A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

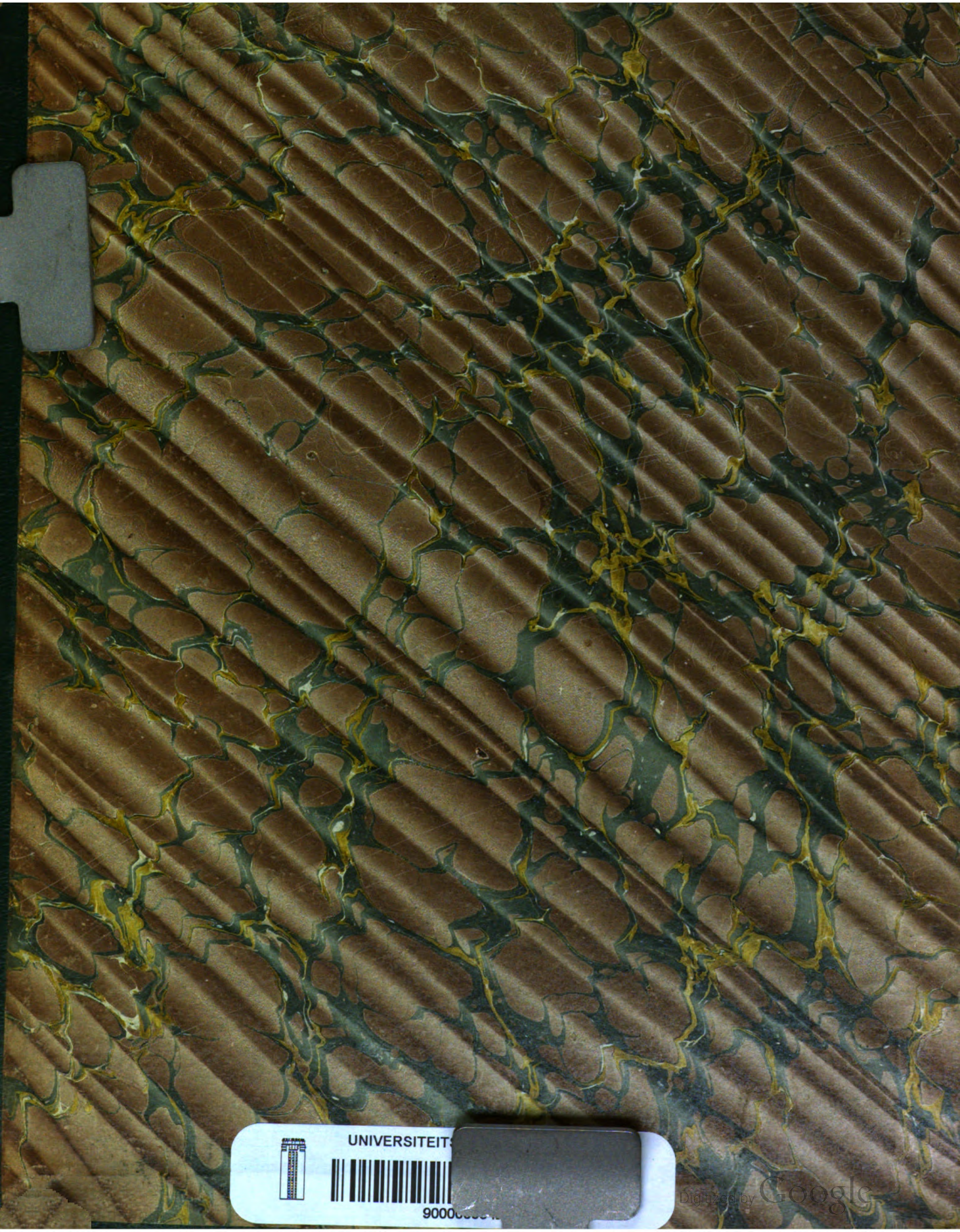
UNIVERSITEIT
Digitized by Google

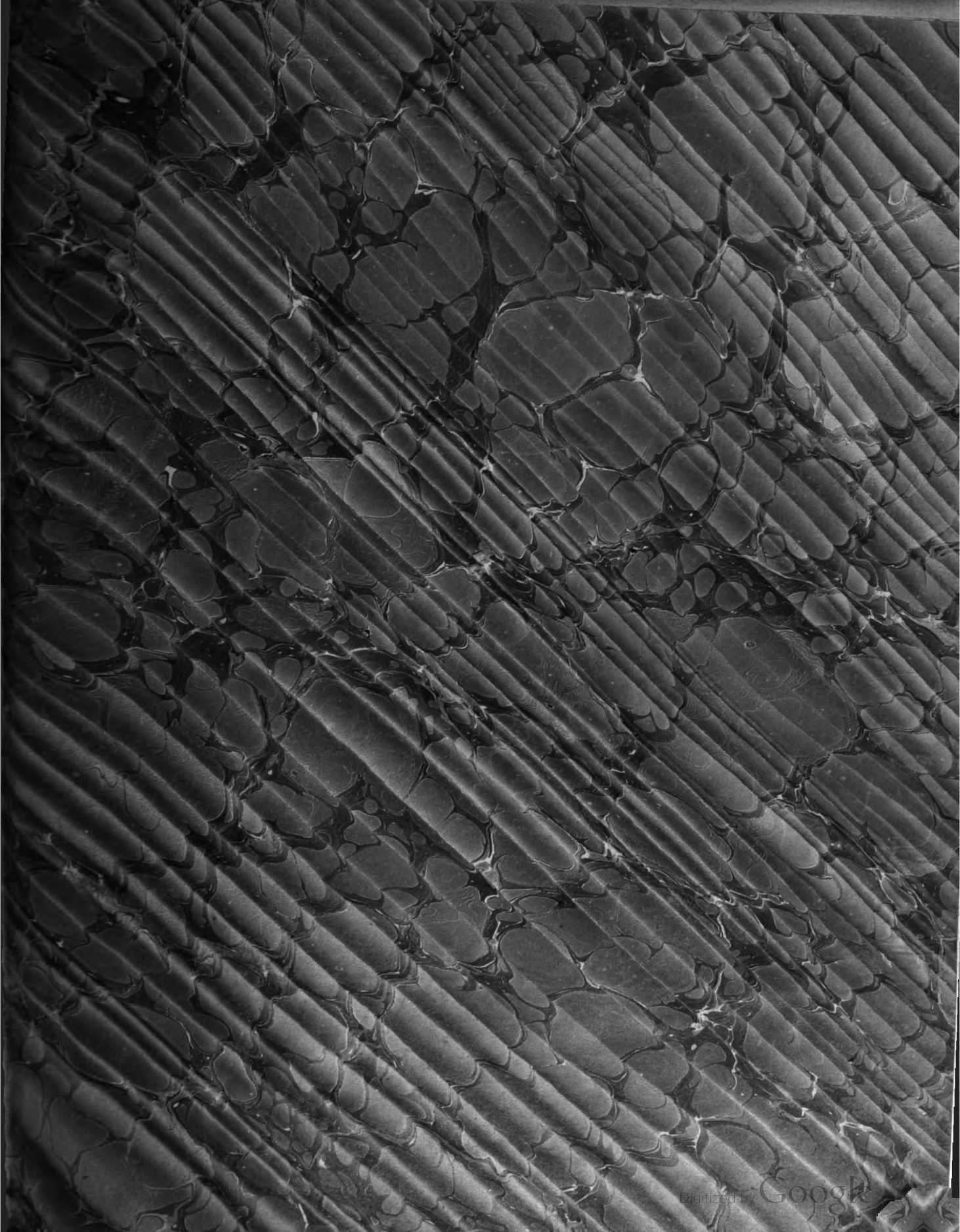
Digitized by Google

Digitized by Google

Au. 24699

Digitized by Google

Acc. 24099 1

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES,

PUBLIÉS PAR L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE;

Faisant suite aux Notices et Extraits lus au Comité établi dans la ci-devant Académie des inscriptions et belles-lettres.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
An VII.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Le volume de Notices et Extraits que l'Institut national des sciences et des arts présente aujourd'hui au public, étant annoncé comme suite d'une collection déjà composée de quatre volumes, il est à propos de rappeler, en peu de mots, le temps où ont paru les trois premiers volumes et ce qu'ils contiennent, ainsi que le quatrième, qui paroîtra en même temps que celui-ci.

L'objet du travail confié à une commission établie en 1785 dans le sein de l'Académie des belles-lettres, travail de la continuation duquel l'Institut a été depuis chargé, est expliqué dans le programme qui forme la première pièce de ce volume : il ne s'agit donc pas d'exposer ce qui a dû être fait ou ce qui devra l'être, mais de rendre un compte très-sommaire de ce qui a été exécuté jusqu'à ce jour, afin qu'on soit en état de saisir l'ensemble de la collection des Notices et extraits des manuscrits.

Le premier volume (format *in-4.°*), dont le titre étoit, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi, lus au comité établi par S. M. dans l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, sortit de l'imprimerie royale en 1787.

La première pièce, très-intéressante quoiqu'elle soit un hors-d'œuvre aux Notices, et que par cette raison elle soit imprimée sous une pagination particulière, est un *Essai historique sur l'origine des caractères Orientaux de l'imprimerie royale, sur les ouvrages qui ont été imprimés à Paris, en arabe, en syriaque, en arménien, &c., et sur les caractères Grecs de François I.er, appelés communément Grecs du roi ;* par de Guignes. Cet Essai historique a été répandu dans le public, tant avec le volume dont nous parlons qu'isolément, et on en a tiré quelques exemplaires *in-folio* sous la

Digitized by Google

même date de 1787, auxquels on a joint un autre ouvrage de de Guignes, imprimé en 1790, même format, dont le titre est, *Principes de composition typographique pour diriger un compositeur dans l'usage des caractères Orientaux de l'imprimerie royale.*

Les notices et extraits contenus dans le premier volume sont au nombre de vingt-une pièces. On y fait connoître des manuscrits Arabes et Persans sur l'histoire politique, sur la sphère et sur l'histoire naturelle ; des manuscrits Grecs, dont l'un contient un lexique et d'autres des tragédies d'Eschyle; des manuscrits Français relatifs à la politique, à l'histoire de France et à celle d'Italie; un manuscrit Suédois contenant une chronique du royaume de Suède.

Le second volume, publié en 1789, comprend vingt mémoires; des notices de livres géographiques, physiques et historiques, écrits en langue Arabe et en langue Persane; des fables inédites d'Ésope; des lettres Latines anecdotes qui appartiennent à l'histoire du moyen âge; une suite de notices sur l'histoire d'Italie; plusieurs extraits relatifs à la diplomatie; la notice d'un manuscrit qui intéresse l'ancienne histoire du Nord.

La très-grande partie du troisième volume a été employée à faire connoître les pièces du procès de Jeanne d'Arc. Il ne contient, avec les extraits de ces pièces, que la notice de deux manuscrits Arabes, et celle de quelques lettres anecdotes d'Innocent III. Il a paru en 1790. L'impression du quatrième volume avoit été commencée en 1791 ; elle vient d'être terminée. Les premières pièces, au nombre de sept, sont toutes notices qui tiennent à la diplomatie; une huitième est relative à notre histoire. Viennent ensuite trois notices de tragédies d'Eschyle. Seize mémoires du C.^en^ Silvestre de Sacy, contenant la notice de manuscrits Arabes, Syriaques et Arabico-espagnols, forment la très-grande partie du volume. Enfin il renferme deux mémoires

Digitized by Google

qui donnent la notice de plusieurs pièces faisant partie d'un manuscrit Latin : quelques-unes sont relatives à l'histoire du moyen âge, et une autre est le livre des Origines d'Isidore de Séville. L'Académie des inscriptions et belles-lettres ayant été supprimée en 1793, l'impression de ce volume n'a pas pu être suivie par le comité établi dans le sein de l'Académie ; mais la plupart des pièces qui le composent avaient été lues au comité, et elles ne méritent ni moins de confiance, ni moins d'intérêt que celles qui ont été publiées au nom de l'Académie ou de son comité.

Le présent volume qui forme, comme on l'a déjà dit, le cinquième de la collection, contient quarante-trois extraits ou notices de manuscrits Arabes, Persans, Turks, Tatars-mantchoux, Grecs, Latins et Français, avec quelques pièces anecdotes. Si l'on veut prendre la peine de parcourir la table des articles qui suit cet avertissement, on se convaincra que l'Institut national, sous la direction duquel il a été imprimé, n'a rien négligé pour y répandre de l'intérêt par le choix des objets sur lesquels portent les notices, et de la variété par la multiplicité des sujets qui y sont traités. Ces notices sont, la plupart, l'ouvrage de membres de l'Institut ; on y en a joint quelques-unes rédigées par le C.^en de Bréquigny et par le C.^en Kéralio, qui avoient été lues ci-devant au comité de l'Académie des belles-lettres, et qui ont été remises entre les mains des commissaires de l'Institut. Il reste encore quelques notices de la main de ces savans ; elles entreront dans le sixième volume, dont l'impression est déjà commencée, et sera suivie avec la même activité que l'a été celle du cinquième volume.

Digitized by Google

NOTE

DU C.en LANGLÈS

Sur sa manière d'orthographier les mots Orientaux.

L'ALPHABET des Arabes, des Turks, des Persans, &c. est plus nombreux que le nôtre; ils ont, en outre, des sons étrangers à nos organes. La transcription de leurs mots en caractères Français, présente donc deux difficultés capitales : 1.° la représentation équivalente du nombre des lettres; 2.° l'expression la moins imparfaite qu'il est possible du son de ces lettres. Personne n'ayant cherché jusqu'ici à établir un système de correspondance plus ou moins exact entre ces lettres et les nôtres, il est souvent difficile de reconnoître le même mot écrit par différens auteurs, et impossible aux Orientalistes même de deviner de quelle manière ce mot doit être écrit dans sa langue originale. C'est ce système que j'ai essayé d'établir dans les notes qui accompagnent ma nouvelle édition du Voyage de Norden, et dans les Notices que j'ai insérées dans ce volume. J'ai rédigé un alphabet harmonique Arabe, Turk, Persan et Français, par le moyen duquel non-seulement j'ai tâché d'exprimer, autant qu'il m'étoit possible, la véritable prononciation du mot, mais encore j'ai exprimé toutes les lettres dont ce mot est composé, de manière qu'une personne médiocrement versée dans les langues Orientales dont je viens de parler, puisse restituer en caractères originaux les mots et même les passages transcrits d'après mon système, que je vais exposer en peu de mots.

Digitized by Google

Alphabet harmonique Arabe, Turk, Persan (1) *et Français.*

د	خ	ج	ج	ث	ت	ب	ا	Fig. (2).
D,	KH,	HH,	DJ,	[tç] SÇ,	T,	B,	(^)	Valeur.
ط	ض	ص	ش	س	ز	ر	ذ	Figures.
TH,	DH,	SS,	CH,	S *ou* Ç,	Z,	R,	DS,	Valeur.
ن	م	ل	ك	ق	ف	غ	ع	ظ	Figures.
N,	M,	L,	K,	Q,	F,	GH,	(')	TD,	Valeur.
	لا		ي		و		ه		Figures.
	LÂ,		Y *ou* Ï,		[où] V, OU,		H.		Valeur.

Les Turks et les Persans ont ajouté quatre lettres à l'alphabet Arabe, ou plutôt ont modifié quatre lettres de cet alphabet, pour exprimer des sons particuliers à leur langue; les voici :

ڭ	ژ	چ	پ	Figures.
GU,	J,	TCH,	P,	Valeur.

Nous observerons aussi qu'ils donnent assez ordinairement au ظ et ض, ذ, ث, le son du z Français; mais ces lettres ne se rencontrent guère que dans les mots Arabes adoptés par ces peuples, et comme ces mots, même les noms propres, ont une signification quelconque, les personnes versées dans ces

(1) On trouve dans cet alphabet deux lettres dont je me propose de rectifier la valeur dans mes prochaines Notices, en y substituant celle qui est indiquée entre deux crochets. C'est le ث que j'ai rendu jusqu'ici par *sç*, mais qui le sera mieux par *tç*, et و dont je marquerai la valeur *où* d'un accent grave, pour la distinguer du *dhammah*.

(2) Ces lettres ont quatre formes, suivant qu'elles sont placées au commencement, au milieu ou à la fin d'un mot, ou isolées; c'est cette dernière forme que nous présentons ici.

Digitized by Google

langues auront bientôt reconnu par les lettres voisines celle qui est représentée par le ز.

Les voyelles ne présentent aucune difficulté, quoiqu'il n'y ait que trois figures pour rendre les douze sons exprimés par les cinq lettres Françaises *a, e, i, o, u.* Le *fathhah* (ـَ) se prononce *a, é, è,* le *kesrah* (ـِ) *i, é, e,* le *dhammah* (ـُ) *o, u, ou* (1), en joignant ces figures à l'*âlif* ا, on en fait des voyelles longues que je rends par l'addition d'un accent circonflexe. Mais il est inutile de nous appesantir plus long-temps sur cet objet, puisque les voyelles et les autres notes orthographiques (même le *techdyd* (ـّ) qui double la lettre sur laquelle on le place, et qu'il est conséquemment aisé d'exprimer en répétant cette même lettre), sont omises dans presque tous les ouvrages scientifiques ou littéraires. On ne les écrit que dans le Qorân et dans quelques traités théologiques, où il importe de fixer le sens d'une manière incontestable. Terminons cette note par quelques observations explicatives sur l'alphabet harmonique.

L'âlif ا n'ayant pas de son qui lui soit particulier, et ne servant que de support à la voyelle exprimée ou sousentendue qui en dépend, je l'ai rendu par un accent circonflexe destiné seulement à indiquer sa présence. Le ث est proprement le *th* des Anglois, et conséquemment rendu assez imparfaitement par *tç;* mais ce son nous manque. Il est aisé de voir que le ح s'aspire bien plus fortement que ه. Le خ exige un râclement de gosier semblable à celui que les Espagnols font entendre en prononçant leur *ota,* et qui est étranger à notre organe. Presque tous les Orientalistes s'accordent à exprimer cette lettre par *kh.* Le son du س quoique toujours très-dur (comme *ç* dans *leçon*), l'est

(1) Le son de cette voyelle étant absolument le même que celui du و, je me propose d'ajouter un accent grave sur la diphthongue *où,* par laquelle je représente le و.

pourtant

Digitized by Google

pourtant moins que celui du ص. Le ظ est un mélange du *t* avec le *d*, qui se sent plus aisément qu'il ne s'explique. Le ع comme le ʾ n'a pas de son particulier, il représente cependant une articulation étrangère à notre organe, en donnant à la voyelle à laquelle il est joint en une même syllabe, une prononciation gutturale, qui ressemble à une espèce de suspension ou d'interruption dans le mot : je l'ai rendu par une apostrophe qui coupe le mot. Au reste, on sent toute l'insuffisance d'un pareil signe, pour exprimer un son qui nous manque ; mais il indique au moins la présence de cette lettre. Le غ, qui ressemble beaucoup à l'*r* grasseyé des Parisiens, auroit été peut-être mieux rendu par *rg* que par *gh ;* mais j'ai conservé ici l'orthographe adoptée déjà par quelques écrivains. Si le *q* et le *k* n'indiquent pas bien précisément la différence qui existe entre la prononciation du ق et celle du ك, ils servent au moins à distinguer ces deux lettres. Le ق est plus guttural que le ك, et les Égyptiens lui donnent un son qui tient à la fois du *g* et de l'*h*, c'est-à-dire, le son d'un *g* aspiré.

Quant aux quatre lettres particulières aux Turks et aux Persans, et qu'ils ont formées en ajoutant trois points diacritiques aux lettres de l'alphabet Arabe, dont le son est analogue à celui qu'ils vouloient exprimer, leur prononciation est absolument sans difficulté, même pour un organe Français. Il est fâcheux seulement que nous soyons obligés d'employer plusieurs de nos lettres pour rendre la valeur de celles-ci et de quelques autres de l'alphabet Arabe. S'il s'agissoit de transcrire des textes considérables, cette multiplicité de consonnes pourroit paroître désagréable et même embarrassante ; mais pour des mots isolés et de très-courts passages, cet inconvénient est à-peu-près nul, et ne peut être mis en parallèle avec celui qui résulte de l'altération des formes de nos propres lettres, et de la création de nouveaux caractères. Ce dernier procédé, développé et employé

Digitized by Google

de la manière la plus ingénieuse par le C.en Volney (1), exige, comme on sait, des types particuliers, et ne pouvoit conséquemment être adopté par moi, qui ai pour but de n'employer que nos seules lettres Françaises à écrire tous les noms Arabes, Turks et Persans suivant un système orthographique qui en facilite la transcription en caractères originaux.

EXEMPLES.

أَلْعَالِمُ بِأَرْضِ مِيلَادِهِ كَالذَّهَبِ فِي مَعْدِنِهِ ❋

TRANSCRIPTION DU C.en VOLNEY.

el aâlem^o b'ârd^i, m'ilâd^ih^i, ka al ẓahab^i fi maden^ih^i.

TRANSCRIPTION DU C.en LANGLÈS.

êl'âlimo biârdhi mylâdihi kâldsehebi fy m'adenihi.

« Le savant est dans sa patrie, comme l'or dans sa mine. »

مَنْ كَانَ ٱلطَّمْعُ لَهُ مَرْكَبًا كَانَ ٱلْفَقْرُ لَهُ صَاحِبًا ❋

TRANSCRIPTION DU C.en VOLNEY.

man kân^a al ṭamo l'ho m'arkabâ'n kân^a al faqr^o l'ho ṣaĥebâ'n.

TRANSCRIPTION DU C.en LANGLÈS.

men kâna âltham'o leho merkebân kâna âlfaqro leho ssâhhibân.

« Qui monte sur le char de la fortune (de la cupidité), aura pour compagnon la misère. »

مَنْ كَتَمَ سِرَّهُ بَلَغَ مُرَادَهُ ❋

TRANSCRIPTION DU C.en VOLNEY.

man katam^a serr^ah^o, balaγ^a morâd^aho.

TRANSCRIPTION DU C.en LANGLÈS.

men katama sirraho balagha morâdaho.

« Qui cache son secret, atteint son desir. »

(1) Dans sa Simplification des langues Orientales, imprimée à l'imprimerie de la République, et publiée en l'an 3.

Digitized by Google

INDICATION

Des Planches contenues dans le cinquième Volume.

PLANCHES I et II, *pag. 80*. Elles représentent deux pages d'un même manuscrit du IX.e siècle. Le filet d'encadrement indique la grandeur de la page du manuscrit. Il est à observer que quelque attention qu'on apporte pour rendre la gravure exactement conforme à l'original, il y a toujours une légère différence, résultante de ce que le papier, après avoir passé sous le cylindre dans un état d'humidité qui facilite l'extension de sa surface, se retire en séchant. Les lignes sont donc nécessairement un peu plus courtes, et toutes les parties des caractères un peu plus ramassées dans une planche gravée qu'elles ne le sont sur la page originale.

PLANCHE III, *pag. 587*. Tableau des vingt-quatre lettres anciennement en usage chez les Djaghatâyens, d'après A'rabchâh, et modèles d'écriture mantchoue.

PLANCHES IV, V et VI, *pag. 634*. La planche IV représente la vignette et la lettre grise du manuscrit de Philè au Panthéon. Dans l'original, le fond de la vignette et celui de la lettre grise sont couchés en or. Le soubassement et le couronnement de la vignette sont en bleu, les enroulemens de diverses couleurs, vert, gris-de-lin, rouge; la tête de Satyre en bleu; le cartel où elle est placée, en rouge; la robe des deux figures, pourpre; les ailes des génies qui présentent les livres, de la même couleur pourpre.

Dans la lettre grise, le caractère E est bleu; le personnage vêtu de pourpre; ses ailes (qui sont des ailes de papillon) bleues tachetées de rouge; le chien, de couleur isabelle; la chauve-souris, noire; les enroulemens, vert, rouge, gris-de-lin.

Les deux animaux portés sur la même planche, sont tirés du manuscrit de la Bibliothèque nationale. L'un est un chien tacheté de fauve et de blanc; l'autre est la figure d'imagination de l'onocentaure

Digitized by Google

ou bête fauve à face humaine, *(voy. pag. 653)*; la couleur de cet animal est, dans l'original, d'un gris d'ardoise.

La planche V représente un coq et un renard pris dans le manuscrit du Panthéon. Les couleurs de l'original sont, pour les deux animaux, leurs couleurs naturelles; le coq est d'un beau jaune doré; les grandes plumes de sa queue, vert canard changeant.

La planche VI représente le plat d'un des côtés de la couverture du manuscrit de la Bibliothèque nationale. Les parties de la planche qui sont à traits croisés, indiquent un fond de maroquin noir; les parties qui sont ou à traits simples ou blanches, un fond de maroquin jaune. Les parties pointillées, les filets et les points dont le milieu est en blanc, indiquent des dorures. Dans le médaillon qui représente Diane, les animaux et le bois sont peints avec leurs couleurs naturelles; la draperie de la déesse est rouge.

Les objets sont représentés dans les trois planches exactement conformes à l'original pour la grandeur, sauf l'effet du retirement du papier lorsqu'il sèche, ainsi que je l'ai observé à l'occasion de la première planche.

Digitized by Google

TABLE DES NOTICES

Contenues dans ce Volume.

Avertissement, ... Page j.

Note du C.^en LANGLÈS *sur la manière d'orthographier les mots orientaux* . . . . . iv.

Indication des planches contenues dans ce volume. . . . . . ix.

Programme sur la continuation de la Notice des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, et autres bibliothèques . . . . . 1.

Observations sur un manuscrit du Lexique de Suidas. Par le feu C.^en DE BRÉQUIGNY . . . . . 5.

Notice du Roman de Rou, et des ducs de Normandie. Par le même.

Ire PARTIE . . . . . 21.

IIe PARTIE . . . . . 53.

Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, numéroté 1594, droit canonique E, contenant plusieurs pièces historiques du IXe siècle. Par le C.^en CAMUS . . . . . 79.

Instructio legationis à sacra regia majestate Poloniæ ad serenissimum regem Daniæ dominum, Fredoricum secundum, generosis Petro Kloczewski et Joanni Demetrio Solikowski, secretariis et M.^tis ejusdem oratoribus, data Varsaviæ 1568, XIII octobris. Par le feu C.^en DE KÉRALIO . . . . . 85.

Aléxandre, roman historique et de chevalerie de Lambert-le-Court. Par le C.^en LEGRAND D'AUSSY . . . . . 101.

Éloges de Rabelais; mémoires sur sa vie. Par le feu C.^en DE BRÉQUIGNY . . . . . 132.

Notices de trois manuscrits du XVe siècle, contenant un abrégé d'histoire universelle. Par le C.^en CAMUS . . . . . 147.

Le Lucidaire. Par le C.^en LEGRAND D'AUSSY . . . . . 155.

Digitized by Google

Le Jeu spirituel de la paume ou de l'éteuf. Par le C.en LEGRAND D'AUSSY. . . . . Page 156.

Enseignemens du chevalier Geoffroi de la Tour-Landri, à ses filles. Par le même. . . . . 158.

Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté N.° 7392, ayant pour titre : Lettres envoyées par maistre Johan Robertet, secrétaire de Monseigneur le duc de Bourbon, à Monseigneur de Montferrant, gouverneur de Monseigneur Jacques de Bourbon. Par le feu C.en de KÉRALIO. . . . . 167.

Notice du manuscrit de la Bibliothèque nationale, N.° 10503. Par le même. . . . . 178.

Notice de l'Histoire de Djenguyz-khân. Par le C.en LANGLÈS. 192.

Notice d'un manuscrit contenant un recueil des Chroniques d'Idace, de Frédégaire, &c. indépendamment de diverses autres pièces. Par le feu C.en DE BRÉQUIGNY. . . . . 230.

La Branche aux royaux lignages. Poëme historique. Par le C.en LEGRAND D'AUSSY. . . . . 238.

Image du monde. Par le même. . . . . 243.

Le Volucraire. Par le même. . . . . 267.

Trésor de Brunetto-Latini. Par le même. . . . . 268.

Notice sur deux ouvrages manuscrits du XIII.e siècle, intitulés Bestiaire. Par le même. . . . . 275.

Notice sur deux pièces de vers, religieuses, morales et satiriques, intitulées Bibles, *et publiées, l'une en 1203, et l'autre peu de temps après.* Par le même. . . . . 279.

Le Renard, poëme héroïco-comique, burlesque et facétieux. Par le même. . . . . 294.

Le nouveau Renard, poëme burlesque, héroïco-comique et facétieux, par Jacquemars Gelée. Par le même. . . . . 321.

Renard le Bestourné. Par le même. . . . . 328.

Le Renard contrefait. Par le même. . . . . 330.

Digitized by Google

Notice de la Collection des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, désignés dans Fabricius sous le titre de Chemici Græci veteres, *et rangés dans le Catalogue imprimé à la suite des* Medici Græci. Par le C.en AMEILHON. . . . . Page 358.

Seconde Notice de la Collection des manuscrits Grecs ci-dessus. Par le même. . . . . 374.

La Sale. Par le C.en LEGRAND D'AUSSY. . . . . 392.

Dit d'aventures, conte burlesque et critique. Par le même. 398.

La Bataille des vices contre les vertus, pièce satirique, par Rutebeuf. Par le même. . . . . 404.

Brichemer, épître badine du même auteur. Par le même. . . 412.

Notice du livre de Pierre Salmon, présenté par l'auteur à Charles VI. Par le C.en LEVESQUE. . . . . 415.

Notice d'un manuscrit Grec de la bibliothèque de Venise, maintenant de la Bibliothèque nationale, contenant l'Histoire des animaux par Aristote. Par le C.en CAMUS. . . . . 433.

*Notice du manuscrit de la Bibliothèque nationale dit l'*Anacréon du Vatican. Par le C.en LEVESQUE. . . . . 465.

Le Mariage des sept arts, conte philosophique, par Tainturier. Par le C.en LEGRAND D'AUSSY. . . . . 490.

La Bataille des sept arts, fiction critique et satirique, par Henri, d'Andéli. Par le même. . . . . 496.

Notice de quelques ouvrages intitulés Doctrinal. Par le même.

Doctrinale puerorum. . . . . 512.
Doctrinal-sauvage. . . . . 515.
Doctrinal des simples gens. . . . . 517.
Doctrinal de nature. . . . . 522.
Le Doctrinal rural du temps présent, intitulé Doctrinal de cour. . . . . 523.

Le Débat de félicité. Par le même. . . . . 542.

Digitized by Google

Notice sur un poëme intitulé Anti-Claudien. Par le C.en LEGRAND D'AUSSY. . . . . Page 546.

La Folle et la Sage. Par le même. . . . . 560.

Notice de l'ouvrage manuscrit intitulé le Chevalier errant, *par Thomas, marquis de Saluces, III.e du nom, mort en 1416.* Par le même. . . . . 564.

Notice des livres Tatars-Mantchoux de la Bibliothèque nationale. Par le C.en LANGLÈS.

I.re PARTIE. *Dictionnarium Latinico-Sinico-Mantchou* [Dictionnaire Latin, Chinois et Mantchou]. . . . . 581.

Notice d'un manuscrit sur les factions qui troublèrent le règne de Charles VI. Par le C.en AMEILHON.

I.er EXTRAIT. . . . . 607.

Notice de quatre manuscrits Grecs, contenant les vers de Manuel Philè, sur les traits propres aux animaux; et des différentes éditions du même ouvrage de Philè. Par le C.en CAMUS.. 623.

Notice d'un Recueil de pièces en turk, en arabe et en persan, formant le N.° 79 des manuscrits Turks de la Bibliothèque nationale. Par le C.en LANGLÈS. . . . . 668.

Notice de tous les différens articles qui se trouvent contenus dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale coté, parmi les manuscrits Latins, MMMDCCCCXXXIV A. Par le C.en F. G. LA PORTE-DU THEIL.

ARTICLE I.er *Fragmens d'un poëme* sur les vertus des Pierres précieuses, *écrit en langue provençale*; *et, par occasion, notice biographique* sur Pierre des Bonifaces, *troubadour du XIV.e siècle*. . . . . 689.

Notice et Extraits d'un volume de la Bibliothèque nationale coté MCCIX *parmi les manuscrits Grecs, et contenant les* Opuscules *et les* Lettres *anecdotes* de Théodôre l'Hyrtacènien. Par le même. . . . . 709.

FIN DE LA TABLE.

NOTICES

Digitized by Google

PROGRAMME

SUR LA CONTINUATION

DE LA

NOTICE DES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES,

Distribué dans la Séance publique de l'Institut national, du 15 Messidor an 6.

L'ÉTABLISSEMENT de ce travail eut lieu dans l'Académie des belles-lettres en 1785. Son objet fut de faire connoître par des notices exactes et des extraits raisonnés, les manuscrits de la bibliothèque qui portoit alors le nom de royale; de traduire, et même de publier en leur langue originale, les pièces qu'on jugeroit dignes d'être imprimées en entier. Huit membres de l'Académie en étoient spécialement chargés : trois devoient examiner les manuscrits orientaux, deux les manuscrits grecs et latins, trois les manuscrits relatifs à l'histoire de France et aux antiquités du moyen âge.

Voy. *la préface à la tête du I.er volume des Notices.*

Mais indépendamment de cette mission particulière donnée à huit membres de l'Académie, tous les autres académiciens étoient invités à y concourir; il avoit même été adressé une

Digitized by Google

invitation générale aux savans tant de la capitale que des provinces, de faire connoître les manuscrits renfermés dans les dépôts publics et particuliers où ils pourroient avoir accès.

L'INSTITUT NATIONAL annonce au public qu'en exécution de l'article 25 de la loi du 15 germinal an IV, qui le charge de continuer la Notice des manuscrits, il a repris ce travail; que plusieurs notices, déjà rédigées par ses membres, vont être remises à l'Imprimerie de la République, pour y être imprimées d'après les ordres donnés par le Directoire exécutif. Pour accélérer cet important travail et le rendre d'un intérêt plus général, l'Institut adresse à tous les savans les mêmes invitations qui leur ont été faites en 1785; il leur propose le même plan. La Bibliothèque nationale, déjà riche de ses propres fonds, a multiplié ses trésors en recueillant le fruit des victoires remportées par la République. Des manuscrits en grande réputation dans le monde littéraire, d'autres non moins précieux quoique moins connus, sont arrivés ou sont sur le point d'arriver : les membres de l'Institut s'empresseront de les examiner, de les étudier, et de communiquer au public le résultat de leurs recherches. Dans les départemens, un grand nombre de manuscrits enterrés dans la poussière d'archives ou de bibliothèques trop peu fréquentées, ont été rappelés à la lumière : des savans ont été instruits de leur existence jusqu'alors ignorée; les notices qu'ils publieront de ces monumens, empêcheront qu'ils ne retombent une seconde fois dans l'oubli.

Le choix des manuscrits sur lesquels le travail portera, est laissé entièrement à la discrétion des personnes qui s'y livreront : il est facile de sentir que ce choix doit être déterminé d'après leur goût, leurs études habituelles, les circonstances qui fixeront leur attention sur un livre plutôt que sur un autre.

Digitized by Google

L'unique recommandation que leur fait l'Institut, est de préférer les manuscrits les plus propres à intéresser, soit parce qu'ils traitent des sciences d'une grande utilité, soit parce qu'ils sont le dépôt de recherches, de découvertes, de faits, ou absolument ignorés, ou connus de peu de personnes. A ce double titre, les manuscrits Arabes et Persans qui traitent de l'astronomie, de la géographie, de l'histoire du moyen âge; les recueils originaux sur l'histoire, particulièrement sur l'histoire de France, seront ceux dont les extraits piqueront davantage la curiosité des savans.

L'ordre général à observer dans les notices consiste d'abord, dans une description exacte du manuscrit, de son âge, des caractères qui le rendent authentique et précieux : ces détails constituent ce qu'on peut appeler l'histoire du manuscrit. Il convient de remarquer ensuite si l'on a déjà fait quelque usage du manuscrit; si on l'a publié en entier ou par extrait; si l'on en a tiré des variantes. Dans ce cas, la notice aura moins d'étendue, parce qu'il s'agira seulement ou d'annoncer la conservation du manuscrit, ou de suppléer à l'imperfection soit de la connoissance qu'on en auroit donnée, soit de l'usage qu'on en auroit fait.

Si le manuscrit n'a point encore été examiné, si l'on n'en a encore tiré aucun parti, les notices seront plus développées. Ce n'est pas assez d'annoncer en général l'utilité dont il peut être; il faut mettre les savans à portée de jouir des avantages qu'il promet, en indiquant par exemple, lorsqu'il contiendra les œuvres d'un ancien auteur, les leçons propres à éclairer ou corriger le texte : s'il contient le récit de faits peu connus ou les traces de quelques découvertes, on extraira ces détails intéressans pour les lettres, l'histoire, les sciences et les arts. Un catalogue sec des titres des manuscrits ne rempliroit pas les vues

Digitized by Google

de l'Institut : mais on s'écarteroit également de ses intentions, si l'on prenoit sujet de l'indication de variantes, pour écrire des commentaires; ou si, au lieu d'extraire des anecdotes intéressantes et authentiques, on copioit des écrivains futiles, sans autorité et sans goût.

Les notices rédigées par les savans qui ne sont pas membres de l'Institut, seront adressées à l'Institut ou remises à son secrétariat; il insérera, avec le nom de leurs auteurs, dans les volumes qui seront imprimés, celles qu'il aura reconnu propres à intéresser le public.

Digitized by Google

NOTICES ET EXTRAITS

DES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

OBSERVATIONS

Sur un manuscrit du LEXIQUE DE SUIDAS,

Par le feu C.en DE BRÉQUIGNY.

CE MANUSCRIT étoit dans la bibliothèque du collége des Jésuites à Paris, sous le n.° 74. C'est l'article 352 du Catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, imprimé en 1764 *, pour en annoncer la vente. Je crois qu'il a passé aux mains d'un savant de Hollande, M. d'Orville.

C'est un volume en papier, de petit format *in-4.°*, dont l'écriture paroît être du XVI.e siècle, et qui ne contient que soixante-dix-sept feuillets. Il est aisé de juger par-là qu'on n'y trouve qu'une partie de ce que renferment (1) les éditions; mais il n'en a pas paru moins précieux à divers égards.

Le nom de *Suidas* a été quelquefois écrit *Sudas*; mais *Kuster, Suidæ, t. I, p. 1, not. 1.*

* A Paris, *in-8.°*, chez Saugrain et Leclerc.

(1) Celle de Portus forme deux gros volumes *in-folio*; celle de Kuster en forme trois. Il est vrai qu'elles contiennent, outre le texte Grec, une version Latine et quelques notes.

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

Casaubon [a] a prouvé par un passage d'Eustathe, où ce nom est cité comme étant de trois syllabes, qu'il faut écrire *Suidas:* ce que Ménage [b] a confirmé par plusieurs autres autorités. On peut y joindre celle du manuscrit que je viens de citer.

[a] *In Diogen. Laertii Vit. Anachars.*

[b] *Anti-Baillet, pag. 154.*

On sait que le Lexique complet de Suidas est à-la-fois un dictionnaire historique et un glossaire grammatical. On sait aussi qu'il y a des manuscrits de cet ouvrage, où l'on s'est borné aux articles de l'une ou de l'autre de ces deux sortes de Lexiques. La version Latine que Vossius publia à Bâle en 1564, se borne aux articles historiques. Au contraire, les bibliographes font mention de quantité de manuscrits de Suidas où l'on n'a fait entrer que les articles de grammaire. Le manuscrit des Jésuites n'offre que des noms de personnes : tout ce qui appartient à la grammaire en a été exclu, à la réserve de trois articles; savoir, Ἐνγαστρίμυθος, Βασιλικὴ, Ἀδιαφορία. Ce sont au moins les seuls articles grammaticaux que j'y ai trouvés pour tout ce qui répond au premier volume, et à une partie du second de l'édition de Kuster; encore peut-on dire que les deux premiers articles appartiennent à l'histoire. Car celui d'Ἐνγαστρίμυθος *[ventriloquus]*, n'est autre chose que l'article d'*Euryclès* (célèbre devin ventriloque), lequel, dans les éditions de Suidas, est répété plus bas sous le nom d'*Euryclès*. Il ne se trouve qu'une fois dans le manuscrit, sous le mot grammatical, au lieu d'être sous le nom de la personne.

Fabric. Bibl. Gr. tom. IX, p. 635, 649, &c.

L'article Βασιλικὴ, tiré de Codin, rapporte quelques traits historiques, relatifs à la basilique de Constantinople, sans qu'il soit question de l'acception et de l'usage grammatical du mot qui est à la tête de l'article.

Origin. Constantinop. edit. Luparens. pag. 44.

Quant à l'article Ἀδιαφορία, il est purement grammatical, et roule tout entier sur la signification de ce mot. Mais comme c'est le seul article de ce genre que j'aie trouvé dans le manuscrit dont je parle, je crois avoir droit de penser qu'il ne s'y est glissé que par l'inadvertance du copiste; et qu'on en doit seulement inférer que l'exemplaire dont le copiste se servoit, ne se bornoit pas aux noms de personnes.

J'ajouterai que le manuscrit des Jésuites n'offre pas, à beaucoup près, tous les noms de personnes qui sont dans les éditions.

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

On pourroit croire que celui qui faisoit les extraits, négligeoit les articles les moins intéressans. Mais il en a admis de très-insignifians, tandis que parmi ceux qu'il n'a pas employés, il y en a d'importans. Tels sont, dans les vingt premières pages seulement du premier volume de l'édition de Kuster, les articles *Adam, Abimelech, Abrogaste, Agapet, Agapius, Angelius, &c.* On ne peut guère se refuser à conclure de là, que ces mots omis dans notre manuscrit manquoient dans l'exemplaire qu'il représente; et s'ils y manquoient, on a lieu de conjecturer qu'ils ont été insérés postérieurement dans le Lexique de Suidas, lorsqu'on l'a grossi à diverses reprises par les nombreuses additions que nous y voyons aujourd'hui. Ces additions ont dû se multiplier à mesure qu'on multiplioit les copies; d'où il suit que le texte le plus pur de Suidas, doit se trouver dans les exemplaires les moins volumineux.

Tel est le manuscrit dont il s'agit. Non-seulement il contient moins d'articles que les éditions, mais plusieurs de ces articles y sont beaucoup plus courts; et ce que les éditeurs y ont ajouté, porte souvent des caractères manifestes d'interpolation. Car les copistes des manuscrits, occupés de grossir leurs compilations, n'ont point examiné si leurs additions s'accordoient avec l'ancien texte, et se sont même permis de répéter le même article, quand ils le rencontroient dans des écrits différens.

Ce défaut, dont notre manuscrit n'est pas tout-à-fait exempt, y est cependant beaucoup plus rare. L'article de Denis l'Aréopagite est double dans les éditions; et le second des deux articles, composé principalement de deux fragmens, l'un tiré d'Apollophane et l'autre du Syncelle, manque dans le manuscrit. On n'y trouve point non plus quantité d'articles tirés d'écrivains plus ou moins anciens, de Paul Æginète, écrivain du VII.e siècle, de Michel Psellus, du XI.e, qui sont dans les éditions de Portus et de Kuster, et qui manquent dans les meilleurs manuscrits, comme dans le nôtre.

Il en résulte que notre manuscrit, quoique assez récent, puisqu'il n'est que du XVI.e siècle, peut être regardé comme conforme à d'autres beaucoup plus anciens. A la vérité, celui d'après lequel il a été transcrit, ne datoit que du milieu du

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

XV.e siècle, car le calcul des années du monde depuis Adam, y étoit continué jusqu'à Jean Palæologue, l'an du monde 6942, c'est-à-dire, l'an de l'ère chrétienne 1442; cette ère, selon le Lexique, ayant commencé l'an du monde 5500. Mais ce manuscrit du XV.e siècle avoit été transcrit lui-même sur un manuscrit du X.e, dans lequel le calcul chronologique se terminoit à la mort de Zimiscès, l'an de notre ère 976.

Art. Adam.

Les manuscrits dont se sont servis les éditeurs, ne remontent pas si haut. Le plus ancien de ceux que cite Kuster, n'est que de la fin du XII.e siècle; et parmi ceux dont les bibliographes font mention, je n'en trouve point d'antérieurs. Montfaucon en cite deux, l'un du Vatican, l'autre des archives de Saint-Pierre, qu'il dit d'une haute antiquité, mais sans en déterminer la date. Quant à ceux qui sont dans la bibliothèque nationale, il y en a un du XII.e siècle, et un autre du commencement du XIII.e Aux marges de celui-ci, il y a des additions que les copistes postérieurs ont fait passer dans le texte, et qui ont en partie fourni celles qui ont grossi les éditions. Notre manuscrit n'est point défiguré par ces superfétations : bien qu'il n'offre pas encore le texte pur de Suidas, puisqu'on y avoit déjà inséré d'autres écrits de divers auteurs qui sont nommés dans une liste placée à la tête du Lexique, et dont je dois dire quelque chose.

Biblioth. Bibliothec. Mss.

Catal. des Mss. du Roi, t. II, n.° 2626.

Si nous en croyons le titre de cette liste, les noms qu'elle contient sont ceux des rédacteurs de l'ouvrage qui porte le nom de Suidas. Elle se trouve à la tête des éditions de Portus et de Kuster, et dans un manuscrit de la bibliothèque Laurentiane, daté de l'an du monde 6930 (1), le samedi 8 juillet. Elle

Montfaucon: Biblioth. Bibl. t. I, p. 344. — Bandini, Cat. des Mss. du grand Duc, t. II, col. 213.

(1) Cette date est rapportée par Montfaucon [a], mais en Latin seulement. Bandini la rapporte en Grec dans le Catalogue [b] des manuscrits du grand duc de Toscane; et observe que Montfaucon s'est trompé en citant le *samedi 7 juin* au lieu de *samedi 8 juillet* (ὀκτὼ μηνὶ Ἰουλίῳ ἡ); mais tous deux se trompent, en supposant que l'an du monde 6930, désigné par les chiffres Grecs ϛ͵ϑλ, répond à l'an de J. C. 1422; car en 1422, ni le 7 juin ni le 8 juillet n'ont tombé au samedi [c]. Cette incidence est un des caractères de l'an 1430; et c'est effectivement à l'an 1430 que répond l'an du monde 6930, selon la chronologie adoptée dans le Lexique [d] de Suidas, puisque le commencement de l'ère chrétienne y est fixé à l'an du monde 5500. Il étoit sans doute naturel que le copiste Pierre de Crète, en datant sa transcription du Lexique, suivît la chronologie [e] qu'il y trouvoit établie : et il la suit en effet, en datant du *samedi*

[a] *Biblioth. Biblioth. Mss. t. I, p. 344.*
[b] *Tom. II, col. 213.*
[c] *Art de vérifier les Dates, tom. I.*
[d] *Art.* Adam.
[e] *C'étoit celle de Jules Africain.*

est

LEXIQUE DE SUIDAS.

est aussi dans notre manuscrit. Le titre est ainsi conçu : Τὸ παρὸν βιβλίον Σουΐδα, οἱ δὲ συνταξάμενοι τοῦτο, ἄνδρες σοφοί. Ce que l'on interprète d'ordinaire, *Ce livre est de Suidas; ceux qui l'ont rédigé sont les savans,* dont on lit ensuite les noms au nombre de onze. Les écrivains qui sont nommés, ont tous vécu depuis Auguste jusqu'à Anastase, dans les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, mais à des intervalles fort éloignés les uns des autres. Or ces savans, semés pour ainsi dire dans le vaste espace de cinq siècles, n'ont donc pu rédiger ensemble le Lexique qui porte le nom de Suidas.

Mais si l'on fait à ce titre la plus légère des corrections, en lisant τούτῳ au datif, au lieu de τοῦτο à l'accusatif, le sens qui en résultera fera disparoître toute difficulté. Le titre signifiera : *Ce livre est de Suidas ; les savans dont on a joint les ouvrages au sien, sont ceux-ci :* οἱ συνταξάμενοι τούτῳ. Je sais que le mot συνταξάμενοι est dans la conjugaison moyenne ; mais il peut s'entendre ici dans la signification passive ; et dès-lors rien de si clair et de si juste que ce titre. Le Lexique de Suidas existoit ; on y inséra d'autres ouvrages pour rendre le sien plus complet : ce sont ceux dont on nomme ici les auteurs ; et c'est par des insertions semblables, que ces sortes de compilations s'accroissent, en conservant toujours le nom de l'auteur du premier fond. Calepin, Moréri, en sont des exemples récens.

Ces écrits désignés dans la liste dont je viens de parler, étoient eux-mêmes des Lexiques particuliers, des *Glossaires Attiques*, des *Recueils par ordre alphabétique d'expressions employées par les meilleurs écrivains ;* tous ouvrages de grammaire, qui ne se trouvent plus aujourd'hui : ce qui est fort naturel ; car après qu'ils ont été fondus dans le Lexique général de Suidas, on a dû cesser d'en faire des copies séparées.

8 juillet, l'an du monde 6930 ; ce qui ne convient, comme je l'ai dit, qu'à l'an de Jésus-Christ 1430, et nullement à l'an 1422. Montfaucon et Bandini ont cru que cette année du monde désignoit l'an 1422 de Jésus-Christ, parce qu'ils ont calculé selon l'opinion la plus communément reçue sur l'ère de l'incarnation, sans soupçonner que Pierre de Crète s'étoit conformé à la chronologie du Lexique de Suidas. Au reste, ce qui résulte de cette remarque, est sans doute peu important ; c'est que le manuscrit dont il s'agit, est de huit ans moins ancien que Montfaucon et Bandini ne l'ont cru.

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

Biblioth. Gr. t. IX, p. 613 et 819.

On joignit par la suite, à ce même Lexique, dont le plan embrassoit tout, des extraits d'autres ouvrages, non-seulement de grammaire, mais d'histoire, de géographie, de philosophie, dont Kuster et Fabricius ont donné de longs catalogues. Chaque copiste multiplia à son gré ces additions successives. On mit entre autres à contribution Paul Æginète, dont le nom n'est point dans la liste que je viens de citer. Il se trouve, dans les éditions de Suidas, quantité de passages de cet écrivain, qui manquent aux anciens manuscrits, et qui manquent aussi au nôtre. J'en tirerai cette conséquence, que Suidas écrivoit avant Paul Æginète; car si Suidas eût écrit après lui, comment auroit-il négligé les secours abondans qu'il en pouvoit tirer, lui dont l'ouvrage n'est qu'une compilation de passages extraits presque toujours mot pour mot des meilleurs écrits connus de son temps? Or Paul Æginète est du VIIe siècle.

Je vais plus loin, et je tire une conséquence semblable de la liste plusieurs fois citée. Parmi les auteurs qui y sont inscrits, il y en a qui remontent au siècle d'Auguste; et Suidas n'en a point fait usage, puisque leurs ouvrages furent ajoutés au sien, selon le témoignage de cette même liste. Or, comment ne s'en seroit-il pas servi, s'ils eussent existé de son temps? Du nombre de ces écrivains est *Cæcilius de Sicile*, qui avoit publié un recueil de mots choisis, rangés par ordre alphabétique, et dont l'article fut ensuite inséré dans le Lexique de Suidas : or *Cæcilius* vivoit sous Auguste; pourquoi ne croiroit-on pas que Suidas écrivoit dans ce même siècle? Dès-lors il peut être le même que le Suidas cité par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, par Étienne de Byzance, et par Strabon; et il ne sera plus besoin de supposer deux auteurs du nom de Suidas, l'un contemporain de Strabon, sous Auguste, et l'autre postérieur de plusieurs siècles, comme les critiques pensent qu'on est obligé de le faire. Dès-lors on ne sera plus embarrassé de ces disparates qu'offrent les éditions de Suidas, où, à côté d'articles excellens, on en rencontre d'autres remplis de fautes grossières. Les bons articles annoncent le Suidas du temps d'Auguste; les fautes décèlent les insertions faites sans goût et sans critique dans des siècles moins éclairés. Mais en adoptant cette opinion, il faudra

Suidas, au mot Hermagoras.

Fabric. Bibl. Gr. tom. IX, pag. 652.

Strab. l. VII, pag. 429. — Fabric. ubi supra.

Fabric. Bibl. Gr. tom. IX, pag. 626 et 627.

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

regarder comme des articles ajoutés à l'ouvrage de Suidas, ceux qui ont rapport au Christianisme; et le nombre en est assez grand. Cette réflexion affoiblit un peu ma conjecture. Il y auroit encore une autre objection à faire contre elle. J'ai parlé d'un calcul chronologique employé dans le Lexique de Suidas à l'article Ἀδὰμ; et ce calcul est celui de Jules Africain (1), écrivain du III.e siècle. Mais cet endroit de Suidas est très-certainement en partie, et très-probablement en totalité, ajouté à l'ouvrage original. Une plus longue discussion m'écarteroit trop de mon objet; je reviens au manuscrit dont je dois principalement m'occuper.

Ce que j'ai dit donne lieu de juger que ce manuscrit, quoique assez moderne, ainsi que celui d'après lequel il a été immédiatement copié, représente quelqu'un des plus anciens manuscrits, puisque, comme je l'ai remarqué, on n'y trouve point quantité d'articles qui y ont été insérés depuis. Il faut cependant convenir qu'il n'est pas lui-même exempt de toute insertion; et parmi celles qui s'y trouvent, il y en a que Suidas n'auroit pas avouées. De ce nombre sont quelques articles doubles, quelques autres qui ne se correspondent pas; mais en général ces défauts y sont beaucoup plus rares que dans les éditions. Les articles y sont d'ordinaire plus courts et moins surchargés de choses de mauvais choix. Ajoutons que le texte du manuscrit fournit des leçons souvent préférables à celles du texte imprimé. J'en vais rassembler quelques-unes; et c'est par là que je finirai mes observations.

Les variantes que je vais rapporter seroient plus nombreuses, si j'avois eu le temps de pousser jusqu'au bout la collation du manuscrit avec les imprimés. Je l'avois entreprise conjointement avec M. de Foncemagne, qui m'avoit engagé à partager avec lui ce travail. Les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, chargés de la rédaction du Catalogue des manuscrits du collége des Jésuites à Paris lorsque la vente en fut ordonnée, voulurent bien nous confier le Lexique de Suidas, qui en faisoit

(5) Jules Africain, le premier qui employa ce calcul, acheva sa chronique l'an de Jésus-Christ 221.

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

partie ; et nous nous empressâmes de le collationner principalement avec l'édition de Kuster : mais malheureusement il fallut rendre le manuscrit avant d'avoir achevé.

Nous nous y étions appliqués avec l'attention la plus scrupuleuse. Je lisois le texte manuscrit ; et M. de Foncemagne, qui avoit sous les yeux l'édition de Kuster, écrivoit les variantes à mesure qu'il s'en découvroit. Obligés de rendre l'ouvrage, nous fîmes part à ceux qui nous l'avoient communiqué, de quelques-unes de nos remarques, dont ils ont fait usage dans leur Catalogue imprimé, comme on peut le voir aux pages 114 et suivantes. Nous observâmes que le P. Labbe avoit eu dessein de se servir de ce manuscrit pour éclaircir le texte de Suidas, et corriger ses interprètes, ainsi que l'atteste le titre (1) de cet ouvrage projeté, qu'on lit à la fin du manuscrit même, et que ce savant n'a point exécuté. Enfin nous avertîmes qu'on trouvoit en effet dans le manuscrit, des leçons propres à perfectionner le texte imprimé. Nous ne communiquâmes point ces leçons que nous avions extraites, aux rédacteurs du Catalogue ; ils n'auroient pu les y faire entrer. Je vais placer ici celles qui me paroissent les plus dignes d'être conservées. Je remplis les vœux de mon digne ami, en mettant les savans à portée de profiter d'un travail auquel il employa quelques momens d'une vie consacrée toute entière aux progrès des Lettres.

I. L'article *Abaris*, le premier du manuscrit (2), y est bien plus correct que dans les éditions, où l'on place sous la troisième olympiade le voyage d'Abaris en Grèce. Notre manuscrit indique la cinquante-troisième olympiade pour l'époque de ce voyage, ordonné par les Scythes hyperboréens dans le dessein de consulter l'oracle d'Apollon au sujet de la peste qui régnoit alors. Kuster, qui avoit vu la même leçon dans un manuscrit, la justifie ; et en effet la LIII.e olympiade, dont la première année tombe

Au mot Abaris, *not. 4.*

(1) Ce titre est imprimé dans le Catalogue, *pag. 116*, et figuré de la manière dont il est dans le manuscrit. Voici comme il est conçu : *In aureum Suidæ Lexicon, ejusque interpretes, Hieron. Wolfium Œtting. et Æmilium Portum Francof. atque illustratorem Joachimum Camerarium Bamberg. præmitiæ notarum et castigationum ad historiam præsertim spectantium, operâ et studio Phil. Labbei Bituric. Soc. Jesu Theologi.*

(2) Il n'est que le XXV.e article de l'édition de Kuster.

Digitized by Google

sous l'an 568 avant Jésus-Christ, est une époque qui quadre bien mieux (1) avec l'opinion la plus généralement reçue sur l'époque du voyage d'Abaris, que la III.e olympiade commencée l'an avant Jésus-Christ 768. Mais une faute manifeste dans les éditions, c'est d'avoir ajouté à la fin de cet article, une longue digression sur la nation des *Abares*, qui n'a absolument rien de commun avec *Abaris*. Ce morceau a été tiré mot pour mot de Priscus par quelque compilateur ignorant; et cette insertion maladroite ne se trouve point dans notre manuscrit.

LEXIQUE DE SUIDAS.

Eclog. de Legation. p. 43, edit. Paris.

II. L'article *Abraham* finit aussi par une digression sur les idoles, que je crois de même une insertion faite au texte de Suidas. Elle se trouve cependant dans notre manuscrit; mais elle y est parfaitement distinguée de la partie qui précède. On a même marqué cette distinction par une lettre rouge; au lieu que dans les éditions, cette addition est tellement confondue avec ce qu'on lit auparavant, et qui est une citation de Philon, que Portus et Wolfius ont pris cette addition pour une continuation de la citation. Kuster en avoit fait la remarque. Notre manuscrit confirme ce qu'il dit sur la méprise de Portus et de Wolfius.

III. Dans l'article *Adrien*, empereur, Kuster a tâché de restituer un passage altéré dans les éditions antérieures à la sienne. L'empereur fait serment μήτε τι τῶν δημοσίων συμφερόντων ποιήσειν, ce qui, rendu littéralement, signifieroit qu'il promettoit *de ne rien faire de ce qui seroit avantageux au peuple;* à quoi il ajoute qu'*il ne feroit mettre à mort aucun sénateur.* Il est évident que la première partie de cette promesse ne peut être telle que le texte l'exprime; tous les interprètes l'ont senti. Wolfius propose de lire οὗ συμφερόντων *de ne rien faire qui ne fût avantageux au peuple.* Kuster veut qu'on lise, τῶν ἔξω δημοσίων συμφερόντων, ce qui donne le même sens; mais le mot ἔξω n'est introduit que par conjecture. Notre manuscrit fournit une leçon qui me paroît heureuse, τῶν δημοσίῳ συμφερόντων. On sait que le mot δημόσιον signifie *ce qui appartient au peuple*, τὸ τοῦ δήμου, comme Suidas l'interprète lui-même. De là on l'a employé pour signifier

Portus, not. in Suid. Voc.

Au mot Δημόσιον.

(1) *Voyez* Bayle, au mot *Abaris*, not. C et D. On croit communément Abaris contemporain de Pythagore, qui vivoit plus de cinq siècles et demi avant Jésus-Christ.

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

le *trésor public;* et pour dire *verser de l'argent dans le trésor public;* on disoit εἰς τὸ δημόσιον ἀποτίνειν. Or, ne peut-on pas entendre, par le passage dont il s'agit, restitué selon la leçon de notre manuscrit, qu'Adrien jure *de ne se mêler en rien de ce qui concerne le trésor public ;* à quoi il ajoute qu'*il ne fera mourir aucun sénateur.* Ces deux parties du serment de l'empereur se lient ainsi, on ne peut mieux. *Il respectera les finances de l'état, et n'attentera point à la vie des membres du sénat.* L'altération du passage dans les éditions, ne consiste que dans le changement d'une seule lettre; δημοσίῳ au lieu de δημοσίων. Or, rien de plus aisé que d'expliquer comment s'est fait ce changement. Les copistes ont souvent écrit les mots terminés par un ῳ avec l'*iota* souscrit, en mettant l'*iota* à côté, au-lieu de le mettre au-dessous; et il étoit facile, en copiant un mot ainsi écrit, de prendre l'*iota* pour un ν, par conséquent d'écrire δημοσίων au lieu de δημοσίῳ.

IV. Dans l'article *Alexandre*, fils de Philippe, les éditions portent qu'il fut empoisonné par Cassandre, ἀπὸ Κασσάνδρου τοῦ ἰδίου, ce qui peut signifier par Cassandre *l'un de ses favoris.* Le manuscrit dit, ἀπὸ Κασσάνδρου τοῦ ἰδίου στρατήγου, par Cassandre *l'un de ses propres généraux.* Les versions Latines supposent cette leçon; car elles traduisent, *à Cassandro duce.*

V. En parlant d'*Apollinaire*, celui qui écrivit contre Porphyre, le texte imprimé dit qu'il vivoit du temps *de Constantin et de Julien l'Apostat.* Notre manuscrit nomme *Constance* au lieu de *Constantin.* Cette leçon paroît préférable; car Julien succéda, non à Constantin, mais à Constance. C'est aussi la leçon d'un manuscrit du Vatican, comme nous l'apprend Kuster.

VOC. Ἀπολλινάριος, *not.* 10.

VI. A propos d'*Aristarque* de Tégée, Suidas, en parlant des bienfaits dont les dieux font jouir les hommes, cite l'*air*, l'*eau*, le *feu*, et joint à ce dernier élément l'épithète de σύντεχνος, Le manuscrit porte ἄτεχνος, qui exprime bien le feu comme élément, le feu naturel, le feu présent des dieux, présent de la nature, *qui n'est point dû à l'art.*

VII. Je crois qu'il faut regarder comme une faute typographique dans l'article du grammairien *Archibius*, le mot Λευκάδος, au lieu de Λευκάδιος, pour exprimer qu'il étoit de Leucade; et en effet cette faute ne se trouve ni dans notre manuscrit, ni

Digitized by Google

même dans l'édition de Suidas par Portus. Elle n'est que dans l'édition de Kuster.

LEXIQUE DE SUIDAS.

VIII. A la fin de l'article *Attale*, roi de Pergame, frère d'*Eumène*, il y a une addition faite par quelque compilateur peu instruit, qui a confondu avec ce prince, un autre *Eumène*, mari d'Apollonie. Cette addition n'est point dans notre manuscrit. Kuster [a], après Reinesius, avoit remarqué la méprise.

[a] *Edit. Kust. t. I, p. 366, not. 4.* — *Reinesii Var. lect. lib. III, pag. 364.*

IX. Dans un article sur les *Brachmanes*, tiré de [b] Palladius, il est dit qu'ils ne se servoient ni de fer, ni d'or, ni d'argent, ni de pain, ni de vin, ni de viandes. Le manuscrit ajoute qu'ils ne faisoient point non plus usage du feu οὐ πῦρ. Ce mot n'est point dans le texte imprimé; mais les versions Latines l'expriment: et ce qui achève de confirmer la leçon du manuscrit, c'est qu'elle est conforme au texte même de Palladius.

[b] *De gentibus Indiæ, p. 8.*

X. Les articles du manuscrit que je parcours, sont souvent moins longs que ceux des éditions. Cependant l'article *Gédéon* est bien plus ample dans ce manuscrit. Mais je me suis aperçu que c'est par une méprise du copiste, qui y a joint divers traits sur *Mélindès*, dont l'imbécillité avoit passé en proverbe, et qui sont employés dans l'article grammatical Γελοῖος. Sans doute ils avoient été extraits pour en former un article sous le nom de Mélindès, le plan de notre manuscrit n'admettant que les noms de personnes. Mais au lieu de cela, le copiste les a réunis à celui de Gédéon, auquel ils n'avoient aucun rapport. J'en avertis ceux qui auroient occasion de faire usage de notre manuscrit.

De gentibus Ind. ubi suprà.

XI. En parlant des ouvrages de *S.t Grégoire de Nazianze*, le manuscrit en cite quelques-uns qui sont omis dans les éditions: deux discours contre Eunomius, κατὰ Εὐνομίου λόγοι B; un sur la théologie, περὶ Θεολογίας A. deux sur le fils de Dieu, περὶ Υἱοῦ λόγοι B.

XII. Selon le Suidas imprimé, *Démétrius de Phalère* étoit fort beau, et on lui reprochoit d'avoir eu des amans dans sa jeunesse, ἐρώμενος νέος ὤν. Selon la conjecture de Kuster, il faut lire Κλέωνος: en effet on lui reprochoit d'avoir eu pour amant *Cléon*, comme on le voit dans Diogène-Laërce (1). Notre manuscrit, comme plusieurs autres cités par Kuster, écrit νέωνος

(1) *Laert. in Demetrio.* Laërce ne dit point quel étoit ce Cléon. Certainement

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

au lieu de νέος ὤν; ce qui met sur la voie de la correction que Kuster propose.

XIII. Une autre leçon de notre manuscrit, qui me paroît mériter d'être recueillie, est dans l'article de *Démosthène de Thrace.* Cet auteur avoit composé deux ouvrages différens, selon le Suidas imprimé; l'un étoit un Abrégé de Damagète, l'autre un écrit sur les poëtes dithyrambiques. Ἐπιτομὴν Δαμαγήτου τοῦ Ἡρακλεώτου. Περὶ Διθυραμβοποιῶν. Mais selon la leçon du manuscrit, ce n'étoit qu'un seul et même ouvrage, Ἐπιτομὴν τῶν Δαμαγήτου τοῦ Ἡρακλεώτου περὶ Διθυραμβοποιῶν. Kuster avoit deviné ce sens; mais le mot τῶν étoit oublié dans le texte imprimé; et notre manuscrit, qui le fournit, tourne la conjecture de Kuster en certitude.

XIV. Suidas distingue deux *Diagoras*, qui tous deux eurent le surnom d'*Athées.* Selon la leçon imprimée, ils étoient tous deux de l'île de Mélos. Selon le Manuscrit, le second seulement étoit de cette île, et le premier étoit de Milet. Plusieurs écrivains les ont confondus, trompés par la ressemblance de nom, de surnom et de patrie. Notre manuscrit leur assigne deux patries différentes. Plutarque et Théodoret reconnoissent un Diagoras *natif de Milet;* mais quelques-uns ont cru, sur la foi de Suidas, qu'il falloit lire *natif de Mélos.* Notre manuscrit, au contraire, tourne en faveur de Théodoret et de Plutarque, le témoignage de Suidas. Il y a eu certainement deux Diagoras, l'un de Mélos, dont parle Aristophane, et qu'on ne peut supposer de Milet; car la mesure du vers n'admettroit point le mot Μιλήσιον au lieu de Μήλιον dont se sert le poète: il fut contemporain de Pindare. L'autre, dont parlent Plutarque, Théodoret et notre manuscrit, fut esclave de Démocrite, qui mourut en 361, et que Pindare avoit précédé de près d'un siècle. J'ajoute que le manuscrit rapporte ici en entier un passage d'Hésychius, qui est tronqué dans le Suidas imprimé.

XV. Didyme le jeune avoit composé beaucoup d'ouvrages. Les éditions de Suidas en citent un sur l'orthographe, περὶ Ὀρθογραφίας. Notre manuscrit dit que c'étoit sur la géographie, περὶ

ce n'étoit pas le fameux démagogue de ce nom, mort l'an 422, avant l'ère Chrétienne. On sait que Démétrius de Phalère vécut un siècle et demi plus tard.

Γεωγραφίας,

Digitized by Google

Γεωγραφίας. Il ne nous reste d'écrits de cet auteur, sous aucun de ces deux titres.

LEXIQUE DE SUIDAS.

XVI. Un passage de l'article Διογενειανὸς, tel qu'il est dans les éditions de Suidas, a besoin d'être corrigé. Voici ce passage : Ἦν γὰρ ἦν οὗτος παντοίοις λόγοις. Les traducteurs observent qu'il manque ici quelque chose, et Kuster supplée le mot πεπαιδευμένος. Ainsi le passage signifieroit que Diogénianus avoit *beaucoup de connoissances;* mais la suite du discours ne s'accorde pas avec cette conjecture. « Diogénien, dit Suidas, étoit de « Césarée, ville du Pont. Il faut pourtant examiner s'il n'étoit » pas plutôt d'Héraclée en Carie. *Car* (ajoute-t-il, selon la » conjecture de Kuster), *il avoit beaucoup de connoissances.* Je » n'ai point trouvé que l'on ait positivement affirmé qu'il étoit » de Césarée dans le Pont, quoique ce soit l'opinion de plu- » sieurs ». Assurément on ne peut imaginer que la raison de douter ou de décider de la patrie de Diogénien, dût se tirer de ce qu'*il avoit beaucoup de connoissances;* ce sens ne se lie nullement avec ce qui précède et ce qui suit. Notre manuscrit me paroît fournir la vraie leçon. Au lieu des mots ἦ γὰρ ἦν οὗτος παντοίοις λόγοις, il porte ἦν γὰρ οὗτος παντοῖος λόγος. Ce qui, ce me semble, peut signifier, *car on en parloit fort diversement.* Ainsi, voici la phrase entière de Suidas, qui, selon cette leçon, forme un sens complet et naturel : « Diogénien étoit de Césarée » ville du Pont. Il faut examiner cependant si ce n'étoit pas » d'Héraclée en Carie; car on en parle diversement, et je » n'ai trouvé nulle part qu'on ait dit positivement qu'il étoit de » Césarée dans le Pont, &c. »

XVII. Le manuscrit, dans l'article de *Dioscoride,* offre encore une leçon que je crois préférable à celle des éditions. Elles disent que cet écrivain composa vingt-quatre ouvrages, tous sur la médecine, et *qui sont célèbres,* περιβόητα; au lieu de cette épithète vague, le manuscrit caractérise ces ouvrages en disant qu'ils traitoient *de la botanique.*

XVIII. Il s'est glissé dans les éditions (article *Æsope le Fabuliste*), un mot qui embarrasse les interprètes. En parlant du temps où il vécut, elles disent que ce fut dans la XL.e olympiade, en se servant de cette expression ; ὃς μεσοῦν ἐπὶ τῆς μί

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

ὀλυμπιάδος. Que signifie ce mot μεσοῦν ? Portus traduit, *au milieu* de la XL.e olympiade, et lit μεσῶν. Kuster fait bien plus de frais, et substitue aux mots ὃς μεσοῦν, les mots ὥστε βιοῶ αὐτὸν. Notre manuscrit tranche la difficulté; on n'y trouve point le mot μεσοῦν qui ne sert qu'à troubler le sens. La correction qu'il faudroit peut-être faire, tomberoit sur le chiffre qui désigne la XL.e olympiade; car Suidas dit dans ce même article, qu'Æsope vécut avant Pythagore, et fut fort aimé de Crésus. Or Crésus ne commença son règne que la LIV.e olympiade, et Suidas dit que cette même olympiade fut l'époque de la mort d'Æsope. Tout cela ne s'accorde pas; mais ces discussions sont étrangères à mon objet.

XIX. Il y a dans le Lexique de Suidas, deux articles sous le nom d'*Épicure*. Le second de ces articles, dans le texte imprimé, dit d'Épicure que dans sa jeunesse il ne pouvoit soutenir la lumière du soleil, *ayant pour ennemi le plus brillant, le plus éclatant* DES DIEUX. *Il ne pouvoit de même supporter l'éclat du feu, &c.* τῷ φαιδροπάτῳ τε καὶ ἐναργεστάτῳ τῶν Θεῶν ἀπεχθανόμενος. Καὶ μέν τοι καὶ τὴν τοῦ πυρὸς αὐγὴν ἀπεστρέφετο. Le manuscrit porte στοιχείῳ au lieu de τῶν Θεῶν; *il avoit pour ennemi le plus brillant des élémens;* ce qui convient bien mieux en cet endroit, où il ne s'agit point *des Dieux*, mais *du feu*, dont il ne pouvoit soutenir ni l'éclat ni la lumière.

XX. Au mot Ἐσσαῖοι, selon la leçon imprimée, il est dit que la secte des *Esséens*, étoit bien plus austère que celle des Pharisiens et des Scribes. Le manuscrit ajoute, et que celle des Saducéens. Mais je doute qu'il faille adopter cette leçon; car Suidas me paroît avoir si peu connu les Saducéens, qu'il ne cite le mot Σαδδυκαῖος, que comme un nom de personne.

Les deux dernières lignes de l'article sur les Esséens, ne font que répéter ce qu'on a dit plus haut de la préférence qu'on donne à la doctrine des Esséens sur celle des Pharisiens, et paroissent visiblement une interpolation qui ne se trouve point dans notre manuscrit.

XXI. Ce manuscrit se contente de dire dans l'article d'*Euthyclès*, que, des comédies qu'il avoit faites, une étoit intitulée *les Libertins* ou *la Lettre*, Ἀσωτοι, ἢ Ἐπιστολή. L'imprimé ajoute,

Athen. l. III, p. 124.

Digitized by Google

comme dit Athènée dans ses Déipnosophistes. Cette addition paroît une glose qui a passé de la marge dans le texte.

XXII. Il est peut-être superflu de remarquer que les deux articles d'*Eusèbe* de Césarée, qu'on lit dans les éditions de Suidas, doivent être réunis en un, comme ils le sont dans notre manuscrit. Cela est si évident, qu'au premier coup d'œil il est aisé de s'en apercevoir.

XXIII. Je m'arrêterai davantage sur un passage manifestement corrompu dans les éditions, à l'article d'*Eustéphius.* Le sens est clair, et les traducteurs l'ont saisi; mais ils ont observé la nécessité de corriger le texte que voici : Εὐστέφιος, Ἀφροδισιεὺς, σοφιστὴς ἐπιφανίων τῶν ἐν Ἀδρόπτοις τῶν ἐυκτηείων, ὃ κεῖται ἐν Λυδίᾳ. On sent que l'auteur a voulu dire que le sophiste Eustéphius étoit un des hommes les plus célèbres d'Adrotta, lieu situé en Lydie; mais pour que la construction grammaticale soit régulière, il faut lire, comme dans notre manuscrit, τῶν ἐν Ἀδρόπτοις, τῷ εὐκτηείῳ, ὃ κεῖται ἐν Λυδίᾳ.

XXIV. Le manuscrit offre une addition importante à l'article *Zoïle.* Après avoir dit que ce censeur rigoureux fut précipité du haut des roches Scironiennes par les habitans d'Olympie, pour venger la mémoire d'Homère, qu'il avoit attaqué sans ménagement; le manuscrit ajoute (ce qui ne se trouve point dans les éditions) qu'ils n'en avoient pas moins d'admiration pour ce critique : ἦν θαυμάσιος αὐτοῖς. On sait que Denys d'Halicarnasse a parlé avec éloge de Zoïle.

Epit. Dion. Halic. ad Pompeium, p. 137.

XXV. Selon le texte imprimé, *Héraclide* le Pontique vécut à Rome sous les règnes de Claude et de Néron, et y vécut *oisif,* σχολάζων : ce qui ne s'accorde guère avec ce qui suit, qu'il composa plusieurs poëmes épiques. Selon notre manuscrit, il faut lire, σχολάρχων, *il y tint école.* Portus traduit *scholam habens.* Kuster, *ludum litterarium aperuit.* Tous deux ont donc suivi le sens de la leçon du manuscrit; mais ils n'ont ni corrigé, ni même indiqué la faute du texte.

Je ne doute pas que le reste du manuscrit que M. de Foncemagne et moi n'eûmes pas le temps de collationner jusqu'à la fin, ne nous eût fourni beaucoup d'autres leçons, peut-être

Digitized by Google

LEXIQUE DE SUIDAS.

même plus précieuses. Mais celles qu'on vient de citer, me paroissent suffire pour faire sentir qu'on pourroit se servir avantageusement de ce manuscrit, si l'on vouloit donner une nouvelle édition de Suidas (1); et c'est le principal but de ces observations.

J'ai cru d'autant moins inutile d'en faire part au public, que la partie du Lexique de Suidas qui se trouve dans le manuscrit des Jésuites, est celle des noms propres et des articles historiques; et que c'est celle sur laquelle le savant M. Toup n'a point travaillé. On sait que les trois volumes de corrections données par cet habile commentateur, sous le titre d'*Emendationes in Suidam*, ne roulent que sur la partie grammaticale, et principalement sur les citations des poëtes.

(1) On peut voir dans Fabricius (Bibl. Gr. *tom. IX, pag. 636*), les noms des savans qui avoient promis de publier de nouveau Suidas avec des corrections et des remarques. Kuster seul a exécuté ce projet; mais on voit que son édition pourroit encore être perfectionnée. D'ailleurs la traduction Latine qui l'accompagne, est en grande partie celle de Portus, qui n'est rien moins qu'exacte, et que Kuster avoit d'abord entrepris de corriger; mais il a lui-même averti qu'il n'avoit pas poussé ce travail fort loin, et qu'il avoit employé la version de Portus, quoiqu'il en connût les défauts. Il avoit annoncé une édition nouvelle, avec quantité de corrections dans le texte et la version, et il en parle dans sa réponse aux critiques de Gronovius (*Diatriba antigronoviana*, pag. 27); mais il mourut à 46 ans, en 1776, et son projet est resté sans exécution.

Digitized by Google

NOTICE
DU ROMAN DE ROU
ET DES DUCS DE NORMANDIE.

Manuscrit de la Bibliothèque nationale 6987; autre coté 7567.² Manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, intitulé au dos, Roman de Rou.

Par le feu C.en DE BRÉQUIGNY.

PREMIÈRE PARTIE.

L'OUVRAGE dont je viens de donner le titre n'a jamais été publié, mais a été souvent cité comme un monument historique. C'est un poëme où l'on raconte, dans le langage du XII.e siècle, l'établissement des Normands en France, et l'histoire de leurs premiers ducs. Il n'est entier dans aucun des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Labbe, Mélanges histor. — Laroque, Hist. généalogiq. de la M. d'Harcourt. — L'Abbé des Thuilleries, Mouvance de la Bretagne. — Dom Clément, Art de vérifier les Dates. — Rec. des Hist. de France, t. XI et XIII. — Histoire de Normandie, par Gabriel Dumoulin, &c.

Celui qui est coté 6987, ne commence l'histoire des ducs de Normandie qu'au troisième de ces ducs, Richard I.er du nom; et j'y ai remarqué d'ailleurs quelques lacunes qui étoient probablement dans l'exemplaire d'après lequel il a été transcrit. Du reste, ce manuscrit, qui est de la fin du XIII.e siècle, est parfaitement bien conservé. C'est un *in-folio* de très-grand format, contenant 340 feuillets, en vélin; l'écriture est très-belle, et l'encre est du plus beau noir. Il est orné de lettres coloriées et fleuronnées. La reliûre est moderne, en maroquin rouge, aux armes de France. On peut dire que c'est, à tous égards, un des plus beaux manuscrits du moyen âge.

On y a inséré bien d'autres ouvrages que celui qui fait l'objet de cette notice. On y trouve d'abord sur deux colonnes, jusqu'au 17.e feuillet, le texte Latin de l'Apocalypse, avec des

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

figures assez grossièrement dessinées; ensuite, sur trois colonnes, jusqu'au feuillet 31, une espèce de commentaire en Français sur le texte dont je viens de parler; enfin jusqu'au feuillet 33, des prédictions attribuées aux Sibylles. Le reste du volume n'offre que des poësies Françaises, écrites sur quatre colonnes, toutes en vers de huit syllabes, excepté une seule pièce qui est en vers de douze syllabes (1), et qui par cette raison n'est écrite que sur trois colonnes. Toutes ces poësies sont comprises sous le titre général de *Romans*. J'aurai bientôt occasion de dire ce qu'on entendoit autrefois par ce mot. Ces *Romans* sont au nombre de dix-neuf; ils sont suivis de quelques vers à la louange de la Vierge et sur sa mort.

Pour ne rien omettre de ce que ce manuscrit renferme, je dois dire qu'au feuillet 216 on a placé une généalogie des comtes de Boulogne, en prose Française (2). Elle finit à Robert VI, comte d'Auvergne et de Boulogne, qui, dit-on, vivoit alors; ce qui indique la fin du XIII.e siècle : j'ai dit que c'étoit aussi l'âge du manuscrit que j'examine.

Le huitième des dix-neuf romans qu'il contient, est intitulé *Des ducs de Normandie*, s'étend depuis le feuillet 219 jusqu'au feuillet 247, et se termine par le règne de Guillaume Courte-heuse, mais ne commence, comme je l'ai dit, qu'au règne de Richard I.er Ainsi on ne trouve rien dans ce manuscrit, ni sur le premier établissement des Normands en France sous leur chef Hastains, ni sur le premier duc de Normandie nommé *Rollon* (ou *Rou* comme l'appelle le roman), ni sur le fils et le successeur de celui-ci, Guillaume Longue-épée; et même ce qu'on y lit sur la vie de Richard I.er, n'est qu'un supplément à ce qui est rapporté de la vie de ce prince, dans le manuscrit 7567², qui finit à la paix de Guinefosse en 963.

Cet autre manuscrit que je dois maintenant faire connaître, contient spécialement le *Roman de Rou;* c'est-à-dire l'histoire de Rollon, premier duc de Normandie, après laquelle on lit celle de plusieurs de ses successeurs.

Quoique ce manuscrit ne soit qu'une copie moderne, il

(1) C'est le *Roman d'Alexandre.*
(2) La même généalogie se trouve en vers dans les Mélanges historiques du P. Labbe.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

seroit précieux s'il avoit été mieux conservé. Car il y a lieu de croire qu'il contenoit en entier l'ouvrage qui s'y trouve aujourd'hui très-défectueux. Il étoit autrefois dans la bibliothèque de MM. Bigot, sous le N.° 155, d'où il a passé dans la Bibliothèque nationale. C'est un petit *in-folio*, en papier, couvert d'une simple feuille de parchemin, et qui n'a que 74 feuillets. L'écriture est du XVI.e siècle et de différentes mains. Il y a des feuillets transposés, des lacunes considérables; il y manque trois cahiers entiers et non de suite. Les premières lignes des premiers cahiers, jusqu'au 28.e feuillet inclusivement, ont été rongées (1) par les rats. Un manuscrit aussi imparfait et dans un pareil désordre, ne pouvoit me fournir les matériaux d'une notice suivie. Heureusement j'ai trouvé ailleurs un troisième manuscrit dont je dois également rendre compte.

Je savois depuis long-temps que M. de Sainte-Palaye, à force de soins et de recherches, étoit venu à bout de se procurer une copie du *Roman de Rou et des ducs de Normandie*, aussi complète qu'on pouvoit l'espérer au défaut de l'original. J'avois vu ce manuscrit; et les notes que M. de Sainte-Palaye avoit mises en tête, m'avoient appris qu'ayant d'abord commencé de copier le manuscrit qui avoit appartenu à MM. Bigot, il avoit été rebuté par les imperfections qu'il y avoit aperçues; mais qu'ayant découvert une autre copie du même ouvrage parmi les manuscrits de Colbert, écrite de la main du savant André Du Chesne, il s'en étoit servi pour continuer et achever son travail.

J'avois lu dans ces mêmes notes, que Du Chesne, comme il l'avoit écrit lui-même sur le premier feuillet de sa copie, l'avoit faite d'après le manuscrit de M. Dumoustiers; que ce manuscrit de M. Dumoustiers, s'il n'étoit pas l'original, étoit au moins fort ancien; et qu'indubitablement, ce dont M. de Sainte-Palaye assure s'être procuré la preuve, il avoit servi de type à cette copie défectueuse, qui provenoit de la bibliothèque de MM. Bigot. J'ai espéré quelque temps que je pourrois avoir

(1) Cet accident arriva en 1729, selon une note de M. de Sainte-Palaye, à la tête de son Mss. dont je parlerai plus bas.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

recours à la copie de Du Chesne ; mais elle n'existe point à la Bibliothèque nationale, et je n'ai pu savoir ce qu'elle étoit devenue. Il ne me restoit donc pour ressource que la copie de M. de Sainte-Palaye.

Je n'ignorois pas qu'après la mort de cet académicien, elle avoit été portée dans le dépôt des chartes, place Vendôme ; qu'ensuite elle avoit passé dans la bibliothèque de M. le marquis de Paulmy (1). Les savans qui en ont la garde, ont bien voulu me communiquer ce manuscrit ; et il m'a servi principalement pour la partie qui manque entièrement dans le premier des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, et qui est imparfaite dans le second. Il m'a servi aussi pour remplir quelques lacunes que j'ai remarquées dans le premier manuscrit de la Bibliothèque nationale. Le manuscrit de Du Chesne, copié par M. de Sainte-Palaye, finissoit à la mort de Guillaume-le-Conquérant. Le premier des manuscrits n.° 6987 que j'ai cités, s'étend jusqu'à la fin de la vie de Guillaume Courte-heuse. M. de Sainte-Palaye a fait transcrire ce supplément, de sorte qu'il a rendu sa copie (2) aussi complète qu'il lui a été possible.

Elle m'a offert de plus un avantage que je ne pouvois espérer de rencontrer ailleurs : M. de Sainte-Palaye a écrit de sa propre main, sur les marges, la signification des mots les plus difficiles à entendre dans un texte dont le langage est celui qu'on parloit en France au milieu du XII.e siècle, époque où fut composé l'ouvrage dont je vais donner la notice. Mais auparavant je dois dire quelque chose de l'auteur.

Il est peu connu, et n'est pas même nommé parmi nos anciens poëtes, dans le Recueil de Fauchet sur l'origine de la langue et de la poésie Française. Mais il parle quelquefois de lui dans son propre ouvrage ; il s'y nomme en divers endroits ; et son nom est toujours écrit *Wace* dans le manuscrit 6987, le plus ancien de tous. L'orthographe de ce nom n'est pas constante dans l'autre manuscrit. On y lit tantôt *Vace*, tantôt *Vacce*, tantôt

Fol. 219, col. 3, 229, col. 2.

(1) Cette Bibliothèque est celle qui aujourd'hui porte le nom de Bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Ce sont les pages de cette copie que je citerai communément dans la première partie de la notice ; le manuscrit 7567[2] étant trop imparfait pour en pouvoir régulièrement citer les pages.

Vaice,

Digitized by Google

Vaice. M. Galland, dans un mémoire [a] sur nos anciens poëtes Français, écrit *Gace.* On a pu employer cette orthographe; car on sait que la lettre *G* a été souvent substituée au *V.* Ainsi l'on a écrit indifféremment *Guillelmus* et *Willelmus.* Mais je ne puis me persuader que *Vace* ou *Gace* soit le même nom que *Wistace* ou *Huistache,* comme l'ont cru M. de la Ravalière et quelques autres après lui. En confondant ces deux noms, on pourroit croire que *Wistace,* auteur du roman de *Brut,* est le même que *Vace,* auteur du roman de *Rou.* Ces deux poëtes vécurent à la vérité dans le même temps; mais M. Galland [b] a bien su les distinguer l'un de l'autre. C'est une faute assez grave [c] que d'avoir dit que le roman de Rou est quelquefois intitulé *Roman de Brut.*

ROMAN DE ROU.

[a] *Mém. de l'Académ. des Belles-Lettres, t. II, p. 674 et 675. Poésies du roi de Navarre, t. I, p. 145.*

[b] *Mém. de l'Académie des Belles-Lettres, ubi suprà.*

[c] *Elle se trouve dans le IV.e vol. de la Bibl. de la Fr. par Fontette, au Supplément.*

Vace nous apprend à-la-fois son nom et sa patrie dans ces vers [d]:

> Si l'on demande qui ceu dist,
> Qui ceste estoire en *Romans* mist,
> Je di et dirai que je sui
> Vaicce, de l'isle de Gersui.

[d] *Fol. 54 r.° du Mss. coté 7567².*

Mettre une histoire en *romans,* c'étoit l'écrire en langue vulgaire, qu'on nommoit *langue romance.* On a dit qu'elle s'étoit formée du mélange de la langue Gauloise avec la Romaine; mais le fond entier étoit la langue des Romains, la langue Latine, par-tout recommandable, quoique défigurée par la corruption des mots, et sur-tout par la destruction totale de la syntaxe: il eût été difficile qu'il ne s'y fût pas glissé quelques expressions tirées de l'ancien langage du pays; mais il faut avouer qu'elles étoient en bien petit nombre. On la nomme *langue romance,* parce qu'on la regarde comme la langue Romaine, dont elle n'étoit en effet qu'une altération: long-temps dans la bouche du peuple, elle s'y étoit insensiblement polie, au point de devenir la langue des gens instruits. Non-seulement on la parloit communément en France, mais on s'en servoit même déjà pour traduire les livres Latins qu'on vouloit mettre à portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Ceux qui ont cru que le *Roman de Rou,* composé au milieu du XII.e siècle, étoit l'ouvrage le plus ancien en langue romance, se sont certainement trompés.

Pasquier, Recher. col. 754. — Antiq. de Borel, p. 399. — Hist. litt. de Fr. t. VI, p. 13, art. VII.

Fleury, V.e Discours sur l'hist. eccles.

Quant au titre de *Roman,* on voit par ce que je viens de

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

dire, que ce titre annonçoit alors en général un ouvrage écrit en *langue romance*, soit en vers, soit en prose; plus particulièrement les histoires, soit vraies, soit fabuleuses. Insensiblement cette acception a été restreinte, et le mot n'est resté que pour signifier un ouvrage en prose et de pure fiction.

Mss. 7567², ubi suprà.

L'île de Gersui où Vace dit qu'il naquit, est manifestement l'île de Gersey; car il ajoute que,

Ellè est en mer vers occident;
Aux fins de Normandie appent.

Ibid.

Elle fut le lieu de la naissance de Vace; mais ce fut à Caen qu'il fut élevé.

A Caën fu petis portez;
Illeques fu à lettres mis,
Puis fu longues en France pris.

Devons-nous entendre par-là qu'il fut prisonnier en France durant les guerres des Français contre les Normands dans le XII.e siècle? Quoi qu'il en soit, il revint à Caen, et s'y occupa

Ibid.

à écrire en langue romance.

Quant j'eu de France repairai,
A Caën longues converssai;
De roumanz fere m'entremis,
Moult en escript, et moult en fis.

Ce fut en 1160 qu'il composa son *Roman de Rou.*

Mss. de S.te-Palaye, pag. 134.

Mil et cent et soixante ans eut de temps et d'espace,
Puis que Diex en la Vierge descendi par sa grace,
Quant un Clerc de Caën, qui ot nom *Maitre Vace*,
S'entremit de l'estoire de Rou et de sa race.

Orig. de Caën, pag. 386.

Ainsi M. Huet s'est trompé, lorsqu'il a dit que Vace avoit commencé à écrire son roman de Rou en 1114.

Mémoires de l'Académ. des Belles-Lettres, t. II, p. 675.

On ne connoît point les autres romans de cet auteur, si ce n'est *le Chevalier du Lion*, que M. Galland lui attribue.

Vace étoit peu riche. Il espéroit que ses écrits seroient pour lui une ressource; mais il se plaint assez amèrement de ce que cette ressource étoit bien foible de son temps. Autrefois, dit-il,

Mss. de S.te-Palaye, pag. 146.

Cil qui les gestes écrivoient,
Et qui les estoires faisoient,
Souvent avoient des barons
Et des nobles dames beaux dons.

Digitized by Google

Mais à présent, continue-t-il, j'ai beau [a]

Livres écrire et translater,
Ne treiz gaire qui riens me dont,
Fors le roi Henri le second.
Ciex me fit donner, Diex li rende,
A Baieus une provende;
Et maint autre don m'a donné :
De tot li face Diex bon gré.

ROMAN DE ROU.

[a] *Manuscrit 6987, Fol. 219, col. 4.*

C'étoit pour faire sa cour à ce Prince, qu'il avoit entrepris le roman de Rou.

Pour l'enor au second Henri,
Qui du lignage Rou issi,
Ai-je de Rou longues conté....
Et de Guillaume Longue-épée
Avons l'estoire avant contée.
De Richard son fils avons dit,
Que son père laissa petit.

Id. ibid.

C'est ainsi qu'il s'exprime au commencement de la seconde partie de son ouvrage; car j'y remarque deux parties bien distinctes, dont la seconde ne fut composée qu'après la publication de la première, comme je le ferai voir.

Continuons de rassembler ce qui concerne la personne de l'auteur.

Nous ne savons le temps ni de sa naissance, ni de sa mort. Il nous apprend seulement qu'il avoit vu trois rois d'Angleterre du nom de Henri, qui avoient été aussi ducs de Normandie.

Mss. de S.te Palaye, pag. 147.

Trois rois Henri vi et congnu,
Et Clerc lisant en leur temps fu.
Des Englois furent rois tuit trois,
Et tuit treiz furent ducs et rois.

Ibid.

Il dit que le second de ces trois Henri étoit petit-fils du premier, et père du troisième. Ce dernier fut, comme les deux autres, duc de Normandie et roi d'Angleterre, Henri II lui ayant cédé la Normandie en 1167, et l'ayant fait sacrer roi d'Angleterre en 1170. Comme il ne fut roi que de nom, étant mort avant son père, les historiens ne l'ont point compté parmi les rois d'Angleterre, dont il n'exerça jamais le pouvoir. Impatient de le partager, il eut souvent avec son père des guerres dont parle notre auteur, qui vécut par conséquent au-delà de 1170, et même au-delà de 1174, puisqu'il parle du siége de Rouen par le roi de France Louis VII. Combinons ces diverses époques.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Il fut *Clerc lisant* sous les trois Henri, par conséquent sous Henri I.er Cette expression rappelle ces vers cités plus haut, où il dit que

A Caën fut petis portez,
Illeques fu à lettres mis.

On peut donc croire qu'il avoit alors environ dix ans. Or Henri I.er mourut en 1135; et en supposant que ce fut sur la fin du règne de Henri I.er que Vace passa à Caen, il s'ensuivra qu'il étoit né vers 1124. Ce calcul s'accorde à merveille avec ce que nous savons de plus sur la vie de cet écrivain. Il dit qu'il commença son poëme en 1160; et selon notre supposition, il avoit alors trente-six ans. Il en avoit cinquante lorsqu'il écrivoit l'épilogue qui termine la première partie de son ouvrage, et où il parle du siége de Rouen par le roi de France en 1174. Il obtint pour récompense une prébende à Bayeux, et travailla à la seconde partie, qui ne fut écrite qu'après la publication de la première, comme je le dirai plus bas. Il ne parle nulle part de la mort de son bienfaiteur Henri II, qui vécut jusqu'en 1183. Ainsi, il est probable qu'il avoit fini son ouvrage du vivant de ce prince; et en 1183, Vace n'avoit pas soixante ans. Nous ne savons s'il vécut encore long-temps après; et ce que je viens de dire est tout ce que j'ai pu rassembler sur sa vie. Passons à la notice de son roman.

Ce roman n'est autre chose qu'une histoire en vers, où le poëte n'emploie aucun des ressorts qui caractérisent le poëme épique. Quant au fond de l'ouvrage, l'auteur suit presque toujours pas à pas les deux plus anciens historiens de Normandie, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges, sans cependant les citer jamais. C'est avec raison qu'en désignant ses écrits, dans des vers que j'ai cités, il se sert du mot *translater*: car son roman des ducs de Normandie n'est souvent qu'une traduction en roman et en vers, de la prose Latine des deux écrivains que je viens de nommer. Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans le siècle suivant, son poëme paroît avoir servi de texte à un écrivain qui, à son tour, l'a translaté de vers en prose, et en a formé une chronique dont on trouve des extraits

Digitized by Google

dans plusieurs volumes [a] du recueil des historiens de France. J'en parlerai plus au long dans le second article de cette notice.

ROMAN DE ROU.

[a] *Voy. t. XI, pag. 310, et tom. XIII p. 221. Voy. aussi la Préface, p. xxiv.*

J'ai distingué deux parties dans le poëme de Vace, composées dans des temps fort différens. La première, comme il nous l'apprend lui-même, fut entreprise en 1160; par conséquent la sixième année du règne de Henri II. Il avoit alors pour objet d'obtenir de ce prince quelque récompense : au commencement de son poème, il se plaint de ce que le prince et sa femme Éléonore ne lui avoient fait jusqu'alors que de vaines promesses. Mais dans la continuation de l'ouvrage, après avoir raconté en vers de douze syllabes, l'histoire de Rou, de Guillaume Longue-épée, et une partie de celle de Richard I.er, il nous apprend qu'il en avoit été récompensé par une prébende.

Ce fut donc postérieurement à ce don, qu'il reprit la suite de l'histoire de Richard I.er, à laquelle il joignit celle de ses successeurs de la race masculine de Rou; et voilà une seconde partie qui manifestement n'a été composée qu'après que la première eut été publiée et récompensée.

Toute cette seconde partie est écrite en vers de huit syllabes; mesure différente de celle qui est employée pour la première: ce qui rend encore plus sensible la distinction de ces deux parties.

L'auteur, avant d'entamer l'histoire de Rou; raconte dans une espèce d'introduction les tentatives antérieures des Normands pour s'établir en France. Cette introduction pourroit bien n'avoir été faite qu'après coup, et pour compléter son ouvrage, après qu'il l'eut poussé jusqu'à la fin du règne de Robert Courte-heuse, dépouillé de la Normandie, en 1106, par Henri II son frère, qui fut le dernier duc de Normandie de la race masculine de Rou. Ce qui me porte à le croire, c'est qu'elle est en vers de huit syllabes comme la seconde partie, et qu'il ne dit rien de cette introduction dans le début de cette seconde partie, quoiqu'il paroisse avoir eu dessein d'y rappeler tout ce qui composoit la première. Quoi qu'il en soit, voici en quoi consiste l'introduction dont il s'agit:

D'abord le poëte fait un long éloge de l'histoire en général, et en relève l'utilité. Sans elle, dit-il, combien de villes, de

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

royaumes, de peuples, seroient aujourd'hui inconnus? Nous ignorerions les noms qu'ont portés ceux qui existent. Ces noms ont presque tous changé; ce qu'il prouve par une prolixe énumération. Tout ce qu'il rapporte est trop connu, pour pouvoir servir à perfectionner le parallèle de la géographie ancienne avec la moderne. Personne n'ignore que,

Mss. de S.te Palaye, p. 3.

Escosse eut nom jadis Albaine;
Pitou et Gascoigne, Aquitaine;
Gaule, France; Gale, Cambrie;
Et Normandie ot nom Neustrie; &c.

A ce propos il ajoute,

Oïr devez dont Normanz furent,
Et dont Normanz cest nom rechurent:

ce qui amène quelques détails sur l'origine des Normands. Il donne l'étymologie de leur nom, *hommes du Nord.* Il dit ensuite quelques mots des descentes que les Normands firent à diverses reprises en plusieurs endroits de la France, où ils causèrent de grands dommages; puis il raconte avec détail l'expédition de Hastainz (1), qui vint le premier à bout de s'y établir vers le milieu du IX.e siècle.

En comparant son récit avec celui de Guillaume de Jumiéges, il est aisé d'apercevoir qu'il suit pas à pas cet historien. C'est d'après lui qu'il raconte que Hastainz (2), chef d'une troupe d'aventuriers normands, avoit avec lui un fils du roi de Danemarck, qui le lui avoit confié. Hastainz avoit élevé ce jeune prince, nommé Bier, et surnommé *Côte-de-fer*, parce que sa mère l'avoit, par enchantement, rendu invulnérable.

Guillel. Gemetic. p. 218; edit. Quercetana.
Mss. de S.te Palaye, p. 4 et 6.

Nos romanciers modernes n'auroient pas manqué de saisir le merveilleux de cet enchantement; mais notre poëte, qui n'oublie pas qu'il écrit l'histoire, plus sévère que son guide, a soin d'avertir qu'il ne garantit pas ce fait:

Mss. de S.te Palaye, p. 4.

Ne sai c'est voir, mais ce dit-on.

Ceci amène une petite digression sur l'histoire, les mœurs et

(1) C'est ainsi que Vace écrit ce nom. On écrit communément *Hasting*.

(2) Guillaume de Jumiéges dit que Hastainz étoit gouverneur du fils du roi, *cum ejus pædagogo Hastingo... filium... à suo abdicat regno*; selon les manuscrits dont se sont servis les éditeurs des historiens de France, *t. XI, p. 623.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

les usages des anciens Danois. C'est Dudon, doyen de Saint-Quentin, qui lui fournit ce qu'il en raconte. Cet écrivain vivoit à la fin du X.e siècle, et servit souvent de guide à Guillaume, moine de Jumiéges, qui vécut assez avant dans le XII.e Tous deux écrivirent une histoire des anciens ducs de Normandie. Dudon y sema bien des fables; et on voit que Guillaume de Jumiéges, quoiqu'en garde contre ce défaut (1), ne s'en garantit pas toujours.

Selon notre poëte, ou plutôt selon Dudon de Saint-Quentin, les Danois, ainsi nommés de Danus leur chef, échappés à la destruction de Troye, étoient venus s'établir dans l'île de Scanie qu'ils partageoient avec les Alains. Ainsi ils habitoient vers la Norwége et la Scythie, dans le voisinage des Gètes et des Sarmates. Les mœurs de ces peuples étoient féroces. Ils ne respiroient que la guerre; ils immoloient des victimes humaines à leur dieu Thur (2). La polygamie et la fécondité des femmes multiplioient à tel point le nombre des habitans de ces pays, que la coutume s'étoit introduite de ne garder qu'un seul des enfans mâles qui y naissoient. Le sort décidoit quel seroit celui qui resteroit; les autres étoient forcés d'aller chercher fortune en terre étrangère. C'étoit en conséquence de cette coutume, que le roi de Danemarck avoit confié son fils à Hastainz, qui avoit formé le projet d'une descente en France.

Charles-le-Chauve y régnoit pour lors; et ce royaume étoit désolé par des guerres civiles. La funeste bataille de Fontenai avoit coûté plus de cent mille hommes. *An 841.*

Là péri de France la flor,
Et des Barons tuit li plusor.
Ainsi troverent beins terre,
Vuide de gens, bonne à conquerre.

Mss. de S.te Palaye, p. 8.

Les Danois conduits par Hastainz avoient abordé dans le Ponthieu. Ils ravagèrent l'Amiénois, le Vermandois; pillèrent l'abbaye

(1) Il avertit, dans son épître dédicatoire au roi d'Angleterre, que jusqu'au règne de Richard I.er, il avoit suivi Dudon, ayant cependant retranché ce qui ne lui avoit pas paru digne de l'histoire. *Animadvertens ea penitùs adulatoria nec speciem honesti vel utilis prætendere.* Cette phrase manque dans l'édition de Du Chesne. Les éditeurs des historiens de France (*tom. XI, append. p. 621*) l'ont trouvée dans un manuscrit de Saint-Victor.

(2) Nos trois manuscrits écrivent *Turc.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

de Fécamp ; entrèrent dans la Seine, saccagèrent l'abbaye de Jumiéges, portèrent la désolation jusqu'à Rouen et à Paris, et de là dans toutes les provinces de France. Je ne m'arrêterai point au long récit de ces désastres, retracés dans toutes nos histoires. Je me contenterai de dire que la France n'offrant plus à Hastainz d'objet de pillage, il passa en Italie dans le dessein de surprendre et de piller Rome. Il partit de Nantes avec sa flotte, fit le tour de l'Espagne, passa le long des côtes de Gènes, et aborda de nuit au port de Lune, en Toscane. C'étoit alors une très-belle ville ; et Hastainz ne douta pas que ce ne fût cette Rome qu'il cherchoit. Dès que les habitans eurent connoissance de l'arrivée de Hastainz, ils se mirent en défense. Hastainz sentant qu'il ne pourroit réussir par force, eut recours à la ruse. Il feignit que les vents l'avoient forcé de relâcher. Il ajouta qu'il étoit malade, et qu'il avoit le dessein de se faire Chrétien, espérant par-là recouvrer la santé. Sous ce prétexte, il obtint du comte et de l'évêque la permission de séjourner ; et il continua de jouer son rôle avec tant d'adresse qu'on le crut près de mourir, et qu'on lui permit de se faire transporter à l'église pour y recevoir le baptême, qui lui fut administré par l'évêque. Bientôt après on répandit le bruit de sa mort.

Mss. de S.te Palaye, p. 12 et suiv. vers 858.

Il avoit demandé d'être inhumé dans l'église, et on le lui avoit accordé. On l'y porta dans sa bière, où il étoit tout armé. Le fils du roi de Danemarck et les Danois, instruits du projet que Hastainz avoit formé, cachant leurs armes, suivirent le convoi. L'évêque, le comte, le peuple en foule, s'étoient rendus à la cérémonie funèbre. On chanta l'office ; l'évêque célébra la messe, et se mit en devoir d'enterrer Hastainz. Mais celui-ci se lève tout-à-coup, tire son épée, coupe la tête au comte et à l'évêque, tandis que ses gens tombent sur le peuple, l'égorgent ; et la ville entière est saccagée. Depuis ce temps, il n'en existe plus que les ruines (1). Si quelque chose peut donner à l'ouvrage

(1) L'auteur anonyme des notes qui accompagnent la carte chorographique de l'Italie, au moyen âge, publiée en 1727 dans le dixième tome du Recueil de Muratori, observe que ni l'époque où la ville de Lune fut détruite, ni la manière dont sa ruine fut opérée, ne sont pas encore bien constatées ; et il cite des monumens diplomatiques, d'une authenticité presque évidente, d'après lesquels on ne sauroit guère douter que ce siége épiscopal, ainsi que

Rer. Italicar script. t. X. init. col. CCI.

de

ROMAN DE ROU.

de Vace, l'air d'un roman de pure invention, c'est sans doute un récit aussi peu vraisemblable. Mais il répète ce qu'il a trouvé dans Dudon et Guillaume de Jumiéges, dont on regardoit les écrits comme des monumens historiques. Au reste il y a d'autres exemples de ce stratagème allégués par divers historiens. On en voit deux dans Polyæn, attribués à Callicratidas et à Lysandre; et on a dit, bien des siècles après, que Robert Guiscard se servit de la même ruse pour s'introduire dans Melfi. Le merveilleux a de tout temps séduit les écrivains et les lecteurs de toute nation.

Par quelque moyen que Hastainz eût réussi à piller la ville de Lune, il fut bien fâché quand il apprit que ce n'étoit point Rome qu'il avoit pillée. Mais ses navires étoient suffisamment chargés de butin. Le fils du roi de Danemarck, avec une partie de la flotte, s'en alla, dit le poëte,

Ne sai en Soire, ou en Hongrie.

Pour Hastainz, il revint en France, où il fit un traité avec le roi, qui lui céda Chartres et le pays Chartrain; *Mss. de S.te Palaye, p. 19.*

. . . Pour ceu que païs tenist,
Et d'autres gens le deffendist.

l'a pensé Ughelli, n'ait subsisté, même avec éclat, jusque dans le XIII.e siècle. Mais certainement cet auteur, qui connoissoit la chronique *de gestis Normannorum*, insérée dans le second volume du Recueil de Du Chesne [a], n'avoit point consulté les deux historiens Normands que nous venons de citer. Autrement il n'eût point accusé Holstenius et le P. Harduin, d'avoir avancé sans aucune autorité, l'un dans ses remarques sur la géographie de Cluvier [b], l'autre dans ses notes sur Pline [c], que la ville de Lune avoit été ruinée par les Normands. Il observe, avec justesse, que le passage de la chronique, publiée par Du Chesne, où il est fait mention, sous l'année 860, d'une descente des Normands sur les côtes d'Italie, ne suffit point pour placer à cette époque le désastre de la ville de Lune, puisque dans ce passage il est dit seulement: *Illi (Normanni) qui morabantur in Rhodano, usque Valentiam civitatem, devastando omnia, pervenerunt. Quâ deprædatâ, ad insulam in quâ sedes posuerant, redeunt. Deindè Italiam petunt, et Pisas civitatem aliasque capiunt atque devastant.* Mais le récit de Dudon et de Guillaume de Jumiéges, tout autrement circonstancié, suffit bien pour disculper Holstenius et le P. Harduin de la légèreté dont l'auteur anonyme les accuse; et le seul reproche qu'on reste en droit de leur faire à cette occasion, est d'avoir omis la citation des écrivains d'après lesquels ils avoient regardé la prise de Lune par les Normands à cette époque, comme un fait sinon avéré dans tous ses détails, du moins certain quant au fond.

[a] *Hist. Franc. script. tom. II, p. 526 A.*

[b] *Pag. 25.*

[c] *Lib. III, cap. VIII.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Hastainz y vivoit tranquille depuis assez long-temps ;

Quant Rou à Roën arriva (1),
Qui de north hommes amena.
Cil furent Normans appelé,
Por ceu que de north furent né.

C'est par cette transition que Vace passe à l'histoire de Rou. Il la trace d'après Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges, ses guides ordinaires : mais la mesure des vers change; et ce qui suit, jusqu'à Richard I.er, est en vers de douze syllabes.

Le père de Rou étoit un seigneur Danois fort puissant et de haut parage, qui avoit refusé de se reconnoître pour vassal du roi de Danemarck. Il mourut, laissant deux fils, Garin et Rou. Ceux-ci, persistant dans les mêmes prétentions d'indépendance, et ayant appris que le roi se disposoit à les attaquer, osèrent le prévenir : mais ils furent vaincus, leurs terres furent envahies, et leurs châteaux détruits. Garin fut tué dans une bataille; et Rou s'enfuit en Écosse avec quelques vaisseaux. Là, il s'occupoit de projets pour recouvrer ses possessions, lorsqu'une nuit, durant son sommeil, il crut entendre une voix qui lui disoit de passer chez les Anglais, et qu'il apprendroit d'eux le moyen de devenir un puissant prince. Un Chrétien qu'il consulta sur ce songe, lui annonça que ce moyen étoit de se faire baptiser, et que ce ne seroient pas les *Angles (Anglais)*, mais les *Anges* qui viendroient à son secours.

Mss. de S.te Palaye, p. 24.

Ni ce songe, ni ce misérable jeu de mots, ne sont de l'invention de notre poëte. Il a trouvé l'un et l'autre dans Dudon de Saint-Quentin; on les retrouve même dans Guillaume de Jumiéges, de l'édition de Du Chesne : mais on ne peut douter que cette édition ne soit interpolée en cet endroit; car ce même historien, dans son épître dédicatoire au roi d'Angleterre, telle qu'elle est imprimée d'après un manuscrit de Saint-Victor, dans le XI.e volume du Recueil des historiens de France, assure positivement, qu'à la vérité il a tiré de Dudon de Saint-Quentin les principaux faits qu'il raconte; mais qu'il a rejeté les

(1) Ce fut en 876, selon l'auteur de l'Art de vérifier les Dates, et selon D. Morice (Notes sur l'histoire de Bretagne, *tom. I, pag. 969*).

Digitized by Google

prétendus songes attribués à Rollon avant qu'il fût Chrétien, comme étant évidemment fabuleux.

ROMAN DE ROU.

Ainsi, il rejetoit également un autre songe de Rollon rapporté par Dudon, et adopté par notre poëte. On le trouve encore dans l'édition de Guillaume de Jumiéges, donnée par Du Chesne. Cet autre songe de Rou fut postérieur à son arrivée en Angleterre, où il avoit passé sur-le-champ. Il rêva qu'il étoit en France, sur une haute montagne, près d'une fontaine d'une eau limpide, dans laquelle s'étant baigné, il fut aussitôt guéri d'une lèpre dont son corps étoit couvert. Grand nombre d'oiseaux de toutes formes, ayant tous l'aîle gauche rouge, s'y baignoient aussi, et en sortoient joyeux, pour aller faire leurs nids. Le nouveau songe fut expliqué dans le même sens que le premier. La fontaine désignoit l'eau du baptême qui devoit guérir Rou de la lèpre du Paganisme; les oiseaux étoient les soldats qu'on reconnoissoit à la couleur rouge de leurs ailes, qui représentoient leurs boucliers : Païens comme lui, après avoir été comme lui régénérés, ils devoient former en France des établissemens fixes.

Mss. de Ste Palaye, p. 27.

Rou, sur la foi de cette interprétation, ne tarda pas à s'embarquer pour la France, après avoir fait un traité d'amitié avec Eldestan, roi d'Angleterre. Remarquons, en passant, qu'Eldestan ne fut roi d'Angleterre qu'en 924, douze années après le baptême de Rou. Mais c'est à Dudon et à Guillaume de Jumiéges qu'il faut reprocher cet anachronisme.

La flotte de Rou aborda au pays des *Vacfreiz* ou *Vacreiz;* c'est-ainsi que notre auteur les nomme; ses guides les appellent en latin *Walgri,* ou *Walgrenses :* on conjecture que ce sont les habitans de l'île de Walcheren, en Zélande. Ils voulurent s'opposer à la descente; mais ils furent repoussés, et leurs terres furent ravagées. Rembaud, duc de Frise, qui vint à leur secours, fut battu; et Regnier au Long-col, duc de Mons (en Hainaut), fut encore plus maltraité; car il fut fait prisonnier après avoir été défait dans plusieurs combats. La comtesse sa femme, craignant pour les jours de son mari, rassembla tout ce qu'elle put d'argent, même celui des églises, et l'envoya à Rou avec douze prisonniers Normands qu'elle fit vêtir de beaux habits,

Ibid. p. 27 et 30.

Ibid. p. 29.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

le suppliant d'accepter ce présent pour la rançon du comte. Rou fit venir Regnier, et lui demanda s'il vouloit devenir son homme lige. Le comte y consentit, et Rou le rendit à sa femme, gardant les prisonniers qu'on lui avoit renvoyés, et seulement la moitié de l'or et de l'argent. Notre poëte qui date rarement les événemens qu'il raconte, fixe l'époque de celui-ci :

Mss. de S.te Palaye, p. 30.

Oict cenz et seissante siz ans ont trespassez,
Puis que Diex de la Virge en Betleem fu nez,
Quant Rou fu à Regnier au Long-col accordez.

Il semble qu'il y ait ici une faute de copiste, et qu'il faille lire, comme dans Dudon et Guillaume de Jumiéges, *soixante-seize* au lieu de *soixante-six;* car Rou n'aborda en France qu'en 876, comme je l'ai marqué ci-dessus. Mais j'indiquerai bientôt ce qui a pu déterminer notre auteur à employer la date de 866.

Voy. ci-après, p. 38.

La flotte de Rou suivit les côtes de France, entra dans la Seine et la remonta jusqu'à Jumiéges. Rou avoit apporté sur son navire le corps de Saint-Ernouftant, qu'il déposa sur l'autel Saint-Vaast. Dudon et Guillaume de Jumiéges disent que ce fut le corps de Sainte-Ameltrude; et quelques-uns croient que c'est de là que tire son nom le village d'Emendreville, près de Jumiéges, mais ce récit paroît visiblement une fable. Rou n'étoit pas encore Chrétien. Notre auteur a senti l'objection, et y répond en rappelant les songes où on lui avoit annoncé qu'il le deviendroit.

Duplessis, descript. de Norm. t. II, n.e ccvij.

Des songes qu'ot songié sovent li sovenoit.

C'est appuyer une fable par une autre. Francon, archevêque de Rouen, ayant appris l'arrivée de Rou, le vint trouver à Jumiéges, et convint avec lui de son entrée dans Rouen, sous promesse de n'y faire aucun dommage. Le poëte observe que dans la conférence, l'archevêque

A Rou et à sa gent par Latinier parla;

c'est-à-dire, par un interprète : c'étoit dans ce siècle la signification du mot *Latinier;* et Borel en cite des exemples.

Observons encore un anachronisme au sujet de Francon, que notre auteur suppose avoir été archevêque de Rouen à l'arrivée de Rou dans cette ville, en 876. Celui qui l'étoit

Digitized by Google

pour lors, se nommoit Jean, et assista en cette même année au concile de Ponthieu; Francon n'étoit pas même à la tête de cette église en 909, lorsque fut tenu le concile de Troly, auquel Gui souscrivit comme archevêque de Rouen. Mais notre auteur a été induit en erreur par ses deux guides ordinaires.

ROMAN DE ROU.

Rou aborda à Rouen, au *port Saint-Morin*, qui paroît le même que le *port Morant.* Il a été comblé depuis; et c'est aujourd'hui la place que l'on nomme le *marché de la Calende*, On voit encore dans les caves voisines de cette place, les anneaux où l'on attachoit les navires. Rou tint la parole qu'il avoit donnée de ne causer aucun dommage à la ville; et il y passa quelque temps fort agréablement.

Histoire de Rouen, tom. I, pag. 36 et 44.

Cependant son arrivée jeta l'alarme dans le pays. Il y a beaucoup de méprises dans cet endroit du poëme de Vace; et ce sont les mêmes qu'on trouve aussi dans Dudon et Guillaume de Jumiéges. Le poëte suppose donc d'après eux, que Roinaut, qu'il nomme *prince* ou *duc de toute la France*, et qu'il appelle tantôt *comte* et tantôt *duc*, ayant sous sa domination

Mss. de S.te Palaye, p. 31 et suiv.

Paris et Parisie, et quant qu'il appendoit,

engagea Hastainz, à qui le comté de Chartres avoit été cédé, à aller trouver Rou, dont il parloit la langue, pour savoir à quel dessein il avoit passé en France. Mais il n'y a point eu de duc ou comte de Paris du nom de Roinaut; et en 876, le duc de Paris étoit Eudes : il avoit succédé dès 866 à Robert-le-Fort son père, et il eut pour successeur son frère Robert, second du nom, mort en 898.

Notre auteur ajoute que Hastainz ayant demandé à Rou s'il venoit dans le dessein de piller la France ou de s'y établir, et n'en ayant obtenu aucune réponse satisfaisante, revint vers le duc qui l'avoit envoyé, et lui conseilla de recourir à la négociation plutôt qu'aux armes; mais voyant la guerre inévitable, et sentant la supériorité de Rou, Hastainz vendit son comté de Chartres à Thibaut, et quitta la France :

Ibid. p. 32 et suiv.

Une nuit s'en alla, la cité si guerpi ;
Ne sai que puis devint, ne parler n'en oï.

Ce Thibaut, selon l'auteur de l'Art de vérifier les Dates,

Tom. II, p. 611.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

étoit le père de Thibaut-le-Tricheur, premier comte de Blois et frère de Rou.

Le duc de Paris, malgré les conseils de Hastainz, attaqua les Normands, fut vaincu, et ayant tenté un second combat, il y périt. Il me paroît qu'il y a encore ici une méprise. Le duc de Paris tué dans un combat contre les Normands, étoit Robert-le-Fort, et le combat eut lieu en 866. Ainsi notre auteur et ses guides se trompent, et sur le nom du duc, qu'ils appellent Roinaut, et sur l'année de sa mort, qu'ils placent en 876.

Je pourrois bien faire voir, si cette discussion n'étoit pas trop étrangère à la notice dont je m'occupe, que toute cette confusion vient de ce que les écrivains n'ont pas distingué les Normands qui depuis long-temps ravageoient les bords de la Loire, de ceux qui, sous la conduite de Rou, vinrent dix ans après ravager la Neustrie. Les premiers étant entrés dans le Maine, y furent attaqués par Robert, duc de France, qui fut tué dans un combat en 866. Mais ce ne fut que dix ans plus tard que Rou, à la tête d'une nouvelle armée de Normands, parut sur les côtes de France. Notre auteur confondant tout cela, et donnant au duc Robert le nom de Roinaut, d'après ses guides, a placé la mort de ce duc en 866, avec plus de fondement qu'eux, qui l'ont reculée jusqu'en 876, par une suite de la méprise qui leur a fait attribuer aux Normands que Rou commandoit le long de la Seine, ce qui ne concernoit que les Normands qui avoient suivi d'autres chefs et étoient entrés par la Loire. Mais reprenons la suite des événemens rapportés par notre poëte.

Voy. ce qui a été dit ci-dessus, p. 36.

Rou ayant appris que Bayeux et Évreux étoient sans défense, s'en empara. Le seigneur de Bayeux étoit Bélengier, comte de Bélesme, et père d'une fille nommée Pope, qui étoit très-belle, et fort jeune encore. Rou en devint amoureux, et *en fit sa mie.* Elle fut mère de Guillaume Longue-épée qui succéda par la suite à Rou. Dudon dit qu'il l'épousa, *connubio sibi junxit.* Selon Guillaume de Jumiéges, il l'épousa à la manière des Danois, *more Danico sibi copulavit.* L'expression du poëte désigne assez qu'il en fit sa maîtresse. Aussi, quand il épousa par la suite Gisèle, fille du roi de France, il se sépara de Pope, mais sans

Mss. de S.te Palaye, p. 35.

Digitized by Google

cesser de l'aimer; et nous verrons qu'après la mort de Gisèle, il contracta avec Pope un mariage légitime.

ROMAN DE ROU.

Il avoit formé le projet d'assiéger Paris; mais le roi d'Angleterre, avec qui il avoit fait un traité d'amitié, l'ayant requis de le secourir contre ses sujets révoltés, il y courut, et força les rebelles à se soumettre. Le roi, plein de reconnoissance, voulut lui donner la moitié de son royaume. Rou ne l'accepta que pour la lui rendre sur-le-champ, et l'en investit en lui donnant son épée qui étoit d'or, et pesoit dix livres. Il ne voulut pas même que ce prince le suivît, comme il offroit de le faire. Il lui représenta que l'état de son royaume exigeoit sa présence, et Rou partit pour Rouen avec sa flotte.

Mss. de S.te Palaye, p. 36.

Le roi de France l'ayant appris, députa vers lui l'archevêque de Rouen (que notre auteur croit toujours se nommer (1) Francon). Il obtint une trève de trois mois, pendant laquelle on devoit traiter; mais le comte de Poitiers et le duc de Bourgogne déterminèrent le roi à la guerre. Les ravages recommencèrent. La France fut saccagée depuis Rouen jusqu'à Sens; Étampes, le Gâtinois furent pillés; les habitans des campagnes qui voulurent s'opposer à ces dévastations, furent dissipés; et Rou vint mettre le siége devant Chartres.

Ebalus. Richard.

Mss. de S.te Palaye, p. 40 et suiv.

Les assiégés firent une vigoureuse sortie; et durant le combat, l'évêque (2) leur amena un secours auquel ils ne s'attendoient pas. Il sortit de la ville à la tête de son clergé, suivi de tout le peuple chantant des litanies, et portant les reliques des Saints, du nombre desquelles étoit celle qu'on croyoit être la chemise de la Vierge; relique singulièrement révérée et fameuse par maint miracle: à cet aspect les Normands s'enfuirent, et le siége fut levé.

Ce fut un nouveau miracle attribué à la sainte chemise. Il a été souvent cité; mais on sait que ces traditions de miracles ne sont pas toujours des preuves bien fortes de l'authenticité des reliques. Ceux qui seroient curieux de lire des détails sur celle-ci, qui est encore conservée dans le trésor de l'église

(1) *Voy.* ci-dessus, ce que j'ai dit sur le temps de l'épiscopat de Francon.

(2) Il se nommoit Waltelme, ou Walselle, ou Anselme. *Vid.* Gall. Christ. *tom. VIII, col. 1108.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

de Chartres, peuvent consulter l'Histoire de cette église [a] par Rouillard. On prétend que cette *chemise*, *tunique* ou *camisole*, avoit été apportée de la Palestine à Constantinople vers l'an 460, d'où elle avoit été envoyée en présent à Charlemagne; elle resta à Aix-la-Chapelle jusqu'au règne de Charles-le-Chauve, qui la donna à l'église de Chartres. Au reste, on n'a pas besoin de recourir aux miracles pour expliquer l'effet que ces reliques opérèrent. Il suffisoit qu'on les crût vraies, pour que les Chrétiens sentissent redoubler leur courage à l'aspect de ces objets qu'ils regardoient comme des gages de l'assistance divine. Les Païens, au contraire, ne pouvoient qu'être saisis d'étonnement par un spectacle subit et imposant, qui paroissoit ranimer leurs ennemis; et cet étonnement produisit en eux l'effet de la peur.

[a] *Tom. II, pag. 186.*

Mss. de S.te Palaye, p. 43.

Le siége de Chartres étoit levé quand les Poitevins et les Bourguignons accoururent pour repousser les Normands. Ils les rencontrèrent et les attaquèrent. Le combat fut sanglant, et la nuit seule sépara les combattans. Mais durant la nuit même, les Normands surprirent les François endormis, et en firent un grand carnage. Je supprime les détails de cette guerre; notre auteur les rapporte tels qu'ils sont dans les autres historiens. Les Normands y eurent presque toujours l'avantage.

Ibid. p. 47 et suiv.

Ces événemens sont du temps d'Eudes et de Charles-le-Simple, rois de France. Ce dernier sentit la nécessité de traiter avec les Normands; et il conclut à Saint-Clair sur Epte, en 911, un traité sur les clauses duquel les historiens ne sont pas parfaitement d'accord. Selon notre auteur, le roi donnoit sa fille Gisèle en mariage à Rou, qui promettoit de se faire Chrétien: il lui cédoit toute la partie de la Neustrie, qui prit de là le nom de *Normandie;* et Rou devoit se reconnoître *homme du roi.* Il n'y a aucun doute sur ces articles. Mais on prétend communément que sur la demande de Rou (1), le roi lui transporta la suzeraineté de la Bretagne; ce dont quelques écrivains ne conviennent pas. Dudon et Guillaume de Jumiéges attestent la cession; et notre poëte dit positivement que Bérengier et Alain, comtes de Bretagne, firent à Rou serment *de féauté.*

Ibid. p. 49.

(1) *Voy.* entre autres écrits sur cet objet, la note XLII de Don Morice, *tom. I* de l'Histoire de Bretagne, *pag. 969.*

Je

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Je citerai souvent les témoignages qu'il fournit, en divers endroits de son ouvrage, sur cette question encore débattue.

Rou, en exécution du traité, rendit au roi l'hommage-lige. La forme étoit de baiser le pied du seigneur : Rou se mit en devoir de la remplir en personne ; mais il leva le pied du roi si haut, que le monarque fut renversé. Ici notre auteur s'écarte de ses guides, qui racontent que Rou trouvant quelque chose d'humiliant dans cette formalité, chargea un des seigneurs de sa cour de la remplir pour lui. Le poëte dit :

Mss. de S.te Palaye, ubi suprà.

Rou devint homs li roiz, et ses mains li livra.
Quant baisier dut le pié, baissier ne se daingna.
La main tendi aval, le pié au roi leva,
A sa bouche le traist, et li roiz renversa.
Assez en ristrent tùit, et li roiz se drescha.

Ce récit est d'autant plus remarquable, qu'il contredit l'opinion généralement reçue.

La promesse que Rou avoit faite d'embrasser le Christianisme, fut exécutée : il fut baptisé par l'archevêque de Rouen (1) ; beaucoup de ses Normands furent aussi baptisés. Il distribua à ses principaux sujets, selon leur rang et leurs services, des terres et des châteaux ; enfin il épousa solennellement Gisèle. Notre auteur place tous ces événemens sous l'an 912, d'accord en cela avec tous les historiens.

Durant le reste de son règne, Rou ne s'occupa plus que du soin de rétablir l'ordre dans son nouvel état. Il employa, comme législateur, le même ressort qui lui avoit servi comme conquérant, l'art de se faire craindre; il fit des lois sévères, et les fit observer avec une rigueur qui étoit quelquefois excessive, et où le pouvoir absolu se déployoit sans ménagement. Notre poëte en cite quelques traits puisés dans ses sources ordinaires; il n'oublie pas celui qui concerne deux chevaliers Français que Gisèle sa femme retenoit chez elle secrétement : Rou en fut instruit, et ce mystère lui fut suspect ; il les fit arrêter, et sur-le-champ leur fit trancher la tête en plein marché. La duchesse fut au désespoir, et durant quatre jours ne voulut prendre aucune nourriture. Cet acte pensa exciter entre le duc de Normandie et

Ibid. p. 51.

(1) Alors c'étoit véritablement Francon qui occupoit le siége de Rouen.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

le roi de France, père de la duchesse, une brouillerie dangereuse; mais les barons vinrent à bout de tout pacifier. C'étoit ainsi, dit le poëte, que Rou se rendoit redoutable;

Ainsi se fist li dus à plusors gens doubter.

On ne dit point si le soupçon qui le porta à cet acte de sévérité, venoit de jalousie ou de politique. Il pouvoit craindre que la France ne tramât contre lui quelque complot. Quant au motif de jalousie, selon les apparences, il aimoit peu sa femme, et ne vivoit pas avec elle en bonne intelligence. Un auteur presque contemporain, Dudon, celui même où puise souvent notre auteur, mais qui n'a rien dit sur le fait dont il s'agit, rapporte que, selon l'opinion commune, Rou n'avoit jamais traité Gisèle en épouse; aussi mourut-elle sans enfans, peu de temps après. Dès qu'elle fut morte, il épousa Pope, qui avoit été sa maîtresse, et qu'il avoit toujours aimée : il vécut long-temps avec elle. J'ai dit qu'il en avoit eu un fils; il le fit reconnoître pour son héritier par ses sujets; ils prêtèrent serment de fidélité au jeune prince, qui s'appeloit Guillaume, et fut, par la suite, surnommé *Longue-épée*. Bientôt après, son père se démit du gouvernement en sa faveur.

Hist. Rem. pag. 609 ou 659.

La suite de la narration dans les historiens et le poëme de Vace, semble lier la démission de Rou avec l'année de son baptême (912). Mais nous apprenons de Frodoard que Rou gouvernoit encore en 927. On doit donc compter seulement depuis 927, les cinq années que, selon Vace lui-même, Rou vécut après sa démission :

Puis que li dus Guillaume la terre recueilli,
Et il out les hommages des barons que je di,
Tint Rou terre cinq ans (1) :

ce qui recule l'époque de sa mort au moins jusqu'en 932. Beaucoup d'écrivains la placent sous l'an 917, en comptant les cinq ans depuis l'an 912, où ils supposent qu'il remit le gouvernement à son fils. Il étoit accablé moins par l'âge que par les travaux ;

Mais oncques sa mémoire ni son sens n'en parti.

(1) Guillaume de Jumiéges dit : *Post hæc vivens lustro. . . . . hominem exuit.* Lib. II, cap. 22.

Digitized by Google

Étant tombé malade à Rouen [a], il y mourut après avoir rempli les derniers devoirs de la religion.

ROMAN DE ROU.

Come bon Crestien de cest mortel siecle issi,
Mout par fu bien confés et ses péchiez jéhi.

[a] *Mss. de S.te Palaye, p. 43.*

Ce témoignage est conforme à ceux des autres historiens, si l'on en excepte Adémar de Chabanais, qui raconte que Rou, près de mourir, étant tombé dans le délire, fit couper la tête à cent prisonniers Chrétiens, en l'honneur des faux Dieux qu'il avoit adorés, et fit en même temps distribuer en l'honneur du vrai Dieu cent livres d'or aux églises. Adémar écrivoit dans le onzième siècle, mais sans critique et sans exactitude. On sait que son histoire fourmille de fautes et est remplie de fables. La chronique de Maillezais, compilée dans le siècle suivant, dit, avec plus de vraisemblance, que Rou, qui avant d'être Chrétien avoit fait immoler des prisonniers en l'honneur des Dieux qu'il adoroit, avoit depuis son baptême donné aux églises de grandes richesses en l'honneur du vrai Dieu. Adémar est encore démenti par l'ancienne épitaphe de Rou. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame :

Labbe, Bibl. Mss. tom. II, p. 163.

Ibid. p. 200.

En moustier Nostre-Dame, et costé vers midi
Ont li clair et li lai le cors ensépulcri.
La sépulture y est, et l'épitaphe ausi (1),
Qui raconte sez fez, et comment il vesqui.

L'épitaphe qui étoit d'abord sur son tombeau, ne contenoit que quatre vers Latins, qui nous apprennent qu'après sa mort les Normands l'invoquoient comme un Saint. Mais ce n'est point sans doute de cette première épitaphe qu'entend parler notre poëte, quand il dit que l'épitaphe de Rou *racontoit ses faits.* Sans doute c'est de celle qui y fut substituée, lorsque, l'église ayant été agrandie, ses os furent transportés, en 1063, à l'endroit où depuis on bâtit la chapelle de Saint-Romain. L'ancienne épitaphe disparut alors, et on la remplaça par une autre de vingt vers Latins, qui renferment l'abrégé de la vie de Rou.

Hist. de Rouen, t. II, p. 44 et 116.

Vace commence l'histoire de Guillaume, fils et successeur de ce prince, par le portrait qu'il en fait, ou plutôt par celui qu'il

An 932.

(1) C'est ainsi qu'il faut lire, et non l'*épitaphani.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

a trouvé dans Guillaume de Jumiéges [a], qu'il traduit littéralement. Voici les vers de Vace ; je rapporterai au bas de la page (1) le texte de l'historien Latin, pour qu'on puisse faire la comparaison des deux textes :

[a] *Guill. Gemetic. lib. III, cap. 2.*

Guillaume Longue-épée fu de haute estature;
Gros fu par les épaules, greille par la chainture;
Jambes eut longues, droites, large la forcheure;
Oils droits et aperts eut, et douce regardeure,
Mais à ses ennemis semble moult fiere et dure.
Bel nez et belle bouche et belle parleure :
Forz fu comme Jahans et hardi sans mesure, &c.

Mss. de S.te Palaye, p. 53 et 54.

Le premier acte de son règne atteste de nouveau la cession faite à Rou de la mouvance de la Bretagne. Les deux comtes Bretons qui avoient fait serment de fidélité à Rou, Alain et Béranger, refusèrent d'abord l'hommage à Guillaume ; mais il saisit leurs terres, détruisit leurs châteaux et força Béranger à se soumettre. Alain, qui se sauva d'abord en Angleterre, reconnut ensuite la mouvance, et Guillaume lui fit grace.

Ce duc eut bientôt une guerre plus importante à soutenir contre Riouf, comte de Coutances, qui, jaloux de la puissance de ce prince, prit contre lui les armes, souleva ses sujets, et vint l'assiéger dans Rouen. Il ne restoit à Guillaume que trois cents hommes tant nobles que bourgeois qui lui fussent attachés; Riouf avoit séduit les autres. Le duc proposa à ses barons de se réfugier en France ; mais ils lui reprochèrent amèrement sa foiblesse. Alors il répondit qu'il n'avoit voulu que les éprouver, et sortit à leur tête pour attaquer ses ennemis. Il le fit avec tant d'impétuosité et de bonheur, qu'il détruisit leur armée sans perdre un seul homme; et Riouf se sauva dans les bois,

Dont puis il ne fut vu, ne puis il ne verti.

Notre auteur proteste qu'il ne veut point raconter de fables ; et que par cette raison il ne rapportera point ce qu'il a entendu chanter aux jongleurs dans son enfance, savoir, que Guillaume avoit fait arracher les yeux à Riouf.

Ibid. p. 55.

Ne sai noient de ceu, n'en puis noient trover ;
Quant je n'en ai garant, n'en voil noient conter.

(1) *Erat staturâ procerus, vultu decoro, micantibus oculis, mansuetus benevolis, quasi leo terribilis inimicis, et ut gigas fortis in prœliis.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Il a soin plus d'une fois d'avertir qu'il n'admet dans ses ouvrages que des faits vrais; mais il étoit souvent égaré par ses guides.

An 933. En revenant du combat, Guillaume apprit qu'il lui étoit né un fils, d'une très-belle personne que notre auteur appelle *sa mie.* C'est le même nom dont il se sert ailleurs pour désigner Pope, lorsqu'elle n'étoit que la maîtresse de Rou. La maîtresse de Guillaume se nommoit *Esprote.* Guillaume de Jumiéges dit que le duc l'avoit épousée *à la Danoise.* Cela ne l'empêcha pas, quelques années après, d'épouser *par marital droiture* la fille de Hébert, comte de Senlis, comme Pope n'avoit pas empêché Rou d'épouser la fille de Charles-le-Simple. Les premiers ducs de Normandie paroissent avoir retenu cet usage, autorisé par les coutumes du pays dont ils étoient originaires, d'avoir des maîtresses regardées comme leurs femmes du second ordre.

Mss. de S.te Palaye, p. 60 et 61. Le duc maria dans le même temps, au comte de Poitiers, sa sœur, que notre auteur nomme *Elbore*, et que les autres nomment *Gerloc.* Il assure qu'il n'y avoit point dans tout le Poitou de beauté qui pût lui être comparée. Guillaume étoit alors à la campagne (1), où il passa un an. Il y eut des chasses, des fêtes, et une cour brillante et nombreuse.

Ibid. p. 62. Vace, d'après son guide ordinaire, dit que Henri, roi de Germanie, dont Louis d'Outremer avoit imploré le secours contre ses sujets révoltés, ne l'accorda que par l'entremise du duc. Il détaille au long la conférence que ces trois princes eurent ensemble à ce sujet, et dont la date tombe en 941. Quelques critiques ont cru que le duc n'avoit eu aucune part à cette négociation, dont avoit été chargé Guillaume, archevêque de Sens, qu'on a pu confondre avec le duc Guillaume. Mais les détails que Vace donne de la conférence des trois princes, ne permettent guère d'adopter cette conjecture des critiques. On est mieux fondé à reprocher à notre auteur d'avoir confondu Henri, roi de Germanie, avec Otton qui lui avoit

Rec. des hist. de Fr. t. VIII, p. 260, note (a).

(1) Vace dit *à Lions;* Guillaume de Jumiéges nomme ce lieu *Leonis Silva, (pag. 259, tom. VIII, Hist. Franc.) Lions-la-Forest,* dans le Vexin. On peut voir sur ce lieu, Duplessis, Description de la Normandie, *tom. II, pag. 218.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

succédé en 936 [a]. Ainsi, ce ne peut être avec Henri que Guillaume eut une conférence en 941.

[a] *Voy. t. VIII du Rec. des hist. de Fr. préf. p. xxvij et p. 360 in not. ad Guill. Gemetic. l. 3, cap. 5.*

Le duc vint quelque temps après, avec peu de suite, à l'abbaye de Jumiéges qu'il avoit rebâtie (car on a vu qu'elle avoit été détruite par Hastainz). Il déclara à l'abbé (1) que son desir étoit de s'y faire moine. Le poëte ne dit pas le motif de cette résolution. Guillaume de Jumiéges rapporte que ce fut en reconnoissance de ce qu'il avoit échappé à la fureur d'un sanglier qui l'avoit terrassé. Vace met dans la bouche de l'abbé un fort beau discours, pour détourner le duc de cette dévotion mal-entendue. Ses barons à qui il fit part de son dessein, firent ce qu'ils purent pour s'y opposer. Son fils étoit bien jeune pour pouvoir les gouverner après lui. Mais il leur répondit en faisant l'éloge de son fils. On peut juger par cet éloge, quelle étoit l'instruction qu'on donnoit aux jeunes princes : les langues, la jurisprudence, les jeux, la chasse, la danse, &c.

Richart sout en Daneiz et en Normant parler;
Une charte sout lire et les pars deviser....
D'eschez sout et des tables son compagnon mater.
Bien sout paitre un oisel et leurer et porter;
En bois sout cointement et berser et vener
As tal ivas se sout et couvrir et mesler,
Mestre pié destre avant et entre deuls doubler, &c.

An 948. Il n'exécuta pas son projet. Il se trouva engagé dans une guerre contre Ernouf, comte de Flandres, qui avoit envahi le château de Montreuil. Héluin, à qui ce château appartenoit, n'avoit point été défié auparavant comme il étoit d'usage. Le duc embrassa la défense de son vassal, prit le château et le lui rendit. Ernouf n'étoit pas en état de résister au duc de Normandie; il tenta de s'en venger par le plus lâche moyen. Il attira le duc, sous prétexte de traiter de paix, dans une île de la Somme, près de Péquigny, et le fit assassiner. Je supprime les détails, qui sont connus de tout le monde. On trouva sur lui la clef d'une cassette qu'on crut renfermer son trésor; et c'étoit un habit de moine. Les gens de sa suite rapportèrent son corps à Rouen, où il fut enterré dans l'église de Notre-Dame.

Mss. de S.te Palaye, p. 71.

Encor y gist le corps, et *les œuvres parérent.*

(1) Il s'appeloit Martin. *Vid.* Gall. christ. *t. XI, col. 191.*

Digitized by Google

C'est-à-dire qu'il y opéra des miracles. Quand on eut agrandi l'église [a], le corps fut transporté de l'ancien chœur dans la chapelle Sainte-Anne. Vace place cet événement l'an 966 :

ROMAN DE ROU.

[a] *Hist. de Rouen, t. II, p. 45.*

Neuf cens et soixante ans et sis acomplis érent
Puis que Jhesu nasqui, si com li clers contérent.

C'est une faute; l'épitaphe de Guillaume date sa mort de l'an 942; ce qui revient à-peu-près à la date que fixent Dudon, Frodoard, Guillaume de Jumiéges et quantité d'autres.

Richard I.er du nom, succéda à son père Guillaume Longue-épée;

Richard eut Normandie et Bretagne en baillie.

Mss. de S.te Palaye, p. 72 et suiv.

Nouveau témoignage de la suzeraineté des ducs de Normandie sur la Bretagne.

Louis IV.

Le roi de France ayant appris le meurtre de Guillaume, leva des troupes et vint à Rouen offrir de le venger. Il se fit amener le jeune prince, le caressa beaucoup, le retint trois jours auprès de lui : tant de soins furent suspects. Les barons et les bourgeois en armes redemandèrent leur jeune duc. Le roi le leur rendit; ensuite reçut son hommage, et l'ensaisina de la Normandie et de la Bretagne. Il vint cependant à bout d'obtenir qu'il l'emmèneroit pour le faire élever près de lui. Richard ne fut suivi que d'un seul chevalier nommé Osmond.

Mss. de S.te Palaye, p. 82 et suiv.

Notre poëte raconte en vers ce que tous les autres historiens ont écrit en prose sur la conduite du roi de France. Ce prince, séduit par Ernouf meurtrier de Guillaume, loin de venger la mort du père, forma avec Ernouf le projet de dépouiller le fils qu'il avoit en son pouvoir, et qu'il retenoit à Laon. Mais le fidèle Osmond, ayant enveloppé le jeune duc dans une botte de foin, l'enleva et le porta à Senlis, dont le comte étoit oncle de Richard. Alors le roi de France se ligua avec Hugues-le-Grand pour envahir la Normandie : ils la ravagèrent; mais le comte de Senlis trouva le moyen de brouiller ensemble le roi et Hugues; de sorte que ce dernier, irrité contre le roi, prit le parti de Richard. D'ailleurs le roi étoit devenu odieux aux Normands, par les excès qu'il avoit commis dans leur pays. Non-seulement il donnoit leurs terres à ses courtisans, mais

Ibid. p. 92 et suiv.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

il permettoit aux chevaliers de prendre les femmes qui leur plaisoient. Un François devint amoureux de la femme de Bernard-le-Danois, qui étoit fort belle et de haut parage : il la demanda au roi, qui la lui accorda.

Elle avoit autant de vertu que de beauté; elle ne put supporter l'idée de passer dans d'autres bras que ceux de son mari; et le mari jura que sa femme ne lui seroit point enlevée, que l'injure qu'on lui faisoit coûteroit bien du sang, et que la Normandie rentreroit sous la puissance de Richard. Je crois devoir m'arrêter un peu sur les détails de ces événemens; on ne les trouve point dans les autres historiens.

Mss. de S.te Palaye, p. 93. An 945.

Bernard, Danois de nation, eut recours à Hérold, roi de Danemarck, qui, forcé par un fils rebelle de sortir de ses états, étoit depuis quelque temps en Normandie, où Guillaume Longue-épée lui avoit donné Cherbourg pour asile. Excité par Bernard à secourir le fils de son protecteur, il vint avec la flotte danoise qui l'avoit suivi, et s'avança jusqu'à la Dive. Les habitans du Bessin, de l'Avranchin et du Cotentin se joignirent à lui. Le roi de France, de son côté, vint en Normandie au-devant de Hérold. Les deux rois eurent une conférence, durant laquelle un Danois, indigné de voir dans le parti du roi de France, Héluin, comte de Montreuil, que le duc père de Richard avoit autrefois si bien servi, lui coupa la tête. Cette querelle mit aux mains les François avec les Danois et les Normands. Le roi de France voulut fuir; mais emporté par son cheval, il tomba entre les mains des Danois qui l'emmenèrent prisonnier à Rouen. On le délivra bientôt en donnant des otages. On négocia ensuite la paix, qui fut conclue à Gerberoy, et on rendit à Richard ses états. Il rentra à Rouen, où il fut reçu avec la plus grande joie. Le roi de France retourna à Paris, et Hérold en Danemarck, où il se réconcilia avec son fils.

An 946.

Mss. de S.te Palaye, p. 99. Ibid. p. 102.

Hugues-le-Grand avoit contribué beaucoup à la paix. Il étoit dans les intérêts de Richard, qu'il arma chevalier et à qui il promit sa fille en mariage, dès qu'elle seroit nubile. Ce mariage s'accomplit par la suite, en 960. Le jeune prince se distingua par sa valeur dans la guerre qu'il eut à soutenir l'année suivante contre Ernouf, comte de Flandres, ligué avec le roi de France

et

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

et Otton, roi de Germanie. Après quelques ravages, ils tentèrent de surprendre Rouen, où étoit Richard; mais ils furent vigoureusement repoussés. Je ne répéterai point ce qu'on trouve dans les historiens; je me contenterai de dire que Richard, dans une sortie, tua de sa propre main le neveu d'Otton; ce que je ne trouve point ailleurs. Les assiégeans tentèrent l'assaut, mais sans succès. Otton demanda une trève, pendant laquelle il lui seroit permis d'entrer dans Rouen, pour y visiter les reliques conservées dans l'église de Saint-Ouen. Richard y consentit, et Otton

Mss. de S.te Palaye, pag. 107.

Vit grant gent, vit grant ville, vit beau burc herbergié,
Vit clers et vit borjois, et vit riche marchié,
Vit le barnage grant et bien appareillé.

Ibid. p. 109.

Il s'ennuyoit fort de cette guerre, où le comte de Flandres l'avoit entraîné, et qui réussissoit si mal. Le comte, qui s'en aperçut, craignant d'être abandonné de son allié, décampa tout-à-coup durant la nuit. Le bruit que causa ce décampement fit croire aux Français qu'ils alloient être attaqués, et ils se sauvèrent avec précipitation. Ils furent poursuivis jusqu'à Amiens. Le roi de France eut tant de chagrin de ce mauvais succès, qu'il renonça pour toujours à la guerre.

Ibid. p. 312.

Ne voust porter espée, escus, haubert, ne lance.

Richard eut, plusieurs années après, une autre guerre à soutenir; ce fut contre Thibaud, comte de Chartres, qui haïssoit Richard, et ne le dissimuloit point. Il entra à main armée sur ses terres et y porta le ravage. Richard ne causa pas moins de dommages dans le pays Chartrain et le Dunois. La guerre fut longue et cruelle. Thibaud engagea dans la querelle le roi de France Lothaire, qui régnoit depuis 954, et l'archevêque de Cologne, frère de la reine. L'archevêque tenta d'attirer Richard à une conférence sous prétexte de paix, mais en effet pour se saisir de ce prince, qui heureusement fut averti du piége assez tôt pour l'éviter. L'archevêque engagea le roi à essayer aussi de ce moyen. Richard se mit en chemin pour se rendre à la conférence; mais croyant devoir s'en défier, il envoya des espions pour savoir quelles gens étoient auprès du roi. On lui rapporta que c'étoient le comte de Chartres, le comte de Flandres,

An 960 et suiv.

An 962.

Mss. de S.te Palaye, pag. 113.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Geoffroy, comte d'Anjou, tous ennemis du duc, qui se proposoient de tomber sur lui [a]. Il prit le parti de se retirer *outre Diepe.*

[a] *Mss. de S.te Palaye, pag. 119 et suiv. Vales. Notit. Gall. p. 116.*

La rivière que notre auteur nomme *Diepe*, et que Guillaume de Jumiéges nomme *Deppa*, est aujourd'hui la *rivière de Neufchâtel.* Les François voulurent la traverser à gué. Il y eut là un rude combat que notre auteur décrit fort au long : Richard y signala sa valeur, en secourant et dégageant Gautier-le-Veneur, un de ses plus chers favoris, qui dans la mêlée avoit été renversé. Le roi, après avoir perdu beaucoup de monde, fut forcé de se retirer; il retourna à Paris, et Richard à Rouen. La guerre ne continua pas moins. Le roi prit Evreux, qu'il donna à Thibaud. Richard ravagea les terres du comte de Chartres, qui de son côté s'avança vers Rouen; mais Richard le surprit de nuit et détruisit son armée.

Mss. de S.te Palaye, pag. 127.

Cependant Richard avoit envoyé demander du secours en Danemarck à Hérout, qui envoya une flotte dans la Seine. Les Danois désolèrent le pays Chartrain et le Dunois. Ils étoient païens, dit le poëte, *ne en Dieu ne croioient.*

Ibid. p. 128 et suiv.

Les moustiers alumoient, les autels abatoient,
Les paysans tuoient, les femmes porjesoient,
Ce étoit une chose que Franchois moult haioient.

Ils ne ménagèrent pas davantage les terres du roi de France, qui tint un grand conseil à Melun (1) sur le parti qu'il devoit prendre. Il se résolut à traiter; et l'évêque de Chartres fut chargé de la négociation. Richard accorda d'abord une trève, qui fut suivie peu après d'un traité de paix conclu à Guinefosse (2), au grand regret des Danois, qui ne demandoient pas mieux que de piller la France. Evreux fut rendu à Richard. Ceux des Danois qui voulurent se faire Chrétiens, restèrent

Ibid. p. 131 et suiv.

(1) Guillaume de Jumiéges dit que ce fut à Laon, *Laudunum.* Le nom Latin de *Melun* est *Melodunum.* La ressemblance de ces deux noms a pu occasionner la méprise.

(2) Quel est ce lieu que Guillaume de Jumiéges nomme *Givoldifossa (lib. IV, cap. 17)*, et les Chroniques de Saint-Denis, en Français, *Gondilfosse!* Les éditeurs du Recueil des historiens de France, dans leur table géographique *(tom. VIII)*, traduisent *Géfosse.* Il y a deux villes de ce nom dans le Vexin.

Digitized by Google

en Normandie, où le duc leur donna des terres; les autres passèrent en Espagne, où ils détruisirent dix-huit cités. ROMAN DE ROU.

Ne sai que puis devinrent, ne je savoir ne quiers.

Ici finit la première partie du poëme de Vace; et on ne peut, ce me semble, en marquer la fin avec plus de précision que par ces vers qui la terminent:

Mis d'aller longue voie se peut-on bien lascier,
Et de belles canchons se peut-il envoisier.

A quoi le poëte ajoute que quand on a chanté, il faut quelque récompense. *Mss. de S.te Palaye, pag. 134.*

Qui chante, boire doit ou prendre autre loier;
De son mestier se doit qui que peut avancier.

Il obtint cette récompense qu'il sollicitoit; et j'ai remarqué ci-devant que Henri II, roi d'Angleterre, lui donna une prébende dont il le remercie au commencement de la seconde partie. A la fin de la première, l'auteur a placé un épilogue, toujours en vers de douze syllabes, et qui peut avoir été composé lorsqu'il publia ou présenta cette première partie à Henri II. L'objet est de faire sentir qu'il n'avoit entrepris le roman de Rou que pour faire sa cour à ce prince, qui descendoit de Rou de mâle en mâle; descendance que l'auteur établit dans cet épilogue, où il parcourt, dans un ordre rétrograde, tous les degrés de la généalogie de Henri II, en remontant jusqu'à Rou, chef de sa race. Vace a soin de marquer la durée du règne de chaque prince dont il parle, et rappelle quelques traits particuliers de chacun; mais ses dates ne s'accordent pas toujours avec les dates adoptées communément. J'ai si souvent reconnu le peu d'exactitude de notre poëte en fait de chronologie, qu'il m'a paru inutile de m'arrêter à tracer d'après lui le tableau généalogique et chronologique des descendans de Rou.

Je terminerai donc ici ce premier article de la notice du poëme de Vace. J'observerai seulement que les éditeurs du Recueil des historiens de France avoient eu dessein de publier le roman de Rou, et l'avoient même annoncé dans le onzième volume de leur collection; mais s'étant depuis aperçus que ce poëme avoit été mis en prose par un auteur du XIII.e siècle, et qu'ils avoient *Tom. XI, p. 324, note. Tom. XIII, p. 220.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

publié cette espèce de traduction sous le titre de *Chronique de Normandie* (1), ils ont cru inutile d'imprimer le poëme qui, disent-ils, *n'apprenoit rien de plus que la chronique, dont cependant il est l'original;* et il leur a paru suffisant de mettre au bas des pages les endroits correspondans qui leur paroissoient les plus intéressans. Je crois cependant, par plusieurs raisons, que cette espèce de concordance n'empêche pas de desirer la publication du poëme entier.

1.° Dans les extraits de la chronique publiés par les savans éditeurs, ils ont négligé tout ce qui précède Richard II et l'an 1027; par conséquent ces extraits ne peuvent suppléer à ce que le poëme de Vace renferme jusqu'à cette époque.

2.° Le manuscrit même de la chronique ne remonte que jusqu'aux temps de Rou; mais le poëme de Vace contient quantité de faits antérieurs, racontés dans une fort longue introduction, et qui manquent dans la chronique imprimée.

3.° Enfin cette chronique ne représente pas si exactement l'original, qu'elle ne s'en écarte quelquefois, et même au sujet de faits importans. Je n'en rappellerai ici qu'un exemple. Les éditeurs rapportent dans une note, un article tiré de la partie qu'ils n'ont point publiée, où il s'agit de l'hommage que Rou devoit rendre au roi en baisant le pied du monarque. La chronique raconte cette cérémonie telle qu'elle est décrite communément par les autres historiens; elle dit que Rou fit remplir par un de ses officiers une formalité qui blessoit sa fierté : mais on a vu ci-dessus, que, selon notre poëte, ce fut Rou lui-même qui se mit en devoir de la remplir en personne. Le poëme, en bien d'autres endroits, diffère non-seulement de la chronique, mais même des sources où l'auteur a coutume de puiser. On a pu le remarquer dans le cours de la première partie dont je viens d'achever la notice; on le remarquera encore dans la notice de la seconde, que je réserve pour un autre article, et on en sentira d'autant plus l'utilité de publier une édition complète de cet ouvrage, sur-tout en la perfectionnant par les rapprochemens et la combinaison des manuscrits que j'ai cités.

Tom. XI, pag. 324.

(1) C'est cette chronique dont j'ai parlé plus haut, *p.* 28.

Digitized by Google

NOTICE
DU ROMAN DE ROU
ET DES DUCS DE NORMANDIE.

Manuscrits de la Bibliothèque nationale, n.° 6987 et 7567³. = Manuscrit de Sainte-Palaye, dans la Bibliothèque de l'Arsenal.

Par le feu C.en DE BRÉQUIGNY.

SECONDE PARTIE.

LA NOTICE que j'ai donnée de la première partie de ce poëme, finit à l'époque du traité de Guinefosse, ou Géfosse, en 987, par le duc de Normandie, Richard I.er La seconde, dont je vais maintenant m'occuper, s'étend jusqu'à la fin du règne de Robert, surnommé Courte-heuse, dépouillé de ses états par Henri II en 1106.

Elle commence, comme la première, par un long éloge de l'histoire, dont le poëte vante les avantages. Il emploie pour cela, non-seulement les mêmes idées, mais souvent les mêmes vers qui se trouvent à la tête de tout l'ouvrage. Il répète ce qu'il a dit dans son premier avant-propos, sur l'étymologie du nom de Normandie;

> Normanz seulent être appellés
> Tuit cil qui en North furent nés.

Dans le nouveau préambule, il ajoute une seconde étymologie, qu'il ne donne cependant avec raison que comme une plaisanterie populaire. *Mss. de S.te Palaye, pag. 144.*

> Normans, ce dient en gabant,
> Sont venus de North mendiant;
> Pour ce qu'ils vinrent d'autre terre
> Pour mieux avoir, et pour miex querre.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU. *An 956.*

Il rapporte quelques faits concernant Richard I.er, qu'il avoit omis dans la première partie. Il dit que ce duc avoit épousé la fille de Hugues-le-Grand, sœur de Hugues-Capet, et n'en avoit point eu d'enfans; mais qu'il eut de Gonnor sa maîtresse, dont il fit ensuite sa femme, Richard second du nom, qui lui succéda, Robert qui fut archevêque de Rouen, Mauger, et trois filles qui furent mariées, l'une à Hérold, roi d'Angleterre, l'autre au duc de Bretagne, la troisième au comte de Blois. Cela n'est pas exact, même selon ses guides ordinaires, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges; car, selon eux, Gonnor eut cinq fils : quant aux trois filles, Baluze a prouvé que Gonnor fut mère d'une quatrième, nommée Béatrix. Elle n'a point été connue des auteurs de l'histoire généalogique de la maison de France.

Hist. Tutelensis, p. 117.

Vace raconte ensuite quelques anecdotes relatives à Richard I.er, qui ne méritoient guère d'être recueillies; et par cette raison je ne me permettrai que de les indiquer. Il cite la première pour preuve de l'intrépidité de Richard, à qui le diable tenta vainement de faire peur la nuit dans une église. Il cite la seconde pour faire voir l'idée qu'on avoit de la loyauté du duc dans ses jugemens. Ce prince fut arbitre dans une dispute entre le diable et les anges, au sujet d'un moine qui s'étoit noyé en allant à un rendez-vous criminel. La troisième anecdote est moins visiblement fabuleuse, mais n'est guère plus vraisemblable. Richard, étant à la chasse, aperçut de loin un chevalier et une jeune femme fort parée, tous deux merveilleusement beaux, assis l'un à côté de l'autre. Tout à coup le chevalier coupe la tête de la femme; Richard court sur lui, et lui coupe la tête à son tour. Cette aventure n'est point dans le plus ancien manuscrit; et je croirois volontiers qu'elle a été interpolée dans les autres manuscrits du poëme de Vace où elle se trouve. Tous ces traits sont bien peu dignes d'être racontés par un écrivain qui fait profession de rejeter tout ce qui sent la fable.

Mss. de S.te Palaye, pag. 356.

Doit-on ajouter plus de foi au récit suivant? Gonnor avoit été long-temps la maîtresse de Richard I.er Les évêques et les barons le déterminèrent enfin à l'épouser. La première nuit après qu'elle fut devenue son épouse légitime, elle se coucha ayant

Digitized by Google

le dos tourné vers son mari : étonné de la voir se coucher de cette manière à laquelle il n'étoit point accoutumé, il lui en demanda la raison. Jusqu'ici, répondit-elle en riant, le lit étoit à vous; maintenant, qu'il n'est pas plus à vous qu'à moi, je puis m'y coucher comme je veux. La plaisanterie ne fut pas poussée plus loin. Au reste, Vace fait l'éloge de la modestie et de la sagesse de Gonnor :

Mss. de S.te Palaye, pag. 356.

Gonnor fu dame bien prisie,
De bonnes mœurs, bien enseignie.

Il avoit dit auparavant que

Mss. de S.te Palaye, pag. 148.

De nobles Danois étoit née,
De deux parts bien emparentée.

Ce témoignage est conforme à celui de Guillaume de Jumiéges, mais ne s'accorde guère avec ce qu'on lit dans quelques auteurs; qu'elle étoit sœur de la femme d'un des forestiers du duc, et qu'étant entrée par surprise dans le lit de son maître, le duc à son réveil la trouva si belle qu'il la garda pour maîtresse.

Lib. IV, c. 18.

Dumoulin, hist. de Normandie, p. 88.

On a vu que Richard I.er avoit épousé en premières noces la sœur de Hugues-Capet, morte sans enfans. Vace assure qu'il contribua beaucoup, en 987, à élever son beau-frère sur le trône de Charlemagne. Je ne dirai rien ni des églises qu'il fonda, ni de ses abondantes aumônes. Il tomba malade à Bayeux, et se fit transporter à Fécamp, où il mourut l'an 996.

Mss. de S.te Palaye, pag. 150.—Guill. Gemetic. l. IV, cap. 19.

Mss. de S.te Palaye, pag. 161.

Mil ans, quatre moins, ont passez
Puis que Dex fu en terre nez,
Quant li premier Richart morut.

Il nomma pour son héritier son fils Richard, second du nom, l'aîné des fils qu'il avoit eus de Gonnor, et lui recommanda ses autres enfans. Le poëte n'oublie pas de remarquer qu'il reçut les sacremens de l'église avant de mourir.

Richard II, qui fut surnommé *le Bon*, ne s'occupa pas seulement de faire du bien aux églises; il eut soin, dit l'auteur, de relever l'éclat de sa cour, en n'admettant pour officiers de sa maison que des gentilshommes. Le poëte nomme ces officiers dans l'ordre suivant : le chapelain, l'écrivain, le connétable,

Ibid.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

le sénéchal, le maréchal, le bouteiller, le dépensier, le chambellan, et les huissiers :

Furent tous nobles chevaliers ;
Ainsi iert la court bien servie.
Chescun se pénoit de noblesce
Et d'ennour fière et de largesce.

Mss. de S.te Palaye, pag. 162, &c.

Cette distinction accordée à la noblesse, contribua peut-être à l'insurrection contre le duc et les seigneurs, qui éclata dès le commencement du nouveau règne. Mais c'étoit sur-tout du joug féodal que se plaignoient les paysans et gens de la campagne ; ils se liguèrent pour s'en affranchir. Raoul, oncle du jeune roi, se chargea de les dissiper, et il en vint aisément à bout ; mais il exerça sur eux des vengeances atroces.

Observons que ce Raoul, oncle de Richard II, étoit celui que Dudon et Guillaume de Jumiéges citent pour garant des faits qu'ils rapportent, et que Dudon disoit les avoir appris de la propre bouche de Raoul. Selon Vace, Raoul étoit comte d'Évreux ; cependant on regarde comme premier comte d'Évreux Robert, frère de Richard II, et second fils de Richard I.er, qui lui avoit donné ce comté plusieurs années avant de mourir.

Le Brasseur, hist. d'Évreux, p. 77. — Art de vérifier les Dates, pag. 803.

An 989.

Richard II apanagea ses frères, et donna le comté d'Hiesmes à l'aîné, Guillaume, qui lui fit serment de féauté, mais peu après se révolta. Richard l'ayant pris, le retint prisonnier à Rouen durant cinq ans. Guillaume s'échappa, et erra quelque temps de forêt en forêt ; enfin il vint se jeter aux pieds de son frère qu'il rencontra à la chasse, et qui non-seulement lui fit grace, mais lui donna le comté d'Eu, et le maria à Lécéline, fille d'un seigneur riche et puissant. Tout cela est exactement conforme au récit de Guillaume de Jumiéges. C'est désormais le seul guide de notre poëte ; car l'histoire de Dudon finit avec le règne de Richard I.er

An 997.

Mss. de S.te Palaye, pag. 168, &c.

Je ne ferai qu'indiquer la guerre que Richard eut à soutenir contre les Anglois, qui firent une descente dans le Cotentin, et en furent repoussés. L'année précédente, les Danois avoient été massacrés en Angleterre le jour de Saint-Brice. Vace s'attache à décrire les horreurs de ce massacre, et rapporte des excès de cruauté qui font frémir. J'écarte cet affreux récit. Les Danois accoururent

An 1003.

Digitized by Google

accoururent venger leurs compatriotes. Ils entrèrent dans la Tamise, prirent Londres, et forcèrent le roi à chercher un asile en Normandie, près de Richard son beau-père. Je ne décrirai point les événemens de cette guerre, qui ne finit qu'après la mort des deux rois d'Angleterre et de Danemarck; ces faits sont suffisamment connus. Par cette raison, je ne m'arrêterai point, non plus au récit de la guerre de Richard contre Eudes II, comte de Chartres, à qui il avoit marié une de ses sœurs. Cette princesse étoit morte sans enfans, et Richard redemandoit la dot, que le comte refusoit de rendre. La guerre, après avoir duré assez long-temps, finit comme bien des guerres : chacun resta comme il étoit avant de la commencer. Le comte garda la dot (c'étoit une partie du comté d'Évreux), et Richard rentra dans la forteresse de Tillières, dont le comte de Chartres s'étoit emparé.

ROMAN DE ROU. *An 1005.*

Mss. de S.te Palaye, pag. 176, &c.

Richard II avoit épousé Judith, fille de Geoffroy, comte de Bretagne : il en eut trois fils et trois filles. Judith mourut, et il prit une seconde femme qui se nommoit Pavie, dont il eut deux fils.

Ibid. p. 187.

En cet endroit, le poëte, pour prouver l'extrême bonté de Richard, raconte fort longuement un fait assez peu digne de l'histoire. Un chevalier dînant avec le duc, vola une cuiller. Le duc seul le vit et ne dit rien; mais ayant envoyé le soir, durant le souper, chez le chevalier, la cuiller égarée y fut aperçue. Le chevalier n'osant reparoître, partit le lendemain sans dire la cause de ce départ subit. Le duc l'ayant su, monta sur-le-champ à cheval et joignit le chevalier, le ramena, et, loin de lui faire aucun reproche, le combla de dons pour qu'il ne fût plus tenté de prendre le bien d'autrui. Par ce moyen, dit le poëte, il se l'attacha singulièrement le reste de sa vie.

Ibid. p. 188, &c.

Comme cette narration, qui dans le manuscrit de M. de Sainte-Palaye occupe 113 vers, manque toute entière dans le plus ancien des autres manuscrits, on peut, je crois, sans une critique trop sévère, la rejeter comme interpolée. Peut-être faut-il porter le même jugement d'un autre fait qui se trouve dans les deux manuscrits; mais qui n'en paroît pas plus vraisemblable. Le but du récit paroît être de manifester encore plus le caractère de Richard, qui le fit surnommer *le Bon*.

N.° 6987.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Un homme d'un grand savoir, nommé Bernard, voulant juger par lui-même de ce prince renommé, vint exprès du fond de la Lombardie à Rouen. Mais il lui étoit difficile d'approcher Richard, qui se tenoit enfermé dans une haute tour. Il se montroit quelquefois à la fenêtre; mais il ne permettoit d'entrer qu'à ceux qu'il faisoit appeler. Bernard imagina un étrange moyen pour faire naître au prince la curiosité de le connoître. Il se présenta devant la fenêtre, armé d'un arc et faisant semblant de vouloir lui décocher une flèche. Il fut quelques jours sans être aperçu. Enfin le duc le vit, et ne doutant pas qu'il n'en voulût à sa vie, ordonna qu'on le lui amenât, mais sans lui faire de mal. L'ayant interrogé sur le motif du projet qu'il sembloit annoncer, Bernard lui avoua qu'ayant un desir extrême de l'approcher, et étant venu exprès pour cela de fort loin, il avoit imaginé ce stratagème pour parvenir jusqu'à lui. Le duc fut flatté de ce désir, retint Bernard auprès de lui, le traita bien, et lui accorda même sa confiance. Bernard, long-temps après, dit au duc qu'il lui demandoit une grâce; c'étoit d'être enterré dans trois jours sous l'oratoire où le duc prioit, sachant que c'étoit le terme de sa vie. Le duc le lui accorda, et Bernard mourut en effet au bout de trois jours. Je ne sais d'où sont tirées ces deux anecdotes, racontées sans garantie, et qui en auroient besoin pour être crues.

Mss. de S.te Palaye, pag. 194.

An 1025.

Lib. V, c. 6.

Vace a des garans de ce qu'il rapporte ensuite sur la guerre de Hugues, comte de Châlons, contre Renaud, comte de Bourgogne, dont Hugues dévasta les terres, et qu'il retint long-temps prisonnier sans vouloir le recevoir à rançon. Ce récit de Vace est conforme à celui de Guillaume de Jumiéges. Cet endroit du poëme est tronqué dans le manuscrit de M. de Sainte-Palaye, où il manque trente-quatre vers. Ils sont mis en prose dans la chronique Française, dont les éditeurs des historiens de France ont publié des extraits.

Tom. XI, pag. 320.

An 1027.

Richard, beau-père du comte de Bourgogne, prit le parti de Renaud; le Châlonnois fut ravagé, Châlons fut pris d'assaut, et le comte de Châlons se mit à la merci de Richard (1).

(1) Il existe dans la bibliothèque de S.t-Germain d'Auxerre une dissertation manuscrite de D. George Viole, dans laquelle il prétend démontrer la fausseté

Digitized by Google

Une selle à son col pendue,
Son dos offri à chevauchier.
Est costume à cel jour
De querre merchi à Seignour.

ROMAN DE ROU.

C'étoit une étrange coutume que celle-là, et d'autant plus humiliante pour le comte de Châlons, qu'il étoit en même temps évêque d'Auxerre.

La paix fut faite, et Renaud fut délivré. Mais dans ce temps-là même, Richard mouroit à Fécamp, où il s'étoit fait transporter. Il fit reconnoître pour son successeur, son fils aîné Richard, troisième du nom.

Richard II étoit mort la trentième année de son règne; Richard III ne régna que deux ans. Il donna Hiesmes et quelques autres terres à son frère Robert, comme leur père l'avoit ordonné en mourant. Robert ne s'en contenta pas, et s'empara de Falaise; mais son frère le força d'en sortir. Ils s'accordèrent peu après, et presque aussitôt Richard mourut empoisonné. Il ne laissoit qu'un fils nommé Nicolas, qui avoit été élevé dans l'abbaye de Fécamp, où il étoit moine. Il devint par la suite abbé de Saint-Ouen, à Rouen. Les historiens ont cru que cet enfant étoit bâtard; mais pour établir cette opinion, il ne suffiroit pas du témoignage de la chronique Française ci-dessus citée, qui dit que Richard III *n'eut nuls enfans qui après lui pussent succéder en la duchié.* Il semble que la bâtardise, dans la race Danoise des ducs de Normandie, n'excluoit point de la succession au duché; on en a vu des exemples: on pourroit donc croire que si Nicolas *ne pouvoit succéder en la duchié*, ce n'étoit point à cause de sa bâtardise, mais parce qu'il étoit moine. Cependant on disputa plus d'une fois ce duché à Guillaume, petit-fils de Richard II, à cause de sa bâtardise, comme je le dirai ci-après.

Mss. de S.te Palaye, pag. 195, &c.

Rec. des hist. de Fr. t. XI, p. 321.

Quelques auteurs (1) ont chargé de l'empoisonnement de Richard III, son propre frère Robert; et lorsque Robert se

de cette histoire. (*Voy.* D. Clément, Art de vérifier les Dates, *tom. II, pag. 528.*) Mais ces preuves sont bien foibles. Beaucoup d'écrivains ont adopté ce fait; et nous verrons encore un autre exemple de ce singulier usage.

(1) Chronique de Saint-Martin de Tours, imprimée *tom. X* du Recueil des historiens de France, *pag. 225.* — Gesta Consul. Andeg. *ibid. tom. XI*, append. *pag. 646.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

croisa, on a dit qu'il s'y étoit déterminé pour expier le crime d'avoir causé la mort de son frère. Mais une ancienne chronique (1) dit qu'on en accusa Hugues, comte du Mans. Notre auteur avoue qu'on ne sut qui en accuser; et loin de soupçonner Robert, il fait le plus grand éloge des vertus de ce prince. Il loue ses mœurs, sa piété, sur-tout sa générosité, dont il rapporte plusieurs traits, qui prouvent qu'elle fut quelquefois excessive.

Mss. de S.te Palaye, pag. 200.

En tout se peut-on saouler
Ce disoit-il, fors de donner;
Ne jà si granz dons ne donnast
Qu'assez petiz ne li semblast.

Je ne dirai rien de la guerre de Robert contre Guillaume, comte de Bellesme, et ses fils. On peut en lire le récit dans les extraits imprimés de la chronique Française. J'observerai seulement que le comte donna un second exemple de la coutume de venir demander grâce *une selle sur le dos.*

Ibid. p. 201.

Tant le destraint et assailli
Que Guillaume vint à merchi,
Nuz piez, une selle à son col.

On lira aussi dans la même chronique le secours que le duc donna au roi de France (Henri I.er), qui lui céda pour récompense plusieurs places dans le Vexin.

Vers l'an 1031.

Alain, duc de Bretagne, qui étoit proche parent de Robert, prétendoit par cette raison ne pas lui devoir l'hommage, et prenoit même le titre de roi. On arma de part et d'autre. Les troupes Bretonnes furent battues; et la paix s'étant faite par la médiation de l'archevêque de Rouen, oncle du duc et du comte,

An 1032.

Alainz fit hommage à Robert,
Et Robert quitte le clama.

Rec. des hist. de Fr. t. XI, p. 325.

La chronique Française dit qu'Alain *fit hommage par parage.* Cet hommage, comme on sait, étoit différent de l'*hommage lige.* L'hommage par parage en Normandie étoit fondé sur une division de mouvance entre héritiers. Mais ce n'étoit point là le fondement de l'hommage dû par le duc de Bretagne au duc de Normandie. Le poëte n'assigne point de caractère

(1) Chronique de Saint-Martin de Tours, imprimée *tom. X* du Recueil des historiens de France, *pag. 276.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

particulier à l'hommage rendu par Alain. Guillaume de Jumiéges dit [a] que ce fut l'hommage le plus complet, *Alanum in servitio ducis pactâ fidelitate omninò complicavit;* et les éditeurs du recueil des historiens de France avertissent que ce chapitre de Guillaume de Jumiéges est dans un manuscrit exempt d'interpolations. Or l'hommage le plus complet n'étoit point l'hommage par parage.

[a] *Guill. Gemetic. lib. VI, cap. 10. Rec. des hist. de Fr. ubi suprà, p. 212, not.*

Vace rapporte les amours du duc Robert avec une jeune et belle fille qui fut mère de Guillaume-le-Conquérant; et ce titre mérite bien que je m'arrête un moment à ce qui la concerne. Vace la nomme *Aillet;* la chronique Française extraite du poëme, *Arlaite;* Guillaume de Jumiéges, *Harleve.* D'autres écrivent encore différemment (1) ce nom. Celui que les modernes ont adopté, est *Harlette;* et c'est celui dont je me servirai. Notre poëte convient qu'elle étoit *de borjois née.* Une autre chronique Française et qui n'est pas ancienne, insérée dans le recueil des historiens de France, dit que *de par sa mère elle étoit de noble lignée.* Selon Guillaume de Jumiéges, les parens de sa mère exerçoient le métier de pelletier. Il ajoute cependant qu'elle étoit fille de Fulbert, chambellan du duc, ce que répètent les chroniques de Saint-Denis. Quelques écrivains rapportent que ce fut en la voyant danser que Robert en devint amoureux. Selon le poëte, il ne languit pas long-temps,

Ibid. p. 325. Guill. Gemetic. lib. VII, cap. 3. Vers 1027. Tom. XI, pag. 316. Guill. Gemetic. lib. VII, cap. 3 et 18. Rec. des hist. de Fr. t. XI, p. 401. Chron. Sithiense, cap. 29. — Guill. Malmesb. l. VIII, init.

Avenant li semble et belle,
Menée li fust à son lit.

La chronique tirée de ce poëme suppose cependant, ce que je ne trouve nulle part ailleurs, que Harlette ne consentit point à ce que le duc desiroit d'elle avant d'avoir obtenu l'aveu de son père, qui long-temps le refusa. Cette même chronique rapporte, d'après notre poëte, la marque singulière de respect que cette fille donna au duc, durant la première nuit qu'elle lui accorda,

Rec. des hist. de Fr. t. XI, p. 325.

Quant au lit du duc fut entrée,
De sa chemise enveloppée,
Sa chemise a devant rompue,
Et jusqu'az piez aval fendue.

Mss. de S.te Palaye, pag. 213.

(1) Voy. l'*Index onomasticus* du XI.e vol. du Recueil des historiens de France, au mot *Harleva*, et *pag. 401, note* (1).

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Le duc surpris d'une pareille précaution, lui en demanda la raison. Elle répondit :

N'est, dit-elle, avenantise
Que le plus bas de ma chemise,
Qui à mes jambes fiert et touche,
Soit tournée vers votre bouche....
Li duc li en a scu bon gré,
Et à grant bien li a torné.

Je me suis permis d'extraire ces détails, parce qu'ils peignent la simplicité des mœurs du temps, et la naïveté de l'écrivain.

Harlette, dans la même nuit, rêva qu'elle avoit vu un arbre sortir de son corps, s'élever vers le ciel, et couvrir de son ombre toute la Normandie. Ce fut le présage du sort de l'enfant qu'elle venoit de concevoir. D'autres présages encore, que les historiens ont recueillis, annoncèrent la gloire future du Conquérant de l'Angleterre. Mais on sait quelle foi méritent ces présages prétendus.

An 1027.

An 1035. Environ huit ans après, Robert forma le projet d'un pélerinage à Jérusalem (1); qu'il l'ait entrepris pour expier le crime qu'il avoit commis en causant la mort de son frère, c'est ce que je ne trouve que dans un seul historien. Vace ne le dit point, quoiqu'il raconte fort au long toutes les circonstances de ce pélerinage. En revenant, Robert fut à son tour empoisonné à Nice : il y fut enterré dans l'église Cathédrale;

Mss. de S.te Palaye, pag. 222, &c.

Encore y est la sépulture,
Encore y est et encor dure.

Mss. de S.te Palaye, pag. 391. Avant de partir, il avoit fait reconnoître pour son successeur son fils Guillaume, qu'il avoit eu de Harlette, et qui n'avoit que huit ou neuf ans. Il lui avoit fait prêter serment par ses barons; ensuite il l'avoit conduit en France pour y faire hommage au roi, qui, en conséquence, l'avoit ensaisiné de la Normandie. Les historiens (2) nous apprennent que Harlette sa mère épousa un chevalier nommé Harluin et seigneur de Conteville, du vivant de Robert, probablement durant son pélerinage; mais Vace n'en a rien dit.

(1) Gesta Consul. Andeg. *ex Mss. melioris notæ, tom. XI* du Recueil des historiens de France, append. *p. 646.*

(2) Guillaume de Jumiéges, Guillaume de Malmesbury, Orderic Vital.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Le jeune Guillaume succéda sans obstacle à son père. Cependant, durant sa minorité, la Normandie fut agitée de troubles, soit par les guerres des seigneurs les uns contre les autres, soit par les révoltes de quelques-uns contre Guillaume. Tout cela est conté au long dans le poëme, et répété dans la chronique imprimée. La révolte la plus inquiétante fut celle du comte d'Arques, qui s'appeloit aussi Guillaume. La chronique ne l'a pas oubliée; le récit, qui occupe 180 vers dans le poëme, est omis dans le manuscrit 6987, et se trouve dans le manuscrit de M. de Sainte-Palaye.

Mss. de S.te Palaye, pag. 223.

Ibid. p. 226 et suiv.

Selon ce récit, le comte d'Arques, frère du feu duc Robert, ne prétendoit rien moins qu'à se faire reconnoître pour duc de Normandie, à l'exclusion de son neveu Guillaume, fils de Robert et de Harlette; il soutenoit que Guillaume n'étant pas né d'un légitime mariage, *An 1043.*

> Normandie à tort tenoit;
> Bastart estoit, n'i avoit droit.

Ibid. p. 227.

Cependant le comte avoit reconnu Guillaume pour son souverain, lorsqu'il en avoit obtenu son comté d'Arques, qui ne lui avoit été donné

> Que pour avoir sa fealté,
> Cil la recheut, si hom devint,
> Fealté fit, mez pou la tint.

Ibid.

Ce vassal infidelle fut appuyé dans sa révolte par le roi de France. Mais les troupes du roi tombèrent dans une embuscade et furent battues. Le comte s'enferma dans la tour d'Arques, et manquant de vivres, *Ibid. et suiv.*

> Terre et chastel et tour rendi;
> Au duc Guillaume tout guerpi;
> Au roi de France s'enfui.

Ainsi se termina cette guerre. Guillaume en soutint une autre fondée sur les mêmes motifs, contre Guy, fils de Renaud, comte de Bourgogne, et d'Alix, fille du duc de Normandie, Richard II. Guy prétendoit au duché de Normandie, soutenant que la bâtardise excluoit Guillaume. Il pensa être surpris dans Valognes; mais ayant échappé au danger, il se réfugia auprès du roi de France qui s'étoit déclaré pour lui. La guerre finit par la bataille *Ibid. p. 231-245.* *An 1047.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

du Val-des-dunes, où Gui et ses partisans, les vicomtes du Bessin et du Cotentin, furent vaincus. Gui fut réduit à chercher un asile en Bretagne,

En la contrée où il fu nez (1).

On reprochoit toujours à Guillaume sa bâtardise, comme une tache avilissante qui dégoûtoit de l'obéissance qu'on lui avoit jurée. Cependant, comme je l'ai déjà remarqué, on n'avoit point fait de pareils reproches à ceux de ses prédécesseurs (2) dont la naissance n'avoit pas eu de source plus légitime. Cette différence ne venoit-elle point de la basse condition de ses parens maternels ? Car quoique quelques écrivains aient supposé la mère de Harlette issue de *noble lignée* et femme d'un *chambellan* du duc Robert, il paroît qu'elle étoit réellement la fille d'un pelletier de Falaise. Cela se confirme par ce qui arriva sous les murs d'Alençon, lorsque Guillaume en forma le siége pour soumettre le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, ligué avec plusieurs seigneurs voisins. Les-assiégés prenoient plaisir à insulter chaque jour le duc de Normandie, en criant *la pale, la pale*, c'est-à-dire *la peau, la peau ;* lui reprochant par-là le métier de pelletier que le père de sa mère avoit exercé à Falaise. Le duc fut très-sensible à cette insulte,

Mss. de S.te Palaye, pag. 248.

An 1054.

Ibid. p. 249.

Jura par la resplendour dé,
Ceu est souvent son serremens,
S'il peut prendre ceuls de léans,
N'emporteront ne pié ne poing.

En effet, après avoir pris la place, il fit couper les pieds et les mains des coupables.

Toute cette guerre contre le comte d'Anjou et ses partisans, est très-exactement détaillée en prose, d'après le poëme de Vace, dans la chronique imprimée ; ainsi je ne m'y arrêterai point. La guerre finit à l'avantage de Guillaume.

(1) Je dois avertir que dans le cours de ce récit, le manuscrit de Sainte-Palaye, *pag. 235 et 242*, contient seize vers qui ne sont point dans l'autre manuscrit.

(2) Guillaume Longue-épée, fils de Pope, concubine de Rou *ou* Rollon ; Richard I.er, fils de Sprote, concubine de Guillaume Longue-épée.

De

De retour à Rouen [a], il épousa, par le conseil de ses barons, Mahaut, fille de Baudoin, comte de Flandres;

ROMAN DE ROU.

[a] *Mss. de S.te Palaye, pag. 252. Vers l'an 1056.*

Nièce Robert le roi de France,
Fille sa fille de Constance,

c'est-à-dire fille de la fille de Constance et de Robert (1).

Guillaume fut excommunié par Mauger, archevêque de Rouen, ainsi que sa femme, à cause de ce mariage, qui étoit en degré prohibé.

Li dus pour satisfacion,
Et que Dex leur fasse pardon;
Que puisse tenir sa parenté,
Et que l'apostole contente,

fit beaucoup de fondations pieuses à Cherbourg, à Rouen, à Caen, à Bayeux. L'Archevêque Mauger, qui, par les désordres de sa vie, méritoit plus d'être excommunié que Guillaume, fut déposé, et se retira dans une île sur les côtes du Cotentin. Un jour qu'il vouloit passer en terre ferme, il tomba dans l'eau et se noya. En cet endroit, les manuscrits que j'ai suivis et comparés, offrent d'assez grandes différences, soit sur la vie que menoit Mauger, soit sur la façon dont il mourut. Le manuscrit de M. de Sainte-Palaye, seul, parle d'un *diable privé* que Mauger avoit à ses ordres. L'autre manuscrit dit simplement, sur la chute de Mauger dans l'eau :

Ne sai comment il chancela;
En mer caï, et se noya.

Le manuscrit de M. de Sainte-Palaye rapporte les causes de la chute. Il faisoit grand chaud; l'archevêque avoit laissé tomber ses chausses;

Mez quant il les piez movoir dut,
En ses braies s'empescha;
Ne pout aller, ainz trébucha.

Ibid. p. 255.

(1) On voit que le mot de *nièce*, formé du mot latin *neptis*, est employé ici pour signifier *petite-fille*, selon sa vraie signification, quoique ce même mot, dans la latinité du siècle de Vace, signifiât la fille du frère; acception dans laquelle par la suite on a pris le mot français *nièce*, et qui seule est restée. Vace emploie aussi ailleurs le mot *niès* (en latin *nepos*) pour *petit-fils*, en parlant de Henri II, petit-fils de Henri I.er *Mss. de Sainte-Palaye, pag 146.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Ces détails sont répétés dans la chronique que je cite souvent. Ils méritent peu que je m'y arrête ; mais j'ai dû marquer avec soin en quoi diffèrent les manuscrits dont je donne la notice.

Les François, dit notre poëte, se souvenoient toujours que la Normandie leur avoit été enlevée.

Mss. de S.te Palaye, pag. 258, &c.

Moult a duré, moult durera ;
Ne jà, je crois, fin ne prendra
La discorde et la grant envie
Que Francheis ont vers Normandie.

Et en effet cette discorde prolongée a enfanté la longue rivalité de la France et de l'Angleterre.

Les Français entrèrent dans les états de Guillaume, et y portèrent le ravage ; mais les Normands surprirent de nuit une partie de l'armée à Mortemer, brûlèrent la ville, et détruisirent les troupes qui s'y trouvoient. Guillaume ayant appris cette nouvelle, la fit sur-le-champ répandre dans le camp du roi, qui se retira promptement vers Paris ; et ses barons, qui l'avoient suivi, retournèrent chacun chez eux. La paix fut bientôt conclue, aux conditions que le roi ne donneroit plus de secours au comte d'Anjou, qui continuoit de faire la guerre au duc, s'étant ligué avec le comte de Poitiers, le vicomte de Touars et le comte du Maine. Guillaume les força tous à se soumettre. Le roi de France, peu fidelle à la paix qu'il avoit jurée, arma de nouveau en faveur du comte d'Anjou ; mais il fut défait près de Varaville : un pont se rompit sous les fuyards ; et le roi, au désespoir, fut forcé de se retirer, et de renoncer pour toujours à des guerres qui lui réussissoient si mal.

Ibid. 270 et 271.

Donc s'en ala li roiz de France,
Plein de corous et de pesance ;
Ne porta puiz escu ne lance.
Ne sai s'il feist pour pénitance ;
En Normandie puiz n'entra ;
Ne il puiz gaires ne regna.

J'abrége extrêmement la narration du poëte, et je dis avec lui :

Ibid. p. 271.

Les faits, les dits, les avantures
Que nous trouvons ès escriptures,
Seroient bien à raconter ;
Mez ne povons de tout parler.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Vace, après avoir un peu repris haleine et nous avoir appris sur sa personne quelques particularités que j'ai rapportées dans la première partie de cette notice, passe à l'époque la plus intéressante de la vie de Guillaume, celle où il fit la conquête de l'Angleterre.

On sait que Guillaume, après la mort d'Édouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre, prétendit que ce prince, mourant sans enfans, l'avoit déclaré son successeur; des auteurs ont écrit que ce fut par un testament. Vace dit seulement qu'Édouard avoit eu dessein d'instituer Guillaume son héritier.

Mss. de S.te Palaye, pag. 277.

Por pensa soy et dist souvent
Que au duc Guillaume son parent,
Qui li miex est de son lignage,
Voudra donner son héritage.

Quelques-uns, ajoute-t-il, ont cru qu'Édouard envoya Héralt son sénéchal vers Guillaume,

Pour le royaume assurer
Au duc Guillaume son cousin,
Que il l'eust emprès sa fin.

Mais il convient que, selon d'autres, Héralt n'avoit passé en Normandie qu'afin d'obtenir la délivrance de ses parens, donnés en otage à Édouard, pour sûreté de la fidélité de Gondouin, dont Édouard avoit épousé la fille, et avec lequel il s'étoit brouillé. Ces otages avoient été confiés à Guillaume;

Ne sai mie c'est a choison,
Mais l'un et l'autre escript trouvon.

An 1062.

Héralt fut fort bien reçu de Guillaume. Il fut question entre eux de la succession d'Édouard, sur laquelle Héralt avoit quelques prétentions. Guillaume l'engagea non-seulement à y renoncer, mais à jurer de faire tous ses efforts pour lui assurer le trône d'Angleterre après la mort d'Édouard. En retour, il promit à Héralt de lui donner une de ses filles en mariage. Guillaume, pour fortifier le serment qu'il exigea, avoit fait cacher des reliques sur lesquelles Héralt prêta ce serment, sans les avoir aperçues; mais quand le serment fut prononcé, Guillaume les lui fit voir. Cette supercherie, à laquelle la superstition de ce siècle pouvoit seule attribuer quelque importance, prouve au moins que

Digitized by Google

ROMAN DE ROU. *Mss. de S.te Palaye, pag. 281. An 1066.*

Guillaume se défioit du serment pur et simple de Héralt; et l'événement justifia sa défiance.

Édouard mourut; on convenoit qu'il avoit desiré que Guillaume fût son héritier, mais Guillaume étoit éloigné: Édouard avoit laissé ses barons les maîtres de choisir entre Guillaume et Héralt; celui-ci, qui étoit sur les lieux, et qui avoit un grand pouvoir, vint aisément à bout de se faire préférer. En vain Guillaume le somma d'exécuter ce qu'il avoit juré; Héralt répondit,

Qu'il ne fera pour lui néent,
Ne il sa fille ne prendroit,
Ne il terre ne li rendroit.

Guillaume lui déclara la guerre; et Héralt chassa tous les Normands qui s'étoient établis en Angleterre, où Édouard les avoit attirés en grand nombre. Tel est le récit de notre auteur, conforme à celui de Guillaume de Jumiéges, mais fort différent de celui des historiens Anglais; ce qui a donné lieu à des discussions auxquelles je ne puis me livrer ici.

Je dirai seulement que la chronique tirée du poëme de Vace s'en écarte spécialement à ce sujet, en disant qu'*Édouard ordonna le duc Guillaume, son hoir du royaume après sa mort.... et pour ce, envoya au duc une charte scellée de son grand scel.* Il n'y a pas un mot de cela dans le poëme, non plus que du discours des barons, qui, selon la chronique, demandèrent à Édouard de nommer Héralt pour son successeur. Il y a bien d'autres différences, mais moins importantes, entre la chronique et le poëme. Il seroit long de les relever toutes, et il suffit d'en avertir.

Rec. des hist. de Fr. t. XIII, p. 222 et suiv.

La conquête de l'Angleterre par Guillaume est si connue, que je me crois dispensé d'en tracer le tableau d'après notre poëte. Je remarquerai seulement que Vace, à cette occasion, rapporte plusieurs particularités relatives aux mœurs et usages; et je citerai pour exemple, ce qu'on y lit sur la *chanson de Roland* (1), qui fut chantée par l'armée de Guillaume, lorsqu'elle marcha pour charger l'ennemi.

Mss. de S.te Palaye, pag. 333.

Taillefer qui mout bien chantout,
Sur un cheval qui tost alout,

(1) Ce fait est aussi rapporté par Guillaume de Malmesbury, *pag. 101*, et dans le *Miroir historial* de Beauvais, *fol. 86.*

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Devant eux aloit chantant
De Kallemaigne et de Roullant,
Et d'Olivier, et de vassaux
Qui moururent à Roncevaux.

La chronique, qui suit d'ordinaire pas à pas le poëme de Vace, ne dit rien de ce fait, attesté par Guillaume de Malmesbury, et qui est de quelque importance; car les auteurs de l'histoire littéraire de France, en ont conclu que l'usage de la langue romance étoit commun dans le XI.e siècle.

Le poëte fait l'énumération des secours qui furent fournis à Guillaume. Il en demanda au roi de France qui le refusa, quoique Guillaume lui offrît de tenir de lui l'Angleterre, quand il l'auroit conquise. Le pape, à qui il fit la même offre, l'accepta, et lui envoya un *Gonfanon*, ou étendard, et un anneau dans lequel étoit un cheveu de Saint-Pierre. L'équipement de la flotte, son départ, le débarquement à Hastingues, tout cela se retrouve presque mot pour mot dans la chronique imprimée; si le poëme contient quelque chose de plus, les éditeurs de cette chronique ont eu soin de l'extraire et de l'insérer dans des notes.

Mss. de S.te Palaye, pag. 287 et suiv.

Rec. des hist. de Fr. t. XIII, p. 226, &c.

Un seul combat décida du sort de l'Angleterre. Héralt s'avança à la tête de son armée. La bataille se donna (1), et quantité de chevaliers s'y signalèrent. La liste de leurs noms occupe près de six pages entières dans le manuscrit de M. de Sainte-Palaye, contenant environ quarante vers chacune. La description très-étendue que Vace fait de la bataille, offre bien des traits remarquables sur la façon de s'armer et de combattre dans ces temps-là. Odon, évêque de Bayeux, frère de Guillaume, fit des merveilles dans cette journée:

Mss. de S.te Palaye, pag. 339.

Un haubergeon avoit vestu
Desouz une chemise blanche,
Lé en fu le corps et la manche.
Sur un cheval tout blanc séoit;
Toute la gent le congnoissoit.
Un baston tenoit en son poing (2),
Là où véoit le grand besoin,
Faisoit les chevaliers torner, &c.

(1) An 1066, le samedi 14 octobre. On appelle communément cette bataille la *bataille de Hastingues* ou *de Senlac*.

(2) Il est représenté dans la tapisserie de Bayeux, avec cette épigraphe: *Hic Odo episcopus, baculum tenens, confortat pueros.* Mém. de Lancelot, *tom. VIII* du Recueil de l'Académie des Belles-Lettres, *pag. 665*.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Je dois dire à la louange de Vace, que parmi quantité de faits particuliers qu'il rapporte, on ne trouve aucun de ces faits merveilleux que l'imagination des romanciers anciens enfante si souvent en l'honneur de leurs héros. Au reste, la fameuse tapisserie de Bayeux, où Mahaut, femme de Guillaume, avoit tracé à l'aiguille toute l'histoire de la conquête par le duc son mari, peut servir à-la-fois de garant et de commentaire aux récits de notre poëte, comme l'a fait voir M. Lancelot dans son excellent mémoire sur cette tapisserie, qu'il explique d'un bout à l'autre par des citations du poëme de Vace. Je ne ferai point ici usage de ces remarques, auxquelles je me contente de renvoyer.

Tom. VIII, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, pag. 602.

Mss. de S.te Palaye, pag. 341, 371, &c.

Héralt, qui avoit eu un œil crevé d'un coup de flèche dès le commencement de la bataille, et ensuite avoit été blessé à la cuisse, continua de combattre jusqu'à ce qu'enfin il fut tué.

Ibid. p. 373, &c.

Ne sai dire, je vous le di....
Qui le roi Héralt abati,
Ni de quel arme fu naffré,
Mez ô les mors fu mort trouvé.

Vace fait les plus grands éloges de la valeur de Guillaume. Il eut deux chevaux tués sous lui. Après la défaite complète des ennemis, il voulut coucher sur le champ de bataille, quoiqu'on lui représentât que parmi les blessés dont la terre étoit jonchée, il pouvoit se trouver quelqu'un à qui il restât assez de force pour le poignarder durant la nuit. Quand on le désarma, on trouva ses armes toutes rompues des coups qu'on lui avoit portés :

Puis Roullant, ne puis Olivier,
N'out en terre tel chevalier.

Ibid. p. 379, &c.

Les évêques et les barons Anglais s'assemblèrent à Londres, et résolurent de reconnoître Guillaume pour roi. Il fut solennellement couronné, et reçut les sermens et les hommages de ses nouveaux sujets. Il régna encore vingt-sept ans et demi ; mais notre poëte, après cette glorieuse conquête, semble n'avoir rien trouvé dans le reste de la vie de Guillaume qu'il jugeât digne d'être célébré dans ses vers ; car il se contente de dire qu'il laissa aux Anglais le choix des lois sous lesquelles ils

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

voudroient vivre, les lois Normandes ou les lois Anglaises; et qu'ils préférèrent celles de leur dernier roi Édouard, auxquelles ils étoient accoutumés. Le poëte s'est trompé en cela : on sait que par la suite Guillaume introduisit en Angleterre les lois, les coutumes, le langage même des Normands, et tint les Anglais sous le joug le plus pesant et le plus dur; aussi éprouva-t-il des révoltes qui lui donnèrent lieu d'aggraver encore le joug qu'il leur imposa. Vace passe tout cela sous silence. Il dit seulement que le roi de France, Philippe I.er, demanda à Guillaume de lui faire hommage de l'Angleterre, comme il le lui faisoit de la Normandie; mais Guillaume lui répondit, avec raison, qu'ayant conquis l'Angleterre sans son aide, il ne lui devoit rien pour cette conquête.

Mss. de S.te Palaye, pag. 381. &c.

N'en doi, fors à Dieu, nul servise,
Et à l'apostole de Rome;
N'en doi servise à nul autre homme.

On se souvient qu'il avoit requis et obtenu les secours du pape : ils se bornèrent, à la vérité, à un étendard et des reliques; aussi lorsque Grégoire VII lui parla de l'hommage, Guillaume s'y refusa, et le pape se contenta de l'ancienne redevance du denier de S.t Pierre. Quant au roi de France, il n'insista pas. Mais d'autres motifs causèrent des guerres entre la France et l'Angleterre durant le reste du règne de Guillaume.

Guillaume bien se deffendi;
Hui guaingna et hui perdi.

Une plaisanterie insultante que le roi de France se permit durant une maladie de Guillaume, fit naître une guerre qui fut fatale à ce dernier. Le roi de France lui manda

Ibid. p. 383.

Que longues gisoit en gésine,
Comme femme fet en cortine;
Bien deust desormais lever.

Guillaume prit une cruelle vengeance de cette raillerie déplacée, après lui avoir répondu que quand il releveroit,

Riche offrande li porteroit,
Mille chandelles li offriroit.

Dès qu'il fut guéri, il entra en France à la tête d'une armée, et porta par-tout le fer et le feu. Il venoit de brûler la ville

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

de Mantes, qu'il voulut traverser au milieu des ruines. Elles firent tomber le cheval sur lequel il étoit monté. Le duc fut blessé par l'arçon, contre lequel il heurta ; et selon plusieurs historiens, il mourut des suites de cette blessure. Vace dit seulement qu'étant retourné à Rouen, il tomba malade ; et sentant sa fin s'approcher, il disposa de ses états, donna la Normandie à Robert son fils aîné, l'Angleterre (1) à Guillaume, qui étoit le second, et à Henri, le troisième, cinq mille livres. Son mal augmentant, il expira après six semaines de maladie.

An 1087.

An 1087, 8 septembre. Mss. de S.te Palaye, pag. 391.

Soixante-quatre ans ont vescu....
N'avoit encore que neuf ans ;
Petit estoit, non mie grans,
Quant li duc Robert se croisa.

Robert s'étoit croisé l'an 1035; ainsi Guillaume étoit né vers 1026 : il n'avoit donc guère que soixante ans lorsqu'il mourut en 1087. Vace, qui n'avoit pas fait ce calcul, avoit probablement copié tout simplement Orderic Vital, qui dit aussi que Guillaume mourut à 64 ans. C'est une faute que les éditeurs du Recueil des historiens de France ont relevée.

Tom. XI, pag. 190, note (c).

Avant de mourir, Guillaume donna la liberté à tous les prisonniers. De ce nombre étoit, depuis quatre ans, son frère Odon, évêque de Bayeux, qui l'avoit bien servi à la bataille de Hastingues, mais qui avoit refusé depuis de lui rendre compte des revenus de l'Angleterre, dont l'administration lui avoit été confiée. Guillaume avoit été obligé de l'arrêter lui-même, personne n'osant mettre la main sur un évêque. Mais, dit le roi, je vous *prens comme comte de Kent*,

Mss. de S.te Palaye, pag. 389.

Et mon baillif et mon servant,
Qui ne m'a pas conte tenu
De mon regne qu'il a eu.

Guillaume comptoit par cette distinction sauver les égards dus à la dignité épiscopale.

Dès que ce roi si redouté fut mort, les gens qui étoient auprès

(1) Engleterre ai conquise à droit,
Et pour ce voit seignor en soi.
Manuscrit de Sainte-Palaye, p. 387.
Il y a une faute grossière du copiste dans l'autre *Mss., fol. 236 R.°, col. 2*, où on lit *à tort*, au lieu de *à droit*, dans le premier de ces deux vers. La rime seule suffisoit pour en faire apercevoir,

de

Digitized by Google

de lui, l'abandonnèrent pour piller ses meubles, avant qu'il fût mis dans la bière ; ROMAN DE ROU.

Lessiérent le roi seul gisant,
Que l'on souloit craindre tant.

Cet usage d'enlever les meubles des grands à l'instant où ils mouroient, subsista long-temps, sur-tout par rapport aux évêques (1) et même aux souverains pontifes.

Guillaume fut enterré à Caen, comme il l'avoit ordonné, dans l'église de l'abbaye de Saint-Etienne, qu'il avoit fondée. Son tombeau, détruit par les protestans en 1562, fut rétabli en 1642. *Huet, Orig. de Caen, pag. 248.*

Vace n'oublie pas le fait si connu, concernant l'opposition qui fut mise à l'inhumation par un particulier nommé *Ascelin*, qui prétendit que la partie de l'église où l'on avoit préparé la sépulture de Guillaume, étoit dans son fief, dont ce prince s'étoit emparé par force. Ainsi, disoit-on, *Mss. de S.te Palaye, pag. 393.*

Ce roi qui tant avoit conquis,
Tantes citez, tant châteaux pris,
Ne n'a de terre quitte tant
Où son cors gise en mourant.

Cette réclamation excita un grand tumulte ; elle est communément regardée comme l'origine de la *clameur de haro* (2), formule encore usitée en Normandie, pour réclamer une chose enlevée par violence, et se la faire restituer sur-le-champ par le juge. Par cette formule, dit-on, le réclamant invoque *Rou*, chef de la dynastie Normande. On cite d'ordinaire Paul-Émile, écrivain moderne, pour garant de cette étymologie (3), et je ne crois pas qu'elle ait été alléguée avant lui : mais ni le poëme de Vace, ni les autres écrivains (4) voisins du temps où se passa le fait dont il s'agit, ne disent rien qui puisse appuyer l'opinion de Paul-Émile. *Je défends à tous*, crioit Ascelin,

(1) J'en ai rapporté des exemples dans les notices que j'ai données de quelques journaux des maîtres de cérémonies des papes. (Notices des manuscrits, *tom. I.er, p. 68. et suiv.; tom. II, pag. 546 et suiv.*)

(2) *Voy.* les Commentateurs de la coutume de Normandie.

(3) *Rollonem conditorem parentemque gentis appello.* Paul. Emil. *lib. XXXVIII extremo, pag. 104.*

(4) Guill. Neubrig. *lib. I, cap. I*, et la Chronique Française imprimée *tom. XI* des Hist. de Fr. *pag. 242*, s'expriment dans les mêmes termes que le poëme.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

De par Jhesu omnipotens,
Et par l'Apostole de Rome,
Ne puis véer par plus haut homme,
Que Guillaume illeuc n'enterriez.

Il n'est point ici question de *Rou.* C'est l'autorité ecclésiastique à laquelle Ascelin a recours; et en effet, ce furent les évêques qui interrogèrent les voisins, et, sur leur déposition, firent donner à Ascelin soixante sous pour prix de son terrain. On peut ajouter à cela que le mot *haro* ou *harou,* paroît avoir été dans ces siècles une exclamation pour appeler en général *au secours,* sans aucun autre sens déterminé. Ainsi, dans l'enquête qui fut faite au XIII.e siècle sur les miracles de Saint-Louis, une femme apercevant un enfant noyé, s'écrie *Harou, harou, venez-ça, aidiez-moi à traire cet enfant.* On trouve cette exclamation employée de même en quelques endroits du roman de la Rose; et on ne peut dans ces passages faire intervenir le nom de *Rou.*

Pag. 393 du Joinville du Louvre.

Robert surnommé *Courte-heuse* (ou *Courte-botte*), succéda au duché de Normandie, et Guillaume surnommé le *Roux,* au royaume d'Angleterre, comme leur père l'avoit réglé. Henri eut les cinq mille livres qui lui étoient léguées et les prêta à Robert, qui, mécontent du partage et voulant déposséder Guillaume-le-Roux, se servit de cette somme pour lever des troupes, avec lesquelles il passa en Angleterre. Mais les barons engagèrent les deux frères à faire la paix, aux conditions que Guillaume donneroit à Robert cinq mille livres par an. Robert avoit engagé le Cotentin à son frère Henri, pour l'argent qu'il lui avoit emprunté; il refusa de lui livrer ce gage. Guillaume, de son côté, avoit du ressentiment contre Henri, qui avoit prêté de l'argent pour lui faire la guerre. Ainsi les deux frères se réunirent contre Henri, qui s'enferma dans le mont Saint-Michel, dont il s'empara, et où ses frères vinrent bientôt l'assiéger.

Mss. de S.te Palaye, pag. 395, &c.

An 1087.

An 1091.

Vace raconte divers événemens relatifs à ce siége. En voici un qui ne se trouve que dans son poëme et dans la chronique imprimée qui le copie. Durant le blocus, le roi et le duc s'amusoient à des défis,

Ibid. p. 405.

Entre le mont et ardemon
Et la riviere de Ceisnon,
Chacun jour au flo retraiant
Vont chevaliers joustes querant.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Dans une de ces joutes, le roi tomba de cheval, mais sans quitter la selle qui avoit coulé avec lui, le poitrail et les sangles s'étant rompus par la violence du coup qu'on lui avoit porté. Il se défendit l'épée à la main, toujours la selle entre les jambes, jusqu'à ce qu'on vint à son secours, et sans qu'on pût lui reprocher de lui avoir fait vider les arçons; ce qui prouve son courage et le cas qu'il faisoit de l'honneur chevaleresque. L'autre fait, qui concerne le duc et fait l'éloge de son cœur, est rapporté par plusieurs historiens. L'eau manquoit aux assiégés; Henri s'adressa à Robert pour le prier de lui en envoyer: Robert n'hésita pas à le lui accorder; il lui envoya même un tonneau de vin. Le roi lui en fit des reproches fort vifs: Mais, répondit Robert, pouvois-je sans *félonie* refuser ce secours à mon frère, dès qu'il faisoit tant que de me le demander? Ce procédé devoit hâter la paix: elle se fit, et le Cotentin fut laissé à Henri, qui suivit sans défiance le duc Robert à Rouen.

Mss. de S.te Palaye, pag. 407.

Il y fut cependant mis en prison peu après; mais il se sauva et passa en France. La guerre recommença entre Robert et Henri. Le poëte indique seulement ces faits; puis il passe à la croisade de Robert, qui, pour subvenir aux frais de cette expédition, emprunta au roi son frère 6666 marcs, lui laissant pour gages la Normandie et le Maine. Il fit maints beaux exploits en Terre-Sainte, tandis que le roi son frère administroit avec sagesse les états qu'il lui avoit confiés.

Ibid. p. 411 et suiv.

An 1096.

Durant l'absence de Robert, Hélie s'empara de la ville du Mans, aux droits du comte Herbert, à qui le Maine avoit appartenu à droit d'héritage. Hugues, héritier de Herbert, avoit vendu ses droits dix mille sous au comte Hélie son cousin. Ici finit le manuscrit de Du Chesne, que M. de Sainte-Palaye faisoit transcrire. Il a fait copier la suite, qui se trouve dans le manuscrit coté 6987.

Ibid. p. 419.

Guillaume-le-Roux revendiquoit le Maine, comme ayant appartenu au duc de Normandie son père. Hélie, favorisé par les habitans du Mans, s'étoit rendu maître de la ville; mais le château tenoit encore pour Guillaume. Ce prince ayant appris ces nouvelles, partit sur-le-champ; et sur ce que les mariniers lui dirent que la violence du vent rendoit le passage dangereux,

An 1098.

An 1099.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

Onques n'oï, dist-il, parler
De roi qui fust noiez en mer.

Arrivé à Barfleur, il marcha vers le Mans, et délivra le château. Il donna aux habitans qui l'avoient défendu toutes les maisons de la ville. Le Maine fut soumis, et le comte Hélie fut fait prisonnier; mais le roi le mit en liberté, en lui disant de se garder d'être repris;

Car se jou vous prens autrefois,
Jamais de ma prison n'istreis.

An 1100. Le roi retourna en Angleterre; et il y avoit treize ans qu'il régnoit, lorsque dans une chasse il fut tué d'un coup de flèche tirée par un des chasseurs. La chronique, qui copie le poëme, dit qu'on en accusa Gautier (1) Tirel. Mais Tirel assura plusieurs fois avec serment qu'il n'avoit pas vu le roi, et qu'il n'étoit pas même entré de tout le jour dans la forêt où le prince fut tué. C'est ce qu'atteste (2) Suger, qui l'avoit appris de la bouche de Tirel son ami. Le poëte se contente de dire que ce fut par accident que le roi fut frappé, la direction de la flèche ayant été dérangée, soit parce que

Rec. des hist. de Fr. t. XII, p. 246.

La flèche à un arbre frota,

Soit parce que Tirel en la décochant,

En sa cote s'empêcha,
Et la sajette trestorna.

Lib. X, pag. 785. Tirel, selon le poëte, s'enfuit en France. Orderic Vital ajoute qu'il s'y maria, et long-temps après passa à Jérusalem, où il mourut.

Les évêques et les barons d'Angleterre assemblés, déférèrent la couronne à Henri, frère de Guillaume, ne voulant pas attendre le duc Robert, aîné de Henri.

Henri s'en fit assez proïer.....
Son frere, ce dist, attendroit
Qui de Jerusalem vendroit.

Les historiens cependant disent tous que Henri eut grand empressement d'être couronné roi d'Angleterre avant le retour

(1) Ce nom est écrit *Titans* dans le manuscrit, et *Tirel* dans les Historiens imprimés, par qui ce fait est raconté.

(2) Vie de Louis-le-Gros, *tom. XII* du Recueil des Historiens de France, *pag. 12.*

Digitized by Google

de son frère. Il le fut; mais Robert, revenu de la croisade, passa en Angleterre pour y faire valoir ses droits. Les barons vinrent à bout de déterminer les frères à s'accorder. Il fut convenu que Henri resteroit sur le trône d'Angleterre, en payant par an 3000 marcs d'argent à Robert; mais celui-ci en fit remise à la reine d'Angleterre, dans la crainte d'être arrêté; car il avoit fait une grande imprudence en passant en Angleterre avec douze chevaliers seulement. Henri fut touché de ce présent; cependant Robert ne put obtenir le pardon des seigneurs Normands qui l'avoient suivi, ni que Henri renonçât à Domfront et au Cotentin, qui lui avoient été donnés autrefois en gage.

ROMAN DE ROU. *An 1101.*

Es *vous* (1) la guerre commencie,
Qui ne pot puis estre apaisie
De si là que li dus fut pris,
Et que li rois ot tot conquis.

Ces événemens, que Vace raconte, sont aussi rapportés dans la chronique imprimée. Il me suffit donc de dire qu'un des derniers fut la prise de Bayeux et de Caen, et que par les armes ou par autres moyens, *An 1105.*

Par covreture et par voisdie,
Et par engien de créancie
Rendirent au roi Normandie : *An 1106.*
En paix la tint toute sa vie.
Prions Dieu k'en pais nos meint,
Et en son paradis nos maint,
Et qu'il prest à trestous s'aïe.
Amen, amen cascuns en die.

C'est ainsi que le poëme se termine. La chronique qui l'a suivi jusqu'ici, prolonge sa narration historique, d'après le continuateur de Guillaume de Jumiéges; mais Vace n'a pas poussé loin son ouvrage.

J'ai dit ailleurs que sa chronologie n'étoit pas fort exacte; et j'ai rapporté des exemples de ses anachronismes. Au reste, il marque rarement les dates des événemens qu'il raconte; et celles que j'ai mises aux marges de cette notice, ne sont pas de lui.

J'ai employé de fréquentes citations de ses vers, pour qu'on pût se former quelque idée de son langage et de sa poësie. Son

(1) C'est-à-dire *voici*.

Digitized by Google

ROMAN DE ROU.

langage n'a point été rajeuni par les copistes, comme il est arrivé quelquefois aux écrits de nos anciens auteurs. C'est le langage du milieu du XII.e siècle, celui de Ville-Hardouin, qui écrivoit dans les premières années du siècle suivant. La poësie de Vace n'est qu'un amas de rimes accumulées sans art et sans règle; son style dégénère le plus souvent en une battologie fastidieuse, une abondance stérile d'expressions sans chaleur et sans couleur.

On ne peut sans doute espérer de trouver aucun agrément dans la lecture d'un pareil poëme; mais les amateurs de notre ancienne littérature, de notre ancienne histoire, s'en croiront dédommagés par divers genres d'utilité qu'ils pourront en tirer. Ils y puiseront des connoissances exactes sur l'état où étoit parvenue la langue romance, lorsqu'après avoir été durant plusieurs siècles la langue grossière du peuple, elle devint celle de nos écrivains; et sur-tout de nos poëtes. On y recueillera des témoignages sur des faits omis ou diversement racontés par les historiens. On y apercevra les traces de quelques usages au moins du siècle où l'auteur écrivoit; car je le soupçonne d'avoir attribué quelquefois les usages de son temps à des temps antérieurs; comme lorsqu'il suppose les armoiries (1) usitées avant les croisades. Ces observations confirment ce que j'ai dit à la fin de la première partie de cette notice, qu'il ne seroit pas inutile qu'on imprimât en entier le poëme de Vace: à quoi j'ajouterai que, pour le rendre complet, il faudroit faire usage des secours que fournissent les manuscrits que j'ai indiqués; et que, pour le mettre à la portée des lecteurs, il conviendroit d'y joindre les interprétations des mots difficiles à entendre, telles qu'elles sont à la marge du manuscrit de M. de Sainte-Palaye, qui est dans la Bibliothèque de l'Arsenal.

(1) Lorsque Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, promit, vers 1054, de venir trouver le duc Guillaume à Domfront, il dit, pour désigner comment on pourroit le reconnoître,

Que sur un cheval blanc seroit,
Et un *escu à or* auroit.

Mss. de Sainte-Palaye, pag. 251.

Digitized by Google

Digitized by Google

N°. 1.

uicmor iudices elegerint. aut unus eligatur aut tres. aut si tres elegerint. aut omniũ sententiã sequantur aut duorum iudicabus autẽ quos communis consensus elegerit non licebit pro uocari. et quisquis probatus fuerit pro contumacia nolle obtẽperare iudicibus. cum hoc primae sedis episcopo fuerit probatum. de litteras ut nullus ei communicet episcopus donec obtemperet; et carthaginensi dicit concilium ut quisquis epõrum accusatur. ad primatem prouinciae ipsius causam deferat accusator; et post aliquanta. uerum tã diu post mensem secundum non communicet donec purgetur; si autem ad concilium uniuersale annuerit rum occurrere noluerit. ut ubi causa eius terminetur. ipse in sede dignationis sententiã dixisse iudicet; tempore tamen quo nõ cõmunicat. proximae ecclesiae aut parrochiae cõmunicet, et ita transactus sit. amplius exquo amensuo metropolitano oppidi fuerit iudex electus et posuit et acceptus et causã suã accusationis regulariter exercuerit finem. et dilatae sunt ei sedes. et in africam concilio.

Fol. 29. r.

Digitized by Google

Digitized by Google

N°. 2.

[illegible] seruanda homines liberos quod infidelitatem regia repu-
bant omisso [illegible] suo in synodo compbat apl̃ico et
apl̃ice sedis pontifici golasii iudicio pcellū q̃ scripta adnan
tasiū. apt̃s inquit quē solū non facienda facium reos iudi
sed etiā qui cōsentiunt faciēnibus. Legit. cor. q̃ uīs crimiū
tes sus cooperet q. Laico cuiuscūq; par iudicio pōnā ēe ingo
nec ex perfidie notis [illegible] quilicet ipse nō fecerit. facien
tes tam infamiā [illegible] foedusq; receperit. Unde dēfī
qui infideles nouā rationē uenerit adduxit. p̃ quā infi
delitatis [illegible] scripturis
reuocauit. episcopi ordine. p̃mandus. saluo pōtificatus ap̃lice sedis
iudicio. Adiecerunt. mr̃ eius opī dixit. fratē hic manere laudā
nem opī. in synodo episcopaū dēcrēpuisse rum coram nobis ē.
cognitus. quodam pbr̃os ministros occulte sibi cōmisse nō accu
[illegible] nec ē possit
sacerdotio. neq. cuiuscūq; de quo cuiq; crimine. sed causa suggerente
excōmunicatum ut missā pbr̃i nō cantare pt̃. et minus [illegible] nullū
ministeriū ecclesiasticū exhibere pt̃. et indelebilem famā sacerdotio

Fol. 147. r°.

NOTICE

D'un Manuscrit de la Bibliothèque nationale, numéroté 1594, Droit canonique E, contenant plusieurs pièces historiques du IX.e siècle.

Par le C.en CAMUS.

LE manuscrit dont je vais donner la notice, forme un livre à-peu-près du format que nous appelons *in-4.°* Sa hauteur est de vingt-quatre centimètres, sa largeur de dix-huit centimètres; ses feuillets, au nombre de 226, sans aucun chiffre ni réclame. Les feuillets qui formoient le commencement du livre, manquent: il en manque aussi à la fin; et parmi ceux qui restent, il en est, particulièrement à la fin, qui ont été gâtés jusqu'au tiers de leur largeur par l'humidité; de sorte que les parties qui subsistent n'ont plus de suite. Le catalogue de la Bibliothèque l'annonce comme étant du IX.e siècle. Il est écrit sur parchemin, et l'écriture indique effectivement une époque reculée. Son caractère me semble être celui d'une minuscule-franco-gallique finissante qui seroit du IX.e siècle : peut-être une minuscule caroline. Il paroît avoir été écrit avec soin et corrigé. L'écriture n'est pas par-tout de la même main, quoique du même temps (à l'exception de quelques feuillets dont je parlerai) : en général elle est belle et bien lisible; quelques pages sont moins bien écrites. J'ait fait calquer et graver deux pages prises dans les parties qui sont du même temps, mais écrites de deux mains différentes. La représentation de la première de ces deux pages auroit suffi pour faire connoître l'écriture du manuscrit; mais j'y ai joint la seconde page, afin de montrer quelle différence la diversité des mains apporte dans des écritures du même temps. J'insiste sur ces mots *du même temps*, parce qu'il est évident, par l'examen du manuscrit, que les pages semblables à la seconde sont de la même époque que les pages semblables à

Nouv. traité de diplomat. t. III, p. 310.

Digitized by Google

PIÈCES HIST. DU IX.e SIÈCLE.

la première. Presque tout le manuscrit est écrit de la main qui a écrit la première page : il y a seulement, vers le milieu, quelques pages semées parmi les autres, sans changement ni interruption du sujet, qui sont de la seconde main. J'ai fait représenter dans la gravure, non-seulement la forme exacte des lettres, la grandeur de la page, celle des marges, mais même la couleur que l'encre a prise aujourd'hui.

Au bas du troisième feuillet, on trouve le nom *Petavius*, avec la date de l'année 1605. Le même nom et la même date sont répétés sur un des derniers feuillets les moins gâtés. On verra par ce que j'aurai bientôt occasion de dire, que le manuscrit a certainement été entre les mains d'Alexandre Petau; mais je crois que le nom écrit sur le livre est celui de Paul Petau, père d'Alexandre, parce qu'il me paroît que le premier caractère du nom *Petavius* renferme un double P. Il est connu que Paul Petau avoit recueilli des manuscrits de la Bibliothèque de Fleuri-sur-Loire.

Mabillon, Iter Ital. in Musco Italico—Struvius, Bibl. hist. litt. cap. 3. §. 18.

Christine, reine de Suède, ayant fait acheter la bibliothèque entière d'Alexandre Petau, le manuscrit dont nous parlons passa entre ses mains; mais il revint à Paris en 1690, par l'acquisition que Louis-Émeric Bigot fit, cette même année, d'une partie des manuscrits de la reine Christine. Ses armoiries sont sur l'intérieur de la couverture, avec le n.° 261. De la bibliothèque de Bigot, le manuscrit a passé, en 1706, dans la Bibliothèque nationale, où il a été coté d'abord sous le n.° 43551. 2, et où il est aujourd'hui sous le n.° 1594.

Le catalogue de la Bibliothèque nationale donne exactement la notice des pièces contenues dans ce volume : ce sont, 1.° les actes du premier concile tenu à Douzy en 871;

2.° Une lettre de Charles-le-Chauve au pape Adrien II, touchant Hincmar de Laon;

3.° Une lettre d'Hincmar de Reims au même pape;

4.° Une formule de confession;

5.° Une formule d'exorcisme pour bénir le pain et le fromage destinés aux épreuves judiciaires;

6.° Deux lettres écrites par Hincmar de Reims au pape Adrien, au nom de Charles-le-Chauve;

7.°

Digitized by Google

7.° Une réponse écrite au pape Adrien par les pères du concile de Douzy.

PIÈCES HIST. DU IX.e SIÈCLE.

Les deux articles 4 et 5 sont absolument étrangers aux autres. Ils ne sont ni des mêmes mains ni du même temps que le surplus du manuscrit, mais de deux mains différentes, un peu plus modernes. Ces pièces occupent trois feuillets et demi, qui, vraisemblablement, étoient demeurés blancs à la suite de la lettre d'Hincmar de Reims.

Ce que l'on dit dans le catalogue, que les deux lettres sous le n.° 6 ont été composées par Hincmar de Reims, est très-vraisemblable : elles ont sa manière et son style; mais il n'y a dans le manuscrit aucune indication qui les attribue à Hincmar.

Toutes les parties qui forment le volume dont je donne la notice, ont été imprimées, à l'exception des deux articles 5 et 6. Le P. Sirmond venoit de donner son édition des conciles de France, et il avoit déclaré que les actes du concile de Douzy n'existoient plus, lorsqu'en 1645, visitant avec le P. Labbe la bibliothèque d'Alexandre Petau, il y trouva le manuscrit dont il s'agit ici. Il en fit tirer une copie, d'après laquelle le P. Cellot publia, en 1658, les actes du concile de Douzy, en un vol. *in-4.°*, de l'imprimerie de Cramoisy (1). Ces mêmes actes furent réimprimés dans la collection des conciles du P. Labbe, dans celle du P. Hardouin, et dans les autres collections publiées postérieurement. Le P. Cellot déclara qu'il ne publioit pas tout ce qui se trouvoit dans le manuscrit. Il laissoit de côté la lettre de Charles-le-Chauve à Adrien II, et la réponse des pères du concile au même pape. Mais lorsque Pierre Lalande donna, en 1666, un supplément à l'édition des conciles de Sirmond, il ne se contenta pas de faire réimprimer les actes du concile de Douzy; il y joignit les autres pièces que Cellot avoit cru pouvoir négliger. C'est donc dans le supplément donné

Tom. VIII, col. 1542-1732. Tom. V, col. 1217-1328.

(1) *Concilium Duziacense I. anno domini DCCCLXXI celebratum, cum aliis Hincmari utriusque opusculis Ludov. Cellotius Parisinus, Soc. Jesu, è Mss. edidit et notis illustravit.* Paris. Seb. Cramoisy, 1658, *in-4.°*, *558 pp. Voy.* la préface de cette édition, au commencement. *Voy.* aussi la Collection des Conciles du P. Labbe, *tom. VIII, col. 1549.*

Digitized by Google

PIÈCES HIST. DU IX.e SIÈCLE.

par Lalande aux conciles de Sirmond, que l'on trouve l'édition la plus complète des pièces du manuscrit qui nous occupe en ce moment. J'ai confronté le manuscrit tant avec l'édition du concile de Douzy par Cellot, qu'avec l'édition de ce même concile et des autres pièces du volume par Lalande. J'ai tout lieu de conjecturer que Lalande a eu en main la copie du manuscrit d'Alexandre Petau, faite par les soins de Sirmond, et que c'est de cette copie qu'il s'est servi pour son édition. Il y a quelque différence entre le manuscrit et les éditions qui en ont été données; mais elles sont peu considérables, et en général du genre de celles qu'il est presque impossible d'éviter dans une copie de quelque étendue. Voici les principales observations qui résultent de la collation que j'ai faite.

Dans le cours des actes du concile, et parmi les plaintes contre la conduite d'Hincmar de Laon, on lui reproche d'avoir fait fondre les ornemens et les joyaux que Pardulfe son prédécesseur avoit donnés à son église; et voici ce que l'on prétend qu'il en fit : *Inde umgas ad spatas et balteos et calcaria fieri jussit.* Le P. Cellot a renoncé à expliquer le mot *umga*. Ducange l'a placé dans son Glossaire, mais avec renvoi au mot *Bauga*, où il cite ce texte même, en observant qu'il est d'avis de lire *Baugas* au lieu de *Umgas*. La vérité est que le texte porte *Ringas*, expression connue, et qui signifie les boucles, les anneaux que l'on adapte aux ceinturons et aux baudriers, à-peu-près ce que l'on a appelé dans ces temps modernes *bélières* et *porte-mousquetons* (1). La deuxième lettre de Charle-le-Chauve (comprise sous le n.° 6 du manuscrit), n'a point été imprimée par le P. Cellot, parce que, comme il l'observe, elle avoit été déjà imprimée ailleurs. Un des recueils où elle se trouve, est la collection des Œuvres d'Hincmar, publiée par Jean de Cordes, chanoine de Limoges : il l'avoit donnée d'après un manuscrit de F. Auguste de Thou. Le P. Sirmond l'a également publiée dans son édition des

Édit. de Cellot, p. 292; de Labbe, col. 1655; de Lalande, p. 260.

(1) Le mot *ring* est en plein usage en ce sens dans la langue allemande. Seul et pris absolument, il signifie un anneau : mais dès qu'il est déterminé par quelque autre expression, comme ici, *ringæ ad spatas et balteos*, il signifie ces anneaux de diverses formes, qui s'ouvrent et se ferment pour accrocher et porter quelque chose.

Digitized by Google

Œuvres d'Hincmar. Mais le manuscrit contient un passage considérable qui n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces éditions, et qui se rapporte à la conduite que tint Hincmar de Laon après qu'il eut été condamné au concile de Douzy. On lui reproche des crimes qui, sans justifier la cruauté avec laquelle on le traita, expliquent la cause de ses derniers malheurs. Le passage entier, qui commence pas ces mots, *Non tantùm de his ex quibus eum ante depositionem suam . . . accusavimus*, et qui finit par ceux-ci, *Licet ipse non fecerit, facientes tamen in familiaritatem fœdusque receperit*, se trouve dans l'édition de Lalande (1); mais il n'a pas fait mention d'une note marginale du manuscrit, de la date du manuscrit même, et qui répond aux premiers et aux derniers mots que j'ai cités. Elle est ainsi conçue : *Ab isto signo ad sequens signum, quæ hîc posita sunt, non fuerunt missa in epistolâ Romam directâ.* Il y auroit donc lieu de croire que, dans le manuscrit, la lettre auroit été transcrite sur l'original demeuré en France; au lieu que la lettre imprimée par de Cordes et Sirmond auroit été transcrite d'après la copie envoyée à Rome.

Dans le manuscrit, on ne peut bien lire la réponse au pape Adrien par les pères du concile de Douzy, que jusqu'au chapitre 9. Il ne reste du surplus que des lambeaux. On aperçoit en marge l'indication d'un treizième chapitre, mais rien n'annonce que ce fût le dernier. La portion imprimée de cette lettre dans la collection des conciles du P. Labbe, n'en forme qu'une très-petite partie : c'est seulement le chap. 1.er Tout ce qui est dans le manuscrit, se trouve dans le Supplément des conciles de Lalande; on peut même dire qu'il a imprimé plus qu'il n'y a dans le manuscrit. Il a essayé, ou plutôt l'auteur de la copie dont il s'est servi a essayé de restituer le texte des chapitres 10 et 11. Le texte, tel qu'il avoit été donné par Lalande, a été réimprimé dans l'*Appendix* à la Dissertation de Gerbais, *De causis majoribus*, p. 25.

Tom. VIII, col. 1539.

Quant aux deux articles désignés sous les n.os 5 et 6, je ne

(1) *Suppl. ant. Conc. Galliæ, p. 273 et suiv.* Cette lettre a été réimprimée d'après Lalande, par Gerbais, à la suite de son traité *De causis majoribus.*

Digitized by Google

PIÈCES HIST. DU IX.e SIÈCLE.

sache pas que ces formules aient été imprimées identiquement telles qu'elles se trouvent ici ; mais on en trouve plusieurs du même genre dans les Recueils de monumens du moyen âge. D. Martenne a fait imprimer une Formule de confession assez semblable à celle qui est sous le n.° 5. Il l'avoit tirée d'un manuscrit de Saint-Gatien de Tours, auquel, à la date où il écrivoit, il donnoit 800 ans d'antiquité : ainsi les deux formules étoient à-peu-près du même âge.

De antiq. Eccl. rit. tom. II. p. 50.

La formule du n.° 6 est relative, comme je l'ai annoncé, aux épreuves judiciaires. On connoît assez celles qui avoient lieu par le feu et par l'eau : on a moins parlé de l'épreuve qui avoit lieu par le pain et le fromage ; et c'est celle dont il est question ici. Ducange l'a décrite dans son Glossaire, au mot *Forsned.* Il indique une formule pour la bénédiction qui précédoit cette épreuve, dans le Recueil des anciennes formules de Lindenbrog, p. 107. Baluze, à la suite des Capitulaires, et Martenne, dans son Traité des anciens rites ecclésiastiques, en ont fait imprimer plusieurs. Celle que D. Martenne a tirée du manuscrit de Saint-Serge d'Angers, est presque littéralement conforme à celle qu'on lit dans le manuscrit. Si l'on fait attention que le manuscrit vient originairement de Fleuri-sur-Loire, on ne sera pas surpris de la conformité de sa formule avec celle du manuscrit de Saint-Serge : dans l'un et l'autre on a écrit la formule alors en usage dans le canton.

Tom. II, col. 654 et suiv.

Tom. III, chap. 1, pag. 480.

A la suite de la formule de bénédiction pour le pain et le fromage, on trouve quelques lignes de la formule d'une bénédiction de l'eau chaude et du fer chaud pour les épreuves qui se faisoient par cette voie. La formule entière peut se lire dans Baluze et dans Martenne.

Capit. t. II, col. 652 et 653. De ant. Eccl. rit. tom. III, p. 491.

Quoique la majeure partie du manuscrit que je viens de décrire, ait été rendue publique par la voie de l'impression, et qu'à l'égard des deux ou trois pièces qui n'ont pas été imprimées littéralement, on en ait plusieurs semblables dans les Recueils imprimés, j'ai cru à propos de faire connoître ce manuscrit, 1.° parce que c'est un monument unique à l'égard de la tenue du concile de Douzy, dans les actes duquel il se trouve plusieurs particularités relatives au droit et aux usages de ce siècle ;

Digitized by Google

2.° parce que, si l'on jugeoit à propos de faire imprimer dans un supplément à la Collection des historiens de France, les deux lettres qu'il renferme, de Charles-le-Chauve au pape Adrien, il seroit nécessaire de conférer les textes imprimés de ces lettres avec le texte du manuscrit; 3.° enfin, parce que le manuscrit est digne, par son ancienneté et par le caractère de son écriture, d'appeler l'attention des amateurs de ces monumens.

PIÈCES HIST. DU IX.e SIÈCLE.

INSTRUCTIO LEGATIONIS,

A sacra regia majestate Poloniæ ad serenissimum regem Daniæ dominum, Fredoricum secundum, generosis Petro Kloczewski et Joanni Demetrio Solikowski, secretariis et M.tis ejusdem oratoribus, data Varsaviæ 1568 XIII Octobris.

Bibliothèque nationale, N.° 6062, f.° papier, 133 feuillets.

Par le feu C.en de KÉRALIO.

CE manuscrit contient plusieurs lettres et instructions de Sigismond II, roi de Pologne, à ses ambassadeurs en Danemarck, avec les réponses de Frédéric II. Ces pièces n'ont point été publiées, et paroissent même n'être pas venues à la connoissance de ceux qui ont écrit l'histoire de Pologne, de Danemarck et de Suède, pendant la guerre commencée entre ces trois puissances en 1563, et terminée par la paix conclue à Stettin en 1570. M. Mallet dit « que l'histoire ne nous apprenant point » quelles étoient les conditions de l'alliance des Danois avec les » Polonais, il est difficile de dire si elles avoient ôté au Dane- » marck la liberté de faire une paix particulière avec la Suède. » Les traités qui renferment ces conditions, sont dans le manuscrit dont nous rendons compte, avec d'autres faits que les historiens

Hist. de Danemarck, tom. III, in-4.°, pag. 51.

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

paroissent avoir ignorés : mais pour qu'ils soient mieux entendus, il faut rappeler ici les causes de cette guerre.

Éric XIV, fils de Gustave-Vasa, et Frédéric II, fils de Christian III, furent à peine sur le trône, que tous deux, jeunes et fiers, ils se proposèrent d'employer à se combattre et à s'entre-détruire les sommes considérables que la prudence et la modération de leurs pères avoient amassées pour un meilleur usage. Leur ambition étoit secondée par la haine qui animoit les deux nations l'une contre l'autre, haine que des guerres continuelles avoient entretenue, et qui perpétuoit ces guerres. Tous deux annonçoient leurs prétentions en s'obstinant à porter dans leur écu, l'un les trois couronnes de Suède, l'autre les armes de Danemarck et de Norvége. Une prétention nouvelle augmentoit leurs divisions. La Livonie étoit mal défendue contre le czar Iwan par les chevaliers Teutoniques. Plusieurs villes de cette province acceptèrent les secours que leur offrit Magnus, frère de Frédéric, établi dans l'île d'Œsel; mais, avant qu'ils fussent arrivés, les Russes contraignirent Magnus à se retirer dans son île. Les Livoniens ayant eu recours à la Suède, Éric leur envoya des vaisseaux, de l'argent, des troupes, fut reconnu souverain dans Revel, et dans la plus grande partie de l'Esthonie, s'empara de Pernow et de Wittesten. Dans le même temps, Kettler, grand-maître de l'ordre Teutonique, céda la souveraineté de la Livonie à Sigismond Auguste, roi de Pologne, dont alors Frédéric recherchoit l'alliance; et Jean, duc de Finlande, frère d'Éric XIV, demanda la sœur de Sigismond en mariage. Éric n'aimoit point son frère : sa haine s'augmenta lorsqu'il le vit desirer de s'unir par les liens du sang à un prince qu'il regardoit déjà comme son ennemi, et lui offrir des secours contre le czar, avec lequel la Suède étoit en paix. Cependant il consentit à cette union, soit par l'inconséquence naturelle de son caractère, soit pour avoir le prétexte de poursuivre son frère, de le faire arrêter, condamner, et détenir pendant quatre ans, comme il le fit dans la suite.

Éric, souverain de Revel, voulant favoriser cette ville, défendit aux habitans de Lubeck de porter à Narva leurs marchandises. Ceux-ci, regardant la liberté de la mer comme un

Digitized by Google

droit naturel, méprisèrent cette défense d'un prince dont ils ne dépendoient pas ; et trente-deux vaisseaux sortis du port de Lubeck, furent pris dans les eaux de Narva par une flotte Suédoise : il y en avoit un Polonais et quelques-uns Danois. Cette violence excita les plaintes de la Pologne, du Danemarck et de toutes les villes Anséatiques. Frédéric II, Sigismond Auguste et la régence de Lubeck crurent devoir s'unir contre un prince qui exerçoit en pleine paix des hostilités. Trois ambassadeurs Suédois envoyés à Philippe, landgrave de Hesse-Cassel, furent arrêtés à Copenhague : il y eut un combat entre une flotte Suédoise et une Danoise ; et chaque parti accusa l'autre d'avoir été l'agresseur. Tous les princes voisins proposèrent leur médiation ; mais la guerre étoit inévitable : un nouvel événement la détermina. Éric demandoit en même temps la main d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et celle de la princesse de Hesse. Une lettre qu'il écrivoit, à ce sujet, à Élisabeth, tomba entre les mains de Frédéric. Celui-ci la fit remettre au landgrave de Hesse ; et Philippe l'ayant lue, ordonna que les ambassadeurs Suédois, venus pour demander sa fille, sortissent de Cassel avant le coucher du soleil. Alors le roi de Danemarck, ne pouvant espérer et ne voulant peut-être aucune réconciliation, déclara la guerre au roi de Suède. Le roi de Pologne écrivit à la régence de Lubeck et à celle de Dantzick, pour les exhorter à ne pas souffrir que le Suédois, ainsi qu'il nommoit Éric, usurpât l'empire de la mer (*Sigism. Epistol. 85, 155*). Tous ces événemens se passèrent en 1563 ; et dans cette même année, un traité d'alliance fut conclu à Stettin, entre Frédéric et Sigismond. Les commissaires danois étoient Georges Luck d'Osvergard et Gaspar Paselich de Liddow ; les Polonais, François Russoczki, Gabriel Grabowiecki, et Michel Brunow. On trouve dans le manuscrit 6062, *p. 17*, les pleins pouvoirs qui leur furent donnés par les deux rois ; celui des Polonais daté de Vilna le 13 juin 1563 ; et celui des Danois daté du château d'Elsbourg le 5 septembre de la même année. Voici la teneur du traité.

LEGATIO POLONICA.

Frédéric s'engage à porter la guerre en Suède par mer et par terre ; Sigismond promet d'envoyer en Livonie une armée nombreuse, pour reprendre les villes et forts dont le Suédois s'est

Mss. fol. 9, verso.

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

emparé, et poursuivre ce violent et cruel ennemi, jusqu'à ce qu'il satisfasse à tout ce qu'exigeront, d'un commun consentement, les deux puissances alliées.

Les deux rois s'aideront d'argent et de troupes; aucun d'eux n'entrera en négociation avec l'ennemi commun, et ne fera avec lui ni convention, ni pacte, ni traité, à l'insçu et sans le consentement de l'autre.

Les conditions que les deux puissances se proposent d'exiger du roi de Suède, sont, de la part de Frédéric,

La renonciation à l'écu des deux royaumes de Danemarck et de Norvége;

La restitution de toutes les villes, forts et lieux occupés par lui en Scanie et en Livonie, ainsi que de tous les revenus et émolumens qu'il en a retirés;

La renonciation en meilleure forme à toutes ses prétentions sur divers lieux de Norvège, Gothie et Scanie;

La liberté absolue de la navigation et du commerce, tant pour les sujets du roi de Danemarck, que pour toutes le nations;

La réparation suffisante des dommages faits à la cité de Lubeck;

Le paiement des sommes employées par le roi de Danemarck pour soutenir sur mer et sur terre cette guerre excitée par le roi de Suède;

La décision des différens concernant les trois couronnes, et autres objets susceptibles d'une discussion légitime, remis à des commissaires nommés par les deux rois, suivant les anciens traités et l'usage de leurs ancêtres.

De la part de Sigismond,

La réparation et le paiement en argent de tous les dommages soufferts par le duc de Courlande, client et vassal du roi de Pologne, que le roi de Suède n'avoit pas droit d'attaquer par la voie des armes, mais seulement de citer par-devant S. M. Polonaise;

La restitution de toutes les villes, forts et lieux occupés en Livonie, et de toutes leurs munitions; la retraite des garnisons et la remise de ces places entre les mains du roi ou de ses commissaires;

Le

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

Le paiement des frais de la guerre, et la réparation de tous les dommages faits tant à S. M. Polonaise qu'à ses sujets;

La restauration de Jean, duc de Finlande, frère du roi de Suède, dans tout ce qui lui appartient; les ducs de Prusse, de Courlande, de Poméranie, de la grande Pologne, et tous autres souverains, villes et peuples, parens ou amis de S. M. Polonaise, admis à l'amitié du roi de Suède; et la cessation de tout projet et acte d'inimitié et d'hostilité à leur égard;

La liberté absolue de la navigation et du commerce pour tous les Polonais, Prussiens, Livoniens, sujets et alliés du roi de Pologne.

Il est stipulé ensuite que si ces conditions paroissent trop dures au Suédois, on pourra chercher de part et d'autre des tempéramens.

Le passage pour le transport des vivres et munitions destinées aux Suédois, est interdit par la Norvége, le Danemarck, le Holstein, l'Holsace, les villes voisines, Lubeck et Hambourg, ainsi que par la Pologne, la Prusse, la Livonie et la Poméranie.

Il est permis à chacune des deux puissances alliées d'admettre dans leur confédération tous princes, états et villes quelconques, mais seulement comme auxiliaires, contre le Suédois.

Il est déclaré, au nom du roi de Danemarck, que cette association n'est faite ni contre l'Empereur, ni contre le roi des Romains, ni contre l'empire Germanique : on excepte aussi les rois d'Espagne, d'Angleterre, de France, d'Écosse, et le duc de Moscovie.

Il est stipulé que lorsque le roi de Pologne aura, par la bénignité de Dieu, repris la forteresse de Pernow, il la remettra au roi de Danemarck avec toutes ses dépendances, et qu'il en sera de même du monastère de Padis; mais qu'à l'exception de ces deux endroits, tout ce que le roi de Pologne reprendra dans l'Esthonie lui appartiendra, ainsi que tout ce que le roi de Danemarck pourra prendre en Suède lui appartiendra de plein droit et à son royaume.

Quant aux prétentions des deux parties contractantes sur d'autres lieux de l'Esthonie, tels que l'évêché de Revel, celui de Curow, la forteresse et le district de Sonnenbourg, les commissaires déclarent ne pouvoir décider entre de si grands princes,

Digitized by Google

et les exhortent à s'en rapporter à l'arbitrage des rois et princes leurs amis communs.

LEGATIO POLONICA.

Ce traité fut conclu à Stetin le 5 octobre 1563, et ratifié par le roi de Pologne le 24 décembre de la même année.

Sigism. Epist. 281.

Une armée Danoise passa en Suède; des troupes Allemandes, soudoyées par Sigismond, entrèrent en Livonie, prirent quelques forteresses, et entre autres la citadelle de Pernow. Le traité portoit qu'elle seroit aussitôt remise au roi de Danemarck. Sigismond, fidelle à ses conventions, envoya une instruction, datée du 28 octobre 1565, à Michel Brunow, son internonce en Danemarck, par laquelle il lui ordonnoit d'annoncer à Frédéric que ses troupes avoient pris la citadelle et la ville de Pernow; qu'il étoit prêt à la lui remettre; et qu'ayant aussi en sa puissance la forteresse et le district de Sonnenbourg, il désireroit l'échanger contre l'évêché de Curow, appartenant au duc Magnus, frère de Frédéric. Il charge aussi son internonce de représenter au roi de Danemarck que ses amiraux laissent la navigation, pour les ports de Russie, et sur-tout pour Narva, plus libre qu'il ne convient aux intérêts des deux puissances, et que le Suédois reçoit, par cette voie, des armes, des vivres et des ouvriers de tout genre.

Mss. fol. 20.

29 januar. 1566, Mss. pag. 22.

Frédéric répondit à l'internonce, qu'il rendoit grâce à Sigismond de sa fidélité à remplir les conditions du traité; mais que l'événement de la guerre étant encore incertain, il seroit plus avantageux, pour leurs intérêts communs, que Pernow restât *un peu de temps (tantisper)* entre les mains du roi de Pologne, jusqu'à ce que les succès et les négociations eussent terminé la guerre; d'autant plus que les termes du traité rejetoient sans détour, disoit-il, la remise des places en cas de victoires.

Quant à l'échange proposé, il répondit ne pouvoir transiger de l'évêché de Curow, dont la pleine possession appartenoit à son frère; qu'à l'égard de Sonnenbourg, le traité l'adjugeoit expressément à lui Frédéric, jusqu'à ce qu'une transaction mutuelle ou des arbitres en eussent décidé.

Quant à la navigation pour les ports de Russie, Frédéric représenta que le roi des Romains, le roi de France, le roi d'Angleterre, tous les princes et états voisins, lui avoient demandé

Digitized by Google

la liberté de cette navigation, et réclamé les anciens traités; que le Moscovite lui-même avoit déclaré qu'il s'allieroit à la Suède, si le commerce ne restoit pas libre; que cependant il avoit prescrit que l'on veillât dans ses parages à ce que les objets par lesquels le Moscovite pouvoit principalement secourir la Suède, ne fussent pas transportés. LEGATIO POLONICA.

Frédéric demanda ensuite à Sigismond, par des lettres du 28 octobre 1566, que, suivant la proposition faite par son internonce, Pernow fût remise au duc Magnus. Il forma la même demande au mois de septembre de l'année suivante, et fit en même temps représenter par son envoyé Élie Eisenberg, qu'il se répandoit que la forteresse de Pernow et ses dépendances avoient été engagées à une partie des troupes au service de Pologne, et que le duc de Courlande avoit dessein d'en tirer la principale artillerie. *Mss. p. 24.* *Ibid. verso.*

Sigismond répondit qu'il rendroit Pernow, lorsque le roi de Danemarck lui auroit payé la solde des troupes qui l'avoient gardée pendant plus de deux ans, depuis qu'il en avoit offert la remise, lorsque le duc Magnus, comme évêque d'Oesel, auroit prêté serment d'obéissance à l'archevêque de Riga, suivant l'usage, et que l'échange de Sonnenbourg et de l'évêché de Curow seroit effectué. Ensuite il se plaignit du général des troupes Danoises qui occupoient l'île de Gothland : les vaisseaux Polonais avoient rapporté, disoit-il, que non-seulement cet amiral laissoit libre la navigation pour les ports de Revel et de Narva, mais qu'il protégeoit les vaisseaux qui alloient à ces ports, et empêchoit qu'on ne les attaquât : il demandoit que l'audace de ce général ne restât point impunie.

Au mois de juillet 1568, Élie Eisenberg revint en Pologne, réitéra les demandes du roi de Danemarck, et reçut les mêmes réponses.

Ce fut dans cette année que le roi de France Charles IX se porta pour médiateur entre les puissances belligérantes, et chargea M. Dancé, son ambassadeur en Danemarck, d'en informer le roi de Pologne. Sigismond répondit qu'il n'avoit entrepris cette guerre que pour de fortes raisons; que cependant il pensoit que, si la paix étoit honnête et approuvée par ses alliés, il ne *22 julii, 1568.*

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

pouvoit qu'y donner son consentement, en considération de l'utilité commune de la Chrétienté; qu'il devoit même la desirer, parce qu'étant voisin de plusieurs peuples ennemis du nom Chrétien, et toujours en guerre avec eux, il pourroit opposer à leurs forces toutes les siennes; qu'il jugeoit que le lieu le plus propre au congrès seroit Stralsund ou quelque autre des mêmes côtes. Quant à la trève, il écrit à l'ambassadeur qu'il pense comme lui que les commissaires doivent se rassembler avant qu'elle soit acceptée. « Si nous y consentions, dit-il, » avant que le congrès fût commencé, nous nous persuadons » facilement, d'après le caractère du Suédois, qu'il reprendroit » son ancienne témérité, qu'il useroit des mêmes artifices, et » qu'il ne laisseroit point échapper l'occasion de la trève pour » tirer d'Allemagne des troupes et des munitions de guerre: on » sait qu'il en est actuellement occupé ».

Le roi de Suède, agité de violens remords, et craignant peut-être le ressentiment de son peuple qu'il tyrannisoit, s'étoit réconcilié avec le duc Jean son frère, et l'avoit remis en liberté: mais son caractère féroce et l'aliénation d'esprit dont il avoit déjà donné plusieurs preuves, ne tardèrent point à reparoître, et à menacer le repos et la vie de tous ceux qui lui étoient soumis. Alors son peuple et ses frères se réunirent contre leur tyran; il fut arrêté, mis en prison, et le duc Jean reconnu pour souverain.

Septemb. 1568.

Peu de temps après cet événement, Sigismond pensant que la paix ne pouvoit pas être éloignée, renouvela ses demandes auprès du roi de Danemarck, et lui envoya, en qualité d'ambassadeurs, Pierre Kloczewski et Jean-Démétrius Solikovski. Par leur instruction, datée du 13 octobre 1568, Sigismond demande les frais qu'il a faits pour réparer la citadelle de Pernow et entretenir une garnison dans cette place. Il représente qu'ayant dû, suivant le traité, la remettre au roi de Danemarck, il a offert de remplir ses conventions dès que cette forteresse a été en son pouvoir, mais que Frédéric a toujours différé d'en prendre possession;

Mss. fol. 2.

Que lorsque, deux ans après, le roi de Danemarck a redemandé cette place, elle ne lui a point été rendue, parce que,

Digitized by Google.

sous prétexte de délibérer de cette affaire avec son sénat, il a refusé de payer les frais que Sigismond avait faits pour réparer et garder cette forteresse. Sigismond les redemande à Frédéric avec l'accroissement occasionné par les délais dont il est la seule cause, et lui fait représenter que s'il avoit repris Pernow au terme convenu, il y auroit fait les dépenses nécessaires pour la conserver; que par conséquent il est juste de les rendre à celui qui les a faites pour lui. LEGATIO POLONICA.

Il fait ensuite conseiller à Frédéric une trève avec le nouveau roi de Suède, et lui offre ses bons offices dans cette négociation.

Il charge ses ambassadeurs d'informer le roi de Danemarck qu'il sait que les habitans de Riga, sujets de la Pologne, se disposent à former auprès de S. M. Danoise des demandes opposées à leur serment de fidélité, et demande qu'il l'en instruise.

Il le fait prévenir qu'il se propose d'envoyer des ambassadeurs à tous les rois et princes voisins de la mer Germanique, pour les engager à rompre, d'un commun consentement, tout commerce maritime avec les Moscovites. Il représente l'étendue de leur pays, l'empire absolu de leur souverain, les puissantes armées qu'il peut lever à peu de frais, la connoissance de l'art militaire que ce peuple n'avoit point dans les temps antérieurs, et qu'il doit à son commerce avec les princes Chrétiens. « Nous » ne devons pas, dit-il, préférer l'intérêt de quelques parti- » culiers à la tranquillité publique : votre Majesté, considérant » la grandeur du péril, fera sans doute non-seulement tout » ce qui peut le dissiper, mais y excitera les autres princes. » Votre piété envers la république Chrétienne, dont les membres » sont confiés à la garde des souverains, ne demande pas seu- » lement, mais sollicite avec instance, mais exige que votre » Majesté ne souffre pas qu'un ennemi cruel, s'environnant d'un » faste et d'une cruauté barbares, acquière, par son commerce, » des forces militaires, et s'arme pour la ruine des Chrétiens ».

Sigismond fit joindre à cette instruction un extrait des anciens traités de la Pologne avec le Danemarck. L'un est de Wladislas V et de Nitold, duc de Lithuanie, avec Éric VII, roi de Danemarck, Suède et Norvége, contre les chevaliers porte-croix de Prusse et de Livonie. Les clauses sont, que nul des *Mss. p. 18, verso.*

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

alliés ne fera la paix à l'insçu des autres, que chacun fera la guerre à ses frais, et que le butin sera également partagé.

Un autre traité entre les mêmes princes, ajoute aux clauses précédentes, que les places prises seront remises à celui dont les autres seront auxiliaires. Ces deux traités sont de 1419.

Deux autres, entre Sigismond I.er et Jean, roi de Danemarck et de Norvége, stipulent la liberté du commerce entre les deux nations, une alliance offensive et défensive, et renouvellent les anciens traités entre Wladislas et Éric.

Litt. 19 decemb. 1568, Mss. fol. 31.

Les ambassadeurs Polonais retenus long-temps à Rostock par les glaces, en informèrent Sigismond, et ajoutèrent qu'à leur départ de Dantzick, le bruit se répandoit que le roi de Danemarck et celui de Suède avoient fait un pacte particulier. Ils confirmèrent bientôt ce bruit par d'autres, qui portent que Frédéric II et Jean III sont convenus entre eux d'une paix perpétuelle; que les commissaires des deux puissances se sont séparés, mais qu'ils doivent se rassembler au commencement de l'année prochaine, pour signer le traité.

28 decemb. Mss. fol. 33, verso.

Ce traité existoit en effet; il avoit été arrêté à Roskild le 18 novembre 1568. Le roi de Danemarck l'avoit signé; mais le roi Jean refusa de le ratifier, et demanda un nouveau congrès.

Litt. 23 decemb. 1568, Mss. fol. 131, verso et 70.

Litt. 9 januar. 1569, Mss. fol. 36 verso.

Cependant les ambassadeurs Polonais ne pouvant passer en Danemarck, se rendirent à Lubeck. Ils étoient chargés par leur souverain d'engager les magistrats de cette ville à cesser tout commerce avec la Russie. Leurs instructions contiennent à-peu-près les mêmes raisons que celles qu'on a vues précédemment, et qu'ils devoient exposer au roi de Danemarck. Sigismond demanda de

13 octob. 1568, Mss. fol. 38, verso.

Mss. fol. 43, verso, et 66. 28 januar. 1569.

plus à la régence de Lubeck, par des lettres du 29 octob. 1568, dix-sept canons qui lui appartenoient, et qu'elle retenoit, en disant que ceux qui avoient été chargés de ce transport, n'avoient présenté ni caution ni déclaration.

Les ambassadeurs exposèrent les demandes de leur souverain dans un discours tenu devant le sénat le 8 Janvier 1569, et reçurent, le 13, une réponse dont nous allons donner la substance.

Fol. 39, verso, et 44, verso.

« Le sénat de Lubeck n'ignore point ce que les princes Chré-» tiens ont à craindre du Moscovite. Il a constamment empêché

» que les vaisseaux de la république ne portassent à Narva ce » qui pourroit exciter, instruire ou armer cet ennemi.

» Elle connoît la sollicitude, le zèle et les lois de ses ancêtres » à cet égard, ainsi que les constitutions de l'empire Germa- » nique, et les a si strictement observées que, si tous ceux qui » le devoient faire y eussent apporté le même soin, la puissance » et l'audace du Moscovite n'auroient reçu aucun accroissement.

» Nul vaisseau ne sort de son port, que le capitaine et les » matelots ne fassent serment qu'ils n'exportent rien de défendu » ou de dangereux; que les marchandises ne soient visitées non- » seulement lorsqu'on les charge, mais une seconde et une » troisième fois : les marchandises prohibées sont saisies, et les » prévaricateurs punis suivant la rigueur des lois.

» Il y a environ vingt ans que l'empereur Charles-Quint avoit » accordé à Jean Slitten la permission de transporter en Russie » quelques artisans et des instrumens. Le sénat ayant appris que » les préparatifs devoient se faire dans Lubeck, et les vaisseaux » y être achetés, fit arrêter le chef et dissiper les associés : il aima » mieux empêcher l'exécution de ce projet, que de conniver » par un consentement subreptice à ce qui étoit contraire aux » intérêts de la République, quoiqu'il s'exposât à l'indignation » d'un prince puissant.

» Le sénat regarde comme une preuve suffisante des sentimens » dans lesquels il est à l'égard de la liberté du commerce, la » persévérance avec laquelle il s'est opposé, pendant le cours » d'une aussi longue guerre, aux tentatives du roi de Suède pour » usurper l'empire de la mer. Les faits attestent assez les efforts » et les dépenses avec lesquels la République a rempli constam- » ment ses devoirs d'alliée.

» Quant au commerce des effets qui n'ajoutent rien à la puis- » sance Moscovite, et ne sont d'aucun secours à la guerre, tous » les citoyens et habitans de Lubeck, tous les membres de la » société Anséatique, tous les habitans des côtes de la Baltique » exercent librement ce commerce avec les Russes depuis plusieurs » siècles : il n'a été dans aucun temps regardé comme dange- » reux à la Chrétienté, ni prohibé par aucun prince. La cité de » Lubeck a obtenu des princes Chrétiens, en des temps très-reculés,

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

» plusieurs priviléges pour ce commerce; ils ont été confirmés » par un exercice continué sans aucune interruption; les puissances voisines de la Russie n'en ont jamais pris aucun ombrage; » et il est même porté en termes exprès dans quelques-uns de » ces priviléges, que le commerce de ce genre pourra être fait » même en temps de guerre. Si ce commerce étoit interdit à la » république de Lubeck, il lui seroit impossible de secourir Sa » Majesté Polonaise : les sujets de S. M. commercent eux-mêmes » journellement avec les Russes, et nommément à Narva. La » liberté de ce commerce a été expressément spécifiée dans le » traité d'alliance fait, au commencement de cette guerre, entre » le roi de Danemarck et la République.

» Il n'est pas moins utile aux peuples Chrétiens qu'aux Russes; » il fait vivre un grand nombre d'hommes qui manqueroient de » subsistance s'il leur étoit interdit : la nécessité pourroit les » forcer à passer chez les Russes, et à former une marine chez » ce peuple, qu'il seroit dangereux d'accoutumer à la mer.

» L'empereur ayant, il y a quelques années, invité tous les » princes Chrétiens à s'abstenir du commerce de Narva, et la » République de Lubeck s'étant prêtée à ses intentions, aussitôt » tous les peuples voisins, et même éloignés, excités par l'inaction des Lubeckois, ont envoyé à Narva plus de vaisseaux » et de marchandises qu'on ne l'avoit encore fait, et Sa Majesté » Impériale a promptement rendu, par un rescript, la liberté » du commerce.

» Cependant, si tous les princes Chrétiens veulent, d'un commun accord, interdire ce commerce à leurs sujets, la République » est prête à y renoncer.

» Au reste, le sénat et la république de Lubeck n'ayant » jamais rien fait qui fût contraire aux intérêts de Sa Majesté » Polonaise, ne peuvent que se plaindre de ce que ses vaisseaux » traitent hostilement ceux de la République, dépouillent de » leurs biens et emprisonnent ses marchands et ses matelots : » elle supplie S. M. d'ordonner que ses sujets n'exercent pas à » l'avenir de pareils brigandages; que les vaisseaux et marchandises interceptés dernièrement et emmenés à Dantzick, soient » rendus à leurs propriétaires; qu'il leur soit payé de justes » dédommagemens,

Litt. 15 januar. 1569, Mss. f.° 58.

Digitized by Google

» dédommagemens, et que la liberté soit rendue aux matelots » detenus.

LEGATIO POLONICA.

» Quant aux canons amenés à Lubeck par George de Lan- » genauen, et qu'il demandoit à transporter par mer, le sénat » a cru devoir les retenir, de crainte qu'ils ne tombassent entre » les mains du roi de Suède; mais étant certain qu'ils appar- » tiennent à S. M. Polonaise, il consent à ce que ceux qui sont » encore dans les terres de sa dépendance, lui soient remis sans » aucun délai ».

La rigueur de la saison retint encore long-temps les ambassadeurs Polonais. Ils écrivoient de Hellighavn au roi de Pologne, le 14 février 1569 : « Le froid est si grand, que les vieillards » ne se souviennent pas d'en avoir vu un semblable : quelques » bateaux ont été surpris par les glaces, et ceux qui les condui- » soient y sont morts. Depuis le commencement de novembre, » personne n'a passé d'Holsace en Danemarck, ou de Dane- » marck en Holsace ».

Litter. Mss. 63, verso, 69 et 70.

Ils arrivèrent enfin le 12 avril 1569, et eurent audience le 20. Après avoir rendu compte des difficultés de leur voyage, ils exposèrent les demandes contenues dans leurs instructions; et demandèrent, au nom de Sigismond, que le roi de Danemarck fît une trève avec le roi de Suède, lui envoyât un ambassadeur pour terminer leurs différens; et qu'à l'égard des négociations pour la paix, il fût envoyé, de part et d'autre, des commissaires dans la ville d'Allemagne que S. M. Danoise voudroit choisir.

Mss. fol. 71, verso.

Deux jours après, Georges Roseukrants, Nicolas Kass et Elie Eisenberg, conseillers du roi, répondirent aux ambassadeurs Polonais, et représentèrent les griefs de leur souverain contre le nouveau roi de Suède.

« Lorsque le duc Jean fut délivré, dirent-ils, il auroit dû » se concilier avec le roi de Danemarck, et lui faire proposer » des conditions par un envoyé : au contraire, il s'est joint à » son frère Éric, lorsque celui-ci est entré hostilement en Dane- » marck; ainsi il a doublement enfreint les traités, premièrement, » en n'envoyant aucun message aussitôt après sa délivrance; » secondement, en se joignant à l'ennemi du Danemarck.

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

» Le duc Jean, devenu roi, ayant fait faire quelques propo-
» sitions après un très-long temps, et promis d'envoyer des
» ambassadeurs, n'a point rempli cette promesse.

» Cependant le roi de Danemarck, aimant et desirant la paix,
» a bien voulu, par égard pour le roi de Pologne, user d'in-
» dulgence, et donner un sauf-conduit pour les commissaires
» du roi de Suède qui devoient venir à sa cour.

» Quoiqu'ils aient tardé long-temps, S. M. Danoise a bien
» voulu les écouter promptement, favorablement, et nommer
» des commissaires pour conférer avec eux.

» Le roi de Suède s'étant engagé à confirmer tout ce qui seroit
» arrêté par ses commissaires, et ceux-ci ayant protesté qu'il ne
» desiroit que la paix, et qu'ils apporteroient promptement sa
» ratification, le roi de Danemarck a compté sur leur parole;
» mais après avoir attendu long-temps, il a reçu des lettres par
» lesquelles le roi de Suède lui annonçoit qu'il avoit convoqué
» la diète de son royaume, pour y conférer sur les articles con-
» venus en Danemarck.

» S. M. Danoise ayant demandé une réponse positive, le roi
» de Suède a écrit, après plusieurs délais, que le traité projeté
» contenoit des articles intolérables pour lui et pour son royaume,
» et que ses commissaires avoient passé leurs pouvoirs.

» Le roi de Suède ayant demandé un nouveau congrès, soit
» en Allemagne, soit sur les frontières des deux royaumes, le
» roi de Danemarck a bien voulu encore y accéder, tant par
» amour pour la paix que par égard pour S. M. Polonaise, et
» consentir à envoyer des commissaires, en juillet, sur les fron-
» tières du Danemarck et de la Suède, entre Falkembourg et
» Helmstad ».

Les commissaires Danois déclarèrent ensuite que leur souverain jugeoit qu'il ne seroit ni honnête ni avantageux pour lui de prolonger la trève, et que le roi de Pologne devoit envoyer des commissaires au congrès convenu.

Ils répondirent ensuite aux demandes et représentations concernant Pernow. « La garnison de cette place, dirent-ils, est
» destinée à la défense de toute la Livonie, et non du seul
» district de Pernow : pourquoi notre souverain seroit-il tenu

Digitized by Google

» de la soudoyer ? De plus, la cavalerie a tiré ses subsistances » des domaines de notre prince ; ainsi ce seroit vous qui seriez » nos débiteurs, et non pas nous les vôtres ».

LEGATIO POLONICA.

A l'égard de la navigation pour le port de Narva, ils rappelèrent les anciens traités avec la Moscovie, qui défendoient l'interdiction de ce commerce, et ajoutèrent qu'elle offenseroit tous les princes de l'Europe ; mais que si le roi de Pologne pouvoit obtenir d'eux qu'ils défendissent à leurs sujets cette navigation, S. M. Danoise imiteroit leur exemple.

Les ambassadeurs Polonais répondirent : *Mss. fol. 80.*

« Le prince Jean, duc de Finlande, étant sorti de prison, n'a » point eu assez de liberté pour conférer par envoyés avec le roi » de Danemarck ; et le roi de Pologne a même appris sa déli- » vrance long-temps avant que le duc ait pu l'en informer par » ses lettres. Ce qu'il a fait ensuite a été forcé ; il l'a fait pour ne » point exposer une seconde fois sa vie et sa liberté. La haine de » son frère, long-temps contenue, ayant éclaté de nouveau, il a » aussitôt écrit au roi de Pologne, pour le prier d'interposer sa » médiation, afin d'obtenir une trève du roi de Danemarck. Par- » venu ensuite au trône, incertain des dispositions de son peuple, » et ne perdant pas la mémoire de sa captivité, dont la princi- » pale cause étoit d'avoir entretenu une correspondance avec le » roi de Pologne et celui de Danemarck, il a cru devoir agir » avec prudence.

» Quant à ce qui est objecté contre lui à l'égard de ses com- » missions, lettres et instructions, nous ne pouvons en rien dire, » parce que nous n'entendons point sa défense ; mais nous pouvons » affirmer qu'il desire ardemment la paix. S'il n'a pas répondu » aux espérances de S. M. Danoise, nous croyons devoir l'attri- » buer aux instances des états et de son conseil. Si un hiver » moins rigoureux eût permis qu'il fût informé des négociations » du roi de Pologne, celles du roi de Danemarck avec lui seroient » devenues plus faciles. Après avoir obtenu de S. M. Danoise une » trève et un sauf-conduit pour ses commissaires, il est vrai- » semblable que ses délais ont été causés par l'attente de notre » arrivée, et non par des dispositions contraires à la paix.

» Quant à ce que le roi de Danemarck a négocié pour la paix

Digitized by Google

LEGATIO POLONICA.

» avant que le roi de Pologne lui eût envoyé des ambassadeurs » chargés de pleins-pouvoirs, il paroît n'avoir pas agi conformément au traité, qui porte qu'aucune des deux puissances alliées » ne traitera de la paix à l'insçu de l'autre.

» A l'égard du lieu des conférences, S. M. Danoise consulte » sa commodité; cependant elle devroit aussi consulter celle de » son allié, et choisir un lieu également éloigné de l'un et de » l'autre. Il seroit impossible que le roi de Pologne envoyât des » commissaires, dans le temps prescrit, au lieu qu'elle a désigné; » son choix seroit plus commode et plus honorable, si elle le » fixoit sur un autre lieu qui ne fût dans les états d'aucune des » trois puissances, tel que Rostock, Stralsund, ou plutôt Stettin. » Il est aussi nécessaire de prendre plus de temps, par exemple » jusqu'en septembre.

» Quant à la forteresse de Pernow, le roi de Pologne l'ayant » prise, elle est devenue une possession, non du roi de Pologne, » mais du roi de Danemarck: elle est tenue et défendue en son » nom; comment le roi de Pologne seroit-il obligé de défendre » à ses frais les forteresses d'un autre prince? Les troupes de la » garnison ne sont pas, dit-on, pour le seul district de Pernow, » mais pour toute la Livonie. L'état de cette province est mal » connu de ceux qui ont suggéré cette objection à S. M. Danoise; » elle seroit bientôt au Moscovite ou au Suédois, si elle n'avoit » pas d'autres défenseurs que la garnison d'une seule place. Au » reste, nous ignorons que les troupes de notre prince aient tiré » leurs subsistances des terres du roi de Danemarck ».

Mss. fol. 85-132.

Ces mêmes objets et quelques autres moins importans, furent encore agités dans une conférence tenue le 25 avril 1569, et dans plusieurs lettres des trois princes et de la reine de Suède, contenues au manuscrit. Enfin, M. Dancé ayant demandé au roi de Danemarck, de la part du roi de France, qu'il fût tenu un nouveau congrès à Rostock le 13 novembre, S. M. Danoise y consentit, ainsi que le roi de Pologne et celui de Suède. Cependant ce congrès ne fut ouvert qu'au mois de juillet 1570, et tenu à Stettin, où la paix fut conclue le 13 décembre. *Voy.* Hist. de Danemarck, par M. Mallet, *tom. III, pag. 52.*

Digitized by Google

ALÉXANDRE, *

ROMAN HISTORIQUE ET DE CHEVALERIE,

DE *LAMBERT-LE-COURT.*

Mss. de la Bibl. nat.e

- 7987 à la page 164.
- 7190.
- *Baluze*. . 7190. — 2 — Imparfait.
- *Baluze*. . 7190 — 4.
- *Cangé*. . . 7190 — A. B. Cangé, pendant le temps qu'il a possédé ce manuscrit, y a inséré, en marge, les variantes du suivant qui lui appartenoit aussi.
- *Cangé*. . . 7190 — 5.
- *S.t Germ.* 7633 Incomplet vers la fin.
- *S.t Victor.* 894 *in-4.°*, Écrit. du XV.e siècle.
- *Cangé*. . . 7498 — 3, Écrit. du XVI.e siècle, pap. Dans beaucoup d'endroits, les vers y sont écrits de suite et par lignes continues comme la prose. Il diffère des autres par de nombreuses variantes, sur-tout dans les commencemens.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

OUTRE les neuf manuscrits ci-dessus désignés, il y en a encore dix autres, dont je parlerai plus bas.

C'est sur le manuscrit numéroté 7190 — A. B. que j'ai travaillé, quoique le copiste y ait fait beaucoup de fautes, auxquelles il faut suppléer sans cesse, et qui le rendent très-difficile à entendre. Néanmoins je n'ai point négligé les autres, qui fort souvent en diffèrent par des changemens, des retranchemens, des additions.

* Les manuscrits portent *Aléxandre d'Allier*. Ce surnom d'*Allier* est un prétendu nom de terre, que l'auteur donne à son héros, d'après l'usage qu'il voyoit établi de son temps parmi les grands seigneurs.

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

CE ROMAN, par la renommée dont il a joui (1), par les supplémens qu'on y ajouta, par le mérite de sa versification, supérieure à celle de la plupart des autres ouvrages du même genre, enfin par l'époque qu'il a faite en littérature en donnant son nom aux vers de douze syllabes, exige de moi une notice préliminaire assez étendue, quoique lui-même il ne soit guère susceptible d'extrait.

Il est en vers de six pieds, par tirades plus ou moins longues, sur une seule et même rime que le poëte suit et conserve tant qu'elle lui fournit. Quand cette rime change, le copiste indique la tirade suivante *à lineâ* par une majuscule coloriée. C'est là un usage assez constant dans les manuscrits de ce genre, quand ils sont soignés. J'en préviens ici, pour ne plus y revenir par la suite.

L'*Aléxandre* n'est pas, quoi qu'on en ait dit, le premier roman où aient été employés les vers de douze syllabes. Dès l'an 1160, Vace s'en étoit servi dans la première partie de son poëme historique de *Rou*. Mais la froide et insipide histoire de Vace n'ayant eu et n'ayant mérité d'avoir aucune réputation, personne ne s'empressa de l'imiter. L'*Aléxandre*, au contraire, jouit d'un tel succès, et sur-tout par sa versification, que ceux qui depuis entreprirent des romans de chevalerie, adoptèrent, pour la plupart, la mesure de ses vers, ainsi que ses tirades d'une même consonnance; et de là vint le nom d'*aléxandrins* donné aux vers de douze syllabes.

Selon plusieurs de nos écrivains modernes, ils ne furent nommés ainsi qu'en l'honneur du poëte *qui les inventa*, et qui, comme le héros du roman, se nommoit *Aléxandre*.

On vient de voir que ce poëte n'en fut point l'inventeur, et qu'ils avoient été mis en usage avant lui. Examinons si c'est à lui qu'est due la dénomination.

Voici ce qu'il nous apprend et sur l'ouvrage et sur lui-même:

(1) Un de nos poëtes du XV.e siècle, Jean Régnier, qui écrivoit en 1432, disoit;

En mon temps j'ai leu, pour apprendre,
Trestout le livre d'Alixandre,
Et puys celluy de Troye la grant.

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Aléxandre nous dit, qui de Bernay fu (fut) nez,
Et de Paris refu (son) ses sournoms (surnom) appelez,
Qui or a les siens vers o (avec) les Lambert mellez (mêlés).

Puis, en parlant de l'histoire qu'il publie, il ajoute:

Un clers de Chastiaudun, Lambers-li-Cors (le Court le) li mist,
Qui du latin la traist (tira), et en roumant la fist (1).

Ainsi donc voilà deux auteurs indiqués à-la-fois : Lambert-le-Court, *clerc de Châteaudun*, et Aléxandre, *surnommé de* PARIS, *quoiqu'il fût de Bernai* (2). Le premier *a traduit l'histoire du latin, et il l'a mise en romane ;* le second *a* MÊLÉ *ses vers avec ceux de Lambert*, c'est-à-dire qu'il a fourni à Lambert des morceaux que celui-ci a insérés dans son poëme : d'où l'on peut conclure, je pense, que l'auteur du roman n'est point Aléxandre de Paris, et que par conséquent si les vers de douze syllabes ont été désignés sous le nom d'*aléxandrins*, ce n'est point lui, mais le héros qui leur a fait donner ce nom.

D'après cette remarque, on ne sera pas surpris si, en parlant du poëme, je dis, *l'auteur*, *le poëte ;* et non *les deux poëtes*, *les deux auteurs :* c'est qu'en effet il n'y en a eu qu'un; et la citation qu'on vient de lire le prouve. Aussi n'en ai-je énoncé qu'un dans le titre de ma notice.

Maintenant que doit-on penser de cette expression, *a traduit du latin !* faut-il la prendre à la lettre ? et l'Aléxandriade n'est-elle réellement qu'une traduction ?

S'il s'agissoit d'un autre sujet que celui-ci, je n'hésiterois pas à prononcer, et je dirois que ces mots, *traduit* et *traduction*, ne sont guère, chez nos romanciers, qu'une formule d'usage. Quoique très-ignorans, ils affectent cependant une certaine érudition ; ils se donnent des airs de science, citent à tout propos

(1) Fauchet a déjà cité ces vers, dont cependant il fait deux articles séparés, quoique dans l'original ils se suivent. A la vérité je ne les ai trouvés que dans un seul des manuscrits; mais ils n'en font pas moins autorité pour moi, malgré les raisons qu'on pourroit alléguer du silence des autres, contre leur authenticité.

(2) Cet Aléxandre est auteur d'*Atis et Porphilias*, roman fort intéressant, dont je donnerai l'extrait ailleurs.

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

l'histoire, et ne manquent guère d'annoncer, dans leur début, qu'ils ont traduit leur ouvrage du latin, ou qu'ils l'ont tiré de telle et telle bibliothèque célèbre. Mais ici, comme ce n'est point un sujet d'imagination, comme on y suit assez régulièrement l'histoire d'Aléxandre, quoiqu'on lui prête plusieurs aventures imaginaires, il faut nécessairement que le rimeur ait appris à la connoître dans quelque auteur latin ou traduit du grec en latin. Or, c'est ce que Lambert aura pu faire sans peine, lui qui, dans le passage ci-dessus, a été qualifié *clerc*, c'est-à-dire *savant*.

Probablement ce sera lui qui aura traduit en romane et mis en vers les aventures historiques du fils d'Olimpias; et Aléxandre-de-Paris, moins *clerc*, mais plus habile romancier, ainsi que le prouve son *Atis et Porphilias*, aura imaginé, de son côté, quelques fictions fabuleuses qu'il aura insérées, ou, selon son expression, *mêlées* dans le travail de son associé. Au reste, je ne propose ceci que comme une conjecture: mais cette conjecture explique si plausiblement la citation qu'on vient de lire; la longue habitude que j'ai de vivre, depuis tant d'années, avec nos vieux rimeurs, m'a donné sur eux une sorte de tact et d'instinct qui se sont vérifiés si souvent, que je ne crains pas de hasarder mon explication.

Je sais qu'au temps où parut l'Aléxandriade Française, il en existoit une Latine, publiée en 1180, et dédiée à Guillaume de Blois, archevêque de Reims, par un chanoine d'Amiens, nommé *Gautier de Châtillon*, ou *Gautier de Lille* à cause du lieu de sa naissance. Celle-ci, qui est fort étonnante pour son siècle, et d'un mérite bien supérieur à tous les ouvrages du temps, mais dont je ne dirai rien, parce qu'elle a été imprimée plusieurs fois, eut un tel succès, que dans les écoles, dit Henri de Gand, on l'expliquoit de préférence aux auteurs anciens. Du Boullai rapporte en avoir vu un manuscrit qui étoit rempli de scolies; et il conjecture que ces explications additionnelles étoient les commentaires que dictoient à leurs élèves les professeurs. Du Boullai a raison. Des dix-neuf exemplaires qu'a de ce poëme la Bibliothèque nationale, il n'en est pas un qui ne soit plus ou moins rempli de ces notes, ou marginales ou interlinéaires.

Hist. univ. t. II, p. 740.

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Il est très-probable que c'est le succès brillant dont jouissoit l'Aléxandriade de Gautier, qui détermina Lambert à en publier une Française. Mais, quoique les deux poëmes aient le même héros, et que tous deux racontent à-peu-près les mêmes faits, ils n'ont entre eux aucune ressemblance; et si le *clerc de Châteaudun* a traduit d'après le latin, ce n'est pas d'après le latin de Gautier.

Fauchet parle d'une autre Aléxandriade Française, qu'il dit avoir eue en mains, et qui, composée selon lui en langue Poitevine ou Limousine, est d'un clerc nommé *Simon*. Je ne puis rien prononcer sur ce poëme que je ne connois pas; mais je dirai que Fauchet en cite plusieurs vers, et que ces vers sont de la romane Française, et non du patois Poitevin ou Limousin; patois qui alors n'étoit qu'un dialecte de la romane Provençale. *Orig. de la poës. Fr. pag. 65.*

Quand a paru le roman d'Aléxandre? Est-il, comme l'avancent plusieurs modernes, le premier des ouvrages de ce genre qu'ait produits notre ancienne littérature? A-t-il, ainsi qu'ils le croient, précédé le *Brut* lui-même? (Le *Brut* est de l'an 1155.)

Ceux qui se sont permis ces assertions, ne l'avoient pas lû. Non-seulement il est postérieur au *Brut*, puisqu'il le cite et qu'il en nomme l'auteur; mais on en avoit alors déjà beaucoup d'autres. C'est le poëte lui-même qui nous l'apprend dans son début. Là, il se plaint avec amertume de la multitude de ces écrivains insipides, qu'il appelle *conteurs bâtards*, et dont les ouvrages sans talent, contribuent, dit-il, à décréditer un art qui mériteroit tant d'être honoré.

Lui-même, au reste, en cite deux qu'il paroît excepter de cette inculpation générale, et qui, par la mention spéciale et honorable qu'il en fait, font croire qu'ils étoient distingués dans l'opinion publique: ce sont *Landri* et *Oger-le-Danois*. *Oger-le-Danois* nous est parvenu, et j'en donnerai ailleurs la notice. Je ne connois point *Landri*: peut-être le trouverai-je dans mes fouilles; mais jusqu'ici je ne l'ai point encore rencontré.

Quant au temps où Lambert publia son roman, je l'ignore. Il ne nous fournit sur cet objet aucun renseignement; mais j'y trouve matière à une conjecture; et si cette conjecture ne m'indique pas tout-à-fait d'une manière certaine, l'année précise où

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

il parut, au moins elle me donne une époque à laquelle il ne peut être que postérieur.

Eslisez douze pers qui soient (égaux) compaignons,
Qui (conduiront) menront vos batailles,

fait-il dire au roi par Aristote. Très-souvent, dans le cours de son poëme, il parle de ces douze pairs, qu'il suppose institués par Aléxandre, qu'il fait assister à son couronnement, et qu'il représente toujours comme les chefs du conseil du prince, et comme ses généraux. Assurément il n'a imaginé de les placer à ce nombre auprès de son héros, que parce qu'il les voyoit établis en France, et déjà fixés à douze. Or, cette fixation des pairs de France au nombre dont il s'agit, n'a pu avoir lieu que depuis l'an 1204 environ, jusqu'à l'an 1212.

Hist. de Fr. par Dan. éd. de Griffet, tom. III, p. 301.

Ce n'est pas tout. J'oserai même avancer que ce roman, qu'on prétend le plus ancien de tous, est postérieur à la bataille de Bouvines (année 1214); et voici ce qui me le fait présumer.

Aléxandre, au lit de la mort, regrette de laisser sur la terre des contrées qui ne lui soient pas soumises. Il nomme celles sur lesquelles il avoit des projets; et dans ce nombre il met la France:

France, la renommée, qui à conquerre (difficile) est male;
France fust (auroit été capitale) chief du monde; que sa droiture (Tel est son droit, elle le mérite) est tale:
Car la (nation) gent est très (brave) noble, n'est (il n'en est aucune) nule qui le (la vaille) vale.

Selon moi, ces vers font allusion à cette célèbre bataille de Bouvines, dans laquelle l'empereur Othon, à la tête d'une armée formidable, composée de ses troupes et de celles de plusieurs princes confédérés qui se flattoient de soumettre et de démembrer le royaume, fut vaincu par une armée de deux tiers moins forte, et obligé de fuir; tandis que deux des principaux chefs, faits prisonniers, furent conduits en triomphe à Paris. Certes, ce ne put être qu'après une action aussi éclatante, et qui tout-à-coup acquit aux armes Françaises tant de réputation, que le romancier a pu donner à la France le titre flatteur de *renommée*, parler de la *difficulté* qu'il y avoit à la *conquérir*, et, en faisant

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

l'éloge de la nation, dire d'elle qu'elle étoit la première du monde, et méritoit de lui commander.

Après ces notions préliminaires sur l'Aléxandriade, il me reste à la faire connoître. Cependant, comme ce n'est qu'une histoire rimée, contenant la vie du conquérant Macédonien depuis sa naissance jusqu'à sa mort, sans autre addition que quelques aventures fabuleuses et certains détails de la romancerie du temps, l'ouvrage ne comporte ni ne mérite d'analyse; et je me contenterai d'en faire connoître la versification et les détails.

Peut-être, avant tout, devrois-je commencer par louer l'auteur sur le choix de son sujet. Je pourrois au moins prouver sans peine qu'au lieu d'imaginer, comme les romanciers ses confrères, un paladin de chevalerie, il y a eu du mérite à lui d'adopter un héros que l'histoire reconnoissoit comme un de ses hommes les plus célèbres, et qui par conséquent offroit à-la-fois et un grand caractère et de grandes actions.

Le motif d'après lequel il s'est décidé à écrire, n'est pas moins louable. C'est, dit-il en débutant, pour offrir à tous les hommes de grands exemples de courage et de vertu; c'est pour éclairer l'amour et la haine; enfin pour apprendre à chérir ses amis, à poursuivre sans relâche les ennemis, à venger les injures et récompenser les services qu'on a reçus.

Qui vers de riche estoire (histoire) veut entendre et oïr (ouïr),
Pour prendre bon example et proesce (prouesse) cueillir,
De connoistre réson (raisons) d'amer (d'aimer) et de haïr,
De ses amis garder et chiérement tenir,
Des anemis (ennemis) grever, c'on nes (qu'on ne les) laisse échapper,
Des lédures vengier et des bienfès mérir.

Dans ce dessein, il va conter l'histoire d'Aléxandre, d'Aléxandre le plus grand roi qui a existé;

Qu fist à son commant (commandement) tout le pueple (les peuples) obéir,
Et tant rois (de rois) orgueilleux à esperon venir.

L'auteur du *Brut* avoit commencé son poëme par ces mots, *Qui veut savoir, qui veut ouïr;* celui de l'Aléxandre l'imite, et

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

commence de même. Mais ce que mes lecteurs ne manqueront pas d'observer dans le début de celui-ci, c'est cette belle épithète de *riche*, donnée à l'histoire du héros ; c'est l'expression heureuse, quoique singulière, concernant ces rois dont l'orgueil est forcé de *venir à l'éperon;* c'est sur-tout la marche imposante, la pompe harmonieuse et soutenue de ces vers d'une forme nouvelle, qui n'avoient encore été employés qu'une fois, et sans succès, dans les romans, et qui, contre l'ordinaire de presque tous les essais, se montrent ici, dès leur naissance et dans un langage encore brut, avec une sorte de perfection.

Sans doute on peut reprocher au poëte de n'avoir point senti combien le retour trop multiplié d'une même rime devient monotone et fatigant; et ceux de ses contemporains qui l'imitèrent en adoptant ses tirades, n'en sentirent pas plus que lui le défaut. Néanmoins on ne peut nier qu'il n'eût de l'oreille; la nature lui avoit même donné le double instinct et de l'harmonie douce et coulante, et de l'harmonie brillante et fière. Je ne veux, pour le prouver, qu'un court exemple de chacune. Ces sortes de citations tiennent à l'histoire de l'art; elles nous en montrent l'état et les progrès, et je ne dois point les omettre.

Ils regrettent le roi, et sa grant cortoisie,
bravoure
Son sens et sa prouesce et sa chevalerie.
Arméniens Syriens
Il conquist les Hermins, Persans et Suriens,
peuples
Et les gens d'Orient, et les fiers Indiens,
Et ceux de Babyloine, et puis les Tyriens.

Je rapporterai encore de lui les vers suivans, qui, pour différens genres de mérite, m'ont paru dignes d'être cités.

Sur un combat :

démonte
Il semble que l'air tonne, et terre se desmente ; (s'ébranle)
morts sanglans les prés
Des mors et des navrés sont senglent li prael.

Sur un combattant :

rangs
Pardevant son acier fesoit les rens trembler.

Sur un autre, remarquable par sa jeunesse et par la sagesse de ses discours :

Digitized by Google

jeune âge vieillard paroles
Jones de son aage, et vielars en ses dis.

Sur un autre d'une grande taille, et qui tombe blessé à mort :

Si long comme il estoit, mesura la campaigne.

Sur la fille de Darius, très-belle princesse :

son teint
Sa couleur semble rose et soleil qui esclaire.

Un guerrier s'apprêtant à combattre, dit :

mon épée meurt soif
M'espée muert de fain, et ma lance de soi.

Cette pensée sent un peu l'Iroquois et le Huron; mais elle est belle.

Exemple de précision :

fuit vient tournois laissé
Le jor vet, la nuit vint, le tornoi est laissiés.

Peinture de l'ambition d'Alexandre. Il voit une mappemonde sur laquelle sont représentées les trois parties du globe alors connues. Il l'examine ;

Et quant s'est porpensés, si commence à jurer
Que Diex fist poi de terre por un home honorer ;
Deux tans en porroit bien un preudons gouverner.
Et puis si dist après ; si longues puis durer,
Sus tant com il en est, voudrai-je seignorier.

[*Trad.* Et après s'être recueilli, il dit, avec serment, que Dieu fit trop peu de terre pour la gloire d'un humain; un homme de mérite pourroit sans peine en gouverner deux fois autant. Puis il ajoute : Si je puis vivre long-temps (suffisamment), je veux régner sur tout ce monde, tel qu'il est.]

Ailleurs il dit :

héritage
La terre sous les nues tout est nostre hérités.

[*Trad.* Tout ce qui est sous le ciel m'appartient.]

Son armée se trouve engagée dans un désert aride, où elle est menacée de mourir de soif. Il rencontre deux Indiens, demi-sauvages, auxquels il offre de grosses sommes, s'ils veulent lui enseigner où il trouvera de l'eau.

C'il li ont respondu : nous n'avons d'avoir cure ;
Nous ne fesons marchié de nule créature.

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Aussi comme ces bestes ont commune pasture,
L'un prent avoir à l'autre sans comte et sans mesure.
mais par
Més por ce que fet estes à la nostre figure,
Et véons que de soif souffrez si grant ardure,
Nous enseignerons iaue.

[*Trad.* Ceux-ci lui répondent : Nous n'avons pas besoin d'argent, et ne faisons de marchés avec aucune créature. Pareils aux animaux qui tous paissent en commun, chez nous l'un prend sans compte et sans mesure ce qu'a l'autre (tout appartient à tous). Cependant, puisque vous êtes fait à notre ressemblance (puisque vous êtes un homme comme nous), et que nous vous voyons souffrir du feu de la soif, nous vous enseignerons où vous trouverez de l'eau.]

On a dit que les proverbes étoient la sagesse des nations. Et en effet, comme ils ne sont que le résultat des longues réflexions que le temps et l'expérience amènent, souvent, dans leur énergique concision, ils offrent des vérités utiles et piquantes. L'Aléxandriade en a beaucoup de ce genre ; en voici quelques-uns :

on doit se faire aimer
A ceux de son pays se doit-on faire amer ;
peut dormir
Et qui en est haïs, il puet mal reposer.

courtois trouve
Qui est dous et cortois, il truève assez amis.

.... De bon voisin fet sages son escu.

[*Trad.* Le sage se fait un écu d'un bon voisin ; il trouve dans lui un bouclier, un défenseur.]

Qui le bien ne veut fère, le mal ne contredit.

[*Trad.* Celui qui ne veut pas faire le bien, ne s'oppose pas au mal.]

mauvais n'y gagne rien
Tel donne mal conseil, qui n'i gaaingne nient.

.... Qui bien done, volentiers le sert-on.

[*Trad.* On sert volontiers celui qui donne beaucoup.]

fait forcément compté pour rien
Grant bien fait au besoing doit estre resprouvés.

Après ces éloges donnés à ce que j'ai cru trouver de bon dans notre roman, et avant ce que j'aurai à dire de ses nombreux défauts, me pardonnera-t-on d'exposer ici une idée qui plusieurs fois m'a passé par la tête en le lisant, et que je ne crains pas de hasarder, quoique je m'attende à la voir traiter de bizarre ?

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Assurément je sens très-bien la distance énorme qui existe entre Homère et Lambert-le-Court. Eh bien, le croira-t-on! maintes fois il m'a semblé entrevoir, dans leurs deux poëmes, des points de contact et des ressemblances. Au reste, cet air de famille n'est point particulier au nôtre; on le retrouvera également dans les ouvrages primitifs de tous les temps et de tous les pays, parce qu'il tient à l'art, et qu'il est l'effet inévitable de ce que l'art produit dans son enfance. Ces productions se ressentant nécessairement de la grossièreté ou de la simplicité des mœurs qu'elles peignent, elles ne doivent différer entre elles que par le plus ou le moins de génie du compositeur qui les invente.

Comme Homère, notre romancier emploie une grande partie de son poëme à des narrations ou descriptions de batailles; et quand il raconte une bataille, ce ne sont point des mouvemens d'armées, des manœuvres militaires, des développemens de tactique qu'il vous peint; mais des combats singuliers, à la façon d'Homère. Comme lui, pendant la mêlée il prête des discours à ses guerriers. Comme lui souvent, en racontant les prouesses de l'un d'eux, il fait sa généalogie, trace son portrait et détaille ses qualités. Comme lui enfin, il a un Hector et un Thersite : le premier est un chevalier fameux de l'armée Persane, nommé *Gadifer;* l'autre, un poltron qui dans une bataille où Alexandre est vainqueur, voyant le duc dont il a suivi la bannière courir risque de la vie, lui conseille de fuir;

Volez-vous, moi et vous, mettre en tele aventure!
[*Trad.* Voulez-vous nous exposer à de pareils risques, moi et vous!]
Fuions-nous-en, beau sire; fox (fou) est qui trop endure (s'expose).
Je doi bien envers vous descouvrir ma lédure (honte);
Onc (jamais) plus couars (poltron) de moi ne vesti (vêtit) d'armeure (armure).

Ce chevalier Perse dont je viens de parler, annonce à mes lecteurs qu'ils ne doivent s'attendre à trouver chez notre rimeur aucun vestige du costume antique. Joutes, duels, tournois, gonfanons, oriflamme, armes, armoiries, serfs, barons, prévôts, hommage, services féodaux, &c. il prête au temps d'Alexandre

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

tous les usages du sien, et croit de bonne foi que ce qu'il voyoit autour de lui avoit toujours existé. Il qualifie Darius de soudan. Il donne pour dieux aux Babyloniens, Appollin et Mahom [Apollon et Mahomet]; aux Chaldéens, Marc, Nepton, Mercuris [Mars, Neptune et Mercure]. Philotas, l'un des capitaines d'Alexandre, jure par le Dieu qui fit passer la mer Rouge aux Hébreux. Enfin ce roi, à son couronnement dans Babylone, y fait dire un service et chanter la messe; et pendant la cérémonie, quelques-uns de ses douze pairs soutiennent la couronne sur sa tête, tandis qu'un autre, faisant les fonctions de connétable, tient une épée devant lui. Au reste ce reproche d'ignorance, ce n'est point à Lambert seulement, c'est à tous nos romanciers qu'il faut l'adresser. J'en fais ici la remarque; et je prie mes lecteurs de ne point l'oublier, parce qu'ayant lieu pour tous, il faudroit la répéter pour chacun d'eux.

Les pairs que se donne Aléxandre sont pris parmi ses principaux officiers. C'est Perdiccas, Tholomée (Ptolémée), Clicon ou Danclin, car il a les deux noms, Euménidus (Eumènes), Ariste (Arétée), Antigonus, Floridas, Lycanor (Nicanor), Antiochus, Caulus (Calas) et Philotas.

Il n'est pas douteux que Louis-le-Jeune, en instituant ceux de France, et que son fils, en fixant leur nombre à douze, s'étoient flattés d'attacher ainsi à leur personne et à celle de leurs descendans les principaux vassaux de la couronne. Le temps n'a que trop prouvé par la suite combien ils s'étoient trompés, et quels effets funestes eut une opération qui donnoit des prétentions nouvelles à des hommes dont la puissance n'étoit déjà que trop formidable. Probablement, au moment où elle eut lieu, il se trouva de bons esprits qui en prévirent les suites. Au moins notre poëte laisse entrevoir qu'il la désapprouve; et une pareille déclaration annonce en lui tout-à-la-fois et des lumières et du courage:

Vous savez bien qu'entre eus sont envieus li per (les pairs),

fait-il dire au roi Aléxandre par Aristote. « Dès que vous ne » serez plus, dit ailleurs au prince un autre conseiller, ces » hommes

» hommes que vous avez institués deviendront vos ennemis. Ils » se feront la guerre, et se partageront vos états ».

ALÉXANDRE.

Ce bon esprit, Lambert ne le montre pas toujours, et surtout quand il parle des serfs; classe malheureuse, alors couverte d'opprobre et opprimée, et qu'il eût dû défendre, ou au moins plaindre. Par-tout, au contraire, il paroît très-prévenu contre elle; par-tout il la présente sous les couleurs les plus défavorables.

Enfin, pour achever de les rendre odieux, ce sont deux serfs qu'il suppose coupables de l'assassinat de ce prince.

Ces préventions iniques n'étoient déjà que trop conformes à l'esprit du siècle; et le succès éclatant qu'obtint le poëme ne pouvoit que les fortifier encore, et leur procurer des partisans nouveaux (1).

On a déjà vu, et l'on verra souvent encore, qu'un des caractères distinctifs des romans du temps est le merveilleux et la féerie. Le nôtre ne manque pas de les employer aussi; et il faut avouer que sur cet objet, l'auteur, ou les deux auteurs, ne donnent pas une haute idée de leur talent. En voici quelques preuves:

Aléxandre jaloux de tout savoir, afin de l'emporter en tout sur les autres hommes, veut connoître la nature du ciel et de la mer. Pour pénétrer dans ce dernier élément, il se fait construire une grande lanterne de verre, s'y enferme avec des lumières, et plongeant ainsi au fond des eaux, il y voit les jeux, les combats, les accouplemens des poissons et des monstres marins. Pour monter au ciel, il se sert d'une vaste boîte en cuir, qu'il garnit d'une provision de chair fraîche, et à laquelle il attache quatre griffons. Élevé au-dessus des nues, il est forcé de redescendre par la *chaleur brûlante* qu'il éprouve; et il redescend, en jetant hors de sa caisse beaucoup de

(1) Jacquemars Gelée se déclara tel dans son *Nouveau Renard;* et voici les vers qu'il adresse à Philippe-le-Bel:

Quiconque fait dou cerfs seignour,
Lui et son règne en grant doulour
Met; et au roi Daire parut.
Par ses cers certainement fut
Occis, et essilliés ses règnes.
Toi, grant sire, qui qu'aujourdui régnes,
Prent garde à ce pas.

[*Trad.* Quiconque fait un seigneur d'un serf, se met, lui et son royaume, en grande détresse. C'est ce qu'on vit par le roi Darius. Certainement ce fut par ses serfs qu'il périt, et que fut détruit son royaume. Prends garde à ce fait, toi, grand roi, qui règnes aujourd'hui.]

ALÉXANDRE.

viande, et forçant ainsi les griffons, par l'appât d'une proie, à le reporter vers la terre. Il parcourt ensuite des déserts enchantés, et y trouve deux fontaines, dont l'une rajeunit celui qui s'y baigne, tandis que l'autre possède, une fois par an, la faculté de rendre immortel. Il voit des arbres qui lui prédisent sa mort; un verger dont les fruits et les plantes guérissent toutes les maladies et rendent le pucelage aux filles qui l'ont perdu; enfin une forêt habitée par des femmes très-belles, et qui sont toujours jeunes, parce que, comme certaines plantes, elles passent l'hiver en terre;

Et quant estés (été) revient, que li biaus tans (le beau temps) s'espure,
En guise de fleur blanche reviennent à nature.

Comme le roi Grec est supposé un grand nécromancien, instruit dans tous les secrets de la magie par son précepteur Aristote, il se forme, à l'aide de son art, un tombeau qu'éclairent quatre lampes qui, suspendues sans être attachées, brûlent toujours sans aucun aliment. Des peintures, nées là par les mêmes prodiges, y représentent ses belles actions; et leur vertu est telle que, quand on les touche, elles font entendre une musique délicieuse.

Ces ridicules féeries n'étoient regardées alors que comme des faits possibles, ou plutôt que comme des vérités historiques; et l'on y croyoit si bien, que postérieurement quelqu'un ayant fait une Histoire universelle, dont le manuscrit 6898 offre une copie, il les y a insérées presque toutes à l'article d'Aléxandre.

D'après tout ce qu'on vient de lire sur l'ignorance et les anachronismes du rimeur, on ne s'attend guère à le voir inopinément montrer presque de l'érudition. Cependant c'est ce qui lui arrive pour deux articles de mythologie.

L'un est l'aventure de Narcisse, dont il fait un objet de chanson, et qu'il met dans la bouche d'une jeune Amazone, députée par sa reine vers Aléxandre. L'ambassadrice chante l'histoire de ce beau jeune homme, *qui ne daigna amer pucèle*, et qui, sur les bords d'une fontaine, devenu amoureux de son ombre,

Tant jut (resta) à la fontaine, et mena tel dolor (douleur),
Que li Dieu le muerent (les changèrent) en une bele flor.

Digitized by Google

L'autre est l'aventure des Géans, chantée dans un repas par un musicien. ALÉXANDRE.

le eut mangé, il appela
Quant li rois ot mangiés, s'apela Élimant.
Pour li esbanoïer commande que il chant.

[*Trad.* Pour se récréer, il lui commande de chanter.]

celui-ci comme les Géans
Cil commence à noter, ainsi com li Jaïant
voulurent
Vourent monter au ciel, come gens mescréant.
Entre les Dieux en ot une bataille grant,
Se ne fust Jupiter, à la foudre bruïant,
Qui tous les desrocha, jà n'éussent garant.

[*Trad.* Il y eut entre eux et les Dieux une grande bataille; et ceux-ci n'eussent peut-être pas trouvé à se garantir (n'eussent pu résister), si ce n'eût été Jupiter (sans Jupiter) qui avec sa foudre bruyante jeta tous les assaillans en bas de leurs roches.]

Au reste, on cessera probablement de s'étonner des connoissances mythologiques du romancier, quand on saura qu'au temps où il écrivoit, on avoit déjà un *Lai de Narcisse*, qui étoit fort célèbre, et que j'ai fait connoître en publiant les Fabliaux. Probablement c'est dans ce conte qu'il apprit à connoître la fable du jouvenceau changé en fleur. Quant au combat des Géans, peut-être est-ce dans quelque source semblable qu'il l'aura puisé. Cependant, comme il étoit clerc et savoit le latin, rien n'empêche de croire que c'est chez un auteur Latin qu'il l'a pris. Mais il y a, sur ce morceau, une autre remarque à faire.

On vient de voir que le nom du musicien qui chantoit à la table d'Aléxandre, est *Élimant*. Dans les manuscrits 7987 et 7190, il est appelé *Élinant;* dans 7190—5, *Élynant;* enfin dans 7190—2, *Hélinant;* 7190—4 n'a point le morceau; le copiste l'y a supprimé.

Le hasard a voulu que parmi les poëtes de la fin du XII.e siècle et des commencemens du XIII.e, il y en ait eu un, moine de Froimont, ordre de Cîteaux, diocèse de Beauvais, mort en 1209, lequel a porté le nom d'*Élinand* ou *Hélinand*, et qui, auteur d'une chronique et de plusieurs ouvrages de religion en Latin, a fait en Français, sur la mort, une pièce de vers qu'a publiée Loisel.

Induits en erreur par cette identité de nom, Fauchet, Loisel,

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Pasquier ont imaginé que quand le romancier avoit introduit à la table d'Aléxandre un Élinand, c'étoit le Cistercien, ainsi nommé, qu'il avoit voulu désigner; que sous le nom d'Aléxandre il a sans doute entendu Philippe-Auguste, et que ce triste moine étoit véritablement appellé par Philippe pour venir lui chanter des vers pendant ses repas.

Tous ceux de nos littérateurs qui, après les trois auteurs, ont écrit sur notre ancienne poësie, les ont copiés sur ce fait; et moi-même qui, quand je publiai les Fabliaux, n'avois eu connoissance que d'un seul des manuscrits que je viens de citer, j'ai été trompé aussi, je l'avoue. Mais depuis que j'ai été à portée de les comparer ensemble et de voir dans chacun les variantes du nom, je me suis dit, après quelques réflexions, que quelque ignorant qu'ait été le romancier, il étoit impossible qu'il eût fait un anachronisme aussi grossier que celui dont nous le chargions; que le Bernardin, avec ses vers sur la mort, n'étoit ni assez amusant ni assez célèbre pour avoir donné à un prince tel que Philippe l'envie de le faire contribuer à ses plaisirs; que si Lambert avoit eu réellement l'intention de le désigner, alors il lui eût fait chanter, non la défaite des Géans et la victoire de Jupiter, mais une allusion à quelque événement du temps, ou même quelque fait concernant la France, puisqu'il n'a pas craint de nommer la France, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus; qu'ailleurs, dans un repas semblable, il introduit également devant Aléxandre un autre musicien, et que celui-ci est un chevalier, sujet de Darius; enfin que cet Élinand ou Élimant n'est qu'un personnage imaginaire, dont le nom fictif n'a pas plus de signification ou d'application réelle, que ceux d'Aminadab, Samson, Nicolas, la Roche, Gadifer, Flore, Biauté, et mille autres de ce genre, qu'il donne à ses héros ou héroïnes.

Bibl. Cisterc. tom. VII, pag. 318.

Cependant je dois dire, en faveur de l'assertion de Fauchet, qu'on pourroit la soutenir, quoique d'une autre manière. Le moine Hélinand, avant d'entrer dans le cloître, avoit été ménétrier et chanteur; et en cette qualité de musicien, je ne serois pas surpris qu'à cette époque de sa vie, Philippe-Auguste, s'il lui avoit connu du talent, l'eût fait venir à sa table pour chanter. Mais alors ce seroit d'Hélinand ménétrier, et non pas d'Hélinand

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

moine, qu'il s'agiroit. D'ailleurs, quoique le fait ait été possible, rien ne nous dit qu'il ait eu lieu réellement; et ce n'en est pas moins une vérité constante, que le poëme ne contient pas un mot qui puisse autoriser à le croire.

Au XVI.e siècle, il a paru un abrégé de notre roman, imprimé à Paris chez Bonfonds, sans date, sous le titre d'*Histoire du noble et très-vaillant roy Aléxandre-le-Grand, jadis roy et seigneur de tout le monde, avec les grandes prouesces qu'il a faites en son temps.*

SUPPLÉMENS

Ajoutés postérieurement au Roman d'Aléxandre.

Le dénouement de l'Aléxandriade est la mort du héros, qui périt empoisonné, et qui, en mourant, partage ses états entre ses pairs; leur donnant cependant pour *suzerain* Perdiccas, dont ils reconnoissent *être les hommes* et *tenir leur ténement.* Ainsi rien ne manque au poëme; il est complet et achevé. Cependant son succès fut, comme je l'ai dit, si brillant, que d'autres écrivains voulurent s'associer à sa gloire, en y ajoutant des morceaux de leur composition, qui s'y adaptèrent bien ou mal, et y firent suite.

Ces insertions ou supplémens, tous en vers aléxandrins comme le poëme principal, sont,

1.° *Le Vœu du Paon, les Accomplissemens et les Mariages;*

2.° *Le Restor du Paon*, c'est-à-dire son rétablissement, sa restauration; parce qu'une dame, pour conserver le souvenir de l'oiseau qui avoit servi au vœu, en fit faire une représentation en or, garnie de pierreries;

3.° *Le Testament d'Aléxandre;*

4.° Enfin *la Vengeance d'Aléxandre.*

A la fin du *Restor*, on lit ces vers, qui font mention des deux premières superfétations que je viens d'Indiquer:

béni cœur pour priera
Benoit soit qui de cuer por celui proiera
matière
Qui la matire prist d'Aléxandre et rima;
[*Trad.* Qui inventa le roman d'Alexandre.]
paon vœu
Celui qui du poon le veus y ajousta;

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Et espécialment celui qui y enta
Le *Restor du poon*, que qu'avoit oublié ce dernier cil entroblia.

Vœu du Paon. — Accomplissemens et Mariages.

DES quatre ouvrages postiches, le *Vœu du paon* est le plus considérable. Il se trouve même fondu et inséré dans quelques-uns des manuscrits que j'ai indiqués ci-dessus, comme s'il eût fait partie du roman.

Le sujet est un paon, qui, tué par mégarde, puis rôti (car alors cet oiseau étoit regardé comme un mets friand), est porté avec grande pompe dans un festin, où, avant de l'entamer, tous les convives, hommes et femmes, font, selon l'esprit du temps, et chacun à son tour, un vœu sur lui. Pour les hommes, ces vœux sont de prouesses chevaleresques; pour les femmes, ils sont des promesses d'amour et de fidélité.

A cette aventure principale, qui forme le fond du sujet, l'auteur en joint plusieurs autres d'accessoires. Telle est l'histoire d'une joute fameuse, suite de la cérémonie; l'aventure d'un hermite Cassamus, frère d'un guerrier tué au service d'Aléxandre, et qui prend les armes pour le venger; deux épisodes, dont l'un sur le jeu des échecs, et l'autre sur le jeu du *roi qui ne ment*. Je donnerai ailleurs des notices sur ces deux jeux.

Quant aux *Accomplissemens et Mariages*, qui font partie du titre et de l'ouvrage, ce sont les aventures de princesses qui viennent à la cour d'Aléxandre, et qu'il y marie.

Songe du Vieux-Pélerin, Mst.

Le lecteur a déjà prononcé sans doute sur ce ramas décousu d'histoires insipides et incohérentes, que Philippe de Maisières dit *naguères composées par un légier compaignon, dicteur de chansons et de virelais, qui estoit de la ville d'Avaisnes.* Au reste, pour le juger, il suffit de savoir qu'il représente son Cassamus comme fils d'un Troyen qui, après la prise de Troie par les Grecs, est venu s'établir en Chaldée; qui a pour aïeul Anchise, pour cousins Hector, Jason, Hercule, Tantale, et pour mère la fille d'un *seigneur de Turquie.*

Gloss. de Du Can. Suppl. au mot Complectissimè.

Nota. Dans un compte de Rob. de Serres, tiré du Trésor des chartes, il est mention d'une selle de palefroi, sur laquelle étoient représentés les *Vœux du paon* et les *Accomplissemens*, le tout en ivoire.

Digitized by Google

Restor du Paon. — Testament d'Aléxandre — Vengeance d'Aléxandre.

LE *Restor du paon* a pour auteur un nommé *Brisebarre;* et c'est tout ce qu'il mérite que j'en dise.

Je ne ferai pas une autre remarque sur le *Testament d'Aléxandre*, dont l'auteur est Pierre de Saint-Cloot (de Saint-Cloud).

La *Vengeance d'Aléxandre* est de Jean-le-Vénelais, que Fauchet appelle le *Névelois.*

On ne peut nier que le choix de son sujet ne soit beaucoup plus heureux que celui des trois autres supplémens. D'ailleurs, le motif d'après lequel il dit s'être déterminé à écrire, intéresse en sa faveur. Il raconte qu'étant chez lui, gai et joyeux, un chanteur vint lui lire quelque chose d'Aléxandre; que cette lecture lui donna beaucoup d'humeur et de chagrin,

Et quand il a oï (ouï), si fu grains (fâché) et iriés (irrité),

qu'il déclara même que sa peine seroit extrême si le héros n'étoit vengé; et qu'alors il commença un poëme où il lui donne pour vengeur un fils qu'il lui fait avoir de Candace.

Candace est la veuve de ce Porus qui, dans le roman, vaincu par Aléxandre, et rétabli par lui sur son trône, a néanmoins l'ingratitude de prendre une seconde fois les armes contre lui, et après deux batailles perdues, est tué de sa main. Le Vénelais prend la veuve à cette époque, et la rend amoureuse du vainqueur. Il la suppose au lit quand elle le voit pour la première fois. Le roi l'embrasse et

Le geu (jeu) François li (lui) fist sous la pelice hermine (1).
La dame en remest (reste) grosse.

Elle accouche d'un fils, qui est nommé *Alior,* et qui, devenu grand, forme le projet de venger son père. Il assemble ses troupes et celles des douze pairs, fait prisonniers les empoisonneurs, et les condamne, l'un à être tiré à quatre chevaux, l'autre à être jeté dans une chaudière bouillante, un troisième à être

(1) On se servoit alors de couvertures de lit en pelleteries. Celle-ci est en peaux d'hermine.

Digitized by Google

ALÉXANDRE. rôti à la broche ; enfin deux autres à être enfermés dans un tonneau garni de pointes, puis brûlés à petit feu.

Il paroît que le Vénelais n'entendoit pas raison sur la mort d'Aléxandre ; et quand il imagina pour les coupables ces supplices horribles, il étoit vraiment *moult grains et moult iriés*. Après tout, quoique sa justice soit atroce, au moins elle est conforme aux lois de la morale, et punit le crime. Dans son poëme, l'empoisonneur Antipater périt par le feu ; et dans l'histoire, Antipater, capitaine d'Aléxandre, Antipater comblé de ses bienfaits, nommé par lui gouverneur de Macédoine, et néanmoins fortement soupçonné de l'avoir empoisonné, s'empare de son royaume après sa mort, et meurt paisiblement.

L'Aléxandriade est beaucoup trop longue ; et en général c'est le défaut de tous ces féconds romanciers, qui, sans goût ainsi que sans art, se croyoient de grands hommes quand ils avoient cousu et mis bout à bout, tant bien que mal, douze, quinze, et jusqu'à vingt-cinq mille vers. Le roman de le Vénelais, beaucoup plus court que son modèle puisqu'il n'en a guère que dix-huit cents, eût pu être plus intéressant encore, si l'auteur avoit eu du talent. Mais quoique l'autre ne soit pas heureux dans ses morceaux d'invention, celui-ci l'est bien moins encore. Il n'a d'ailleurs aucun des détails agréables qu'on trouve dans le premier, sur-tout quand il décrit des batailles. Mais le mérite qui lui manque spécialement, et qu'a souvent son rival, ainsi qu'on l'a pu voir dans les exemples que j'ai cités ci-dessus, c'est celui de la versification. Je n'ai trouvé chez lui, qui m'ait paru mériter d'être rapporté, que le seul vers qu'on a lu plus haut, et qui représente la veuve de Candace dans son lit, où elle se laisse *faire* par Aléxandre *le jeu Français*. L'expression est plaisante, et je suis surpris qu'elle ne soit pas devenue proverbiale. Cependant je ne me rappelle point l'avoir vue ailleurs.

LE *Vœu du paon* et le *Restor* étant des ouvrages assez considérables pour avoir pu former seuls un manuscrit séparé, il s'est trouvé des curieux qui les ont fait copier à part ; et la Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires qui proviennent de celle de la Valière, tous deux sur vélin, écriture du XIV.e siècle. L'un

Digitized by Google

L'un est *in-4.°*, l'autre *in-8.°* On avoit intitulé celui-ci, *Roman d'Aléxandre.* C'est une erreur ; et ce n'est pas la seule, à beaucoup près, qui soit sortie de cette bibliothèque. ALÉXANDRE.

L'ALÉXANDRIADE a été mise en prose au siècle suivant; et nous avons à la Bibliothèque une copie de cette version, n.° 7518, *in-4.°* pap. La version est fidelle ; le translateur ne s'y étant guère permis que des transpositions et déplacemens dans certains morceaux. Du reste, il a rendu son ouvrage complet, en y insérant et y faisant entrer les quatre poëmes supplémentaires dont je viens de parler.

Ceux de nos écrivains qui aux XIV.e, XV.e et XVI.e siècles, compilèrent des histoires universelles, ne manquèrent pas, lorsqu'ils firent leur article d'Aléxandre, d'y fondre une partie plus ou moins considérable de notre roman. Il en fut de même des histoires particulières de ce héros, publiées à la même époque. Déjà, en 1468, il en subsistoit *six ou sept* de celles-ci, *soit en rime, soit en prose ; mais corrompues, changées, fausses, et plaines de évidens mensonges.* C'est ce qu'en dit Vasquès de Lucène, Portugais établi en France, qui alors en entreprit une par ordre de Charles (le Téméraire), duc de Bourgogne. Il annonce qu'on ne verra point dans la sienne Aléxandre *voler en l'air avec des quartiers de mouton,* ni descendre au fond de la mer dans un tonneau de verre, ni parler à des arbres enchantés (allusion critique aux morceaux de féerie que j'ai cités ci-dessus), et il se vante d'en avoir écarté toute fable. La Bibliothèque a, de cet ouvrage, un magnifique exemplaire avec de superbes miniatures, n.° 264, provenant du fonds des ducs de Bourgogne.

Roman de toute Chevalerie.

(Caum..., Mst. 7190—6. F.° p.° vél. min. (1),

Il me reste à faire connoître un manuscrit très-précieux, très-rare, unique peut-être, au moins en France, et sur le

(1) Ce manuscrit avoit été copié de manière à laisser, au bas de chaque page, une marge assez haute pour y ajouter des miniatures. Le projet n'a

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

contenu duquel je n'ai encore trouvé nulle part aucune indication. L'ouvrage m'a paru si curieux par son langage, par son auteur et l'espèce de bâtardise qui lui donna naissance, que j'ai cru devoir en donner une notice particulière.

C'est à tort qu'une main moderne l'a intitulé *Roman d'Aléxandre.* A la vérité ce roman s'y trouve fondu en très-grande partie ; mais l'auteur, soit pour déguiser son plagiat, soit pour quelque autre raison que j'ignore, l'avoit nommé *la Romans de tute Chevalerie;* et pour se convaincre que c'est là son vrai titre, il ne faut que jeter les yeux sur l'*explicit* du manuscrit.

Cet auteur est un Anglois, appelé *Thomas de Kent,* ainsi qu'on le verra plus bas. Je soupçonnerois même, d'après la miniature du début et celle du folio 31, où il est représenté en habit de moine noir, composant son ouvrage, qu'en effet il étoit religieux ; si dans deux autres miniatures (l'une fol. 50; l'autre fol. 44 v.°, endroit où il se nomme), on ne le voyoit également en habit de couleur, ayant robe à chaperon avec manches pendantes.

Comme Anglois, il a écrit dans ce patois Français qu'avoit porté et introduit en Angleterre la conquête de Guillaume, et qui, déjà corrompu en Normandie par l'ancien idiome Normand, s'altéra nécessairement encore chez les vaincus par celui de l'Anglo-Saxon. Aussi, quand l'ouvrage me tomba sous la main pour la première fois, restai-je interdit, comme on l'est devant un étranger que l'on comptoit entendre, et que l'on n'entend pas. Mais heureusement, accoutumé par la défectuosité continuelle de la plupart des manuscrits, à deviner le sens et à suppléer aux erreurs, je me fis une méthode pour étudier celui-ci; et bientôt, en effet, je parvins à le comprendre.

Il est, comme son modèle, en vers aléxandrins, et par tirades sur une même rime; mais ses tirades sont moins étendues, et rarement elles excèdent six vers.

Au reste, pour mettre mes lecteurs en état d'apprécier son langage, je vais en rapporter quelques vers, tirés d'une description de l'Inde. Ceux que je serai obligé de citer plus bas,

pas toujours été rempli. On y trouve beaucoup de pages où la marge est restée en blanc; mais aussi on en voit beaucoup qui ont plusieurs miniatures, et même jusqu'à cinq ou six, insérées dans le texte.

Digitized by Google

achèveront de le faire connaître; et ceux-là, par une plus grande étendue de phrases, ainsi que par leur défaut de syntaxe, paroîtront peut-être plus inintelligibles encore; ALÉXANDRE.

l'air y sain l'homme y
Li eirs i est seins, hom i vit en santés;
il n'y hiver deux fois il y a été
N'i a nul ivers, deus feis i est estés;
on y recolte fruits
Deus feis i colt-en les frus, les vins et les blés.

En lisant ces vers, que malgré leur défaut de mesure on reconnoîtra sans peine pour être aléxandrins, mes lecteurs se demanderont à eux-mêmes comment ce Thomas, que je leur ai représenté comme un pirate littéraire qui s'étoit emparé du roman de nos deux auteurs Français pour s'en faire un autre sous un nom différent, a eu-cependant la mal-adresse et l'effronterie d'adopter leur forme de versification qui fournissoit un moyen de plus de le reconnoître et de le démasquer.

Mais j'observerai que l'Aléxandriade étant composée d'environ vingt mille vers, le manuscrit devoit en être très-cher, et par conséquent à la portée de peu de personnes; que Philippe-Auguste ayant été presque toujours en guerre avec l'Angleterre, il ne devoit y avoir que de très-foibles communications entre les deux royaumes; enfin qu'en Angleterre, comme ailleurs, la noblesse s'honoroit trop de son ignorance, et que le peuple y entendoit trop mal la romane Française, pour que notre poëme, quelque réputation qu'il eût chez nous, y fût connu et recherché. Je suis même persuadé qu'en France, où l'amour des arts étoit bien autrement répandu, et où la romancerie avoit tant exalté les têtes, très-peu de personnes avoient eu le courage de lire en entier cette volumineuse production, et qu'elle ne dut son grand succès qu'aux lambeaux détachés qu'en récitoient les ménétriers dans les palais, les châteaux et les places publiques.

D'ailleurs, voyez quelle peine immense se seroit donnée Thomas, si, dans les longs morceaux qu'il s'approprioit, il se fût astreint à en changer la mesure! Au lieu qu'en les conservant tels qu'ils étoient, il ne s'imposoit d'autre travail que celui de les transporter dans son patois, c'est-à-dire, de substituer des mots de romane Angloise aux mots de romane Française;

Digitized by Google

ALÉXANDRE. encore souvent ne s'est-il pas donné cette peine : ce qui forme alors une disparate bien étrange.

Dans un endroit, il demande grâce pour les fautes qui ont pu lui échapper ; et il s'excuse, en disant qu'il a fait de son mieux, et que d'ailleurs il n'est *guerres lettré.*

En effet, quoique je n'aie encore cité de lui que trois vers, on a pu remarquer cependant que sur ces trois vers, l'un est sans hémistiche, et que les deux autres n'ont que onze syllabes au lieu de douze. Dans l'exemple suivant, pris au hasard, le premier vers est exact, le second n'a que dix syllabes, et le troisième en a quatorze :

je en jure souverain
Joie en jur le soleil et le ciel soverains,
Et les Dieus qui me sunt cousins germins,
honneur secouriez voisins
Mult grant honur auriez, si vous socurez vos veisins.

Que seroit-ce donc, si j'ajoutois qu'à ces irrégularités grossières, il en joint beaucoup d'autres contre les règles de syntaxe et de versification, qui alors étoient reçues et usitées ? si j'ajoutois que parmi ses vers rimés, il en glisse beaucoup sans rime ?

A la vérité, je conviens que dans le nombre des fautes qu'on peut lui reprocher, il y en a une certaine quantité qui appartiennent au copiste du manuscrit ; et il me seroit fort aisé d'en fournir la preuve. Mais l'aveu qu'il fait de son ignorance en se déclarant *peu lettré,* ne suffit-il pas pour constater et donner l'explication des siennes ?

D'ailleurs, l'obligation où il se mettoit de transporter dans sa langue une production de la nôtre, n'en entraînoit-elle pas nécessairement beaucoup ? et ne devoit-il pas arriver sans cesse que les mots de romane Angloise qu'il substituoit aux mots Français correspondans, n'ayant ni la même consonnance ni le même nombre de syllabes, lui donnoient ou des vers sans rime, ou des vers tantôt trop courts, tantôt trop longs ? Enfin lui-même peut-être ne se soucioit pas de faire mieux ; et ce soupçon, je le fonde sur une maxime qu'il met en avant, comme l'un de ses principes :

ennuyeux quand peu
Romans est enuios, quant un poi n'est rimé ;

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Si malement est leu (lu), de pis est escuté (écouté)....
[*Trad.* On le lit avec peine, et on l'écoute plus mal encore.]

Ainsi, selon lui, un roman en prose, soit qu'on le lise paisiblement dans le cabinet, soit même qu'on l'entende déclamer, ne produit point d'effet. Pour intéresser, il faut qu'il soit *un peu rimé.* D'où il suit que Thomas, d'après la règle qu'il expose ici, ne s'astreignoit à rimer *qu'un peu;* et que dès-lors commençoit à s'introduire dans la versification Angloise cette liberté, ou plutôt cette négligence, qui depuis lui a donné ce qu'on appelle *vers blancs,* vers sans rime.

Ce qui m'a le plus choqué dans le vol impudent du romancier Anglois, c'est l'affectation qu'il met à ne jamais citer ni l'Aléxandriade, ni ses deux auteurs; il pousse même la mauvaise foi jusqu'à se réclamer d'un autre, et à le nommer comme une des sources où il a puisé. Dans un endroit, on lit, *la conclusion del livre Aléxandre et de mestre Eustace qui translata le livre.* J'avoue qu'on peut attribuer au copiste cette espèce de sommaire en prose; mais ce qui prouve qu'il est de l'auteur, et que celui-ci ne l'employoit que comme une ruse pour dépayser ses lecteurs, c'est que dans deux autres endroits il cite lui-même cet Eustache : *Si com raconte Ystace*, f.° 42, col. 1; *Ce nous raconte Estace*, f.° 29 v.°, col. 1.

On sait qu'Eustache est l'auteur du roman du *Brut,* et que ce roman contient l'histoire fabuleuse des prétendus premiers rois d'Angleterre. Sans doute, Thomas, forcé en quelque sorte de s'avouer l'obligé d'un poëte Français, aura préféré d'en prendre un qui n'avoit travaillé que pour l'Angleterre. L'orgueil national trouvoit, dans ce choix, de quoi s'applaudir.

Il est vrai qu'Eustache n'avoit pas écrit un seul mot sur Aléxandre, et que le citer, comme source, dans un roman sur ce héros, étoit une gaucherie mal-adroite qui ne pouvoit manquer de frapper les gens instruits; mais les personnes versées dans la connoissance de la romancerie Française, devoient être bien rares en Angleterre; et peut-être même y en avoit-il fort peu qui sussent s'il avoit existé en France un Eustache, et si cet Eustache avoit écrit ou non sur le roi de Macédoine.

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

Indépendamment de ce garant, Thomas s'en donne d'autres; et en conséquence il se défend beaucoup d'avoir controuvé les faits dont il compose sa *Toute chevalerie;* il proteste même n'avoir fait que *translater*, sans *rien ajouter* du sien, et sans se permettre autre chose que quelques ornemens pour plaire à ses lecteurs. Cette protestation, il la répète plus bas encore :

Darius ce je sais
De Darie et d'Alissandre ai dit coe que sent...
histoire
La vérité ai estrait, si l'estorie ne ment.
augmenté ce vous dis vraiment
N'ai ses fais accréu : coe vus di verreiment...
ce
D'un bon livre en latin fis cest traslatement;
nom nom
Qui mon non demande, Thomas ai non de Kent.

Ici, voici Thomas qui prétend avoir tiré son histoire *du latin.* Plus haut, il annonçoit l'avoir prise dans Eustache; ailleurs, c'est dans des auteurs anciens,

écrivirent les premiers
Qui les fais Alisandre descristrent al premier.

Enfin ailleurs encore il cite d'autres sources;

....L'ai trové par Solin en grammaire.
Denise, Magastès me troevent l'asemplaire,
Ki alèrent en Ynde par maint lieu solitaire,
et tout
Et virent les genz et tut le grant bestiaire;
Des pères ke i trovèrent decristrent le lapadaire,
armoire
Et altres livres assez k'il mistrent en almaire.
le loué
Jérosme le dist, et Solin l'alosée,
ce
Ci bons Magasthènes, et altres auctors assez,
Qui por véoir merveilles furent en Ynde allés:
Car des dis de lur livres est cestui translatés.
Si vus de coe que di, seignors, ne me créez,
Jérome sur Ethike et Solin reversez,
Et Trogue-Pompeie; coe que di i troverez;
Si le tenez pur mensonge, à ceux vous pernez.

[*Trad.* Je l'ai trouvé dans la grammaire de Solin. Denise et Magastès m'en ont fourni l'original, eux qui allèrent dans l'Inde par les déserts; qui apprirent à connaître

Digitized by Google

et les peuples et les animaux; qui décrivirent dans un *lapidaire* les pierres précieuses qu'ils virent, et nous ont laissé beaucoup d'autres livres qu'ils ont déposés dans les bibliothèques. Ce que j'écris, Jérôme l'a dit avant moi, et le célèbre Solin, et le bon Mégasthènes, et plusieurs autres écrivains qui allèrent dans l'Inde pour en voir les merveilles. C'est de leurs ouvrages qu'est traduit celui-ci. Seigneurs, si vous ne croyez pas ce que je vous en dis, consultez l'Éthique de Jérôme, Solin et Trogue-Pompée; vous y trouverez ce que j'écris ici; et si vous le tenez pour mensonge, prenez-vous en à eux.] ALÉXANDRE.

Nous avons vu ci-dessus Thomas se donner pour un homme *peu lettré;* maintenant le voilà qui se targue d'une érudition qui pour son siècle eût été un prodige. Mais que croire sur ces citations d'auteurs? aujourd'hui sur-tout où des cinq dont il fait mention, quatre sont perdus pour nous.

Son Jérôme est sans doute Jérôme de Cardie; son Magastès, Mégasthène; et son Denise, ce mathématicien Denis, que Ptolémée-Philadelphe envoya dans l'Inde avec Mégasthène, pour connoître et décrire ce pays.

J'avoue néanmoins que ces citations, si j'avois la confiance d'y croire, me donneroient beaucoup à penser. Quoi! voilà quatre auteurs dont nous n'avons plus les écrits! et ces écrits existoient encore au XIII.e siècle! et Thomas les avoit sous les yeux! Si le fait est vrai, s'il ne nous en impose pas, que de regrets pour nos érudits! Car remarquez bien que ce qu'il dit sur cet objet annonce des ouvrages complets et entiers; et non des fragmens épars, trouvés par lui dans d'autres auteurs anciens, et dont la recherche et la réunion eussent offert alors des difficultés et un travail tels qu'ils devenoient pour son temps une entreprise presque impossible. Oui, je desire très-sincèrement être convaincu de sa véracité: alors peut-être ne désespérerois-je pas que les écrivains qu'il cite ne se retrouvassent dans quelques-unes de nos bibliothèques, au moins en traduction.

Mais non: je ne vois dans toute sa forfanterie que du charlatanisme. Il cite, comme ses autorités, des auteurs anciens; et plus haut, je le répète, il s'est représenté comme peu savant. Quelques-uns de ces auteurs sont Grecs; et on a vu qu'ailleurs il dit n'avoir fait que *translater du latin.* Il a puisé, dit-il, dans la *Grammaire de Solin* et dans l'*Éthique de Jérôme;* or, l'ouvrage que nous a laissé le grammairien Solin n'est point une grammaire, mais une description des choses les plus merveilleuses qui se

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

trouvent dans différens pays, et qu'il a intitulé *Polyhistor.* Celui qu'avoit publié Jérôme de Cardie, étoit une histoire des troubles survenus dans l'empire d'Aléxandre après sa mort, et non une *Éthique* ou livre de morale. Enfin c'est au commencement de sa digression sur l'Inde, que Thomas fait la déclaration qu'on vient de lire; il n'y cite les auteurs qu'il donne comme ses garans, que parce qu'ils ont, dit-il, écrit sur l'Inde, ou voyagé dans l'Inde. Mais Solin, qu'il compte parmi ces derniers, n'a point voyagé dans l'Inde; Trogue-Pompée n'a point écrit sur les merveilles de cette contrée, non plus que Jérôme de Cardie; Mégasthènes n'a point donné un lapidaire, ou description des pierres précieuses qu'elle produit.

Que conclure de tout ceci? c'est que l'ignorant Thomas, le plagiaire Thomas, n'est probablement encore, avec ces torts, qu'un charlatan impudent et mal-adroit, qui, pour accréditer ses fables et donner quelque vogue à son ouvrage, s'entouroit d'autorités dont il ne connoissoit que les noms.

Je dirai peu de choses sur son roman. Lambert, dans le sien, avoit fait, en très-peu de mots, mention des bruits qu'au temps d'Aléxandre la méchanceté s'étoit plu à répandre sur sa légitimité; bruits qui prétendoient

Que il estoit bâtard bastars, nés par magie enchanterie.

Et en effet le crédule Plutarque, qui les rapporte, dit que certaines personnes attribuoient la naissance du prince à Nectanèbe, usurpateur du trône d'Égypte, et grand magicien, qui, fugitif et réfugié à la cour de Macédoine, avoit séduit par son art Olimpias, et, sous une forme prétendue de Jupiter-Ammon, l'avoit rendue mère.

Cette fable a été adoptée par le faussaire qui, sous le nom de Calisthènes, nous a laissé une histoire Grecque d'Aléxandre. Elle pénétra même chez les Orientaux, et y fut adoptée, ainsi que le prouve cette autre histoire d'Abulfarage, traduite de l'arabe en latin par Pococke. Mais Nectanèbe ne parut en Macédoine que six ans après la naissance d'Aléxandre; et par conséquent il n'a pu être son père: aussi notre roman ne le regarde-t-il pas comme tel. A la vérité, le magicien y est représenté aidant

Digitized by Google

aidant la reine dans son accouchement. Il fait naître l'enfant sous un aspect du ciel qui doit le rendre un conquérant fameux, et par la suite il devient son maître en astronomie et en nécromancie. Mais le poëte disculpe Olympias sur l'imputation d'adultère, et il la regarde comme une épouse sans reproche. ALÉXANDRE.

Thomas, au contraire, adopte la fable alléguée par Plutarque, et même il la brode, quoique d'ailleurs il proteste ne *rien ajouter* du sien. C'est là un des morceaux qui lui appartiennent.

J'ai déjà prévenu que de temps en temps il en insère quelques-uns de sa composition; mais ces intercalations ne l'empêchent pas de suivre très-exactement et très-constamment la marche du romancier Français. C'est en faisant route avec lui, qu'il le vole et le dépouille; et il y a telles de ces filouteries qui sont de sept à huit cents vers sans interruption. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, au f.° 8, depuis ce vers, *devant les murs de Tyr, là dedens en la mer*, jusqu'au f.° 29, il ne fait que copier, sans autres changemens que quelques retranchemens ou transpositions.

Lorsqu'il en est venu à l'époque de la conquête de l'Inde, il suppose, comme Lambert, qu'Alexandre, arrêté par des effets magiques, les surmonte par une magie plus puissante. Mais alors il enchérit beaucoup sur son modèle, et entasse fables sur fables, avec une telle absurdité qu'il en devient dégoûtant. Aussi a-t-il soin de prévenir plusieurs fois, et on en a vu la preuve ci-dessus, qu'il n'est que traducteur et qu'il a ses autorités.

Au reste, on aura une idée de sa critique et de son érudition sur cet objet, quand j'aurai dit que parmi les merveilles qu'il attribue à l'Inde, il compte des peuples moitié hommes et moitié chiens ou moitié cochons; des peuples qui ont ou quatre yeux ou quatre pieds; qui sont sans nez, ou sans bouche, ou sans tête; qui n'ont qu'un œil placé sur la poitrine, ou qu'un pied, si large qu'ils s'en servent pour ombrager du soleil tout leur corps; des peuples enfin qui se donnent un chien pour roi; qui, &c.

A travers tout ce ramas d'extravagances, il cite Noé, les Rois-Mages, Hérode et Nabuchodonosor. Mais ce qui chez lui

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

m'a le plus étonné, c'est que malgré la haine que, comme Anglois, il devoit porter à la France, et que sa nation avoit contractée depuis qu'elle étoit en guerre avec la nôtre, il copie, sans aucun changement, le morceau que notre poëte avoit fait à l'honneur de sa patrie, et qu'il le met, comme lui, dans la bouche d'Aléxandre :

France, la renommée, qui ke à conquerre est male, &c.

Parmi les miniatures nombreuses dont est orné le manuscrit, il en est une, celle de la seconde bataille livrée à Darius, dans laquelle tous les chevaliers sont représentés avec des écus qui, ainsi que les caparaçons de leurs chevaux, ont un blason. Il est très-probable que l'enlumineur a mis là les armoiries des familles Angloises les plus illustres de son temps. Ce fait peut aujourd'hui intéresser la vanité des personnes qui prétendroient y retrouver leurs ancêtres ; mais en vérité je ne le crois pas assez important pour m'occuper du soin de le vérifier.

J'AI dit ci-dessus que le roman de Lambert avoit été mis en prose au XIV.e siècle, et qu'il en existoit un manuscrit à la Bibliothèque nationale. J'ajouterai ici qu'elle a trois autres manuscrits d'un temps postérieur, et en papier, lesquels contiennent une translation du même genre, mais fort abrégée.

L'un, *f.°*, S.t G., et intitulé *Histoire du très puissant, très preux et très victorieux roy Alixandre le grant, qui fut empereur monarche de tout le monde*, n'est qu'une compilation des fables et absurdités des divers auteurs dont je viens de parler, et auxquelles on a joint quelques faits, d'après « Quint-Curce-» Ruffe, Démosthènes, grand philosophe d'Athènes, Plutar-» chus, Josephus, et autres auteurs antiques, et principalement » Justin, qui tient assez la voie dudit Quint-Curce ».

Les deux autres, *in-4.°*, n.° 7517 et 7498—2, ne sont que deux exemplaires d'un même ouvrage ; mais je les crois une version du roman de Thomas ; au moins ils le suivent dans certains articles qui lui sont particuliers, tels que la fable de Nectanèbe et les détails sur l'Inde ; ils enchérissent même, ce

Digitized by Google

ALÉXANDRE.

que je n'aurois pas cru possible, sur ce qu'il dit de cette contrée. Ainsi, par exemple, ils font combattre Aléxandre contre des hommes qui ont une tête de cheval, laquelle jette de la fumée; contre des femmes qui portent au nombril une queue de bœuf; contre d'autres femmes *qui font tant gesir* (coucher) *les hommes avec elles, que l'ame leur part du cors* (qu'ils en meurent), &c.

Parmi les manuscrits de la Belgique que possède aujourd'hui la Bibliothèque, il en est un, *in-folio*, très-beau, enrichi de lettres et ornemens en couleur, et de superbes miniatures, qui contient une histoire d'Aléxandre, divisée en deux parties, et traduite de même en prose française.

La première, dans laquelle sont renfermés *le Vœu du paon, les Accomplissemens et les Mariages, le Restor,* finit au mariage d'Aléxandre avec la fille de Darius.

La seconde comprend la suite du roman, avec celui de *la Vengeance.*

A la tête de la seconde partie, sont cités deux auteurs qu'on dit avoir écrit sur le prince Grec, et qu'on nomme *Guillaume* et *Vincent le Jacobin.*

Le traducteur déclare avoir travaillé par *ordre* de Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, seigneur de Dourdan. Il ne se nomme point, mais il se dit Picard, ayant pour seigneur particulier le gouverneur de cette province, et pour seigneur général, Philippe, duc de Bourgogne.

Cependant, comme il ne doute point qu'Aléxandre n'ait été, dans son temps, souverain de la Belgique, il croit pouvoir ajouter à son histoire celle de cette contrée; et, en conséquence, il donne une partie de l'histoire des Belges par le cordelier Jacques de Guise.

Il y a encore une histoire d'Aléxandre en prose dans un autre manuscrit de la Belgique. Celui-ci, d'une belle conservation, *fol. p.^vo*, vign. n.° 299, appartint à Charles de Croy, comte de Chimay, lequel y a mis son nom. L'ouvrage est de même divisé en deux parties, dont la seconde est supposée d'Aléxandre lui-même, et forme une prétendue relation qu'il envoie à son maître Aristote sur ses conquêtes dans l'Inde.

Digitized by Google

RABELÆSINA ELOGIA.

DE VITÂ ET GESTIS MAGISTRI FRANCISCI RABELÆSI.

[Éloges de Rabelais; Mémoires sur sa vie.]

Manuscrit coté 8704, parmi les Manuscrits latins, in-folio, première partie 421 pages, deuxième partie 335 pages.

Par le feu C.en DE BRÉQUIGNY.

CE manuscrit, relié en veau aux armes du Roi, est sur papier; l'écriture est du XVII.e siècle, et est assez facile à lire, sans être belle. L'ouvrage est en Latin. On a placé à la tête une note en Français, et d'une écriture plus moderne, où l'on trouve quelques particularités sur l'auteur, et une table des chapitres, aussi en Français. Cette note assure que ce manuscrit est le manuscrit original; et il y a tout lieu de le croire, car on y remarque des additions marginales, et quelques feuillets blancs, destinés probablement à d'autres additions projetées. L'auteur se nomme *Antoine Le Roi;* il étoit neveu (1) ou arrière-neveu de Nicolas Le Roi, qui fut attaché au cardinal du Bellay, comme l'avoit été Rabelais. Il paroît qu'il étoit né sur la fin du XVI.e siècle; car dès avant 1619, il professoit la rhétorique dans l'université d'Angers: il enseigna aussi la philosophie au collége d'Harcourt à Paris. Il fit un voyage à Rome, d'où il étoit de retour en 1621. Il eut pour amis plusieurs savans célèbres, qu'il cite plus d'une fois, Gui-Patin, Naudé, Mentel, Ménage, Colletet, &c. Il s'étoit retiré à Meudon dans le temps des *barricades;* et dans l'ouvrage que j'ai sous les yeux, il s'applaudit d'y avoir logé dans la maison que Rabelais avoit habitée, d'avoir prêché dans la chaire où Rabelais avoit prêché. Il étoit prêtre, du diocèse du Mans, et licencié en l'un et l'autre droit,

(1) Note à la tête du manuscrit.

Digitized by Google

comme on l'apprend par un autre de ses ouvrages, qui fut imprimé *in-4.°* en 1649; il l'avoit composé dans le cabinet que Rabelais avoit à Meudon, ce qui lui donna lieu de l'intituler *Amusemens de Meudon* ou *Parterre philosophique [Floretum philosophicum, seu Ludus Meudonianus].* C'est une espèce de Glossaire Latin où l'auteur explique les mots qui appartiennent à la philosophie. Il y joignit une longue préface, consacrée presque entière à l'éloge de Rabelais, et y fit entrer une grande partie des matériaux qu'il employa depuis dans les mémoires qui vont faire l'objet de cette notice.

ÉLOGES DE RABELAIS.

Antoine Le Roi fit aussi imprimer plusieurs poëmes; l'un, en 1619, à Angers, en l'honneur de l'université de cette ville; l'autre, en 1621, au Mans, pour célébrer le fameux temple de Saint-Pierre du Vatican, qu'il avoit vu dans son voyage d'Italie: dans un troisième, il vante les charmes de Meudon (1); et dans un quatrième, il déplore les malheurs que ce lieu avoit éprouvés à plusieurs reprises durant les guerres civiles, depuis 1648 jusqu'en 1652. Antoine Le Roi, qui y demeuroit pour lors, les avoit partagés : sa maison fut pillée; il n'emporta que le portrait de Rabelais qu'il sauva du milieu des flammes, comme nous l'apprend le poëme (2) inséré dans le manuscrit dont je vais rendre compte. Ce manuscrit n'a jamais été imprimé, et je ne le trouve cité que par Nicéron, qui s'en est servi dans son article sur Rabelais.

Tom. XXXII de ses Mémoires.

Le titre de notre manuscrit, qui semble annoncer une vie de Rabelais, m'avoit fait espérer que j'y pourrois découvrir quelques anecdotes sur cet écrivain, dont le nom est en possession d'exciter la curiosité; mais je n'y ai guère rencontré que des éloges souvent exagérés, des apologies qui ne sont pas toujours heureuses, presque aucun fait qui ne soit connu. La Latinité en est assez pure; mais le style est diffus, plein de redites, de citations déplacées. L'auteur ne commence jamais un chapitre sans y étaler un long appareil d'érudition, et y entasser un amas de passages compilés sans choix et accumulés jusqu'au dégoût, *battant long-temps la campagne avant de venir*

(1) Publié dans la préface du *Ludus Meudonianus.*
(2) Je crois qu'il n'a pas été publié.

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS.

au fait, pour me servir des termes de la note Française qui est en tête du manuscrit.

L'ouvrage est divisé en deux parties ; la première contient deux livres, et la seconde en contient quatre. Chaque livre est partagé en divers chapitres : j'en vais tirer ce qui me paroîtra le moins dénué d'intérêt, sans suivre pied à pied cette division, qui me jetteroit dans les redites où l'auteur tombe sans cesse.

Mss. part. 1, p. 1 et suiv.

Antoine Le Roi, uniquement occupé de l'objet de son livre, convient avec peine que Rabelais étoit né de parens obscurs, et sans fortune. Du moins, dit-il, si cela est, on doit convenir qu'il est glorieux pour cet homme célèbre, de s'être élevé, par son propre mérite, au-dessus de ceux qui ne sont grands que par le mérite de leurs ancêtres. Il fait voir ensuite que Rabelais n'étoit pas sans bien, puisqu'il avoit à Chinon une grande maison, qui par la suite servit d'hôtellerie, où Jacques-Auguste de Thou logea en 1598. C'est cela sans doute qui a donné lieu de dire que Rabelais étoit fils d'un aubergiste de Chinon. Ce ne fut qu'après sa mort que sa maison devint une hôtellerie, comme le même de Thou nous l'apprend dans une jolie pièce de vers Latins, où il suppose que l'ombre de Rabelais se félicite de ce qu'on a fait de sa maison un usage si conforme à ses goûts, en la consacrant aux festins, et transformant son cabinet en cellier. Cette pièce se trouve dans la Vie de de Thou (1), que notre auteur attribue à de Thou lui-même, et dont Nicolas Rigault passe généralement pour être l'auteur, peut-être parce que ce fut lui qui la publia et qui y joignit une préface.

Quelques-uns (2) ont écrit que Rabelais étoit fils d'un apothicaire de Chinon, qui étoit seigneur de la Devinière. Antoine Le Roi n'en dit rien; il ne nous apprend point non plus le temps de la naissance de Rabelais. Selon Nicéron, ce fut vers 1483. Comme Rabelais avoit plusieurs frères, et qu'il étoit le dernier de tous, il crut que le meilleur parti qu'il eût à prendre, étoit de se faire Cordelier. Son goût pour l'étude lui attira beaucoup de désagrémens dans un Ordre où les lettres n'étoient rien moins

Tom. XXXII, pag. 337. Mss. p. 8.

(1) Voy. *tom. XI* de l'édit. Franc. de l'Hist. de Thou, *pag. 190 et 248.*

(2) Particularités sur la vie de Rabelais, *tom. I.er* de ses œuvres.

Digitized by Google

qu'en honneur : il en sortit, et se vengea des chagrins qu'il y avoit essuyés, par les sarcasmes dont ses ouvrages sont pleins, non-seulement contre les Cordeliers, mais contre les moines en général, excepté les Feuillans, qu'il n'a pas même nommés, ce qui paroît fort surprenant à notre auteur ; mais il ne s'est pas souvenu que les Feuillans ne furent institués qu'après la mort de Rabelais. Pierre de Saint-Romuald (1), qui étoit de cet ordre, est un de ceux par qui Rabelais a été le plus maltraité, comme le prouve notre auteur, par un grand nombre de passages extraits du Trésor chronologique de ce religieux, publié en 1647. J'aurai occasion d'en parler dans le cours de cette notice.

ÉLOGES DE RABELAIS. *Mss. pag. 7 et 8.*

En 1477.

Je ne m'arrêterai point aux faits généralement connus. On sait que Rabelais avoit obtenu de Clément VII, vers l'an 1523, un bref pour passer de l'ordre de Saint-François dans celui de Saint-Benoît ; qu'il demeura quelques années dans le monastère de Maillezais ; qu'il en sortit de son chef pour se livrer à la passion qu'il avoit d'apprendre, et prit l'habit séculier ; qu'il s'adonna principalement à la médecine, et qu'il l'enseigna et la pratiqua tant à Montpellier qu'à Lyon. Ce fut en cette dernière ville que l'évêque de Paris, Jean du Bellay, depuis cardinal, le prit pour son médecin en 1634, et l'emmena à Rome, où il alloit pour l'affaire du divorce de Henri VIII.

En 1535.

On a débité, à l'occasion de ce voyage, plusieurs fables qu'Antoine Le Roi réfute. Telle est celle qui suppose que du Bellay ayant baisé les pieds du pape, Rabelais, qui étoit présent, sortit avec précipitation, en s'écriant : *Si mon maître lui baise les pieds, que faudra-t-il donc que je baise !* Il n'y a assurément aucune vraisemblance dans ce conte puéril. Rabelais, qui assistoit à l'audience que le pape donnoit à du Bellay, et qui y assistoit comme cortége, pouvoit-il ignorer ce qui devoit s'y passer ? Auroit-il osé, auroit-il pu impunément manquer de respect au pape et à son maître ? Notre auteur croit que cette fable a été imaginée d'après quelques passages du Pantagruel, où Rabelais plaisante sur l'usage de baiser les pieds du pape : elle a été cent fois répétée ; et Paul-Melisse Schédius en a fait une épigramme

Mss. p. 128.

Liv. I, chap. 33, et liv. IV, chap. 48.

(1) Pierre Guillebaud, mort en 1667, à 81 ans. Son Trésor chron. est en 3 vol. *in-fol.*

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS.

Latine, que rapporte Antoine Le Roi. Elle est imprimée dans un recueil de poësies de Schédius, qui fut poëte lauréat à 25 ans; il étoit né en 1539, long-temps après le départ de Rabelais pour Rome.

Schediasmata poëtica.

Mss. p. 16, &c.

Il y a encore moins de vraisemblance dans ce qu'on a dit de Rabelais, que, revenant de ce voyage, et se trouvant à Lyon sans argent, il dit confidemment à quelques personnes, qu'il rapportoit d'Italie un excellent poison pour délivrer la France de la tyrannie de Henri II; que cette confidence ayant été bientôt révélée, Rabelais fut conduit prisonnier à Paris, et que sur la route on prit grand soin de sa personne; mais qu'ayant découvert la supercherie, il fut relâché. Rien de plus absurde que ce conte, qui d'ailleurs contient un anachronisme; car Rabelais étoit de retour de Rome, il étoit même curé de Meudon depuis deux ans, lorsque Henri II monta sur le trône. Notre auteur ajoute

Ibid. p. 19.

que Rabelais, soit en allant à Rome, soit en revenant, voyageoit avec du Bellay, et par conséquent n'avoit pu se trouver dans le besoin d'argent.

Ibid. p. 29, &c.

Antoine Le Roi, citant divers auteurs qui ont parlé de Rabelais, dit que sa Vie avoit été écrite au long par Colletet parmi celles des poëtes Français. Colletet étoit près de publier cet ouvrage lorsqu'il mourut en 1559. Du Tillet, dans son Parnasse Français, annonçoit en 1734 qu'on étoit sur le point de le mettre au jour; cependant, vingt ans après, non-seulement M. l'abbé Gouget se plaignoit que l'ouvrage n'avoit point paru, mais même qu'il n'avoit pu obtenir la communication du manuscrit, qui jusqu'ici n'a point été imprimé.

Bibl. Franc. tom. XVI, pag. 281.

Mss. p. 31.

Notre auteur avoit lui-même composé en vers un éloge historique de Rabelais, qu'il avoit publié en 1649 dans ses *Amusemens de Meudon*, et qu'il a inséré de nouveau dans le manuscrit dont je rends compte. Ce que j'y trouve de singulier, c'est que l'auteur y rapporte comme vraie la scène de Rabelais à l'audience du pape, qu'il prétend ailleurs être indigne de toute croyance, comme je l'ai dit ci-devant.

Rabelais profita de son voyage à Rome pour obtenir du pape

Ibid. p. 109.

Paul III l'absolution de son apostasie. Antoine Le Roi ne peut nier que Rabelais ne fût coupable; mais il tâche de l'excuser

en

Digitized by Google

en observant qu'enfreindre le vœu monacal est la moindre de toutes les apostasies. Il rapporte la supplique de Rabelais, et la bulle d'absolution du pape, datée du 17 janvier 1536. Ces deux pièces avoient déjà été publiées dans les *Amusemens de Meudon;* elles l'ont été depuis par Nicéron. *Tom. XXXII, pag. 347 et suiv.*

La bulle permettoit à Rabelais de passer du couvent des Cordeliers de Maillezais à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, de l'ordre de Saint-Benoît; et cette abbaye ayant été sécularisée avant que Rabelais y fût entré, une nouvelle bulle (1) l'autorisa à y être admis comme chanoine. C'est ainsi que Rabelais passa dans l'ordre ecclésiastique séculier. Le cardinal du Bellay nomma Rabelais curé de Meudon en 1545; il y vécut presque jusqu'à sa mort. *Mss. p. 114.* *Ibid. p. 30.*

Les ouvrages de Rabelais qui sont imprimés, sont trop connus pour m'y arrêter ici; mais il en avoit composé d'autres qui n'ont point été publiés. De ce nombre sont trois Calendriers ou Almanachs. Antoine Le Roi les avoit tirés des cabinets de Guy-Patin, de Mentel et de Gabriel Naudé. Les deux premiers sont calculés sur le méridien de Lyon, l'un pour l'an 1533, et l'autre pour l'an 1535. A la tête de celui de 1533, Rabelais prend les titres de docteur en médecine et professeur de théologie; dans celui de 1535, il se dit médecin du grand hôpital de Lyon. Le troisième, pour l'an 1550, est pour toute l'Europe, et Rabelais s'y qualifie médecin du cardinal du Bellay. Il n'y a point de prédiction dans ce troisième Calendrier; il y en a dans les deux autres. Rabelais s'élève, à cette occasion, au-dessus des préjugés de son siècle : dans le Calendrier de 1533, après avoir exposé les principes de l'astrologie sur l'influence des conjonctions des planètes durant cette année, « Au reste, pour-» suit-il, ce sont secrets du conseil étroit du Roi éternel, qui » tout ce qui est et qui se fait modère à son franc arbitre et » bon plaisir, lesquels vaut mieux taire et adorer en silence ». *Ibid. p. 126.* *Ibid. p. 127.*

Dans le Calendrier de 1535, il dit de même qu'il va exposer les prédictions pour cette année, selon les principes des auteurs Arabes, Grecs et Latins; mais il ajoute « qu'il faut se déporter

(1) Elle est rapportée dans le manuscrit.

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS.

» de cette curieuse inquisition, au gouvernement invariable de » Dieu tout-puissant, qui a tout créé et dispensé selon son sacré » arbitre, requérant sa sainte volonté être continuellement par- » faite tant au ciel comme en la terre ». Dans ce Calendrier, la position de Lyon (1) est marquée un peu différemment de celle qui a été déterminée par les observations postérieures.

Mss. p. 133. Il avoit composé ces deux Calendriers avant de partir pour Rome. Ce ne fut que plusieurs années après son retour qu'il composa le Calendrier pour l'an 1550. Il n'y mit point de préambule; mais à la fin de chaque mois il exposa l'influence des planètes sur les enfans de chaque sexe qui naissoient à ces époques. Antoine Le Roi n'en a rien extrait; mais il a rassemblé les opinions des astrologues sur le pouvoir de ces influences, auxquelles, bien plus crédule que Rabelais, il paroît qu'il ajoutoit grande foi.

Ibid. p. 135. Il doute que la *Pantagruéline Pronostication* imprimée parmi les Œuvres de Rabelais, soit effectivement de cet auteur. On sait (2) que ce n'est qu'une satire ingénieuse, à l'imitation de celle qu'avoit composée en Allemand un anonyme, au commencement du XVI.e siècle, et dont une traduction Latine, par Henrichman, fut imprimée en 1512.

Ibid. part. 2, p. 3 et suiv. Rapprochons ce que dit ailleurs, Antoine Le Roi des autres ouvrages de Rabelais, dont plusieurs, selon lui, n'ont point vu le jour. Il se fonde sur les termes du privilége que Rabelais obtint pour l'édition de son Pantagruel en 1550. Il y est fait mention de plusieurs livres qu'il avoit composés *en Grec, Latin, Français et Toscan.* On n'a pas non plus imprimé toutes ses lettres; car on a publié une réponse de Budé à une lettre que Rabelais lui avoit écrite, et que nous n'avons pas, comme l'observe Antoine Le Roi.

Ibid. part. 1, p. 124.

Ibid. part. 2, pag. 209 et 211. Si d'un côté il nous manque plusieurs des écrits de Rabelais, d'un autre côté on en a publié sous son nom qui ne sont pas de lui. Le privilége dont je viens de parler, dit positivement qu'on *avoit imprimé plusieurs écrits sous son nom, à son grand déplaisir*

Ibid. part. 1, pag. 124.

(1) Selon Rabelais 45d 15′ latit., 26d long. = Observ. poster. 45d 41′ 51″ latit., 22d 29′ 53″ long.

(2) *Voy.* les notes de le Duchat sur cette pièce, et Nicéron, *tom. XXXII, pag. 401.*

Digitized by Google

et ignominie, par lui totalement désavoués comme faux et supposés. Ce ne fut qu'environ douze ans après sa mort qu'on publia les *Songes drolatiques* de Pantagruel, que Nicéron ne croit pas être de Rabelais, mais que notre auteur lui attribue. Ce n'est qu'un recueil de quantité de figures grotesques, qui offre, dit notre auteur, les esquisses où Rabelais avoit voulu représenter les différens personnages qu'il a tournés en ridicule dans son roman. Ainsi ces figures ne seroient que des énigmes dont le roman contiendroit le mot; et ce recueil, considéré sous ce point de vue, seroit susceptible d'un commentaire curieux.

ÉLOGES DE RABELAIS. *Tom. XXXII, pag. 406.*

Mss. p. 267.

Rabelais auroit pu joindre aux figures quelques notes qui auroient aidé à les expliquer : mais, selon notre auteur, Rabelais étoit loin de chercher à faire connoître les objets de ses satires; lui seul avoit la clef de ses allusions, et il ne l'a confiée à personne. En général, on regarde son Pantagruel comme l'histoire satirique de son temps, déguisée sous des fictions extravagantes et des noms bizarres. Mais il n'y a guère d'apparence que ce soit une histoire suivie; et rien ne paroît plus sage que de s'en tenir à ce passage du prologue du premier livre de Pantagruel, où Rabelais dit lui-même : « Croyez-vous » qu'Homère pensât aux allégories qui ont été imaginées par » ses commentateurs anciens et modernes ? et si vous n'y croyez » pas, pourquoi n'en feriez-vous pas de même de mon ouvrage ? »

Ibid. part. 2, p. 6 et suiv.

Ibid. pag. 16, &c.

Pantagruel, prol.

Cependant Antoine Le Roi nous assure que Passerat se vantoit d'avoir la clef du Pantagruel; et sans doute, ajoute notre auteur, on l'auroit trouvée dans ses commentaires sur ce roman : mais il assure que Passerat étant près de mourir, son confesseur l'avoit déterminé à les brûler. Ce fait lui avoit été certifié par Guy-Patin, qui l'avoit appris, en 1622, de Coëffeteau, évêque de Marseille. Nicéron n'a rien dit de cela dans sa Vie de Passerat. Au reste, on connoît quelques-uns des personnages sur lesquels Rabelais a exercé sa plaisanterie. Notre auteur cite le célèbre médecin Rondelet, déguisé sous le nom de *Rondibilis*, et le poëte Guillaume Crétin, sous celui de *Rominagrobis*. Selon Pasquier (1) [que notre auteur nomme en latin *Paschasius*], la

Mss. part. 2, p. 6 et suiv.

Mém. p. 2 et 10.

Mss. part. 1, pag. 359; part. 2, p. 3.

(1) Voy. *tom. II* des Œuvres de Pasquier, *pag. 46.*

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS. *Mss. part. 1, p. 286.*

personne, dont Rabelais se moque dans son Epître du Limousin, où il plaisante ceux qui affectoient de parler Latin en Français, étoit une demoiselle de Picardie qui avoit beaucoup écrit, et qu'on nommoit *Hélisenne de Crenne.* Il a désigné sous le nom de *Put-herbe*, un moine de Fontevrault, nommé *Puyherbault*, qui l'avoit attaqué sans ménagement dans un livre intitulé *Théotime.* Quant aux autres personnages que Rabelais a eu en vue sous de faux noms, il étoit difficile, de l'aveu d'Antoine Le Roi, de les deviner, quoiqu'il n'y eût que cent ans que Rabelais fût mort lorsque notre auteur écrivoit. Combien cette difficulté n'a-t-elle pas dû augmenter depuis?

Ibid. part. 2, p. 99.

Rabelais avoit fait un petit commentaire sur le Testament prétendu de *Lucius Cuspidius.* Antoine Le Roi a cru que cet ouvrage n'avoit point été imprimé. Il l'avoit trouvé chez Naudé, et avoit commencé d'en copier l'épître dédicatoire; mais il fut obligé de partir pour Meudon, et Naudé mourut en revenant de Suède, le 29 juillet 1653 (1). Notre auteur se trompe en croyant que cet ouvrage n'avoit pas vu le jour; il avoit été imprimé en 1532, avec un Contrat de vente que Rabelais croyoit aussi du temps des anciens Romains; mais ce sont deux pièces fausses. Le Testament a été réimprimé dans le Trésor de Gruter; il avoit été fabriqué par Pomponius-Lætus. Le Contrat de vente étoit l'ouvrage de Jovien Pontanus, qui, sans dessein d'en imposer, l'avoit mis à la tête de son dialogue intitulé *Accius;* et Brisson le trouvant conçu selon le style et les formes anciennes, l'avoit inséré dans ses Formules, quoiqu'il doutât qu'il fût vrai.

Ibid. p. 82.

Ibid. part. 2, p. 3 et suiv.

Antoine Le Roi rapporte l'opinion commune sur ce qui engagea Rabelais à composer son Pantagruel: les plaintes que son libraire faisoit du peu de débit d'un excellent livre Grec et Latin qu'il avoit fait imprimer. Notre auteur croit que ce livre étoit une édition Grecque-Latine des Aphorismes d'Hippocrate. Pour faire cesser les plaisanteries et dédommager le libraire, Rabelais mit au jour, en 1535, la première partie de son Pantagruel. Les Aphorismes d'Hippocrate avoient paru en 1532. Le succès de cette première partie fut tel, que Rabelais, en publiant la

(1) Antoine Le Roi s'est mépris en disant 1654.

Digitized by Google

seconde, se vanta qu'*on en avoit vendu plus d'exemplaires en deux mois, qu'il ne seroit acheté de Bibles en neuf ans.* Rabelais ne convenoit cependant pas que ce fût en vue de dédommager son libraire qu'il avoit composé ce roman. Dans une de ses lettres au Cardinal de Châtillon (1), il assure qu'il ne l'avoit écrit que par esbat et pour amuser ses malades, *ayant seulement intention de donner par écrit ce peu de soulagement aux affligés qui s'aidoient de son art et service.*

ÉLOGES DE RABELAIS.

Une grande partie de l'ouvrage d'Antoine Le Roi est employée à vanter les connoissances multipliées dont Rabelais fut pourvu. C'est l'objet de tout le second livre, qui contient quarante-deux chapitres. Ce n'est qu'une sorte de centon, composé d'une foule de passages tirés des ouvrages de Rabelais. Ces passages prouvent en effet que Rabelais savoit au moins un peu de tout; langues, sciences, arts, rien ne lui étoit inconnu; toutes les histoires lui étoient présentes, et lui fournissoient des allusions à chaque ligne. Il y avoit bien de la charlatanerie à étaler ainsi à tout propos tout ce qu'il savoit; mais pour user d'une charlatanerie semblable, il falloit sans contredit savoir beaucoup; et il falloit avoir dans l'imagination de grandes ressources, pour amuser son lecteur par tout cet étalage, loin de le fatiguer et de le rebuter. Sans entrer dans des détails que personne n'ignore, nous nous contenterons de dire que Rabelais paroît en effet avoir été initié dans les connoissances de tout genre, avoir été profond dans plusieurs, et n'avoir été étranger dans aucune.

Il s'étoit particulièrement appliqué à la médecine, même avant de quitter son couvent de Maillezais. Antoine Le Roi raconte que, lorsqu'il en fut sorti, ne sachant de quel bois faire flèche (2), il vint à Montpellier, et entra par hasard dans les écoles de médecine lorsqu'on y soutenoit une thèse : son tour étant venu de parler, il fit voir tant d'érudition, d'esprit et d'éloquence, qu'il fut élevé au doctorat sur-le-champ et par acclamation. Nicéron révoque ce fait en doute, et avec grande raison; car Rabelais nous apprend lui-même dans ses Suppliques au pape, que, depuis qu'il avoit quitté son monastère, il avoit

Tom. XXXII, p. 342.

(1) A la tête du 4.e volume du Pantagruel, en 1552.

(2) *Nesciens quo ex ligno tela componeret*, Mss. p. 340.

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS.

étudié et pratiqué long-temps la médecine à Montpellier, où il ne parvint que successivement aux degrés de bachelier, de licencié et de docteur.

Mss. part. 2, p. 85 et suiv.

Rabelais eut beaucoup d'ennemis qui ne le ménagèrent pas. Notre auteur le défend de son mieux contre ses détracteurs. Tantôt ils attaquoient ses ouvrages, tantôt ils les altéroient, tantôt ils lui en attribuoient dont quelquefois les titres (1) même étoient révoltans. Il en parut après sa mort, il en avoit paru même de son vivant. Notre auteur est porté à croire qu'il n'y a que les trois premiers livres du Pantagruel qui soient véritablement de Rabelais; que le quatrième a été sinon composé, du moins altéré par Henri Étienne; et que Rabelais n'eut aucune part au cinquième, qui ne parut qu'après sa mort. On regarde communément Rabelais comme auteur de ces deux derniers livres; mais tout le monde s'accorde à dire, avec Antoine Le Roi, que *la Navigation de Panurge aux îles inconnues*, est du nombre des écrits faits à l'imitation de Rabelais, et qui ne sont pas de lui. Notre auteur auroit pu étendre le chapitre où il traite de ces ouvrages supposés; et il est même probable qu'il en avoit le dessein, car dans cet endroit du manuscrit que j'ai sous les yeux, et qui est le manuscrit original, on a laissé plusieurs feuillets blancs.

Ibid. p. 86.

Ibid. p. 88.

Voy. *Nicéron, tom. XXXII, pag. 404.*

Les principaux ennemis de Rabelais furent les moines, qu'il avoit assez maltraités pour ne pas devoir se plaindre des représailles. On sait qu'il les désigne dans son roman, sous le nom de *Thélémites*, pour exprimer la licence et le libertinage qui de son temps régnoient parmi eux. Il en vouloit beaucoup à l'ordre de Fontevrault à cause de Gabriel de Puyherbaut, qu'il appelle l'*enragé Put-herbe*, et qui étoit de cet ordre, et Tourangeau comme lui; c'étoit un docteur de Sorbonne, qui publia en 1549 un volume *in-4.°*, intitulé *Théotime*, où il attaquoit en général les mauvais livres, et le roman de Rabelais en particulier. Antoine Le Roi venge Rabelais, en traitant fort durement Puyherbaut, qui cependant fut un controversiste habile et un célèbre prédicateur.

Voy. *le livre de Théotime, pag. 180, &c.*

(1) *Quorum titulos horrendos vix auderem dicere.* Ce sont les mots d'une lettre manuscrite citée par Antoine Le Roi, et qu'il dit être de Martial Roger. *Mss. part. 2, pag. 85 et suiv.*

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS.

L'écrivain qui s'est le plus déchaîné contre Rabelais, fut le jésuite Garasse. Rabelais étoit mort depuis plus de trente ans (1), quand Garasse vint au monde. Il publia, en 1619, son *Rabelais réformé*. C'est mal-à-propos qu'Antoine Le Roi paroît douter que cet écrit soit de Garasse. Le but principal de l'ouvrage est d'attaquer le livre de Dumoulin *de la Vocation des Pasteurs*. Garasse y compare aux plaisanteries de Rabelais celles de Dumoulin, qu'il appelle *Rabelais réformé;* et, à ce propos, il déclame contre Rabelais, prodiguant beaucoup plus d'injures que de raisons. Antoine Le Roi, en défendant Rabelais, n'épargne pas non plus les injures contre Garasse et contre les Jésuites en général, répétant tout ce que Pasquier avoit écrit contre cet ordre. Il relève avec raison ce que Garasse reproche à Rabelais, d'avoir fait son voyage à Rome, *comme un charlatan rôdant par-tout et menant l'ours.* Il est constant que Rabelais fit ce voyage à la suite de du Bellay, qui se l'étoit attaché comme médecin.

Mss. part. 1, pag. 297, et part. 2, pag. 229.

Ibid. p. 297.

Un autre reproche que Garasse fait encore à Rabelais, c'est d'*avoir joué la farce à Poitiers;* ce qui n'est nullement fondé. Il avoit joué la comédie à Montpellier, mais avec quelques amis; Rabelais le raconte lui-même dans son Pantagruel, et nomme parmi ceux qui la jouèrent avec lui, Antoine Saporta, chancelier de l'université de Montpellier, et Pierre Tolet, médecin de l'hôpital de Lyon, connu par plusieurs ouvrages. Ainsi ce fait ne peut être un sujet de reproche; notre auteur s'en sert pour prouver que parmi les talens de Rabelais, on pouvoit compter celui du théâtre.

Liv. III, chap. 33.

On a accusé Rabelais tantôt d'athéisme, tantôt d'hérésie. Du Verdier, qui d'abord lui avoit reproché l'athéisme, s'est ensuite rétracté. On l'a accusé à tort d'avoir adopté les erreurs de Calvin; mais, loin que Calvin regardât Rabelais comme son prosélyte, il l'a extrêmement maltraité : au contraire les cardinaux faisoient accueil aux livres de Rabelais, et le roi accordoit des priviléges pour les imprimer. Cependant, quelques efforts que fasse Antoine Le Roi pour justifier de tout point Rabelais, il

Pag. 113.

Pag. 118.

Mss. part. 2, liv. III, chap. 5.

(1) Garasse naquit en 1585, et Rabelais mourut en 1553.

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS.

ne peut disconvenir qu'il n'a pas ménagé les papes, et qu'il a quelquefois parlé des saints avec peu de respect; il ne peut non plus l'excuser sur les blasphèmes et les obscénités dont son livre est plein. Ses mœurs, dit-il, étoient aussi pures que son livre l'étoit peu : c'est ce qu'il auroit fallu prouver; encore l'excuse n'auroit pas été complette.

Après avoir parlé des détracteurs de Rabelais, notre auteur rassemble la longue liste de ceux qui en ont chanté les louanges durant sa vie et après sa mort. Son quatrième livre n'est rempli que de citations qui répètent des éloges vagues, et ne nous apprennent aucun fait intéressant. Il est singulier que, parmi les témoignages glorieux que plusieurs médecins ont donnés à Rabelais, ils aient à l'envi vanté son roman, et n'aient jamais parlé de ses livres de médecine; si ce n'est un célèbre médecin d'Italie, que notre auteur ne nomme point, qui, écrivant sur les aphorismes d'Hippocrate, regrette de n'avoir pu se procurer ce que Rabelais avoit publié à ce sujet.

Mss. part. 2, p. 158.

Ibid. p. 283.

Antoine Le Roi dit qu'on ne sait pas exactement la date de la mort de Rabelais; Nicéron la place sous l'an 1553. Il ne mourut pas à Meudon, selon l'opinion commune, qui est celle de Sainte-Marthe. Cette opinion semble confirmée par un distique qui étoit au-dessus d'un portrait de Rabelais, sur la porte du presbytère de Meudon, où notre auteur l'avoit vu; il y étoit dit que Rabelais avoit été Cordelier, médecin, curé, et qu'il étoit mort dans son presbytère :

Tom. XXXII, p. 362.

Elog. Sanct. Marth.

Mss. p. 284.

Cordiger, et medicus, dein pastor, et intùs obivi:
Si nomen quæris, te mea scripta docent.

Antoine Le Roi rapporte ce distique qu'il avoit retenu, et qui s'étoit ensuite détruit par le peu de soin que les curés de Meudon avoient pris de le conserver. Quant au portrait, il étoit entier encore quelques années après. Rabelais y est assez grossièrement peint avec la fourrure de médecin, et non l'habit de curé.

Ibid. p. 283.

Malgré l'autorité du distique, notre auteur avoit appris de Guy-Patin que Rabelais était mort à Paris, et qu'il avoit été enterré au pied d'un arbre, dans le cimetière de saint Paul. Cet arbre existoit encore peu d'années avant le temps où Antoine Le Roi

Digitized by Google

Le Roi écrivoit (1). Guy-Patin avoit appris ces particularités de M. D'Espesses, ambassadeur en Hollande, qui les tenoit du président d'Espesses son père. Il n'y avoit à Meudon aucune tradition qui témoignât que Rabelais y fût mort; il y en avoit une, mais peu accréditée, selon laquelle il étoit mort à Meun-sur-Loire, dans la paroisse de Saint-Ay. On montroit cependant quelquefois aux étrangers un tombeau à l'entrée du cimetière de Meudon, qu'on leur disoit être le tombeau de Rabelais; mais on les trompoit. ÉLOGES DE RABELAIS.

On rapporte diverses particularités de la mort de Rabelais. Quelques-uns regardent comme une fable, qu'il ait dit en expirant, *tirez le rideau, la farce est jouée.* Notre auteur, sans prétendre garantir ce fait, trouve seulement que ces paroles peuvent avoir un très-bon sens : *Voilà le dernier acte achevé, baissez la toile. En effet, ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique*, comme dit un de nos poëtes; ou comme disoit Pétrone cité par Antoine Le Roi : *Totus ferè mundus histrioniam exercet, et implere mimum videtur.* Le mot de Rabelais est d'un homme qui voit sa mort de sang-froid. *Mss. part. 2, pages 288 et 291.*

Notre auteur réussit moins bien à défendre Rabelais sur cet autre trait. Peu avant d'expirer, il prit, dit-on, son domino de chanoine pour s'appliquer ironiquement ces paroles de l'Écriture : *Beati qui in domino moriuntur.* Antoine Le Roi eût mieux fait de nier la chose, qui paroît dénuée de témoignages suffisans; et c'est le parti qu'a pris Nicéron. Il en est de même de cette réponse qu'on suppose qu'il fit au prêtre qui, lui apportant le viatique, l'exhortoit à reconnoître son Dieu : *Je le reconnois,* dit-il, *à sa monture;* et de son prétendu testament, où on lui fait dire : *Je dois beaucoup, je n'ai rien, je donne le reste aux pauvres.* Ces prétendus bons mots ont bien l'air d'avoir été faits après coup. *Ibid. p. 294.* *Tom. XXXII, pag. 363.* *Mss. p. 296.* *Ibid. part. 1, pag. 6 d'après S.t Romuald, et part. 2, pag. 297.*

Le reste de notre manuscrit est employé à rapporter diverses épitaphes en l'honneur de Rabelais. Toutes cependant ne sont pas à sa louange. Ronsard en a fait une où il lui reproche son ivrognerie, d'une façon assez dure. La plaisanterie de M. de *Ibid. p. 301.*

(1) Cela se trouve aussi dans le *Trésor chron.* de Pierre de S. Romuald, sous l'an 1553. Antoine Le Roi l'avoit déjà dit dans ses *Amusemens de Meudon.*

Digitized by Google

ÉLOGES DE RABELAIS.

Thou sur la métamorphose de la maison de Rabelais en taverne, est d'un meilleur ton : j'en ai parlé ci-dessus. On ne peut nier que Rabelais n'aimât à boire; Antoine Le Roi en convient (1), et l'excuse plutôt qu'il ne le justifie. Notre auteur avoue d'ailleurs qu'il s'est principalement occupé de l'éloge de Rabelais, laissant aux autres l'examen de ce qu'il pouvoit y avoir en lui de répréhensible : en cela il a très-bien rempli son but et son titre *Elogia Rabelæsina.*

Mss. p. 331.

Ibid. part. 1, pag. 67.

Il remarque comme une chose singulière, que Rabelais, qui a cité dans son Roman les noms de tant de lieux, n'ait jamais cité celui de Meudon; et que, de tous les lieux qu'il a cités, Angers soit le seul dont il n'ait pas plaisanté.

Ibid. p. 97.

Ibid. p. 310.

Rabelais, selon Antoine Le Roi, étoit de tout point d'une très-belle figure, à en juger par son portrait qui était chez M. du Soul, son parent, avocat au parlement. Rabelais y étoit peint vieux, mais sans rides; son visage était vermeil : il étoit coiffé d'un bonnet rayé *(stricato pileolo)*, et tenoit à la main un verre plein de vin, symbole de son penchant. Notre auteur auroit bien desiré qu'il n'eût pas été peint avec cet attribut; mais, quand on a lu ses écrits, on sent qu'il lui convenoit à merveilles.

Je ne répéterai point le jugement que j'ai porté de l'ouvrage dont j'achève de rendre compte : le défaut d'ordre et l'abus d'une érudition pédantesque en rendent la lecture très-fatigante; et, par le peu de choses qu'il m'a été possible d'en tirer, on jugera sans doute que j'ai été assez mal dédommagé de ma peine.

(1) *Voy.* tout le chapitre XVIII du premier livre, *pag. 105* de la première partie.

Digitized by Google

NOTICE

De trois Manuscrits du quinzième siècle, contenant un abrégé d'Histoire universelle.

Par le C.en CAMUS.

LE premier de ces manuscrits appartenoit à un particulier, le C.en Carangeot, qui l'avoit remis au comité d'instruction publique, en proposant de l'échanger contre des livres imprimés. Le comité d'instruction n'a point consommé cet échange : le manuscrit se trouvoit parmi les livres du comité, lorsqu'on forma la bibliothèque du Corps-législatif. Je n'ai pas cru devoir l'acquérir pour cette bibliothèque ; mais avant de m'en dessaisir, j'en ai dressé une description abrégée. Il est maintenant à la Bibliothèque nationale.

Ce manuscrit est moins remarquable par l'âge et la beauté des caractères, que par sa forme. Ce n'est point un livre composé de feuillets réunis ; c'est un volume formé de plusieurs peaux de parchemin collées les unes aux autres, écrites d'un côté seulement : sa longueur est de 11.88 mètres, sur 7 décimètres de large. L'écriture est du milieu du XV.e siècle ; le fait est prouvé tant par la forme des caractères, que par une énonciation que je rapporterai dans un moment. Les lettres initiales sont enjolivées et ornées de peintures et de dorures. On a peint à la tête des principales époques, un assez grand nombre de médaillons, dont les uns sont des portraits de personnages fameux, les autres des tableaux d'événemens remarquables.

Voici le titre de l'ouvrage ; j'emploie les expressions de l'auteur :

« Cy sensuit la genealogie de la Bible qui monstre et dit com-
» bien chascun aage a dure depuis le commencement du monde
» jusques a l'advenement Jhũchrist et comprend en brief com-
» ment les trois fils Noe peuplerent tout le monde apres le deluge.

Digitized by Google

ABRÉGÉ D'HISTOIRE UNIV.

» Et comment ils nommerent les terres et pays ou ils habitoient et » leurs noms. Et comment les Troiens descendirent de la lignée » Japhet. Et puis monstre par signes cõment quatre manieres » de gens se partirent de Troie la grant apres la destruction » dicelle lesquels habiterent et peuplerent plusieurs pays et terres » et les nommerent de leurs noms. Et fonderent plusieurs cites » villes et chastaux. Et par especial Romme Paris de Wandes. » C'est a dire qu Romaine Lombardie France et Angleterre. Et » en quel temps et comment et combien ils ont regne lun apres » lautre jusques au temps de ladvenement Notre Seigneur Jhũ- » christ. Si comme il appert par lenseigne des branches des » genealogies. Et apres trouveres des Papes et des Empereurs » et aussi des Rois de France et dAngleterre a jusques en lan mil » quatre cents cinquante sept et des Rois crestiens qui ont regne » en Jherusalem puis Godeffroy de Billon. zë ».

A la suite de ce titre commence l'histoire de la création du monde, d'après la Genèse, mêlée de quelques observations et commentaires tirés des gloses et des traditions reçues alors. Par exemple, l'auteur raconte de Caïn, qu'*un homme de sa lignée le tua d'une sagette, par ignorance, cuidant que ce fut une beste sauvage;* il dit que *de Seph le desserain fils d'Adam yssit la noble lignee royale qui jusques au deluge furent appellés fils de Dieu.* A l'article de Noé, il nomme les trois parties du monde, Asie, Aufrique et Europe, et il dit : *Dedans ces trois parties est le monde tout comme il est, de long et de lé sans doubtance.*

Après la prise de Troie, l'auteur fait partir des champs Troyens Eneas, Priamus, Turtus et Helenus, qui se mettent en mer pour chercher de nouvelles demeures. Eneas vint en Italie. *Turtus fils de Troylus vinrent en Thrace* (c'est ainsi qu'on lit dans le manuscrit), *et tant se multiplierent qu'il yssit de quatre manieres de gens, c'est a savoir Ypogothes, Vuandons et Normans, &c. Elenus vint a Venise.* La largeur du manuscrit est partagée, depuis cette époque, en trois colonnes : l'une contient l'histoire des Juifs; la seconde, celle des rois Latins; la troisième, celle des Grecs. Peu après commence une quatrième colonne destinée à l'histoire des rois d'Angleterre, dont le premier est *Bruit*, que l'auteur fait descendre de Sylvain, fils d'Eneas.

Digitized by Google

Dans l'histoire d'Aléxandre, l'auteur rapporte que ce prince fut empoisonné par Iobas. On voit que ce nom est corrompu de celui d'*Iollas*, qu'on lit dans Arrien, *de Exped. Alex. lib. 7, c. 27;* et dans Quinte-Curce, *liv. 10, c. 26.* Mais une différence plus essentielle, est que l'auteur de la chronique assure le fait, sans donner à concevoir même l'idée d'un doute, au lieu qu'Arrien déclare rapporter ce bruit et beaucoup d'autres qui coururent sur la mort d'Aléxandre, seulement pour montrer qu'ils ne lui ont pas été inconnus, mais nullement pour engager à les croire.

A l'article de Tarquin, le chroniqueur suppose que Brutus étoit le père de Lucrèce. *Cestuy Brutus*, ajoute-t-il, *vint du lignage de Japhet le fils Noë;* et un peu plus loin il dit : *Après Valere fut conseiller et maitre connetable de Rome, Largin.* Quelle idée exacte les lecteurs pouvoient-ils prendre de la police et du gouvernement de Rome, lorsque, pour leur expliquer ce qu'étoit un consul, on leur disoit que c'étoit un conseiller et maître connétable?

Le rouleau que je décris, paroît avoir été copié d'après un volume plus ancien, composé de deux parties, dont la seconde commençoit à la naissance de Jésus-Christ. La première partie étoit terminée par cette phrase, qui annonçoit la seconde : *Ci dessous parle comment le royaume de Gaule fut nommé France et Lutesse fut nommée Paris, et ci parle de tous les rois qui ont regné et combien jusques en l'an 1380.* Le nouvel auteur a été au de-là de cette date; il étend sa chronique jusqu'au milieu du XV.e siècle. Après l'époque de la naissance de Jésus-Christ, le volume est divisé, sur sa largeur, en quatre colonnes : les papes, les empereurs, les *Sincambres*, que suivent les Français; les rois d'Angleterre.

L'histoire de France commence par une récapitulation des époques antérieures. L'auteur donne pour souche aux rois de France, Marchomire, lequel étoit descendu de la lignée de Troie. *Il nomma*, dit-il, *la France au lieu de Gaule pour l'amour de Francion, de laquelle lignée ils étoient descendus.* Pharamond fut fils de Marchomire.

Ces fables sur les peuplades sorties de Troie et sur l'origine des Français, sont celles de toutes nos vieilles chroniques. Elles

Digitized by Google

ABRÉGÉ D'HISTOIRE UNIV.

sont racontées dans toutes à-peu-près de la même manière. On peut s'en assurer en parcourant le Miroir historial de Vincent de Beauvais, et les notices de plusieurs chroniques manuscrites, données par Paulmy dans les Mélanges d'une grande Bibliothèque, *tom. E, p. 268*. Rien n'est plus célèbre et dans ces chroniques et parmi nos vieux romanciers, que le prétendu *Brutus*, premier roi des Anglois, que notre auteur appelle *Bruit*, et qui est, sous le nom du *Brut*, le héros d'un fameux roman. Les mêmes détails se retrouvent dans les chroniques de Saint-Denis, imprimées au troisième volume du Recueil des historiens de France, et qui étoient, suivant les auteurs de cette collection, en telle réputation aux XIII.e et XIV.e siècles, que les historiens ne croyoient pas avoir de plus sûr moyen de gagner la confiance du lecteur, que de s'appuyer de leur autorité.

L'indication des chroniques de Saint-Denis me donne lieu de revenir sur un passage que j'ai transcrit plus haut. Les descendans de Turtus *tant se multiplierent qu'il yssit de quatre manieres de gens, c'est a savoir Ypogothes, Wuandons et Normans.* On s'aperçoit qu'il manque le nom d'un quatrième peuple. Dans les chroniques de Saint-Denis, on lit que les descendans de *Turtus creerent d'euls quatre manieres de gens, Austroghotes, Ypoghotes, Wandes et Normans.* Voilà déjà le nom qui manquoit, rétabli; c'est celui des *Austroghotes.* Mais qu'est-ce ensuite que *les Ypogothes et les Vuandons !* Un passage de Paul diacre, dans son *Historia miscella* (1), liv. 14, chap. 8, me paroît expliquer le premier de ces deux noms. *Eodem tempore (filiorum Theodosii)*, dit-il, *erant Gothi et aliæ gentes multæ et maximè trans Danubium habitantes : ex quibus rationabiliores quatuor sunt Gothi scilicet, Hypogothi, Gepides et Vandali et nomen tantùm et nihil aliud mutantes.* Il est vrai que Grotius, en citant ce passage (*Proleg. ad hist. Gothor. p. 27*), pense qu'au lieu de *Hypogothi* il faut lire *Huisigothi ;* mais peut-être auroit-il été plus réservé à proposer cette correction, s'il avoit connu nos deux chroniques. L'auteur se sert encore, quelques lignes plus bas, de la même expression : *Hypogothi*, dit-il, *post Alaricum Romam depopulantes,*

(1) *Reperitur inter hist. aug. scriptores minores, Hanoviæ 1611*, fol. pag. 914.

Digitized by Google

in Gallias abierunt. Je n'ai pas d'autorité aussi précise pour expliquer ce qu'étoient les *Wuandons*, ou *Wandes* comme on lit dans les chroniques de Saint-Denis. Je ne trouve rien de positif sur le mot *Wandon ;* je vois seulement que Saint-Vandrille, qui fonda, au VII.e siècle, un monastère connu sous son nom, étoit surnommé *Wando.* Il étoit né dans le Verdunois, et l'un des membres de la famille royale.

Les conjectures me portent à croire que le nom de *Wando, Wandons, Wandes,* est l'abrégé ou la racine du mot *Wandali ;* et que c'est ce peuple que l'auteur du manuscrit dont je donne la description, a entendu par la dénomination de *Wuandons,* et l'auteur des chroniques de Saint-Denis par celle de Wandes.

Paulmy, dans le vol. F de ses Mélanges, indique un des livres de la bibliothèque de Charles VI, intitulé *des Waudres qui vinrent en France.* « J'avoue, dit-il, que je ne sais pas ce que » l'on veut dire par ces Waudres ». Je pense, quant à moi, qu'on s'est trompé sur une lettre ; qu'on a supposé un *u* ce qui étoit une *n*, et que les Waudres dont on parloit dans le livre, sont les mêmes que les Wandons, Wandes ou Wandales.

Voici encore quelques phrases extraites de la chronique manuscrite : il s'agit du pape Clément VI, Pierre Roger, dont on a parlé très-diversement. Le chroniqueur en parle sur le même ton que Villani, quant aux mœurs; mais il le loue, avec Pétrarque, sur deux autres parties qui tenoient au gouvernement. Voici ses expressions :

« Clement six de la nation de Limosin fut pape l'an mil trois » cent XLII et regna X ans VII mois VII jours. Icestui moult » benin en parolle il aima molte ses aimés charnels et les filst » riches et fut moult gracieux en promotions pour bénéfices. » Il aima folles femes tant qu'il en fut scandalisie et tous ceux » de l'église pour lui. Enfans ignorans et femes ou autant valoit » tenoient les benefices en son temps. Les maux se multiplioient » sur terre symonie et rapine regnoient et ne faisoit on compte » de la commettre rapine et fornication estoit toute sa gloire. » Mensonges et deceptions estoient en luy enracines depuis la » plante du pie jusques au sommet de la teste. Convoitise avarice » orgueil et trahison regnoient entre les riches et confondoient

Digitized by Google

ABRÉGÉ D'HISTOIRE UNIV.

» les poures, et, pour tout mal comprendre, et tous obéissoient » a or et argent dont sont nez et engendres guerres et maulx » innombrables qui regnent encores iusques auiourdhuy. Il fist, en » son temps singulierement deux grands biens. Il mua les indul- » gences de c ãs (le jubilé) en indulgence de XL ans; et si fist » moult de bien aux créatures pour le temps de la mortalité. zc.»

J'avois dressé cette notice lorsque j'ai connu deux autres manuscrits semblables, dont je vais joindre l'indication.

L'un étoit à la Bibliothèque nationale, sans numéro, avant l'acquisition du manuscrit de Carangeot. Il a plus d'étendue que ce dernier, car sa longueur est de dix-neuf mètres; mais il est moins large, n'ayant, sur cette dimension, pas tout-à-fait six décimètres. Le commencement ou la première peau y manque; la peinture de quelques vignettes est cependant mieux conservée. Par exemple, on y voit bien distinctement que, dans l'histoire d'Adam et Ève, le Père éternel est représenté en chappe, avec une espèce de tiare, ornée de petites croix. L'ange qui apporte les vêtemens à Adam et Ève, est en tunique, comme s'habilloient alors les diacres dans les offices solennels. On voit distinctement aussi, que l'on a donné au serpent qui tente Éve, la tête et le haut du corps d'une femme. Cette peinture s'accorde avec le texte, où il est dit que le tentateur *print fourme de serpent a tete de femme.*

En général, les miniatures du manuscrit Carangeot sont plus délicatement traitées, et l'écriture me paroît plus ancienne que celle du manuscrit que la Bibliothèque possédoit antérieurement. La conformité est telle, d'ailleurs, que les deux manuscrits ont certainement été copiés d'après un original commun, quoiqu'il y ait quelques légères différences dans les peintures et les vignettes. Par exemple, au baptême du premier roi de Bretagne, on voit dans le manuscrit ancien de la Bibliothèque, deux cardinaux en rouge : ce tableau n'est pas le même dans le manuscrit Carangeot.

Vers la fin du volume, au règne de Charles VI, les deux manuscrits cessent d'être semblables. Le manuscrit ancien de la Bibliothèque devient beaucoup plus ample pour l'histoire de France, seule partie qu'il contienne à cette époque, que n'est

le

Digitized by Google

le manuscrit Carangeot. Le règne de Charles VII remplit aussi un espace assez long, et il finit par ces mots : *A present regne le Roi Loys son ainsné fils. Dieu lui donne si bien regne que ce soit au prouffit de lui et du Royaulme et a son salut et victoyre contre li ennemis. Amen.* C'est de Louis XI qu'il est ici question, et dont l'auteur présente ainsi la descendance : *Monsieur Joachin qui mourut jeune, M. François qui mourut a Orleans, M. Charles Dauphin, M. François qui mourut a Amboise, Madame Jeanne.* Ainsi le manuscrit n'a pas été copié, ou du moins achevé, avant 1470, époque de la naissance du dauphin, depuis roi sous le nom de Charles VIII.

Le troisième manuscrit s'est trouvé à la maison de Condé, d'où il passera incessamment à la Bibliothèque nationale. La longueur de ce rouleau n'est que d'environ onze mètres; sa largeur, de cinq décimètres six centimètres. C'est le moins considérable des trois; il finit à l'année 1378, époque de l'élection du pape Urbain VI. Cet événement est le dernier dont il soit fait mention dans les récits : mais à l'arbre généalogique, *Ysabel de Baviere*, femme de Charles VI, est nommée; par conséquent le manuscrit a été terminé au plutôt en 1385.

Le manuscrit de Condé est, dans sa généralité, conforme aux deux précédens; je le crois le plus ancien des trois; il y a quelques endroits abrégés, tels que l'article de Clément VI, quoiqu'il ne soit pas plus à l'avantage de ce pape; et le nombre des miniatures est moindre. Les couleurs de ces miniatures sont vives; il s'y rencontre quelques têtes d'un assez joli dessin, particulièrement celle d'un des personnages qui assistent au baptême de Clovis, et celle de Judas Machabée. Voici de quelle manière on y parle de S.t Pierre : *Il fu premier prestre apres Jesus Christ et fu en Antioche es parties dorient, ou il chanta sa premiere messe, en disant tant seulement* PATER NOSTER. En rapportant la mort de ce même apôtre, on dit qu'il *fu decolé*. L'article des descendans de Turtus énonce qu'il *yssit deulx quatre manieres de gens c'est a savoir Ypogothes Astragothes* (dans un autre endroit *Astrogothes*) *Vuandons et Normans.*

Le titre du manuscrit Condé est aussi le même que celui du manuscrit Carangeot, à l'exception, 1.° qu'au lieu d'annoncer

Digitized by Google

ABRÉGÉ D'HISTOIRE UNIV.

l'histoire jusques en l'an 1537, on l'annonce seulement *jusques au tems présent* (le temps du manuscrit); 2.° qu'au lieu de ces mots *fonderent Rome, Paris de Wandes*, ce qui ne fait aucun sens, on lit dans le manuscrit Condé, *fonderent Romme Paris et Londres, cest a dire peuplerent Romanie, Lombardie, France et Angleterre.*

Ces copies multipliées à peu de distance l'une de l'autre, d'un manuscrit assez long à écrire, montrent la réputation dont jouissoit cette Généalogie ou Histoire universelle, pleine de fables, et où les expressions seules étoient capables d'induire en erreur les personnes fort peu instruites d'ailleurs, qui entendoient appeler le consul de Rome, *un maitre connestable*, et le pontife des Juifs, *un eveque.*

Digitized by Google

LE LUCIDAIRE.

Manuscrit la Vali. N.° 2709, vélin, écrit. du XIII.e siècle,

Ouvrage mystique et théologique, en vers français.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CE n'est qu'un dialogue entre un jeune homme et un saint personnage. Le premier interroge, le second répond: mais leur entretien ne roule que sur des matières de religion, ou qui sont envisagées sous le point de vue de religion; purgatoire, anges, démons, songes, enfer, paradis, antechrist, jugement dernier, &c. &c.

L'ouvrage, comme on le voit, ne comporte et ne présente en effet aucun ordre; il n'a d'ailleurs, ni comme poëme, ni même comme traité théologique, aucun genre de mérite. Enfin, ce n'est qu'une traduction ou imitation, en mauvais vers, de la troisième partie et de quelques autres articles de l'*Elucidarium*, production du XII.e siècle, sur le véritable auteur de laquelle on a disputé autant que si elle en valoit la peine; attribuée par Gerberon à saint Anselme, archevêque de Cantorbéri; par les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, à Honoré d'Autun; par d'autres, à Guibert de Nogent, au célèbre Abélard, &c., et dont on peut gratifier qui l'on voudra, sans ajouter beaucoup à sa réputation.

Notre manuscrit ayant été acheté à la vente de la Valière; il en est mention sous le même numéro, année 1783, dans le Catalogue de cette bibliothèque.

Digitized by Google

LE JEU SPIRITUEL
DE LA PAUME OU DE L'ÉTEUF.

Manuscrit Belg. in-fol. *vél. N.° 60, écrit. du XV.e siècle.*

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CE jeu, qui est encore en usage dans le département de la Somme et autres plus au nord, consistoit à chasser et renvoyer contre un mur, un éteuf ou balle; et il avoit été nommé ainsi, parce qu'on le jouoit avec la *paume* de la main, ou nue, ou gantée.

On ne doit guère s'attendre qu'un pareil sujet va fournir un traité de dévotion et de spiritualité: mais le mauvais goût qui depuis plusieurs siècles n'apprenoit aux théologiens qu'à chercher dans les deux Testamens un sens mystique et des allégories forcées, avoit influé sur tous les autres genres d'écrits. On *moralisoit*, on *spiritualisoit* tout; c'est-à-dire que par des allusions et des applications bien bizarres, bien ridicules, on faisoit un ouvrage dévot ou moral, d'un sujet qui n'avoit pas avec la morale ou la dévotion le plus léger point de contact.

Tel est notre *Jeu spirituel de la paume.*

L'auteur, qui ne s'y nomme pas, se dit de Bruges, et simple tondeur de draps. Il avoue ne pas savoir le latin, ou n'en savoir que très-peu; mais il a mis à profit, dit-il, les livres français qu'il avoit lus précédemment, ou les sermons qu'il a entendus. D'ailleurs, pour s'y garantir des erreurs, même involontaires, qui auroient pu lui échapper, il l'a fait lire et revoir par un Dominicain, docteur en théologie.

C'est en 1435 que parut ce chef-d'œuvre. Quarante ans auparavant, notre tondeur, grand amateur de la paume, et joueur habile, avoit publié sur ce jeu une ballade. Maintenant qu'il est vieux, malade et gisant sur son lit, il veut, par un autre genre d'écrit, *expier ses péchés.*

Digitized by Google

JEU SPIRITUEL de la paume.

S'il s'agissoit ici de quelque homme célèbre qui méritât qu'on fît, sur l'époque de sa naissance, quelques recherches, nous dirions que *vieux* en 1435, c'est-à-dire, âgé au moins de soixante ans, il avoit dû naître vers 1375. Mais qu'importe quand naquit ou quand mourut un imbécille qui, comme tant d'autres, n'a fait qu'ajouter à l'histoire littéraire de son siècle un ridicule de plus.

Les détails dans lesquels il s'est vu forcé d'entrer pour appliquer ses allusions, nous donnent au moins quelques notions sur cette paume-à-main dont parle son traité; et c'est le seul avantage qui en résulte. Nous y voyons que ce jeu étoit composé de quatre *chasses*, comme l'est encore notre paume à raquettes, qui en est dérivée; qu'il avoit de même un toit sur lequel on pouvoit jeter la balle pour servir son adversaire; qu'on traçoit sur le mur une ligne nommée *corde*, au-dessous de laquelle le coup devenoit faute; enfin qu'il existoit des bâtimens particuliers destinés à ce genre d'amusement. Nous voyons qu'il y avoit des joueurs habiles, dont les uns jouoient du pied, les autres avec les deux mains liées ensemble, et d'autres dans un tonneau défoncé, d'où ils ne pouvoient sortir et s'élancer que quand ils avoient servi leur adversaire.

Eh bien! voilà d'où notre tondeur fait découler toute sa *spiritualité*. Le mur contre lequel on joue, désigne, selon lui, la foi, qui, comme le mur, doit avoir des fondemens solides. Il en est ainsi de ses autres explications; et l'on pourra s'en faire une idée, quand j'aurai dit qu'il trouve dans son jeu les Vertus cardinales, les Évangélistes, la vie active et la contemplative, l'ancienne et la nouvelle loi, &c., &c.

Que me suis-je proposé en donnant la notice de cet insipide manuscrit? Est-ce de jeter quelque intérêt sur une production absurde qui ne m'a procuré à moi-même que du dégoût? Non, certes: l'homme de lettres et le savant n'ont rien à chercher dans ces fruits de l'ignorance et de la superstition; mais peut-être qu'en voyant ce qu'elles imaginoient *pour expier leurs péchés*, le philosophe y trouvera un fait de plus pour l'histoire de l'esprit humain.

Digitized by Google

ENSEIGNEMENS

DU CHEVALIER GEOFFROI DE LA TOUR-LANDRI, À SES FILLES.

Mss. { *Lamare*... 7473 — 3, Imparfait. Il y manque quelques pages à la fin, et plusieurs feuillets au commencement.
7403, contient, en outre, une histoire de Grisélidis en prose.
7073 — 2, renferme encore,
1.° Un traité moral du jeu des échecs, par Jean de Vignai;
2.° Mélibée et Prudence sa femme, par Christine de Pisan;
3.° La requête de la même à la reine Isabeau, en 1405, pour l'engager à donner la paix à la France;
4.° Le poëme de Fauvel.
Belg. fol. vél. n.° 115.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

AVANT l'ouvrage de la Tour-Landri sur l'instruction et l'éducation domestiques, la littérature française en comptoit un grand nombre d'autres, qui, à la manière du temps, avoient traité de cette matière importante. Les uns, tels que le *Caton*, le *Doctrinal Sauvage* (1), &c., n'étoient que des compilations de sentences, moralités, maximes de conduite, et même préceptes de civilité. D'autres, mieux conçus, plus agréables, plus intéressans par leur forme, étoient composés de leçons et d'exemples réunis : et dans ce nombre, on peut distinguer spécialement le *Castoiement d'un père à son fils;* production singulière, dont j'ai donné plusieurs morceaux dans mon édition des Fabliaux, et qui consiste en

(1) On l'appeloit *Sauvage*, du nom de son auteur, pour le distinguer d'autres livres élémentaires, faits pour les écoles, et qui portoient également le nom de *Doctrinal*. J'en parlerai ci-dessous.

Digitized by Google

apophtègmes, fables, bons mots, historiettes et contes, qu'un père récite à son fils pour le former, et qu'il entremêle de tirades d'une morale commune, insipide, et qui souvent est même fort malhonnête, ainsi que plusieurs des contes...

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

On avoit aussi travaillé pour les femmes. *Le Chastiement* (enseignement) *des dames*, est un traité fait pour elles, et dans lequel l'auteur leur donne des avis très-détaillés sur la manière dont elles doivent marcher, saluer, parler, se comporter à l'église, en visite, à table, dans le tête-à-tête quand on leur tient des discours tendres. Il finit par un long morceau sur l'amour, sur les chagrins qu'il cause, sur ses symptômes, ses jouissances, &c.

Une mère fit plus : elle composa un livre pour l'éducation de ses filles; et cette mère étoit une reine. (1)

L'ouvrage pénétra en France; et sans doute, soit par le nom de l'auteur, soit à raison de son but, il y fit du bruit, puisqu'étant tombé entre les mains de la Tour, notre chevalier, piqué d'émulation, et qui avoit des filles jeunes, entreprit d'en composer pour elles un semblable.

C'est en 1371 qu'il le commença; lui-même nous l'apprend: et il ajoute qu'à l'imitation de la reine, il se propose d'y instruire à-la-fois, et par *bonnes exemples et par doctrines*, c'est-à-dire, par des discours moraux qu'il compte appuyer d'exemples.

Quoique dans les ouvrages de ce genre publiés aux XIII.e et XIV.e siècles, l'homme de goût doive s'attendre à ne trouver qu'un amas désordonné d'historiettes disparates, précédées ou suivies de moralités triviales, et ordinairement dévotes; cependant il se gardera, je pense, de désapprouver la méthode elle-même. Des préceptes secs et arides effarouchent la jeunesse; personne ne l'ignore : l'écrivain habile qui sauroit les envelopper avec art dans de jolis contes, dans des anecdotes piquantes, dans des traits d'histoire bien choisis, sauroit l'intéresser, en les lui rendant agréables; et ce mode ingénieux a été connu dans tous les siècles et chez tous les peuples.

(1) Probablement Élisabeth de Bosnie, femme de Louis I, surnommé le Grand, et mère de trois filles, dont Catherine, l'aînée, fut accordée, en 1374, à Louis de France, comte de Valois.

Digitized by Google

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

Loin donc d'en faire un reproche à la Tour, on devroit lui savoir gré de l'avoir employé, s'il s'en fût servi avec quelque intelligence. Mais c'était un gentilhomme Angevin; et quoiqu'il eût beaucoup lu, ainsi que le prouvent les nombreux exemples qu'il cite, il écrivoit comme un gentilhomme du XIV.e siècle. Aussi, après avoir eu la velléité de mettre son ouvrage en vers, prit-il le parti, pour aller plus vîte et pour abréger, de le publier en prose.

Indépendamment de son *Enseignement* destiné à l'instruction de ses filles, il en avoit fait un autre pour celle de ses fils. Quoique je ne me rappelle pas d'avoir trouvé celui-ci cité, comme subsistant, chez nos bibliographes; quoique moi-même, jusqu'à présent, je ne l'aie point encore rencontré dans cette quantité considérable de manuscrits que depuis trois ans le travail dont je m'occupe m'a mis à portée de connoître, je ne puis douter qu'il n'ait existé, puisque l'auteur nous le représente comme tel. Probablement il est perdu; mais pour nous en consoler, il suffira d'avoir lu l'autre.

La Tour a le mérite d'avoir été le premier en France qui ait donné un traité d'éducation domestique. A ce titre, on peut l'examiner sous le double rapport d'écrivain et d'instituteur; et c'est ainsi que je me propose d'en parler.

Ma notice ne sera peut-être ni celle qui convient à ce volume, ni celle qu'on s'attend à y trouver; mais je me suis fait une méthode de travail pour laquelle je demande grâce, parce qu'il m'en coûteroit un peu trop d'y renoncer. Ce n'est point tel ou tel manuscrit que je veux faire connoître; c'est tel ou tel ouvrage, tel ou tel auteur d'après plusieurs manuscrits; et cet auteur, cet ouvrage, mon plan est principalement de le considérer en masse, tant sous le point de vue littéraire, que sous ce qu'il peut présenter d'intéressant concernant les usages et les mœurs de la nation.

Comme composition littéraire, les Institutions de la Tour ne me paroissent point mériter de fixer notre attention. Ce n'est qu'un *farrago*, sans plan, sans critique et sans goût. On a vu ci-dessus qu'il se propose d'y instruire à-la-fois par *bonnes-exemples et par doctrines*. Or ces *bonnes exemples*, ce sont tantôt des traits historiques qu'il a puisés dans la Bible ou dans les chroniques

Digitized by Google

chroniques connues de son temps, tantôt des historiettes qu'il avoit apprises dans son canton ou ailleurs; tantôt enfin, de ces fables dévotes publiées, dans le siècle précédent, sous le nom de *miracles*. A tout ce fatras profane et sacré, sérieux et comique, souvent même obscène, il coud ce qu'il appelle ses *doctrines*; et ce que nous, avec plus de raison, nous appellerions une moralité ou sermon tel quel.

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

Mais ces sermons ont-ils au moins le mérite qu'ils devroient et pourroient avoir? le la Tour moraliste et instituteur vaut-il mieux que le la Tour écrivain?

Je vais mettre à portée d'en juger. Mais auparavant n'oublions pas que l'auteur étoit un chevalier, un homme distingué par sa naissance; qu'il avoit travaillé pour ses filles; et que par-conséquent son traité d'éducation nous présente non-seulement celle que dans les classes les plus élevées recevoient les femmes, mais encore la plus parfaite qu'un père né dans cette classe pouvoit imaginer pour elles.

Ce fait, que je rappelle à dessein, doit servir à en rendre plus sensible un autre qui en résulte, et qui, pour ceux qui écriront l'histoire des mœurs de ce temps, me paroît singulièrement remarquable; c'est que ces mœurs étant, à-peu-près comme les nôtres, mêlées de bien et de mal, cependant les idées de décence et d'honnêteté différoient beaucoup des nôtres. J'ai déjà publié ailleurs quelques détails sur cet objet; ce qu'on va lire y en ajoutera d'autres.

Fabliaux; Disc. prélim.

Aujourd'hui un père sage, qui veille scrupuleusement à l'éducation de ses filles, se fait un devoir d'écarter loin d'elles, non-seulement toute idée voluptueuse ou image lascive, mais même toute expression équivoque ou chatouilleuse. Alors, soit par un effet de cette innocente naïveté qui ne soupçonne point le mal, soit par une suite de cette ignorance qui ne sait pas le prévoir, on ne connoissoit aucune de ces précautions; et l'on ne craignoit pas d'exposer aux yeux et aux oreilles de ce sexe et de cet âge si fragiles, et le mot et l'image.

Le lecteur est stupéfié d'étonnement, quand, au XIII.e siècle, il voit les moines et les prêtres qui publièrent des contes dévots, insérer dans leurs recueils édifians beaucoup de sujets

Digitized by Google

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

plus qu'indécens, et même des détails d'une obscénité que le sale Grécourt se seroit cru obligé de gazer. J'en ai cité quelques exemples dans mon édition des Fabliaux. Mais ce qui étonne bien davantage, c'est de voir un père apprendre lui-même à ses filles ce qu'il étoit dangereux qu'elles sussent, et, quoiqu'homme du grand monde, n'en pas même soupçonner les mauvais effets.

Ainsi, par exemple, il va chercher dans la Bible tous les traits qui font mention de femmes; et il pousse même le soin jusqu'à n'en omettre aucun. Mais quoique beaucoup de ces histoires soient scandaleuses et de mauvais exemple, telles que celles de Bethsabée devenue adultère avec David; de la femme de Putiphar, qui veut l'être avec Joseph; de Thamar et de la fille de Jacob, *dépucelées* l'une par son frère, l'autre par le roi de Sichem; des filles de Loth, qui *virent leur père tout nu sans brayes, et l'esmurent à fornication....* &c. &c.; non-seulement il ne les exclut pas de son livre, mais on diroit même que c'est par elles qu'il affecte de commencer.

Il en est ainsi des historiettes qu'il va puiser chez les conteurs de *miracles*. Plusieurs insultent à la pudeur, et notamment celle du *Prévôt d'Aquilée*, dont j'ai donné l'extrait dans mes Fabliaux; et dont le sujet est une femme qui, après avoir accordé l'hospitalité à un hermite, vient, quand il est au lit, s'y placer à ses côtés, et passe alternativement la nuit à le tenter et à réfréner ses desirs. Je n'ose copier les termes dont notre instituteur se sert dans cet endroit pour exprimer ces détails.

Que seroit-ce donc si je citois ici deux autres aventures rapportées par lui, et dont l'une, dit-il, arriva de son temps! Dans celles-ci, deux individus ayant insulté à la religion, en *couchiant*, c'est son expression, sur un autel avec des femmes, ils en sont punis d'une façon bien extraordinaire, et restent dans cet état tout un jour, jusqu'à ce qu'enfin l'on vient en procession prier Dieu pour eux, et obtenir leur délivrance.

Quelque absurdes que soient ces miracles de légendes, au moins ils ne sont qu'indécens et ridicules; et si les tableaux luxurieux qu'ils présentent devenoient dangereux pour de jeunes têtes, après tout la morale qui en résulte n'étoit pas perverse. Mais

Digitized by Google

la Tour en a plusieurs dont les maximes et les principes tendent à la corruption ; et il suffira d'en citer un seul.

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

Un chevalier est devenu veuf pour la troisième fois, et il lui passe par la tête de savoir quel est, dans l'autre vie, le sort de ses trois femmes. Pour cela le prud'homme va consulter un saint hermite, qui, après des prières et des révélations, lui apprend que des trois, deux sont damnées, l'une pour s'être fardée, l'autre pour avoir aimé la parure des habillemens, et que la troisième est seule en paradis.

Celle-ci, à la vérité, avoit *folayé dix ou douze fois* avec un écuyer, et commis *autres petis péchiez ;* mais comme elle s'en étoit confessée au lit de la mort, elle en avoit été quitte pour quelques années de purgatoire : *car ne l'avoit-ele pas fait à* (avec) *homme marié, ne à prestre, ne à moine, ne engendré enfant ; et pour pareil péchés mortel, on est sept ans en feu et en flambe, et en purgatoire, nonobstant la confession.*

Quelle morale, juste ciel ! et quelle idée prendre donc de la religion que s'étoient faite ces siècles de fer ! Quoi ! on y enseignoit, on y croyoit qu'une femme étoit damnée, c'est-à-dire dévouée pour l'éternité à des tourmens épouvantables, parce qu'elle avoit mis du rouge (1), ou pris plaisir à se voir habillée galamment ; tandis qu'une autre, qui, sciemment et avec récidive, avoit faussé la fidélité conjugale et enfreint le plus sacré des sermens, étoit éternellement heureuse parce qu'elle avoit eu le bonheur de se confesser ! Quoi ! l'adultère, qui, de tous les délits domestiques que peut commettre une femme, devroit être regardé comme le plus énorme, puisqu'il donne au mari des enfans qui ne sont pas les siens ; l'adultère, ce crime dont les fondateurs des religions auroient dû tous unanimement, s'ils avoient été aussi inspirés qu'ils prétendoient l'être, s'accorder à donner la plus grande horreur, n'étoit, dans la croyance chrétienne de ces temps-là, qu'une peccadille, réduite, par l'intermède d'un confesseur, à quelques années de purgatoire, pourvu que la coupable ne péchât point avec *un homme marié, un prêtre ou un moine*, et qu'elle prît des précautions pour ne point *engendrer enfant !*

(1) C'est ainsi que chez nos vieux auteurs il faut entendre le mot *se fardir*, qui aujourd'hui signifie mettre du blanc.

Digitized by Google

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

Que dire encore de cette autre aventure, que la Tour raconte comme récente, d'une cordière qui *foloyoit, pour un peu d'argent, à un prieur, riche, et grant, et luxurieux!* Surprise par son mari, elle emploie diverses ruses, qui, pendant quelque temps, réussissent à cacher son intrigue : mais le hasard la trahit une seconde fois, et l'époux lui casse les jambes. Enfin il la trouve au lit avec le moine, et les égorge tous deux.

Maintenant, je le demande, quelle leçon l'auteur espéroit-il que ses filles tireroient de cette dégoûtante historiette? Pourquoi leur apprendre qu'il est des femmes si corrompues que les châtimens les plus violens ne peuvent les corriger? Enfin, le bon sens ne devoit-il pas lui dire qu'en racontant à ces imaginations actives les succès des ruses de la coupable, il avoit à craindre peut-être qu'elles n'y applaudissent secrétement et ne s'exerçassent un jour à en imaginer de pareilles pour elles-mêmes.

Veut-il engager les demoiselles à faire, tous les matins, une prière en se levant; il leur raconte l'histoire qu'il dit arrivée à deux filles de l'empereur de Constantinople, dont l'une négligeoit habituellement ce devoir, tandis que l'autre n'y manquoit jamais. Un jour, toutes deux sont tentées d'amour, et toutes deux donnent, pour le lendemain matin, rendez-vous à un amant. Mais ce matin-là, la cadette fait sa prière à l'ordinaire, et Dieu l'empêche de consommer son péché; de sorte que quand le galant se présente à sa porte, il croit y voir des gardes armés qui le menacent et l'obligent à prendre la fuite. L'aînée, au contraire, qui ne prioit jamais, est abandonnée à sa luxure; l'amant pénètre sans obstacle jusqu'à son lit, et la rend mère: mais quand l'empereur s'aperçoit de sa honte, il la fait écorcher vive.

Le conte ajoute que la cadette fut, par l'ordre du père, jetée à l'eau. Cependant celle-ci n'étoit point coupable; et les filles de la Tour pouvoient conclure de l'aventure, que si, dans les jours de tentation, ce pouvoit être pour elles une chose utile de faire leur prière du matin, afin de n'être pas écorchées vives, la prière néanmoins ne les empêcheroit pas d'être noyées injustement.

Il est vrai que leur père avoit un autre conte qui concilioit tout, et permettoit le plaisir à un prix fort raisonnable; c'est celui

Digitized by Google

d'une femme de mauvaise vie, qui, dévote à la Vierge, avoit coutume, tous les vendredis et les samedis, de jeûner et de s'abstenir de péché en l'honneur d'elle. Un soir qu'elle se rendoit chez un galant pour y passer la nuit, elle tombe dans un puits ; mais Notre-Dame, qui la voit en péché mortel, et qui, par reconnoissance, veut l'empêcher de se noyer et d'être damnée, la soutient sur l'eau jusqu'à ce qu'on vienne la retirer.

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

Cette histoire immorale n'est pas de la Tour ; on la trouve dans les collections de ces contes dévots qui avoient été faits au siècle précédent, et dont j'ai déjà parlé. Là se rencontrent, à chaque page, des miracles semblables ; là, par-tout on voit des scélérats que la Vierge sauve de l'enfer, parce qu'ils lui ont été dévots : et il n'étoit guère possible que notre chevalier, qui étoit nourri de pareilles lectures, comme on l'a vu, n'en eût adopté l'esprit.

Il faut avoir le courage de le dire ; tel a été l'effet funeste que pendant bien des siècles ont produit sur les mœurs tous ces livres de prêtres et de moines, qui, ne connoissant que les vertus ascétiques, n'admettoient pour préceptes de conduite que la prière, le jeûne, la soumission à l'église, l'assiduité aux offices, la mortification, la retraite, la dévotion à la Vierge, &c. Les insensés ! ils regardoient ces pratiques comme le complément de la perfection, et ils ne voyoient rien au-delà. Il ne leur venoit point à l'esprit que quand même leurs ordonnances religieuses auroient eu l'importance de supériorité qu'ils y attachoient, ce n'est point assez de promettre à l'homme une félicité à venir, si on ne le rend heureux ici-bas ; et que pour le rendre heureux, il faut encore lui inspirer à-la-fois et ces vertus domestiques par lesquelles, devenu bon ami, bon mari, bon père, il voit la paix fixée autour de lui dans son ménage, et ces vertus civiles qui, liant chaque individu aux autres membres de la société par des devoirs et des services réciproques, font que chacun contribue et participe au bonheur de tous.

Égaré par ces aveugles maîtres, qui eux-mêmes erroient de bonne foi, la Tour n'a pu, je le répète, que penser et parler comme eux. Quoi ! il veut former des filles destinées à être mariées un jour ; et, chose étonnante ! il ne leur dit pas un mot de leurs devoirs futurs, comme mères, envers leurs enfans ;

Digitized by Google

ENSEIGNEM. du Chevalier de la Tour-Landri.

comme femmes, envers leurs époux et la famille nouvelle dans laquelle elles entreront ! Quel résultat pouvoit produire son mode d'instruction ? une éducation de couvent, des pratiques d'une dévotion monastique, de la mysticité dans la vie et les opinions, des femmes enfin plus instruites de leur catéchisme que de leurs devoirs, plus propres à être religieuses que mères de famille, et dont la conduite, fort estimable aux yeux du clergé, ne devoit guère l'être que pour lui. Je le dis à regret; mais il m'est prouvé, par la grande quantité d'ouvrages moraux manuscrits qui, parmi les autres objets de mes travaux, m'ont passé sous les yeux, que c'est depuis la renaissance des lettres seulement qu'on a commencé à étudier, à connoître les vrais principes de la morale, et que cette science des mœurs privées et publiques est même bien loin encore du point de perfection où elle devroit être.

Les *Enseignemens* de notre auteur ont été imprimés à Paris, en 1514, chez Guill. Eustache, sous le nom du *Chevalier de la Tour.*

Digitized by Google

NOTICE

D'un Manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté N.° 7392, ayant pour titre : Lettres envoyées par maistre Johan Robertet, Secrétaire de Monseigneur le duc de Bourbon, à Monseigneur de Monferrant, Gouverneur de Monseigneur Jacques de Bourbon.

Par le feu C.en DE KÉRALIO.

Ce manuscrit, du XV.e siècle est sur vélin, de format petit *in-folio*, en écriture ronde très-belle ; il a 46 feuillets, et est orné de quatorze miniatures. Il contient une correspondance en vers et en prose entre Jean Robertet, M. de Montferrant et George Chastellain, orateur du duc de Bourgogne (1) ; un extrait de cette correspondance qui n'a point été imprimée, pourra retracer quelque souvenir du goût, du style et des mœurs de ce temps. La première lettre apprend le sujet de ces épîtres. Robertet, admirateur des talens et des ouvrages de George Chastellain, desiroit de se lier avec lui, et M. de Montferrant l'avoit exhorté à composer quelques vers à la louange de George. Robertet avoit

(1) Jean Robertet a été notaire et greffier de l'ordre et du parlement de Dauphiné, secrétaire des trois ducs de Bourbon, et secrétaire du roi sous trois rois de France. Il est vraisemblable que ce Robertet a été le père de M.re Florimond Robertet, baron d'Alluy, qui fut secrétaire d'état sous Charles VIII, Louis XI et François I.er. Jean Robertet a traduit en vers les *Dicts prophétiques des Sybilles :* cet ouvrage a été imprimé à Paris, en 1531, avec celui de Symphorian Champier, intitulé *la Nef des Dames.* Il a fait aussi quelques élégies et complaintes sur la mort de George Chastellain : Jean le Maire de Belges en fait mention dans quelques-unes de ses poësies.

George Chastellain, gentilhomme Flamand, fut élevé dans la maison des ducs de Bourgogne. On a de lui plusieurs ouvrages imprimés, et on en conserve quelques-uns manuscrits à l'abbaye de Saint-Vast d'Arras. Il composa en Français une vie de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne : on croit qu'elle n'a pas été imprimée. George Chastellain mourut en 1475.

M. de Montferrant a été gouverneur de Jacques de Bourbon, sixième fils de Charles I.er, duc de Bourbon et d'Auvergne, et d'Agnès de Bourgogne. Ce Jacques de Bourbon mourut le 22 mai 1468. *Voy.* Biblioth. de la Croix du Maine, Verdier, Moréry.

Digitized by Google

J. ROBERTET.

suivi ce conseil, et ce sont ces vers qu'il lui envoie : « Monsei-
» gneur de Montferrant, lui dit-il, je me recommande à vous
» d'aussi bon cuer que oncques vous recommendastes vostre
» cas amoureux à votre dame; j'entends la mieulx et plus par-
» faitement amée.... Je, à vostre requeste et soubs vostre conseil,
» me suis enhardi d'escripre à George l'épistre que vous envoie
» avecques ces présentes enclose. Ne la prose, ne la rime, ne le
» François, ne le Latin, ne sont pas pour être mis devant si cler
» orateur qu'il est; mais il fault que je face comme l'ouvrier qui
» avec ostil de dur fer tire le bon et pur or de la parfonde mine...
» Vous priant que se l'escript vous semble aucunement malson-
» nant, le veulliez taire et soppir, que nul fors vous ne congnoisse
» ma folle entreprise... Au surplus, Monseigneur de Montferrant,
» pourceque vous sçavez que entre les vivans hommes François
» je suy cellui qui espoir a plus amé, quéru, prisié et recueilly
» par deçà des haulz et accompliz fais dudit George, vous prie
» que par les premiers venans vous plaise m'en envoyer aucune
» chose ainsi que promis le m'avez..., Escript à Dags, le pre-
» mier jour de mars. Vostre serviteur à jamais. *ROBERTET.*»

La miniature qui est à la tête de cette première lettre, représente Montferrant lisant l'*épistre* que vient de lui remettre un messager qui est debout devant lui, et le regarde attentivement. Derrière celui-ci est un homme vêtu d'une longue robe noire, et portant sur la tête un bonnet rouge ; Montferrant au contraire a une robe rouge et un bonnet noir. A côté de lui est une femme, dont la coiffure singulière est une espèce de réseau d'or en forme de cône, ayant environ deux têtes de hauteur, et recouvert d'un voile de gaze très-transparent qui retombe jusque sur les yeux. Cette miniature est entourée d'un large cadre, composé de feuillages, d'oiseaux, de fruits et de fleurs.

La seconde lettre est de Robertet à monseigneur de la Rière, escuier d'escurie de madame de Bourbon. Il le prie de lire avec M. de Montferrant la petite épistre qu'il envoie pour George; « Et se ainsi est qu'il vous semble mieulx de la taire, ployez,
» rompez, brûlez, et mettez à néant.»

Viennent ensuite deux lettres de Robertet à George, l'une en Français et l'autre en Latin, toutes deux remplies des plus grands éloges,

Digitized by Google

éloges. Il dit dans l'une : « Je, soubz le mantel de crainte, me » suis aventuré, et non soubz l'appui et confiance de mon foible » engin (1) et rude stile.... O très chier et digne orateur, que » se en moi avoit vertu par laquelle je feusse digne de te loer » et prisier à ta desserte, je esleveroie ton nom immortel par » escripts à toutes posterités futures, magnifiant tes haultz et res- » plendissans euvres, dignes et méritoires d'accumulation de » loenges extrèmes. » J. ROBERTET.

Il le loue encore davantage dans l'epître Latine. « Possent » plerique mortales hac meâ temeritate haud me parum arcere, » tuque etiam me imprudentem juvenem censere; quòd ego » ignarus qui primas vix litteras novi, tibi homini clarissimo, » tum Latine tum Gallice dulcedinem lingue redolenti, artem- » que tenenti eloquencie, meas presumpserim incultas epistolas » mittere.... At me hercule michi crede, Georgi, quo ciens aut » epistolam, aut libellum, tuarumve scripturarum quicquam » video, teneo, audio, tociens lumen sidusque quoddam ex celo » demissum michi affluere videntur; et, si teneat plures Gallia » nostra optimos in dicendi facultate peritos atque laudabiles » viros, in te unum agnosco clarius palladium amorem influxum » esse; tibi Elliconidas Pegaseum melos infudisse existimo; tibi » obsequi Musas omnes, atque astra favere cuncta credo. »

Après avoir écrit à George en Latin et en Français, Robertet, qui vouloit déployer à ses yeux toute sa science, lui écrit en vers. Il lui envoie vingt stances octaves, dans lesquelles il se rabaisse pour le mieux élever.

J'ay gros engin et rude entendement
Pour concevoir, et parler trop agreste,
Pour approcher par dit au sentement
De tes escripts; sans plus le fondement
D'autant taire me seroit plus honneste,
Que de monstrer par euvre manifeste
La follie de mon cuider emprendre,
Veullant dire ce que ne puis comprendre.

Mais quant je voy tes escripts et tes fais
En remirant mon œul sur maint beau livre,

(1) *Ingenium*, esprit.

Digitized by Google

J. ROBERTET.

De ceux qui sont des peu et jadis fais,
Lesquels on tient à bons et à parfais,
En la doulceur des tiens mon œul s'enyvre;
Ton beau dire sur tous plaisir me livre,
Et m'est adés soit en rime ou en prose,
Trop plus souef qu'en may la belle rose.

Il le met ensuite à côté de Cicéron, de Tite-Live et de Salluste :

Avec les bons, soit Lactance ou Homère,
Te puis logier; car fils es de leur mère.

Il parle de ce que George a écrit sur les faits et gestes de feu le bon roi Charles et de monseigneur le duc de Bourgogne :

Et ja soit ce que ton duc glorieulx,
Par sa vertu luisant et immortelle,
Ait desservi d'estre eslevé aux cieulx,
Comme très haut prince victorieulx,
Tout enchassé en memoire eternelle;
Bien lui duisoit aussi personne telle,
Que toi, George; qui de lui fist histoire,
Pour pardurer à tousjours mais sa gloire.

Car n'est ne fer, ne acier, ne autre matere,
Que à trait de temps ne consume viellesse;
Corps finissent en terre et cimitière :
Tout prendra fin et par divers mistere;
Mais l'escript tient fais passez en jonesse,
Et fait flourir par souvenance expresse :
Ce sont les huys et les cleres fenestres
Dont nous veons les faits de nos ancestres.

George, ayant reçu lettres et vers, répondit de Valenciennes à M. de Monferrant. Il prend exactement dans sa lettre le même ton que Robertet dans les siennes : il s'humilie et déprise ses œuvres; il dit à Monferrant : « Juge ta propre follie, qui te es » vanté d'un ouvrier dont l'euvre mesmes et à toi et à lui fait » confusion.... Da, Monferrant, hommes sont non angelz; ils ont » memoire labile, et beaucop d'intervcntions depressives de leur

Digitized by Google

J. ROBERTET.

» engin: et est tel cler aujourd'hui comme un soleil; demain il » sueffre eclipsé en sa clarté par obscurete interposite..... Enten » bien, Monferrant..... un cristal mucié en un coffre de soy ne » peut donner lueur, quoy que l'abilitation de nature y est, pour » le donner et prendre, lui tiré dehors..... Semblablement aussi » tu dois noter de George; non que ce soit le cristal, mais le » noir plonc. Tu t'es fyez de lui et en a fait tes vantises; mais, » par follement cuider, tu as pronuncié plonc estre cristal. »

George écrit ensuite dans une même lettre à MM. de Monferrant et de la Rière; il s'excuse sur la difficulté de répondre, et leur dit que, « pour le mettre à effect a plus de notte beaucop » que de chant.... Je, encorres sans riens promettre, ajoute-t-il, » vous accorde bien d'avoir advis dessus un peu, et de sentir » se au fons du coffre se pourroit trouver chose qui condigne » feust ne convaluable au cas, et en quoy l'honneur d'une si » glorieuse maison comme la nostre peust demourer non flescy: » car vous dis bien; non grant chose est à un George garder son » honneur envers un autre son honnourant; mais grant chose est » deffendre l'honneur de la maison de Bourgongne encontre un » autre qui honneur fait à la sienne. »

George donc, pour soutenir l'honneur de la maison de Bourgogne, a recours à une des allégories en usage dans ce temps: il feint que douze dames viennent accueillir Monferrant dans un vergier, et l'arraisonner. Elles lui reprochent d'avoir mis l'honneur de George en pente de dangier : « Que penses-tu, lui » disent-elles, o Monferrant, que ce soit de George?... Cuides- » tu que ce soit l'aigle de la terre, ou que ce soit un autre » Homère ou Virgille?... Certes, se tu cuides ainsi, tu nourris » abus.... George est bon filz certes, et ayme l'honneur; mais » n'a portion autre de nos biens, sinon d'avoir passé seulement » devant nos portes..... Mais ne est venu à heure que sa clef » peust avoir ouvert nostre verroul..... Ton Robertet, o Mon- » ferrant, est un cler homme et de hault sens; il est un Hercules » en estour en comparison de George; il est estoille en ténébres » fulgent... Il... il est exemple de Iullian art et formé de subtilité » Thérencienne..... qui nourri est et tout parcreu de nostre » lait; qui succié a de nos seins nostre plus interiore substance

Digitized by Google

J. ROBERTET.

» par faveur; qui, oultre la grace donnée en propre terroir, » se est allé rendre en pays gourmant pour refection nouvelle.... » C'est en Italie, Monferrant, sur qui les respections du ciel » influent aorné parler, et vers qui tyrent toutes doulceurs élé- » mentaires, pour la fondre armonie : mais George, en homme » indoct, gros et malpropre à doctrine, peu nourri de nos fruits, » moins aprins de nos meurs, lent à labeur, poure en retention... » ignorant, bloisant de langue, gras de bouche et de palat, et » tout enfangié d'autres pouretés corporelles à la nature de la » terre. »

Les douze dames remettent à George leurs enseignes et le commencement de leurs descriptions. Elles sont compaignes de dame Rhétorique, qui un cler trosne a en Bourbonnois, et se nomment *Science, Éloquence, Profondité, Gravité de sens, Vielle acquisition, Multiforme ricesse, Flourie memoire, Noble Nature, Clere invention, Précieuse possession, Déduction loable, Glorieuse achevissance.* Elles chargent Monferrant d'envoyer ces enseignes à Robertet qui est fils de leur lait, et à qui elles sont héréditaires.

La miniature qui est à la tête du récit de cette apparition représente Monferrant arraisonné par les dames; il les écoute debout; mais dans celle qui suit on le voit agenouillé devant elles et leur parlant en humble contenance. Sa réponse est au bas de la miniature. «Mesdames, leur dit-il, le respondre droit » cy m'est de grant pois..... Je perçoy bien que le fait de » George avez fort en cuer, et que soing vous est curieux ce » samble pour le deffendre..... L'avons tenu jusques au jour » d'huy homme d'un élégant parler, et dont l'engin espanny » entre nous autres nous rendoit fleurs non communes. Quant » à sa faculté ne sçay quele elle est, ne s'en lui a grant science » acquise ou non; mais..... se l'effect lui meut purement » de nature sans art, ce lui est titre donc de grant gloire » d'avoir tel don sans science. »

Monferrant ne se laisse point persuader, et continue à demander que George réponde en envoyant quelque euvre de son *engin;* il lui écrit à lui-même pour lui renouveler la même demande, et adresse à Robertet les enseignes des douze dames avec un envoi en vers.

Digitized by Google

J. ROBERTET.

George céda enfin à ces instances ; et on trouve ici les descriptions complètes en vers des douze dames. A la tête de chaque description est une miniature qui représente la dame décrite.

La première est la *Science.* Elle est assise sous un dais, et a sur la tête une couronne d'or ; elle tient un volume sur lequel est écrit *condicsion.* Devant elle est un pupitre qui porte deux autres volumes enchaînés, entre lesquels on voit une main dont le doigt index est tendu, et on lit à côté le mot *demonstrance.* Le nom de la dame est écrit au-dessus de sa tête avec cette épigraphe : *Restitit regina a dextris tuis, in vestitu deaurato circundata varietate.* C'est elle-même qui décrit ses qualités et emplois en trois dixains dont nous allons citer quelques vers.

Elle annonce d'abord qu'elle est *Science,* dame contemplative, et continue ainsi :

Je monte au ciel, je descens es enfers,
Je plonge en mer, je pervole les aers;
Mon œil j'embusche ou courant des estoilles,
Je porte ou seing tout l'entier univers,
L'humain produire et le naistre divers;
. . . . . .
Je vois à l'œil les choses invisibles,
Je fiers jusqu'aux substances intangibles;
. . . . . .
Je sais de ou sont les causes engendrées;
J'apprens des cieulx la description faire:
J'assiés en l'aer ma plume calculaire,
Donc tout ce qu'est soubz rondeur circulaire,
Gist en mes mains d'homme et d'age honnourées.

La seconde dame est l'*Éloquence :* dans la miniature qui la représente, un leger trait en or partant de sa bouche se rend à cette devise, *Diffusa est gratia in labiis meis.* Voici comment elle se décrit en vers français :

Je suis de Dieu vertu en l'homme infuse,
Doulceur semblent à angelicque muse,

Digitized by Google

J. ROBERTET.

Qui comme argent timpanisant resonne:
. . . . . .
Je circuis la nature des choses,
Je les aorne en preuves et en poses,
Et les assiés en lieu et point chascune;
Je les deduis par argumens et gloses,
Jusque à sembler precieux lis ou roses,
Donc les doulceurs qui y gisent recloses
Passent tout autre en forme non commune.

La *Profondité* est représentée par une femme assise qui a les bras étendus. Un trait en or qui passe par-dessus ses deux bras joint deux médaillons sur lesquels est écrit le mot *latitudo:* un autre trait tiré de sa tête à ses pieds se termine à un troisième médaillon, sur lequel on lit *longitudo;* et un troisième trait sortant de sa bouche conduit à ces mots : *Girum cœli circuivi et in fluctibus maris ambulavi.* Elle dit qu'elle est sœur d'Argus, qu'elle a cent mille yeux qui pénètrent tout.

Du ciel tout rond je pervole la plaine,
Je treuve tout ce qu'engin peut requerre,
Et ce qu'il duit à l'humain cuer enquerre,
Dont enfin toute aprez prendre et conquerre,
Je samble plus angelicque que humaine.

Ce qui vient d'être dit faisant assez connoître le goût de ces compositions, nous allons passer rapidement sur les suivantes.

Gravité de sens est une grande femme qui marche devant un chariot traîné par un taureau, dont *Raison* et *Entere vertu* tiennent chacune une corne. Elle dit :

Qu'elle est des meurs estoille voyagiere,
Feurant souef trop plus que cynamone.

Multiforme ricesse a le visage et la poitrine d'or, la tête environnée d'or, une robe couverte de pierres précieuses, à ses pieds un sac énorme d'où sortent des pièces d'or.

Flourie mémoire écrit sur des tablettes, et fait ainsi sa description :

Jadis jone ente en primitif éage,
Je fus plantée en vergier délittable,

Digitized by Google

Pour là m'adduire au ploy et à l'usage
Du noble lieu plein d'oudeur prouffittable;
Léens manoit une dame notable,
Riche de sens, surnommée *Doctrine*,
Portant clarté non moindre que vitrine.

. . . . . .

Comme la noif j'estoye et blanche et nette,
De nulle tache ou ordure encombrée:
Or quant la dame o la main popinette
S'est dessoubz moi reclinant aombrée,
Et d'un pincel m'a toute déiasprée,
Boutant en moy figures mille et mille.

. . . . . .

Le temps passé m'a presté flouritures,
Qui percent ciel et la terre environnent;
Cil du présent me paint neuves figures,
De jour en jour selon qu'elles flouronnent.
Tous mes chincq sens verdoyent et bourgeonnent, &c.

Noble Nature dit :

Qu'elle est vergier de delitteux ombrage,
En qui les fruits de perfection croissent,
Et ou à tard il survient encombrage,
De tempestis, de gens qui les confroissent,

. . . . . .

Qu'elle est vaisseau de matere subtile,
Prédisposé à toute noble chose,
Pour prendre en soi digne précieuse huile,
Balsme excellent ou conserve de rose,
Sur quoy le monde attendant se repose
Pour parement, pour fruit, pour medecine.

Clere invention tire d'un rocher des pierres précieuses.

Enfin *Précieuse possession, Deduction loable* et *Glorieuse achevissance* donnent chacune leurs descriptions en trois stances de seize vers de huit syllables, dont aucun ne nous paroît mériter d'être rapporté.

George accompagna ces vers d'un envoi et de cinquante stances octaves adressées à Robertet. On y retrouve les mêmes

Digitized by Google

J. ROBERTET.

idées que l'on a vues dans ses lettres : il rejette les louanges qu'on lui a prodiguées, et il en accable celui auquel il écrit; il lui dit :

Peu m'est ton los, mais ton ceur m'est grant chose.
. . . . . .
Tu es et vaulx, tu as estor moult rice
Et moy je n'ay et ne suy chose nulle.
Tu as nature amiable nourrice,
Fortune à chois, faveur d'amour propice,
Vie à plaisir en honneur sans recule,
Et as succié de Thérence et de Tulle
Tant de doulz lait et de si noble boire,
Que tu en doibz à Dieu grant los et gloire.

Robertet ayant reçu ces vers composés à sa prière, écrivit à M. de Monferrant et à M. de la Rière une lettre remplie de remercîmens et de louanges excessives, exprimés dans le style le plus extraordinaire. M. de Monferrant est un *cler esperit,* un corps d'homme eureux, amy des dieux immortels, plain de melliflue faconde, ostil et organe des Muses. « Ou est, » dit-il en parlant des vers de George, ou est l'ueil capable » de tel object visible, l'oreille pour ouir le hault son argentin » et tintinnabule d'or?... Qu'est-ce à ton jugier de cest euvre? » N'est-ce resplendeur égale au curve Phœbus ? n'est-ce » son melodieux en toutes oreilles plus que l'armonieuse lire » d'Orpheus ouvrans les parfons enserrez ceurs, la tube d'Am- » phion retentissant? n'est-ce la Mercuriale fleute qui endormy » Argus? et n'est-ce l'existence scientiffique qui souffiroit pour » une Athènes refaire ! » Si George n'avoit pas mérité par son œuvre poëtique ces pompeux éloges, il eut du moins le bon esprit d'en être mécontent, et de déclarer très-sérieusement qu'il n'en vouloit plus. Il avoit déjà mis à la fin de ces vers cette sentence; *Ama ad modum et lauda ad parum, quia plus est actione venerabilem esse quam titulo.* Lorsqu'il eut vu la lettre de remercîment à M. de Monferrant, il en adressa une à Robertet, dans laquelle il lui dit : « Faingnant ignorer desoremais que » un Robertet Bourbonnois soit homme scient...., Une tant seulement

J. ROBERTET.

» seulement chose m'est en lui de regart et me auline envers
» lui, c'est que la fame de lui le grandist plus encore par gens
» de bien amer.... Moi, non veullant plus entendre à loenges
» ne à vanité de vùides paroles de main sur main renforcées,
» prétens à en rompre la maniere..... N'est-ce à doutér certes
» que qui bon est ne soit digne de los, et que qui de los est
» digne ne soit digne aussi de noble amour. Ce ont les bontés
» de leur nature que l'une s'attire à l'autre, et que leurs natures
» nourrie: en separez terroirs s'entrejoingnent en une dilection
» par entresentement de similitude : ce mesmes font vertus, ce
» mesmes sciences et nobles meurs.... Se j'aime Robertet pour
» les biens que je y cognois, ne le quiers loer pourtant selon
» ce que je le say valoir. Son valoir m'est matere de l'amer;
» par quoy, se je l'ayme, je l'ayme aussi comme je veul estre
» amé, familierement, priveement, sans cerimonie, comme deux
» ceurs s'entramer se doivent par une convenience de bonté
» entre eux commune..... Et partant George..... annonce
» par terres et régions final renoncement à l'amour de Robertet
» et à tout son faire et escripre, si ce n'est qu'en usant de
» mesure en son amer, il mette regle et bride aussi à son lan-
» gaige qui trop en loenge proflue : et alors quant sa faveur
» sera distilée parmy raison, sa dilection sera acceptable à
» George et non jamais effacée. »

Digitized by Google

NOTICE

Du Manuscrit de la Bibliothèque nationale, N.° 1053.

Par le feu C.en DE KÉRALIO.

Ce manuscrit, sur vélin, *in-4.°* petit format, de 99 feuillets, est du XIV.e siècle. Il contient les anciennes lois de Suède, qu'on nomme *lois provinciales*, par opposition aux lois des villes ou lois municipales. Comme elles sont peu connues hors de la Suède, je vais, après en avoir donné l'historique, en faire connoître les dispositions les plus importantes.

Depuis un temps immémorial, le juge principal de chaque province *[Lagman]* avoit eu le droit d'établir des lois, de l'avis de ses assesseurs et du consentement des habitans. Cette liberté les avoit multipliées, obscurcies, rendues confuses, et souvent opposées sur le même objet. Sous le règne de Magnus Éricson, l'an 1347, les membres les plus éclairés de tous les ordres de l'état furent assemblés à Eurébro, et composèrent un code tiré en grande partie de la loi d'Uplande et de celle d'Ostrogothie, qui avoit anciennement servi de fondement à celles des Lombards. Ils y ajoutèrent quelques statuts publiés précédemment, et plusieurs dispositions qui n'étoient point dans les anciennes lois.

Lorsque, ayant achevé la partie civile de ce code, ils voulurent examiner et rectifier les lois qui concernoient les ecclésiastiques, les agens du clergé s'y opposèrent, et dressèrent une protestation, en date du 8 mars 1347, ayant pour titre, *Contra correctores legum Orebrogiæ congregatos.* Leur opposition arrêta le travail de l'assemblée sur les lois concernant les ecclésiastiques, mais n'empêcha point que le reste du code ne fût mis en vigueur dans la plus grande partie du royaume : la Westrogothie ne le reçut que sous la reine Marguerite. Ainsi chaque province conserva sa loi particulière concernant les ecclésiastiques, et les autres lois furent abrogées.

Le roi Christophe, à son avénement au trône (1439 ou 1440),

Digitized by Google

fit serment de maintenir dans tout son royaume la loi réformée. Elle fut rédigée de nouveau par le conseil d'état : on en retrancha ce qui étoit devenu inutile ; on y ajouta de nouvelles dispositions ; on y interpréta les endroits douteux et obscurs. Ce nouveau code ayant été approuvé et consenti par les états-généraux, le roi ordonna, par un édit de l'an 1442, qu'il fût suivi dans tous les tribunaux civils. Mais le clergé, toujours attaché à ses lois anciennes, conserva le droit ecclésiastique d'Uplande, qui fut inséré dans le nouveau code, et l'a toujours été depuis. Alors le code précédent, rédigé à Eurébro en 1347, et suivi pendant quatre-vingt-quinze ans, fut appelé *medel lag* ou loi moyenne. Il diffère, en quelques points, de celui du roi Christophe ; et on en trouve les différences principales, soit dans la plupart des manuscrits, soit dans les éditions qui ont été faites de la loi nouvelle.

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

Les manuscrits de cette loi, en se multipliant, éprouvèrent des changemens et des falsifications. Charles IX, pour remédier à cet abus, d'après la résolution de la diète tenue à Norkenping en 1604, en fit imprimer, en 1607, une copie collationnée sur un manuscrit authentique, et ordonna qu'elle fût suivie dans tous les tribunaux du royaume. Il fut enjoint en même temps à tous les juges de recourir aux lois d'Uplande et d'Ostrogothie, dans les cas qui n'auroient été prévus ni par des recès particuliers, ni par le code Christophe.

Les manuscrits de ce code se distinguent de ceux de la *loi moyenne*, rédigée à Eurébro l'an 1347, en ce que ceux-là ont un préambule de sept ou huit lignes, dont les premiers mots sont, *Swerikis rike ær aff hedhna wærld saman komit*, et que ceux-ci commencent par ces mots : *A eth kununge ryke som hetir swerike.* *Joan. Hadorph. Företal til Dahle lagh.*

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale est un de ces derniers, et contient, par conséquent, le premier code rédigé à Eurébro. Il est sans titre général comme tous les manuscrits de ces lois. Chaque livre est précédé par une table des chapitres, qui ne correspond pas toujours à ceux du texte. Ce recueil est divisé en XIII livres, qui traitent, I, du roi ; II, du mariage ; III, de l'hérédité ; IV, des terres ; V, des établissemens d'habitations ; VI, du commerce ; VII, de la justice ; VIII, de la paix

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

publique ; IX, des crimes capitaux ; X, du meurtre ; XI, des blessures ; XII, du vol ; XIII, du clergé.

Le premier livre contient les formalités de l'élection du roi, règle son autorité, ses droits, ses engagemens envers le peuple, et ceux du peuple envers lui.

« Il n'y aura, dit la loi, sur tout le royaume de Suède, de couronne royale et de roi qu'un seul. Le roi doit avoir le commandement et l'autorité sur les places fortes et sur les provinces ; régir les domaines d'Upsal, les biens de la couronne et tous les revenus royaux ; jouir des amendes attribuées à lui seul ; avoir droit d'aubaine, de meurtre occulte et d'amende judiciaire dans tout le royaume. Il ne pourra diminuer ces biens et droits pour un autre roi : lorsqu'un roi les aura diminués, le successeur les rétablira, s'il est possible.

» Le roi est électif, et non héréditaire. Il ne régnera qu'à ces conditions ; savoir : que les magistrats des neuf tribunaux (1) choisiront, chacun dans sa juridiction, avec le consentement des habitans, douze hommes instruits et capables, et viendront avec eux, au jour préfix, à Morasten près d'Upsal : ceux-là auront le pouvoir d'élire celui qui doit posséder la couronne et la royauté, gouverner l'État, maintenir la loi, entretenir la paix publique. Celui des naturels du royaume, et sur-tout des fils de roi s'il y en a, qui réunira les suffrages de tous les juges ou de la pluralité, les juges susdits le reconnoîtront pour roi.

» Au même jour et lieu, le roi doit promettre avec serment à tous les Suédois,

» 1.° D'aimer Dieu et la sainte Église, et de maintenir ses droits, sauf tout droit du roi et du peuple ;

» 2.° De confirmer, d'aimer et de conserver toute justice et vérité ; d'étouffer toute iniquité, tout mensonge et toute injustice, par son droit et pouvoir royal ;

» 3.° D'être sûr et fidèle à tous ses sujets ; de ne perdre ni riche ni pauvre dans ses biens, son corps ou ses membres, s'il n'a été convaincu légalement, suivant la loi et le droit du royaume, ou par-devant le conseil d'état (2) ;

(1) *Imprimé*, onze.

(2) *Imprimé*. S'il n'a été convaincu légalement, et jugé suivant les lois écrites du royaume.

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

» 4.° De régir le royaume avec son conseil, composé de Suédois, et non d'étrangers (ainsi que l'ont prescrit les anciennes lois) (1); de ne prendre aucun étranger pour administrer ses terres et châteaux, son domaine d'Upsal, et ses autres biens domaniaux, si anciens que personne ne sait quand ils ont été annexés à la couronne pour la première fois;

» 5.° De conserver les maisons, châteaux et terres du royaume, leurs revenus annuels et les frontières, et de les défendre avec toutes ses forces, de sorte que le roi qui lui succédera ne les trouve pas diminués; autrement le royaume pourroit devenir comté ou encore moins;

» 6.° De vivre du domaine d'Upsal, des biens de la couronne, des contributions annuelles de ses provinces, et de ne mettre ni taxe ni impôt nouveau sur son pays, si ce n'est pour les raisons suivantes : si une armée étrangère, Païenne ou Chrétienne, veut ravager le royaume; ou si quelque naturel du pays se soulève contre son roi, et que celui-ci n'ait aucun autre moyen de se défendre; s'il veut marier son fils ou sa fille, être couronné ou faire son tour du royaume. Alors l'évêque et le juge de chaque district, avec six députés de la noblesse et six députés du peuple, examineront ce que la nation doit et peut donner à son roi;

» 7.° De maintenir l'église, le clergé, les monastères, les chevaliers et les nobles, leurs familles et leurs biens, dans toutes leurs immunités, sauf les droits de la couronne; de conserver, confirmer et défendre, par sa vigilance et puissance royale, toute ancienne loi du royaume que le peuple a reçue d'un commun consentement; d'empêcher toute illégalité, toute injustice (2); sur-tout de n'introduire dans le royaume aucun droit étranger, au préjudice et à la surcharge du peuple, et de ne lui imposer aucune loi sans son assentiment et consentement; de maintenir tous ses sujets en paix et en sûreté; et sur-tout de

(1) Ces mots sont omis dans l'imprimé.

(2) *Imprimé.* De maintenir l'église, le clergé, les chevaliers et les nobles, leurs familles et leurs biens, dans toutes leurs immunités, libertés et privileges; de conserver, confirmer et défendre la loi du royaume que le peuple a reçue d'un commun consentement, de sorte que nulle injustice ne transgresse la loi légitime.

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

garantir des gens turbulens et mal-intentionnés, ceux qui, chérissant la tranquillité publique, veulent vivre suivant la loi; d'entretenir la paix de l'église, la paix des tribunaux, la paix des femmes, et la paix domestique : que toute paix soit augmentée, et toute discorde étouffée, autant que le roi en a la puissance.

» Alors il prêtera serment sur les saintes écritures, tenant en ses mains les reliques, et dira : « Je prie Dieu, la sainte Vierge Marie, » le saint roi Éric, tous les Saints, et les reliques que je tiens, » qu'ils conservent mon corps et mon ame, comme je maintien- » drai et observerai tous les articles susdits suivant mes lumières » et ma plus droite conscience. » Ensuite, levant la main, il promettra sincèrement à Dieu et à son peuple de tenir son serment à tous ses sujets, jeunes et vieux, nés et à naître, à ceux qu'il n'aime pas comme à ceux qu'il aime, aux absens comme aux présens, et de ne le violer en aucun point; au contraire, de l'étendre suivant sa droiture et toute sa tendresse royale.

» Alors le juge d'Uplande, tous ceux de sa juridiction, et tous les Suédois, présens prêteront le serment qui suit :

» 1.° Tout habitant de la Suède maintiendra tous les droits » royaux (1);

» 2.° Nous aurons une juste obéissance aux ordres du roi, et » nous les exécuterons pleinement dans tout ce que, devant Dieu » et devant les hommes, il appartient au roi de commander, et » à nous d'exécuter, conformément à ses droits et aux nôtres.

» 3.° Nous le servirons fidellement, sur-tout dans les expédi- » tions militaires, pour défendre nos frontières et nos provinces.

» 4.° Le peuple, ainsi qu'il l'a fait anciennement et qu'il le » fait encore, paiera chaque année à son roi toute contribution » légale, sans fraude ni dol, à la volonté du prince, et comme » il y est obligé. »

Alors les juges et tout le peuple, levant la main, faisoient leur serment dans la même forme et à-peu-près dans les mêmes termes que celui du roi.

(1) Tout habitant de la Suède le reconnoîtra pour roi, maintiendra son autorité, et tout droit royal.

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

Il étoit ensuite tenu d'aller de province en province prêter le même serment et recevoir celui du peuple. Les juges de chaque district le suivoient, et donnoient, pour sa sûreté, des otages qui l'accompagnoient : c'est ce qu'on nommoit son *tour du royaume [eriks gatu]*. Lorsque ce tour étoit achevé, le roi étoit censé élu dans les formes prescrites, et son avénement au trône étoit légal (1).

Alors il choisissoit son conseil, qui devoit être composé, 1.° de l'archevêque, d'autant d'évêques qu'il le vouloit, pris parmi ceux de son royaume, et d'autres membres du clergé qu'il jugeoit pouvoir être utiles;

2.° De douze chevaliers ou nobles, et non davantage.

Ils faisoient tous serment à Dieu et à leur roi,

1.° De lui conseiller ce qu'ils croiroient, devant Dieu, être avantageux à lui et à son pays, et de n'en être pas détournés par des raisons de parenté ou d'amitié;

2.° De le maintenir exactement dans l'observation des lois du royaume, et du serment qu'il avoit fait à son peuple;

3.° De ne pas révéler ce que le roi voudroit tenir secret, et de ne découvrir à personne ce qui pourroit nuire à lui ou à ses sujets (2).

Le roi pouvoit ensuite assigner le *don du matin* de la reine (3). « Il sera donné et réglé, dit la loi, avec l'avis et le consentement du conseil royal, et non d'une autre manière. Le roi n'aura le droit de donner ni château ni forteresse, mais seulement des

(1) Dans l'énumération des provinces, le manuscrit ne fait pas mention de la Finlande, parce qu'elle ne fut soumise qu'en 1550; mais on lit dans l'imprimé : « Si le roi ne peut » aller en Finlande, le *drost* ou un autre » membre du conseil royal et l'évêque » d'Abo, feront et recevront pour le » roi le serment prescrit, et il aura la » même validité que si le roi l'eût » fait. »

(2) Le chapitre IX de l'imprimé n'est pas dans le manuscrit. On lit dans ce chapitre : « Celui qui parlera injurieu- » sement du roi ou de ses conseillers, » soit un soit plusieurs, et ne pourra » prouver ce qu'il a dit; après avoir » été convaincu par le témoignage de » six hommes dignes de foi, aura la » tête coupée. S'il a prononcé des mots » grossiers qui ne blessent point leur » honneur, il paiera une amende de » 40 marcs d'argent, ou sera détenu » dans la prison du roi un mois au » pain et à l'eau. »

(3) Morgongofwe. Morgangeba. *Leg. Ripuar. tit. 37; Leg. Alamann. tit. 56.* Morgengeba. *Leg. Burgund. tit. 42.*

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

terres et biens de campagne. Cette dot ne pourra qu'être viagère : après la mort de la reine, elle doit revenir à la couronne. Si la reine se remarie, ou si elle veut aller s'établir en pays étranger, le prince régnant lui donnera le rachat de sa dot *[morgongofwe]*, du consentement de son conseil, qui déterminera ce rachat. Nul n'a droit de la priver de sa dot, tant qu'elle ne se remarie pas et qu'elle reste dans le pays, à moins qu'il ne soit prouvé par des faits notoires et des preuves évidentes, qu'elle agit contre le royaume : alors elle a forfait sa dot et son rachat, mais non autrement. »

La loi règle ensuite le service militaire des *hommes libres [srælsis mœn]*, et l'affranchissement des colons *[bonde]*. Celui qui vouloit servir comme *homme libre*, et avoir l'immunité de ses biens, soit chevalier ou noble sans nulle exception, devoit se pourvoir d'un cheval du prix au moins de 40 marcs d'argent monnoyé (1), et non au-dessous, le harnois, le casque, l'armure complète : on en faisoit une revue chaque année dans toutes les provinces. Un colon qui vouloit devenir *homme libre*, devoit se pourvoir de cheval et d'armes, et se rendre au lieu de la revue, où les commissaires du roi examinoient son cheval et son armure, sa réputation, et s'il avoit la vigueur et les facultés nécessaires pour le service.

L'*homme libre* devenu vieux, infirme et incapable de servir, pouvoit présenter un autre homme pour le remplacer, et même son fils ou l'un d'eux s'il en avoit plusieurs au service d'autres habitans, et qui ne fussent pas journellement auprès de leur père.

Un *homme libre* qui vouloit quitter le service et renoncer à l'affranchissement, ne le pouvoit qu'à la revue, et avec la permission des commissaires inspecteurs.

Lorsque plusieurs *hommes libres* ne formoient qu'un seul ménage, tels que le père et le fils ou le gendre, celui qui étoit le

(1) Sous Magnus Ericson, le marc d'argent monnoyé valoit à-peu-près une once $\frac{1}{2}$ d'argent fin, ou un peu plus d'un riksdaler et demi, monnoie actuelle de Suède, ce qui revient à environ 9^{l} 3^{s} 3^{d} de la nôtre. L'once de Suède est à celle de France, à très-peu près, comme 1 à 1 $\frac{1}{2}$: mais l'once d'argent fin est un peu plus petite ; sa proportion à celle de France est comme 1 à 1.212.

plus

Digitized by Google

plus capable de servir devoit se présenter à la revue avec cheval et armes : alors il affranchissoit tous ceux qui vivoient à table commune ; mais lorsqu'ils se séparoient, chacun devoit servir pour soi.

Nul ne pouvoit s'absenter, lorsqu'il étoit commandé pour la défense de l'État, ou pour la revue, à moins qu'il ne fût hors du royaume ou malade, et qu'il ne le prouvât par le témoignage d'hommes dignes de foi : autrement il perdoit à jamais son immunité, à moins que le roi ne lui fît grâce, et qu'il ne payât 40 marcs.

Celui qui abandonnoit la bannière du roi ou son général, lorsqu'on marchoit contre l'ennemi, ou quittoit une troupe envoyée en expédition par le roi ou le général, avoit *forfait* sa vie et ses biens, à moins qu'une grâce spéciale du prince ne lui accordât la vie.

Lorsqu'un militaire étoit fait prisonnier au service de la couronne, le roi devoit le racheter, lui rendre un cheval, des armes, et ce qu'il avoit perdu.

Si un chevalier ou un noble laissoit à sa mort un ou plusieurs fils, ils jouissoient de l'immunité jusques à quinze ans accomplis : alors un d'eux, ou un autre à sa place, devoit servir ou payer les contributions comme colon. Si le chevalier ou noble laissoit une fille, elle jouissoit de l'immunité de ses biens ; il en étoit de même de sa veuve, jusqu'à ce que ses enfans fussent parvenus à l'âge prescrit, ou tant qu'elle gardoit le veuvage. Si elle épousoit un homme libre, il affranchissoit les biens de sa femme avec les siens. Si elle se remarioit à un colon, il payoit le tribut comme tel. Lorsqu'une veuve ou une fille avoit forfait à son honneur, elle avoit en même temps forfait son immunité.

Je passe au livre des lois concernant les mariages, et je vais en rapporter celles qui m'ont paru les plus remarquables.

Après avoir statué quels sont les parens qui ont droit de promettre une fille en mariage, la loi dit :

« Celui qui, de son autorité privée, s'arroge ce droit, paiera 40 marcs au roi, au demandeur et au territoire.

» Celui qui fiance une fille à deux hommes, paiera 40 marcs ;

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

et celui des deux qui l'accepte le dernier, paiera 3 marcs à l'évêque, ou prouvera, par le serment de six hommes, qu'il ignoroit qu'elle fût fiancée.

» L'homme ou la femme qui fiance avec deux personnes, paiera 40 marcs.

» Si le fiancé habite avec sa fiancée avant la bénédiction nuptiale, qu'il paie 3 marcs à l'évêque.

» Les enfans conçus entre les fiançailles et le mariage, seront légitimes.

» Si un homme ayant eu un enfant avec une femme libre, vient à l'épouser, l'enfant héritera : il est légitimé en même temps que la mère.

» La fille qui, contre la volonté de son père et de sa mère, se joint à un homme par union légitime ou illégitime, est exclue de l'hérédité des biens paternels et maternels, mais ne perd pas d'autre hérédité : si le père ou la mère lui fait grâce, elle recevra sa part entière.

» Celui qui séduit une fille légitime, paiera 40 marcs, qui seront partagés également entre le père, le roi et le territoire ; et moitié moins s'il l'épouse. Si la fille est illégitime, il paiera 20 marcs ; et rien s'il l'épouse.

» Celui qui enlève une fiancée, a violé la paix publique. Que ses biens soient partagés entre le fiancé, le roi et le territoire ; et qu'il n'ait jamais de paix, à moins que le fiancé n'intercède pour lui, ou les héritiers du fiancé après son décès.

» Le fiancé ne doit donner à sa fiancée qu'un cheval, une selle, une bride, une mante et une capotte : il ne peut être obligé à donner davantage. Le père de la fiancée, ou celui qui la promet, ou ses parens, ne peuvent lui donner plus de quatre paires d'habits ; mais ils pourront lui laisser ceux qu'elle avoit, et lui donner d'autres vêtemens, suivant leurs facultés et leur volonté. Si la fiancée veut donner quelques habits, que ce soit aux monastères et à l'église, et non aux ménétriers.

» Aucun chevalier ne doit inviter au repas de noces que l'évêque, les chanoines qui l'accompagnent, deux autres chanoines, huit chevaliers, quarante écuyers, vingt colons et dix prêtres. Le chevalier conseiller du roi qui y viendra sans être

Digitized by Google

invité, paiera 40 marcs; le chevalier ex-conseiller du roi, 30 marcs; le simple chevalier, 20 marcs; l'écuyer ou prêtre, 6 marcs; le paysan et le journalier, 3 marcs. Lorsque celui-ci ne pourra payer en argent, il paiera de son corps, et travaillera autant d'années qu'il auroit payé de marcs; premièrement pour le demandeur, ensuite pour le roi.

» Lorsque le mari et la femme, ayant reçu la bénédiction nuptiale, ont passé une nuit ensemble, le mari est tuteur de sa femme; il doit acquérir pour elle, la défendre, et lui donner le morgongafwe ou *don du matin.*

» Les chevaliers pourront donner la valeur de 40 marcs, poids de Suède, et non davantage; les nobles, 20 marcs; le colon *homme libre*, 10 marcs; le colon propriétaire, 3 marcs d'argent monnoyé; l'homme sans propriété (losker man), un marc d'argent monnoyé, et non davantage : cette valeur peut être donnée en terres ou biens meubles.

» La femme convaincue d'adultère perdra le *morgongafwe.* »

Je passe les chapitres suivans, qui n'offrent rien de singulier, pour en venir aux lois qui assurent les propriétés par la terreur des peines.

Celui qui se rendoit coupable de viol, et qui étoit pris en flagrant délit, devoit être jugé sans délai, sur le témoignage de douze hommes, et condamné à perdre la tête (1). Si les habits de l'homme ou de la femme étoient déchirés, si on avoit entendu des plaintes et des cris, les juges du territoire devoient informer contre l'accusé. Lorsque l'homme avoit tenté le viol sans effet, que les habits de la femme étoient déchirés, et qu'on avoit ouï des clameurs, il avoit enfreint la paix publique (2).

Si la femme tuoit celui qui vouloit lui faire violence, et le prouvoit par douze témoins, elle étoit réputée innocente du meurtre.

Celui qui étoit convaincu d'avoir enlevé et emmené une femme

(1) *Imprimé.* Si quelqu'un accepte sa rançon, qu'il paie une amende de 40 marcs attribuée au roi seul, et de plus la rançon convenue, dont moitié à la femme et moitié au roi.

(2) *Imprimé.* Lorsqu'il n'est pas pris en flagrant délit, et que la femme proteste qu'il a consommé le viol, ou dépose qu'il l'a tenté sans effet; s'il y a eu déchirement d'habits, clameurs, meurtrissures, effusion de sang, les juges informeront contre lui. S'il est convaincu, il a enfreint la paix publique.

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

hors du royaume, ne pouvoit plus avoir de paix, à moins que le mari de la femme ne demandât la grâce du ravisseur (1).

La même loi condamne l'assassin au supplice de la roue; la femme coupable du même crime à être lapidée (2).

Elle inflige le même supplice à l'homme ou à la femme qui, de dessein prémédité, tue son enfant Païen ou Chrétien, ainsi qu'à l'enfant qui tue son père ou sa mère (3).

« Si le meurtre est fortuit, le meurtrier paiera 80 marcs au roi, à la partie adverse et au territoire, mais ne perdra ni la vie ni son héritage (4).

» L'homme qui épouse une seconde femme et habite avec elle, tandis que la première qu'il a épousée suivant la loi est encore vivante, a forfait sa vie, ainsi que la femme : il aura la tête coupée, et la femme sera lapidée (5).

» L'homme ou la femme qui jette un sort sur un autre, soit homme soit femme, de sorte que celui-ci meure, doit perdre la vie : l'homme subira le supplice de la roue, et la femme sera lapidée (6).

» Celui ou celle qui tue son beau-fils ou sa belle-fille (7), subira la même peine.

» Celui qui lève des troupes contre le souverain, qui attente à sa liberté ou à sa vie, qui se rend coupable envers lui de quelque violence ou injure, par lettre, conseils, actions ou secours, s'il est pris en flagrant délit ou convaincu légalement, perdra terres, biens et vie.

» Celui qui conduit une armée étrangère contre son pays, qui s'arme contre son légitime souverain, et ravage sa patrie, à moins qu'il ne suive le roi parvenu légalement au royaume, a forfait sa vie et ses biens, de même que tous ses complices.

» Tout vassal, valet, ou sa femme (8), qui tue son seigneur,

(1) *Imprimé.* Ou ses plus proches parens, si elle n'est pas mariée.

(2) *Imprimé.* Brûlée.

(3) *Imprimé.* Au mari qui tue sa femme, ou à la femme qui tue son mari.

(4) *Imprimé.* Si un homme se tue lui-même, son corps sera porté dans les bois et brûlé, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il étoit insensé. Alors il sera enterré dans le cimetière.

(5) *Imprimé.* Sera enterrée vive.

(6) *Imprimé.* Brûlée.

(7) *Imprimé.* De dessein prémédité et par mépris.

(8) *Imprimé.* Tout colon, fermier, meunier ou vassal.

Digitized by Google

son maître, ou sa femme, et qui est pris en flagrant délit ou convaincu par-devant les juges, sera condamné, l'homme à la roue, et la femme à être lapidée (1) : ses biens meubles et immeubles seront divisés en trois parts, dont une pour le roi, l'autre pour le demandeur, la troisième pour le territoire où le crime a été commis.

» L'homme accusé d'avoir mis le feu à une maison pour l'incendier et brûler le propriétaire, s'il brûle une ou plusieurs habitations, et qu'il soit pris le feu à la main, sera arrêté, lié et traduit devant les juges. S'il n'est pas convaincu, celui qui l'a arrêté paiera 40 marcs. S'il est convaincu, il sera condamné d'abord à réparer le dommage : le reste de ses biens sera partagé entre le roi, la partie adverse et le territoire, et l'incendiaire sera brûlé.

» Celui qui sera convaincu d'en avoir tué un autre volontairement et sans y avoir été nécessité pour la défense de sa vie, rendra vie pour vie, et n'aura aucune paix, si ce n'est dans une église ou dans un monastère. Dans un combat d'homme à homme, le meurtrier paiera au roi 13 marcs $\frac{1}{3}$, et autant au territoire.

» Si le plus proche héritier de celui qui a été tué, tue le meurtrier dans les vingt-quatre heures, il paiera au roi 13 marcs $\frac{1}{3}$, et autant aux juges.

» Dans le cas de meurtre occulte (c'est-à-dire, lorsqu'un meurtre est commis et que le meurtrier n'est pas découvert et jugé dans *un an et une nuit*), les juges paieront quarante marcs, dont une moitié au roi, et l'autre aux héritiers s'ils sont dans le royaume : s'ils n'y sont point et ne justifient pas de leur droit dans un an et une nuit, le roi prendra 13 marcs $\frac{1}{3}$ pour le droit d'aubaine. *(Liv. de l'hérédité, c. 23.)*

» Une femme convaincue de meurtre aura la tête coupée : sa partie pourra la faire exécuter ou accepter un dédommagement. Dans ce dernier cas, elle paiera de plus 13 marcs $\frac{1}{3}$ au roi, et autant au territoire. »

Le livre des lois concernant le vol, contient des dispositions

(1) *Imprimé.* Brûlée.

Digitized by Google

ANCIENNES LOIS DE SUÈDE.

très-détaillées relativement à la nature et à la quantité des choses volées (1).

Le voleur de bestiaux, pris avec la chose volée, étoit condamné à la potence, et ne pouvoit se racheter. Un tiers de son mobilier étoit attribué au demandeur, l'autre au roi, le troisième au territoire.

Lorsqu'il n'étoit pas pris en flagrant délit, les juges informoient contre lui. Si les preuves étoient suffisantes, il ne perdoit ni la vie ni ses biens; mais il étoit condamné à rendre ce qu'il avoit pris, et à payer 40 marcs en *tridivis*, c'est-à-dire, au demandeur, au roi et au territoire.

Si la valeur de la chose volée, soit or, argent, habits, cheval, &c., étoit au-dessus d'un demi-marc, et si le voleur étoit pris en flagrant-délit, il étoit pendu, et ne pouvoit se racheter; mais les juges ne pouvoient prononcer contre lui ni amende ni confiscation de biens.

Lorsque l'effet volé n'étoit trouvé ni entre ses mains ni dans sa maison, et qu'il y avoit cependant contre lui des preuves suffisantes, il étoit condamné à rendre l'effet ou sa valeur, et à payer 40 marcs en *tridivis*.

Lorsque l'effet pris valoit depuis trois *eures* (2) jusqu'à un demi-marc, et qu'il étoit trouvé entre les mains du voleur, il étoit condamné au fouet, et avoit les deux oreilles coupées. S'il n'étoit pas pris en flagrant délit, il devoit prouver son innocence par le témoignage de douze hommes, ou rendre ce qu'il avoit pris, et payer 9 marcs en *tridivis*.

Le vol de deux à trois *eures* étoit puni par le fouet et la

(1) On lit celle-ci à la tête de l'imprimé: « La meilleure chose qu'un » homme ait dans sa maison, est sa » femme légitime: ainsi celui qui la » vole est le plus grand et le pire voleur. » Celui qui la séduit, l'emmène, et est » pris avec elle, sera jugé et pendu; » et si le mari ne veut pas accorder la » vie à sa femme, qu'elle soit jugée et » enterrée vive. Si l'accusé n'est pas » pris en flagrant délit, et si les juges » n'ont pas les preuves requises pour » le condamner à mort, mais seulement » des preuves suffisantes pour l'amender, il paiera 40 marcs, moitié au » demandeur et moitié au roi: chacun » des accusés paiera de plus 6 marcs à » l'évêque, et subira la pénitence ecclésiastique. La même peine sera infligée » à la femme libre qui s'enfuira avec » un homme marié. »

(2) L'eure valoit une once d'argent fin.

Digitized by Google

perte d'une oreille. Le voleur qui n'étoit pas pris sur le fait, devoit prouver son innocence par douze témoins, ou rendre l'effet volé, et payer 6 marcs par *tridivis*.

Celui qui trouvoit dans son verger, ou dans celui de son maître, un homme volant des fruits, pouvoit prendre l'habit du voleur, ou quelque autre effet qui pût servir de preuve contre lui. Si le délit étoit prouvé par le témoignage de deux témoins, le voleur payoit trois marcs et le dommage.

Les dispositions que je viens de rapporter, me paroissant suffisantes pour donner une idée de l'esprit de ces lois, je terminerai ici cette notice, et j'ajouterai seulement qu'il y en a plusieurs autres, telles que celles d'Uplande, d'Ostrogothie, de Westrogothie, d'Helsingie, de Dalie, de Scanie, de Gothlande, de Wisby, &c., qui, ayant beauconp de rapport avec les lois des Wisigoths et des Lombards, soit pour le fond, soit pour les termes de droit, mériteroient d'être traduites en latin, pour faire suite aux lois Ripuaires, Allemandes, Bourguignones, Bavaroises, Saxones, &c. En y joignant les lois Danoises et Norvégiennes, on auroit un recueil complet des anciennes lois de tous les peuples Germaniques. Charles XI, roi de Suède, avoit chargé Loccenius de ce travail; mais cet auteur n'a traduit que les lois provinciales, les lois municipales, et la loi d'Ostrogothie. Il n'a point donné les différences qui se trouvent entre les lois provinciales et la loi moyenne; et sa traduction, imprimée à Lund en 1675, *in-8.°*, est aujourd'hui très-rare, même en Suède.

Digitized by Google

NOTICE

DE

L'HISTOIRE DE DJENGUYZ-KHÂN,

Contenue dans le Manuscrit Persan N.° 104, in-4.°, *de la Bibliothèque nationale.*

Par le C.en LANGLÈS.

CE manuscrit, composé de cent huit feuillets d'une écriture peu élégante mais très-lisible, a été copié à Paris, par un nommé Lazare d'Alep, pour Galand, d'après un exemplaire appartenant à d'Herbelot. C'est la troisième partie de la grande Histoire universelle de Myrkhond, intitulée *Raouzet êssafâ*, &c. [le Jardin de pureté, &c.], qui forme ordinairement cinq vol. *in-folio*, et se divise en cinq parties, suivant Fraser, et en sept, suivant Hhâdjy khalfah.

Catalogue of orient. Mss. p. 3.

« La première renferme une *introduction* sur l'utilité de l'*histoire ;* une description de la création, du déluge de Noé ; la vie des patriarches, des prophètes, et des rois d'Israël ; celle des anciens poëtes et philosophes ; l'histoire des anciens rois de Perse, depuis Kayoumarâsç jusqu'à Yezdedjird chehryâr, époque de la conquête entière de ce royaume par les Arabes ou Sarazins, sous le khalyfat d'O'sçmân. On trouve aussi dans le même volume la vie de Philippe et d'Aléxandre le Macédonien.

» Le second est consacré à la généalogie, la naissance, la mission prophétique et les actions de Mohhammed jusqu'à sa mort. Il contient aussi les khalyfats d'Aboubekr, d'O'mar, d'O'sçmân et d'A'ly, avec un récit fort circonstancié de la fondation de l'empire des Sarazins, de toutes les guerres et des conquêtes des khalyfes, et des révolutions arrivées sous leur règne.

Le

Digitized by Google

MYRKHOND.

» Le troisième volume contient les histoires des douze îmâms ou chefs de la secte d'A'ly [les chi'ytes], celles des khalyfes depuis Hhaçan ben A'ly jusqu'à Most'assem Billah, leurs guerres, leurs conquêtes, et tous les événemens importans jusqu'à la complète destruction du khalyfat de Baghdâd par les Moghols, sous le commandement d'Holâgou-khân, petit-fils de Djenguyz.

[C'est dans cette partie que se trouve la vie de Djenguyz, dont nous allons donner l'analyse, et dont la copie forme un des manuscrits Persans de la Bibliothèque nationale.]

» Le quatrième volume renferme l'histoire de tous les rois qui gouvernèrent la Perse depuis la conquête des Sarazins jusqu'à ce qu'elle passa sous la domination des fils de Djenguyz-khân;

» L'histoire de tous les souverains des différentes parties de la Tatarie et des frontières de l'Inde, depuis l'établissement de l'islamisme dans ces contrées, jusqu'au moment où les enfans de Djenguyz-khân s'en emparèrent.

» Le cinquième volume contient l'histoire de Tymour ou Tamerlan, et celle de ses enfans, jusqu'en l'année 830 (1426 de l'ère vulgaire). »

La notice de Fraser nous ayant paru claire et très-satisfaisante, nous avons cru devoir la placer avant celle du bibliographe Arabe, que nous ne prétendons pas pourtant rejeter. Le C.en Silvestre de Sacy en ayant inséré une portion à la tête de ses *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois Sassanides, &c.*, nous n'avons pas cru devoir hasarder une autre traduction : nous nous sommes donc servis de celle de cet estimable savant, en y ajoutant des guillemets pour la distinguer de la portion traduite par nous-mêmes, et qu'il avoit cru devoir supprimer. Les Orientalistes ne nous sauront pas mauvais gré, sans doute, d'y avoir joint le texte Arabe; ils trouveront dans l'excellent ouvrage du C.en de Sacy, que nous venons de citer, des détails curieux sur Myrkhond, sur Khondemyr son fils, et sur les travaux de ces deux historiens que plusieurs savans ont confondus ensemble, au point de n'en faire qu'un seul et même personnage.

Digitized by Google

MYRKHOND. *Notice du* Raouzet êssafâ, *tirée de la Bibliothèque Orientale de Hhâdjy Khalfah.* [a]

[a] *Ms. Arab. N.° 733, pag. 279 verso.*

روضة الصفا في سيرة الانبيا
والملوك والخلفا فارسي لمير
خواند المورخ زيب فهرست
نسخة مفاخر الانبياء على مكان
لمحمد بن خاوند شاه بن محمود
ذكر في ديباجته ان جمعا
اخوان التمسوا تاليف كتاب منقح
محتوي علي معظم وقايع الانبيا و
الملوك والخلفا ثم دخل صحبته
الوزير مير عليشير واشار اليه
الفه فباشر مشتملا علي مقدمه
وسبعه اقسام وخاتمه علي ان
كل قسم يستعد ان يكون
كتابا مستقلا قال كونه ساكنا
بخانقاه خلاصيه التي انشاها
الامير المذكور بهراة علي نهر
الحيل المقدمة في علم التاريخ

« RAOUZET *âl ssafâ fy Syrat* » *êl âmbyâ oué êl Moulouk oué* » *êl Kholafâ*, c'est-à-dire, le » Jardin de la pureté dans la » conduite des prophètes, des » rois et des khalyfes, écrit en » persan par Myrkhouand l'his- » torien. Il commence par ces » mots : *Zéib fihrist noskhat me-* » *fâkhir âl âmbyâ a'ly mekân,* » c'est-à-dire, l'ornement qui » convient au commencement » d'un livre où est renfermé le » récit des actions glorieuses des » illustres prophètes, et ce qui » doit décorer la préface d'un » recueil où est contenue l'his- » toire des souverains les plus » puissans, c'est le tribut de » reconnoissance et d'actions de » grâce dû au Tout-puissant qui » a donné l'être à toutes les créa- » tures, &c. Le nom de l'auteur » est Mohhammed, fils de Kha- » wend châh, fils de Mahhmoud. » Il dit dans la préface que plu- » sieurs de ses frères ont desiré » qu'il composât un livre abrégé, » dans lequel se trouvassent réu- » nis les principaux événemens » de la vie des prophètes, des

Digitized by Google

القسم الاول في اول المخلوقات وقصص الانبيا و ملوك العجم

القسم الثاني في احوال سيد الانبيا وسيرت الخلفاء الرشيدين

القسم الثالث في احوال بني امية و العباسيه

القسم الرابع في الملوك المعاصرين لعباسيه

القسم الخامس في ظهور جنكيز واحواله واولاده

القسم السادس في ظهور تيمور واحواله و اولاده

القسم السابع في احوال السلطان حسين بايقرا

القسم الثامن الخاتمه في

» rois, des khalyfes; qu'étant » ensuite entré à la cour d'A'ly- » chyr, il entreprit par l'ordre de » cet émyr cet ouvrage, qui con- » tient une introduction, sept li- » vres et un appendice, mais dont » chaque livre peut être considé- » ré comme un ouvrage séparé; » que lorsqu'il l'a composé, il » demeuroit dans le monastère » nommé *Khalassyah*, que cet » émyr avoit fait construire dans » la ville d'Herât, sur le bord de » la rivière d'êl Hhéyl (1) ». La préface traite de la science de l'histoire; la première partie contient les commencemens de la création, l'histoire des prophètes et des rois de Perse; la seconde, celle de Mohhammed et des khalyfes légitimes; la troisième, celle des Ommyades et des A'bbâcydes; la quatrième, celle des souverains contemporains des A'bbâcydes; la cinquième, l'invasion de Djenguyz-khân, sa vie et celle de ses enfans; la sixième, l'invasion de Tymour, sa vie et celle de ses enfans; la septième, la vie de Hhoçaïn-Bâïqarâ; la huitième partie est

MYRKHOND.

Quelquefois Ssalahhyah.

(1) El Khalyl dans Myrkhond; c'est la rivière nommée aussi *Hirah*, l'*Aria* des anciens.

Digitized by Google

MYRKHOND. حكايات متفرقه وحالات مخصوصه لموجودات الربع المسكون وعجايبها

la conclusion de l'ouvrage, qui renferme diverses histoires et détails curieux sur les êtres qui se trouvent sur la terre habitable, et les merveilles qui y sont relatives.

Le fragment qui fait l'objet de cet extrait ayant été compulsé par le savant Petis de la Croix, pour son *Histoire de Genghizcan*, je m'attacherai à faire connoître la portion dont il me paroît n'avoir pas tiré tout le parti convenable. C'est le code des lois de Djenguyz, et le système de la législation Tatare. Je rassemblerai ici plusieurs articles qu'il a négligés, et d'autres dont il n'a donné que l'extrait. Mais je dois d'abord entrer dans quelques détails indispensables pour l'intelligence des fragmens que j'ai rassemblés.

L'invincible Témoudjyn avoit subjugué les principales hordes Mogholes et Tatares; il s'étoit assis sur le trône de la puissance; les khâns lui avoient posé la couronne sur la tête en le proclamant empereur, et en lui donnant le titre de grand khân de toutes les nations Mogholes; enfin les peuples, à leur exemple, avoient fléchi neuf fois le genou devant lui, en poussant des cris de joie. Pour consolider sa puissance, il ne lui restoit plus qu'à établir des lois pour son nouvel empire; il résolut d'assembler une espèce de cour-plénière, que les Moghols et les Turkomans nomment *qouriltâï* (1): c'étoient des espèces d'États-généraux auxquels on convoquoit les khâns ou souverains particuliers, les émyrs ou officiers de l'armée, et tous les seigneurs Moghols et Tatars. Quelques-uns se faisoient représenter par des députés chargés de pouvoirs.

Témoudjyn indiqua un grand qouriltâï pour le printemps de l'année Moghole du léopard, correspondante à 602 de l'hégire et à 1205 de l'ère vulgaire. Selon le P. Gaubil (2), cette

(1) وایچنین جمعیت را ترکان قوریلتای گویند ـ خلاصت الاخبار من خواند میر *Khilâsset êl âkhbâr* par Khondemyr, à l'art. Djenguyz-khân. *Mss. 104 de S. G.*

(2) *Histoire de Tchenguiscan et de la dynastie des Mongous*, traduite des auteurs Chinois, par le P. Gaubil, *pag. 12.*

Digitized by Google

cérémonie eut lieu en 1206, dans la douzième lune, entre trois et cinq heures du matin. L'ouverture de ce qouriltâï se fit en effet, le premier jour du printemps, dans la capitale de ce nouvel empire, nommée Qârâqorom, l'une des principales villes de la Tatarie, avec plus de pompe encore que pour la cérémonie du couronnement. Tous les grands qui composoient l'assemblée étoient vêtus de blanc, ainsi que le grand khân, qui avoit la couronne sur la tête, et qui s'assit sur le trône au milieu des princes du sang. Après les cris de réjouissance, les applaudissemens et les vœux pour sa prospérité, tous les membres de l'assemblée renouvelèrent entre ses mains le serment de fidélité, et le confirmèrent souverain non-seulement de tout l'empire Moghol, mais encore des nations nouvellement subjuguées. Les princes vaincus furent déclarés déchus de tous leurs droits, et les fils de Témoudjyn reconnus légitimes héritiers de ses états et de son pouvoir. MYRKHOND.

Ce fut encore dans ce même qouriltâï que ce conquérant changea son premier nom en celui de Djenguyz-khân. Les auteurs ne sont point d'accord sur la manière dont il prit ce nom ou ce titre, ni sur sa signification. Les uns, tels qu'Aboûlkhaïr (1) et Aboûlghazy Bayadur-khân, assurent qu'il se prévalut d'une révélation, et qu'il déclara formellement que Dieu lui avoit promis l'empire de la terre, pourvu qu'il changeât de nom et qu'il se fît appeler désormais Djenguyz-khân. Aboûlfaradje (2), Myrkhond (3) et Khondemyr (4), racontent qu'un Moghol de distinction, nommé Tengry, qui erroit tout *Hist. généal. des Tatars, p. 195.*

(1) Aboul-Khaïr dans l'*Histoire de Genghiscan*, par Petis de la Croix, *p. 11.*

(2) *Historia dynastiarum arabicè et latinè, edente Pocockio*, pag. 428.

(3) Le passage du Raouzet êssafâ m'ayant paru trop considérable pour l'insérer en note, j'ai cru devoir le placer à la suite de cette notice, avant le texte du code de Djenguyz.

(4) يكى از متعنا ان مغول كه اورا بت تنكري ميكفتند حاضر كشته تموجين را كفت كه حق سبحانه و تعالى مرا اختيار نمود كه روى زمين را بتموجين دادم اكنون من ترا بجنكيز خان ملقب كردانيدم Un Moghol de distinction nommé But-Tengry étoit présent (au qouriltâi), et dit à Témoudjyn : « Le » Très-haut m'a choisi pour donner à » Témoudjyn la surface de la terre ; » et maintenant je te confère le sur- » nom de Djenguyz-khân ». *Voyez* le خلاصة الاخبار *Khilasset êl âkhbâr* de Khondêmyr, *loco citato. Voyez* les vers cités à la page suivante.

MYRKHOND. nu dans les déserts, entra au milieu du qouriltâï et déclara hautement qu'il venoit de la part de Dieu trouver le fils de Pyçoukâ [Djenguyz-khân], et lui ordonner de changer son nom en celui de Djenguyz-khân ; il eut même l'impudence d'affirmer qu'il ne faisoit que répéter les propres expressions du Très-haut. Ben-A'bdellathyf soupçonne avec beaucoup de raison que cette scène avoit été concertée d'avance ; et que ce prétendu inspiré n'étoit que l'instrument dont cet adroit conquérant se servit pour fasciner les yeux de ses soldats et exalter leur courage. En effet, les Moghols et les Tatars furent si fiers des promesses célestes et des témoignages tout singuliers donnés à leur khân par le Très-haut, qu'ils regardoient la terre comme sa propriété.

Quant à la signification de ce surnom, les auteurs ne sont pas plus d'accord sur ce point que sur la manière dont il le prit. Khondemyr le traduit (1) *roi des rois*. Aboûlghazy, auteur Tatar, dit que le mot *Djin*, en Moghol, signifie *grand*, et fait *Djin-guyz* au superlatif. Le P. Gaubil (2) nie que ce mot ait une signification dans la langue Moghole. C'est, dit-il, le cri d'un oiseau fabuleux et de bon augure, que les soldats imitèrent en reconnoissant Témoudjyn pour leur souverain. Ils y ajoutèrent ensuite le mot *khân*, qui désigne un monarque dans tous les dialectes Tatars. Je ne serois pas très-éloigné d'adopter cette explication, malgré le passage du manuscrit Persan, n.° 67, de la Bibliothèque nationale, intitulé *Moez ûl-ânssâb* [les Illustres généalogies], que je vais citer : نام جنكيز

Hist. généal. des Tatars, p. 194.

(1) نهاد بر نام تو جنكيز خان *
از بس پس تو خود را تموجين خوان *
همه كس و را اينجنين خواندند *
بدان نام نو افرين خواندند *
از ان روكه معني جنكيز خان *
بود شامثا مان بتوري زبان *

» Nous te nommons Djenguyz-khân, » désormais ne t'appelle plus Témoud- » jyn ; tout le monde l'appela ainsi, et il » conserva ce nom nouvellement créé, » parce que Djenguyz-khân signifie roi » des rois en langue Tourane [Ta- » tare]. » Ces vers sont la paraphrase du discours qu'on a vu dans la note précédente, et sont tirés du *Khilasset êl âkhbâr* de Khondemyr, et du *Raouzet êssafâ* de Myrkhond ; ils se trouvent dans les deux ouvrages.

(2) Histoire de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mongoux, tirée de l'Hist. Chinoise, *p. 12, not. 1 et 2.*

Digitized by Google

MYRKHOND.

خان اوّل تموچین بود..... چون پادشاهٔ اقوام کریت اونك
خانرا مقهور گردانید اورا چنگیز خواندند یعنی پادشاه بزرك &c.

« Le premier nom de Djenguyz-khân fut *Temoutchyn*.... Quand « il eut vaincu Oung-khân, souverain de la tribu des Kéraïtes, « on le nomma *Djenguyz*, c'est-à-dire *grand monarque* ». L'auteur ajoute que quand Djenguyz eut tué Hâyânek, souverain des Nâïmâns, il demeura paisible possesseur de l'autorité suprême.

Hist. du grand Genghiscan, pag. 117.

Le savant Petis de la Croix avance dans une note de la vie de ce conquérant, que Djenguyz-khân, en langue Tatare, signifie *Khân fils de Khân* : mais comme il ne cite aucune autorité, et que je ne connois point d'idiome Tatar ou Moghol où ces mots aient une pareille signification, je n'aurois pas plus de confiance dans cette assertion que dans la conjecture du docte Eberhard Fischer (1), qui veut changer *Djenguyz* en *Tanguyz*, que l'on doit prononcer *Degnyz*, et qui en turk et en tatar de Krimée désigne la mer; et il explique ce nom par *souverain de la mer*. « On a voulu » indiquer par-là, dit-il, l'immensité de l'empire du souverain » Moghol ». Mais, outre que cette explication me paroît un peu paraphrastique, je ne vois pas qu'il existe d'autorité suffisante pour restituer ou plutôt pour altérer un nom que tous les Orientaux s'accordent à écrire suivant la même prononciation, en appuyant seulement plus ou moins fort sur la première syllabe.

Si la conjecture du P. Gaubil ne me paroissoit très-satisfaisante, j'en proposerois une autre à laquelle je n'attache pas plus d'importance qu'elle n'en mérite. Je serois assez porté à regarder le mot *Djenguyz* comme la syncope du mot Persan composé *Djeng-ênguyz* چنك انگیز, *qui lance la guerre, qui fait la guerre*; ainsi *Djenguyz-khân* signifieroit le *monarque guerrier*, épithète parfaitement convenable au héros qui la portoit, et à la circonstance où elle lui fut donnée. La langue Persane étoit connue à la cour de Djenguyz, et elle devoit être d'autant plus

(1) *Quæstiones Petropolitanæ, Gothæ 1770, dissertatio secunda*, pag. 75.

Digitized by Google

MYRKHOND.

familière aux personnes distinguées qui composoient le qouriltâï, que les Moghols n'avoient pas encore d'écriture.

Djenguyz-khân leur fit adopter les caractères Oïghours (1), et s'en servit pour la promulgation de son code. Voilà pourquoi A'bd oûl-rizâq, auteur d'une histoire des descendans de Tymour, en persan, intitulée *Mathla'a sa'adeïn ou Djem'aa bahharéïn* [Lever des deux heureuses constellations et réunion des deux mers], dit, page 116 du manuscrit, que les caractères Moghols sont les mêmes que ceux des Oïghours (2). Ce peuple professoit le Nestorianisme, et avoit conservé l'ancien syrien connu sous le nom de *stranghélo*, ou nestorien, qui s'écrivoit alors de haut en bas. Je pourrois indiquer la conformité qui existe entre l'écriture des Oïghours, celle que Djenguyz-khân donna aux Moghols, et celle des Mantchoux, qui n'ont fait que la perfectionner ; mais je n'anticiperai pas ici sur les détails qui forment une introduction nécessaire aux notices des manuscrits Mantchoux que je prépare, et que j'insérerai ci-après, au commencement de l'article du *Dictionnarium-Latino-Tatarico Sinicum.*

Malgré la scrupuleuse exactitude que je me suis prescrite, et le respect que je dois à mon auteur, il m'est impossible de présenter et de laisser subsister dans ma traduction le désordre qui règne parmi les fragmens de l'*Yaça* ياسا qu'il nous a conservés. Je vais donc les distribuer par articles ; et pour ne rien dérober aux savans, je fais imprimer le texte tel qu'il se trouve dans le manuscrit. Des renvois soigneusement placés indiqueront la correspondance entre les différens paragraphes de ma traduction et les fragmens originaux du texte, qu'on trouvera en entier à la fin de cette notice.

Mais avant de passer à ces fragmens, je donnerai la description du qouriltâï dans lequel il fut promulgué. C'est Myrkhond encore que je laisserai parler ; et ce chapitre tiré du

(1) *Voyez* l'Alphabet Tatar-Mantchou, &c. *pag. 15* de la deuxième édition.

(2) *Voy.* le fragment que j'ai publié de cette Histoire, sous le titre d'*Ambassades réciproques d'un roi de la Perse et des Indes, et d'un empereur de la Chine*, pag. 25 ; et ci-dessous, pag. 217.

manuscrit

manuscrit dont nous nous occupons, en complétera la notice, et servira d'autorité pour plusieurs faits que j'ai énoncés dans mon *introduction :* il remplit les pages 25 *verso*, 26 et 27 du manuscrit Persan.

MYRKHOND.

ذکر قرلتای کردن تموچین ملقّب
شدن او بچنگیز خان وتوجهٔ
وی حرب بویروقا خان

چنگیز خان در اوایل بارس
سل که شاه خاوری از خرگاه کرم
زمستانی خیمهٔ نوروزی بر اوج
برگاه شرف زد واین ندا بگوش
بیر و جوان رسید بتهیّهٔ اسباب
قرلتای فرمان داد و مغول
جمعیّت برزکوار قرلتای کویند
وفرمود تا اولاد نامدار و امراء
کبار و نویینان عالی مقدار از
اطراف و اکناف ولایت
مجتمع کشتند و حکم کرد
تا طوقی سفید نه پایه منصوب
ساختند و پادشاه دوست نواز و

Qouriltâï dans lequel Témoutchyn fut surnommé Tchenguyz-khân, *et sa guerre avec Vyrouqâ-khân (frère de Tâyânek).*

Au commencement de l'année du léopard, à l'époque où le monarque de l'orient [le soleil] entrant sous les magnifiques pavillons du printemps, dresse la tente de la nouvelle année sur la cime de la grandeur, Tchenguyz-khân fit une proclamation aux jeunes gens et aux vieillards: il leur ordonna de préparer un *qouriltâï;* c'est ainsi que les Moghols nomment leurs grandes assemblées générales. Il voulut que ses fils, que les généraux, les grands, les névyâns de haut rang y vinssent de toutes les parties de ses domaines; il ordonna aussi que l'on plantât un étendard blanc [à queue de cheval], haut de neuf pieds: enfin ce monarque, affable envers ses amis,

MYRKHOND.

دشمن گذار از سر تعجب و اهتزاز
خنجر انتصار در یمین و خاتم
اقتدار در یسار تاج جهانداري
بر سر نهاده در صدر سریر سروري
متمکن گشت سیمرغ حشمت
و همای دولت او ظلّ عنایت
و جناح رافت بر سر همگنان
بگسترد و مجموع اکابر و اعیان
مملکت زبان بدعا و ثنا جاري
گردانیدند و دران بزم
شخصي از متعبّدان مغول که
اورا بت تنگري میگفتند حاضر
گشت و این بت تنگري
دعوي میکرد که خبایاي ضمیر
و خفایاي اسرار اطلاع دارم
و خداوند عزّ و جلّ با من سخن
میگوید و گاه گاه بر سموات مرا
عروج واقع میشود و من از مقربان
حضرتم و عوام مغول را اعتقاد

indulgent pour ses ennemis, au milieu des transports d'une alégresse générale, ayant à sa droite un glaive vengeur, le sceau de la puissance à sa gauche, la couronne de l'univers sur la tête, s'assit sur le trône de l'empire; le griffon de sa magnificence et l'aigle de sa puissance couvrirent de leurs ailes protectrices tous ceux qui étoient auprès de lui. Alors tous les grands et les nobles de l'empire se mirent à faire des vœux pour lui et à le combler d'éloges. Il y avoit dans cette assemblée un pieux personnage nommé *But-Tengry*, parmi les Moghols. Il annonça qu'il connoissoit toutes les pensées et pénétroit tous les secrets; que Dieu lui parloit; que de temps en temps il montoit au ciel, et qu'il approchoit de Dieu. La populace Moghole étoit en effet bien persuadée qu'il montoit au ciel sur un cheval blanc; on prétendoit aussi qu'il ne souffroit ni du froid ni du chaud, mais qu'il s'asséyoit le corps nu et le ventre creux au milieu des neiges et des glaces, jusqu'au

Digitized by Google

چنان بود که اوبر اسپ خنکی
نشسته بر اسمان میرود کویند
که او از سرما و کرما متضرر
نکشتی بلکه برهنه تن وکرسنه
شکم درمیان برف ویخ نشستی
تاان زمان که یخ از شدّت
حرارت هوا کداخته شدی
واز سخونة ان بخارهای غلیظ
انکیخته کشتی در مقدمهٔ
ظفرنامه مذکور است که
برهنه بکوهی یدی مسکنش،
زسرما وکرما نخستی تنش،
القصّه بطولها بت تنکری
در آن محفل پیش چنکیز خان
که تا غایت اورا تموچین
میخواندند آمده کفت شخصی
سرخ رنك بر تکاور خنك برمن
ظاهر شده فرمود که نزد پسر
بیسوکابهادر برووبکوی که باید

moment où, par la force de sa chaleur, la glace devenue vent se dissipoit en vapeurs. On lit dans la préface du *Livre de la Victoire* (1), qu'il demeuroit nu sur les montagnes, et que son corps étoit à l'épreuve du froid et du chaud. Enfin ce But-Tengry entra dans cette assemblée, et adressa la parole à Tchenguyz-khân, que jusqu'alors on avoit nommé *Témoutchyn*, et lui dit : Un homme vêtu de rouge et monté sur un cheval blanc m'est apparu, et il m'a dit : Va trouver le fils de Pyçoukâ Behâder, et dis-lui : il faut que désormais tu ne t'appelles plus *Témoutchyn*, mais que l'on te surnomme *Tchenguyz-khân*. Il ajouta : Fais-lui savoir que le Très-haut veut que je te donne, et à tes descendans, la majeure portion des quatre parties du monde, ainsi que les hauteurs, les profondeurs et les plaines.

MYRKHOND.

On raconte encore que But-

(1) Le *Zefer nâmeh* ظفر نامه Histoire de Tymour [Tamerlan], écrite en persan par Cheryf-êddyn, et traduite par Petis de la Croix.

MYRKHOND.

که بعد ازین ترا تموچین
نگویند بلکه بچنگیزخان
خطاب کنند و نیز گفت که
بسمع اورسان که خدای جاوید
میفرماید که اکثر ربع مسکون
و غور و نجد عرصهٔ ها مسون
بتو و فرزندان تو ارزانی داشتم
و روایتی انکه بت تنکری در
ان محفل با تموچین گفت که
خدای تعالی بامن فرموده که روی
زمین بتموچین و اولاد و اقرباء
او دادم اکنون من ترا چنگیز
خان خواندم

Tengry dit à Témoutchyn dans cette assemblée : Dieu m'a commandé de donner la surface de la terre à Témoutchyn, à ses enfans et à ses parens. Maintenant je te nomme *Tchenguyz-khân* (1).

وچنگیز خان هرچند
میدانست که بت تنکری
محیل و مکار است امابنا بر
مصلحت وقت متعرّض او
نشد تا کار او نیز قوی گشت
و حشم بسیار بروی جمع

Quoique Tchenguyz-khân connût bien But-Tengry pour un fourbe et un imposteur, ce n'étoit pas le temps de le contredire, jusqu'à ce qu'il se fût

(1) Ici se trouvent les mêmes vers qui sont aussi dans le *Khilâsset êl âkhbâr*, et que j'ai traduits à la page 198 note (1).

Digitized by Google

آمدند و در دماغش هوس ملك
وسداي استقلال بديد آمد تا
روزي با برادر چنگيز خان
جوجي قسار در امري از امور
ملك بحث ميكرد جوجي
حلق اورا گرفته چنان برزمين
زد كه ديگر بر نخاست

attiré un grand nombre de partisans, et eût grossi ses forces au point d'aspirer à l'autorité suprême. Un jour Djoudjy-qaçâr, frère de Tchenguyz-khân, disputoit avec lui sur les affaires du royaume; Djoudjy le saisit au collet, et le jeta si rudement à terre qu'il ne se releva point.

MYRKHOND.

Quelques actions de Djenguyz-khân, et extrait des lois et usages qu'il établit comme code et yâçâq dans l'Yrân et le Tourân (1).

LE Très-haut avoit doué Djenguyz-khân d'une intelligence, d'une sagacité et d'une pénétration rares dans les affaires. Quand il fut délivré des inquiétudes que lui donnoient Oung-khân et Tâyânek-khân, et lorsque les autres hordes et tribus qui s'étoient révoltées, furent rentrées dans le sentier de la soumission et de l'obéissance, il s'occupa de faire des règlemens et des ordonnances pour l'administration de l'empire, le bon ordre des affaires, la discipline des armées, la prospérité des cultivateurs; il établit des lois pour toutes les affaires, et des peines pour toutes les fautes, conformément à ses idées et à sa manière de voir. *Pag. 217 du texte Persan imprimé ci-après.*

Djenguyz ne professoit aucune religion, et il évitoit soigneusement de donner le plus léger avantage à un culte sur l'autre. Les hommes de mérite, quelle que fût leur religion, étoient admis à sa cour. Cependant voici le premier article de son code: *Ibid. p. 221.*

ARTICLE PREMIER.

Reconnoître un seul dieu créateur du ciel et de la terre, qui

(1) J'ai intercalé dans les fragmens conservés par Myrkhond, quelques autres tirés de différens auteurs, que je cite en note.

Digitized by Google

MYRKHOND. distribue la vie et la mort, les biens et l'indigence; qui accorde et refuse à son gré (1).

II. Les chefs de la religion Musulmane, les dervyches, les crieurs des mosquées, ceux qui lavent les morts, les personnages d'une piété reconnue, ainsi que les médecins, sont exempts d'impôts.

III. Défense expresse, sous peine de la vie, de se faire proclamer grand khân sans avoir été élu dans un qouriltâï tenu par les princes et les généraux, &c. Il faut premièrement que le khân ou khâqân soit le personnage le plus savant, le plus éclairé et le plus capable de gouverner de toute sa famille. Mais lorsqu'on le chasse du trône pour ne s'être pas conformé aux lois constitutionnelles de l'état, on l'enferme aussitôt avec tous ses parens et les gens de sa suite dans une forteresse. Sa famille est enveloppée dans cette proscription, parce qu'on la regarde comme malheureuse et de mauvais augure, et parce qu'en outre elle pourroit chercher à le venger. On fournit à l'empereur et à tous ses compagnons d'infortune, tout ce qui leur est nécessaire pour subsister; mais personne ne peut avoir de relations avec ces prisonniers d'état.

La couronne est héréditaire. Lorsque l'empereur est mort, les grands des sept principales tribus se rendent, en robes blanches, en signe de deuil, au palais du vizyr ou premier ministre. Après les prières ordinaires, ils font venir le nouveau khân, qui s'assied sur un tapis de feutre noir étendu au milieu du palais. On lui dit de lever la tête, de regarder le soleil, de reconnoître l'Éternel dont il est l'ombre, de se comporter, pendant le cours de son règne, conformément à la volonté divine, afin qu'il soit encore plus élevé dans le ciel qu'il ne l'est sur la terre; que s'il agit contre cette volonté, il en recevra dans ce monde la punition, et qu'il ne lui restera pour tout bien que ce morceau de feutre. Après cette cérémonie, les assistans quittent

(1) Ce paragraphe est tiré de l'*Hist. de Genghiscan*, par Petis de la Croix. Rubruquis et Plancarpin s'accordent à nous représenter Djenguyz-khân comme très-tolérant en matière de religion, pourvu que l'on crût à l'existence d'un être suprême: on prétend que plusieurs de ses parens professoient le Christianisme, le Judaïsme ou l'Islamisme. Quelques-uns étoient théistes simplement comme lui. Ses Tatars n'avoient que des idées fort imparfaites du Lamisme.

Digitized by Google

le deuil ; ils prennent des habits rouges, et ornent chacun leur tête d'une aigrette. Le *qâdhy* ou premier magistrat de la ville pose la couronne sur la tête du khân et sur celle de la princesse son épouse, à laquelle on rend les mêmes honneurs et hommages qu'au khân même. Ensuite tous les grands, les gouverneurs, les officiers généraux, &c., viennent saluer et reconnoître l'empereur, en se prosternant trois fois devant lui et en lui baisant les pieds. Chacun d'eux lui fait de grands présens, en observant le nombre *neuf* pour chacun des objets offerts ; par exemple, s'ils donnent des esclaves, des chevaux, des pièces d'étoffe, ils ne peuvent en présenter moins de neuf de chaque espèce. Les Tatars ont ce nombre en grande vénération, et le croient de bon augure. Djenguyz-khân se prosternoit neuf fois devant la Majesté divine. Le khân paroît rarement devant les grands de l'empire et ses autres sujets (1).

MYRKHOND.

IV. Comme les Moghols ne savoient pas écrire, et qu'ils n'avoient pas même d'écriture, il fit le règlement suivant : « Un certain nombre d'enfans des Moghols apprendront les lettres Oïghours (2), et on insérera sur des registres ces lois et ces règlemens, que l'on gardera ensuite dans le trésor. Toutes les fois qu'un khân montera sur le trône, ou qu'il surviendra quelque affaire majeure, les princes du sang doivent s'assembler, apporter ce livre, et régler les affaires de la Perse d'après l'yâçâq ».

Raouzet êssafâ, *p. 218 de l'imprimé.*

C'étoit aussi un guide pour conduire l'armée, diriger les siéges. Ceux qui ne vouloient pas s'y conformer, avoient souvent lieu de s'en repentir; en voici la preuve.

(1) Cet article tout entier est tiré du *Djihân numâ* جهان نما [Miroir du monde], ouvrage géographique composé en turk par *Hhâdjy Khalfah*, حاجي خلفه nommé aussi *Kiâteb tchéleby*, كاتب چلبي, et imprimé à Constantinople en 1732. Nous en avons à la Bibliothèque nationale une traduction manuscrite faite par le savant Armain ; on la consulte souvent, quoique le français en soit très-barbare. Le professeur Norberg à Lund en avoit commencé une traduction Latine avec des notes. J'observerai, en passant, que M. Günther Wahl, *pag. 183* de son *Altes und neues vorder und mittel Asien, &c.* 1.er band, a mal indiqué le titre de cet ouvrage, qu'il écrit جهان نامه *Djehan nameh*, ce qui signifieroit *Liber mundi*, et non pas *Theatrum mundi.*

(2) Voyez l'*introduction, pag.* 200 et la note de la même page.

Digitized by Google

MYRKHOND. Lorsque Ghâzân-khân, souverain Musulman, s'empara de la Syrie, Qotlouq châh nevyân lui dit : « Conformément à » l'usage des anciens princes, commençons par saccager cette » contrée et la livrer au fer et à la flamme «. Le prince ne tint aucun compte de ce conseil. A peine eut-il quitté la Syrie, que les habitans se révoltèrent. Il se repentit de sa clémence; mais son repentir ne servit point à réparer cette perte.

V. Dès que les tribus et les peuplades Mogholes se furent soumises à Djenguyz-khân, il fut révolté des différens usages établis parmi elles, tels que le vol et l'adultère, et résolut de les détruire, afin d'embellir ses états avec le bon ordre et la justice. Les villes et les routes furent libres et ouvertes aux marchands et aux négocians de toutes les espèces. Il voulut leur procurer tant de sûreté et d'agrément, qu'ils pussent porter de tous côtés, sans danger et dans toute l'étendue de ses domaines, leur or sur leur tête, comme on porte les vases ordinaires. Depuis le seuil de l'Orient jusqu'aux extrémités de l'Occident, on entroit et on sortoit librement. C'est d'après ce principe que lorsqu'il envoyoit sommer des rebelles de reconnoître son autorité, il ne faisoit pas marcher une armée nombreuse, et ne déployoit point un appareil terrible; il se contentoit d'écrire : « Si vous » reconnoissez mon pouvoir, soyez tranquilles; si vous vous » y refusez, Dieu sait ce que nous méditons ». Ce discours étoit celui d'un homme qui a placé sa confiance dans le secours du Très-haut; et c'est à cette confiance qu'il dut tous ses succès.

Raouzet êssafâ, *p. 219 de l'imprimé.*

Ibid. p. 219. VI. Voici encore une autre loi établie par Djenguyz-khân, et adoptée par ses descendans : ne pas affecter une longue énumération de surnoms et de titres, et défendre à leurs secrétaires de les employer. Quiconque montera sur le trône du khân, prendra le surnom de Khân ou de Qâân, aucun autre que celui-là; et toute autre qualification est défendue.

On rapporte qu'à l'époque de la conquête du Mâwarâlnahar, l'écrivain de Khowârezm châh vint à la cour de Djenguyz-khân offrir ses services. Djenguyz-khân lui dit : « Il me faut un » homme pour écrire aux nations soumises et rebelles », et le confia à la garde d'un éymr. Lorsque Hhubbeh névyân eut conquis toute l'étendue de pays comprise entre le Djyhhoun et l'Azerbaïdjane,

Digitized by Google

l'Azerbaïdjane, il en informa Djenguyz-khân, en lui écrivant qu'il avoit formé secrétement le dessein de diriger sa marche vers la Syrie; mais qu'il étoit arrêté par l'opposition de Bedr-êddyn Loulou, souverain de Moussel. Djenguyz-khân dit au secrétaire d'écrire à Bedr-êddyn Loulou une lettre à-peu-près dans ce sens : « Le Tout-puissant a donné à moi et à mes enfans l'em- » pire de la terre. Celui qui se soumettra conservera sa tête, ses » richesses, son pouvoir et ses enfans; mais quiconque témoi- » gnera de l'insubordination ou de l'opiniâtreté, l'Éternel sait » ce qui lui arrivera. Si Bedr-êddyn se soumet et livre passage » à mon armée, il s'en trouvera bien; mais, dans le cas con- » traire, que deviendront l'état et les richesses de Moussel à » l'arrivée de ma nombreuse armée? » MYRKHOND.

Le secrétaire fit cette lettre conformément à la formule adoptée par les écrivains, tant pour la tournure des phrases que pour les surnoms et les qualités usités parmi les souverains. Dânichmend Hhâdjed ayant traduit cette lettre en moghol, la lut à Djenguyz-khân, qui la trouva fort différente de ce qu'il avoit demandé. Il appela l'écrivain, et lui dit : « Homme, ce n'est » pas là ce que je t'ai dit ». — « C'est cependant de cette manière » qu'il faut écrire la lettre, répliqua l'écrivain ». Irrité de cette réponse, Djenguyz-khân lui dit : « Ton cœur est toujours re- » belle; tu as écrit de manière que lorsqu'il aura lu ta lettre, » Bedr-êddyn sera plus obstiné dans sa rebellion ». Ensuite il ordonna qu'on martyrisât (1) ce pauvre secrétaire.

VII. Depuis Adam jusqu'au moment de l'apparition de Djenguyz-khân, il n'y eut pas de roi ni de souverain aussi habile que lui à capter et à diriger une armée; car les Moghols, par le moyen de la crainte et du respect que leur inspiroit Djenguyz-khân, supportoient toutes les privations et les fatigues avec patience, et le remercioient même des nouvelles expéditions qu'il leur procuroit, quoiqu'ils fussent le plus souvent harassés et dépourvus de tout. En effet, les lions ne vont pas à la chasse, s'ils ne sont affamés; ou, suivant le proverbe Raouzet êssafâ, *p. 221 de l'imprimé.*

(1) L'auteur se sert du mot martyriser *[chehyd kerden]*, parce que le secrétaire qui étoit un Musulman a été mis à mort par ordre d'un infidelle (de Djenguyz-khân).

Digitized by Google

MYRKHOND. Persan, un chien rassasié ne se met pas en quête. Où trouver une armée comme celle des Moghols, qui, en temps de paix, nourrissent leurs concitoyens avec les fruits de leurs champs? et en outre, ils ne refusent jamais d'acquitter les impositions, de quelque espèce qu'elles puissent être. Ils contribuent aussi à augmenter l'abondance des denrées par la viande, le lait, la laine et le beurre de leurs troupeaux; et en temps de guerre, les petits comme les grands, les gens de loi, les nobles et les roturiers, sont tous prêts à prendre les armes. Dans l'adversité comme dans la prospérité, dans l'indigence comme dans l'abondance, ils sont soumis à leurs chefs et à leurs officiers; et toujours disposés à exécuter les ordres qu'ils reçoivent, sans être conduits par l'espérance de l'avancement ou d'une récompense pécuniaire, ils marchent et se battent par-tout où l'on veut faire la guerre. Ils doivent être munis de tous les instrumens nécessaires, depuis les plus grosses armes jusqu'à l'alêne et à l'aiguille. Le jour de l'appel ou du dénombrement des troupes, on fait aussi la revue de leurs armes. Si un soldat manque d'une seule pièce, on complète son équipage à ses frais.

Raouzet êssafâ, *p. 223 de l'imprimé.* VIII. Quand l'armée sera prête à se mettre en marche, tous les soldats soumis à la loi de l'yâçâq, et qui sont dans le besoin, recevront ce qui leur manque.

Les femmes même encourageoient leurs maris en les embrassant. Si l'un d'eux, par condescendance pour sa femme, s'étoit soustrait à un ordre, on commençoit par s'assurer de celle-ci: on la gardoit; et si le mari ne se présentoit pas et n'acquittoit pas l'impôt du dyvân, on l'imposoit elle-même, et elle étoit tenue de satisfaire pour son mari.

Ibid. p. 223. IX. Dès qu'il surviendra une affaire majeure, les inspecteurs (1) des hordes en feront part aux chefs de dix mille, ceux-ci aux chefs de mille, ces derniers aux officiers de cent, et ceux-ci aux commandans de dix; et celui qui négligera de remplir son

(1) C'est ainsi que je crois devoir rendre le mot original *touadjy*, qui ne se trouve ni dans Meninski, ni dans Castell, parce qu'il n'est ni Turk, ni Persan, mais Tatar. Il dérive de *touambi*, regarder, impératif *toua*, auquel on ajoute la syllabe *dji* ou *tchi* qui indique les noms d'agent. *Voyez* mon diction. Mantchout-Français, *tom. II*, *pag. 500*, et la note ci-après, *p. 223*.

Digitized by Google

devoir, sera aussitôt saisi et arrêté. Si l'armée manquoit de quelque chose, ou qu'il survînt un ordre du khân pour qu'à l'instant même plusieurs mille hommes se rassemblassent dans un tel endroit et à une telle heure, personne n'auroit eu la témérité de contrevenir à un pareil ordre. MYRKHOND.

X. Quand l'armée et le khân se trouveront séparés par une grande distance, et que l'on recevra un ordre qui excitera quelque dissentiment sur la manière de l'entendre, on en référera aussitôt au souverain, pour en avoir l'explication. Raouzet êssafâ, *p. 224 de l'imprimé.*

XI. Un général qui commanderoit cent mille hommes, et qui refuseroit d'obéir à l'yâçâq du souverain, on enverroit un seul cavalier chargé de le punir. Quand même il y auroit eu ordre de prendre sa tête, le général, avec tout son pouvoir, n'auroit pu la sauver. Tandis que les autres rois éprouvent de la résistance de la part d'un esclave acheté à prix d'argent et propriétaire de dix chevaux; ils sont quelquefois obligés de parlementer avec ce misérable, pour le déterminer à exécuter l'ordre qu'ils lui envoient. *Ibid. p. 224.*

XII. Tout officier de mille, de cent, ou de dix hommes, placé dans un lieu déterminé, ne pourra en sortir pour porter du secours à un autre chef, et personne ne pourra même le recevoir. Quiconque contreviendra à cet ordre, sera puni de mort et exécuté publiquement. *Ibid. p. 224.*

XIII. Lorsque l'empire de Djenguyz-khân eut acquis une telle étendue qu'il n'y avoit pas moyen de donner directement connoissance des événemens qui se passoient à une grande distance, on établit des relais à une journée les uns des autres, pour faire passer les ordres. Une somme fut fixée pour fournir à la nourriture des gardiens, des chevaux, et à d'autres dépenses. Cette somme étoit fournie par les toumâns, qui en payoient chacun une partie. Ainsi les commissaires du prince pouvaient aisément faire parvenir toutes les nouvelles, sans que l'armée ou les sujets, ni même les courriers, en fussent instruits. Il y eut aussi des règlemens très-précis pour les soins que l'on devoit aux chevaux. Tous les ans, on faisoit la revue de ces relais : les cultivateurs étoient obligés de remplacer les chevaux qui manquoient. *Ibid. p. 225.*

Digitized by Google

MYRKHOND.

XIV. [a] Personne ne touche aux biens des morts, ne se les approprie et n'en emporte chez soi la plus légère partie.

[a] Raouzet êssafâ, *p. 225 de l'imprimé.*

XV. Les Moghols et les Tatars donneront une attention toute particulière à la chasse. Djenguyz avoit coutume de dire que la chasse des bêtes convenoit au chef des hommes ; et c'est une des principales occupations de ce peuple. Depuis les premiers jours du printemps jusqu'à la fin de l'automne, on ne prend ni cerfs, ni chevreuils, ni lièvres, ni ânes sauvages, ni même certains oiseaux, pour que la cour et l'armée trouvent du gibier au moment de la grande chasse d'hiver. Dès les premiers jours de l'automne, on s'occupe des préparatifs de cette chasse ; on commence par connoître la pénurie ou l'abondance du gibier. Après s'être assuré de l'état des choses, on ordonne à l'armée de se former comme sur un champ de bataille, de disposer son aile droite et son aile gauche, son corps de bataille, et de se mettre en mouvement. Cet énorme cercle embrasse l'étendue d'un mois de chemin, et quelquefois davantage ; le khân, accompagné des princesses, se rend au lieu de la chasse : on y apporte toutes les provisions nécessaires. Les chasseurs serrent le gibier peu-à-peu et presque insensiblement, et le cernent si bien que pas une bête fauve ne peut s'échapper de l'enceinte : cependant, si cela arrive, on connoît le négligent; et alors les officiers de mille, de cent ou de dix, lui donnent la bastonnade ; quelquefois même on le met à mort. Enfin, l'enceinte qu'ils nomment *djerkeh* [ou tente] vient-elle à se rompre, et un soldat pose-t-il le pied trop en avant ou trop en arrière, il est puni sur-le-champ. Lorsque l'enceinte est resserrée au point qu'ils puissent se prendre tous par la main, et ensuite que leurs épaules se touchent ainsi que leurs genoux, les lions et les autres bêtes féroces renfermés dans cet espace font un tapage épouvantable; d'abord le khân y entre avec quelques-uns de ses favoris et de ses courtisans; ils lancent des flèches et chassent pendant un certain temps. Quand ils sont fatigués, ils montent sur une éminence qui se trouve au milieu de l'enceinte; ensuite les princes du sang, les généraux, les seigneurs et la multitude, entrent successivement et chassent : ce qui forme un spectacle fort amusant pour le khân. Quand il ne reste plus que

Ibid. p. 226.

Digitized by Google

très-peu de gibier, des vieillards viennent se prosterner devant le monarque, et le supplient humblement de faire grâce aux animaux qui restent dans l'enceinte, et de leur donner passage du côté d'un endroit où ils trouveront de l'eau et de la nourriture, tandis que l'on ramassera tout le gibier qui a été abattu. S'il n'est pas possible de compter toutes les pièces, on se contente de compter les lions et les ânes sauvages. Ce n'est pas uniquement le plaisir de la chasse que l'on a en vue; mais on veut former l'armée et les soldats à lancer des flèches et à monter à cheval, afin que, dans le moment de l'action, ils sachent diriger leur ardeur, et qu'ils ne s'abandonnent pas non plus à l'indolence. Cet usage s'est conservé parmi les Moghols depuis le commencement de leur monarchie jusqu'à présent.

XVI. On ne fera la paix avec aucun souverain, ni avec aucun peuple, avant de les avoir réduits et subjugués.

XVII. Les troupes seront distribuées en corps de dix, de cent, de mille et de dix mille, pour favoriser la formation de l'armée et la célérité des opérations.

XVIII. Au moment d'entrer en campagne, les soldats viendront prendre leurs armes chez l'officier chargé de les garder, les tiendront en bon état, les montreront à leurs chefs avant d'engager l'action; enfin ils les rapporteront au magasin après la guerre. On les leur rendra pour les chasses d'hiver.

XIX. Défense, sous peine de la vie, de piller l'ennemi avant d'en avoir reçu la permission du général. Du reste, un simple soldat aura le même avantage que l'officier, et gardera le butin qu'il aura fait; il n'est tenu qu'à payer au receveur du khân les droits fixés par la loi.

Fadlallah cité dans l'hist. de Genghiscan, par Petis de la Croix, pag. 102.

XX. Défense d'égorger les animaux pour les tuer; il faut leur lier les jambes, leur fendre le ventre et leur arracher le cœur avec la main.

Hist. de Genghiscan, &c., p. 103.

XXI. Il est ordonné de manger le sang et les entrailles des animaux. Voici le motif de cette loi. Les Moghols revenant un jour d'une longue expédition et manquant de vivres, trouvèrent les entrailles d'un grand nombre de bêtes fauves tuées dans une chasse générale. La nécessité les obligea de les manger, malgré

Ibid. p. 103 et 104.

Digitized by Google

MYRKHOND. l'ancien préjugé de leur nation. Djenguyz en mangea le premier ; et cette circonstance lui prouva combien ces alimens défendus pourroient être utiles à des soldats pressés par la faim.

Hist. de Genghiscan, pag. 105 et suiv. XXII. Les priviléges des terkhân ou gentilshommes Moghols furent stipulés ainsi qu'il suit : 1.° On les déclara exempts de tout impôt, même sur leur butin, qu'ils n'étoient pas obligés de partager avec qui que ce fût. 2.° On leur accorda la première part sur celui qui se faisoit à la guerre. 3.° Il leur fut permis d'entrer dans la tente du khân, toutes les fois qu'ils se présenteroient, sans en demander la permission à l'officier des gardes. 4.° On leur assura l'impunité de toutes les fautes, et même des crimes, pourvu qu'ils ne commissent pas plus de neuf fois les mêmes. La qualité de terkhân et les priviléges qui en dépendoient n'étoient pas héréditaires, car plusieurs auteurs remarquent que ce fut par une grâce spéciale qu'ils passèrent à la septième ou à la neuvième génération des deux esclaves d'Oung-khân, qui sauvèrent la vie à Djenguyz-khân, en venant l'avertir des projets de leur maître, et que ce conquérant décora du titre de terkhân en récompense de leur service.

Hist. de Genghiscan, pag. 104. Les art. suiv. sont tirés du même ouvrage. XXIII. L'oisiveté étant la plaie la plus profonde des états, chaque sujet doit travailler pour la chose commune. Ceux qui ne vont pas à la guerre, travailleront gratuitement à des travaux publics, et emploîront un jour de la semaine au service du souverain.

XXIV. Les voleurs convaincus d'un larcin considérable, d'avoir pris, par exemple, un cheval, un bœuf, &c., seront punis de mort : on les coupera en deux avec un sabre par le milieu du corps. Pour un objet de moindre prix, on leur donnera un nombre de coups de bâton qui aura le nombre sept pour appoint, soit sept, 27, 37, &c. jusqu'à 700.

XXV. Il est défendu à tout sujet du khân de se faire servir par un Moghol, afin qu'ils puissent tous se livrer à la guerre.

XXVI. Défense sous peine de mort à tout Moghol ou Tatar de donner asile, nourriture, boisson ou vêtement à un esclave qui ne lui appartient pas.

XXVII. Injonction sous peine de mort, à quiconque rencontrera un esclave fugitif, de le ramener à son maître.

Digitized by Google

XXVIII. L'homme doit acheter sa femme et en payer la valeur, comme de toutes les autres propriétés. Les alliances entre parens au premier et au second degré sont défendues; mais toutes les autres permises, de manière qu'un homme peut épouser les deux sœurs.

XXIX. On permet aussi d'avoir plusieurs femmes et même des esclaves concubines, autant qu'on en peut nourrir. Les enfans provenant des unes et des autres sont également légitimes (1).

XXX. Les adultères sont mis à mort; quiconque les prend en flagrant délit peut leur ôter la vie. Ce règlement chagrina les habitans de la province de Qaïndou, qui avoient coutume de livrer leurs femmes à leurs amis et à leurs hôtes pour les mieux régaler. Ils firent des réclamations, et insistèrent fortement pour qu'on ne les empêchât pas de continuer de donner à ceux qu'ils aimoient cette marque d'affection et d'estime. Le souverain, indigné de leur bassesse, céda cependant à leurs importunités en les déclarant infames.

XXXI. Pour entretenir l'amitié entre les sujets, on imagina le *mariage des morts*. Deux familles pouvoient s'allier quoiqu'elles n'eussent pas d'enfans vivans. Si l'une avoit eu un garçon et l'autre une fille, on célébroit sur leurs tombes les cérémonies du mariage. Les morts étoient réputés mariés, et les familles par le fait se trouvoient réellement alliées. Cet usage subsistoit encore lorsque le moine Rubriquis alla visiter les Tatars.

XXXII. Défense sous les peines les plus graves, de se baigner, de faire aucune espèce d'ablution, et même de laver ses habits, pendant que le tonnerre gronde.

Ce règlement avoit un but fort louable et fort utile. Les Moghols craignoient beaucoup le tonnerre, parce qu'il causoit

(1) Je ne crois pas inutile d'observer que les enfans des femmes légitimes, et sur-tout ceux de la première, sont particulièrement chéris du père, qui les favorise singulièrement; mais cette espèce de faveur étant autorisée par l'usage, il n'en résulte aucun trouble dans l'intérieur des familles. Elles vivent ordinairement dans la meilleure intelligence. Les femmes Tatares ne coûtent presque rien à leurs maris, et leurs sont très-utiles; car elles administrent non-seulement l'intérieur de la maison, mais encore tous leurs biens. Les hommes ne s'occupent que de la chasse et de la guerre.

Digitized by Google

MYRKHOND. en effet les plus grands ravages dans leur pays. Aux premiers coups ils se précipitoient dans les lacs et dans les rivières, où ils se noyoient. Le législateur fonda ce règlement sur une absurdité qui s'accordoit bien avec son intention : il prétendit que les exhalaisons qui sortoient de l'eau quand on la troubloit, étoient le principe du tonnerre, et qu'il seroit bien moins dangereux, si, dès qu'il se faisoit entendre, on avoit soin de s'éloigner des eaux loin de s'y précipiter. Ce règlement est encore en vigueur parmi les Tatars idolâtres. Les Musulmans, à qui leur religion prescrit les ablutions comme un devoir sacré, n'ont jamais voulu s'y soumettre.

Raouzet êssafâ, *p. 218 de l'imprimé.*

XXXIII. L'assassin d'un Musulman paiera 40 balych d'or. Celui qui tuera un Chinois en sera quitte pour un âne.

Djenguyz-khân avoit été intimement allié avec les Musulmans dans les commencemens de sa fortune ; c'est pourquoi il leur accorda des preuves de sa prédilection.

XXXIV. Les espions, les faux témoins, les magiciens et les hommes dépravés avides de plaisirs qui outragent la nature, seront punis de mort.

LE même volume renferme aussi la vie d'Oktâï-khân, troisième fils de Djenguyz et son successeur immédiat à l'empire des Moghols, et est terminé par un long chapitre extrêmement intéressant sur les dits et faits mémorables d'Oktâï-khân. Ce chapitre renferme une multitude d'anecdotes relatives aux mœurs, aux lois, aux préjugés des Tatars et des Moghols. Il mérite d'autant plus d'être transcrit et traduit, qu'il a une intime liaison avec les fragmens rassemblés dans cette notice.

Au reste, je compte revenir plus d'une fois sur le Raouzet-êssafâ. Jusqu'à présent les savans ont cru que la Bibliothèque nationale ne possédoit que les fragmens indiqués sur le catalogue, *pag. 275*, mais en réunissant les portions apportées par Otter et le capitaine Gentil, j'ai formé un exemplaire complet de cet important ouvrage, et un autre auquel il ne manque que des portions de la cinquième partie.

FRAGMENS

Digitized by Google

MYRKHOND.

FRAGMENS

DU CODE de Djenguyz-khân, tirés du Raouzet êssafâ fy syret êl-âmbyâ oué êl-moulouk oué êl-kholafâ, روضه الصفا في سيرت الانبيا و الملوك و الخلفا *par* Myr-khând-châh, ميرخواند شاه *(N.° 104, Persan, de la Bibliot. nationale), et conférés sur un Ms. d'Otter.*

Pag. 36 et suiv. du Mss. Persan.

ذكر بعضي از صادرات افعال چنكيز خان و بيان برخي از قواعد
و رسوم او كه ان بتور و ياساق اشتهار يافت
در ايران و توران

حضرت باري سبحانه و تعالي چنكيز خانرا در امور دنيوي فهم و فراستي و عقل و كياستي تمام داده بود و چون از مهم اونك خان و تايانك خان فراغت يافت و سائر اقوام و قبايل كه دم از مخالفت او ميزدند در مقام مطاوعت و متابعت او در آمدند از براي ضبط ممالك و نظم مسالك و صلاح لشكر و فلاح رعيت رسم و قاعدهٔ چند وضع كرد و بر مقتضي راي و رويت خويش هر كاري را قانوني و هر گاهي را جزاي متعين گردانيد و چون در بدايت حال باهل اسلام عقيدهٔ تمام داشت جهت دية قتل

Digitized by Google

MYRKHOND. هر مسلماني چهل بالش (1) رزتعيين فرمود وازآن ختايي يكسر درازگوش و چون اقوام مغول از خط نوشتن عاري و عاطل بودند فرمان داد تا بعضي از فرزندان ايشان خط ايغوري بياموختند وان ياساها و قوانين در دفاتر ثبت كردند و در خزانه محفوظ و مضبوط گردانيدند وهر وقت كه خاني بر تخت نشيند يا حادثهٔ عظيم روي نمايد پادشاه زادگان جمعيتي سازند وان طومارها حاضر كنند وبناي كارها بران ياساق نهند وتعبيهٔ لشكرها و محاصرهٔ شهرها برآن شيوه پيش گيرند واگر خلاف ان كنند گاه باشد كه پشيمان باشند مصدق اين مقال آنكه چون پادشاه اسلام غازان خان بر ديار شام مستولي شد قتلغشاه نويان گفت كه بحكم پادشاه قديم در دمشق انواع خرابي از قتل وغارت بتقديم رسانيد پادشاه رخصت نفرمود وچون از آن ديار مراجعت نمود اهالي انجا (2) ياغي شدند و پادشاه از آن ترحم پشيمان گشته هيچ فايده بران ندامت مترتب نشد

و بالجمله چنگيزخان در اوايل حال كه اقوام و قبايل مغول

(1) بالشي پانصد مثقالست وقيمت بالش درين حدود مفتاد و پنج دينار ركني كه ميزان چهار دانگست Un bâlych vaut cinq cents misçqâl, et la valeur du bâlych dans ces contrées, est de cinq dynârs rokeny, or ce dynâr vaut quatre *dânek*. *Voy.* le جهان كشاي *Djihân kuchâi*; conquête du monde ouvrage historique par A'la êddyn, Ms. Persan, n. 69, dela Bibliothèque nat.

(2) Je crois qu'il faut lire باغي *bâghy*, révolte.

MYRKHOND.

متابعت او کردند رسوم و عادات ناپسندیده مثل سرقه و زنار (1) از میان ایشان برداشت و اطراف و اکناف مملکت خودرا بنزیور عدل و احسان بیاراست و در بلاد و امصار (2) راه برصادر (3) و وارد دوایب وذهایب تجّار و طلاب ارزاق مفتوح گردانید تا ایشان بمرافقت سلامت و مصاحبت کرامت باقطار ولایت مانند فلك طشت زر برسر بی دغدغه یکسوار آمد شد مینمودند و از مبادی مشرق تا منتهی مغرب میرفتند و می آمدند و در امثلهٔ که بیاغی می فرستاده و باطاعت میخوانده به بسیاری لشکر و استعداد تخویف نمینموده بلکه همین قدری نوشته که اگر ایل و منقاد ماشوید بجان امان یابید و اگر خلاف این باشد ماچه دانیم خدای قدیم داند و این سخن ارباب توکّل است همانا هرچه یافت از این اعتقاد یافت

ویکی از عادات چنگیزخان و فرزندان او آنست که در زیادتی تعریف و القاب نکوشند بلکه منشیانرا از نوشتن ان منع کنند و هرکه بر تخت خانی نشیند نیك لقب در افزایند مثل خان

(1) زنار est probablement une faute de copiste; je lis زنا *zénâ* (adultère) le premier mot désigne le ceinturon que les Chrétiens, les Juifs et les Parsy de l'orient portoient d'après l'ordre du kahlyfe Mouteouâkel (en 859), pour qu'on les distinguât des Musulmans. Dans le manuscrit d'Otter le ر paroît effacé.

(2) Je suis ici le manuscrit d'Otter, celui de Gallandi porte fautivement امطار

(3) Le copiste a oublié ici la conjonction و *et*, lisez صادر و وارد

MYRKHOND. یاقاآن وزیادة ازایـــن نکـویند وننویسند وزواید عبارات را منکر باشند

آورده آند که بوقت فتح ماوراء النهر منشي خوارزم شـاه باردوي چنکیزخان آمده احوال خوتي (1) مـــعروض داشت چنکیزخان کفت که مارا کسي مي باید که بایل و یاغي (2) مکتوب نویسد واورا بامیري سپرد

وچون حبّه نویان از حدود جیحون تاادربایجان فـتح کرد عرضهٔ داشتي بچنکیزخان ارسال نموده درا نجانوشت که مکنون ضمیر آنست که بجانب شام توجه نموده شود امابواسطهٔ ممانعت بدرالدّین لُولُو صاحب موصل تعذّري دارد وچنکیزخان منشي را کفت تا (3) نامه به بدرالدّین لُولُو درقـلم آورد باین عبارت که خداي بزرك ملك روي زمین را بمن وارزاني داشته هرکه ایل شود سرو مال و ملك و فرزندان باوبماند وهرکه تمرد و

(1) Lisez حوال خود sa profession.

(2) ایل و یاغي je crois qu'il faut lire یاغي au lieu de باغي qui se trouve dans le texte; ce mot qui signifie *rebelle, insurgé*, fait, selon moi, opposition à ایل qui me paroît signifier *soumis, obéissant*, ou *conquis*, quoique ce ne soit pas tout à fait le sens que lui donne Meninski. Le même mot est employé je crois dans ce sens dans les fragmens du *Hhabyb ûsséir*, que j'ai extraits et traduits pour mon *Mémoire sur les papiers monnoies des orientaux.*

(3) Le manuscrit des 1.re, 2.e, 5.e et 6.e parties du *Raouzet êssafâ*, apporté par Otter, et sur lequel j'ai conféré ma copie, porte; بنام بدرالدین لولومکتوبي درقلم : au reste, ce manuscrit ne présente pas de variantes bien importantes, comme on le verra par celles que j'indique dans le cours de cet *extrait.*

Digitized by Google

MYRKHOND.

عصیان نماید این خدای جاوید داند که اگر بدر الدّین ایل شود
و لشکرهای مارا زاه دهد اورا نیکو باشد و اگر خلاف کند چون
لشکرهای بزرك ما آنجا رسد ملك و مال موصل کجا رود ،
نویسند بر عادت منشیان بعبارتی خوب و لفظ مرغوب (1)
و تعریق لایق پادشاهان آن نامه را در قلم آورد و دانشمند حاجب
آن مکتوب را بمغولی ترجمه کرده بر چنکیز خان خواند پادشاه
چون نامه را خلاف طبع خود یافت بامنشی خطاب کرد که ای
مرد آنچه من کفتم در آنجا نیست کفت نامه را باین اسلوب
باید نوشت چنکیز خان ازین سخن بغایت خشمناك شد کفت
دل تو باياغي راست است چیزی نوشتهٔ که چون او بخواند
در یاغي کري پیشتر مبالغ (2) کند بعد ازان فرمود تا ان منشي
ببچان راشهید کردند

و چون چنکیز خان تابع هیچ دین و ملّت نبود از تعصب
و ترجیح ملّتي بر ملّتي احتراز و اجتناب نمودي بلکه علما
و فضلا و زهاد هر طایفه را اعزاز و اکرام کردي واین معني را
نزد حضرت عزّت وسیلهٔ شکرف دانستي اما از عهد آدم مبارك

(1) Quoique l'on ait effacé le point de l'ع dans le manuscrit, je crois devoir le rétablr. مرعوب signifie terrible, et مرغوب agréable, beau, convenable

(2) Le manuscrit d'Otter porte صحي au lieu de مبالغ

MYRKHOND. دم تازمان ظهور چنگیزخان هیچیك از مالکان رقاب امم در تسخیر و ضبط و یاسا میشي لشکر خود چنان سعي ننمودند که اوچه سپاه مغول بنابر سیاست ومهابت چنگیزخان برشدّت صابر بودند وبر تکالیف شاکر و اکثراوقات فقیر و محتاج زیرا که شیران تا گرسنه نباشند شکار نکنند وقصد هیچ جانور ننمایند و در امثال عجم است که از سك سیر شکار نیاید وبدترین حالات آن باشد که لشکریان بر پادشاه دلیر باشند ورعیت نافرمان

وکدام سپاه چون لشکر مغول تواند بود که در وقت امن و فراغت برشیوه رعیت زندکاني کنند واز اداء انچه برایشان حکم رود از اخراجات وعوارضات وترتیب یام وامثال ان سرنه بپچند از کوشت وشیر و پشم و روغن خویش منافع بمردم رسانند وبوقت کار از خرد تا بزرك وآقاصی وادانی وخاص وعام همه شمشیرزن و تیرانداز باشند

و در سرّا وضرّا وشدّت ورخا امیر حاکم خودرا مطیع و منقاد باشند نه بامید جاه و ازتفاع و نه منتظر دخل وانتفاع و بهرچه وقت اقتضای ان کنند بنابر یاسا چنگیزخاني از مختلفات اسلحه وآلات متنوعه تادرفش و سوزن باخود همراه داشتند و بسیار

MYRKHOND.

باشنند که در روز تحقیق و تفتیش عرض ادوات کنند و اکر از کسی تقصیری صادر شده باشد تادیب بلیغ بتقدیم رسانند

دیکر انکه در وقت لشکر کشیدن و هنکام یورش اهل یساق هر چه در بایست باشد آنرا مهیا سازند و زنان ایشان نیز به (1) یوسان شوهران در امور مجد باشند چنانچه اکر از برای یکی از انها شوهرش مسونتی مقرر کرده باشد پشتر چنان بود که آنرا مضبوط ساخته تلف نکند و نکاه دارد تا اکر روزی مرد حاضر نباشد و تکالیف دیوانی روی نماید آنرا خرج کند و بنفس خویش یساق شوهر را کفایت نماید

و اکر می سانح کردد و کاری پیش آید تواجیان (2) الوس بامراء توبان و ایشان با امیران هزاره و امیران هزاره با امیران صده و ایشان بامرآء دهه حواله نمایند وهر که یساق خود نکشد بسخط و غضب کرفتار شوند و اکر احتیاج بلشکر افتد و حکم خان (3) نفاذ یابد که در فلان وقت در

(1) Le Ms. d'Otter porte يوسون mais je ne connois pas plus le sens de ce mot que celui de يوسان, je crois devoir lire يووسان pluriel de يووس

(2) Les *Téouadjy oulous* sont des inspecteurs des hordes, ce mot vient du Tatar Touambi; regarder, impératif *toua* auquel on ajoute la terminaison du nom d'agent qui est la même en Tatar Mantchou et en Turck (*tchi* et *djy*).

(3) Je suis ici le manuscrit d'Otter et non celui de Galland qui porte نزاد باید mots qui ne présentent aucun sens.

Digitized by Google

MYRKHOND. فلان موضع چندين هزار آدمي مجتمع شوند هيچ كس از آن مردم را ياراي آن نباشد (1) كه سر موي تخلف كند و اكر ميان خان و لشكر مسافتي بعيد راه باشد و فرمان از خان بايشان رسد (2) كراجتهاد برميان بندند و بخان سعي نمايند تا مضمون حكم بخاني آورد و اكر كسي را مثلا صد هزار كس در تابين (3) باشد و در ياساق پادشاهي اهمال ورزد يكسوار بفرستد تادر تاديب و بموجب فرموده عمل نمايد و اكر حكم قضا برآن جريان يافته باشد كه سرش برگيرند و آن امير معتبر كردن نابيجد (4) ديكر ملوك چه هزز رخريده از ايشان كه ده اسپ بر طويله بندد بعرضهٔ داشت بااوسخن بايد كفت تابدآن چه رسد كه لشكري در فرمان او كنند

و ياساي ديكر انكه هيچ كس از هزاران وصدان و دهچه كه در جايي معدود باشند بجاي ديكر نتواند رفت و پناه باميري ديكر نتواند برد و كس اورا بخود راه نتواند داد و اكر شخصي بر

(1) Le Mss. d'Otter porte simplement ميچ كس را مجال نباشد

(2) Peut-être faut-il lire كس

(3) Je lis تابين suivant le manuscrit d'Otter, et non تابير que porte celui de Galland. Je n'oserois décider si l'on doit regarder le mot تابين comme dérivé de la racine arabe أَبَنَ, ou comme un mot *tatar* dont on trouve le pluriel persan تابينان dans les Instituts de Tymour, et qui me paroît désigner des troupes en activité ou en réquisition. *Voyez* ma traduction des Instituts de Tymour, *pag. 48.*

(4) Le Ms. d'Otter ajoute ces mots و بطنب نفس يك پاي اردنباكوتاه و يك پاي به اخرت درازكند بعكس خلاف

MYRKHOND.

خلاف این یاسا اقدام نماید آن شخص را در حضور خلایق بکشتند (1)

دیگر چون عرضهٔ مملکت بسیط و عریض کشت و مهمّات سانح شد که از اعلام آن چاره نبود بموجب فرمان در مراحل یامها وضع کردند و اخراج هریامي مقرر از ماکول محافظان و علیق اسپان و غیران مرتب داشتند و این خرجها بر توانها تخصیص نموده استخراج کردند تا ایلچیان بزودي خبر توانند رسانید و بلکشري و رعیت نرسد و بر رسل نیزدر محافظهٔ چهار پایان حکمهاي صعب کرد و سال بسال عرض یامهاي (2) کنند و آنچه کمشده باشد از رعایا (3) عوض گیرند

دیگر در مال مبّت اندك و بسیار هیچ افریده تعرض نرساند و تصرف در آن شوم دادند و (4) فلسي از ان در خانهٔ خویش نگذارد

دیگر از یاساهاي چنگیز خان آنست که قوم مغول و تاتار در سنهم صید جدّ تمام نمایند چه او گفته که صید وحوش

(1) Le manuscrit d'Otter ajoute و راه دهند را عقاب و تکال کنند

(2) یامهاي ne signifie pas ici des couriers, mais les stations mêmes situées à une certaine distance les unes des autres, et désignées plus haut par ces deux mots مراحل یامها

(3) Le manuscrit de Galland ajoute ici ق, qui me paroît superflu, et qui ne se trouve pas dans le manuscrit d'Otter.

(4) Le *fuls* est une petite pièce de monnoie de cuivre, laquelle peut valoir environ un centime. *Voyez* le Traité de monnoies Musulmanes, par Maqrizy, et traduit par le C.en Sylvestre de Sacy.

MYRKHOND. مناسب امیر جیوش است و این امر نزدان طایفه از معظمات امور
باشد و در اوایل فصل زمستان شکاری عظیم طرح اندازند و
نخست صیّادان بفرستند تا تفحص قلّت و کثرت صید کنند
و بعد از تحقیق جار بالشکریان رسانند که بقانونی که هر معلوم
مقرر است میمنه و میسره و قلب و جناح مترتب داشته
هرکس از محل خود در حرکت آید سدت یکماه راه بل زیاده
صحراوکوه خلقی انبوه در میان گیرند و خان با خواتین و انواع
ماکولات و اصناف مشروبات متوجه شکارگاه گردند و سردم
شکاری را بتدریج و اهستگی رانند و محافظهٔ تمام نمایند تا
نخجیری از جرگاه بیرون نرود و اگر ناگاه شکاری از میان بیرون
رود از نقیر و قطمیران بحث و استکشاف واجب دانند و امیر
هزار و صدوده چوپ زنند و گاه باشد که بقتل رسانند و اگر
صف را که (1) جرگه گویند راست ندارند و قدمی پیشتر یا پس تر
نهند در تادیب ایشان مبالغ نمایند و چون جرگه نزدیک رسد
دستها بیک دیگر متصل کنند و چون نزدیکتر رسند دوش
بدوش و زانو بزانو نهند و بایستند و در میان حلقه انواع
سباع و اصناف وحوش در خروش و خروش آیند و نخست خان

(1) Ou جرگه, mot Persan et Turk : *Venatio, circulus venatorum, Tentorium, Tuguriolum.* Meninski, *Lexicon Arabico - Turcico - Persicum*, tom. II, pag. 349, seconde édition.

Digitized by Google

MYRKHOND.

باتني چند از خواص و مقربان در میان رانند و ساعتي تیر
اندازد و صید کند و چون ملول شود هم در میان جرکه بر
موضعي بلند نزول کند تا شاهزاده کان و امراء و نوینیان و عوام
در عقب یك دیگر در آیند و صید افکنند و خان تماشا کند و
چون از صید اندکي باقي ماند بیران سال خورده بر سبیل
ضراعه بیش خان آیند و دعا کویند و بر ابقاء بقایاي حیوانات
شفاعه کنند تا از موضعي که آب و علف نزدیك باشد راه دهند
و تمامت شکاري را که افکنده باشد جمع کند و اکر شمار
مجموع ممکن نباشد بر تعداد سباع و کوران اختصار نمایند
و غرض ازین کیرو دار مجرد شکار نیست بلکه مقصود آنست
که لشکر و سپاه به تیراندازي و فروسیت عادت کنند و در
روز جنك و جستن نام و نیك خرم و احتیاط مرعي دارند اهمال و
تغافل جایز ندارند و از بدایت دولت مغول تا امروز همان
طریقه در میان باقي است، راقم حروف کوید که در آن اوان که
اردوي همایون پادشاه زمین و زمان ابوالغازي سلطان
حسین بهادر خان خلد الله تعالي ایام سلطنته در ولایت
بادغیس باسم ییلاق رحل اقامت انداخته بود این کمینه بنابر مهمّي
که سانح کشت متوجه ان جانب شد و بجهت مصلحت

MYRKHOND. وقت چند روزي درانجا توقف بايست نمود ودر اثناي اين احوال
پادشاه اسلام طرح شـــــكراند اخت ودر آن شب كه دران
صباح برآن صفوف بهم خواهستند رسيد جمـــعي از اعيان
ملك كه اين كمينه در ملازمت ايشان بسر مي برد هرچند مبالغه
مينمودند كه فردا بتماشاي شكار ميبايد آمد بنده در جواب ميگفت
كه ممكن نيست كه بنده موافقت توانم كرد اخر از اسيب تقاعد
پرسيدند جواب داد كه يحتمل كه فردا تقصيري واقع شود وبقهر
وسياست كه اقل ان سوراخ كردن كوش يا بيني است گرفتار شوم
القصه چون شه سوار گردون جهت صيد شكاريان نجوم درميدان
آسمان تاخت مسوّد اوراقرا حضرات ومخاديم همراه خويش
بشكارگاه بردند تابوقت زوال چون مرغ نيم بسمل بهـــر طرون
حركتي ميكردم وچون وقت اداء ظهر در آمد خواجه علي اكبر
چشتي وصوفي وشيخ صدرالدين رواسي شيخ الاسلام واين كمينه و
ديگري از اهل علاقه از صف بيرون آمده بجانبي روان شديم تانماز
بگزاريم ودر اثناء طريق جمعي از تواجيان بهرام صولت رسيده
بهيبت تمام گفتند كه بازگرديد كه امير شمارا ميخواند بالضرون
بطرفي كه اشان گردند عنان عزيمت بازگردانيديم وايشان نيز
همركاب ماشدند تا تقصير ما بر امير عرض كنند ودر راه تيرها از

MYRKHOND.

جعبه بیرون اورده بیکانهارا حوالهٔ ما نموده میکفتند که بیني هاي شمارا همین لحظه باین بیکانها سوراخ خواهیم و مارصنا بقضا داده چون قدمي چند پیشتر نهادیم سید احمد امیراخر را که مقدم ایشان بود دیدیم که وضو میساخت و او بنابر آشنایي قدیم که داشت همین قدر پیش نکفت که درین محل جرکه را کذاشته بس انجام کدام مهم میروید کفتند بس آنجام آن مهم که اکنون شما بآن مشغولید او از این سخن متبسّم شده بوجه احسن رخصت انصراف ارزاني داشت و نوکران اوکه خرم کرده بودند که مارا مخاطب و معاتب ساخته مبلغي کثیر از هریك خواهند کرفت خجل و منفعل کشتند و مادر ضمان سلامت بمنازل خویش مراجعه نمودیم اما این کمینه چند روز از هیبت این واقعه بحضور بود و درشب خوابهاي پریشان میدید و قبل از معاودت باخداي تعالي عهد کرد که مدت الحیوة هرچند تکلیف واقع شود در هیچ شکارکاهي حاضر نکردد *

Nota. Les fragmens du même code conservés dans le جهان کشاي *Djihân Kuchâï* [Conquête du monde], par A'lâ êddyn A'thâ melik, manuscrit Persan n.° 69, et dans les *Histoires universelles* d'Aboûl-faradje ne contiennent rien de plus que ce qu'on vient de lire. — Je n'ai transcrit les deux dernières pages de ce texte que pour donner le chapitre en entier ; elles ne renferment que la description d'une chasse de Ghazân-khân que je n'ai pas cru devoir traduire.

Digitized by Google

NOTICE

D'un Manuscrit contenant un Recueil des Chroniques d'Idace, de Frédégaire, &c., indépendamment de diverses autres pièces. — Volume coté 4883 A.

Par le feu C.^en^ DE BRÉQUIGNY.

Ce manuscrit est en vélin, de forme *in-folio;* il contient en tout 128 feuillets, écrits sur deux colonnes par des mains différentes. Les écritures paroissent toutes du XIe siècle, et sont assez belles.

Si le but de notre travail étoit seulement de faire connoître les pièces intéressantes et anecdotes que renferment les manuscrits, j'aurois pu me dispenser de parler de celui dont je vais m'occuper; mais notre objet embrasse un plus vaste champ et s'élève à des vues d'utilité plus étendues. Il est nécessaire de donner des notices détaillées des manuscrits importans et peu connus, pour mettre les savans à portée de profiter de ces trésors enfouis; mais il est utile aussi d'indiquer, par des notices courtes et raisonnées, les manuscrits même qui offrent le moins de secours, afin que ceux qui veulent s'instruire s'épargnent les lectures pénibles et stériles, et les longs dégoûts que nous éprouvons.

Qu'il nous soit permis de le dire; il y a bien quelque courage dans ce dévouement de notre part : mais nous en sommes dédommagés par l'espoir de prévenir dorénavant la perte d'un temps précieux, qu'on a jusqu'ici trop souvent employé à des recherches inutiles.

Je diviserai en deux parties la notice du manuscrit que j'examine. Dans la première, je parcourrai toutes les pièces disparates qui remplissent les soixante-douze premiers feuillets; la seconde traitera des chroniques indiquées dans le titre. Je m'arrêterai plus long-temps sur cette seconde partie, parce que

Digitized by Google

ces chroniques m'ont été désignées comme anecdotes et pouvant sur-tout servir à donner une édition complète de la chronique d'Idace. CHRONIQUES D'IDACE, &c.

I.re PARTIE.

1.° La première pièce du manuscrit que j'ai sous les yeux, est la chronique d'Isidore de Séville. Elle se termine à la 5.e année du règne d'Héraclius; puis elle est continuée jusqu'à l'an de J. C. 877. Tout cela est connu, et a été imprimé bien des fois. *Fol. 1-6.*

2. On trouve ensuite des gloses sur l'ancien et le nouveau Testament, après lesquelles on a placé un vocabulaire de mots Hébreux, au nombre de 236, rangés par ordre alphabétique, avec le mot correspondant Grec et Latin. Je remarquerai que les mots Hébreux sont en caractères Latins, mais les mots Grecs sont en caractères Grecs très-beaux; ce qui n'est pas commun dans les manuscrits Latins du XI.e siècle. Il y a quelques mots Hébreux qu'on a laissés sans interprétation. *Fol. 7-26.*

3.° Tout cela est suivi d'un petit recueil de vers Latins, qui n'occupe qu'environ deux feuillets. On lit d'abord douze méchans vers où l'on prétend caractériser les douze mois de l'année. Je ne citerai que le dernier, qui semble prouver que l'usage étoit de tuer des cochons au mois de décembre : *Fol. 27-29.*

More sues proprio mactat december adultos.

Je ne ferai qu'indiquer les vers qui suivent. Il y en a six en l'honneur de la poësie ; sept sur les noms des sept planètes, donnés aux sept jours de la semaine; vingt-quatre sur le dimanche des Rameaux ; une pièce entière intitulée *Versus sancti Augustini de animâ;* une autre qui a pour titre, *Versus Platonii de Deo*, et qu'on suppose sans doute traduite du Grec; enfin, près de deux cents vers extraits de divers auteurs, tels que Virgile, Ovide, Juvénal, Lucain, rangés sans ordre, sans suite, et sans autre but, à ce qu'il paroît, que de déterminer la quantité prosodique de certains mots, au dessus desquels elle est marquée par les signes ordinaires.

4.° Les quatre feuillets suivans sont remplis par des synonymes rangés alphabétiquement, et qui ont pour titre, *Synonyma Ciceronis*, après lesquels sont quelques règles sur les syllabes *Fol. 29-32.*

Digitized by Google

longues ou brèves de plusieurs mots Grecs; puis le *Gloria in excelsis* et le *Credo* en Grec, avec le Latin en interligne.

CHRONIQUES D'IDACE, &c.

Fol. 33-37. 5.° Quelques extraits d'actes attribués au pape Silvestre, depuis long-temps publiés, et que les critiques ont jugés supposés; la lettre en Latin des évêques d'Orient au pape Jules I sur la condamnation d'Athanase; la réponse du pape, et des extraits de quelques décrets, remplissent quatre autres feuillets. Tout cela est connu, discuté et regardé comme apocryphe.

Fol. 37-38. 6.° Il en faut dire autant de l'ouvrage supposé de Saint-Prosper, *sur la Vie active, contemplative,* &c., dont on trouve ici des extraits qui remplissent à-peu-près deux feuillets.

Fol. 38-66. 7.° Plus de trente autres sont occupés par quelques lettres et quelques traités de Saint-Augustin et de Saint-Jérôme : j'en donne les titres en note (1). Tous sont suffisamment connus.

8.° On connoît aussi l'ouvrage de Fulgence, *de prisco sermone*, adressé au grammairien Chalcidius, et dont les extraits remplissent ici une page et demie.

Fol. 66 R.° et V.° 9.° Une lettre fort courte du pape Jean XIX, que je ne connois pas d'ailleurs, a pour objet la confirmation de la fondation du monastère de Saint-Pardoux, en Limousin. Elle a cela de particulier dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, qu'elle y est écrite en caractères différens de ceux dont on se sert dans tout le reste de ce manuscrit. Leur forme est sans doute imitée de l'original qu'on transcrivoit.

Fol. 67-72. 10.° Enfin le recueil de tant de pièces qui n'ont aucun rapport entre elles, est terminé par les trois premières satires de Juvénal, auxquelles on a ajouté quelques gloses entre les lignes. La plus grande partie est écrite sur trois colonnes, chaque vers occupant une ligne : mais il y a une page entière écrite à lignes pleines et sans distinction de vers.

Aucun de tous ces articles ne me paroît mériter que je m'y arrête plus long-temps; et je vais passer à la seconde partie de ma notice, concernant les chroniques d'Idace, de Frédégaire et de ses continuateurs.

(1) *Epistolæ Hieronymi ad Marcellam de nominibus Dei; ad Paulam; ad Dardanum de terrâ repromissionis; ad Anonymos. Tractatus de Seraphim, Quæstiones Hebraicæ. Epistola S. Augustini ad Hieronymum, de animâ.*

Digitized by Google

II.e PARTIE.

L'ESPÉRANCE qu'on m'avoit donnée de trouver dans ce morceau une chronique d'Idace en quelque sorte toute nouvelle, me l'a fait examiner avec le plus grand soin. La peine que j'ai prise, en épargnera à ceux que cette opinion auroit pu séduire.

L'erreur est venue sans doute de ce qu'on aura comparé la chronique d'Idace, telle qu'elle est dans notre manuscrit, avec cette même chronique telle que l'avoit publiée Sirmond en 1619, ou telle qu'elle a été réimprimée en 1725 dans le recueil de ses œuvres par Basnage, après avoir été revue et corrigée sur le manuscrit d'où elle avoit été tirée d'abord. Il y a certainement de très-grandes différences entre le manuscrit qu'a suivi Sirmond et le manuscrit de la Bibliothèque nationale. On trouve alternativement, et en grand nombre, des additions et des omissions dans l'un qu'on ne trouve pas dans l'autre; ce qui a sans doute fait croire que le manuscrit de la Bibliothèque nationale présentoit un moyen nouveau de perfectionner l'édition donnée sur le manuscrit de Sirmond; mais on s'est trompé en imaginant que le manuscrit de la Bibliothèque nationale étoit demeuré anecdote. Tout ce qu'il contient de la chronique d'Idace et de celles qui y sont réunies, avoit été publié par Canisius avant l'édition de Sirmond; non pas, à la vérité, sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale que j'ai sous les yeux, mais sur un autre parfaitement semblable, plus complet même; car il y a dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale des lacunes qui n'étoient pas dans celui de Canisius, comme je le dirai par la suite.

Dans l'édition de Canisius, le morceau entier dont il s'agit est intitulé *Collection historique et chronographique*, et est divisé en six livres; mais il faut en retrancher un qui est un ouvrage de Julius Hilarion (1), inséré mal-à-propos dans l'édition de Canisius, et qui n'est pas dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale. Canisius attribuoit le premier livre à Jules Africain,

(1) Il est intitulé *De Cursu temporum*. Il a été imprimé plusieurs fois. Voy. *Fabric. Bibl. inf. Latinit.* t. III, p. 746; — *Voss. de Hist. Lat.* p. 213.

Digitized by Google

CHRONIQUES D'IDACE, &c.

les deux suivans à Idace, le reste à Frédégaire et à ses continuateurs; mais Basnage, qui a réimprimé l'ouvrage de Canisius, a prouvé que la chronique d'Idace ne commençoit qu'au troisième livre, au règne de Théodose-le-Grand.

Les divisions du manuscrit de la Bibliothèque nationale ne sont pas les mêmes que celles de l'édition de Canisius. Tout le commencement du recueil chronologique dans cette édition manque absolument dans le manuscrit; c'est-à-dire, le premier livre entier, les dix-sept premiers chapitres du second et quelques lignes du troisième. Cette lacune y est indiquée par une colonne presque entière qu'on a laissée en blanc.

Le reste du second livre dans le manuscrit est joint immédiatement au troisième, sans qu'aucune division l'en sépare; mais on distingue aisément le commencement de ce troisième livre par la préface d'Idace, qui se trouve à l'endroit où doit être la séparation. Cette préface annonce bien positivement que ce qui va suivre est l'ouvrage d'Idace : c'est là qu'auroit dû commencer le troisième livre; mais il ne commence en effet, dans le manuscrit, qu'à l'endroit où l'on compte le quatrième dans l'édition de Canisius : et c'est là que finit la vraie chronique d'Idace.

Le troisième livre du manuscrit de la Bibliothèque nationale porte en tête ce titre : *Excarpsum de chronicis Grecum episcopi Toruonacis*, c'est-à-dire, *Excerptum de chronicis Gregorii episcopi Turonensis;* car le copiste a ridiculement rendu par le mot *Grecum* le mot abrégé de *Gregorii*, comme l'a remarqué Basnage, sur le titre à-peu-près aussi défiguré qu'on lit dans l'édition de Canisius. C'est en effet cet abrégé de l'histoire de Grégoire de Tours, communément attribué à Frédégaire, et imprimé d'ordinaire sous le titre de *Gregorii episcopi Turonensis Historia Francorum epitomata.* On y a conservé la préface que Grégoire de Tours lui-même a mise à la tête de son histoire. Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, cette préface est intitulée *Præfatio Græca,* au lieu de *Præfatio Gregorii,* par une méprise de copiste pareille à celle que j'ai observée plus haut.

Les deux derniers livres ne contiennent autre chose que la chronique de Frédégaire, telle qu'elle a été souvent imprimée, et avec toutes ses continuations; car on sait qu'elle doit être

Digitized by Google

CHRONIQUES D'IDACE, &c.

terminée à l'an 641. Mais elle a eu des continuateurs ; et D. Ruinart en a distingué quatre dans l'édition qu'il en a donnée. On trouve toutes ces continuations dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, réunies à la chronique de Frédégaire, sans aucune distinction. Elles s'étendent, soit dans l'édition de Canisius, soit dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, plus loin encore que dans l'édition de D. Ruinart. Mais dans le manuscrit il y a sur le dernier feuillet plusieurs lacunes (1), indiquées par des espaces laissés vides : outre cela, la dernière phrase du manuscrit n'est point finie. Le manuscrit que le copiste transcrivoit, ne contient rien davantage ; et il a soin de nous en avertir par cette note : *Non reperio plus ; sufficiat igitur hoc.* Ainsi les continuations de Frédégaire se terminent, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, à l'an 764. Elles occupent encore deux pages et demie dans l'édition de Canisius, et ne finissent que vers l'an 780.

Ainsi toutes les chroniques d'Idace, de Frédégaire et de ses continuateurs, qui remplissent le reste du manuscrit depuis le 73.e feuillet, ont été imprimées d'un bout à l'autre, et mot pour mot. La collation que j'en ai faite avec l'édition de Canisius, est toute à l'avantage de cette dernière, qui est, comme je l'ai dit, plus exacte et plus complète. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale fourniroit sans doute des variantes à qui voudroit les recueillir ; mais celles que j'ai aperçues ne sont que des fautes de copiste, le plus souvent fort grossières ; et je doute qu'on en puisse tirer une grande utilité.

Il se présente ici une question qui mérite quelque examen. D'où peut naître cette prodigieuse différence qui se trouve entre la chronique d'Idace, telle qu'on la lit dans Canisius et dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et celle que Sirmond a publiée? Pour résoudre cette question, il faut se rappeler que dans les siècles où l'on ne multiplioit les exemplaires des livres qu'en les transcrivant, plusieurs causes pouvoient rendre ces exemplaires

(1) Ces lacunes sont, 1.° au bas du dernier *folio R.°* où la phrase n'est point terminée : ce qui manque en cet endroit, occupe sept lignes dans l'imprimé ; 2.° au *V.°* après la première ligne de la seconde colonne : à l'endroit où est l'espace blanc, il manque environ six lignes.

Digitized by Google

CHRONIQUES D'IDACE, &c.

très-différens les uns des autres. Ceux qui faisoient le métier de copier les livres, car c'en étoit un, prenoient d'ordinaire pour modèle l'exemplaire qu'ils croyoient le plus correct. Mais on peut supposer que pour hâter leur besogne et augmenter leur gain, ils faisoient quelquefois dans leur copie des retranchemens dont ils se flattoient que l'acheteur ne s'apercevroit pas; que quelquefois, dans l'espérance de donner à leur exemplaire l'apparence d'être plus complet, ils le grossissoient par des additions tirées d'autres ouvrages analogues. On sent que cette espèce de brigandage pouvoit aller fort loin.

D'autres fois ce n'étoit plus le copiste qui étoit l'arbitre de ces changemens; c'étoit celui qui, à prix d'argent, ordonnoit les copies. Il en faisoit retrancher ce qu'il jugeoit à propos, il y inséroit le passage qu'il lui plaisoit d'interpoler. C'étoit le plus souvent sur les chroniques que s'exerçoit cette sorte de despotisme; c'étoit aussi sur les livres d'histoire. De là tant de différences dans les exemplaires manuscrits des chroniques de Saint-Denis; de là celles qui se trouvent si fréquemment et qui sont si considérables dans les manuscrits de Froissart, &c. &c. Celui qui ne vouloit qu'une chronique abrégée, ne conservoit presque que les noms des rois, la date de leurs règnes et de leur mort. Un autre s'attachoit de préférence aux faits qui appartenoient à la religion; d'autres enfin aux détails qui concernoient leur pays, quelquefois même leurs familles. Chacun particularisoit de même le choix des additions dont il enrichissoit la chronique sur laquelle il travailloit. Il est aisé de sentir qu'une chronique, après avoir passé par plusieurs mains qui l'avoient ainsi successivement abrégée, mutilée, alongée, pouvoit devenir assez différente de celle qu'elle représentoit, pour qu'il fût difficile de la reconnoître. Tel a été à-peu-près le sort de la chronique d'Idace : elle est devenue telle, que les exemplaires qui nous en restent dans Canisius et dans Sirmond, ne conservent plus que des traits généraux de ressemblance.

Mais y a-t-il quelques moyens de discerner entre ces exemplaires, celui qu'on doit regarder comme original, ou comme approchant le plus de l'original? et dans les exemplaires manifestement altérés, peut-on distinguer les interpolations? La

Digitized by Google

difficulté est grande, lorsqu'il s'agit d'écrits qui n'offrent qu'une même couleur de style, tels que ces chroniques succinctes et monotones, qui semblent toutes, pour ainsi dire, jetées dans le même moule. Le style alors est d'un bien foible secours pour reconnoître les interpolations, faites dans des siècles aussi barbares que ceux où ces sortes de chroniques ont été composées. L'âge des manuscrits, quelque anciens qu'ils soient, ne peut rassurer contre les altérations faites au texte ; elles ont pu se faire dans les temps mêmes où la chronique venoit d'être publiée. J'imagine un autre moyen pour discerner, au moins avec quelque probabilité, ce qui appartient à l'original. Dans deux copies anciennes d'une copie qui paroît la même, mais dont chacune contient quelques faits qui manquent dans l'autre, il me semble qu'il est permis alors de présumer que les faits qu'elles admettent toutes deux, étoient dans l'original, et que les autres ont été respectivement interpolés.

Il ne faut cependant pas croire que ces faits ajoutés ne soient dignes d'aucune foi. Ceux qui les ont interpolés avoient sans doute leurs garans ; et plus le manuscrit qui les contient est voisin des temps où se sont passés les faits mêmes, plus ils méritent de croyance. J'ignore l'âge du manuscrit qu'a suivi Sirmond. Il lui avoit été envoyé de Metz ; et sans doute Sirmond le rendit à ceux qui le lui avoient communiqué ; car je ne le trouve point dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque des Jésuites, publié lorsque cette société a été supprimée. Canisius ne nous dit point non plus l'âge du manuscrit dont il s'est servi. Ce n'est pas le même que celui de la Bibliothèque nationale, comme je l'ai remarqué ; mais ce que ces deux manuscrits ont de commun, et l'ancienneté respectable de celui de la Bibliothèque nationale, que j'ai dit être du XI.e siècle, sont des motifs pour en conclure, avec assez de vraisemblance, que l'édition publiée par Canisius représente mieux les originaux des chroniques qu'elle renferme, que l'édition de Sirmond.

De plus longs détails m'entraîneroient trop loin. Je n'ai peut-être que trop perdu de vue les bornes que j'ai dû prescrire à cette notice ; et je me hâte de la terminer.

Digitized by Google

LA BRANCHE
AUX ROYAUX LIGNAGES,
POËME HISTORIQUE.

Mss. 10298—3. Ce Mss. a été donné à la Bibliothèque par Du Cange.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

VOICI un poëte qui fut un brave soldat; et quand il ne nous en auroit pas prévenus, on le reconnoîtroit sans peine à ses fréquentes descriptions de combats. C'est là son morceau de prédilection; il paroît s'y complaire : d'ailleurs, il les fait en homme du métier; et quoique trop monotones peut-être, quoique trop multipliées, elles donnent néanmoins à sa chronique une chaleur et une vie que n'offrent point les ouvrages du même genre publiés par ses contemporains.

Il étoit d'Orléans, *né de la Guillerie*, et se nommoit *Guillaume Guiart;* nom qu'il ne faut pas confondre, comme font presque tous nos modernes, avec *Guiart des Moulins*, auteur d'une traduction française de la Bible, chanoine d'Aire et doyen de son chapitre vers la fin du XIII.e siècle. Notre poëte vint, en 1304, servir dans l'armée de Flandres avec les Marches de cette Commune, dont il faisoit partie; probablement même il en portoit la bannière, honneur qui ne s'accordoit qu'à des hommes d'une bravoure éprouvée, et dont Guiart se montra digne, ainsi qu'on va le voir.

Arras étoit le rendez-vous que Philippe-le-Bel avoit indiqué à ses troupes. Ce fut de là qu'il partit pour marcher contre les Flamands; et bientôt en effet il les atteignit et les vainquit à Mons-en-Puelle.

Peu de jours avant la bataille, Guiart reçut deux blessures, qui pourtant ne l'empêchèrent pas de s'y trouver : mais ce ne fut sans doute que par excès de courage qu'il y assista; car bientôt elles l'obligèrent de revenir dans Arras se faire guérir. Voici, au reste, comme il conte son aventure.

Digitized by Google

« L'armée passoit près d'une habitation nommée *la Haignerie*, fortifiée en dedans par une palissade, et en dehors par » un fossé de quarante pieds, rempli d'eau. Dans cet état, qui en » rendoit l'assaut impossible, et qui eût occasionné un siége très- » long, elle sembloit braver l'armée. Un Sergent d'Orléans (1) » résolut d'y pénétrer; et, au risque de sa vie, il tenta la for- » tune. Sans targe ni bacinet (2) il se jette hardiment à la » nage, tenant en main la bannière d'Orléans.

BRANCHE aux royaux lignages.

» Les Bidaux, dans ce moment, se montrèrent gens de cœur; » ils ne voulurent pas laisser sans secours le Sergent : ceux » d'entre eux qui savoient nager se jetèrent à l'eau, et ils arri- » vèrent à l'autre bord avec lui. L'enceinte fut forcée, l'habi- » tation pillée et brûlée, et tous ceux qui s'y trouvèrent mis » à mort; mais lui, il fut blessé, au pied droit, d'un carreau, » et d'un coup d'épée au bras gauche ».

Dans ce récit, le poëte joint, comme on le voit, la modestie au courage, puisqu'il ne s'y nomme pas; mais comme dans le début de sa chronique, après avoir dit qu'il est d'Orléans, il ajoute qu'à l'attaque de la Haignerie il fut blessé au bras et au pied, il n'est pas difficile de le reconnoître ici.

Ce fut dans Arras, pendant qu'il s'y faisoit traiter, qu'il s'avisa de vouloir écrire, tant pour éviter l'ennui que pour se distraire de ses souffrances.

Déjà il avoit eu cette idée, à la lecture d'un écrit qu'avoient publié les Flamands, et où ils déclamoient avec amertume contre la France, et contre Philippe qu'ils n'aimoient pas. Là, ils passoient sous silence les combats où ils avoient eu du désavantage; mais ils s'étendoient fort au long sur celui de Courtrai.

« Cette injuste partialité m'indigna, dit Guiart, et je promis » que, si Dieu me rendoit la santé, je ferois un livre où, sans » manquer en la plus petite chose à la vérité, je réfuterois le » leur, et leur rendrois raillerie pour raillerie. Long-temps je » m'occupai de ce dessein; je commençai même à l'exécuter, » et je fis *maints vers et mainte note* (3), m'informant des faits

(1) *Sergent* étoit le grade inférieur à celui de Chevalier.

(2) *Sans targe ni bacinet*, c'est-à-dire, sans bouclier ni casque.

(3) L'auteur veut-il dire qu'il fit de la musique pour son poëme, comme

Digitized by Google

BRANCHE aux royaux lignages.

» à ceux qui pouvoient les savoir et m'en instruire; mais un » habile clerc me représenta que le moyen que j'employois » étoit insuffisant, et il me conseilla d'aller à Saint-Denis, où » je trouverois des *gestes* que je pourrois consulter. Je profitai de » l'avis; je vins au dépôt; et ce que j'y trouvai me fit recon- » noître dans mes travaux tant d'erreurs que je les jetai au feu, » et que je recommençai, en 1306, une nouvelle histoire ».

Cette histoire, si on l'en croit, fut faite d'après des *mémoires* Latins, qu'il traduisit et mit en rimes; mais quiconque connoît nos anciens rimeurs, y a vu tant de fois cette formule de charlatanerie employée par nos romanciers, et quelquefois même par nos chroniqueurs en vers, qu'on ne peut plus y croire. Si Guiart avoit, comme il l'avance, travaillé réellement à Saint-Denis, il y auroit de fortes objections à faire sur le peu de temps qu'il mit à fabriquer les vingt ou vingt-un mille vers dont son poëme est composé; puisqu'il le commença en 1306, et qu'il le publia au mois de mai de la même année: mais laissons ses prétentions à la science et à la rapidité de composition, et disons un mot de l'ouvrage.

Il y débute par un grand éloge des Français et de leurs rois; c'est même, si on l'en croit, d'après la haute estime que les uns et les autres lui ont inspirée, qu'il s'est déterminé à écrire: ce qui ne s'accorde pas trop avec ce qu'il a dit un peu plus haut sur cet écrit insolent des Flamands, qui lui avoit mis la plume en main.

Quoique cet enthousiasme pour la France semble annoncer qu'il va donner une histoire générale, la sienne cependant n'est que partielle; elle ne traite que de sept rois, à commencer par Louis-le-Gros, et finissant à l'année 1306 du règne de Philippe-le-Bel: et voilà pourquoi il l'a intitulée, BRANCHE AUX ROYAUX LIGNAGES, c'est-à-dire, *Portion de la famille royale*, ou *Histoire de quelques-uns de ses rois.*

Il la *compila*, dit le titre du manuscrit, *à l'onneur de Philippe-le-Quart* (1); et en effet, on conçoit que vivant sous ce prince,

on en faisoit pour les romans que chantoient les Ménétriers! Veut-il dire que dans ce poëme il avoit inséré des chansons! Je n'ose décider.

(1) *Philippe-le-Quart*, Philippe IV, surnommé *le-Bel.*

et

Digitized by Google

et ayant servi sous lui, il dut chercher les moyens de lui faire sa cour : aussi ce qui le concerne tient-il plus d'un tiers du poëme.

BRANCHE aux royaux lignages.

Quant à Louis-le-Gros et à son fils, Guiart n'en dit que quelques mots; et il passe rapidement au règne de Philippe-Auguste, sur lequel il s'étend beaucoup. Au reste, comme il ne fait ici qu'abréger Jean de Prunai, dont le livre n'étoit lui-même qu'un extrait des deux histoires de Guillaume-le-Breton, l'une en vers, l'autre en prose, il ne nous apprend sur cette époque rien de nouveau.

Le règne de Louis VIII, n'ayant duré que trois ans, lui fournissoit peu de matière; il l'a gonflé par des détails sur la prétendue origine Troyenne des rois Francs, et sur les exploits fabuleux de Charlemagne, d'après Turpin.

Il passe de même fort légèrement sur les principaux événemens du règne de saint Louis, et ne s'étend que sur les deux croisades de ce monarque, et sur la conquête de Naples et de Sicile par Charles d'Anjou son frère. Ici encore il n'est que copiste, et il y suit Guillaume de Nangis, dont l'ouvrage étoit alors tout récent.

Je remarquerai seulement que lui qui dans sa narration de la croisade de Tunis fait mention du feu grégeois, employé avec succès par les Sarrasins contre les Français, il n'en dit pas un mot dans la croisade d'Égypte, quoique les mêmes ennemis s'en fussent servis là d'une manière dont Joinville ne parle qu'avec effroi. En récompense, il nous apprend que saint Louis, dans la prison du Soudan, *pleuroit à chaudes larmes*, parce qu'il n'avoit point de livre pour dire ses heures.

Moult regrete son breviaire
Qu'il perdi, par mésaventure,
Le jour de la déconfiture.

Mais dieu qui l'aimoit, ajoute l'auteur, le consola bientôt, en lui envoyant un ange qui lui rapporta le sien.

Ducange, à la suite de son édition de Joinville, a imprimé la partie des *Lignages* qui concerne le règne de ce prince; et l'on se rappellera ce que j'ai dit en tête de cette notice, que le manuscrit dont je rends compte est celui-là même qui appartint à Ducange, et dont il s'est servi.

Digitized by Google

BRANCHE aux royaux lignages,

C'est lorsque Guiart en est venu à Philippe-le-Bel, qu'il commence enfin à écrire d'après lui-même et à parler de ces Flamands

. . . Qui miex (mieux croient) cuident valoir,
Par l'orgueil qui en eus habonde,
Que gent qui soit en tout le monde.

C'est là qu'on peut juger de son talent, parce qu'il y vole de ses propres ailes. Pour moi, j'avouerai que cette partie m'a paru supérieure aux autres : il l'écrit en soldat, n'y parle que de guerres, de marches d'armées, de batailles; et il en parle avec chaleur. On entrevoit même chez lui une sorte de philosophie, lorsqu'il fait mention des pillages, des incendies et des destructions qui avoient lieu dans la manière dont se faisoit la guerre : aux couleurs qu'il emploie pour les peindre, on voit qu'il en avoit horreur.

Les deux blessures qu'il venoit de recevoir à la Haignerie, ne l'empêchèrent pas, comme je l'ai remarqué, de se trouver peu de jours après à la bataille de Mons-en-Puelle. Au moins il en parle comme y ayant assisté,

Ge (je) qui lors là iere (étois);

il en donne même une description fort longue, très-détaillée, et d'autant plus curieuse qu'elle contredit en beaucoup de points celle que nous lisons dans Daniel, dans Velly, Mézerai, &c., qui ne connoissant point notre poëte, ont suivi Villani, Villani étranger, partial, et postérieur à l'événement de près d'un demi-siècle.

Il en est de même du combat naval de Ziriczée, qui eut lieu quelques jours auparavant, et dont nos historiens ne parlent également que d'après le Florentin, qui, sur cette bataille, n'est ni plus instruit ni plus juste que sur l'autre.

Ces deux descriptions, toutes deux inédites et toutes deux très-détaillées, présentent une foule de faits curieux sur l'état où étoient alors en France l'art militaire, la marine, et la tactique des combats tant sur terre que sur mer. De tous les monumens que jusqu'à présent j'ai été à portée de voir et de recueillir sur ce double objet, je n'en connois aucun, au moins sur celui de la marine, qui soit à-la-fois et aussi ancien et aussi étendu. J'ai fait, de chacun d'eux, le sujet d'un mémoire qui a été lu à l'Institut.

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE. (Tableau de l'univers.)

Mss.

N.° 7623.
7991. Très-bien écrit, et très-beau.
Condé... 167 f.° p.^vo Écrit en 1270 par Jacquemin Dacre.
La M... 8197 — A. Imparfait.
N. D... 18. Bien conservé et très-lisible. Il contient, en outre, plusieurs autres pièces, *le Volucraire*, *le Lapidaire*, *le Bestiaire*, *les Fables d'Ésope* par Marie de France, et un Traité *des péchés*, en prose.
Bigot... 7991 — 2.
Baluze.. 7991 — 3.
St Germ. 2332. A la fin de celui-ci est un conte de *la Licorne.*
St Germ. 2740. Il contient, en outre, un *Roman du St Graal.* Le manuscrit a appartenu à Fauchet, lequel y a écrit en marge, par-ci par-là, quelques mots de sa main.
8198 B. Son titre se trouvant altéré, une main moderne l'a intitulé, par erreur, *Vers sur l'astronomie.* J'y ai remarqué deux ou trois transpositions considérables, que j'ai indiquées au bas du texte, parce que c'est celui sur lequel j'avois commencé à travailler.
Belg...
151. Exemplaire superbe pour la beauté de l'écriture et pour sa conservation. Il contient également d'autres pièces; savoir, *le Bestiaire d'amour* en prose, et *le Tournois d'antéchrist.*
220. *in-4.°*, vél. bien écrit.
221. *fol.* oblong.
222. *in-4.°* Écrit. très-lisible.
223. *in-4.°* Manuscrit sans valeur.
Ancien fonds.... Sans n.°, *in-8.°*, vél. écrit. du XIIIe siècle, très-lisible, bien conservé, figures mieux dessinées que dans la plupart des autres. Le relieur a mis au dos, DE CLERICO, *en rouman.* Outre l'*Image du monde*, il contient encore *le Bestiaire*, dont on parlera plus bas, et un troisième poëme intitulé *le Lapidaire.*

Par le C.^en LEGRAND D'AUSSY.

DE tous ces manuscrits, il n'y en a aucun qui ne contienne plus ou moins de fautes; et ces fautes viennent de ce que

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

les copistes, n'entendant pas une matière trop relevée pour eux, ont dû se tromper souvent.

L'auteur, pour en faciliter l'intelligence, et sur-tout à certains articles de cosmographie et d'astronomie, y avoit joint des figures. Les figures se retrouvent dans tous les exemplaires; et, quoique plus ou moins grossières, dans tous elles sont enluminées.

Il n'en est qu'un seul où l'auteur se trouve nommé; c'est le n.° 18. Là, on l'appelle *Omons.* Cependant, à la fin de ma notice, je ferai mention d'un autre manuscrit où on lui donne le nom de *Gossouin :* mais ce dernier manuscrit n'étant qu'une translation du poëme mis en prose au siècle suivant, je m'en tiens à la dénomination du n.° 18; exemplaire écrit en 1265, ainsi qu'on le lit vers la fin, et où il est dit expressément, quoique dans des vers ajoutés par le copiste :

Omons a nom non qui fist ceste œuvre weure (1).

Nos manuscrits ne sont pas plus d'accord sur l'année précise où le poëte publia son ouvrage, quoique lui-même, en finissant, ait eu l'attention de l'indiquer. Dans celui qui est numéroté 8198, le copiste met pour date 1225; dans l'*in-8.°* sans n.° on lit 1265; dans le n.° 223 on lit 1333, mais le texte paroît évidemment avoir été gratté; enfin, dans les n.os 18, 2740, 7875, 7991, 151, 220, 221, 222, l'époque désignée est l'année 1245; et celle-ci étant appuyée sur un plus grand nombre de manuscrits, c'est celle que je crois devoir adopter.

Après ces observations préliminaires, je passe à l'examen du poëme.

L'auteur y traite du ciel et de la terre, de dieu et de l'homme, de la géographie, de l'astronomie, de l'histoire naturelle et autres sciences connues de son temps.

C'est un ouvrage didactique, philosophique et physique, d'un plan très-vaste, d'un langage assez difficile à entendre;

(1) Cet Omons étoit *clerc.* J'en trouve la preuve dans une autre pièce de lui, même n.° 18, et qui, intitulée *le Volucraire*, est à la suite de l'*Image du monde :*

Dou latin a trait cette rime
Omons li clers.

mais qui, malgré beaucoup d'opinions erronées et absurdes, suppose néanmoins dans l'auteur des connoissances très-étendues pour son temps.

IMAGE DU MONDE.

Sous ce point de vue, il devient précieux pour nous, parce qu'il nous apprend à connoître d'une manière sûre, où en étoient alors les sciences dans la classe des gens instruits : je dis dans la classe des gens instruits; or ce nombre, bien borné, se réduisoit à quelques individus; le reste de la nation y étoit totalement étranger.

Omons parle de lui dans deux endroits; et par ce qu'il en dit, on voit qu'il étoit géomètre, et qu'il savoit le grec. On s'aperçoit également, en le lisant, qu'il connoissoit Aristote, Ptolémée, Platon, &c.; et au reste, une entreprise telle que la sienne, ne pouvoit guère s'exécuter sans des lectures très-variées. C'est le Lucrèce du XIII.e siècle.

Cependant il faut avouer que ni l'idée ni le plan de son traité ne lui appartiennent. Vers le milieu du neuvième siècle, Raban en avoit publié un, latin, du même genre, qu'il intitula *de l'Univers*, et dans lequel il traite de dieu, des anges, de l'homme et des autres créatures : c'est la marche qu'a suivie Omons, au moins dans les commencemens du sien.

Le XII.e siècle avoit vu également éclorre d'autres ouvrages sur la formation du monde, sur les astres et leur influence, &c.

Tels étoient celui de Bernard de Chartres, intitulé *Megacosmus et Microcosmus* [le grand et le petit Monde];

Celui de Guillaume de Conches sur l'astronomie, la géographie, la physique, qu'on trouve imprimé au tome second de l'édition de Bède;

Et ceux d'Honoré, scolastique d'Autun, sous les titres d'*Image du Monde* et de *Philosophie du Monde;* lesquels ont été imprimés plusieurs fois, et qui traitent également de géographie, d'astronomie, de physique, &c.

Ces auteurs avoient tracé la route à Omons; et c'est avec le secours de leurs écrits qu'il composa le sien.

Quoiqu'il l'ait divisé par chapitres, et qu'il affecte même dans sa marche un certain ordre, cependant il manque souvent de méthode, et confond quelquefois une matière avec une autre.

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

Un tort bien plus grave que j'aurois à lui reprocher, c'est d'offrir fréquemment, à côté des idées les plus belles et des pensées les plus vraies, les inepties les plus ridicules ; mais telle étoit, sur les meilleurs esprits, la triste influence de l'ignorance et de la superstition, dans un siècle grossier, sans critique et sans goût.

Je ne manquerai pas de faire remarquer quelques-unes de ces disparates, signes caractéristiques de l'état où étoit alors l'esprit humain ; mais je me permettrai, en même temps, de prêter aux idées de l'auteur un ordre qu'il n'a pas toujours eu; je lui fournirai un fil avec lequel nous marcherons tous deux: et c'est ainsi que je vais exposer les différentes branches des sciences dont il traite.

MÉTAPHYSIQUE.

Dieu, l'Homme et la Matière.

Ce que le poëte dit sur l'essence divine, n'est que ce qu'enseignoient dans les écoles les théologiens de son temps; et je n'y ai trouvé de digne de remarque, que ces quatre vers, qui au reste, comme tous les siens, n'ont aucun mérite de poësie :

Deu fu devant, et ert adès. . . .
Tout voit, tout tient en une main. . . .
Sans fin et sans commencement,
Riens ne li est viez ne nouvele.

[*Trad.* Dieu fut avant le temps, et sera toujours. Il voit tout, il tient tout dans sa main. Sans commencement et sans fin, rien n'est pour lui ni vieux ni nouveau.]

Mais ce qui est à observer, c'est ce qu'il avance sur la nature, sorte d'agent secondaire, qu'il représente comme employé par dieu, et comme étant, en quelque façon, son pouvoir exécutif.

« Quand dieu créa la matière, il la fit brute, et ne lui » donna aucune forme ; mais il créa en même temps la nature, » à qui il confia le soin de lui en donner une et de la lui » conserver : et c'est ainsi que la matière a toutes celles que » nous lui voyons aujourd'hui, et dont plusieurs sont si singu- » lières et si variées ».

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

Des philosophes, ajoute l'auteur, avoient défini la nature, *puissance de chaleur qui fait que chaque chose existe;* Platon, *puissance qui fait que chaque chose est ce qu'elle doit être.* Pour lui, il la définit, *ce qui donne naissance et durée à toutes choses.* « Dieu seul en connoît l'essence, dit-il; il la forma pour tout » accomplir et parfaire : cependant, quand il fit l'homme, ce ne » fut point elle qu'il chargea de l'exécution de ce bel ouvrage; » seul, il voulut l'achever, parce qu'il craignoit que, s'il le lui » confioit, elle n'y mît choses funestes qui auroient détourné » l'homme de lui ».

« C'est nature qui fait tout, et sans cesse elle opère; mais » elle n'est entre les mains de dieu que ce qu'est dans celles » du charpentier la hache, dont tout l'effet est de donner au » bois la forme qu'il a déterminée. Elle agit où dieu le veut, » quand et comme il le veut, et selon ce qu'elle trouve de » matière. Où la matière lui manque, elle cesse d'agir; mais » plus elle en trouve, plus elle opère : et de là viennent ces » animaux qui, par manque ou par excès de quelques membres, » sont réputés monstres. C'est ainsi que naissent des hommes » petits ou grands, sages ou fous, gros ou fluets, lents ou vifs, » droits ou difformes : c'est ainsi qu'un petit homme en pro- » duit un grand, et le grand un petit; que tel est propre aux » sciences, et tel à un métier qu'il fait très-bien, tandis qu'il » ne réussiroit point dans un autre. Aussi vous seroit-il impos- » sible de trouver sur la terre deux hommes qui se ressemblent » en tout parfaitement ; tant est diversifiée la puissance de » nature ».

En lisant ce système singulier, qui, faisant de dieu un être paresseux, dont l'indolence s'est donné un autre agent pour achever et finir ses ouvrages, est contraire aux dogmes du christianisme sur la création, l'on se demande comment l'auteur a pu échapper à ces foudres ecclésiastiques qui alors grondoient si facilement, et qui tant de fois, pour des hétérodoxies bien moins prononcées, frappèrent avec tant de fracas, dans des conciles, plusieurs écrivains célèbres. Cependant je n'ai lu nulle part qu'il ait été dénoncé, poursuivi, excommunié. En vain dira-t-on que son livre n'étant point un ouvrage de

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

religion, les matières dont il traitoit étoient étrangères à la très-grande partie d'un clergé ignorant, concentré presque uniquement dans sa scolastique : je répondrai que Guillaume de Conches, cité ci-dessus, n'avoit publié aussi qu'un traité de physique; que cependant des zélateurs religieux allèrent y dépister ce qu'ils appeloient des erreurs; et que, dénoncé à saint Bernard et par saint Bernard, il n'évita les persécutions qu'en se rétractant. La seule raison que j'imagine pour expliquer la tranquillité dont jouit Omons, c'est qu'il écrivit en vers Français; et que, comme poëte, confondu dans cette classe dont les prêtres ne s'occupoient point, parce que les ouvrages en étant futiles ils la dédaignoient, il a participé au sort des fabliers ses contemporains, qui tous les jours ridiculisant dans leurs contes, papes, moines et clergé, saints et enfer, croisades, pélerinages et cérémonies d'église, en un mot les dogmes de la religion, ainsi que les objets que la superstition du temps révéroit davantage, néanmoins vécurent et moururent en paix.

Au reste, mes lecteurs auront sans peine reconnu, dans son système, des débris de ceux de Thalès, d'Anaxagore, d'Épicure et de Platon. Les philosophes Grecs croyoient la matière éternelle; mais ils la croyoient en même temps inerte, et par conséquent incapable de se donner une forme. Pour qu'elle fût susceptible de recevoir toutes celles qu'ils lui voyoient, ils avoient imaginé une puissance indépendante et isolée, sur laquelle néanmoins ils n'avoient pas des idées trop claires. Notre poëte se fait avec leurs matériaux un système assez lié. Il l'accommode à celui de l'existence d'un dieu créateur; et sous ce point de vue, qui me paroît annoncer en lui un mérite peu commun, il doit être regardé comme le précurseur et le père de tous nos philosophes modernes, et peut-être même de tous ceux de l'Europe.

« Si dieu a créé le monde, continue-t-il, c'est par un effet » de sa bonté infinie; c'est qu'il vouloit faire participer à ses » bienfaits et à sa puissance les créatures vivantes qu'il tiroit » du néant ».

« En formant l'homme, il lui a donné la liberté et le pouvoir » de faire le bien et le mal à son gré. Si l'homme ne pouvoit

» faire

Digitized by Google

» faire que le bien, ce bien ne lui appartiendroit pas; et il ne » mériteroit, pour l'avoir fait, aucune récompense. Qui m'en- » fermeroit dans une prison, afin de m'empêcher de commettre » le mal, m'outrageroit beaucoup; et voilà ce qu'eût fait dieu, » s'il m'avoit mis dans la nécessité de lui obéir. Il nous a » donné la raison; elle nous suffit : c'est par elle que les saints » ont vu le bien, qu'ils l'ont pratiqué, et qu'ils ont mérité » paradis. Mais l'homme vicieux ferme l'oreille à ses discours; » il n'écoute que ceux de ses penchans qui sont corrompus : » et voilà comme il se perd,

IMAGE DU MONDE.

. . . . . Oubliant l'ame
dieu pour lui
Que dex por ravoir li presta ».

Je me trompe peut-être; mais il me semble que c'est une pensée qui serait belle, même dans un écrivain moderne, que celle où l'homme, dans l'ivresse de ses passions, est supposé oublier que l'ame qu'il a ne lui est que prêtée, et que dieu la lui redemandera un jour.

SCIENCES.

« LES sciences sont dues à l'admiration qu'excita, chez » certains hommes plus éclairés que les autres, le magnifique » spectacle de la terre et du ciel. En voyant toutes ces merveilles » qui les étonnoient, ils conçurent le projet de connoître celui » qui en étoit l'auteur. Mais bientôt, s'apercevant qu'ils ne » pouvoient rien savoir sur lui que par ses ouvrages, ils se dirent » à eux-mêmes que plus ils approfondiroient ses œuvres, plus » ils y apprendroient à l'admirer et à l'aimer; et en conséquence » ils les étudièrent.

» C'est par de pareilles méditations qu'ils parvinrent à décou- » vrir les arts libéraux; et ces arts, au nombre de sept, sont, » Grammaire, Logique, Réthorique, Arithmétique, Géométrie, » Musique et Astronomie ».

Cette division des sciences en sept branches, remonte aux siècles antérieurs à notre poëte. Dans le cinquième, Marcianus Capella avoit publié, sur le même objet, un ouvrage où il l'adopta. Au huitième, Alcuin en donna un, où il la suivit

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

également, sans autre différence que de comprendre sous le nom général de mathématiques, les quatre dernières branches. Au dixième, parut un Commentaire de Capella, par Rémi, moine de Saint-Germain d'Auxerre. Mais au douzième et au treizième, on ne connut plus que les *sept arts ;* c'est là que se réduisoit toute l'encyclopédie du temps. Écrivains Latins et Français, poëtes et prosateurs, tous ne parlent qu'avec transport des *sept arts.* A les entendre, c'étoit le dernier effort, le *nec plus ultra* de l'esprit humain ; quoiqu'ils confondissent sous la même dénomination, et les arts libéraux et les sciences, et qu'ils ne connussent encore qu'une très-foible partie des uns et des autres. Aussi, chez eux, être instruit dans les sept arts, c'est posséder tout ce qu'il est possible de savoir (1). Quand les auteurs du Roman d'Aléxandre veulent peindre l'éducation savante donnée à leur héros par Aristote, ils le représentent versé dans les sept arts. Quand nos universités admettoient à leurs honneurs quelque candidat, elles le déclaroient *maître-ès-arts ;* et ce reste pédantesque de l'ancienne barbarie a subsisté jusqu'à nos jours : la révolution seule a pu le détruire; qui sait même jusqu'à quand, sans elle, il se seroit prolongé ?

Selon l'auteur, les sept sciences dont il fait l'énumération, sont tellement liées entre elles, qu'en posséder une à fond, c'est les savoir toutes. Cependant il paroît qu'on n'avoit alors, sur les objets qui sont propres à chacune d'elles et sur les limites qui les séparent, que des idées peu réfléchies et confuses encore. Témoin ce qu'il dit de l'arithmétique, qui n'est que la science des nombres, et qu'il donne comme la connoissance de tout ce qui a produit un ordre quelconque ; témoin ce qu'il avance sur la rhétorique, qui n'est que l'art de bien dire, et à laquelle il attribue néanmoins les jugemens des cours de justice, les décrétales, les lois, et le discernement du juste et de l'injuste. On faisoit alors deux sciences séparées de l'arithmétique et de la géométrie ; et aujourd'hui, quoique chacune d'elles ait son objet distinct, nous les réunissons et confondons sous le nom

(1) Qui les sept arts toute sçaroit, (sauroit)
En toutes loix créus seroit. (sciences crû)
Rom. de *Renard contrefait.*

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

général de mathématiques. Le poëte enfin, tout en inscrivant la musique parmi les sept arts, ainsi que l'avoit réglé son siècle, déclare néanmoins qu'il ne la regarde point comme un art libéral, mais comme un métier; et la raison très-singulière qu'il en donne, c'est qu'elle *sert à la guérison des corps*, et que ce qui s'applique au corps, et non à l'ame exclusivement, ne doit point être réputé science libérale et franche.

D'après cette définition bizarre, on ne sera point étonné de voir exclus de sa liste septennaire, la médecine, la peinture, la sculpture, la science nautique, l'art militaire, et l'architecture qui alors pourtant bâtissoit des églises d'une grande hardiesse. Mais dans les principes du poëte, ce n'étoient là que des métiers, quoique cependant leur théorie fût science intellectuelle, aussi bien que l'arithmétique et l'astronomie; et quant à la médecine, elle étoit réputée doublement mécanique, puisque son but étoit la guérison des corps, et qu'alors souvent les médecins étoient en même temps chirurgiens et pharmaciens.

« Les savans qui connoissoient les sept arts, continue Omons, » découvrirent, à l'aide de leur science, que le monde devoit » être détruit deux fois; l'une par le feu, l'autre par l'eau : mais » ils ne purent jamais, malgré tous leurs efforts, s'assurer par » lequel des deux commenceroit la catastrophe. Cependant, » comme ils soupçonnèrent qu'après la fin du désastre naîtroit » une nouvelle génération d'hommes, qui, ainsi qu'eux, habi- » teroit le globe, ils désirèrent que les connoissances qu'ils » avoient acquises par tant de travaux, ne fussent point perdues » pour elle; et ils cherchèrent les moyens de les lui transmettre. » Dans ce dessein, ils construisirent une haute et immense co- » lonne, dont les matériaux, imperméables à l'eau, étoient en » même temps indestructibles par le feu; et ils gravèrent dans » l'intérieur tout le résultat de leur savoir. Ainsi, quelle que fût » la catastrophe, soit déluge universel, soit embrasement général, » ils se flattoient que leur monument et leur dépôt survivroient; » et c'est ce qui arriva.

» Le déluge vint; tous les êtres vivans périrent, excepté ceux » que renfermoit l'arche. Mais quand Noë en sortit, un de ses » fils retrouva la colonne; et par le moyen des inscriptions

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

» qu'elle lui offrit, il s'appropria, pour lui et pour sa famille, » une partie des connoissances qui s'y trouvoient gravées; et » sa postérité recouvra les autres ».

Cette fable de la colonne est prise du Talmud, et fut imaginée par les rabbins, d'après les colonnes que les prêtres Égyptiens avoient construites dans leurs labyrinthes et leurs syringes, et sur lesquelles ils avoient gravé en caractères hiéroglyphiques les élémens et les principes de leurs sciences.

Antiq. Jud. liv. I, ch. 2, trad. d'Arn. d'And.

Les enfans de Seth, après avoir trouvé l'astronomie, dit Josèphe, *apprirent d'Adam, leur ayeul, que le monde périroit par l'eau et par le feu; et la crainte qu'ils eurent que cette science ne se perdist, auparavant que les hommes en fussent instruits, les porta à bastir deux colomnes, l'une de briques, et l'autre de pierres, sur lesquelles ils graverent les connoissances qu'ils avoient acquises; afin que s'il arrivoit qu'un déluge ruinast la colomne de briques, celle de pierre demeurast, pour conserver à la postérité la mémoire de ce qu'ils y avoient écrit. Leur prévoyance réussit; et on assure que cette colomne de pierre se voit encore aujourd'hui dans la Syrie.*

Manéthon, parlant des dynasties Égyptiennes, dit de même qu'elles avoient été gravées sur des colonnes, dans la terre de Sériade, par le premier des Mercures, nommé Taaut; que le second Mercure, surnommé Trismégiste, les y copia; et que c'est d'après cette copie que lui Manéthon les publie. Eusèbe, dans sa Chronique, nous a conservé ce passage; et il est probable que cette terre de *Sériade* est celle que Josèphe appelle, par erreur, *Syrie*.

PHILOSOPHIE.

« Après ces sages auxquels nous devons les sept arts, vint » Platon, *le souverain des philosophes*, qui, plus que nul autre » homme sur la terre, *avança clergie;* puisque ce fut lui qui » prouva qu'il n'existe qu'un dieu, et que dans cet être, un » et simple, il trouva une Trinité qu'ont depuis crue et honorée » les Chrétiens. Après Platon, parurent Aristote et Boëce. L'un » mit en règles la logique; et l'autre traduisit plusieurs ouvrages » anciens, et en composa lui-même de bons. Postérieurement à

Digitized by Google

» eux, d'autres se rendirent célèbres dans les sept arts; mais » personne ne le devint plus que Virgile ».

IMAGE DU MONDE.

Je ne m'arrêterai pas sur ce tableau de philosophes, qui cependant se réduit à quatre; sur l'acception de ce mot *philosophes*, qui, dans le sens de l'auteur, ne signifie que des hommes versés dans les sciences secrètes de la nature; sur ce Platon, regardé comme le premier de tous pour avoir imaginé la Trinité; enfin sur cet Aristote, qu'on donne comme lui étant postérieur, et qui cependant enseigna en même temps que lui, quoiqu'il eût commencé par être son disciple. Quant à Virgile, que le rimeur compte parmi les philosophes, ce n'est point le célèbre auteur de l'Énéide, mais un magicien cité très-souvent par nos romanciers, toujours cité de préférence quand ils parlent de magie, et que cependant ils ne confondent point avec le poëte, puisqu'ils ne lui attribuent aucun ouvrage en vers, quoiqu'en même temps ils le fassent vivre à Rome sous un empereur, et qu'ils placent son tombeau près de Naples, au lieu où étoit celui de l'autre.

Selon Omons, « Virgile étoit petit, bossu, portant la tête » penchée vers la terre; mais, par son savoir, il opéra des mer- » veilles qui étonneront à jamais. Telles furent, entre beaucoup » d'autres, une lampe inextinguible; un pont très-long, qui se » soutenoit sans être appuyé dans aucune de ses parties; une » tête parlante, qui prononçoit des oracles et répondoit aux » questions qu'on lui faisoit; un jardin impénétrable, et qui » cependant n'étoit fermé que par un mur d'air; une mouche » d'airain, qui, quand se trouvoit dans l'appartement une autre » mouche vivante, voloit sur elle et la tuoit; un cheval de » même matière, et dont la vertu étoit telle, que les chevaux » malades qui le regardoient étoient guéris; enfin un œuf sur » lequel étoit bâtie une très-grande ville, qui crouloit toute » entière lorsqu'on remuoit l'œuf, mais qui, l'instant d'après, » se rétablissoit d'elle-même ». (L'auteur ajoute que la mouche, le cheval et la boîte de l'œuf se voyoient encore de son temps à Naples.)

« Mais le plus grand prodige qu'opéra Virgile, fut celui-ci. » La fille de l'empereur l'avoit indisposé par quelques hauteurs

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

» déplacées. Pour se venger d'elle, il éteignit, à la faveur de » son art, tous les feux de la ville, et annonça que personne » ne pourroit ni en recouvrer pour son usage, ni en conserver » dans sa maison, qu'en allant allumer sa chandelle à l'endroit » le plus secret du corps de la princesse. Elle eut beau résister; » le soulèvement fut tel, qu'elle fut obligée de se soumettre. » Chacun vint, à son tour, présenter sa chandelle au lieu indi- » qué. Le concours dura long-temps; mais ce fut ainsi qu'elle » expia son impertinence ». (1)

« Virgile, sur le point de faire un voyage, consulta cette » tête à oracles que lui-même il avoit faite. Elle répondit que » s'il gardoit bien sa tête, son voyage seroit heureux. Il crut » qu'elle l'avertissoit de veiller avec soin sur son ouvrage : mais » c'étoit de la sienne qu'il s'agissoit; car, en route, ayant été » frappé d'un coup de soleil, il en mourut. Son corps, comme

(1) L'auteur d'un poëme postérieur à l'an 1341, le Roman de *Renard contrefait*, dont je donnerai plus bas la notice, raconte de même la vengeance de Virgile et la punition de la princesse.

Lors fist par ung varlet crier,
Qui du feu vouſroit acquérir,
vienne
Le voit à tel dame querir;
aura
Entre ses jambes en ara,
Ne ailleurs n'en recouvera...
Droit, enmy la ville, fut mise,
Et en ung hault lieu fu assise.
Illec chascun son... tenoit,
Et chascun du feu y prenoit...
Fut-là tenue par ordre
Celle fu illec ordonnée,
Tout le jour de la matinée,
Jusques il fut la nuit obscure,
Toute nue, sans couverture.
Toutesjours chandeilles boutoient
Et toutejour les allumoient.

Martin le Franc, auteur du XV.e siècle, dit de même dans son *Champion des Dames :*

Il se vengea sanglentement;
Car il fist tant qu'on ne povoit
Trouver feu à Romme nullement,
Se querir on ne le venoit
Au cul de celle qui l'avoit
Trompé. Est-ce bonne risée!
aille
Qui ne m'en croit, à Rome voit
Cherchier le palais Collisée.

On remarquera que les deux poëtes que je viens de citer, étoient, ainsi qu'Omons, des ecclésiastiques, et que le Franc fut même secrétaire d'un pape.

Dans mon édition des Fabliaux, j'en ai publié un, intitulé *Hippocrate*, et dont le sujet est un tour joué à ce médecin par une dame Romaine à laquelle il avoit fait une déclaration d'amour. Elle lui donne rendez-vous la nuit, convient avec lui qu'il se mettra dans une corbeille, et qu'elle le hissera ainsi dans son appartement. Mais à peine y est-il placé et élevé à une certaine hauteur, qu'elle accroche la corde, et le laisse suspendu, exposé pendant tout un jour à la risée du peuple.

Nos auteurs des XIV.e et XV.e siècles ont attribué cette aventure au magicien Virgile : c'est lui qu'ils supposent dupé ainsi par la princesse; et c'est pour se venger d'elle qu'il lui joue le tour des chandelles.

Digitized by Google

» il l'avoit ordonné, fut porté dans un château, sur les bords » de la mer, vis-à-vis la Sicile; et il y est conservé magique- » ment. Des voleurs, des ennemis étrangers viennent-ils attaquer » le lieu; à l'instant la terre se soulève, la mer s'approche, et » elle monte, en s'épandant tout autour, jusqu'à ce que le péril » soit passé ». (1)

IMAGE DU MONDE.

C'est dans un ouvrage sérieux, destiné à renfermer toutes les vérités utiles et connues; c'est après avoir traité de dieu et de l'homme avec une certaine profondeur; enfin, c'est dans un morceau sur les philosophes, et à la suite d'éloges donnés à Platon pour avoir deviné l'existence de dieu et la Trinité, que l'auteur accumule tous ces contes de *ma mère-l'oie*. Mais ce qui montre avec quelle bonne foi et quelle franchise risibles il les croyoit, c'est la sortie vigoureuse qu'il fait contre les ignorans, qui, parce qu'ils ne sont instruits sur rien, prétendent, dit-il, que de pareils prodiges sont impossibles ou criminels. « Ils ne » savent pas qu'il n'y a là qu'UNE ŒUVRE DE NATURE, et » que quiconque connoîtroit bien l'astronomie, en opéreroit

(1) Omons n'a pas imaginé ces fables; elles subsistoient de son temps, et on ne peut lui reprocher que de les avoir adoptées.

Antérieurement à lui, Hélinand, (mort en 1209) en avoit fait mention [a].

Gervais de Tilbury en rapporte également un certain nombre, parmi lesquelles il en cite dont il dit avoir été témoin oculaire [b]. Nos prosateurs et nos poëtes les répètent jusqu'à satiété. A l'époque de l'imprimerie, on les publia sous le titre de *Faicts merveilleux de Virgille*. (Paris, Nyverd.)

C'est aux enchantemens de Virgile, que le voyageur Thévet attribue, d'après la tradition du pays, le chemin qui conduit de Gaëte à Capoue; chemin formé, selon lui, de carreaux de marbre si considérables, qu'il en est que vingt hommes réunis ne pourroient remuer. On peut lire dans Bayle combien d'auteurs graves ont cru à ces sortiléges [c]. Enfin les inculpations ont paru à Naudé si multipliées et si sérieuses, que dans son *Apologie des grands hommes accusés de magie*, il a cru devoir défendre la mémoire du célèbre Romain [d]: quoiqu'en remontant seulement jusqu'à nos écrivains du XIII.e siècle, il eût pu se convaincre aisément qu'il ne s'agit point de l'Homère Latin, mais d'un petit homme bossu et laid, qui s'occupoit de toute autre chose que de vers, et qui n'avoit rien de commun avec l'autre que de porter le même nom, d'avoir demeuré aussi à Rome, et d'être de même enseveli près de Naples.

Dans le ci-devant *Trésor de Saint-Denis*, on montroit un miroir, de composition chymique, qu'on attribuoit par erreur au poëte, parce qu'on le confondoit avec le magicien. Il en est mention dans l'ancien inventaire, sous le titre de *Miroir du prince des poëtes Virgile, qui est de jaiet* [e]. Fougeroux de Bondaroi a lu à l'Académie des sciences un mémoire sur ce monument.

[a] *Chron. ms.te*

[b] *Otia imper. lib. III, cap. 12-17.*

[c] *Dict. de Bayle, au mot* Virgile.

[d] *Ch. 21.*

[e] *Trésor sacré de l'abb. de S.t Den. au ch.* des choses profanes.

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

» beaucoup d'autres, qui, quoique également naturelles, paroî-
» troient cependant des miracles à la plupart des humains. Un
» homme qui la posséderoit parfaitement, auroit pendant sa vie
» tout ce qu'il pourroit désirer, et rien ne lui manqueroit ».

Il est évident qu'ici l'auteur confond l'astronomie avec l'astrologie, la physique et la science des prestiges. Mais je parlerai ailleurs de l'esprit du temps sur la magie, et je dirai qu'on en distinguoit deux sortes : l'une, réputée aussi légitime qu'admirable, parce qu'on la fondoit sur de prétendues connoissances naturelles, inconnues aux autres hommes ; l'autre, qu'on regardoit comme le pur fruit d'un commerce avec les démons, et qui, comme telle, étoit proscrite et déclarée criminelle.

Omons, pour prouver ce qu'il vient d'avancer sur le pouvoir des connoissances acquises, cite des hommes célèbres qui, dans le dessein d'augmenter les leurs, ont entrepris de longs voyages : et ces voyageurs sont, Platon ; Aléxandre, *quoiqu'il marchât avec une très-grande suite comme les rois ;* Ptolémée, roi d'Égypte ; Virgile ; saint Paul ; et saint Brandan, *qui vit une île où les oiseaux parloient, et un lieu de supplices où étoit tourmenté Judas.*

On ne s'attend guère à voir Aléxandre et Ptolémée accolés à saint Paul.

Aucun des Lagides, rois d'Égypte, n'est connu sous le rapport de voyageur ; celui d'eux tous à qui cette dénomination conviendroit davantage, est le premier, ce fils de Lagus, ce Soter, l'un des capitaines d'Aléxandre, qu'il accompagna jusque dans l'Inde, et qui après sa mort posséda l'Égypte.

Je ne dirai rien sur Virgile, dont il vient d'être parlé dans l'instant, et qui cependant n'a point été représenté comme voyageur.

Pour le bienheureux Brandan ou Brandins, c'est un de ces saints à faits et gestes extraordinaires, dont, sur la fin du XIII.e siècle, Jacques de Voragine ne manqua pas de s'emparer pour le placer dans sa *Légende dorée*. Je suis allé le chercher là ; et j'ai trouvé son histoire dans le manuscrit 6845 — 44, l'un de ceux qu'a de cette Légende la Bibliothèque nationale. Brandain (ainsi le nomme Jacques) est un moine-abbé, qui

ayant

Digitized by Google

ayant entendu parler d'un pays merveilleux, et principalement d'une île délicieuse qu'on disoit être la porte du paradis, et qu'on appeloit *Ile de Promission*, s'embarque avec quelques-uns de ses religieux pour la chercher. Son voyage dure deux ans. Lutiné dans sa route par le diable, mais conduit et nourri miraculeusement, il voit, comme le dit Omons, Judas tourmenté; il voit une île peuplée d'anges, qui, sous la forme d'oiseaux blancs, chantent des pseaumes; il voit, &c..... Et voilà le philosophe voyageur que cite notre poëte!

IMAGE DU MONDE.

« Les rois, continue-t-il, étant destinés à commander sur la » terre, et à y représenter le soleil, qui est à-la-fois et le plus » brillant et le plus utile des astres, ils devroient surpasser en » mérite tous les autres hommes. Tel fut Charlemagne, qui » aima la philosophie, qui employa son pouvoir pour l'établir » en France, et appela près de lui tout ce qu'il trouva de » savans ».

A côté de ce morceau si sensé, voici celui qu'on trouve : il concerne Paris, que le rimeur représente comme le puits

Ou l'on peut l'en pot plus puisier science.

« Clergie, dit-il, règne maintenant dans Paris, comme jadis dans Athènes » : et l'incroyable preuve qu'il en donne, est la distinction qu'on y fait des hommes en trois classes; clergé, chevaliers, et gens de travail. « Le devoir de la classe du » clergé est d'enseigner les deux dernières, et de leur apprendre » ce qui déplaît à dieu pour qu'elles l'évitent; le devoir de » celle des chevaliers est de défendre les deux autres; le devoir » de la troisième, de *travailler, pour fournir aux deux premières* » *de quoi vivre honnêtement* ».

Ce trait est caractéristique; il peint, en peu de mots, et l'auteur qui étoit *clerc*, et son siècle; et il prouve que l'un et l'autre étoient bien loin encore des premières notions du droit naturel et de celles du droit civil et politique. Au reste, dès l'an 1034, Gérard, évêque de Cambrai, avoit fait la même distinction des hommes en trois classes; et il avoit avancé que *ces trois conditions étoient nécessaires et se soutenoient mutuellement.*

Hist. de l'Égl. Gall. tom. VII, pag. 267.

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

Ce que le poëte dit sur le *puits de science* que possédoit Paris, et sur la clergie qui faisoit de cette ville une *nouvelle Athènes* (1), regarde sans doute l'université, et ne peut regarder qu'elle. Mais si l'on juge ce corps d'après sa doctrine, et sa doctrine d'après ce qu'on vient de lire, il doit être compté parmi les fléaux qui alors désolèrent la France; puisque destiné, par la nature de ses fonctions, à fixer l'opinion publique et hâter les progrès des connoissances humaines, il contribua, autant qu'il étoit en lui, à rendre indestructible l'oppression du peuple, en établissant comme principe que cette classe est née pour travailler et pour nourrir les deux autres.

Je le répète; c'est dans le morceau où le poëte traite de la philosophie, qu'il consigne ces maximes épouvantables. Il est vrai qu'il n'avoit pas, sur cette philosophie, les mêmes notions que nous, et qu'il ne la regarde que comme la science des choses divines et humaines, et spécialement comme la connoissance de soi-même. L'homme, dit-il, doit travailler sans cesse

A quonoistre (connoître) lui et son estre (être),
Quieus (quel) il est, et queus il doit estre.
Qui bien quonoist lui et sa vie,
Si soit (sait) toute philosophie.

Il exhorte à cette étude certaines gens dont la suffisance est telle, qu'ignorant tout, ils croient néanmoins tout savoir; et il leur cite Platon, qui, interrogé sur le fruit de ses longues veilles, répondit modestement que tout ce qu'elles lui avoient appris, c'est qu'il étoit une nacelle vide.

ASTRONOMIE.

Sous le rapport d'astronome, Omons fait l'éloge de Ptolémée, roi d'Égypte, qui, selon lui, favorisa beaucoup les progrès

(1) Les *Chroniques de Saint-Denis*, au règne de Philippe-Auguste, disent de même: « En cellui temps florissoit » à Paris philosophie et toute clergie; » et y estoit l'estude des sept arts, si » grans et en si grant auctorité, que on » ne trouve pas que il fust oncques si » pleniers ne si fervens, en Athenes, » ne en Egypte, ne en Romme, ne en » nulle des parties du monde ».

Digitized by Google

de cette science. Il lui attribue l'invention des horloges, divers instrumens, et plusieurs écrits, dans le nombre desquels il compte celui que les Arabes nommèrent *Almageste :* ce qui prouve qu'il confond le Ptolémée astronome et géographe, avec le Ptolémée roi.

IMAGE DU MONDE.

Au reste, ce qu'il dit sur le mouvement du ciel, sur le soleil, la lune, les planètes, les éclipses, &c. &c., n'étant que la doctrine qu'il avoit puisée dans les anciens, et spécialement dans Ptolémée, je me crois dispensé d'en parler.

Il admet deux cieux; l'un cristallin, l'autre empyrée. C'est dans celui-ci qu'habitent les anges, et c'est de là que furent précipités les démons.

Pythagore avoit imaginé l'harmonie des sphères célestes. Notre auteur a emprunté de lui cette idée; et il avance aussi que le firmament, en tournant sans cesse, produit une musique délicieuse. Mais ce qui n'appartient qu'à lui, est ce qu'il ajoute sur les enfans; qu'à raison de leur innocence, ils jouissent du privilége d'entendre cette harmonie céleste : de sorte que quand ils rient en dormant, c'est par une suite du plaisir qu'elle leur fait éprouver. Cependant je dois dire qu'il paroît douter de cette opinion, et qu'il la range dans la classe de celles dont dieu s'est réservé à lui seul la connoissance.

« La terre, continue-t-il, est enveloppée du ciel, ainsi que » le jaune de l'œuf l'est du blanc. Ce ciel a son air comme » elle; mais cet air, appelé *ether* en latin, est pur, net, imma- » tériel, et toujours parfaitement brillant. C'est d'éther que les » anges se forment un corps et des ailes, lorsque dieu les » envoie sur la terre à ceux qu'il aime : et voilà pourquoi ils » sont alors si resplendissans que l'homme pécheur ne peut » les envisager. L'éther ne soutiendroit aucun corps pesant, et » les oiseaux n'y sauroient voler. Nous-mêmes, tant que nous » avons un corps mortel, il nous seroit impossible d'y demeurer » et d'y vivre.

» Plantes, animaux, minéraux, rien n'existe que par la vertu » des astres; rien n'a de propriété que par leur influence, de » mouvement que par le leur. Si l'action du soleil est plus forte » que celle des étoiles, c'est parce qu'il est plus gros. Parmi les

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

» planètes, Mars, Jupiter et Saturne influent plus sur les choses » de la terre, et ils y produisent des effets bien plus consi- » dérables ».

GÉOGRAPHIE.

« La terre se trouve placée *au milieu* du ciel, comme le point » l'est au centre du cercle qu'a tracé le compas.

» Elle est ronde; de sorte qu'un homme qui partiroit d'un » point quelconque de sa surface, pourroit, s'il ne rencontroit » pas d'obstacle, tourner tout autour, de même qu'un insecte » qu'on verroit se promener sur la circonférence d'un fruit rond;

Si que quant de sor nos venroit,
Ainsi sembleroit, tout à droit,
Que nos fusson de desouz lui.....
Quer ses piez vers les nos tiendroit,
Et sa teste vers le ciel droit,
Aussi com nos faissons ici.

[*Trad.* Tellement que quand il arriveroit au point qui est directement sur nous (qui correspond à celui où nous sommes placés), il croiroit que nous sommes sous lui; car il auroit les pieds tournés vers les nôtres, et la tête portée vers le ciel, de même que la nôtre l'est.]

« Si c'étoient deux hommes à-la-fois qui partissent ainsi d'un » point donné, et qu'ils s'avançassent, l'un vers l'orient, l'autre » vers l'occident,

Si que andui egaument alassent,
Il convendroit qu'il s'encontrassent
Desous le leu dont il se mûrent.

[*Trad.* Pourvu que tous deux marchassent également, il arriveroit qu'ils se rencontreroient enfin sous le lieu d'où ils partirent.]

Voilà la sphéricité de la terre et les antipodes énoncés bien clairement.

Ce que l'auteur ajoute sur le peu de proportion qui existe entre le diamètre du globe et l'élévation des plus hautes montagnes, est à remarquer encore. « Si l'on pouvoit s'élever beaucoup » au-dessus de la terre, dit-il, et de là voir les montagnes sous » ses pieds, la plus haute d'entre elles ne paroîtroit pas plus, » par rapport à la masse générale, que ne seroit, pour une

Digitized by Google

» pomme, un cheveu placé sur ce fruit. Les hauteurs ni les » vallées n'ôtent rien à la terre de sa rondeur ».

IMAGE DU MONDE.

Mais après ces vérités importantes et qui doivent dater dans l'histoire philosophique de son siècle, on le voit avec regret adopter de nouveau des fables, et débiter des absurdités. Son article Géographie ne contient même guère que des détails de ce genre. Ainsi, par exemple, non-seulement il fait mention de cette île prétendue dont a parlé Platon, de cette Atlantide plus grande que l'Europe et l'Asie ensemble, et qui a disparu, dit-on, engloutie par l'Océan; mais il cite, entre autres merveilles, une île située *bien loin en mer*, où l'on ne peut mourir. Quand les habitans sont parvenus à une telle décrépitude que la vie leur devient à charge, ils se font porter dans une autre nommée *Cile*, dont l'année n'a qu'un jour et une nuit de six mois chacun; et là ils expirent tranquillement.

La Colchide, où Jason alla conquérir la toison d'or, est pour lui l'île de Colchos.

Non-seulement il croit à la fable du phénix, mais il nomme *Phénicie* le pays où se brûle cet oiseau imaginaire.

En décrivant l'Asie, il suppose que le paradis terrestre y subsiste encore, avec son arbre de vie, ses quatre fleuves, et son ange à épée flamboyante.

En Islande, il place un lieu qu'il appelle Purgatoire, et qui brûle sans interruption. « Aucun homme, dit-il, à moins qu'il » ne soit repentant de ses péchés, ne peut en approcher sans » courir risque de la vie; mais s'il est *confès*, il en sort net et » pur, après avoir subi quelques expiations ». Il est évident qu'ici l'auteur confond le volcan de l'Hécla, qui est en Islande, avec la caverne fameuse d'Irlande nommée *Purgatoire de Saint-Patrice.*

Le ciel étant, selon lui, trop pur, et l'air trop noble pour renfermer l'enfer, il le place au centre de la terre, quoique cependant il convienne que le pécheur qui a mérité une peine, peut, par la volonté de dieu, la subir par-tout. Du reste, il représente l'enfer comme un abîme infect et horrible, étroit d'ouverture, large du fond, et rempli d'un feu de soufre qui brûlera toujours. Les ames que dieu y précipite, s'y enfoncent

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

et y restent englouties, comme la pierre qu'on jette au fond des mers. Les volcans qu'on voit en certains pays, n'en sont que des soupiraux et des bouches.

Ce qu'il dit sur les différens peuples, contient presque autant de sottises que d'articles. Là, ce sont des nations dont les individus égorgent et mangent leurs pères et leurs mères, quand ils les voient décrépits et infirmes; ici, des pygmées qui sont vieux à sept ans, et qui ont pour ennemis des grues qu'ils combattent. Ailleurs, ce sont des hommes à tête de chien; des hommes dont la bouche est sur la poitrine, ou les yeux sur les épaules; des hommes à un seul pied, et qui néanmoins courent aussi vîte que le vent : d'autres n'ont qu'un œil, placé au milieu du front; d'autres enfin, au lieu d'alimens, respirent l'odeur des fruits, et parviennent néanmoins à un âge très-avancé.

Si M.e Omons a eu la sottise d'adopter ces fables si absurdes, disons pourtant, à sa justification, qu'il ne les a pas inventées, et que la plupart même nous ont été transmises par les anciens. Au XII.e siècle, elles avoient été publiées, avec beaucoup d'autres, dans une pièce de vers anonyme sur les monstres tant humains qu'animaux; pièce dont les auteurs de l'Hist. littér. de la France ont donné l'extrait. On les trouve en partie et dans le Roman d'Alexandre, ainsi que je l'ai déjà remarqué, et dans celui de Thomas de Kent. Tout le monde y croyoit; et Omons n'a fait sur cela que ce que faisoit son siècle.

Tom. X, pag. 8.

HISTOIRE NATURELLE.

Ce chapitre, dont plusieurs articles sont également dus aux anciens, contient, comme le précédent, un grand nombre d'extravagances et de pauvretés. Dragons, basilics, sirènes, griffons, rien n'y manque. « Près de l'Islande, sont des oiseaux » aquatiques qui naissent aux arbres par le bec, et qui pos- » sèdent, comme les autres, la faculté de voler, mais qui meurent » dès qu'ils touchent la terre : pour leur rendre la vie, il suffit » de les jeter dans l'eau.

» Quand le cerf est devenu vieux, il mange des serpens, et » renouvelle ainsi sa jeunesse.

Digitized by Google

» L'aigle, lorsqu'il veut recouvrer la sienne, prend son vol » vers le soleil, et s'en approche tellement, qu'il y perd la vue » et brûle ses plumes. Alors il se laisse tomber dans une eau » qu'il connoît, et reprend une vie nouvelle. IMAGE DU MONDE.

» Le Gange a des anguilles bonnes à manger, et qui ont » jusqu'à trois cents pieds de long.

» La salamandre vit de feu; et l'on fait, avec son poil, des » étoffes incombustibles.

» Pour prendre la licorne vivante, il faut qu'une jeune fille, » très-jolie et pucelle, aille vers elle le sein découvert. A cette » vue, l'animal s'approche; il vient se coucher et dormir sur le » giron de la demoiselle; et alors on peut ou le tuer, ou le » prendre sans peine.

» Si le baume a une odeur délicieuse, c'est que le pays où il » croît possède une fontaine dans laquelle la Vierge baigna son » fils. Les habitans se servent de cette eau pour arroser leurs » baumiers; et de là vient le parfum de ces arbres.

» Dans le même pays, est un autre arbre dont le charbon » dure un an sans s'éteindre.

» En France, il existe une famille dont les individus naissent » avec des cornes.

» Vers les Monts (au pied des Alpes) sont des femmes qui » ont la bouche sur le menton, et le menton pendant jusqu'aux » mamelles : malgré cette difformité, elles n'en sont pas moins » réputées très-jolies ».

On reconnoît dans ce dernier article une vérité défigurée : il concerne les Valaisanes et autres habitans des Alpes, qui souvent sont affligés de goîtres énormes, et qui, par conséquent, paroissent avoir le menton sur la poitrine. Ce que le poëte a dit plus haut des toiles incombustibles, est également fondé sur une vérité; mais c'est avec l'amiante qu'on fait ces toiles, et non avec le poil de la salamandre, qui n'a pas de poil, et qui ne vit pas plus du feu et dans le feu que les autres animaux. Il me seroit facile d'accumuler, sur les autres articles, des remarques ou observations semblables : mais je ne dois pas oublier que je ne suis qu'historien; c'est à mes lecteurs de suppléer au reste. J'ajouterai seulement ici qu'Omons a puisé probablement la

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

plupart de ces fables dans l'ouvrage qu'avoit publié, sous le titre d'*Historia Orientalis*, le cardinal Jacques de Vitri, mort en 1248 ; au moins on les y trouve en grande partie.

PHYSIQUE.

Dans ce chapitre, ainsi que dans les précédens, l'auteur débite beaucoup d'erreurs avec quelques vérités. Voici des exemples des unes et des autres : je commence par les dernières.

» Le peuple, quand en été il voit filer dans l'air des feux » follets, croit que ce sont des étoiles qui se déplacent et qui » tombent. Il se trompe : ce ne sont que des exhalaisons qui » s'échappent de la terre et qui s'enflamment dans l'athmos- » phère.

» La mer environne tout le globe ; c'est d'elle que viennent » tous les fleuves, et c'est à elle qu'ils retournent ».

Cependant, à cette vérité, le poëte joint une erreur, en assignant pour cause des sources et fontaines, non les vapeurs et les pluies, mais les eaux de la mer en nature, lesquelles, pénétrant et filtrant à travers les terres, y perdent, selon lui, leur amertume et leur salure.

« Si les hautes montagnes ont de la neige en tout temps, » tandis que les plaines ou n'en ont pas, ou ne peuvent la con- » server, c'est l'effet de la température froide dans laquelle elles » sont situées :

Quer li airs a mains de chalor
En haut qu'en bas ; por ce qu'il est
Plus soutis que il en bas n'est.

[*Trad.* Car l'air, en haut, a moins de chaleur qu'en bas, parce qu'il est là plus subtil qu'il n'est en bas.]

« Tout corps pesant, libre de se mouvoir, tend vers le centre » de la terre ; et plus il pèse, plus il a de tendance ».

Pour expliquer cette assertion, l'une des vérités les plus importantes de la physique, l'auteur suppose une ouverture faite, de part en part, à travers le globe, en passant par son centre. « Si dans ce trou, dit-il, on jetoit une pierre, dès » qu'elle seroit arrivée au centre, elle y resteroit, et ne pourroit » descendre

Digitized by Google

» descendre plus bas, à moins que *par son fort chaoir* (par la » rapidité de sa chute) elle n'eût acquis une force de mouve- » ment qui la portât au-delà : alors elle le dépasseroit d'une » certaine quantité, puis reviendroit en-deçà, jusqu'à ce qu'après » quelques oscillations, elle restât fixe au centre.

» Si l'on jetoit deux pierres de poids différens, la plus lourde » arriveroit et se fixeroit la première ».

IMAGE DU MONDE.

Parmi les erreurs du poëte, je citerai celles où il assigne, pour cause unique de la salure des mers, la dissolution de certaines terres amères et salées qu'elles rongent dans leurs mouvemens; pour cause unique des tremblemens de terre, les vents qui s'insinuent dans l'intérieur du globe, et qui ne trouvant plus d'issue, s'en ouvrent une par force; pour seule cause de la chaleur des eaux thermales, les veines de soufre brûlant sur lesquelles elles passent, &c.

Après tout, si ce ne sont-là que des erreurs, comment qualifier ce qu'il dit d'un ruisseau de Perse, qui pendant le jour coule avec rapidité, et qui la nuit se gèle tellement, qu'on peut le traverser à pied; d'eaux merveilleuses qui ont la propriété d'aveugler les hommes parjures qu'on force de jurer par elles et d'en boire; d'une source, sur laquelle une musique agréable fait tant d'impression, qu'elle sort aussitôt de son lit et s'épand dans la plaine; d'une autre enfin, avec perron, laquelle est en Bretagne, et qui, lorsqu'on y jette une pierre, excite une tempête?

Cette dernière fiction est très-commune chez nos romanciers; ils ont beaucoup de ces fontaines à perron, qui sont enchantées, et qui, selon eux, possèdent la propriété d'exciter des orages. On a aussi attribué la même vertu au lac de Chiapa en Amérique; au lac de Tarbes dans le comté de Foix; à celui de Pavin en Auvergne, &c. Et ce qui est plus fâcheux, c'est qu'on trouve cette absurdité répétée dans beaucoup de dictionnaires, livres de géographie, et autres ouvrages imprimés de nos jours : car, quelle est la sottise qui n'ait été dite qu'une seule fois et que dans un seul lieu?

L'*IMAGE du monde* fut, comme je l'ai dit ci-dessus, mise en prose au siècle suivant; et la Bibliothèque nationale possède, de

Digitized by Google

IMAGE DU MONDE.

cette traduction, deux exemplaires : l'un, Belg. sans numéro ; l'autre, très-beau, numéroté 7070, *in-fol.*, écrit. du XIV.e siècle. Celui-ci, après avoir appartenu au chancelier Guillaume Flotte, passa ensuite au duc de Berri, Jean, frère de Charles V, lequel y a inscrit son nom en trois endroits, et a fait broder ses armes sur la couverture, qui est en velours. Tous deux ont les dessins et figures que comporte le sujet ; mais le dernier, qui est en lettres de forme, est remarquable par la grandeur de ces lettres.

Une autre observation que présente le premier, c'est que, quoiqu'il soit en vélin comme le second, il a cependant ses figures sur papier, tantôt avec une bordure en or, et tantôt sans encadrement.

On sait que, dans un manuscrit, l'écriture et les objets de peinture sont ordinairement de deux mains différentes. S'il étoit destiné à des miniatures ou figures quelconques, le copiste, en l'écrivant, y laissoit des places en blanc, de la grandeur et aux endroits qui lui étoient indiqués ; après quoi on l'envoyoit à l'enlumineur, qui peignoit les espaces vides.

Il en fut probablement ainsi de celui dont je parle, mais probablement aussi on négligea ou l'on oublia de le faire enluminer : il resta donc avec ses blancs, ce qui, comme on le sait encore, se voit dans beaucoup de manuscrits. Par la suite, un de ses possesseurs voulut y avoir des figures pour en entendre le texte ; mais, soit bizarrerie, soit tout autre motif que j'ignore, ces figures, qu'il eût pu faire peindre sur les places mêmes, il les fit dessiner à part, puis coller sur son livre ; ou il prit dans un autre manuscrit en papier celles qu'avoit celui-ci.

IL existe à la Bibliothèque nationale un autre manuscrit, qui, comme celui de notre poëte, est intitulé *Image du monde ;* mais celui-ci, postérieur d'environ deux siècles, est en prose, et il a pour auteur Jean de Beauveau, évêque d'Angers, mort en 1479.

L'ouvrage mérite d'être connu : je pourrai, par la suite, en donner la notice.

Digitized by Google

LE VOLUCRAIRE.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

OMONS, qui n'avoit pas voulu mettre son nom au poëme intéressant de l'*Image du monde*, l'a mis à un autre bien inférieur, qu'il dit avoir traduit du latin, et que je trouve dans le manuscrit N. D., n.° 18, fol. 89. Il a intitulé celui-ci *Volucraire*, parce qu'il y traite de deux sortes d'oiseaux *[volucres]*, l'autour et le paon. Cependant il a un chapitre sur le cèdre du Liban; cèdre où, selon le langage de l'Écriture, les passereaux viennent faire leur nid.

Le *Volucraire* est un ouvrage d'allégories morales. Pour donner une idée des moralités de l'auteur, et de la manière dont il les amène à son sujet, je dirai que le cèdre, selon lui, représente dieu; que le Liban est le paradis; et ainsi des autres objets.

Au reste, ce goût d'allégories forcées et souvent ridicules, n'est point particulier à nos poëtes Français; c'étoit l'esprit du temps: on l'avoit pris des Pères de l'Église, et sur-tout de saint Bernard; car c'est ainsi que ces docteurs expliquoient ce qu'ils appeloient le sens caché des Écritures.

Je regrette, pour la gloire d'Omons, qu'il se soit exercé sur un aussi mauvais ouvrage.

Digitized by Google

TRÉSOR

DE BRUNETTO-LATINI.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

LE but que je me suis proposé dans la notice de l'*Image du monde*, a été de faire connoître quel étoit en France, au XIII.e siècle, l'état des sciences. Pour achever ce tableau, j'ai cru qu'on me sauroit gré d'y ajouter quelques traits, et de joindre à ma première notice celle d'un autre ouvrage en prose, et qui, bien qu'inférieur au premier, a fait néanmoins beaucoup plus de bruit, parce qu'il étoit d'un étranger qui écrivit dans notre langue. C'est la production d'un noble Florentin, nommé *Brunetto-Latini*, que la Croix du Maine prétend avoir été, *en 1220*, le maître de littérature du Dante; du Dante qui ne naquit qu'en 1265. Le bibliographe ne se trompe pas moins, quand il avance que le *Trésor* est en *langue Provençale*.

Bibl. Fr. édit. de Rigoley, t. I, p. 93.

Brunetto, forcé, comme il le dit lui-même, de quitter sa patrie mise à feu et à sang par Mainfroi, vint en 1260 se réfugier à Paris, et s'y fit auteur. Après y avoir demeuré vingt-quatre ans, il retourna enfin à Florence, où alors il put donner des leçons au Dante, si réellement il en donna; et où il mourut vers 1295.

Tom. VII, pag. 296.

Dans l'histoire de l'Académie des belles-lettres, on trouve l'extrait d'un mémoire de Falconnet, où il est parlé de Brunetto.

Ubi suprà, pag. 381.

La Croix du Maine, dont nous venons déjà de voir un anachronisme, s'est mépris sur lui encore, comme l'a prouvé la Monnaie, en le confondant avec Hugues Brunet, poëte Provençal. Le troubadour Hugues, auteur de quelques chansons et de deux pièces de vers, moitié satiriques, moitié morales, qui nous sont parvenues, étoit de Rhodez; il se fit Chartreux par dépit d'amour, et mourut en 1223. Notre écrivain, au contraire, étoit de Florence, où il mourut, comme je viens de le dire,

Digitized by Google

TRÉSOR de Brunetto-Latini.

vers 1295. Son ouvrage est en prose, et bien postérieur à la mort de Hugues, puisque, dans la première des quatre parties dont il le composa, il parle des victoires de Charles d'Anjou sur Mainfroi et sur Conradin, et du supplice que ce vainqueur cruel fit subir (en 1268) à Conradin, au duc d'Autriche, et *à maint autre grant seignour.*

Cet ouvrage, Brunetto l'a intitulé :

Li Trésors, qui parole de la naissance de toutes choses.

La Bibliothèque nationale en possède plusieurs exemplaires, sous les N.os

Baluze..... 7930 — 2, 4.° vél.
7068.
7067.
7067 — 3.
7066 — 5.
7066 — 99. C'est celui sur lequel j'ai travaillé; parce qu'il m'a paru plus complet que les autres, et qu'il contient des choses qu'ils n'ont pas (1).

Condé..... 118.
60, f.° p.vo

Belg. in-f.° pap. 104. Celui-ci fut écrit, en 1438, par Jean de Stavelo, moine de S.t-Laurent de Liége. A la fin du manuscrit, Jean donne la liste de tous ceux qu'il avoit copiés depuis trente-quatre ans. Ils montent au nombre de 68 : mais la plupart concernent son monastère ; et à l'exception de quelques chroniques ou histoires, je n'y ai rien vu qui fût digne de remarque.

Belg. f.° p.°.... 103.
Id..... 127.
Id. 4.° pap..... 102.
} Les deux premiers ont appartenu à Charles de Croy, comte de Chimay, lequel y a mis son nom.

En ouvrant le gros livre de Brunet, on ne peut s'empêcher d'éprouver quelque étonnement, sur-tout quand on songe

(1) A la fin est une note Latine, ajoutée, l'an 1373, par le possesseur du manuscrit, et dont je crois devoir faire ici mention. Elle porte que le 3 mars de cette année-là, il y eut, avant le jour, un tremblement de terre, et que le soleil, quand il se leva, parut rouge.

Digitized by Google

TRÉSOR de Brunetto-Latini.

qu'il est d'un Italien transplanté passagèrement en France; que cet étranger, au lieu de l'écrire dans sa langue, choisit de préférence celle du pays dans lequel il étoit venu chercher un asile; et que cette langue, il la parle presque aussi bien que ceux de nos auteurs qui sont ses contemporains : ce qui suppose qu'avant de venir chez nous, il la savoit déjà.

En effet, l'établissement des princes Normands en Italie y avoit singulièrement propagé l'usage de la langue Française. Là, d'ailleurs, ainsi que dans une grande partie de l'Europe, le succès éclatant de nos fabliaux, de nos romans de chevalerie et de toute notre littérature, l'avoit rendue l'idiome de tous les gens instruits. Enfin, quelque grossière qu'elle fût, on la regardoit comme la première et la plus parfaite de toutes, parce que les autres étoient moins avancées encore, et surtout bien moins riches en productions.

C'est le témoignage que lui rend Brunet lui-même, quand il expose le motif qui l'avoit déterminé à la choisir. *Et se* (quelqu'un) *aucuns*, dit-il, *demandoit pourquoi* (ce) *chis livre est escris en roumans, selon la raison de France, pour chou que nous sommes Ytalien* [quoique je sois d'Italie], *je diroie que ch'est* (par) *pour* (ce) *chou que nous sommes en France; l'autre, pour chou que la parleure en est plus* (délectable) *délitable, et plus commune à toutes gens* [répandue chez plus de nations].

C'est le témoignage que lui rendoit également, et dans le même temps, le Vénitien Martino da Canale, qui, ayant entrepris une chronique de Venise, la publia de même en français, *parce que langue Françoise cort parmi le monde, et est plus délitable à lire et à oïr que nule autre.* Mais tout intéressante que seroit cette matière, elle exige des développemens et des détails qui ne doivent point se trouver ici; j'en parlerai dans un ouvrage auquel je travaille, et qui sera une histoire de notre langue et de notre littérature depuis leur origine.

Tirab. Hist. de la Litt. Ital. trad. tom. II, pag. 122.

Celui de Brunet ne doit point être regardé comme un livre original; ce n'est, et lui-même en prévient, qu'une compilation *des auctours qui devant avoient traitié de philosophie* : aussi

Digitized by Google

TRÉSOR de Brunetto-Latini.

le compare-t-il à une *bresce de miel, cueillie de diverses flours.* (rayon) Il ne nous offre donc, à proprement parler, que la quintessence et le résumé des écrits de son temps, les plus en vogue; et à ce titre, il pourroit suffire seul pour nous faire juger son siècle, s'il ne falloit sans cesse se tenir en garde contre ces ineptes compilateurs, qui, presque toujours sans discernement et sans goût, ainsi que lui, ne prennent ordinairement dans les auteurs que ce qu'ils devroient y laisser.

Il divise son *Trésor* en quatre parties.

La première traite de la formation du monde, de Jésus et de ses apôtres, de l'histoire de quelques peuples, enfin de ce qu'il appelle la nature des choses; c'est-à-dire qu'il y réunit à-la-fois l'histoire sacrée, l'histoire profane, et des notions sur quelques sciences.

La seconde, qui n'est guère que l'éthique d'Aristote, roule sur la morale, et traite des vertus et des vices.

La troisième, compilée d'après Aristote et Cicéron, est un traité de logique et de rhétorique.

La quatrième enfin, qui est la meilleure des quatre, concerne la politique et l'art de gouverner. Brunetto y met à contribution, non-seulement Aristote et Platon, ses principales sources, mais Socrate, et même Végèce; car il y fait entrer l'art militaire, et parle de la chevalerie, des siéges et des combats.

Je reviens à la première. C'est la seule qui, pour moi, mérite quelques détails, parce que c'est la seule qui remplisse le but que je me propose ici, d'apprécier l'esprit et les lumières du temps.

Les sciences dont y traite Brunetto, sont la géographie, l'astronomie, l'histoire, et la partie d'histoire naturelle qui concerne le règne animal.

Quant aux deux premières, comme il n'y fait presque que copier le poëme dont je viens de donner l'extrait, je n'ai rien à en dire.

Il a pris également, dans le même ouvrage, une partie de ce qu'il écrit sur les animaux; et tels sont, entre autres, les articles de la licorne, de l'aigle, &c.: mais il enchérit beaucoup sur son maître; et aux fables qu'il lui emprunte, il en

Digitized by Google

TRÉSOR de Brunetto-Latini.

ajoute quantité d'autres, anciennes et modernes, qui prouvent combien peu étoient éclairés les hommes à qui il débitoit de bonne foi tant de sottises.

« Les perles des coquillages ne sont que des gouttes de rosée » durcies par le soleil.... Si un enfant est dans le cas de perdre » ses dents, on n'a qu'à lui suspendre au cou celles d'un pou- » lain; elles tomberont sans douleur..... L'hyène a dans les » yeux une pierre de telle vertu, que si quelqu'un se la met » sous la langue, il acquiert la faculté de prédire l'avenir.... » L'urine du loup-cervier produit une pierre précieuse, nommée » *légurres* (dans d'autres manuscrits elle est appelée *ligures*, ou » *liguires*), mais l'animal qui connoît cette propriété de son eau, » et qui par méchanceté ne veut pas que l'homme en profite, » couvre de terre l'urine, dès qu'il l'a répandue. . . .Le corps » du caméléon n'a ni nerfs, ni chair, excepté en hiver; temps » auquel il en a *un peu*. . . . L'alcyon est sept jours à couver ses » œufs, et sept autres à élever ses petits; et pendant ce temps » il ne s'élève sur la mer aucune tempête.... La belette con- » çoit par l'oreille, et met bas ses petits par la bouche: si l'un » d'eux naît mort, elle a le secret de le faire ressusciter..... » Si un homme lâche son urine sur l'urine d'un chien enragé, » il devient enragé comme lui.... La rage du chien est occa- » sionnée par un vermisseau qu'il a sous la langue; arrachez- » lui ce vers, il est guéri à l'instant.... Quand la baleine a » trouvé dans la mer un lieu qui lui convient, elle s'y fixe, » et tient son dos au-dessus des eaux; bientôt les vents y por- » tent du sable et de la terre, des arbres y croissent, et souvent » même les matelots y descendent, prenant cette éminence pour » une île; mais, s'il leur arrive d'y faire du feu, l'animal, » piqué par la chaleur, s'enfonce dans l'eau et engloutit tout ce » qu'il porte.... La perdrix, pour accroître le nombre de ses » petits, va prendre des œufs dans le nid d'une autre et les » porte dans le sien; mais, quand ceux-ci sont éclos, et que » les perdreaux qui en sont sortis entendent le cri de leur vraie » mère, ils volent vers elle et abandonnent l'autre..... ».

Arrêtons-nous; je n'ai peut-être que trop copié de sottises. Celles-ci suffiront pour donner une idée de celles que je supprime;

Digitized by Google

supprime : je passe à l'histoire, et à la manière dont l'auteur la traite.

TRÉSOR de Brunetto-Latini.

C'est à l'époque de la prise de Troie qu'il fait commencer sa narration; car c'est des Troyens fugitifs, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, que nos romanciers, et plusieurs même de nos anciens historiens, font descendre les Français. Selon Brunetto, trois empires sont fondés par ces Troyens chassés de leur patrie : celui d'Italie par Énée; celui de la Grande-Bretagne par un des petits-fils de ce héros, nommé *Brutum,* lequel donne son nom à l'île ; enfin celui de Venise par un jeune Priam, neveu du roi de ce nom, qui, réuni avec Anténor, vient bâtir cette ville. Anténor, peu de temps après, se sépare de son compagnon, et va fonder Padoue. A sa mort, sa troupe se transplante de nouveau, et elle s'établit en Germanie, où trouvant un troisième Priam, descendant de celui de Venise, elle le choisit pour son roi.

C'est de celui-ci que Brunet fait descendre Mérovée, et Clovis conquérant de la France. Clovis, en s'établissant dans son nouveau royaume, y établit le droit d'aînesse pour la succession à la couronne. En vertu de ce droit, Arnould, depuis évêque de Metz, succède à son père Clovis, Ancigiocus à Arnould, Croisus à Ancigiocus, Charles Martel à Croisus ; Pépin à Charles, et Charlemagne à Pépin.

Quelle ignorance profonde annonce ce qu'on vient de lire ! quel bouleversement et quelle confusion de faits ! quel dénuement de critique et de raison ! et comme la surprise augmente, quand on songe que l'auteur donnoit impunément le nom de *Trésor* à la dégoûtante compilation où il entassoit toutes ces fables insensées, quoique déjà nous eussions plusieurs corps et abrégés d'histoire, qu'il ne tenoit qu'à lui de consulter ! quand on songe sur-tout que non-seulement il les publia sans réclamations, dans une ville qui étoit qualifiée de *nouvelle Athènes* et qui passoit pour posséder *le puits de clergie,* mais que dans cette ville elles ont joui du plus grand succès !

Au reste, pardonnons à nos aïeux ces erreurs d'estime pour un étranger qui flattoit leur vanité en écrivant dans leur langue. J. Villani, son compatriote, ne l'appelle-t-il pas *un grand*

Digitized by Google

TRÉSOR de Brunetto-Latini.

philosophe, un grand maître dans l'art de parler et d'écrire; celui enfin qui dégrossit les Florentins, et qui leur apprit à bien parler, à juger sainement, à gouverner leur république !

Au XV.e siècle, on remit en français plus moderne l'ouvrage de Brunetto. Il en existe à la Bibliothèque nationale un exemplaire, vél. *fol. max.* n.° 6851; mais outre qu'on en a réformé le langage, on y a fait des retranchemens considérables, et spécialement dans la partie d'histoire de France, dont alors, sans doute, les défauts furent plus frappans.

Digitized by Google

NOTICE

Sur deux Ouvrages manuscrits du XIII.e siècle, intitulés Bestiaire.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

LES deux ouvrages dont il s'agit, ont de commun d'être chacun un mauvais traité de physique, ou d'histoire naturelle, rédigé d'après les connoissances erronées, ou très-bornées, du siècle où ils parurent.

Tous deux se ressemblent encore, en ce que tous deux prodiguent abondamment ce qu'alors on appeloit moralités; et quoique les applications de l'un soient dévotes, et celles de l'autre galantes et amoureuses, tous deux néanmoins sont également écrits dans l'esprit de leur temps.

Le premier est en vers, et il a pour auteur un nommé *Guillaume*, qui se dit Clerc et Normand. On le trouve dans ce manuscrit *in-8.°*, sans numéro, dont j'ai parlé à l'article de l'*Image du monde;* dans les manuscrits N. D. n.° 18, au *fol. 54;* Belg. *in-4.°* n.° 225; *in-4.° p.°* mar. r. sans n.°, estampillé de la Bibliothèque, et mis par erreur parmi ceux de la Belgique. Ces deux derniers contiennent aussi le poëme du *Lapidaire;* et tous quatre ont beaucoup de miniatures, mais fort mauvaises.

Guillaume, dans son début, nous indique l'année précise où il publia son *Bestiaire.* Ce fut, dit-il, quand le pape jeta sur l'Angleterre un interdit, et qu'il n'y eut plus en ce pays, *ni une messe dite, ni un corps mis en terre sainte.*

Cet événement est de l'an 1209; et il eut pour cause première un cardinal Étienne de Langeton, qu'Innocent III avoit, de sa pleine autorité, nommé à l'archevêché de Cantorberi, et que Jean Sans-Terre ne vouloit pas reconnoître. « L'interdit » fut observé par-tout, dit Daniel; et hormis le baptême des » petits enfans, la confession et le viatique pour les moribonds,

Digitized by Google

BESTIAIRE.

» on n'administroit aucuns sacremens ; on ne faisoit nulle part » l'office divin, et on avoit fermé toutes les églises ».

Guillaume, quoique prêtre, a le courage d'écrire que l'*interdit ne li agrée* [qu'il ne l'approuve point]. Cependant, tout en improuvant le pontife, il paroît reconnoître aussi des torts dans le roi. Mais comme *il n'ose pas énoncer publiquement ce qu'il pense (1) sur les intrigues et les perfidies des deux cours*, il prend le parti d'abandonner cet objet, et en entreprend un autre dans lequel il se flatte d'être utile par ses moralités. Celui-ci, dit-il, est un livre sur la nature et les mœurs des *bêtes ;* et il prétend le traduire du latin.

Quoique d'après cette déclaration, et sur-tout d'après le titre de l'ouvrage, on doive s'attendre à y voir traiter des quadrupèdes, des oiseaux et des poissons, l'auteur néanmoins cite très-peu de ces animaux ; et l'on diroit qu'il n'a pris ce sujet, comme il auroit pu en choisir un autre, que pour y insérer ses longues moralités.

D'ailleurs, ce qu'il nous apprend sur les individus du règne animal dont il parle, n'est, ainsi que je l'ai remarqué ci-dessus, que ce qu'enseignoit la mauvaise physique de son temps, et dont j'ai donné des exemples dans les notices précédentes.

C'est la belette qui conçoit et met bas par l'oreille ; c'est l'aigle qui pour se rajeunir va se brûler aux rayons du soleil et tombe dans une fontaine de jouvence ; ce sont deux pierres d'orient, mâle et femelle, qui quand on les approche prennent feu, et causent un tel incendie qu'elles embrasent une montagne ; ce sont enfin des animaux fabuleux, tels que le phénix, la sirène ; la licorne qu'on ne peut prendre qu'en faisant

(1) Guillaumes qui forment[fortement] se dielt[a],
N'ose pas dire ce qu'il vielt.[veut]

La personne qui posséda le premier des quatre manuscrits précités, avant qu'il appartînt à la Bibliothèque nationale, a pris ce mot *forment* pour le nom de l'auteur ; et en conséquence elle a mis en tête du volume une note dans laquelle elle dit que cet auteur s'appeloit Guillaume Forment. Le même homme avoit vu dans le même manuscrit, que le poëme de l'*Image du monde* étoit intitulé à-la-fois *le Livre de Clergie*, c'est-à-dire, *le Livre de la Science*.

D'après cela, il a cru que le poëte y traitoit du *Clergé ;* et il a fait mettre au dos du volume, par son relieur : DE CLERICO *en Roman*. Que de notes pareilles, dans les livres et dans les catalogues, je pourrois citer !

[a] *Dielt* du latin *dolet*.

Digitized by Google

marcher vers elle une pucelle qui a la gorge nue; l'astalon dont les cornes sont à-la-fois et si dures et si tranchantes, qu'il peut ou abattre ou couper un arbre à son gré; la serre, monstre marin ailé, qui vole au-devant des vaisseaux et les fait périr, &c. &c. BESTIAIRE.

A ce défaut de ne traiter qu'incomplétement son sujet, et de n'y offrir guère que des erreurs, le clerc Guillaume joint celui d'y insérer encore des matières étrangères et qui n'y ont aucun rapport. De ce nombre sont un article sur le diamant, un sur la mandragore, un autre sur ces pierres merveilleuses dont je viens de faire mention, &c.

En finissant il dit, dans un épilogue, avoir travaillé pour Raoul, son seigneur, qui lui avoit promis récompense, et qui lui a bien tenu parole. Par reconnoissance, il veut lui faire un compliment; et ce compliment consiste à dire qu'il remplit bien son nom. Raoul, dit-il, se rend en latin par *Radulfus.* Or *Radulfus* est composé de trois syllabes, dont, selon lui, voici la glose : *Ra* est l'abrégé de *Ratio; dul,* de *dulcedo; fus* vient de *fultus:* de sorte que qui dit *Radulfus,* veut dire *fultus ratione et dulcedine.*

Il suit de tout ceci, que notre poëte a fait un ouvrage détestable. Mais si, au lieu de traiter des bêtes, il eût écrit sur les différens d'Innocent III et du roi Jean, je présume, d'après le courage et l'impartialité dont il annonce le germe, qu'il nous eût transmis des choses intéressantes.

Le second *Bestiaire* (manuscrit 3579, *in-8.°,* et la Val. 2736, au *fol. 74*) est en prose, et postérieur à celui qu'on vient de lire. Il est de Richard de Furnival qui vivoit vers le milieu du XIIIe siècle. Je parlerai de cet auteur dans l'ouvrage que j'ai annoncé ci-dessus, et qui sera une *Histoire de la Littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours.*

Furnival annonce, comme Guillaume, un traité sur la nature des bêtes; mais, comme lui, il n'a donné qu'un ouvrage manqué, où, comme lui, il se contente de citer quelques animaux,

Digitized by Google

BESTIAIRE.

d'en rapporter un trait quelconque, vrai ou faux, et de le commenter à sa manière.

Quelquefois ses paraphrases sont morales; mais ordinairement il y adresse la parole à sa maîtresse, et par conséquent elles roulent presque toujours sur l'amour et la galanterie. La nature de ces gloses ne pouvoit manquer d'induire en erreur sur celle de l'ouvrage. Aussi trouve-t-on plusieurs manuscrits, dans lesquels les copistes, pour le distinguer de l'autre, l'ont intitulé *Bestiaire d'amour;* et c'est même sous ce titre que par la suite, à l'époque de l'imprimerie, il a été publié.

FURNIVAL étoit prêtre; et son *Bestiaire* avoit dû laisser sur lui des préventions défavorables. Ce fut sans doute pour les détruire, qu'il entreprit d'y faire une suite, dans laquelle il enseigneroit une morale toute différente de la première. Il a intitulé cette seconde partie, *Réponse du Bestiaire;* et il la suppose faite, non par lui, mais par un disciple qui ayant lu le traité, le commente à son tour, et en tire des principes de conduite.

L'auteur du *Catalogue de la Valière*, année 1783, fait mention des deux ouvrages de Furnival.

Digitized by Google

NOTICE

Sur deux pièces de vers, religieuses, morales et satiriques, intitulées Bibles, *et publiées, l'une en 1203, et l'autre peu de temps après.*

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

LA ressemblance qu'avoient entre eux ces deux morceaux, par la nature des objets qu'ils traitent, par l'identité de leur nom et leur contemporanéité, ne pouvoit manquer d'occasionner, chez nos modernes, bien des méprises. En effet, Pasquier les a confondus; et comme presque tous ceux qui en ont parlé depuis Pasquier, n'ont fait que le copier, presque tous ont commis la même erreur, et regardé comme un seul et même ouvrage ce qui réellement en formoit deux bien distincts.

Il me seroit facile de donner une liste nombreuse des écrivains à qui l'on peut faire ce reproche. Mais qu'apprendroit-elle ? Ne me saura-t-on pas plus de gré et ne sera-t-il pas plus utile de faire connoître les deux pièces ? Caylus en a déjà publié l'analyse; mais comme j'ai, pour mes notices, une méthode qui n'est pas la sienne, parce que notre but est différent, je crois pouvoir en parler encore après lui.

Mémoires de l'Académ. des Belles-Lettres, tome XXI, Hist. p. 191.

Les deux auteurs n'ont entre eux rien de commun que d'avoir tous deux beaucoup voyagé, d'avoir tous deux écrit en vers, et fait tous deux, à la manière du temps, une satire de leur siècle.

L'un est un certain Hugues, qui se qualifie seigneur de Bersil, et châtelain. On trouve sa *Bible* dans le manuscrit 7218, f.° 261, v.°, et dans celui de la Belg. 218, f.° 11, v.°

Le poëte étoit un gentilhomme qui n'avoit reçu que l'éducation militaire propre à son état; aussi avoue-t-il qu'il n'est *ni clerc ni lettré.* Mais il avoit couru beaucoup le monde, et s'étoit même trouvé à Constantinople, quand, dans l'espace d'un an et demi, quatre empereurs successivement y périrent; l'un étranglé, l'autre jeté à la mer, le troisième détrôné et enfermé dans une prison,

Digitized by Google

BIBLE DE HUGUES de Bersil.

le dernier, enfin, vaincu et tué dans un combat; sans compter, dit-il, beaucoup d'autres personnages massacrés et devenus la proie des chiens et des corbeaux.

Caylus, dans le Mémoire que je viens de citer de lui, donne des explications et des détails sur cette suite de catastrophes qui se succédèrent si rapidement depuis 1203 jusqu'en 1204. Il en résulte que Hugues, témoin des deux siéges et de la prise de Constantinople par les Latins, faisoit probablement partie de l'expédition, et servoit dans l'armée. Il ne sera donc devenu auteur et n'aura composé sa *Bible* qu'après son retour en France, et par conséquent postérieurement à l'année 1204.

Cette *Bible* est une déclamation, dans laquelle il attaque sans distinction tous les désordres qu'il croit voir, ou plutôt tous les états, parce qu'il ne voit dans tous que des désordres. Chevaliers et prêtres, grands et bourgeois, personne n'est épargné. Il dénonce les Templiers et les Hospitaliers, dont les couvens, dans la Terre-Sainte, sont devenus des forteresses qui servent d'asile aux assassins; les moines, qui ne cherchent qu'à envahir les terres de leurs voisins; les nones, dans les maisons desquelles *on parle et on fait d'amour*, &c. &c. &c.

Cependant l'ouvrage du seigneur de Bersil est, il faut l'avouer, meilleur que la plupart de ceux de son temps; il a plus le caractère du genre : on y trouve quelquefois de la vigueur, du nerf, et même des morceaux assez bien frappés.

Tel est entre autres celui-ci, qui aujourd'hui seroit regardé avec raison comme trivial, mais qui alors étoit neuf et hardi.

« Un homme est généreux; il est bon chevalier et guerrier » vaillant : eh bien! à quoi croyez-vous que lui serviront ces » bonnes qualités ? à rien. S'il est riche et s'il a des terres, ses » frères et ses parens n'aspireront qu'à le voir mort; et celui » d'entre eux qui emportera la plus grande partie de son héri- » tage, sera aussi celui qui l'oubliera le plutôt.

» Maintenant voulez-vous savoir l'emploi que feront de ses » biens tous ces avides héritiers? Ils les dépenseront en bom- » bances, en plaisirs, en riches habits. Ils auront des procès entre » eux; et au lieu de commander des messes pour le mort, ils » se feront la guerre,

» Le

Digitized by Google

» Le malheureux ! pour augmenter sa fortune, il s'est, pendant sa vie, imposé bien des privations ; et cette fortune qu'il » laisse, elle passe à des gens qui la dissipent en se divertissant » parce qu'elle ne leur a rien coûté.....

BIBLE DE HUGUES de Bersil.

» Peut-être, dit Hugues en finissant, me reprochera-t-on de » vouloir prêcher les autres, moi qui me suis beaucoup amusé » dans ma vie, et qui ai besoin d'être prêché plus que personne. » Mais cette réflexion ne m'arrêtera pas. Si j'ai fait des folies, » je désire que d'autres n'en fassent point ; et d'ailleurs, tel » souvent donne un bon conseil, qui n'a pas su se conseiller » lui-même ».

LA *Bible* qu'il me reste à faire connoître, est d'un certain Guiot, surnommé *de Provins*, à cause du lieu de sa naissance. Il la publia, comme on le verra ci-dessous, en 1203 ; et par conséquent elle est antérieure à celle de Hugues de Bersil.

Cette antériorité nous explique fort bien quel est le motif qui put déterminer le châtelain Hugues à donner à sa satire le nom bizarre de *Bible*. Guiot avoit ainsi intitulé la sienne ; et le succès dont elle jouit, dut suffire pour inspirer au gentilhomme converti l'envie d'adopter son titre, comme elle lui avoit donné celle d'écrire dans le même genre. Mais par quelle raison Guiot mit-il en tête de son ouvrage satirique le nom le plus sacré qui existât alors ? voilà ce que je ne devine point.

Cette pièce se trouve dans le manuscrit La Val. n.° 2707 ; et dans celui de N. D., E. 6, jadis à Fauchet, qui de sa main y a écrit quelques mots en marge.

Les deux manuscrits ont tous deux bien des fautes ; mais dans le premier sur-tout elles sont si multipliées, que peut-être n'y trouveroit-on pas quatre vers de suite sur lesquels il n'y en ait un presque inintelligible, ou dont il faut deviner le sens.

Guiot fut d'abord ménétrier ; et cette profession errante lui donna lieu de parcourir non-seulement la France, mais encore plusieurs des États circonvoisins. Il alla même, soit par envie de courir, soit par dévotion, jusqu'en Palestine, où il se vante d'avoir vu le roi Amauri (Amauri I, mort en 1173).

De retour en Europe, il continua d'exercer son talent ; et

Digitized by Google

BIBLE DE GUYOT de Provins.

c'est à ce titre qu'il assista, en 1181, à la diète que l'empereur Frédéric Barberousse (qu'il nomme *Ferri*) assembla dans Mayence, pour faire couronner roi des Romains Henri son fils aîné. Guiot ne parle qu'avec admiration de la cour que tint à cette occasion Frédéric; et il déclare n'en avoir jamais vu de pareille.

Outre l'empereur, il nomme encore, dans son poëme, quatre-vingt-neuf autres personnages, tous rois, souverains, princes, barons, grands seigneurs, dont il fait l'éloge, et dont il se glorifie d'avoir été accueilli ou d'avoir reçu des présens.

Enfin, après bien des courses et bien des aventures, la dévotion le prit; il voulut se faire moine, se jeta dans Cîteaux, en sortit quatre mois après par les raisons qu'on verra ci-dessous, et finit par aller, en 1191, prendre l'habit à Cluni.

Un caractère aussi ardent et aussi inquiet ne devoit s'accommoder ni de la vie sédentaire du cloître, ni de la triste solitude et de l'insipide monotonie qu'il comporte. Lui-même nous en fournira bientôt les preuves : on le verra, quoiqu'avec un cœur très-bon, mécontent et aigri; et je ne doute nullement que ce ne soit cette aigreur habituelle qui, bien qu'étrangère à son ame, en fit un poëte satirique, tandis qu'au milieu de ses déclamations, sa bonté naturelle le conservoit juste, droit et sensible.

Au reste, depuis plus de douze ans déjà, le malheureux étoit moine quand il publia son poëme.

Il y a plus de douze ans passés,
Qu'en noirs draps je fus enveloppés.

Au lieu de *douze*, la version du manuscrit la Val. porte *trente*. C'est là une erreur manifeste; et après ce que j'ai dit des défectuosités nombreuses de ce manuscrit, on ne doit pas en être étonné.

Quoique sous le froc, Guiot n'en conserva pas moins le goût et l'estime de son premier état, de cette profession de ménétrier qu'il avoit si long-temps exercée. Au moins il regrette, dans ses vers, de la voir avilie; et desire qu'en toutes les assemblées publiques des cours, on appelle des conteurs pour réciter leurs contes au son des instrumens :

En harpe, en vièle, et en gigue,
En devroit-en certes conter,

Digitized by Google

Et conteors à court mander.
Trop nos ont le siècle honni.

[*Trad.* Certes, on devroit conter sur la harpe (en s'accompagnant de la harpe), sur la vièle (violon), et sur la gigue. On devrait mander dans les cours les conteurs. Le siècle nous a trop honnis.]

BIBLE DE GUYOT de Provins.

Par-tout, au reste, et je le répète avec plaisir, notre Cluniste poëte montre une ame honnête, un cœur droit, qui veut le bien, mais qui est indigné des abus. Dans son début, il annonce qu'il va dire franchement et sans détour, des vérités que ni l'or ni l'argent ne lui feroient pas céler. « Je citerai de grands » exemples, ajoute-t-il : comme les philosophes anciens, j'atta- » querai les vices avec courage; je gourmanderai tout mon siècle, » mais ce sera sans humeur et sans colère ».

En effet, c'est aux désordres qu'il déclare la guerre, et non aux hommes. Point d'attaques individuelles; il ne nomme personne. S'il se permet souvent le sarcasme et l'invective, quelquefois aussi il emploie la plaisanterie innocente, et, selon son expression, *les dits plaisans sans villonie.* Il a même soin, chaque fois qu'il dénonce les abus introduits dans certaines professions ou dans certains corps, d'avouer qu'il s'y trouve des individus honnêtes et sans reproche, et d'annoncer que ce qu'il dit ne les regarde point :

Les roses près deleiz les orties
Ne perdent pas mie lor biautés,
Ne lor odour, ne lor bontés.

Quoique son style n'ait point un mérite assez particulier pour valoir, sous ce seul point de vue, les honneurs d'une citation, il a au moins celui d'un assez grand nombre d'expressions métaphoriques qui passèrent dans la langue, et qui aujourd'hui y subsistent encore : *Faire la figue; vendre vessies pour lanternes; être entre le marteau et l'enclume; boire* (nous disons *pêcher*) *en eau trouble; jeter des rubis* (nous disons *des perles*) *à des cochons; se brûler, comme le papillon, à la chandelle*, &c. &c.

On trouvera également chez lui des maximes ou proverbes dont plusieurs peuvent être remarqués : *Bon laboureur fait toujours son sillon droit; qui n'a ni bon pied ni bon œil ne*

Digitized by Google

BIBLE DE GUYOT de Provins.

peut tenir long-temps ; mauvais vase gâte tout ce qu'on y met ; on ne peut tirer d'un sac que ce qui s'y trouve ; ce que possède l'avare est pour lui comme ce qu'il n'a point ; fou est celui qui possédant du bien, ne l'emploie ni à son avantage ni à celui des autres.

Le premier objet qu'attaque Guiot, est le changement qu'il croit apercevoir dans les cours des princes. On ne s'y fait plus, comme autrefois, un devoir de dépenser et de donner. Plus de salles magnifiques, plus de beaux palais, plus d'assemblées brillantes, telles que celle qu'il avoit vue à Mayence sous l'empereur Frédéric. Et c'est à propos de cette prétendue dégénération dans la représentation et l'appareil des grands, qu'il fait l'énumération de quatre-vingt-neuf personnages du premier rang, et dont les vertus et la grandeur ont, selon lui, péri avec eux.

Des souverains il passe au pape ; et ici il offre à-la-fois et une belle image et une belle pensée. « Ce qu'est pour les matelots » l'étoile polaire, le pape, dit-il, l'est pour les Chrétiens : tous » ont les yeux fixés sur lui ; sa fonction est de les guider ».

C'est dans cet endroit que se trouve ce fameux passage sur la boussole ; passage précieux, puisqu'il est le plus ancien monument connu de cette sublime découverte. Mais comme il exige quelques explications, j'en ai fait une dissertation particulière que je compte bientôt lire à la classe.

» On met sur la tête du pape, continue notre auteur, une » couronne de plumes de paon, comme si on vouloit lui rappeler » par-là qu'il doit sans cesse avoir, de tous côtés, les yeux » ouverts sur le monde entier ; mais il feroit bien mieux de les » tenir ouverts vers le ciel, pour demander à Dieu de l'éclairer » et de l'instruire ».

Guiot s'élève ensuite contre les désordres de la cour Romaine. « Cour de Rome, dit-il en l'apostrophant avec ce qu'il appelle » *paroles dures et cuisant ;* cour de Rome, vous n'êtes que » crimes ; et puisque le pape n'en voit rien et qu'il ne s'oppose » à rien, notre sort est de périr. Rome n'a cessé d'avilir la » religion ; Rome nous suce et nous dévore : rien n'y résiste à » l'argent ; elle détruit tout, elle porte le désespoir par-tout ; » c'est la source d'où découlent tous les vices. Pourquoi les

Digitized by Google

» princes ne se réunissent-ils pas pour arrêter tous ces maux ? » pourquoi les Chrétiens ne marchent-ils pas contre elle, comme » en ce moment ils marchent contre les Griffons (1) ? Ce moyen » est le seul qui puisse détruire la convoitise, l'orgueil, la félo- » nie et la fraude, qui ont fixé là leur séjour ».

BIBLE DE GUYOT de Provins.

Ici le lecteur s'arrête, malgré lui, d'étonnement. Quoi ! c'est sous le pontificat du terrible Innocent III ; c'est lorsque toute l'Europe plioit et trembloit sous le despotisme papal ; c'est enfin après avoir vu le redoutable empereur Barberousse excommunié et réduit à venir demander pardon à genoux, qu'un poëte Français a l'audace de proposer une croisade contre la cour de Rome ! et ce poëte est un moine ! et il pousse l'intrépidité jusqu'à se nommer !.....

Les cardinaux ne sont pas plus épargnés par lui que le pontife et sa cour. Il leur reproche d'être simoniaques, de n'avoir ni foi ni religion, de vendre dieu, d'extorquer l'argent des peuples, et de l'emporter au-delà des monts, où le pape partage avec eux.

Aux archevêques et évêques, il reproche leur simonie, leur orgueil et leur luxe.

Enfin il en vient aux ordres religieux, qu'il distingue, selon l'usage du temps, en moines blancs et en moines noirs (2).

Dans le chapitre qui concerne les noirs, il ne parle guère que de son ordre de Cluni ; et par ce qu'il en dit, on voit, comme je l'ai annoncé ci-dessus, qu'il avoit beaucoup à se plaindre de ses confrères ; qu'il n'étoit pas heureux, et sur-tout qu'il connoissoit bien l'esprit monastique : « J'ai éprouvé parmi eux, » dit-il, tant de sujets de courroux, ils m'ont amené à un tel » point de mécontentement, que j'en donnerois volontiers douze » pour un ami. Si je souffre, je suis sûr que pas un seul ne

(1) Cette phrase, *comme en ce moment ils marchent contre les Griffons* [les Grecs], annonce que l'auteur écrivoit en 1203. Ce fut en 1203 que les croisés, sous la conduite du comte de Flandres et du marquis de Montferrat, allèrent faire le siége de Constantinople. Le mot *Griffon*, employé pour désigner les Grecs, étoit alors d'usage. On le trouve dans Ville-Hardouin, dans Ph. Mouskes, dans plusieurs des écrivains du temps.

(2) On appeloit moines noirs, dit Jacques de Vitri, ceux qui suivoient la règle de S.t Benoît ; et moines blancs, ceux qui suivoient celle de S.t Augustin, ou qui, en se réformant, avoient quitté l'habit noir pour prendre le blanc. *Hist. Occid. cap. 13.*

Digitized by Google

BIBLE DE GUYOT de Provins.

» prendra pitié de moi ; si je suis dans le bien-aise, tous cher-
» cheront à me nuire et à m'enlever mon bonheur.....
» Auparavant on voyoit dans Cluni, charité, vérité, droiture;
» à présent nos abbés y ont introduit hypocrisie, simonie et
» trahison. Nous savons tous que l'ordre est perdu par les abus
» qui s'y sont glissés : nous nous le disons tous, et personne
» n'ose s'en plaindre tout haut ».

MOINES BLANCS.

« JE ne puis me contenir sur ceux-ci : mon cœur est trop
» irrité; il faut que j'éclate. Mais, me dira-t-on, pouvez-vous
» les blâmer, vous qui pendant quatre mois avez porté l'habit
» de Cîteaux ? Oui, j'ai habité Cîteaux quatre mois ; et c'est
» pour cela même que j'en parlerai mal. N'est pas or tout ce
» qu'on voit luire. Nulle part dans aucun ordre, vous ne verrez
» moins de fraternité que dans celui-ci : fausseté, hypocrisie,
» murmures et dureté ; voilà tout ce qu'on y trouve. Les abbés
» et les celléríers ont en main l'argent; ils mangent les gros
» poissons, boivent les bons vins, et envoient au réfectoire, à
» ceux qui font tout le travail, ce qu'il y a de plus mauvais.
» Les malheureux cloîtriers, qui connoissent la vie que mènent
» leurs supérieurs, ont le cœur gonflé d'amertume et d'envie ;
» et souvent ils se couchent bien désolés.

» Par-tout, l'ordre possède des paroisses, et spécialement des
» granges et de nombreux troupeaux ; et cependant on n'y est
» occupé que d'acquérir de nouvelles successions, que de s'ap-
» proprier tout ce qui convient. J'y ai vu établir des toits à
» porcs dans des cimetières, et des écuries d'ânes dans des
» chapelles. J'y ai vu chasser des pauvres de leurs habitations,
» prendre et usurper leurs chaumières, et les réduire à mendier.
» J'y ai vu bien des désordres ; et voilà pourquoi j'en suis sorti ».

Mes lecteurs se rappelleront que Cîteaux n'étoit qu'une réforme de l'ordre de Saint-Benoît, faite particulièrement par S.t Bernard. Elle n'avoit pas encore quatre-vingts ans quand Guiot y entra; et c'est dans un si court espace de temps que se relâchant à son tour, les abus s'y multiplient à un tel excès, qu'un homme de bien se croit obligé d'en sortir !

Digitized by Google

» Je connois les Chartreux, continue-t-il, et leur vie ne me » tente point. Ils ont chacun leur maison; chacun fait sa cuisine; » chacun mange et couche seul; et je ne sais si Dieu est fort » enchanté de tout cela. Mais ce que je sais bien, c'est que si » moi j'étois en paradis, et que j'y fusse seul, je ne voudrois » pas du paradis. L'homme solitaire mènera toujours triste vie; » souvent il aura de la mélancolie et de la mauvaise humeur. » Aussi je me défie de ceux qui se font emmurer, et je dis que » ce sont des fous (1). Mais ce que je désapprouve particulière- » ment chez les Chartreux, c'est qu'ils sont homicides de leurs » malades. Moi, pour tout l'or de l'Inde, je ne laisserois pas » mourir sous mes yeux un homme, s'il étoit possible de le » sauver; et chez eux, si un religieux a une maladie qui exi- » geroit qu'on le sustentât avec un peu de viande, et qu'on

BIBLE DE GUYOT de Provins.

(1) Ce passage fait allusion à ceux qui par dévotion se dévouoient à être enfermés dans une cellule particulière, et que par cette raison l'on appeloit *reclus*.

Dès les premiers temps du monachisme, la coutume s'étoit introduite, en certains couvens, de choisir celui des religieux qu'on croyoit le plus avancé dans la perfection, et de le clorre ainsi à part, afin qu'il pût, le reste de sa vie, vaquer sans distractions à la contemplation des choses divines. Ordinairement la loge étoit près de l'église; placée de manière à ce que le reclus eût la faculté de voir l'autel et d'entendre l'office. La porte étoit fermée sur lui, souvent même murée; mais on y laissoit une lucarne, par laquelle il recevoit la communion et les choses nécessaires à la vie.

Le même usage subsistoit dans les couvens de filles; il y a même beaucoup d'exemples d'hommes qui alloient se faire reclus dans des abbayes de femmes; et des femmes dans des abbayes d'hommes [a].

On avoit établi, pour les reclusions, des cérémonies particulières. Grégoire de Tours décrit celles qui étoient usitées de son temps.

Plusieurs conciles, et notamment celui de 692, qu'on appelle *in Trullo*, celui de Francfort en 787, &c. &c., s'occupèrent de ce genre de vie, et cherchèrent à le modifier et à l'astreindre à des règles et des formes. Charlemagne le défendit; mais l'abus prévalut. Il y eut même des abbayes, telles que celle de Vallombreuse, par exemple, où l'on entretint un réclusage toujours subsistant, et occupé sans interruption par un religieux qui s'y enfermoit volontairement. Non-seulement le pénitent s'y vouoit à un silence éternel, mais il n'y voyoit absolument personne que le frère par les mains duquel il recevoit sa nourriture.

Vers la fin du IX.e siècle, un certain Grimlaïc, fit une règle pour ceux qui voudroient embrasser cette vie anachorétique. Par ce règlement, leurs cellules devoient être près d'une église, mais il leur étoit permis d'y joindre un petit jardin. Plusieurs pouvoient même habiter ensemble dans un enclos commun, et communiquer entre eux par une fenêtre; pourvu que chaque loge fût séparée. Ils y vivoient ou du travail de leurs mains, ou d'aumônes, ou de ce que leur envoyoient les monastères voisins. Leur habit étoit un

[a] *Helyot, Ordres Monast. Disc. prélim.*

Digitized by Google

BIBLE DE GUYOT de Provins.

» lui ordonnât même d'en manger, non-seulement on la lui » refuse, mais on l'oblige de continuer son abstinence. Aussi » je déclare que si j'étois dans l'ordre, je n'attendrois pas le » lendemain pour en sortir, et que si la porte m'étoit fermée, » je chercherois quel est le mur par où je pourrois sauter. Je » n'aime point des religieux chez qui manque la pitié; c'est là » sur-tout qu'elle est nécessaire, c'est là qu'elle doit se trouver ».

GRAMMONTAINS.

GUIOT dit d'eux et du bien et du mal. Mais dans le nombre des inculpations qu'il leur fait, il compte celle d'aimer la bonne chère, et de pousser la coquetterie jusqu'à se peigner, se laver et s'envelopper la barbe tous les soirs, afin de l'avoir belle et luisante le lendemain. Il leur reproche aussi d'être dominés par leurs frères convers, qui sont devenus les maîtres de l'ordre; de sorte que *le char va devant les bœufs.* Mais ces convers s'étoient emparés de l'argent; et avec leur argent ils gagnèrent la cour de Rome, qui toujours favorable à celui qui payoit, autorisa le bouleversement de l'ordre (1).

PRÉMONTRÉS.

GENS, dit l'auteur, qui, à leur naissance, firent beaucoup de bruit, et qui sont tombés tout-à-coup.

CHANOINES RÉGULIERS.

« SAINT-AUGUSTIN, dont ils suivent la règle, fut plus » courtois que notre Saint-Benoît. Chez eux on est bien chaussé, » bien vêtu, bien nourri; on sort quand on veut; on se répand » dans le monde; et je m'accommoderois fort d'un ordre où

froc. Cependant, s'ils étoient prêtres, ils portoient une chape, et avoient le droit de confesser. Enfin il y en avoit qui élevoient des disciples; mais ceux-ci vivoient hors de l'enclos commun; et les disciples, après un certain temps de noviciat et d'épreuves, étoient obligés de se faire reclus à leur tour.

C'étoit l'évêque qui donnoit la réclusion. Pour fermer le réclusage, il y apposoit son sceau, qu'on ne pouvoit lever que quand l'emmuré avoit besoin de secours, ou étoit malade.

(1) *Voyez*, sur cette querelle monastique, Fleury. Hist. eccl. *tom. XVI, pag. 73.*

» l'on

Digitized by Google

» l'on mène pareille vie. A table, ils peuvent causer; tandis que » dans Cluni, il nous faut jouer de la mâchoire à la muette ».

BIBLE DE GUYOT de Provins.

Ce retour du moine poëte sur les désagrémens de son nouvel état, annonce qu'il n'avoit pas perdu les goûts de l'autre, et qu'il aimoit ses aises et les plaisirs de la société. Le tableau gracieux qu'il se fait à lui-même de la vie heureuse que mènent les Chanoines réguliers, renouvelle les regrets que lui cause la sienne. Il y revient de nouveau; il avoue que ce qui lui coûte le plus, c'est l'obligation du silence; et il dit que le jour où il entra dans Cluni, on lui déclara que quand il voudroit dormir on le feroit veiller, que quand il voudroit manger on le feroit jeûner; et qu'on lui a tenu parole. Il ajoute qu'il faut passer la nuit à *braire* dans l'église, le jour à travailler, et qu'on n'a de repos qu'au réfectoire : mais à ce réfectoire, que trouve-t-on? des œufs pourris, des féves avec toutes leurs cosses, et la boisson des bœufs; car le vin y est si *mouillé* qu'on en boiroit pendant tout un mois sans s'enivrer. Enfin il finit par dire qu'à Cluni, mieux vaudroit mourir que vivre; mais que chez les Chanoines réguliers il aimeroit mieux vivre que mourir.

TEMPLIERS.

« On les honore en Syrie, ils y sont redoutés des Turcs; » et leur ordre me conviendroit assez, s'il ne falloit s'y battre; » mais ils sont trop braves. Quant à moi, si je meurs, ce ne » sera jamais, je l'espère, ni par prouesse ni par courage. J'aime » mieux être un poltron vivant, que le mort le plus fameux » du monde entier. Ces preux du Temple sont fort exacts dans » tout ce qui concerne le service de l'église; et sur cela, je ne » leur céderois en rien : mais le moment du combat venu; » serviteur, ils iroient sans moi. Une bataille n'est pas saine. » Je leur abandonne volontiers cet honneur-là; et s'il plaît à » dieu, j'espère n'être ni tué ni blessé ».

HOSPITALIERS *(nommés, depuis, chevaliers de Rhodes, puis chevaliers de Malte)*.

« J'ai vécu avec eux à Jérusalem, et je les ai vus orgueil- » leux et fiers. D'ailleurs, puisque de nom et de fondation ils

Digitized by Google

BIBLE DE GUYOT de Provins.

» doivent être hospitaliers, pourquoi ne le sont-ils pas réellement? Un moine a beau mener une vie très-dure, jeûner, » travailler, chanter et lire les écritures saintes; s'il n'est charitable, ce n'est qu'une maison inhabitée, où l'araignée file » sa toile ».

CONVERS DE SAINT-ANTOINE.

« Ce fut un matois bien adroit et bien fin que ce Durand » Chapuis, qui imagina les chaperons blancs, et qui donna des » signes pour attacher à la poitrine,

» Donna! non fist; ains les vendoit.

» Il attrapa ainsi beaucoup de monde, fit bien deux cent mille » dupes, et gagna considérablement d'or et d'argent (1).

(1) Ce Durand, surnommé *Chapuis*, c'est-à-dire, *Charpentier*, parce que c'étoit sa profession, vivoit au Puy vers la fin du XII.e siècle; et il y joua passagèrement un rôle si brillant, que je dois le faire connoître, ne fût-ce que pour servir d'explication à ce qu'en dit Guiot.

Rigord, dans son histoire, fait mention de lui sous l'année 1183; mais il en parle avec tant d'éloges et une telle admiration, qu'on ne croiroit pas qu'il s'agît du même homme.

« Le midi de la France étoit désolé, » dit-il, par la guerre affreuse que se » faisoient le roi d'Arragon et le comte » de Toulouse; et les peuples gémissoient sans espoir de la paix, quand » dieu, touché de leurs larmes, leur » envoya pour sauveur, non un empereur, un roi, ou un prince ecclésiastique, mais un pauvre homme de » la ville du Puy, un charpentier nommé *Durand*. Il lui apparut, et lui » mit en main un portrait de la Vierge, » assise sur un trône, et tenant dans » ses bras l'enfant Jésus, avec cette » inscription : *Agnus Dei, qui tollis » peccata mundi, dona nobis pacem.*

» Peu après arriva la fête de l'Assomption; fête qui attiroit au Puy » une foule immense de princes, de » grands seigneurs et de gens de tous » les états. L'évêque, profitant de la » circonstance, fit monter sur une » estrade le pauvre Durand. Celui-ci » raconta ce qui lui étoit arrivé; il » montra l'image qu'il avoit reçue, et » ordonna, de la part de Dieu, à tous » les assistans, de faire paix entre eux. » Tous éclatèrent en gémissemens et » en larmes; ils se jurèrent, sur les » évangiles, paix et union; et pour » gage de leur serment, ils se mirent » tous sur la poitrine une image pareille à la sienne, et prirent des » chaperons de toile blanche, comme » ceux du scapulaire des Moines » blancs. Avec ces deux signes distinctifs, ils ne craignoient plus rien; » et l'assurance générale étoit même » telle, on oublioit tellement toute » haine, que si un homme, après » avoir eu précédemment son frère » assassiné, avoit rencontré le meurtrier, il auroit couru au-devant de » lui pour l'embrasser, et l'eût emmené dans sa maison ».

Tel est le récit de Rigord, qui a été suivi ou copié par Vincent de Beauvais, par Saint-Antonin, l'auteur de la *Mer des Histoires*, Fulgose, et la grande Chronique de France.

Il y a dans cette fable quelques

Digitized by Google

» Eh bien! nous avons aujourd'hui des *truands* qui emploient » des moyens semblables : ce sont les Convers de Saint-Antoine. » Ils ont établi un hôpital qui n'a ni fonds ni revenus, mais » qui, par les aumônes abondantes qu'ils ont le secret d'amasser, » leur procure d'immenses richesses. Clochette en main, pré- » cédés de reliques et de croix, ils parcourent, en quêtant, » non-seulement la France entière, mais encore l'Allemagne et » l'Espagne. Il n'y a ni foire ni ville, ni four ni moulin, où » ils n'ayent une bourse pendue. Au temps des vendanges, ils » vont dans les campagnes quêter du vin. Les bonnes femmes » leur donnent linge, anneaux, guimpes, fermaux, ceintures, » fromages, jambons, en un mot tout ce qu'elles ont; et tout

BIBLE DE GUYOT de Provins.

circonstances vraies; et telle est, entre autres, celle de la dévotion à Notre-dame du Puy, dévotion qui, de nos jours, subsistoit encore pour le peuple de ces cantons. Elle avoit pour objet une petite statue noire de la Vierge, qu'on prétendoit avoir été faite en Égypte par le prophète Jérémie[a]; et qui n'étoit, comme l'ont dit récemment des gens habiles, qu'une figure Égyptienne d'Isis et de son fils Horus, achetée très-chèrement, sans doute, au temps des croisades, par quelque pélerin ignorant des Cévennes, et rapportée précieusement par lui comme tant de milliers d'autres reliques du même genre, dont se glorifioient divers cantons de la France. Elle a été détruite pendant la révolution.

Il existe sur Durand une troisième version, différente des deux qu'on vient de lire dans Rigord et dans Guiot; et celle-ci, je l'ai trouvée dans un livre où je ne devois guère m'attendre à la rencontrer. C'est une traduction française de Valère-Maxime avec des gloses, commencée pour Charles V par Simon de Hédin, religieux des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, achevée en 1401, d'après les ordres du duc de Berri, par M.e Nicolas Gonesse, et imprimée depuis par Vérard, sous le titre de *Valère-le-Grand*. La bibliothèque nationale en possède plusieurs exemplaires manuscrits; et spécialement un qui, venu de la Belgique, et numéroté 296, fut fait en 1495 pour Charles de Croy, prince de Chimay, lequel y a mis sa signature. Le moine Simon, au troisième chapitre du premier livre de sa traduction, parlant des feintes et tromperies religieuses, cite l'histoire du charpentier du Puy, qu'il dit avoir tirée d'une chronique.

[a] *Hist. de N. D. du Puy, par le P. Gissey. p. 220.*

Or, selon cette chronique, la Guyenne et les pays voisins étoient, en 1185, ravagés par ces bandes d'aventuriers nommés *Routiers*, qui formoient des compagnies composées de bandits de toutes les nations. Tous les chemins étant infestés par ces brigands, personne n'osoit plus venir au Puy à la fête de la mi-août; ce dont souffroient beaucoup la ville et l'église, *car les riches hommes donnoient à l'église de leurs biens largement.*

Dans cette détresse, un chanoine forma le projet de détruire les compagnies et d'affranchir les routes; et, pour cela, il se servit d'un charpentier appelé *Durand*, homme d'esprit simple, qu'il voyoit souvent venir, la nuit ou de très-grand matin, à l'église.

Une nuit que Durand y étoit en prières, il fit paroître devant lui un jeune homme, *subtil et bien en langage*, qu'il avoit habillé en Notre-Dame,

Digitized by Google

BIBLE DE GUYOT de Provins.

» leur convient. Cette année, leurs cochons leur rapporteront » 5,000 marcs d'argent; car la France n'a point de ville et » de château où ils n'en nourrissent.

» Dans leur hôpital, ils sont quinze convers, gros et gras. » Là, ils achètent et vendent; ce sont des marchands. Aussi » n'y en a-t-il point parmi eux qui ne possède cinq cents marcs; » quelques-uns même en ont jusqu'à mille. Du reste, chacun » d'eux a sa femme ou sa mie; ils marient avantageusement » leurs filles, laissent du bien à leurs enfans, font grande chère; » mais, dans tout cela, Saint-Antoine n'est pour rien ».

L'auteur finit par demander qu'on saissise l'argent des

et qui, se donnant pour la Vierge, tint au dévot un discours approprié aux circonstances. Le bon-homme, trompé, mais qui ne doutoit nullement de sa vision, alla par-tout la conter. On accourut à l'église; et alors le prêtre monta en chaire, et prit la parole pour lui. Il annonça que la Reine de miséricorde avoit obtenu de son fils la paix pour le monde; que quiconque s'y refuseroit, mourroit subitement; mais que, pour l'avoir, il falloit porter chaperon de toile blanche, avec une image de la Vierge en plomb ou en étain; renoncer au jeu et à la taverne; ne jurer ni le nom de dieu, des saints ou des saintes, ni celui d'*aucun de leurs membres dessoubz le nombril*; enfin, s'engager à exterminer les routiers.

[a] *Hist. de N. D. du Puy, p. 411.*

Cette paix, venue du ciel, fut acceptée avec enthousiasme par les assistans. De tous côtés on accourut pour en prendre le signe; car quiconque ne portoit pas chaperon blanc, étoit regardé comme un ennemi. On payoit, en le recevant, sept deniers; et l'affluence devint telle, qu'en deux mois elle produisit l'énorme somme de 400,000 liv. Les princes et seigneurs, épouvantés de cette immense association, n'osoient plus percevoir dans leurs terres que les rentes qui leur étoient bien légitimement dues. L'armée des chaperons tua même, en deux actions, 26,000 routiers; mais un de leurs chefs, homme brave et habile, nommé *Lupaire*, vint l'attaquer à son tour, et il en fit un tel carnage, que depuis ce moment personne n'osa plus se dire de la confrérie. Ce Lupaire, ajoute l'auteur, passa au service du roi d'Angleterre, Richard, qui l'employa dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Philippe-le-Conquérant; et cet homme fit beaucoup de mal à la France.

Ainsi donc voilà où aboutit cette exécrable farce d'un prêtre imposteur! Il fit gagner à son chapitre 400,000 livres, et massacrer des hommes par milliers. Au reste, quoique la version qu'on vient de lire soit contraire à celle de Rigord, le jésuite Gissey ne l'en a pas moins admise[a]; et il cherche même à la concilier avec l'autre.

Dans Rigord, le charpentier est un saint personnage, favorisé du ciel; dans la chronique, ce n'est qu'un imbécille mis en jeu par deux coquins; dans Guiot, c'est un fripon adroit, qui, spéculant sur la sottise de ses compatriotes, s'enrichit à leurs dépens, en leur vendant ses images de plomb. Et certes, il les connoissoit bien, puisque, selon le poëte, il fit 200,000 dupes; et qu'il gagna beaucoup d'or et d'argent. Du reste, quelle que soit celle des trois versions qu'on admettra, ce n'en est pas moins une grande leçon pour les peuples.

Digitized by Google

Confréries et les cochons; que le tout soit déposé dans des mains pures et honnêtes, et employé à sa vraie destination.

BIBLE DE GUYOT de Provins.

NONES ET CONVERSES.

Ce chapitre ne renferme que des déclamations générales sur les femmes, sur la légèreté, la duplicité, les défauts de ce sexe.

DEVINS. — LÉGISTES.

Ces deux chapitres n'ont rien qui mérite d'être cité. Je remarquerai seulement, sur le second, que les mots d'*Avocat* et de *Procureur* ne s'y trouvent pas; quoiqu'ils soient employés par des écrivains du même siècle postérieurs à Guiot.

PHYSICIENS *[Médecins]*.

« Ces hommes, que le peuple appelle *Mires*, sont, dit le » poëte, une espèce à redouter : car il n'en est pas un qui ne » soit fâché de voir ses parens et ses amis en santé; il n'en est » pas un qui, s'il vient chez vous, ne vous trouve une maladie, » et, à tort et à travers, ne vous ordonne un remède;

fou
» Fox est qui en tel art se fie.

» Donnez-m'en un qui soit d'un caractère décidé, et qui » parle bien; je gage que si je lui livre quelques sots, il va » leur faire paître l'herbe.

» J'avoue pourtant qu'un bon et habile physicien est un » homme estimable. Moi-même, quand j'en ai besoin, je le » consulte. Mais aussi, suis-je guéri? je voudrois alors qu'il fût » embarqué sur un vaisseau avec sa science, et que le vent le » portât aussi loin qu'il pourroit aller ».

Nota. A la suite du chapitre qu'on vient de lire, le manuscrit de la Valière en a un de plus que celui de N. D.; mais c'est une erreur du copiste. Ce prétendu chapitre contient un article totalement étranger au sujet de la *Bible*, et ne lui appartient nullement.

Digitized by Google

LE RENARD,

Poëme héroïco-comique, burlesque et facétieux.

Mss. { 7607, vél. f.° p.°
Cangé... vél. f.° p.°
S.t Germ. 2733, vél. f.° p.°
Vatic... 1699, vel. f.° p.°

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

QUOIQUE le premier de ces quatre manuscrits ait un feuillet de moins au commencement, et un ou deux à la fin, il est très-beau et bien conservé. Il appartint à Charles IX, dont on voit encore le chiffre sur la couverture.

Je parlerai plus bas des trois autres.

Il est peu d'ouvrages qui ayent joui d'autant de célébrité que celui-ci; et il n'en est peut-être point qui puisse compter autant d'auteurs différens.

Les modernes qui ont eu occasion d'en parler, ont avancé par conjecture, ou cru sur parole, qu'il étoit satirique: et en effet, je conçois que très-peu de personnes ont dû se sentir assez de courage pour entreprendre, par pure curiosité, une lecture de vingt-cinq à vingt-six mille vers, dans le langage du XIII.e siècle. Mais quoique la religion y soit souvent tournée en ridicule, et qu'on y trouve même, de loin en loin, quelques traits de satire, ce n'est pourtant, dans la réalité, qu'un poëme burlesque. Le bibliographe qui a publié le catalogue de la Valière, en 1783, ne s'est point mépris sur sa nature: et au reste, on peut l'apprécier d'après ses divers auteurs eux-mêmes, qui l'ont qualifié une *risée*, un *gabet*, un *fou gabet*; c'est-à-dire, une plaisanterie, une gaieté, une folie.

Dans notre ancienne langue, et même postérieurement au temps où le poëme fut composé, l'animal qui en est le héros s'appeloit

Digitized by Google

goupil; mot corrompu du latin *vulpes*, par le changement, qu'on sait avoir été très-commun, du *v* en *g*. Mais, sur la fin du IX.e siècle, il avoit existé en Austrasie un homme, qu'une politique très-astucieuse rendit célèbre : c'étoit un conseiller de Zuentibold, nommé *Reginaldus*, ou *Reïnardus*, qui, exilé par le roi, alla, au lieu d'obéir, s'enfermer dans une forteresse, d'où il suscita au prince beaucoup d'affaires fâcheuses; armant contre lui tantôt les Français, tantôt le roi de Germanie.

LE RENARD.

Ecc. præf. ad Leibn. coll. etym.

Cette suite d'intrigues, d'artifices et de méchancetés, rendit son nom odieux. Son siècle fit sur lui différentes chansons, dans lesquelles il étoit désigné sous le nom de *Vulpecula*, et comparé à cet animal fin et rusé.

Par la suite, les poëtes qui écrivirent en romane et qui s'exercèrent sur le même sujet, firent passer son nom dans la langue. *Renard*, disent les auteurs de notre poëme, signifie *Goupil;*

Tous ceuls qui sont (savent) d'engin et d'art,
Sont mès tous appelés Renard.

Ce poëme, ou au moins ce qui en forme la première partie, fut publié dans les commencemens du XIII.e siècle. Certainement cette partie, et quelques autres encore, existoient avant 1233; puisque Coinsi, qui alors, comme je le prouverai ailleurs, composoit, sous le nom de *Miracles de la Vierge*, ses contes dévots, s'y flatte que ce qu'il appelle *les bonnes gens*, c'est-à-dire, dans son langage, les ames pieuses, se plairont plus à cette lecture qu'à celle de Renard, de Roumer et de Tardif, personnages de notre roman.

Dans un autre endroit de ses mêmes contes, le moine auteur fait mention du succès dont jouissoit alors (ann. 1233) l'ouvrage dont je parle. Déjà, selon lui, beaucoup de personnes en faisoient peindre les aventures dans leurs appartemens. Il reproche même à certains curés d'employer plutôt leur argent à orner leurs chambres de ces représentations profanes, qu'à placer dans leurs églises une image de la Vierge,

En leur moustiers (églises) ne font pas faire
Si tost l'image Nostre-Dame;

Digitized by Google

LE RENARD.

comme
Com font Isangrin et sa fame,
reposent.
En lour chambres où ils reponnent.

Nota. Isangrin et sa femme sont également des personnages du poëme.

L'auteur primitif de *Renard* est Perrot de Saint-Cloot [Pierre de Saint-Cloud], dont j'ai déjà fait mention dans les supplémens du roman d'*Aléxandre :* homme d'une imagination gaie, qui un jour, ayant conçu l'idée d'un ouvrage burlesque dont le renard seroit le héros, fit part de ce projet à ses amis. Ceux-ci, dit-il, le pressèrent de l'exécuter : à leur prière, il se mit au travail, et bientôt il fut en état de tenir sa promesse.

Son poëme, composé d'environ 2000 vers, n'étoit qu'un badinage, dans lequel mettant sans cesse le renard en action, il imagine et décrit différens tours qu'il fait jouer par cet animal rusé, au loup son oncle et son compère. Mais ces mystifications ayant eu beaucoup de vogue, ainsi qu'on vient de le voir par Coinsi, nombre de rimeurs s'exercèrent sur le même sujet. C'étoit une sorte de pièce à tiroirs, à laquelle chacun pouvoit ajouter ce qu'il appeloit une *branche*, c'est-à-dire, l'aventure nouvelle qu'il imaginoit pour faire suite à la première ; et il y a même plusieurs de ces aventures où il n'est pas question du renard.

Bientôt les copistes et entrepreneurs de manuscrits cherchèrent à réunir sous un même titre ces différentes pièces ; et ce sont ces collections, dont plusieurs portions sont très-licencieuses, qu'ils ont désignées sous le nom général de *Roman du Renard.*

Cependant, comme chacun d'eux n'a pu faire et n'a fait entrer dans la sienne que les morceaux qu'il connoissoit ou qu'il jugeoit dignes d'y être admis, toutes diffèrent entre elles par le nombre des *branches* qu'elles renferment. Le manuscrit sur lequel j'ai travaillé en contient vingt, sans compter le poëme de Pierre. C'est, de tous ceux que je connois, celui qui en a davantage. Cependant, le manuscrit de Saint-Germain, ainsi que je le dirai plus bas, m'en a fourni deux que n'avoit pas le premier ; et le manuscrit du Vatican, deux autres.

En réunissant ces quatre-ci aux précédentes, le roman que je vais extraire contiendra donc vingt-cinq parties différentes ; et peut-être

Digitized by Google

peut-être est-il ainsi entier et complet. Au moins j'y trouve non-seulement toutes celles qu'indique le catalogue de la Valière, mais huit autres de plus. LE RENARD.

Je vais commencer mon extrait par le poëme primitif et original; par cette première partie que publia d'abord Pierre de Saint-Cloud. Je ferai connoître ensuite les *branches* ou supplémens auxquels il donna naissance. Seulement je préviendrai ici d'avance, que dans toutes, la plupart des animaux ont des sobriquets tirés de leur poil, de leur caractère, ou de quelqu'une de leurs qualités. Ainsi, par exemple, le loup est nommé *Isangrin*, à raison de sa couleur *grise;* l'ours, *Dom Brun*, à cause de sa robe *brune;* le lion, *Noble*, parce qu'il est roi; le bœuf, *Dom Bruyant*, pour sa voix; le coq, *Chante-clair*, pour son chant; la taupe, *Courte*, pour sa taille; le hérisson, *Épineux*, pour ses pointes; le paon, *Dom Petit-pas*, pour sa marche, &c.

POËME DE PIERRE DE SAINT-CLOUD.

« MESSIEURS, vous avez probablement entendu dans votre » vie bien des contes; on vous aura dit sans doute comment » Pâris ravit Hélène, et tout ce qu'à ce sujet il eut à souffrir » de tourmens et de maux. Vous connoissez Tristan, qui fit la » Chèvre; ses Fabliaux, ses Chansons de geste, enfin tout ce » que nos conteurs vont contant par toute la France: mais je » gage qu'on ne vous a rien appris jusqu'ici de la longue et » sanglante guerre que se firent les deux barons Renard et » Isangrin. Eh bien! je vais, moi, vous en réciter l'histoire. » Si vous daignez m'écouter, et que je ne vous ennuie pas, » je vous dirai comment la division se mit entre eux; vous saurez » l'origine de leur querelle, et leurs disputes et leurs combats, » comme je l'ai trouvé dans un livre nommé *Aucupre*. Là, » entre mainte autre merveille, étoit écrite leur aventure. Certes » je n'eusse point osé prendre sur moi de la publier, si je ne » l'avois vue consignée là. Mais on doit croire ce qui est écrit; » et celui-là meurt justement déshonoré, qui n'aime ni ne » croit les livres ».

Après ce début, l'auteur dit que quand Adam fut chassé du

Digitized by Google

LE RENARD.

paradis terrestre, Dieu, par un reste de pitié, lui donna une baguette merveilleuse, qui étoit douée de telle vertu, que toutes les fois qu'il auroit besoin d'un animal quelconque, il lui suffiroit, pour l'avoir à l'instant même, de frapper la mer avec sa baguette.

En effet, Adam l'ayant frappée, il vit paroître aussitôt une brebis. Éve voulut, à son tour, essayer aussi l'instrument; mais sous sa main s'élança un loup, qui saisit la brebis, et l'emporta vers le bois. Déjà l'épouse pleuroit son malheur, quand Adam reprit la baguette, et fit naître un chien, qui courant après le loup, lui reprit la brebis et la rapporta.

Il en fut de même des autres animaux. Tous ceux qui dûrent leur naissance à Éve furent sauvages ou malfaisans; et ils se retirèrent dans le bois avec le loup. Ceux que produisit Adam, restèrent tous auprès de lui et devinrent domestiques.

Or, du nombre des premiers étoit Renard, au poil roux, que Pierre représente, ainsi que je l'ai remarqué, comme neveu et compère d'Isangrin.

Isangrin, chez le poëte, est un sot, toujours dupe, et qui donne dans tous les piéges. Renard, au contraire, est un matois fin et rusé, qui lui joue impunément tous les tours possibles.

En voici quelques-uns.

Après avoir volé, pendant la nuit, des cochons à son oncle, le scélérat fait tomber dans des lacs Hersant sa tante; et le piége est si adroitement préparé, que la dame ne pouvant se défendre, il jouit d'elle. Mais à peine a-t-il satisfait ses desirs, que par mépris il compisse des louveteaux qu'elle avoit, et se retire, en appelant le père c... et la mère p....

Sur un grand chemin, il voit venir une charrette chargée d'anguilles et d'autres poissons; et l'envie lui prend d'en manger. A cet effet, il s'étend à travers la route, comme s'il étoit mort. Le voiturier, qui le croit tel, et qui, pour avoir sa peau, se propose de l'écorcher quand il sera rentré chez lui, le ramasse et le jette dans sa voiture. Mais tout-à-coup le prétendu mort ressuscite: il perce les panniers, mange du poisson tout son soûl, prend sa charge d'anguilles, et se sauve en se moquant du charretier.

Digitized by Google

LE RENARD.

Arrivé chez lui, il coupe ses anguilles par tronçons et les fait griller, pour régaler Herméline sa femme, et ses enfans. L'odeur va frapper Isangrin, qui accourt dans l'espoir de participer au festin. Mais il a beau frapper à la porte et appeler, une voix lui crie d'*attendre que les moines ayent mangé.* Surpris de cette réponse, il en demande l'explication; et Renard lui apprend que par pénitence il s'est fait moine. Interrogé si le mets qu'il mange est de la viande, le prétendu pénitent répond qu'il s'en gardera bien; que Saint-Benoît, par sa règle, la leur a défendue; mais que pour s'en dédommager, lui et sa famille mangent d'excellens poissons, gras, délicats et friands.

Isangrin, que la bonne chère tente, demande à se faire moine aussi; et Renard, qui entrevoit là un moyen de le vexer par quelque nouveau tour, va lui ouvrir la porte. Mais sous prétexte qu'il faut au novice une couronne monacale, il lui jette sur la tête, pour la raser, une chaudronnée d'eau bouillante, qui la lui pèle toute entière. Cependant il le régale d'un tronçon d'anguille, et veut même, dit-il, lui montrer où il les a pêchées.

Quand la nuit est venue, il le conduit à un étang voisin. On étoit en hiver, et l'eau étoit gelée; mais on avoit pratiqué un trou dans la glace, et laissé un seau pour y puiser. Renard dit à son oncle que c'est avec ce seau qu'on pêche. Il le lui attache à la queue, et l'enfonce dans l'eau. Bientôt la gelée le fait prendre: en vain Isangrin veut se retirer; il ne le peut, et reste attaché là par le derrière jusqu'au lendemain matin. Alors on l'aperçoit. Un chasseur armé s'avance vers lui avec ses chiens; et tandis que les chiens l'attaquent et le déchirent des deux côtés par leurs morsures, le maître va par-derrière lui asséner un grand coup d'épée. Mais heureusement pour le captif, le coup ne porte que sur la queue, et la lui coupe. Alors, devenu libre, il se sauve; et quoique long-temps poursuivi, quoique sans queue et tout sanglant, il a le bonheur de regagner son bois.

Tel est le précis du poëme de Pierre, que mes lecteurs jugeront sans doute avec quelque indulgence, quand ils songeront au temps où il fut fait. Le copiste du manuscrit l'y

Digitized by Google

LE RENARD.

désigne comme la *première branche* du grand roman, tandis qu'il en est le tronc.

Lorsqu'on l'a lu, on se dit à soi-même qu'un pareil ouvrage ne pouvoit, à coup sûr, manquer d'avoir des supplémens. Rien même n'étoit plus aisé, puisque le caractère du principal acteur étant une fois établi, comme rusé, libertin, pervers et méchant, il ne s'agissoit plus que d'imaginer une aventure nouvelle, où il seroit mis en jeu avec ses inclinations vicieuses.

C'est ce qu'ont fait, à l'imitation de Pierre, beaucoup d'autres auteurs. Les uns, faute d'invention, sont allés prendre, ou dans les ouvrages du temps, des fables qu'ils ont brodées à leur manière; ou dans des *branches* déjà publiées, certains faits qu'ils ont remaniés. D'autres ont imaginé des historiettes dans le goût de celles de Pierre; mais ils y font figurer d'autres animaux, et le Renard n'y est pour rien. Il en est qui ont suivi le plan du poëte, et qui représentent Renard toujours méchant et toujours heureux. D'autres, au contraire, le supposent dupe et châtié à son tour; et de toutes ces différences ou imitations, résultent tantôt une monotonie fatigante, tantôt des contradictions qui choquent.

Avec un peu d'art, il eût été possible aux copistes qui entreprenoient un manuscrit complet du *Renard*, de lui donner une sorte d'ensemble, en coordonnant entre elles les parties diverses dont on l'avoit successivement composé. Mais qu'attendre d'hommes sans talent et sans goût, qui pour la plupart n'étoient que des automates, qui n'écrivoient que pour vivre, et souvent même, ainsi que le prouvent leurs fautes nombreuses, n'entendoient pas ce qu'ils copioient.

Ce qu'ils n'ont pas fait, je vais tenter de le faire. Je vais changer l'ordre qu'a donné aux *branches* le manuscrit dont je publie ici la notice, arranger entre eux les faits, et autant qu'il sera possible, former avec ces appendices une histoire suivie. Au reste, les parties sur-ajoutées sont aisées à distinguer entre elles; et d'ailleurs la plupart ont un prologue.

3.e Branche, au fol. 28 du Manuscrit.

ISANGRIN, cocufié par Renard, va porter sa plainte à la

Digitized by Google

LE RENARD.

cour du lion. Plusieurs animaux y parlent pour ou contre l'accusé. Du nombre de ces derniers, sont *Tibert* le chat, et *Dom Brun* l'ours, dont il trouve moyen de se venger. La cour prononce qu'il jurera, sur les reliques, n'avoir rien à se reprocher, ni envers Isangrin, ni envers sa femme. Il se sauve pour ne pas jurer; mais les chiens se mettent à ses trousses et le houspillent.

12.e, au fol. 71 V.o

ISANGRIN rencontre Renard, que dans sa fureur il veut étrangler. Celui-ci heureusement voit venir un vilain, qui porte sur son dos un cochon mort; et il promet à son oncle de lui faire avoir le bacon, s'il consent à lui pardonner. En conséquence, il va passer près du vilain, en boîtant comme s'il étoit estropié. Le manant, qui est tenté de sa peau, le poursuit avec son bâton. L'autre ne fuit qu'autant qu'il le faut pour n'être pas attrapé. Enfin, le vilain jette son cochon par terre, afin de courir plus vîte. Mais pendant qu'il court, Isangrin vient saisir le bacon et l'enlève. Renard, après avoir bien lassé son homme, retourne au bois, dans l'espoir de partager la proie avec son oncle. Celui-ci le lui refuse, et le neveu jure de s'en venger.

4.e, fol. 36 V.o

Cette branche *est, de toutes, la mieux contée et la plus agréable de style; elle a plus d'esprit, d'invention et de gaieté que les autres. L'auteur y reproche à Pierre d'avoir oublié la partie de l'histoire de Renard la plus intéressante, celle du plaid et du jugement à la cour du lion; et c'est cet oubli qu'il se propose de réparer.*

LE loup, qui a sur le cœur l'affront qu'il a reçu dans sa femme, va en porter plainte et demander justice à la cour de *Noble* le lion. Le roi lui conseille de laisser-là cette affaire, dont il ne peut recueillir que honte et chagrin. « Jamais, ajoute-t-il, » je n'ai vu tant de bruit pour si peu de chose. Tous les jours » il en arrive autant aux rois et aux comtes: cependant ils se » taisent; et c'est ce qu'ils peuvent faire de mieux. En pareil » cas, trop parler nuit ».

Digitized by Google

LE RENARD.

Les barons ne sont pas d'accord entre eux sur le procès; plusieurs opinent à ce qu'il se poursuive. *Fromont* l'âne, après avoir, dans son préambule, demandé à dieu de lui procurer moisson abondante de chardons tendres, soutient qu'Isangrin n'est vraiment pas c..., puisque sa femme, arrêtée dans un piége et par conséquent n'ayant pu se défendre, n'a probablement pas consenti au délit. Hersant elle-même, sur les représentations de *Grimbert* le taisson, cousin de Renard, consent à ce qu'on assoupisse une affaire dont l'éclat scandaleux rejaillira sur elle. Enfin, d'après de nouvelles remontrances du roi, Isangrin s'appaise; et déjà il consentoit à la paix, quand tout-à-coup on voit entrer un nouvel accusateur, qui fait changer de face au procès. C'étoit *Chante-clair* le coq.

Accompagné de ses femmes, il traînoit tristement avec elles un petit char funèbre, sur lequel il y en avoit une, étendue, que Renard venoit d'étrangler. Il réclame justice et punition du traître. *Peinte*, sœur de la morte, fait un discours touchant, qu'elle finit en se jetant, ainsi que ses compagnes, aux genoux de *Noble*. Lion alors se lève sur son trône: il secoue la tête, d'un air si terrible, que tous les assistans en tremblent, et que le lièvre *Couard* en a la fièvre; puis il annonce qu'il va mander le coupable par-devant sa cour, pour y être jugé.

Cependant il ordonne, pour la défunte, de magnifiques obsèques. *Bruyant* lui creuse une fosse avec ses cornes. On chante pour elle l'office des morts; on la met dans un cercueil de plomb; et sur son tombeau l'on grave une épitaphe, où le crime et le nom du meurtrier sont énoncés.

Ce n'est pas tout. La pauvrette avoit péri de mort violente; et, en conséquence, elle est déclarée sainte et martyre (1). *Couard* va se coucher sur sa tombe, et il est guéri de sa fièvre; Isangrin y court pour un mal d'oreille, et il l'est aussi. Enfin il s'y fait maints beaux miracles, de l'authenticité desquels on ne peut douter, dit l'auteur; car ils furent attestés par *Rogneux* le chien.

La cérémonie achevée, les barons s'assemblent de nouveau.

(1) Ceux qui connoissent l'histoire des Saints de ce temps-là, sentiront combien ce trait de satire est plaisant, et comme il portoit à-plomb.

Digitized by Google

LE RENARD.

Tous opinent à ce que justice soit faite promptement d'un perfide qui a enfreint la paix jurée; et ils envoient, à son château de Maupertuis, Dom Brun le sommer de paroître.

Brun s'annonce comme chargé d'un message du roi. Le drôle, qui de sa vie n'avoit fait une bonne action, feint de le suivre; mais en route, il le fait tomber dans un piége, d'où le malheureux n'échappe que déchiré et ensanglanté de la tête aux pieds. Tibert, qui est député après lui, a le même sort. Enfin, on envoie au rebelle son cousin Grimbert, qui lui présente une lettre impérative, scellée et signée du monarque.

A cette vue, il est consterné, et forme d'abord le projet d'aller s'enfermer à Cluni ou à Cîteaux; mais il connoît dans ces deux ordres tant de mauvais moines, qu'il renonce à son dessein. Néanmoins, comme il s'attend qu'en arrivant à la cour on le fera mourir, il veut mettre ordre à sa conscience, et fait à Grimbert une confession générale. Absous par le cousin, il dit adieu à sa femme et à ses enfans, et part. Mais en route, il aperçoit des poules qu'il veut croquer; et sans les représentations du confesseur, qui lui rappelle les actes de contrition et de bon propos qu'il vient de faire, toutes auroient été étranglées. Enfin, en entrant chez le roi, il se signe au nom du diable, et demande à dieu de lui conserver assez de sang-froid pour qu'il puisse se venger de tous ses ennemis.

Introduit devant Noble, il le salue, se plaint de ce que des envieux ont profité de son absence pour le desservir auprès du sire, se dit vieux et hors d'état de parler long-temps; mais du reste, il proteste de son respect pour le roi, et de sa soumission à ses ordres. Lion le traite fort durement. Les barons le déclarent traître et voleur; et comme tel, ils le condamnent à être pendu. On dresse les fourches; on le lie; et alors tous ses ennemis, jusqu'au lièvre lui-même, viennent l'insulter.

Sans ressource et sans espoir, il se jette aux pieds du roi; et après s'être avoué un grand pécheur, il demande qu'on lui permette de se croiser, et d'aller, en expiation de ses fautes, aux saints lieux outre mer. Taisson appuie cette demande. Mais Noble répond que ces pélerinages lointains n'ont encore corrigé personne; qu'il connoît même des gens qui y sont allés

Digitized by Google

LE RENARD.

bons, et en sont revenus mauvais; et que quant au coupable, en vain il iroit en Terre-Sainte, il n'en seroit pas moins tout aussi pervers qu'auparavant.

Cependant, sur la nouvelle instance que fait Grimbert, en mettant pour condition que la croisade soit à vie, le roi accorde la grâce. Le pélerin se met donc une croix sur l'épaule : on lui apporte l'écharpe et le bourdon; et on lui annonce que s'il meurt, il ira tout droit en paradis. Ceux qu'il a offensés lui pardonnent ses torts envers eux, et l'exhortent à se convertir. L'hypocrite adhère à tout ce qu'on lui dit; mais il ne songeoit qu'à s'échapper, et on le laisse partir.

A peine est-il en route, qu'il rencontre le lièvre, l'un de ceux qui venoient d'insulter à son malheur. Couard se sauve sur une haute roche; le croisé l'y poursuit et l'attrape. Mais de la hauteur où il se trouve, apercevant au-dessous de lui dans la plaine, Noble et sa cour, il a l'insolence de les insulter; il va même jusqu'à s'essuyer le derrière avec son écharpe et sa croix, et la leur jette sur la tête, en honnissant ceux qui l'ont affublé de ce sot équipage. Le roi, en fureur, ordonne à ses barons de courir après lui. Bientôt il est atteint, et reçoit même quelques coups de dents; mais enfin il échappe et regagne Maupertuis.

Le château étoit si fort qu'il ne craignoit point d'y être assiégé. En effet, quoique Noble avec son baronnage vienne l'y attaquer, il résiste pendant six mois. Mais une nuit que les assaillans, épars de côté et d'autre, dormoient tous sous des arbres, il sort sans bruit de la place; et pénétrant jusqu'à la reine, qui reposoit aussi de son côté, il se glisse près d'elle. *Fière* se réveille; et dans la persuasion où elle est que c'est le roi son mari qui vient jouir de ses droits, elle se prête complaisamment à tout ce qu'il veut. Lui, au lieu de se retirer, reste là impudemment jusqu'au jour. La reine le reconnoît et crie *haro*. En vain il veut fuir, il est arrêté; et pour le coup il ne peut échapper à la potence.

D'abord il demande à être enfermé dans un monastère, et propose de prendre l'habit religieux. Pour toute réponse, on lui donne un confesseur. Déjà même il a les yeux bandés et la hart

au

au cou; quand soudain on voit paroître sa femme et ses enfans, qui, instruits de son arrestation, venoient demander sa grâce, et proposer pour sa rançon une grosse somme d'argent. LE RENARD.

A la vue de l'or, le roi cède. Mais presque à l'instant même il se voit forcé de retirer son amnistie, par l'effet d'une accusation nouvelle qu'on lui porte : c'est chauve-souris qui vient dénoncer la mort de son mari *Dom Pelé* le rat, que Renard a étranglé. Celui-ci, sans attendre la décision de l'affaire, commence par se sauver. Tout le monde, et Noble lui-même, se mettent à sa poursuite. Mais d'un coup de pierre, il blesse grièvement le roi à la tête, et il se sauve, tandis qu'on s'empresse de secourir le blessé.

16.e, fol. 88 v.o

DANS cette *branche*, Isangrin défie Renard son ennemi; et tous deux se battent avec l'écu et le bâton, armes des vilains. Renard est vaincu; et comme par-là même il est réputé coupable, il va être pendu. Mais l'âne, *Bernard-l'archiprêtre*, demande qu'on le lui livre pour son couvent. Voilà donc le brigand devenu moine. Il est sans cesse à l'église; il prie avec ferveur, jeûne souvent; en un mot, c'est un saint et l'exemple du monastère. Mais un jour qu'on étoit venu y apporter quatre chapons, il se lève la nuit et va les voler. Successivement il fait d'autres larcins. Enfin il est découvert et chassé; ce qui l'accommode fort.

5.e, fol. 50 v.o

RENARD entre chez un teinturier pour y voler; mais il tombe dans une cuve, d'où il ne sort qu'entièrement teint en jaune (1). Sous cette couleur, qui le rend entièrement méconnoissable, il rencontre Isangrin, auquel il parle anglois, c'est-à-dire un françois corrompu, et se dit un pauvre ménétrier à qui on a volé sa vielle [son violon].

(1) Dans l'*Hitopadès*, ouvrage Indien en langue Sanskrite, dont mon collègue Langlès a entrepris une traduction qu'il m'a confiée, on trouve l'histoire d'un jackal, qui, tombé de même dans une cuve de teinture, profite de ce changement de couleur pour se faire reconnoître roi à la place du lion.

Digitized by Google

LE RENARD.

Ce mot violon fait naître à Isangrin l'idée de danser et de se divertir. Il connoît un vilain qui en a un, et propose au ménétrier prétendu d'aller le lui voler. Ils y vont, et trouvent une fenêtre qu'un bâton tenoit ouverte; mais l'adroit Renard, pour se dispenser d'entrer, feint d'avoir peur. Son camarade le raille, en disant qu'il y a trois choses que jusqu'à ce moment il n'a pas vues encore; c'est jongleur hardi, prêtre chaste, et femme sage. Quant à lui, il entre par bravade, prend le violon, et le présente à Renard, qui, en le recevant, touche comme par mégarde le bâton, et le fait tomber. La fenêtre se ferme, et Isangrin reste pris. Le vilain, qui l'aperçoit, va chercher plusieurs mâtins qu'il lâche sur lui : il n'échappe qu'après avoir été mis cruellement tout en sang par eux; l'un d'eux lui abat même, d'un coup de dent, ce que comme mari il devoit plus craindre de perdre.

6.e, fol. 57 v.o

Quoique cette branche *soit la suite de la précédente, elle est néanmoins d'une autre main, et a son prologue particulier.*

RENTRÉ chez lui après sa triste aventure, Isangrin se met au lit. Hersant sa femme, qui ne soupçonne rien de ce qui lui est arrivé, lui fait pendant la nuit des sollicitations. D'abord il s'en défend, en disant que c'est vigile d'apôtre; mais comme les vigiles ne font rien à la dame et qu'elle insiste, bientôt elle s'aperçoit du motif qui rendoit son mari si scrupuleux. Alors grande querelle au ménage : les deux époux s'injurient; et Hersant, chassée de la maison, va chercher un asile à Maupertuis auprès de sa commère Herméline.

De son côté, Renard, avec son violon, ne tarde pas à s'y rendre. Mais en arrivant, il est fort étonné de voir sa femme, en habits de nôces, sortir accompagnée d'un jeune renardeau nommé Poincet. Herméline, sur le bruit public, croyoit son mari pendu; et en conséquence elle alloit épouser le jouvenceau, qui étoit devenu son amant. Déjà même, depuis quelque temps, elle prenoit avec lui des avances sur le mariage : et je connois en France, dit l'auteur, bien des femmes qui se consolent de même.

Digitized by Google

LE RENARD.

Les deux futurs demandent au ménétrier s'il veut jouer à leurs nôces. Il y consent, les conduit à l'église, et revient avec eux au château.

Le soir, Renard, qui veut se venger du nouveau marié et trouver à s'en défaire, lui propose d'aller en dévotion, un cierge à la main, au tombeau de la Poule martyre; et il lui fait accroire que c'est un moyen infaillible d'avoir de beaux enfans. Tous deux s'y rendent; mais un piége attendoit là le galant. Il y reste pris, et le lendemain il est assommé par des paysans.

Renard, de retour chez lui, trouve sa femme au lit, où elle attendoit avec impatience son jeune et nouvel époux. Il la rosse à coups de bâton, et l'envoie trouver Poincet. Hersant elle-même, comme étant entrée dans tout ce maquignonage, est également chassée avec mépris. Les deux femmes, sans asile, se chantent pouilles et se battent. Heureusement pour elles, il passe par-là un prêtre, qui, instruit de leur aventure, entreprend de les raccommoder avec leurs maris. Il y réussit, et chacune rentre dans son ménage.

14.e, fol. 80 v.°

Cette partie, intitulée du Renard qui mange son confesseur, *contient, ainsi que la dernière, beaucoup de détails excessivement libres; et ce qui est bien à remarquer, ce qui peint les mœurs du siècle et m'oblige conséquemment à indiquer, malgré ma répugnance, les morceaux de ce genre, c'est qu'ici ces infamies sont dans la bouche d'un confesseur et d'un pénitent qui se confesse.*

RENARD, surpris dans un poulailler où il s'étoit glissé, y est tellement maltraité, qu'à peine a-t-il la force de se traîner jusqu'à une meule de foin qui se trouvoit élevée près de là sur le bord d'une rivière. Il y passe la nuit; mais pendant son sommeil, les eaux débordent; et en se réveillant, il se voit entouré d'eau et menacé d'être noyé.

Pendant qu'il gémit sur son sort, un chat-huant vient se reposer sur la meule. Lui, qui s'attend à mourir, prie l'oiseau de le confesser; et celui-ci, en se prêtant à sa demande, lui

Digitized by Google

Lf. Renard.

fait, pour le bien disposer, un sermon, dont la substance est que les moines et les prêtres sont des fous; qu'il n'y a point d'enfer, et que par conséquent ceux qui sont parjures, déloyaux, hérétiques, n'ont rien à craindre, &c. &c.

La prétendue confession de Renard est dans le même genre que l'exhortation. C'est une sortie contre les moines, une déclaration qu'il n'y a de véritable ordre religieux que celui qui réunit mâle et femelle, un éloge du.... &c.

Le prédicateur reprend la parole; et dans un nouveau discours, il reproche à son pénitent, dans les termes les plus luxurieux, son commerce avec la vieille Hersant; il ne lui pardonne qu'à condition qu'il prendra un tendron jeune et joli. Renard, tout en promettant de se corriger, trouve le moyen d'engager le confesseur à s'approcher de lui. Dès qu'il le voit à sa portée, il lui saute sur le corps, l'étrangle et le croque.

17.e, fol. 100.

Renard, Isangrin, Chante-clair le coq et Brichemer le cerf se réunissent en société, et conviennent de défricher ensemble un terrain, et de l'ensemencer à frais et profits communs. Isangrin se charge d'en arracher les broussailles, Chante-clair en déterre les racines en grattant, et Brichemer le laboure avec son bois. Quant à Renard, sous prétexte de faire sentinelle pour veiller à la sûreté des travailleurs, il se tient à l'écart, dort, se repose et ne fait rien.

Lorsque le champ est bien préparé, Chante-clair propose d'y semer du chenevis, Brichemer, de l'orge; mais Isangrin, qui ne mange pas de chenevis et qui n'use d'orge que quand il a mal au gosier, veut que ce soit du blé; et c'est du blé qu'on sème.

Au mois de juin, le grain, lorsqu'il commence à mûrir, attire beaucoup d'animaux; et c'est ce qu'avoit prévu Isangrin. L'infidelle associé vient y chasser sans avoir prévenu ses camarades; et il y trouve tant de gibier, il en mange tant, qu'il se fait une panse énorme. Brichemer, qui arrive à son tour, et qui le voit fouler le blé, se plaint à lui du dégât qu'il fait. Isangrin lui montre son ventre; il se dit attaqué d'hydropisie, et demande

Digitized by Google

LE RENARD.

un remède. Brichemer répond qu'il ne peut rien ordonner à jeun : en conséquence, il obtient de prendre sa pâture ; et il la prend telle qu'il est obligé de venir se coucher près d'Isangrin, avec un ventre aussi gros que le sien.

Survient Chante-clair, qui de même ne peut s'empêcher de témoigner son mécontentement, et qui accuse de mauvaise foi ses deux associés. Pour l'apaiser, ils l'invitent à déjeûner aussi ; et bientôt, à son tour, gonflé, étouffé de nourriture, il est réduit à se coucher auprès d'eux.

Enfin Renard arrive ; mais dès la première plainte qu'il se permet, Isangrin lui cherche querelle sur son aventure avec Hersant ; et Renard le cite, en réparation, à la cour du roi. Tous quatre s'y rendent ; mais ici le conte devient tel que je n'ose pas même en indiquer le sujet.

Le résultat est que Renard fait mettre à mort ses trois ennemis, et qu'il reste ainsi seul héritier du champ.

18.e, fol. 104 v.o

Cette branche, *dans le manuscrit, est attribuée à un prêtre de la Croix en Brie. Il eût bien pu se dispenser de la faire.*

UN vilain, dans un accès de colère, a juré de livrer à l'ours un de ses bœufs ; et il voudroit être dégagé de son serment. Renard se présente, et promet, s'il veut en récompense lui donner quelques volailles, de le rendre maître de Dom Brun, dont il aura la peau et la chair. Le marché est accepté, et en effet le manant tue l'ours ; mais quand Renard vient lui demander sa récompense, il lui manque de parole, et le fait même piller par ses chiens. Celui-ci se venge en mettant le feu à quelques bâtimens ; et le vilain, dans la crainte de plus grands malheurs, est réduit non-seulement à tuer ses chiens, mais encore à livrer au Renard, au lieu de quelques volailles, sa basse-cour toute entière.

20.e, fol. 131 v.o

APRÈS plusieurs aventures que j'omets, parce qu'elles sont sans intérêt, Renard, devenu veuf, se rend avec ses trois fils

Digitized by Google

LE RENARD.

à la cour, pour les présenter au roi, et le prier de leur conférer la chevalerie.

Noble entroit en guerre. Il emmène avec lui les trois damoiseaux, et il charge le père de garder sa terre pendant son absence. C'est ce que desiroit le traître. Depuis quelque temps il étoit aimé de la reine, et avoit ses faveurs; il profite de l'éloignement du prince pour usurper ses états, pour épouser la dame et se faire roi. Vaincu par Noble et fait prisonnier, il est condamné à la potence; mais le monarque lui pardonne généreusement, et se contente de le renvoyer.

2.e, fol. 8 v.o

RENARD se lie avec Tibert le chat; mais bientôt ils se brouillent, et se jouent mutuellement des tours. Il s'associe ensuite avec Primaut, frère d'Isangrin, et tous deux vont voler ensemble de la bonne chère chez un curé; puis, pour manger plus à leur aise, ils entrent dans l'église.

Là, Primaut boit copieusement. Égayé par le vin, il lui prend envie de chanter la messe à l'autel. Renard, qui veut s'amuser à ses dépens, lui représente qu'il ne peut, sans couronne, remplir les fonctions sacerdotales; et sous prétexte de lui en faire une, il lui écorche le crâne. Alors, de son autorité privée, et *sans la permission du pape*, il lui donne le pouvoir de chanter, l'envoie sonner les cloches, l'habille et le place devant un missel; mais prudemment il a soin de se retirer.

En effet, le curé qui avoit entendu sonner, vient voir ce que signifie ce bruit; et il est fort étonné de trouver à l'autel le loup qui hurloit de toute sa force. Il appelle du monde; on tombe sur le chanteur, et ce n'est qu'après avoir été roué de coups, qu'il échappe.

Il n'est pas plus heureux dans une autre aventure. Instruit que Renard, en faisant le mort, avoit réussi à voler des anguilles dans la charrette d'un marchand de poissons, il veut employer le même stratagème; et un jour qu'il voit venir la même voiture, il va, comme Renard, s'étendre sur la route. Mais le charretier qui a été attrapé, et qui craint de l'être encore,

Digitized by Google

veut s'assurer si le prétendu mort l'est réellement. A cet effet, il prend sa massue, frappe sur lui à tour de bras ; et l'imbécille en est pour ses coups, sans avoir pu attraper un seul poisson. LE RENARD.

15.e, fol. 85 v.o

DEVENU vieux, Renard sent quelques remords des désordres de sa vie passée ; et il veut, par pénitence, aller en pélerinage à Rome. Mais en route il éprouve des contre-temps qui le font changer de résolution, et il revient chez lui, convaincu qu'on peut être aussi honnête homme dans sa maison qu'en allant courir les pays étrangers.

Ce conte a des choses plaisantes. Je l'ai publié dans mon édition des *Fabliaux*, parce que je l'avois trouvé isolé dans un recueil de Fabliaux du temps.

J'AI dit ci-dessus que parmi les auteurs qui avoient fait des suites au roman du Renard, il s'en trouvoit qui sans se donner la peine d'inventer un sujet, étoient allés prendre le leur dans les Fables d'Esope ou de Phèdre, et l'avoient arrangé à leur manière, avec des changemens plus ou moins considérables.

Telle est la fable du corbeau, auquel Renard attrape un fromage. *Branche 10.e, fol. 69.*

Celle du coq que Renard emportoit, mais qui lui échappe, parce que l'oiseau le prie de chanter, et que par-là il le met dans la nécessité d'ouvrir la bouche et de le lâcher. *Br. 7.e, fol. 166 ; et Br. 2.e, fol. 8 v.o*

Celle où descendu dans un puits, il se retire de danger en engageant le loup à descendre dans l'autre seau. *Branche 13.e, fol. 76 v.o*

Celle où accusé par le loup auprès du lion malade, il se venge de son dénonciateur en annonçant au roi qu'il sera guéri, s'il se fait envelopper de la peau d'un loup écorché vif. *Br. 19.e, fol. 119 v.o*

Celle où voyant un coq sur un arbre, il le prie de descendre pour l'embrasser. Dans notre conte, au lieu d'un coq c'est une mésange. *Br. 12.e, fol. 71.*

Digitized by Google

LE RENARD.

Enfin celle du lion chassant avec le loup et le renard. Le loup demande une portion de la chasse; et le lion, d'un coup de griffe, lui emporte la joue. Renard adjuge le tout au monarque, et il est loué. *Br. 7.e* L'auteur de cette *branche* s'appelle *Pierre;* mais ce Pierre est différent de celui de Saint-Cloud.

J'ai remarqué aussi que parmi les supplémens dont les copistes avoient composé leur manuscrit, ils en ont inséré plusieurs, qui à la vérité sont de même genre, mais où il n'est pourtant pas mention du Renard.

Je vais les indiquer.

Branche 8.e, fol. 67.

TIBERT le chat, après avoir été molesté par Renard, s'étoit retiré sur une croix de pierre. Deux prêtres qui passent et le voient là, veulent avoir sa peau. L'un d'eux, pour l'atteindre et le saisir, monte sur la selle de son cheval : mais Tibert lui saute au visage; il le renverse, et se mettant en selle à son tour, il emmène le cheval.

Deux moutons, nommés Bélin et Bernard, s'étoient écartés du troupeau pour jouer ensemble. Isangrin survient et s'apprête à les dévorer. Bernard convient qu'ils lui appartiennent tous deux, et il s'attend à être mangé; mais auparavant il le prie de décider une querelle qu'il avoit avec son camarade, et qui consistoit à savoir à qui des deux appartenoit le champ où ils se trouvoient. « Sire, lui dit-il, asseyez-vous là, et prononcez. » Nous allons nous éloigner de quelques pas, l'un à droite, » l'autre à gauche; nous accourrons vers vous, et celui qui » arrivera le premier sera censé le vrai possesseur ».

Isangrin consent à l'épreuve. Ils s'éloignent et s'élancent de toutes leurs forces contre lui, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; le frappent de leurs cornes et lui crèvent le ventre.

11.e, fol. 70.

UN loup venoit souvent enlever des moutons au prêtre Martin. Le prêtre creuse une fosse, dans laquelle le voleur tombe, et il vient pour l'y assommer à coups de bâton; mais le

Digitized by Google

le loup lui saisit le bâton avec les dents et l'entraîne dans le trou. Martin alors se croit perdu, et il se recommande à dieu en inclinant le corps. Isangrin profite de ce moment ; il lui saute sur le dos, s'élance hors de la fosse et l'y laisse. LE RENARD.

Au sortir du piége, il rencontre *Rainsant* la jument, qu'il invite à venir avec lui. Elle s'en excuse, sous le prétexte d'une épine qu'elle s'est enfoncée dans le pied, et qu'elle le prie d'ôter. Il s'avance comme pour voir le mal ; mais elle lui détache une ruade qui lui casse les dents.

On reconnoît ici une fable d'Ésope.

9.e, fol. 68.

La première moitié de ce conte est fort plate et fort insipide. La seconde est très-plaisante, mais si licencieuse que je ne puis même l'indiquer.

21.e, fol. 151 v.°

Cette partie, la dernière du manuscrit, contient la mort de Renard. C'est le dénouement du poëme.

Isangrin et Renard se trouvent ensemble à la cour du roi ; et Renard, qui a tous les vices, et par conséquent la passion du jeu, propose à Isangrin de jouer, et il perd tout ce qu'il possède. Furieux de son malheur, sans raison comme sans argent, il demande de jouer ce qu'un libertin tel que lui devoit chérir le plus et le plus craindre de perdre ; et il perd encore. Isangrin, qui avoit le droit d'exiger et d'emporter l'enjeu qu'il venoit de gagner, se contente de le clouer sur la table, et le joueur reste ainsi attaché.

Aux cris qu'il pousse, dame Fière la lionne, sa maîtresse, accourt et le délivre ; mais il meurt des suites de sa sottise. On lui fait de magnifiques obsèques, et un beau service, dans lequel Bernard l'âne prononce son panégyrique, loue ses vertus, et dit qu'il a vêcu en martyr et en apôtre.

Peut-être lui reprochera-t-on, ajoute le prédicateur.....; et ici sont des détails et une apologie du libertinage, dont il est impossible de se figurer la licence. Le discours tout entier

Digitized by Google

LE RENARD.

est dans ce genre; il y en a même un second, tout semblable, prononcé par Brichemer. Et voilà quelles étoient ces mœurs de nos pères, ces mœurs *du bon vieux temps*, que d'ignorans déclamateurs se plaisent tant à opposer aux nôtres !

Dans le manuscrit du Vatican, le dénouement qu'on vient de lire est changé. Renard n'y meurt point réellement; mais il fait le mort, et se laisse porter au lieu de la sépulture. Déjà il étoit dans la fosse, et l'on s'apprêtoit à le couvrir de terre, quand il aperçoit, près du trou, Chante-clair le coq, qui marchoit à la tête de la procession et portoit l'encensoir. Il se jette sur lui, le saisit à la gorge, et se sauve en l'emportant.

Ce dénouement est plus plaisant que l'autre, et plus conforme au caractère du héros. Mais je dois faire connoître le manuscrit dans lequel il se trouve.

Ce manuscrit est un de ceux qui sont dus à nos victoires, et que la Bibliothèque nationale vient de recevoir d'Italie, en vertu du traité de Tolentino. Il étoit au Vatican, où il faisoit partie des dix-neuf cents qu'au dernier siècle la reine Christine légua, en mourant, à cette Bibliothèque; et il porte au dos le signe indicatif REG. *[Reginæ]*.

Dans le XVI.e siècle, il avoit appartenu à notre président Fauchet, qui à la première page a écrit, *Achepté, le 26 aoust 1594, 40 liv., Fauchet;* à la dernière, *C'est à moi Fauchet;* et qui en tête a mis un sommaire, incomplet et même assez inexact, des différentes *branches* du roman. Le tout est de sa main; je l'ai vérifié sur d'autres écrits de lui, originaux, que possède le dépôt. Mais comment un manuscrit qui en 1594 étoit à Paris dans la Bibliothèque de Fauchet, a-t-il passé en Suède dans celle de la reine Christine, puis de Stockholm dans celle du Vatican?

Le fait est aisé à expliquer pour quiconque sait que les manuscrits de Christine n'étoient, en très-grande partie, que ceux qu'elle avoit acquis des héritiers de Fr. Pithou. A la mort de Fauchet, Pithou aura probablement acheté celui-ci; et c'est ainsi qu'il sera passé à Stockholm avec les siens. Ceci supposé, tout le reste se conçoit sans peine. Christine, en abdiquant la couronne et se retirant à Rome, y porte sa bibliothèque; morte

Digitized by Google

LE RENARD.

en 1689, elle la légue au Vatican; les victoires de Buonaparte obligent Pie VI de fournir à la France, entre autres objets de contributions, cinq cents manuscrits; parmi ceux qu'indiquent ou qu'acceptent les commissaires Français, se trouve le roman du Renard : et ce roman, sorti du royaume ainsi que beaucoup d'autres manuscrits dont je parlerai par la suite, y rentre enfin.

Au reste, il contient 362 pages, en lettres de forme, sur deux colonnes, avec vignette à fond d'or, lettres torneures et ornemens en couleur. D'ailleurs, quoique le vélin ait été mal choisi et qu'il y ait des pages dont l'écriture est peu lisible, il est très-bien conservé : mais il ne date que du XIV.e siècle; et sous le rapport d'ancienneté, on le trouvera comparativement inférieur à celui de Charles IX, qui est du XIII.e

A ce désavantage, qui dans la réalité peut n'être qu'apparent, il joint un démérite réel; celui d'être entremêlé d'écritures de deux mains différentes, dont l'une, beaucoup plus mauvaise que l'autre, souvent même incorrecte et fautive, offre de plus encore certaines négligences impardonnables; telles, par exemple, qu'un même morceau écrit deux fois de suite *(fol. 140 v.° et 141 r.°)*; telles que celle d'une colonne laissée en blanc *(fol. 148 v.°)*, &c. &c.

Quant au mérite du manuscrit comme collection des *branches* du Renard, je crois encore qu'il ne vaut pas le premier. Dans celui-ci, le copiste a placé en tête de son recueil le poëme primitif de Pierre de Saint-Cloud; et par cette disposition si naturelle, il met le lecteur à portée de connoître l'exposition du sujet et la cause première des événemens, dont les *branches* supplémentaires ne sont, pour ainsi dire, que des développemens. Celui du manuscrit Fauchet, au contraire, ne place le poëme de Pierre que vers le milieu de son livre; encore n'en donne-t-il qu'une partie. Il débute, comme le manuscrit Cangé, par l'aventure que j'ai cotée 4.e; de sorte qu'à proprement parler, il n'a point de commencement, et qu'on voit chez lui Renard plaider à la cour du lion, sans qu'on sache pourquoi il y plaide.

A la vérité, on ne trouve dans le manuscrit que des *branches* où il s'agit du Renard. Celles qui ont d'autres personnages que cet animal, y sont supprimées; et sous cet aspect il mérite

Digitized by Google

LE RENARD.

mieux le titre de *Roman du Renard.* Mais les matières y sont plus confuses encore que dans les deux autres. Il a des variantes très-considérables. Enfin souvent on y voit réuni ce qui devroit être séparé, séparé ce qui devroit être réuni : on diroit que le copiste s'est plu à composer la plupart de ses *branches*, d'aventures disparates, cousues bout-à-bout, sans qu'elles aient trop de rapport entre elles.

J'y ai compté dix-neuf *branches,* dont deux ne se trouvent ni dans le manuscrit de S.t-Germain, ni dans celui de Charles IX.

L'une de celles-ci est la suite de l'enterrement de Renard. On a vu, ci-dessus, que le poëte avoit changé ce dénouement; qu'il suppose Renard n'être point mort, et qu'au moment où l'on mettoit le héros en terre, il s'élance de sa fosse et saisit Chante-clair le coq, qu'il emporte.

On court après lui. Arrêté dans sa fuite et ramené par-devant le roi, il prend adroitement l'initiative de l'inculpation, se plaint de ce qu'on a voulu l'enterrer tout vif, et défie ses accusateurs. Chante-clair accepte le défi. Des juges sont nommés; les deux champions font les sermens d'usage : mais dans le combat Renard a une oreille arrachée par son adversaire, et un œil crevé d'un coup d'ergot.

Alors il imagine une ruse, c'est de faire le mort; et le vainqueur le traîne et le jette, comme tel, dans un fossé. D'après les usages du temps, il devoit être pendu. Rohart le corbeau et Brune la corneille, qui ont des vues sur son cadavre, obtiennent du roi qu'on le laissera là, sans autre supplice subséquent.

En effet, ils reviennent bientôt pour s'en repaître; Rohart commence même, dans ce dessein, par se poser sur lui ; mais tout-à-coup le mort se relève; d'un coup de dent il lui coupe une cuisse, et se sauve en la mangeant.

L'estropié va, à son tour, se plaindre à la cour du roi, et Brune l'y porte. Renard y est cité, et c'est Grimbert son cousin qui est chargé, avec quelques autres barons, d'aller lui en porter l'ordre en son château de Maupertuis. Les barons, dans la crainte de quelque embuscade, restent à la porte ; Grimbert entre seul. Renard qui ne veut point se rendre à la cour, imagine, pour s'en dispenser, une défaite.

Digitized by Google

LE RENARD.

Près de là étoit le tombeau d'un vilain nommé Renard comme lui, et inhumé depuis peu de jours; le nom se trouvoit même inscrit sur la fosse. Il propose au cousin de faire croire que c'est lui qui est mort, et d'aller en porter la nouvelle à la cour. Grimbert y consent. La femme et les enfans sortent, comme pour aller faire part de cet événement aux barons qui sont à la porte; ils les conduisent au tombeau en pleurant. Ceux-ci s'agenouillent; ils y font quelques prières pour le défunt; et de retour auprès du roi, ils lui annoncent que réellement Renard n'est plus, qu'ils ont vu son tombeau, et que l'auteur de sa mort est ce même Rohart qui se plaint d'avoir eu une cuisse mangée par lui.

Dans l'autre *branche* qu'a le manuscrit du Vatican, et qui lui est particulière, Herméline, enceinte et mourant de faim, prie Renard son mari d'aller lui chercher de quoi manger. Il sort dans ce dessein; mais en route, il trouve Isangrin qui dormoit profondément au pied d'un chêne; et le plaisir de pouvoir faire à son compère une méchanceté, l'emporte sur l'engagement qu'il a pris de secourir sa femme. Avec des branches il forme une hart et le lie à l'arbre. Un paysan qui passe par-là, armé d'un gros bâton, voit Isangrin attaché et le roue de coups. Renard, caché derrière un buisson, jouissoit de ce spectacle; enfin il s'approche du chêne comme par hasard, et feint une grande surprise de voir son compère en pareil état. Isangrin le prie de le délier; et par reconnoissance il l'emmène chez lui, où il le garde plusieurs jours pour le régaler.

Renard enfin retourne vers sa femme; mais en route il voit un mûrier dont le fruit le tente, et il fait ses efforts pour sauter sur l'arbre. Enfin, après bien des tentatives inutiles, il se voit forcé d'y renoncer, et se retire en disant que les mûres sont trop vertes. On reconnoît ici l'ancienne fable.

La suite de cette *branche* consiste dans quelques aventures décousues et fort plates, qui ne méritent point d'extrait.

Le manuscrit ne finit point, comme le premier, par la mort du Renard; mais par la *branche* qui dans ma notice est cotée 15.e, et où l'animal est représenté voulant se convertir, et faisant dans ce dessein un pélerinage.

Digitized by Google

LE RENARD.

Pour le manuscrit que j'ai désigné sous le nom de *Cangé*, parce qu'avant d'appartenir à la Bibliothèque il appartint à ce savant, je n'ai rien à en dire. Il est précieux par sa conservation, par la netteté de son écriture, et sur-tout par les variantes recueillies ailleurs, que Cangé y a mises en marge, comme il avoit coutume de le faire pour la plupart des siens; mais il ne contient rien qui ne se trouve dans les trois autres. D'ailleurs il n'a pas le poëme primitif de Pierre, et commence par la *branche* numérotée 4.

Il me reste maintenant à faire connoître le quatrième manuscrit de la Bibliothèque nationale, ci-devant de celle de Saint-Germain.

Celui-ci renferme également un roman du Renard avec variantes; mais il ne commence que par la *branche* du manuscrit de Charles IX, que j'ai cotée 3.e, et il ne contient point le vrai poëme, celui de Pierre de Saint-Cloud. On n'y trouvera point non plus plusieurs morceaux qui sont dans le Charles IX, et spécialement le dernier, c'est-à-dire la mort du Renard. Enfin, il est en si mauvais état, si fautif et si mal écrit, que ce n'est qu'avec beaucoup de peine et de travail qu'on peut en tirer quelque parti. Cependant il a deux morceaux qui manquent aux deux autres.

L'un en patois normand, par un Richard de Lison qui le composa *pour son connétable*, est le récit de quelques aventures du chat Tibert.

Et d'abord vient celle qu'on a déjà vue plus haut, où Tibert, assailli par un prêtre, lui prend et emmène son cheval.

Il va ensuite avec Renard dans une église, et là tous deux s'amusent à chanter vêpres. Il monte sur un banc, pour sonner les cloches; mais il s'est entortillé la corde autour du cou; et Renard, toujours prêt à mal faire, vient tirer le banc et le laisse suspendu. Les paysans qu'avoit attirés le bruit des cloches, le trouvent dans cette situation et s'apprêtent à le tuer. Il n'échappe que parce que l'un d'eux, en voulant le frapper d'un coup d'épée, coupe la corde et lui donne la facilité de se sauver.

Digitized by Google

LE RENARD.

Tout cela est fort plat, fort insipide. Aussi, de toutes les parties additionnelles du roman, celle-ci, et celle du prêtre de Brie, sont-elles deux des plus mauvaises.

L'autre morceau est une suite assez longue, mais variée, de ruses ou méchancetés du Renard. Dans ce nombre, il en est quelques-unes qu'on a déjà vues plus haut; mais j'ai prévenu que les rimeurs de ce temps ne se faisoient aucun scrupule de s'approprier un sujet traité par un autre, et de le remanier à leur guise. Voici quelques articles nouveaux.

Un chevalier chassant dans un bois, y trouve Renard, qui, pour échapper au danger, se réfugie dans le château même du chasseur, et s'y cache si adroitement que malgré toutes les recherches qu'on en fait, on ne peut le trouver. Le lendemain matin, quand le pont-levis est baissé, il retourne tranquillement au bois. Le chevalier l'y retrouve; et le matois revient de nouveau à sa cachette, sans qu'il soit plus possible de l'y découvrir que la première fois. Enfin cependant, comme deux braques aboient fortement vers une perche où étoient suspendues des peaux de renards, le chevalier regarde, et il est surpris d'y en trouver une de plus, et de la voir même remuer par la respiration. En effet, c'étoit notre héros, qui, réfugié là parmi les morts, s'y tenoit comme eux suspendu par les pieds; c'étoit-là, au milieu de ses camarades écorchés, que la veille le rusé coquin étoit venu se cacher, bien sûr que ce ne seroit point là qu'on le chercheroit. Le seigneur, pour savoir ce que c'est que cette peau nouvelle, va la tâter; mais il est mordu jusqu'au sang, et voit le pendu se sauver.

Celui-ci, au lieu de retourner au bois, où il auroit à craindre d'être poursuivi de nouveau, se retire sur une meule de foin qu'on venoit d'élever au bord d'une rivière. Bientôt il y sent la faim; mais il aperçoit au loin une corneille qui vole vers lui, et il forme le projet de s'en régaler. Pour cela, il s'étend, les pieds en l'air, la langue hors de la bouche, comme s'il étoit mort. La corneille, trompée par ces apparences, fond sur lui pour le manger; et c'est elle qui est mangée.

Pendant la nuit, la rivière déborde; et le matin, Renard se trouve au milieu des eaux. Heureusement il aperçoit près de

Digitized by Google

LE RENARD.

là un batelier; il lui demande de l'admettre dans sa nacelle, et le supplie même de venir le prendre sur son grabat, attendu que la goutte l'y retient et l'empêche de marcher. Le prud-homme vient, par bonté d'ame, le chercher sur la meule; mais à peine y est-il monté que le brigand s'en élance, s'empare du bateau, et d'un coup de gouvernail l'éloigne de la rive. Il joint même l'insulte à la noirceur; car il invite le vilain à s'asseoir pour ne pas se fatiguer, et lui recommande sur-tout d'empêcher qu'on n'emporte du foin.

Ce n'est pas tout. Il venoit d'apercevoir sous l'eau, entre le bateau et le rivage, un trou assez profond; et comme le batelier le supplioit de ne pas le laisser là livré à la mort, il croit voir, dans cette fosse, un moyen de lui faire une méchanceté nouvelle. Il feint donc de céder à sa prière, et lui dit d'avancer. Le bon-homme se met à l'eau, mais bientôt il enfonce. Le scélérat lui assène même sur la tête quelques coups de rame, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le malheureux échappe.

De nos jours, pour désigner certains hommes méchans dont les mœurs sont vicieuses et perverses, on les a qualifiés du nom de *roués*. Eh bien! si ces fléaux de la société ne sont pas nouveaux, concluons de ce que nous venons de lire, que dès le XIII.e siècle l'esquisse en avoit été tracée.

Notre auteur représente Renard continuant sa vie scélérate. Enfin, après plusieurs aventures qui n'ont rien de neuf ni de piquant, il est pris, conduit à la cour du lion, et dénoncé par plusieurs animaux. Pour sa justification, il demande, selon l'usage du temps, à combattre en champ clos ses accusateurs. Il est vaincu, et, d'après les mêmes usages, condamné à mort. On le jette à l'eau dans un sac; déjà même tout le monde s'applaudit d'être débarrassé d'un pareil monstre: mais son cousin Taisson, qu'il avoit d'avance intéressé à son sort, étoit là aux aguets; il le retire de l'eau, et Renard retourne à son château, en riant de ses ennemis qui le croient mort.

LE

LE NOUVEAU RENARD,

Poëme burlesque, héroïco-comique et facétieux, par Jacquemars Gelée.

Mss. { ..... 7615.
La Val. 2736 au fol. 100 v.°
Cangé.. f.° p.°

Nota. Ce dernier manuscrit, avant d'appartenir à la Bibliothèque nationale, étoit à Cangé, qui l'avoit acheté de celle d'Anet, et qui l'ayant collationné avec d'autres, y a mis en marge les variantes que ceux-ci lui ont offertes. Il a également ajouté à la fin quelques morceaux qu'il avoit fait copier dans ces manuscrits étrangers, et qu'il a cru être les complémens du sien, mais qui ne sont que des parties détachées du poëme qu'on vient de lire, et qu'il a confondu avec celui dont je vais donner la notice.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

NOUS avons vu vingt-cinq poëtes s'exercer à l'envi sur les prouesses et aventures du Renard; mais les vingt-quatre derniers n'avoient fait que coudre au poëme primitif de Pierre de Saint-Cloud, une suite analogue, plus ou moins longue.

Vers la fin du même siècle, un autre poëte entreprit de composer à lui seul, sur le même sujet, un nouveau poëme tout entier, et il en vint à bout. Son ouvrage, qu'il intitula *le Nouveau Renard* pour le distinguer de l'ancien, parut, selon le premier manuscrit, en 1290; selon le second, en 1289; selon le troisième, en 1292; enfin, selon d'autres que j'ai vus cités dans des catalogues, en 1288.

Il est divisé en deux parties, dont la seconde, beaucoup plus longue que la première, contient plusieurs épisodes qui sont des déclamations morales, et même quelques petits contes étrangers au sujet.

Digitized by Google

LE NOUVEAU RENARD.

L'auteur se nommoit *Gelée* ou *Giélée ;* car on trouve son nom écrit de ces deux manières. Il étoit de Lille : aussi reconnoît-on dans son roman beaucoup de mots et de tournures de patois artésien, qui le rendent très-difficile à entendre. Il y a même inséré, par plaisanterie, trois ou quatre vers en langue flamande ; vers qui ne sont que des formules de salutation, et qui par conséquent ne méritent pas d'être cités. Enfin, il a su y jeter du piquant et de la variété, en y mêlant quelques lettres en prose, et sur-tout un assez grand nombre de refreins de chansons du temps, qui ont leur musique notée, et dont la plupart sont amenés et placés avec assez d'esprit.

Son poëme eut, à sa naissance, presque autant de succès que l'ancien ; et c'est tout dire.

A la vérité, on peut reprocher à sa versification un défaut, qui bien qu'assez commun aux rimeurs ses contemporains, et sur-tout à ceux de son pays, est néanmoins poussé chez lui à un tel excès, que souvent ses vers sont sans mesure, et que malgré leur rime ils ressemblent à de la prose : c'est l'enjambement.

Et pour ce que tant mouteplie (multiplie)
Renars, me plaist que vous en die
Une branche, où pluseurs porront
Prendre exemple, s'en eus sens ont. (si en eux)
. . . . . .
Moult volentiers fust reposés,
S'il osast. Le trot à esrer (errer) (courir)
Prist. Besoins fait vieille trotter.

Mais cette négligence, que nous regardons comme un défaut, nous autres qui avons des règles, n'en étoit pas un dans un temps où l'on n'en connoissoit aucune.

D'ailleurs Gelée est clair et coulant ; il conte bien ; et quoiqu'il n'ait peut-être rien qu'on puisse comparer à certaines branches de l'autre poëme, et notamment à celle où le Renard est teint en jaune, à celle qui est désignée comme la quatrième, à la seconde du manuscrit Saint-Germain, &c. ; quoique pour l'invention il paroisse inférieur à son modèle, puisqu'il a

Digitized by Google

calqué son plan sur l'autre et qu'il en a pris ou imité certaines aventures, cependant il a le mérite d'une ordonnance sage et d'une marche assez bien entendue. LE NOUVEAU RENARD.

EXTRAIT DU POËME.

NOBLE le lion vouloit célébrer sa naissance par une cour plénière et un tournois. Pour la rendre plus brillante, il invite à sa fête tous les animaux, et Renard s'y rend ainsi qu'eux; mais celui-ci, après avoir cocufié Isangrin, venoit d'en être fort maltraité : il avoit sur le cœur cette dernière aventure, et cherchoit à s'en venger. Enfin il en trouve l'occasion dans le tournois. A la faveur du tumulte, il blesse Isangrin d'un coup de miséricorde (1), tue son fils aîné, et se sauve à Maupertuis, où bientôt il est assiégé par le roi. Dans une sortie qu'il fait, il tue un autre enfant d'Isangrin, et enlève le fils de Noble; mais en même temps plusieurs de ses chevaliers, et Rousseau son second fils, sont faits prisonniers.

Il apprend que Noble veut les faire pendre, et il se propose de les délivrer par ruse. Dans ce dessein il se déguise en frère-mineur, et pénétrant jusqu'à la tente du roi, il demande et obtient de lui de les confesser; mais pendant la nuit il escamote les clefs de leur prison, les délivre, et les ramène dans Maupertuis. Cependant la paix se conclut. Le lion fait embrasser les deux ennemis; et admirateur des talens que Renard a déployés dans cette guerre, il le nomme son sénéchal et son bailli.

Noble étoit amoureux de Harouge, femme de Léopard son cousin; elle venoit même de lui accorder un rendez-vous, et lui avoit donné la clef de son jardin pour entrer la nuit chez elle. Renard, qu'il a l'imprudence d'instruire de sa bonne fortune, forme le projet de se l'approprier. Sous prétexte qu'un roi ne doit pas s'exposer seul la nuit, il l'accompagne. Arrivé à la porte du jardin, il demande la clef, comme pour voir s'il n'y a pas d'embuscade; et tandis que Noble attend en dehors et

(1) *Miséricorde*, sorte de poignard.

Digitized by Google

LE NOUVEAU RENARD.

passe la nuit à se morfondre, lui il va coucher avec Harouge, puis il l'emmène à Maupertuis : mais au bout de quelques jours, lassé d'elle, il s'en dégoûte et la renvoie.

Cependant il s'agissoit pour lui d'en imposer au roi sur cette perfidie. Noble le croyoit assassiné : il vient lui dire qu'Harouge l'a fait mettre en prison, et qu'elle ne l'a relâché que quand elle a su qui l'envoyoit.

Sorti avec Tibert pour aller à la picorée, ils trouvent, dans une dépense, de la crême et une oie cuite; mais tandis que le chat s'amuse à manger la crême, il emporte l'oie et ferme la porte. Tibert, bien rossé, revient le trouver pour lui faire des reproches. Dans ce moment, paroît un moine de Cîteaux, qui portoit un héron suspendu à la croupe de son cheval. « Cet homme est » en faute, dit Renard; la chair leur est défendue; c'est une » bonne œuvre de la lui enlever ».

Il va donc s'étendre sur le chemin, dans un état apparent de mort. Le Cistercien, qui est tenté de sa peau, descend de cheval pour le prendre, et il l'attache avec son héron. Alors Renard appelle son camarade. Tibert saute sur le cheval; mais, au lieu de dégager le captif, il coupe avec les dents les cordes qui tenoient l'oiseau et l'emporte, en laissant Renard lié. Celui-ci heureusement vient à bout de se débarrasser; il va retrouver le chat, auquel il demande sa part du héron. Vous avez mangé l'oie sans moi, répond Tibert; je mangerai le héron sans vous.

Pendant ce temps, Eme, femme de Renard, alloit dénoncer son mari au roi. Témoin de ses infidélités avec Harouge lorsqu'il avoit détenu à Maupertuis ce nouvel objet de ses amours, elle étoit devenue jalouse; et dans sa colère, elle avoit cherché à se venger en révélant tout à Noble.

Le lion, furieux d'avoir été dupe, vient de nouveau assiéger Maupertuis. Renard, qui n'a pas eu le temps de se mettre en défense, va chercher ailleurs du secours. Son château est pris; mais il s'établit dans une autre retraite; et de là, toujours libertin, il écrit des lettres d'amour aux trois belles dont il avoit eu les faveurs; Harouge, Hersant et Orgueilleuse la reine. Les dames se montrent mutuellement la lettre qu'elles ont reçue de lui, et elles tirent à la bûchette [à la courte-paille], pour

Digitized by Google

LE NOUVEAU RENARD.

savoir qui des trois acceptera ses propositions. Le sort tombe à Hersant; mais le galant, instruit de leur indiscrétion, jure de les en punir.

Il apprend que quand pendant la nuit un aimant est placé sous l'oreiller d'une femme, le minéral produit sur elle un effet tel, qu'involontairement elle révèle, en dormant, tout ce qu'elle a fait de plus secret (1). Il prend donc un aimant, se rend au camp, déguisé en physicien [médecin]; et là, vantant aux trois maris la vertu de son talisman, il leur donne l'envie de l'éprouver. Tous trois en font l'épreuve; et tous trois, instruits qu'ils sont ce qu'ils ne voudroient pas être, maltraitent tellement leurs femmes qu'elles se réfugient chez le physicien, qui, après les avoir molestées, les emmène chez lui pour molester les maris à leur tour.

Le roi va l'assiéger dans sa nouvelle retraite, et il le fait excommunier par l'archiprêtre l'âne, qui, *revêtu des armes de Dieu* [des habits sacerdotaux], vient, avec sa clochette et de l'eau bénite, éteindre un cierge sous les murs de la forteresse; *car il n'étoit bon qu'à cela.* Renard, en lui voyant faire ses cérémonies, se met à rire. « Par Sainte-Marie! que vais-je » devenir, dit-il? De cette affaire-ci, je ne pourrai plus manger » de pain blanc que quand j'aurai faim, ni voir bouillir mon » pot que quand il sentira le feu ».

Cependant la paix se fait de nouveau. Les maris offensés se réconcilient avec Renard; il rentre dans ses possessions, et devient un prince puissant.

Nous venons de voir Gelée se moquer des excommunications; ici il devient satirique, et attaque la cour de Rome, le clergé et les deux ordres religieux qui alors marquoient le plus.

Il suppose au prince Renard un vaisseau sur lequel se trouvent tous les vices. Renard le fait monter et gouverner par le pape, par les cardinaux, par le clergé, tant séculier que régulier. Le pontife lui demande en fief, convoitise; en héritage, avarice; et pour les siens, débauche pendant toute leur vie. Renard

(1) Il est souvent mention de cette prétendue amulette chez les auteurs du temps. Ils croyoient que c'étoit une propriété de l'aimant, comme celle d'attirer le fer.

Digitized by Google

LE NOUVEAU RENARD.

non-seulement consent à la demande, mais il y ajoute en don, orgueil et hypocrisie; et le clergé se prosterne à ses genoux pour le remercier.

Les Jacobins se sont aperçus que la mendicité dont ils faisoient profession leur étoit nuisible, et que, devenus plus riches, il seroient plus considérés; en conséquence, ils tiennent chapitre.

Un d'eux prend la parole; et après avoir avancé que sans *Renardie* ils seront toujours gueux, il propose de députer vers Renard, pour l'engager à prendre leur habit et à devenir leur supérieur; dans l'espoir que sous un pareil chef, l'ordre ne pourra manquer de s'étendre, et l'or d'y affluer. Renard répond qu'il ne peut accepter leur offre; mais il leur propose son fils aîné, qui déjà montre une grande habileté. Ils l'acceptent; et renonçant à la pauvreté, ils vont, comme les autres ordres, habiter le château d'Orgueil.

Les Cordeliers viennent lui faire la même demande, et il leur donne son second fils. En vain leur règle s'opposoit à des innovations; ils la mettent de côté, s'élargissent la conscience, et adoucissent leurs austérités.

Cependant Renard, devenu dévot en vieillissant, sent à son tour une velléité d'être moine. Il va se confesser à un hermite; mais comme le reclus lui annonce que dans son nouvel état il lui faudra marcher nu-pieds, vêtir la haire, vivre d'eau et de racines, le converti, qui aime à faire bonne chère et à caresser de jolies femmes, renonce à son dévot projet.

Cependant le bruit de son astuce et de ses succès s'étend au loin. Personne ne peut plus, sans lui, acquérir richesses, parvenir aux honneurs, humilier ses ennemis et se venger. Les sages sont tenus pour fous; il n'y a plus d'estime que pour les hypocrites; tous les hommes sont à lui, plus ou moins. Enfin, sa renommée passe les mers, et elle parvient dans Acre jusqu'aux oreilles des Templiers et des Hospitaliers.

Ces deux ordres militaires veulent, pour la gloire de leur institution, le mettre à leur tête; mais comme chacun des deux desire l'avoir pour son supérieur particulier, ils se querellent, et sont sur le point d'en venir aux mains. L'affaire est portée devant le pape; chacun des deux partis fait plaider sa cause

Digitized by Google

LE NOUVEAU RENARD.

par un orateur. Renard, pour les accorder, déclare qu'il portera, mi-parti, l'habit des uns et des autres, et qu'il gouvernera les deux ordres à-la-fois.

Fortune le couronne; elle le place au haut de sa roue. Là, il brave impunément la justice et les lois; et depuis ce moment tous les vices triomphent.

J'AI parlé du succès qu'obtinrent, à leur naissance, les deux poëmes que je viens d'extraire; ils conservèrent, pendant les siècles suivans, toute leur renommée. Et en effet, il faut avouer que malgré leurs défauts ils la méritoient en partie, par le burlesque de leur invention, par des caractères bien soutenus, souvent même par des tableaux plaisans, et une critique assez fine des abus de leur temps.

Au XV.e siècle, le premier des deux, celui du *Renard,* fut mis en vers bas-saxons, et traduit en flamand, en anglois, en allemand. Au XVI.e, on en publia une nouvelle traduction allemande; une en vers latins, et une en français, sous le titre de *Renard ou Procès des bêtes,* laquelle a été réimprimée en 1739.

Je ne répéterai pas, au sujet de ces versions diverses, ce qu'on sait et ce dont j'ai déjà prévenu sur les ouvrages de ce genre, que les auteurs s'y sont permis tous les changemens et retranchemens qui leur ont plu; mais ce que je ne dois pas oublier de dire, c'est que la plupart d'entre eux, retranchant du poëme ce qui étoit licencieux et y substituant des moralités, en ont fait un livre d'instruction et d'éducation.

En 1788, la version intitulée *le Procès des bêtes,* a été réimprimée une troisième fois, sous le titre d'*Intrigues du cabinet des Rats.* L'éditeur avance dans sa préface, qu'originairement l'ouvrage fut écrit en allemand, et c'est d'après l'allemand qu'il prétend le traduire. Et voilà comme faute de connoître notre ancienne littérature, on fait honneur aux étrangers de ce qui nous appartient!

Quant aux *Nouveau Renard* de Gelée, il fut mis de vers en prose, sous le nom de *J. Ténessax;* et cette version a été

Digitized by Google

LE NOUVEAU RENARD.

plusieurs fois imprimée : mais ce poëme n'a eu de succès qu'en France ; il n'a joui chez l'étranger d'aucun des honneurs qu'y a reçus l'autre.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, ci-devant Condé, il y en a un, f.° p.° pap. n.° 153, lequel contient le poëme de Gelée, mis en prose et moralisé, c'est-à-dire, augmenté de beaucoup de chapitres, que le translateur a intitulés *Exemples*, et qui contiennent des réflexions ou des histoires. On lit en tête :

Ci commence le livre du Renard ;
D'ensuivre ses faits Dieu nous gard.

Cette version est absolument la même que celle de Ténessax.

RENARD LE BESTOURNÉ.

Mss. { 7218 au fol. 328 v.°
7615 au fol. 101,

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CE n'est point ici un poëme, mais une pièce de vers par strophes, dont l'auteur, nommé *Rutebeuf*, fleurit vers le milieu du XIII.e siècle, et ne mourut que dans le XIV.e Je ferai connoître, ci-dessous, deux morceaux de lui ; et peut-être y trouvera-t-on quelque talent. Mais je dirai en même temps que je ne connois point d'écrivain plus inégal ; et que ce Rutebeuf, qui quelquefois se fait lire avec plaisir, se montre ailleurs dénué de tout goût, courant après les équivoques, jouant sans cesse sur le mot, et obscur jusqu'à être inintelligible.

Tel il est dans son *Renard bestourné ;* et j'avoue qu'après l'avoir lu et relu avec la plus grande attention, il m'a été impossible d'y rien comprendre. J'y vois seulement qu'il connoissoit le premier poëme dont je viens de parler ; qu'il en cite différens

différens personnages, et qu'il blâme *Noble* d'avoir donné sa confiance à Renard, qui pourroit bien l'en faire repentir; mais c'est tout ce que j'y entrevois. Je ne devine pas même ce qu'il entend par son *bestourné*, et si ce mot signifie chez lui, ou *bistourné*, dans le sens qu'il a encore aujourd'hui, ou *mal tourné. contrefait*, dans le sens qu'il avoit alors et qu'il n'a plus. Le morceau ne donne sur cela aucune indication. RENARD le Bestourné.

Je ne l'indique ici que parce que j'ai voulu ne rien omettre de ce que j'ai trouvé chez nos auteurs sur le *Renard:* car je le regarde comme un vrai coq-à-l'âne.

En voici le début.

Renars est mors, Renars est vis (vivant),
Renars est ors (sâli), Renars est vils,
Et Renars règne.
Renars a moult régné el regne;
Bien i chevauche à lasche regne (rênes),
Col estendu.
L'en (l'on) le devoit avoir pendu, &c.

Digitized by Google

LE RENARD CONTREFAIT.

Manuscrit Lanc. 6985—3. pap. f.° max.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CE manuscrit avoit été destiné à contenir beaucoup de miniatures : le copiste, en conséquence, y laissa en blanc les places qu'elles devoient occuper ; mais on a négligé de les y faire peindre, et les blancs sont vides.

Avant d'être à la Bibliothèque nationale, il appartint à Lancelot, qui l'avoit acheté de la Bibliothèque d'Anet.

Les deux poëmes que je viens d'extraire (*Renard* et *Nouveau Renard*) étoient connus. Plusieurs de nos bibliographes, et même des éditeurs de catalogues, en avoient parlé ; quoiqu'ils l'aient fait d'une manière très-vague, très-superficielle, très-imparfaite, et que plusieurs, ou les aient confondus tous deux, ou n'aient pas su distinguer les aventures de l'un d'avec celles de l'autre.

Celui-ci est inconnu ; au moins je ne me rappelle pas de l'avoir vu cité par aucun d'eux : ce qui me fait croire que les manuscrits en sont infiniment rares.

Le catalogue de la Bibliothèque d'Hohenderf, n.° 39, *p. 237*, en cite un sous cette indication : *RENARD LE CONTREFAIT, roman moitié en vers, moitié en prose, contenant une histoire générale du monde jusqu'en l'année 1319, qui est le temps qu'il a été composé. Manuscrit in-folio.*

Si cette note est exacte, le roman dont elle fait mention n'est pas le même que le nôtre ; mais je soupçonne que l'éditeur du catalogue s'est trompé. Probablement le manuscrit qu'il annonçoit contenoit deux ouvrages différens ; savoir, le poëme du Renard ; et, à la suite du poëme, une chronique en prose. Sans se donner la peine d'examiner le roman, il le regarda comme formant la première partie de la chronique ; il crut que le titre initial, *Renard le contrefait*, étoit le titre général du volume ;

Digitized by Google

et en conséquence il mit dans son annonce, *Roman, MOITIÉ en vers et MOITIÉ en prose, contenant une histoire.*

LE RENARD contrefait.

Avant notre poëte il existoit, comme on vient de le voir, deux romans du *Renard;* l'un par Gelée, l'autre composé d'un très-grand nombre de parties différentes, dont chacune avoit son auteur. Il voulut en faire un troisième.

Trois en fist; cil-cy est ly tiers.

[*Trad.* Il fit qu'il y en eut trois; celui-ci est le troisième.]

Nulle part il ne s'y nomme; mais on voit, par différens morceaux, qu'il étoit de Troyes. C'est au moins ce que paroissent indiquer les particularités qu'il rapporte sur les deux évêques Nanteuil et Gérard, sur quelques bourgeois de cette ville, et sur certains événemens qui la concernoient.

D'abord il y tint boutique d'épicerie,

... Et cil qui fist ce livre,
Marchand
Merechans fu et espiciers,
Le temps de dix ans tout entiers.

Mais ce métier lui ayant déplu, il entra dans l'état ecclésiastique;

Le *clerc* qui cestui livre a fait,
Qui est *Regnart le contrefait :*

et ce titre de *Clerc,* il le prend en beaucoup d'endroits.

Dans son début, il insiste beaucoup sur la nécessité d'être discret; et l'on y voit qu'il eut à se repentir de ne l'avoir pas toujours été, et qu'il tomba *au plus bas degré* pour avoir confié son secret à de prétendus amis qui en abusèrent. « Je sais, dit-il, » combien j'ai besoin de discrétion; mais dès mon plus jeune » âge, j'ai été accoutumé à dire tout ce que je pense; et com- » ment me défaire d'une habitude d'enfance? »

Ailleurs, à propos de la foiblesse et de la fragilité humaines, il donne encore des conseils à ses dépens. Là, parlant de ces femmes qui feignent d'aimer un homme tant qu'elles le savent *garni,* il en cite une qui après l'avoir *mis à petit port* et l'avoir ruiné, *pourchassa sa mort.*

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

Peut-être fut-ce cette aventure qui, par nécessité, ainsi que par dépit, lui fit prendre l'état ecclésiastique; peut-être fut-ce elle qui le lui fit quitter, car il le quitta :

Clerc ne fu; mais il l'ot esté,
Cil qui a tout ce récité.

Il eût fort souhaité être nommé par le roi, procureur de la ville; il vante fort les talens qu'il avoit pour cette place, et prétend qu'il l'auroit rendue très-lucrative au prince par les amendes; mais il y avoit un certain Nicolas Chole, *grand procureur du roi* en Champagne, qui l'en avoit *débouté*, et qui le *réduisoit à tenir son arc tendu, pour tirer où il pourroit.*

Il avoit *plus de cinquante ans*, quand il publia son poëme. Ce fut *en 1328* qu'il le commença; et il mit *plus de treize ans* à le faire. Cette expression, *plus de treize ans*, sembleroit indiquer qu'il le fit paroître en 1342; cependant, comme il y parle des monnoies

Qui couroient l'an quarante-deux,

on peut assurer qu'il ne le rendit public au plutôt que vers quarante-trois.

Il dit, en plusieurs endroits, l'avoir traduit du latin; mais j'ai déjà eu si souvent occasion de remarquer combien cette charlatanerie d'usage étoit commune parmi nos poëtes, et combien elle y est insignifiante, que je ne la crois pas plus fondée chez lui que chez la plupart d'entre eux. On aura de la peine à croire qu'il traduisit du latin en français, un ouvrage où il parle souvent de lui, où il rapporte beaucoup de petits faits dont les uns concernent son temps, et les autres sa ville. D'ailleurs lui-même il détruit cette assertion, quand il dit qu'il

...Le fist sans le faire faire,
Et sans prendre aultre exemplaire;

ce qui signifie qu'il le composa sans avoir obligation à personne, et sans vouloir prendre aucun modèle.

J'ai observé ci-dessus, en parlant des deux *Renards* précédens, que ces poëmes, qui de leur nature étoient burlesques,

Digitized by Google

quelquefois satiriques, et souvent obscènes, avoient subi, dans les siècles qui suivirent leur publication, une étrange métamorphose, puisqu'on en avoit fait des ouvrages moraux. Tel étoit l'esprit du temps; on vouloit *moraliser* tout : plusieurs de mes notices en ont fourni la preuve.

LE RENARD contrefait.

Eh bien ! notre épicier devenu auteur est le premier qui tenta de moraliser les deux romans; mais il s'y prit autrement que ceux qui par la suite l'imitèrent. Ceux-ci ne connurent d'autre méthode que de supprimer certains morceaux, d'en changer d'autres, d'insérer par-tout de la dévotion, des allusions, des moralités : du reste, ils conservèrent les deux poëmes. Lui, il fit un poëme nouveau, de dix-neuf à vingt mille vers, entièrement dévot et moral, et dans lequel il ne garda, des deux précédens, qu'un très-petit nombre d'aventures brodées et modifiées à sa manière, et qui devinrent pour lui des cadres où il entassa tout ce qui lui passa par la tête.

Son *Renard* diffère donc entièrement, et de ceux qui le suivirent, et de ceux qui le précédèrent. Il ne consiste point, comme ces derniers, dans une série de méchancetés ou de tours d'adresse, de ce rusé animal. Triste et sérieux, il ne contient guère que des déclamations et des sermons, mêlés de quelques historiettes.

Ce n'est pas que les autres, à travers leurs folies et leurs obscénités, n'offrent quelquefois aussi de la morale. Mais cette morale n'y est composée ordinairement que de proverbes et de maximes isolées; tandis que chez lui elle forme de petits discours et des morceaux d'une certaine longueur, qui à la vérité n'ont entre eux aucune liaison, mais qui chacun traitent un sujet. Tels sont, par exemple, ceux-ci : importance du choix d'une bonne nourrice, nécessité d'être discret, manière de bien donner, danger de l'insubordination dans les inférieurs, &c. &c.

Ceci nous apprend pourquoi il intitula son poëme *Renard le contrefait ;* c'est qu'effectivement ce n'étoit qu'une imitation, une *contrefaçon* des deux autres.

A l'en croire, personne jusqu'à lui n'avoit vu roman pareil au sien; et réellement on a peine à concevoir comment voulant faire un traité de morale, il est allé s'aviser de le mettre dans

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

la bouche du Renard et de lui donner ce bizarre titre. Mais lui-même nous en dit la raison. Étranger à la profession de versificateur, il avoit de justes motifs de se défier de ses talens, et n'osoit publier sous son nom sa production. Pour l'accréditer, il imagina de l'attribuer à un autre ; et comme le Renard est renommé pour sa finesse et son esprit, c'est au Renard qu'il prête ce qu'il veut dire ; ce sont les leçons de Renard qu'il est censé publier.

On avoit appelé *branches* les parties diverses qu'avoient ajoutées au premier roman de ce nom différens auteurs. Notre Champenois a qualifié du titre d'*histoires* celles du sien, parce qu'en effet il y insère beaucoup d'histoires. Cependant il donne aussi à sa dernière partie le nom de *branche*, quoique le poëme entier soit de lui.

Quant à ses histoires, il les prend dans la Bible, dans les légendes, dans les *Contes dévots* dont j'ai parlé ci-dessus ; souvent même ce sont des aventures qui couroient de son temps, ou des faits marquans arrivés dans le royaume, tels que la condamnation et le supplice d'Enguerrand de Marigni, de Jourdain de Lille, de Pierre Remi, de Gérard Guéte, dont il parle en plusieurs endroits.

Tout ce fatras, sans suite et sans ordre, jette dans son ouvrage un décousu dont on n'a point d'idée. On diroit qu'il s'embarrasse peu de son sujet. A-t-il épuisé une matière ; il en entasse une autre, souvent opposée. Tantôt c'est Renard qui parle ; tantôt un autre personnage qui est en scène avec lui ; et tantôt l'auteur, qui, au milieu de leurs discours prend tout-à-coup la parole en son nom, puis la leur laisse reprendre ensuite. Sans cesse il fait citer à son Renard les écrivains de l'antiquité, et sur-tout Cicéron, Salomon et David. Il le fait prêcher sur la confession, sur l'enfer, sur les principaux points de la religion ; et il ne paroît pas même se douter de l'inconvenance et du ridicule qu'offre cet étrange alliage. Mais suivons-le dans quelques-uns de ses détails, et faisons connoître plus particulièrement ce qu'il a de bon et ce qu'il a de mauvais. Comme il n'est point connu et qu'il n'a pas été imprimé, je crois devoir donner à mon extrait quelque étendue.

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

Renard, devenu vieux et infirme, inquiet des approches de la mort et des méfaits de sa vie passée, sort pour aller demander des conseils sur la manière de passer sans risque ce dernier moment.

En route il rencontre un paysan qui paroissoit accablé de tristesse : il le salue; mais comme il l'a appellé *vilain*, et que celui-ci s'en est formalisé, il se croit obligé de lui faire des excuses, et convient que de même qu'on n'est pas gentilhomme pour avoir étriers dorés, faucons et levriers, on ne doit pas non plus être qualifié de vilain, si on ne l'est réellement de paroles et d'actions.

Il y a
De meilleurs cœurs a soubs bureaux
Et dessoubs fourures d'aigneaux (1),
Qu'il n'a soubs vairs et soubs ermines.

L'auteur s'arrête assez long-temps sur ce point de morale; et en général c'est avec ces épisodes particuliers qu'il compose son ouvrage. Au reste j'observerai ici d'avance qu'il est peu favorable à la noblesse, et je citerai en preuve ce proverbe que Renard dit au paysan :

n'engendroit
Se gentis-homs mais n'engenroit,
Ne jamais louve ne portoit,
Et grant cheval ne fust jamais,
Tout le monde vivroit en paix.

[*Trad.* Si gentilhomme n'avoit jamais d'enfans, si jamais louve ne portoit, si jamais il n'existoit grands chevaux de bataille, le monde vivroit en paix.]

Le prudhomme entre en conversation à son tour, et il conte la cause de son chagrin. Agé de soixante ans, il étoit à son aise, jouissoit d'une bonne réputation, et se flattoit de mourir en repos; mais il vient d'être dépouillé de ses biens et chassé par son seigneur, et il se voit, sur ses derniers jours, réduit à mendier son pain, sans savoir où aller, et sans autre ressource que la mort.

(1) Le *bureau* étoit une étoffe grossière à l'usage du peuple. Les fourrures qu'il portoit étoient de peaux d'agneau; tandis que les grands et les riches les portoient de vair et d'hermine.

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

Renard l'exhorte à espérer en dieu, et il lui cite les pseaumes de David. Parmi les pertes que peut faire l'homme raisonnable, dit-il, je n'en connois que trois pour lesquelles il doive s'affliger; et ces trois sont,

Ame, renommée, et amy.

Toutes les autres peuvent se réparer. « Mais, sois vrai; pourquoi » ton seigneur t'a-t-il chassé? car enfin il ne l'a pas fait sans » motif. Je l'ignore, répond le paysan; tout ce que je sais, et » le seul reproche que je puis me faire, c'est que jamais je » n'ai voulu céder à ses ordres, et que quand je passois devant » lui ou devant ses parens, jamais je ne faisois de révérence. » — Eh! voilà ta faute; mieux eût valu le trahir, il te l'auroit » plutôt pardonné ».

Renard, pour motiver et appuyer cette leçon, fait un long discours sur l'insubordination, la désobéissance et l'orgueil. Il cite les mauvais anges précipités du ciel, Adam chassé du paradis terrestre, &c. Et sa déclamation annonce une triste vérité; c'est qu'au temps où il écrivoit, la dignité de l'homme étoit totalement méconnue, et qu'on regardoit comme un délit des classes inférieures, le manque de respect et de soumission pour les hautes classes.

Après ces exemples, vient le bel apologue du chêne et du roseau; morceau que je n'ai garde d'omettre, et que je vais extraire avec la plus scrupuleuse exactitude, parce qu'il nous rappelle la superbe fable de la Fontaine.

Je me crois dispensé de prévenir que le sujet n'appartient pas à notre rimeur; personne n'ignore qu'il est d'Ésope, et qu'au IV.e siècle, Aviénus le mit en mauvais élégiaques latins, avec quelques changemens. Avant de donner ici l'extrait de notre version française, je demande la permission de remettre sous les yeux du lecteur les deux textes qui la précédèrent. Ces sortes de rapprochemens forment des matériaux pour notre ancienne histoire littéraire; et j'ai déjà prévenu plusieurs fois que le but principal dont je m'occupe dans mes notices, est d'y faire connoître la littérature de nos pères, ainsi que leurs mœurs et leur esprit, leurs arts et leurs sciences.

L'OLIVIER

Digitized by Google

L'OLIVIER ET LE ROSEAU,

Par ÉSOPE.

LE RENARD contrefait.

« L'OLIVIER disputoit avec le roseau, de force, de patience » et de tranquillité. L'olivier lui reprochant que trop foible il » cédoit à tout vent, le roseau se tut, mais attendit. Un vent » violent souffle : le roseau agité se plie, se prête aux secousses » des vents, échappe à leur furie. L'olivier veut résister ; » l'impétueux aquilon le brise.

» Cette fable apprend qu'il vaut mieux s'accommoder au » temps et ne pas résister aux puissances, que de lutter contre » un plus fort que soi ».

Fab. d'És. trad. du C.te Gail.

QUERCUS ET ARUNDO,

Par AVIÉNUS.

MONTIBUS è summis radicitùs eruta quercus
Decidit, insani turbíne victa noti ;
Quam tumidis subter decurrens alveus undis
Suscipit, et fluvio præcipitante rapit.
Verùm, ubi diversis complectitur ardua ripis,
In fragiles calamos, grande resedit onus.
Tunc sic exiguo connectens cespite ramos,
Miratur liquidis quòd stet arundo vadis ;
Se quoque tam vasto necdùm consistere trunco,
Ast illam tenui cortice ferre minas.
Stridula mox blando respondens canna susurro,
Seque magis tutam debilitàte docet.
Tu rapidos, inquit, ventos sævasque procellas
Despicis, et totis viribus acta ruis :
Ast ego surgentes paulatìm demoror austros,
Et quamvis levibus provida cedo notis.
In tua præruptus offendit robora nimbus ;
Motibus aura meis ludificata perit.

Hæc nos dicta monent, magnis obsistere frustrà,
Paulatìmque truces exsuperare minas.

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

Au XIV.e siècle, les fables d'Aviénus furent traduites en vers français; et elles font partie d'une collection, qu'il ne faut pas confondre avec celles de Marie de France, et que je ferai connaître ailleurs. L'auteur, ainsi que notre Champenois, ne s'est pas nommé; mais il étoit son contemporain, puisqu'il ne put, comme je le prouverai ailleurs, publier son ouvrage que depuis 1332 jusqu'en 1347. Voici comme il traduit la fable latine; je n'en citerai qu'une partie, parce que ce n'est qu'une traduction, et qu'elle n'a aucun mérite de style :

Un biau chesne qui plantés (étoit) ière
En un mont, sus (au-dessus) une rivière,
Si biaus, si fort, si gros estoit,
Que nuls vens il ne redoubtoit :
Tant estoit grans arbres et haus.
De tous vens souffroit les assaus.
Onc tant n'osèrent aproichier (approcher),
Que de riens le fissent plessier (plier).
Mès tant soufflèrent et ventèrent
Les vens, qu'à terre le portèrent.
Onc si bien ne se deffendi,
Aval en l'iaue (l'eau) descendi, &c.

Voyons maintenant notre Champenois; et rappelons-nous que c'est Renard qu'il fait parler, et qu'il s'agit d'une leçon donnée à un paysan qui venoit d'être chassé de son bien pour ne pas s'être montré assez souple vis-à-vis de son seigneur.

« Prud'homme, tu serois encore chez toi, si tu t'étois ressou-» venu de ce jonc qui, en 1218, sut résister à la fameuse » tempête qu'on éprouva, la veille de Saint-Mathieu, par toute » la France. Elle fut si épouvantable qu'à Paris elle renversa » un pont; à Troyes, l'église de Saint-Pierre; et en beaucoup » d'endroits, plusieurs grands forts.

» Dans le lit de la Seine étoit un jonc; et sur le bord de » la rivière, un immense et robuste chêne, dont les branches » et les racines s'étendoient au loin. Tous deux furent attaqués;

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

» mais le jonc plia humblement, et il ne fut point ébranlé.
» Le vent frappa l'arbre, qui d'abord résista; mais il le frappa
» et le poussa si violemment, qu'enfin il le jeta par terre (1).

» *Tout amaladi et vaincu*, le chêne tomba dans la rivière,
» et fut entraîné par elle. Il arriva ainsi vers le jonc, qui le
» voyant venir, baissa de nouveau la tête, et le laissa passer;
» puis se releva *tout aussi droit que devant.*

» Cet événement étonna le géant. Il voulut en savoir la
» cause, et s'arrêta pour la demander au jonc. Eh quoi! lui
» dit-il, moi qui jusqu'ici n'avois craint gelée, pluie ni vent;
» moi que trente chars n'eussent pu porter, et qui me sentois
» une telle force que j'eusse bravé cent tempêtes comme celle-ci,
» je viens néanmoins d'être abattu! Et toi, chétif, venu de rien;
» toi qu'un homme tortilleroit sans peine autour de son doigt,
» te voilà encore debout! Comment donc t'es-tu maintenu?

» Le voici, répondit le jonc. Tu as péri, toi, parce que te
» sentant fort et roide, tu as voulu résister à plus fort encore.
» Moi, quand je vois un ennemi contre qui je ne puis tenir
» et qui veut me passer sur le corps,

» N'ay pas honte de moy baissier;

» et quand il est passé, je me relève.

» Beaulx enclins ne me coustent rien.
» Et Jacobin et Cordelier
» Trayent trestous à cest colier (2).
» Long temps dure, qui s'humilie ».

En confirmation de cette doctrine, le jonc cite au chêne

(1) Le vent hurta; l'arbre se tint.
Le vent tant bouta (poussa) et hurta,
Que le chêne à terre jetta.

Après ces vers, je m'applaudis d'avoir lieu de citer ceux de la Fontaine :

L'arbre tient bon, le roseau plie;
Le vent redouble ses efforts;
Et fait si bien qu'il déracine
Celui de qui la tête au ciel étoit voisine,
Et dont les pieds touchoient à l'empire des morts.

(2) *Tirent tous à ce collier*; expression métaphorique, pour dire *emploient tous cette méthode :* et en effet, des mendians et des quêteurs, comme les Cordeliers et les Jacobins, devoient, pour obtenir des aumônes, être de ces gens à qui les souplesses, les révérences, et, selon l'expression de notre auteur, *les beaux enclins* ne coûtent rien.

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

l'exemple des Flamands révoltés, en 1328, contre le roi Philippe (de Valois), qui les ayant attaqués avec de nombreuses troupes,

tua
Tout print, tout ochist, et chassa.

Il cite ceux d'Enguerrand, de Pierre Remi et de Jourdain de l'Ille, qui n'eussent pas été pendus, dit-il, s'ils avoient *eu humilité au roi.* « Mais Remi se fioit tant en son argent, qu'il méprisoit » tout le monde. Jourdain de l'Ille, neveu du pape, étoit si » félon et si orgueilleux, qu'il paroissoit ne craindre personne : » il vint par fierté à Paris ;

» Et là le gibet le retint.

» Mainfroi et Conradin périrent, parce qu'ils ne voulurent pas » se soumettre à la loi de Rome. Enfin cent ans ne me suffi- » roient pas, pour te citer tous ceux qu'orgueil a perdus (1) ».

Renard fait l'application de cet apologue et de toute cette doctrine au paysan. Mais comme il le voit résolu à vouloir se donner la mort, il cherche à le consoler par d'autres exemples de grands personnages qui, du faîte de la prospérité, ont été précipités dans l'abyme du malheur : Hécube, sa fille (Polixène),

(1) Enguerrand de Marigni, principal Ministre de Philippe-le-Bel, pendu en 1315, l'année d'après la mort de ce prince, sous le règne de Louis Hutin son fils. Il est reconnu aujourd'hui que sa mort fut l'effet de la haine que lui portoit le comte de Valois, frère de Philippe ; et le comte lui-même parut l'avouer dans la suite : aussi sa mémoire fut-elle réhabilitée, et ses biens restitués à sa famille. Mais ce dont on ne peut le disculper, c'est la fierté qu'il montra, tant qu'il fut en faveur ; c'est le peu de soin qu'il prit de ménager ses ennemis, et le démenti qu'il rendit au comte : d'où notre poëte a raison de supposer qu'*avec moins de hauteur il n'eût point été pendu.*

Pierre Remi, accusé de malversation dans les finances, fut exécuté en 1328.

Jordain, ou Jourdain, seigneur de l'Ille, avoit épousé la nièce du pape Jean XXII, qui alors gouvernoit l'église. Prévenu de concussions et de divers crimes, il fut ajourné par un huissier à comparoître au Parlement, mais il saisit la masse que portoit cet officier, et l'en assomma. Il eut néanmoins l'audace de venir à Paris ; mais *le gibet l'y retint,* comme dit notre auteur. Il y fut arrêté, traîné à la queue d'un cheval, et pendu en 1323.

Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II, soupçonné d'avoir fait mourir son père et son frère Conrad, usurpateur du royaume de Sicile, excommunié par les papes, qui armèrent contre lui Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, périt en 1266 dans une bataille que lui livra Charles.

Conradin, fils de ce Conrad dont il vient d'être parlé, voulut, jeune encore, et malgré les papes et le comte d'Anjou, recouvrer son royaume de Sicile. Battu à son tour, puis fait prisonnier, il périt sur un échafaud en 1268.

Digitized by Google

Daire (Darius), Philicanbris (Sisigambis) sa mère, Rosane (Roxane) femme d'Aléxandre. Il finit son exhortation par une peinture de l'enfer; et pour détourner le malheureux de la noire résolution qu'il a prise, il lui annonce que ceux-là sont condamnés à l'enfer, qui par désespoir se donnent la mort. Le paysan est touché du discours; il renonce au projet de se tuer, et se retire.

LE RENARD contrefait.

Telle est la première partie du poëme, appelée par l'auteur *Histoire de Regnart et du Vilain*, et sur laquelle je me suis un peu étendu, parce qu'elle nous indique sa manière, et que d'ailleurs elle est la meilleure de toutes.

Quant à cette inconvenance étrange d'un paysan auquel on cite Hécube et Sisigambis, d'un Renard qui parle à-la-fois apologue, histoire et religion, elle peut nous faire apprécier un siècle où, impunément et sans être ridicule, on débitoit, et l'on présentoit même comme utiles, ces sottises disparates.

Cependant je reviendrai sur cet apologue, qui, pris isolément et dégagé de ses risibles accessoires, me paroît, sous plusieurs rapports, avoir un certain mérite.

Quelque vénération qu'on ait pour l'antiquité, on ne peut s'empêcher de convenir que le choix de l'arbre, dans la fable d'Ésope, eût pu être plus heureux, et qu'Aviénus a eu raison de substituer dans la sienne le chêne à l'olivier.

Je doute aussi qu'on trouve bien vraisemblable de voir le roseau *disputer* avec l'olivier, *de force et de tranquillité.*

Notre poëte a, comme Aviénus, adopté le chêne; mais au lieu du roseau, dont la tige a quelque grosseur, et qui par sa tête sur-tout présente une certaine prise aux vents, il introduit le jonc, qui, plus petit, plus mince et plus élastique encore, peut leur résister davantage, et forme avec le chêne un contraste plus frappant. Une foible plante, *qu'on tortilleroit autour du doigt;* un arbre immense, *que trente chars ne pourroient porter;* quel parallèle!

La Fontaine avoit trop de génie pour ne pas sentir tout l'avantage que lui donnoit le choix du chêne sur celui de l'olivier. Il a conservé le roseau, il est vrai; mais c'est avec le chêne qu'il a fait cette fable, chef-d'œuvre de narration, de goût et

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

de poësie; cette fable qui réunit tous les tons, tous les genres de beautés, et à laquelle je défie les nations étrangères, anciennes et modernes, d'opposer rien de comparable.

Avouons pourtant que si l'on n'y étoit fasciné, à chaque vers, par un charme irrésistible, on y trouveroit aussi une invraisemblance peut-être.

Chez notre ancien Champenois, le fond de la fable est un fait vrai, un événement arrivé en France. Une tempête horrible y a eu lieu; elle a renversé une église, un pont, plusieurs forteresses; rien d'étonnant si elle renverse un chêne. Or c'est ce chêne dont le poëte fait le sujet de son apologue. Ici donc rien ne choque; vérité historique, vérité poëtique, tout est d'accord.

Chez notre Champenois moderne, l'arbre insulte arrogamment au roseau, qui, après une réponse tout-à-la-fois modeste, pleine d'assurance et ironique, déclare qu'il a moins à craindre des vents que le fanfaron, et finit par ces paroles prophétiques, *attendons la fin.* Puis tout-à-coup,

> ..... Comme il disoit ces mots,
> Du bout de l'horizon accourt avec furie
> Le plus terrible des enfans
> Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.

Je le répète; sans la séduction de cette harmonie imitative, de cette riche poësie, de ces magnifiques images, ne seroit-on pas surpris de voir là naître, à l'instant même, un ouragan, comme pour vérifier la prophétie du roseau? et cette espèce de miracle subit a-t-il la vérité de l'autre récit?

Je me trompe, sans doute; mais je desirerois que la Fontaine eût connu la fable de son compatriote. Au moins il me semble que ce chêne, né sur le bord de la rivière, jeté dans l'eau par l'orage et roulant avec elle; que ce jonc qui en le voyant venir baisse la tête et ne souffre pas plus de lui qu'il n'a souffert des vents; que l'étonnement de l'arbre qui s'arrête pour l'interroger; que ces détails étoient de nature à fournir au tableau de notre inimitable peintre, des beautés nouvelles.

Je viens de faire connoître ce que m'a paru offrir de louable notre rimeur; et je regrette d'avoir rarement à lui rendre la même justice dans l'analyse de son poëme, que je vais reprendre.

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

J'ai déjà dit que cet ouvrage manquoit de plan. Il n'a que des détails; et c'est sur ces détails que je m'arrêterai principalement dans la continuation de ma notice.

Renard rentre chez lui, où assailli par les besoins et livré à de tristes réflexions, il passe en revue ses anciens désordres, et fait son examen de conscience, qu'il accompagne d'actes de contrition et de pensées dévotes.

Dans cette circonstance, trois personnages divers, *Peur*, *Nature* et *Raison*, lui apparoissent successivement. *Peur* l'épouvante sur le jugement qui l'attend dans une autre vie. Les discours que tient *Nature* sont d'un genre tout opposé : elle ne parle que d'amusemens et de plaisirs; elle lui conseille, entre autres choses, de ne point avoir de commerce avec de vieilles femmes, mais avec des jeunes; et la raison qu'elle en donne, et à laquelle on ne s'attend point, c'est que les jeunes au moins peuvent avoir des enfans qui seront capables de servir dieu.

Fuyez toudis (toujours) vielle putain,
Ne vous acostez à sa couche...
Vous devez aux jeunes venir.
Tel semence y porrez (pourrez) sèmer
Que dieu porra encore amer,
Et porra faire moult de biens
Tant aulx estranges (étrangers) comme aulx siens.

« J'honore Raison, ajoute Nature; elle est ma dame : mais » si les jeunes gens, les belles femmes et les pucelles suivoient » ses conseils au lieu des miens, où en seroit le monde, et où » en seroient-ils eux-mêmes? C'est par moi qu'ils vont chercher » des réduits secrets; par moi qu'ils se jettent là dans les bras » les uns des autres, et qu'ils y donnent naissance à des milliers » d'êtres qui sans moi n'existeroient pas » :

Pœut-on trouver meilleure vie
Que de gésir ès bras s'amie !

Si l'auteur n'avoit eu soin de nous prévenir qu'il avoit été clerc, mais qu'il ne l'étoit plus, s'attendroit-on à trouver chez lui pareille morale !

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

Raison, quand elle paroît à son tour, se trouve donc obligée de combattre et les alarmes de *Peur*, qui tremble toujours sur l'avenir, et les conseils de *Nature* qui ne songe qu'à vivre en joie, sans penser à la mort. Elle finit par inviter Renard à calmer sa conscience en allant se confesser. Il va dans ce dessein trouver un hermite; et l'on se doute bien que le poëte, qui plus haut s'est beaucoup étendu sur l'examen de conscience, ne manque pas de s'étendre encore ici davantage sur la confession, et de mettre sur cela de longs discours dans la bouche du confesseur et dans celle du pénitent.

Celui-ci s'accuse d'avoir été avocat, usurier, astrologue, charlatan, devin, bordelier; d'avoir hanté les tavernes, passé les nuits au jeu, induit à luxure beaucoup de moines et de religieuses.

Interrogé sur ses vols et sur la qualité des personnes qu'il a volées, il se met à rire, et déclare que concernant cet article il ne se sent aucun scrupule. « J'ai pris sans remords, et je » prendrai encore de même, dit-il, à ceux qui établissent sur » le peuple tailles, corvées, formariages, main-mortes, dîmes, » coutumes; choses

Que dieu oncques n'ordonna,
Ne establi, ne commanda.

» Ce qu'ont ces gens-là, ils n'ont point droit de l'avoir; et moi » je ne me fais nulle conscience de le leur prendre. Je prends » de même à ces moines mendians qui se disent avoir tant » d'amour pour dieu.

Je prens volontiers d'un prêtre prévoire;
Car ils le gaignent en chantant.

» Enfin je ne vole personne que les gens d'église et les gentils-» hommes.

» Pour ces derniers, je les étranglerois tous si je le pouvois, » comme étant les ennemis nés des laboureurs, des ouvriers, » et autres prud'hommes qu'ils appellent leurs vilains, et qu'ils » font travailler pour s'emparer ensuite du fruit de leur labeur. » Toutes les fois que j'ai le bonheur de dérober à un de ces gens » là, je me retire bien joyeux; et je vais porter ma proie chez

» ces

Digitized by Google

» ces bons compagnons qui dorment le jour et rôdent la nuit; » qui ont froid, qui ont chaud; qui tantôt en riches habits, » tantôt en chemise, aujourd'hui trouveroient une chambre » pleine d'or, et demain n'auroient pas un denier; qui, sans » cesse épiant les caves, les greniers, les grosses abbayes, ont » plutôt escaladé un toit que vous n'auriez dit *dieu te garde* ».

LE RENARD contrefait.

on doit aimer
Tels compagnons doit-on amer;
Mais on doit clerc jetter en mer ».

Enfin, après avoir parlé de ses vols, Renard parle des diverses sortes de voleurs, évêques, cardinaux, grands seigneurs et autres qui emploient son art, et qui en profitent si bien qu'ils s'assurent l'impunité; car il n'y a que les petits fripons de pendus, les grands ne le sont point.

Mes lecteurs ont déjà vu dans mes notices précédentes, et ils verront encore dans les suivantes, plusieurs auteurs déclamer avec virulence contre la noblesse; mais aucun jusqu'à présent n'a poussé l'audace jusqu'à déclarer qu'il se feroit un plaisir d'en étrangler, s'il le pouvoit, tous les membres jusqu'au dernier. Ils ont vu également des ecclésiastiques faire de leur ordre une satire amère; mais nous n'en avons encore vu aucun dire qu'il falloit jeter à la mer le clergé. Assurément notre ex-clerc, en renonçant à son état, n'en avoit pas emporté une haute estime.

Le confesseur annonce à son pénitent qu'il ne peut lui donner l'absolution, et qu'il lui faut aller à Rome la demander au pape. Le converti s'y soumet: il prend l'écharpe et le bourdon; il part; et ici commence le *pélerinage de Renard*, dont il a été mention dans une des *branches* du premier poëme. Cependant ce *pélerinage-ci* diffère entièrement de l'autre; et c'est assez l'ordinaire de notre rimeur: il ne prend, comme je l'ai dit, que les principaux traits d'une aventure, et les brode à sa manière.

Notre pélerin, dans sa route, rencontre l'âne et Bélin le mouton, qui l'arrêtent et causent avec lui. Cette conversation amène, de part et d'autre, de longs discours entremêlés d'histoires, entre lesquelles je remarquerai celle que conte Renard, de Saint-Marcel, qui étoit voleur de grand chemin, et qui;

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

un jour qu'il vit un charretier embourbé, s'avança par charité pour l'aider, fut tué par lui, et monta tout droit au ciel.

Les deux amis demandent au pélerin pourquoi, au lieu d'aller gueuser sur la route de Rome, il ne prend pas un métier honnête, dans lequel après tout il pourroit se sauver aussi bien qu'avec la vie errante qu'il va embrasser. Il répond à cette question par une satire des professions d'orfévre, de drapier, épicier, médecin, tavernier, pelletier, laboureur; il expose fort en détail toutes les friponneries qu'emploient dans ces états ceux qui les exercent, et conclut qu'il *n'est tel vie com d'embler* [qu'il n'est métier tel que de voler]. Après quoi il renonce à sa dévotion, et revient chez lui pour reprendre le sien.

En route, il rencontre Thiesselin le corbeau, qui le prie d'épargner ses petits, et qui pour les lui faire reconnoître les lui désigne comme très-beaux. Renard trouve le nid; mais comme il n'y voit que des oisillons noirs et très-laids, il les croque. Puis, quand le père se plaint, il répond : *C'est votre faute, pourquoi m'avez-vous trompé!*

On reconnoît-là une fable ancienne.

Suit celle du puits dans lequel il descend étourdiment, et d'où il ne se tire qu'en déterminant par adresse Isangrin à se mettre dans l'autre sceau. Isangrin échappe à son tour, en contrefaisant le mort : quelqu'un qui le croit tel, le tire de l'eau pour l'écorcher; et alors il se sauve.

Quand Renard rentre dans son logis, il trouve sa femme et ses enfans qui lui demandent à manger. Pour toute réponse, il leur fait de longs sermons, leur parle sur la douceur, sur l'astronomie, le respect pour les parens, la bonne éducation, l'avantage des heures réglées pour les repas, l'inconvénient de reprocher aux autres des défauts qu'on a soi-même, &c. Il leur cite l'aventure d'Icare, les prodiges de Virgile le Magicien, et plusieurs historiettes, entre autres celle d'une abbesse.

Cette dame étoit couchée avec son ami, quand tout à coup elle entendit dans son voisinage une porte s'ouvrir. L'idée lui vint aussitôt que c'étoit quelque prêtre qui entroit chez une religieuse. Pour les surprendre, elle saute du lit, s'habille à la hâte; mais sa précipitation est telle qu'en voulant prendre son

Digitized by Google

voile, elle prend les braies de son ami, et se les met sur la tête. Dans cet état, elle court chez la none, qui venoit effectivement de recevoir un prêtre. A cette vue, elle s'emporte, traite la coupable de ribaude et d'infame, et la menace des plus terribles châtimens. « Dame, répond tranquillement la nonain, vous auriez dû, avant de me tant blâmer, regarder ce qui vous pend à l'œil ». L'abbesse y porte la main : elle trouve le cordon des braies (1), et se voit forcée de demander le secret, en promettant, de son côté, de le garder.

LE RENARD contrefait.

Enfin pourtant Renard, pour fournir à ses enfans de quoi manger, choisit l'un d'eux qu'il mène à la chasse avec lui; et il a grand soin de lui donner des leçons sur les précautions de prudence qu'il doit prendre, s'il veut n'être point attrapé. L'étourdi ne les suit pas; il est étranglé par les chiens, et le père désolé retourne chez lui.

En traversant le bois, il trouve Brichemer le cerf, qui s'amusoit avec des biches, et il s'avise de le sermonner. Brichemer, pour se venger, lui joue un tour. L'ours qui le rencontre un peu plus loin, lui en joue un autre; et c'est une singularité à remarquer que Renard, qui dans les deux premiers poëmes est un coquin si fin et si adroit, n'est dans celui-ci qu'un sot, vieux, triste et bête, quoique l'auteur ne l'ait pris pour son héros que parce qu'il lui reconnoissoit plus d'esprit qu'à tous les autres animaux.

Il attrape Chante-clair le coq; et Chante-clair lui échappe par adresse. On a vu cette aventure dans une des *branches* du premier poëme. Ici elle est d'une longueur excessive : les deux personnages content chacun des histoires; et tous deux citent à l'envi, Caton, Senèque, Cicéron, Saint-Augustin, &c.

Pauvreté apparoît à Renard. Dans le discours qu'elle lui adresse, elle se vante sur-tout d'un mérite qui lui est propre, celui de faire connoître les vrais amis; et pour le prouver, elle rapporte cette historiette :

« Du temps de Jean de Nanteuil (évêque de Troyes), mort » en 1300, il y avoit à l'Épine un curé qui nourrissoit chez

(1) C'est probablement ce conte qui a donné lieu à l'expression proverbiale, *autant vous en pend à l'œil.*

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

» lui une jeune *garce* (1). Ses paroissiens scandalisés vinrent » à son logis lui faire sur cela des remontrances; ils lui repré- » sentèrent que pareille vie ne convenoit point à son état; » mais pour toute réponse il leur dit : Taisez-vous, vilains, et » sortez d'ici. Les vilains furent tellement choqués de cette » réception, que du même pas ils se rendirent à l'évêché pour » se plaindre. L'évêque aussitôt manda le curé, auquel il enjoi- » gnit, sous peine de punition exemplaire, de renvoyer sa » maîtresse; mais celui-ci n'en fit rien. Mandé de nouveau, » injonction lui fut faite de la renvoyer dans le jour même; » et il n'obéit pas plus que la première fois. Enfin, sur les » plaintes des paroissiens, le prélat le fit venir une troisième, » et lui ordonna de se décider sur-le-champ, et de choisir ou » la cure ou la femme. Il n'hésita pas, et répondit qu'il laissoit » la cure. Puis il courut conter à son amie ce qu'il venoit de » faire par amour pour elle. Tu as laissé ta cure, dit celle-ci; » eh bien! moi, puisque tu n'es plus qu'un pauvre prêtre, je » te laisse. Elle alla aussitôt s'accointer avec un autre :

Pour ung perdu, deux recouvré.

» Quant au curé, il devint mendiant ».

Après cette aventure, vient celle où Renard, retiré sur une meule de foin, se confesse au chat-huant et finit par manger son confesseur. C'est encore une de celles du premier poëme; et l'on est d'autant plus surpris de la trouver ici, que l'auteur a ci-dessus fait faire à son Renard une confession générale. Mais il n'écrivoit que pour étaler tout ce qu'il avoit de science, spécialement de science théologique; et cette matière lui en fournissoit l'occasion. Il suppose que son pénitent s'accuse coupable des sept péchés capitaux; et à chaque aveu il coud un sermon sur le péché dont il s'agit.

Ce n'est pas tout. Comme son but étoit, ainsi que je viens

(1) Ce mot, aujourd'hui banni de la bonne société, ne l'étoit pas encore alors; il ne l'étoit pas même au temps d'Amiot et de Montagne, qui l'emploient souvent. Par une de ces bizarreries inexplicables qui sont propres à toutes les langues, nous avons gardé son masculin; et nous disons, dans le langage familier, et en style burlesque, *un jeune gars*. C'est ainsi que *courtisane* est devenu une dénomination malhonnête; tandis que *courtisan* ne l'est pas.

Digitized by Google

de le dire, d'insérer dans son ouvrage tout ce qu'il savoit, et comme il n'avoit pas eu l'esprit d'imaginer un cadre propre à ce plan, il empile ici, à travers cette confession, beaucoup d'articles épisodiques : grande dissertation sur les sept arts, description de l'enfer, déclamations contre les ménétriers, notions de sphère, influence des planètes et des astres sur tous les êtres, éloges de l'astronomie, longs détails sur cette science, &c.

LE RENARD contrefait.

Quoique le poëte prétende avoir tiré de Ptolémée le morceau sur l'astronomie, il n'a guère fait que le copier de l'*Image du monde* dont j'ai donné ci-dessus la notice. Mais ce qui est vraiment de lui et qu'il ne doit à personne, c'est la distance qui, selon lui, existe entre notre globe et ce qu'il appelle le ciel. « S'il étoit accordé à un homme d'y monter, dit-il, et qu'il » pût faire constamment douze lieues par jour, il emploîroit, » pour y parvenir, sept mille fois cinquante ans (350,000 » années); tandis que quand il meurt en état de grâce, son » ame *parvient au plus haut paradis en moins d'une heure* ».

Quant à ce paradis placé si loin et si haut, il en connoît l'intérieur aussi bien que la distance. Voici au moins l'idée qu'il donne de sa grandeur.

« Supposons la terre cent mille fois plus considérable qu'elle » l'est; supposons-lui cent mille fois autant d'habitans qu'elle » en a; supposons enfin qu'aucun de ces habitans ne meurt, » que chacun peut engendrer par jour mille enfans, que tous » ces humains sont des géans, et qu'il n'en est point qui ne » possède bois, prairies, moulins et vignes, avec un domaine » de mille lieues, un grand palais et de bonnes cités, comme » un roi. Eh bien! si cette terre, avec la multitude immense » et toute l'étendue que je lui donne, étoit transportée dans » le firmament, elle y laisseroit encore un espace vide, capable » de contenir des milliers de terres pareilles;

Tant est le lieu bien ordonné ».

Et de là l'auteur tire cette conclusion :

Donc doit bien chascun dieu amer
Et de lui servir moult péner,

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

Qui tel joyal nous habandonne,
Et adès sans fin le nous donne.

[*Trad.* Chacun doit donc bien aimer dieu et travailler à le servir; lui qui nous abandonne un tel joyau, et qui nous le donne pour toujours et sans fin.]

A mesure que les sept péchés capitaux passent en revue, le poëte en trace une sorte de portrait ; et parmi toutes ces esquisses grossières, on trouve quelquefois des vers qui mériteroient d'être cités. Tels sont, par exemple, ceux-ci, où il peint la manière dont *Orgueil* parle de lui et des autres :

Je suis, je sçay, j'ay fait, j'ay dit:
Tous aultres ont meffait, mesdit.

[*Trad.* Tous les autres ont ou mal fait, ou mal parlé.]

A l'article de *Luxure*, est une peinture agréable de la vie heureuse que menoient en commun les premiers hommes; c'est une sorte d'âge d'or, dont on ne s'attend guère à trouver là une description.

« *A l'encommencement*, dit *Luxure*, tous les humains vivoient

Des biens que la terre portoit.
Ne faisoient greniers ne trésor,
Ne sçavoient (ce qu'est) qu'est argent ny or;
Nuls édifices ne faisoient.
Par nature, tous s'entramoient.
Les fruits des arbres de la terre
Ils alloient, tous les jours, (querir) querre;
Es fleuves prenoient les poissons;
De rainsseaulx faisoient maisons;
D'herbe vert, de bois, de gaudines,
Faisoient loges et courtines.

[*Trad.* Se faisoient des loges et des lits avec du gazon et des branches des bois et des forêts.]

Là acolloient leurs amies,
Et menoient jolies vies.
Nul n'avoit sur l'autre maistrise;
Trestous vivoient en francise :
Il n'estoit baillif ne prevost.
Chascun avoit le cœur (vertueux) dévot.

Digitized by Google

L'un à l'autre portoit son bien ;
Quant l'un avoit, il disoit, tien.

[*Trad.* Quand l'un avoit quelque chose, il disoit à l'autre, *tien*, prends.]

LE RENARD contrefait.

Après cette peinture de l'état heureux des hommes, *Luxure* ajoute qu'irritée de leur bonheur elle voulut le troubler, et qu'elle les anima les uns contre les autres, *afin qu'entre eux feïssent roi* [ils fissent un roi]. « J'établis, dit-elle, gentillesse » [l'ordre de la noblesse], qui grève et blesse les autres con- » ditions. Je fis chasser charité, *tracer la terre* [y tracer des » limites pour les partages], combattre le peuple, et attaquer » le foible par le plus fort. Je fis dresser des châteaux avec » créneaux et fossés, pour y recéler ce qu'on voloit; et les » premiers qui en bâtirent, furent ceux qui furent les premiers » à voler. J'appris à ceux-ci à mépriser le peuple, à ne faire » de lui aucun état :

Povre gent n'est chose qui vaille ;
Le forment sont, et cils la paille.

[*Trad.* Je leur dis que le pauvre n'est rien qui vaille ; qu'il est la paille, et qu'eux sont le froment.]

» Ce fut alors que je créai des chevaliers. Jusques-là on n'avoit » point osé monter un cheval; je leur conseillai d'en monter, et » ils vécurent du bien d'autrui. Mais en leur donnant la cheva- » lerie, je leur commandai d'expulser de leurs cœurs conscience » et pitié, d'être hauts envers tous, de haïr la paix, d'aimer » ce qui est aux autres ; et ils m'obéirent ».

Je supprime la suite de ce morceau, dont on devine les détails, et qui est de la même vigueur que ce qu'on vient d'en lire, puisque *Luxure* s'y vante d'avoir introduit sur la terre tout ce qui alors en France grevoit le peuple : corvées, servage, coutumes, usuriers, avocats, &c.

A cette tirade où la royauté même n'est pas épargnée, joignons ce que l'auteur a écrit plus haut contre la noblesse et le clergé; et nous en conclurons que s'il n'annonce pas dans son ouvrage un grand talent, il y montre au moins un grand courage, et que parmi tous nos poëtes modernes on en pourroit citer peu d'aussi hardis. Au reste mes notices précédentes ont prouvé que cette audace n'étoit point rare chez nos anciens rimeurs.

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

Pourquoi donc ont-ils produit si peu d'effet, me dira-t-on? pourquoi ce régime royal, ecclésiastique et féodal, dont ils dénonçoient sans cesse les abus à l'indignation publique, prenoit-il sans cesse malgré eux des forces nouvelles! C'est qu'au lieu d'être, comme nos gens de lettres modernes, concentrés dans une grande ville, où, rapprochés les uns des autres, ils peuvent reconnoître leurs forces, se concerter entre eux et devenir une puissance redoutable, ils étoient épars en différentes provinces dont chacune avoit son souverain particulier; c'est qu'au lieu d'instruire et d'enseigner, ils publioient des satires; c'est que ces déclamations se trouvoient perdues et noyées dans de gros ouvrages qui n'étoient pas à la portée du peuple; enfin c'est que les Français n'étoient pas encore assez éclairés pour être libres; et que chez les nations ignorantes, il n'y a jamais que des insurrections, des soulèvemens, des émeutes, et point de révolutions.

Au reste, notre auteur prétend que, si le peuple éprouvoit l'oppression et le mépris des nobles, c'étoit sa faute; et il cite pour preuve l'anecdote de la dame de Doche, qui, ayant appris qu'une femme inhumée dans sa terre, l'an 1300, y avoit été ensevelie avec quinze aunes de toile, prétendit qu'une vilaine ne devoit pas pourrir si bien; ordonna d'ouvrir la fosse, quoique le corps y fût depuis six jours; le fit jeter dehors comme une charogne, et prit la toile qu'elle employa en couvertures pour ses chevaux. Assurément cette action n'étoit pas belle, ajoute le poëte. Eh bien! il n'en fut rien, et les vilains n'en eurent que plus de crainte et de respect pour leur dame.

Il y avoit en Champagne, dit-il ailleurs, une vieille coutume qui, pour certains délits, astreignoit les gentilshommes à payer une amende de soixante livres; tandis que dans le même cas, un bourgeois ne payoit que soixante sous. Ils vinrent sur cela présenter requête au roi Louis Hutin, et lui demandèrent, en dédommagement de ce désavantage, que quand il leur arriveroit de tuer un bourgeois dont ils auroient à se plaindre, ils pussent en être quittes pour leur amende de soixante livres. « J'y consens, répondit le roi; mais à une condition que vous » aurez auparavant la complaisance d'accepter : c'est que quand

» un

Digitized by Google

» un bourgeois aura tué l'un de vous, il ne lui en coûtera » également que son amende de soixante sous ».

LE RENARD contrefait.

Dans le nombre des historiettes particulières que le poëte cite concernant sa province, il en est deux dont il fait mention à l'article du péché d'avarice, et qui ne sont que des exemples d'une fatalité bien malheureuse.

L'une regarde un nommé Hémart, épicier de Provins. Cet homme étoit venu à la foire de Troyes, et il s'en retournoit avec quelques camarades, quand sur sa route il aperçut un endroit agréable, où il voulut descendre pour s'y promener quelques instans. Sûr de la bonté de son cheval, il se flattoit de rattraper bientôt ses compagnons; et en effet, après avoir visité le lieu, il prit le galop. Mais en passant sous un arbre, son chaperon s'accroche à une branche : le cheval échappe; le nouvel Absalon reste suspendu, et il meurt étranglé.

Dans l'autre aventure, un jeune paysan nommé Brulé, possesseur d'un arpent de terre où il y avoit un noyer, rêva une nuit qu'on l'y pendoit. « Les deux nuits suivantes, il eut le même » songe encore, et en fut si frappé, que pour le démentir il » résolut de quitter le pays et d'aller s'établir en terre étrangère. » Il alla effectivement en Flandre, où il se tira bien d'affaire, » parce qu'il savoit différens métiers. Enfin cependant, après y » avoir demeuré dix-huit ans, l'envie lui prit d'aller revoir » ceux de ses amis qui vivoient encore; et d'ailleurs, comme » sa peur étoit passée, il se traitoit de fou d'avoir quitté sa » patrie pour un rêve. Il revint donc en Champagne : déjà même » il n'étoit plus qu'à deux lieues de Troyes, et fort près de son » champ, lorsqu'il rencontra deux hommes qui menoient chacun » un bœuf. Tous trois se saluèrent; et Brulé leur demanda où » ils alloient ainsi. » Nous allons au marché de Troyes, répondirent-ils, et nous sommes marchands de bœufs; mais comme en route il nous en est resté un qui est malade et que nous craindrions de perdre si nous ne lui portions secours, nous vous prierons de vouloir bien garder ces deux-ci : demain matin vous les mènerez au marché, et nous vous y retrouverons.

« Les gens qui parloient ainsi étoient des voleurs; et leurs deux » bœufs, des animaux qu'ils venoient de dérober. Ils offrirent

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

» même de l'argent à Brulé pour les garder le reste de la jour-
» née; et lui, qui ne soupçonnoit rien, l'accepta et se chargea
» du soin des deux bêtes.

» Empressé de revoir son petit champ, il les y conduit. Il
» y retrouve ce noyer qui lui avoit fait tant de peur; et alors
» sa joie ne peut se contenir : il le regarde, l'admire, et, pour
» en jouir mieux, s'assied au pied, tandis que les bœufs
» paissent aux environs.

» Les bêtes appartenoient à deux écuyers, qui, dès le moment
» qu'ils s'étoient aperçus du vol, avoient monté à cheval pour
» les chercher. En passant près de l'arbre, ils les reconnurent.
» Coquin, c'est donc toi qui nous les a prises, dirent-ils à
» Brulé? Sires, vous vous trompez, répondit-il; et alors il conta
» comment deux hommes étrangers venoient de les remettre
» en sa garde. Va chercher ailleurs des sots qui te croiront,
» reprirent les écuyers : en attendant, justice va être faite de
» toi; il ne nous faut à nous ni bailli ni prévôt.

» A ces mots, ils détachèrent le licol de leurs chevaux, se
» saisirent du malheureux, et, sans vouloir l'écouter, l'attachèrent
» au noyer où il fut pendu et son rêve accompli ».

Ces histoires, ainsi que beaucoup d'autres dont je ne fais pas mention parce qu'elles ne m'ont pas paru le mériter, font partie de la confession de Renard, et sont racontées par son confesseur ou par lui. Il reçoit enfin l'absolution; mais il saisit le confesseur, l'emporte dans son logis pour le manger, et jure de n'en plus sortir jusqu'à ce que le malheur qui le poursuit depuis long-temps, soit passé.

Ici le poëte dit qu'il ne parlera plus de Renard; mais il ajoute à son ouvrage une autre partie, qu'il appelle *branche*, et où il ne s'agit point de cet animal. Celle-ci consiste dans un sermon du chat Tibert, dont le fond est l'histoire de Samson et de Dalila; dans un autre sermon sur la patience; dans la fable du corbeau qui, pour paroître avec quelque éclat à la cour de l'aigle, se pare des plumes du paon; enfin, dans un conte qui m'a semblé assez plaisant pour mériter d'être connu. En voici l'extrait :

Tibert rencontre dame Tigresse, qui étoit pâle, triste et

Digitized by Google

décharnée. Depuis long-temps elle n'a mangé de chair ; elle est malade, et avoue que, pour se ragoûter, il lui en faudroit de l'excellente ; telle, par exemple, qu'une bonne femme, douce, patiente, fidelle à son mari, et qui en tout temps se fît un devoir et un plaisir de lui obéir et de le respecter. « Vous ne » pouviez choisir un jour et un lieu plus favorables, répond » Tibert : c'est aujourd'hui jour de marché ; il se tient ici près, » et vous trouverez là par milliers les femmes qu'il vous faut. » Eh bien ! allons-y, dit Tigresse ». Et aussitôt tous deux s'y rendirent.

LE RENARD contrefait.

En approchant de la place, Tibert se mit à crier : « Gare, » gare, les bonnes femmes ! S'il y en a ici qui fassent la volonté » de leur mari, qui l'aiment et lui gardent loyauté, qu'elles se » sauvent ; voici la malebête qui vient les manger ».

La menace ne parut effrayer personne ; on vit même une femme s'avancer vers le crieur et lui dire : « Dom Tibert, » annoncez à dame Tigresse qu'elle s'est fourvoyée en venant » ici, et qu'elle n'y trouvera pas le mets qu'elle cherche. Quant » à moi, toute la première, je déclare que si pour faire arra- » cher les deux yeux à mon mari il falloit en donner un des » miens, je l'offrirois de grand cœur. Oh ! qu'alors j'aurois de » plaisir à le faire cogner et trébucher ! chaque jour je pour- » rois, sans craindre qu'il grogne, m'habiller et me parer. La » tête ornée d'un chapel de feuillages, j'irois avec de jolis » compagnons m'ébattre dans les prairies ; j'irois le jour, j'irois » la nuit, et ne m'amuserois point à dormir. Mais hélas ! quand » me sera-t-il permis de goûter cette joie ? Hélas ! hélas ! il me » faut y renoncer pour long-temps ». Et en parlant ainsi elle se mit à pleurer.

« Je pleurerois aussi, dit une autre, si je n'avois, pour me » consoler, un joli clerc que j'aime à la folie. Il est gai comme » un rossignol ; il rit, il chante, il joue bien le jeu que tu sais. » Quant à mon mari, ah ! puisse-t-on le pendre pour m'en » débarrasser » !

Une troisième se plaignit de la jalousie du sien, qui depuis qu'elle avoit accordé son amour à un beau jeune homme, ne la regardoit et ne lui parloit jamais qu'en colère. « Mais le

Digitized by Google

LE RENARD contrefait.

» jaloux a beau faire, ajouta-t-elle, je suis toute entière à » mon ami ».

« J'ai fait comme vous quand j'étois jeune, dit une autre; » mais j'ai cinquante ans passés, et malgré moi il faut bien m'en » tenir à mon mari, puisque personne ne veut plus de moi ».

Telle déclara qu'elle ne concevoit point comment on pouvoit aimer un mari; beaucoup se plaignirent du leur (1): en un mot, toutes annoncèrent qu'elles ne craignoient point la Tigresse, et toutes se mirent à crier avec un vacarme effroyable: « Oui, » nous ne ferons que notre volonté, nous aurons des amis; et s'il » faut tromper nos maris, nous saurons leur en faire accroire ».

« Hélas! je vois bien, dit Tigresse, qu'il n'y a rien ici pour » moi, et que me voilà réduite à mourir de faim! Au moins » si au défaut de femmes loyales, je pouvois trouver ouvrier » ou valet honnête; charpentier, maçon, vigneron, charretier, » n'importe; je me contenterois de sa chair ».

Tibert, en conséquence, va notifier la résolution de Tigresse. Mais à peine a-t-il fait sa proclamation, que deux ouvriers viennent, au nom de tous leurs camarades, pour prouver que parmi eux personne ne mérite d'être mangé. Ils racontent toutes les ruses de leurs métiers, pour tromper les maîtres, pour prolonger pendant trois semaines un ouvrage qui demanderoit trois jours, pour faire payer comme bonne une mauvaise marchandise, ou, comme livrée, celle qui ne l'a pas été, &c.

Tigresse se désole. « Je ne puis donc échapper à la mort, dit- » elle! Encore si je trouvois un marchand qui vendît en con- » science et ne fît point de faux serment, un avocat qui ne » plaidât que pour la justice et la vérité, un moine sans envie, » sans avarice et sans luxure! je pourrois peut-être m'en con- » tenter. Si j'avois prélat à qui son état suffise, prédicateur qui » pratique ce qu'il prêche, gentilhomme sans orgueil, usurier » sensible, sergent compatissant, seigneur de terre qui ne ran- » çonne point ses gens, juge rendant justice sans avoir rien

(1) Dans la plupart de ces articles, le clerc poëte s'est permis certains détails libertins que comportoit sa matière, et qu'il est aisé de pressentir, quoique je les aie supprimés.

Digitized by Google

» accepté, fille publique qui ne prenne point, prêtre qui ne » tende point la main! Tibert, voilà, je pense, de quoi choisir; » et je serai bien malheureuse, si dans tout cela tu ne trouves » point pâture pour moi. Je vais chercher, répondit Tibert; » mais je crains bien, je vous l'avoue, de revenir sans avoir » rien rencontré ».

LE RENARD contrefait.

Tigresse resta là pour attendre, et elle y est encore. « Je » crois devoir vous en prévenir, ajoute l'auteur, afin que si » parmi vous il est quelques hommes honnêtes et loyaux, ils se » gardent bien de passer par-là, de peur qu'elle ne les dévore ».

Digitized by Google

NOTICE

De la Collection des Manuscrits Grecs de la Bibliothèque nationale, désignés dans Fabricius sous le titre de Chemici Græci veteres, *et rangés dans le Catalogue imprimé à la suite des* Medici Græci.

Par le C.en AMEILHON.

Il existe à la Bibliothèque nationale plusieurs manuscrits Grecs sur la chimie, ou, pour parler plus exactement, sur l'alchimie. Cette riche bibliothèque n'est pas la seule qui soit dépositaire de pareils ouvrages. Beaucoup d'autres, dans les pays étrangers, en possèdent aussi un nombre plus ou moins considérable. Il paroît que la chute de l'empire de Constantinople est à-peu-près l'époque où ces sortes de manuscrits ont commencé à se répandre dans les diverses contrées de l'Europe. Les Grecs, qui avoient toujours cultivé l'alchimie, obligés de fuir leur malheureuse patrie, emportèrent avec eux les livres qu'ils possédoient sur cette matière, et les vendirent très-cher à ceux qui voulurent se les procurer. L'occasion étoit favorable : on avoit alors, et sur-tout en France, beaucoup de goût pour les sciences occultes; l'astrologie judiciaire jouissoit par-tout de la plus haute faveur, et sembloit en quelque sorte appeler l'alchimie pour venir la partager avec elle. Ces deux prétendues sciences avoient trop de rapports, quoique cependant leur objet fût très-différent, pour qu'on ne les regardât pas comme deux fidèles compagnes : elles cachoient, l'une et l'autre, leur enseignement sous un langage obscur et figuré; et elles se servoient, pour se faire entendre, de signes énigmatiques qui n'étoient bien connus que de leurs adeptes; enfin, elles promettoient ce qui peut flatter davantage et l'esprit et le cœur de l'homme. L'astrologie piquoit sa curiosité, en annonçant qu'elle alloit lui dévoiler tous les secrets de l'avenir, et le faire lire dans le grand livre des destinées. Les promesses

Digitized by Google

de l'alchimie n'étoient pas moins brillantes : à l'entendre, elle pouvoit ouvrir à ses favoris une source intarissable de richesses, en leur apprenant l'art merveilleux de convertir en or les métaux imparfaits, ou leur fournir le vrai moyen de prolonger leur carrière beaucoup au-delà du terme prescrit par la nature, en les conduisant à la connoissance de la panacée universelle. Rien n'étoit certainement plus propre à flatter d'un côté la cupidité, et de l'autre cet attachement que nous avons tous à la vie; aussi n'étoit-il alors presque aucun souverain qui n'eût à son service un alchimiste en titre, comme il avoit un astrologue et même un fou.

CHIMISTES GRECS.

Ne nous étonnons donc point si les ouvrages dont nous parlons se rencontrent dans presque toutes les grandes bibliothèques des princes de l'Europe. On en conserve dans plusieurs des principales villes d'Allemagne, à Cologne, à Munich, à Gotha, à Vienne dans la bibliothèque impériale, dans celle de Cracovie en Pologne. Il s'en trouve en Espagne à l'Escurial, dans la bibliothèque Ambrosienne à Milan, à Venise dans celle de Saint-Marc, et enfin à Rome dans la bibliothèque du Vatican; car, s'il y a eu quelques papes qui aient proscrit l'alchimie, il en est d'autres aussi qui l'ont pour ainsi dire canonisée. Les adeptes font remarquer sur leur liste, des souverains pontifes, et même des personnages distingués non-seulement par la supériorité de leur savoir, mais encore par l'éminence de leur vertu et même de leur sainteté. Ils citent parmi leurs patriarches, Albert-le-Grand, et l'Ange de l'école, son disciple, le célèbre Thomas d'Aquin. Saint-Jean, à les entendre, n'a pas moins été l'apôtre de l'alchimie que celui de l'évangile; on connoît même une prose (1) qui se chantoit jadis dans l'église, où il était dit que ce disciple bien-aimé faisoit de l'or et des diamans, qu'il vendoit au profit des pauvres. Au reste, je n'entreprends pas de recueillir ici ce qui peut relever la gloire de l'ancienne chimie; je dois me borner à tirer de l'oubli des ouvrages qui en traitent, et qui méritent d'être connus du public, si l'on en croit de bons juges.

Fabric. Bibl. gr. tom. XII, pag. 747 et 748.

Léon Allatius, savant Grec, qui vers le milieu du siècle dernier

(1) Composée par Adam de Saint-Victor. *Voy.* l'Hist. de la phil. hermet. par l'abbé Lenglet-Dufresnoy, *tom. I, pag. 20.*

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

avoit établi sa résidence à Rome, et à qui on doit tant d'ouvrages, s'étoit proposé, comme nous l'apprend Borrichius dans son Traité de l'origine de la chimie et de ses progrès [a], de publier une édition de tous nos chimistes Grecs, accompagnée d'une traduction latine. Fabricius [b] se plaignoit avec amertume *(dolendum est)* que ce projet n'eût point eu son exécution, et il desiroit qu'il se trouvât quelqu'un qui voulût bien nous donner le texte de ces chimistes aussi pur qu'il seroit possible, revu d'après tous les manuscrits qui existent dans les diverses contrées de l'Europe. Il croyoit que ces ouvrages étoient assez recommandables par leur antiquité et par la nature des objets qui y sont traités, pour mériter les honneurs d'une édition. Ce vœu de Fabricius n'a point encore été accompli, et, selon toute apparence, il ne le sera pas sitôt. C'est pour le remplir, au moins en partie, que j'entreprends de donner une notice un peu détaillée de ceux de ces manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale (1). Autant qu'il m'a été permis d'en juger par les renseignemens que j'ai pu me procurer en consultant et les catalogues des autres bibliothèques et les écrits des bibliographes, il n'est aucun dépôt littéraire où l'on puisse se glorifier de posséder une collection des ouvrages des anciens chimistes Grecs plus complète et plus riche.

[a] *Borrich. de ortu et progressu chemiæ, p. 97.*

[b] *Fabric. Bibl. Gr. tom. XII, pag. 747 et 748.*

Peut-être se rencontrera-t-il peu de personnes qui attachent à la connoissance de ces ouvrages autant d'importance que Fabricius et Léon Allatius. Quel profit, dira-t-on, quelle utilité est-il possible d'attendre d'écrits qui ne contiennent que des chimères et des rêveries? Mais ces chimères, ces rêveries, portent un caractère de singularité si extraordinaire, elles ont été si universellement répandues sur la terre, elles s'y sont si bien conservées malgré les persécutions qu'elles ont essuyées quelquefois, et malgré le ridicule dont on les a toujours couvertes, qu'elles peuvent, sous

(1) Le travail que j'entreprends ici, pourroit être utile à ceux des savans étrangers qui auroient le courage de nous donner une édition de tous ces Traités des anciens chimistes Grecs. Il les dispenseroit de se déplacer, et leur épargneroit la peine de conférer par eux-mêmes les exemplaires qu'ils auroient entre les mains ou qu'ils seroient à portée de se procurer aisément, avec ceux dont la Bibliothèque nationale est dépositaire. C'est alors que je contribuerois véritablement à remplir le vœu de Fabricius.

ces

Digitized by Google

ces rapports, fournir à un observateur attentif la matière de réflexions très-philosophiques. L'alchimie est une folie, j'en conviens; mais cette folie est si antique, et son origine s'enfonce si avant dans la nuit des temps, qu'à ce seul titre elle pourroit mériter des égards et des ménagemens. Tout ce qui est ancien semble avoir des droits à nos respects; et ne respectons-nous pas dans la vieillesse jusqu'à ses foiblesses et ses délires? Mais abandonnons ce qui fait le principal objet de ces écrits; négligeons-en le fond, pour nous en tenir aux accessoires; en un mot, usons de ces ouvrages comme de ces fruits dont on rejette le dedans ou la pulpe, pour n'en conserver que l'écorce. A ne les considérer même que sous ce dernier aspect, la lecture peut n'en être pas inutile.

CHIMISTES GRECS.

A travers les voiles dont la doctrine mystérieuse de nos anciens chimistes s'enveloppe, on entrevoit les idées que les anciens s'étoient faites de la composition des êtres, de la formation des corps, du système du monde. C'est en la méditant cette doctrine, qu'on pourroit en tirer des lumières pour débrouiller le chaos de l'ancienne philosophie, qui n'a point encore été clairement expliquée, malgré l'énorme compilation de Brucker. Le naturaliste trouvera dans ces manuscrits, des notions sur les diverses substances minérales connues dans ces temps éloignés, et le littérateur pourra s'en aider pour mieux entendre les ouvrages de physique des anciens. Le chimiste y verra se lever l'aurore de cette belle science, qui brille aujourd'hui avec tant d'éclat au milieu de toutes les autres. En effet, c'est du sein de l'alchimie qu'est née la saine chimie. Il faut toutefois convenir que cette naissance a été beaucoup plus tardive qu'elle n'auroit dû l'être : en effet, plusieurs des procédés énoncés dans nos manuscrits ne pouvoient manquer de produire, entre les mains des anciens chimistes, les mêmes effets qu'ils produisent encore dans les nôtres; et il étoit impossible que la nature, qu'ils tourmentoient en tous sens, ne leur révélât de temps en temps quelques-uns de ses plus beaux secrets. Mais c'était en vain; ils ne vouloient pas l'entendre, et ils refusoient les présens qu'elle leur offroit souvent, parce que ce n'étoient pas ceux qu'ils en attendoient. La découverte du grand-œuvre étoit l'unique but de leurs travaux ; tout autre objet n'étoit

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

pas digne de leur attention : en conséquence, que de merveilles se sont opérées sur leurs fourneaux et dans leurs alambics, qui ont disparu avec le feu qui les avoit fait naître !

Ce ne fut qu'à la renaissance des lettres et des sciences, lorsque l'esprit de critique commença à reparoître, que quelques alchimistes commencèrent aussi à porter un œil plus attentif sur les divers phénomènes qui se présentoient dans leurs opérations ; qu'ils examinèrent avec plus de soin certaines combinaisons, préparées suivant les règles de l'art, pour en tirer leurs quintessences philosophiques. Ces premières observations ne tardèrent point à fructifier ; elles conduisirent insensiblement leurs auteurs à des découvertes importantes : ils firent des expériences mieux raisonnées, en déduisirent des principes plus certains ; et bientôt ils se virent en état de poser les fondemens d'une nouvelle science. Enfin ils ouvrirent cette carrière que nous voyons parcourir aujourd'hui à nos savans chimistes avec tant de succès. Les premiers restaurateurs de la vraie chimie furent donc des hommes qui avoient sacrifié pendant long-temps à son fantôme ; et ce ne fut même qu'avec beaucoup de peine qu'ils renoncèrent à cette antique superstition, puisque nous en trouvons encore des traces dans les écrits de leurs successeurs.

N'est-il pas à craindre, me dira-t-on, qu'en tirant de l'oubli les ouvrages qui vont vous occuper, vous ne fassiez revivre le germe d'une épidémie qui a troublé autrefois tant de cerveaux, et qui n'est peut-être pas encore suffisamment éteinte ? Cette inquiétude me paroît n'avoir aucun fondement ; au contraire, je crois que la connoissance de ces manuscrits doit produire un effet tout opposé. Quand on verra, d'un côté, que la doctrine professée par les derniers alchimistes, en rétrogradant depuis le Philalethe jusqu'à Geber, se retrouve toute entière dans nos anciens chimistes Grecs ; et de l'autre, que cette même doctrine doit remonter à des temps infiniment éloignés de l'époque où ont été rédigés les ouvrages Grecs qui nous l'ont transmise, quel est l'homme sensé qui ne se sentira pas aussitôt convaincu de l'inutilité d'une recherche dont tant de curieux se sont occupés en vain pendant tant de siècles, quoiqu'ils eussent tous suivi la même route, et mis en pratique les mêmes leçons ?

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

Au reste, quand on ne conviendroit avec moi d'aucun des avantages que j'attribue à la connoissance de ces manuscrits, il suffit qu'ils existent dans la Bibliothèque nationale, pour avoir en quelque sorte droit à notre travail, d'autant plus que, quels qu'ils soient, jamais ils n'ont été imprimés, à l'exception d'un très-petit nombre, et qu'en général ils sont tous peu connus.

Reste maintenant à savoir quelle méthode il nous conviendra de suivre, en rendant compte de ces manuscrits. On eût pu, en les prenant collectivement, rapprocher les matières analogues qui se trouvent éparses dans les uns et dans les autres, et ranger les divers traités qu'ils contiennent suivant l'âge des auteurs dont ils portent le nom vrai ou supposé. Ce plan seroit sans doute plus systématique et plus raisonné; c'est même celui que je conseillerois à un éditeur d'adopter : mais il est des circonstances où le mieux peut être un mal. Le public et les étrangers sur-tout, qui sont accoutumés à la marche du catalogue de la Bibliothèque nationale, pourroient se trouver embarrassés, si on les conduisoit par une autre voie. Au reste, rien n'empêche qu'à la fin de ce travail, je ne donne en peu de pages un tableau analytique où j'indiquerai de quelle manière ces ouvrages doivent être rangés et lus, pour qu'on puisse, en les étudiant, suivre l'ordre progressif et graduel des principes et de l'enseignement. Je m'arrêterai donc à un volume, à celui qui me paroîtra le plus ancien; j'en ferai connoître successivement tous les articles, et je ne le quitterai pas qu'il ne soit entièrement épuisé. Par-là, rien ne nous échappera; au lieu qu'en suivant l'autre méthode, il m'auroit fallu abandonner un manuscrit pour passer à un autre, puis à un troisième, et être quelquefois long-temps sans revenir au premier, au risque de fatiguer le lecteur, et même de commettre des omissions.

J'aurai soin de donner la description matérielle de chaque manuscrit, c'est-à-dire que je le désignerai par les caractères extérieurs qui pourront le faire reconnoître à l'inspection seule. Il sera facile, à la faveur de ce signalement, de le distinguer partout où il se trouvera, et de le suivre presque à la piste dans

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

tous ses écarts, sans craindre qu'il se perde ou se confonde avec d'autres. Quand on se contente de désigner un manuscrit par sa cote, on ne consulte point assez la commodité des lecteurs futurs. Si, avec le temps et suivant les circonstances, cette cote vient à changer, comment ensuite reconnoître le volume auquel elle servoit d'indication ? C'est un inconvénient que nous éprouvons tous les jours, lorsque nous avons besoin de retrouver un manuscrit cité par quelques-uns de nos premiers commentateurs.

Après la description du manuscrit, j'entrerai dans l'examen de chaque traité qui y sera contenu. Je tâcherai, en évitant pourtant de trop longs détails, que le lecteur puisse, d'après les notices que je me propose de lui présenter, se former une idée suffisante de la matière qui en sera l'objet, et juger si dans l'ouvrage dont je lui aurai donné le précis, il rencontrera ou non des choses relatives à ses vues. Comme la plupart des traités chimiques compris dans nos manuscrits Grecs, s'y trouvent répétés plusieurs fois, je ne pourrai me dispenser de confronter ensemble toutes ces copies, pour m'assurer si elles sont d'accord. Lorsque j'apercevrai dans les textes quelque différence qui me paroîtra en mettre dans le sens, j'aurai soin de l'indiquer. Quand un mot capital s'y trouvera écrit diversement, j'en avertirai, et je marquerai en même temps la leçon que je croirai mériter la préférence. Lorsque je découvrirai dans un manuscrit une phrase qui aura été omise ou mutilée dans un autre, je ne manquerai pas non plus de la transcrire. Je crois que ceux qui auront en leur possession de ces sortes de manuscrits, ne seront pas fâchés que je leur fournisse des corrections sur l'authenticité desquelles ils pourront compter, et qui en même temps jetteront du jour sur des passages ou louches ou inintelligibles. Quant aux variantes moins importantes, je les négligerai : si j'entreprenois de les donner toutes, je m'imposerois une tâche dont il me seroit presque impossible de trouver le terme ; cette tâche d'ailleurs ne peut appartenir qu'à un éditeur.

Enfin, chaque article sera terminé par le relevé de tous les mots de la basse grécité *[infimæ græcitatis]* qui ou manquent dans le Glossaire Grec de Ducange, ou s'y trouvent corrompus ou mal

Digitized by Google

interprétés. Malgré tous les égards dus à ce savant, je ne puis m'empêcher d'observer ici que son Lexique est fort inexact, et qu'il ne faut le consulter qu'avec la plus grande défiance. Ce travail, auquel je m'engage, pourra donc servir de supplément au Glossaire de Ducange, et préparer des matériaux à ceux qui voudroient bien le refaire et nous en donner une nouvelle édition.

CHIMISTES GRECS.

Au reste, j'avertis les critiques, et sur-tout nos grammairiens, que, dans le nombre des mots Grecs que je remarquerai, il pourroit bien s'en glisser que leur mémoire leur fît retrouver dans quelques-uns de nos anciens écrivains peu connus; mais au moins puis-je assurer que ces mots ne se rencontreront point dans ceux de nos dictionnaires qui auront été faits sur les auteurs de la belle antiquité. Je tâcherai d'éviter le reproche qu'on peut faire encore à Ducange, d'avoir quelquefois manqué au titre de son Glossaire, en y insérant des expressions ou des termes empruntés des meilleurs écrivains de l'ancienne Athènes. C'est assurément pécher contre les convenances, que de mettre ensemble des mots d'une si haute extraction, avec d'autres d'un ordre si dégradé. Entrons maintenant en matière.

JE commence par le manuscrit coté 2325, page 483, tome II du catalogue, parce que c'est celui qui paroît être le plus ancien de tous ceux de sa classe. L'auteur du catalogue croit qu'il peut être de la fin du treizième siècle; *is codex sub finem sæculi decimi tertii exaratus videtur.* C'est un très-petit *in-4.°*, couvert en basane ou en veau marbré, relié aux armes de Henri II, roi de France. La tranche en est dorée, et, de plus, ornée de dessins où l'on voit le chiffre de Diane de Poitiers. Ce même chiffre est aussi sur la couverture, qui porte, non au dos, mais sur le plat, ces mots ΠΕΡΙ ΙΕΡΑΣ ΤΕΧΝΕΣ, c'est-à-dire, *de l'Art sacré.* Ce manuscrit est écrit sur papier cotonneux; le temps l'a un peu maltraité : il faut que l'état dans lequel il se trouve soit antérieur à l'époque où on l'a fait relier; car les bandes de papier qu'on y a collées avec beaucoup de soin et de propreté, pour réparer les marges extérieures qui manquoient à certains feuillets, non-seulement ont reçu la même dorure que le reste, mais ont encore éprouvé l'action de l'outil dont s'est servi l'ouvrier, pour

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

tracer en creux sur la tranche les dessins dont nous venons de parler. Il n'étoit pas également possible de réparer les accidens que ce manuscrit a soufferts dans l'intérieur; l'écriture, en divers endroits, est entièrement effacée, et même plusieurs feuillets sont percés, de sorte qu'on ne pourroit suppléer à ces lacunes, sans le secours des autres manuscrits où les mêmes ouvrages se retrouvent. Celui-ci contient 178 feuillets, sans y comprendre quelques pages de la fin, sur lesquelles une main étrangère a écrit des choses relatives à l'alchimie.

Le premier des divers articles que contient ce manuscrit, est indiqué, dans le catalogue de la Bibliothèque nationale, par ce titre latin : *Explicatio notarum quas artis chymicæ scriptores usurpare consueverunt;* c'est-à-dire, *Explication des notes ou caractères dont ceux qui ont écrit sur la chimie avoient coutume de se servir.*

Les anciens chimistes ou alchimistes ne se contentoient pas de cacher leur doctrine sous le voile d'un langage obscur, figuré et énigmatique. Pour multiplier les difficultés, et rendre la lecture de leurs livres moins familière, ils avoient encore imaginé des caractères particuliers qu'ils appeloient σημεῖα, *signes.* Ces signes sont de divers genres, et plusieurs paroissent tenir du langage hiéroglyphique; peut-être même ont-ils une origine égyptienne: ce qui est d'autant plus vraisemblable, que ce sont les Egyptiens qui ont instruit les Grecs dans cette science, comme dans beaucoup d'autres. Parmi ces caractères, il s'en trouve qui sont une image de la chose représentée. Par exemple, pour exprimer la mer, on trace trois lignes posées horizontalement l'une sur l'autre, et qui paroissent avoir été formées par une main tremblante; ce qui imite les ondulations d'une masse d'eau agitée. L'urine, οὖρον a pour caractère une image grossière de l'organe même qui sert à l'expulser. Un œuf est représenté par un cercle qui en contient un plus petit, lequel figure le jaune. Un petit cercle, surmonté d'un trait en arc, représente bien clairement l'œil. Un cercle entouré de points, qui sont comme des pointes, sert à désigner le vinaigre, ὄξος. Les anciens chimistes employoient ces figures symboliques pour représenter non-seulement des choses, mais encore des actions. Ainsi, une ligne tracée en spirale

Digitized by Google

signifie λειωσον, c'est-à-dire, *pulvérisez, broyez;* parce qu'en effet ce signe figure assez bien le mouvement circulaire d'un bras qui broie quelque substance. CHIMISTES GRECS.

Il est à remarquer que plusieurs des caractères employés par nos chimistes, sont à-peu-près les mêmes que ceux qui se trouvent dans les manuscrits dont nous nous occupons; ce qui peut donner lieu de croire que ces caractères ne leur viennent pas des Arabes : ils les tiennent de nos anciens alchimistes, qui s'en servoient long-temps avant que les Arabes se fussent livrés à l'étude des sciences. Au reste, on ne dira pas que ceux dont nous allons parler soient Arabes d'origine, puisque ce ne sont que des mots Grecs très-abrégés; par exemple un Π majuscule, avec un o-*micron* ou petit o dans son centre, signifie ποταμὸς, *fleuve :* deux καππα surmontés chacun d'un o-*micron*, signifient κρόκος, le *safran*. Un N majuscule traversé perpendiculairement par un ρ signifie νερὸν, qui veut dire, dans les auteurs du moyen âge, *de l'eau;* un cercle avec un κ dans le milieu, indique κυκλάμενον, plante que nous appelons aujourd'hui *cyclamen* ou *pain de pourceau.* Dans le nombre de ces signes, il en est qui sont mixtes ou composés; la figure hiéroglyphique y est accompagnée d'une ou de plusieurs lettres indicatives, par abréviation, du mot qui nomme la chose représentée. Ainsi, pour désigner χρυσοκεκαυμένος, qui signifie de l'*or très-pur* ou qui a passé par le creuset, on figure le symbole de l'or, c'est-à-dire qu'on trace un rond indiquant le disque du soleil, avec un angle très-aigu qui représente un rayon placé sur le côté gauche du disque : puis on met au-dessous de ce même rayon un καππα, qui est la première lettre de κεκαυμένος. Ainsi, pour désigner la litharge, en grec λιθάργυρος, on écrit un Λ, première lettre de λίθος, suivi d'un croissant dont les pointes sont tournées de gauche à droite, ou vers la marge extérieure du livre, symbole de l'argent.

Ces observations peuvent aider beaucoup la mémoire, et y fixer l'image des signes avec lesquels il est bien essentiel de se familiariser avant d'entreprendre la lecture de ces manuscrits Grecs. Celui qui nous sert de guide ici, et auquel nous comparerons les autres, c'est-à-dire, le manuscrit 2325,

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

contient un tableau de ces signes; mais ce tableau y est tronqué, comme on peut s'en assurer en le comparant avec celui qui se trouve dans les manuscrits 2275, *fol. 2 v.°*; 2327, *fol. 16 v.°*; 2329, *fol. 171 r.°* Dans ces trois manuscrits, le tableau débute par ces mots Ἀρχὴ μὲν, ce qui annonce un *commencement;* ils sont suivis immédiatement du mot χρυσὸς avec son signe : au lieu que notre manuscrit ne commence qu'au mot θάλασσα, qui, dans les trois manuscrits que je viens d'indiquer, est précédé au moins de soixante autres. Au reste, il est aisé de reconnoître que la première page de ce manuscrit a été coupée. Par une suite nécessaire, le titre de l'ouvrage y manque aussi. Ce titre, dans les autres manuscrits, est conçu en ces termes : Ἑρμηνεία τῶν σημείων τῆς ἱερᾶς τέχνης καὶ χρυσώλυ βίβλου, c'est-à-dire, *Explication des signes de l'art divin ou sacré et du livre d'or,* ou *du livre qui enseigne les moyens de faire de l'or.* Cette dernière partie du titre καὶ χρυσώλυ βίβλυ, a été omise dans le manuscrit 2275; mais dans ce dernier manuscrit, ainsi que dans les deux autres, le titre est précédé d'un avertissement adressé au lecteur : Ὅρα ταῦτα τὰ σημεῖα καὶ νόει χαλῶς; *Considérez ces signes et faites-y une sérieuse attention.*

Le tableau des signes chimiques finit, dans notre manuscrit, par le mot ῥινίσμα accompagné de son caractère, qui n'est autre chose qu'une ligne oblique coupée ou hachée par d'autres plus petites. Ce caractère exprime assez bien l'idée de ῥινίσμα, qui signifie, à la lettre, les parcelles d'un métal ou de tout autre corps divisé par la lime. Le manuscrit 2275 s'arrête aussi à ce mot ῥινίσμα; mais les manuscrits 2327 et 2329 vont plus loin : on trouve après ce mot un second tableau qui fait suite au premier. Ce nouveau tableau donne d'autres signes que ceux qui se voient dans le précédent, pour exprimer des choses qui cependant sont les mêmes : car il faut observer que souvent un même objet a plusieurs caractères pour le représenter; ce qui ne contribue pas, comme on peut le croire, à faciliter la lecture de ces sortes d'ouvrages. Les signes de ce supplément ne sont pas tous destinés à exprimer des substances minérales; il en est encore qui servent à figurer des plantes et des productions végétales qu'on tiroit alors des Indes orientales, comme on les en tire encore aujourd'hui.

Digitized by Google

aujourd'hui. Quelques-uns même désignent diverses parties du corps. Au reste, ces derniers signes ne sont point étrangers à la science, les auteurs de la philosophie hermétique ayant souvent coutume de représenter les opérations du grand œuvre sous l'emblème des opérations de la génération humaine. La dernière partie de ce supplément contient aussi des signes relatifs aux poids et aux mesures, ce qui est encore très-utile à ceux qui sont dans le cas de consulter ces manuscrits.

CHIMISTES GRECS.

Le manuscrit 2326 ne présente, *fol. 19 R.°*, qu'un fragment du premier tableau, c'est-à-dire, le commencement. On trouve aussi dans le manuscrit coté 2250, une explication des signes chimiques disposée alphabétiquement; mais les signes y manquent : c'est une remarque que font les auteurs du catalogue de la Bibliothèque nationale, en indiquant les divers articles qui composent ce manuscrit.

Tout bien considéré, il me paroît que c'est le manuscrit coté 2327 qui doit avoir la préférence par rapport au tableau dont nous venons de rendre compte. Outre que ce tableau y est très-complet, les signes y sont aussi plus nets, mieux figurés, mieux prononcés que dans tout autre; sauf cependant quelques légères fautes qu'il sera aisé de corriger. Ainsi, parmi les signes qui désignent les diverses parties du corps, il s'en trouve un qui est suivi du mot ὕπαρ. Il est manifeste qu'il faut lire ἧπαρ, 1.° parce que c'est ainsi qu'on lit dans les autres manuscrits; 2.° parce qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne s'agisse ici du foie ἧπαρ, comme on le voit par la figure du signe qui l'accompagne, et auquel il sert d'explication.

Quoique Ducange ait consulté ces tableaux pour composer son Glossaire, il s'en faut beaucoup qu'il ait employé tous les mots inconnus qu'il y a trouvés; il en est un grand nombre qu'il a jugé à propos de laisser de côté, quoiqu'ils ne méritassent pas moins son attention que les autres. Je ne rappellerai point ici ces mots : comme, dans cette nomenclature, ils se trouvent pour ainsi dire isolés et sans aucun accompagnement qui puisse aider à en fixer le sens, j'attendrai, pour les faire connoître, que je les rencontre dans le corps des divers traités dont je dois donner successivement la notice; parce qu'alors, si

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

les passages où ces mots seront employés ne me fournissent pas une interprétation directe, il sera au moins bien difficile de n'y pas rencontrer quelque circonstance qui me conduise, par voie d'induction, à leur vraie signification.

En attendant, je ne puis me dispenser de faire quelques remarques sur les tableaux des signes des anciens chimistes que Ducange a fait graver dans le second volume de son Glossaire Grec. Le P. Montfaucon nous avertit de nous défier de ces tableaux; Fabricius nous donne le même avis. J'ai voulu m'assurer par ma propre expérience si leur observation étoit bien fondée; je n'ai épargné ni temps ni patience pour confronter les caractères chimiques du Glossaire avec ceux de nos manuscrits, et j'ai reconnu que le mal étoit encore plus grand que je ne me l'étois imaginé. En effet, dans le Glossaire Grec, les signes chimiques ne sont point toujours figurés correctement. Cette inexactitude tire d'autant plus à conséquence, que plusieurs de ces signes ne diffèrent entre eux, lors même qu'ils sont fidèlement représentés, que par des nuances peu marquées; il en est même qui, par la faute du graveur, se trouvent réunis tandis qu'ils devroient être séparés, ou séparés au lieu d'être réunis : d'où résulte une sorte de confusion très-embarrassante. D'ailleurs, les mots Grecs qu'on a placés vis-à-vis de ces signes pour leur servir d'explication, n'y répondent pas toujours. Quelques exemples vont rendre plus sensible ce que nous voulons dire.

Dans les manuscrits, on voit un groupe de deux signes, avec ces mots pour explication, ὑδράργυρος ἀρσενικοῦ. Dans le Glossaire, colonne 11, après les deux signes, on a écrit ὑδράργυρος et puis ἀρσενικὸν, séparés l'un de l'autre par une virgule, comme s'ils n'avoient aucun rapport entre eux. Cependant ces deux signes signifient, comme l'explication du texte l'indique, *mercure d'arsenic.* Qu'on ne dise pas que l'arsenic ne donne point de mercure : cela est vrai en chimie; mais cela ne l'est pas pour les alchimistes. Leur mercure, ou le mercure des philosophes, est bien différent de notre mercure commun; et l'arsenic, tel qu'ils le connoissoient, étoit une des substances dans lesquelles ils prétendoient qu'on pouvoit trouver leur mercure.

On rencontre aussi des mots qui sont ou défigurés ou tronqués.

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

Par exemple, dans le Glossaire de Ducange, *col.* 12, on voit un signe avec ces quatre lettres χοιρ..... suivies de points qui font entendre qu'on n'a pu lire la suite du mot : il n'est cependant pas difficile de reconnoître dans les manuscrits que ce mot est χοῖρος, qui veut dire *porc.* Mais il signifie aussi cette partie qui distingue la femme de l'homme ; et il y a grande apparence que c'est dans ce sens qu'il faut le prendre ici, car on trouve tout aussitôt dans les manuscrits l'abréviation de σπέρματος, et un peu plus loin les signes du cœur, du foie, du ventre, du larynx.

Même colonne, on remarque un signe composé de deux petits cercles ou deux *o* posés l'un sur l'autre, ce qui imite assez bien ce chiffre Arabe dont nous nous servons pour désigner le nombre huit. On a placé devant ce signe, pour explication, ces deux mots, μαστίχημα ἀναχέφαλον. C'est une erreur des plus grossières, et qui vient de ce qu'on a mal lu le texte. Dans le manuscrit 2327, on voit le mot μαστίχη, qui signifie *mastic*, et ce mot est suivi de son abréviation, c'est-à-dire d'un μ avec une petite croix, ou plutôt un petit *x* au-dessus. Comme cette abréviation est très-rapprochée du mot μαστίχη, on a cru voir μαστίχημα, auquel on a joint ἀναχέφαλον, quoique ce dernier mot soit séparé de l'autre par un *point* bien marqué ; et l'on a donné à ces deux mots, pour un signe commun, le caractère que nous venons de décrire, tandis qu'ils ont chacun leur signe particulier. Pour rétablir l'ordre, il faut donc effacer μαστίχημα, et écrire, au-dessus de la place qu'il occupe, μαστίχη, avec l'abréviation $\overset{x}{\mu}$. — Alors ἀναχέφαλον restera seul avec le signe qui lui appartient exclusivement, et qui paroît être un de ces signes parlans dont nous avons fait mention plus haut. Au reste, le manuscrit 2329 écrit aussi μαστίχημα : c'est une faute à corriger. Le copiste de ce manuscrit n'a pas sans doute été plus attentif que celui qui a transcrit les tableaux insérés dans le Glossaire de Ducange.

Plus bas, à la même colonne 12, ligne antépénultième, il se présente encore une faute à-peu-près semblable ; on y voit un signe avec ces mots vis-à-vis : σημεῖον σκολάρηγξ. Dans le manuscrit 2329, d'où ces signes paroissent avoir été tirés, on lit d'abord

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

σημεῖον seul, puis vient son abréviation, qui est un σ et un η. Dans le Glossaire, on n'a eu aucun égard à cette abréviation, ou plutôt on l'a regardée comme faisant partie du mot qui suit. On a donc commis une double faute, d'abord en lisant σκο au lieu de ση, puis en formant de cette syllabe mal lue un seul mot avec λάρηγξ; d'où est résulté le mot barbare σκολάρηγξ, qui ne peut servir qu'à tromper le lecteur. En effet, il ne doit pas manquer de regarder ce mot σκολάρηγξ, comme un mot appartenant au langage du moyen âge, et peut-être se tourmentera-t-il beaucoup pour en trouver la signification.

Pour remédier à ce désordre, on doit ôter σημεῖον, qui veut dire *signe*, de la place qu'il occupe; le remettre à son rang, c'est-à-dire au-dessus, précédé de son abréviation; et au lieu de σκολάρηγξ, il faut écrire simplement λάρηγξ, qui est ici pour λάρυγξ, précédé aussi de son signe, qui en effet représente grossièrement le larynx ou le gosier.

Dans les manuscrits, on ne met pas toujours immédiatement après chaque signe le mot explicatif, mais quelquefois on réunit plusieurs de ces signes, puis on les fait suivre des mots qui leur servent d'explication, rangés dans l'ordre successif de leurs signes. En pareille circonstance, que fait quelquefois le rédacteur des tableaux du Glossaire? Il donne, à la vérité, tous les signes suivant l'ordre du manuscrit; mais il n'emploie pour tous que le premier des mots qui leur servent d'explication, et les autres mots il les renvoie à la ligne avec des points: de sorte qu'il faut nécessairement croire que dans le manuscrit ces mots n'ont point de signes, et de plus que tous les signes réunis ensemble sont des signes communs à un même objet. Quelle confusion ne doit-il pas résulter d'une pareille négligence? C'est sur-tout à la colonne 10 qu'on trouvera un exemple bien frappant de cette négligence, que nous nous croyons en droit de reprocher à celui qui a rédigé les tables des carcatères chimiques insérées dans le Glossaire Grec de Ducange. On y verra qu'il attribue au plomb seul vingt-six de ces caractères, tandis que s'il se fût donné la peine de lire avec quelque attention les manuscrits qui lui ont servi de guides, il eût reconnu qu'il n'y a que quatre de ces vingt-six caractères qui soient destinés à

Digitized by Google

représenter le plomb, et que les autres appartiennent à des substances différentes.

CHIMISTES GRECS.

Une faute d'une espèce bien plus singulière encore que toutes celles que nous venons de relever, achèvera de donner une idée du peu de soin avec lequel les tableaux du Glossaire de Ducange ont été dressés.

Dans les manuscrits, une même chose, comme nous l'avons déjà remarqué, a quelquefois deux caractères différens pour la désigner. Alors on voit assez souvent l'adverbe Grec ἀλλῶς, auquel répondent le mot *aliàs* des Latins et le mot *autrement* des Français, placé devant le second signe, pour faire entendre que ce signe appartient aussi à cette même chose, et que ce n'est qu'une autre manière de la représenter, ἀλλῶς. Comment le rédacteur du Glossaire procède-t-il en pareil cas ? Il écrit après le second signe l'adverbe ἀλλῶς, qui signifie en français *autrement*, comme nous l'avons dit, de manière à faire croire que ce signe est le symbole de ce même adverbe, tandis qu'il est clair qu'il désigne le même objet déjà indiqué par le signe précédent.

Ce qu'on peut dire de moins défavorable pour celui qui a fait imprimer ces caractères, c'est que, s'il a compris le véritable sens du texte du manuscrit d'après lequel il travailloit, il n'a rien fait pour se faire comprendre lui-même de ses lecteurs.

On voit maintenant quel secours on doit attendre des tableaux du Glossaire de Ducange. Loin d'éclairer un curieux qui voudroit s'en aider pour lire quelques-uns de nos manuscrits, ils ne doivent servir, au contraire, qu'à l'égarer et à lui donner de fausses notions. Au reste, et nous ne pouvons trop le faire remarquer pour l'honneur d'un savant qui s'est si fort illustré par ses profondes connoissances, il ne faut point attribuer ce désordre à Ducange ; D. Montfaucon nous apprend que son ouvrage n'a point été imprimé sous ses yeux. Mais de quelque part que vienne le mal, il n'en est pas moins dangereux, et l'on ne sauroit trop avertir le lecteur de se tenir sur ses gardes.

Digitized by Google

SECONDE NOTICE

De la collection des Manuscrits Grecs de la Bibliothèque nationale, désignés dans Fabricius sous le titre de Chemici Græci veteres, *et rangés dans le Catalogue imprimé de cette Bibliothèque à la suite des* Medici Græci.

Par le C.en AMEILHON.

ΛΕΞΙΚΟΝ κατα στοιχειον της Ιερας Τέχνης.

LEXIQUE DES TERMES DE L'ART DIVIN,

rangés par ordre alphabétique.

[Ce Lexique se trouve répété dans quatre des manuscrits Grecs de la Bibliothèque nationale, ci-dessus indiqués, et cotés 2325, 2327, 2329, 2279.]

Les anciens chimistes, comme nous l'avons déjà observé, cachoient, autant qu'ils pouvoient, leur science à ceux qu'ils traitoient de profanes. C'est dans cette intention qu'ils avoient inventé cette espèce de caractères hiéroglyphiques que nous avons fait connoître dans la notice précédente. Pour jeter un double voile sur leur doctrine, ils s'étoient fait, de plus, un langage qu'il n'étoit guère possible d'entendre sans en avoir la clef. Souvent ils désignoient les choses dont ils vouloient parler, par d'autres qui n'y avoient aucun rapport; ou ce rapport étoit si éloigné, que le vulgaire des lecteurs ne pouvoit l'apercevoir.

Ainsi, pour signifier la fleur de cuivre, ce que nous sommes dans l'usage d'appeler le *vert-de-gris*, ils disoient le *sperme de Vénus*, Αφροδίτης σπέρμα. Ils désignoient la pierre d'or ou la pierre des philosophes, en un mot, le grand-œuvre, sous le nom

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

de presque toutes les fleurs jaunes qui existent dans la nature, βόπαναι πᾶσαι ξανθαὶ, χρυσόλιθος ἐστὶ, parce que, sans doute, l'or est jaune. De même, lorsque dans leurs livres il est fait mention du lait d'un animal quelconque, il faut entendre leur soufre : Γάλα ἑκατοῦ ζῶου ἐστὶ θεῖον, parce que le soufre des philosophes avoit la propriété de fixer et de coaguler le mercure; en quoi consistoit tout le secret de l'art. Ils appeloient la chrysocolle et le vert-de-montagne βατράχιον, *grenouille*, parce qu'il y a une espèce de grenouille qui est verte. Il n'est pas également aisé de découvrir les motifs qui les ont déterminés dans le choix de quelques autres dénominations : par exemple, on ne voit pas trop pourquoi ils donnent le nom d'*éponge de mer*, σπόγγος θαλάσσιος, à la cadmie καδμία; à la pierre d'or, χρυσόλιθος; au grand-œuvre ou pierre sacrée, ἱερὸς λίθος.

Ce qui ne contribue pas peu encore à rendre leurs ouvrages très-obscurs, c'est que souvent ils prennent une substance métallique pour une autre. Quelquefois même ils désignent sous le nom d'un métal, une matière qui n'a rien de métallique; ainsi nous voyons dans ce lexique que le mot σίδηρος, *fer*, se prend pour une coque d'œuf, σίδηρος ἐστὶ ὁ κέλυφος ᾠοῦ; ce qui se rapporte à l'œuf philosophique, dont il sera parlé par la suite.

C'est dans ce lexique qu'on rencontre l'explication de ces dénominations particulières. Les mots y sont rangés alphabétiquement; c'est-à-dire que tous ceux qui commencent par une même lettre, ont été réunis ensemble, mais sans qu'on ait observé de les assujettir à un ordre exact et méthodique; de sorte que tel mot qui dans un dictionnaire bien régulier seroit placé avant un autre, se trouve ici rangé après.

Ce lexique commence dans le manuscrit 2325 au *fol. 2, v.°*, et débute par le mot ἀφαίρεμα qui est interprété par ceux-ci, πίτυρα ὄπου, et finit par le mot ὠρείχαλκος, auquel la phrase suivante sert de glose : ὁ νικάνινος ὁ διὰ καδμίας γινόμενος.

Ce même lexique se présente sous la même forme et avec le même titre dans le manuscrit 2275; mais dans les manuscrits 2327 et 2329, il y a des différences qui méritent d'être remarquées. D'abord, le titre y est plus étendu, et conçu en ces termes : Λεξικὸν κατὰ στοιχεῖον τῆς ἱερᾶς τεχνῆς ὡφέλιμον

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

Ἑλληνιστὶ μεταλευτικὸν (1) τῶν τε σημείων καὶ τῶν ὀνομάτων. Ce qui peut s'expliquer de cette manière : *Lexique alphabétique de l'Art divin, le premier dictionnaire concernant les métaux qui ait été composé en grec, et dans lequel on trouve l'explication des signes et des noms.* Le lexique des manuscrits 2327 et 2329 diffère encore de celui des deux autres, en ce qu'il comprend un plus grand nombre d'articles, et aussi par quelques variétés dans le texte, que nous ferons connoître. Ce lexique commence par l'article Ἀφροδίτης σπέρμα, qui est suivi de dix autres, après lesquels vient le mot ἀφαίρεμα, le premier de ceux qui se trouvent dans notre Mss. 2325 et dans le Mss. 2275. Nous allons transcrire ici ce fragment, tel qu'il se lit dans le Mss. 2327, avec sa ponctuation et ses accens pour faire plaisir à ceux qui ne l'auroient pas dans leurs manuscrits, et en même temps pour mettre sous les yeux du lecteur un exemple qui puisse lui donner une idée de la forme de cette espèce de dictionnaire.

Ἀφροδίτης σπέρμα ἐστὶν ἄνθος.

Ἀλάβαστρον ἐστὶν ἀσβεστος ἀπὸ τῶν φλοιῶν τῶν ὠῶν, καὶ ἄλας ἄνθιον, καὶ ἄλας ἀμωνιακόν, καὶ ἀρωνιαχόν, καὶ ἄλας κοινόν.

Ἄσβεστος ἑρμοῦ τ̃ ὠῶν ἐστὶν ἀιθάλη, λυώμενον διὰ ὀξοῦς καὶ ἡλιαζόμενον χρεῖττον γὰρ ἐστὶν.

Ἄλας ἄνθιον ἐστὶν θάλασσα καὶ ἅλμη, καὶ ἁλισάχνη.

Ἄφρος παντὸς εἰδοῦς ἐστὶν ὑδραργυρέων νάμα.

Ἀιθάλη θεῖον καὶ ὑδραργύρου ἄσημος ἐστὶν ὁ ἰὸς ἀπὸ τῆς ἀιθάλης.

Ἀχίας ἄνθος ἐστὶν λαχὰς ἐπήν.

Ἄνθος χαλκοῦ χαλκικὸς, χαλκάνθας, καὶ χαλκίτεως, πυείτης καὶ θεῖον λευκὸν ἐστὶν οἰκονομιμένον.

Ἄλας ἐστὶν τὸ ὄσφρακον τοῦ ὠοῦ, τὸ θεῖον τὸ λευκὸν, χάλκανθος δὲ ὁ χρόκος αὐτοῦ.

Ἀνδροδάμας ἐστὶν πυείτης καὶ ἀρσενικόν.

(1) Pour μεταλευτικὸν, selon toute apparence. Dans le manuscrit 2327, le mot μεταλευτικὸν est divisé en deux parties et écrit ainsi : μετὰ λευκὸν. Dans le manuscrit 2329, il est, comme dans le manuscrit 2325, d'une seule pièce, μεταλευτικὸν. J'observerai cependant qu'une main habile qui a corrigé le texte du manuscrit 2329 d'un bout à l'autre, n'a pas ajouté un second *lambda* au mot μεταλευτικὸν pour en faire, comme je le propose, μεταλλευτικὸν.

Passons

Digitized by Google

Passons maintenant aux variantes qui se trouvent dans les textes des quatre manuscrits que nous comparons entre eux; ne nous arrêtons cependant qu'aux principales.

Dans le manuscrit 2325 et dans le manuscrit 2275, qui lui est conforme quant au lexique, on trouve, à la lettre *Alpha*, le mot ἀφροσέλινον répété deux fois, mais avec quelque différence dans l'explication.

1.° Ἀφροσέλινον ἐστὶ, κόπρεις, καὶ κουφόλιθος.

2.° Ἀφροσέλινον ἐστὶν, ἡ ἀπὸ σελήνης καὶ λίθος κωθεείτης.

Dans les manuscrits 2327 et 2329, on s'en tient à la première interprétation; mais aussi dans ces deux mêmes manuscrits, la lettre *Alpha* finit par l'explication du mot ἄθικτον qui revient fréquemment dans les ouvrages des alchimistes.

Ἄθικτον τὸ καθαρὸν καὶ ἀμόλυντον.

Ἄθικτον κυρίως λέγεται τὸ ἀψηλάφητον καὶ ἀσχίαστον, καὶ χρυσάνθεμον.

Dans les manuscrits 2327 et 2329, on lit à la lettre Z, dernier article, ces mots:

Ζύμη σωμάτων σὺν ἀιθάλῃ χουμενίων ἐστὶν κνίκου ἄνθος.

Cette phrase ne se trouve ni dans notre manuscrit 2325, ni dans le manuscrit 2275: n'y seroit-elle pas confondue avec les deux premiers articles qui commencent la lettre H?

Ἡμισώματα εἶσι ἄιθαλαι.

Ἡκομένιον ἐστὶ κνίκου ἄνθος.

Ces deux articles ressemblent bien à ces mots: Ζύμη σωμάτων σὺν ἀιθάλῃ χουμενίων ἐστὶν κνίκου ἄνθος.

Tout ce qu'on pourroit reprocher au copiste de notre manuscrit, ce seroit d'avoir rejeté une leçon plus intelligible pour en adopter une autre qui l'est moins. Que faut-il entendre ici par ἡμισώματα, des *demi-corps*, ou, si l'on veut, des *demi-métaux!* Je ne vois point que nos chimistes Grecs soient dans l'usage de désigner les demi-métaux sous le nom d'ἄιθαλαι: dans leur langage, ἀιθάλη signifie, comme on le voit dans ce lexique,

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

leur mercure extrait de diverses substances métalliques. D'ailleurs, que voudroit dire ἠκομένιον! on n'en sait rien. Ne seroit-ce pas le mot χουμενίων de l'autre phrase, défiguré? quoique ce même mot me paroisse aussi être incorrectement écrit, et que je pense qu'il faille lire χουμένων. Si l'on adopte ce léger changement, la phrase supprimée dans notre manuscrit 2325 et dans celui qui est coté 2329, aura un sens, au moins dans le langage des alchimistes, et signifiera : *Le ferment des corps ou métaux fondus avec ou par le mercure, s'appelle la fleur de carthame;* Ζύμη σωμάτων σὺν ἀιθάλη χουμένων (au lieu de χουμενίων) ἐστὶ κνίκου ἄνθος. Cependant il ne faut pas dissimuler que les deux autres manuscrits, savoir 2327 et 2329, après avoir rapporté la phrase que je crois être la vraie, transcrivent encore les deux autres, que je suis tenté de regarder comme des débris de la première.

A la lettre Θ, les manuscrits 2327 et 2329 présentent deux explications de θεῖον λευκὸν, le *soufre blanc;* les voici :

Θεῖον λευκὸν ἐστὶν ὑδράργυρος παγεῖσα μετὰ λευκοῦ συνθέματος.

Θεῖον λευκὸν ἐστὶν χρυσιτήσιος λίθος ἀιματίτης.

La seconde de ces deux interprétations ne se trouve point dans notre manuscrit 2325, ni dans le manuscrit 2275.

Dans ces deux derniers manuscrits, on rencontre ces mots: Θεῖον ὕδωρ εἰς ξάνθωσιν ὃ τῆς σανδαράχης, &c.

Dans le manuscrit 2327, cette phrase est écrite ainsi : Θεῖον ὕδωρ ἐστὶν ξάνθωσιν ὃ τῆς σανδαράχης, &c.

On voit qu'on y a changé εἰς en ἐστὶν; et comme ξάνθωσιν devient par ce changement une faute contre la grammaire, on a cru bien faire de substituer, dans le manuscrit 2329, le mot ξάνθωσις à son accusatif, et de lire ainsi : θεῖον ὕδωρ ἐστὶ ξάνθωσις ὃ τῆς σανδαράχης, &c.

Mais, en faisant cette prétendue correction, on introduit dans le texte un contre-sens : θεῖον ὕδωρ n'est point ce que les alchimistes appellent ξάνθωσις, mais le moyen pour y parvenir εἰς ξάνθωσιν. Le sens de ce passage est, qu'on appelle aussi *eau divine pour teindre en jaune les métaux, celle qui se tire de la sandaraque :* ainsi la leçon des deux premiers manuscrits est la vraie.

Digitized by Google

Dans le manuscrit 2329, *fol. 165 v.° lig. 5*, on lit, Θεῖα δύο λέγεται οὐκ εἰσὶ δὲ συνθήματα, ἀλλὰ τὶ (*aliàs* ἄλλό τι) θεῖον ἔργον : mais la phrase suivante, qui se trouve dans les trois autres manuscrits, est plus complète et en même temps plus correcte :

Θεῖα δύο λέγεται, οὐκ εἰσὶ δὲ συνθέματα, αλλ' ὁ τὶ θεῖον ἔργον ἀποτελοῦσι.

On ne rencontre point dans les manuscrits 2325 et 2275, ces mots suivans, que nous offrent les deux autres : Ἴος ξυσὸς ἐστὶν αἰθάλη καὶ χρυσοκόλλα.

Sous cette même lettre I, on lit dans les manuscrits 2327 et 2329 : Ἰαύξη κοπτίκη ἐστὶ φέκλη καὶ ἀφροσέλινον.

On ne voit pas trop d'où pourroit dériver ce mot *ἰαύξη*. Je crois qu'il convient de suivre la leçon de notre manuscrit 2325 et du manuscrit 2275, où cet article n'est point placé à la lettre I, mais au K.

Καύξη κοπτίκη ἐστὶ φέκλη καὶ ἀφροσέλινον.

Au lieu d'*ἰαύξη*, on y lit, comme on voit, *καύξη*, dont la forme est celle d'un mot Grec connu, et qui, de plus, a du rapport avec φέκλη, parce qu'il est naturel que ce qui a éprouvé l'action du feu *καύξη*, laisse, après la combustion, des scories, un marc, un *caput mortuum*, φέκλη.

Les manuscrits 2327 et 2329 offrent dans la manière d'écrire le mot *σκευάζουσι*, une singularité qui se fait aussi remarquer dans les deux autres. Ces manuscrits, au lieu de *σκευάζουσι*, portent *σκεβάζουσι* : cette différence vient de ce que les copistes ont écrit ce mot suivant la prononciation Européenne ou Franque; car le commerce des Grecs du moyen âge avec les divers peuples de l'Europe, a produit de grands changemens dans la manière d'écrire et de prononcer leur langue, et a donné naissance à ce Grec vulgaire et barbare qui se parle aujourd'hui dans les îles de l'Archipel. Voici, selon toute apparence, comment se sera opérée la métamorphose du mot *σκευάζουσι* et d'autres semblables. D'abord l'*u* voyelle de *σκευάζουσι* aura été changé en *v* consonne, et on aura prononcé *skevazousi*, comme nous disons *parasceve* au lieu de *paraskeue*, qui est le vrai

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

mot Grec, παραχευὴ : ensuite le *b* se sera substitué à l'*v* consonne sous la plume d'un copiste peu instruit, ou dont l'oreille étoit peut-être plus familiarisée avec le langage du vulgaire qu'avec celui des personnes qui avoient reçu plus d'éducation; et ce copiste aura écrit σκεβάζουσι au lieu de σκευάζουσι ou σκευάζουσι.

Dans le manuscrit 2325 et dans le manuscrit 2275, à la lettre K, on lit : Κηρίον τὸ τέρεον εἰσὶ τὰ τερεὰ σώματα.

Dans les deux autres on a écrit κυρίον au lieu de κηρίον. Cette dernière leçon, κηρίον, est préférable, parce que ce mot paroît assez fréquemment dans les autres ouvrages de nos chimistes Grecs, avec l'interprétation qu'on lui donne ici (1).

Dans le manuscrit 2329, à la même lettre K, dernier article, on lit, ἀλάβαστρον οἰκονομιθὲν; les autres portent ἀλάβαστρον οἰκονομηθὲν. On voit que ce dernier mot est écrit avec un η, tandis qu'il l'est plus haut avec un ι; mais il faut observer que ces manuscrits mettent souvent l'*iota* pour l'*éta*.

A la lettre Λ, il y a, dans les manuscrits 2327 et 2329, un article qui ne se trouve point dans les deux autres; mais la leçon n'est pas la même dans l'un et l'autre manuscrit. Dans le premier, elle est conçue en ces termes, Λάχας χίας ἐστὶν ἄνθος; dans l'autre, cette phrase est ainsi écrite, Λάχας χία ἐστὶν ἄνθη.

A la lettre N, manuscrit 2329, on trouve cet article, Ναξίας ῥινίσμα ἐστὶ καὶ κουρέων ἀχόνισμα; les trois autres portent ἀχόνιμα. Dans le manuscrit 2329, *ibid.*, on a mis à la marge ces mots, *suppl.* πέτρας; ce qui se rapporte à Ναξίας, et fait peut-être entendre qu'il s'agit ici d'une pierre de l'île de Naxos.

Dans notre manuscrit 2325, de même que dans le manuscrit 2275, on ne trouve point l'article suivant, qui dans les deux autres termine la lettre N :

Νέφος ἐστὶ σκότος ὑδάτων καὶ αἰθάλη ἡ αἰθαλουμένη ὑγρότης καὶ συμπλεκομένη.

A la lettre O, il y aussi quelques variantes. On observera

(1) Cette phrase Grecque peut se rendre par ces mots Latins : *Favus solidus*, ou plutôt *cera solida, sunt corpora solida.*

Digitized by Google

d'abord que les mots qui sont sous cette lettre, ne suivent pas le même ordre dans tous les manuscrits; mais le même nombre s'y trouve.

Dans les manuscrits 2327 et 2329, on lit cet article:

Ὄπος καλπάσου, χύλος ἐστὶ καλπάσου βοτάνης.

Ce mot βοτάνης, qui nous apprend que le κάλπασον est une plante, manque dans les manuscrits 2325 et 2275.

Dans notre manuscrit 2325, sous cette même lettre O, on lit:

Ὄξος κοινὸν ἐστὶ τὸ διὰ λιθαργύρου καὶ φέκλης.

Dans le manuscrit 2275, au lieu de ce dernier mot φέκλης, on lit νεφέκλης; et dans le manuscrit 2329, νεφέλης.

Le manuscrit 2329 est le seul où le dernier mot de la lettre O soit écrit nettement, sans abréviation et sans équivoque:

Ὄλμος ἐστὶν ἰγδίον.

Il faut écrire ἰγδίον, qui signifie, comme ὄλμος, un mortier; et non pas ἰγδίων avec un ω, comme on lit dans les manuscrits 2327 et 2275.

Ὄπος πάντων δένδρων, ἐστὶ ὕδωρ θεῖον καὶ ὑδράργυρος.

C'est ainsi qu'on lit dans les manuscrits 2325 et 2327. Dans le manuscrit 2329, au lieu du signe qui désigne le mercure, on a mis celui qui représente l'argent.

A la lettre Π, notre manuscrit 2325 et le manuscrit 2275 sont moins complets que les deux autres. Voici les articles que ces deux derniers ont de plus.

Πτήσις ἐστὶ ἕψησις, καὶ ξάνθωσις ξήρεις (ξήρεα suivant la correction du manuscrit 2329) καὶ θεῖον.

Πήξον ἀντὶ τοῦ δυνάμωσον.

Πίδας, ἐστὶ φυπτηρία.

Ce dernier article, Πίδας ἐστὶ φυπτηρία, ne se trouve que dans le manuscrit 2327; c'est même, dans ce manuscrit, le premier article de la lettre Π.

Dans notre mss. 2325, on lit sous cette même lettre πυξίδες ἀ

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

οἰκονόμιαι, αἱ χρήσιμοι. Dans le manuscrit 2275, πυξίδες αἱ οἰκονόμιαι ἀχρήσιμοι, il faut lire, comme dans le précédent, αἱ χρήσιμοι.

Le mot πυξίδες signifie proprement des boîtes de buis : ces boîtes devoient être en effet très-utiles, χρήσιμοι, à des chimistes, pour y mettre à couvert les matières et les diverses drogues qui étoient à leur usage. Ἀχρήσιμοι voudroit dire au contraire qu'elles étoient inutiles.

Dans le manuscrit 2327 on a écrit πηξίδες ; ce qui provient originairement de l'ignorance ou de l'inattention de quelque scribe, qui aura pris un υ pour un η; ces deux lettres peuvent se confondre aisément dans les manuscrits.

Il faut encore remarquer que dans le manuscrit 2329, on lit πηξίδαις au lieu de πηξίδες : πηξίδαις est écrit suivant l'orthographe du Grec vulgaire. Comme ces manuscrits ont été copiés dans un temps où ce langage étoit déjà très-commun, et par des hommes assez peu instruits, il n'est pas étonnant d'en retrouver par-tout des traces : il est bon d'y faire attention, pour n'être pas quelquefois dérouté dans la lecture de nos manuscrits. Ainsi, on ne doit point être surpris d'y voir souvent une voyelle brève mise pour une longue, un ο pour un ω, un ε pour un η, et même des diphtongues représenter des voyelles brèves, comme dans le mot πηξίδες, où l'ε est remplacé par αι ; ce qui donne à ce mot l'air d'un datif ou d'un ablatif pluriel, au lieu que c'est un nominatif suivant le génie du Grec barbare.

A la lettre P, manuscrit 2325, le premier article est conçu ainsi :

Ῥίπνος ἐστὶ νίτρον πυρρὸν καὶ ἀφρώδιτρον.

Le manuscrit 2275 présente la même leçon ; mais dans les deux autres on lit :

Ῥυπέως, ἢ ῥίπνος, ἐστὶ νίτρον πύρρον καὶ ἀφρώδιτρον.

Dans trois de ces manuscrits, on lit à la même lettre P. ῥίδια ξηρά ; mais dans le manuscrit 2329 on a corrigé ce mot ῥίδια, en écrivant à la place ῥοιδιὰ, sans doute parce que dans le passage dont il fait partie, il est question de grenade d'Égypte.

Ῥίδια ξηρὰ ἐστὶ τὰ ἐντὸς τῶν Αἰγυπτίων ῥόων.

Ducange, qui cite ce passage, a conservé ῥίδια.

Digitized by Google

A la lettre Υ le manuscrit 2325 porte : Ὕδωρ θεῖον ἄθικτον ἐστὶ ὑδράργυρος πεπηγμένη μετὰ ἀιθάλων.

Les manuscrits 2327 et 2329, au lieu de ἀιθάλων, présentent le mot ἁλῶν, des sels. Le manuscrit 1275 admet aussi la leçon ἀιθάλων, mais avec la variante ἁλῶν à la marge.

Ibid. manuscrit 2325, on lit ces mots : ὕδωρ ὑδραργύρου βαφίκη ἐστὶν ἡ ἀπὸ κινναβαρέως γινομένη νεφέλη. La plupart des mots de cette phrase sont effacés ; toutefois on les déchiffre suffisamment pour reconnoître que le mot βαφίκη n'y est pas précédé de l'adjectif λεύκη comme dans les trois autres manuscrits, où cette même phrase est conçue en ces termes :

Ὕδωρ ὑδραργύρου λεύκη βαφίκη ἐστὶν ἡ ἀπὸ κινναβαρέως γινομένη νεφέλη.

Ibid. manuscrit 2325 :

Ὕδωρ θεῖον, τὸ ἀπὸ ὑδραργύρου λέγεται δὲ μεθάρσιον, &c.

Dans le manuscrit 2327, on a écrit μεθαρσίως, ainsi que dans les manuscrits 2275 et 2329.

Ibid. Le dernier article de la lettre Υ, dans les manuscrits 2325 et 2275, consiste dans cette courte phrase : Ὕδωρ τὸ θεῖον πεπηγμένον. Elle paroît n'être pas achevée. Aussi les manuscrits 2327 et 2329 y ajoutent-ils ces mots, qui semblent avoir été omis dans les précédens par les copistes :

Ὑδραργύρου μεταβολὴ ἐστὶ ἡ ἀπὸ κινναβαρέως, τοῦτο ἐστὶν τετρασωμία.

A la lettre Φ, le manuscrit 2327 présente deux articles qui manquent dans les manuscris 2325 et 2275 ; les voici :

Φεύκτην ἀληθίνην.

Φάκου σκωρία ἐστὶν τὸ χρυσανθεῖον.

Ces mêmes articles se trouvent aussi dans le manuscrit 2329, avec cette différence que dans ce dernier on a écrit φέκτην, au lieu de φεύκτην.

A la lettre X, les manuscrits 2325 et 2275, après cette phrase, χρυσοζώμιον καὶ ἐλίδριον καὶ χρυσοκογχίλιον καὶ ἴος ἀσκίαστος, θεῖον λευκὸν ἐστὶν, passent immédiatement à celle-ci, χρυσπτέσιος λίθος. Dans le manuscrit 2327, après θεῖον λευκὸν ἐστὶν, on a ajouté ces mots ἡ ὑδράργυρος παγεῖσα μετὰ λεύκου συνθέματος ; puis cet autre article, χάλκανθος ἐστὶν ὁ χρόκος τοῦ ὠοῦ.

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

Cette double addition se trouve dans le manuscrit 2329. Dans le manuscrit 2275, une main plus moderne a écrit à la marge ces mots seulement : χάλκανθος ἐστὶν ὁ χρόκος τοῦ ὠοῦ.

Après avoir indiqué la nature et la forme du lexique dont il s'agit ici ; après en avoir donné les principales variantes, il ne me reste plus qu'à examiner, en suivant la méthode que je me suis prescrite, comment on a fait usage de ce même lexique dans le Glossaire de Ducange.

J'observerai d'abord qu'en insérant dans ce Glossaire les mots de notre lexique, on a manqué à un point essentiel ; on n'a pas eu soin de prévenir que les interprétations données à ces mots d'après le lexique des anciens chimistes, doivent se prendre rarement dans un sens naturel, mais qu'elles sont le plus souvent emblématiques. Faute de cet avertissement, il est impossible que toute personne qui n'est point initiée dans le langage des anciens alchimistes et qui n'en connoît pas les formes, se garantisse de l'erreur : par exemple, je rencontre dans le Glossaire de Ducange, à l'*appendix*, le mot χελιδονία, et j'y lis, χελιδονία ἐστὶ (1) τὸ ἐλίδριον. Puis-je, d'après le titre même de ce dictionnaire, *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis*, ne pas croire que les Grecs du moyen âge se servoient du mot ἐλίδριον pour dire de la *chélidoine!* et ne peut-il pas arriver que, par une suite de cette erreur, j'use de l'une et de l'autre de ces expressions, si j'en ai besoin, comme de deux synonymes? Cependant il s'en faut beaucoup qu'il y ait entre ces expressions réciprocité ou synonymie. Ἐλίδριον signifie, comme on le voit dans le lexique des manuscrits, *essence* ou *teinture d'or :* et par conséquent la chélidoine ne peut être l'ἐλίδριον; elle n'en est que le masque et l'emblème. Les anciens chimistes avoient jugé à propos de désigner leur teinture d'or sous le nom de *chélidoine*, sans doute parce qu'il sort de toutes les parties de cette plante un suc qui est jaune comme de l'or.

On peut faire la même remarque sur cette autre phrase : Ὀξίγγιον χοίριον ἐστὶ θεῖον ἄκαυσον. Un lecteur peu instruit ne sera-t-il pas tenté de prendre le θεῖον ἄκαυσον et l'ὀξίγγιον

(1) Il y a ἐπὶ ἐλίδριον dans le Glossaire : mais c'est une faute d'impression ; il faut lire ἐστὶ.

χοίριον

χοίειον pour des synonymes ; et à quel ridicule ne s'exposeroit-il pas, si, trouvant dans un auteur θεῖον ἄκαυστον, qui veut dire du soufre qui n'a point passé par le feu, du soufre-vierge, il s'avisoit de le traduire par de la graisse de porc ou du sain-doux? Les anciens chimistes avoient probablement cru que ces expressions étoient propres à représenter dans leur langage le soufre-vierge, θεῖον ἄκαυστον; parce que le soufre, quand il est exposé à la chaleur d'un feu modéré, s'y fond comme du lard, et qu'ensuite il se fige par le refroidissement, comme du sain-doux. CHIMISTES GRECS.

Mais peut-être dira-t-on qu'en rapportant ces phrases dans le Glossaire de Ducange, on a marqué qu'elles sont tirées des lexiques des anciens chimistes.

Cet avertissement apprend au lecteur, j'en conviens, de quelle source viennent ces mots, ou plutôt dans quels ouvrages ils se trouvent ; mais il ne suffit pas pour le mettre en état de se garantir des méprises que nous venons de prévoir, sur-tout s'il n'a que des connoissances ordinaires, et s'il n'est pas un peu familiarisé avec le langage mystérieux des anciens chimistes : d'ailleurs tout dictionnaire, quoiqu'il soit souvent consulté par les savans, n'en est pas moins, par sa nature, le livre des ignorans ; or quand on travaille pour l'instruction des ignorans, on ne sauroit jamais être trop clair.

Un autre reproche qu'on peut faire encore au rédacteur du Glossaire, c'est qu'il n'a donné qu'une partie des mots contenus dans le lexique de nos anciens chimistes, sans qu'on aperçoive la raison des motifs qui l'ont déterminé à admettre dans son lexique les uns et à en exclure les autres. Je sais qu'il est des ouvrages auxquels un auteur peut donner la forme qui lui plaît davantage ; je sais qu'il lui est libre de traiter avec plus ou moins d'étendue son sujet, de s'arrêter où il juge à propos : mais il en est d'autres aussi qui lui font impérieusement la loi, parce que la nature et l'essence en sont déterminées. Tel est, par exemple, un dictionnaire qui m'annonce l'interprétation de tous les mots d'une langue que j'ignore : les omissions de l'auteur ne sont guère susceptibles d'excuse, sur-tout si elles sont volontaires, comme celles que nous nous croyons en droit de reprocher au rédacteur du Glossaire Grec de Ducange. Il ne

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

tenoit qu'à lui de ne les pas faire ces omissions, puisqu'il avoit sous les yeux le lexique de nos anciens chimistes. Je ne me propose pas d'y suppléer pour le présent : si je voulois rappeler ici tous les mots omis dans le Glossaire, je chargerois cette notice d'une nomenclature qui n'apprendroit rien au lecteur. Ces mêmes mots se trouveront tous dans le corps des ouvrages chimiques dont je dois rendre compte, et nous les y verrons répétés plusieurs fois : alors les textes nous fourniront et des éclaircissemens pour en fixer la vraie signification, et des autorités pour justifier l'interprétation que nous croirons devoir en donner. Par ce moyen nous pourrons nous mettre en état de les présenter tels qu'on eût desiré de les rencontrer dans le Glossaire. Pour le moment, je me bornerai à rectifier ceux des articles de notre lexique qui se trouvent ou incomplets, ou mutilés, ou défigurés de quelque manière que ce soit, dans le *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis.*

ARTICLES du Lexique mutilés ou défigurés dans le Glossaire Grec de Ducange.

DANS le lexique des anciens chimistes, on trouve ce passage : Ἀποσπερμάτισμος δράκοντος ἐστὶν ὑδράργυρος ἢ ἀπὸ κιναβαρέως; c'est-à-dire, *La semence du dragon est le vif-argent qu'on tire du cinabre.*

Dans le Glossaire de Ducange, ce même passage se lit de cette manière : Ἀποσπερμάσισμος δράκοντος ἐστὶ ὑδραργύρου ἢ ἀπόκινα. Voici d'où vient la différence très-singulière qui se fait remarquer entre ces deux leçons.

Dans le manuscrit sur lequel le rédacteur du Glossaire a fait ses extraits, le mot *vif-argent*, ὑδράργυρος, est représenté par son signe, qui est un croissant dont les pointes sont tournées vers la gauche; par conséquent on peut, en l'écrivant en toutes lettres, comme on a fait dans le Glossaire, donner à ce signe toutes les terminaisons que la construction paroît demander. Ainsi le rédacteur a écrit ὑδραργύρου au lieu d'ὑδράργυρος, parce qu'il avoit besoin d'un génitif pour le faire accorder avec le prétendu mot ἀπόκινα dont il a fait un substantif; mais ce mot ἀπόκινα est

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

un composé bizarre de la préposition ἀπὸ et de la première partie du mot κιναβαρέως. On trouve, en effet, dans le manuscrit, κίνα précédé de la préposition ἀπὸ, mais cette préposition en est séparée. De plus, il falloit faire attention qu'à la suite de ces deux syllabes κίνα, se voit le signe du cinabre, qui achève le mot. Rien n'est plus ordinaire dans les ouvrages des anciens chimistes, que ces sortes de formules : ils écrivent le commencement du mot en lettres ou caractères grammatiques, et ils l'achèvent avec le caractère emblématique, qui représente la chose signifiée. Voilà ce que j'ai appelé, dans la notice précédente, *signes mixtes.*

L'erreur ou la méprise que je viens de remarquer, mérite d'autant plus d'être relevée, qu'elle peut jeter le lecteur dans un assez grand embarras. Un lexicographe ne manquera pas, sur la foi du Glossaire de Ducange, de faire d'ἀπόκινα un mot de la basse Grécité, et se tourmentera beaucoup pour en trouver la signification. Un curieux qui voudra savoir ce que les alchimistes entendent par ἀποσπερμάτισμος δράκοντος, sera tout dérouté et même jeté loin du but par le prétendu mot ἀπόκινα, tandis que le passage, écrit exactement, explique tout de la manière la plus claire. L'émission du sperme du dragon est le mercure extrait ou revivifié du cinabre ἡ ἀπὸ κιναβαρέως. En effet, on distingue deux sortes de vif-argent : l'un se trouve dans les entrailles de la terre sous la forme d'un liquide métallique, ce que Pline a si heureusement exprimé par ces mots, *Est et lapis.... cujus vomica liquoris æterni argentum vivum appellatur;* et l'autre y est combiné avec le soufre, ce qui fait le cinabre. Cette substance minérale a fixé beaucoup l'attention des alchimistes : ils donnent le nom de *dragon* au cinabre, parce qu'il est rouge ; et ils disent que le mercure en est le sperme ou la semence, parce qu'en effet il sort comme de son sein.

L'article γῆ ἀστείτης, a été transcrit ainsi dans Ducange : Γῆ ἀστείτης *(in Glossis Jatricis (1), — Mss.)*, ἐστὶ πυείτης, καὶ γῆ χία, καὶ λιθάργυρος, καὶ....λευκὸν, καὶ φυπίτεια, &c. On a mis ici des points, parce que la chose dont il s'agit est exprimée dans les manuscrits par un signe auquel on n'a point eu égard, ou qu'on n'a peut-être pas compris. Ce signe est celui

(1) Il falloit écrire *in glossis chemicis.*

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

du soufre; ainsi il falloit, pour ne pas laisser le passage imparfait, ou figurer le signe du soufre, ou écrire θεῖον λευκόν.

Dans le dictionnaire de Ducange, à la lettre Δ, on lit ces mots, Δρόσος ἐστὶν ἡ ἀπὸ ἀρσενίκου ἄργυρος; mais il n'étoit pas inutile d'y ajouter cette autre interprétation, qui se trouve aussi à la suite de la première dans les glossaires chimiques de nos quatre manuscrits : Δρόσος ἐστὶν ἡ ἀπὸ ἀρσενίκου ὑδράργυρος. Cette seconde interprétation n'est pas moins importante que la première.

Dans le Glossaire de Ducange, à la même lettre : Δράκοντος χόλη ἐστὶν ὑδράργυρος, ἢ ἀπὸ κασιτέρου, ἤγουν ἀπὸ.... Dans les manuscrits, au lieu de ces points on voit le signe du cinabre, qui est un cercle avec un point, ou un petit demi-cercle ou petit crochet dans le milieu. Pour plus grande exactitude, il faudroit écrire κασιτέρου avec deux σ; mais l'orthographe des manuscrits n'en admet qu'une.

Glossaire de Ducange, à la lettre E, on lit ces mots : Ἔλκισμα ἐστὶν ὁ ἀνακαύθεις κασίτερος. Dans tous les manuscrits, on voit, au lieu de κασίτερος, le signe du μόλιβδος; ce qui est bien différent, puisque κασίτερος signifie de l'*étain*, et μόλιβδος du *plomb.*

On ne trouve dans aucun de nos manuscrits, le mot ἀνακαύθεις, employé ici par Ducange. Trois de ces manuscrits portent ἀνακαύφθεις, qui paroît n'avoir jamais existé dans la langue Grecque. Un seul, savoir, celui du n.° 1329, nous présente cette autre leçon, ἀνακαμφθεὶς. Si nous avions un peu plus de confiance dans l'exactitude du rédacteur, nous admettrions volontiers ἀνακαύθεις, comme un mot qu'il auroit tiré de quelque manuscrit plus correct que les nôtres; d'autant plus que ce mot s'allie très-bien avec ceux qui composent le reste de la phrase, et que d'ailleurs il fait un très-bon sens. En effet, personne n'ignore que du plomb exposé à l'action du feu, μόλιβδος ἀνακαύθεις, se réduit en *scorie;* ce que signifie le mot ἔλκισμα, comme nous lisons dans un seul de nos manuscrits, ou ἔλκυσμα, comme on a écrit dans les trois autres. Les Grecs du moyen âge se servent indifféremment de l'ι pour l'υ.

Θεῖον ὑγρὸν ἐστὶν τὰ.... ςίμμι καὶ λιθάργυρος. C'est ainsi qu'on

Digitized by Google

lit dans le Glossaire de la basse Grécité. Les points tiennent ici la place de la lettre numérale B, c'est-à-dire, δύο. En effet, il s'agit dans ce passage de deux antimoines δύο στίμμι; ce que le Glossaire ne dit pas. Les anciens distinguoient deux sortes d'antimoines, l'un mâle et l'autre femelle.

Plus bas, dans le même article, se trouvent ces mots : Θεῖον ὕδωρ ἐστὶν ξάνθωσις τῆς..... Nous voyons, d'après les manuscrits, que ces points tiennent ici la place du signe qui représente la sandaraque, et qu'ainsi on auroit dû écrire σανδαράχης, ou figurer son signe.

Plus loin encore on lit θεῖον σχιστὸν ἐστὶν.... Ces points remplacent ici le signe de l'arsenic ; ainsi il falloit écrire ἀρσένικον, ou figurer son signe.

De pareilles omissions paroissent d'autant plus étranges, que Ducange donne lui-même, dans son Glossaire, l'interprétation des signes qui étoient à l'usage des anciens chimistes. Il me semble qu'il valoit autant supprimer ces articles, que de les présenter ainsi mutilés. Non-seulement ils occupent une place inutile, puisqu'ils n'apprennent rien, mais encore ils ne servent qu'à faire naître des regrets au lecteur et à lui causer de l'impatience.

Dans le Glossaire, *col. 484*, on remarque cette phrase : Θάλη φοινίκων εἰσὶ θεῖον λευκὸν, ὃ καὶ θεῖον ἄκαυστον, ἤγουν τὸ ἀπὸ ἀρσενίκου, καὶ σανδαράχης ὕδωρ μιγὲν καὶ λευκανθὲν, ὃ καὶ.... A la place de ces points, on voit dans les manuscrits le signe du plomb, μόλιβδος. Nous observerons, en passant, que de nos quatre manuscrits, il y en a deux où on lit θάλη, et deux qui portent θάλοι. Au reste, ces deux mots sont presque synonymes.

Dans le Glossaire de Ducange, on lit, Καπνὸς χαλκείων, ἐστὶν αἰθάλη ἀρσενίκου. Dans le manuscrit, on a écrit χαλκίθιον ; et c'est le vrai mot.

Ibid. Καδμία ἐστὶ μαγησία. Lisez μαγνησία, la *magnésie*, comme dans tous les manuscrits.

Glossaire de Ducange, Καῦσον ἐστὶ τὸ λευκαῖνον; il faut écrire λεύκανον. Nos chimistes ne font déjà que trop de solécismes d'eux-mêmes, sans leur en prêter encore. Καῦσον ἐστὶ τὸ λεύκανον ; *cuisez ou chauffez* καῦσον, c'est-à-dire, ἐστὶ τὸ, *donnez la teinture*

Digitized by Google

CHIMISTES GRECS.

blanche, λεύκανον. Ce mot λεύκανον est à l'impératif du premier aoriste actif du verbe λευκαίνω, comme καῦσον est au même temps du même mode du verbe καίω, brûler.

Ibid. Glossaire de Ducange : Κνίπιον ὕδωρ ἐστὶν, ἀλάβαστρον οἰκονομηθὲν. Dans les manuscrits on trouve le mot αἷμα après κνίπιον. Ce mot est essentiel ici. Κνίπιον αἷμα signifie probablement du sang de ver ou de moucheron ; ce qui est bien dans le genre du langage propre aux adeptes, et s'accorde avec le *sang du dragon*, la *bile du dragon*. Ainsi, dans la citation de Ducange, on donne comme le mot capital, l'adjectif κνίπιον, et on laisse de côté le substantif αἷμα.

A la lettre N du Glossaire, on lit, Νέφος ἐστὶ σκύτος ὑδάτων, καὶ αἰθάλη, καὶ αἰθαλουμένη ἠρότης καὶ συμπλεκομένη. Il y a dans ce passage deux fautes essentielles, qu'il est nécessaire de corriger. Écrivez σκότος au lieu de σκύτος, et ὑγρότης au lieu d'ἠρότης. Cette double correction est indiquée par les manuscrits.

Il est d'autant plus essentiel de corriger ces sortes de fautes, que le bon sens peut rarement y suppléer. Tout est ici bizarre; et souvent il y auroit de la témérité de vouloir réformer le texte de son chef, sans y être expressément autorisé par les manuscrits, quand même on croiroit y apercevoir les plus grossières absurdités.

Glossaire de Ducange. Ὀπὸς πάντων δένδρων καὶ βοτανῶν...*in iisdem Glossis*, ἐστὶ ὕδωρ θεῖον καὶ ὑδράργυρος. Dans les manuscrits, on voit à la place de ces points deux caractères qui se ressemblent, et que je ne connois pas encore. Ils ne se trouvent point dans la table des signes que présentent nos quatre manuscrits.

Πολύχρωμος, πορφυρόχρωμος, πορφυρίτης, ἐστὶ λίθος ἐτήσιος καὶ ἀνθροδάμας. C'est ainsi que cette phrase est conçue dans les manuscrits. Dans le Glossaire de la basse Grécité, on se contente de dire πολυχρώμος, πορφυρογχρώμος *exponitur*.

Le rédacteur du Glossaire donne ici de fausses notions ; il représente πολυχρώμος et πορφυροχρώμος comme synonymes.

L'intention de ceux qui ont composé le lexique chimique qui nous occupe, n'a point été de nous faire entendre que πολυχρώμος et πορφυρογχρώμος fussent les mêmes; il y est dit seulement que quand on trouve ces expressions dans les livres

Digitized by Google

des chimistes, il faut les appliquer ou les rapporter à la *pierre étésienne* et à l'*androdamas ;* et il ne s'ensuit pas que ces mots doivent être pris indifféremment l'un pour l'autre, parce que deux épithètes peuvent convenir à un même sujet, sans qu'elles soient pour cela identiques ou synonymes.

Ψωμὸς ἐστὶ τὰ μεταλάσσοντα τὰ εἴδη. Telle est la leçon du Glossaire. Dans les manuscrits, au lieu de τὰ εἴδη, on lit τῷ εἴδει ; ce qui est bien différent.

Ὠμὴ ὑδράργυρος ἡ ἀπὸ μαγνησίας γινομένη. Cette leçon du Glossaire n'est point exacte : il falloit écrire ὠμὴ ὑδραργύρου, et non pas ὠμὴ ὑδράργυρος. Ce qui a trompé le rédacteur du Glossaire, c'est que dans les manuscrits le mercure est désigné par son signe, qui, par lui-même, ne détermine pas à quel cas il doit être mis.

Dans nos quatre manuscrits, on lit ἀπὸ μολίβδου, au lieu de ἀπὸ μαγνησίας. Le rédacteur du Glossaire s'en est encore laissé imposer par le signe ; il a pris le caractère du plomb pour celui de la magnésie.

Toutes ces méprises, et beaucoup d'autres que nous aurons occasion de faire remarquer par la suite, font voir combien il faut se défier du *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatis*, et le besoin qu'il a d'être refondu. Puisse le travail auquel je me suis dévoué, être utile à celui qui seroit assez courageux pour entreprendre ce grand ouvrage !

Digitized by Google

LA SALE,

Tirée des Mss. Belg. l'un, in-fol. n.° 346, vél. min. très-belles, écrit. du XV.e siècle ; l'autre, grand in-4.° pap. n.° 347.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CET ouvrage est d'Antoine *de la Sale*, qui, de peur qu'on oubliât ou qu'on ignorât qu'il en étoit l'auteur, lui donna son nom. Lui-même nous apprend qu'il le finit en 1461, selon le premier manuscrit, à Bruxelles; selon le second, au château du Châtelet; et qu'alors il avoit 63 ans, ce qui suppose qu'il étoit né en 1398.

Ce fut par le même motif, et uniquement pour attacher son nom à ses productions, que *la Sale* donna encore le titre bizarre de *Salade* à un autre de ses livres qui depuis a été imprimé.

On lui attribue aussi le roman du *Petit Jehan de Saintré;* et je desirerois, pour sa gloire, que ce fait fût certain : ce seroit son plus beau titre littéraire.

Par un endroit de sa *Salade*, où il parle de ses voyages en Italie, on voit qu'il étoit aux îles de Stromboli en 1406, et à Rome en 1422. Cette date de 1406 me paroît une faute d'impression. D'après les époques citées ci-dessus, la Sale alors n'auroit eu que huit ans; et si à cet âge on peut être conduit en pays étrangers par des parens, à cet âge on ne voyage point encore.

Il étoit de retour en France l'an 1424, puisque, dans l'écrit dont je donne la notice, il se représente comme étant alors viguier d'Arles, et attaché au service de Louis III, comte d'Anjou et de Provence, roi de Sicile. Mais l'année suivante, il étoit retourné en Italie; et l'on en verra la preuve ci-dessous, dans une aventure qu'il raconte et qu'il donne comme arrivée à Pouzzoles en 1425.

Par

Digitized by Google

LA SALE.

Par la suite il fut attaché à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui, voulant faire un pélerinage à Saint Jacques de Compostelle, lui confia l'éducation de ses trois fils, Jean, Pierre et Antoine. Ce comte de Saint-Pol est celui qui, peu d'années après, joua un rôle important dans la *guerre du bien public*, et qui, en 1475, ayant trahi à-la-fois le duc de Bourgogne et Louis XI, fut livré par le duc au roi, et eut la tête tranchée à Paris.

Pour la Sale, ce fut pendant qu'il remplissoit son emploi de gouverneur, et probablement dans la vue de s'en montrer digne, qu'il composa son ouvrage. Il le dédia au comte.

C'est pendant ce temps aussi qu'il put voir à la cour du duc de Bourgogne, le dauphin, depuis roi sous le nom de *Louis XI.* On sait que ce prince rebelle et fils dénaturé, s'étoit réfugié là pour se dérober au juste ressentiment du roi son père; on sait qu'il y resta six ans entiers, et qu'il n'en sortit que pour monter sur le trône, l'année même où la Sale publia son livre. Mais on sait aussi que pendant qu'il y demeura, il introduisit à sa table l'usage des contes obscènes; que *celuy qui lui faisoit le plus lascif conte des filles de joye*, dit Brantome, *il estoit le mieux venu et festoyé;* et qu'une partie de ceux qui furent récités devant lui ou par lui, ont été imprimés depuis sous le titre de *Cent Nouvelles nouvelles.* Il est probable que la Sale, à titre d'homme instruit, ou d'homme qui avoit voyagé, peut-être même comme gouverneur des jeunes Luxembourg, fut admis quelquefois à ces orgies crapuleuses d'un prince vicieux et corrompu. Au moins, parmi les *Cent Nouvelles*, en trouve-t-on une qui porte son nom : c'est la cinquantième; et l'on appréciera le gouverneur, quand on saura que le sujet de cette historiette de mauvais lieux, est un jeune homme qui veut violer sa grand'mère.

Quant à l'ouvrage que j'examine ici, c'est un mauvais traité de morale, divisé en chapitres, sous les titres de *Dévotion, Humilité, Pitié, Justice, Discipline, Amour de mariage*, &c. &c.; ou plutôt c'est un fatras indigeste, dans lequel l'auteur a compilé, sans goût, des traits de l'histoire et de la fable, des exemples tirés de l'antiquité, des maximes, de la morale triviale, et, selon l'esprit de son siècle, beaucoup de citations latines.

Digitized by Google

DE SALE.

Cependant, pour faire connoître son style et donner une idée de sa manière, ainsi que du goût qui régnoit alors, je citerai de lui un morceau, choisi parmi les sujets les moins communs: c'est le commencement d'un chapitre, où, après plusieurs autres sur les inconvéniens du mariage et le danger d'avoir une mauvaise femme, il prouve, par quelques exemples, qu'il peut en exister de bonnes. Le titre est, *de l'Amour que une damoyselle de la cité de Napples avoit à son mary.* J'expliquerai en notes les endroits de son texte qui me paroîtront avoir besoin d'interprétation.

« Il convient sçavoir que en l'an de Nostre Seigneur M CCCC » et XXV., je estant au service du très-excellent et illustre » prince monseigneur Loys III.e d'icelluy nom, roy de Sécille, » et mon souverain seigneur, à qui notre sire, par sa très- » sainte grace, ait mercy de luy, lequel seigneur, pour ses » plaisirs, estoit allés veoir la cité de Pussol (1). Auquel terrouer » est le mont où l'en trait le souffre de la terre boullant (2), » par distillation de chappelle (3), comme l'eaue rose se fait.

» Item, en celluy terrouer est le mont qu'on dist *Monte-* » *Barbaro* (4), où l'en dist que les grans merveilles sont.

» Item, en celluy terrouer sont plusieurs baings de vertus (5), « çà et là respandus, tous couvers à voultes (6) comme maisons; » entre lesquels en y a plusieurs qui chascun porte son nom. » Et est grant merveille que ils sont haulx et tous sallez (7). » Et de l'eauve courant vient de terre, et chiet en la mer (8). » Outre lesquels en y a ung, qui est le souverain, et est dessoubs » le sudatour (9); ouquel sont très-merveilleuses choses, dont » je me tays; et garissent chascun de sa maladie.

(1) Pouzzol.

(2) Montagne [la Solfatare] d'où l'on tire du soufre.

(3) *Chappelle* est le nom d'une sorte d'alambic particulière.

(4) C'est le *Gaurus* des anciens.

(5) *Bains de vertus,* qui ont beaucoup de vertu.

(6) Voûtés et couverts.

(7) Une des merveilles qu'ils offrent est leur hauteur, et leur structure en forme de salle.

(8) Le courant d'eau qui forme le bain sort de terre, et va se jeter dans la mer.

(9) Outre ceux-ci, il y en a un autre, qui est le plus souverain, le plus efficace de tous, et qui se trouve sous l'étuve, *sudatorium.*

Digitized by Google

LA SALE.

» Et là est ung des palays qu'on dist de la Sibile, et ung lac » où l'en voit, par le bort, des murailles qui jà furent maisons (1). » Et en celluy lac a de très grans poissons, qui tous sont deffendus » à mangier (2) pource qu'ils sont tous pourris, à cause de la » chétive riviere du Laing qui feuist (fuit) dedens, où tous les chanvres » et les lins dont elle court sont mis (3). Aussi de l'eauve sallée » et chaulde qui est de ces baings (4), dont le poisson est si cuit » et si pourry, que qui le prendroit par la queue et l'escour- » roit ès moys de juing, de jullet et d'aoust, que riens, fors que » le aresque, ne lui demouroit; comme par tout ce dist (5).

» Ores, pour venir à mon propos, en celle (cette) dicte (dite) cité de » Pussol, plusieurs et moy y vismes ung gentil-homme, des » bonnes lignées (6) de Napples, qui moult estoit lépreux; venu » là, à cause des baings précieulx, et avecques lui sa femme » dont ceste ystoire fait mention (7), qui moult estoit belle, et » de flouries vertus. Desquels je me passe leurs noms à la cous- » tume du pays (8); tant en y a peu que quant dieux en » pugnist ung, sa lignée, pour ung grant temps, en est mains » priset (9). Et je, qui par très longue espasse y avoye usé, » n'en avoye que ung aultre veu (10).

» Quant je vis celle très belle et bonne damoyselle ainsi pro- » chaine et famillière à son mary servir, dieu le me pardoint » s'il m'en desplust (11). Et ne me pœux tenir que, avecques

(1) Un lac, sur le bord duquel on voit encore des murailles qui autrefois furent des maisons.

(2) Qu'on défend de manger.

(3) A cause de la petite rivière du Laino, qui s'y jette, et dans laquelle, le long de son cours, on met rouir tous les chanvres et lins du pays.

(4) Pourriture qui a, pour seconde cause, les eaux salées et chaudes des bains.

(5) Si pourri que quiconque, aux mois de juin, de juillet et d'août, le prendroit par la queue et le secoueroit, il ne lui resteroit rien dans la main que l'arête; ainsi qu'on le dit par-tout.

(6) *Lignées*, familles.

(7) Il étoit venu là pour prendre les bains; et avec lui étoit sa femme, dont il s'agit dans l'histoire que je vous conte.

(8) Dont je m'abstiendrai de dire les noms, selon la coutume du pays.

(9) Car il a dans le pays si peu de lépreux, que quand dieu en punit quelqu'un (quand quelqu'un le devient), pendant long-temps sa famille en est moins prisée.

(10) Et moi qui pendant long-temps suis resté là, je n'en ai jamais vu qu'un autre, outre lui.

(11) Dieu me le pardonne; mais cela me déplut.

Digitized by Google

LA SALE.

» les parens d'elle, je la complaingnant, pour le péril où elle » estoit, que le despartement ne s'en feist (1) : car elle le » levoit, le vestoit, le paissoit, le couchoit; et de toutes ses » aultres nécessités privées, comme s'il fust ung enfant nouvel- » lement (né) nay, nul aultre qu'elle ne touchoit. Lesquels parens » plusieurs foys l'en avoyent dist; mais pour néant estoit (2). » Car la très belle et bonne damoyselle, dont suis desplaisant » que n'ose nommer (3), par plusieurs foys dist à ses frères et » à ses amys : *Hellas ! mes frères, et vous tous, mes amys, vous » sçavés que dieu le m'a donné, et vous tous y avés consenty. » Jà dieu ne plaise que je laisse ce que vous tous, et dieu » premier, m'avés donné, et que j'ay en sainte église juré. Or ne » m'en parlés plus; car en ce je ne suis en riens pour en obéyr à » vous* (4). *Lasse ! il m'a tant amé ! et que ad ce très dur » besoing je l'abandonne; je sçay bien que sa vie seroit briefve* (5). » *Jà dieu ne le me pardoint* (6).

» Et ainsi, comme elle d'eulx tous habandonnée (7), comme » vraye et bonne femme, ama mieulx perdre et couroucier ses » amys, que habandonner son bon et (loyal) lea mary, et en sa personne » courre ce très dangereux péril (8).

» Laquelle amour ne fust pas à une aultre damoyselle que » je scay bien : car quant l'impédimie (l'épidémie) toucha et prist à son » mary, incontinent le laissa, et s'en fouist. Et quant aulcun » l'en reprenist, elle, à chière levée, disoit que vrayement ne

(1) Je ne pus m'empêcher de me plaindre à ses parens, que la séparation ne fût point faite encore (qu'on ne l'eût point encore séparée de son mari), à cause du danger qu'elle couroit (de gagner la maladie).

(2) Les parens eux-mêmes lui en avoient parlé plusieurs fois; mais c'étoit inutilement.

(3) Qu'il me fâche beaucoup de ne pouvoir nommer.

(4) Car sur cela je suis décidée à ne vous obéir en rien.

(5) Hélas! il m'a tant aimée! et si dans cette dure circonstance je l'abandonnois, je sais qu'il ne vivroit pas long temps.

(6) Si je le faisois, que jamais dieu ne me le pardonne.

(7) Quoique abandonnée de tous ses parens.

(8) Aima mieux courir pour sa personne (pour sa vie) un très-grand danger.

Digitized by Google

» voulloit pour nulluy mourir : dont, par ce, fust de plu- » sieurs à mariage refusée (1) ».

LA SALE.

Après avoir fait connoître la Sale et son ouvrage, il me reste à dire quelque chose du manuscrit, qui, par la beauté de sa conservation et de son vélin, et sur-tout par celle de ses miniatures, est précieux; quoique son écriture ne soit pas sans reproche. Dans la vignette, on voit représentés, la Sale offrant à genoux son livre au comte de Saint-Pol; le comte est assis sous un dais au milieu de sa cour; et parmi les gens de cette cour, est un fou. D'après le mérite du manuscrit, et particulièrement d'après sa vignette, je ne doute nullement qu'il ne soit l'original même, présenté par l'auteur; et qui, à la mort du comte, saisi par le duc de Bourgogne, aura ainsi passé dans la bibliothèque des ducs, puis de la bibliothèque des ducs dans celle de Bruxelles, et de Bruxelles dans la Bibliothèque nationale.

Si ma conjecture est fondée, comme elle me paroît l'être, il seroit de l'année 1461; époque à laquelle l'ouvrage parut, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus.

(1) Et quand quelqu'un l'en reprenoit, elle, la tête haute, disoit que véritablement elle ne vouloit mourir pour personne : ce qui fut cause que par la suite plusieurs ne voulurent point d'elle en mariage.

Digitized by Google

DIT D'AVENTURES,

CONTE BURLESQUE ET CRITIQUE,

Tiré du Manuscrit 7218, fol. 343.

(Il est par stances de quatre vers Alexandrins sur une même rime.)

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

QUICONQUE a eu la curiosité de lire quelques-uns de nos anciens romans de chevalerie, a pu bientôt se convaincre par lui-même combien sont invraisemblables la plupart des prouesses, des faits merveilleux et autres événemens pareils qu'ils prêtent à leurs héros; mais parmi ces poëmes, il en est surtout une espèce où ce défaut est porté presque jusqu'à l'absurde: ce sont ceux qu'on appeloit *romans d'aventures.*

Là le poëte, pour remplir le titre du genre qu'il avoit adopté, conduit son paladin à travers les *aventures* les plus *périlleuses;* tel étoit le nom qu'on leur donnoit. Il entasse dangers sur dangers, multiplie les géans, les enchantemens, les monstres; et à force d'imaginer des choses extraordinaires pour émouvoir, il finit assez communément par n'être que ridicule.

Quelque insensées que fussent ces fictions, la noblesse, en faveur de qui on les faisoit, étoit trop ignorante pour en sentir l'absurdité: et d'ailleurs la chevalerie, par les hauts faits d'armes qu'elle présentoit journellement, avoit tellement exalté les têtes, qu'elle rendoit croyables jusqu'à ceux qui étoient presque extravagans. On eût dit que plus les *romans d'aventures* étoient foux, plus ils avoient de vogue.

Cependant, malgré les succès qu'ils obtenoient dans une certaine classe, il n'étoit pas possible que dans une autre plus éclairée, dans celle des gens de lettres, il ne se trouvât quelque

Digitized by Google

bon esprit qui n'en sentît toute la sottise, et qui ne conçût l'idée de chercher à en désabuser son siècle, en les ridiculisant.

DIT D'AVENT.

C'est ce que s'est proposé l'auteur du *Dit d'aventures*. Pour faire connoître combien étoient risibles les incroyables fables du genre de romans qu'il entreprend de critiquer, il en suppose de plus invraisemblables encore, mais comiques et plaisantes. Il les raconte sérieusement, et en compose une histoire aventureuse dans le goût des leurs. C'est le hableur de la fable de la Fontaine, qui quand on lui parle d'un chou gros comme une maison, imagine aussitôt une marmite grande comme une église; et c'est ainsi que l'homme d'esprit doit réfuter les absurdités qu'il entend débiter.

Le nôtre néanmoins n'a eu garde de faire un roman. Doué d'assez de goût pour sentir que de pareilles plaisanteries n'ont de sel que quand elles sont courtes, et que toujours elles manquent leur but dès qu'on veut trop les prolonger, il n'a publié qu'un *Dit* (1), c'est-à-dire un conte, lequel même est assez borné pour sa longueur.

Quoique ce morceau se ressente encore du temps où il fut composé, et qu'il ne supportât pas d'être jugé avec la même rigueur que nos ouvrages modernes, cependant je desirerois, je l'avoue, que le XIII.e siècle nous en eût fourni un certain nombre du même mérite, aussi rapides dans leur narration, aussi pleins de bonne critique, de comique et de sel, aussi gais enfin, sans personnalités, sans causticité, sans libertinage. Alors, je l'avoue, il m'eût été plus agréable de travailler à dépouiller des manuscrits; et mes lecteurs auroient plus de plaisir à en lire les notices.

EXTRAIT DU DIT D'AVENTURES.

« OR écoutez, messieurs, et sur-tout ne me rebutez pas, » je vous prie. Je suis un pauvre malheureux qui viens implorer » de vous quelque secours, pour m'aider à continuer ma route.

(1) *Dit*, mot dérivé du latin *Dictum*, et fort usité chez nos vieux poëtes, pour signifier certaines pièces peu étendues, et qui ordinairement étoient dans le genre instructif.

Digitized by Google

DIT D'AVENT.

» J'en ai grand besoin ; car j'ai été détroussé dans un bois, et » je vais vous conter comment.

» Je suivois tranquillement mon chemin, quand tout-à-coup » je vis paroître devant moi cinq voleurs. Me défendre eût » été folie ; je me mis donc à fuir : mais bientôt ils m'attra- » pèrent, et tout ce que j'y gagnai, fut d'être roué de coups » pour avoir voulu leur échapper. Un d'eux entra même en » telle fureur, qu'il m'alongea dans la panse un grand coup » de couteau ; mais dieu, en qui j'ai confiance, m'a toujours » protégé : par l'effet de sa sainte grace, la lame rebondit sur » ma peau ; elle alla sauter à quelques pas de là, et je ne » sentis rien.

» Un autre avoit une broche d'acier trempée très-dur. Il » m'en frappa également de toute sa force ; mais la pointe » ayant rencontré une couture de ma chemise, elle s'y brisa » sans pénétrer plus avant, et j'eus encore là une belle *aventure.*

» Alors les brigands me saisirent. Ils avoient avec eux des » nerfs de moutons écorchés tout frais ; ils m'en garrotièrent les » pieds et les mains, et en cet état m'abandonnèrent, livré » pour le coup à une *aventure* bien *périlleuse.*

» Heureusement pour moi, il se trouvoit dans la forêt une » louve qui avoit douze petits. La famille affamée sentit les » nerfs dont j'étois garrotté. Alléchée par l'odeur, elle accourt, » gueule béante et avec des hurlemens épouvantables. A cette » vue, les cheveux me dressèrent sur la tête, et j'en frémis » encore quand j'y pense.

» En effet, la mère et les enfans se jetèrent sur mes liens ; » ils les dévorèrent avidement. Après quoi, ils se retirèrent sans » me faire le moindre mal, et me rendirent ainsi la liberté.

» Il est vrai qu'avec leurs griffes ils m'avoient déchiré de la » tête aux pieds, et que tout autour de moi mon sang ruis- » seloit sur l'herbe ; mais je n'en garde point de rancune, ils » me sauvèrent la vie. Que dieu leur en sache gré autant que » moi ! Si jamais je les retrouve, ils verront que je suis un » homme reconnoissant.

» Échappé à ce danger, je ne songeai qu'à sortir de la forêt ; » et dans l'état où m'avoient mis les brigands, vous devinez

» que

Digitized by Google

» que mon paquet ne fut pas long à faire. A force de marcher, » j'arrivai en Sartinale, terre barbare, habitée par une race » d'hommes hideux, qui, velus comme une esclavine (1), et » habillés de feuilles de vigne, ont oreilles énormes, chair cou- » leur de feu, peau invulnérable, et longues dents de sanglier, » tranchantes comme rasoir.

DIT D'AVENT.

» Leur aspect est si affreux, qu'en les voyant, l'homme le » plus hardi frémiroit d'horreur. Moi, je ne songeai qu'à fuir; » mais bientôt, dans ma course, je me vis arrêté par une grande » et large rivière, que traversoit une petite planchette. Je me » hasardai pourtant sur ce *pont périlleux*; mais la planchette » tourna et je tombai dans l'eau ».

Ici je crois devoir interrompre la narration du rimeur, pour faire une remarque.

Les auteurs de *romans d'aventures* y représentoient leur héros toujours intrépide, toujours affrontant les dangers, et courant au-devant des géans, qui bientôt tomboient sous ses coups: dans les combats, ils le faisoient presque invulnérable; leurs *forêts perilleuses* étoient remplies de monstres, qu'il alloit attaquer et exterminer; enfin, ils avoient des *ponts* étroits et *périlleux*, qu'il franchissoit toujours heureusement.

Notre poëte suppose le sien toujours prêt à fuir; il est rossé par les voleurs et ensanglanté par les loups; à l'aspect de ces animaux, il tremble de tous ses membres; enfin, sur son *pont périlleux*, il manque d'équilibre et tombe dans la rivière. Mais je reprends le récit.

« Vous dire ce que je devins alors, seroit pour moi chose » impossible. Tout ce que je sais, c'est que le courant m'en- » traînoit fort rapidement, que je me voyois au fond de l'eau, » et que j'aurois donné ma vie pour une poitevine (2). Je roulai » bien ainsi trois ou quatre lieues. Enfin, toujours emporté, » toujours roulant, je me trouvai vis-à-vis la bouche d'une » nasse de pêcheur. En vain je fis tous mes efforts pour éviter

(1) *Esclavine*, sorte d'habillement avec fourrure ou garniture à longs poils.

(2) *Poitevine*, petite monnoie du temps. On a dit depuis, et dans le même sens, *pour un denier*; nous disons aujourd'hui, *pour une épingle*.

DIT D'AVENT.

» ce gouffre. Bon gré, mal gré, il fallut y entrer; et je me vis » obligé d'attendre, dans cette prison, que le pêcheur vînt » m'en délivrer.

» Son premier soin, quand il arriva, fut de soulever sa nasse; » et vous pouvez juger de son ravissement, lorsqu'il la sentit » extrêmement pesante. Pour le coup, il crut avoir un brochet » qui lui vaudroit au moins cent sous; et il se hâta de le tirer » à terre. Moi, je me sentois encore un peu étourdi de ce long » roulement; mais, à peine fus-je au grand air, que la tête me » revint, et que, me démenant des pieds et des mains, je crevai » la nasse en vingt endroits, et sortis sain et sauf. Jamais, dans » toute ma vie, je ne m'étais senti si joyeux. Pour lui, en me » voyant, son saisissement fut tel, qu'il resta immobile et mourut » de peur.

» Je repris donc ma route, bien content. Mais, hélas ! je » ne sortois d'un danger que pour retomber dans un autre; » et celui qui m'attendoit étoit si terrible, que, sans une pro- » tection spéciale de dieu, je ne pouvois jamais y échapper.

» Je traversois une montagne bordée d'un bois. Soudain j'en- » tends un bruit effroyable, auprès duquel les orages les plus » affreux et les tonnerres les plus éclatans ne sont rien. Je » regarde, et vois sortir du bois une bête horrible, ayant croupe » verte, corps jaune et tête bleue; mais ce qui sur-tout la » rendoit redoutable, c'était sa grandeur et sa grosseur énormes. » Ses jambes excédoient en volume une gerbe de blé : vous » eussiez aisément compté, de sa tête à sa queue, cent pieds de » distance; et deux hommes, hissés l'un sur l'autre, auroient » passé sans peine sous son ventre.

» Le monstre vint à moi, en ouvrant une gueule dans laquelle » un cheval seroit entré tout entier. Il me saisit, me goba comme » une alouette, sans mâcher; et c'est ce qui me sauva. Je des- » cendis donc, tout d'une pièce, dans son ventre; mais cepen- » dant je ne voyois pas trop comment je pourrois en sortir.

» Tandis que j'en cherchois inutilement les moyens, un tau- » reau sauvage s'élance de la forêt avec grand fracas. A son » aspect, tous les animaux s'enfuient épouvantés; la grande » bête elle-même veut regagner le bois, et, dans sa frayeur,

Digitized by Google

» elle fracasse tous les arbres qui s'opposent à sa fuite : mais » le taureau vient audacieusement la frapper de ses cornes » redoutables, et il lui emporte une partie du ventre. Le coup » fait tomber ses entrailles à terre; je coule moi-même avec » elles par la grande fenêtre; et pendant que je me relève et » que je regarde autour de moi, je vois les deux bêtes se sauver » chacune de son côté.

» J'en fis autant du mien. Cependant, tout en courant, je » tournois à chaque pas la tête par-derrière moi; tant j'avois » peur que l'animal éventré ne vînt encore m'avaler ! Dieu » merci et sa mère, je lui échappai. Je n'en eus pas moins d'autres » aventures fâcheuses, qu'il ne tiendroit qu'à moi de vous » raconter. Mais je m'arrête, messieurs; car, si une fois je les » entamois, vous qui avez cru les premières, vous diriez : Oh! » pour le coup, celle-ci est une bourde ».

Digitized by Google

LA BATAILLE DES VICES CONTRE LES VERTUS,

Pièce satirique, par Rutebeuf, tirée du Mss. 7218, au fol. 326 v.°

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CETTE pièce, l'une de celles qui parurent par milliers sous Saint Louis, est, ainsi que beaucoup d'entre elles, une satire assez directe de sa personne et de son administration. Elle nous apprend, comme elles, que ce prince, dont annuellement, avant la révolution, le panégyrique retentissoit d'une extrémité de la France à l'autre, n'eut pourtant, pendant sa vie, ni l'amour ni même l'estime de ses sujets. A entendre nos prédicateurs, c'étoit le plus grand des rois, le modèle des rois; un écrivain qui eût osé en parler autrement, auroit couru les plus grands risques. A présent qu'il est permis d'écrire impunément ce qu'on en pense, on peut dire de lui sans détour, et moi-même je me propose de le démontrer incessamment, que ce fut l'un des souverains les plus médiocres, et peut-être même l'un des plus funestes qu'ait eus la France.

Parmi les causes principales qui contribuèrent à l'avilir aux yeux des Français, on doit compter spécialement le respect profond dont il étoit pénétré pour les moines, la faveur et la protection sans bornes qu'il accordoit aux moines, les dons de toute espèce dont il combloit les moines, enfin le genre de vie toute monastique qu'il avoit adopté pour lui et pour sa famille, et qu'il faisoit même observer dans son palais par toute sa maison.

Qui ne sait que marié à l'une des femmes les plus respectables qui aient existé, il desiroit de devenir veuf, pour pouvoir prendre l'habit religieux; qu'il voulut donner à son fils aîné la

Digitized by Google

même destination ; et qu'il consulta même à ce sujet la reine, qui eut le bon esprit de répondre que leur fils feroit sur le trône plus de bien que dans un couvent ? Qui ne sait qu'il eut, sur deux de ses filles, Isabelle et Blanche, un projet semblable ; que de Palestine, il écrivit à la première pour l'engager à prendre le voile ; qu'il avoit offert la seconde dans l'abbaye de Maubuisson ; et que si elles ne furent point sacrifiées, c'est que toutes deux se refusèrent à l'être ?

LA BATAILLE DES VICES.

Quand il fonda l'abbaye de Royaumont, pour laquelle il dépensa près de deux millions de notre monnoie, il voulut contribuer de ses sueurs à la construction de l'édifice, et porter des pierres et du mortier avec les religieux ; mais il obligea ses enfans et ses frères d'en faire autant. Et comme les princes causoient et rioient dans ce burlesque exercice, il les tança, et leur dit que quand les moines gardoient le silence, ils devoient le garder aussi.

Mais parmi tous ces différens ordres qu'il s'appliqua tant à multiplier et à faire provigner, il y en avoit spécialement deux qu'il affectionnoit de préférence ; celui des Dominicains, ou Frères-Prêcheurs, qu'on nommoit à Paris *Jacobins*, à cause de la rue Saint-Jacques où ils s'étoient établis ; et celui des Frères-Mineurs, appelés également ou *Franciscains*, à raison de leur fondateur, ou *Cordeliers*, pour la corde dont ils se ceignoient les reins en guise de ceinture.

Sa tendresse pour tous les deux étoit à-la-fois si vive et si égale, qu'il eût desiré, disoit-il, pouvoir se partager, pour donner à chacun d'eux une moitié de lui-même.

Si, dans ses voyages, il passoit par une ville qui renfermât un de leurs couvens, il ne manquoit jamais d'aller y rendre visite, *pour requérir leurs oroisons*. *Joinv. p. 145.*

Par son testament, fait peu de temps après son retour d'outremer, il ordonna que ses deux fils, Tristan et Pierre, seroient élevés à Paris, l'un chez les Jacobins, l'autre chez les Cordeliers. Son vœu étoit même qu'ils y prissent l'habit ; mais les deux princes, ainsi que les deux princesses leurs sœurs, préférèrent le mariage ; et tous quatre furent mariés.

Un jour qu'il étoit allé visiter les Dominicains, et qu'il

Digitized by Google

LA BATAILLE DES VICES.

s'entretenoit avec les religieux, du bonheur qu'avoit eu la vierge de porter J. C. dans ses bras, un d'eux lui dit que s'il vouloit entrer dans leur ordre, il pourroit se procurer ce bonheur, puisque tous les jours il tiendroit dieu en main. Cette réflexion le frappa tellement qu'il résolut d'y céder, et que, de retour au palais, il en fit part à sa femme. Celle-ci manda aussitôt ses enfans, et leur demanda s'ils aimoient mieux être appelés fils de prêtre que fils de roi. L'aîné, instruit de ce qui avoit donné lieu à cette question, s'emporta beaucoup contre les Prêcheurs, et jura que si un jour il montoit sur le trône, il sauroit les en faire repentir. Le saint homme, que cette menace touchoit au cœur, donna un soufflet à son fils; mais comme il eut peur que celui-ci ne tînt un jour sa promesse, il ne parla plus de son projet.

Souvent il alloit dans les écoles des Jacobins entendre la leçon du professeur; et là, sans souffrir que les moines se levassent et quittassent leurs bancs, il s'asseyoit par terre sur la paille dont le pavé, selon l'usage du temps, étoit jonché. Ce fait, moins connu que les précédens, est, ainsi que beaucoup d'autres du même genre, consigné dans une relation manuscrite de sa vie et de ses miracles; relation dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs exemplaires, qui fut publiée vers la fin du siècle, au moment de la canonisation, et qu'on a imprimée à la suite du Joinville, édition du Louvre.

Ces petitesses, qui avilissoient le roi en pure perte, sans but comme sans avantage, indisposèrent contre lui, non-seulement le peuple et les grands, mais jusqu'au clergé même, qui cependant avoit tant d'intérêt à le voir penser et agir ainsi. Un prédicateur osa même, en chaire, lui donner des leçons assez dures sur l'humilité monacale qu'il affectoit dans ses habillemens. Il avança qu'un roi, quand il se montroit en public, ne devoit y paroître qu'avec l'éclat et la magnificence qu'exigeoient le respect et la dignité de son rang. Il lui reprocha de passer en prières et dans l'église une grande partie de ses matinées; lui dit qu'il ne devoit pas en conscience entendre par jour plus d'une messe, et que ceux qui lui donnoient d'autres conseils, *péchoient mortellement.*

Thom. Cantimp. exempl. l. 2, c. 65.

Digitized by Google

LA BATAILLE DES VICES.

Dans la relation manuscrite dont j'ai parlé ci-dessus, et qui cependant n'est qu'un éloge continuel de ses vertus, on lit un trait qui fait connoître bien mieux encore quelle étoit, sur son compte, l'opinion publique.

Un jour qu'il descendoit les degrés de son palais, une femme qui se trouvoit là, courut à lui, et l'apostrophant avec indignation, elle s'écria : *Fi, fi! deusses-tu estre* (n'es-tu pas indigne d'être) *roy de France! Moult miex feust* (il seroit bien mieux) *que un autre feust roi que tu : car tu es roy tant seulement des Freres-Meneurs, et des Freres-Preescheurs, et des prestres, et des clercs; et est grant merveille que tu n'es bouté* (chassé) *hors du royaume.* P. 366, édit. du Louvre.

La pièce dont je vais donner la notice est une satire contre les deux ordres qu'il aimoit si tendrement; et, sur ce point, l'histoire est d'accord avec la satire. L'histoire nous apprend qu'à peine établis en France, ces religieux y avoient oublié déjà l'esprit de leur institution; que, constitués pauvres et mendians, ils abusoient de la foiblesse du roi pour s'enrichir, et de la célébrité de quelques-uns de leurs professeurs pour dominer à sa cour. Pendant bien des années, elle ne parle que de leurs longues et ridicules querelles avec l'Université de Paris, de leur crédit et de leurs manœuvres auprès des papes, enfin de leurs intrigues en tout genre, qui troubloient le royaume, en même temps qu'ils le scandalisoient par leur ambition et leur avarice.

Le poëme du *Nouveau Renard,* dont j'ai également donné ci-dessus la notice, a offert une sortie violente contre les deux ordres. On a pu voir aussi, dans mon édition des *Fabliaux*, un conte fort gai *(la Vessie du Curé)*, dans lequel le conteur tourne plaisamment en ridicule l'âpreté des Jacobins à s'appliquer des successions. Je ne finirois pas si je citois tous les morceaux, plus ou moins violens, qu'on trouve dans les poësies du temps, sur l'une et l'autre institution. Rutebeuf lui-même, l'auteur de celui-ci, en a plusieurs. Cependant, quoique les deux ordres se fussent fait haïr également, celui des Dominicains étoit plus odieux encore, à raison de cette exécrable inquisition dont il étoit l'auteur, et qu'à la prière du roi, Alexandre IV avoit établie en France.

Digitized by Google

LA BATAILLE DES VICES.

Notre satire, par son titre de *Bataille des Vices contre les Vertus*, s'annonce comme devant être très-virulente ; et néanmoins elle est dans le genre ironique et badin. En voici l'extrait.

« Puisque c'est un péché de rester oisif, quand on peut » travailler, je vais, moi, qui ne sais que rimer, vous parler » en rimes, de deux saints ordres que Dieu a élus tout exprès » pour terrasser les vices et ranimer les vertus. Je vous apprendrai » comment Orgueil a été mis à mort par Humilité, Avarice par » Largesse, Colère par Douceur : vous saurez sur-tout comment » Luxure a été détruite par Chasteté. Peu de gens sur cela » connoissent le vrai ; moi, je vais vous le dire.

» Il s'est écoulé tout au plus soixante et dix ans, depuis » que les deux saints ordres des Prêcheurs et des Mineurs, dont » je vous parle, vinrent en terre par la volonté de dieu. Ils » devoient y remplacer les douze Apôtres ; et certes, s'ils n'eussent » paru, c'en étoit fait de nous ; soyez sûrs que grands maux » nous seroient arrivés.

» Leur mission sur-tout étoit de prêcher l'humilité. Aussi, » dans les commencemens, alloient-ils mendier leur pain. S'ils » entroient chez un pauvre prêtre, ils se contentoient de ce qui » s'y trouvoit ; et tout étoit pour eux occasion de pénitence.

» Mais leur humilité alors étoit bien mesquine ; elle s'est » accrue depuis. Par elle, les pauvres frères sont devenus sei- » gneurs chez les rois, les prélats et les comtes. Et après tout, il » est bien juste que si haute dame ait, en dépit des mauvaises » langues, salles magnifiques et beaux palais. Moi-même Rute- » beuf, qui tout le premier étois coutumier de mal parler d'eux, » je suis forcé de convenir aujourd'hui que ces humbles amis » de dieu font bien plus sagement d'employer à se construire » de superbes maisons, les aumônes et legs qu'on leur fait, et » les dons que leur prodigue le roi, que s'ils laissoient ces biens » servir au recouvrement de Constantinople (1), ou de cette » Terre-Sainte, que de bonnes gens ont encore la folie de vouloir » conquérir.

(1) Constantinople, prise par les Latins en 1204, avoit été reprise en 1261 par Michel Paléologue. Ces mots, *au recouvrement de Constantinople*, annoncent donc que c'est postérieurement à l'année 1261, que Rutebeuf composa

» Je

LA BATAILLE DES VICES.

» Je connois, il est vrai, des médisans qui, par-ci par-là, » vont annonçant tout bas que si dieu attiroit à lui ce roi qui » les honore et les enrichit tant, leur seigneurie baisseroit un peu ; » et que tel et tel personnage, qui aujourd'hui leur témoigne » tant d'amour, demain leur tourneroit le dos (1). Mais ce sont » là, selon moi, des discours en l'air. Puisque le roi Louis leur » livre son trésor, et qu'ils ne savent point combien tout cela du- » rera, ils ont grande raison de prendre. L'homme sage qui pour » son château craint un assaut, fait bien de s'entourer de murs » et de se fortifier. Si on trompe nos frères en leur montrant » de l'amitié ; eh bien ! ils n'en savent rien ; et en attendant ils » se murent. Quant au roi, s'ils se sont hâtés de profiter de ses » largesses, c'est qu'on ne prend pas toujours quand on veut. » Et après tout, leurs fondemens sont déjà si solides, que demain » dieu peut l'appeler sans qu'ils le regrettent.

» Au milieu de tout ceci, toujours fidelles à leur humilité » première, ils tiennent tout le royaume dans leurs mains, et » ne craignent qui que ce soit, homme ni femme. Par-tout ils » vont furetant et dépistant le secret des familles ; ils entrent » dans les maisons, lance sur feutre (2). Personne n'est assez » hardi pour leur fermer sa porte ; et il y a pour cela trois » bonnes raisons : c'est qu'ils ont une langue bien affilée, dont » les reproches ont des suites dangereuses ; c'est qu'il n'y a pas » de sûreté à maltraiter les gens d'ordres ; enfin, c'est qu'ils

sa satire. D'un autre côté, comme il écrivoit sous Saint-Louis, et que ce prince mourut en 1270, il s'ensuit qu'elle parut avant 1270, et que par conséquent il se trompe quand il dit qu'il y avoit *plus de soixante et dix ans* que les deux ordres étoient institués. L'un est de l'an 1215, et l'autre de 1216.

(1) Cette prédiction se vérifia, au moins en partie, à la mort du roi ; et j'en trouve la preuve dans une pièce de vers intitulée *Regrets sur la mort de Saint-Louis*, manuscrit 7218, au *fol. 340 v.°* Le poëte moine, après avoir dit que le roi avoit défendu les boules et autres jeux, et qu'on alloit par sa mort, recommencer à jouer comme auparavant ; qu'il avoit défendu et puni les juremens, et qu'on alloit jurer de nouveau, &c. ajoute : maître monde

Mort, tu as nostre mestre hors du mont arrachié ;

vaincus

Cordelier sont outré, honni et vergoignié,..
Jacobins as ataint à ceste découverte.

Enfin il exhorte ses confrères à prendre courage et à prier Dieu :

toi

Tu, Cordelier preudhomme, prie en ton corage.

(2) *Lance sur feutre*, c'est-à-dire, *lance levée ;* métaphore tirée de la chevalerie.

Digitized by Google

LA BATAILLE DES VICES.

» portent un habit dans lequel on croit que dieu lui-même » réside. Oui, dieu y habite; j'en suis certain par les miracles » que je leur vois opérer. Et en effet, dès qu'ils paroissent » quelque part, Avarice ne s'empresse-t-elle pas de s'enfuir, et » Largesse de se montrer? Le mauvais même, en les voyant, leur » fait joie et fête : s'il a chose belle et bonne qu'il puisse leur » offrir, il la cherche par-tout; et s'il n'a rien, dans son ame il » tremble et frissonne ».

Ce dernier morceau fait allusion à l'empire inquisitorial et tyrannique que les membres des deux ordres exerçoient dans les familles, sur-tout au midi de la France. Croyoient-ils avoir à se plaindre de quelqu'un, ils le dénonçoient comme hérétique; et il étoit perdu. C'est ce que le poëte désigne par ces langues affilées, dont les reproches ont des suites bien dangereuses; c'est ce qu'il indique par l'empressement affecté qu'on montroit à les accueillir, à leur offrir des présens pour se les rendre propices.

Nota. A la suite de la satire de Rutebeuf, le copiste du manuscrit en a, par erreur, inséré une autre, qu'il confond avec la première, quoiqu'elle en soit distincte. Dans celle-ci, les Jacobins, à la vérité, sont maltraités, comme dans l'autre; mais il s'agit de leur querelle avec l'Université et avec Guillaume de Saint-Amour, ce fameux champion qui combattit contre eux avec tant de courage et si peu de succès. Le sujet, bien qu'analogue, n'a rien de commun avec la *Bataille des Vices contre les Vertus.*

Outre ces deux pièces, Rutebeuf (même manuscrit, *au fol. 314. v.°*, et manuscrit 7615, *au fol. 66*) en a encore une sur *les Ordres religieux*, dans laquelle il attaque tous les ordres en général, et spécialement les deux dont il vient d'être mention. Celle-ci est par stances, avec un refrein. En voici deux de celles qui concernent les deux ordres.

Qui ces deux n'obeïst
Et qui ne lor géhist,
Quan qu'il onques féist,

Digitized by Google

Tels bougres ne naqui.
Papelart et béguin ont le siécle honni.

[*Trad.* Qui n'obéit à ces deux ordres, et qui ne leur donne de son bien, quelques bonnes actions qu'il fasse, ils diront que jamais ne naquit un pareil hérétique. Papelards et hypocrites ont déshonoré le siècle.]

Assés dient de bien;
Ne sai s'il en font rien.
Qui lor done du sien,
Tel prudomme ne vi.
Papelart &c.

[*Trad.* Ils prêchent assez de bonnes choses; mais j'ignore s'ils en font rien. Ce que je sais, c'est que si quelqu'un leur donne du sien, jamais, selon eux, vous n'aurez vu un si honnête homme. Papelards, &c.

Je demanderai qu'on me permette de citer encore une autre stance, qui, quoique étrangère au sujet, m'a paru mériter d'être remarquée, et peut faire honneur au talent du poëte. Celle-ci concerne les béguines.

Béguines moult avons,
Qui larges robbes ont.
Desous lor robbes font
Ce que pas ne vous di.
Papelart &c.

Digitized by Google

BRICHEMER,

ÉPÎTRE BADINE DU MÊME AUTEUR.

Même Manuscrit 7218, fol. 315 v.°;
Et Manuscrit 7615, fol. 78.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CETTE notice, purement littéraire, n'a rien d'historique : je la donne comme un monument de notre ancienne poësie, et spécialement comme un indice certain du progrès qu'avoit déjà fait l'art de la rime, vers le milieu de XIII.e siècle.

Fabliaux, Disc. prélim. 2.e édition, pag. cviij.

J'ai dit ailleurs, en parlant du mélange régulier des rimes masculines et féminines, que nos modernes avoient tort d'en attribuer l'usage aux poëtes du XVI.e siècle, et de regarder ces écrivains comme les premiers qui en eussent donné l'exemple et fait une règle. J'ai dit, et je l'ai prouvé par des citations, que, plus de trois siècles auparavant, nos vieux rimeurs le connoissoient, et qu'ils l'employoient même souvent, quoiqu'il ne fût point encore établi en loi.

Le *Brichemer* de Rutebeuf va en offrir une preuve nouvelle : il est composé de trois stances; chacune de huit vers, sur deux rimes, masculine et féminine, redoublées et croisées.

L'épître elle-même n'est point sans talent. On y trouvera un badinage assez léger pour son temps; de l'harmonie dans la versification, de la finesse et de la gaieté dans la raillerie; et même un mérite qu'on ne s'attend pas à y trouver, celui de la grâce et du bon ton. Elle peut donner une idée des poësies fugitives d'alors.

Rimer m'estuet de Brichemer,
Qui jue de moi à la briche (1).

* *Duc. Gloss. Suppl. au mot* Bricola.

(1) La briche étoit un jeu qu'on jouoit assis *, et par conséquent à l'aise et sans gêne. C'est le sens dans lequel j'ai traduit ce mot.

Digitized by Google

Endroit de moi, je l'doi amer;
Je ne l'truis à eschars ne chiche.
N'a si large jusqu'outremer :
Quar de promesse m'a fet riche.
froment
Du forment qu'il fera semer,
en cet
Me fera an-cou-an flamiche.

[*Trad.* Il me faut rimer quelque chose sur Brichemer, qui se joue de moi à plaisir. Pour mon compte, je dois l'aimer. Je ne le trouve ni ladre ni chiche; j'avouerai même que d'ici outre-mer (d'ici en Asie) il n'a pas en largesse son pareil: car il m'a fait riche de promesses; et cette année-ci, il doit me faire des galettes avec le blé qu'il sémera dans l'autre.]

Brichemer est de bel afère;
N'est pas un hom plains de desroi.
Cortois et dous et débonnère
on le trouve
Le trueve-on, et de bel aroi.
hors
Mès n'en puis fors promesse trère,
Ne je n'i voi autre conroi.
telle
Autele atente m'estuet fère,
Com li Breton font de lor roi (1).

[*Trad.* Brichemer est coulant en affaires; ce n'est pas un homme à détours. Vous le trouverez doux, courtois, débonnaire, et de formes agréables. Mais moi, je ne puis en tirer que des promesses, et n'y vois même rien autre à espérer. Avec lui, il faut faire ce que font les Anglois pour la venue de leur roi [il faut attendre.]

Ha! Brichemer, biaus très dous sire,
Païé m'avez cortoisement :

(1) Parmi les prophéties du temps, qu'on attribuoit à l'enchanteur Merlin, il y en avoit une qui annonçoit qu'Artus, ce roi des Bretons si fameux dans nos romans de chevalerie, n'étoit pas mort réellement, comme on le croyoit; qu'il reviendroit, un jour, régner de nouveau sur la Grande-Bretagne; et qu'alors il la rendroit la plus florissante des monarchies. En conséquence de cette prédiction, les Anglois ne soupiroient qu'après la venue de leur grand roi Artus, comme les Juifs soupirent après celle de leur Messie : et leur attente étoit devenue une expression proverbiale et dérisoire, pour exprimer une espérance peu fondée, qui ne doit jamais se réaliser.

Et Britonum ridenda fides, per sæcula multa
Arturum expectat, expectabitque perennè.
Jo. ISACANUS Anglus *de bello Troj.*

Cil qui s'afole à escient,
Ovec les Bretons puet atendre
Artus, qui jamais ne venra.
Vie des Pères.

[*Trad.* Celui qui sciemment se rend fou, peut attendre, avec les Bretons, Artus qui jamais ne viendra.]

Digitized by Google

BRICHEMER.

Quar vostre borse n'en empire;
Ce voit chascuns apertement.
Mès une chose vous vueil dire,
coût
Qui n'est pas de grand coustement.
Ma promesse fètes escrire;
Si soit en vostre testament.

[*Trad.* Ah ! Brichemer, beau doux sire, vous vous êtes acquitté envers moi fort agréablement; car votre bourse n'en a pas souffert, et c'est ce que chacun a vu clairement. Mais je veux vous proposer une chose, qui ne vous coûtera pas davantage. Vous m'avez fait une promesse; eh bien, faites-la écrire (par un notaire) et qu'elle soit dans votre testament.]

Digitized by Google

NOTICE

DU LIVRE DE PIERRE SALMON,

Présenté par l'auteur à Charles VI.

Par le C.en LÉVESQUE. (Pierre-Ch.)

L'OUVRAGE de Salmon existe deux fois au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le premier de ces manuscrits est coté 5070 parmi les manuscrits de la Valière, et le second 9672 (ancien fonds). Comme ils offrent entre eux des différences très-considérables, et que j'aurai souvent à les comparer, j'appellerai le premier l'exemplaire *A*, et le second l'exemplaire *B*.

Il est vraisemblable que l'exemplaire *A* fut du nombre des livres que les Anglois enlevèrent à la France, lorsque leur roi Henri VI en eut usurpé la couronne.

On ignore comment et à quelle époque il y est rentré; mais on sait qu'il faisoit partie de la curieuse bibliothèque de Gaignat, d'où il passa dans celle du duc de la Valière. A la vente des livres les plus précieux de ce duc, en 1783, il fut acheté pour la Bibliothèque nationale, et payé 1299 livres 19 sous.

C'est peut-être le plus beau manuscrit français du commencement du XV.e siècle; il est un monument de la calligraphie et de l'art du dessin dans le temps où il a été fait. Le format est petit *in-folio*. Il est sur vélin, et contient 121 feuillets de l'écriture qu'on nomme ancienne bâtarde, à longues lignes. Les sommaires sont écrits en rouge. Les lettres *tourneures*, c'est-à-dire les grandes initiales, sont en or, sur un ornement des trois couleurs qui, dans la République française, sont devenues celles de la nation.

Il est enrichi de vingt-sept miniatures, de mains différentes, entre lesquelles est une grande inégalité de talent. La plus habile

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

est celle qui a peint le premier morceau : il représente Charles VI recevant le livre de Salmon, qui le lui présente à genoux. Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, célèbre par le mal qu'il a fait à sa patrie, est caractérisé, dans cette peinture, par sa robe semée de rabots. Il avoit adopté pour symbole cet instrument de menuiserie, et disoit qu'avec ses rabots il nivelleroit la France. Les têtes sont des portraits, et ils ont assez de vérité pour faire croire qu'ils ne manquent pas de ressemblance. L'extrême rareté des portraits de Charles VI rend cette miniature encore plus précieuse.

Celle qui me semble la meilleure après la première, est placée à la tête de la troisième partie. On y reconnoît Jean, duc de Berri, oncle du roi, à sa robe semée de cygnes d'or.

La dernière miniature offre encore le portrait du duc de Bourgogne. Il a quelque ressemblance avec celui de la première, qui cependant doit être préféré.

Celui du Pape Alexandre V, qu'on voit dans l'antépénultième miniature, a trop peu d'ensemble pour mériter de la confiance. La ligne où se termine le nez est beaucoup trop voisine de celle des yeux, et la bouche est trop loin du nez. Cependant on peut soupçonner qu'il a cette ressemblance imparfaite qui exagère les défauts du modèle, et que les artistes appellent *caricature.*

Le luxe de ce manuscrit, et la représentation plusieurs fois répétée de l'auteur qui en fait hommage au roi, prouvent que c'est celui qui fut présenté à Charles VI.

L'exemplaire *B* est sur papier, petit format *in-folio*, mais plus grand que celui de l'exemplaire *A*. Il n'offre aucun ornement; seulement les sommaires sont en rouge. Il contient 219 feuillets d'une écriture cursive, souvent assez difficile à lire.

L'auteur dit dans la troisième partie, exemplaire *A*, qu'il a composé son livre par ordre de Charles VI, et qu'il le lui a présenté en 1409. Cette date est confirmée par le proëme de l'exemplaire *B*, où il s'exprime ainsi : « Ce présent livre, du » commandement et ordonnance de très-haut et très-excellent » prince Charles, VI.e de ce nom, fit et composa Pierre Sal» mon, .. lequel livre il lui présenta... l'an du règne d'iceluy

» mesme

Digitized by Google

» mesme seigneur XXX.e ». Charles VI étoit monté sur le trône en 1380, à l'âge de douze ans.

LIVRE de P. SALMON.

On ne trouve rien dans l'exemplaire *A* qui paroisse avoir été écrit postérieurement à l'époque où l'auteur fit au roi l'hommage de son livre ; et cela doit être, s'il est vrai que ce manuscrit soit celui même dont il fit hommage. Mais dans l'exemplaire *B*, on trouve une lettre écrite en 1410, et une autre par laquelle Salmon demande au roi son congé. Il nous apprend lui-même, dans le sommaire de la troisième partie (aussi exemplaire *B*), qu'il ne fit cette démarche qu'en 1411.

Ainsi l'exemplaire *B* est postérieur de plusieurs années à l'exemplaire *A*; mais il n'en est pas une copie. Les deux manuscrits diffèrent par-tout entre eux par le style, par l'étendue que l'auteur donne à ses raisonnemens, par la manière dont il les présente, par les citations dont il les appuie. A peine rencontre-t-on, de temps en temps, quelques phrases qui soient exactement les mêmes dans les deux manuscrits. Enfin je doute qu'il existe aucun autre ouvrage dont la seconde édition diffère autant de la première.

L'auteur est plus concis dans l'exemplaire *A*. Il a cru se rendre plus abondant dans l'exemplaire *B*, et il n'est que plus verbeux, quoiqu'il le soit déjà beaucoup trop dans le premier. Il affecte de prodiguer la sorte d'érudition qui étoit à la mode dans son siècle, et qui consistoit à hérisser le discours de passages latins. Il force Aristote, Cicéron, Virgile, Sénèque, le vieux et le nouveau Testament, et les pères de l'église, Jérôme, Ambroise, Augustin, à se placer dans les lieux communs qu'il entasse. Il traduit des vers Latins de Boëce en vers Français : eu égard à son siècle, il ne manquoit pas de talent pour la versification, et il ne le cède peut-être guère à Charles duc d'Orléans (1), qui, vers le milieu du même siècle, se rendit célèbre par ses poësies. Voici la manière dont il a imité un passage de Boëce :

Baissez les testes, orgueilleux
Qui tant estes présumptueux,

(1) Fils de Louis d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, et père de Louis XII.

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

Qui cuidez après la mort vivre
Quant vostre nom demeure en livre.
Vous cuidez vostre proffit faire,
Mais vous faites tout le contraire :
Car quand cuidiez avoir deux vies,
Deux mors vous sont appareillies,
Et deux fois mourir vous convient.
La première mort vous advient,
Quand l'ame du corps se départ,
A toutes hé mais tost ou tart ;
La seconde mort si sera,
Quand le monde deffinera (1).

Aux trois parties qui composent l'exemplaire *A*, l'auteur en a ajouté, dans l'exemplaire *B*, une quatrième, qui seule est plus longue que les trois autres ensemble.

Mais s'il a beaucoup ajouté dans l'exemplaire *B*, il a aussi quelquefois retranché. Ainsi l'on n'y trouve pas la question que fait le roi, dans l'exemplaire *A*, sur la manière dont les hommes se seroient multipliés s'ils étoient demeurés dans le paradis terrestre. Salmon répond qu'*homme et femme eussent procréé et multiplié lignée . . . comme qui mettroit sa main l'une sur l'autre, c'est assavoir comme se l'homme et la femme touchoient ensemble main à main, sans autre vilté ou pollucion.* Il ajoute que l'enfant nouveau-né auroit parlé aussitôt, et auroit couru cueillir des fruits aux arbres du paradis terrestre. Une telle suppression et plusieurs autres semblables, sont de véritables corrections.

On ne sait de Salmon que ce qu'il nous apprend de lui dans son livre. On y voit qu'il étoit *familier* et secrétaire de Charles VI. Son véritable nom étoit *Le Fruictier,* comme le prouve un passe-port qu'il obtint, en 1408, pour aller en Italie. Son surnom est constamment écrit Salemon dans l'exemplaire *B*, et Salmon dans l'exemplaire *A* (2) ; du moins ne l'ai-je remarqué qu'une fois *(fol. 1 R.°)*, dans celui-ci, écrit comme dans l'autre.

(1) Il semble que Salmon ait senti la nécessité d'éviter en poësie l'*hiatus*, causé par la rencontre d'une voyelle qui finit un mot avec une voyelle qui commence le mot suivant. Cette règle n'a commencé à être bien observée que par les poëtes du dix-septième siècle.

(2) *Salemon* est le même mot que

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

Les deux premières parties sont des dialogues entre Charles VI et l'auteur : le roi fait les questions, et Salmon les réponses.

La première partie concerne les devoirs des rois. L'auteur entasse des maximes fort sages, mais communes, qu'on a de tout temps répétées aux rois, et qui les ont le plus souvent trouvés sourds.

La seconde partie est continue dans l'exemplaire *A*, et distribuée en sept chapitres dans l'exemplaire *B*, avec des sommaires en tête de chaque chapitre. Les questions du roi semblent souvent devoir être fort embarrassantes ; mais elles n'embarrassent jamais notre auteur : il est l'écho des théologiens de son temps ; et l'on sait bien qu'aucune difficulté n'embarrasse des théologiens.

Le premier chapitre a pour objet dieu et les anges. Le roi demande si les élémens ont le sentiment et la connoissance de leur créateur ; pourquoi dieu a créé neuf ordres d'anges, partagés en trois hiérarchies ; si chaque ange n'a pas un nom propre particulier ; si l'ange damné et sa compagnie restèrent longtemps au ciel, et l'opinion de Salmon est qu'ils n'y furent guère que l'espace d'une heure ; pourquoi ils n'ont pas été rachetés comme les hommes ; pourquoi dieu ne les créa pas de telle nature, qu'ils ne pussent jamais pécher ; pourquoi il les créa, puisqu'il savoit qu'ils devoient pécher, &c.

La seconde partie porte sur la création de l'homme. Dieu fit-il l'homme de ses propres mains ? Pourquoi a-t-il créé l'homme de si vile matière ? Pourquoi prit-il plaisir à créer les mouches piquantes, et les bêtes et vermines nuisibles à l'homme ? Pourquoi dieu ne créa-t-il pas l'homme de manière qu'il ne pût jamais pécher ? Pourquoi souffrit-il que le diable pût le tenter ? En quoi Adam pécha-t-il en mordant la pomme ? &c.

La nativité du Sauveur est le sujet du troisième chapitre ; et l'eucharistie, du quatrième : le cinquième roule sur le purgatoire, l'enfer et le paradis.

Le roi demande où vont les damnés aussitôt après leur mort. « Sire, répond Salmon (exemplaire *B*), les clercs et les sermoneurs, » après les sainctes escritures, nous preschent et tesmoignent,

Salomon ; et c'est ainsi que le nom du roi fils de David est écrit dans les deux exemplaires. *Salmon* est le mot *Salemon* syncopé.

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

» ainsy que quant les dampnés doivent partir de ce monde-cy » au droict port de la mort, les diables d'enfer viennent à » grans multitudes et compaignies, et emportent avecques eulx » ces pouvres ames dampnées ès pardurables tourmens d'enfer, » où sans fin seront tourmentées de neuf principales peines et » tourmens; desquels le premier si est le pardurable feu qui » y est si cruel et si chault, que on dit que se une seulle » étincelle d'iceluy feu chéoit dedens la mer, elle arderoit sans » remede nul. Le second si est d'une si très-cruelle et aspre » froidure, que on dit que si une montagne y estoit toute de » feu ardant, et elle chéoit dedens, elle deviendroit toute gellée » comme glace. Le tiers si est de maintes manières de serpens, » dragons et autres diverses et cruelles bestes, qui vivent dedens » ce pardurable feu, comme le poisson faict dedens l'eaux. Le » quatriesme si est une si terrible et si orde pueur, qui yst de » ce feu meslé avecques souffre puant, que cuer humain ne » le pourroit penser ne ymaginer quelle elle est, de laquelle » les pouvres malheureux dampnés sont ainsi encensez pardu- » rablement sans fin. Le cinquiesme si est que les pouvres ames » qui ainsi sont tourmentées en ce feu-là, sont battues de mails » de fer, comme le fer chault qui est entre les mains du maré- » chal en la forge. Le sixiesme si est que là endroit sont ténébres » pardurables, sans jamais lumiere avoir quelconque, tant obs- » cures et espesses, qu'elles sont à pou palpables, maniables, » esténables à tenir entre les mains. Le septiesme si est la grant » confusion et honte de leurs pechiez, par lesquels ilz sont ainsi » dampnés. Le huitiesme si est la très-terrible et espouventable » vision des diables, et de leurs terribles et interminables cris, » qui sans cesser ne font que travailler ces pouvres malheu- » reuses ames, qui ainsi de tant de manieres de tourmens sont » tourmentées. Le neuviesme si sont les cruelz et pardurables » liens de fer ardant, dont elles sont liées à perpétuité sans » fin. Et ainsi pardurablement seront tourmentées de ces neuf » principales peines et tourmens, desmontrant et signifiant que, » après dieu, elles ont offensé et courroucé les neuf ordres » d'anges, ne ne leur ont pas porté honneur et révérence, si » comme elles dussent avoir fait ».

Digitized by Google

Le sixième chap. concerne la venue et le règne de l'ante-christ, et le septième la résurrection des morts et le jugement dernier.

LIVRE de P. SALMON.

La troisième partie de l'ouvrage, à la différence des deux autres, est bien plus étendue dans l'exemplaire *A* que dans l'exemplaire *B* : c'est que l'auteur la commence par un long morceau narratif qu'il a supprimé dans l'autre exemplaire.

Quand Isabelle, fille de Charles VI, eut épousé Richard II, roi d'Angleterre, Salmon fut du nombre des Français qui la suivirent. Richard apprit qu'il étoit l'un des domestiques chéris du roi : il le tira à part ; et après lui avoir fait prêter serment de tenir secret l'entretien qu'ils alloient avoir, il le questionna sur le bruit qui couroit en France et en Angleterre, que c'étoit le duc d'Orléans qui tenoit le roi son frère dans le pitoyable état où il étoit réduit. Salmon se tira de cette conversation en personnage discret. Dans un second entretien, Richard lui dit qu'*il sçavoit certainement que tout le mal et la tribulation que son beau-pere le roi de France avoit, procédoit de M. le duc d'Orléans son frere, qui le gouvernoit ainsi par art dyabolique pour le destruire et pour estre roi.* Il lui promit de le faire grand et puissant dans son royaume, s'il vouloit le servir contre le duc d'Orléans. Salmon s'excusa sur ce que ce prince étoit *son seigneur naturel*, et que lui Salmon étoit *son homme.*

Observons, que Richard qui promettoit à Salmon de le faire grand et puissant dans son royaume, étoit dès-lors menacé de n'avoir bientôt plus de royaume : il étoit déjà chassé de Londres, et fut, peu d'années après, privé de la couronne et de la vie.

On commence à entrevoir ce qu'étoit ce Salmon, qui, dans les deux premières parties de son ouvrage, s'est montré comme un homme sévère et de la plus haute piété. Mais, comme il l'a dit lui-même dans ses maximes, *de paroles vaines et frustratoires est-il grant marché.* Nous avons vu que ce fut en 1409 que Salmon présenta son livre au roi. Le duc d'Orléans, frère de ce prince, avoit été assassiné en 1407 par Jean Sans-peur, duc de Bourgogne; et l'assassin étoit devenu assez puissant pour se faire pardonner son crime, et le faire, en quelque sorte, approuver par le foible monarque, qui ne sortoit de ses accès de folie que pour tomber dans un état voisin de

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

l'imbécillité. Le duc gouvernoit alors la France et le roi ; mais comme il avoit contre lui les princes et tous les hommes sincèrement attachés à la personne du monarque, il avoit encore besoin d'employer bien des manœuvres pour l'empêcher de s'éclairer, et pour le plonger même toujours de plus en plus dans l'erreur. Charles ne pouvoit avoir d'amis, de confidens, de domestiques, que de la main de son tyran : Salmon, ce prétendu ami du roi, ce flatteur qui s'intituloit le *disciple* de ce prince imbécille, étoit donc une créature du duc. Aposté par lui pour le servir auprès du roi, il insinuoit à ce prince, peut-être naturellement crédule, et devenu plus crédule encore par la débilitation de ses organes, que le frère dont quelquefois il pleuroit la mort, avoit employé contre lui des sortiléges pour le plonger dans la triste maladie qu'il éprouvoit, lui donner la mort et régner à sa place. C'étoit lui présenter l'assassin comme son défenseur et son vengeur. En même temps il affectoit un respect hypocrite pour le duc d'Orléans, qui avoit été son seigneur; et par un détour insidieux, trop familier aux gens de son espèce, il mettoit dans la bouche de Richard les paroles perfides qu'il n'auroit osé hasarder en son propre nom. Il auroit dû les dire plutôt; mais il autorise son long silence par le serment que lui avoit fait prêter le roi d'Angleterre. La suite du livre nous confirmera dans l'idée que nous venons de prendre sur la personne de Salmon.

On voit, par des faits qu'il rapporte lui-même, qu'il avoit une mauvaise réputation ; et c'est ce qui arrivera toujours aux intrigans. A Londres, un certain clerc qu'il avoit amené de France à Richard, le soupçonna de *machiner un grand mal contre la personne du roi et le royaume* de France ; il menaça même de l'en accuser auprès du duc de Bourgogne. En France, le bruit se répandit qu'en Angleterre il avoit volé la couronne et les bijoux de la reine (1) ; et quand il revint à Paris, il n'osa

(1) Salmon raconte que le confesseur de Richard le retira dans son appartement, le combla d'amitié et lui dit que toute sa vaisselle étoit à sa disposition. Bientôt après Salmon apprit les discours que tenoit sur lui le clerc dont nous venons de parler. Il se hâta d'aller à Londres pour le faire changer d'opinion ; mais il n'avoit pas d'argent pour faire le voyage, et le confesseur étoit absent; il lui prit dans sa vaisselle une petite lanterne d'or pour la mettre en

Digitized by Google

se montrer à personne. Il est bien rare qu'un homme droit ait une si mauvaise renommée.

Salmon avoit voué un pélerinage à Notre-Dame de Halle. Il y fut abordé par un moine blanc, qui lui fit voir et lui dit *certaines choses* qu'il ne rapporte pas, et lui recommanda d'en faire part au roi. Salmon s'excusa sur ce qu'il ne seroit pas cru. » Tu retourneras devers le roy ton seigneur, reprit le moine, » et tu lui diras ce que tu as vu et les paroles que je t'ay dictes, » et il te verra et escoutera voulentiers parler.... Et afin que tu » croyes tout ce que te dis estre vrai, je te certifie que le roy » d'Angleterre sera privé et débouté de son royaume par ses gens » mesmes ainçois que l'an 400 soit passé, et ne demourra gueres » de temps aprez que le duc d'Orléans mourra honteusement, » et d'aultre mort que naturelle ».

Il est sans doute peu difficile à Salmon de prédire en 1409 deux événemens qui sont passés. Les paroles qu'il suppose que le moine lui avoit dites, et qu'il ne transcrit pas, mais que, sans doute, il sut faire entendre à propos au roi, devoient être favorables au duc de Bourgogne et contraires au duc d'Orléans.

Salmon est à Utrecht dans la semaine sainte; il ne trouve aucun prêtre qui veuille le confesser, parce qu'on le regarde comme un schismatique, partisan de l'antipape Benoît. Accablé de douleur, il entre dans une chapelle hors de la ville; et pendant qu'il y fait sa prière, le moine blanc lui impose la main sur la tête, lui donne l'absolution, et lui prescrit, pour pénitence, d'aller droit à Paris, rapporter au roi ce qu'il lui avoit dit à Halle. Il ajoute que quand Salmon voudroit lui parler, il le trouveroit à l'église Saint-Pierre de Rome. En finissant ces mots, il disparut. Celui qui croit de tels prodiges est un esprit foible, et celui qui les a vus est un fourbe.

Salmon fut bien reçu à Paris du duc de Bourgogne et du chancelier; mais avant d'avoir pu parler au roi, il fut mis en

gage à Londres. Il est vrai qu'il la lui renvoya, et lui écrivit en même temps une lettre qui resta sans réponse. Peut-être le confesseur trouva-t-il cette conduite un peu trop familière; et ses plaintes donnèrent peut-être lieu au bruit qui courut que Salmon avoit volé les joyaux de la reine. Je croirois que Salmon ne parle de l'affaire assez délicate de la petite lanterne d'or, que pour se disculper indirectement de l'autre affaire, qui étoit bien plus grave.

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

prison. Il en fut tiré par l'évêque de Paris, qui examina son procès : ce qui fait présumer qu'il étoit clerc; et en effet, dans les miniatures de l'exemplaire *A*, il est représenté avec la tonsure.

Délivré de prison, il parloit au roi en toute liberté; mais il ne le persuadoit pas. Il prit le parti d'aller à Saint-Pierre de Rome conférer avec le moine blanc, *et sçavoir de luy quel remede estoit convenable pour garder le roy du dangier et péril en quoy il estoit* (1). Ce n'est pas que le moine ne le lui eût déjà dit; mais il vouloit en être encore *mieulx acertené*. Il convient qu'il n'avoit pas tout dit au roi : excellent subterfuge, pour faire passer, après coup, la prophétie sur le détrônement de Richard et la mort du duc d'Orléans. On peut bien croire qu'avant l'événement, il avoit gardé là-dessus le silence.

Il partit, eut à Grasse des conférences avec l'antipape Pierre de Lune, revint en rendre compte à Paris, et reprit le chemin de Rome. Il vit à Luques Jean Responde, Italien, qui avoit passé long-temps en France et y avoit fait fortune. Responde lui raconta qu'il avoit appris d'un moine, *très-expert en plusieurs sciences, que trois hommes ont mis le roy en telle subjection comme il est, desquelz trois hommes, les deux sont mors, et l'autre est encore vif.* Je crois que cet homme, encore vif alors, mais qui n'avoit plus que bien peu de temps à vivre, étoit le duc d'Orléans.

Salmon se transporte à Sienne, pour parler lui-même à ce moine, qui étoit alors détenu dans la prison de l'évêché pour cause de magie. Il obtint de l'évêque la permission de le voir. Le moine lui confirma tout ce qu'avoit dit Responde, et ajouta *que il avoit demouré grant temps avec François Barbevaire, et vu et tenu plusieurs fois une ymage d'argent, qui avoit été faicte pour tenir le roy en subjection, laquelle ymage ledict François avoit en garde de par le duc de Millan.* On sent tout le venin de ces dernières paroles : comme le duc d'Orléans avoit pour

(1) Il semble que ce péril étoit d'être tiré des mains du duc de Bourgogne, et de passer en celles des ennemis de ce prince. Cela n'étoit pas en effet sans danger, car le Bourguignon étoit bien déterminé à ne pas lâcher sa proie sans combattre.

femme

Digitized by Google

femme Valentine de Millan, elles font assez entendre qu'il avoit été d'intelligence avec son beau-frère pour *envoûter* le roi. On croyoit alors qu'en prononçant certaines paroles magiques sur une figure de cire, ou, comme on voit ici, de métal, et la tourmentant ensuite, on causoit les mêmes tourmens à la personne qu'on vouloit faire souffrir. C'étoit ce que, dans la basse latinité, on appeloit *invultuare*, et en français *envoûter*.

LIVRE de P. SALMON.

Salmon revint à Paris en 1408, et fut mis en prison comme partisan de Pierre de Lune, qui avoit envoyé au roi une bulle d'excommunication. Il y resta quelques mois, et ne tarda pas ensuite à reprendre le voyage de Rome; voyage déjà entrepris deux fois, et toujours interrompu.

Il le fut encore. Salmon étoit à Avignon; il entra dans la chapelle Saint-Pierre de Luxembourg pour entendre la messe, et y trouva le moine qu'il alloit chercher à Rome. « Combien, lui » dit le prêtre magicien, que je t'avois promis moy trouver en » l'église Saint-Pierre à Romme, je suis cy venus au-devant de » toy, parce que je say ton affaire..... Tu iras devers le roy » ton seigneur, qui bien brief sera mis hors de sa cité, et lui » diras ce que tu as vu et les paroles que je t'ai dictes. Et si te » veuelt croire et faire ce que tu lui diras, par l'advis que Dieu » te donra, je te certifie que ainsy lui prendra des affaires de sa » personne et de son royaume, comme il fist au roy Pharaon par » l'advis que Joseph lui donna, et comme il fist au roy Ezechias » par l'advis que luy donna Ysaye. Et se le roi ton seigneur » differe ce que tu lui diras, comme Nabugodonozor différa » l'advis que Daniel lui donna, et comme le duc d'Orléans » différa oyr ta parole (1), il verra, ains qu'il passe long-temps,

(1) Salmon, après son premier entretien avec le moine blanc, avoit demandé plusieurs fois audience au duc d'Orléans, et le duc avoit toujours répondu qu'il n'avoit pas le temps de l'écouter. Cependant ce prince aimoit les lettres : on l'avoit même vu, dans Orléans, soutenir thèse contre un docteur célèbre, et, pour prix de sa science, il avoit été reçu chanoine de Saint-Agnan. Mais sans doute il connoissoit le lettré Salmon, et n'avoit pour lui que du mépris. Celui-ci, ne pouvant se faire écouter, écrivit une longue lettre, ou, si l'on veut, un fastidieux sermon, qui peut-être ne fut pas même lu. On sent bien qu'il n'y parle pas de la mort violente dont, si on veut l'en croire, le moine lui avoit appris que le duc étoit menacé. Il n'inventa cette supercherie qu'après l'événement.

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

» ce que il ne vouldroit pas veoir ». Après avoir ainsi parlé, le moine dit à Salmon une messe du Saint-Esprit, après laquelle il disparut, le laissant en *grant merveille.* C'étoit ainsi que pour dominer le malheureux Charles, on employoit les prédictions les plus sinistres, et les armes de la terreur, toujours si puissantes contre le plus grand nombre des hommes.

Voilà en substance la narration longue et diffuse qui ne se trouve pas dans l'exemplaire *B*, parce qu'il fut écrit dans un temps où le duc de Bourgogne avoit été forcé de s'éloigner de Paris, et n'avoit plus de partisans que dans la plus stupide populace; où Salmon ne pouvoit se montrer son ami, sans partager la haine qui poursuivoit ce prince assassin.

Après ce morceau historique, ou plutôt insidieusement fabuleux, les deux manuscrits se rencontrent en ce qu'ils offrent tous deux la lettre de Salmon au roi, qui commence la troisième partie de l'exemplaire *B.* Mais dans les deux exemplaires, cette lettre est, en général, fort différente pour le style, et même, en quelques endroits, pour le fond.

Ce que nous allons en extraire est conforme à l'exemplaire *A.*

« Je vous ay escript ces lettres pour vous avertir d'un très-» grant mal qui est provoqué en votre personne, et qui bien » brief doit montrer et sortir effect, à très-grant honte et confu-» sion de vous et de votre royaume, si comme il est venu à ma » congnoissance, comme plus à plain je vous le déclareray dont » ce procede; par qui et pour quoy, je me déporte de le vous » escrire à présent ».

Il lui offre les exemples de Richard et du duc d'Orléans, qui ont été puissans, et qui ont fini d'une manière tragique et misérable. Puis il ajoute : « En vostre royaume, en vostre maison » et en vostre personne, vendra si grant inconvénient et si grand » fortune, que se Dieu, par sa miséricorde, n'a pitié de vous, » vous perdrez la couronne de vostre royaume, et le nom, la » gloire et la puissance de roi ».

Voici les moyens qu'il lui donne pour éviter ce malheur. « Gardez..... que vous ne faciez ne souffrez faire aucuns man-» demens ou assemblées de gens d'armes en vostre royaume.... » Se aucunes questions, dissencions, divisions ou descors étoient

Digitized by Google

» meuz ou se mouvoient entre vous et aucuns de vostre sang,... » gardez que, de présent, vous n'y procédez ne souffrez pro- » céder par voies de fait, ne par faire aucunes assemblées. » Et gardez bien, sur toutes choses, que nulles grandes assem- » blées de nobles ou de communes ne se facent en vostre dit » royaume; mais toutes questions et descors ja meuz et à mou- » voir prenez en vostre main, et remettez, comme roy souve- » rain, à raison et à justice ».

Cette lettre (de 1408) paroît avoir été écrite ou lorsqu'un parti se formoit contre le duc de Bourgogne, que la reine levoit des troupes à Melun, le jeune duc d'Orléans à Blois et le duc de Bretagne dans son duché, et que le duc de Bourgogne, effrayé de cette coalition, quitta Paris, sous prétexte d'aller faire la guerre en faveur de l'évêque de Liége; ou après que, vainqueur des Liégeois et appelé par le peuple de Paris, il avoit encore à craindre la ligue qui lui en avoit imposé. Ce n'étoit pas seulement les assemblées des gens de guerre qu'il avoit à redouter, mais aussi les assemblées de la noblesse, les états-généraux ou des états particuliers de province, parce que trop de voix s'y seroient élevées contre lui. La lettre de Salmon avoit pour objet d'empêcher le roi de les permettre ou d'accéder à la ligue des princes, et de l'engager à mettre en œuvre ce qu'il avoit d'autorité, pour les réconcilier avec le Bourguignon. Cette réconciliation se fit à Chartres au commencement de l'année suivante.

Salmon finit par prier le roi de lui envoyer certaines personnes qu'il lui nomme, et dont apparemment il étoit sûr. « Par iceulx, » ajoute-t-il, je vous ferai savoir nouvelles qui vous seront » honnourables et prouffitables, par lesquelles vous serez sauvez » et votre maison gardée de péril ».

Il envoya une copie de cette lettre aux ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, au connétable et au chancelier, au premier président du parlement, au prévôt de Paris et au prévôt des marchands.

Le duc de Bourgogne ne tarda pas à lui répondre, mais sans lui parler ouvertement, parce qu'il chargeoit de sa lettre Hennequin Dupré, *chevaucheur*, c'est-à-dire, courrier de l'écurie du roi.

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

« Chier et bien amé, lui écrivit-il, nous avons nagueres » receu très-joieusement vos lettres que envoiées nous avez.... » Par certains notables nos messages, que entendons vous envoier » briefment, aiant puissance de nous de faire avecque vous et » ceulx à qui il appartiendra, comme nous ferions et faire por- » rions, se présens y estions en nostre propre personne.... Et se » la chose vient à bonne conclusion et fin,.... nous vous pro- » mettons en bonne foy vous en rémunérer et guerdonner si » grandement, et tout ceulx qui s'en entremettront, que vous » et eux en deverez estre contens, et demourrez à tous jours- » mais riches ».

La réponse du roi, datée de Tours, est du 4 janvier 1408, suivant le style du temps : mais suivant le style actuel de l'Europe presque entière, elle est du 4 janvier 1409; car alors l'année ne commençoit qu'à pâques. Cette lettre témoigne que le roi étoit entièrement subjugué par le duc de Bourgogne. « Pour ce, » écrit-il, que nous avons toute nostre confiance en nostre très- » chier et très-amé cousin le duc de Bourgogne, nous vous » mandons et commandons estroitement, et sur peine d'estre » réputé desléal à nous et à nostre couronne, que vous ces pré- » sentes veues, veuillez dire et déclarier à nostre très-chier et » très-amé cousin, ou à son secrétaire ou message qui de par » lui vous apparra, comme à nostre propre personne : car nous » l'avons chargé tout entierement de cette besongne ».

On ignore quelle étoit cette *besongne*. Ni le roi, ni le duc, ni Salmon n'en parlent ouvertement : Salmon prie le roi de lui envoyer certaines personnes avec lesquelles il s'expliquera; le duc mande à Salmon qu'il lui enverra des hommes notables avec lesquels il pourra s'expliquer : mais leurs lettres ne nous apprennent rien. On voit bien, par des lettres postérieures, qu'il étoit question de rétablir la paix dans l'église, partagée entre les antipapes : Salmon invita même le roi à venir en personne à Avignon, et fit la même proposition au roi de Sicile; mais ce n'étoit pas-là le grand secret qui étoit entre le roi, le duc de Bourgogne et lui : ce qui l'occupe le plus, c'est comment il pourra faire *son devoir de ce que le moine lui avoit dit et enjoingt à faire.* Par une lettre au roi, du 16 mai, il témoigne le desir

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

qu'il a de lui parler. « Il m'est enjoint, dit-il, de par celluy qui » m'envoie à vous pour vostre salut, de le faire ainsi, non pas à » le vous écrire, mais à vous le dire de bouche ». Mais Salmon craint de ne pouvoir entrer en France sans risque de sa liberté ou même de sa vie « Quant il plaira à Dieu, continue-t-il, que » je sois devant votre majesté, mon entencion est de vous dire » vérité; et puet-estre qu'il ne plaira mie à ceux qui ne sont pas » bien loyaulx envers vous, lesquelz pourront considérer que » se vous aviez vraie congnoissance de vostre estat, que ce seroit » leur confusion, et pour cette cause pourroient iceulx..... par » voies obliques et couvertes, pourchacier ma mort »

Les liaisons de Salmon avec le duc de Bourgogne, nous font assez entendre que ces hommes *qui ne sont pas bien loyaulx envers* le roi, sont les anciens amis du frère de ce prince, et les ennemis de son assassin. Il demande pour sa sûreté des lettres du roi *en las de soie et cire verte*, et que toutes les causes qui peuvent le regarder soient évoquées au parlement. (Ce corps étoit alors Bourguignon, comme il fut Anglois à la fin du règne.) A ces conditions, Salmon dit au roi : « Je vous baillerai homme par » la main et en vostre puissance, qui vous fera service hon- » nourable et si prouffitable, que vous et tous ceulx qui aiment » vostre honneur en seront bien contens, et qu'il en sera fait » mémoire tant comme vostre royaume durera ».

Quel est cet homme que Salmon *baillera* au roi *par la main!* Est-ce lui-même? est-ce le duc de Bourgogne qui étoit alors à Ostende? est-ce quelque subalterne, instrument obscur de leurs intrigues? Quoi qu'il en soit, Salmon envoya une copie de sa lettre au duc de Bourgogne : ce qui confirme notre interprétation, que, dans le style de Salmon, les hommes déloyaux au roi sont les ennemis de ce duc et tous ceux qu'il vouloit perdre.

Le duc répondit sans délai à Salmon : il promit de lui envoyer un chevalier, chambellan et maître de son hôtel, *lequel*, dit-il, *vous déclarera bien au long nostre entente et voulenté.... et vous prions très à certes, pour le bien de la besongne que vous savez, que vous veuillez bien vous transporter, vous et vostre compaignie, en nostre comté de Bourgongne,..... afin que vous puissiez seurement et franchement besongner en la besongne que*

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

vous savez, sans avoir empeschement ou destourbier aucun, par quelque personne que ce soit ou puisse estre..... Il finit par lui promettre les plus grandes récompenses.

Salmon, dans sa réponse, assure que *la besongne est toute faicte, et ne faut que la bien exécuter.* Il assure qu'il ne peut s'ouvrir qu'au roi lui-même, *ou là où ce prince le lui a ordonné,* c'est-à-dire, au duc de Bourgogne. Le duc fut satisfait: *Nous espérons*, écrivoit-il, *que nous verrons briefment la chose que plus nous desirons en ce monde.*

Il est presque inutile d'avertir que, dans l'exemplaire *B*, on ne voit aucune trace de la correspondance de Salmon avec le duc de Bourgogne, ni de la lettre du 4 janvier, par laquelle le roi se montre entièrement livré à l'assassin de son frère.

Mais ce qu'on ne devineroit pas, c'est que les lettres du Bourguignon, homme souillé de crimes et qui en méditoit encore d'autres, sont remplies des expressions de la plus haute piété. C'est ainsi que Louis XI, quand il se préparoit à quelque nouveau crime, baisoit sa petite Notre-Dame de plomb, en lui disant: *Bonne Sainte Vierge, encore celui-là.*

On trouve dans les deux exemplaires, qu'en juin 1409 Salmon alla à Pise pour recommander la santé du roi au pape Alexandre V, nouvellement élu; qu'Alexandre composa, pour la guérison de ce prince, une antienne et un *oremus;* qu'il accorda, à ceux qui les réciteroient dévotement et à genoux, *sept années et une quarantaine de vrai pardon,* et qu'il accorda aussi *plein pardon de peine et de coulpe*, en l'article de la mort, à ceux qui, *confès et repentans*, visiteroient, aux fêtes de la Vierge, l'église ou chapelle que le roi voudroit choisir à Paris, ou qu'il jugeroit à propos de bâtir. L'heureux temps où l'on s'assuroit une éternelle félicité, en passant quelques quarts-d'heure dans une chapelle, ou en récitant quelques lignes d'écriture!

Un autre objet avoit attiré Salmon à Pise; c'est qu'il s'y trouvoit un certain maître Hélye, *homme très-souffisant et très-expert, qui se faisoit fort de guérir le roy.* Salmon le vit, le questionna, et en fut très-satisfait. Mais cet homme ne pouvoit passer en France sans le congé du pape, et le pape ne vouloit

Digitized by Google

l'accorder qu'à la demande du roi. Salmon revint à Paris, et eut ordre du roi de s'adresser au duc de Bourgogne, qui écrivit au pape pour lui demander maître Hélye. C'est par cette lettre que se termine l'exemplaire *A*.

On peut être étonné que le duc de Bourgogne ait mis tant de confiance en la haute habileté d'un charlatan de Pise. Il est probable qu'il n'y en mettoit aucune : on ne croira pas qu'il ait desiré sincèrement la guérison du roi, puisque le pouvoir qu'il usurpoit en France étoit fondé sur la maladie de ce prince. On a donc lieu de présumer que maître Hélye se mêloit d'autre chose que de médecine, et que c'étoit un habile fourbe que le duc espéroit employer utilement.

L'exemplaire *B* fournit un court supplément à l'exemplaire *A*. On y voit qu'en 1410, les affaires préparées par Salmon furent *empeschées par certains doloreux débas et pitéable discors entre les princes*. En effet, l'histoire nous montre alors les princes, ennemis du duc de Bourgogne, en armes autour de Paris, et leurs troupes dévastant la campagne. Jean Sans-peur étoit renfermé dans la capitale, et avoit Charles VI en son pouvoir. Salmon écrivit au roi, d'un style de prophète, que les maux qu'il lui avoit prédits commençoient à s'accomplir; c'est qu'il étoit du nombre des créatures du duc qui tenoient le monarque investi et ne lui permettoient d'avoir de pensée ni de volonté que celles qu'ils lui inspiroient. On força ce roi captif et subjugué, de déclarer aux princes qu'il étoit libre, et de leur écrire de sa main l'ordre de poser les armes. Ils savoient bien que ce n'étoit pas lui qui commandoit; il ne fut pas obéi.

En 1411, Salmon prit le parti de quitter la cour, et demanda au roi son congé. Il n'est pas difficile de pénétrer la cause de sa retraite. Le duc de Bourgogne étoit encore à Paris; mais dominé par les gens du peuple dont il avoit cru faire les dociles instrumens de sa domination : la vie même de ses amis n'étoit pas en sûreté : c'étoit l'écorcheur Caboche qui régnoit; c'étoit dans les mains des bouchers de Paris qu'étoit la puissance.

La quatrième partie, qui ne se trouve que dans l'exemplaire *B*, pourroit ne se trouver nulle part sans qu'on eût à la regretter. Salmon la composa dans sa retraite; cela est prouvé par les

Digitized by Google

LIVRE de P. SALMON.

plaintes dans lesquelles il s'exhale contre la fortune qui l'a trompé. Ce fut alors aussi qu'il retoucha, ou plutôt qu'il refit les autres parties de son livre ; ce fut alors qu'il supprima tout ce qui pouvoit rappeler ses liaisons avec le duc de Bourgogne, et faire connoître les manœuvres qu'il avoit employées pour rendre odieuse à Charles VI la mémoire de son frère, et livrer ce foible prince à l'exécrable Jean Sans-peur. Il se répand, au commencement de la dernière partie, en complaintes et en lamentations sur la perfidie de la fortune. Pendant qu'il se livre aux plus tristes réflexions, trois *dames* de grande autorité et de haute vertu, le viennent visiter ; Raison, Foi et Espérance. Les deux dernières ne parlent pas; Raison soutient seule l'entretien, et le console : c'est un froid traité de morale en dialogues, où l'on passe en revue les vices, les péchés, et les vertus contraires.

S'il n'étoit resté des deux manuscrits de Salmon que l'exemplaire *B*, ce ne seroit qu'un monument de l'état des lettres en France au commencement du quinzième siècle ; on y apprendroit seulement, quant à l'histoire, que Charles VI eut, pendant quelques années, auprès de sa personne, un fastidieux et pédantesque sermonneur. Mais l'exemplaire *A* nous découvre, quoique obscurément, une manœuvre du duc de Bourgogne pour s'emparer de l'esprit du roi. Cette manœuvre doit nous en faire conjecturer beaucoup d'autres à-peu-près du même genre, qui avoient le même objet, et qui toutes ne pouvoient manquer de réussir auprès du malheureux Charles VI.

NOTICE

Digitized by Google

NOTICE

D'un Manuscrit Grec de la Bibliothèque de Venise, où il étoit sous le N.° 208; maintenant de la Bibliothèque nationale.

Par le C.en CAMUS.

LORSQUE j'ai publié le texte et la traduction de l'Histoire des animaux d'Aristote *, je n'ai rien négligé pour comparer les manuscrits et les éditions, et pour former d'après ce rapprochement le meilleur texte possible. J'ai offert en même temps aux lecteurs, dans un tableau exact des variantes, le choix des leçons qu'ils croiroient préférables. Mes peines ont été récompensées par l'attention que les savans ont accordée à mon travail. Ils en ont fait en même temps l'éloge et la critique : c'étoit remplir mes vœux; car si, d'un côté, la patience que j'avois eue de collationner tant de manuscrits et d'éditions, un travail suivi pendant plus de douze ans méritoit de ne pas paroître infructueux, j'étois bien convaincu, d'un autre côté, que dans une entreprise de cette nature, qui exigeoit, soit dans la littérature Grecque, soit dans l'histoire naturelle, des connoissances infiniment supérieures aux miennes, je n'avois pu éviter un grand nombre de fautes. L'amour-propre ne m'a point aveuglé sur la justesse et le fondement de plusieurs de ces critiques, soit relativement à la partie philologique, soit relativement à la partie de l'histoire naturelle : au contraire, l'amour que je porte au fruit d'un très-long travail, m'a fait saisir avec empressement les ouvertures que l'on me donnoit pour le perfectionner. Après avoir employé douze ans à exécuter l'édition du texte, la traduction et le commentaire de l'Histoire des animaux, je voudrois pouvoir disposer de douze autres années pour le recommencer tout de nouveau, et le rendre digne autant des grands objets qui y sont

* Paris, veuve Desaint, imprimerie de Barbou, 1783, 2 vol. *in-4.°*

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

traités, que du philosophe célèbre qui en est l'auteur. Les événemens, les circonstances particulières ne me permettent pas de satisfaire mes desirs à cet égard ; mais au moins je ne veux pas laisser périr quelques recherches de détail qui appartiennent au plan général de la correction de mon premier travail, et qui pourront servir à d'autres personnes pour le rendre meilleur. Telles sont, entre autres, les notices de plusieurs manuscrits, soit de l'Histoire des animaux, soit d'autres auteurs qui ont écrit sur l'histoire naturelle, que j'ai trouvé le loisir d'examiner, et que le travail dont l'Institut national est chargé me donne occasion de rendre publiques. Je commence par un manuscrit de la bibliothèque de Venise, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale.

Pag. 113. IL est annoncé en ces termes par les auteurs du catalogue des livres Grecs de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise (1) : *Codex CCVIII, in-4.°, chartaceus, foliorum 294, sæculi circiter decimi. Aristotelis de historiâ animalium libri IX priores, diverso ab editis ordine.* J'ai parlé de ce manuscrit dans le discours que *Pag. xxxiij.* j'ai mis en tête du premier volume de l'Histoire des animaux : j'ai dit combien j'aurois desiré alors d'en posséder les variantes ; mais aucune des voies que j'avois tentées pour me les procurer n'avoit pu réussir. Dans la suite, j'ai été un peu plus heureux ; et en 1791, grâces aux bons offices de E. Félix Hennin, chargé des affaires de France à Venise, et à la complaisance de l'estimable Jacques Morelli, garde de la bibliothèque de Saint-Marc, j'ai obtenu une description du manuscrit. Elle m'a mis en état d'en apprécier plus précisément la valeur, et de connoître les avantages qu'on pouvoit en tirer. Je transcrirai en note la lettre entière de Morelli : l'opinion de ce savant est d'un trop grand poids en pareille matière, pour ne pas conserver avec empressement ce qu'il a pris la peine d'écrire (2) ; mais aujourd'hui,

(1) *Græca D. Marci Bibliotheca codicum manuscriptorum per titulos digesta. Præside et moderatore Laurentio Theupolo, equite, ac D. Marci procuratore, jussu senatûs, 1740, apud Simonem Occhi.* in-fol. Les auteurs du catalogue se sont nommés en tête de la préface : *Ant. M. Zanetti*, garde de la Bibliothèque, et *Ant. Bongiovanni.*

(2) « Viro clarissimo N. Camus Jacobus Morellius, bibliothecæ Venetæ D. Marci custos, S. P. D.

» Redux è Galliâ Henninius, eques, vir ingenio et humanitate præstans,

Digitized by Google

plus heureux encore, j'ai sous les yeux le manuscrit que j'avois eu tant de desir de consulter.

L'indication du catalogue de Saint-Marc et la description de Morelli sont exactes quant à ce qui porte sur le matériel du manuscrit. Je mets cette limitation à cause de la différence de jugement que les auteurs du catalogue et Morelli portent sur le

retulit mihi te, vir clarissime, in magno desiderio esse cognoscendi codicem Græcum CCVIII bibliothecæ Venetæ D. Marci; quo Aristotelis historia animalium continetur, opus à te egregiè expositum et illustratum, atque denuò in lucem emissum. Ego verò qui te eximiâ eruditione florentem jamdiù revereor, atque in officiis quæ potissimùm litteratos homines decent implendis nemini ut concedam sollicitus sum, ne tam honestæ petitioni tuæ sinè ullâ morâ satisfaciam committere nolo. Ac id quidèm ut faciam major sollicitudo me tenet, ut quam, antè bibliothecam mihi creditam, aliorum negligentiam hâc in re expertum te esse video, quodammodo eluam. Est itaque codex ille chartaceus, in-folio, sæculo XII, quantùm ego video, exaratus; non circà sæculum X, ut in indice typis edito vulgatum est. Bessarionis cardinalis olim fuit, cujus ex dono, cum ceteris libris ejus, anno 1468 in reipublicæ Venetæ potestatem venit. Ordo librorum idem qui in codicibus manuscriptis reperiri solet, in eo quoque est; atque adeò cum editione Gazæ ac tuâ comparatus, ità se habet: I. II. III. IV. V. VI. VIII. IX. VII. Ultimus verò liber sic absolvitur, τῶν περὶ τὰς ἀρχὰς μορίων. Περὶ ὕπνου καὶ ἐγρηγόρσεως, adjecto nimirùm initio tantummodò eorum, quæ librum decimum efficere solent: quæ quidèm non defectu ullo codicis absunt, sed quòd prætermissa in ejus scriptione jam ab initio fuerint. Textus codici Florentino, qui in bibliothecâ Mediceâ est, omninò respondet; immò verò Florentinum ex codice Marciano, sæculo XV, ductum fuisse, haud levis mihi suspicio est. Constat quippè scriptorum quorumdam Græcorum senatum Venetum Laurentio Medici copiam fecisse: quâ de re Angelus Politianus Georgio Merulæ scribebat *(Epist. lib. XI tom. 1 Oper. p. 318 edit. Lugd. an. 1546)*: *Misisse ais Græcos libros ad me Florentiam plenos eruditionis reconditæ. . . . Cæterùm tu quidem ad me libros misisti nullos, ac si qui Florentiam Venetiis allati sunt, eorum copiam senatus Venetus Laurentio nostro Medici semper fecit.* Itaque in bibliothecâ illâ Florentinâ codices sex sunt, anno 1491 et 1492 à Joanne Rhoso Cretensi Venetiis exscripti, et inter eos nonnulli quos Laurentii Medices sumptibus se Venetiis exscripsisse Rhosus disertè annotavit. *(Bandini Catal. mss. Græc. Laurent. t. I, pag. 519; t. II, p. 448; t. III, p. 142, 161, 361 366)*. Ut autem quantoperè codex Venetus cum Florentino conveniat ipse per te deprehendere possis, en varias lectiones capitis primi libri primi codicis ipsius cum textu à te edito collati: quarum leviores nonnullas Florentinus, librarii vitio vel judicio fortassè non habet; si verò habet, de iis indicium tibi minimè factum à Florentinis est.

Pag. 2 lin. 4. εἰς πρόσωπον.
— 6. ἴδια deest.
— 9. ἢ νεύρων.
— 13. τρόπον ἵππου.
— 18. διαφορὰν ἢ πρὸς τὸ γένος.
Pag. 4 — 1. μᾶλλον αὐτά.
— 3. μαλακόσαρκα, τὰ δὲ σκληρόσαρκα.
— 4. ῥύγχος, ὥσπερ αἱ γέσαροι.
— 9. ἐναντίοις ἢ καθ' ὑπερβολήν.
— 10. ὑπερβολήν.

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

temps où il a été écrit : les auteurs du catalogue jugent qu'il est environ du X.e siècle; Morelli recule son âge jusqu'au XII.e siècle. Je n'aperçois dans le livre aucune souscription qui en fixe la date d'une manière précise. En comparant les caractères qu'on y a employés avec ceux dont on trouve des exemples soit dans la Palæographie de Montfaucon, soit en tête du catalogue de Saint-Marc, sur-tout pour la forme des α, des β, des κ et des μ, je vois bien que le manuscrit ne peut pas être antérieur au X.e siècle: mais il me semble que c'est le reculer trop loin que de le renvoyer au XII.e Les auteurs du catalogue de Saint-Marc ont fait graver deux exemples d'écriture du X.e siècle, deux du XI.e et deux du XII.e: le manuscrit a beaucoup de ressemblance avec le deuxième exemple du XI.e siècle; mais il se rapproche davantage encore d'un exemple gravé dans la Palæographie de Montfaucon,

Pag. 4 lin. 14. τοῦτο ἐν τῷ ἰχθύι.
— 15. μόρια ἔχουσι.
— 18. πρὸς τοῖς μηρυῖς.
— 20. οἷον deest.
— 25. ὁμώνυμον γὰρ τὸ μέρος ὅταν τῷ ζώιμαπ καὶ τὸ ὅλον λέγηται κίρκος.
— ult. καπὰ μὲν.

Pag. 6 — 11. τὰ δὲ λημναῖα, τὰ δὲ πελμαλιαῖα, τὰ δὲ πολάμια.
— 21. δὲ deest.
— 22. τὴν deest.
— 23. γίνεται γὰρ ἐξ αὐτῶν ὁ οἶκρος.
— 29. οἷόν ἐστι.

Pag. 8 — 6. ὥσπερ ὄρνις καὶ μέλιπα.
— 7. διαφέρει, manu recentiori.
— 8. τὰ δὲ ὑλιασιτικά.
— 9. ἐστὶν deest.
— 17. γὰρ ὀρᾶται καὶ ἁλίσκεται ὅλως δὲ.
— 20. μονωπικά.
— ult. γίγνος μὲν.

Pag. 10 — 15. Ἐπὶ δὲ ἡμέρας καὶ ἄχρια καὶ τὰ μὲν ἀεί, οἷον ἄνθρωπος καὶ ὄρνις ἀεὶ ἡμέρα. τὰ δ' ἄχρια ὥσπερ.

Pag. 12 lin. 13. ταὼς. βυλευπικὸν δὲ μόνον.
— 17. λεχθήσεται δ' ἀκριβείας.

» Sunt prætereà in bibliothecâ Marcianâ codices duo alii membranacei, qui idem Aristotelis opus continent, et hi quidem Bessarionis jussu ac sumptibus exarati, ac propterea ad sæculum XV pertinent. Alter n.° CCVII notatus historiam animalium tantùm habet : alter n.° CC notatus, opera Aristotelis omnia, exceptis logicis, continet; à Rhoso Cretensi, de quo suprà, anno 1447 Romæ elegantissimè ac splendidissimè scripta. In his ordo librorum idem est qui in codice CCVIII; ac decimus liber Περὶ ὑσῶν καὶ ἡλικίας, &c. in utroque accedit. Utrumque autem ex codice ipso CCVIII manasse, textus idem, quem cum eo hi quoque duo miro consensu exhibent, suadere videtur. Vides itaque, vir clarissime, te, codice Florentino adhibito, tres etiam Marcianos in rem tuam transtulisse. Restat ut aliis in rebus voluntatem ergà te meam declarare mihi liceat; quod etiam atque etiam opto. Venetiis, vij cal. aprilis MDCCXCI. »

Les deux autres manuscrits de la bibliothèque de Venise qui contenoient l'Histoire des animaux, n'ont pas été apportés à Paris.

Digitized by Google

page 282, que ce savant a tiré d'un manuscrit qui porte la date de l'année 984. La forme des caractères et tout l'ensemble de l'écriture, représentent fort bien le manuscrit d'Aristote; il n'y a quelque différence qu'à l'égard de l'ε, qui est tel qu'on le voit dans la sixième des figures de cette lettre, données par Montfaucon, page 336; au lieu que dans le manuscrit de l'année 984, la quatrième figure est la plus généralement employée. Au reste, Mabillon avertit que le même caractère qui se voit dans le manuscrit de 984, a été d'un usage commun dans le XI.e siècle (1).

Je ne fais point graver d'exemple du manuscrit, parce que, comme il ne porte aucune date, il est impossible d'affirmer positivement l'époque précise du temps où il a été écrit, et que l'on n'y trouve rien qui ne soit déjà soit dans la Palæographie, soit dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Marc. Mais que le manuscrit dont il s'agit date du X.e, ou du XI.e, ou du XII.e siècle, il n'est pas moins certain que c'est le plus ancien que l'on connoisse, quant à présent, de l'Histoire des animaux d'Aristote; qu'à ce titre seul il seroit précieux; et qu'il le devient beaucoup plus encore, à raison du choix que l'on a fait d'un bon original pour la copie, du soin que l'on paroît avoir mis à l'écrire et à l'accentuer (on n'y trouve point l'ι souscrit ni accollé aux voyelles η et ω; mais souvent le *tréma* ou les deux points sur l'ι), de l'attention avec laquelle il a été revu, corrigé à diverses époques, sans enlever cependant ni couvrir les premiers traits; et accompagné de notes marginales. Les corrections écrites sur les marges et entre les lignes, sont de deux ou trois mains différentes, de divers âges: celles qui me paroissent de la main ou des deux mains plus anciennes, ne sont pas très-multipliées; celles de la troisième main sont plus communes; et cette même main a écrit les notes marginales, qui, pour la plupart, donnent le sommaire du texte, quelquefois aussi contiennent soit des variantes, soit des observations sur le texte. L'écriture de ces notes appartient au XIV.e siècle.

(1) Hâc characterum formâ sæculo item undecimo passim scriptitatum est. *Palæog. Gr. pag. 281.*

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

L'écrivain qui a transcrit le corps de l'ouvrage, n'avoit mis aucun titre en tête; il n'avoit distingué chacun des neuf livres de l'histoire que par l'espace d'une ligne laissée en blanc, et par une capitale au commencement du livre; quelquefois même, comme au II.e livre, il n'avoit laissé aucun intervalle. C'est une main plus récente, je crois la seconde des trois qui ont travaillé sur le manuscrit, qui a mis en tête de l'ouvrage, Ἀριστοτέλους τῆς περὶ ζώων ἱστορίας βιβλίον πρῶτον, et un titre correspondant entre la fin et le commencement de chaque livre.

Quoique le manuscrit ait été transcrit avec beaucoup d'attention, il s'y trouve, ainsi que dans beaucoup d'autres, des transpositions surprenantes, qui annoncent ou de singulières distractions, ou une grande ignorance de la part des copistes. Au IV.e livre de son histoire, Aristote traite *des sens des animaux;* au livre V.e il traite *de leur génération :* ces deux sujets sont bien distincts; cependant, au *fol. 101* du manuscrit, on trouve une lacune de onze pages, sur le sens de l'odorat, sur celui de l'ouie et sur la voix. Toute cette partie est transportée au livre V.e, *fol. 107 R.° - 111 V.°*, au milieu de ce qui concerne la génération; le remplacement de la lacune coupe même absolument les trois derniers mots d'une phrase. La même transposition est dans le manuscrit de Médicis que Bandini avoit fait collationner pour moi; et cette circonstance seroit propre à démontrer la vérité du sentiment de Morelli, que le manuscrit de Médicis est une copie de celui de Venise. Mais un second fait affoiblit la conséquence qui pourroit résulter du premier. Au sixième livre est une autre lacune considérable; elle commence au chapitre X et finit au chapitre XIII. A la page 348 de mon édition, où on lit : Πάντα δὲ τὰ στεγανόποδα ἅμα ἔχουσι κ. τ. λ, on lit dans le manuscrit de Venise : Πάντα δὲ τὰ στεγανόποδα αἷμα ἔχουσιν. ἄνω μὲν. ἡ δὲ γένεσις ἐκ τοῦ ὠοῦ κ. τ. λ. Ces derniers mots appartiennent à la page 358 de mon édit. lig. 1. Dans le manuscrit de Venise, on a ajouté après ἄνω μὲν, en marge et d'une autre main : περὶ τὸ ὑπόζωμα ὠὰ. τὰ μὲν μείζω τὰ δὲ ἐλάττω πολλὰ. κάτω δὲ τὰ ἔμβρυα ἤδη. Ces mots complètent la phrase dont ἄνα μὲν étoit le commencement. On voit d'ailleurs en cet endroit le signe des lacunes, une croix avec quatre

Digitized by Google

points dans les angles. Il m'a été impossible, jusqu'à présent, de retrouver la portion de texte qui a été omise. La même lacune n'est pas dans le manuscrit de Médicis : du moins on m'a envoyé, sans aucune observation particulière, les variantes des chapitres X, XI, XII et XIII.

Il est indispensable, pour quiconque entreprendra un nouveau travail sur l'Histoire des animaux d'Aristote, de relever toutes les variantes du manuscrit de Venise. Le temps ne me permet pas de le faire, et le résultat du travail seroit trop étendu pour trouver place dans la Notice des manuscrits : mais j'ai examiné sur ce manuscrit quelques textes importans qui avoient fixé l'attention des critiques. Ceux qui ont écrit sur l'édition que j'ai publiée, tantôt ont proposé des conjectures pour réformer le texte que j'avois adopté, tantôt ont paru craindre que les manuscrits dont j'ai fait imprimer les variantes n'eussent pas été examinés avec assez de scrupule. Ce sont, sinon tous ces endroits, au moins ceux qui ont quelque importance, que j'ai recherchés dans le manuscrit de Venise : je vais rendre compte de ce que j'y ai lu (1).

(1) Pour l'intelligence de la citation que je ferai des critiques de l'Histoire des animaux, il est nécessaire d'en donner la notice : ce sont toutes celles que j'ai connues.

Lettres d'un solitaire à un académicien de province sur la nouvelle version Française de l'Histoire des animaux d'Aristote. Paris, Lamy, 1784, *101 pp. in-4.°* L'auteur des lettres est Jean-François Debure-S.-Fauxbin, ancien libraire. Il n'auroit pas dû se servir des mots *nouvelle version Française*, puisqu'avant celle que j'ai donnée, il n'en existoit aucune. Il m'impute, fort mal-à-propos, de n'avoir donné qu'une *copie* de la version (Latine) de Scaliger. Il ne savoit pas à quels travaux je m'étois livré sur le texte Grec. J'ai réclamé dans les papiers publics (voyez les affiches de province pour l'année 1784), aussitôt que j'ai eu connoissance de son imputation, et j'ai offert de justifier de mon long et pénible travail par la représentation de mes essais, de mes corrections, de mes tentatives souvent réitérées pour saisir le sens de mon auteur. Debure est passionné à l'excès pour un auteur Grec : si dans quelques endroits Aristote énonce des faits inexacts, s'il ne s'exprime pas selon les règles qu'on a créées pour juger de la pureté de la langue, ce ne sauroit être lui qui se soit trompé ; ce sont les copistes qui ont mal écrit : et un éditeur habile auroit dû, selon lui, faire disparoître toutes ces taches. Je ne dissimule pas, au reste, que Debure a mieux saisi que je ne l'avois fait, le sens de quelques phrases.

Commentarii de rebus in scientiâ naturali et medicinâ gestis, vol. XXV. Pars quarta. Lipsiæ, 1784, *art. 2.* Annonce de l'Histoire des animaux.

P. Artedi Synonymia piscium Græca et Latina, emendata, aucta atque illustrata. Lipsiæ, 1789, *in-4.°*

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

I. *Lettres d'un Solitaire, page 6;* de mon édit. *page 4.* Le critique voudroit retrancher, comme une glose étrangère, une phrase incidente qui l'embarrasse : Ὁμώνυμον γὰρ πρὸς τὸ γένος, ὅταν τῷ σχήματι καὶ τὸ ὅλον λέγηται χέρας. Cette phrase est entière

Sammlung vermischter Abhandlungen zur Aufklärung der Zoologie und der Handlungsgeschichte. *Berlin 1784, in-8.°*

Amphibiorum physiologiæ specimen primum et specimen alterum. Traj. ad Viadrum, 1790 et 1792, *in-4.°*

Ces quatre ouvrages sont de *J. Gottl. Schneider,* disciple de Heyne, professeur d'éloquence et de philologie à Francfort-sur-l'Oder. Dans le 1.er, l'auteur, en annonçant le nouveau texte et la traduction de l'Histoire des animaux, présente beaucoup d'observations très-savantes, et souvent fondées, sur les variantes et sur le sens des textes. Dans les trois autres ouvrages, il en fait encore un assez grand nombre, également dignes d'attention; mais elles n'y sont qu'accidentelles, au lieu qu'elles sont le sujet propre du premier. Je le trouve quelquefois bien sévère à mon égard; mais j'aurois mauvaise grâce de me plaindre de lui, après ce qu'il a dit dans l'annonce du livre (pag. 590) : *Optimè meritus est de famâ Aristotelis et de omni rerum naturalium studio Gallus qui textum verborum Græcorum ad codicum scriptorum fidem emendatum recensere, interpretari atque illustrare instituit;* et dans la Synonymie d'Artedi : *Recentissima atque emendatissima Historiæ animalium editio, commentariis undecunque conquestis aucta per Gallum Camus, prodiit Parisiis 1783, Voll. II.* M. *Schneider* est également versé dans la littérature Grecque et dans l'histoire naturelle; il paroît s'attacher spécialement aux travaux pour lesquels cette double étude est nécessaire. On lui doit une édition des poëmes d'Oppien, Strasbourg, 1776, *in-4.°* et *in-8.°;* des livres d'Élien sur la nature des animaux, publiés à Leipsick en 1784, 2 vol. *in-8.°;* des commentaires sur ce qui nous reste des livres de l'empereur Frédéric II sur la chasse à l'oiseau, et sur ce qu'on lit dans Albert-le-Grand au sujet des faucons, &c. Leipsick, 1788, 2 vol. *in-8.°;* des *Analecta ad historiam rei metallicæ veterum.* Francfort-sur-l'Oder, 1788, *in-4.°;* les *Alexipharmaca Nicandri,* Halle, 1792, *in-8.°,* &c. Il seroit à souhaiter qu'il publiât la nouvelle édition de l'Hist. des animaux d'Aristote, dont il annonçoit, en donnant son Élien, qu'il étoit actuellement occupé.

Nevrologiæ primordia. Commentatio anatomico-historica quam. . . . publicæ disceptationi submittit Jo. Chr. Fried. Harles. . . . socio certaminis adsumto G. Aug. Henning. Erlangæ, 1795. Les deux auteurs ont assez bien prouvé, comme Schneider l'avoit déjà annoncé dans une dissertation *de nervis piscium,* pag. 294 et suiv. de son *Artedi Synonymia,* que je m'étois trompé en traduisant trop universellement le mot Grec νεῦρον par le mot Français *nerf;* tandis que souvent il indique dans Aristote, ainsi que dans d'autres auteurs Grecs anciens, des tendons, des ligamens; et que le mot qu'Aristote emploie souvent pour signifier ce que nous nommons *nerf,* est le mot πόρος. Mais je voudrois que MM. Harles et Henning, lorsqu'ils ont indiqué, d'après Schneider, des variantes sur le texte d'Aristote, eussent annoncé que c'est ensuite de mes recherches que Schneider les a fait connoître, à l'exception d'un petit nombre qu'il a recueillies dans un exemplaire Grec qui avoit appartenu à *Beatus Rhenanus,* et où il se trouvoit des variantes en marge des six premiers livres; variantes conformes, en général, à celles que j'ai tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de Médicis, et à celles que j'ai extraites des marges de l'exemplaire de Canisianus, qui est à la Bibliothèque nationale.

dans

Digitized by Google

dans le manuscrit de Venise; mais suivant la leçon du manuscrit de Médicis, avec la seule différence qu'on y lit l'article τὸ avant μέρος, ainsi qu'on le voit dans la phrase telle qu'elle est rapportée par Morelli, ci-devant pag. 436, à la note. Une main postérieure a indiqué la variante πρὸς τὸ γένος, au lieu de τὸ μέρος.

Page 24. Debure trouve un double emploi dans cette explication du mot ϑώραξ : τὸ ἀπὸ αὐχένος μέχρι αἰδοίων χίτος ὃ καλεῖται ϑώραξ. Mais ce défaut, dit-il, ne doit pas être mis sur le compte du philosophe; il est entièrement personnel à quelque glossateur. Le manuscrit de Venise porte cette phrase dans le corps du texte, et de la même main.

Sur la page 29 de la traduction, on lit dans les Lettres d'un Solitaire : « Si le traducteur eût apporté toute la réflexion que » demandoit un ouvrage aussi intéressant que l'Histoire des » animaux, il n'auroit pas eu de peine à s'apercevoir que cette » phrase entière : Ἡ μὲν οὖν φώκη πόρους ἔχει φανεροὺς ἢ ἀκούει· » ὁ δὲ Δελφὶς ἀκούει μέν, οὐκ ἔχει δὲ ὦτα, étoit une glose » venue de la marge dans le texte ». J'ai fait mes réflexions; je n'ai pas pensé et je ne pense pas encore qu'un éditeur ait le droit de retrancher des phrases à son gré : il doit donner son auteur et non le recomposer. Si je me fusse attribué cette faculté, le texte dont il s'agit est un de ceux où j'en aurois fait usage, parce que je vois bien qu'il a été tourmenté par les copistes : les variantes que j'ai rapportées le justifient; et je remarque encore quelques différences dans la leçon que voici du manuscrit de Venise : Ὅσα δὲ ζωοτοκεῖ ἔξω φώκης τε καὶ Δελφῖνος καὶ τῶν ἄλλων ὅσα ὅλωτε κητώδη παπὶὰ ἔχει τὰ ὦτα, ἀκοὴν ἔχει καὶ πόρους φανεροὺς ἔχει οἷς ἀκούει. ὁ δὲ Δελφὶς ἀκούει μὲν οὐκ ἔχει δὲ ὦτα. τὰ δ' ἄλλα κινεῖ κ. τ. λ. Le sens qu'on peut tirer de cette leçon me semble préférable à celui qui résulte de la leçon ordinaire : « Tous les animaux vivipares, à l'exception du » phoque, du dauphin et des autres cétacées du même genre, » ont des oreilles; ils ont la faculté d'entendre, et des ouvertures » apparentes, organes de cette faculté : quant au dauphin, il a » la faculté d'entendre, mais il n'a pas les oreilles ».

Lettre d'un Solitaire, *sur la page 33 de la trad.* « Je soupçonne » que ces mots ὄϑην καὶ τοὔνομα ἔχει· δοκεῖ γὰρ ἰσοφυὲς, sont une

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

» glose de quelque commentateur ». Ils sont dans le manuscrit de Venise, mais conformément à la leçon du manuscrit de Médicis : Δοκεῖ γὰρ εἶναί τις ὀσφύς.

Sur la page 37. « Τὰ ἄνω τε καὶ κάτω ; je soupçonne fort que » ceci est une glose ». Les mots sont dans le corps du texte du manuscrit de Venise.

Sur la page 41. « Il faut rejeter cette glose entière, ἔχων τὴν ἐπωνυμίαν κ. τ. λ ». Mais la phrase est dans tous les manuscrits. J'aurois desiré trouver dans celui de Venise soit le mot σόμαχος, que Sylburge proposoit au lieu de οἰσοφάγος, soit le mot ἰαδμὸς, proposé par Urceus Codrus; mais on y lit clairement, οἰσοφάγος.

Epist. 2.ª ad Palmar.

Sur la page 45. J'ai remarqué dans le lieu où il est parlé des cavités du cœur, une répétition inutile dont la plus grande partie manque en effet dans quelques manuscrits. Le Solitaire propose, pour sauver cette répétition, de changer le mot ἀμφοτέρας en ἀμφωλίδας. Le manuscrit de Venise ne favorise point sa conjecture ; mais il supprime, comme les autres manuscrits que j'ai cités dans les variantes, une partie de ce qui forme la répétition.

Sur la page 49. « Le mot ἰσχίον m'est fort suspect, et je crois » qu'il faudroit lire ὄσχεον ». La leçon du manuscrit de Venise, conforme à celles de l'ancien manuscrit de la Bibliothèque nationale et du manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne, est τείαγμέναι πρὸς τὸ ἰσχίον.

Sur la page 65. « Au lieu des mots πλὴν ὅσα ἐοίκασι τῇ μήλῃ, » il faut lire πλὴν ὅσα ἔχουσι ἐν τῇ γαστρί. On aura lu probable- » ment dans quelque manuscrit, τῇ γήλῃ, que l'on aura confondu » avec τῇ μήλῃ, par le peu de différence qui est entre le γ et le » μ, sur-tout dans les liaisons des mots ». Le manuscrit de Venise porte clairement πλὴν ὅσοι ἐοίκασι τῇ μήλῃ. J'ai transcrit la suite de la phrase du Solitaire pour en prendre occasion d'avertir qu'il est très-imprudent de fonder des corrections sur la ressemblance et l'affinité que présentent aujourd'hui des caractères qui avoient anciennement une forme toute différente. Il est de fait, par exemple, que dans le manuscrit de Venise un γ et un μ ne se confondront jamais, ni seuls, ni liés avec d'autres lettres.

Sur la page 271. Debure dispose ainsi, pour accommoder les idées d'Aristote aux siennes, un texte où il est question du

Digitized by Google

réceptacle de ce qu'Aristote appelle la *fleur* dans le coquillage qui donne la pourpre : Διατείνει δὲ ἀυλὸν μία φλὲψ. Τοῦτο δὲ δοκεῖ εἶναι τὸ ἄνθος· ἡ δὲ ἄλλη σύμφυσις οἷον ἐπὶ σωληρίας. Aucun des manuscrits que j'ai vus n'appuie cette leçon. Voici celle du manuscrit de Venise : Διατείνει δὲ ἄυλη οἷον φλέψ. τοῦτο δὲ δοκεῖ εἶναι τὸ ἄνθος ἡ δὲ ἄλλη φύσις οἷον σωληρία. Les premiers mots de la phrase suivante méritent aussi quelque attention : on lit ordinairement ὅταν δὲ κηριάζωσιν αἱ πορφύραι τότε χείρισον ἔχουσι τὸ ἄνθος. J'ai imprimé, d'après la leçon du manuscrit de Médicis, ὅταν δὲ ἀκηριάζωσιν ; *lorsque les pourpres ont cessé de jeter leur cire.* En cet endroit le manuscrit de Venise n'est pas conforme à celui de Médicis ; on y lit, ὅταν δὲ κηρίαζωσιν αἱ πορφύραι.

Le dernier texte corrigé par le Solitaire, est celui-ci : à la *page 305*, on lit dans ma traduction, *Les araignées les moins hideuses multiplient peu.* Le Solitaire n'est pas satisfait de cette proposition : « Vous m'objecterez, dit-il, que le texte porte τίκτουσι » δὲ αἱ γλαφυραὶ ἐλάττω τὸ πλῆθος. J'en conviens avec vous, » continue-t-il ; mais je soupçonne fort que cette leçon est » défectueuse, et qu'au lieu de l'adjectif γλαφυραὶ, *politæ, elegantes*, il faut lire βλαβεραὶ, *noxiæ, nocentes.* Cette restitution » rétabliroit le sens de la phrase, y amèneroit un raisonnement » sage, et s'accorderoit avec la sagesse des desseins du créateur, » qui a multiplié la production des créatures utiles à l'homme, » et resserré la multiplication de celles qui pouvoient lui être » nuisibles ». Je loue les intentions qui portent le Solitaire à changer le texte d'Aristote : mais il ne s'agit point de ce qu'Aristote a dû ou n'a pas dû écrire, il est question de ce qu'il a écrit ; et le fait est que dans le manuscrit de Venise, comme dans tous les autres que j'ai vus, on lit γλαφυραί, et non βλαβεραί.

II. Schneider, *in Commentariis de rebus in scientiâ naturali et medicinâ gestis*, vol. XXV, part. IV.

Pag. 597, du Volume : Hist. *liv. I, chap. 9* ; de mon édit. *pag. 24, lig. 24.* Il est question des inductions que l'on peut tirer de la configuration des sourcils et des yeux pour juger du caractère des personnes. Les sourcils courbés vers les tempes, sont, suivant la leçon commune que j'ai adoptée, le signe d'un

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

μώμυ καὶ εἴρωνος. J'ai averti que les manuscrits de Médicis et de la bibliothèque Ambroisienne, portoient μώκυ. Schneider préfère cette leçon : c'est aussi celle du manuscrit de Venise. Quelques lignes plus loin on rencontre une phrase très-difficile à entendre à cause des mots οἱ κλένες, qui signifient dans Aristote même, *des petoncles* [espèce de coquillages], et dont il n'est pas aisé de saisir le rapport avec la configuration des angles de l'œil. L'auteur de la lettre d'un Solitaire a parlé de ce passage, et il a avoué son embarras à l'expliquer. Schneider rappelle un texte de Galien (tom. V, page 453, *edit. Charterii*), qui paroît avoir conservé la véritable leçon d'Aristote : Ὧν δὲ οἱ κλένες οἷον χρεῶδες ἔχοντες πρὸς τῷ μυκτῆρι. La leçon du manuscrit de Venise est : Ἂν οἷον οἱ κλένες χρεῶδες ἐχώσι τὸ πρὸς τῷ μυκτῆρι. Je préfère le τὸ πρὸς τῷ μυκτῆρι à οἱ πρὸς τῷ μυκτῆρι de la leçon vulgaire. On ne m'a point marqué que cette variante existât dans le manuscrit de Florence. J'aime mieux encore la leçon de Galien ; elle rend le texte clair, si l'on admet avec Schneider que οἱ κλένες puisse signifier *furcam seu fissuram canthi seu angulum ; si l'angle de l'œil, du côté du nez, a des carnosités, c'est un signe de méchanceté.*

Page 598, Hist. *liv. I, chap. 15 ;* de mon édit. *page 32, lig. 25.* Il est mention d'un peuple que l'on disoit n'avoir que sept côtes. J'ai mis dans le texte Λυχνίων. Schneider pense que j'aurois dû suivre la leçon du manuscrit de Médicis et de Canisianus, qu'il suppose être Λίγυων. Il se trompe : j'ai imprimé pour la leçon de Canisianus, Λιγσύων ; et pour celle de Médicis, Αἰγύων. L'esprit sur la première syllabe ne permettoit pas de confondre l'A avec le Λ. J'ai revu d'ailleurs les variantes qui m'ont été envoyées de Florence : c'est bien αἰγύων, par un α non capital ; et la leçon du manuscrit de Venise est la même, αἰγύων.

Page 599, Hist. *liv. II, chap. I ;* de mon édit. *page 58, lig. 7.* πάρδιον, au lieu de ἱππάρδιον, est la leçon du manuscrit de Venise, ainsi que celle du manuscrit de Médicis.

Page 599, Hist. *liv. III, chap. 2 ;* de mon édit. *page 116, lig. 24.* Au commencement de la description du cours des veines, par Syennesis, j'ai suivi la leçon vulgaire, en disant que *de*

Digitized by Google

l'œil, auprès du sourcil, il part une veine qui descend le long du dos. Cette indication ne paroît pas fort exacte. J'ai remarqué que le manuscrit de Médicis portoit ἐκ τοῦ ὀμφαλοῦ περί; mais cette leçon ne pouvoit pas se concilier avec les mots τὴν ὀφρύν, pour lesquels le manuscrit n'indique pas de variantes. Schneider a trouvé à la marge de son exemplaire de Rhenanus une leçon qui lève toute la difficulté, Ὀμφαλοῦ περὶ τὴν ὀσφύν : et d'après cela, il soupçonne que si l'on y avoit apporté plus d'attention, on auroit tiré la même leçon du manuscrit de Médicis. L'état du manuscrit de Venise dans cet endroit, appuie la leçon indiquée par Schneider, et fait voir en même temps qu'il a tort de mettre en doute l'exactitude de ceux qui ont collationné le manuscrit de Médicis. Le manuscrit de Venise porte sans équivoque dans le texte, ἐκ τοῦ ὀμφαλοῦ περὶ τὴν ὀφρῦν διὰ τοῦ νώτου : mais d'abord une seconde main a écrit en interligne au-dessus du mot ὀφρῦν, le mot ὀσφὺν ; et ensuite une troisième main a écrit au bas de la page ces deux variantes : Ἐκ τοῦ ὀφθαλμοῦ παρὰ τὴν ὀφρύν, et ἐκ τοῦ ὀμφαλοῦ περὶ τὴν ὀσφύν.

Page 600, Hist. *mêmes liv. et chap ;* de mon édit. *page 120, lig. 6 et 7.* J'ai averti, d'après la note de la personne qui a relevé les variantes du Ms. de Médicis, que la leçon étoit incertaine en cet endroit. Schneider se confirme, par cette incertitude, dans le sentiment que le manuscrit de Médicis a plus de conformité qu'on ne le penseroit, avec les variantes écrites à la marge de l'exemplaire de Rhenanus. Schneider ne nous apprend pas quelle est sa leçon ; voici celle que je trouve dans le manuscrit de Venise : Ἃς ὑποχίζουσιν αἱ ὑπερέχουσαι ὅταν ὑποσφάμμη λύπῃ. αἱ δ' ἔπι καὶ περὶ τὴν κοιλίαν τὴν σπληνίτιν καὶ τὴν ἡπαλίτιν.

Ibid. *pag. 122 ;* de mon édit. *lig. 6.* Εἰς τὸν ἀρχόν est la leçon du manuscrit de Venise.

Ibid. *pag. 126* de mon édit. *lig. 9 et suiv.* Je n'ai marqué aucune variante sur ces trois lignes, et le manuscrit de Venise est exactement conforme à la leçon commune. Schneider soupçonne qu'il devroit en exister. Je crois qu'il s'est trompé lui-même ; parce qu'en transcrivant la leçon vulgaire, la répétition du mot σφόνδυλον a été cause qu'il a passé à peu près une ligne. J'avertis à cette occasion que, dans cet endroit, ma

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

traduction a une faute d'impression que j'ai omis de noter : *au-dessous des reins*, lisez *au-dessus*, ὑπέρ.

Ibid. *pag. 132* de mon édit. *lig. 4*, en remontant. Καρήβοις, au lieu de κανάβοις, est la leçon du manuscrit de Venise ; mais Schneider approuve, avec raison, la leçon κανάβοις, que j'ai suivie.

Pag. 600, Hist. *liv. III*, *chap. 2* ; de mon édit. *pag. 146*, *lig. pénult.* J'ai imprimé ἧττον δὲ γίγνονται φαλακροὶ οἱ μὴ διγένειοι. Schneider pense que la vraie leçon est οἱ μαδηγένειοι, *lævi mento*, *seu imberbi*. Le manuscrit de Venise portoit originairement οἱ μαδιγένειοι. On a fait de l'α, qui cependant n'étoit pas aussi bien formé que de coutume, un η, et on a ajouté l'accent. La différence de l'encre est manifeste. La leçon μαδηγένειοι, telle que Schneider l'interprète, me paroît la meilleure.

Pag. 602, et dans le Recueil des mém. sur la zoologie, *pag. 28*, Hist. *liv. IV*, *chap. 1* ; de mon édit. *pag. 172*, *ligne 2*. Τὸ κύτος ὁ περίεχει πᾶν τὸ σῶμα. Schneider préfère la leçon τὰ ἐντός que l'on trouve dans Camotius, et qu'il dit être aussi celle du manuscrit de Médicis. Il se trompe à cet égard ; et j'avoue que je me suis trompé aussi en imprimant, pour indiquer cette leçon, παῦλος. Un examen plus attentif me montre que j'aurois dû imprimer τἄντλος. Mais la leçon du manuscrit de Venise est clairement τὸ κύτος ὁ περιέχει τὰ ἐντός, et il n'y a pas de doute que cette leçon ne soit préférable : *le tronc qui recouvre* (ou *renferme*) *les parties intérieures*.

Pag. 603, Hist. *ibid.* ; de mon édit. *pag. 178*, *lig. 4 et 5*. Schneider appelle *locum vexatissimum* le texte relatif au nautile. Voici de quelle manière on le lit dans le manuscrit de Venise : Ἐπὶ δ' ἄλλοι δύο ἐν ὀρείοις ὅ τε καλούμενος ὑπό τινων ναυτίλος, καὶ ποντίλος ὑπ' ἐνίων· ἔστι δ' οἷον πολύπους.

Pag. 605, Hist. *liv. IV*, *chap. 2* ; de mon édit. *pag. 180*, *lig. 20 - 22*. Il s'agit de la différence des nageoires (ou plutôt des ailerons) entre la langouste mâle et la langouste femelle. La leçon du manuscrit de Venise est conforme à celle du manuscrit de Médicis : Ἡ μὲν θηλεία μεγάλα ἔχει καὶ ἐπαλλάττοντα πρὸς τῷ τραχήλῳ. ὁ δ' ἄρρην ἐλάττω καὶ οὐκ ἐπαλλάττοντα.

Pag. 606, Hist. *liv. IV*, *chap. 4* ; de mon édit. *pag. 192*, *ligne*

Digitized by Google

dernière. De l'estomac des testacées il part un œsophage double ; στόμαχος διπλοῦς : c'est la leçon vulgaire. Le manuscrit de Venise porte, comme celui de Médicis, στόμαχος ἁπλοῦς, *un œsophage simple.*

Pag. 607, Hist. *ibid.;* de mon édit. *pag. 198, lig. 16.* Le manuscrit de Venise porte κύλλαρον, comme celui de Médicis; et ensuite νηρείτης, au lieu de νηείτης.

Ibid. Hist. *liv. IV, chap. 8 ;* de mon édit. *pag. 210, lig. 10.* Il est question des parties intérieures des yeux de la taupe, et de deux conduits qui partent du cerveau, mais qui au lieu d'aboutir aux yeux, comme chez les autres animaux, vont se rendre aux dents. J'ai suivi la leçon vulgaire, ἀπὸ τοῦ ἐγκεφάλου ἡ συνάπτει τὸ νεῦρον. Schneider m'avertit, avec raison, que j'aurois dû préférer la leçon du manuscrit de Médicis, qui est aussi celle du manuscrit de Venise, ἀπὸ τοῦ ἐγκεφάλου ἡ συνάπτει τῷ μυελῷ; *de la partie du cerveau qui se joint à la moëlle* (alongée).

Pag. 609, Hist. *liv. IV, chap. 2 ;* de mon édition, *pag. 230, lig. 14.* Les poissons que nomme Aristote en cet endroit, et qui, suivant la leçon vulgaire, sont κωφῖνος καὶ βαρῖνος, sont, suivant la leçon du manuscrit de Venise, κωφῖνος καὶ βάλαγρος : mais on lit, en interligne au-dessus de ces mots, et de l'écriture la plus moderne des trois que j'ai indiquées, la variante βάελνος.

Ibid. Hist. *liv. V, chap. 5;* de mon édition, *pag. 244, lig. 23.* Sur cette observation que la femelle de la tortue, ἡ θήλεια, n'a qu'un seul orifice extérieur pour l'issue des excrémens, Schneider pense qu'Aristote n'auroit pas dû faire son observation par rapport à la femelle seulement, laquelle, quant à la vessie, ne diffère point du mâle. Il voudroit donc qu'au lieu de θήλεια, on lût θαλασσία, la tortue de mer. Dans le manuscrit de Venise, le mot θήλεια n'est pas en toutes lettres, il est écrit par une abréviation formée des deux lettres θη, un λ au-dessus de l'η et un accent aigu. Dans la suite de la phrase, au lieu de καὶτοι κύστιν ἔχουσα, le manuscrit porte καίτοι κύστιν ἔχουσι.

Pag. 610, Hist. *liv. V, chap. 6 ;* de mon édit. *pag. 246, lig. 26. Le polype a une sorte de verge que* (dans l'accouplement) *il fait entrer toute entière dans la trompe de la femelle.* Schneider approuve la leçon que j'ai tirée du manuscrit de Médicis : mais

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

j'ai averti dans les variantes, *pag. 685*, que cette leçon étoit susceptible de quelque incertitude. Dans le manuscrit de Venise, le texte primitif est ainsi qu'il suit : Ἅπαν πιφραναι εἰς τὴν μυκτῆρα τῆς θηλείας. L'espace blanc a été rempli par une main à-peu-près semblable, mais avec une autre encre, des lettres ἢ εἰς; ensuite une autre main a rayé et ces lettres et le mot πιφραναι (1).

Ibid. Hist. *liv. V, chap. 15*; de mon édit. *pag. 274, lig. 9 et suiv.* Schneider observe que j'ai omis de dire de quel manuscrit étoit la leçon que j'ai indiquée aux variantes : Φασὶ δὲ καὶ σίννος (et non σίνος) μέγιστον κ. τ. λ. Il pense qu'elle est du manuscrit de Médicis; et il ajoute que dans les leçons marginales de Rhenanus, l'article τῷ est répété avant τῶν Πυῤῥαίων. Schneider a raison sur tous les points; la leçon est du manuscrit de Médicis, et j'aurois dû répéter l'article. La leçon du manuscrit de Venise est exactement conforme à celle du manuscrit de Médicis.

A la fin du même chapitre, à ces mots ὅταν δὲ εἰσδύῃ (κεγχρίνιον), j'ai marqué que la leçon du manuscrit de Florence étoit ὅταν δὲ εἰς δύο ἢ. Schneider prétend qu'on s'est trompé : *Sine dubio*, dit-il, *ibi ut in nostro codice scriptum est* εἰς δύσῃ. *Etiam hoc exemplo*, ajoute-t-il, *negligentia exscriptoris codicis Mediçei constat.* Schneider est trop hardi à affirmer. On lit dans le manuscrit de Venise, comme dans celui de Florence, εἰς δύο ἢ; l'accent et l'esprit placés sur la lettre η démontrent qu'on en a fait un mot séparé de celui que les trois lettres précédentes composent.

Pag. 611, Hist. *liv. V, chap. 19*; de mon édition, *pag. 286, lig. 23.* Au sujet de la production des papillons, la leçon vulgaire, ἐκ τῶν φύλλων, fait dire à Aristote que les chenilles viennent *des* feuilles. On lui épargne cette erreur en lisant ἐπὶ τῶν φύλλων, *sur les* feuilles; et Schneider remarque que c'est la leçon marginale de Rhenanus. Il auroit dû observer que c'est la leçon du manuscrit de Médicis; et moi j'aurois dû adopter cette leçon,

(1) Schneider a rappelé encore ce texte dans son Recueil de mém. sur la zoologie, 1.re partie, *pag.* 20. Les remarques que l'on vient de lire répondent également aux observations faites dans l'un et l'autre lieu.

qui

Digitized by Google

qui est aussi celle du manuscrit de Venise, dans lequel on trouve également, quelques lignes plus loin, la leçon χρόνῳ δὲ οὗ πολλοῦ. Il y a une faute d'impression dans mes variantes, πολλοῖ pour πολλοῦ. Dans cette même phrase encore, Schneider préfère προσέχονται δὲ πόρις, qui est la leçon marginale de Rhenanus, à περιέχονται, qui est la leçon vulgaire. Le manuscrit de Venise porte προσέχονται. On m'avoit annoncé que celle du manuscrit de Médicis étoit προσέρχονται : et comme cette leçon étoit évidemment vicieuse, je n'en avois pas fait mention.

Pag. 613, Hist. *liv. V, chap. 22 ;* de mon édition, *pag. 298, lig. 21.* βλίττεται δὲ τὰ σμήνη ὅταν ἐρίνεον σῦκον φάγῃ. Schneider pense que j'aurois dû adopter la leçon du manuscrit de Médicis et de Canisianus, qui porte φανῇ. Je suis porté à me ranger de son avis; φανῇ est la leçon du manuscrit de Venise. Au lieu de βλίττεται, on y lit βολίττεται. Dans mes variantes il y a une faute d'impression : on a imprimé deux fois φανῇ; au lieu de la répétition de ce mot on devoit mettre φάγῃ.

Quelques lignes plus haut que le lieu qui vient d'être cité, Aristote dit que l'abeille fait sa récolte sur les fleurs qui sont en calice. La leçon vulgaire porte ὅσα ἔχει ἐν κάλυκι ἄνθη. J'ai remarqué que le manuscrit de Médicis n'avoit pas le mot ἔχει ; mais je devois, selon Schneider, ajouter que le manuscrit portoit ἀνθεῖ, parce que, d'après cette leçon marginale de Rhenanus, telle doit être celle du manuscrit de Médicis. Je ne devois pas annoncer une leçon qui n'est pas dans les variantes que l'on m'a adressées : mais je vois que c'est la leçon du manuscrit de Venise, avec la leçon vulgaire en marge comme variante.

Pag. 614, Hist. *liv. V, chap. 19 ;* de mon édit. *pag. 288, lignes 25 et 28.* J'ai remarqué qu'au lieu de κάραβοι, on lisoit dans le manuscrit de Médicis, καράμβιοι. Schneider établit, d'après cette leçon, quelques conjectures. Le manuscrit de Venise porte dans l'un et l'autre endroit καράβιοι : comme dans ce manuscrit la forme du β est le plus communément semblable à celle du μ, il seroit possible que ce fût par faute d'attention qu'on eût cru devoir lire καράμβιοι. Dans le même endroit, j'ai remarqué au sujet du mot σίμβλων, que j'ai pris de Canisianus, que le manuscrit de Médicis portoit seulement la première syllabe du

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

mot, le reste étant effacé. Σίμβλων est en toutes lettres dans le manuscrit de Venise.

Pag. 615, Hist. *liv. V, chap. 30;* de mon édit. *pag. 306, l. 26. Les cigales abondent dans les endroits où les oliviers ne font pas un ombrage trop épais;* c'est la traduction exacte de la leçon vulgaire. Schneider préfère la leçon marginale de Rhenanus, μάλιστα δὲ οὗ ἐλαῖαι, οὐ γὰρ γίνονται πολυύσκιοι. Ce dernier mot ne me paroissant pas aussi clair que πολύσκιοι qu'on lit ordinairement, j'avois négligé la leçon du manuscrit de Médicis, qui est conforme à la leçon marginale de Rhenanus; et je trouve aujourd'hui que c'est aussi la leçon du manuscrit de Venise. J'admets donc le γὰρ dans le texte, pour traduire ainsi : *Les cigales abondent dans les lieux où sont les oliviers, parce que ces arbres ne donnent pas un ombrage trop épais;* ces insectes, comme Aristote le dit ensuite, n'aimant point les lieux frais, ni par conséquent les bois épais et sombres.

Ibid. Hist. *liv. VI, chap. 1;* de mon édition, *pag. 322, lig. 10.* Au lieu de la leçon vulgaire d'après laquelle Aristote dit que le coucou, κόκκυξ, niche dans les bâtimens et dans les roches, Schneider remarque que Gesner propose de lire κόσσυφος, *le merle.* Le manuscrit de Venise porte, sans incertitude et sans variante, κόκκυξ. C'est sans doute pour éviter une contradiction apparente entre deux textes d'Aristote, que Gesner et Schneider voudroient qu'on lût κόσσυφος au lieu de κόκκυξ. Si le coucou ne fait point de nid, et s'il pond dans le nid des autres oiseaux, ainsi que le dit Aristote, comment sera-t-il vrai ensuite qu'il niche dans les murailles? Cette réflexion m'avoit d'abord séduit, et je desirois trouver l'autorité de quelque manuscrit pour κόσσυφος; mais mon confrère la Cépède m'a assuré que la leçon κόκκυξ étoit très-bonne, parce que si le coucou dépose ordinairement ses œufs dans le nid des autres oiseaux, il les dépose aussi dans des trous de muraille lorsqu'il ne rencontre pas la facilité de les déposer dans des nids d'oiseau. Νεοττεύειν, *nicher,* ne signifie pas toujours, dans Aristote, construire un nid; souvent il ne signifie autre chose que déposer des œufs.

Pag. 616, Hist. *liv. VI, chap. 6;* de mon édit. *pag. 338, lig. antép.* La leçon ὁ δὲ αἰτώλιος καλούμενος est rendue incertaine

Digitized by Google

par un texte de Pline, où il semble avoir lu αἰγώλιος. Dans le manuscrit de Venise c'est bien αἰτώλιος.

Pag. 616, Hist. *liv. VI, chap. 13*; de mon édit. *pag. 358, lig. 8*. Schneider approuve que j'aie adopté la leçon du manuscrit de Médicis γυρινώδεις, au lieu de la leçon vulgaire πυρινώδεις. Dans le manuscrit de Venise il y avoit aussi γυεινῶδεις; mais une main postérieure a changé le γ en un π; et cette correction ne se trouvant pas dans le manuscrit de Médicis, on peut juger que la main qui a fait ces corrections, n'a touché au Ms. qu'après l'époque à laquelle il auroit pu être transcrit pour Médicis.

Ibid. Hist. *liv. VI, chap. 14*; de mon édit. *pag. 362, lig. 1*. Au lieu de ψύλωνα, le manuscrit de Venise a, comme celui de Médicis, τύλωνα.

Pag. 617, Hist. *ibid. chap. 15*; de mon édit. *ibid. ligne 25*. On lit ordinairement ἥλικα ἑψητοῦ ἕνεκα. J'ai pris du manuscrit de Médicis la leçon ἕνεκα, ce que Schneider approuve; mais il auroit voulu que j'eusse mis ἑψητοί au lieu de ἑψητοῦ. Le manuscrit ne m'y autorisoit pas : la variante qu'on m'a envoyée est ἥλικοι ἑψητὸν ἕτερα. Je n'ai pas fait mention du mot ἑψητὸν, qui ne donnoit aucun sens. Maintenant je trouve dans le manuscrit de Venise la leçon que desiroit Schneider, ἥλικοι ἑψητοὶ ἕτερα, et, par l'effet d'une correction, ἕτεροι.

Ibid. Hist. *liv. VI, chap. 15*; de mon édit. *pag. 364, lig. antép.* La leçon ordinaire que j'ai suivie, est : Ἐκ δὲ τῆς φαλαεικῆς γίγνονται μὲν ἄκρωδες. Schneider voudroit que j'eusse lu, d'après le manuscrit de Médicis, μεμβράδες. La leçon du manuscrit de Venise est : Ἐκ δὲ τῆς φλιαρικῆς γίνονται μεμβράδες; on a mis en interligne φαλαεικῆς et μὲν ἄκρωδες.

Ibid. Hist. *liv. VIII, chap. 15*; de mon édit. *pag. 496, lig. 8 et 9*. Schneider se plaint de ce qu'en parlant des *Primades*, je n'ai pas adopté la leçon du manuscrit de Médicis; il observe que j'ai eu tort de lire τότε comme un seul mot, tandis que ce sont deux mots, l'article et l'enclitique. Le manuscrit de Venise donne complétement raison à Schneider; pour que le lecteur ne se trompât pas sur les mots τό τε, on a eu l'attention de mettre une virgule entre deux : Αἱ δὲ πριμάδες κρύπτουσιν ἑαυτὰς ἐν τῷ βορβόρῳ. Σημεῖον δὲ, τό, τε μὴ ἁλίσκεσθαι, καὶ ἰλὺν ἐχούσας ἐπὶ τοῦ νώτου φαίνεσθαι πολλήν.

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

Pag. 618, Hist. *liv. VIII, chap. 17;* de mon édit. *pag. 500, lig. 18.* Schneider trouve mauvais que j'aie adopté la leçon du manuscrit de Médicis, κελυφὴ γὰρ φαίνεται πάντων. C'est aussi celle du manuscrit de Venise; mais on a écrit entre ligne καὶ λευκὴ γὰρ.

Ce que Schneider dit de suite et à la même page, du *Teuthus mas*, n'appartient pas, comme on le croiroit d'abord, au *liv. VIII de l'hist., ch. 18*, mais au *liv. V, c. 18;* de mon édit. *pag. 284, 4.e ligne* en remontant. Il voudroit que je n'eusse pas préféré la leçon κοιλίαν à la leçon vulgaire κόμην. L'une et l'autre peuvent se soutenir, en interprétant avec Schneider, κόμην, *branchias utrinque in ventre sitas.* La leçon du manuscrit de Venise est ἔχει ἡ θήλεια ἂν τις διαῤῥίλας θεωρῇ τὴν κόμην, εἴσω ἐρυθρὰ δύο οἷον μαστοῦς. Je transcris la phrase entière pour répondre en même temps à une note de Schneider dans sa collection de Mémoires sur la zoologie, *pag. 43.*

Pag. 619, Hist. *liv. VIII, chap. 26;* de mon édit. *pag. 518, lig. 24 et 25.* En traitant des maladies des éléphans, Aristote distingue ceux de ces animaux auxquels on peut faire boire de l'huile et ceux qui refusent d'en boire. Le texte est certainement fautif. Schneider essaie de le corriger d'après un texte d'Élien. La leçon du manuscrit de Venise est τοῖς δὲ μὴ πίνουσι τὸν οἶνον, ῥίζαν ἐψήσαντες ἐν ἐλαίῳ διδόασι; mais les deux mots τὸν οἶνον sont soulignés, comme on marque souvent dans les manuscrits les retranchemens à faire. Dans mes variantes sur ce texte, j'ai remarqué que la leçon de Gaza étoit encore différente, et qu'une note marginale imprimée dans les anciennes éditions, laissoit incertain si l'on devoit conserver le mot *tyrtami*, le changer en celui de *dyctami*, ou le retrancher totalement. Un très-beau manuscrit de la traduction de Gaza, qui est à la Bibliothèque nationale, et dont je rendrai compte dans une autre notice, ne porte aucune note; sa leçon est : *Qui autem oleum non bibunt, iis radix tyrtami decocta in vino datur.*

Ibid. Hist. *liv. VIII, chap. 28;* de mon édit. *pag. 522, lign. 5 et 6.* J'ai adopté la leçon du manuscrit de Médicis, dont le sens est que les bœufs et les chameaux de Syrie ont sur le haut des épaules une *crinière*, χαίτας, au lieu de καμπάς, *des jointures*,

Digitized by Google

que porte la leçon vulgaire. Schneider hésite à adopter un changement aussi considérable. χαίπας est autorisé par le manuscrit de Venise.

Pag. 620 et 621, Hist. *liv. IX, chap. 1;* de mon édit. *p. 536 et 538.* Dans ce lieu Aristote parle d'oiseaux qui sont en guerre les uns avec les autres; et comme plusieurs de ces oiseaux n'ont été nommés qu'en ce seul endroit, il est difficile de reconnoître quels ils sont, et même, ainsi que l'observe Schneider, de décider quel texte est le meilleur. Je ne dois pas cependant laisser passer ces textes sans fixer au moins les incertitudes que donne le manuscrit de Médicis. *Pag. 536, lig. 11 :* Au mot πίωρα, la leçon du manuscrit de Médicis est équivoque; on peut lire πίωρα ou πίωραι. Dans le manuscrit de Venise il y a clairement καὶ πιωρῶ. καὶ χλωρεύς. *Lig. 22 :* καὶ κελεὸς καὶ κήϐιος. *P. 538, lig. 2 :* πιπὼ δὲ ἐρωδιῶ. τὰ γὰρ ὠὰ κατεσθίει καὶ τοὺς νεοττοὺς φοϐούμενοι τοῦ ἐρωδιοῦ. Le mot φοϐούμενοι est entre deux lignes de points, comme devant être supprimé. *Lig. 15 :* αἰγυπιῶ est la leçon du manuscrit de Venise, et non αἰγυπτιῶ, comme on m'a marqué qu'on lisoit dans le manuscrit de Médicis. Il y a apparence qu'on a confondu le ϖ avec le πτ; ou peut-être aussi est-ce une autre main qui, dans le manuscrit de Venise, a réuni par le bas les trois traits perpendiculaires de ces deux lettres, pour en composer un ϖ, forme de lettre que je n'ai pas rencontrée ailleurs dans le manuscrit. *Lig. 16 :* καὶ χρεξελέω. Une main postérieure a accentué le premier ε d'un accent aigu, mis en interligne un κ avant le second ε, ôté l'accent aigu du troisième, et mis un circonflexe sur l'ω. *Ligne 20 :* ἄνθος ἡ ἵππων πολέμιος· ἐξελαύνει γὰρ ὁ ἵππος ἐκ τῆς νομῆς. πόαν γὰρ νέμεται ὁ ἄνθος.... οἰκεῖ ἡ ὁ ἄκανθος (en interligne et d'une main postérieure, ἄνθος) παρὰ ποταμὸν καὶ ἕλη.

Pag. 623, Schneider rappelle un texte du *liv. VI, chap. 1;* de mon édit. *pag. 322, lig. 3,* où on lit dans le manuscrit de Médicis εἴεσπα au lieu de μέροπα. Il appuie beaucoup sur cette variante; elle se trouve également dans le manuscrit de Venise.

Pag. 624, Hist. *liv. IX, chap. 10;* de mon édit. *pag. 570, lig. 11.* Schneider remarque, avec raison, que j'ai omis d'indiquer l'autorité qui m'a fait préférer αἴγιθος. C'est la leçon du

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

manuscrit de Médicis, et elle s'est aussi trouvée celle du manuscrit de Venise.

Pag. 625, Hist. *liv. IX, chap. 18;* de mon édition, *pag. 572. ligne 18.* Où je lis φώιξ, Schneider voudroit qu'on pût lire πώϋγξ. La leçon du manuscrit de Venise peut venir à l'appui de sa conjecture; on y lit φῶϋξ.

Pag. 626, Hist. *liv. IX, chap. 19;* de mon édition, *pag. 572, lig. 23.* Le mot λαιός est dans le manuscrit de Venise comme dans celui de Médicis, et tout cet endroit est conforme.

Ibid. Hist. *liv. IX, chap. 22 et 23;* de mon édit. *pag. 574, lig. 16-20.* Dans ce lieu Aristote parle de deux oiseaux, le *malacocraneus* et le *pardalos.* Schneider remarque, d'après mes indications, qu'il y a dans le manuscrit de Médicis une lacune. Elle est d'environ quatre lignes, et il est sensible qu'elle vient de ce qu'à peu de distance on trouve des mots absolument semblables, τὸ δὲ χρῶμα ποικιλὸς ὅλος, répétés; et aussi d'autres mots assez ressemblans pour la figure des lettres, quoique très-différens pour le sens, ainsi qu'on va le voir. Il n'y a point de lacune dans le manuscrit de Venise, et je copie son texte. Il s'agit du μαλακοκρανεύς. Τὸ δὲ χρῶμα ποικιλὸς ὅλος. ἄπτερος δὲ καὶ κακόπλευρος. ἁλίσκεται δὲ μάλιστα γλαυκί. ἔστι δὲ καὶ παρδαλός. τοῦτο δὲ τὸ ὄρνεον ἐστὶν ἀγελαῖον ἐπὶ τὸ πολύ. καὶ οὐκ ἔστι καθ' ἕνα ἰδεῖν. τὸ δὲ χρῶμα ποικιλὸς ὅλος. μέγεθος παραπλήσιον ἐκείνοις. εὔπους καὶ οὐ κακόπλευρος. On conçoit d'après cette leçon, et d'après la lacune qui s'est trouvée peut-être dans d'autres manuscrits que celui de Médicis, comment Gaza a pu dire du *molliceps, depes et pennis invalens est,* tandis que l'ancien traducteur a dit du même oiseau, *benè pedatus et non malè alatus.*

Je ne quitterai pas ce texte, sans remarquer que dans quelques éditions de Gaza, la dernière phrase concernant le *molliceps* est fautive. *Capitur maximè noctu;* on doit lire, comme dans le beau manuscrit de la Bibliothèque nationale, dont j'ai promis de rendre compte, *capitur maximè noctua :* mais, par une espèce de compensation bizarre, ce manuscrit a dans la ligne précédente une faute qui n'est pas dans les imprimés : *depes et penè invalens est,* au lieu de *pennis invalens.*

Enfin Schneider me fait apercevoir que, dans ce même lieu,

Digitized by Google

j'ai mal rendu le texte, en disant de l'oiseau dont il s'agit, *Il est la proie du chat-huant plus que de tout autre oiseau;* il falloit dire : *C'est un des oiseaux qu'on prend le plus facilement avec le chat-huant* [à la pipée].

Aux même lieux, *lig. 20* de mon édit. κολλυείων : j'ai remarqué que Canisianus lisoit κορυλλίων. Dans les variantes qu'on m'a envoyées du manuscrit de Médicis, on ne m'en a marqué aucune sur ce mot; mais dans le manuscrit de Venise on lit κορυλλίων.

Pag. 627, Hist. *liv. IX, chap. 36;* de mon édit. *pag. 586.* Je trouve dans le manuscrit de Venise πλερνίς comme dans celui de Médicis; et un peu plus haut σάλων, au lieu de la leçon vulgaire αἰσάλων.

Pag. 628, Hist. *liv. IX, chap. 40.* Ce chapitre contient beaucoup de détails sur les abeilles. Schneider a fixé son attention particulièrement sur trois variantes. Προσφέρηλαι ῥυβοδήν est la leçon vulgaire, au lieu de laquelle j'ai mis ῥύβδην, que Schneider convient être préférable, et pouvoir être fondé sur un texte d'Hesyche. Le manuscrit de Médicis porte ῥύδην, et c'est la même leçon dans le manuscrit de Venise. Ce manuscrit porte aussi, comme le précédent, τὰ βλαισία, en parlant de la partie des pattes de derrière sur laquelle les abeilles chargent la cire : Schneider auroit voulu qu'on eût trouvé τὰ πλαισία. Enfin, en parlant des accidens qui arrivent au fœtus des abeilles, la leçon ordinaire porte ἔκβρωμα : j'ai noté que Canisianus lisoit ἔκλρωμα, leçon que Schneider juge préférable. Dans le manuscrit de Venise on lit, ἔκλεγμα.

Pag. 630, Hist. *liv. IX, chap. 44;* de mon édit. *pag. 628, ligne dernière.* En parlant de deux espèces de lions, Aristote dit, selon la leçon que j'ai suivie, que l'animal de la seconde espèce est εὔλριχον. Schneider auroit voulu que j'eusse conservé la leçon vulgaire, qui est εὐθύλριχον : mais il ne dissimule pas que celle que j'ai adoptée est celle de tous les manuscrits : c'est encore celle du manuscrit de Venise. Cette réunion d'autorités suffit à mes yeux pour préférer une leçon à toute autre.

Pag. 632. Schneider revient sur un passage du 1.er livre, à la fin du chapitre 1.er; de mon édit. *pag. 12, lig. 6,* où la leçon vulgaire porte, λαγὼς, δασύπους. J'ai supprimé le premier

Digitized by Google

mot d'après les motifs que j'ai exposés dans mes variantes; et Schneider approuve ce retranchement. Le manuscrit de Venise porte, λαγώς. δασύπους. C'est un texte où le manuscrit de Médicis ne lui est pas conforme.

III. *Petri Artedi Synonymia piscium.... auctore Joh. Gottl. Schneider. Pag. 2.* Schneider y traite du poisson appelé βελόνη, *acus*, aiguille, et il cite à ce sujet le chap. 13 du liv. VI de l'Hist. des animaux. *In hoc loco non levis est*, dit-il, *codicum et scripturæ variatio.* Les variantes que j'ai publiées en font foi. On ne peut tirer aucun secours du manuscrit de Venise, parce que cet endroit est compris dans la lacune dont j'ai parlé ci-devant, *pag. 438.*

Pag. 6, en parlant des carpes et de leur langue, Schneider désapprouve que j'aie adopté la leçon du manuscrit, μὲν σκοπουμένοις, au lieu de μὴ σκοπουμένοις. Le manuscrit de Venise porte également μέν.

Pag. 18, au sujet des aphyes, Hist. *liv. VI, ch. 15*, Schneider rend compte des variantes que j'ai indiquées. En confrontant cet endroit sur le manuscrit de Venise, j'y trouve, comme dans celui de Médicis, ἑλώδεσι. κωβίτης. ἐκ δ' ἐνίας ἀφύης. ἔστι δὲ καὶ ἄλλη ἀφύη· ἡ γόνος ἐστὶ μαινίδων καὶ κεστρῶν... πλὴν νῦν εὕρηται.

Pag. 37. Il est question des anguilles et de deux textes d'Aristote, *liv. IV, chap. 11, page 230* de mon édit. *ligne 5.* J'ai indiqué pour variante du manuscrit de Médicis, προσώδη τ' ἔχουσαι : Schneider a cru que περσώδη étoit une faute d'impression, et il a mis πρασώδη, *porracea.* La variante qu'on m'a envoyée est bien προσώδη; mais dans le manuscrit de Venise c'est περασώδη, au-dessus de quoi on a mis en interligne προσπεφυκότα. Un peu plus loin, *lignes 11 et 12*, au lieu de φήλειαν σιμοτέρην, on lit dans le manuscrit de Venise φήλειαν μικράν καὶ σιμοτέραν οὐ τοῦ φήλεος κ. τ. λ.; mais il n'y a que les mots φήλειαν μικράν qui soient de première écriture. L'accent aigu sur la dernière de μικράν, montre que la phrase se terminoit là; c'est une autre main qui a profité d'un petit espace blanc pour placer, au moyen d'abréviations, καὶ σιμοτέραν οὐ. A l'occasion de ces mêmes anguilles, Schneider cite un autre

texte

Digitized by Google

texte de l'Histoire des animaux, *liv. VIII, ch. 2;* de mon édit. *pag. 464, lig. 29,* où j'ai lu ἢ κονιῶνλαι, au lieu de la leçon vulgaire ἢ κονιῶνλαι ; et j'ai observé que dans le manuscrit de Médicis on lisoit κονιῶνλες. Schneider voudroit qu'on lût μὴ κονιῶνλες. Le manuscrit de Venise porte clairement ἢ (n'oubliez pas que l'écrivain n'a jamais employé l'ι souscrit) κονιῶνλες. Sur les deux dernières lettres du mot, on a écrit αι en interligne.

Pag. 41. En parlant du congre, Schneider observe que la leçon Γογγρος est préférable à la leçon Κόγγρος. La première est celle du manuscrit de Venise aussi bien que des autres manuscrits. Au *chapitre 17 du livre VI,* l'œuf du congre porte, comme dans le manuscrit de Médicis, l'épithète τραχύ, au lieu de l'épithète παχύ.

Au même *chapitre 17 du livre VI,* où il est question des œufs du thon, Schneider pense que l'auteur de la version dont Albert-le-Grand s'est servi, a lu οἷον ἐν ὠχράκῳ. La leçon du manuscrit de Venise est la leçon ordinaire, οἷον ἐν θυλάκῳ.

Pag. 42. Le serpent marin se cache dans le sable (hist. *liv. IX, chap. 37*) ἐὰν ληφθῇ καὶ ἀφεθῇ : c'est la leçon vulgaire. J'ai averti que dans le manuscrit de Médicis et dans d'autres on lit ἐὰν δὲ φοβηθῇ καὶ ἀφεθῇ. Schneider a remarqué cette variante. Telle est aussi la leçon du manuscrit de Venise : mais en cet endroit l'un des sommaires que j'ai dit se trouver souvent en marge, porte seulement ἐὰν φοβηθῇ καταδύεται εἰς τὴν ἄμμον. En effet, on ne voit pas trop ce que fait ici καὶ ἀφεθῇ.

Pag. 54. Schneider, en parlant des thons, cite deux textes d'Aristote, *liv. V, chap. 9.* Dans l'un il s'agit du nom que l'on donne à une nageoire que la femelle du thon a sous le ventre. Suivant la leçon vulgaire, on l'appelle ἀφαρέα. Schneider a trouvé à la marge de l'exemplaire de B. Rhenanus ἀφορέον. La leçon du manuscrit de Venise est ἀφορέα. Dans l'autre texte il s'agit d'une énumération de poissons où on lit ordinairement κοχλίαι. D'après le manuscrit de Médicis j'ai mis κολίαι : j'ai averti que dans ce même manuscrit, après κολίαι, on lisoit κόλλαιναι; mais j'ai observé que κολίαι n'étant écrit qu'en abrégé, il seroit possible que κόλλαιναι eût été primitivement une explication marginale de l'abréviation. Le manuscrit de Venise porte

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

distinctement κοιλίαι κόλπαιναι. Il y a encore un troisième texte que Schneider cite, et qui est tiré du même lieu : περὶ τὸν Ποσειδεῶνα πρὸ τροπῶν. J'ai remarqué dans l'exemplaire de Canisianus ἀπὸ τροπῶν : on ne m'avoit point annoncé de variante dans le manuscrit de Médicis. Schneider préfère *post brumam*, ἀπὸ τροπῶν, et il assure que c'est la leçon de l'exemplaire de B. Rhenanus. C'est également celle du manuscrit de Venise.

Pag. 58. Au sujet d'un passage du *liv. VIII.* de l'hist. *chap. 13*, qui parle des transmigrations des poissons, Schneider prétend que les leçons que j'ai suivies ne sont pas les meilleures. Voici les leçons du manuscrit de Venise : on pourra les comparer à celles que j'ai précédemment indiquées; de mon édit. *p. 490, lign. 14.* Le manuscrit de Venise a dans le texte primitif, χειμάζουσι δ' ἐν τῷ αἰγιαλῷ. θυννίδες καὶ πτελαμύδες κ. τ. λ., et par correction, ἐν τῷ αἰγαίῳ θύννοι δὲ καὶ πτελαμύδες. *Pag. 492, lign. 19* : ἐγκύπελα τοῦ αἰγαίου., et par correction, τοῦ αἰγιαλοῦ.

Pag. 73 de Schneider; de mon édit. *pag. 504, lig. 23.* Dans le manuscrit de Venise comme dans celui de Médicis, μαρῖνον.

Schneider, *pag. 89*; de mon édit. *pag. 214, lign. antépénult.* Οἱ ῥυάδες [poissons]. Schneider a trouvé dans l'exemplaire de B. Rhenanus οἱ ῥυακες. Cette leçon n'est pas celle du manuscrit de Venise; on y lit ῥυάδες.

Pag. 90. Schneider remarque que les leçons du texte d'Aristote, dans les lieux où il parle soit du *sargos*, soit du *sarginos*, sont assez incertaines. Ces lieux sont au nombre de six : voici l'état des leçons du manuscrit de Venise; j'indique les pages et les lignes de mon édition. *Pag. 252, ligne antépénultième.* ὁ σαργὸς δὶς ἔαρος καὶ μετοπώρου. *Pag. 254, ligne dernière* : οἷον σάλπη καὶ σαρώς. *Pag. 256, lign. 7* : τοῦ ποσειδῶνος καὶ ὁ σαργὸς καὶ ὁ σμύξων. *Pag. 368, lign. 4 et lign. 7* : σαργὸς δὲ κυίσκεται... ἴσον χρόνον κύουσι τῇ σαργῷ. *Pag. 464, lign. 13* : ὁ δὲ σαργὸς ἐπινέμεται τῇ τριγλῇ (leçon qui vaut mieux que τὴν τρίγλαν). *Pag. 542, lign. 21 et 22*, σαργῖνοι. A l'occasion de ce dernier texte, comme Aristote y a réuni les noms de beaucoup de poissons qui sont susceptibles de variantes, je rapporterai la phrase entière, ὅλως δ' ἀγελαῖα ἐστὶ τὰ τοιάδε. θυννίδες. μαινίδες. βῶκες. σαῦροι. κορακῖνοι. συνόδοντες. τρίγλαι. σφύραιναι. ἀνθίαι.

Digitized by Google

ἐλεγῖνοι. ἀθερῖνοι. σαργῖνοι. βελόναι. τεῦθοι. ἰσλῖδες. πηλαμύδες. σκόμβροι, κοιλίαι (et par correction κωλίαι).

Schneider, *pag. 94.* Σάλπη : ce poisson est nommé deux fois au *liv. IV, chap. 8* de mon édit. *pag. 214, lign. 12 et lig. 19.* Schneider remarque que dans l'exemplaire de B. Rhenanus, il y a au premier texte σάρπη; c'est aussi la leçon du manuscrit de Venise. Dans un autre texte du *liv. V, chap. 9, pag. 252, ligne antépénult.*, où j'ai mis avec tous les éditeurs ἡ δὲ σάλπη, μελοπῶρυ ἅπαξ, Schneider remarque que l'exemplaire de Rhenanus porte σάλπιγξ. C'est la leçon du manuscrit de Venise, ἡ δὲ σάλπιγξ τοῦ μελοπῶρυ ἅπαξ.

Schneider, *pag. 98;* de mon édit. *pag. 368, lign. 24.* καὶ μόρμυρος : ce nom de poisson n'est pas dans le manuscrit de Venise ; on y lit καὶ ὁσμῦλος.

Schneider, *pag. 102;* de mon édit. *pag. 368, lign. 29.* ἐπὶ τῶν Φυκίων, en parlant des lieux où le coracin dépose ses œufs. Schneider remarque que la leçon du manuscrit de Médicis ἐπὶ τῶν Φυσικῶν n'a aucun sens. Dans le manuscrit de Venise le mot est corrigé; on lit actuellement Φυκίων : il est impossible de reconnoître la leçon primitive ; je vois seulement que ce ne pouvoit pas être Φυσικῶν.

Schneider, *pag. 104;* de mon édit. *pag. 528, lign. 10.* J'ai imprimé, en suivant la leçon commune, λάβραξ καὶ οἱ λεπιδωτοί, et j'ai remarqué que la leçon du manuscrit de Médicis étoit καὶ οἱ λοιποὶ πλωτοί. Schneider préfère cette leçon : c'est celle du manuscrit de Venise.

Schneider, *pag. 109;* de mon édit. *pag. 368, ligne 14.* Aristote parle de vers qui viennent dans le ventre des poissons, et qui sont, dit-il, μικρὰ καὶ ἔμψυχα. Schneider voudroit qu'on eût lu dans quelque manuscrit, μικρὰ καὶ ὡς ψυχαί. Le manuscrit de Venise n'appuie pas sa conjecture; il porte, καὶ ἔμψυχα.

Schneider, *pag. 112;* de mon édit. *pag. 310, lign. 26.* Il est question des poux qui habitent la mer et tourmentent les poissons. Suivant la leçon des imprimés, Aristote observe qu'on les trouve en plus grand nombre auprès des lieux creux, περὶ τὰς τρώγλας : suivant la leçon de plusieurs manuscrits, l'observation seroit qu'on les trouve en plus grand nombre auprès des

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

surmulets, περὶ τὰς τρίγλας. C'est aussi la leçon du manuscrit de Venise, et Schneider la préfère à la leçon vulgaire.

Schneider, *p. 112*; de mon éd. *p. 220, l. 28*. Le Ms. de Venise attribue aux hirondelles de mer, πλερύγια πλατέα καὶ μικρά; leçon moins bonne que la leçon ordinaire, πλατέα καὶ μακρά.

Schneider, *pag. 116*; de mon édit. *pag. 214, lign. 5*. Au lieu de κοίτης, j'aurois dû préférer la leçon κόπης, qui est celle du manuscrit de Médicis, et aussi celle du manuscrit de Venise, ainsi que de l'exemplaire de Rhenanus.

Schneider, *pag. 121*; de mon édit. *pag. 588, lign. 13*. Au lieu de κοπτόντων, j'aurois voulu trouver la leçon καπτόντων, qui s'accorderoit avec le *mordentibus* de l'ancienne version; mais je lis dans le manuscrit de Venise, ainsi que par-tout ailleurs, κοπτόντων.

Schneider, *pag. 146*; de mon édit. *pag. 588, lign. 25*. Il s'agit des animaux aquatiques qui se cachent pour mieux saisir leur proie. De ce nombre, est, suivant les manuscrits et toutes les éditions grecques, βάτραχος. Cependant Gaza a traduit *raiæ*. Le manuscrit de Venise ne diffère point des autres; on y lit βάτραχος; et pareillement on lit *raiæ* dans le beau manuscrit de Gaza, dont j'ai déjà eu occasion de parler, ainsi qu'on le lit dans les imprimés. Il n'est pas étonnant, au surplus, que Gaza ait employé le mot *raia* au lieu du mot *rana*, parce que dans le temps où il écrivoit, ceux qui parloient histoire naturelle appeloient du nom de *raie* l'animal auquel on a rendu ensuite le nom de *rana piscatrix* qui lui avoit été donné par Aristote. C'est une observation du C.en la Cépède.

Schneider, *pag. 149*; de mon édit. *pag. 490, ligne 20*. Le Ms. de Venise porte, φωκαίνης avec tous les autres manuscrits.

Schneider, *pag. 159*; de mon édition, *pag. 150, lign. 6*. Ὁ μυσίκητος. J'ai observé qu'on lisoit dans le manuscrit de Médicis ὁ μυσόκητος. C'est également la leçon du manuscrit de Venise en un seul mot. Schneider propose, assez ingénieusement à mon avis, d'en faire trois mots : ὁ μῦς τὸ κῆτος.

Schneider, *pag. 176*; de mon édit. *pag. 462, ligne 26*. Dans le manuscrit de Venise on lit, comme dans celui de Médicis, ἀθαρίνη au lieu de ἀρχάνη.

Digitized by Google

Schneider, *pag. 177;* de mon édit. *pag. 462, lign. 19.* Schneider approuve χελῶνα au lieu de χειλῶνα : χελῶνα est la leçon du manuscrit de Venise. Voici toute la suite de cette phrase, relativement aux autres variantes qu'on y remarque. Je donne exactement la ponctuation du manuscrit : Ἔστι δὲ ὁ μὲν κέφαλος ὃν καλοῦσι τινες χελῶνα, πρόσειος· ὁ δὲ, παρέας οὐ βόσκεται δ' ὁ παρέας τὴν ἀφ' αὑτοῦ μύξαν.

Schneider, *pag. 196;* de mon édit. *pag. 344.* Il s'agit de la formation du poisson dans l'œuf. Schneider compare la version d'Albert avec le texte d'Aristote; il en induit des variantes; voici la leçon et la ponctuation du manuscrit de Venise : Ἐπ' ἄκρῳ τε γὰρ τούτῳ γίγνεται καὶ αἱ φλέβες ὁμοίως τείνουσιν ἐκ τῆς καρδίας τρῶτον. καὶ ἡ κεφαλὴ καὶ τὰ ὄμματα. καὶ τὰ ἄνω μέγιστα γίγνεται τὸ τρῶτον.... προσπέφυκε δὲ ἀκαὶ ὁ ὀμφάλος μικρὸν καλώτερον τοῦ σώματος τῆς γαστρός.

Schneider, *pag. 206;* de mon édition, *pag. 496, lign. 26.* Schneider pense que Pline a lu ὕλη au lieu de ἰλύς. Ce dernier mot est dans le manuscrit de Venise; mais il a ensuite au pluriel, ἐπάνω γίγνονται au lieu de γίνεται.

Schneider, *pag. 209;* de mon édit. *pag. 508, lign. 23 et 25.* On lit dans le manuscrit de Venise, comme dans celui de Médicis, ἀποθνήσκουσι δὲ οἱ ἰχθῦς τῷ πάγῳ; mais on a corrigé entre ligne πλόμῳ; et un peu plus loin, par une correction semblable, on a écrit πλομίζοντες au lieu de πλωίζοντες.

Schneider, *pag. 248;* de mon édition, *pag. 70, lign. 27.* L'épaisseur de la peau de l'hippopotame est telle qu'on en fait des lances, ou, selon une autre leçon, des cuirasses : δορατα est la leçon du manuscrit de Venise.

Schneider, *pag. 299;* de mon édit. *pag. 26, lign. 27 et 28.* Je transcrirai les deux lignes entières pour que l'on juge mieux de la leçon de ce texte dans le manuscrit de Venise : Καὶ ἐκ τοῦ ἐγκεφάλου φλέψ τείνει εἰς αὐλό· περαίνουσι δὲ καὶ οἱ ὀφθαλμοὶ εἰς τὸν ἐγκέφαλον. καὶ κεῖται ὑπὸ φλεβίου ἑκάτερος.

IV. Sammlung vermischter Abhandlungen A. *Pag. 57 et 58;* de mon édition, *pag. 174, lign. 25 et suivantes, et 176 lign. 1 et 2.* Voici un texte entier sur lequel Schneider a eu des incertitudes

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

et a formé des conjectures. Il y a aussi quelque différence entre la leçon de ce texte et les variantes que j'ai indiquées dans mon édition. Ἀπὸ δὲ ταύτης ἄνω πάλιν φέρει πρὸς τὸ σῶμα ἔντερον λεπτόν· παχύτερον δ' ἐστὶ τοῦ στομάχου τὸ ἕλκηθρον. σπλάγχνον δ' οὐδὲν ἔχει τῶν μαλακίων. ἀλλ' ἢν καλοῦσι μύσιν. καὶ ἐπὶ ταύτη θορόν. τοῦτο δὲ πλεῖον αὐλῶν καὶ μέγιστον ἡ σηπία ἔχει. ἀφίησι μὲν οὖν ἅπαντα ὅταν φοβηθῇ. μάλιστα δὲ ἡ σηπία. ἡ μὲν οὖν μύσις κεῖται ὑπὸ τὸ σῶμα. καὶ διὰ ταύτης τείνει ὁ στόμαχος. ἡ δὲ τὸ ἔντερον ἀνατείνει κάτωθεν ὁ θορός. καὶ τῷ αὐτῷ ὑμένι περισχόμενον ἔχει τὸν θόρον τῷ ἐντέρῳ.

Pag. 82; de mon édit. *pag. 282, lign. 16 et suiv.* Les motifs que j'ai indiqués à l'article qu'on vient de lire, me portent à transcrire le texte suivant : Αἱ δὲ σηπίαι ἀποτίκτουσι καὶ γίνεται ὅμοια μύοπτοις μεγάλοις μέλασιν καὶ ἀλλήλων ἐχόμενα ἐστὶν οἷον βότρυς τὸ πᾶν περιπεπλεγμένα τινὶ ἑνὶ καὶ οὐκ εὐαπόσπαστα ἀλλήλων ἐπαφίσι γὰρ ὁ ἄρρην ὑγρότητά τινα μυξώδη. ὃ τὴν γλισχρότητα παρέχει καὶ αὐξάνεται δὲ ταῦτα τὰ ᾠά. καὶ ἐυθὺς μέν ἐστι λευκὰ, ὅταν ἀφῇ τὸν θορόν. καὶ μείζω μέλανα.

Pag. 123; de mon édit. *pag. 178, lign. 4 et 5.* Voici le texte du manuscrit de Venise que l'on peut comparer tant avec les variantes que j'ai indiquées, qu'avec les observations de Schneider : Ἐπὶ δ' ἄλλοι δύο ἐν ὀστρείοις ὅτε καλούμενος ὑπό τινων ναυτίλος. καὶ πολύλιος ὑπ' ἐνίων. ἔστι δ' οἷον πόλυπους. τὸ δὲ ὄστρακον αὐτοῦ ἐστιν οἷον κτεῖς. κοῖλον καὶ οὐ συμφύες. οὗτος νέμεται πολλάκις παρὰ τὴν γῆν.

V. *Amphibiorum physiologiæ Specimen primum, pag. 13;* de mon édit. *pag. 500, lign. 16.* Le manuscrit de Venise a dans tout cet endroit plusieurs corrections. Ὅταν δὲ ἄρχωνται ἐκδύειν (par correction ἐκδύνειν) οἱ ὄφεις, ἀπὸ τῶν ὀφθαλμῶν ἀφίσασθαι φασὶ (par correction ἀφίσαται πᾶσι) πρῶτον. ὥστε δοκεῖν γίνεσθαι τυφλοὺς τοῖς μὴ συννοοῦσι τὸ πάθος. μετὰ δὲ τοῦτο ἀπὸ τῆς κεφαλῆς. κελυφὴ γὰρ (par correction καὶ λευκὴ γὰρ) φαίνεται πάντων... γίνεται δ' ἐκδυομένῳ τὰ ἐκτὸς (par correction τὰ ἐντὸς ἐκτὸς).

Pag. 23; de mon édit. *pag. 222, lign. 6.* Le son que la tortue émet, est suivant la leçon commune σιγμός. Τὰ δὲ, dit Aristote, σιγμὸν μικρὸν, ὥσπερ αἱ χελῶναι. Schneider a trouvé

Digitized by Google

en marge de l'exemplaire qui avoit appartenu à Rhenanus, συριγμόν. C'est aussi la leçon du manuscrit de Venise. Le même mot se trouve dans tous les exemplaires à la ligne précédente, où il est question des serpens.

Pag. 29; de mon édit. *pag. 472, lign. 28.* Θηρεύουσι τινες καὶ τοῦς ἔχεις κ. τ. λ. Schneider a remarqué, d'après mon indication, que le manuscrit de Médicis portoit ὄφεις : c'est aussi la leçon du manuscrit de Venise. J'ai averti en ce même endroit, dans mes variantes, qu'il y avoit au manuscrit de Médicis une lacune depuis les mots οἱ δὲ ὄφεις, qui sont à la 24.e ligne de mon édition, jusqu'aux mêmes mots employés à la 27.e ligne. Cette lacune n'est pas dans le manuscrit de Venise, et la leçon primitive en est remarquable, parce qu'elle appuie la version d'Albert que Schneider a rapportée. Οἱ δ' ὄφεις καὶ λιχνόταται τῶν ζώων, εἶσιν. ἔστι μὲν οὖν ὀλιγόπολα καὶ ταῦτα. καὶ πάλλα ὅσα ἔχει τὸν πνεύμονα σομφόν. ἔχειν δὲ σομφὸν ὀλιγαιμον πάντα τὰ ᾠοτόκα. On a, par correction entre ligne, ajouté τὰ après σομφόν; α au-dessus de la dernière syllabe de ὀλιγαιμον, et καὶ après πάντα.

Pag. 43; de mon édit. *pag. 78, lig. 10.* En parlant du caméléon, περιαιρεθέντος δὲ τοῦ ἔξωθεν δέρματος τῶν ὀφθαλμῶν περιέχει τι διαλάμπον διὰ τούτων. C'est la leçon vulgaire et commune.

VI. *Nevrologiæ primordia, disputantibus Harles et Henning. P. 33;* de mon édit. *pag. 38, lig. 21.* Ἔχει δὲ ἐν τῷ μέσῳ (ἐγκεφάλῳ) ὁ τῶν πλείστων πᾶς, κοῖλον τι μικρόν· ἡ δὲ περὶ αὐτὸν μῆνιγξ φλεβώδης ἐστί. Les auteurs de la dissertation voudroient qu'au lieu de αὐτόν on lût αὐτό. Le Ms. de Venise n'appuie pas leur conjecture.

Pag. 54; de mon édit. *pag. 26, lign. 27.* Περαίνουσι δὲ καὶ οἱ ὀφθαλμοὶ κ. τ. λ. Les auteurs de la dissertation voudroient retrancher cette phrase. On a vu ci-devant, *pag. 461*, qu'elle se lit et comment elle se lit dans le manuscrit de Venise; la transcription que j'y ai faite du texte répond encore à une autre observation des auteurs qui, dans le même passage, voudroient retrancher, comme ajoutés par une main étrangère, les mots εἰς αὐλό, ou, suivant d'autres leçons, εἰς ταὐτό ou εἰς ἑκάτερον.

Pag. 57; de mon édit. *pag. 38, lign. 23.* Au lieu de la

Digitized by Google

HISTOIRE des ANIMAUX.

leçon commune, φέρεσι δὲ ἐκ τοῦ ὀφθαλμοῦ τρεῖς πόροι εἰς τὸν ἐγκέφαλον, la version d'Albert supposeroit qu'il a lu ἐκ τοῦ μεταξὺ τῶν ὀφθαλμῶν. La leçon du manuscrit de Venise est la même que la leçon vulgaire.

En réfléchissant sur la nature différente des observations que Debure Saint-Fauxbin, Schneider et les auteurs de l'Essai de névrologie ont proposées relativement à la manière de lire plusieurs textes de l'Histoire des animaux, je remarque d'abord que Debure Saint-Fauxbin est très-hardi à proposer des corrections qu'il crée de son chef; que les auteurs de l'Essai de névrologie proposent aussi des corrections du même genre, parmi le très-petit nombre d'observations qu'ils ont présentées. Schneider, qui a examiné et discuté un très-grand nombre de textes, ne propose presque jamais autre chose que de préférer la leçon d'un manuscrit à la leçon d'un autre manuscrit, mais il est extrêmement réservé à hasarder des corrections qui soient le fruit de ses idées et de ses conjectures. Je remarque ensuite que Debure Saint-Fauxbin est un philologue qui connoît toutes les règles étroites de la syntaxe, toutes les variations des dialectes, &c.; mais je ne le crois ni profond dans les principes de la critique, ni savant en histoire naturelle. Les auteurs de la névrologie ne sont encore qu'à leurs premiers essais. Schneider est un homme consommé dans l'étude, instruit dans la littérature Grecque aussi bien que dans l'histoire naturelle, et dont une longue expérience a perfectionné le goût naturel pour la critique. De ces rapprochemens, je conclus que le caractère du vrai savant est un grand respect pour les textes originaux. Il n'ignore pas que les copistes ont été quelquefois peu lettrés, quelquefois inattentifs; mais il aperçoit aussi les bornes de son savoir, et il ne prétend pas réduire en dedans des limites de ses connoissances personnelles, celles des hommes célèbres de l'antiquité. Il étudie leurs livres, et il n'est pas assez hardi pour les refaire. Ce qu'il entend d'une manière claire, il l'expose; quand il lui reste des doutes, il les annonce; il signale certains textes; et il laisse soit à des personnes plus adroites à les expliquer, soit au temps à confirmer, par des découvertes heureuses, les observations que l'on seroit enclin à soupçonner d'inexactitude.

NOTICE

Digitized by Google

NOTICE

*Du Manuscrit de la Bibliothèque nationale dit l'*Anacréon du Vatican.

Par le C.en LEVESQUE.

LE célèbre manuscrit d'Anacréon, qui faisoit partie de la bibliothèque du Vatican, est un de ceux de cette bibliothèque qui viennent d'être joints au magnifique dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il convient à la République Française de n'avoir acquis cette nouvelle richesse que pour la rendre commune à toute la république des lettres.

Ce manuscrit contient seize feuillets, petit *in-fol.* en deux colonnes, sur vélin. L'écriture est du dixième siècle. Ces seize feuillets sont reliés avec la dernière partie de l'Anthologie de Céphalas, et paroissent être de la même main que quelques pages également jointes à cette Anthologie. Le volume est coté 23 des manuscrits de la bibliothèque Palatine du Vatican; il faisoit partie de la bibliothèque des électeurs Palatins (1), qui passoit pour l'une des plus précieuses de l'Europe. Quand la ville d'Heidelberg fut prise par les Espagnols en 1622 et livrée au pillage,

(1) Vid. *Bibliotheca historiæ litterariæ selecta. . . . cujus primas lineas duxit Burc. Gotthelf Struvius; opus ità formavit ut ferè novum dici queat, Joh. Frid. Jugler.* Ienæ, 1754. 4 vol. *in-8.°* Au tom. I, chap. 2, §. 19, se trouvent, 1.° l'histoire de la formation de la Bibliothèque Palatine *(pag. 180 et suiv.)*; 2.° de la prise d'Heidelberg, au mois de septembre 1722, par le général Tilli, pour le duc de Bavière Maximilien *(pag. 184)*; 3.° le don fait d'une partie de cette Bibliothèque par le duc de Bavière à Grégoire XV, et le transport de cette bibliothèque fait à Rome, en 1623, par les soins de Léon Allatius *(page 186)*.

Je dois cette note à mon savant confrère le C.en Camus. Il m'a aussi indiqué un recueil de plusieurs pièces, imprimé à Francfort-sur-le-Mein en 1701, dont la première est : *Frid. Sylburgii Catalogus codicum Græcorum mss. olim in Bibliothecâ Palatinâ, nunc Vaticanâ, asservatorum.*

Sylburge n'a pas fait mention du ms. d'Anacréon, parce qu'il semble faire partie de l'Anthologie de Céphalas. Voyez, sur cette Anthologie, la préface des *Analecta veterum poetarum Græcorum; ed Rich. Fr. Phil. Brunck.*

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

la bibliothèque en fut préservée; et l'année suivante, Maximilien, électeur de Bavière, et chef de la ligue catholique, fit présent au pape Grégoire XV de cette dépouille enlevée au chef de l'union protestante.

Josué Barnès a eu une collation de l'Anacréon du Vatican, ou du moins des plus importantes leçons de ce manuscrit : il en a fait usage dans l'édition qu'il a donnée de ce poëte, et a quelquefois supposé des leçons qu'elle n'offre pas.

Il ne paroît pas que ce manuscrit ait été consulté depuis, jusqu'à ce qu'en 1781, l'abbé Spalletti en a fait graver à Rome une copie exacte. Ce n'est cependant pas un calque; l'écriture de l'original n'est pas même assez fidellement représentée. A la suite de cette copie, l'éditeur a fait imprimer les poësies d'Anacréon en deux colonnes : la colonne gauche est conforme au manuscrit, et la droite à l'édition de Barnès. Il semble qu'on pourroit faire deux reproches à l'éditeur. Il suffisoit qu'il eût donné la copie du manuscrit, sans faire fondre, pour l'impression de ces deux colonnes, des caractères à peu près conformes à ceux qui étoient en usage au dixième siècle. C'étoit bien assez que le lecteur se fût fatigué à déchiffrer les seize pages copiées d'après l'original, sans lui donner encore une autre fatigue; celle de s'accoutumer à des caractères nouveaux pour lui, et qui n'appartiennent rigoureusement à aucun des âges de la calligraphie Grecque. Il falloit lui laisser le plaisir de relire le texte imprimé avec des caractères qui lui fussent familiers. Le second reproche est d'avoir choisi, pour objet de comparaison avec le manuscrit, le texte de Barnès. On pourroit supposer que c'est une ruse pour faire paroître le manuscrit encore plus précieux, et persuader qu'il diffère considérablement de tous les textes connus, tandis qu'il ne diffère souvent que du texte trop audacieusement créé par l'éditeur Anglois.

L'Anacréon de Spalletti est un très-grand *in-fol.* accompagné d'estampes peu agréables. Ce n'est pas une édition de fort bon goût; mais c'est une édition chère : il en résulte qu'elle ne peut être qu'entre les mains d'un petit nombre de savans. Il auroit été plus convenable de leur donner une copie du manuscrit du Vatican, qu'ils eussent pu se procurer à peu de frais.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

Dans l'édition que le savant Brunck a donnée à Strasbourg, en 1786, des poësies d'Anacréon, il a consulté l'édition de Spalletti, et en a adopté plusieurs variantes. On auroit pu desirer qu'il en eût donné une collation.

J'avois collationné, en 1782, l'Anacréon d'Henri Étienne avec la copie gravée de celui du Vatican. Je ne me repens pas de l'avoir collationné de nouveau avec l'original. La copie m'avoit induit plus d'une fois en erreur.

J'ai dû me faire une loi de prendre l'Anacréon d'Henri Étienne pour objet de comparaison avec le manuscrit, parce que c'est à ce savant qu'on doit la première édition d'Anacréon; parce qu'il paroît avoir suivi religieusement les deux manuscrits qui lui servoient de guides, et dont l'un, dit-il, écrit sur écorce, étoit fort difficile à déchiffrer; parce qu'enfin il a eu la sagesse de rejeter dans des notes ses corrections conjecturales. Les lecteurs qui n'ont pas l'une des éditions données par Henri Étienne, pourront se servir indifféremment de celles de Plantin, de Paul Étienne, de Lefevre et de sa savante fille; tous n'ont fait que suivre le premier éditeur (1). Baxter a osé le premier porter dans le texte qu'il a publié, quelques-unes de ses conjectures; mais il l'a fait avec beaucoup de sobriété. Bientôt après, Barnès n'a mis aucune borne à sa manie de corriger le texte. Parce qu'il avoit quelque facilité à faire des vers Grecs, il s'est livré au plaisir de refaire ceux d'Anacréon. La plupart des éditions données depuis celle de Barnès, sont plus ou moins altérées par les leçons conjecturales de Barnès, de Baxter, et de tous ceux qui ont proposé des corrections plus ou moins heureuses aux vers de notre poëte. J'en excepte cependant l'Anacréon de Fischer; ce savant a respecté le texte primitif, l'a souvent défendu victorieusement contre les correcteurs téméraires, et a donné dans ses notes les leçons de toutes les éditions faites avant la sienne.

Je ne nierai pas que certaines leçons proposées par des savans ingénieux ne semblent préférables à celles des manuscrits; mais cela ne prouve pas qu'elles soient de l'auteur. Je ne nierai pas

(1) Seulement M.me Dacier a porté dans le texte de l'ode IX, v. 6, une conjecture d'H. Étienne, ἢ σ' ἐσῖ σοι μέλημα; dans l'ode II, v. 5, elle a écrit ἰχθύσιν au lieu d'ἰχθύσι.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

non plus qu'un assez grand nombre de vers altérés dans les manuscrits, ne démontrent que le texte est corrompu : mais, en les refaisant, il est fort incertain qu'on les rétablisse tels que l'auteur les avoit faits. La conjecture la plus vraisemblable peut être la plus éloignée de la vérité.

Dans la collation que je vais donner de l'Anacréon de la Bibliothèque nationale, je n'omettrai ni les leçons qui pèchent contre la grammaire ou la versification, ni celles qui ne forment aucun sens ou qui n'offrent qu'un sens absurde. Les corrections qui, dans le manuscrit, sont placées au-dessus des mots, le seront de même ici. Je ne négligerai aucune des corrections ou variétés de leçons qui se trouvent en marge. Ce sera enfin une collation très-complète, et qui rendra le manuscrit inutile aux savans qui n'auront pas la facilité de le consulter. Mon dessein est qu'on n'ait plus besoin d'y jeter les yeux que par rapport à la paléographie.

Il a pour titre : ἀναχρέοντος τηΐου συμποσιακὰ ἡμιάμβια. Il n'y a dans l'original aucune lettre majuscule.

ODE I. Elle est la 23.e du manuscrit; elle y a pour titre: ἐις κιθάραν.

v. 11. ἔρωλες. Leçon vicieuse, et qui est en contre-sens avec le sujet du poëme.

ODE II; la 24.e du manuscrit : elle y est intitulée ἐρωλικόν.

v. 5. τοῖς ἰκθοῖσι τὸ νικλόν. Les deux fautes d'orthographe de ce vers viennent de la prononciation des Grecs modernes, qui peut-être diffère peu de celle des anciens (1). Dans ἰχθύσι, l'υ se prononce en ι, aussi bien que la diphtongue οι. L'η se

(1) La prononciation de l'η, de l'υ et de la diphthongue οι en ι, ne peut être attribuée aux Grecs du Bas-Empire, puisqu'elle a occasionné des fautes d'orthographe dans des inscriptions antiques. Une inscription de Nisa [Mégare] en Sicile, porte δκμος τς Νισης, pour της Νισης. On lit sur une inscription de Messine, qui n'est, à la vérité, que du temps d'Antonin le Pieux, Ασκληπιω κϛ Ιχια, pour Υχια. (*Siciliæ et objacentium insularum inscriptionum nova collectio.* Panormi, 1769.) L'équivoque entre le son de la diphthongue οι et celui de l'ι existoit dès le temps de la guerre du Péloponnèse; en sorte qu'on avoit peine à distinguer le mot λοιμὸς, *peste*, du mot λιμὸς, *famine*. (*Voy.* Thucyd. *liv. II, chap.* 54.)

Digitized by Google

prononce aussi comme l'ι; ce qui a produit νικλὸν au lieu de νηκτόν.

v. 7. ἀνδράσιν.

ODE III; la 31.e du manuscrit.

v. 2. τρεφέτην. Pour conserver cette leçon, il faudroit lire ἄρκτοι ou ἀρκλω.

v. 7. θυρέων. Dorisme : il y en a beaucoup dans les poësies d'Anacréon. Quoique Ionien, il a pu se les permettre dans la poësie lyrique, lorsqu'il les trouvoit plus favorables au chant.

v. 9. σκίζεις.

v. 10. φησίν. Le manuscrit offre souvent le ν paragogique à la fin des vers : il en marque mieux la terminaison, en rendant la prononciation plus ferme.

v. 17. εἰσορῶ. ξ

v. 19. παρὰ σ' ἰσλίην καθίσας. La correction placée au-dessus du dernier mot est inutile. Homère a dit :

Πεὶν γ' ὅτε δὴ σ' ἐπ' ἐμοῖσιν ἐγὼ γούνασι καθίσας.

Iliad. I. IX, v. 484.

π

v. 20. παλάμας καὶ χεῖρ. (*f. legendum* παλάμαις τε χεῖρας αὐλοῦ ἀνέθαλπον, ἔκ τε χαίθης.)

μεν

v. 24. πειράσωμαι. Les deux leçons sont bonnes; c'est ainsi que nous disons : *Allons essayons*, ou *Allons que j'essaie.*

v. 29. ἄλλεαι, avec l'esprit doux. Voilà un ïonisme conservé peut-être par hasard, de même que dans le vers 19.e où ἰσλίην ne porte pas la marque de l'esprit rude. Les Ioniens étoient ennemis de l'aspiration : les grammairiens Grecs nous en ont avertis (1); ce qui n'a pas empêché les éditeurs et les copistes d'aspirer rudement dans le dialecte Ionique, ce qui l'étoit dans les autres dialectes. En se conformant aux manuscrits, ils ont bien écrit dans Hérodote ἀπιξάναι, ἀπίσλαθαι; ce qui ne les a pas empêchés de marquer de l'esprit rude ἱξᾶναι et ἵσλαθαι. Ils se sont encore montrés plus contraires à eux-mêmes en écrivant ἀπ' ἧς, puisque la tenue ϖ les avertissoit assez que

(1) Τὰ ψιλὰ ἀντὶ δασέων ἀσπάζονται (Greg. Corinth. *de Dialectis*). Ce grammairien cite Hérodote οὐκ οἵοίπε ἦσαν, au lieu de οὐχ οἷοί.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

le mot ἧς n'étoit pas aspiré dans Hérodote; ils ne vouloient pas permettre aux Ioniens d'avoir de la mollesse. *V. Dawesii Miscell.*

v. 31. μὲν ἐμοί.

v. 32. καρδίαν. Dorisme.

ODE IV. Elle est la 30.e du manuscrit, et est intitulée ἐρωτικὸν, en sous-entendant ᾠδάριον.

v. 1. τειναις, faute qui provient de ce que l'ει se prononce ι.

v. 2. πόαις.

v. 7. τροχὸς γὰρ ἅρμαλος οἷα.

v. 12. καίειν. Toutes leçons contraires à la mesure du vers.

Le vers 16 se lit dans le manuscrit comme dans les éditions d'H. Étienne:

πρὶν ἔρως ἐκεῖ μ' ἀπελθεῖν.

L'auteur, au vers 6, a déjà parlé de l'Amour comme de son échanson, *qu'Amour me serve à boire*; il suppose, au vers 16, que cet échanson est présent, et il lui adresse la parole. Cela me paroît plus poëtique que les diverses corrections proposées, et même portées dans le texte, par des savans.

ODE V; la 42.e du manuscrit.

v. 1. ῥόδων.

v. 2. τῷ διονύσῳ. Mais trois points sur l'article τῷ marquent qu'il doit être effacé.

v. 5. ἁβρὰ, sans marque d'aspiration : ïonisme.

v. 9. ῥόδον ὁ παῖς ὁ κυθήρης.

v. 11. χαρίτεσι σὺν χορεύων. Cette leçon, quoique corrigée au-dessus de la ligne, n'est peut-être pas à mépriser. C'est une inversion ïonienne, pour σὺν χαρίτεσι. Grégoire de Corinthe remarque que les Ioniens aimoient ces inversions, et il donne pour exemples, ὄρνιθες ὡς, καὶ, ᾧ ἔπι πολλ' ἐμόγησα.

v. 12. καὶ λυείζω.

ODE VI; la 41.e du manuscrit, intitulée ἐρωτικὸν ᾠδάριον.

v. 3. ἁβρὰ avec l'esprit doux : ïonisme.

v. 7. χορεύει.

Digitized by Google

v. 8. ἀβροχαῖται δ' ἅμα κοῦροι. Le mot ἀβροχαῖται avec l'esprit doux sur la première.

v. 10. καταπικλίδων ἀθύρειν.

v. 11. προχέειν.

v. 14. κυθηρειας. C'est la correction au-dessus du mot qui est fautive.

v. 16. μεθίησι.

ODE VII; la 29.e du manuscrit, intitulée ἐρωτικόν.

v. 2. χαλεπός.

v. 3. ἐκέλευε.

v. 6. πεῖρεν ἱδρ.c. Le mot ἱδρώς avec l'esprit doux. Nous disons en français, *percé, transpercé de sueur;* il n'est donc pas nécessaire de changer πεῖρεν en τεῖρεν, comme on l'a fait.

Le manuscrit donne, au vers 3, βαδίζων, comme Henri Étienne. Il ne faut pas, à l'exemple d'un savant éditeur, changer cette leçon. L'Amour, avec une baguette d'hyacinthe, presse la marche trop lente du vieil Anacréon. Le verbe βαδίζειν ne signifie pas ici *gradi*, marcher, mais *gradi facere*, faire marcher. Il se trouve au même sens dans Isocrate : Οὓς δ' οἷός τε λαβὼν, ἐβάδιζον. *Quos autem assumere potui, illos adduxi* (ad verb. *venire feci*). *Pro cæde Eratosthenis.* On n'a qu'à changer le verbe βαδίζειν dans Isocrate et dans Anacréon, et il ne restera plus de trace qu'il ait été pris dans ce sens. En multipliant de telles corrections, on feroit reculer la science de l'hellénisme, au lieu de la faire avancer.

ODE VIII; la 35.e du manuscrit, intitulée ὄναρ.

v. 1. νυκλῶν.

v. 2. τάπησι.

v. 7. ἐπεκερλόμουν. L'esprit marqué sur la préposition et sur le verbe, qui font ensemble un seul mot : cette manière d'écrire les mots composés est fréquente dans le manuscrit.

v. 11. ἐθέλοντι.

v. 12. μοί.

v. 13. γεμονσμένος.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

ODE IX; la 14.e du manuscrit.

v. 1. πέλεια. (ï)

v. 4. θέασα. (ου)

v. 5. πνίεις. Faute d'orthographe causée par la prononciation.

v. 6. τίς ἐσί σοι μέλει δὲ. Barnès a adopté cette leçon : il met un point d'interrogation après σοι, et sous-entend δεσπότης.

v. 21. πέπαθας.

v. 32. πτεροῖσι σὺν καλύπτω. (συσκιασω) Voyez la remarque sur le v. 11 de l'ode v. Je crois qu'il faut s'en tenir à la première leçon, qui étoit aussi celle des manuscrits d'Henri Étienne. Elle peint bien la vanité de la petite colombe, qui croit couvrir Anacréon tout entier de ses ailes. Pour lui conserver ce caractère de vanité qui convient à une servante favorite, je ne voudrois pas, comme l'a proposé H. Étienne, changer le mot οἵας du v. 15, en ὁρᾶς. La colombe veut se rendre importante, en se vantant d'être chargée de lettres d'une grande importance :

καὶ νῦν οἵας ἐκείνου
ἐπιστολὰς κομίζω.

Et maintenant quelles lettres je porte de sa part!

v. 34. βαρβίτῳ, faute d'orthographe.

ODE X; d'Henri Étienne et du manuscrit.

v. 5. En marge τὸ τυχθέν. Le savant Brunck a remarqué que cette forme étoit constamment suivie par Homère.

v. 8. ὅπως ἂν ἐκμάθῃς νιν. (μ, πᾶν)

v. 11. παυλορέκτᾳ. (η)

ODE XI; la sixième du manuscrit.

v. 2. ἀναχρέων. (ο) Pourquoi ne pas écrire au vocatif Ἀνάχρεον suivant la correction interlinéaire, comme Κρέον, vocatif de Κρέων? Au reste, les voyelles longues n'étoient pas encore en usage du temps d'Anacréon. Nous observerons, en passant, que

Digitized by Google

que l'orthographe des livres Grecs antérieurs au quatrième siècle avant notre ère, est celle des copistes et des grammairiens, et non celle des auteurs eux-mêmes, puisque ceux-ci n'employoient pas les lettres ξ, ψ, η, ω (1); sans parler de beaucoup d'autres différences dans l'ancienne orthographe, que nous font connoître les inscriptions.

v. 8. οὐκ οἶδα τὸ δὲ οἶδα.

v. 10. ὡρέπει τὸ τερπνὰ παίζειν.

ODE XII; la 9.e du manuscrit.

v. 2. τί σοι λάλευ χελιδόν. Dans les éditions de Henri Étienne, λάλη χελιδών. Des savans ont observé que la leçon λάλη est fautive, parce que λάλος est des deux genres; λάλε ne s'accorderoit pas avec la mesure du vers. On trouve dans les scholies de Proclus sur Hésiode κολίλη χελιδὼν, comme une expression d'Anacréon; mais qui pourroit assurer que Proclus eût en vue cette pièce-ci, lorsque tant d'ouvrages d'Anacréon sont perdus? La leçon du manuscrit λάλευ mérite beaucoup d'attention; c'est un exemple rare d'un ïonisme dont les copistes ont effacé presque toutes les traces : Τὸ ε καὶ ο εἰς τὴν δίφθογγον ευ κιρνᾶται παρ' αὐλοῖς. *Les Ioniens changent* ε *et* ο *en la diphthongue* ευ (Greg. Corinth. *de dialectis*). En dépit des copistes, il en est resté dans Hérodote un exemple qu'ils n'ont pas pensé à supprimer; c'est ἐδικαίευ pour ἐδίκαιε. *Lib. IV, c. 154.* Le vocatif χελιδὸν du manuscrit est formé comme Ἄπολλον.

v. 5. σευ (ου); la correction est fausse et contraire au dialecte.

v. 9. ὑπ' ὀρθείαισι.

ODE XIII; la 11.e du manuscrit, où elle est intitulée εἰς ἄπιν.

(1) Simonide, qui naquit 557 ans avant l'ère vulgaire, passe pour l'inventeur de ces caractères. Anacréon, avancé en âge, jouissoit de toute sa renommée au temps de la tyrannie d'Hipparque, qui commença l'an 528. Simonide n'avoit alors que vingt-neuf ans : on peut croire qu'il n'avoit pas encore inventé ces caractères, et sur-tout que le vieil Anacréon ne les avoit pas adoptés. Ils ne furent reçus dans les actes publics d'Athènes, que 403 ans avant l'ère vulgaire, sous l'archontat d'Euclide.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

ODE XIV; la 12.e du manuscrit.

v. 2. φιλεῖ με.

v. 4. ἐπιθὴν.

v. 6. χρυσίην.

v. 10. βοείην.

v. 13. εἶτ' ἐαυλὸν, au lieu de εἶθ' ἐαυλόν. Ionisme du même genre que celui qu'a cité Grégoire de Corinthe, οὐκ οἷοί τε; mais le copiste ne devoit pas marquer l'esprit rude sur la première de ἐαυλόν.

v. 16. χραδίης.

v. 17. ἔλυσεν.

v. 18. βοείην.

v. 19. βάλομεν pour βάλωμεν. On trouve des exemples de cette orthographe antique dans Homère, parce que les copistes n'ont pu la changer lorsque le poëte a fait la syllabe brève. Par la même raison, on en trouve un exemple dans toutes les éditions d'Anacréon; ode XLI, v. 2, ἀναμέλψομεν pour ἀναμέλψωμεν.

ODE XV; la 7.e du manuscrit.

v. 1. τὰ γύγου; en marge γύγεο. C'est la véritable orthographe d'Anacréon; comme on n'employoit pas encore l'ω, il ne pouvoit pas écrire γύγεω.

v. 3. οὐδ' εἶλέ πω με ζῆλος.

v. 5. μύθοισιν.

v. 7. ῥόδοισιν.

v. 11. ἐσλίν.

v. 15. λέγει.

ODE XVI; la 26.e du manuscrit, intitulée ἐρωτικὸν ᾠδάριον.

v. 7. με βάλλων.

ODE XVII; la 3.e du manuscrit.

v. 1. τορεύων.

v. 6. βαθύνας.

v. 7. καὶ αὐλοῦ.

Digitized by Google

v. 8. μήτ' ἄμαξαν; ïonisme au lieu de μήθ' ἅμαξαν.

v. 10. τί πλεάδων μέλει μοι; il faut corriger πλειάδων. Cette faute d'orthographe est venue de la prononciation, parce que ει, η, se prononcent de même, c'est-à-dire, comme ι. Toutes ces fautes provenant de la prononciation, et qui sont si communes dans les manuscrits, prouvent, ce qu'on sait d'ailleurs, qu'un lecteur dictoit, tandis que plusieurs copistes écrivoient.

v. 11. τί γὰρ καλοῦ βοώτου. Le savant Brunck dit : *Inepta est Vatic. membr. lectio*, τί γὰρ καλοῦ Βοώλου. Cette question m'a paru n'être pas moins du ressort des savans astronomes que des savans hellénistes ; et j'ai consulté le célèbre astronome Lalande. Il m'a répondu que l'épithète du manuscrit convenoit fort bien au Bootes *[Bouvier]*, parce que cette constellation renferme une des étoiles de la première grandeur, avantage que n'a pas la grande Ourse. Mais il faut lire βοώτεω.

v. 13. καὶ βότρυας καὶ αὐλῶν. Après ce vers, on lit dans le manuscrit les vers suivans, dont la plupart sont défectueux :

καὶ μαίναδας τρυγώσας
ποίει δὲ ληνὸν οἴνου
ληνοβάλας πατοῦντας
τοὺς σαλύεους γελῶντας
καὶ χρυσοὺς τοὺς ἔρωλας
καὶ κυθύρην γελῶσαν
ὁμοῦ καλῷ λυαίῳ
ἔρωλα κ' ἀφροδίτην.

Voyez dans Aulu-Gelle, *l. XIX, c. 9*, comment il lisoit la fin de cette ode.

ODE XVIII; la 4.e du manuscrit, avec ce titre : Ἄλλο εἰς τὸ αὐτὸ πολιήειον.

v. 1. καλπλέχνα, d'un seul mot ; ce qui ne prouve rien, parce que souvent, dans le manuscrit, les mots ne sont pas séparés les uns des autres (1). On lit en marge καλλιλέχνα.

v. 2. ἤδη.

(1) Mais souvent aussi un même mot est coupé en plusieurs parties ; et quelquefois la dernière lettre d'un mot en est détachée et commence le mot suivant.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

v. 3. τὰ πρῶτ' ἡμιν τὰ τερπνά. Il faut observer πρῶτ' pour πρῶθ' : ionisme ; et toujours la même inconséquence du copiste, de marquer le mot suivant de l'esprit rude.

v. 4. ῥόδα φέρουσαν.

v. 5. Il est difficile de décider s'il y a dans le manuscrit ἀργύρεον ou ἀργύεον. Je crois que c'est ἀργύρεον ; on lit en marge αργυρέων μοι δ' ἁπλώσας.

v. 7. παρ' αἰνῶ. Saumaise a proposé de lire παρ' οἴνῳ.

v. 8. μὴ ξένον μοι.

v. 9. ἑσόρημα avec l'esprit doux.

v. 13. χροτῶσα.

v. dernier. ἀϑύρει.

ODE XIX ; la 21.e du manuscrit.

v. 2. πίνει δένδρεα δ' αὐλήν.

Dans le 4.e et le 5.e vers, ἥλιος, ἥλιον, sans marque d'aspiration.

ODE XX ; la 22.e du manuscrit.

v. 10. σεῦ χρῶτα.

v. 13. τενίν. La voyelle ε et la diphthongue αι se prononcent de même.

v. 14. μάργαρος.

v. dernier. πάλει.

ODE XXI ; la 17.e du manuscrit, intitulée ἐρωτικὸν ᾠδάριον.

v. 1. δότε μοι δότε γυναῖκες.

v. 3. ἀπὸ καύματος.

v. 4. πυρωθείς.

v. 7. μου 'πικαίει.

v. 9. καρδίη τίνι σκεπάζω. Longepierre avoit trouvé cette leçon par conjecture, et ponctuoit καρδίη, τίνι σκεπάζω ; le manuscrit n'est pas ponctué.

Digitized by Google

ODE XXII; la 18.e du manuscrit.

v. 1. βαθύλλου.

v. 2. κάθισο, ce qu'il faut peut-être lire κάθισον. Voyez la remarque sur le vers 1 de l'ode LI.

v. 3. ἁπαλάς θ' ἕσεισε χαίτας.

v. 5. παρὰ θ' αὐτόν.

v. 6. πιθοῦς. Ce n'est pas une variété de leçon, mais une simple faute d'orthographe pour πειθοῦς.

v. 7. τίς ἂν οὖν.

v. 8. τοιοῦτο.

ODE XXIII; la 34.e du manuscrit, intitulée εἰς φιλάργυρον.

v. 2. παρεῖχε θηντ βροτοῖς.

v. 4. ἵν' ἀσθενεῖν ἐπελη.

v. 6. εἰ δ' οὖν μὴ τὸ πρίασθαι.

v. 11. ὀφελεῖ.

ODE XXIV; la 38.e du manuscrit.

v. 1. ἐτύχθην. ε

v. 3. ἔγνον.

v. 6. ἔσω. ω La première leçon est conforme à l'ancienne orthographe avant l'usage des voyelles longues.

ODE XXV; la 43.e du manuscrit, intitulée εἰς οἶνον ὠδάριον.

v. 3. τί μοι πόνων τί μοι γόων. c a Le c et l'a écrits au-dessus de chaque hémistiche, indiquent qu'il faut les transposer, et lire τί μοι γόων; τί μοι πόνων;

v. 7. πίωμεν οὖν.

ODE XXVI; la 46.e du manuscrit.

v. 3. δοκῶ.

ODE XXVII; la 47.e du manuscrit.

v. 6. ἔχω δέ τι καὶ.

v. 8. μεθ' ὠδᾶς. τ

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

ODE XXVIII; la 15.e du manuscrit, intitulée εἰς κόρην. On lit au v. 3, κοίρανε, dans le manuscrit comme dans H. Étienne; mais la mesure du vers n'admet pas ce mot, dont la première syllabe est longue. Des savans ont proposé de lire τύραννε, dont la prononciation est bien voisine de la leçon des manuscrits : πέραννε, κίρανε. Lennep, *ad Ep. Phalaridis 97*, voudroit lire κάρανε; mais il est peu vraisemblable qu'Anacréon ait employé ce mot, qui étoit d'un usage si peu commun dans la Grèce, que Xénophon, qui le cite comme se trouvant dans une lettre du roi des Perses, se croit obligé de l'expliquer. *Hellen l. 1, p. 438, editionis Paris. typ. regiis.*

v. 16. τὸλεληθότος. V. l'observation sur le v. 6 de l'ode XXIV.

v. 22. ῥῖνας.

v. 23. ῥόδα τὸ γάλακτι.

v. 28. πεπονται; et en marge πέποιντο.

ODE XXIX; la 16.e du manuscrit, intitulée εἰς νεώτερον βάθυλλον.

v. 4. τὰς μὲν.

v. 5. τὰς δ'.

v. 8. ὡς θέλωσι.

v. 14. ἄρεος ἔλκων.

v. 16. Φοβεῖται.

v. 17. τοῦ δ' ἀπ' ε.

v. 18. ῥοδινὴν.

v. 23. ποιησεις.

v. 24. γέμον τὸ π.

v. 27. μέγα; et en marge μεῖὰ.

v. 33. διονυσίην δὲ ν.

v. 39. ὅτι μοι τὰ νῶτα.

v. 45. ποτ' ἔλθης.

Digitized by Google

ODE XXX; la 19.e du manuscrit.

v. 8. οὐκ ἔξεισιν.

ODE XXXI; la 8.e du manuscrit, intitulée εἰς ἑαυτὸν μεμεθυσμένον.

v. 8. σὺ ἐρυθρὸν; et en marge δὲ λέυκον. Si cette dernière leçon étoit bonne, cette ode ne seroit pas d'Anacréon; car Eustathe nous apprend que les anciens ne connoissoient ni vin blanc, ni vin clairet. Homère dit, αἴθοπα οἶνον.

v. 10. ἐμαίνετ' ἤρακ. Ionisme; mais il ne falloit pas marquer l'esprit rude sur ἡρακλῆς.

v. 16. ἐγὼ σὺ ἔχω.

Le v. 1. est comme dans les éditions de H. Étienne, ἄφες με τοὺς θεούς σοι. C'est inutilement que des éditeurs ont voulu le changer. La phrase est elliptique; elle se trouve entière dans Longus, *liv. IV;* σοὶ ἐπόμνυμι τὸν ἐμὸν θεόν. L'autorité de Longus n'est pas méprisable; car ces sophistes se piquoient d'imiter servilement les anciens.

ODE XXXII; la 13.e du manuscrit.

v. 2. καλεῖπτεῖν.

v. 3. κυμαθῶδες.

v. 6. ποῶ. La suppression de l'ι étoit propre au dialecte Attique, comme ποῶ pour ποιῶ, πόημα pour πόιημα, κλάειν pour κλαίειν. Elle avoit aussi lieu dans d'autres dialectes (Greg. Corinth. *de dialectis*). Il y avoit de grands rapports entre l'ïonisme et l'atticisme ancien.

v. 11. ὀρμαθοὺς avec l'esprit doux.

v. 13. ὅπου καλλιγυναῖκες.

v. 16. καὶ καρίην ῥόδον τε.

v. 25. καὶ τοὺς ἀγαδείρων ἑκλός.

ODE XXXIII; la 25.e du manuscrit.

v. 1. χελιδών. La correction χελιδὸν semble indiquer que c'étoit la leçon du manuscrit qui servit d'original à celui du Vatican. Il pouvoit être fort ancien, et copié d'après un autre

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

encore beaucoup plus ancien, ce qui donneroit du poids au grand nombre d'ïonismes et d'archaïsmes que nous rencontrons.

v. 2. ἐπσίη.

v. 7. εν χραδίη κηλινν.

v. 10. ὁ δ' ἡμῖν λεπτός.

v. 11. ἀεί. (1)

ODE XXXIV; la 49.e du manuscrit.

v. 2. αἴθηραν, pour ἔθειρεν. Mauvaise orthographe causée par la prononciation; αι se prononce en ε.

v. 4. ἄνθος ἀκμαῖον τὰς ἐμ[illegible].

v. 5. δῶρα τὰ φίλτρα διώξεις. On a douté que διώκειν pût être pris dans le sens de *pellere;* on oublioit qu'Homère a dit, διώκω δ' ὄυτιν' ἔγωγε, *je ne chasse personne.* Odyss. Σ. v. 408.

v. 6. ὄρα κὰν ἐν.

v. 8. ῥοΐδοις.

ODE XXXV; la 52.e du manuscrit.

v. 2. δοκεῖ τις εἶναι μοι ξεύς.

v. 3. νώτοις,

v. 4. σιδωνίαν,

v. 5. παρὰ δὲ.

v. 7. οὐκ ἀν οὖν ταῦρος,

v. 11. μόνος ἐκεῖνος.

ODE XXXVI; la 50.e du manuscrit, intitulée εἰς ἀνέτως ζῆν.

v. 4. ὀφελούντων, archaïsme, pour ὠφελούντων, parce que les anciens n'avoient pas l'ω.

(1) Des savans très-respectables, et Saumaise à leur tête, ont voulu changer, au dernier vers, le mot ἐκβοῆσαι, qui se trouve dans notre manuscrit comme dans ceux de H. Étienne. J'ose n'être pas de leur avis. Le mot βοὴ, qui signifie *cri,* signifie aussi *combat;* et c'est même, peut-être, son acception primitive. Ce qui me le persuade, c'est que le mot *boi* a cette signification dans la langue Slavonne; et je crois que la langue Grecque et la Slavonne ont eu une origine commune. De βοὴ, *combat,* s'est formé βοάω, *je combats;* d'où est venu βοηθέω, *je combats pour secourir.* Le verbe ἐκβοῆσαι, par la force de la préposition ἐξ, signifie donc *chasser en combattant,* ou *combattre pour chasser, pour repousser.* Thucydide s'en est servi dans le même sens, liv. I, chap. 105 : Καὶ οἱ Ἀθηναῖοι ἐκβοήσαντες ἐκ τῶν Μεγάρων. On a voulu aussi corriger ce passage; mais Anacréon et Thucydide se servent mutuellement d'appuis.

ODE

ODE XXXVII; la 44.e du manuscrit.

v. 2. βρύουσι ῥόδα.

v. 5. νῆσα.

v. 13. καλὰ κλόνον.

ODE XXXVIII; la 45.e du manuscrit.

v. 4. σκῆπτρον ἔχων.

v. 9. μελίχρουν.

v. 12. σιληνὸν, faute d'orthographe; ι pour ει, qui se prononce de même.

ODE XXXIX; la 48.e du manuscrit, intitulée εἰς συμπόσιον.

v. 5. ἀπορίπτανται; forme en μι, chère aux Æoliens, et que le poëte peut leur avoir empruntée.

v. 9. ὅτε βάκχος.

v. 10. πολυανθέσιν ἐν ἄυραις.

v. 25. τοῦτο μοι μόνῳ.

v. 26. τοῦτ' ἐγώ.

v. 27. τὸ θανεῖν γὰρ μετὰ πάντων.

ODE XL; la 33.e du manuscrit.

v. 4. τὸν δάκτυλον παπαχθές.

v. 5. τὰς χεῖρας.

v. 11. καλοῦσιν.

ODE XLI; la 36.e du manuscrit.

v. 1. λιαρὸν πίομεν οἶνον. *Voyez* ode XIV, v. 19.

v. 11. πῶμα.

v. 14. ἀνεμοτρόπῳ. Dans le dialecte ïonien, qui n'aspire pas, le mot ἀνεμότροπος est précisément le même qu'ἀνεμότροφος dans les autres dialectes. Je soupçonnerois qu'au vers 5, τὸν ὁμότροπον, est un ïonisme pour ὁμότροφον.

v. 17. τί γὰρ ἐστί σοι κέρδος.

v. 18. ὀδυρώμενος.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

v. 24. θέλουσι. (1)

ODE XLII; la 40.e du manuscrit, intitulée ἐρωτικὸν ᾠδάριον.

v. 1. ποθέομεν. La première leçon nous représente l'orthographe du temps d'Anacréon.

v. 3. ὅτ' ἄν.

v. 11. φιλολοιδόροισι γ.

v. 12. ἔφευγε.

v. 13. φυγέω

v. 17. ἥσυχον, sans marque d'aspiration sur la première.

ODE XLIII; la 32.e du manuscrit.

v. 2. ὅτε δενδρέων.

v. 4. ἀείδεις.

v. 5. καινὰ πάντα; bonne leçon : *Omnia mirabilia (vel nova) quæcunque ferunt anni tempestates.*

v. 7. κοπόσα φέρουσιν ὧραι. L'orthographe du mot κοπόσα pour χ' ὁπόσα est ïonique, ainsi que celle du mot ὧραι, qui n'est point marqué de l'esprit rude.

v. 10. βροτοῖσιν.

v. 15. τὸ δὲ γῆρας εὖ σε τηρεῖ. Je crois cette leçon bonne : *La vieillesse te conserve bien,* comme nous disons, *un vieillard bien conservé.*

v. 16. γηγενῆ φίλυπνε.

v. 17. ἀπαθὲς ἀνεμόσαρκε.

(1) Deux savans, hommes de beaucoup d'esprit, Tannegui le Fèvre et Brunck, ont jugé cette ode indigne d'Anacréon. J'avoue qu'elle est faible; mais Anacréon a pu dormir quelquefois comme Homère. Je ne doute pas qu'elle ne passât pour un ouvrage de notre poëte, au temps de Grégoire de Nazianze, qui en a imité un passage :

Δι' ὃν ὕμνος, δι' ὃν αἶνος,
δι' ὃν Ἀγγέλων χορεῖαι,
δι' ὃν αἰῶνες ἄπαυστοι,
δι' ὃν ἥλιος προλάμπει,
δι' ὃν ὁ δρόμος σελήνης,
δι' ὃν ἄστρων μέγα κάλλος,
δι' ὃν ἄνθρωπος ὁ σεμνὸς
ἔλαχεν νοεῖν τὸ θεῖον.

Digitized by Google

ODE XLIV; la 28.e du manuscrit, intitulée ὄναρ.

v. 3. μόλιϐδον. On trouve dans les auteurs μόλυϐδος, μόλυϐος, μόλιϐδος, μόλιϐος. La forme μόλιϐδος se trouve dans Hérodote, liv. 1, chap. 186; ce qui prouve qu'elle est ïonique.

v. 6. τὸ δ' ὄναρ εἶναι.

v. 9. διολισθένειν.

ODE XLV; la 27.e du manuscrit.

v. 2. λιμνίαις.

v. 4. ἐπόει. Voy. la remarque sur le v. 6 de l'ode XXXII.

v. 11. εἶπεν.

v. 13. ἔλαϐεν.

v. 17. Φησίν.

Après le 12.e vers se trouve le dernier de la pièce, qui cependant est répété à la fin. Il est déplacé la première fois.

ODE XLVI. Dans le manuscrit, cette ode fait suite à la 45.e des éditions, comme si ce n'étoit qu'un même morceau. Point de variantes.

ODE XLVII; la 37.e du manuscrit, intitulée εἰς πρεσϐύτην.

v. 2. χορευτην.

v. 3. ἂν δ' ὁ γέρων χ.

v. 4. ἐσθιν.

ODE XLVIII; la 2.e du manuscrit, où elle porte en tête ces mots, Τοῦ αὐλοῦ βασιλίου; ce qui prouve, qu'ainsi que la première, elle n'est pas d'Anacréon, mais d'un poëte nommé *Basile*. Elle n'offre point de variantes, si ce n'est qu'à la fin de la pièce les deux premiers vers sont répétés comme un refrain: Δότε μοι λύρην κ. τ. λ.

ODE XLIX. Dans le manuscrit elle fait suite à la précédente, dont elle n'est pas détachée.

v. 4. ἑτεροπνόους, et en marge ἑτερσπιρ très-nettement écrit. Par le changement si commun de l'η en ι, je crois qu'il faut lire ἑτεροπηρ, c'est-à-dire, ἑτεροπήρους, *flûtes boiteuses*, que les Latins appeloient *tibias impares*.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

C'est ici le lieu de rapporter la première ode du manuscrit, dont l'auteur est le même Basile. Elle a été publiée pour la première fois par Henri Étienne, qui l'a même traduite en vers. Casaubon l'a rapportée dans ses Commentaires sur Athénée, colonne 952. On n'en connoissoit pas l'auteur : elle a été depuis imprimée plusieurs fois à la suite d'Anacréon. La voici telle qu'elle a été publiée; les leçons du manuscrit seront marquées à la marge droite.

Ἀναχρέων ἰδών με,
ὁ Τήϊος μελῳδὸς,
ὄναρ λέγων, προσεῖπεν. Ms. προεῖπεν.
κἀγὼ, δραμὼν πρὸς αὐτὸν,
περιπλάκην φιλήσας. Ms. περὶ πλάκην.
γέρων μὲν ἦν, καλὸς δὲ,
καλός γε, καὶ φίλευνος·
τὸ χεῖλος ὤζεν οἴνου·
τρέμοντα δ' αὐτὸν ἤδη
Ερως ἐχειραγώγει.
ὁ δ', ἐξελὼν καρήνου,
ἐμοὶ πέφος δίδωσι.
τὸ δ' ὤζ' Ἀναχρέοντος.
ἐγὼ δ' ὁ μωρὸς ἅρπας
ἐδησάμην μετώπῳ·
καὶ δῆθην ἄχρι καὶ νῦν
ἔρωτος οὐ πέπαυμαι.

ODE L; la 55.e du manuscrit.

v. 1. πόνοις.
v. 2. πόθοις.
v. 6. πόθον ἄσονον
v. 10. τέμψωσι.
v. 12. Ϝϊντόν.

ODE LI; la 56.e du manuscrit.

v. 1, ποντῳ. Il faut observer que, dans le manuscrit, l'o

Digitized by Google

final, sur-tout quand il est écrit au-dessus de la ligne, équivaut à ος et à ον. Ainsi dans l'ode V, le dernier vers est écrit ainsi : ῥόδον ὦ φερις^ο ἄνθ^ο. Dans le premier mot l'ο signifie ον, et dans le dernier ος. Ces exemples sont fréquens.

v. 4, θαλάσσης. Si c'étoit ici la leçon de l'auteur, l'ode seroit d'un âge plus récent que celui d'Anacréon. La forme παλάσση pour παλάσσα, est du nouvel atticisme, et Thucydide ne l'a point employée.

v. 7. ἀέρθη. ης ι

v. 10. μὴ θέμις ὁρᾶσθαι.

v. 11. κύμασιν καλύπτει.

v. 12. ἀλαλημένος.

v. 13. λευκάν.

v. 14. ἀπαλοχρόους παλάμ.ς; et en marge χαλήν^ς.

v. 18. δηρῆς. ει

v. 22. διαφαίνεσθοι. ε ο

v. 23, ὀρχοῦνται. La mesure du vers fait voir que c'est une fausse leçon; car d'ailleurs ce verbe s'accorderoit bien avec le ris de l'amour et du desir, et avec la gaieté des poissons qui forment des chœurs de danse. Dans un auteur en prose, on seroit tenté de l'adopter. C'est ainsi, sans doute, que chez ces auteurs, où l'on n'est pas averti par une mesure déterminée, on a souvent porté dans le texte des leçons auxquelles ils n'avoient jamais pensé, et qui paroissoient préférables à celles qui leur appartenoient. On croyoit corriger des copistes, et l'on portoit une main téméraire sur les auteurs eux-mêmes.

ODE LII; la 58.e du manuscrit.

v. 1. μελανοχροτα. ω

v. 5. πατοῦσιν.

v. 8. ἐπιληνέοισιν.

v. 15. νέος.

v. 20. ῥοδότην simple faute d'orthographe : η pour ι.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

ODE LIII; qui est aussi la 53.e du manuscrit.

V. 1. στεφανηφόρον.

V. 2. μέλομαι. La forme μέλομαι, dans le sens de μέλπω, ou μέλπομαι, *canto*, ne doit pas être légèrement rejetée; elle est analogique, μέλος, μέλομαι : il semble douteux que l'*amphimacer*, μέλπομαι, puisse être admis au premier pied. Les vers où se trouve cette mesure peuvent être soupçonnés de corruption.

V. 3. μέλπ$^{\varsigma}$ ou μέλπ$^{\nu}$.

V. 5. βρότων χάρμα.

V. 11. ποιουν.

V. 13. λαβον.

V. 16. ἃ αυφῶ. (1)

V. 19. τί δὲ δίχα τοῦ ῥόδου. Les deux mots τί δὲ sont de la même main, mais hors de la ligne, qui commençoit d'abord par δίχα.

V. 24. νοσοισιν.

V. 29. Φέρε δὴ Φύσιν.

V. 34. ἐδείκνυε ζεὺς. Après ce vers, on lit, dans le manuscrit, celui-ci :

Φοβερὰν θέαν ὀλύμπῳ.

Il est écrit ainsi : Φοβερ$^{\nu}$ θέαν ὀλύμπ. Ainsi on peut lire Φοβερὴν, conformément au dialecte ïonien.

V. 35. ῥόδον ἀγητόν.

V. 36. ἤνθησε χθών.

V. 38. θεῶν θ' ὁμοι.

V. 40. ἀνέθηλειν.

V. 42. λυιαίῳ.

(1) Ce vers a tourmenté les éditeurs, et donné lieu à un grand nombre de conjectures. Ne pourroit-on pas lire :

Τὸ σόφῳ τὸ δ' αὐλὸ περπνόν.
Hæc poëtæ, hæc ipsa grata est.

Digitized by Google

ODE LIV; la 51.e du manuscrit.

v. 1. ὅτ' ἐγώ σε νέοις ὁ.

v. 2. πάρεσθιν ηϐα.

v. 3. τότε δὲ τότ' ἐς χ.

α α ι ω

v. 5. περιμεινον.

v. 9. διονυσίοις. ῥοὸν

v. 10. φερέτω ῥοιάν.

ODE LV. Elle est, dans le manuscrit, la suite de la 16.e des éditions Σὺ μὲν λέγεις τὰ Θήϐης.

v. 2. ἔχουσιν.

ODE LVI; la 57.e du manuscrit.

ω

v. 2. ὅταν με φέυγει χραιπνοῖς.

v. 6. μισῶν θέλειτο θ.

v. 11. ἐλῶν, marqué de l'esprit doux.

v. 15. ἄφνω προσειπ' ὁ ῥρ. η

v. 20. μεἰ'ὰν δόλοις με θέλγεις. On voit l'orthographe antique dans θέλγεις pour θελγῃς. Avant l'usage des voyelles longues, on écrivoit par ει ce qu'on écrivit dans la suite par η. C'est pour cela qu'après l'invention de cette dernière lettre, les Attiques écrivirent ἵπωῃς, le mot que jusqu'alors ils avoient écrit ἵπωεις. Mais on a eu tort de prêter cette orthographe à Aristophane, parce que ce n'étoit pas encore celle de son temps.

v. 21. χρυησου, avec un court filet entre deux points au-dessus de l'η, ce qui marque qu'il faut le supprimer. Les derniers vers de cette ode sont également corrompus et inintelligibles dans le manuscrit et dans les imprimés. Elle ne se trouve point dans les éditions du C. Brunck, et on ne l'y regrette pas.

ODE À APOLLON : Εἰς Ἀπόλλωνα. Elle est la 59.e et dernière du manuscrit. On ne peut soupçonner qu'elle soit d'Anacréon, puisque l'auteur, v. 30, ordonne à son esprit de prendre Anacréon pour modèle. Aussi le C. Brunck l'a-t-il rejetée de ses éditions de notre poëte.

v. 3. μελέτη σῇ ἐπέσθω πάντη.

ω

v. 4. ἄωτον.

Digitized by Google

ANACRÉON DU VATICAN.

v. 9. ποικίλον σῆ.

v. 10. σύναυλος ἠχθη.

v. 14. λαλέων ἔρωτα.

v. 15. ἀνεμόλιον.

v. 16. ἐς᾽ ἀκόυσ. Et en marge, εὐτ᾽ ακουσ.

v. 18. ἄμειψα.

v. 19. επ᾽ ἠχεῖ.

v. 38. ανδρασιν.

v. 39. λύρην σῆ᾽ ἀλύπαπαστ: σῆ mot barbare.

v. 41. χρίνει.

v. 45. ξείνοισιν σε σῆ.

v. 48. μουσαις.

v. 49. οειναις.

v. 50 et dernier. Il est écrit deux fois. La première leçon est barbare; ἀἰ γλαυ τελ αμωρϊῶχαν; la seconde comme dans les éditions. Toute cette pièce est fort corrompue dans le manuscrit et dans les imprimés.

Au-dessous du dernier vers, on lit cette ligne dans le manuscrit : τέλος τῶν ἀνακρέοντος συμποσιακῶν.

ODE LVII; la 39.e du manuscrit, avec ce titre : εἰς τὸ ἔαρ, ἤτοι καλος.

v. 5. Βάκχειον εἰδεῖν.

La 4.e ode du manuscrit καλὴ τέχνα, porte en titre τοῦ αὐλοῦ ἀνακρέοντος, et la 5.e τοῦ αὐλοῦ εἰς ἔρωτα. Celle-ci y est donc attribuée à Anacréon. Cependant elle se trouve aussi dans l'Anthologie, *liv VII, épigr. 185*, sous le nom de Julien d'Égypte. Ιουλιανου ἀπὸ ὑπάρχων Αιγυπτίου. La voici telle qu'on la lit dans le manuscrit : au vers 5.e, la mesure exige qu'on lise ἔπινον au lieu d'ἔπιον, et c'est ainsi qu'a corrigé le savant Brunck.

La fin de chaque vers est marquée par deux points dans le manuscrit,

Digitized by Google

manuscrit, et nous avons déjà observé qu'on n'y trouve pas de majuscules.

ANACRÉON DU VATICAN.

εἰς ἔρωτα.

στέφος πλέκων ποτ' εὖρον:
ἐν τοῖς ῥόδοις ἔρωτα:
καὶ τῶν πιερῶν κατασχὼν:
ἐβάπτισ' εἰς τὸν οἶνον:
λαβὼν δ' ἔπιον αὐτὸν:
καὶ νῦν ἔσω μελῶν μου:
πτεροῖσι γαργαλίζει.

Il ne nous reste plus, pour faire connoître le manuscrit entier, que d'en transcrire l'ode 20.e Elle n'y a point d'autre titre que ἄλλο.

ἡδυμελὴς ἀνακρέων:
ἡδυμελὴς δὲ σαπφῶ:
πινδαρικὸν τόδε μοι μέλος:
συγκεράσας τις ἐγχέοι:
τὰ τρία ταῦτα μοι δοκεῖ:
καὶ διόνυσος εἰστελθὼν:
καὶ παφίη παρόχροος: marg. λιπαρόχρο.
καὶ αὐτὸς ἔρως κὰν ἐπίειν.

On dira peut-être que les archaïsmes et les ïonismes que j'ai observés dans le manuscrit, ne proviennent que de l'ignorance du copiste, qui ne savoit pas même l'orthographe de son temps. Je ne répugne pas à le croire : mais il n'en reste pas moins vrai que ce sont, en effet, des ïonismes et des archaïsmes; et j'ai pensé qu'il n'étoit pas inutile de les remarquer.

Digitized by Google

LE MARIAGE DES SEPT ARTS,

Conte philosophique par TAINTURIER, *tiré du Ms. 7218, fol. 257 v.°*

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

EN me voyant qualifier de philosophique un conte du XIII.e siècle, je m'attends qu'on sera étonné. Les préjugés sont tels sur les temps qui précédèrent le règne de François I.er, nous sommes tellement accoutumés à regarder l'ignorance et la superstition comme les deux caractères principaux qui les distinguent, qu'il nous en coûtera toujours, je le sens, d'y supposer de la philosophie.

Mais nos préventions ne sont-elles pas injustes? Quand on veut juger un siècle quelconque, ne seroit-il pas raisonnable de commencer avant tout par ne pas confondre avec la nation entière, quelques individus isolés qui, bien que nés dans son sein, semblent pourtant en quelque sorte ne pas lui appartenir? Et ne devroit-on pas se dire qu'au milieu d'une lande aride et inculte, nous voyons, tous les jours, Nature faire éclore une fleur digne de notre admiration?

Oui, sans doute, au temps dont je parle, la masse générale des Français étoit encore dans les ténèbres; et le régime féodal, naturellement oppressif puisqu'il n'étoit qu'une oligarchie produite et entretenue par la violence des armes, devoit l'y retenir long-temps. Les écoles elles-mêmes, dont le propre étoit de l'éclairer, ne pouvoient, par le mauvais genre de leurs études, que l'abrutir encore. Mais à travers toute cette barbarie, la classe des gens cultivés avoit quelques bons esprits, dont la raison devançoit beaucoup celle de leurs contemporains; comme, dans la classe des gens instruits, on trouvoit certains hommes privilégiés qui seuls réunissoient à-peu-près toutes les connoissances que comportoit leur siècle. On a vu un exemple de ceux-ci dans cet Omons, auteur d'une *Image du monde* dont j'ai donné

Digitized by Google

ci-dessus la notice : on va voir un exemple des autres dans notre poëte Tainturier.

MARIAGE des SEPT ARTS.

En effet, si le propre de la poësie est d'exalter l'imagination, un de ses fruits les plus ordinaires ne doit-il pas être d'enflammer le courage, de développer les facultés pensantes, de former de ces êtres intrépides qu'aucune crainte n'arrêtera, et qui ne ménageront pas plus les abus et les préjugés que les puissances et les rois ?

C'est ce qu'entre beaucoup d'autres, firent, ainsi que l'ont prouvé mes notices précédentes, les auteurs de *la Bataille des Vices contre les Vertus*, des deux *Romans du Renard*, des deux *Bibles* ; c'est ce que fit spécialement le moine Guiot, qui, non content d'attaquer avec vigueur presque tous les ordres religieux, les diverses hiérarchies de l'église, et le pape lui-même, poussa le prodige de l'audace jusqu'à proposer une croisade contre la cour romaine. Les personnes qui ont lu mon édition des *Fabliaux*, savent combien de sorties violentes ou de railleries caustiques les poëtes de ce temps se sont permises sur les choses qu'alors on craignoit ou l'on respectoit davantage ; excommunications, croisades, pélerinages, puissance ecclésiastique, miracles, &c., paradis même et enfer.

Ces déclamations n'étoient pas toujours, à beaucoup près, de la philosophie ; mais elles y conduisoient. Tantôt, par excès, elles dépassoient le but ; tantôt elles s'en écartoient par maladresse : mais elles en produisoient d'autres qui, plus heureuses, y touchoient. Ainsi marche la raison humaine : ses progrès sont lents ; et ce qui est pire encore, les succès n'en sont pas toujours assurés. Très-rarement ce que nos écrivains ont fait pour elle, a réussi : mais le germe au moins restoit intact ; et par la suite, plus ou moins tard, il prenoit racine. Si aujourd'hui il est beaucoup de préjugés dont nous sommes guéris, le croira-t-on que c'est à certains hommes nés dans les siècles d'ignorance, que nous le devons !

Celui-là se tromperoit donc, qui, pour apprécier un siècle quelconque, iroit citer quelques écrivains particuliers ; mais il se tromperoit bien plus grossièrement encore, s'il alloit y supposer une nuit si universelle et si profonde, qu'il n'y auroit eu absolument aucune lumière.

Digitized by Google

MARIAGE des SEPT ARTS.

Au temps où écrivoit notre auteur, l'usage avoit établi que les membres et professeurs des universités, *maîtres* dans ce qu'on appeloit les *sept arts*, fussent tous clercs ou célibataires; et ceci étoit une suite de la haute estime que la religion attachoit à l'état de virginité. On le croyoit si parfait, qu'on y astreignoit jusqu'à des professions à qui elle devoit coûter beaucoup; jusqu'à celle des médecins, par exemple, gens qui, assujettis par état à voir sans cesse des personnes du sexe, passoient leur vie entre le double danger du scandale ou d'une continence très-pénible. On sembloit croire qu'un père de famille ne pouvoit ni enseigner ni guérir aussi bien qu'un prêtre.

Tel est le préjugé qu'entreprit de combattre Tainturier; et tel est le motif qui m' léterminé à qualifier sa pièce du titre de philosophique.

L'abus qu'il attaquoit étoit si évidemment absurde, et il l'attaque avec tant d'esprit, qu'assurément je ne doute point qu'il n'ait trouvé, parmi ses contemporains, beaucoup de gens qui lui applaudirent. Cep ndant il fut de ceux dont j'ai fait mention plus haut, qui parlèrent raison à leur siècle, et qui parlèrent sans succès. Ce n'est qu'en 1451 que les médecins obtinrent d'être mariés : encore fallut-il, pour les y autoriser, un réglement du cardinal-légat d'Estouteville, qui, chargé de la réforme des collèges, chapitres et universités de France, fit ce travail avec des commissaires royaux. Quant aux autres professeurs, le mariage n'eut lieu pour eux qu'assez long-temps après; et ce fut même plutôt une sorte d'usurpation, introduite insensiblement par l'exemple; et sur laquelle on ferma les yeux, qu'un droit établi et reconnu.

Hist. de l'Univ. par Crévier, tom. IV, pag. 181.

Ibid. tom. VI. pag. 25.

La fiction du *Mariage des sept Arts* est un songe; et, comme telle, elle n'a rien de nouveau. On verra, dans une autre notice, le joli conte *de la Folle et de la Sage* être supposé également le produit d'un songe. Le trop fameux *roman de la Rose* n'est que le très-long et très-insipide récit d'un songe bien bizarre. En un mot, pendant tout le cours du XIII.e siècle et des deux suivans, on ne vit guère, chez nos poëtes, et même chez nos prosateurs, que des songes, à la faveur desquels les auteurs débitoient, selon leur goût particulier, ou de la morale, ou des allégories,

Digitized by Google

ou des obscénités. Mais ces visions, quoique toutes calquées sur le même modèle, étoient bien loin de se ressembler toutes en mérite ; et tandis que la plupart n'étoient que des rêves de sots, tel autre écrivain songeoit comme un homme d'esprit. Rien, par exemple, de plus sensé, de plus agréable, que le songe de *la Folle et de la Sage ;* rien de plus plaisant, de plus ingénieux, selon moi, que celui de Tainturier. En voici l'extrait. Mes lecteurs n'ont pas oublié ce que j'ai dit sur les *sept Arts* dans la notice de l'*Image du Monde ;* et ils se rappellent, sans doute, que ces *Arts* étoient Grammaire, Musique, Logique, Rhétorique, Astronomie, Arithmétique et Géométrie. Ici Grammaire est censée la plus ancienne et la mère des autres, parce qu'elle est l'art du langage, et que le langage a dû précéder toutes les sciences.

MARIAGE des SEPT ARTS.

Le rimeur suppose donc qu'un jour, pendant son sommeil, il fut transporté en songe dans une prairie émaillée de fleurs, et que là il vit arriver sept dames, toutes très-belles. Grammaire, la plus agée de toutes, s'étant assise, les six autres prirent place autour d'elle, et alors elle leur parla ainsi :

« Mes filles, quoique vous ayez dans le monde plus de con-» sidération que moi, je n'en suis pas moins votre mère : vous » le savez ; et à ce titre, vous me devez respect. Mais tel est le » sort ordinaire des choses d'ici bas ; les sources y sont moins » connues que les fleuves qu'elles produisent. Au reste, mon » dessein, en vous rappelant ceci, est de vous épargner des » représentations sur ce que j'ai à vous dire. Or, je vous annonce » que je vais me marier ; et c'est pour vous en prévenir que je » vous ai assemblées ici ».

A ce discours, les six filles parurent étonnées : elles se regardoient les unes les autres, et furent même quelque temps sans parler. Enfin la plus jeune (Logique) se leva : c'étoit, de toutes, la moins riche ; elle avoit le teint pâle, mais la langue bien affilée.

D'abord elle promena ses regards sur sa mère et ses sœurs ; puis elle déclara que, loin de la blâmer, elle avoit la même intention qu'elle, et se proposoit de suivre bientôt son exemple.

Digitized by Google

MARIAGE des SEPT ARTS.

Rhétorique, la plus aimable des six, et celle de toutes qui avoit le plus d'esprit, prit la parole ensuite, et fit le même aveu.

Il en fut ainsi de Musique, la plus gaie de toute la famille, ainsi que d'Astronomie, de Géométrie et d'Arithmétique : toutes annoncèrent qu'elles avoient formé le même projet.

Déjà elles se félicitoient et s'encourageoient mutuellement, quand tout-à-coup s'avança vers elles une grave matrone, vêtue de camelin (1); c'étoit Théologie, accompagnée de Médecine (2).

La dame voulut savoir quel étoit le sujet de la conversation : on le lui dit; et elle n'osa ni blâmer ni désapprouver les sœurs (3); mais elle vanta beaucoup l'état de virginité, parla des dangers et des inconvéniens du mariage, et engagea la mère et les filles à y renoncer. « Arrêtez, dit Médecine; et ne vous hâtez point » trop de prononcer : qui sait si ces dames ne sont point du » nombre de celles à qui mariage est bon » ?

En parlant ainsi, Médecine alla leur tâter le pouls à toutes sept; et elle ajouta, en riant : « Mesdames, mariez-vous ».

A ces mots, toutes éclatèrent de rire. Théologie elle-même approuva le projet, et elle déclara que le mariage étoit un état respectable, puisque Dieu lui-même l'avoit établi, en unissant Eve avec Adam.

(1) Camelin ou camelot, sorte d'étoffe commune, que portoient ordinairement les ecclésiastiques, et que Saint-Louis avoit adoptée par dévotion. Cependant il y avoit, dans les camelins, des qualités plus grossières ou plus fines; et ceux des membres du clergé qui étoient coquets, ne s'habilloient que de ceux de la dernière espèce. Joinville nous a même transmis, à ce sujet, une anecdote sur Robert, le fondateur de la maison de Sorbonne. Vêtu de vair, selon la coutume des gens de son état, Joinville se trouvoit chez le roi avec Robert. Tout-à-coup, le caffard l'apostrophe; et il lui fait un reproche d'avoir un habillement précieux, tandis que le roi ne portoit que du camelin. « Le » vêtement que j'ai, répond le sénéchal, est celui que m'ont laissé mes » parens : *mès vous, faites à blasmer* » [vous faites une chose blâmable]; » *car vous estes fils de vilain et de* » *vilaine, et avez lessié l'abit de vostre* » *père et vostre mère, et estes vestu de* » *plus riche camelin que le roi n'est* [a] ».

[a] *Joinv. édit. du Louv. p. 8.*

(2) Il y avoit, dans l'université, des écoles de médecine; et voilà pourquoi Médecine vient avec Théologie.

(3) Dans les principes du catholicisme, le mariage étant un sacrement, Théologie ne pouvoit le blâmer; mais, selon ces mêmes principes aussi, elle devoit lui préférer de beaucoup l'état de virginité. Le poëte, en la faisant parler dans cet esprit, observe parfaitement les convenances : et d'ailleurs la prudence lui dictoit ce langage; un autre eût été trop dangereux pour lui.

Digitized by Google

On fit donc venir les sept maris, et les noces se célébrèrent avec grand appareil. La musique sur-tout fut délicieuse, et l'on y but des vins auprès desquels ceux de Cana n'eussent rien été.

MARIAGE des SEPT ARTS.

L'auteur ajoute que tout ce bruit le réveilla. Mais comme il avoit à craindre que le fanatisme des prêtres ne lui fît un crime d'une doctrine qu'ils improuvoient, il finit par une plaisanterie que je trouve fort adroite, en ce que, dépouillant son conte de l'air sérieux qu'il pouvoit avoir, il semble ne le donner que comme une fable.

« Je m'éveillai, dit-il : mais l'odeur et la vue de ces bons vins » m'avoient échauffé le gosier; et, depuis ce moment, je fus » long-temps altéré ».

Digitized by Google

LA BATAILLE DES SEPT ARTS,

FICTION CRITIQUE ET SATIRIQUE,

Par HENRI, *d'Andéli*,

Tirée des Mss. 7218, au f.° 135, et S. Germ. n.° 1830, au fol. 112 v.°

Nota. Les versions des deux manuscrits diffèrent entre elles par des variantes très-considérables.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

QUOIQUE cette pièce, publiée vers le déclin du XIII.e siècle, soit piquante par sa fiction et par le bon goût que l'auteur annonce dans son épilogue, néanmoins le style en est si obscur, qu'elle en devient presque énigmatique. Dailleurs, tous ses détails tiennent à l'état où se trouvoient alors les études en France; et si l'on ne connoît ce qu'étoient à cette époque l'enseignement et les sciences, il est très-difficile de la suivre et de l'entendre.

Voici quelques notions qui en faciliteront l'intelligence.

Dès le XII.e siècle, certains personnages marquans avoient commencé à montrer quelque estime pour les bons auteurs de la latinité, et sur-tout pour Virgile et Cicéron. Bernard de Chartres et d'autres maîtres les expliquoient dans leurs écoles. Aussi, parmi les nombreux écrivains de ce temps, en vit-on plusieurs, tels qu'Abélard, Hildebert, Gautier de Châtillon, Jean de Salisbury, &c., se distinguer déjà par quelque élégance et quelque pureté de style.

Ce goût de l'antique ne pouvoit manquer de ramener bientôt les beaux jours de la bonne littérature, de la saine critique et de la raison. Mais la théologie scolastique venoit de naître: l'empire qu'elle usurpa tout-à-coup, soit dans les écoles et l'université, soit dans les diverses classes du clergé tant séculier que régulier, tourna tous les esprits vers les subtilités et les disputes;

Digitized by Google

disputes; et elle ne fut malheureusement que trop secondée par l'art des ergoteries que produisit, de son côté, la logique ou dialectique d'Aristote.

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

On connoît le sort littéraire de ce philosophe célèbre, que la nature sembloit avoir condamné à subir dans ses écrits les vicissitudes de bonne et mauvaise fortune qu'il avoit éprouvées pendant sa vie. Censuré dans les premiers siècles de l'église par certains Pères, loué par d'autres; connu dans l'Occident par Boëce, accueilli en France sous Charlemagne, puis oublié, il pénètre avec gloire chez les Arabes d'Asie, d'Afrique et d'Espagne, qui établissent des colléges pour l'enseigner, le traduisent et le commentent. Nos relations avec les Espagnols nous en procurent quelques traités. En 1167, nous recevons de Constantinople une collection de ses œuvres: plusieurs sont traduites; l'université les reçoit avec enthousiasme; et l'engouement est tel, que dans les chaires de théologie on va jusqu'à citer son autorité, et même celle de ses commentateurs Arabes, Avicenne et Averroès. Mais en 1210, un concile de Paris le défend sous peine d'excommunication, et il le condamne au feu. Cinq ans après, le cardinal-légat Robert de Courson ou Corséon, commissaire du saint-siége, confirme l'arrêt; mais il en excepte la logique, et ordonne même d'enseigner celle-ci. En 1220, l'empereur Fréderic II le fait traduire en entier, partie d'après le texte grec, partie d'après les versions arabes. En 1231, Grégoire IX défend d'enseigner sa physique et sa métaphysique, jusqu'à ce qu'elles aient été examinées; et deux professeurs qui ne tiennent compte de la défense, sont accusés d'hérésie. Malgré ces censures passagères, il surnage. Mainfroi, fils naturel de Fréderic, le réunit avec d'autres ouvrages de philosophes, et il envoie son recueil à l'université. Les trois plus fameux théologiens du temps, Alexandre de Hales, Albert-le-Grand, Thomas d'Aquin, le commentent et l'expliquent; et alors il devient l'oracle des écoles: mais en 1265, un autre légat renouvelle l'interdiction des deux traités défendus.

Enfin l'opinion scolastique prévaut; il est approuvé par les papes, et l'un d'eux en ordonne même une traduction nouvelle.

Dans l'université, un règlement de réforme, fait en 1366 par

Digitized by Google

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

deux cardinaux, exige que pour être reçu maître-ès-arts, on subisse un examen sur sa philosophie. Quatre-vingt-six ans plus tard, le cardinal d'Étouteville, par un autre règlement pareil, ordonne qu'on y enseignera sa logique, sa métaphysique, sa physique et sa morale; et dès ce moment il y règne sans contradiction. L'admiration qu'on a pour lui et pour sa doctrine va même jusqu'à former des sectes : de toutes parts il donne naissance à des milliers de volumes; et le nombre en est tel, que, sur sa seule philosophie, le Vénitien Patrizio, l'un de ses détracteurs, en comptoit déjà, vers la fin du XVI.e siècle, plus de douze mille. Chez nous deux arrêts du parlement, années 1624 et 1629, condamnent des principes contraires aux siens. Vainement Boileau par ses plaisanteries, Bodin, Bacon, Galilée, Gassendi, Hobbes, Descartes, &c., par leurs écrits et leur philosophie nouvelle, renversent le trône qu'il avoit dans le monde littéraire, il se maintient dans les colléges; et sans notre révolution, devant qui tout a cédé, qui sait combien de temps encore il eût pu résister !

Tel fut le sort funeste d'un homme extraordinaire, dont des ignorans ont presque rendu le nom ridicule par l'abus qu'ils ont fait de quelques parties de sa doctrine; et qui, supérieur dans tout ce qu'il a voulu traiter, a été l'un des plus beaux et des plus vastes génies de l'antiquité.

C'est au XII.e siècle, comme je l'ai remarqué, que le mal prit racine; c'est au XIII.e qu'il se manifesta. Jusque-là on avoit, ainsi qu'on l'a vu dans la notice de l'*Image du Monde*, regardé les *sept arts* comme l'abrégé de la science universelle. En conséquence, on s'étoit livré à l'étude des *sept arts*; et quoique ce plan, si incomplet, si vicieux, n'admît point formellement la lecture des anciens, au moins il ne l'excluoit pas.

Tout changea. L'engouement pour Aristote dont on étoit bien loin de pouvoir apprécier le mérite, fit adopter d'enthousiasme ce que d'Étouteville dans la suite ordonna par règlement. A l'enseignement des *arts*, on substitua celui de la logique, physique, métaphysique et morale du philosophe; et la réunion de ces quatre parties de doctrine défigurées, mal entendues, traduites en latin barbare avec les gloses empruntées des Arabes,

Digitized by Google

fut même décorée du beau nom de *philosophie*. Par-là, celui d'*artiens*, jusqu'alors si révéré, perdit son acception : on ne l'employa plus pour désigner ceux qui s'appliquoient aux *sept arts*, mais ceux qui étudièrent ce qu'on venoit, si mal-à-propos, d'appeler philosophie ; et cette distinction s'est même transmise jusqu'à nous, puisque pour obtenir dans nos universités le degré de *maître-ès-arts*, il falloit avoir fait son *cours de philosophie*, et que c'étoit, comme on l'a vu plus haut, une clause du règlement de réforme de l'an 1366.

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

Cette révolution dans les études eut des suites d'autant plus funestes, qu'en croyant procurer à l'esprit humain un grand avancement, elle le fit rétrograder à grands pas vers la barbarie. On renonça aux anciens. Ceux des *sept arts* qu'on avoit appelés Musique, Rhétorique, Astronomie, Arithmétique et Géométrie, furent abandonnés totalement dans l'enseignement public. La logique nouvelle devint une science importante, qui bientôt domina seule et tint lieu de tout. Cependant on conserva la grammaire ; mais elle ne consista plus qu'à expliquer Priscien, grammairien du VI.e siècle.

L'université de Paris, à l'époque que j'examine, n'avoit que deux *facultés* ; celle de théologie et celle des arts. On y enseignoit, il est vrai, le droit et la médecine ; mais les professeurs de ces deux sciences ne faisoient point encore partie intégrante du corps. Le premier monument où l'on voie les quatre facultés énoncées bien distinctement, est la lettre qu'en 1253 écrivit l'université à tous les prélats du royaume contre l'ordre des Dominicains, et où elle compare ces quatre divisions d'un même tout, aux quatre fleuves du paradis terrestre.

Dupin, Bibl. ecclés. XIII.e siècle, p. 596.

Quant aux deux facultés subsistantes, je viens de dire en quoi consistoient leurs fonctions : c'étoit à expliquer, dans l'une, la théologie scolastique et les *Sentences* de Pierre Lombard ; dans l'autre, la philosophie prétendue d'Aristote et la grammaire de Priscien.

Au reste, le nouvel ordre de choses, au moins pour ce qui regardoit Priscien et la logique d'Aristote, reçut de la cour Romaine une sanction qui, le rendant en quelque sorte sacré, devoit contribuer à perpétuer le mal. Grégoire IX l'ordonna par

Digitized by Google

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

cette bulle de 1231[a], dont j'ai parlé : et en effet, parmi tous les moyens de domination qu'imaginoient et qu'accumuloient les papes, en est-il un plus puissant et plus sûr que la surveillance et la direction de l'enseignement ?

[a] *Crév. Hist. de l'Univ. t. I.*

Cependant le triomphe de Priscien ne fut pas de longue durée. Après un règne assez court, il fut détrôné à son tour par un homme vivant, Alexandre de Villedieu, que je ferai connoître dans la notice suivante. Vers le milieu du XIII.e siècle, Villedieu publia une grammaire latine, en vers, sous le titre de *Doctrinale puerorum ;* et ce livre eut tant de vogue qu'il fut adopté dans les écoles, et qu'on en fit plusieurs traductions françaises. Néanmoins il y eut des professeurs qui, par respect pour Rome, ou par habitude, continuèrent d'expliquer Priscien ; et voilà pourquoi, dans le morceau dont je vais donner l'extrait, Doctrinal est supposé neveu de Priscien, et lui porte secours pendant le combat.

D'après l'opinion de prééminence et de supériorité dont jouissoit l'université de Paris, la plus célèbre ainsi que la plus ancienne de l'Europe, il y avoit à présumer que son nouveau mode d'enseignement seroit adopté aveuglément par toutes les écoles du royaume. Celles d'Orléans néanmoins le rejetèrent. Peut-être, au reste, n'écoutèrent-elles, en le proscrivant, qu'un sentiment de rivalité ou de jalousie ; sentiment d'autant plus probable, qu'elles n'étoient point encore université, et qu'elles n'obtinrent ce titre que dans les commencemens du siècle suivant.

Quoi qu'il en soit du motif, leur système d'études fut l'opposé de celui de Paris ; et en dépit de celui que Paris venoit d'adopter, elles négligèrent la *philosophie*, et donnèrent exclusivement la préférence à la grammaire. Cette grammaire eut même chez elles une acception et une attribution beaucoup plus étendues qu'à Paris ; puisqu'au lieu d'être bornée, comme dans Paris, à l'explication de Priscien ou du Doctrinal, elle renferma et comprit l'étude des auteurs anciens, tant Latins que Grecs. C'étoit ce que depuis on désigna, en style de collége, sous le nom d'*Humanités ;* et l'université parisienne l'adopta elle-même par la suite.

Digitized by Google

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

Après cet exposé de la différence de doctrine et d'enseignement qui subsistoit dans les deux villes, il est aisé de deviner tout ce que devoit produire entre elles une opposition si prononcée : rivalité, aigreur, haine, satires, guerre de plume, sobriquets injurieux, &c.

En effet, on va voir, par le poëme de Henri, que les clercs de Paris appeloient *Gomériaux* ou *Glomériaux* les clercs d'Orléans; qualification sur l'étymologie de laquelle je n'ai rien trouvé de probable, je l'avoue. Ceux-ci, de leur côté, pour tourner la logique en ridicule, la nommoient *Quiquelique* (1); et quoique je ne devine pas ce mot plus que l'autre, je ne doute nullement qu'il ne fût établi sur quelque anecdote particulière, et qu'il n'eût alors une application satirique, bien connue et déterminée.

Quant à la dénomination dérisoire d'*Autoriaux*, dont le poëme fera également mention, et que les écoles Parisiennes donnoient aux *auteurs* anciens qu'on faisoit profession d'enseigner dans les écoles d'Orléans, on l'entend sans peine; et, pour la trouver fort plate et fort bête, il n'est pas besoin de commentaire.

Qui l'eût dit, que dans une querelle de littérature et de goût entre la capitale et une ville de province, c'étoit celle-ci qui avoit raison; que ce Paris, qu'on a vu, dans une de mes notices, qualifié *le Puits de science* et *l'Athènes nouvelle*, étoit dans l'erreur, ainsi que les papes et la cour Romaine; et qu'un jour il seroit obligé de modifier son plan d'études, en adoptant, pour sa faculté des arts, celui d'Orléans!

C'est sur l'imbroglio de ces dissensions et discordes scolastiques, qu'est fondée la fiction de notre poëte. Il suppose que Logique et Grammaire entrent en guerre. Chacune d'elles de son côté, l'une à Orléans, l'autre à Paris, se forme une armée de ses adhérens et de ses vassaux. Elles se livrent bataille; et le succès du combat est tel, que l'auteur se voit obligé d'en gémir.

Quoique l'armée Orléanaise dût être composée des auteurs

(1) Scès-tu riens de Dialectique! / Oïl; toute Quiquelique.
sais / oui
Roman du Renard.

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

Grecs et Latins, et par conséquent d'historiens et d'orateurs, ainsi que de poëtes, cependant on remarquera qu'elle n'a que des poëtes; et que les seuls écrivains en prose qu'on y compte, sont ou des auteurs contemporains, ou des auteurs du moyen âge, tels que Priscien et Donat : car je ne doute point que le Sénèque dont il est parlé ne soit le tragique. L'explication de ce choix de préférence est dans le talent et la profession de l'auteur : poëte, il n'a dû mettre en action que des poëtes.

Parmi ceux qu'il cite, on trouvera plusieurs hommes d'un mérite très-médiocre; Sédulius, Arator, Capella, Prudence, &c.; et ces noms nous rappelleront qu'il écrivoit au XIII.e siècle. A cette époque, c'étoit déjà un effort de génie de soupçonner qu'il falloit lire Horace et Virgile, et qu'ils valoient mieux qu'Alain de Lille ou Alexandre de Villedieu : mais on n'étoit pas encore assez avancé, pour mesurer la distance qui sépare Horace de Perse, Virgile de Lucain.

Enfin une dernière observation qu'on ne manquera pas de faire, et qu'on jugera mériter quelque attention, c'est que dans le nombre de ces héros de l'armée grammairienne, il n'y a de poëte Grec que le seul Homère; et ceci nous apprend combien étoit inconnue en France cette intéressante branche de la littérature. Je suis même convaincu que notre rimeur, encore qu'il paroisse instruit pour son temps, n'a mis là Homère que sur sa renommée, et qu'il ne le connoissoit pas plus que Sophocle, Thucydide, Aristophane ou Anacréon. Quoique de temps en temps il se trouvât, dans les couvens ou dans le clergé, quelques individus qui s'appliquoient à l'étude du grec, c'étoit un tel prodige de savoir cette langue, et le goût en étoit si peu répandu, qu'assurément Orléans ne l'enseignoit pas plus que Paris, et que par conséquent notre rimeur n'avoit aucun motif déterminant pour supposer parmi les troupes de Grammaire un corps de Grecs.

Ainsi donc, à l'exception d'Homère, cette armée n'a que des auteurs Latins soit anciens, soit modernes.

Dans celle de Logique sont quatre Grecs, dont alors l'université révéroit les noms : Hippocrate et Galien, oracles des écoles de médecine, et dont une partie étoit traduite en latin; Aristote,

Digitized by Google

qui régnoit exclusivement dans celles de philosophie, et que j'ai dit ci-dessus avoir été traduit aussi; enfin Platon, qu'on prétendoit avoir découvert et prouvé la Trinité (1), et qu'à ce titre on vouloit faire passer pour chrétien, ainsi qu'Abélard en fut accusé par Saint-Bernard. Mais les principaux héros de ce parti sont les six Arts, qui, par le nouveau système, étoient censés être devenus ennemis de Grammaire. LA BATAILLE des SEPT ARTS.

Le poëte place aussi, comme chefs remarquables, dans chacune des deux armées, quelques-uns des professeurs les plus célèbres de ce temps-là. Leurs noms seuls indiqueront ce qu'ils étoient; et j'ai cru devoir n'y rien ajouter.

Voici l'extrait du poëme :

« PARIS et Orléans *sont deux*; et c'est grand dommage. » Mais savez-vous d'où vient leur querelle? de ce que leur » science n'est pas une. Logique, toujours querelleuse, s'est avisée » d'appeler *Glomériaux* les clercs d'Orléans, et *Autoriaux* ses » auteurs : Grammaire, par représailles, l'a nommée *Quiquelique*. » Mais celle-ci ne s'en est pas tenue là. Piquée des insultes de » sa rivale, elle résolut de s'en venger et de lui déclarer la » guerre. Dans ce dessein, elle leva sa bannière hors de la ville; » et là elle convoqua ses troupes.

» Aussitôt on vit accourir vers elle, Homère, Claudien, » Priscien, Perse, Donat (2) et maints autres bons chevaliers » et écuyers. Ceux des chevaliers d'Orléans qui portoient les » armes pour les auteurs, s'empressèrent de venir se présenter » aussi. Ils avoient, à leur tête Eudes, Garnier, Jean de Saint-» Morisse et Balsamon. La troupe assemblée marcha, sans perdre » de temps, vers Paris; et à l'ardeur qu'elle montroit, la guerre » s'annonçoit comme devant être sanglante.

» A cette nouvelle, Logique fut effrayée. Hélas! s'écria-t-elle, » j'avois dans Raoul de Builli un défenseur redoutable; et la » mort me l'a enlevé!

» Cependant elle ne perdit point courage; et pour se mettre,

(1) *Voyez*, dans la notice de l'*Image du Monde*, ce qu'a dit, à ce sujet, Omons.

(2) Donat, grammairien du IVe siècle, auteur d'un ouvrage *de Barbarismo*.

Digitized by Google

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

» en état de résister, elle s'occupa du soin d'assembler des » troupes, et manda celles qu'elle avoit à Tournai. Là étoient » Jean le Page, Poilane de Gamaches, Nicole-aux-hautes-fesses. » Elle dépêcha vers eux Pierre de Courtenai, et les fit inviter » par lui de se rendre au plutôt à Paris. Ils placèrent sur une » cuve, dans un char, Trive et Quadruve (1), et se mirent » en marche. Le char étoient traîné par les bedeaux, et conduit » par Robert-le-Nain et Chéron-le-Vieux, qui, l'aiguillon en » main, piquoient l'attelage.

» Déjà Rhétorique étoit arrivée à Mont-l'Héri (2) avec les » chevaliers Lombards. Ce sont gens habiles à s'emparer des » héritages et à tromper les sots qui ont recours à eux. Ils por- » toient des dards empennés de langues (3).

» Cependant l'armée de Logique grossissoit chaque jour. De » tous côtés on voyoit ses défenseurs accourir vers elle par » bandes; et de ce nombre fut Haute-science (4). Mais à peine

(1) *Trive et Quadruve.*

On divisoit les *sept arts* en deux parties, dont l'une portoit le nom de *Trivium*, l'autre de *Quadrivium*. La première comprenoit Rhétorique, Logique et Grammaire; la seconde, Arithmétique, Astronomie, Musique et Géométrie. Le comble de l'éloge, la perfection du mérite, étoit de les posséder toutes deux : *Vir in trivio et quadrivio excellentissimus.*

Mat. Paris. ann. 1252.

(2) *Mont-l'Héri*, château à six lieues de Paris, bâti sur une éminence, et que sa position rendoit extrêmement fort. Il en sera encore parlé plus bas.

(3) Beaucoup de Lombards se transplantoient en France, et sur-tout à Paris, pour y exercer l'usure, le monopole et certaines branches de commerce très-lucratives : aussi leur nom y étoit-il très-diffamé. Le peuple les regardoit comme des loups affamés qui venoient le dévorer; et par-tout, chez les auteurs du temps, on trouve des satires et des sarcasmes contre eux.

Henri les présente sous un autre aspect également odieux; celui d'hommes habiles dans la chicane et dans l'art de s'approprier les successions de ceux qui les consultoient. En effet, l'étude de la jurisprudence étoit très-active en Lombardie; et les écoles de droit des universités de Bologne et de Padoue avoient une grande renommée. Cette science devenoit donc pour les Lombards une spéculation de fortune. Beaucoup d'entre eux, après s'y être appliqués dans leur patrie, venoient en recueillir les fruits à Paris ou dans nos principales villes : ils y exerçoient les fonctions de procureur ou d'avocat; et si l'on en croit notre poëte, ce n'étoit point sans danger pour les personnes inexpérimentées qui employoient leur ministère. Voilà pourquoi il les représente conduits par Rhétorique, qui est l'art de bien parler, et comme ayant, pour armes, des dards *empennés de langues.*

(4) *Haute-science.*

On donnoit ce nom à la théologie, parce qu'on la regardoit comme la première et la plus sublime de toutes. Dans le langage de l'université, les docteurs en théologie s'appeloient *maîtres en divinité.*

» celle-ci

» celle-ci fut-elle arrivée, que son chancelier invita Paris à la » gratifier de tous les vins qu'il avoit dans sa cave; et Paris les » lui livra (1).

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

» Physique (2) amena Hippocrate et Galien. Chirurgie, *la* » *vilaine*, qui n'aime que querelles et batteries, vint avec une » boîte garnie de ferremens et d'emplâtres, et elle alla s'asseoir » sur une pierre sanglante (3).

(1) Ce trait de satire sembleroit annoncer que la faculté de théologie avoit la réputation d'aimer à boire; et probablement elle ne la devoit qu'aux repas qui étoient d'usage dans quelques-unes de ses cérémonies ou assemblées.

(2) Dans le langage vulgaire, le médecin s'appeloit *mire*; dans le langage plus relevé, on le nommoit *physicien*. Cependant nos écrivains, et même nos poëtes, n'ont pas toujours gardé bien exactement ces distinctions. Ici le mot *physique* désigne *la médecine*.

(3) Chez les Grecs et chez les Romains, l'art de guérir étoit un; et le médecin qu'on appeloit pour un malade, faisoit à-la-fois les pansemens ou opérations chirurgicales, et administroit les remèdes : méthode qui devoit retarder beaucoup les progrès des trois arts. Ce fut dans le IV.e siècle, dit Peyrilhe [a], que l'on commença de voir des apothicaires et des pharmaciens, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

L'auteur ajoute : *Ce ne fut qu'aux XIV.e et XV.e qu'il exista, pour la première fois, des médecins et des chirurgiens, vraiment distincts et séparés, ayant leurs domaines distincts et séparés comme eux*; et ici Peyrilhe se trompe.

A la vérité, long-temps en France les fonctions du médecin et du chirurgien furent confondues; et je pourrois citer mille exemples qui prouveroient que la même personne les exerçoit toutes deux. Dans celui qui suit, un guerrier est blessé :

Li rois son millor mire mande c'on li amaint;
Cil sçavoit tant de plaie.
Rom. d'Alexandre.

[*Trad.* Le roi ordonne qu'on lui amène son meilleur médecin. Celui-ci savoit si bien l'art de guérir les plaies.]

Li rois fait ses mires mander,
sonder
Et a fait la plaie tempter.
Rom. du Nouveau Renard.

Voilà des médecins qui exercent des fonctions chirurgicales; et l'on remarquera que ce sont des médecins de rois. D'ailleurs combien, dans cet état, par espoir d'un gain plus considérable et pour être plus employés, devoient les embrasser et les remplir toutes les deux à-la-fois. N'en voyons-nous pas, tous les jours, des exemples dans nos chirurgiens de campagne, qui se font non-seulement médecins-consultans, mais encore pharmaciens, puisqu'ils préparent et vendent eux-mêmes les médecines, tisanes, et autres médicamens qu'ils ordonnent! Dans nos villes même, nos pharmaciens ne sont-ils pas consultés par les gens du peuple, comme médecins!

[a] *Hist. de la Chir. tom. II, pag. 87.*

Cependant il y avoit des médecins qui ne faisoient que de la médecine, et des chirurgiens qui n'étoient que chirurgiens. Quand Guillaume-le-Breton décrit la mort de Richard-Cœur-de-Lion, blessé d'un coup de flèche au siége du château de Chalus en Limosin, l'an 1199, il représente les chirurgiens ouvrant la plaie pour en extraire le fer, et les médecins appliquant les médicamens :

Apponunt medici fomenta, secantque chirurgi
Vulnus, ut indè trahant ferrum.

Digitized by Google

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

» Musique avoit pour cortége des clercs chargés de chan-
» sonnettes et d'instrumens : ils montroient beaucoup de gaieté,

Assurément on ne peut nier qu'ici les fonctions et les professions sont distinguées bien nettement.

Dans le passage suivant, qui est tiré d'un ouvrage antérieur au milieu du XIII.e siècle, on lit de même :

... Li haut phisicien,
Et tout li bon cérurgien.
Mir. de N. D.

Dans notre *Bataille des sept Arts*, Médecine et Chirurgie sont également deux personnages très-distincts. L'une vient avec Hippocrate et Galien; l'autre avec des ferremens et des emplâtres. Enfin, dans l'enquête faite pour la vie et les miracles de Saint Louis, il est parlé d'une fille malade, que ses parens *portèrent à Paris, et la montrèrent aux MIRES et aux CIRURGIENS.*

Mss. de la Biblioth. nat. n°. 10309. 3.

Quant à la préparation et à la vente des médicamens, ce n'étoit point, comme aujourd'hui, un droit attribué exclusivement à une profession particulière. Les chirurgiens et les médecins en jouissoient de tous temps. Chacun d'eux avoit ses remèdes qui lui étoient propres; et chacun d'eux les appliquoit ou les faisoit prendre au malade, selon qu'il le croyoit nécessaire. Nous venons de voir Chirurgie arriver avec des emplâtres; nous avons vu également les médecins du roi Richard panser eux-mêmes sa plaie : *Apponunt medici fomenta.* L'usage du temps étoit même que les médecins portassent à leur ceinture une boîte dans laquelle étoient les remèdes les plus usuels qu'ils employoient dans leurs visites; et c'est ainsi que les représentent les miniatures des manuscrits.

J'ajouterai ici, par rapport aux médecins, que non-seulement ils fournissoient à leurs malades les médicamens qu'ils ordonnoient, mais qu'ils en tenoient boutique et en vendoient. Un de nos poëtes du XIII.e siècle se plaint même, à ce sujet, du prix excessif qu'ils mettoient à leurs drogues; et il leur reproche spécialement de vendre neuf à dix sous quelques petites cuillerées de sirop, qui ne valoient tout au plus qu'un œuf, c'est-à-dire, quelques deniers :

Trois cuillerètes de syrop,
Qui, à envis, valent un œuf,
Nos vendent-ils dix sols ou neuf.
Mir. de N. D.

Guiot de Provins, l'auteur d'une de ces Bibles dont j'ai donné ci-dessus la notice, leur fait la même inculpation; et il accuse sur-tout ceux qui revenoient de Montpellier, d'abuser, par charlatanerie, de la renommée dont jouissoit cette école célèbre, pour augmenter le prix de leurs drogues :

S'il reviénent de Monpellier,
électuaires
Lor lectuaire sont moult chier.

Ce qu'ajoute sur eux le même poëte, prouve qu'indépendamment des remèdes proprement dits, ils vendoient encore plusieurs autres choses; telles, par exemple, que les conserves, qui étoient d'usage dans ce temps :

ils disent
Lors dient-il, ce m'est avis,
Qu'il ont gigembret [1] et pliris [2],
Et diadragant [3] et rosat [4],
Et pénidium [5] et violat [6].

1. Gingembre confit. 2. Sorte d'épice préparée au sucre. 3. Gomme d'adragant. 4. Onguent, miel ou sirop rosat. 5. *Pinides*, bâtons de sucre cuit avec une décoction d'orge. 6. Miel ou sirop violat.

Il résulte de ce qu'on vient de lire, que les professions de médecin, de chirurgien et de pharmacien, ont été souvent exercées par le même homme; que souvent aussi, et dans les mêmes siècles, les deux premières l'ont été séparément, sans mélange de fonctions; et que dans ce dernier cas, soit qu'on

Digitized by Google

» et chantoient, en montant du premier *fa* jusqu'au *ce-sol-*
» *fa* (1). Nécromancie n'entra qu'à minuit; et elle sacrifia
» dans un carrefour deux pigeons et deux chats. Astronomie
» prédit qu'il y auroit bataille le lendemain (2). Arithmétique,
» l'amie des usuriers, étoit à l'ombre, occupée à calculer; elle
» monta sur son cheval, et compta combien de chevaliers avoit
» l'armée. Géométrie traçoit un cercle; elle annonça que c'étoit
» dans cet espace que finiroit la guerre.

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

» Enfin le combat commença; et ce fut par Donat, qui, le
» premier, attaqua Platon. Aristote, de son côté, s'élança sur
» Priscien, auquel il porta un tel coup de lance, qu'il le fit voler
» hors des arçons; déjà même il alloit le fouler aux pieds de
» son cheval, quand le vaincu fut secouru par ses deux neveux,
» Doctrinal (3) et Agrécime (4). Les deux jeunes guerriers

fût médecin, soit qu'on fût chirurgien, on pratiquoit également la pharmacie.

Néanmoins je dois ajouter, en finissant, que cette réunion de la pharmacie aux deux autres professions n'a pas toujours été un usage général et constant. Il y a des exemples de pharmaciens qui n'ont été que pharmaciens. Henri II, roi d'Angleterre, en avoit un en titre; et c'étoit un clerc : car, comme les clercs étoient presque les seuls qui pussent lire les ouvrages latins sur l'art de guérir, ils étoient les seuls qui pussent l'étudier et l'apprendre. L'apothicaire du roi Henri se nommoit *Richard;* il fut évêque de Londres, et mourut en 1198. *Ricardus, Nigelli quondam Eliensis episcopi filius, et regis Henrici apothecarius, et demùm Londoniensis episcopus, vir venerandæ et piissimæ recordationis et scientiæ*[a]. L'auteur du roman de *Renard contrefait* distingue également les médecins des apothicaires ou praticiens; et il représente les deux professions comme s'occupant également de la confection des remèdes :

.... Quant aucuns physiciens,
Ou aucuns des praticiens,
Font, pour malades, chirop faire.

(1) Les musiciens qui composent le cortége, sont supposés tous clercs, parce qu'il n'y avoit alors d'autre musique que le plain-chant d'église.

(2) Comme c'étoit un principe réputé incontestable que l'influence des astres sur notre destinée et sur les principaux événemens de notre globe, l'astronomie du temps n'étoit que de l'astrologie; on n'étudioit, on n'observoit que pour faire des prédictions. Ainsi, quand *Astronomie* du poëme prédit, en arrivant, qu'il y aura le lendemain une bataille, le poëte, qui la fait parler, la peint d'après l'esprit du temps.

(3) J'ai déjà dit que le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu étoit un ouvrage de grammaire qu'on avoit substitué dans les écoles Parisiennes à celui de Priscien. J'ai ajouté que quelques professeurs néanmoins avoient, par habitude, continué d'expliquer celui-ci; et que c'est la raison pour laquelle il est supposé oncle de *Doctrinal*, et secouru par lui.

[a] *Anglia sacra, t. I, p. 304.*

(4) Au lieu d'*Agrécime*, le manuscrit S.t Germain porte *Agrioine*, qui me paroît une faute de copiste. Je crois qu'*Agrécime* est un mot francisé par le rimeur, et qu'il désigne le *Græcismus* d'Ébrard ou Éverard de Béthune, ouvrage du même genre que le *Doctrinale*, publié en 1212, et que l'auteur

Digitized by Google

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

» blessent même tellement le cheval, qu'Aristote se trouve à » pied.

» Néanmoins il continua de combattre avec courage, et » renversa même Grammaire. Mais tout-à-coup Perse, Virgile, » Horace, Juvénal, Stace, Lucain, Sédulius, Properce, Pru- » dence, Arator, Térence, Homère, ainsi que Priscien et ses » neveux, fondent sur lui; et infailliblement il eût succombé, » si Élenche, les Logiques, Périarmènes, Topiques, le Livre de » Nature et Éthique (1), ne fussent venus à son secours avec » Nécromancie, Physique, Porphyre, Boëce et Macrobe (2).

» Dom Barbarisme, quoique homme-lige de Grammaire, » avoit pris les armes contre elle, parce qu'il possédoit des » terres dans le pays de Logique (3). D'ailleurs il étoit Poite- » vin, et par conséquent traître; mais il se battoit mollement.

» Entre tous les combattans, c'étoit Logique qui se distinguoit » le plus par ses prouesses, et les Auteurs avoient peine à lui » résister. Ce qui affoiblissoit leur parti et leur ôtoit l'avantage » qu'ils eussent pu avoir, étoit le grand nombre de fables qui » se trouvoient mêlées avec eux (4). Mais ils attendoient un

nomma ainsi, parce qu'il y donnoit l'explication de beaucoup de dictions, ou grecques, ou d'étymologie grecque. C'est de lui que veut parler Rabelais, quand il dit : *Il lui leut Hugutio, Hébrard Grécisme, le Doctrinal.*

Il existe, à la Bibliothèque nationale, trois manuscrits du *Græcismus*, sous les n.os 8157, 8157 *a*, 8158 :. elle possède même, sous le n.° 8159, des leçons d'un professeur nommé *Rigaud*, faites pour servir d'explication au livre d'Éverard; et très-probablement Rigaud ne fut pas le seul qui en publia.

Le *Græcismus* a eu l'honneur d'être imprimé deux fois, dont une avec gloses et commentaires.

(1) Noms de différens ouvrages d'Aristote. Le *Périarmènes* est son traité ΠΕΡΙ ΕΡΜΗΝΕΙΑΣ.

(2) Porphyre n'est probablement supposé ici l'un des défenseurs d'Aristote, que parce qu'il fut un de ses commentateurs; Boëce l'est, comme ayant été, dans l'Occident, le premier qui le traduisit et le fit connoître; Macrobe, comme l'un de ses plus grands panégyristes, puisqu'il le traite de génie universel : *Mihi videtur vir tantus nihil potuisse ignorare* [a].

(3) Par l'hommage-lige, le vassal étoit obligé de servir en guerre son seigneur, envers et contre tous; et voilà pourquoi Barbarisme, portant les armes contre Grammaire sa suzeraine, est déclaré traître. S'il est supposé avoir des domaines dans le pays de Logique, c'est que les écoles où l'on professoit la philosophie, avoient une latinité fort corrompue.

(4) C'étoit effectivement le reproche que leur faisoit la tourbe des docteurs nouveaux qui vouloient en proscrire la lecture. Elle objectoit les fables et fictions nombreuses dont leurs ouvrages, et leurs poësies spécialement, sont remplis; fables souvent scandaleuses, disoit-elle, et qu'elle prétendoit dangereuses pour la jeunesse.

[a] *Macr. Saturn. p. 90.*

Digitized by Google

» renfort de leur arrière-ban (1); et en effet le secours parut, » conduit par le Primat d'Orléans et par Ovide. On y voyoit » Marcien (2), Senèque, Marciacop et Anti-Claudien (3). » Bernardin-le-Sauvage s'étoit joint à eux (4) avec un corps » particulier qui avoit dans ses rangs Avionet (5), Caton (6) » et Paufile.

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

(1) On appeloit *ban*, la convocation que faisoit le souverain pour appeler sous sa *bannière* ceux de ses vassaux qui, relevant de lui immédiatement, lui devoient service militaire, à raison de leurs fiefs. L'*arrière-ban* étoit la convocation des vassaux qui tenoient médiatement, c'est-à-dire, qui relevoient d'un seigneur, lequel étoit lui-même dans la mouvance directe du suzerain. On donnoit aussi le nom de *ban* et d'*arrière-ban* aux corps de troupes que produisoient ces proclamations; et c'est le sens qu'a ici ce mot.

(2) *Marcien.* Marcianus Mineus Felix Capella, poëte du V.e siècle, auteur de quelques ouvrages, dont l'un est intitulé *De septem Artibus liberalibus.*

(3) *Anti-Claudien.* Poëme Latin qu'Alain de Lille, ou des Iles, composa au XIII.e siècle, à l'imitation de celui de Claudien sur Ruffin. J'en donnerai plus bas la notice. Alain acquit une telle renommée, qu'il donna lieu au proverbe, *Sufficiat vobis vidisse Alanum.* On lui donna le titre d'*universel*, parce qu'on le regardoit comme aussi habile en théologie et en philosophie qu'en vers. Et au reste, cette qualification brillante, qui alors coûtoit peu à donner, fut accordée à d'autres, tout aussi *universels* que lui.

(4) *Bernardin-le-Sauvage.* Poëte du XIII.e siècle, auteur d'un *Doctrinal* en vers français, que je ferai connoître dans une des notices suivantes, avec celui de Villedieu.

(5) *Avionet*, Aviénus; poëte Latin du Bas-Empire.

(6) Il nous est parvenu, sous le nom de *Caton*, un ouvrage moral en vers hexamètres latins. Tout récemment (vendémiaire an 7) on vient d'en publier à Paris une édition, au texte de laquelle est jointe une traduction en vers français et allemands. L'éditeur y fait connoître, dans sa préface, les éditions nombreuses qui ont été publiées de cet ouvrage, les traductions qui en ont été faites dans les principales langues de l'Europe, et les imitations auxquelles il a donné lieu, par Pibrac, Muret, Vindé, Forget, &c.

Au XIII.e siècle, il fut traduit en vers français par un nommé *Adam.*

On ignore aujourd'hui quel en est le véritable auteur; et on l'ignoroit de même au temps de notre Adam. Parmi nos maîtres, dit-il, les uns l'attribuent à Caton le Censeur, d'autres à Caton d'Utique, d'autres enfin à un nommé *Tulle*, qui lui donna le nom de *Caton*, pour faire honneur au prud'homme.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui divisé en quatre parties, il n'en avoit alors que deux. Adam en donna quatre à sa traduction; et il les lia entre elles par des réflexions et des remarques de sa façon. L'original marche ordinairement par distiques; lui, dans ses trois dernières parties, emploie ordinairement le quatrain.

Le Caton Français est du nombre de ces poëmes manuscrits qui, par leur peu d'étendue, se trouvent en quelque sorte perdus dans un volume, et sont par conséquent difficiles à rencontrer. J'en ai trouvé deux exemplaires dans la Bibliothèque nationale; l'un, Ms. Belg. n.° 218, au *fol. 33;* l'autre Ms. N. D. n.° M. 7 au *fol. 181, v.°* C'est un recueil de préceptes donnés par un père à son fils ou plutôt c'est une compilation de maximes et de proverbes, sans ordre

Digitized by Google

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

» A la vue de cette armée nouvelle, Logique fut effrayée. » Rhétorique et Astronomie lui conseillèrent de quitter le champ » de bataille et de se retirer vers Mont-l'Héri; elles l'assuroient » que si elle pouvoit se rendre maîtresse de ce château, il lui » seroit facile de s'y défendre long-temps avec avantage.

» Elle suivit ce conseil. Mais les troupes de Grammaire se » mirent à sa poursuite; et elles vinrent l'y assiéger, en jurant » de ne se séparer que quand elles seroient en possession du » fort. Astronomie, ainsi enfermée, n'eut plus un seul asile » en France; et sans l'Anglois Gautier, qui avoit enseigné dans » la rue du Petit-Pont, elle n'auroit pas eu un seul partisan.

ni méthode. Quoique sa morale soit celle qu'on voit par-tout, et qu'à ce titre j'appelle triviale, elle est bonne, sage et sensée; et il est peu d'ouvrages du même temps qu'on puisse lui comparer.

Quant au style et à la manière d'Adam, ces deux quatrains, pris au hasard, pourront les faire apprécier:

Quant tu seras bien éurés,
Ne soies pas asséurés.
Fortune tourne en moult peu d'eure;
Teus rit au main, qui au soir pleure.

[*Trad.* Quand tu seras dans le bonheur, ne sois pas trop confiant. Fortune tourne en peu d'heures; tel rit le matin, qui pleure le soir.]

Se tu as en maisons tes sers,
Ne soies pas, vers aus, despers.
Ne pourquant, se tu sers les nommes,
Si sunt-il homme, com nous sommes.

[*Trad.* Si dans ta maison tu as de tes serfs, ne sois pas haut envers eux; car quoique tu les appelles serfs, ils sont pourtant des hommes comme nous.]

On remarquera que parmi les héros de l'armée Orléanaise, Henri ne compte que deux versificateurs Latins de son temps; l'auteur du *Græcismus*, et celui du *Doctrinale puerorum*: ce qui fait présumer qu'il n'y avoit que ces deux ouvrages modernes employés dans les écoles d'Orléans. Pour les poëtes Français, il n'en cite qu'un seul; c'est Sauvages, l'auteur du Doctrinal: et l'on conçoit qu'il n'a dû faire aucune mention des Fabliers, des Romanciers, des Chansonniers, ses contemporains; gens inadmissibles dans les lieux d'enseignement, et qui en effet en étoient proscrits. Pour *Marciacop*, dont il a été parlé plus haut; pour *Paufile*, qui va être cité plus bas, j'ignore dans laquelle des deux classes je dois les ranger; parce que ne les ayant point encore rencontrés dans la Bibliothèque, je ne les connois point. Cependant, à leur terminaison, je les soupçonnerois Latins; *Marciacopus*, *Paufilus* ou *Pamphilus*. C'est ce que paroît indiquer, pour le dernier, l'auteur d'un roman dont j'ai parlé plus haut, *le Renard contrefait*. Le poëte le place parmi les auteurs anciens:

Si com Sénèque et Salomon,
Socrates, Paufile, Cathon,
Cicéron S. Grégoire pape
Tulles, Marcialis, Grégoire,
Orace....

Ailleurs il le représente comme moraliste,

Pauphile dit: *Douce parolle*
Nourrist et attrait les amis.

Quant au *Caton*, je ne doute point que ce ne soit de l'original latin qu'il s'agit, et non de la version française.

Digitized by Google

» Encore Gautier étoit-il si pauvre, qu'il fut obligé de se » cacher (1).

LA BATAILLE des SEPT ARTS.

» Dans cette détresse, Logique envoya proposer la paix à sa » rivale. Mais le député qu'elle choisit pour ce message connois- » soit si peu les règles du langage, et il s'exprima si mal, qu'on » ne voulut pas l'écouter, et qu'il fut renvoyé. Néanmoins tout » changea bientôt; et les assiégeans virent leurs forces et leur » courage inutiles. Astronomie, réduite au désespoir, lança la » foudre sur eux. Elle brûla leurs tentes, dissipa leur armée; » alors ils ne songèrent plus qu'à fuir.

» Depuis ce jour, Poësie-la-courtoise s'est retirée entre » Orléans et Blois; mais elle n'ose plus se présenter en France (2) » où sa rivale domine. Cependant les Anglois et les Allemands » l'estiment encore: mais les Lombards la détestent; et leur haine » est telle que, si elle tomboit dans leurs mains, ils l'étrangle- » roient (3).

» Messieurs, les choses dureront encore ainsi une trentaine » d'années. Mais lorsqu'une génération nouvelle naîtra, celle-ci » fera de la Grammaire le cas qu'on en faisoit au temps de Henri » d'Andeli. En attendant, je vous déclare que tout clerc qui ne » connoît point les règles du langage, et qui n'y conforme point » ses discours, est un homme à conspuer ».

(1) Nous pouvons juger, par ce passage, de l'état d'abandon où étoit en France, à cette époque, l'astronomie. On y voit qu'il n'y avoit pas *un seul* Français qui fût capable de la professer; et que Gautier, qui, transplanté d'Angleterre à Paris, avoit voulu en donner des leçons, rue du Petit-Pont, quartier de l'Université, se trouvoit, faute d'écoliers, dans une telle misère, qu'il étoit réduit à se cacher. Ce fait est une réponse à ceux de nos modernes qui, trouvant dans un auteur du temps le nom de quelque personnage cité comme ayant enseigné la géométrie, l'astronomie, la langue grecque, &c. &c., concluroient de là que ces études étoient très-florissantes, et nous feroient presque entendre que les écoles se trouvoient trop petites pour la foule qu'attiraient ces sciences.

(2) Ici le mot *France* désigne, non toute l'étendue du royaume, mais ce qu'on a nommé plus particulièrement l'*Ile-de-France*. Le peuple, en parlant de certaines petites villes ou villages situés dans les environs de Paris, dit encore, *Saint-Denis en France*, *Roissi en France*, *le Plessis en France*, &c.

(3) Les Lombards établis en France et qui n'y vivoient que d'usure et de chicane, devoient haïr les poëtes, qui sans cesse les dénonçoient dans leurs vers à l'indignation publique.

Digitized by Google

NOTICE

De quelques Ouvrages intitulés DOCTRINAL.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

DOCTRINALE PUERORUM.

Mss. { 8152. 8153. 8154. pap. 8155. pap. 8422. 8423. 8424. 8425. pap. 8426. 8427.

Tous ces manuscrits sont chargés de notes et de gloses, qui sont les commentaires que les professeurs dictèrent dans le temps à leurs écoliers pour leur faciliter l'intelligence du texte.

Dans la notice qu'a présentée l'article précédent, il a été fait mention de deux ouvrages élémentaires et classiques, l'un latin, l'autre français, qui tous deux portoient le titre de *Doctrinal.*

J'ai dit que le premier, publié vers le milieu du XIII.e siècle, sous le titre de *Doctrinale puerorum*, par Alexandre de Villedieu, étoit une sorte de *Rudiment* ou de Grammaire, qui, dès sa naissance, acquit une telle célébrité, que l'université l'adopta pour ses écoles, en le substituant à la grammaire de Priscien, qu'auparavant on y expliquoit.

Villedieu, que les uns prétendent avoir été dominicain, et les autres cordelier, étoit de Dol en Bretagne; ce qui le fit nommer *Alexander Dolensis.* Il fut docteur de l'université de Paris, et professa dans cette ville. Les écrivains du temps nous le représentent comme grammairien, philosophe, arithméticien et astronome. Et en effet, les ouvrages que Trithême lui attribue sur la sphère, sur le calcul et le comput ecclésiastique, prouvent, s'ils sont de lui, qu'il avoit d'autres connoissances que celles de la syntaxe.

Son

Digitized by Google

Son *Doctrinal*, introduit dans les écoles, y régna exclusivement pendant plus de deux siècles. Enfin, vers les commencemens du XVI.e, on trouva plus commodes et plus faciles les divers traités que venoit de publier en ce genre le Flamand Despautère. Ceux-ci, adoptés d'abord dans la Flandre Autrichienne, le furent successivement dans les diverses écoles et colléges du royaume; et le *Doctrinale puerorum*, après avoir dépossédé Priscien, le fut à son tour. DOCTRINALE PUERORUM.

Villedieu divise son ouvrage en douze parties ou chapitres :

1. Déclinaisons.
2. Noms hétéroclites ou irréguliers.
3. Degrés de comparaison : positif, comparatif, superlatif.
4. Genres : masculin, féminin, neutre.
5. Conjugaisons.
6. Verbes irréguliers ou anormaux.
7. Modes des verbes déterminés.
8. Régime des mots.
9. Construction.
10. Règles de quantité pour la versification.
11. Accens.
12. Figures grammaticales.

Pour graver plus aisément ses préceptes dans la mémoire de ses élèves par la consonnance d'une rime, il a fait ses vers léonins; quoique dans certains endroits de sa méthode, et surtout vers la fin, il ne s'astreigne pas toujours à cette règle.

Comme l'ouvrage a été imprimé et qu'il est connu, je me crois dispensé d'en parler plus au long, et me contenterai d'en citer quelques vers, pour en donner une idée à ceux qui n'auroient pas le courage ou la faculté de le lire. Voici ce qu'il dit sur les lettres :

Quinque Vocales sunt ; *A* prior; *E* que secunda;
I succedit eis; *O* quarta sit; *U* que suprema.
Omnis, preter eas, tibi littera Consona fiat.
Mutæ sunt *B*, *C*, *D*, *F*, *G*, vel *K*, *P*, *Q*, *T*;
Sunt *L* et *R* verè Liquidæ, quia sæpè liquescunt...

C'est au 4.e chapitre, qu'expliquant la règle qui en latin conserve aux noms barbares et grecs le genre qu'ils avoient dans leur langue primitive, il met ce vers, devenu fameux dans notre

Digitized by Google

DOCTRINALE PUERORUM.

histoire par l'application spirituelle et maligne que Louis XI en fit au respectable cardinal Bessarion.

Ce vieillard, âgé de 76 ans, Grec de naissance, et l'un des plus savans hommes de son temps, avoit été envoyé en légation vers le roi et le duc de Bourgogne : mais il crut, peut-être à tort, devoir commencer sa mission par le duc; et cette préférence choqua le monarque, qui *trouva fort estrange la façon de ce pauvre philosophe, d'avoir abordé premier le vassal que le seigneur; cuidant que ce fust par mespris. Non obstant, il ouyt sa harangue philosophale, tellement quellement. En après, d'un visage moitié courroucé, moitié ridicule et de mespris, et luy ayant mis doucement la main sur la barbe révérenciale, il luy dist : Monsieur le révérend,*

Barbara, Græca, genus retinent quod habere solebant :

et sans luy faire autre response, le planta là, tout esbahy : et quant et quant aussitost, luy fist dire par quelque autre qu'il eust à se retirer, et qu'il n'auroit autre response ni despesche. De laquelle le dit pauvre révérendissime eut tel desplaisir et dépit, que, retourné à Rome, il en mourut. Où diable ce roi avoit-il appris ces vers, pour les dire et les appliquer si bien à propos!

Brant. t. V, pag. 46.

Quoique les historiens qui racontent cette anecdote, ne s'accordent pas sur toutes les circonstances, il paroît constant que l'affront qu'avoit reçu le cardinal, et la malignité de l'allusion qui sembloit lui reprocher cette duplicité dont de tout temps on avoit accusé les Grecs, l'affectèrent tellement, qu'il en mourut de chagrin, non à Rome, comme le dit Brantôme, mais avant d'y arriver.

Quant à la question de l'auteur, *où diable le roi avoit-il appris ce vers!* la réponse est bien facile. De tout temps, en France, l'éducation des rois et des princes ayant été presque exclusivement confiée à des membres du clergé, de tout temps ces instituteurs y firent entrer, comme élément primitif, la connoissance du latin; langue qui étoit celle de leurs auteurs, de leurs écoles, de leur liturgie. Louis XI l'avoit apprise, comme la plupart de ses prédécesseurs; et par conséquent le vers dont il s'agit avoit pu, ainsi que beaucoup d'autres du *Doctrinale*, rester dans sa mémoire; parce que pour l'étude du latin on avoit affligé son enfance de ce livre, comme on a tourmenté la nôtre du

Digitized by Google

Despautère. Faut-il s'étonner après cela, si ce prince, à qui, malgré sa bizarrerie, sa cruauté, son oubli de toute bienséance et ses vices, on ne peut refuser du talent et de l'esprit, méprisoit cette sorte d'instruction, qui alors ne consistoit que dans des mots d'une langue morte; et s'il vouloit que son fils ne sût de latin que cette phrase, dont le sens d'ailleurs est si conforme à son caractère : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare !*

DOCTRINALE PUERORUM.

DOCTRINAL-SAUVAGE.

Mss. { 7218, au fol. 334. — *S.t Germ.* 1830, au fol. 101. — *Belg.....* 218, au fol. 29 v.° — *N. D...* M. 7, au fol. 195.

Le second *Doctrinal* dont fait mention le poëme de *la Bataille des sept Arts*, est en vers français; et j'ai dit, à cette occasion, que c'est le seul ouvrage en langue vulgaire qu'on y trouve cité.

Il est d'un nommé *Sauvages*, qui annonce l'avoir traduit du latin. Et en effet, il en est des auteurs comme des autres hommes: ce n'est trop souvent qu'une race moutonnière. Un titre a-t-il réussi; aussitôt d'autres s'en emparent, et ils croient donner ainsi à leur ouvrage plus de crédit.

J'ignore si Villedieu fut le premier qui intitula le sien *Doctrinale puerorum* (1); mais la vogue qu'il eut dut engager d'autres écrivains à composer, pour la jeunesse, des *Doctrinaux* d'un autre genre. Le sien étoit grammatical; on en fit de moraux; et c'est probablement un des plus renommés d'entre ceux-ci, que Sauvages traduisit et rima en français; si réellement il l'a *traduit*, et si ce n'est point là une de ces formules de charlatanerie dont on trouve tant d'exemples chez les poëtes ses contemporains.

Je suis même convaincu que quand il entreprit le sien, on en avoit déjà plusieurs en rimes françaises; et ce qui me le fait

(1) Vincent de Beauvais, lecteur et prédicateur de Saint-Louis, mort en 1264, a, parmi ses volumineux ouvrages, un *Speculum doctrinale*, où il traite, en dix-sept livres, de toutes les sciences du temps, depuis la grammaire jusqu'à la théologie.

Digitized by Google

DOCTRINAL SAUVAGE.

présumer, c'est que pour le distinguer des autres et empêcher qu'on ne le confondît avec eux, il lui donna son nom, et l'intitula *Doctrinal-Sauvage.*

Au reste on concevra sans peine avec quelle facilité dûrent se multiplier les ouvrages de ce genre, quand on saura qu'ils ne consistoient qu'à compiler et mettre bout-à-bout, des conseils moraux, des maximes de conduite, des déclamations de sermons, et même des préceptes de civilité.

Tel étoit le *Caton* dont j'ai parlé dans une note de *la Bataille des sept Arts;* tel est le *Doctrinal* de Sauvages.

Il l'a fait en vers alexandrins, par strophes de quatre, cinq, six ou sept vers, sur une seule et même rime.

Les citations suivantes feront juger du mérite de l'auteur, et du genre de morale qu'il présente.

Bien puet li riches hom beles robes porter,
Tenir béle maisnies (maison), et largement donner.
Mais encors que il voest (aille) chacer ne rivoïer,
Doit-il la messe oïr et dieu merci crier.
Et puis après, si puet ès béax (beaux) déduis aler.
Ne doit, en ses déduis, saint yglise oublier;
Ains la doit avancier, et croistre, et honnorer;
Le povre sostenir, et le riche amonter.....
S'uns hom maine tel vie, et ainsi puet finer (finir),
Se diex l'en done grace, moult bien se puet sauver.
. . . . . .
S'aucuns hom vos fait bien, sa bonté essauciez (exhaussez);
S'il a mauvaise tesche (tâche), tos quois (tout coi) vos en taisiez (taisez),
Se ce n'est à conseil que vous le chastoïez;
Et s'il ne vos velt croire, tot en pais le laissiez.
. . . . . .
Se vos estes plaisans, bien vos devez garder
De plus povre de vos laidanger et fouler.

[*Trad.* L'homme riche peut sans péché porter belles robes, tenir grand état, et donner largement. Mais encore qu'il puisse aller chasser en plaine et en rivière, il doit avant

Digitized by Google

tout entendre la messe et crier merci à dieu (faire ses prières). Après cela, il peut aller à ses plaisirs. Mais dans ses plaisirs il ne doit pas oublier sainte église; il doit, au contraire, l'avancer, l'accroître, l'honorer, soutenir le pauvre et admonester le riche. Si un homme mène cette vie, et que dieu lui fasse la grâce de mourir en la menant, il peut bien espérer d'être sauvé.

Si quelque homme vous fait du bien, vantez sa bonté ; s'il a quelque vice, n'en parlez pas ; à moins que ce ne soit par conseil, et pour le corriger. Mais alors, s'il ne veut pas vous croire, laissez-le en paix.

Si vous avez le talent de la plaisanterie, gardez-vous bien de ridiculiser et de fouler plus pauvre que vous (celui qui vous est inférieur).]

DOCTRINAL SAUVAGE.

DOCTRINAL

DES SIMPLES GENS [des bonnes gens].

Manuscrit 7885 — 2. in-4.° p.° pap.

Ce manuscrit est imparfait ; on voit, par sa table des chapitres, qu'il en manque plusieurs à la fin : l'ouvrage n'a pas même de titre. Dans le prologue, il n'est qualifié que de *Livret ;* mais il est attribué à *Gui de Roye, humble archevesque de Rains,* qui le publia *pour le salut de son ame, et de toutes aultres ; et, par espécial, de simples gens lais, pour lesquels ledit livret a esté espécialement fait et ordonné. Et commande ledit révérend père, par grant dévotion, que en chascune paroisse de la cité et diocèse de Rains, il ait* [il y ait] *ung tel livret, et que les curez et chappellains desdictes paroisses en lisent, chascun dimanche, au prosne, deux ou trois chapitres.*

Pour déterminer à cette lecture les pasteurs et engager les paroissiens à l'entendre, Gui leur accorde aux uns et aux autres un pardon de dix jours.

Ce prélat, fils de Mathieu de Roye, IV.e du nom et grand-maître des arbalétriers de France, est un de ces hommes dont la plupart des écrivains du temps n'ont parlé que pour les décrier. Successivement nommé aux évêchés de Verdun, de Castres, de Dol, aux archevêchés de Tours, de Sens en 1385, de Reims en juin 1390, il trouva moyen, par ses intrigues à la cour d'Avignon, d'obtenir une dispense pour posséder à-la-fois

Digitized by Google

DOCTRINAL des SIMPLES GENS.

la plupart de ces dignités, et ne s'en démit que quand il fut nommé à celle de Reims [a]. Enfin, en 1409, passant par l'État de Gènes pour se rendre au concile de Pise, et l'un de ses gens ayant pris querelle avec un paysan qu'il tua, ce meurtre occasionna un soulèvement dans lequel Gui lui-même perdit la vie.

[a] *Gall. Christ. t. IX, p. 132.*

Je serai fort court sur son livre, parce qu'on n'a pas besoin d'en lire la notice pour deviner ce qu'il doit être. Cependant, avant d'en parler, je dois dire qu'il existe à la Bibliothèque trois autres manuscrits, qui en offrent une version beaucoup plus étendue et avec des variantes considérables. Ce sont,

Les N.os { 7318. / 7319. / *Belg.* sans n.° à la page 55 (1). } f.° p.° pap.

Dans aucun des trois, pas plus que dans celui que j'ai cité ci-dessus, le *livret* n'a de titre. Seulement, à la fin de celui qui est numéroté 7319, le copiste, par allusion sans doute à cette phrase où Gui annonce qu'il avoit travaillé spécialement pour les *gens simples*, a écrit en latin : *explicit Doctrinale simplicium gentium;* désignation que, faute de titre, j'ai adoptée. Mais dans tous les trois on trouve qu'un religieux de Cluni, ayant lu l'ouvrage et l'ayant jugé trop peu étendu pour l'importance du sujet, y ajouta *plusieurs exemples, auctoritez et chapitres de pluiseurs maistres et docteurs auctorisez.* En effet, la version des trois manuscrits a presque deux tiers de plus que celle du n.° 7885 — 2.

Celle-ci est l'original publié par l'archevêque; elle est divisée en chapitres, sous les titres, *Articles de foi, amour de dieu, amour du prochain, amour des ennemis, œuvres de miséricorde, les dix commandemens, les cinq sens, les péchés mortels, &c.;* et, sur chacun, Gui fait un court commentaire ou instruction.

Le Cluniste, sans rien changer à cette forme, a suivi l'ordre

(1) Celui-ci contient deux autres ouvrages du même genre. L'un est *le livre de Saint-Pierre de Luxembourg*, l'autre, *le Jardin de dévotion, extrait du Cantique des Cantiques.* Le n.° 7318 a de même quelques articles étrangers; une explication des songes, un petit traité de *génethliologie*, des maximes d'hygiène, &c.

Digitized by Google

tracé par le prélat. Mais aux chapitres anciens, il en a joint de nouveaux; il a fait, à ceux qui subsistoient, des additions considérables; et a, comme je l'ai dit, grossi le volume de plus de moitié. Peut-être même son zèle fût devenu plus fécond encore, s'il ne s'étoit défié de la ferveur des fidelles; mais *le monde est aujourduy si peu dévost*, dit-il, *qu'on demande communément briefve messe et longue table.*

DOCTRINAL des SIMPLES GENS.

On a vu ci-dessus que c'est en juin 1390, que Gui fut promu à l'archevêché de *Reims;* que c'est comme archevêque de *Reims* qu'il publia son instruction; et que le diocèse où il ordonna qu'elle fût lue au prône, étoit le diocèse de *Reims*. Il suit de là qu'elle ne put paroître au plutôt que dans le déclin de l'année 1390.

Cependant, si nous nous en rapportons à l'avant-dernier chapitre des trois manuscrits, elle parut en 1388; et ce fut l'année suivante, 1389, que le Cluniste y inséra ses additions. Le prologue lui-même, dans tous les trois, favorise cette version; et ce prologue est incontestablement celui de *l'humble révérend père*, conservé par le Cluniste sans y rien changer. Or, dans la préface des trois, on lit : *en chascune paroisse de la cité et diocèse de* SENS; et non, comme dans le premier, *de la cité et diocèse de* RAINS.

Il est vrai que dans tous les trois aussi, tant au prologue qu'à l'avant-dernier chapitre, Gui est qualifié *JADIS archevêque de Sens;* ce qui ne s'accorde pas avec l'époque 1388, puisqu'il ne cessa d'être archevêque de *Sens* qu'en 1390.

Concilie ces contradictions qui voudra : il me suffit d'en avoir prévenu; je ne les crois pas assez importantes pour m'y arrêter davantage.

Selon la *Gallia christiana*, l'ouvrage étoit intitulé *Doctrinale sapientiæ.* C'est une erreur. Il est écrit en français; et il ne pouvoit même être que français, puisqu'il étoit spécialement destiné pour les *simples gens*, c'est-à-dire, pour la classe du peuple. *Ibid. p. 133.*

Quant à la qualification *sapientiæ*, j'ignore ce qui a pu y donner lieu. A la vérité, l'édition qu'on en publia en 1485 à Lyon d'après la version du Cluniste, porte également pour

Digitized by Google

DOCTRINAL des SIMPLES GENS.

titre, DOCTRINAL DE SAPIENCE. Mais j'observerai que ce titre, qui après tout a peu de rapport au sujet, ne se trouve que dans l'imprimé, et que nos quatre manuscrits n'en portent aucun.

Il me reste à faire connoître cette version du Cluniste.

J'ai déjà dit que ses additions consistoient en articles nouveaux, en extensions des articles anciens, enfin en *exemples*. Il a eu l'esprit de sentir que des histoires intéresseroient plus un auditoire qu'un pur discours; et en conséquence, il en a inséré, dans chacun de ses chapitres, une, deux et quelquefois même davantage. Mais à ces historiettes on reconnoît, du premier coup-d'œil, la profession de l'auteur. Compilées sans critique comme sans goût, elles ne consistent la plupart qu'en ces pieuses fables monastiques, dont j'ai, dans mon édition des *Fabliaux*, publié un certain nombre, sous le nom de *Contes dévots*.

On jugera du genre par celle-ci, prise dans son chapitre de l'excommunication, l'un de ceux qui sont de lui.

« On dit que à Troyes en Champaigne (il y eut) ot ung evesque qui (invita) excommenia le baillif de la cité. Puis le absolit, et le sémonit » à mangier avec luy; et après mangier, l'evesque luy demanda » s'il estoit pas plus aise que quant il estoit excommenié. Lors » ce baillif respondit qu'il n'en faisoit pas grant conte. Puis (aussitôt) tantost l'evesque, pour luy monstrer son erreur, fit aporter » ung pain blanc, et fit une roye (raie) parmi, et dist : *Pain, de* » *l'auctorité de dieu et de sainct Pierre l'apostre, je te excom-* » *ménie parcy*. Et tantost icelle moitié devint noire comme char- » bon. Quant ce baillif vit ce, il, et toute la compaignie, » furent moult esbaïs. Et adonc, dit l'evesque à icellui baillif; » *Saichez que vous estiez aussi noir envers dieu, quant vous estiez* » *en sentence*. Et puis après, dist : *De l'auctorité de dieu et de* » *sainct Pierre, je te absols*. Et tantost, le pain fut tout blanc » comme il estoit devant. Or vois-tu cy comment tu dois (redouter) » doubter la sentence d'excommeniement ».

Quelquefois aussi le moine, parmi ses histoires, en a inséré quelques-unes qu'on est surpris de trouver là, et dont le sujet étoit

étoit moins propre à édifier les paroissiens qu'à les faire rire. Telle est celle-ci, qui, plus connue que la précédente, a été citée ailleurs.

DOCTRINAL des SIMPLES GENS.

« On lit d'une simple femme, qui souvent aloit au moustier. » Le prestre de sa église avoit très-malvaise voix : car toutes » fois qu'il chantoit, cette femme ploroit; et quant le prestre la » vit, il cuida qu'elle plorast pour son bel chanter, et adonques » s'en efforçoit plus fort; et quant plus fort chantoit, plus fort » la femme ploroit. Lors ce prestre, qui ne se povoit plus tenir » qu'il ne luy alast [qu'il n'allât vers elle], demande pourquoy » elle ploroit en l'église, quant il chantoit. *Hélas!* dist-elle, *je » dois bien plorer; car il y avoit ung asne à l'ostel* [dans ma » maison], *qui me faisoit moult biens, que j'ay perdu. Car il me » semble, quant je vous oys chanter, que ce soit il.* Adonc le » prestre qui cuidoit avoir loange de son fort chanter, s'en ala » tout confus ».

Je ne citerai plus qu'une phrase; mais celle-ci m'a paru digne de remarque, parce qu'elle offre un de ces traits caractéristiques qui servent à peindre les siècles. C'est le commencement du chapitre *de l'Arme* [de l'ame].

« Pour ce que moult de simples gens dient qu'ils ne scèvent » quelle chose c'est de l'arme, et que, quant le corps est mort, » qu'ils n'auront jamais ne bien ne mal; il est malvaise hérésie » de le dire ».

Ainsi, tandis que d'un côté l'ignorance débitoit des sottises aux Français pour les édifier et les instruire; de l'autre on voyoit, même dans la classe du peuple, *un grand nombre* de gens afficher le matérialisme et l'incrédulité. Comment put naître une irréligion si décidée, au sein d'une nation dont la masse étoit encore si superstitieuse? La réponse à cette question seroit la matière d'une discussion très-intéressante; et j'invite à l'entreprendre, ceux de nos écrivains qui, dans l'étude de notre histoire, se sont occupés principalement des causes et des effets. Mais parmi celles de ces causes qui produisirent et propagèrent le mépris de la religion du temps, je crois qu'ils doivent principalement compter les moyens mêmes d'enseignement qu'employoit le clergé pour le détruire.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE LA MESSE.

A LA suite de l'ouvrage de Gui de Roye, dans le manuscrit 7885—2, on trouve un DOCTRINAL DE LA MESSE, dont l'auteur ne s'est pas nommé, mais qu'il dit avoir entrepris *à la prière d'un sien seigneur et amy.*

Il y traite d'abord, 1.° des sept ordres, et spécialement de celui de la prêtrise; 2.° des habillemens et rits préparatoires employés par le prêtre pour dire la messe; 3.° de toutes les parties de la messe, depuis l'*introit* jusqu'à l'*ite, missa est.*

Suivent quelques questions et cas de conscience concernant cet objet.

DOCTRINAL DE NATURE.

Manuscrit f.° max.° vel. n.° 7044.

CE manuscrit, l'un de ceux qui avoient été faits primitivement pour avoir des miniatures et des lettres initiales ornées, et qui n'en ont pas, est imparfait : il n'a ni commencement ni fin, et le titre y manque. Une main moderne y a inscrit, à la première page, *Doctrinal de nature, traictant de la sapience divine;* et c'est sur cette autorité que je l'ai intitulé *Doctrinal de nature,* quoique j'eusse dû le qualifier plutôt *Doctrinal de la sapience divine.*

En effet, le principal personnage est cette *Sapience,* qui, pour instruire un de ses disciples, amoureux d'elle, lui explique différens points de la religion ; explications que le disciple interrompt par beaucoup d'exclamations et d'aspirations dévotes. Ce n'est qu'un ouvrage mystique, dans le style du Cantique des Cantiques.

Le manuscrit en contient deux autres du même genre.

Digitized by Google

LE DOCTRINAL RURAL DU TEMPS PRÉSENT, OU LE DOCTRINAL DU TEMPS PRÉSENT; Intitulé DOCTRINAL DE COUR,

Ms. 7647-2.

Dans le Manuscrit 7647, et dans les n.os 7654 et 7655.

LE premier de ces trois manuscrits est remarquable par sa conservation, son écriture, le choix de son vélin, ses miniatures et ses ornemens.

Le second, en papier, d'une écriture peu lisible, moins ancien, a encore le désavantage d'être incomplet. Il y manque, à la fin, près d'un quart.

Le 3.e, f.o p.o pap., divisé en deux volumes, écriture très-nette, est de même imparfait; il y manque, au commencement, huit ou dix pages : du reste, c'est celui des trois dont le texte est le plus complet; il a des choses que n'ont pas les deux autres.

VOICI un ouvrage qui a eu deux éditions; qu'on trouve cité par-tout, dans les dictionnaires et les catalogues; sur lequel Joly a publié une dissertation[a]; dont Goujet enfin, d'après Joly à la vérité, a parlé assez longuement[b]: et cependant j'ose avancer qu'il est encore inconnu; et que Goujet et Joly, malgré leurs extraits, ou ne l'ont pas compris, ou n'en avoient lu que quelques morceaux, et fort superficiellement.

[a] *Merc. de Fr. mars, 1741.*

[b] *Bibl. Fr. tom. IX, p. 345.*

Il est composé de vers et de prose. Les vers sont ordinairement de huit ou dix syllabes, et presque toujours par stances; et les stances sont formées de quatre, cinq, six, sept, huit ou dix vers. Mais dans ceux de dix syllabes, l'auteur semble avoir méconnu la règle qui place un hémistiche au second pied, quoique depuis long-temps elle fût en usage chez nos rimeurs; souvent, au lieu d'une syllabe pleine, il en met une muette, non élidée :

Il faut dire, je suis en la mémoire
De mon prince qui me fait adjutoire.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

Il se nommoit *Pierre Michault;* lui-même a consigné son nom dans la dernière stance qui termine son Doctrinal :

Michault, emprès une *pierre* très-rude...

Il n'est pas douteux qu'il joue sur le mot *pierre.* Et au reste, pour empêcher qu'on ne s'y méprît, le copiste du beau manuscrit 7647—2, d'après lequel je travaille en ce moment, a eu soin d'écrire en encre rouge les deux noms, et par-là de les indiquer et de les signaler à l'attention du lecteur. Rien de plus commun, chez nos auteurs, que ces équivoques et allusions forcées, qui ne sont que du mauvais goût, et qu'on regardoit alors comme de l'esprit.

Dans le manuscrit dont je viens de parler, on trouve, à la suite du *Doctrinal*, un autre ouvrage de Michault, également mêlé de prose et de vers. Celui-ci, plus connu, est intitulé *la Danse aux Aveugles;* et l'auteur y a, comme dans l'autre, affecté de mettre ses deux noms à la dernière stance : avec cette différence cependant qu'ici le nom de baptême est au premier vers, et l'autre au dernier. Mais il y joue de même sur le mot *pierre.*

Pierre ne peult humeur de basme rendre,
Ne dure teste attaindre à sy hault stile.
Pour ce, submès le sens qu'on y peut prendre,
A tous lisans, à qui il plaise entendre,
Pour eslever entendement habille;
Les prians tous que par voye docile
Il leur plaise corriger, bas et hault,
Leur escolier et disciple *Michault* (1).

[*Trad.* Une pierre ne peut rendre liqueur de baume, ni une tête dure atteindre à style si élevé. C'est pour cela que je soumets à tous lecteurs auxquels il plaira donner leur attention à mon livre, le sens caché qu'on y peut recueillir; les priant tous qu'il leur plaise corriger avec douceur, haut et bas (par-tout), Michault, leur écolier et disciple.]

Le copiste, de son côté, n'a pas manqué de saisir, dans cette stance, ainsi que dans l'autre, le jeu de mots du premier vers;

(1) Dans les deux anciennes éditions imprimées de *la Danse des Aveugles*, on a supprimé ces quatre derniers vers pour leur en substituer d'autres, et par conséquent le nom de *Michault* ne s'y trouve pas. Le C.en Pankoucke les a rétablis dans celle qu'il a donnée en 1748 à Lille.

Digitized by Google

et pour le faire de nouveau sentir à ses lecteurs, il a souligné en encre rouge les deux noms *Pierre* et *Michault.*

DOCTRINAL DE COUR.

Ainsi donc l'auteur de notre Doctrinal s'appeloit *Pierre Michault.* Sur cela aucun doute.

Cependant je connois de lui un troisième ouvrage, où il s'intitule *Michault Taillevant.* C'est une pièce de vers insérée à la suite de sa *Danse des Aveugles*, dans le manuscrit 7675 (1).

On connoît un Taillevant, queux [cuisinier] du roi Charles VII, qui, dix ans environ avant le Doctrinal, publia sur la cuisine un traité, que j'ai fait connoître dans mon *Histoire de la vie privée des Français*, et dont il existe deux éditions imprimées.

Michault étoit-il de cette famille? l'étoit-il par les femmes? aura-t-il voulu, pour se distinguer de quelque autre Michault son contemporain, ajouter à son nom propre celui de sa mère? ou ne le nomma-t-on *Taillevant* que par sobriquet? Enfin le mot *Michault*, qui chez le peuple, comme on sait, est le même que *Michel*, désignoit-il chez lui un second nom de baptême, et *Taillevant* étoit-il son nom de famille?

Quoiqu'il ne nous ait pas instruits plus clairement sur sa patrie, je soupçonne qu'il étoit d'un pays où l'on ne parloit pas français; et cette présomption, je la fonde sur les excuses qu'il demande, dans sa préface, pour son style, et qu'il se flatte qu'on lui accordera, dit-il, si l'on *considère le lieu de sa naissance et son langage maternel.* En effet, bien que sa manière d'écrire ait quelquefois de la vigueur, et que, généralement parlant, elle soit supérieure à celle de plusieurs de ses contemporains, néanmoins on remarque chez lui, non-seulement

(1) Montfaucon, dans son *Bibliotheca Bibliothecarum*, pag. 793, cite ce manuscrit, et la pièce que je viens d'indiquer; mais il la confond avec *la Danse des Aveugles*, et l'attribue à *Michel Taillement.* Ceux qui ont fourni à Montfaucon sa notice, ont mal lu; il y a, dans le manuscrit, *le Régime de fortunes, fait par Mychault Taillevant*, et non *Taillement.* A ce propos, je préviendrai les personnes qui sont dans le cas de consulter le *Bibliotheca Bibliothecarum*, d'être en garde sur les renseignemens que donne Montfaucon. Personne assurément n'étoit plus en état que lui d'en donner de sûrs; mais dans l'impossibilité où il étoit d'examiner par lui-même tous les livres qu'il indique, il a adopté et copié de confiance les catalogues qu'on lui a fournis; et ces catalogues sont remplis de fautes, au moins si j'en juge par les articles de la Bibliothèque nationale, et par ceux de S.t-Germain, que je suis journellement à portée de consulter.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

beaucoup de mots et des terminaisons de patois, mais encore des tournures vicieuses.

A la fin de son livre, il a consigné ce qu'alors on appeloit *milliaire*, c'est-à-dire, l'année où il le publia : mais il ne la présente qu'en style énigmatique; et c'étoit encore là une des gentillesses du temps.

Ung treppier, et quatre croissans,
Par six croix, avec six nains, faire;
Vous feront estre congnoissans,
Sans faillir, de mon miliaire.

Un trépied, *M* (mille); quatre croissans, *CCCC* (quatre cents); six croix, *XXXXXX* (soixante); six nains, *IIIIII*, (six); total, 1466.

Ce fut sans doute d'après l'invitation de quelque grand personnage, qu'il entreprit d'écrire. *Longtems*, dit-il, *j'avois doubté* (1) *que la rudesse de mon engin* (2) *ne feist congnoissance* (3) *de mon ignorance. Mais devoir et obeïssance me ont tellement aguillonné que résistance n'a eu lieu.* Il ajoute qu'alors d'autres travaux l'occupoient; il les interrompit pour se livrer uniquement à celui qu'on lui demandoit.

Le personnage dont il s'agit ici étoit probablement un prince. On ne peut en douter, quand on lit ces vers, par lesquels il termine sa dernière stance :

Prince excellent, votre doulce coustume
Reçoive, ainsy qu'autres fois a monstré,
Le Doctrinal du tems présent, en gré.

Cette sorte d'adresse ou d'offrande, à la fin d'un livre, étoit alors d'usage : dans certaines pièces de poësie on l'appeloit *envoi*. Mais on observera qu'encore que Michault l'emploie; encore qu'il ait une préface, ou, selon le langage du temps, un *proëme* (4); il n'a pourtant pas de dédicace. Dans ce proëme, il raconte à ses lecteurs les motifs qui l'ont engagé à écrire; il s'excuse auprès d'eux, et sollicite leur indulgence par les formules de modestie qui de tous temps ont été usitées; en un mot,

(1) *Doubté*, craint.
(2) *Engin*, esprit, du latin *ingenium*.
(3) *Ne feist congnoissance de*, ne fît connoître mon ignorance.
(4) *Proëme*, du latin *proemium*.

Digitized by Google

il s'entretient avec eux ; mais il n'a pas un seul mot dédicatoire. D'ailleurs, s'il eût dédié, la vignette du manuscrit le représenteroit, selon l'usage, offrant son livre à genoux ; et elle le peint, au contraire, assis devant un pupitre sur lequel il écrit : tableau qui est encore répété dans la dernière miniature de la fin.

Il n'en est pas ainsi du second manuscrit 7647 : j'ai déjà dit que celui-ci est plus récent que l'autre : or, en tête, on y lit : *A très-excellent et très-puissant prince, mon très-redoubté et souverain seigneur, le duc de Guienne.*

Le prince, si *redoubté*, qui portoit alors le titre de *duc de Guienne*, étoit le foible et malheureux Charles de France, fils de Charles VII, qui mourut en 1472, empoisonné, et de la mort duquel on accusa son barbare frère Louis XI ; quoique plusieurs de nos modernes, Godefroi, Duclos, Griffet, &c. aient entrepris de disculper le monarque.

S'il étoit vrai que Michault dédia réellement son livre au duc ; si en effet il avoit eu raison de l'appeler son *souverain seigneur*, on pourroit en conclure qu'il étoit né dans l'apanage du prince ; que c'est par lui qu'il fut invité à faire un Doctrinal, et que déjà il lui avoit offert quelque autre ouvrage, puisque dans les vers que je viens de citer, il le prie de recevoir celui-ci en gré, *comme il l'a déjà fait auparavant.* Ainsi s'expliqueroit naturellement cette phrase du proëme, où il nous apprend que c'est le *devoir* et l'*obéissance* qui le déterminèrent à écrire ; ainsi s'expliqueroit sur-tout celle dans laquelle il demande grâce pour son style, et il s'excuse sur le *lieu de sa naissance* et sur son *langage maternel*, qui en effet devoit, dans ce cas, être le patois gascon.

Quoi qu'il en soit, les prologues des deux manuscrits sont entièrement les mêmes ; et pourtant ils diffèrent entre eux, en ce que l'un est tourné en dédicace, et que l'autre n'en a pas un mot.

Ainsi, par exemple, Michault dit, dans le premier, *Me suis entremis de ceste-cy rédiger en forme ;* le second répète la même phrase, mais il ajoute, *Et le tout ai présumé vous présenter.*

Dans le premier, on lit, *Non voullant mon ouvraige comparer aux fais et œuvres de pluisieurs très-clers* (1) *orateurs, qui par*

(1) *Clers*, illustres, du latin *clari.*

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

ci-devant ont esté présentez à pluisieurs; et dans le second, . . . *Très-clers orateurs qui par ci-devant vous ont esté présentés.*

Dans le plus ancien, *Se présente à tous en humilité ceste compilacion, laquelle je prye à tous agréablement accepter;* et dans le plus récent, *Comme très-humble subget doit faire à son souverain seigneur, vous présente, en toute humble, ceste compilacion, laquelle vous plaise agréablement accepter.*

Mais quelque marquantes que soient ces variantes, en voici une plus considérable encore, et qui nécessairement exigeant quelque discussion, m'oblige de parler de l'auteur, avant d'examiner son ouvrage.

Après la phrase des *clers orateurs*, que je viens de citer, le prologue à dédicace ajoute : *Mesmes, par feu maistre Martin le Franc en son vivant, philosofe, et poëte mon moyen* *, *et aussi par Georges Chastellain, vostre ystoriographe, et par maint autre, avès reçeu plusieurs livres moraulx, ystoires et poëtiques.*

* Lisez *non moyen.*

Il existe, comme je l'ai dit, deux éditions imprimées du Doctrinal. Dans toutes deux on trouve le même proëme du second manuscrit, le proëme à dédicace; et toutes deux par conséquent ont l'article où il est mention de Martin le Franc et de Georges Châtelain. Mais dans toutes deux aussi on remarque, sur le nom du prince auquel l'ouvrage est dédié, une variante très-notable. Ce prince n'est pas, comme dans le manuscrit, le *duc de Guienne*, mais le *duc de Bourgogne*, Philippe-le-Bon; et Michault s'y qualifie *très-obeïssant orateur et subget du duc, et humble secrétaire du comte de Charolois, son fils* (connu depuis sous le nom de *Charles-le-Téméraire*).

Cette version, si nous admettons toutes ses circonstances, n'a rien que d'exact, et on ne peut l'attaquer. En effet, ce n'est point à la cour du duc Charles de Guienne, mais à celle de Philippe de Bourgogne, que parurent les deux écrivains le Franc et Châtelain.

Celui-ci fut un gentilhomme Flamand, attaché à la maison du duc Philippe, et qui a laissé plusieurs ouvrages, dont une partie est imprimée (1).

(1) Voici ce qu'en dit Olivier de la Marche, qui alors étoit gentilhomme du même prince : « Très-vertueux escuyer » George Chastelain, mon père en doc- » trine, mon maistre en science et mon » singulier amy; lequel seul je puys jus- » qu'à ce jour nommer et escrire la perle » et l'étoile de tous les historiographes* »

* *Mém. d'Ol. de la Marche, pag. 111.*

Martin

Digitized by Google

Martin le Franc, d'Arras, et par conséquent sujet du duc, est auteur du *Champion des Dames*, et de l'*Estrif de Fortune et de Vertu;* ouvrages qui tous deux ont été imprimés aussi, et qui tous deux furent dédiés à ce prince.

DOCTRINAL DE COUR.

Il est donc évident que si le passage du proëme n'a point été inséré furtivement après coup, la version du manuscrit a tort; et que c'est au duc Philippe, selon la version des imprimés, que s'adresse la dédicace.

Mais l'authenticité du passage est-elle hors de toute atteinte? ou, en d'autres termes, est-il bien prouvé que Michault fut attaché à la cour du duc de Bourgogne, et qu'il y posséda la place d'*orateur* du père, et celle de *secrétaire* du fils? Voilà, en ce moment, à quoi se réduit toute la question; et sur ce fait, j'entrevois quelques difficultés.

1.° Nous avons un état imprimé des officiers de la maison du duc Philippe, et de ceux de la maison de Charles son fils. Or, dans la première de ces deux listes, quoiqu'elle soit très-nombreuse, on ne trouve ni le nom de Michault, ni même personne qui porte la qualification d'orateur.

2.° Il n'est pas plus mention de Michault, comme secrétaire de Charles; et cependant sept de ces secrétaires y sont nommés.

3.° Si le Doctrinal avoit été un ouvrage offert et dédié au duc, et composé d'après son invitation, il n'est point douteux qu'on ne l'eût déposé dans sa bibliothèque, et qu'on n'en eût mis un exemplaire dans celle du comte de Charolois. C'est principalement de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, que se forma par la suite celle de Bruxelles (1), qui, devenue l'une de nos conquêtes, fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque nationale. Depuis qu'elle a été remise entre mes mains et confiée à ma surveillance, j'ai parcouru, presque en entier, la partie de ses manuscrits français, et m'en suis même fait un état, avec des

(1) Les ducs, pour former et augmenter la leur, avoient pillé celle de nos rois Charles V et Charles VI, pendant les troubles que leur ambition avoit excités dans la France, et qui la désolèrent sous le règne de ce dernier prince, et pendant une partie de celui de Charles VII son fils. J'ai retrouvé un assez grand nombre de ces manuscrits dans ceux de Bruxelles; ils sont reconnoissables à l'écu de France que portent la plupart, comme ceux des ducs le sont à leur blason.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

notes historiques et critiques. J'y en ai trouvé beaucoup dont les uns furent traduits ou composés par l'ordre ou l'invitation du duc Philippe, et qui lui sont dédiés; d'autres qui lui sont dédiés également, sans avoir été commandés par lui; car il est peu de princes qui aient autant favorisé les lettres : mais jusqu'à présent encore, je n'y ai point vu le Doctrinal.

Au reste, je ne donne cette remarque, ainsi que les deux précédentes, que pour des présomptions; et moi-même j'avoue qu'elles ne sont point, à beaucoup près, sans réplique.

Si le Doctrinal ne se trouve point aujourd'hui parmi les manuscrits qui firent autrefois partie de la bibliothèque des ducs, il a pu y être alors, et en avoir disparu par un accident quelconque. Il a pu d'ailleurs être présenté au duc Philippe, lorsqu'il étoit en Bourgogne, et avoir été placé dans sa bibliothèque de Dijon.

Si dans l'état de sa maison l'on ne trouve point d'orateur, c'est qu'en effet ce n'étoit point une charge ou un emploi avec fonctions; mais un simple titre honorifique, portant appointemens.

Enfin, si parmi les noms des secrétaires de Charles on ne lit point celui de Michault, rien n'est plus aisé à expliquer. Cet état n'est point celui de Charles, comte de Charolois, mais de Charles, devenu duc de Bourgogne par la mort de son père en 1467. Or Michault, nommé par le père secrétaire du fils, pouvoit l'avoir été en 1466, et ne plus l'être en 1467, soit par mort ou par démission volontaire, soit même par disgrace; car rarement les favoris des pères sont agréables aux enfans.

On ne voit pas plus, dans l'état, le nom de Charles Soillot que celui de Michault; et cependant il est incontestable que Soillot, filleul du comte de Charolois, fut son secrétaire. La preuve en existe dans un beau manuscrit de cette bibliothèque, n.° 179, intitulé *de la Tyrannie de Xénophon ;* ouvrage qu'il traduisit du latin en français (1), avec une dédicace au comte, dans laquelle il prend ce titre.

(1) Ce traité est le dialogue d'Hiéron et de Simonide, par Xénophon. On le possédoit traduit en latin; et Soillot, jeune encore, le traduisit du latin en français.

Il publia, en outre, pendant qu'il occupa auprès du comte son parrein la place de secrétaire, une sorte de fiction romanesque et philosophique, qu'il intitula *le Débat de félicité*, et que je ferai connoître, à la suite de cet article, dans une notice particulière.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

Mais, dira-t-on, les ducs de Bourgogne étoient du sang de France; on ne parloit que français à leur cour de Bruxelles comme à celle de Dijon; les livres qu'on leur offroit, ou qu'on faisoit pour eux, étoient en français: comment concevoir après cela que Michault a été invité par Philippe à écrire dans cette langue, lui qui, né dans un pays où elle n'étoit point usitée, avoue la parler mal? Il n'est pas douteux que le duc devoit avoir des secrétaires Flamands, Hollandois et Allemands, pour l'expédition des affaires de celles de ses provinces où ces idiomes étoient en usage: mais est-il probable qu'à son fils il en ait donné un qui savoit mal le français; à son fils, dont l'apanage étoit en Bourgogne, et qui, n'étant encore qu'héritier présomptif, n'avoit aucune affaire à traiter avec les peuples à langues étrangères?

Je n'entreprendrai point de prononcer sur toute cette discussion, qui, après tout, est, comme tant d'autres du même genre, si peu importante tant par l'auteur que par l'ouvrage dont elle est l'objet, qu'elle peut, sans aucun inconvénient, rester indécise. Pour pouvoir la décider, il faudroit avoir le manuscrit qui servit à l'édition imprimée, et dans lequel la dédicace est adressée au duc de Bourgogne. En le comparant aux deux premiers que j'ai cités, on verroit s'il leur est préférable, et si sa version doit être adoptée exclusivement aux leurs.

Je ferai la même observation sur l'intitulé du livre qui, dans le premier manuscrit, porte, *le Doctrinal rural du temps présent;* tandis que dans le second, ainsi que dans les deux imprimés, on lit, *le Doctrinal de Cour.* Cependant je ne doute pas que le premier titre ne soit le véritable. C'est au moins celui qui convient le mieux à l'ouvrage, comme on le verra par l'extrait que je vais en donner. D'ailleurs c'est celui qu'offrent les trois manuscrits dans leur dernière stance; et l'auteur lui-même l'y a consacré, lorsqu'il s'adresse au *prince*, et qu'il le prie de recevoir

Le *Doctrinal du temps présent*, en gré.

Joly, dans la dissertation que j'ai citée de lui ci-dessus, dit que le livre est *une allégorie continuelle;* et en cela, il se trompe. Goujet, qui a copié Joly, répète la même erreur, sans que ni

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

l'un ni l'autre s'en soit aperçu, quoiqu'ils citent tous deux un article du vocatif et un de l'accusatif, qui eussent suffi pour leur laisser entrevoir le but de l'écrivain.

Michault a voulu faire une satire de son siècle; et cette satire, il a tâché de la rendre piquante en lui donnant une forme nouvelle; celle de l'enseignement.

Il suppose donc qu'un jour, se promenant dans un bois, il y trouva *Vertu*, qui s'étoit retirée là pour fuir les hommes. La dame est éplorée : non-seulement elle se voit bannie de toutes les écoles, mais elle vient d'en trouver quelques-unes où l'on enseigne une doctrine qui l'a pénétrée de douleur. L'auteur la prie de les lui faire connoître : elle l'y conduit; et il en trouve douze, qu'il parcourt successivement. Les maîtres ou maîtresses sont *Orgueil*, *Fausseté*, *Luxure*, et autres vices. Chacun d'eux est entouré de disciples, auxquels il prêche une morale appropriée à son caractère; et ce sont ces documens supposés, que Michault appelle *le Doctrinal rural du temps présent*, c'est-à-dire, la doctrine qui de son temps, selon lui, s'enseignoit et se pratiquoit par-tout, même dans les campagnes.

De pareils tableaux, quoique faits pour piquer d'abord l'attention par leur singularité, devoient pourtant la lasser bientôt, et même la révolter, par l'uniformité de dépravation qu'ils présentoient. Il l'a senti; et en conséquence il y a opposé un contraste, en imaginant qu'au sortir des écoles de perversité, Vertu le conduit dans celles qu'elle avoit autrefois, et où il entend débiter une morale toute différente.

L'ouvrage a donc deux parties bien distinctes, quoique son titre ne convienne réellement qu'à la première.

Dans celle-ci, Michault s'est fait un plan assez ingénieux. Des leçons de corruption débitées cruement, eussent été à-la-fois mal-adroites et invraisemblables. On expliquoit dans les écoles le *Doctrinale puerorum* de Villedieu. J'ai parlé ci-dessus de la vogue qu'avoit cette grammaire, et j'ai dit qu'elle étoit divisée en douze chapitres : eh bien, il suppose que dans les siennes on l'explique aussi. Elles sont au nombre de douze, dont chacune a son maître : chaque maître glose un des douze chapitres; mais au lieu de le commenter grammaticalement et d'en faire la base

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

d'explications et de développemens de syntaxe, chacun d'eux, selon son génie particulier, en tire des principes de conduite conformes aux mœurs du siècle. Le résultat de ces leçons des douze Vices, est qu'il n'y a de bon et de desirable que les honneurs, les richesses, le plaisir; que par la flatterie, le mensonge, la fraude et la perfidie, on peut se les procurer; et qu'il n'est aucun moyen, aucun crime, qu'il faille épargner pour les avoir. Et voilà ce que Michault appelle le Doctrinal de son temps.

A la vérité, les applications que les professeurs font de la grammaire à leur doctrine ne sont pas toujours amenées bien naturellement; et après tout il faut convenir que ce n'étoit pas chose aisée. Tantôt l'auteur s'accroche à un mot, tantôt il y cherche un sens détourné; en un mot, il fait comme il peut; et au reste, son siècle n'étoit pas aussi difficile que le nôtre.

Ainsi, par exemple, à propos des constructions, il parle des bâtimens qu'on peut par friponnerie se faire *construire* sans frais. A propos du genre neutre, il dit:

En tous débas et toutes questions,
Soyez neutres; l'article le requiert.

A propos du féminin, il met dans la bouche du professeur un discours aux femmes, où entre autres conseils de perversité, est celui-ci, de Coquetterie:

Se vous estes belle; par démonstrance (pour le montrer),
Descouvrez lors ung pou (peu) vostre poitrine;
Et puis monstrez se (si) vostre penne (peau) est fine.

Le comparatif lui donne lieu de traiter de la comparaison des divers états:

. . . Prince qui est sans orgueil,
N'est point réputé vallereux.
Mais quant il a haultain recueil (accueil),
Fier parler, et outrageux veul (vouloir, commandement),
On le tient pour chevallereux.
Humilité fait maleureux.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

Le cas que les Latins nommoient *ablativus*, rappelle le mot *ablatus*, qui signifie *enlevé, pris.* De là, Rapine prend occasion de débiter ses leçons aux personnes qui vivent de brigandage; et elle dit aux gens de guerre :

Quant il faudra habillier vos archiers,
Gardez-vous bien d'y employer vos gaiges,
Pour vos paiges, ne pour vos coustilliers (1);
Mais faittes tant qu'ils voisent (aillent) aux pillaiges
Sur abbayes, priorez et villaiges;
Prengnent chevaulx, et moutons, et aveine:
Car ung villain ne peut trop avoir peine.
Gardez-vous bien, quand vous dèslogerez
D'aucun logis, d'y laisser rien qui vaille;
Quelque chose que verrez ou sçaurez,
Dont on pourroit avoir denier ou maille.
Il suffira de leur laisser la paille.

Quelque peu naturelles que soient ces allusions, il en est pourtant de plus forcées encore, et qui paroissent même si étrangères au sujet, qu'on ne sait comment elles sont placées là. Tel est, entre cent autres que je pourrois citer, ce morceau prononcé par Concupiscence, à propos des articles :

Ne vous chaille (importe); tous moyens sont permis.
Point n'est honneur, qui grandement n'amasse.
[*Trad.* Honneur qui n'amasse point beaucoup, n'est point honneur.]
Escus sont bons, et florins grans amis.
Très-eureux est qui assez en atasse (entasse).
Et pensez-vous, hommes, que je n'amasse (n'aimasse)
Mieulx mille mars d'or qu'estre nommé preudhomme !

[*Trad.* Et croyez-vous, hommes qui m'écoutez, que je ne préférasse mille marcs d'or au plaisir d'être appelé honnête homme !]

Tel est celui-ci encore à l'occasion des figures :

Religieux qui seront hors de cloistre,

(1) *Coustilliers*, sorte de soldats, ainsi nommés parce qu'ils étoient armés de ce qu'on a depuis nommé *couteaux de chasse.*

Digitized by Google

Bons et justes devez-vous recongnoistre,
[*Trad.* Vous devez réputer justes et bons les religieux qui auront déserté leur cloître,]
Et les tenir pour vous à chappellains.
Des appostaz devez le cas accroistre.
Ne vous chaille, se leurs fais sont villains.
. . . . . .
Se vous voyez ne nonnain ne béguine
Hors de cloistre, dittes que c'est bon signe;
ramener
Et ne tendez jamais à la réduire . . .
mener, *ducere*
S'elle fait mal, en mal la convient duire.
S'elle fait bien, il l'en fault destourner.
. . . . . .
voulant
Gens d'église veullans auctorisier
Dame Vénus, vous devez moult prisier;
[*Trad.* Vous devez priser les gens d'église qui favorisent dame Vénus;]
Et leur donnez estas et bénéfices.

Bien que j'aie examiné jusqu'ici le Doctrinal comme production littéraire, on aura remarqué néanmoins que j'ai choisi des exemples qui pussent donner à-la-fois une idée de sa morale; et l'on vient de voir combien cette morale est perverse. En voici quelques autres où elle est exécrable et révoltante :

Ung povre homme vient devant vous,
Très-humblement à deux genoulx,
Et en sa main une requeste.
Là ne faut-il point que on s'arreste;
[*Trad.* Il ne faut point s'arrêter à l'écouter;]
Mais fault feindre d'avoir la toulx.
Après ce viendra ung bon homme,
A qui l'en devra une somme,
Ou à qui l'en aura fait tort.
Respondez-lui, monseigneur dort;
C'est dommaige qu'on ne t'assomme.
voici
Puis vecy une femme grosse,
Portant deux enfans en sa trousse,

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

Qui se plaing d'aucuns boutesfeux.
[*Trad.* Qui se plaint qu'on a brûlé sa maison.]
Dictes : Tu ne scez (sais) que (ce que) tu veulx ;
Oste-toy bien tost, trousse (sorts).

Et à deux povres orphenins,
Qui sont mendyans pélerins,
Dégectez (chassés) de leurs héritaiges ;
Monstrez-leur vos rudes visaiges,
Disant : Hahay ! que de quoquins !
Se ung povre n'a que trois brebis,
Ou ung petit propre jardin (jardin en propre),
Ou ung mortier de marbre bis,
Faittes tant qu'il soit *pro vobis.*
N'espargniez point vostre voisin.
A (contre) femmes vefves et povres orphelins
Fait bon plaidier ; il n'est qui les deffende.
Semblablement, à ces povres voinsins
Doit-on tousjours procurer (imposer) une amende,
Ou (an) temps des fruicts leur oster leurs raisins.
Ne pensez pas que Dieu par-tout regarde,
Dieu rit, quant ribaut se parjure ;
C'est une auctorité d'Ovide (1).
Et puisque le jurer procure
Du penser la bonne aventure,
Il ne lui faut ne frain ne bride.

[*Trad.* Et puisqu'un faux serment peut vous procurer la bonne aventure dont s'occupe votre pensée, il faut n'y mettre ni frein ni bride.]

Jurez hardiment ; car je cuide (crois)
Que Dieu qui congnoist vostre cas,
Pour ce ne vous dampnera pas.
Vous donc, marchans, faulsez vos marchandises,
Et si vendez *quid pro quo ;* c'est le droit.

(1) Ovide a dit : *Jupiter è cælo perjuria ridet amantum.*

Ne

de cette vieille droiture
Ne vous chaille de ces vielles franchises ;
Il fault que tout soit faulcé or endroict.
Bien tart auroit grans richesses conquises,
Qui loyaument tout marchander vouldroit.

[Celui-là seroit long-temps à s'enrichir, qui voudroit tout vendre loyalement.]

« Ne sont mis à mort deffais ne pendus, fors aulcuns maleureux et ceux » qui ne scèvent construire, . . . Comme lyons, lyopars, loups » et renars qui dévorent et mengent les simples bestes, aynsi les » gros rappineux, après ce que ils ont dèshéritez les petis, ils » leur donnent occasion de devenir larrons ; et par ainsy les font » pendre ».

Je finirai par quelques citations où l'on voit l'irréligion jointe à la perversité. Mes lecteurs se rappelleront avoir lu ci-dessus, dans la notice du *Doctrinal des simples gens*, un passage qui prouvoit que déjà, au siècle précédent, l'athéisme et le matérialisme commençoient à devenir communs chez le peuple.

Ne vous chaille qui devant Dieu appelle.

[*Trad.* Peu vous importe qui en appelle de vos crimes à dieu.]

Bourguignon
Autant est Dieu François que Bourgoingnon.

. . . . . .

à la mort
Ne pensez jamais à morir ;
Car lors perderiez toute joye.
On scet que tout est pour pourrir.
Il n'est qui nous puist secourir.
Nous yrons tous par celle voye. . ,
Je ne sçay que la mort nous livre ;

[*Trad.* Je ne sais ce que la mort nous prépare ;]

Mais bon fait avoir de quoy vivre,
Qui a assez mal en ce monde,
Espoir en l'autre en aura plus.

[*Trad.* Celui qui a dans ce monde assez de mal, en aura peut-être plus encore dans l'autre.]

favorable
On parle de la mort seconde ;

[*Trad.* On parle du bonheur d'une mort chrétienne ;]

Mais cil qui en richesse habonde,
lot
A tousjours le meillieur surplus.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

Les armes (ames) s'en vont aux aulmaires (1),
Et les corps sont fais pour les vers.
Quant nous serons en ces suaires,
Nos chappellains et nos vicaires
Feront des meurs (mûrs) comme des vers (verts);

[*Trad.* Traiteront les vieux comme les jeunes, c'est-à-dire, les inhumeront.]

Et puis l'on escripvra des vers :
Cy gist tel qui souloit bien boire ;
Mais par mort a perdu sa gloire (2).
Ainsy, mesprisans vostre fin,
Enfans, vous ymaginerez
Moyen de piller le voisin, &c.

Nous venons de voir Michault adopter, pour cadre de son ouvrage, la méthode d'enseignement qui étoit usitée dans les écoles. Afin de rendre l'allusion complète, il falloit supposer encore aux siennes ce qui distinguoit les autres; examens publics, réceptions de candidats, collations de grades et de titres, et autres cérémonies d'usage : et c'est ce qu'il a fait.

Les leçons des maîtres finies, Fausseté rassemble tous les élèves des douze écoles, et les examine sur leurs progrès et leur savoir. Après l'examen, elle distribue des grades; fait des bacheliers, des licenciés, des *docteurs au rond bonnet;* et permet aux premiers de porter argent sur leurs habits, aux seconds argent et or, et aux troisièmes or pur. Cette différence étoit fondée sur ce que ceux-ci avoient été jugés si habiles qu'ils ne devoient tenir compte de l'argent, et qu'il leur falloit de l'or à poignées. Tous, en recevant leurs grades, reçurent la faculté *de monter en chaire, de lire, gloser, interpréter,* &c. Après quoi parurent des valets qui portoient de grands drageoirs, et qui distribuèrent à l'assemblée, des dragées ou des épices de la cour. Enfin, Dérision parcourut les rangs avec un goupillon, et elle présenta de l'eau bénite à chacun des maîtres.

(1) Je ne suis pas bien sûr d'entendre ce mot. *Aulmaires* ou *armaires,* comme porte un autre manuscrit, signifioit *armoire.* Si c'étoit là le sens, le poëte auroit voulu dire, *nos ames retourneront au grand magasin d'où elles sont sorties ;* c'est-à-dire, *iront je ne sais où.*

(2) Ici le poëte se moque des inscriptions d'épitaphes.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

Ainsi se termine la première partie du Doctrinal : elle ne contient, comme je l'ai dit, que la morale des vices. La seconde, au contraire, qui en est le contre-poison, n'offre que la morale de la vertu.

Dans celle-ci, Vertu, après avoir fait connoître à l'auteur *la doctrine du temps présent*, le conduit dans des écoles où elle étoit jadis honorée, et qui, maintenant désertes, n'ont plus que des maîtres sans écoliers. Les environs sont couverts de ronces et d'épines; mais l'édifice est si solidement bâti, qu'il doit durer éternellement.

Sur le portail on voyoit, peintes ou sculptées, les images des rois, princes, philosophes et autres personnages célèbres qui jadis avoient été nourris et instruits là, et dont la mémoire et le portrait étoient exposés à l'admiration des vivans. On y voyoit Ulysse *qui, par sa sapience, obtint gloire chevaleureuse contre Hercules* (1). *Mais sapience rend l'homme plus vaillant que force corporelle. Et pour ce, dit Apuléus : Se tu veulx louer l'homme pour ce qu'il est riche, l'onneur en est à Fortune; se, pour ce qu'il est fort, l'onneur en est à Nature; se, pour ce qu'il est noble, tu loues ses parens, non pas lui; se, pour ce qu'il est beau, vieillesse* changeront *et antiquité briefment le mueront : mais se tu le loues pour ce qu'il est saige et virtueux, tu le loues en lui mesmes; car celle loange* âge *n'est jamais caducque par eage.*

Parmi les personnages peints, ainsi qu'Ulysse, sur le portail, l'auteur cite plusieurs héros de l'antiquité ou de la mythologie, et même certaines femmes, Sémiramis, Ops, Junon, Minerve; Lybie, qui régna si sagement qu'elle donna son nom à la contrée où elle fut reine; Isis, qui enseigna les lettres aux Égyptiens, &c. &c.

Dans l'intérieur de l'édifice, sont quatre chaires, occupées, l'une par Justice, l'autre par Prudence, la troisième par Tempérance, la dernière par Force. Chacune des dames avoit l'attribut qui lui est propre : Force, une colonne; Prudence, un

(1) Quoique le mot *contre* semble supposer qu'Ulysse étoit contemporain d'Hercule, et combattit contre lui; je n'ai garde d'attribuer cet anachronisme à Michault; il a voulu dire qu'Ulysse, par sa sagesse, acquit, *en chevalerie*, en faits d'armes, plus de renommée qu'Hercule lui-même.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

vieux livre qui contenoit la vie de Salomon et celle de Cyrus (1); Justice, une balance et une épée; Tempérance enfin, une coupe remplie d'eau et un frein.

Chacune des dames fait un discours, dans lequel elle vante le bonheur dont jouiroient les hommes, s'ils écoutoient ses leçons. Après quoi Vertu ordonne à l'auteur d'écrire ce qu'il vient de voir et d'entendre; puis elle disparoît. Pour lui, en racontant cette vision, il y ajoute un épilogue où il exhorte à chercher la source de la bonne doctrine et à délaisser la mauvaise.

Son plan, ainsi qu'on le voit, est conçu assez ingénieusement: c'est une sorte de drame, où, comme je l'ai dit, il met successivement en action le vice et la vertu. Mais pour rendre ce drame utile aux mœurs, il lui falloit un art et un talent qu'il n'avoit point. Non-seulement il a manqué son but, mais il produit un effet contraire à celui qu'il se propose. A la vérité, quoique les maximes que j'ai extraites de sa première partie paroissent odieuses, parce que je les ai présentées isolées; elles ne sont point telles dans l'original, où elles se trouvent, en quelque sorte, perdues, et où elles ne font qu'une foible portion d'un discours qui, presque toujours, cache le poison sous le ridicule et la plaisanterie. La seconde partie, qui devoit écraser et anéantir la première, est froide et insignifiante : rien de plus insipide que les harangues de Prudence et de ses compagnes; rien de plus risible, puisqu'elles sont prononcées dans des classes désertes et vides. En un mot, faut-il exposer la morale du vice; Michault le fait avec énergie et chaleur; il parle à l'intérêt et aux passions; il leur donne des leçons fructueuses qui leur enseignent à se procurer sans travail, et par le seul moyen de la force ou de l'adresse employée à propos, richesses, honneurs, biens et plaisirs. Faut-il faire triompher la vertu; il n'oppose à ces préceptes, si commodes et si utiles, qu'il eût fallu attaquer méthodiquement pour en montrer toute la turpitude et le danger, que quatre déclamations vagues et stériles, sans talent, sans but et sans fruit; de sorte qu'en dernier résultat, l'effet total de l'ouvrage est de faire aimer presque les maximes du vice, au lieu d'en inspirer l'horreur.

(1) La Cyropédie.

Digitized by Google

DOCTRINAL DE COUR.

Après avoir apprécié le talent de Michault comme compositeur, je me crois dispensé de le juger comme poëte : j'ai rapporté de lui une assez grande quantité de vers, pour mettre à portée de connoître en ce genre son mérite. On a vu qu'à travers le limon qu'il rouloit, *cùm flueret lutulentus*, il en avoit quelquefois d'énergiques et d'assez heureux. J'en pourrois citer d'autres encore ; tels que celui-ci adressé à un homme fortuné :

Se vous avez vent d'orient en poupe,

Celui-ci, pour enseigner à tirer parti de la faveur des rois :

Le prince doit fourrer votre mitaine ;

Celui-ci enfin, qui aujourd'hui même seroit beau par-tout :

Tout doit trembler à l'ombre de la lance.

Sous le rapport historique, j'en ai remarqué un encore :

Soiès vaillans comme Rodrigues.

Ce Rodrigue est le célèbre héros Espagnol du XI.e siècle, connu sous le nom de *Cid*, et qui a fourni à Corneille la première tragédie intéressante qu'ait eue le théâtre français. Sa renommée, comme on le voit, s'étoit conservée en France jusqu'au temps de Michault, et son nom y étoit le synonyme de la valeur.

Digitized by Google

LE DÉBAT DE FÉLICITÉ,

Belg. n.° 72, fol. p.° couverture en velours bleu, très-beau Ms.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CET ouvrage, mêlé de prose et de vers, et divisé en trois parties, est, comme je l'ai dit dans ma notice précédente, de Charles Soillot, filleul et secrétaire de Charles, comte de Charolais, fils de Philippe-le-Bon, et duc de Bourgogne après la mort de son père. C'est une fiction philosophique et romanesque. Soillot l'avoit dédiée au comte. Mais, quand il l'entreprit, il n'avoit que vingt-huit ans; et elle se ressentoit de sa jeunesse.

Lui-même s'en aperçut par la suite, et il entreprit de la retoucher. Alors il avoit perdu son protecteur et son parrein, le duc Charles, mort en 1477; et il s'étoit attaché au duc d'Autriche Maximilien, devenu, par son mariage, duc de Bourgogne. Soillot étoit son secrétaire, et contrôleur de l'audience de ses sceaux.

A ce titre, on s'attend que c'est à son nouveau maître Maximilien qu'il va dédier la nouvelle édition de son livre: mais, soit qu'il fût mécontent du duc, comme semble l'indiquer le silence qu'il garde sur les louanges de ce prince, soit par quelque autre raison, c'est à Philippe, comte de Chimay, chevalier de la Toison-d'or, et premier chambellan de Maximilien, qu'il le dédia.

Dans son épître dédicatoire au comte Philippe, il rappelle le nom de son ancien maître, le duc Charles, *que la mort lui a misérablement tollu;* et il en parle avec une effusion de reconnoissance qui fait honneur à son cœur. Il pousse même l'attachement jusqu'à joindre à sa dédicace nouvelle, celle qu'il avoit présentée autrefois à Charles; et notre manuscrit les contient toutes les deux.

Digitized by Google

LE DÉBAT DE FÉLICITÉ.

Le *Débat de félicité* n'est point un ouvrage sans talent. J'ai dit ci-dessus que c'étoit une fiction philosophique, et cette fiction est un plaidoyer sur le bonheur, dont les personnages sont les trois ordres qui alors constituoient la nation; *dame Église, dame Noblesse* et *dame Labeur.*

Le *Tiers-état* est représenté ici par *Labeur;* parce que, d'après les préventions du temps, on croyoit que cet ordre étoit destiné à travailler pour les deux autres et à les nourrir. Mes lecteurs se rappelleront ce qui a été dit, à ce sujet, dans la notice de l'*Image du monde.*

Les trois dames ont entre elles une dispute sur le bonheur. Chacune d'elles prétend le posséder exclusivement; et comme elles ne peuvent s'accorder, elles conviennent d'aller plaider leur cause devant les Sciences, qui sont assemblées en cour de jugement, et de demander à ce tribunal une décision.

Église parle la première, et vante son pouvoir et sa richesse. Si les rois commandent aux corps, elle a un empire qui s'étend à-la-fois et sur les corps et sur les ames. Une seule de ses paroles est plus redoutée que les armes de Noblesse, sa rivale. Sans travail et sans peine, elle sait se procurer tous les avantages et toutes les commodités de la vie; et après cela elle croit avoir le droit de s'étonner que le second ordre prétende être aussi heureux qu'elle.

Dame Noblesse trouve fort déplacées ces prétentions de l'Église. « Si aujourd'hui tu es quelque chose, lui dit-elle, n'est-ce point » parce que je t'ai soutenue? Si des archevêques et des évêques » sont devenus des princes puissans, n'est-ce point parce qu'ils » se sont emparés des domaines qui m'appartenoient, et qu'ils » possèdent aujourd'hui, à mon préjudice? Au reste, quant à » moi, les armes me donnent richesses, possessions, préémi- » nence et autorité. Par-tout je commande, par-tout on me » rend des honneurs, et l'on tremble en ma présence : mais ce » qui m'est propre, c'est la gloire et l'honneur que me pro- » cure la chevalerie. Or, sans gloire, on n'est point heureux ».

Dame Labeur vient enfin se présenter à son tour; et sans oser se comparer aux deux ordres, qu'elle convient lui être bien supérieurs, elle déclare humblement que s'ils sont heureux,

Digitized by Google

LE DÉBAT DE FÉLICITÉ.

c'est par ses travaux ; et qu'après tout un bon laboureur et un ouvrier peuvent, comme eux, l'être aussi.

La Cour des Sciences, après les avoir entendues toutes trois, prononce contre toutes les trois également. Elle décide qu'aucune n'a le bonheur ; et cette sentence termine la première partie du *Débat.*

Cependant les plaideuses, mécontentes des juges, se plaignent à eux de ce qu'ils ont rendu un jugement sans le motiver. Elles leur demandent les raisons de leur prononcé ; et ici l'auteur commence sa seconde partie, qui n'est pourtant qu'une continuation de la première.

La Cour, sur l'objet de leurs représentations, répond qu'on ne doit regarder comme heureux que celui qui dans son état a le nécessaire, sans chagrin, soin, desir ni crainte.

« Vous qui vous croyez plus fortunée que vos deux com-» pagnes, dit-elle à Église, vous êtes beaucoup plus misérable. » A vous entendre, vous jouissez, sur la terre, d'un grand » pouvoir ; mais quels remords ne devez-vous pas sentir d'en » avoir si mal usé ! D'ailleurs que de tourmens pour augmenter » vos dignités et vos revenus ! quel chagrin sur-tout de vous » voir le mariage interdit, et de ne pouvoir, si vous avez des » enfans, leur léguer votre héritage ! L'occupation de toute » votre vie est d'amasser ; et à peine êtes-vous étendue sur » le lit de mort, que vos héritiers et vos valets vous pillent » et vous dépouillent, avant même que vous ayez fermé les » yeux ».

Pour ce qui regarde Noblesse, le tribunal avoue que si elle étoit ce qu'elle doit être, il n'auroit que des éloges à lui prodiguer. Mais il lui reproche et les flatteurs qui la corrompent, et les financiers qui viennent sans cesse lui proposer des impôts et des droits nouveaux dont le peuple est accablé. Il lui reproche ses hauteurs, sa paresse, sa prodigalité, sa cruauté, ses débauches et tous ses vices.

Quant à Labeur, si elle avoit probité, droiture et continence, le tribunal pourroit l'appeler heureuse ; mais elle est querelleuse et jalouse, elle se plaint toujours et n'est bien nulle part.

En quoi donc consiste la félicité, demandent les trois dames?

La

Digitized by Google

La réponse de la Cour à cette question forme la troisième partie du livre.

LE DÉBAT DE FÉLICITÉ.

Je n'ai point parlé jusqu'ici d'un défaut dont Soillot n'a pas su se garantir, et qui, comme on l'a vu dans mes précédentes notices, étoit celui des auteurs de son temps; c'est l'abus des citations. D'autant plus jaloux de faire parade d'érudition qu'il étoit jeune encore, et qu'à cet âge, à peine commence-t-on à savoir quelque chose qu'on veut paroître savoir beaucoup, il les a, dans ses deux premières parties, multipliées jusqu'à l'excès. Mais dans la troisième, sur-tout, il les prodigue et les entasse.

Là il fait moraliser la Cour. Elle disserte sur le souverain bien, examine ce qui le constitue, et discute ce qu'en avoient dit les anciens et les modernes.

La conclusion et le résultat de cette discussion est que le bonheur ne se trouve point ici bas; qu'il réside dans le ciel, et que les choses de ce monde ne sont pour nous que des moyens d'y parvenir.

Digitized by Google

NOTICE

Sur un Poëme intitulé ANTI-CLAUDIEN.

Manuscrit 7632, vél. f.° p.°

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CE manuscrit contient plusieurs autres pièces. Toutes sont écrites à longues lignes, comme de la prose; de sorte que chaque ligne renferme toujours deux vers, et quelquefois trois.

Quoique bien écrit et très-bien conservé, il est si rempli de fautes de copiste, que sans cesse il faut deviner. J'en ai peu vu d'aussi défectueux.

Il a fait probablement partie de la bibliothèque de Charles V, ou de celle de Charles VI son fils. C'est ce que paroît indiquer l'écu de France qu'il porte peint, ainsi que le portent la plupart des manuscrits de la Bibliothèque nationale qui proviennent de cet ancien trésor.

L'*Anti-Claudien* est du nombre de ces ouvrages qui, comme la plupart de ceux dont j'ai donné précédemment la notice, exigent, pour être entendus, quelques notions préliminaires. Son titre sembleroit indiquer une critique, une réfutation de Claudien, ou une satire, une déclamation contre lui; et c'est au contraire un poëme fait à son imitation, mais d'après des principes différens.

Claudien avoit été témoin, et peut-être victime, des maux de tout genre qu'occasionna dans l'empire ce Rufin, qui devenu, par la faveur de Théodose, grand-maître du palais, consul, préfet du prétoire, ministre et gouverneur presque absolu de tout l'Orient, y appela les barbares, voulut s'emparer du trône, et fut massacré. Le poëte fait honneur de ce meurtre à Stilicon, général Vandale dont il a fait son héros, et qui peu après joua

Digitized by Google

le même rôle que Rufin, et subit le même sort. Rufin vainqueur auroit été probablement encensé par Claudien; vaincu, ce ne fut pour lui qu'un monstre; Stilicon devint le grand homme, et l'auteur publia même, pour exalter l'un et diffamer l'autre, un poëme en deux livres.

ANTI-CLAUDIEN.

Il n'est point d'hommes de lettres qui ne connoissent cette déclamation virulente, dont le début est si imposant, et dans laquelle on trouve de la verve et du feu, mais de la redondance et un goût peu sûr; de l'énergie dans l'expression, mais de la recherche et souvent même de l'enflure plutôt que de la richesse; une versification pompeuse, mais ambitieuse et empoulée; en un mot, ces qualités et ces défauts qui ont fait nommer l'auteur, le dernier des poëtes anciens et le premier des modernes.

Son *in Rufinum* est une fiction poëtique, dans laquelle il suppose qu'Alecton, furieuse du bonheur dont elle voit les hommes jouir sous Théodose, convoque les divinités infernales, pour chercher avec elles les moyens de le troubler. Mégère leur annonce un homme qui est propre à ce dessein; un homme à la naissance duquel elle a présidé, et dont l'ame recèle tous les vices, cruauté, violence, avarice, perfidie, ambition insatiable: c'est Rufin. Elle propose de l'introduire à la cour de l'empereur, et l'on approuve ses vues. Elle va donc le trouver, lui reproche l'oisiveté dans laquelle il languit, et lui montre en perspective le destin brillant qui l'attend et qui lui fera gouverner la terre. Il se livre à ses conseils. Bientôt il est dans la plus haute faveur; il vend les honneurs, s'enrichit de dépouilles, attire dans l'empire les barbares et se livre à tous les excès. Mégère alors insulte à Justice, en lui montrant l'état de désolation où Rufin a mis la terre; et Justice lui annonce que bientôt le bonheur sera rétabli sur le globe et Rufin puni. En effet, Stilicon arme contre lui; il le tue de sa main, et les juges des enfers le condamnent dans le Tartare à des supplices nouveaux.

Telle est l'analyse d'un poëme qui, dans les bas temps de notre littérature, devoit avoir et eut effectivement plus d'admirateurs que l'Énéide. Un de nos docteurs de l'université, Alain de Lille, entreprit même de l'imiter, et de jouter en quelque

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

sorte contre lui, quoique d'après un plan tout opposé. Claudien avoit supposé un scélérat que les furies emploient pour désoler la terre; lui, il suppose un homme céleste, formé à dessein par les vertus, pour en faire le bonheur; et voilà pourquoi il a intitulé son poëme, ANTI-CLAUDIANUS. Il auroit dû l'intituler plutôt *Anti-Pandora;* car c'est la fable de Pandore, adaptée au Christianisme; et son homme nouveau est en effet doté par chacune des vertus, comme Pandore le fut, selon la mythologie, par toutes les divinités de l'Olympe.

Il existe, à la Bibliothèque nationale, sept manuscrits de l'*Anti-Claudianus,* sous les n.os 3517, 8083, 8174, 8298, 8299, 8300, 8301. Il a été imprimé à Bâle en 1536, à Venise en 1582, à Anvers en 1621 et en 1654; et assurément il ne méritoit pas tant d'honneur, quoique, pour le rendre intéressant, on y ait surajouté des titres brillans *[De Officio viri boni et perfecti]; [Alani Encyclopædia].* On a vu ci-dessus, par la Notice de *la Bataille des Arts*, qu'il étoit employé dans les écoles comme livre élémentaire; et ce fut lui principalement qui fit donner à l'auteur le surnom de *Grand* et d'*Universel,* dont son siècle le qualifia.

Alani Opera. Antv. 1654, pag. 316.

Au commencement du XV.e, un chanoine de Lille, nommé Adam de la Bassée (que Fabricius, dans sa Bibliothèque du moyen et bas âge, fait mourir *en 1294*), en donna un abrégé qu'il avoit chargé de moralités et de poësies spirituelles, et qu'il publia sous le titre de *Ludus Adæ de Basseyâ in Anti-Claudianum magistri Alani de Insulâ.*

Antérieurement, un de nos rimeurs français, qui ne s'est point nommé, s'étoit avisé de le mettre en vers, *pour son temps passer.* Sa version, que je crois, au langage, avoir été faite du vivant d'Alain, vers la fin du XIII.e siècle, n'est qu'une traduction libre; et si libre, qu'on a souvent de la peine à y reconnaître l'original. Tel étoit l'usage des écrivains de ce temps; traduire étoit pour eux s'emparer d'un ouvrage et le travestir à leur manière. Ils se seraient crus déshonorés de s'astreindre à suivre un texte.

Celui-ci ajoute à l'original des morceaux de sa façon; il en retranche un grand nombre, et sur-tout ceux qui contenoient

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

des détails de doctrine théologique ou scolastique que la pédanterie du docteur y avoit insérés ; en un mot, il n'en a guère conservé que la marche et le plan ; et je crois que dans ses mains le poëme a infiniment gagné. Il mérite, selon moi, une place distinguée dans le petit nombre d'auteurs de ces temps de barbarie, qui étoient nés avec du goût, et auxquels il n'a manqué que de paraître dans des jours plus heureux.

Ses vers cependant manquent de facilité, et ne sont nullement agréables à lire. D'ailleurs, il y a porté jusqu'à l'excès, un défaut qui n'étoit, comme je l'ai déja dit précédemment, que trop commun alors, c'est l'enjambement :

Puis li commande à obéïr
A son prélat, et que servir
Son prélat vuelle, et que honte
N'ait.

Mais son style est plein d'images ; il sait masser les objets : ce qui fait qu'il perdroit à être cité, et qu'il gagne beaucoup à être extrait.

Il commence, en débutant, par laisser de côté son original. La mode de son temps pour les ouvrages d'imagination, et j'en ai déja rapporté ci-dessus plusieurs exemples, étoit de supposer un songe dans lequel l'auteur étoit censé voir les personnages allégoriques ou autres qu'il vouloit faire parler, et où il entendait de leur bouche ce qu'il vouloit dire. Notre anonyme adopte cette fiction bannale. Dans son rêve, il voit *Nature*, qu'il représente comme une très-belle fille. Je vais rapporter quelques-uns des traits qu'il emploie pour la peindre ; c'est la seule citation de lui que je me permettrai ; elle prouvera, je crois, ce que je viens d'en dire plus haut, qu'il sait peindre, mais qu'il manque de coloris.

Li frons est blanc com fleur de lis.
Li veirs estoit un grans délice délis.
Les iex estoiles ressembloient
Qui ens ou firmament luisoient.
La bouche est vermeille que rose. . . .
Li cevieux cresp crépus resplendissant,

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

Lonc la terre aloient baisant.
Li cols estoit un peu longuais (longuet),
Blans comme neige et comme lais.
Li sains qui petit estoit
Disoit que vierge le portoit.

[*Trad.* Son front avoit la blancheur du lis, et la voir étoit un grand plaisir; ses yeux ressembloient aux étoiles qui brillent au firmament; sa bouche étoit aussi vermeille que rose; ses cheveux, longs, frisés et luisans, alloient baisant la terre (descendoient jusqu'à terre); son cou, un peu alongé, étoit blanc comme la neige et le lait; et son sein, petit encore, disoit qu'il appartenoit à une vierge.]

Sa parure est magnifique; et sa tête, ornée d'une couronne d'or sur laquelle sont disposées par ordre toutes les pierres précieuses qu'au XIII.e siècle on connoissoit en France. Sur sa ceinture sont représentées des fleurs; sur ses souliers, des poissons; en dedans de son manteau, des quadrupèdes; au dehors, des oiseaux. On y voyoit le rossignol chanter sous la verdure, l'alouette s'élever de la terre et voler vers le ciel, le cygne près de sa fin pousser encore quelques sons, le phénix se consumer lui-même et de ses cendres produire un autre phénix, &c. Enfin elle tient en main un sceptre, pour indiquer son empire sur tout ce qui existe.

Il y a quelque adresse au rimeur d'avoir su placer, en ornemens, les trois règnes, animal, végétal et minéral, sur la parure et les vêtemens de Nature. Tout ce qu'on vient de lire est de lui; c'est là un de ces morceaux qu'il a prêtés à son original, et ils prouvent qu'il étoit poëte.

Rien de plus beau que le palais qu'habite Nature. On y trouve, dans une des salles, le portrait d'Aristote et celui d'autres écrivains célèbres; les jardins en sont toujours verts; et à la suite des jardins est une forêt formée d'arbres odoriférans.

La pucelle invite à se rendre auprès d'elle ses sœurs les Vertus. Les sœurs descendent du ciel; et dans ce nombre le poëte compte *Pudeur, qui a toujours les yeux baissés*, et *Chasteté, qui se tient toujours aux côtés de Pudeur.*

Nature leur expose le sujet pour lequel elle a cru devoir les convoquer. Le monde est corrompu par les vices et rempli de désordres : elle voudroit former un homme nouveau, parfait en

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

vertus, sans défaut aucun, dont les leçons et les exemples pussent réformer le genre humain, et elle leur propose d'y concourir.

Les unes applaudissent au projet, d'autres le désapprouvent. *Prudence* représente qu'il ne suffit pas de faire un corps; et que quand Nature l'aura formé, il faudra encore une ame: ce qu'il appartient à Dieu seul de donner. « Pour moi, ajoute-t-elle, tout ce » que je puis pour l'homme nouveau, ce sera de le conseiller et » de l'aider à se conduire quand il sera né ».

Raison répond à sa sœur, que quand Dieu créa Nature, il s'assujettit en quelque sorte à lui obéir, et que dès qu'elle a formé un corps, il y envoie aussitôt une ame. Cependant elle opine à le prévenir de leur projet; et en conséquence elle propose de députer vers lui Prudence, pour le prier de l'approuver. Celle-ci refuse de se charger du message, dans la crainte de ne pas réussir : mais sur les représentations de *Concorde*, elle l'accepte, demande un char, et se met en route, conduite par Raison.

Dans le poëme latin d'Alain, ce sont les *sept Arts* réunis qui concourent à la construction du char; et à ce propos, le docteur insère beaucoup de détails épisodiques sur ces Arts. Il attelle aussi au char cinq chevaux, et donne à chacun d'eux le nom d'un des cinq sens. Tout cela est fort plat. Notre anonyme en a beaucoup élagué; il eût mieux fait encore de supprimer le tout, excepté le portrait des chevaux, où il a mis quelques beautés.

En s'élevant dans l'atmosphère, Prudence découvre la cause des saisons, celle des vents du midi qui font fleurir les prés, de la bise qui épure l'air, des nuées qui rassemblent et forment les eaux. Elle arrive ensuite dans l'air pur, ou éther, où jamais les vents ne se font sentir, où les oiseaux ne peuvent voler, et que Dieu a étendu depuis la lune jusqu'au firmament. Là, elle entend la musique harmonieuse des sphères célestes; elle voit le soleil, source immense de lumière, commander aux planètes, et parcourir le cercle qui lui est tracé : elle voit successivement Vénus, qui *dévoie les bons cœurs;* Mercure, qui tantôt précède, tantôt suit le soleil, et jamais ne l'abandonne; Mars, toujours enflammé, toujours bouillant de colère, et qui n'aspire qu'à voir du sang répandu pour irriter les rois et massacrer les peuples; Jupiter, radieux de beauté; Saturne, dont l'aspect cause tant de maux à la

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

terre quand il y règne ; le firmament, auquel sont fixées toutes ces étoiles si influentes sur notre destinée (1) ; cette grande Ourse, qui, dans son char, tourne, ainsi que le Ciel lui-même, autour du point cardinal ; enfin ce grand cercle qui traverse obliquement les douze signes que parcourt le soleil.

Arrivée aux dernières extrémités de l'Éther, Prudence n'aperçoit plus de route, et elle ne sait par où aller. Dans cet embarras, *Sapience* se présente à elle ; Sapience qui habite avec Dieu, qui jamais ne refuse son secours à qui l'en prie. Elle se nomme *Noys* (2), et porte, peints sur sa robe, la Trinité et les noms propres des trois personnes (3).

Prudence lui apprend le motif qui l'amène, et la supplie de l'aider : Noys y consent, et elle la mène au paradis, le séjour des saints.

Dans l'original Latin, c'est *Théologie* que Prudence rencontre, et qui lui rend le service de devenir son guide : Alain fait un long éloge de cette science.

Pour parvenir au trône de Dieu, la messagère est obligée de passer à travers les différentes divisions du paradis qu'habitent les diverses classes de saints ; mais à mesure qu'elle traverse un de ces palais, notre rimeur, par une bizarrerie dont je ne devine pas le motif, et qui n'est pas dans l'original, lui fait saluer particulièrement, dans chacun, trois personnages qu'il distingue des autres. Ainsi, par exemple, chez les vierges, c'est Agnès, Catherine et Agathe ; chez les apôtres, Pierre, Paul et Jean ; chez les martyrs, Vincent, Laurent, Étienne ; chez les confesseurs, Nicolas, Martin, et François, à *qui un ange appliqua les plaies d'amour.* Le nom de François d'Assise, placé ici avec distinction, quoique ce ne fût alors qu'un saint tout nouveau ; la mention qu'on y fait de ses stigmates et de son séraphin, y paroissent si étranges, qu'on ne peut s'empêcher de leur chercher un motif. Pour moi, je soupçonne que le poëte étoit de l'ordre séraphique ;

(1) On reconnoîtra dans ce morceau plusieurs des erreurs de la physique et de l'astronomie du temps ; mais avouons aussi qu'il a des beautés poëtiques : *invenies disjecti membra poëtæ.*

(2) Mot francisé du grec Νους [*intelligentia divina*].

(3) Dans la Théologie Juive, le vrai nom de dieu étoit une science qu'il n'étoit point permis aux hommes de connoître. C'étoit même un crime de le prononcer.

et

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

et qu'ayant à parler du paradis, il a saisi l'occasion de parler de son saint, et de le mettre au premier rang de ceux de sa classe. On verra ci-dessous, à la fin du poëme, un morceau qui fait présumer que l'auteur étoit religieux; et cette nouvelle conjecture rendra plus vraisemblable celle que j'énonce ici.

Après avoir traversé successivement les diverses habitations des saints et des anges, Prudence arrive au palais de Marie, dont des milliers de voix célébroient les louanges. Elle s'étonne qu'une vierge ait pu devenir mère; et ce mystère lui paroît incompréhensible. Noys le lui explique. Alors elle célèbre Marie à son tour, puis se rend vers le trône de Dieu; mais en approchant, la peur la trouble, et *Foi* est obligée de la réconforter.

Elle s'avance donc vers le maître du ciel, le salue lui *et tout son barnage* (1), et lui expose le motif qui l'amène. Nature a vu avec douleur le mal régner sur la terre; elle a imaginé de former, avec ses sœurs, un homme nouveau qui en chasse le péché et y fasse régner les vertus : mais pour ce corps, il faut une ame; et c'est cette ame qu'elle vient demander.

Dieu lui accorde sa prière; il veut même, pour rendre son don plus complet, que l'ame qu'il se propose de créer soit aussi parfaite qu'il est possible; et il charge Noys d'aller par-tout le ciel chercher les plus pures qui s'y trouvent, afin qu'il la fasse à leur ressemblance, et lui donne à elle seule toutes leurs perfections ensemble.

Noys part à l'instant, et revient peu après avec une ame qui seule réunissoit toutes les qualités et les vertus: loyauté d'Abraham, chasteté de Joseph, beauté d'Esther, de Rachel et de Noëmi, piété de Tobie, savoir de Salomon, patience de Job, fermeté de Judith, sainteté de David, courtoisie d'Abigaïl et humilité de Ruth. Elle la présente à Dieu, qui aussitôt en crée une semblable, et *la scelle de son sceau* pour en garantir la perfection, tandis que Noys l'oint des dons du Saint-Esprit. Il la remet ensuite entre les mains de Prudence, et lui recommande de veiller à ce que le corps à qui elle est destinée soit sans taches et bien pur. Enfin, il lui montre le chemin qu'elle doit prendre pour

(1) On appeloit *Baronnage*, et, par abréviation, *Barnage*, les *barons* et grands seigneurs qui composoient la cour des souverains.

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

retourner sur la terre ; c'est celui des justes ; mais il la prévient particulièrement d'éviter sur sa route Saturne, Mars et Vénus *la déshonnête*, de peur que leur influence ne nuise à l'ame.

Prudence s'en retourne. En repassant devant Marie, elle la salue par une chanson ; puis elle revient reprendre son char, et va retrouver ses sœurs, qui la revoient et l'embrassent avec d'autant plus de plaisir, qu'elles étoient inquiètes sur son sort.

Dès que Nature se voit en possession d'une ame, elle s'empresse de lui donner un corps, et travaille à lui en former un avec ses frères les quatre Élémens. L'homme nouveau paroît à la lumière, vivant et animé : elle le place au milieu de l'assemblée, et prie les Vertus ses sœurs de contribuer à le doter et à l'embellir, en lui donnant chacune la sorte de perfection qui dépend d'elles. Toutes y consentent ; et l'on prélude à ce travail par un chant.

La première qui se lève est *Honnêteté*. Elle recommande au jouvenceau de rechercher bonne renommée, de hanter les gens de bien et fuir les lieux mal famés, de ne porter aucun habillement qui puisse choquer, de parler avec circonspection et maturité ; enfin, de ne soutenir aucune cause répréhensible et de ne faire dommage à personne. Elle termine ces leçons par une chanson analogue.

Largesse ensuite s'avance vers lui ; et, ouvrant son giron pour le doter plus libéralement, « Je veux, dit-elle, qu'il soit » prompt à donner et lent à recevoir ; que quand il promettra, il » s'aquitte aussitôt, parce que c'est donner doublement ; qu'il » donne même plus qu'il n'aura promis, car c'est ainsi qu'il sera » noble : mais je veux qu'il ne donne qu'aux gens de bien ; cette » aumône est la seule qui plaise à Dieu, la seule qu'il récompense » dans le ciel ».

Ce don est accompagné d'une chanson, dont les paroles y ont rapport ; et il en est ainsi pour toutes les autres sœurs. Chacune, après avoir fait son présent, chante un couplet ; ce qui répand de la gaieté sur la cérémonie. D'ailleurs la mesure des vers de ces chansons, qui dans toutes est différente de celle des vers du poëme, contribue encore à varier le tableau.

Quand Largesse a fini son couplet, *Modération* se lève, et

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

elle exhorte le jouvenceau à être tempérant dans ses repas, modeste dans ses habits, posé dans sa marche; à écouter attentivement ce qu'on lui dit, à répondre avec calme, sans aucune gesticulation, sans mouvement du corps ou du visage; enfin à se montrer toujours le même, soit dans le malheur, soit dans la prospérité.

Prudence le doue de mémoire et de prévoyance : elle lui donne un esprit propre à discerner le bien, et à se procurer des ressources dans le péril.

Les sept pucelles qu'on nomme les *sept Arts*, versent sur lui leurs dons à aussi grands flots que les fleuves qui se jettent à la mer. *Grammaire* lui apprend Donat; *Logique*, Boëce; *Rhétorique*, Tulle [Cicéron]; *Arithmétique*, Pythagore; *Musique*, tout Milesion (1); *Géométrie*, Euclide; et *Astronomie*, Albumasar (2) : il sait ainsi *tout ce qu'humain peut savoir.*

Après elles, Raison vint lui apporter une dot bien précieuse; ce fut une conduite sage, quoiqu'il fût jeune. Elle lui donna de songer d'abord à lui et ensuite aux autres; de peser toutes ses actions, de voir la fin dans tout ce qu'il faisoit, d'avoir mesure en tout, même pour la science et pour le bien; de ne point abandonner l'ancien ami pour le nouveau.

Justice, dont le propre est de rendre à chacun ce qui lui appartient, lui fit son présent, mais avec économie, et de manière cependant que Nature n'eût pas à se plaindre. Ce don fut une règle et un compas. Avec ces mesures, il ne fera tort à personne; et quand il aura employé un ouvrier, il ne lui laissera pas attendre son paiement un seul jour. S'il est juge, il aura horreur de tout présent dont on attendroit de lui un prix.

Pour qu'il acquière la réputation d'homme loyal, *Bonne-foi* l'avertit de se garder des amours qui se vendent, de fuir les gens doubles et faux, de ne point chercher à se faire aimer par des cadeaux. « Si tu possèdes un ami bien éprouvé, dit-elle, je veux

(1) Probablement il s'agit ici de ce Timothée, *Milésien*, que les Spartiates bannirent de leur ville pour avoir ajouté deux cordes à la lyre, et que Boëce, auteur d'une grande autorité au temps de notre poëte, dit avoir inventé la chromatique.

(2) Albumasar, astronome Arabe, du neuvième ou dixième siècle, et dont les ouvrages ont été imprimés à Venise au seizième.

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

» que tu le chérisses comme toi-même; si tu as de la peine, que » tu le lui confies avec candeur; s'il est dans l'infortune, que tu » le secoures avant qu'il te le demande ».

« Et moi, voici ce dont je le gratifie, dit *Modestie :* il ne » songera ni à se vanter ni à blâmer les autres; il aura de lui-» même une médiocre opinion; il sera plus jaloux de se faire » honorer par ses vertus que par ses habits ».

Virginité lui défend l'amour du libertinage, et le tête à tête avec une femme. *Charité* le doue de tous les dons que saint Paul mentionne dans son épître, quand il parle de cette vertu. Concorde lui donne la paix, qui jamais ne porte armes, et jamais ne demeure dans des murs fortifiés. Patience l'empêchera de se livrer aux murmures et aux pleurs, quand Fortune le maltraitera. Mais *Piété* se pique de faire pour lui plus que toutes ses sœurs, et lui accorde de ne jamais admettre la haine dans son ame, de défendre les veuves et les orphelins, de nourrir les pauvres, de consoler les malheureux.

Noblesse, fille de Fortune, regrettoit que tous ces dons se fissent sans qu'elle pût y joindre les siens : elle va trouver sa mère, et la prie de se réunir à elle pour porter aussi leur offrande. « Ma » fille, répond Fortune, où Nature a travaillé avec les Vertus, » toi et moi nous ne pouvons rien. Leur ouvrage, tout divin, » n'a pas besoin de notre aide; et ce que nous offririons lui seroit » peu utile. Cependant, comme je ne veux point qu'on me » reproche de n'avoir rien fait pour un homme vertueux, j'irai » le gratifier aussi. Ordinairement ce que j'accorde, je me » réserve le droit de le reprendre à mon gré; à son égard je » me conduirai autrement; et ce que je lui donnerai sera sans » retour ».

Toutes deux se rendent donc au lieu de l'assemblée; et l'on est fort surpris de les y voir entrer. Elles présentent leurs dons; mais ceux que venoient de faire les sœurs étoient si magnifiques, que les leurs ne font aucune sensation. Noblesse accorde au jouvenceau, parens nobles, race illustre et puissante. Fortune s'apprêtoit à épandre sur lui tout ce qui dépend d'elle; mais les sœurs s'y opposent et ne veulent point qu'il soit livré aux soucis et aux soins. En vain elle lui prodigue les richesses; Raison,

Digitized by Google

qui en connoît le danger, les mesure et les pèse; et Fortune, humiliée, se voit obligée de sortir avec sa fille.

ANTI-CLAUDIEN.

L'homme ainsi formé, ainsi orné de toute perfection, est abandonné à lui-même; et la vie qu'il mène est si admirable, il acquiert au loin une telle renommée et opère tant de bien, que l'ennemi commun en est alarmé.

Celui-ci aussitôt convoque sa troupe. Elle accourt vers lui, en tourbillons, du fond des enfers : il la harangue; et d'une voix terrible, qui fait trembler tous ses abymes, il lui expose le sujet de ses craintes, et l'invite à réunir tous ses efforts aux siens, pour attaquer et détruire cet être nouveau, qui, peu exercé aux combats et nullement éprouvé encore, doit succomber sans peine.

A ce discours, tous poussent un cri de joie; tous jurent haine et guerre, et ils s'élancent avec ardeur vers le séjour du jeune homme, pour commencer à l'envi l'attaque.

Discorde les devance, et monte sur son char, précédée par *Pâleur* et *Colère*. A sa droite est *Épouvante;* à sa gauche, *Ravage;* et à sa suite la *Mort*. Elle range et ordonne sa bataille [son corps de troupes]. *Douleur* vient s'y joindre; celle-ci est toujours où l'on tue.

Pauvreté, quoique sans honneur et peu prisée, se présente hardiment, dans l'espoir qu'elle trouvera peut-être conquête ou dépouille. Elle étoit à pied, mais suivie d'une foule nombreuse, dans laquelle on distinguoit *Peine, Labeur, Souci, Jeûne* et *Famine*.

Vieillesse, frêle et tremblante, rassembloit sa bataille autour de sa bannière : on y voyoit *Infirmité, Langueur* et *Maladie*.

Orgueil, vêtu magnifiquement, montoit un grand et superbe cheval; il alloit se vantant beaucoup, et outrageant tout le monde en paroles.

Enfin *Colère, Luxure, Calomnie, Fraude, Félonie, Servitude*, viennent avec leurs troupes. Servitude étoit, ainsi que Noblesse, fille de Fortune, mais elle étoit l'aînée. A ce titre, la mère l'aimoit plus que sa sœur. Elle l'exhorta même secrétement à poursuivre celle-ci pour s'en défaire; et promit de la seconder jusqu'à ce qu'elle l'eût abattue :

Et Fortune li aidera,
Tant que Noblesse abattera.

[*Trad.* Tant qu'elle abattra noblesse.]

Digitized by Google

ANTI-CLAUDIEN.

Bientôt Nature est instruite du péril qui menace son nouvel ouvrage ; mais elle ne perd point courage, et va inviter toutes ses sœurs à le défendre avec elle. Toutes amènent leur troupe à son secours : elles l'arment complétement pour le mettre en état de défense ; et chacune fournit même une pièce de l'armure.

Les deux armées se trouvent en présence ; mais c'est à l'homme seul qu'en veut celle des Vices. Discorde s'élance sur lui la première. Il la renverse ; et comme c'est elle qui engendre parmi les hommes les dissensions, les haines, les meurtres et la plupart des crimes, il veut d'un seul coup arrêter tant de maux. Il lui abat la tête ; et les Vertus, secondant ses efforts, fondent sur la troupe qu'elle commandoit, et achèvent de la mettre en déroute.

Pauvreté combattoit d'une manière étrange. Bannière, épée, dard, haubert, écu, heaume ; elle n'avoit rien. Sa seule arme étoit une massue. Elle en assène sur l'homme un coup terrible, que *Constance* amortit et pare. Lui, il l'abat ; mais il dédaigne de la frapper de son épée et de la faire mourir noblement. Il l'écrase sous les pieds de son cheval, et lui ôte ainsi la vie.

Quoique Vieillesse fût foible et lente, sa haine lui donnoit du courage. Elle saisit le combattant, et cherche à le renverser et à l'abattre. Aisément il eût pu la tuer ; il se contente de lui demander pourquoi, menacée chaque jour de la mort, elle veut en hâter le moment, au lieu de mettre à profit le peu d'instans qui lui restent. Ce discours l'atterre ; elle jette ses armes, et sans garder autre chose qu'un bâton, elle se sauve.

Luxure portoit pour arme un tison enflammé. Il n'ose l'attendre, et s'écarte pour l'éviter. Pendant ce temps, le tison de l'assaillante se consume, et elle reste sans arme.

Fraude n'osoit l'attaquer en face ; elle emploie la trahison, s'avance vers lui d'un air soumis, s'avoue vaincue, feint de se rendre, et le prie de l'épargner elle et les siens. Puis tout-à-coup, au moment qu'il s'y attend le moins, elle lui porte un coup d'épée et prend la fuite. Heureusement il est garanti par son armure, et continue de combattre avec avantage. Les Vertus secondent ses efforts, et font un grand carnage dans les rangs ennemis. Tout fuit devant elles ; leur victoire et celle de leur

Digitized by Google

favori est complète. Alors elles prennent la résolution de quitter le ciel pour s'établir sur la terre et la gouverner.

ANTI-CLAUDIEN.

Depuis ce jour, Nature règne en paix. Par-tout, chez les hommes, on ne voit plus que concorde et loyauté. Ils ne sont plus obligés de labourer la terre, de tailler les arbres et la vigne. Blés, fruits et raisins croissent pour eux sans culture; les champs se couvrent de roses et de fleurs : *et c'est ainsi que seroit le genre-humain, si le péché ne l'avoit corrompu.*

Le rimeur finit son poëme par dire que l'homme céleste, *pour aimer et louer dieu parfaitement,* se retira dans un monastère nommé *Conscience.* J'ai déjà remarqué ci-dessus, en parlant de son article de Saint François d'Assise, que je le soupçonnois être de l'ordre séraphique. Ce nouveau morceau qui est de lui, et qu'on ne trouve ni dans l'imprimé de l'original latin, ni dans les sept manuscrits de l'*Anti-Claudianus* que j'ai cités plus haut, me confirme dans ma conjecture, et me paroît prouver que le rimeur étoit religieux. Assurément ce n'étoit point la peine de mettre en mouvement le ciel et la terre, d'employer dieu, la nature et les vertus à former un homme nouveau, pour finir par en faire un moine. Il n'y a qu'une tête monastique qui ait pu concevoir l'idée d'un pareil dénouement.

Au reste, si mes présomptions étoient fondées, le poëme n'en seroit que plus digne d'éloges encore; et l'on auroit raison de s'étonner qu'il ait pu sortir des mains d'un Frère-mineur.

Je ne veux point priver Alain de Lille de la portion de gloire qui lui est due. C'est à lui qu'appartient le plan; et ce plan; mélange bizarre de philosophie, d'érudition, d'imagination et des préjugés du temps, est une conception vaste. Notre translateur n'a que l'honneur de l'avoir resserré, corrigé, embelli. Cependant, si l'on juge sa version par l'extrait que je viens d'en donner, ne lui trouvera-t-on pas ce qui caractérise un beau poëme : unité, action, variété, marche simple et rapide, fable brillante, esprit dans les détails, grands et nombreux tableaux ? Les opinions, les mœurs, le goût, la littérature, tout change avec les siècles. Sans doute l'*Anti-Claudien* ne réussiroit pas aujourd'hui; mais j'avoue que pour son temps c'est un ouvrage qui m'étonne.

Digitized by Google

LA FOLLE ET LA SAGE,

FICTION MORALE ET DIALOGUÉE,

Tirée du Manuscrit 7218, au fol. 338;

En vers de 12 syllabes, divisés par quatrains sur une même rime.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

SOUS le double aspect du mérite moral et du mérite littéraire, ce petit poëme m'a paru également recommandable. On y trouve à-la-fois d'excellentes leçons sans pédanterie, une foule de pensées remarquables par leur énergie et leur justesse, un dialogue souvent vif et serré, enfin un talent supérieur à celui de la plupart de ses contemporains. Je suis étonné sur-tout, que dans son siècle il ait osé parler morale sans prononcer les noms de paradis et d'enfer.

Voici comme il débute :

« Hiver-le-paresseux, qui toujours frissonne et tremble, qui » dépense au coin du feu tout ce qu'ont amassé les autres saisons; » Hiver, qui ôte aux bois leur verdure, aux oiseaux leur chant, » et qui même enlaidit, je crois, les belles personnes, avoit fini » son cours. Le Printemps, par qui tout se ranime et tout aime, » venoit de renaître ».

Entraîné par le charme de la belle saison, le poëte va, pour en jouir, dans un verger fleuri, où il se couche et s'endort; mais pendant son sommeil, il voit s'asseoir auprès de lui deux dames très-belles, dont l'une s'annonçoit, par tout son extérieur, comme sage et sensée, et l'autre, *folle*, c'est-à-dire, libertine et sans mœurs.

Celle-ci remarque, sur la robe de sa compagne, des coutures et des reprises. Elle la badine sur cette gueuserie, qu'elle attribue à la mesquinerie de son époux; et lui demande pourquoi elle ne s'en venge pas en prenant un amant?

« J'ai

Digitized by Google

» J'ai mis tant de soins à gagner l'amour de mon mari, répond » l'autre, et je crois y être si bien parvenue, que quand je » voudrai lui demander une robe nouvelle, je me tiens assurée » d'avance qu'il se fera un plaisir de me la donner : cependant, » s'il me la refusoit, je ne m'en plaindrois pas ».

LA FOLLE ET LA SAGE.

Ici le dialogue commence à marcher régulièrement par quatrains. La femme folle en dit un; la sage lui répond par un autre, et ainsi de suite, jusques vers la fin.

La folle attache un grand prix au plaisir d'avoir un amant, de passer auprès des grands pour courtoise et aimable, d'entendre vanter par-tout sa beauté; et la compagne lui répond : « Si réellement je suis belle, on ne s'abstiendra pas de me louer » parce que je serai honnête; et après tout, c'est pour une femme » chose peu flatteuse que d'entendre vanter sa beauté et blâmer » sa conduite ».

LA FOLLE.

« Tu passes une partie de l'année avec le même vêtement : » moi, je puis en changer plusieurs fois par jour; j'ai des joyaux » en abondance; rien ne me manque ».

LA SAGE.

« J'aime mieux être pure sous une vieille robe, que souillée » sous la soie. Celle que je porte a été à moi dès le premier » moment où je l'ai vêtue; toutes les tiennes sont à ton galant ».

Moult est riche la robe qui d'onor (d'honneur) est venue;
Mès cele (Mais celle-là) est povre et vil qui de honte est créüe (provenue).
. . . . . .
Miex (Mieux) vault plain (plein) poing d'onor que plain val de vergoigne (honte).

La folle demande à son amie comment elle se comporte envers son époux lorsqu'il vient la caresser. « Lui fais-tu accroire » que réellement il t'amuse beaucoup, quand réellement il ne » t'amuse pas » ?

LA SAGE.

« Non; jamais il ne me verra en rien fausse et trompeuse. Je

LA FOLLE ET LA SAGE.

» suis pour lui ce qu'est une statue sous la main du sculpteur : » il la quitte ou la reprend à son gré ; elle ne s'oppose à rien ».

LA FOLLE.

« Moi, j'aime mon mari, du cœur à-peu-près comme du » coude; mais j'ai su m'arranger de manière à ne point le craindre. » D'ailleurs faut-il que je laisse une vigne sans la vendanger, » parce que celui à qui elle est l'abandonne » ?

LA SAGE.

« L'abandonne ! peut-être, après tout, est-ce ta faute ; peut- » être n'est-ce pas un sentiment de haine qui l'éloigne de toi, » mais celui de la honte et de la peine que tu lui fais éprouver».

LA FOLLE.

« Quand Dieu nous donne quelque avantage, c'est pour nous » en servir. Il m'a faite jeune et jolie, et je veux en user tant » que je le pourrai, pendant que j'en ai les moyens. Toi, tu t'en » aviseras un jour, quand il ne sera plus temps ; et personne » alors ne se souciera de toi ».

LA SAGE.

« Dieu m'a aussi gratifiée de quelques dons ; mais de mon » côté, à ces dons j'ai résolu de joindre l'honneur. Jusqu'à » présent j'ai joui d'une bonne renommée ; mon dessein est de » l'avoir meilleure encore, et de faire dire un jour : Ce fut une » honnête femme, de qui son mari n'eut jamais à se plaindre ».

LA FOLLE.

« Foin de louanges sans profit. Le plaisir est de changer, de » goûter de tout. Voi le temps s'écouler comme l'eau ; sans » jamais retourner en arrière. La beauté fuit de même ; et je » veux, tant que je le pourrai, en tirer avantage ».

LA SAGE.

« Mal employer son temps, ce n'est pas en user ; c'est changer » à plaisir son honneur en honte ».

Digitized by Google

LA FOLLE.

» Eh bien, perds tristement ta jeunesse, puisque tel est ton » dessein : tu verras un jour ce qui t'arrivera ».

LA SAGE.

« Ce qui m'arrivera ! je le sais d'avance. Lorsqu'on voudra » m'injurier, on m'appellera vieille femme ; mais toi, sais-tu » comment on te nommera ? vieille catin méprisée ».

Ce mot est un coup de foudre qui atterre la folle : elle se rend justice, et sait avoir fait bien des sottises qu'alors on pourra lui reprocher. Pour s'épargner cette honte, elle veut, à l'instant même, changer de conduite, et prie son amie de la guider et de l'encourager par ses conseils.

Celle-ci, qui la connoît et qui se défie de sa légèreté, exige d'elle un serment qui atteste que sa résolution est sincère et sera constante. Elle la fait jurer et prendre à témoins l'herbe verte sur laquelle elles sont assises, les fleurs parfumées qui les entourent, le beau ciel qui les éclaire.

N'i sorent apporter plus riche saintuaire.

[*Trad.* Elles ne pouvoient choisir temple plus magnifique.]

Enfin les oiseaux accourent et volent de toutes parts, pour venir entendre cette promesse qu'ils célèbrent par leurs chants.

« Ces chants m'éveillèrent, dit l'auteur : mais alors je compris » que ma vision étoit un avis de Dieu, et qu'il me l'avoit envoyée » pour l'amendement des femmes dont la conduite ressemble à » celle de l'insensée que je venois d'entendre. Puissent-elles, à » son exemple, ne pas attendre, pour se corriger, l'âge avancé ! » puissent-elles sur-tout en former la résolution dès qu'elles m'au- » ront lu » !

Digitized by Google

NOTICE

De l'ouvrage manuscrit, intitulé LE CHEVALIER ERRANT,

Par THOMAS, Marquis de Saluces, III.e du nom, mort en 1416.

Manuscrit Belg. in-fol. n.° 193, vél. min. ornemens et lettres en or et en couleur, écrit. du commencement du XV.e siècle.

Par le C.en LEGRAND D'AUSSY.

CET ouvrage, qui n'a de recommandable que le nom de l'auteur, est encore une fiction de songe.

Thomas s'y qualifie *Chevalier errant*, parce qu'il est censé voyager, et que, dans ses courses *errantes*, il visite successivement la cour d'Amour, le palais de Fortune, et le séjour d'une dame de bon conseil, qu'il appelle *Connoissance*.

Tel est le canevas et le plan de son roman, qui n'offre, comme on le voit, qu'un mauvais voyage allégorique et imaginaire; quoique l'auteur, ainsi qu'on le verra encore, ne manque nullement d'esprit.

Il le publia en 1395, puisqu'il y représente comme âgé de vingt-quatre ans Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. Or, le duc étant né en 1371, il avoit vingt-quatre ans en 1395.

Le *Chevalier errant* est mêlé de prose et de vers; si cependant on doit donner le nom de vers à des lignes de toute longueur, sans césure ni hémistiche, et qui n'ont de la poësie qu'une rime ou consonnance telle quelle. C'est bien de l'auteur principalement qu'on pourroit dire qu'il rimoit *comme un gentilhomme*.

Encore si on n'avoit à lui reprocher que des négligences et le défaut d'intérêt! mais à ce vice radical il joint, jusqu'à l'excès, l'un de ceux qui caractérisent spécialement son siècle, l'abus des citations, et l'étalage désordonné d'une érudition confuse et mal digérée.

Charles V, par la faveur qu'il avoit accordée aux lettres, venoit de ranimer l'amour de l'étude. Déjà quelques bons ouvrages anciens

Digitized by Google

étoient traduits, et l'émulation avoit fait éclore un grand nombre d'écrivains; mais le goût ne devoit naître que long-temps après. La considération étoit toute entière pour le savoir. On vouloit apprendre, parce qu'on se sentoit ignorant; et en conséquence, les auteurs s'empressant de lire, uniquement pour montrer qu'ils avoient beaucoup lu, affectèrent l'érudition, et entassèrent dans leurs livres tout ce qu'ils savoient : profane et sacré, histoire et jurisprudence, bible et mythologie, sciences et romans. C'est ainsi qu'écrivirent Raoul de Presles, Maizières, Oresme, Christine de Pisan, &c.; et c'est ainsi qu'a écrit Thomas, quoique sa naissance et son état dussent le garantir de ce pédantisme.

CHEVALIER ERRANT.

Il en fut de même au véritable renouvellement des lettres, sous François I.er La facilité que l'invention de l'imprimerie donna de multiplier, à peu de frais, les exemplaires des auteurs grecs et latins, en répandit tellement le goût et l'étude, que dans les écoles on ne parla plus que grec et latin; qu'on n'écrivit presque que sur les Grecs et les Latins; que les livres nouveaux furent ou écrits dans une des deux langues, ou farcis de passages et de traits qui en étoient tirés; enfin, que la contagion gagna jusqu'à nos poëtes eux-mêmes, et que ceux d'entre eux qui eurent le courage de ne point consacrer exclusivement leur talent à des vers grecs ou latins, ne furent en français, pour ainsi dire, que latins ou grecs. Le goût, ainsi que la raison, a eu en France sa nuit et son crépuscule. Tous deux enfin, après bien des siècles, ont dissipé les ténèbres; mais qui des deux se leva le premier sur l'horizon? Ne diroit-on pas qu'ils semblent jouir d'une existence commune, et qu'après avoir, chez toutes les nations, et dans tous les siècles, disparu en même temps, leur destinée à tous deux a été d'y reparoître ensemble?

Ce mot de goût que je viens de prononcer, m'avertit de la mesure avec laquelle je dois parler de l'ouvrage de Thomas. J'ai déjà dit qu'il l'avoit divisé en trois parties, et que dans la première des trois il s'étoit proposé de décrire la cour et l'empire du dieu d'Amour. Seulement j'ajouterai ici, pour en donner une idée, qu'après beaucoup de détails insipides, il suppose le dieu en guerre avec l'empereur des Jaloux; que les principaux capitaines de l'armée amoureuse sont Pâris, Alexandre, César,

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

Samson, Merlin, Lancelot, &c. &c., c'est-à-dire, des héros de la fable, de l'histoire, des romans du temps; et qu'à mesure qu'il cite un d'eux, il raconte ses principaux faits.

Tout cela lui donne lieu de coudre à son sujet des descriptions de batailles et de combats particuliers, des fêtes, chasses et festins; puis beaucoup de choses étrangères, sur le marquisat de Saluces, sur les Guelphes et les Gibelins, sur un tournoi qui eut lieu à Saint-Denis, sur Virgile le Magicien, sur les femmes célèbres de l'antiquité, &c. &c.

Il en est de même des deux autres parties.

Dans le palais de Fortune, il suppose rassemblés tous les personnages fameux, hommes et femmes, de tout siècle et de tout pays, qui ont éprouvé une bonne ou mauvaise destinée. Puis viennent les martyrs, les papes, l'histoire romaine, celle de Carthage, le conte de Griselidis et autres faits concernant Saluces; puis les principaux souverains d'Europe et quelques-uns de ceux d'Asie qui vivoient de son temps; puis les péchés capitaux, les vertus théologales, le paradis, l'enfer qu'il place au milieu de la terre, et des moralités sans nombre, &c. Enfin, son débordement se termine par une note sur les trois marquis de Saluces qui ont porté le nom de *Thomas*, et dont il est le troisième.

D'après cet aperçu, on peut se faire une idée de ce qu'étoient la plupart des ouvrages de ce temps, et apprécier celui de notre marquis. Cependant je dois avouer que dans son tas de fumier j'ai démêlé un morceau intéressant qui m'a paru mériter d'être connu, et qui seul m'a déterminé à donner une notice du livre, qu'autrement j'aurois laissé dans l'oubli : c'est celui que j'ai indiqué ci-dessus, et où le voyageur passe en revue la plupart des principaux souverains qui vivoient alors. Il suppose que Fortune les avoit cités à sa cour, et que chacun d'eux s'est dressé, dans une grande plaine, une tente qu'il occupe avec quelques-uns de ses sujets ou de ses chevaliers. Parmi ces tentes, les princes de la maison royale de France ont aussi les leurs. Thomas les parcourt toutes, l'une après l'autre. Il trace en peu de mots le portrait de ceux qu'il y voit; et dans le nombre de ses tableaux, on en trouve qui ne sont pas sans

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

mérite. Il a même l'adresse d'y mettre quelquefois ses personnages en action, et de les peindre par les occupations ou amusemens qu'il leur prête.

Je vais le laisser parler, et je n'ajouterai à chacune de ses esquisses, que les explications qui me paroîtront purement nécessaires. Des notes plus multipliées, des discussions plus étendues deviendroient un précis des principaux événemens de l'Europe à cette époque du XIV.e siècle; mais outre qu'un abrégé d'histoire générale seroit ici déplacé, il doit suffire d'indiquer ou de rappeler au lecteur ce qu'il sait déjà.

« D'abord, je vis un homme vieux. C'étoit le châtelain d'Em» poste, grand-maître de Rhodes (1). Il passoit hors de l'île une » partie de son temps, et en abandonnoit le gouvernement à » d'autres. *Il me fut dit que plusieurs de ses frères avoient greingneur* » *cure de jolivetés et d'envoisures* [étoient plus curieux de plai» sirs et d'amusemens] *qu'ils n'avoient de guerroyer les infidels;* » *combien que mains bons frères en y avoit* [quoique parmi eux » il y eût plusieurs bons religieux]».

» L'empereur étoit dans son pavillon, entouré de hauts-barons » d'Allemagne; mais peu restèrent auprès de lui, *et sembloit que* » *petit compte en faisoient.* Il buvoit, mangeoit, s'apprêtoit à » chasser; et c'étoit-là la vie qu'il menoit (2).

» Je passai aux tentes du roi de France (3), qui en ce moment » entendoit la messe *honnêtement.* Il sortit, et je vis en lui un » beau chevalier, jeune et fort, et *bien taillez en hautes œuvres* » [taillé pour de hauts faits d'armes]. C'étoit lui qui avoit con» quis la Flandre, et gagné sur les Flamands deux batailles; une » à Rosebecq, et une autre dans laquelle il en périt plus de trente » mille. C'étoit lui qui avoit fait en Allemagne *tant de chevauchées,* » et armé, dans l'Écluse, une flotte immense pour passer en

(1) Jean Fernandez de Hérédia, grand-prieur d'Aragon, de Castille, de Catalogne, de S.t-Gilles, grand-maître de l'ordre militaire des Hospitaliers, appelés depuis chevaliers de S.t-Jean de Jérusalem, appelés, au temps de notre auteur, chevaliers de Rhodes, et, postérieurement à lui, chevaliers de Malte.

(2) Venceslas, empereur, fils de l'empereur Charles IV. Peu d'années après la publication de l'ouvrage de Thomas, il fut déposé par les électeurs pour sa crapule, ses débauches et sa cruauté. En 1394, les seigneurs de Bohême l'avoient fait enfermer comme une bête féroce.

(3) Charles VI.

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» Angleterre (1). Il vint s'amuser dans la compagnie de ses » barons et chevaliers, et s'exercer à tirer de l'arc avec Boucicaut, Renaud de Roie et le seigneur de Sempi. Ces trois » guerriers étoient allés à Calais, dans le dessein d'acquitter ceux » qui auroient fait un vœu d'armes; et ils firent publier leur » projet en Angleterre, en annonçant qu'ils défraieroient de toute » dépense quiconque assisteroit à leur entreprise (2). Le comte » d'Albin, fils du duc de Lancastre, y étoit venu avec beaucoup » d'autres chevaliers. Les trois braves *les avoient délivrés de leur* » *vœu d'armes* (3); et après être restés là un mois, ils étoient » revenus comblés d'honneur.

(1) Cet éloge de la personne et des grandes qualités de Charles doivent d'autant plus étonner, qu'au moment où ceci se publioit, il étoit en démence depuis trois ans. Il y a aussi quelque erreur dans le récit de Thomas, sur cette seconde victoire du roi; victoire qu'il représente comme différente de celle de Rosebecq, et dans laquelle périrent, selon lui, plus de trente mille Flamands. Je ferai la même observation sur les *nombreuses chevauchées* de Charles en Allemagne; à moins que par cette expression *chevauchées*, on n'entende son expédition contre le duc de Gueldres.

(2) Le *pas-d'armes* dont il est ici parlé, est célèbre dans notre histoire. Les trois preux l'avoient assigné dans une vaste plaine entre Boulogne et Calais; et là étoient dressées des tentes magnifiques, où en effet ils traitèrent toutes les personnes qui se présentèrent, combattans ou spectateurs. Mais nos historiens leur prêtent un tout autre motif que Thomas. Plusieurs Anglois, disent-ils, s'étant permis des propos offensans contre la chevalerie Française, Boucicaut, Roye et Saimpi se rendirent à Calais, en 1390, pour y défier au combat ceux des Anglois les plus braves qui voudroient se mesurer contre eux. En effet, plusieurs Anglois vinrent au rendez-vous. Il y eut cinq combats différens, et tous cinq furent contre des Anglois.

(3) La religion, qui, selon l'esprit du temps, influoit sur toutes les parties du gouvernement et des mœurs, s'étoit introduite jusques dans la chevalerie. On y en avoit adopté plusieurs usages, et entre autres celui des vœux. Un brave, par exemple, vouloit-il faire preuve de prouesse ou d'amour pour sa dame, il promettoit de ne point boire de vin pendant tant d'années, de ne point coucher dans un lit, de porter une chaîne ou anneau d'esclavage, enfin de s'assujettir à telle ou telle pénitence, peine, ou privation. Cet engagement étoit ce qu'on appeloit *vœu-d'armes*; et le pénitent ne pouvoit en être *relevé* avant terme, à moins qu'il ne trouvât quelque chevalier qui l'en *délivrât* en combattant contre lui. En 1414, Jean de Bourbon, *pour echiver* (éviter) *oisiveté et acquérir bonne renommée et la grâce de sa très-belle*, fit, avec seize autres chevaliers ou écuyers, le vœu de porter, tous les dimanches, à la jambe gauche, un fer de prisonnier, qui, pour les chevaliers, devoit être d'or, et, pour les écuyers, d'argent; et ils ne devoient le quitter que quand ils auroient trouvé pareil nombre de chevaliers ou d'écuyers *à combattre à pied jusqu'à outrance*. Les conditions du combat étoient que les chevaliers d'entre

» Plus

Digitized by Google

» Plus loin, je trouvai les tentes du roi d'Angleterre (1), » jeune chevalier, fils de ce prince de Galles qui avoit fait pri- » sonnier le roi Jean. Autour de lui étoient *mains hauls hommes,* » *et en grand estat, et qui menoient grant buffoy, et faisoient grans* » *despens en leur mangier;* mais, *de lui, estoit encores petit renom* » *tenuz.*

CHEVALIER ERRANT.

» Plus avant, je vis le roi d'Écosse (2), qui étoit devant sa » tente avec ses barons et ses chevaliers. Il y *tenoit un grant* » *parlement*, pour savoir comment il résisteroit à l'Angleterre. » Dans la troupe, on pouvoit compter beaucoup de braves; et » ils l'avoient prouvé dans différens combats livrés aux Anglois. » Mais la puissance de leurs ennemis étoit telle, qu'ils avoient » tout à craindre. Ils vouloient demander du secours au roi » Charles; et c'étoit sur cela qu'ils délibéroient. Quant au roi, » il ne jouissoit encore d'aucune renommée; et en effet il avoit » tant de peine à défendre sa couronne, qu'il ne pouvoit songer » à autre chose.

» Aux tentes de Castille, je vis *ordes gens et noirs* [gens mal- » propres et basanés] occupés à regarder leur seigneur s'amuser. » C'étoit un enfant qui jouoit aux quilles (3). Son père étoit mort » en courant un genêt.

» Je continuois ma route, quand j'aperçus le roi de Portugal, » jeune encore, et qui passoit pour très-religieux. Il étoit parent » éloigné du roi défunt (4); mais à la mort du monarque, cet » homme si pieux avoit *mis juz* [bas] *sa religion*, et s'étoit » emparé du trône. Jusqu'alors on ne le connoissoit, et les autres » souverains n'en faisoient compte, que par-là.

» Plus loin, je reconnus le roi de Navarre, prince sage, bien » élevé, et fils de celui qui, au temps de la Jacquerie, avoit

eux qui seroient *outrés* [vaincus], donneroient aux chevaliers vainqueurs un bracelet d'or; et les écuyers, un bracelet d'argent aux écuyers [a].

(1) Richard II. Il avoit alors 29 ans. Peu d'années après, il perdit la couronne et la vie.

(2) Robert III. Il mourut de douleur de ce que les Anglois avoient fait son fils prisonnier.

(3) Henri III, âgé alors de 16 ans, et fils de Jean I, qui s'étoit tué en tombant de cheval.

(4) Dom Juan, frère naturel du roi mort, et non *parent éloigné*, comme le dit Thomas. Il avoit fait vœu de chasteté; mais devenu roi, il s'en repentit, en demanda et en obtint de la cour de Rome une dispense.

[a] *Mém. de l'Académ. des B. L. tom. II, pag. 641.*

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» tant troublé la France (1). Il n'y avoit pas long-temps qu'il » gouvernoit.

» Par-delà sa tente étoit celle du roi d'Arragon. Ses Arra- » gonais avoient l'air *moult orgueilleux, et ne faisoient nul compte* » *de ces autres grans princes qui là estoient; mais bien cuidoient* » *mieulx valoir de tous.* Pour lui, je l'entrevis au milieu d'une » nombreuse troupe de ménétriers. De toutes les compagnies, » c'étoit celle dans laquelle il se plaisoit le plus (2).

» Louis, roi de Naples (3), étoit en guerre avec Lancelago (4), » fils de Charles de Duras, qui prétendant avoir des droits sur » ce royaume, en avoit déjà pris une partie. Tous deux étoient » jeunes; et tous deux pauvres, à raison de leurs querelles. *Aussi* » *tenoient-ils petit estat.* S'ils vivent, *ils pourront emprandre* » [apprendre] *et sçavoir ce que à guerre appartient.*

» Les Hongrois, dans leurs tentes, portoient grandes barbes » et longs cheveux. Ils étoient assis pour manger; et pendant » ce temps, leurs chevaux paissoient, scellés et bridés. Leur » roi (5) tenoit un arc en main. C'étoit un jeune et beau che- » valier, *hardi à merveilles.* Peu de temps auparavant, il avoit » défait, en bataille rangée, Baldasar Basquin qui étoit entré » dans ses états. Ce Baldasar (6) étoit fils de l'Amorat, qui » avoit conquis tant de pays.

» Des pays du Ponent (7), il n'y avoit là d'autre roi chrétien » qu'un enfant, qui occasionnoit de grands débats. En voici le

(1) Charles III, dit *le Noble*, fils de Charles-le-Mauvais.

(2) Jean I, mort d'une chute de cheval, comme le Jean I de Castille. Il entretenoit à sa cour une troupe nombreuse de ménétriers et de troubadours provençaux. Mais on remarquera qu'il mourut le 19 mai 1395. Or, Thomas parlant de lui comme vivant, on peut en conclure qu'il publia son ouvrage avant la fin de mai, et par conséquent dans le commencement de 1395. Cependant on verra ci-dessous qu'il fait mention d'un acte daté de la Nativité de la Vierge (8 septembre) de la même année.

(3) Louis II, né en 1377.

(4) Lancelot ou Ladislas, né en 1375.

(5) Sigismond, fils de l'empereur Charles IV, frère de l'empereur Wenceslas, et depuis empereur lui-même et roi de Bohème.

(6) Bajazet, fils d'Amurat I. Sigismond, en 1392, avoit à la vérité taillé en pièces une armée de *Basquins* ou *Vasquins* [Valaques] et de Turcs; mais l'année suivante il avoit été, à son tour, défait par les Turcs près de Nicopoli, ville qui, trois ans après, devint célèbre par une défaite bien plus terrible encore.

(7) J'ignore la raison pour laquelle Thomas appelle ici la Sicile *pays d'Occident.*

Digitized by Google

» sujet. Le roi de Sicile (1) étoit mort, sans laisser d'autre héritier » qu'une fille (2). Ceux auxquels il appartenoit de la marier » lui choisirent pour époux Galéas Visconti, fils de cet autre » Galéas, seigneur de Milan. Ce mariage déplut à une partie » des barons. Ceux-ci enfermèrent la fille dans une forteresse, » et se partagèrent entre eux le royaume. Mais un baron d'Ar- » ragon (3) vint, pendant la nuit, escalader la tour avec une » échelle de corde. Il enleva la princesse, et l'emmena en Arra- » gon, où le roi (4) la fit épouser à un sien neveu, fils du duc » de Montblanc (5). Les Arragonais alors levèrent des troupes, » et ils débarquèrent en Sicile avec une grande armée; emmenant, » tant de gré que de force, l'époux et la femme. Bientôt ils furent » maîtres de l'île. Mais comme ils *sont moult hautains*, et qu'ils » gouvernoient durement, sans faire aucun cas des barons, tout » le pays se révolta contre le roi et la reine; et telle étoit la cause » du bruit que j'entendis entre eux et les Siciliens, pour cou- » ronner le jeune homme (6). Mais je les laissai vider leur » querelle, sans m'en occuper davantage; et je ne sais quelle » fin elle aura.

CHEVALIER ERRANT.

» Des contrées d'Orient, il n'étoit venu là qu'un certain » Jacques, roi de Chypre (7). A la mort de son frère, Pierre » de Lusignan (8), roi avant lui, il étoit en prison chez les » Génois; et il y resta si long-temps qu'un fils de Pierre, encore » enfant, et nommé Pierre lui-même, fut couronné. Mais à la » cérémonie du couronnement dans Famagouste, une querelle » qu'eurent les Génois et les Vénitiens, produisit entre ces deux » nations une guerre longue et sanglante. Le nouveau monarque » étant mort sans enfans, les Génois tirèrent Jacques de sa prison, » et le mirent en possession du trône : pour prix de quoi il leur » donna Famagouste avec beaucoup d'argent, et de grandes

(1) Frédéric III.
(2) Marie.
(3) Guillaume Raimond de Moncade.
(4) Pierre IV.
(5) Martin, fils de Martin, duc de Montblanc, et depuis roi d'Arragon.
(6) Il y a dans le texte, *pour cel enfant couronner*. Marie n'étant accouchée qu'en 1398, cette expression, *l'enfant*, ne peut s'appliquer qu'au jeune roi Martin, âgé alors de vingt et un ans. Thomas se sert souvent de ce mot pour désigner un jeune homme.
(7) Jacques I, long-temps en otage à Gênes.
(8) Pierre I, assassiné en 1368. Son fils, âgé de treize ans, lui succéda.

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» franchises dans son royaume. Sa tente étoit remplie de Cy-
» priots, gens aimant leurs aises, avides de plaisirs et *qui moult*
» *sont dangereux.* Pour lui, entouré de ses fauconniers, il
» tenoit un faucon sur le poing, et s'apprêtoit à sortir pour aller
» voler. C'étoit là toute son occupation ».

Après ces portraits de souverains, Thomas trace ceux des princes du sang de France, qu'il suppose s'être rendus, comme les rois, à la sommation de dame Fortune.

« Les premières tentes que je vis, dit-il, furent celles du duc
» de Berry, oncle du roi de France. Il étoit en grande compagnie,
» et annonçoit vouloir aller chez le roi son neveu, pour se faire
» donner le gouvernement de Languedoc (1). Il parloit encore,
» quand tout-à-coup entrèrent deux marchands Vénitiens, qui
» venoient lui montrer quelques pierres précieuses à acheter :
» car c'étoit ce qu'il aimoit le plus. Alors il ne songea plus
» qu'aux pierres; et moi, qui le vis tout entier à cet objet, je
» le quittai, et j'allai visiter les autres princes.

» Le premier que je trouvai fut son frère, Philippe-le-Hardi,
» duc de Bourgogne. C'étoit un prince vif, et redoutable quand
» on le courrouçoit; mais du reste, sage et bon. Il étoit au milieu
» d'une foule de *hauts hommes*, ses nouveaux sujets. On me dit
» que sa terre valoit un royaume. D'ailleurs il avoit épousé
» l'héritière de Flandre, et réuni ce pays à l'autre, par le moyen
» des forces que lui avoit fournies le roi son neveu. Il s'entre-
» tenoit, avec sa suite, sur les affaires qui concernoient son comté
» de Flandre. Après quoi il appela un noble et beau chevalier,
» qu'il aimoit beaucoup (2); et au reste il lui avoit prouvé son
» amitié, en lui procurant le mariage le plus riche de France,
» celui de M.me de Sully, dont il eut *grant terre et noble.*

» Je le laissai parler au comte, et allai visiter Louis, duc

(1) Ce prince, avare et prodigue, ambitieux et sans caractère, avoit eu le gouvernement de Languedoc; mais ses concussions et son administration corrompue ayant soulevé le peuple, le roi, en 1390, le lui ôta. Cependant il le lui rendit trois ans après. C'est probablement dans cet intervalle que Thomas fit l'article qui le regarde.

(2) Gui de la Trémouille, VI.e du nom, surnommé *le Vaillant Chevalier*, porte-oriflamme, conseiller et chambellan du roi, premier et grand chambellan héréditaire de Bourgogne. Il épousa Marie, dame de Sulli et de Craon, veuve de Charles de Berri, comte de Montpensier.

Digitized by Google

» d'Orléans, frère du roi, qui avoit épousé la fille de Galéas » Visconti, seigneur de Milan.

CHEVALIER ERRANT.

» C'étoit un beau chevalier, âgé de vingt-quatre ans, *moult » sage et entreprenant, et bien taillez à soy faire un hault prince.* » Quoiqu'en grande compagnie, il parloit en particulier à un » noble chevalier, nommé Enguerrand de Cusi, comte de Sois- » sons (1), pour l'envoyer dans sa terre de Piémont, où il » l'avoit fait son lieutenant ordinaire. A la bataille où le roi Jean » fut prisonnier, Cusi fut pris aussi et conduit en Angleterre avec » le roi et les barons; mais *il estoit trop* [très] *jolis et beauls, » et de grant honnour.* Une fille du roi Édouard, qui le vit, et » qui, avec les autres dames de la cour, s'empressoit d'accueillir » et de fêter les prisonniers, en devint amoureuse, et elle le » demanda pour mari à son père, qui le lui donna, avec de » nobles et grandes terres. Ce chevalier a parcouru maint pays, » dans le dessein d'acquérir honneur. Plusieurs fois il a passé les » monts, pour aller en Italie; et toujours ç'a été *pour vénérables » besoingnes accomplir.* Pendant son séjour en Piémont, comme » lieutenant du duc d'Orléans, il lui augmenta sa terre de la » cité de Savenne et de toute la rivière de Gènes.

» Louis, duc de Bourbon, étoit à table avec de hauts princes » et des grands seigneurs qu'il avoit invités, et qu'il traitoit » splendidement. Il me parut *gracieux et plaisant oultre mesure;* » et jusque-là je n'avois vu personne dont la cour fût mieux » composée. On me dit qu'il avoit fait outre-mer plusieurs entre- » prises de guerre contre les Mécréans; qu'il étoit passé en Bar- » barie; et que là il avoit assiégé *la maistre cité du royaume,* » nommée *Afrique.* Une autre fois il étoit allé en Espagne, avec » *très-noble compaingnie,* secourir le roi, qui étoit son parent, » et qui se trouvoit attaqué par les Anglois. Je pourrois vous » en dire davantage sur lui : mais ce que je sais, c'est que de

(1) Enguerrand de Couci, VII.e du nom, maréchal de France sous Charles V. Il n'avoit pas été fait prisonnier à Poitiers, comme le dit Thomas; mais il fut envoyé à Londres comme un des otages, pour la délivrance du roi Jean. Là il épousa Isabelle, fille d'Édouard III; et par les libéralités du roi son beau-père, il acheta le comté de Soissons. Le duc d'Orléans, par son mariage avec Valentine de Milan, fille de Jean Galéas Visconti, ayant reçu d'elle, pour dot, la ville et comté d'Ast, en donna la lieutenance à Enguerrand.

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» long-temps il n'y a eu en France *prince de nos seigneurs royaulx, » plus amez de li* [plus aimé que lui], *tant des nobles comme » du puéple* (1).

» Je ne fis aucun cas du comte de Savoie (2), qui étoit » enfant, et fils d'une fille du duc de Berri. Il se trouvoit dans » la compagnie du roi de Castille, jeune comme lui; et tous » deux jouoient ensemble aux quilles.

» En continuant d'avancer, j'aperçus Galéas, seigneur de » Milan, *noble chevalier, et bel, et sages* [habile] *et malicieux* (3). » Il avoit quarante ans; et on ne voyoit là de plus vieux que lui, » parmi les rois, que celui de Chypre; et parmi les hauts sei- » gneurs, que Berri et Bourgogne, qui pourtant étoient frais » encore (4). Galéas étoit devenu le seigneur le plus puissant » de sa famille; et il avoit épousé une fille du roi Jean (5).

» En ce moment, il sortoit de sa tente, où il venoit de tenir » un conseil secret; et je l'entendis donner des ordres pour une » grande chasse. Un fort lion désoloit la Lombardie. Il demanda » ses veneurs, ses filets et ses chiens, alla l'attaquer, le prit, et, » pour le mettre hors d'état de nuire désormais, l'enferma dans » une cage forte; mais l'animal, qui étoit fier, s'attrista tellement » de sa prison, que bientôt il y mourut (6).

(1) Louis II, duc de Bourbon. Les éloges que Thomas fait de ce prince sont d'accord avec l'histoire.

(2) Amédée VIII, âgé d'environ douze ans.

(3) Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan, fils de Galéas II, beau-père de Louis d'Orléans.

(4) Le duc de Berri avoit plus de cinquante-cinq ans, et celui de Bourgogne plus de cinquante-quatre.

(5) Isabelle de France. Les historiens du temps disent qu'il l'acheta six cent mille florins. Elle lui apporta en dot le comté de Vertus, et il en porta le titre jusqu'à l'époque où, comme on verra ci-dessous, il reçut celui de duc de Milan.

(6) Le Milanez étoit partagé entre Jean Galéas, Bernabo Visconti son oncle et son beau-père, et cinq enfans de Bernabo. Bernabo, qui vouloit posséder le duché en entier, forma avec ses fils le projet de faire périr Jean. Celui-ci le prévint, et trouva moyen de le faire arrêter avec deux de ses enfans, et de se rendre ainsi maître de tout le Milanez. L'un des cinq frères avoit épousé la sœur de Jean III, comte d'Armagnac. Le comte, à l'aide de ces compagnies de brigands qui désoloient la France, forma un corps de 15000 hommes, et marcha au secours de son beau-frère. Mais ayant eu l'imprudence de venir insulter avec 500 hommes la garnison d'Aléxandrie-de-la-Paille, commandée par Jacques de Verme, général de Galéas, il fut fait prisonnier, ainsi que son escorte, et conduit dans la ville, où peu de jours après il mourut, soit de ses blessures, comme l'avancent plusieurs historiens; soit de

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» Cependant les limiers continuèrent de chasser, et ils découvrirent deux renards, dont l'un étoit le plus gros de toute la » Lombardie. Tous deux furent pris; et les veneurs les présentèrent à leur seigneur, qui, ravi de ce succès, déclara qu'il » vouloit se faire un pelisson de la peau du gros renard (1). » Quant au petit, qui étoit jeune et simple encore, il le fit » élever dans son hôtel. Mais, on a grande raison de le dire; » renard change de poil, et non de nature. Lorsqu'on croyoit » celui-ci bien apprivoisé et qu'on étoit sur lui sans défiance, » tout-à-coup il s'échappa, alla dans les forêts en rassembler » d'autres, et revint avec eux reprendre par force son terrier. » Il s'y défendit même contre les chasseurs, et leur résista long-» temps (2).

» Quoique Galéas fût entouré d'illustres et vaillans hommes, » cependant il s'entretenoit particulièrement avec deux chevaliers » de haut renom. L'un, sage et courtois, étoit Jacques Verme, » son capitaine dans toutes ses guerres, et celui qui, devant » Aléxandrie, avoit pris le comte d'Armagnac et son pouvoir » [son escorte]. Ce comte, à l'aide des Florentins et des autres » princes d'Italie qui haïssoient Galéas, s'étoit flatté de le détruire » ou de l'humilier. Mais il en fut la dupe, ainsi qu'eux (3).

chagrin, comme le dit Thomas; soit de poison, comme l'assure le Pogge: car, quoique sous plusieurs rapports Galéas ait été l'un des plus grands hommes de son temps, sa vie prouve que quand il s'agissoit de son ambition, aucun crime ne lui coûtoit. Ce *lion pris et enfermé*, c'est le comte d'Armagnac; Thomas va lui-même le nommer, ci-dessous, avec de Verme. Il va parler aussi de Bernabo, qu'il représentera sous l'allégorie du Renard.

(1) Bernabo est supposé le plus gros renard de toute la Lombardie, parce qu'il en possédoit une grande partie. Galéas est censé vouloir en prendre la peau pour s'en faire un pelisson, parce qu'il s'empara de ses états.

(2) Allusion au siége que Mastin, l'un des frères, âgé de dix ans, seigneur de Brescia, soutint dans cette ville avec les secours des Gonzagues. Au reste, Thomas diffère ici, en quelques points, des historiens. Selon eux il y eut deux des fils de Bernabo arrêtés avec lui, et non un seul. Les deux frères se nommoient *Louis* et *Raoul;* et par conséquent ils ne sont pas les mêmes que Mastin, qui, après s'être défendu quelque temps dans Brescia, fut enfin obligé de se rendre. Thomas représente aussi l'aventure du Renard comme postérieure à celle du Lion; c'est une erreur. Bernabo fut arrêté en 1385, et le comte d'Armagnac ne fut pris qu'en 1395.

(3) La prise du comte entraîna la déroute de sa petite armée. Les ambassadeurs Florentins, qui s'y trouvoient, furent faits prisonniers, et ne purent se racheter qu'en payant une très-grosse rançon.

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» Enfermé dans une prison de la ville, son malheur et celui de » ses gens lui causèrent tant de honte et de chagrin, qu'il en » mourut. Au reste, si vous me demandez ce qu'étoit ce cheva- » lier Verme qui acquit par lui tant d'honneur, je vous dirai » qu'il naquit dans la noble et belle cité de Véronne, et qu'ainsi » que toute sa famille, il étoit Gibelin (1).

» Quant à l'autre chevalier, *bel et jolis, et amoureux, et moult* » *prisiés par mains règnes* [royaumes], il avoit trente ans, et jouis- » soit aussi d'une grande renommée. Il fit ses premières armes en » Piémont, et se distingua au siége d'une ville nommée Saluces, » dans laquelle il s'étoit enfermé. Il y fut blessé; mais par sa » valeur et celle des siens, les ennemis furent défaits ou pris. A » Fossan, il trouva un Allemand qui avoit *voué de faire armes*, » et qu'il *délivra vaillamment* [qu'il acquitta de son vœu, en » combattant contre lui].

» Au reste, ces joutes et ces prouesses, il les entreprenoit » *pour une dame de haute beauté, qu'il aimoit par amours.*

» Il se rendit aux guerres de France contre les Anglois, et » y fit également *mainte chevalerie par ses armes.* Un jour on y » parloit devant lui d'un capitaine Anglois, *de fière grandeur et* » *force*, qui, plein d'assurance dans ces avantages, affectoit de » mépriser les Français, et avoit déjà gagné contre eux quatre » gages de bataille, et même plus, disoient quelques personnes. » Il alla aussitôt le combattre, et *le desconfit, voyans* [en pré- » sence de] *mains chevaliers et escuyers Français et Anglois qui* » *là estoient.* C'est à cette journée, honorable pour les Français, » qu'il fut fait chevalier.

» Ensuite il passa la mer, alla à Sainte-Catherine (2) et » ailleurs, où il eut maintes belles aventures, tant en armes » qu'autrement. Le roi de Chypre l'honora et le retint long-temps

(1) Thomas, dans plusieurs endroits de son ouvrage, parle des deux factions, Guelphes et Gibelins, qui alors déchiroient l'Italie; et par-tout il se prononce pour la dernière. C'est à son affection pour le parti des empereurs, qu'il faut attribuer son long article de Galéas et les éloges qu'il en fait; comme c'est probablement par une suite de sa haine pour les Guelphes, que dans le nombre de ses portraits il s'est abstenu de placer celui du pape.

(2) Pélerinage du Mont-Sinaï. Il étoit alors fameux,

» auprès

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» auprès de lui : après quoi il vint en Allemagne, quand le roi de » France étoit en Juliers; et par-tout il acquit gloire et honneur. » En Lombardie, il combattit contre un Allemand de haute » distinction, qu'il délivra de ses vœux. A Milan, dans le » château de Galéas, il délivra de même un chevalier Anglois » de grande qualité, et fit là *un démesuré coup ;* car il renversa » par terre le cavalier et le cheval. Dans les guerres de Hongrie » contre les Mécréans, il alla secourir le roi, que Baldesar Bas- » quin étoit venu attaquer avec ses Turcs; et il y conquit encore » honneur. De retour en Lombardie, il *emprist* [prit, reçut] » *gage de bataille* contre Boucicaut, frère du maréchal, *moult* » *noble chevalier et hardi*, qui, *pour sa bataille accomplir*, avoit » fait exprès le voyage d'Italie avec beaucoup de chevaliers » Français. De tous les seigneurs de Lombardie, celui de Padoue » fut le seul qui voulut accorder le champ à Boucicaut. Notre » chevalier s'y rendit, accompagné pareillement d'un grand » nombre de chevaliers Italiens. Mais le seigneur ne souffrit pas » que deux si braves gens en vinssent aux derniers efforts : car » *après leur première empointe, les départi honnourablement* (1).

(1) Les portraits qu'on a vus tracés plus haut, et spécialement celui-ci, peuvent donner une juste idée de ce qu'étoient alors la France et l'Italie. D'un côté, factions et anarchie, tyrans et oppression ; de l'autre, exaltation des esprits dans certaines classes, prouesses de chevalerie romanesques et presque incroyables, vœux héroïques quoique extravagans, hommes ardens, inquiets, intrépides, qui ne savoient et ne vouloient que se battre, qui pour acquérir un nom ou pour plaire à leur dame, alloient guerroyer en Espagne contre les Maures, en Hongrie contre les Turcs, en Afrique et en Asie contre les Sarrasins ; qui regardoient comme leur rival quiconque étoit devenu célèbre ; couroient, en quelque contrée qu'il fût, se mesurer avec lui ; ou réunis plusieurs ensemble, venoient défier tous les braves de tout un pays.

Quant à ces délivrances de vœux et ces combats particuliers, on devine sans peine quel bruit et quel concours ils devoient exciter. Ordinairement les souverains, avec leur cour, les honoraient de leur présence. Cependant il arrivoit souvent que ceux dans les états de qui ils avoient lieu, y refusoient leur aveu, à raison des dangers qu'entraînoit presque toujours l'acharnement des champions ; et c'est ce qu'éprouva Boucicaut. Ceux même qui, comme le seigneur de Padoue, permettoient le combat, avoient soin, comme lui, d'en arrêter les suites fâcheuses, en le faisant cesser après la première course ; ou, selon l'expression de Thomas, en faisant *départir* [séparer] les deux combattans, *après leur première empointe*. On en vit aussi un exemple en France, pour ce Gui de la Trimouille dont il a été parlé ci-dessus. Pierre de Courtenai, jaloux de la réputation éclatante qu'il avoit acquise, vint exprès de Londres à Paris le défier. Le combat eut lieu en présence de Charles VI et de la cour.

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» Je pourrois vous en dire sur lui davantage. Mais sachez » qu'à quelque essai qu'on veuille le mettre, quelque fait d'armes » qu'on lui propose, on le trouvera toujours prêt ; et que s'il peut » vivre long-temps, il sera comparable pour la chevalerie au » bon Tristan de Léonois ou à Palamèdes (1). Et si vous me » demandez son nom, je dirai que c'est messire Galéas de » Mantoue, l'un des meilleurs et des plus accomplis chevaliers » qui se trouvoient dans cette grande assemblée.

» C'étoit avec ces deux braves que s'entretenoit le seigneur de » Milan. Mais la matinée étoit froide, et il souffloit deux vents » très-piquans, dont l'un venoit d'outre-Rhône, et l'autre d'outre- » Rhin (2). Déjà Galéas avoit pris sa pelice, faite de la peau » du vieux renard. Il demanda son grand pelisson fait de celle » du lion ; et après l'avoir mis par dessus l'autre, il dit : Souffle » maintenant tel vent qui voudra, je ne crains plus rien (3).

» Il alla, ainsi vêtu, dans les diverses tentes de l'assemblée ; » et les princes qui les occupoient ne manquèrent pas, en le » voyant, d'éprouver quelque effroi. Mais quand il fut arrivé à » celles des barons d'Allemagne, plusieurs d'entre eux vinrent » au devant de lui pour lui faire honneur (4).

» Quant à l'empereur Charles, il venoit d'entendre la messe, et » alloit prendre l'air. C'étoit un homme sans faste. Aussi étoit-il » vêtu grossièrement, portant une pelisse de peau de mouton, la » laine en dehors, de sorte qu'il ressembloit à un vrai mouton. » Mais comme il avoit la vue courte, et qu'il ne distinguoit pas » trop bien les objets à une certaine distance, en jetant les yeux » sur Galéas il aperçut la peau de lion, et crut que c'étoit un » lion véritable, qui étoit lâché sur lui par ceux de ses barons

Tous deux, à la première course, rompirent leur lance, sans avantage de part ni d'autre ; et le roi alors interrompit le combat, sans vouloir leur permettre d'en reprendre une autre.

(1) Personnages de romans.

(2) Celui des fils de Bernabo qui étoit beau-frère du comte d'Armagnac, avoit su intéresser à sa cause la cour de France et celle de Bavière.

(3) C'est-à-dire que résolu d'employer la ruse, il eut soin néanmoins de tenir sur pied des forces militaires formidables.

(4) Les princes d'Italie avoient tout à craindre de sa puissance, de son ambition et de ses talens militaires ; et plusieurs en effet en furent les victimes. Les barons Allemands, qui n'avoient rien de pareil à redouter, voyoient avec plaisir en lui un appui redoutable du parti Gibelin.

Digitized by Google

» qui ne l'aimoient pas. En vain on tenta de le rassurer, en lui » disant que l'animal prétendu qu'il voyoit, étoit Galéas, son » vicaire en Lombardie; on ne put réussir. Sa peau de mouton » le faisoit trembler; et il rentra dans son pavillon, tellement » saisi qu'il ne savoit quel parti prendre. Enfin pourtant, après » avoir bien réfléchi, il se dit à lui-même que mieux valoit » encore céder quelque chose, que tout perdre; et en consé- » quence il fit, le lendemain, proclamer dans toutes les places, » par ses hérauts, que jaloux d'aviser à l'honneur et au bien » des Italiens, et afin de leur montrer son amour, il avoit » élu et choisi pour son vicaire en Lombardie, et pour son » bon et féal baron à Milan, un homme sage et puissant, bon » Gibelin; que dans ce dessein il lui faisoit don de la seconde » Rome, qui est Milan; qu'il vouloit que lui et sa postérité en » portassent le titre désormais; et il fixoit la prise de possession » de cette dignité à la nativité de la Vierge, *année 1305 et 90* » [1395] (1).

CHEVALIER ERRANT.

» Ceci ne plut pas également à tout le monde. Il y eut des » gens qui murmurèrent contre l'empereur. D'autres baissoient » la tête, sans mot dire; et quand je demandai qui étoient ces » personnages, on me répondit, ce sont des Guelphes. J'en vis » d'autres, au contraire, témoigner grande joie, comme *si Dieu* » *fust descendus en terre;* et ceux-ci allèrent chercher le duc, » *pour l'honorer comme Dieu* (2). C'étoient les Gibelins, ravis » de posséder en Italie un seigneur naturel : car dans tout le » Piémont ils n'avoient pour eux que les deux marquis de Mont- » ferrat et celui de Saluces, seigneurs trop peu puissans pour » les aider; tandis que celui pour lequel ils se réjouissoient pou- » voit le faire grandement.

(1) Il y a dans cet article plusieurs erreurs. Ce fut en 1382 que Jean Galéas obtint le titre de vicaire général de l'Empire dans la Lombardie, et en 1395 celui de duc de Milan; et par conséquent ce ne fut point l'empereur Charles IV [mort en 1378] qui lui conféra ces dignités, mais son fils l'empereur Wenceslas. Le diplôme pour le titre de duc de Milan n'est point du 8 septembre, *jour de la Nativité de la Vierge*, mais du 1.er mai. Il ne fut point l'effet de la terreur qu'inspiroit le vicaire, mais celui de la corruption, et le fruit de cent mille florins d'or que reçut de lui Wenceslas.

(2) Par le ridicule que Thomas jette ici sur l'engouement outré des gens de son parti, il paroît que c'étoit un esprit sage, qui, quoiqu'ardent Gibelin, n'approuvoit point les excès.

Digitized by Google

CHEVALIER ERRANT.

» Quand leurs cris eurent cessé, et que je n'entendis plus » de bruit, je sortis pour aller voir les autres barons; et j'arrivai » aux tentes du marquis de Montferrat. Là je vis *un bel prince,* » *et bien aidant de son corps* [leste], *de l'âge de vingt-huit ans* (1). » Il étoit avec son frère, *monseigneur Guillaume, beau chevalier* » *et courtois* ».

Ce qui suit ne merite plus d'être extrait.

VERS le milieu du XVI.e siècle, le roman du marquis de Saluces en produisit un, du même genre, dont l'auteur est Jean de Carthéni, prieur des Carmes de Valenciennes, mort en 1588. Carthéni publia aussi, par émulation sans doute, un *Voyage du Chevalier errant.* Comme Thomas il le divisa en trois parties; mais par dévotion, il voulut faire du sien un ouvrage de piété.

Dans la première, le chevalier *récite la vie qu'il a menée, en suivant Folie et Volupté.* En la seconde, *comme, conduit par Grâce divine, il vint au château de Pénitence, et de là au palais de Vertu;* et en la troisième, *il spécifie et déclare les biens et soulas qu'il a trouvés au palais de Vertu. Imprimé en Anvers,* in-8.°, *par Jean Bellère, 1557.*

Biblioth. Fr. de du Verdier.

(1) Théodore II, né en 1364.

Digitized by Google

NOTICE

Des livres Tatars-Mantchoux de la Bibliothèque nationale.

Par le C.en LANGLÈS.

PREMIÈRE PARTIE.

Dictionarium Latino-Sinico-Mantchou [Dictionnaire Latin, Chinois et Mantchou]; *3 vol. in-fol. (Tatar, N.° 1.)*

LE nom de *Tatar* n'a présenté jusqu'à présent que l'idée de la barbarie et l'absence de la civilisation, conséquemment de toute espèce de littérature; c'est cependant une nation Tatare qui possède une langue régulière, analytique et abondante, répandue dans une partie de l'Asie orientale; riche des productions de ceux qui la parlent, bien plus riche encore par les traductions nombreuses d'ouvrages Moghols, Thibétains et Chinois, capable de suppléer à la connoissance de ce dernier idiome si fameux par ses insurmontables difficultés (1); une langue enfin, à laquelle on ne peut refuser l'honorable qualification de *savante*. La langue des Mantchoux, inconnue en Europe jusqu'à la fin du XVIII.e siècle, me semble une découverte précieuse pour les savans, et intéressante pour les philosophes. Étudier, analyser les principes et l'écriture de cette langue; extraire des 1,400 groupes de son syllabaire (2) un alphabet de 22 lettres simples,

(1) La langue Chinoise n'a pas moins de 80,000 caractères. « There are not fewer than eighty thousand », dit Staunton dans l'*Authentical Account of an Ambassy to China, tom. II, pag. 136.* On peut voir, dans le même ouvrage, combien il est difficile d'employer le chinois pour des objets qui veulent être traités avec précision et clarté, tels que les affaires politiques.

(2) Au lieu d'un alphabet simple comme le nôtre, les Tatars-Mantchoux ont un syllabaire de quatorze à quinze cents groupes plus ou moins compliqués : ils le nomment 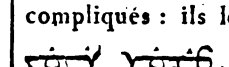 . *Tchoüan tchoüe outchou*, c'est-à-dire *les douze têtes*, parce qu'il est partagé en douze classes

DICTIONN. MANTCHOU.

opération dont les naturels mêmes pourront tirer quelque avantage ; en faire graver les caractères, en tracer les premières bases, en rédiger et en publier un dictionnaire (1) assez étendu, tel est le précis de mes travaux sur le Tatar-Mantchou. En attendant que les circonstances me permettent de terminer l'impression des Grammaires et des Dialogues, qui est déjà très-avancée, je vais profiter de la continuation des Notices et extraits des manuscrits, pour faire connoître une collection d'environ deux cents ouvrages Mantchoux, accumulés depuis plus d'un siècle et demi et ensevelis dans la Bibliothèque nationale. La place que j'occupe dans cet immense établissement, mieux apprécié peut-être par les étrangers que par la nation qui le possède, me prescrit cette tâche honorable, qu'aucun de mes prédécesseurs n'avoit eu le moyen d'entreprendre : puissent des successeurs plus habiles que moi, perfectionner et terminer le travail que j'aurai ébauché ou commencé !

Quoique mon intention ne soit pas de répéter ici les détails et les recherches sur l'origine des caractères Mantchoux que j'ai consignés dans d'autres ouvrages, on me permettra d'en tracer une notice rapide, et d'indiquer sur-tout l'utilité de cette langue : cette petite digression est d'autant plus nécessaire, qu'ayant le projet de donner les notices et des extraits des ouvrages Tatars-

dont chacune contient cent douze groupes, sans en compter plusieurs autres empruntés du chinois. Ces combinaisons expriment tous les sons de leur langue, mais on n'y trouve pas tous les caractères : car, outre les groupes contenus dans le syllabaire, il existe encore plusieurs figures qui n'y sont pas comprises ; et j'ai été très-désagréablement surpris, après avoir bien étudié le syllabaire, de rencontrer dans les livres Tatars, des lettres et sur-tout beaucoup de ligatures qui m'étoient inconnues. *Voyez* mon Alphabet Tatar-Mantchou, seconde édition, placé à la tête du premier volume du Dictionnaire Mantchou-Français, *pag. XVI.*

(1) L'Alphabet Mantchou avec une dissertation, et le Dictionnaire Mantchou-Français, en 3 vol. *in-4.°*, imprimés par le C.en Didot l'aîné en 1789, se trouvent chez Firmin Didot, rue de Thionville, et Barrois jeune, rue Hautefeuille. En attendant la publication des Grammaires et Dialogues, dont je compte poursuivre l'impression suspendue depuis quelque temps, on peut se servir de la *Grammatica linguæ Tartaricæ*, renfermée et oubliée dans la Collection des Voyages par Melchisédech Thevenot, et de la Grammaire Mantchou du P. Amiot, que j'ai insérée dans le XIII.e vol. des Mémoires concernant l'Histoire, les Arts, les Sciences, &c., des Chinois. Ces deux ouvrages n'ont point de caractères originaux ; mais on peut les y ajouter avec le secours de l'Alphabet et du Dictionnaire que je viens d'indiquer.

Digitized by Google

Mantchoux que possède la Bibliothèque nationale, ce *Mémoire* est une espèce d'*introduction* à ce travail, que je médite depuis long-temps.

DICTIONN. MANTCHOU.

Les Mantchoux ont adopté les lettres des Moghols, et celles-ci sont les mêmes que celles des Oïghours (1). Les Moghols, qu'on nomme aussi Monghols, ne savoient pas écrire avant les

(1) خط مغول كه خط بغوران است « l'écriture Moghole, qui est celle des » Yghours (ou Oïghours), dit *A'bd-oûlrizâq* dans son Hist. des descendans de Tymour [Tamerlan], intitulée مطلع سعدين وجمع بحرين *Mathla'a sa'adéin ou Djéma' a bahharéin.* (Lever des deux [astres] heureux et réunion des deux mers), *pag. 116* du manuscrit de la Bibliothèque nationale; *tom. I, p. 96* des *Asiatick Miscellanyes*, et *p. 57* de l'extrait que j'ai donné de cette histoire sous le titre d'*Ambassades réciproques d'un roi des Indes et d'un empereur de la Chine*, traduites du persan, &c. *in-8.°* 1788. Qu'il me soit permis d'insister encore ici sur l'extrême importance de cet excellent ouvrage, qui remplit de la manière la plus satisfaisante une lacune considérable de l'histoire de la Perse septentrionale. J'ai déjà eu occasion d'en rendre un compte assez détaillé dans les deux extraits que j'en ai publiés: 1.°, dans la Relation des Ambassades, que je viens de citer; 2.° dans une autre Relation d'Ambassade auprès du roi de Bisnagor, en 845, 846, 847 et 848 de l'hégire [1442, 1443 et 1444 de l'ère vulgaire], ambassade dont fut chargé l'auteur même: elle fait partie de ma Collection portative de Voyages traduits de différentes langues Orientales et Européennes. Faute de caractères originaux, n'ayant pu y insérer la trop courte notice donnée par Hhâdjy Khalfah dans sa Bibl. orient. je vais réparer ici cette omission.

« *Lever des deux* [astres] *heureux* [a] » sur les exploits du temps du sulthân » Abou-sa'yd [b], avec les événemens » des quatre coins du monde habitable, » par le cheykh-Djemâl-êddyn A'b- » d-oûlrizâq ben Djélâl-êddyn ishhaq, » natif de Samarqand, mort en l'an » 887 » [1482 et 1483 de l'ère vulgaire].

مطلع السعدين في وقايع عصر السلطان ابو سعيد مع الاشتمال على حوادث الربع للشيخ جمال الدين عبد الرزاق بن جلال الدين اسحق السمرقندي المتوفي سنه ٨٨٧

Il paroît que Hhâdjy Khalfah n'aura pas eu l'occasion de voir cet ouvrage par lui-même, ou du moins qu'il ne l'a point parcouru; car il seroit entré dans de plus grands détails: il donne souvent de longues notices bien moins intéressantes que celle-ci ne l'auroit été. Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est qu'il ne présente pas le titre entier de l'ouvrage, qui commence ainsi: *Mathla'a sa'adéin ou djema'a bahharéin fy, &c...* مطلع سعدين و جمع بحرين فى

Lever (ou *ascendant*) *des deux* [astres] *heureux, et réunion des deux mers sur.....* Cependant cette notice, malgré sa briéveté, nous sert à relever une erreur du savant d'Herbelot, qui place [c] la mort d'A'bd-oûlrizâq en 880 de l'hégire [1475 et 1476 de l'ère vulgaire]. Hhâdjy Khalfah le fait vivre sept ans de plus. On ne peut attribuer cette différence qu'aux nombreuses fautes d'impression de l'ouvrage de d'Herbelot, dont l'incorrection et le désordre diminuent l'utilité qu'on en peut tirer.

[a] *Jupiter et Vénus.*

[b] *Châhrokh, 3.e fils de Tymour.*

[c] *Bibl. orient. pag. 771.*

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

conquêtes de Djenguyz (1) : ce prince leur fit apprendre et adopter les caractères des Oïghours (2), l'une des plus savantes

(1) Voyez ci-dessus, *pag. 192.* l'extrait du *Raouzet ês-safâ*; j'ajouterai, d'après le [illegible] *Tong-kien-kang-mou*, qu'en 1204 Témoutchyn ayant défait et tué Tayang hân [Tâyânék khân] [illegible], chargea le favori de ce prince Tatar, nommé [illegible], Tatatong-ou, d'enseigner à ses frères et à ses fils les lettres *Oueour* [illegible], c'est-à-dire, Oïghour, *Voyez* aussi *l'*Histoire générale de la Chine, par Mailla, *t. IX, p. 39 et 40.*

(2) Voici les différentes manières dont différens auteurs écrivent ce mot. ايغور suivant A'bdallah âl-Béïdâvy, et Ulugh beyg; Grégoire Aboûlfaradje ajoute l'article arabe *âl* ال; on lit اويغور dans A'rabchâh et dans un vocabulaire Tatar manuscrit qui a appartenu à Ed. Pococke, et dont Hyde, *pag. 212* de son *Hist. relig. veter. Pers.* nouv. édit. cite la phrase suivante, اويغور تتارة لى يكدر, Oïghour, c'est-à-dire Tatar. Plan Carpin les nomme *Huyre*; Rubruquis, *Iuguri*; Hayton, *Iogout*: c'est probablement le même peuple que Strabon, *lib. VII, p. 212*, nomme Ουγρους. Les Russes les appellent *Iuhorski*. Quoique le docteur Hyde, *libro citato*, prétende que « le nom de ce peuple n'est pas plus ancien que Djenguyz-khân, qui, par reconnoissance pour certains habitans du Turkestân, leur avoit donné le nom d'*Oïghour*, c'est-à-dire *aidant*, ou *auxiliaires* », nous sommes très-fondés à affirmer que cette tribu Tatare existoit, sous le nom d'*Oïghour* ou *Yghour*, depuis les temps les plus reculés. Le savant de Guignes (Hist. des Huns, *tom. I, pag. 301; tom. II, pag. xxx, &c.)*, et Aboûlghazy bayadur-khân (Hist. généalog. des Tatars, *pag. 84 et 92)*, nous apprennent que la tribu des Oïghours est la seule issue de la postérité de Moghoul-khân; qu'elle s'étoit établie dans le Mogholistân, entre deux branches du Caucase, où ils demeurèrent en repos pendant plus de deux mille ans : leur *idi-kout* ou souverain [ce nom signifie *envoyé par l'esprit*], qui se nommoit Ranezzik-khân du temps de Djenguyz, se soumit à ce conquérant, qui employa plusieurs Oïghours dans sa chancellerie, parce qu'ils étoient infiniment plus instruits que les Moghols, qui n'ayant pas même d'écriture, empruntèrent celle des Oïghours. Mathias de Michov, dans le traité *de Sarmatiâ Asiaticâ, lib. I, cap. 10, 11 et 14*, les appelle *Iuhri*, et leur pays *Iuhra* : il dit qu'ils fondirent sur les Gètes, les Goths, les Vandales, les Alains, et qu'ils s'établirent dans le royaume nommé aujourd'hui *Hongrie* à cause d'eux. Les *Iuhri*, ou plutôt *Iugri*, s'appeloient d'abord *Hugri* et *Hugui*, ensuite *Hungari* et *Hungri*, nom composé de *Hunni* et de *Iuhri* ou *Iguri*. D'Herbelot (Bibliothèque orient. *p. 487*), les nomme *Igur* et *Aigur*, et dit qu'ils ont la même langue que les Khatâïens. Il est souvent fait mention des *Iagours* ou *Igours* dans l'histoire Nestorienne, qui désigne sous ce nom une nation Turke du Khatây, ou de la Chine boréale. On peut voir l'histoire ecclésiastique des Iagours ou Oïghours Nestoriens, dans le *t. IV, p. CXIII, et CCCCLXIX, LXX, LXXI, LXXII* de la Bibliot. orient. d'Assemani, qui consiste tout entier en une dissertation *de Syris Nestorianis*, et dans les deux Histoires universelles de Grégoire Aboûlfaradje, publiées l'une en arabe et en latin par Ed. Pococke, et l'autre en syriaque et en latin par Bruns et Kirsch. Il seroit bien à desirer que l'on

tribus

Digitized by Google

tribus Tatares, qui professoit le nestorianisme, et qui connoissoit conséquemment la langue et les caractères Syriaques. Ce n'est pas ici le moment de discuter si ce prétendu nestorianisme que professoient les Oïghours depuis un temps immémorial, n'étoit pas un débranchement du lamisme plutôt que du christianisme, et si la disposition perpendiculaire du stranghélo ou ancien syriaque, n'indique pas une origine Tatarico-septentrionale (1); mais comme ce point de critique exigeroit seul une longue dissertation, je reprends leurs caractères au moment où les Tatars les adoptèrent: ils étoient plus simples et moins nombreux que les caractères Mantchoux modernes, comme on peut en juger par la trop courte notice que A'rabchâh (2) nous en a donnée; je vais la transcrire et la traduire ici.

parvînt à découvrir l'origine même de l'écriture des Oïghours, et de leurs autres sciences. On sait que les principaux alphabets de l'Asie (outre celui des Moghols), tels que le koufyque ou ancien arabe, le syriaque, &c. dérivent du leur. Quant au nestorianisme qu'ils professoient suivant quelques auteurs (suivant d'autres c'étoit le lamisme), l'examen de cette religion qui peut être l'origine du christianisme, fourniroit le sujet d'un mémoire fort intéressant.

(1) *Litterarum Mongolicarum cum Syriacis convenientia tanta quanta potest esse ulla*, dit Bayer dans les *Acta eruditorum*, anno 1732, pag. 309. Vide etiam *Commentaria academiæ Petropolitanæ, tom. VI, VII, XII, passim.* Le savant Fréret est absolument de mon avis; et je vais rapporter ici, pour la satisfaction du lecteur, les expressions mêmes de cet académicien.

« Les caractères des *Tartares orientaux*, dit Fréret dans une dissertation » très-curieuse sur les langues, ressemblent assez à ceux de l'écriture courante des Guèbres, ou à celle des » Syro-chaldéens, ou à l'arabe ancien » (le koufyque); cependant je serois » plus porté à croire qu'elle a été tirée » de l'alphabet des peuples du Boutan » et Thibet, dont l'écriture courante » ou coulée ressemble beaucoup à celle » des Tartares. Les lamas ou prêtres » Tartares vont encore au Thibet s'instruire de la religion; et c'est de ce pays » qu'ils ont reçu les sciences et la théologie: c'est là qu'ils vont en pélerinage adorer le Dieu suprême dans le » temple de *Lassa*, où réside le souverain pontife, qui leur confère les » ordres, et qui est le chef de toute la » hiérarchie ecclésiastique du nord de » l'Asie. » (Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bel. Let. *t. VI, p. 616 et 617.*) L'observation de Fréret s'accorde avec celle de Bayer, que j'ai citée ci-dessus.

Flatté d'avoir pour appui deux savans aussi respectables, j'ai conçu et j'ai fait un Alphabet harmonique Sanscrit, Thibétain, Monghol, Stranghélo et Mantchou, d'après des syllabaires de ces cinq langues, sur lesquelles j'ai beaucoup travaillé. Mais comme les libraires Français sont peu curieux de se charger d'ouvrages d'érudition, je crains bien que mes dissertations et mes alphabets ne restent encore long-temps dans mon porte-feuille. (Alph. Mantchou, *p. xx.*)

(2) كتاب عجايب المقدور في اخبار تيمور تاليف احمد بن عربشاه *le livre des merveilles du destin, dans l'histoire de Tymour*, par Ahhmed-ben A'rabchâh,

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

امّا الجغتاي فلهم قلم يُسمي اوُيغور وهو بالقلم الموغولي مشهور وعدّته اربعة عشر حرفا وسبب نقصانه وانحصار في هذا العدد ان حروف الحلق يكتبونها علي هيئة واحدة وكذلك تلفظّهم بها ومثل لهذا الحروف المتقاربة في المخرج مثل الباء والفاء ومثل الزاء والسين والصاد ومثل التاء والدال والطاء وبهذا الخط يكتبون تواقيعهم ومراسيمهم ومناشيرهم ومكاتيبهم

tom. II, pag. 914 et 915 de l'édition Arabico-latine, publiée par Manger, à Leward, en 1772; et vers la fin du manuscrit Arabe de la Bibliothèque nationale, n.° 709. Ce manuscrit, petit *in-fol.*, le plus soigné et le plus exact que l'on connoisse de cet ouvrage, a été apporté de Constantinople, et déposé dans la bibliothèque de Colbert en 1675. Plusieurs savans orientalistes ont entrepris de faire connoître A'rabchâh, et sur-tout son Histoire de Tymour, 1.° Golius dans la préface de l'édition Arabe, très-fautive, qu'il publia en 1636; 2.° Manger, dans une autre édition Arabe, accompagnée de la traduction Latine, en 2 vol. *in-4.°*, à Leward, 1767-1772; 3.° Vattier, dans la préface de sa traduction Française, intitulée *Histoire du grand Tamerlan, divisée en sept livres, nouvellement traduite en français, de l'arabe d'Achamet, fils de Guerapse, in-4.°* Paris, 1658: elle se trouve ordinairement à la suite de sa traduction d'El-Makyn, intitulée *Histoire Musulmane, ou les quarante Califes du Macine*, même format et même date. Ces traductions sont très-inexactes et les noms propres défigurés, comme on peut le voir dans les titres seuls que nous avons cités (Achamet, fils de Guerapse, pour Ahhmed, fils de A'rabchâh); 4.° d'Herbelot dans sa Bibliot. orient. *pag. 72 et 121*, édit. de 1697. J'ai eu moi-même occasion de parler de cet auteur, et de citer son histoire de Tymour, dans la vie de ce conquérant que j'ai mise à la tête de ma traduction Française de ses Instituts politiques et militaires, écrits par lui-même en langue Moghole, &c. Quoique la notice donnée par Hhâdjy Khalfah n'ajoute pas beaucoup aux notions que nous avons déjà sur notre historien, je crois devoir la donner pour ne rien laisser à désirer à ceux qui voudront rassembler tout ce que les Orientaux et les Européens en ont dit. « *A'djâib al meqdour* » *fy néouâib* (a) *Tymour* [Merveilles » du destin dans les fléaux de Ty- » mour], histoire composée par l'excel- » lent Ahhmed, fils de Mohhammed, » surnommé fils de A'rabchâh, de la » secte du docteur Hhanbel. Il mourut » en l'an 854 [1450]; il a un style ad- » mirable, cadencé, avec des périodes » rimées et des expressions coulantes ».

عجايب المقدور في نوايب تيمور تاريخ له صنفه الفاضل احمد بن محمد المعروف بابن عربشاه الحنبلي المتوفى سنه ٨٥٤ و هو بديع مقفي مسجع الانشا سلبس الادا *

(a) La plupart des manuscrits de l'ouvrage même de A'rabchâh portent *âkhbâr*, اخبار histoires, récits, au lieu de *néouâib*, نوايب, malheurs, fléaux.

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

ودفاترهم ومخاتيمهم وتواريخهم واشعارهم وقصصهم واخبارهم وسجلاتهم واسعارهم (1) وجميع ما يتعلق بالامور الديوانية والتور الجنكيز خانية الماهر في هذا الخط لا يبور بينهم لانّه مفتاح الرزق عندهم

« Les Djaghatâyens (2) ont une écriture nommée *Oïghoure* ou » *écriture Moghole :* elle consiste en quatorze lettres ; ce qui » diminue et restreint leurs lettres à ce nombre, c'est que les » gutturales s'écrivent toutes d'une même manière et se pro- » noncent de même ; ils en font autant pour les lettres du même » organe, telles que le *bé* ب et le *fé* ف, le *zé* ز, le *syn* س » et le *ssâd* ص, le *tâ* ت, le *dâl* د et le *thâ* ط. C'est avec ce » caractère qu'ils écrivent leurs diplomes, leurs édits, leurs » ordonnances, leurs livres, leurs règlemens, leurs mesures, leurs » annales, leurs poësies, leurs histoires, leurs actes publics et » judiciaires, les prix fixés par la loi, et en général tout ce qui » concerne le gouvernement et la loi de Djenguyz-khân ; celui qui » est habile dans cette écriture ne peut mourir (de faim) parmi » eux, parce que c'est la clef de la subsistance ».

Outre les détails qu'on vient de lire, A'rabchâh donne la configuration des vingt-quatre lettres dont il parle : comme ce tableau ne se trouve que dans fort peu de manuscrits de cet auteur (Golius ni Manger ne l'ont point donné), j'ai cru devoir non-seulement le transcrire, mais en présenter même une ectype soigneusement calquée sur le bel exemplaire qui appartenoit autrefois à Colbert, et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale, sous le n.° 709.

(1) Je suis ici la leçon du savant Manger, qui est meilleure que celle du manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui porte, اسفارهم *leurs livres.*

(2) Ou Khatâyens. Le *Khatây* ختاي, خطاي ou *Qatây* قتا, désigne proprement la portion de la Tatarie voisine de la Chine, et quelquefois la Chine septentrionale dans quelques auteurs orientaux. *Voy.* Mulleri *Disquisit. geograph. de Khatajâ.*

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

Outre le calque fidèle de ce tableau, je vais en donner la transcription et la traduction, pour faciliter l'intelligence et surtout la reconnoissance des lettres Oïghoures adoptées par les Moghols et transmises aux Mantchoux. Le même motif me détermine à placer ici ces dernières dans la direction que leur donne A'rabchâh, c'est-à-dire, de droite à gauche; quoique je leur en aie donné une diamétralement opposée; on doit se souvenir que leur position véritable est perpendiculaire, et que, forcé de les coucher pour les intercaler dans notre écriture, chacun de nous leur a donné la direction à laquelle il étoit le plus accoutumé. Au reste, comme ce caractère se lit également dans tous les sens, ces différences ne peuvent causer le plus léger embarras; en outre ceci sera plus amplement discuté vers la fin de cette notice. Je reviens au texte d'A'rabchâh.

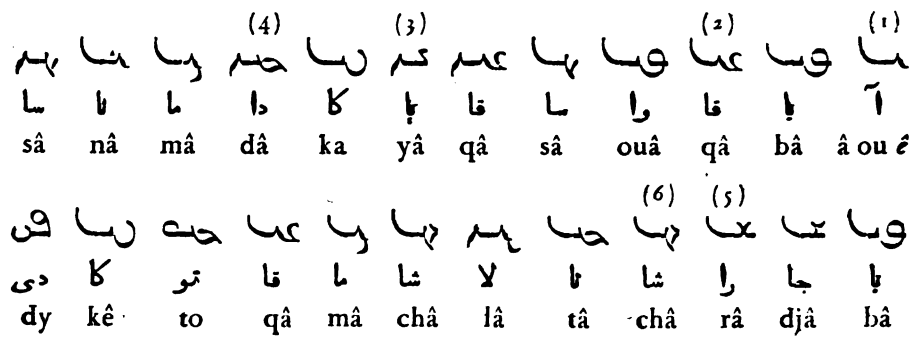

(1) Cette lettre, dans l'original, n'a pas une forme bien précise; cependant elle ressemble plus à l'*a* ﺍ qu'à l'*e* ﺍ.

(2) Les deux points placés au-dessus de cette lettre dans l'original, sont probablement les mêmes que ceux du *qa* ou *ca* ﻗ final en mantchou.

(3) On s'apercevra aisément que le caractère original ne ressemble pas beaucoup à l'*ya* ﻳ Mantchou par lequel je l'ai rendu : est ce la forme de l'ancienne lettre Oïghoure, ou le copiste s'est-il trompé! C'est ce que je ne peux déterminer.

(4) La figure originale a plus de ressemblance avec le ﺗ *ta* final qu'avec l'initial ﺘ

(5) Je ne reconnois pas dans l'original la forme du ﺭ *ra* Mantchou.

(6) Au lieu des deux points qu'on voit dans l'original, les Mantchoux ont ajouté un appendice au *sa* ﺳ pour en faire *cha* ﺷ

Digitized by Google

Voyez Page 588.

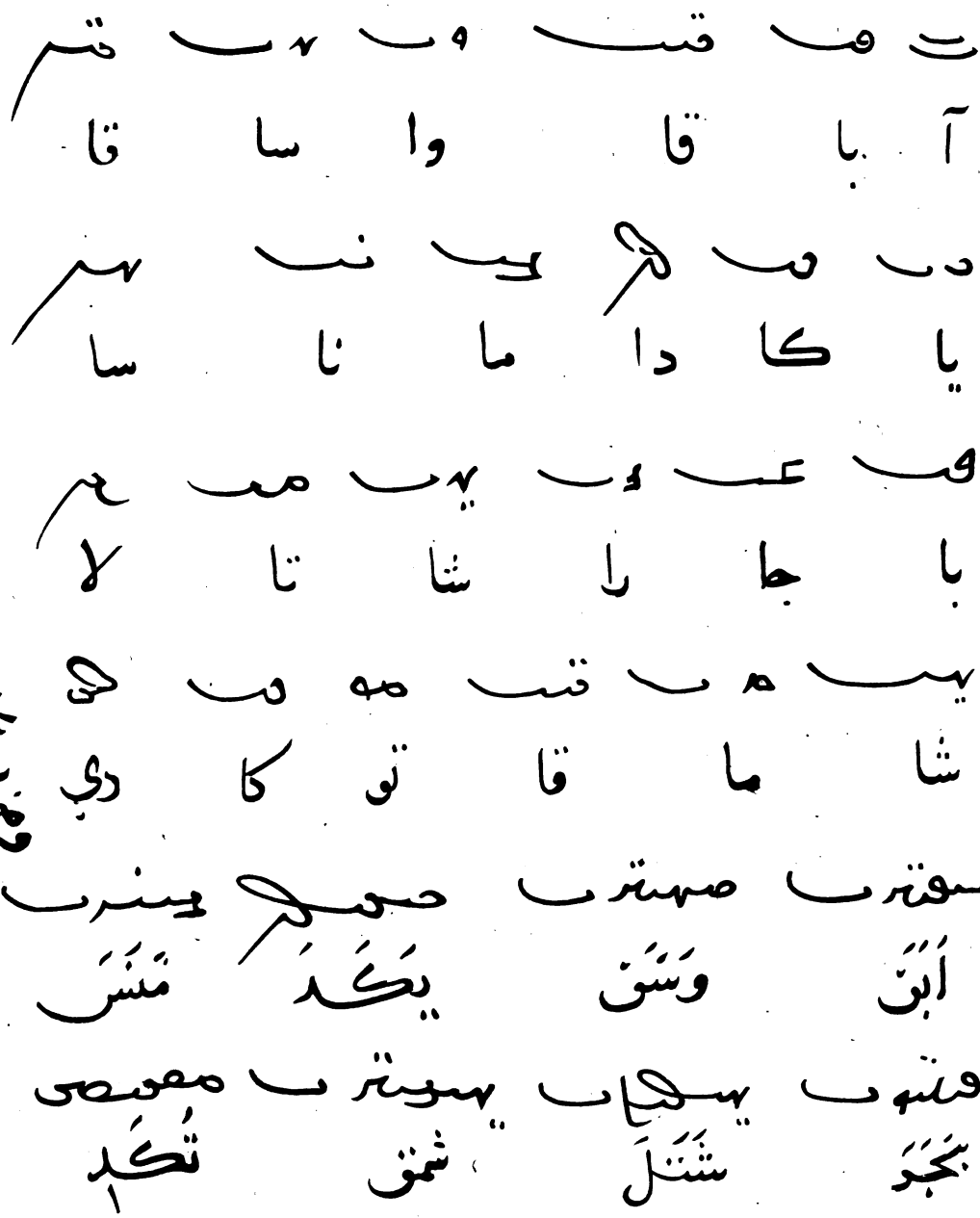

Voyez Page 600.

Digitized by Google

وهنّ موصلات, les voici liées :

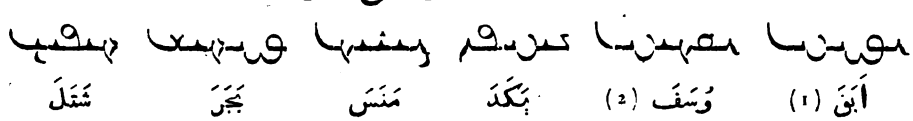

أَبَقَ (1) وُسَفَ (2) بَكَدَ مَنَسَ بَجَرَ شَتَلَ

âbeke ousake yakeda manaça badjara chatala

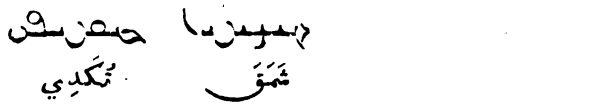

شَمَقَ تُكَدِي

chamaqe tokedy

D'après les principales fautes que je relève en note, on voit que le copiste Arabe travailloit au hasard, et qu'il n'entendoit pas ce qu'il écrivoit : c'est sans doute ce désagrément, et la difficulté de transcrire les caractères, qui font que le passage que nous venons de citer, ne se trouve dans presque aucun des manuscrits de A'rabchâh, et a été omis dans les éditions de cet auteur données par Golius et par Manger. Au reste ces lettres, toutes défigurées qu'elles sont par le copiste, portent un caractère de ressemblance frappant avec le mantchou, qui, comme je l'ai déjà dit, doit son origine au moghol : on se rappelle que ce dernier caractère est le même que l'oïghour (3) ; mais comme dans

(1) Lisez, أَبَقَ

(2) Lisez, وسق. Les caractères Oïghours, dont au reste j'ignore le sens, m'indiquent cette correction.

(3) « Les empereurs Mongoux, depuis Gentchiscan, employèrent dans » les actes publics les caractères *Igours* » et les *Chinois* ». (Hist. de la dynastie des Mongoux, par le Père Gaubil, *pag. 148.*) Ce même savant ajoute, *pag. 149 et suiv.* que Houpilaï-khân (Qoublaï-khân petit-fils de Djenguyz), persuadé qu'il étoit de la gloire de sa nation d'avoir des caractères qui lui fussent propres, chargea de ce travail un lama nommé Pasepa 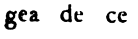 . Celui-ci inventa des caractères qui eurent la sanction de l'empereur, et dont l'usage fut prescrit par une loi formelle : mais soit que ces caractères fussent trop difficiles et trop nombreux (ils se montoient à un millier), soit que les Monghoux fussent accoutumés aux caractères Oïghours, ceux de Pasepa ne furent pas de longue durée ; car les caractères Monghoux et Mantchoux, qui sont les mêmes que ceux de Djenguyz-khân, n'ont rien de commun avec les caractères de Pasepa, comme le P. Gaubil l'a démontré lui-même à un Monghou habile dans l'histoire de sa nation, et qui soutenoit la thèse opposée. Sans la crainte d'excéder les bornes d'une note, je transcrirois l'ordre même de Houpilaï-khân adressé à Pasepa, maître et précepteur de l'empire. Cet ordre est rapporté dans le *Tong-kien kang-mou* 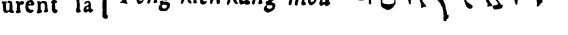

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

l'objet dont il s'agit, il faut parler aux yeux pour convaincre l'esprit, je compte insérer dans une *notice* du vol. suiv., un alphabet harmonique, Stranghélo, Oïghour, Moghol, Mantchou et Koufyque : pour rendre la ressemblance des lettres plus frappante, je les placerai toutes perpendiculairement, et j'ajouterai une accolade du côté où elles sont maintenant couchées.

Il ne me reste plus maintenant qu'à indiquer l'époque à laquelle les Mantchoux empruntèrent les lettres des Moghols, et quelles additions ils y firent. Ces Tatars n'avoient point d'écriture particulière avant Tay-tsou kao-hoang-ty, cinquième ancêtre de la dynastie Mantchou, régnante aujourd'hui à la Chine. Ce prince, qui gouvernoit les Mantchoux au commencement du siècle dernier, chargea plusieurs de ses sujets, assez instruits pour des Tatars, de dessiner des lettres d'après celles des Moghols : ceux-ci ne firent que rectifier la forme de ces lettres, et y ajouter quelques traits pour en multiplier le nombre, et rendre des sons particuliers aux Mantchoux et inconnus aux Moghols : par exemple, ils ajoutèrent un appendice au *sa* pour lui donner le son de *cha*; ils imaginèrent le trait guttural ², qu'ils ajoutèrent au *ca*, pour faire *kha*, et au *ke*, pour faire *khe*; l'esprit ou point doux ·, qu'ils placent devant certaines lettres pour en adoucir le son, comme devant *ca* qui fait *ca* doux, ou *ha* mollement aspiré, &c. *Voyez* mon *Alphabet Mantchou.*

Tay-tsoung-ouen-hoang-ty, fils du précédent, ordonna, en 1634, la traduction des principaux livres Chinois en mantchou; et la composition d'un code de lois pour les peuples soumis aux Mantchoux. En 1641, un savant nommé Takhay,

, et dans la traduction de cette histoire, publiée par Mailla, Grosier et Deshauteraies, sous le titre d'*Hist. générale de la Chine, tom. IX, pag. 310 et 311.* Je ne puis cependant m'empêcher d'ajouter que ce Pasepa étoit un lama originaire du royaume de Toufan [le Thibet], et d'une famille qui depuis dix siècles donnoit des ministres à cet état; conséquemment ce Pasepa professoit le lamisme et non le nestorianisme; ce qui donne un nouveau degré de probabilité à ma conjecture sur l'antériorité du caractère oïghour. *Voy.* ci-dessus *pag. 585.*

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

retoucha les lettres, leur donna un degré de perfection dont on ne les auroit pas crues susceptibles, en créant des lettres nouvelles pour rendre les sons de certains caractères Chinois que les Mantchoux n'avoient pas, et qui leur étoient nécessaires pour leurs traductions, sur-tout pour exprimer des noms propres de personnes ou d'instrumens quelconques : car c'est aux Chinois que les Mantchoux doivent toutes leurs notions dans les sciences et dans les arts. Ces caractères nouveaux, par le moyen desquels ces derniers peuvent exprimer les sons qui leur manquoient et n'avoir rien à envier à une nation savante qu'ils ne tarderont pas à surpasser, sont le *tsa* bref , le *tsa* long , le *ja* , le *sée* , le *tchee* doux et le *tchee* aspiré .

Chun-tché (1), le premier des empereurs de la race Mantchou qui ait résidé à la Chine, fit continuer la traduction des livres Chinois, et composer des dictionnaires des deux langues.

Kan-hi, son successeur, établit un tribunal de traducteurs : ce tribunal, qui subsiste encore aujourd'hui, est composé de savans également versés dans le chinois et dans le mantchou. Les uns continuèrent alors les traductions des ouvrages Chinois, les autres s'occupèrent d'un dictionnaire universel Mantchou, qui fut intitulé *Mantchou Kisoun-i poulekou* 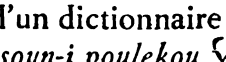

(1) Chun-tché, encore enfant, fut élevé au trône de la Chine par des circonstances extraordinaires ; il mourut en 1662. C'étoit le petit-fils d'Aïsin Tchad, chef des Mantchoux, qui, vers le commencement du siècle dernier, soumit plusieurs hordes qu'il incorpora dans la sienne. Ces accroissemens enflammèrent l'ambition des Mantchoux, et leur inspirèrent des projets de conquête qu'ils ne tardèrent pas à effectuer. « Les Mantchoux étoient » originairement une tribu obscure de » Tatars Tongouses qui habitoient au » sud du fleuve Amour, et dont le » pays bordoit le royaume de Corée et » la province de Leaotóng ». (Nouvelles découvertes des Russes, par W. Coxe, *pag. 256.*) *Voy.* de plus amples détails sur le pays des Mantchoux, dans le IV.e volume, *pag. 1.re et suiv.* de la Description de la Chine, par le P. Duhalde. J'ajouterai seulement que Moukden 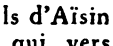 , est encore aujourd'hui la capitale de leur ancienne patrie, qui leur est toujours chère. J'ai eu souvent occasion ici de citer le poëme que l'empereur Kien-long a composé sur cette ville. On dit que le même prince y envoyoit toutes les richesses qu'il pouvoit amasser à la Chine. « L'empereur » actuel, dit M. Hüttner, craint si fort » de perdre le trône de la Chine, qu'il » fait fondre en grandes masses tout » l'argent dont il n'a pas absolument » besoin, pour le faire entasser dans » de vastes souterrains, sous le lit » d'une rivière près de Moukden ». (Voyag. d'Hüttner, *p. 22.* de la trad.)

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

[Miroir de la langue Mantchou]. Pour cet important ouvrage on n'épargna ni soins ni dépenses : on interrogeoit sur les mots douteux ou hors d'usage, les vieillards répandus sous les huit bannières ; des récompenses furent promises à ceux qui indiqueroient quelques expressions oubliées et dignes d'être consignées dans ce trésor de la langue Mantchou : il est rédigé par ordre de matières, et non par ordre alphabétique ; il forme 25 vol. *in-fol.* Nous en avons plusieurs exemplaires à la Bibliothèque nationale ; ce sera l'objet d'une de mes prochaines notices.

Young-Tching, fils et successeur du précédent, continua les mêmes encouragemens au tribunal des traducteurs.

Kien-long, qui pendant plus de soixante années a occupé le trône de la Chine (1), n'a pas témoigné moins d'intérêt que ses prédécesseurs pour le tribunal des traducteurs, dont les utiles travaux se continuent depuis plus d'un siècle et demi avec la même activité : de manière qu'*il n'existe pas un seul bon livre Chinois qui n'ait été traduit en mantchou.* Ces nombreuses et fidelles traductions forment une collection d'autant plus précieuse, qu'il est très-difficile aux naturels même, et presque impossible aux étrangers, de consulter les textes originaux écrits en chinois : on sait que la vie de l'homme suffit à peine pour apprendre ce langage hiéroglyphique, tandis que » le mantchou, dit le savant Amiot (2), est dans le goût de nos » langues, a sa méthode et ses règles ; en un mot, on y voit » clair : une personne studieuse peut, en cinq ou six ans, se mettre » en état de lire avec profit tous les livres écrits ou traduits en » mantchou ». Ce ne seroit pas encore faire un éloge fort pompeux du mantchou, que d'avancer, d'après le témoignage même des naturels, qu'il est incomparablement plus commode que le

(1) En février 1796, il abdiqua la couronne et la remit à son dix-septième fils, qui étoit alors âgé d'environ trente ans, mais dont M. Van-Braam, de qui j'ai tiré cette note, ne dit point le nom. *Voyez* le Voyage de l'ambassade de la Compagnie des Indes Hollandaises vers l'empereur de la Chine en 1794 et 1795, *tom. I, p. 218 de l'édit. in-8.°* de Paris. Le même voyageur nous apprend qu'en janvier 1795, Kien-long avoit atteint sa quatre-vingt-cinquième année : il avoit donc quatre-vingt-six ans quand il a abdiqué, comme il l'avoit annoncé lui-même plusieurs années auparavant, dans une espèce de proclamation insérée dans les Mém. concernant les sciences et arts des Chinois.

(2) Préface de l'Éloge de la ville de Moukden, *pag. V et VI.*

chinois

Digitized by Google

chinois pour l'étude ou l'enseignement des mathématiques, de la philosophie et des sciences exactes en général, parce qu'il a déclinaison, conjugaisons, particules, toutes parties du discours qui manquent dans la langue Chinoise (1); ajoutez que cette dernière langue ne peut rendre ni tous les sons, ni tous les mots des Mantchoux, qui, comme je l'ai déjà dit, n'ont eu besoin que de créer six caractères nouveaux, ou plutôt de faire quelques légères additions à six de leurs propres caractères, pour exprimer les sons de la langue Chinoise qui leur manquoient (2). Le seul reproche que les missionnaires aient fait au mantchou, porte sur la longueur de ses mots en général; « ce qui le rend, » disent-ils, peu propre à la poësie, et rend impraticables la rime et » la mesure (3) ». Cette assertion, hasardée au commencement de ce siècle, a été depuis bien démentie par différentes productions, parmi lesquelles je me contenterai de citer l'Éloge de la ville de Moukden, par l'empereur Kien-long, un Hymne chanté à l'occasion de la conquête du Kien-tchouen, et une traduction en vers des Fables de la Fontaine, par le P. Amiot : ce vénérable savant nous apprend que les Mantchoux ont composé des vers de toutes les mesures et de tous les genres (4). « Leur langue, dit-il,

DICTIONN. MANTCHOU.

(1) Sans prétendre développer ici le génie et la syntaxe du mantchou, je me bornerai à observer que cette langue a une foule de conformités avec le turk et l'allemand, pour la construction, pour les formes grammaticales, et même pour les mots; le génitif, par exemple, se termine en ᡳ, *i*, qui répond à l'*izafet* des Turks, ou en ᠨᡳ *ni*, qui est leur *saghyr noun* ڭ. Le nom d'agent se forme, comme en turk, par l'impératif, auquel on ajoute le monosyllabe ᠴᡳ *tchi*, ج *djy* en turk. En mantchou comme en persan, en turk, en allemand et en anglois, l'impératif est la racine du verbe et forme un *abstrait* déclinable; de manière que ce mot est susceptible de tous les accidens de la déclinaison et de la conjugaison. Enfin les verbes mantchoux et turks sont susceptibles de plusieurs modifications; en intercalant certaines particules, ils deviennent transitifs, passifs, communs, indiquent l'action d'aller, de venir pour faire telle chose. Quant à la conformité des mots de ces trois langues, je la démontrerai aisément par une longue liste qui se trouvera à la fin des Grammaires et Dialogues.

(2) Cette addition donne déjà une grande supériorité au tatar, sur le chinois qui ne peut en rendre tous les sons, comme on le verra plus bas.

(3) Description de la Chine, par Duhalde, *tom. IV, p. 85, édit. in-4.°*

(4) Épitre à M. Bertin, placée à la tête de l'Hymne Mantchou, &c. traduit en français par Amiot, et publié par moi en 1792, brochure *in-4.°* de 26 pages.

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

» s'y prête d'autant plus volontiers, qu'elle est très-harmonieuse, » et l'on peut même dire sonore et majestueuse ; elle prête à la » poësie aussi bien qu'aucune des langues connues ». L'hymne dont je viens de parler, et que j'ai fait imprimer pour être joint aux ouvrages élémentaires Mantchoux, est composé de dix-huit stances, chacune de quatre vers d'une mesure à-peu-près égale; les vers de chaque stance commencent par la même syllabe, et ne riment que par l'une des trois voyelles *a*, *e*, *i*. Les Mantchoux s'applaudissent beaucoup de cette double rime initiale et finale, qui satisfait, disent-ils, les yeux et les oreilles : mais ce qui manque réellement aux Mantchoux, ce sont les notes musicales; car l'hymne dont nous venons de parler a été chanté sans avoir été noté. Les Mantchoux chantent par routine, ou se servent des notes chinoises, dont ils sentent bien eux-mêmes toute l'inconvenance pour leurs longs mots ; ces notes étant faites pour des figures monosyllabiques, dont chacune exprime une ou plusieurs idées, et présente conséquemment un ou plusieurs tableaux.

Malgré tout le desir que j'aurois de faire connoître le génie et l'abondance du mantchou, je ne pourrois rien faire de mieux que l'article sur cette langue, inséré dans la Description générale de l'empire de la Chine, par le P. Duhalde, *tom. IV, pag. 77-87, édit. in-4.°;* article fait de main de maître, et dans lequel je n'ai remarqué qu'une seule inexactitude, ou plutôt une assertion vraie alors, mais qui a été démentie par les Mantchoux mordernes (1).

(1) Qu'il me soit donc permis de soumettre deux observations à nos savans compatriotes habitans de Pékin, si cet ouvrage leur parvient. Le P. Parennin reproche aux Mantchoux de ne pouvoir pas écrire le français, particulièrement les mots qui exigent deux consonnes de suite, comme *prendre, griffon, platine, friand;* le mantchou n'admettant pas deux consonnes de suite, il faut intercaler un *e* et écrire *pelatine, perendre, guerifon, feriand :* je ne conçois pas même l'objection du savant jésuite ; le mot *Mantchou* est une preuve que cette langue admet deux consonnes de suite, le *na* et le *tcha* Qu'il ait dit que l'usage s'opposoit à ce qu'un mot commençât par deux consonnes de suite ; j'en conviendrai : mais rien n'empêche cette innovation, et tout Mantchou apprendra aisément à lire ces mots ainsi écrits, 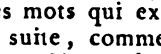 ; il fera simplement sonner l'*n* plus que nous, parce qu'ils n'ont pas de syllabes nasales. J'ajouterai une preuve qui me paroît incontestable ; c'est mon nom même écrit en mantchou par le P. Amiot, dans une lettre qu'il m'adressa de Pékin en langue Mantchou. Il y a dans ce mot

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

La facilité et la simplicité du mantchou, le soin que les monarques Tataro-chinois prennent pour le perfectionner, et l'enrichir non-seulement des traductions des meilleurs livres Chinois, Moghols, &c., mais de productions originales, lui donnent tous les jours un nouveau degré d'intérêt, sur-tout aux yeux des étrangers, qui en tirent les plus grands secours; et le savant Amiot lui-même, après soixante années de séjour à la Chine, n'hésite pas à convenir que sans le mantchou, il auroit été souvent embarrassé pour les traductions d'ouvrages Chinois qu'il avoit entreprises. Il n'est donc pas étonnant que différens missionnaires aient essayé plusieurs fois, depuis plus d'un siècle, de faire connoître le mantchou à l'Europe : on peut voir dans ma Dissertation sur l'alphabet Mantchou, 2.e édition, placée à la tête du Dictionnaire Mantchou-Français, la notice des ouvrages élémentaires de cette langue qu'ils firent passer en Europe. Tous restèrent inédits, excepté une grammaire du P. Gerbillon, imprimée sans les caractères originaux, dans le 3.e volume de la Collection des voyages de Melchisédech Thevenot.

M. Sigef. Bayer, de Saint-Petersbourg, fut le seul savant d'Europe qui essaya de déchiffrer le syllabaire Mantchou; mais soit que les difficultés l'aient rebuté, soit qu'il manquât de secours pour aller en avant, il ne paroît pas avoir fait de grands progrès dans cette langue.

Sans se laisser rebuter par l'inutilité des tentatives de ses prédécesseurs, le vénérable Amiot (1), qui nous a communiqué

trois consonnes de suite sans voyelle, 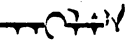 *Langlès*. Le P. Parennin reproche encore aux Mantchoux de n'avoir pas de *B* ni de *D* initiaux, et d'employer à la place le *P* et le *T*. Il convient au moins qu'ils ont ces mêmes lettres *médiales*, . On sent bien qu'il ne tient qu'à eux de les avoir initiales, et d'être conséquemment plus riches en sons que les Français; car, outre toutes nos lettres, ils en ont plusieurs qui nous manquent, ou que nous ne formons que par la réunion de deux ou trois des nôtres. Telles sont le *kha* guttural, le *he* id. le *tcha* asp. et le *tcha* doux, &c.

(1) Je saisis avec empressement l'occasion de payer encore un foible tribut d'éloges et de reconnoissance à cet infatigable et officieux savant, qui m'a inspiré le desir d'apprendre une langue également curieuse et utile, et qui m'en a procuré tous les moyens. La correspondance que nous avions établie, a été interrompue à l'époque même où elle acquéroit le plus d'importance : mes questions sur les élémens du mantchou étoient résolues; mes travaux avoient

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

tant de notions et d'ouvrages précieux sur la Chine et la Tatarie, envoya à l'ancien ministre Bertin, fondateur et protecteur de notre correspondance littéraire avec les missionnaires de Pékin, un *Syllabaire,* une *Grammaire* et un *Dictionnaire Mantchou-Français.* On peut voir, dans les Détails littéraires et typographiques sur l'édition des dictionnaire, grammaire et dialogues Mantchoux, comment ces précieux matériaux me furent communiqués, et à quels travaux il fallut me livrer pour apprendre, seul, une langue jusqu'alors inconnue en Europe, décomposer son nombreux syllabaire, en tirer un alphabet simple de ving-quatre lettres, que je soumis ensuite à nos procédés typographiques (1).

eu son entière approbation ; j'attendois des détails sur la littérature Mantchou plus amples encore que ceux que j'avois recueillis dans les ouvrages du même missionnaire ou de ses collègues : mais tout-à-coup les communications ont été interceptées, et depuis 1791 je n'ai reçu aucune nouvelle de la Chine, et je n'ai pas même trouvé de voie sûre pour y expédier mes lettres. La dernière que j'ai reçue du P. Amiot est datée du 16 de la 8.e lune de la 55.e année du règne de Kien-long, le 27 septembre 1790; elle est entièrement en mantchou, et ne contient que des témoignages trop flatteurs sur mes travaux et mes progrès dans la langue Mantchou : depuis cette époque je n'ai eu sur mon intéressant correspondant, d'autre renseignement que l'article du Voyage du lord Macartney où M. Staunton parle « d'un missionnaire infiniment » respectable, avantageusement connu » dans la république des lettres par » plusieurs Mémoires très-curieux con- » cernant la Chine, où il a passé la plus » grande partie de sa vie, et qui étoit » alors si infirme, qu'il ne put se rendre » chez l'ambassadeur: mais il lui écrivit » une lettre pleine des vœux les plus » ardens pour le succès de son entre- » prise ; il lui offrit même tous les » secours qu'il pourroit lui procurer » par son expérience et ses observa- » tions. Il ajouta un tableau de la cour » que son excellence alloit visiter, &c. » « A missionary of a most respectable » character, advantageously known in » the literary world by many curious » communications concerning China, » where he had resided from an early » period of his life, was grown at » present so infirm as not to be able to » wait upon the ambassador; but he » wrote a letter to him expressive of » the most fervent wishes for his suc- » cess ; offering every assistance that » his observation and experience could » supply. Adding a picture of the court, » his excellence was to visit.....» Voy. *An authentick Account of an ambassy from the king of the great Britain to the emperor of China, taken chiefly from the papers of the earl of Macartney, by G. Staunton.* Lond. 1797, t. II, p. 161.

Quoique l'auteur Anglois n'ait pas cru devoir nommer le missionnaire dans la crainte de le compromettre auprès de l'ombrageuse cour de Pékin, je n'hésite pas à reconnoître le P. Amiot; son grand âge et les infirmités dont il étoit alors accablé (en septembre 1793) me donnent la triste certitude qu'au moment où j'écris il a terminé son utile et laborieuse carrière.

(1) Comme ce n'est qu'à la Chine que je peux trouver des juges compétens, c'est là que j'ai envoyé le résultat de mon travail. Je passe sous silence les expressions affectueuses dont

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

Mais tous ces travaux seroient superflus, ou au moins mon entreprise resteroit imparfaite, si, après avoir été préposé à la garde de la plus précieuse et de la plus nombreuse collection de manuscrits Orientaux qui existe en Europe, et peut-être même chez toutes les nations savantes de l'Asie, je ne m'empressois de faire connoître les ouvrages Mantchoux qui en font partie. Ces ouvrages étoient dispersés parmi les volumes Chinois, et la plupart sans indication, sans doute parce-qu'on n'avoit pu en lire les titres. Je me suis d'abord occupé d'en former ce que nous appelons un *fonds* particulier, qui n'avoit jamais existé à la Bibliothèque nationale, et qui n'existe dans aucune bibliothèque d'Europe, excepté peut-être, dans celle de l'empereur de Russie (1). Ce *fonds* ou cette collection, est composé maintenant de plus de quatre-vingts taos ou enveloppes de 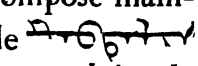 *teptelin*, ou volumes d'ouvrages tant originaux que traduits du chinois, et relatifs à la géographie, à l'histoire, à la philosophie, au culte, aux langues des Chinois et des Mantchoux, et de l'Orient de l'Asie, tous d'un intérêt majeur, comme on pourra en juger par les notices et extraits que je compte en publier.

le P. Amiot accompagna son jugement dans une lettre adressée à l'ancien ministre Bertin, et dans une autre adressée à moi-même; il me suffit d'annoncer qu'il a donné son approbation à tout ce que j'avois fait : il auroit desiré seulement qu'au lieu de coucher le mantchou, je l'eusse imprimé perpendiculairement; mais il convient lui-même qu'il est aisé de remédier à ce léger inconvénient, si toutefois, dit-il, *c'en est un;* puisque le mantchou se lit en tous sens : en outre, il est plus aisé de tourner le livre que d'intercaler des lignes perpendiculaires parmi des lignes horizontales. *Voyez* les Détails littéraires et typographiques, &c., insérés à la tête du 3.e vol. du Dictionnaire Mantchou-Français.

(1) La Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg possède un certain nombre de livres Chinois et Mantchoux, dont quelques-uns ont été traduits par M. Leontieff, savant Russe attaché à la légation Russe auprès de l'empereur de la Chine, lorsque le tzar avoit la permission d'entretenir un ambassadeur à Pékin. C'est pendant une résidence de dix ans dans cette capitale de la Chine, que M. Leontieff avoit appris le chinois et le mantchou. Il est mort sans avoir publié le catalogue des ouvrages de ces deux langues que peut renfermer la bibliothèque de Saint-Petersbourg. J'ignore s'il a formé des élèves. Au reste, je suis porté à croire que Catherine II avoit l'intention de propager l'étude du mantchou dans ses vastes états; car en 1789 elle envoya à Paris le directeur de l'imprimerie de son école des mines, pour se procurer une fonte de nos caractères Mantchoux: cette fonte fut commencée, le plan de la casse gravé; mais l'imprimeur Russe ayant dissipé les fonds qui lui avoient été confiés, le projet n'eut point son exécution.

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

L'ouvrage qui fait l'objet de celle-ci, est un Dictionnaire Latin-Chinois-Mantchou, en 3 vol. *in-f.°*, contenant environ 980 pages, écrites d'un côté seulement, ce qui forme autant de feuillets que de pages : le papier en est fait avec des dépouilles végétales; je n'oserois pourtant décider si l'on y a employé de l'écorce de mûrier, d'orme, de cotonnier, de tchu-kou, espèce de sycomore, des tiges de chanvre ou des branches de bambou (1) : je doute même qu'après l'analyse chimique, il soit possible de déterminer bien positivement les matières premières de ce papier, qui ont été prodigieusement dénaturées par la macération. Je me contenterai donc d'affirmer que c'est un papier végétal, qui a plus de corps et qui a été plus *collé* que le papier d'impression ordinaire du même pays : comme il étoit destiné à recevoir de l'écriture des deux côtés, on l'a trempé dans l'alun; opération que les Européens établis en Chine nomment *faner*, parce que l'alun en chinois s'appelle *fan*. Cette précaution n'empêche pourtant pas l'encre de s'extravaser, et même de percer, au point qu'on n'a pu écrire sur le *verso* des pages : le peu de notes que l'auteur y a mises, sont presque indéchiffrables, parce qu'elles se confondent avec l'écriture du *recto*. Ce papier, comme tous ceux que l'on fabrique avec des végétaux, est d'un blanc jaunâtre; la trame en est si fine, que l'on a peine à distinguer les *pontuseaux* et les *verjures:* on le prendroit au premier coup-d'œil pour du papier vélin. J'observerai, en passant, que non-seulement cette espèce de papier n'est point inconnue aux Orientaux, mais encore que les Anglois, qui en ont fait les premiers essais en Europe, ont pris leurs modèles dans l'Inde, où il date depuis aussi long-temps peut-être que le papier ordinaire. Au reste cette découverte est du nombre de celles dont je revendique l'honneur en faveur des Orientaux; et ce sera l'objet d'un mémoire semblable à ceux que j'ai déjà composés sur la *poudre à canon* et sur les *papiers-monnoies.*

Les trois différens caractères Romains, Chinois et Mantchou,

(1) Ce sont les différentes matières que les Chinois emploient à la fabrication du papier. *Voyez* la Description géographique, politique, physique, &c. de la Chine, par le P. Duhalde, *tom. II, pag. 29, édit. in-4.°*; les Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts des Chinois, *t. I, p. 25*. On trouvera des détails fort étendus sur la papeterie des Japonois, dans le Voyage de Thunberg, *tom. II, p. 346, édit. in-4.°*,

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

qui se trouvent dans cet ouvrage, ont été tracés avec un pinceau Chinois (1). L'auteur a employé ici le caractère Mantchou cursif, et n'a pas cherché à imiter le caractère typographique, que les Mantchoux nomment *kingoulemé* ᡴᡳᠩᡤᡠᠯᡝᠮᡝ, respectueux, parce qu'il s'emploie à tracer les pièces ou les ouvrages destinés à passer sous les yeux de l'empereur, ou à être gravés sur pierre ou sur bois, et conséquemment imprimés. Ce caractère exige beaucoup de soins et de temps; un écrivain ne peut en faire plus de vingt ou vingt-cinq lignes par jour. Si le pinceau, appuyé trop lourdement, fait une ligne, ou une partie de la ligne, trop large ou baveuse, si les mots sont mal espacés et inégaux en grosseur, si un seul est oublié, il faut recommencer la page; car il n'est pas permis d'employer les renvois, ni d'écrire sur les marges; on ne peut pas non plus commencer une ligne par la fin d'un mot de la ligne précédente : on ne doit pas être étonné de toutes ces précautions, quand on se rappelle que les copies dont il s'agit doivent être présentées à l'empereur, ou servir de modèles typographiques.

On sait que les Mantchoux impriment leurs livres à la manière des Chinois, des Japonois, de Thibetains et des Moghols (2), c'est-à-dire, qu'ils collent les copies de ces ouvrages, soigneusement écrites, sur des planches, et qu'ils en évident le blanc avec beaucoup d'adresse et de précision : ces procédés typographiques, quoique bien moins parfaits que les nôtres, qui leur doivent pourtant la naissance, ont obligé les Mantchoux de donner à leurs lettres gravées des formes plus précises et mieux arrêtées que celles de leur écriture cursive, qui, se traçant d'une manière fort rapide, sert dans les tribunaux et dans l'usage ordinaire de

(1) Quoiqu'on se serve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tatars qui emploient une espèce de plume (ou de *calame*) de bambou, et taillée à peu-près comme les plumes d'Europe; mais parce que le papier de la Chine est sans alun et fort mince, le pinceau Chinois est plus commode que la plume. (Description de l'emp. de la Chine, par le P. Duhalde, *tom. IV, pag. 82.*)

(2) *Voyez* la Description de la Chine, par le P. Duhalde; les Mémoires concernant l'histoire, les sciences, &c. des Chinois, *tom. IX, p. 327*; les Voyages de Thunberg au Japon, *t. II, p. 331 et suiv.* édit. *in-4.°*; l'*Alphabetum Thibetanum* du P. Georgi, *p. 564*, et les Dissertations de Bayer sur la littérature Moghole, dans les douze premiers volumes des *Commentaria academiæ Petropolitanæ.*

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

la vie. Le pinceau Chinois retient l'encre bien mieux que nos plumes, de manière qu'on perd moins de temps à puiser dans l'écritoire; en outre les lettres peuvent se tracer de suite sans lever le pinceau, ce qui donne à la ligne principale de l'écriture un air *tremblé* et inégal, fort peu agréable à la vue, tandis que dans leurs caractères typographiques cette ligne est *pleine* et égale : au reste, ces différences sont plus apparentes que réelles, sur-tout pour des personnes accoutumées à étudier et à comparer les caractères (1). Mais tous les détails dont je pourrois alonger cette notice, ne seroient que d'un foible secours pour expliquer l'objet dont il s'agit; il suffira d'examiner attentivement quelques ectypes de ce caractère, tirées du dictionnaire et gravées sur la planche placée entre les pag. 588 et 589, et de les comparer avec les mêmes mots en caractères *kingoulemé* 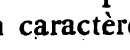 , qui m'ont servi de modèles pour les premiers types Mantchoux mobiles, gravés sous ma direction par le C.en Firmin Didot. Cet estimable artiste m'a si heureusement secondé, que, pour notre coup d'essai, nous avons au moins égalé en élégance les plus belles productions sorties des presses du palais de l'empereur, avec cette différence que les planches qui ont servi à les imprimer ne sont exclusivement propres qu'à cet usage, tandis que nos caractères mobiles se composent et se décomposent à volonté.

L'auteur du dictionnaire a été obligé de coucher les caractères Mantchoux pour les intercaler parmi les mots Français, ce qui

(1) Outre les deux écritures dont nous venons de parler, les Mantchoux en ont deux autres, l'une un peu moins soignée que le *kingoulemé*, mais pourtant belle, bien nourrie; l'autre moins soignée encore que l'écriture cursive ordinaire; c'est la plus grossière et en même temps la plus commode, sinon pour le lecteur, du moins pour l'écrivain : il forme la tête du mot et conduit sa ligne perpendiculaire jusqu'à la fin, sans y mettre quelquefois un seul trait, il les ajoute à la seconde lecture, souvent avec assez de négligence : s'il a omis un mot, il l'ajoute à la marge par le moyen d'un renvoi; s'il veut en supprimer un, il l'enveloppe d'une ligne circulaire au lieu de l'effacer; si par réflexion ensuite il l'approuve, il place auprès deux ronds o o qui le réhabilitent. Cette quatrième manière d'écrire est très-favorable pour les auteurs et ceux qui composent. On n'exigera pas que je place au nombre des caractères Mantchoux les trente-deux variations fantastiques et ridicules imaginées par Kienlong ou par ses lettrés, pour avoir en mantchou autant de copies différentes de son poëme sur Moukden qu'en chinois; ces pitoyables raffinemens, qui, de l'aveu même des plus savans missionnaires, ne serviroient qu'à rendre plus difficile la lecture du mantchou, n'ont eu heureusement aucun succès.

forme

Digitized by Google

forme une autorité bien prépondérante en faveur d'une licence toute semblable que j'ai prise dans l'édition du *Dictionnaire Mantchou*, avec cette différence que l'auteur du *Dictionnaire Latin-Chinois-Mantchou* a couché ses caractères de droite à gauche, à la manière de quelques nations d'Asie; pour moi, au contraire, je leur ai donné la direction de notre écriture, c'est-à-dire, de gauche à droite; et voici par quel motif : les procédés typographiques ne me permettant pas de conserver la position perpendiculaire du mantchou, et me voyant contraint de la changer, j'ai cru devoir le coucher à la manière Européenne: je ne disconviendrai pourtant pas que l'auteur de l'ouvrage dont je rends compte, et l'estimable académicien qui m'a critiqué (1), ont de très-bonnes raisons à m'opposer : je sais qu'ils peuvent m'alléguer l'analogie des caractères Mantchoux avec le stranghélo d'où ils dérivent par l'intermédiaire des caractères Oïghours; le stranghélo, ou ancien syriaque, s'écrivoit autrefois perpendiculairement;

DICTIONN. MANTCHOU.

E cœlo ad stomachum relegit Chaldæa lituras.

il est aujourd'hui couché dans la direction de l'arabe, de l'hébreu, &c. : mais la même raison qui a déterminé les Orientaux à changer la position originale du stranghélo pour lui en donner une analogue à leur habitude d'écrire, sembloit me prescrire de

(1) Le savant de Guignes, dont les ouvrages ont soutenu le goût et l'honneur de l'érudition orientale en France, a désapprouvé la direction que j'ai donnée au caractère Mantchou; mais je lui oppose l'opinion d'un autre savant également estimé, et fixé à la Chine depuis plus de cinquante ans, c'est le vénérable Amiot que je vais laisser parler. « Ce qu'il a fait, dit-il, en » parlant de moi, sur la langue des » Mantchoux, est très-bien; mais il eût » mieux fait, à mon avis, d'écrire à la » manière des Mantchoux, c'est-à-dire » perpendiculairement ou de haut en » bas, que d'écrire horizontalement; » ce petit défaut, si c'en est un, n'em» pêche pas que ceux qui sont versés » dans la connoissance des lettres ne » puissent le lire avec la même facilité. » Je vous prie de lui présenter de ma » part . . . . . » La *Grammaire* et le *Dictionnaire* que » leur offre (aux savans) M. Langlès, » leur ouvriront une des portes par les» quelles ils pourront entrer à l'aise » dans le vaste magasin de la littérature » Chinoise, et les missionnaires qui » viendront dans la suite à Pékin pour» ront en profiter pour faciliter leurs » études et en abréger le cours ». (Lettre de M. Amiot, écrite de Pékin, en date du 10 octobre 1788, à M. Bertin, insérée à la suite des Détails typograph. et litt. sur l'édition des Grammaire, Dictionnaire et Dialogues Mantchoux, *pag. 18.*)

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

coucher le Mantchou dans le sens de nos propres caractères, parmi lesquels je voulois l'intercaler. Je m'y suis d'autant plus volontiers déterminé, que ce caractère se lit dans tous les sens avec la même facilité; il suffit de tourner le livre pour le voir dans sa position originale : en outre, la forme des lettres n'étant point altérée dans ces différentes positions, on *composera* sans difficulté les textes pleins en lignes perpendiculaires.

Il me seroit assez difficile de désigner bien positivement quel dictionnaire Latin l'auteur de celui-ci a pris pour guide; je crois pourtant reconnoître celui de Robert Étienne dont il a traduit en chinois et en mantchou, non-seulement les mots simples, mais encore une foule d'exemples : ceux qu'il a cru devoir supprimer sont remplacés par d'autres analogues aux principes, aux mœurs et aux usages, et même relatifs à l'histoire des deux nations; en voici quelques-uns :

« A primo imperatoris Yao ad 22.um Kien-long annum numerantur 4114 anni. 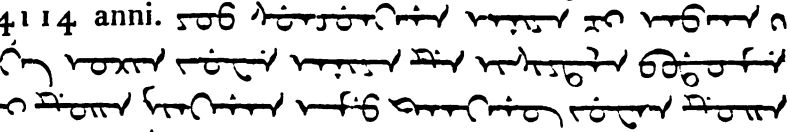 *Yao sountchounga ania tchi apkaï ouehiehe orin tchoue ania te isitala potome ouheri touïn mingan emou tangou tchouan touin ania oho pe saha* ». Tom. II, p. 279.

« Pueri facilè imitantur vitia et virtutes parentum. 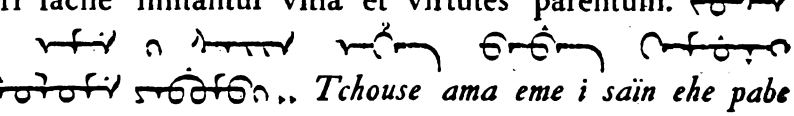 *Tchouse ama eme i saïn ehe pabe kemouni songolome yaboumby* ». Tom. II, pag. 128 *recto*.

« Imprimere in facie flagitiosorum litteras ipsorum crimen designantes 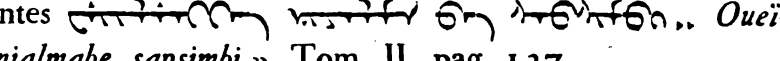 *Oueïlengue nialmabe sapsimbi* ». Tom. II, pag. 137.

« In scientiis servanda est methodus, seu doceamus, seu discamus. 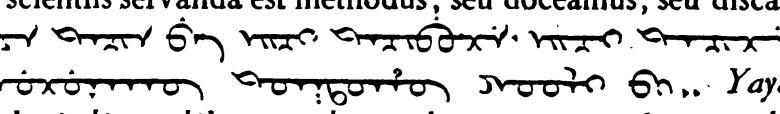 *Yaya tatchin be itchi tatchiboure itchi tatchire te ourounakou toctoho caoli pi* ». Tom. II, pag. 240.

Digitized by Google

Voici un vers latin assez célèbre traduit en mantchou, *tom. I, p. 332:*

DICTIONN. MANTCHOU.

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.

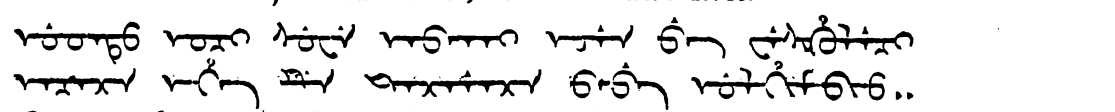

Outou otchi soue apkaï etchen be ouesihouletchi atchara ehete tarhara pabe oulhimbio.

« Tatari in suâ linguâ notant aspirationem circulo juxta syllabam aut puncto ad latus syllabæ. 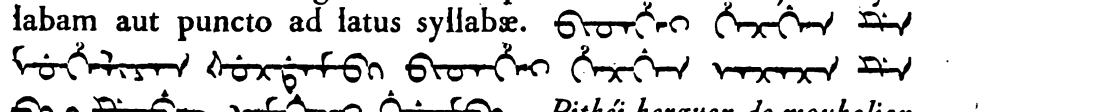 *Pithéi herguen de mouhelien chourdembi pithéi herguen arara de pi i toube emgueri kitambi* ». Tom. I, pag. 108.

« Anno Kien-long decimo octavo (1), die vigesimâ octavâ tertiæ lunæ legatus Lusitaniæ Pacheco Pekinum ingressus est. 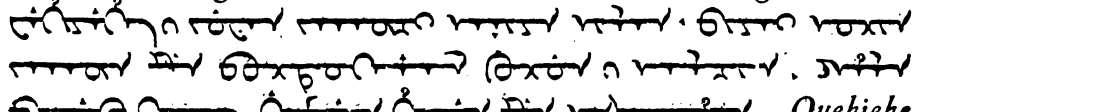 *Ouehiehe i tchouan tchacou-tchi ania, ilan pia orin tchakoun de Portougal kouroun ni altchin hala Patchekou King Kemoun hetchen de i sintchiha* » Tom. II, p. 206, *recto.*

« Ex tempore dynastiæ Tcheou sunt Judæi in Sinâ, adhuc sunt in provinciâ *Ho-nan*, habent libros et caracteres antiquissimos. 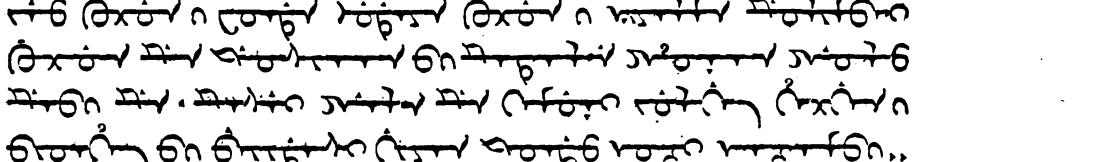 *Tcheou kouroun ni fondé Joudéya kouroun-ni nialma toulimbai kouroun de tousika pi tedele Hounan kolo tépi, te téséi kala de kemouni tchoulgue herguen ni pi thepi péitesi Kien-ni tondo otchi atchambi* ». Tom. II, pag. 191 *recto.*

(1) Une lettre de Pékin, du 3 novembre 1752, annonce un ambassadeur de Portugal qu'on attendoit dans le mois de mai de l'année suivante. Hist. génér. de la Chine, *tom. XI, pag. 581.*

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

« Pacta conventa tractatûs pacis inter Sinas et Russos in undecim articulis (1). « *Houaliasoun toroï pithêï tchouan emou hatchin* ». Tom. III, pag. 40.

« Multas voces Tataricas Sinæ pronunciare non possunt. 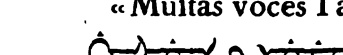 ,, *Mantchou kisoun ni outoutou herguen be Nikan nialma houlame mouderekou* ». Tom. III, pag. 140.

« Coreani singulis annis in aulam venire solent. 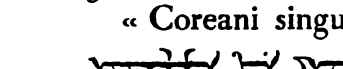 ,, *Solho Nialma fe kooli i songoi aniatari kemoun hetchen de kembi* ». Tom. III, pag. 249.

Il me seroit aisé de multiplier encore les exemples tirés de ce dictionnaire ; mais ceux que je viens de présenter suffisent pour démontrer que le mantchou est susceptible d'exprimer les idées des Européens. L'auteur de ce dictionnaire a trouvé le moyen de traduire en mantchou tous les mots du dictionnaire Latin qu'il avoit pris pour guide, excepté pourtant certains termes techniques relatifs à la botanique, à l'astronomie et à d'autres sciences peu avancées chez les Tatars. J'ai remarqué aussi que plusieurs constellations, par exemple, ont leur caractère en chinois, qui n'est pas traduit en mantchou, sans doute parce que le tribunal des traducteurs ne s'est pas encore occupé d'ouvrages astronomiques chinois : mais dès qu'il aura besoin de ces termes, il les prendra sans façon dans cette dernière langue ; c'est ce qu'ils ont déjà fait pour plusieurs mots Chinois habillés en caractères Mantchoux, et qui se lisent et se prononcent aisément. On voit conséquemment que c'est le caractère hiéroglyphique qui constitue toute la difficulté du chinois.

En rendant compte d'un ouvrage qui a dû coûter les plus profondes recherches, des soins inimaginables et une patience

(1) On peut voir, dans l'excellent ouvrage de William Coxe, intitulé *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique*, l'histoire du commerce des Russes et des Chinois. Cet auteur évalue ce commerce à 4,000,000 de roubles, c'est-à-dire, environ vingt millions de francs.

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

à toute épreuve (sur-tout pour tracer les caractères Chinois), je regrette bien de ne pouvoir indiquer le nom de l'auteur pour lui payer le tribut d'éloges et de reconnoissance qu'il mérite ; mais comme l'ouvrage ne porte ni titre, ni frontispice, ni aucune espèce d'indication, il m'est impossible de fixer l'année où il fut composé. Je me crois suffisamment autorisé, d'après la phrase citée ci-dessus, à le présenter comme postérieur à l'an 1758, qui répond à la XXII.e du règne de Kien-long. J'avouerai qu'avant la découverte de cette phrase, j'étois très-porté à le prendre pour le même que le Dictionnaire Latin Mantchou du P. Verbiest, que j'ai indiqué d'après Bayer dans mon Alphabet Mantchou, et pour lequel j'ai fait jusqu'à présent des recherches inutiles. J'ignore également à quelle époque cet important ouvrage a passé les mers pour s'ensevelir dans la bibliothèque de l'ancien ministre Bertin, qui entretenoit une correspondance si active et si intéressante avec les missionnaires de la Chine. Malgré son goût, je dirai même sa passion, pour tout ce qui venoit de ces contrées lointaines, et le zèle qu'il mettoit à utiliser tous les objets qu'il en recevoit, je doute fort qu'il connût lui-même toutes les richesses renfermées dans son cabinet. D'après les vives sollicitations qu'il employa pour me déterminer à étudier le mantchou, d'après les facilités qu'il me prodigua pour m'aider, m'encourager dans mes travaux et donner à mes ouvrages toute la perfection qui dépendoit de nous, je ne doute nullement qu'il ne se fût empressé de me communiquer, s'il eût cru le posséder, un ouvrage aussi essentiel, et qui m'auroit été du plus grand secours pour la rédaction et le complément du Dictionnaire Mantchou que j'ai publié : au reste, je compte bien en tirer parti pour l'appendice que j'ai promis, et pour lequel j'ai déjà recueilli dans d'autres ouvrages une assez grande quantité de mots. Cet appendice fait partie des ouvrages élémentaires qui me restent encore à publier sur le mantchou ; quoique l'impression en soit commencée, il ne m'est point permis encore de fixer l'époque où elle sera terminée : ce n'est pas dans ces circonstances que je peux espérer d'obtenir les secours ou les souscriptions nécessaires pour fournir aux frais d'une pareille entreprise. Pour moi, après avoir consacré mes

Digitized by Google

DICTIONN. MANTCHOU.

soins et mon temps, c'est-à-dire ce qui dépend de moi, il ne me reste plus qu'à me munir de résignation et de patience; loin de me laisser décourager et d'abandonner une carrière dans laquelle j'ai eu l'inestimable avantage d'entrer le premier en Europe, je saisis avec empressement l'unique moyen que j'aie en ce moment de fixer l'attention des savans sur le mantchou, et de leur donner une légère idée des trésors qu'il leur présente. Je profite donc, comme je l'ai déjà dit, de la continuation d'un travail trop long-temps suspendu, et qui mériteroit d'être suivi avec la plus grande activité, pour faire au moins connoître l'existence des nombreux ouvrages Mantchoux que possède la Bibliothèque nationale, et en donner des extraits plus ou moins étendus : puissent-ils paroître assez intéressans pour piquer la curiosité de quelques-uns des lecteurs au point de les déterminer à se mettre en état de consulter les textes originaux!

Digitized by Google

NOTICE

D'un Manuscrit sur les Factions qui troublèrent le règne de Charles VI.

[Ce Ms. qui étoit ci-devant à la Bibliothèque de la Commune sous la cote 338, se trouve aujourd'hui dans celle de l'Institut national.]

Par le C.en AMEILHON.

PREMIER EXTRAIT.

LE manuscrit dont on se propose de donner ici la notice, est un petit *in-folio* composé de 171 feuillets ou 242 pages. Il est écrit en vers ou plutôt en lignes rimées. Les caractères n'en sont point aisés à déchiffrer. Si l'on veut se faire une idée du style qui le caractérise, il faut se représenter ce que pouvoit être, au commencement ou au milieu du XV.e siècle, un mauvais patois tenant et du picard et du flamand. Ce prétendu poëme est sans titre et sans division. Tout concourt à en rendre la lecture peu agréable, et même assez fatigante; il n'y a guère que l'espoir d'y découvrir quelque fait propre à enrichir notre histoire qui puisse en faire supporter le dégoût jusqu'à la fin. Au reste, quelque rebutante que soit cette composition par la forme, elle a le mérite d'être l'ouvrage d'un auteur qui a pu être contemporain des événemens qu'il raconte. C'est une circonstance qui le rend digne d'attention, et qui devoit lui valoir l'honneur d'être au moins indiqué dans la nouvelle édition de la Bibliothèque de la France. Cette omission est un motif de plus pour que nous le fassions connoître.

Il paroît que l'auteur de cette traduction a écrit d'après des mémoires qu'on lui fournissoit; c'est ce qu'il fait entendre souvent dans le cours de son ouvrage, et sur-tout en finissant :

Mais pour ce temps present fineront no cancon
Jusques a tant que mater arons pour le crucon.

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

c'est-à-dire : Nous finirons pour le présent notre poëme, notre chant, *no cancon*, en attendant que nous ayons matière pour le continuer ou l'*accroître;* c'est l'idée que j'attache à cette expression barbare *le crucon.*

On lit ensuite ces autres mots :

« L'an mille IIII.c et XLV escrizi cest livre Martin de Cotigniés » a le maison monseigneur de Croy a Namur a S. Aubain la » Piellon. A qui Dieux doinst vie et quand devra finer Dieux » li face pardon. »

Cotigniés fait le même souhait pour *Madame*, pour ceux *qui l'aiment de cœur bon*, et aussi pour leurs enfans.

On voit que Cotigniés n'a composé son poëme qu'en 1445, c'est-à-dire, trente-quatre ans après l'année 1411, époque à laquelle se termine la suite des événemens qu'il raconte.

Son ouvrage représente donc des mémoires qui nous manquent. C'est une vérité dont je me suis assuré en rapprochant ce poëme de tous les écrits qui restent du règne de Charles VI, et qui ont été imprimés jusqu'à présent. En effet, il résulte de ce parallèle, qu'il y a entre notre manuscrit et les ouvrages historiques auxquels nous l'avons comparé, trop de différence, sinon quant au fond, au moins quant aux détails, pour croire qu'ils aient fourni à Martin Cotigniés tous les matériaux qu'il a mis en œuvre. On trouve dans son poëme des particularités sur les mœurs, les usages et les coutumes de ces temps grossiers, qu'on ne rencontre ni dans Juvénal des Ursins, ni dans les Chroniques de S. Denis, ni dans le Moine anonyme, ni dans l'Histoire de Charles VI, par Jean le Fevre, seigneur de S. Remi, ni dans le Journal de Paris, ni dans la Chronique de Flandres, ni enfin dans Monstrelet.

Je serois tenté de croire que l'auteur original étoit un militaire. En effet on voit qu'il se plaît à décrire des préparatifs de guerre, des camps, des marches, des attaques, des combats; ce qui peut rendre la lecture de cet ouvrage utile pour ceux qui auroient quelque intérêt à se procurer des renseignemens sur notre ancienne tactique.

L'écriture de ce manuscrit est, comme je l'ai déjà dit, difficile à lire, et il n'est pas toujours aisé d'en comprendre le langage; c'est

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

c'est ce qui m'a déterminé à en donner des extraits un peu étendus et composés de manière qu'ils pussent mettre le lecteur sur la voie et l'aider à suivre l'historien dans son récit. Il est d'expérience que lorsque nous savons d'avance quel est le sujet sur lequel roule ce qu'un écrivain va nous dire dans un idiome qui ne nous est pas familier, nous comprenons plus aisément son texte. J'ai cru devoir m'écarter le moins qu'il me seroit possible du langage de l'auteur; j'ai même conservé, autant que j'ai pu le faire sans me rendre inintelligible, les formes et la teinte gothiques de l'original. En un mot, ces extraits ne seront, le plus souvent, qu'un tissu des propres paroles de ce poëme singulier et bizarre.

L'auteur commence par une invocation au Seigneur, et le prie d'accorder une demeure dans le séjour des Anges à ceux qui entendront cette histoire. Il déplore ensuite les destinées de la France, qui, sous le règne malheureux de Charles VI, se vit déchirer par ceux même qui auroient dû la protéger. Ce fut en 1406 que commencèrent à éclater ces dissentions funestes, et qu'il se forma des partis,

Qui le gardin plaisant ou a mainte aube espine
Et la flour de lis noble à coulour azurine
Voloient essillier fuelle, cime et racine;
Mais Dieux y ouvra tant par sa grasse divine,

qu'avec le secours du lion de Bourgogne et le léopard d'Angleterre, ces perfides furent exterminés, et ne purent faire sur la France la moindre conquête;

Que onques ni conquesterent la valeur d'une pine.

On voit par ce début que l'auteur de cette production est dévoué tout entier à la faction Bourguignone. Aussi fait-il tous ses efforts pour rendre odieux le duc d'Orléans, et pour prouver que ce prince avoit formé le projet de détrôner Charles VI son frère, et même d'attenter à ses jours. Il avance qu'il y avoit longtemps que le duc d'Orléans machinoit cet horrible projet; il prétend que c'étoit Galéas, duc de Milan, son beau-père, qui le lui avoit inspiré, parce qu'il desiroit ardemment de voir sa fille reine de France. Galéas, au reste, étoit un très-méchant

Digitized by Google

TROUBLES SOUS CHARLES VI.

homme; il avoit pour conseil Philippe de Maizières, jadis chancelier du roi de Chypre, lequel, après avoir assassiné son maître, s'étoit retiré en Lombardie. Ce scélérat lui parut très-propre à seconder ses projets et à instruire le duc d'Orléans dans l'art des empoisonnemens et des assassinats.

Philippe de Maizières, arrivé à Paris, se retira chez les Célestins dont il prit même l'habit. Louis d'Orléans fréquentoit souvent ce monastère pour y entendre la messe, et ensuite il alloit conférer avec Philippe de Maizières. Un moine Célestin, très-habile dans l'art des sortiléges, étoit aussi de leur société. Philippe de Maizières demande à Louis d'Orléans son épée et un anneau d'or qu'il portoit au doigt, pour faire leur charme. Il s'en va avec le moine, le long de la Marne, vers une tour carrée qu'on appelle *la tour de Montjay,* vers Lagny la *Frumée.* Ce fut devant cette tour que le moine apostat fit apparoître deux *diables infernaux* qui consacrèrent l'épée et l'anneau. L'effet de cet enchantement fut de donner au roi une maladie dont il ne guérit jamais.

Le poëte passe ensuite au récit du bal où Charles VI pensa périr par les flammes. Il assure que cet accident fut encore un effet des mauvais conseils donnés par le traître de Maizières au duc d'Orléans (1). Dans l'intention de multiplier les soupçons contre ce prince, et de faire accroire qu'il en vouloit réellement à la vie du roi, il raconte une aventure qui, selon lui, arriva pendant un voyage que la cour fit à *Gaufle, castiel de haut pris.* La reine Blanche (2) y étoit, laquelle

Grant fieste fit du roi et l'apiella biaufis
Doucement l'acola et le baisa au vis. au visage.

Elle fit aussi une très-belle réception au duc d'Orléans, frère

(1) Ceux qui voudront connoître Philippe de Maizières sous un rapport plus avantageux et plus vrai, pourront consulter un mémoire de l'abbé le Beuf, sur la vie de cet homme singulier, lequel se trouve dans le Recueil de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres, *tom. XVII, pag. 491.*

(2) Cette princesse n'est pas la reine Isabeau, mais Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, morte, en 1398, à Neaufle-le-Châtiel dans le pays Chartrain. Ce château, selon toute apparence, lui appartenoit; et il est vraisemblable qu'on en a défiguré le nom dans le manuscrit en écrivant *Gaufle* pour *Neaufle.*

Digitized by Google

du roi, et voulut leur faire un magnifique festin; mais Louis d'Orléans, au lieu de se mettre à table, prétexta qu'il alloit à la chasse. En partant il entra dans la cuisine, salua les cuisiniers qui se mirent à genoux, et leur demanda où étoit le plat du roi. On le lui montra. Il manïa les mets. Le poëte dit qu'on ne sait ce qu'il y fit; mais il ajoute qu'aussitôt que les plats furent posés sur la table, un cuisinier vint trouver la reine,

Et li a dit : Madame, par Dieu de Paradis
Lois duc Dorelient a une pourre mis
Dedans le plat du roy, ne say pour quel avis
Ore le menga, mais bien sai que je vis
poudre blanche
Blanque pourre gieter dont il estoit saisis
Quant la royne l'ot ses cuers fu enbahie;
visage
Elle dist au varlet : sur les yeux de ton vis
si ce n'est avec ma permission
N'en parolle jamais, se ce nes mes otris.
non
Dame, dist li varlet, nenil par Jhesus Cris.

Le roi fit signe à son escuyer de lui trancher un morceau du mets qui étoit dans ce plat; mais la reine lui dit, *biaus fieux, de cest mes chi ne goustés nullement*, et lui conseilla de le faire porter à l'aumônerie; ce qui fut exécuté. En même temps elle *huqua* (1) *un varlet*, et lui ordonna d'aller prévenir l'aumônier de ne point manger du mets qu'on venoit de lui apporter; mais l'avis vint trop tard, l'aumônier avoit déjà fait le *maniment* du plat, et quoiqu'il n'y eût touché que des doigts, une croûte de pain qu'il porta à sa bouche suffit pour l'empoisonner; tout aussitôt il se sentit frappé, et après avoir langui pendant un mois, il mourut.

L'auteur raconte ensuite que le roi alla passer cinq ou six jours à Beauvais, et qu'il y fut attaqué d'un tel mal, qu'il crioit : *Hélas! je suis occis, ostez moi cette epée que mon frere ma mis trestout parmi le cors.*

Le poëte revient à Philippe de Maizières, et soutient toujours

(1) *Huquer*, toucher, heurter, frapper.

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

que c'étoit par ses instigations que Louis d'Orléans s'abandonnoit à tous ces crimes.

Le duc de Bourgogne ayant été nommé régent du royaume, le duc d'Orléans en fut très-courroucé. Il alla aux Célestins trouver son conseil ordinaire. Philippe de Maizières projette un moyen pour faire périr le duc de Bourgogne lorsqu'il ira chasser au vol. Ce projet ne réussit pas. Louis d'Orléans, désespéré d'avoir manqué son coup, résolut d'agir à force ouverte.

Il habitoit un château-fort qu'on avoit construit à la porte Saint-Antoine; le duc de Bourgogne étoit à sa maison de Conflans (1); son neveu part sur le soir avec cinq cents hommes d'armes, et s'avance vers Conflans. Pierre de la Trimoille, qui étoit appuyé sur une fenêtre, appelle le trompette qui *Paris* eut nom, et fait sonner l'alarme. Aussitôt le duc de Bourgogne, Jean et Antoine ses deux fils, et tout le monde de sa maison prennent les armes, et attendent l'ennemi de pied ferme. Le duc d'Orléans ayant rôdé autour du château jusqu'à minuit, sans avoir donné l'assaut, s'en revint à Paris. On réconcilie les deux princes. Peu de temps après, le duc de Bourgogne meurt; il recommande à ses fils de défendre le royaume de France, et de le protéger contre les entreprises de ceux qui ne demandoient que sa ruine.

Jean, nouveau duc de Bourgogne, qui est le héros de ce poëme, résidoit volontiers à Paris. Il étoit aimé des habitans, parce qu'il s'opposoit aux impôts et aux *maletostes* dont on ne cessoit d'accabler le peuple.

Le duc d'Orléans forme le projet d'emmener le dauphin à Melun, sous prétexte de le conduire à un pélérinage pour sa santé. Le duc de Bourgogne joint le chariot du jeune prince à Corbeil et le ramène dans la capitale. Le duc d'Orléans lève des troupes; le duc de Bourgogne en lève aussi de son côté. On s'observe de part et d'autre pendant quarante jours. Les deux princes font la paix. Le duc d'Orléans reprend son ascendant sur l'esprit du roi son frère; il établit de nouveaux impôts sur le peuple, et fait une expédition en Gascogne. Jean de Bourgogne est chargé d'aller faire le siége de Calais; ce fut en

(1) C'est Conflans près de Charenton.

Digitized by Google

l'année 1406. L'auteur décrit les préparatifs de ce siége ; mais à peine étoient-ils achevés que le duc reçoit un contre-ordre. Il en est très-fâché, ainsi que le chevalier de Saint-Georges qui en cassa son épée en trois pièces.

TROUBLES sous CHARLES VI.

L'année suivante, le duc d'Orléans complote avec l'anti-pape Benoît XIII, dit le cardinal de la Lune, pour excommunier le roi, le dépouiller de ses États, afin qu'il pût prendre sa place sur le trône. Dieu empêcha l'exécution de ce forfait en suscitant un champion qui y mit grand remède. Ce champion est le duc de Bourgogne ; par ses soins le duc d'Orléans, en revenant d'une noble maison, c'est-à-dire du palais de la reine, fit rencontre, le 23 novembre 1407, d'un assassin qui d'une masse lui déchargea *un si grant horion, qu'onques puis ne parla ne françois ne breton.*

Chacun connoît les circonstances de ce meurtre : elles se trouvent détaillées avec autant de clarté que d'intérêt dans un Mémoire de feu M. Bonamy, imprimé dans le recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Mém. de Litt. tom. XXII, pag. 513.

L'auteur du manuscrit glisse légèrement sur cet événement. On sent bien qu'il n'a pas intérêt de s'y arrêter.

Le duc de Bourgogne, après s'être avoué l'auteur du meurtre du duc d'Orléans, prend la fuite : il *broca* tant, qu'il vint à *Esclusiers* la première nuit ; il y descendit dans une auberge où un valet qui l'avoit devancé avoit tout préparé pour le recevoir ; il y trouva le feu à la cheminée et la table dressée. Le valet, sans attendre plus long-temps son maître, remonte à cheval, et se rend au plus vîte à Bapaume où il arriva au point du jour ; il va tout de suite à la boucherie, et y achète un quart de mouton, en met une partie au pot et l'autre à la broche ; puis il prépare les tables dans la chambre du duc ; il y fait aussi dresser un autel, et prie un prêtre de se tenir prêt pour *chanter*, si le duc le desiroit. Le duc arrive à Bapaume ; il entre dans la chambre qui lui a été destinée. Aussitôt que le prêtre qui l'attendoit pour dire la messe le vit, il mit sa chasuble, commença son *confiteor*, et le duc de Bourgogne s'agenouilla près de lui et *écouta le service très-dévotement.* Il fit sa prière, en louant Dieu de ce qu'il avoit échappé à la poursuite de ses ennemis, et en

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

conjurant le Seigneur de ne pas se courroucer contre lui, s'il a méfait, ajoutant qu'il n'a eu que de bonnes intentions, et que son but n'avoit été que de servir le roi son seigneur; enfin *il cria à dieu merci* (1). Quand la messe fut dite le prêtre le signa, et ensuite ils se mirent ensemble à table, avec ceux qui accompagnoient le prince. On a vu que cette table n'étoit pas somptueuse.

Le duc de Bourgogne se rend de Bapaume à Cambrai, puis à Lille, où il ne fait pas un long séjour; il en partit bientôt pour aller à Amiens. Les princes et un grand nombre de seigneurs s'étoient assemblés dans cette ville pour y tenir un parlement à son occasion. Il y vint avec un sauf-conduit du roi. Il dit aux princes qu'il étoit prêt à rendre publiquement raison des motifs qu'il avoit eus de faire tuer le duc d'Orléans. Le parlement, après l'avoir entendu, arrêta qu'il se rendroit à Paris, auprès de la personne du roi, pour se justifier comme il le promettoit.

Le poëte compare ici le duc de Bourgogne à Moab, *connétable* de David, qui tua son fils Absalon rebelle, lequel courant sur sa mule, passa sous les *branques d'un bouson qui l'alerent haper par ses crins* (2). Moab, n'écoutant que son zèle, ôta la vie à Absalon, contre l'ordre de David; de même le duc de Bourgogne, pour sauver le roi son seigneur, a fait mettre à mort le duc d'Orléans, sans permission.

(1) Cette prière est à-peu-près dans le même esprit que celle que Louis XI adressoit depuis à la vierge, lorsque, prosterné devant son image à Cléry, il lui disoit : « Ah! ma bonne dame, » ma petite maistresse, ma grande amie, » en qui j'ai eu toujours mon recon- » fort, je te prie de supplier dieu pour » moy, et estre mon advocate envers » luy, qu'il me pardonne la mort de » mon frère que j'ai fait empoisonner » par ce meschant abbé de S. Jean. Je » m'en confesse à toy comme à ma » bonne patrone et maistresse. Mais » aussi qu'eussé-je sçu faire! Il ne » faisoit que troubler mon royaume. Fay » moi doncques pardonner ma bonne » dame, et je scay ce que je te don- » nerai ».

Brantome, tom. VI, p. 36 et 37, édit. de 1740.

Ce méchant abbé qui avoit empoisonné le duc de Guyenne, étoit Jean-Favre Versoris, moine Bénédictin, abbé de S. Jean d'Angeli, et confesseur du duc. Il l'empoisonna à S. Sever, dans une pêche. Il falloit que cette manière d'empoisonner fût assez commune alors; car dans le manuscrit dont nous rendons compte ici, la duchesse d'Orléans, Valentine de Milan, est accusée d'avoir voulu empoisonner le dauphin, fils de Charles VI, dans une pomme. Heureusement que l'enfant qu'elle avoit chargé de l'aller présenter au jeune prince, fut rencontré par son propre fils qui voulut avoir la pomme. A peine en eut-il goûté qu'il tomba dans des convulsions horribles, et mourut peu de temps après.

(2) Les branches d'un buisson qui le saisirent par sa chevelure.

Digitized by Google

Le duc de Bourgogne arrive à Paris ; et en présence du roi, de toute la cour, de tous les grands du royaume, il entreprend de faire son apologie par la bouche de maître Jean Petit, qui fit un discours en forme de sermon. Il procéda par majeure et par mineure ; il cita de belles autorités, des exemples et des figures de l'Écriture sainte.

Ce discours est, quant au fond, le même qui se trouve dans Monstrelet. Quelque ridicule qu'il soit dans cet auteur, il l'est encore bien davantage dans notre manuscrit.

Après que maître Jean Petit eut pris sa conclusion, le duc de Bourgogne fut reçu en sa justification. Il rentra si bien en grâce auprès du roi, que ce monarque lui confia le gouvernement du royaume ; ce qui indisposa fort contre lui tous les princes et les grands. Le duc de Bourgogne fait arrêter Philippe de Maizières, qui fut conduit à Bapaume, et mis en prison ; mais il échappa par enchantement.

Le duc de Bourgogne, quoiqu'il eût bien à faire en France, prit cependant le parti d'aller secourir Jean, duc de Bavière, contre lequel les Liégeois s'étoient révoltés.

La duchesse d'Orléans profita de l'absence du duc de Bourgogne pour se présenter au Parlement avec ses trois enfans. Elle fit faire par un abbé un *prêchement* pour réfuter ce qui avoit été dit contre la mémoire du prince son époux. Cet abbé prêcha si longuement, que son discours dura trois heures. L'auteur n'a garde de rapporter ce *prêchement*, qui se trouve dans Monstrelet.

Le duc de Bourgogne livre bataille aux Liégeois, et remporte sur eux une victoire complète. La nouvelle de cet événement consterna les princes. Ils comprirent que le duc de Bourgogne ne manqueroit pas de se prévaloir de cet avantage, pour fortifier sa faction et leur faire la loi. Le duc de Bourbon crut qu'il falloit, pour s'opposer à ses desseins, enlever le roi, la reine et le dauphin ; il proposa de les faire embarquer sur la Seine, sous prétexte d'une partie de plaisir, et de tenir de l'autre côté de la rivière, des chevaux tout sellés qui les conduiroient droit à Tours. Là nous pourrons, disoit-il, tenir plaids et parlement, et nous verrons si le duc de Bourgogne osera s'emparer du *royaume excellent*. Tous les autres seigneurs applaudirent à cet

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

avis. Le jour venu pour l'exécution de ce projet, ils envoyèrent devant, la reine et le dauphin, puis y amenèrent le *noble roi Charlon* par-dessus la rivière. Alors le duc de Berri mit le roi à raison et lui dit : *Monseigneur entrez dans ce batiel, biau déduit nous verrons.* Le roi lui répondit qu'il vouloit s'en retourner *à Saint-Pol à sa douce mazon.* Lors fut mis malgré lui dans le bateau. Cependant les princes et les marquis emmenèrent le roi, la reine et leur enfant Louis, et *le roi demenoit grands pleurs et grands cris.* Ils étoient bien dix mille hommes armés; par-tout où ils passoient, ils gâtoient tout le pays.

Ils ni laissièrent buef, porc, vaque ne brebis,
Ne anne ne poulet, ne oizon blanc ne gris.

Ils arrivent à Tours. Quoi qu'on pût faire pour réjouir le roi, rien n'étoit capable de l'empêcher de se plaindre.

Le duc de Bourgogne, instruit de l'enlèvement du roi, accourt à Paris, et va se loger dans son hôtel d'Artois (1) avec le duc de Brabant et plusieurs autres seigneurs. Le lendemain ils s'assemblent, et décident qu'il sera envoyé des députés à Tours auprès de la personne du roi pour l'engager à revenir. Le duc de Berri, et ceux de son parti, ne crurent pas devoir rejeter la demande du duc de Bourgogne et des Parisiens. On répondit aux députés, qu'il étoit étonnant que le peuple de Paris murmurât contre les princes, et qu'il fît courir le bruit qu'on avoit emmené le roi malgré lui. Ce n'est, disoient le duc de Berri et ses partisans, que par le conseil des *saiges, apiellés medecins*, qu'on a conduit le roi à Tours; qu'au reste on alloit le ramener dans la capitale.

En ce temps (2) mourut la dame d'Orléans. Étant au lit de la mort elle appela ses trois fils, et les conjura de pardonner au duc de Bourgogne; car je prends sur mon ame que la mort qu'il reçut (elle veut parler de son mari) ne fut point sans raison; des maux qu'on fait au monde, Dieu prend punition en ce siècle ou en l'autre.

Au reste, le poëte ne donne ce fait que comme un bruit qui

(1) Cet hôtel étoit situé dans la rue Mauconseil, sur ce même terrain où nous avons vu la Comédie Italienne.

(2) 1408, le 4 décembre.

couroit.

Digitized by Google

couroit. Ce trait est un de ceux qui décèlent la partialité de l'auteur; je ne l'ai remarqué dans aucun autre écrivain du temps.

TROUBLES sous CHARLES VI.

Les enfans de la duchesse d'Orléans firent en effet la paix avec le duc de Bourgogne. Cette paix fut conclue, en présence du roi, le 28 février de l'année 1409, dans l'église de Chartres. On sait d'ailleurs toutes les circonstances de cette réconciliation, qui est connue dans l'histoire sous le nom de *paix de malice fourée.*

Le roi, lorsqu'il fut revenu de Chartres à Paris, fit publier une ordonnance pour rémédier au schisme qui divisoit alors l'église. L'auteur, après une digression assez longue sur le schisme d'Avignon, revient au *bon* duc de Bourgogne, car c'est ainsi qu'il le qualifie par-tout. Il raconte les aventures malheureuses de Jean de Montaigu. Ce trait d'histoire, quoique déjà fort connu, se fait lire encore ici avec plaisir, à cause des singularités dont il est accompagné.

Ce Montaigu s'étoit emparé de tous les joyaux du roi, et avoit rassemblé dans une tour toute la vaisselle de fin or esmoulu, avec beaucoup d'argent monnoyé, une grande quantité d'or et d'argent qu'il avoit fondue en lingots. Par ces déprédations de Montaigu, il ne demeura au roi, ni vaisselle, ni finances, ni lange, ni nappe; il étoit servi en vaisselle de bois. Il n'y avoit autour de sa personne, ni chevalier, ni écuyer d'honneur, ni échanson. Enfin ce ministre entretenoit le roi si pauvrement, que ce prince ne changeoit ni de robes ni d'habit. D'ailleurs on ne payoit les gages à personne; on ne donnoit ni robes, ni habit à ceux qui en devoient avoir; on se contentoit de leur donner à boire et à manger, et *de quoi emplir leur pance;* c'est le langage de l'auteur.

Toutes les personnes attachées à la maison du roi s'en plaignent, et en écrivent aux princes. Ils assemblent un parlement dans lequel Montaigu est dénoncé.

Aussitôt on donne ordre à Pierre des Essarts, qui alors étoit prévôt de Paris, d'informer sur cette affaire : il fit son rapport, et on lui commanda d'arrêter Montaigu. Montaigu ne voulut pas lui obéir; il l'appela *ribaut et moult le laidingoit* (1). Mais Jacques de Helly, qui pour lors étoit chevalier du guet,

(1) L'injurioit.

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

se saisit de sa personne, et fit tant qu'on le mena au Châtelet. Montaigu avoua tout ce dont on l'accusoit, et il en dit même plus qu'on ne vouloit. En conséquence il fut condamné à mort. On le conduisit aux halles. Là on apporta sa confession pour la lire au peuple. Il demanda en grâce qu'elle ne fût pas lue devant lui; il dit qu'il la ratifioit et la tenoit pour vraie. *Montaigu fut mis ou hourt* (1) *qui fait estoit là, li copa la tieste adonc maistres Jofroit.* On mit sa tête au bout d'une grande lance, et son corps fut pendu à Montfaucon (2). Il y eut dans la capitale de grands murmures, et aucuns barons furent très-fachés de la mort du ministre. Beaucoup aussi furent soupçonnés de complicité avec le criminel, et prirent le parti de vider la ville. Du nombre de ces fuyards étoient l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens, que Montaigu accusa dans sa confession, quoiqu'ils fussent ses propres frères.

Aussitôt après la mort de Montaigu, on vint en son hôtel, où l'on trouva grande foison des joyaux du roi, de la vaisselle, hannas de fin or sans *laiton*, c'est-à-dire, sans alliage de cuivre, or et argent *en plate;* encore disoit-on qu'il en avoit envoyé à Venise en grande quantité, car il avoit grande intention de s'y retirer. Tous ses enfans, tous ses parens furent bannis du royaume.

Après ce temps-là, le duc de Bourgogne fut fait gouverneur du royaume de France. Alors la cour du roi fut mise sur un meilleur pied. Le duc en changea tous les officiers; puis il indiqua une cour-plénière pour les fêtes de noël prochaines, et fit signifier à tous les seigneurs qu'ils eussent à s'y trouver, sous peine de perdre leurs fiefs. Ce jour venu, le roi tint noble cour. On le fit parer de robe belle et bonne, qu'on avoit fait ouvrer à fin or et à *pierles* noblement façonnées. Il se considéroit avec complaisance, parce qu'il y avoit long-temps qu'il ne s'étoit vu si bien *habitué.*

On veut faire entendre ici que si le roi avoit été si mal vêtu, c'étoit un effet de l'avarice et de la négligence de Montaigu. Mais Juvenal des Ursins nous apprend que dans les accès de sa maladie, il n'étoit pas possible de l'engager à changer de linge ni d'habit; qu'il gardoit ses vêtemens si long-temps, qu'il étoit

(1) *Hourt* signifie en vieux langage *échafaud.*
(2) Le 17 octobre 1409.

Digitized by Google

tout rongé de vermine; et que, pour l'obliger à prendre de nouveau linge et de nouveaux vêtemens, il falloit avoir recours à divers stratagèmes (1).

TROUBLES sous CHARLES VI.

On avoit fait peupler le dreçoir royal de nobles vaisseaux d'or, qui avoient été apportés du trésor de Montaigu. On y avoit trouvé une nef qui depuis vingt ans avoit été détournée, et qui valoit tant d'avoir qu'on ne le peut sommer. On y trouva encore la nef du roi Philippe avec plusieurs autres joyaux. Cette cour se tint à Paris le jour de noël 1410.

Les enfans d'Orléans ne s'y rendirent point; au contraire, ils firent aussi de leur côté, dans le comté de Blois, une assemblée où se trouvèrent le duc de Berri, le duc de Bourbon, le comte de Clermont son fils, le comte d'Alençon et Bernard duc d'Armagnac. Il fut arrêté qu'on poursuivroit à outrance la vengeance de la mort de Louis d'Orléans. Le duc d'Armagnac propose à l'aîné des trois enfans d'Orléans sa fille en mariage, et lui promet qu'avant qu'il soit deux ans et demi, il le fera roi de France. Pendant que cette assemblée se tenoit, on vit arriver deux prélats; savoir, l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, avec les deux fieus de Montaigu : moult firent grand douloir, et se plaignirent de la mort de leur père. Le duc de Berri leur promet qu'on les satisfera, et tous ceux de l'assemblée protestent et jurent que jusqu'à la mort l'un l'autre ne faura. Suivant l'accord fait entre eux, le duc de Berri devoit avoir du royaume de France le grand gouvernement tant qu'il vivroit. Ce qui donne lieu à l'auteur de faire cette réflexion, exprimée par forme de proverbe :

Ensement partisoient à leur commandement
Les grues en volant, et tailloient le vent.

(1) Si Charles VI ne changeoit pas de linge, ce n'étoit pas faute d'avoir une blanchisseuse en titre, comme on peut le voir par l'épitaphe suivante, que j'ai copiée dans l'église de la ci-devant paroisse Saint-Paul à Paris, pendant qu'on la démolissoit :

Cy gît Denisette de Bertichieres, en son vivant fâme Husson de Bertichieres, garde huche de l'eschansonnerie du roi Nrés laquelle trespassa le jeudy XXVI jour du mois d'octobre, l'an de grace mil CCCC XLI. Dieu veuille avoir l'ame d'elle. *Amen.*

On sait que cette église étoit la paroisse des rois de France lorsqu'ils habitoient l'hôtel Saint-Paul. Charles VI faisoit sa résidence ordinaire dans cet hôtel, où il étoit né.

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

Les enfans d'Orléans lèvent des soldats par-tout où ils peuvent s'en pourvoir, et les paient bien avec l'argent qu'ils trouvent dans le riche trésor que leur a laissé leur père. Pour faire des espèces, ils firent vendre, sur le grand pont à Paris, une paix d'église; cet instrument *con portoit à baizier quant dieu estoit célébré :* elle étoit d'or, garnie de pierres fines, de perles, de rubis, de diamans, et si riche, qu'elle fut vendue trente-six mille francs. Le duc d'Orléans assemble ses gens à Tours; le duc de Bourgogne fait venir des troupes de ses états à Paris. Les princes confédérés écrivent au roi pour le tromper : ils lui disent, dans leur lettre, qu'il est odieux qu'un empereur, qui ne tient son royaume que de Dieu sans nul moyen et sujétion, et à qui sont venus à refuge de mainte région, rois et princes de nom, jusque les mécréans de la tiere Mahon (1), soit sans princes ni barons auprès de lui pour le servir, et cela par le manége de gens qui le gouvernent; ils finissent leur lettre par lui annoncer qu'ils ont pris la résolution de remettre son corps en exaltation. Ils l'exhortent à éloigner de sa personne ceux qui l'obsèdent, et de rappeler à la cour ceux qu'il aime. Quand cette lettre fut lue au roi, il n'en fit qu'une risée, et dit que son état lui plaisoit. C'est toute la réponse qu'il y fit, dont *chil de là en orent la chiere tourmentée.*

Le comte de Saint-Pol reçoit l'ordre d'armer, et d'aller châtier une troupe de brigands qui s'étoit établie dans les environs de Chartres. Le comte prit cinq cents lances de son *estorement*, et Guillaume le Gori y alla noblement et maint noble bouchier. Le comte de Saint-Pol attaque ces brigands et en tue trois cents. Il y en eut environ deux cents qui se noyèrent en voulant passer la rivière sur le bord de laquelle ils étoient campés. Cent furent faits prisonniers; on les conduisit à Paris : on les mit au châtelet, puis furent jugés à pendre et à traîner: on fit les capitaines à Montfaucon mener, et des autres plusieurs avec eux furent accrochés, et tout le remenant dedans Seine jeté; *s'il ne pouvoit-on boire là les convient finer.*

Les seigneurs du parti d'Orléans quittent Tours au mois d'août, s'avancent vers Chartres, puis ils s'approchent de la capitale,

(1) Du pays de Mahomet.

Digitized by Google

et viennent s'établir près Montlhery; ce qui met ceux de Paris en grand souci.

TROUBLES sous CHARLES VI.

Le duc de Bourgogne assemble aussi ses gens : Picards, Flamands et Brabançons y vinrent; mais il s'éleva entre un chevalier Picard et un chevalier Brabançon un violent débat: le chevalier Picard, auteur de la querelle, donna à celui de Brabant *tel horion qu'ains puis en son vivant, il ne manga morsiel, ains fu là demorant.* Les Brabançons en furent si dolens, qu'ils se disposèrent à fondre sur les Picards; et ils en seroient venus aux mains, si le duc de Brabant n'eût employé les remontrances et l'autorité pour contenir les siens, et si le comte de Saint-Pol de son côté n'eût apaisé les Picards. Comme l'auteur paroît être Picard lui-même, et qu'il ne se pique pas d'impartialité, il élève ses compatriotes beaucoup au-dessus des Brabançons pour le courage et la valeur.

Il est arrêté dans le conseil du roi, qu'on enverra vers les princes pour savoir à quel dessein ils s'avancent ainsi en corps d'armée, et que la reine sera elle-même à la tête de la députation.

> La reine se mist en estat reverent
> Dedens un cariot ouvret d'or et d'argent,

et se rendit avec sa suite dans le lieu où étoient les princes mécontens. Elle leur demande ce qu'ils veulent. Le duc de Berry prend la parole et répond à la reine, qu'il traite de *madame.* Il se plaint de ce qu'étant, ainsi que les autres princes, du sang royal, et étant tous oncles et cousins du roi, ils avoient été déboutés et chassés de la cour; de ce que le roi se laisse dominer par le duc de Bourgogne. Il se plaignit encore de ce qu'au lieu de venger la mort du duc d'Orléans, propre frère du roi, on traitoit avec tant d'égards et de considération son meurtrier; enfin le duc de Berry termine sa harangue en protestant *par celui seigneur qui de vierges fu nés,* qu'ils iront à Paris, y entreront de force pour se faire justice du duc de Bourgogne, parce qu'ils *le tiennent très-tous pour mortel ainemy.*

> Car à tort et sans cause fist tuer notre amy.
> Si li rois n'en fait droit nous le ferons pour li.

Digitized by Google

TROUBLES sous CHARLES VI.

Ce discours étonna fort la reine. Après avoir bien contesté jusqu'à la nuit, il fut convenu qu'aucun des chefs n'entreroit dans Paris, pendant un temps marqué; que le duc de Bourgogne se retireroit en Flandre ou en Picardie, et que pendant ce temps, la France seroit *nourrie* et gouvernée par les trois états. Les mécontens demandèrent encore que le prévôt de Paris fût dépossédé pour la mort de Montaigu, qui, suivant eux, avoit eu à grand tort la tête coupée. Pour apaiser leur *haine et ire forcenée*, on fut obligé d'en passer par toutes ces conditions. Le bon duc de Bourgogne n'osa pas s'y opposer. Il sortit de la capitale avec le duc de Brabant son beau-frère, et Pierre des Essarts, prévôt de Paris. Le départ du duc de Bourgogne causa un grand deuil aux Parisiens et à toute la cour.

La tranquillité parut pendant quelques instans s'être rétablie; mais ce calme trompeur ne dura pas long-temps; il fut bientôt suivi d'une nouvelle tempête qui causa de grands ravages, comme on le verra dans un second extrait.

Digitized by Google

NOTICE

De quatre Manuscrits Grecs contenant les vers de Manuel Philè, *sur les traits propres aux animaux; et des différentes éditions du même Ouvrage de* Philè.

LES MANUSCRITS sont :

De la Bibliothèque nationale, un manuscrit de la grandeur d'un *in-8.°*, coté 1630, venant de la Bibliothèque de Henri II;

Un autre de la grandeur d'un *in-fol.*, venant de la même Bibliothèque, coté ci-devant 1267 et 2129, aujourd'hui 2737;

Un troisième de la grandeur d'un *in-4.°*, venant de la Bibliothèque de Baluze, coté 2526;

De la Bibliothèque du Panthéon, un manuscrit de la grandeur d'un *in-4.°* coté *A a 1*, autrement 41.

LES ÉDITIONS sont de 1533, 1575, 1596, 1614, 1730.

Par le C.en CAMUS.

VOICI encore une notice qui tient, comme celles des manuscrits d'Aristote, au plan que j'avois médité pour rechercher les connoissances des anciens, et particulièrement des Grecs, sur l'histoire naturelle. Dans ce plan d'étude, j'ai dû admettre les auteurs Grecs qui ont laissé quelques écrits sur l'histoire naturelle, quoiqu'ils datent d'une époque fort éloignée des beaux siècles de la Grèce : soit parce qu'ils ont souvent extrait les anciens auteurs, et que dans ces extraits ils ont conservé quelques textes tirés de livres aujourd'hui perdus, soit parce que la manière dont ils ont déterminé les dénominations Grecques dont ils se sont servis, peut aider à fixer le sens des mêmes dénominations chez les anciens. Ainsi je n'ai pas négligé les ouvrages d'Élien, ni même ceux de Philè, qui n'a écrit, il est vrai, que très-long-temps après Élien; mais qui, ayant beaucoup puisé dans cet auteur, peut contribuer à nous le faire entendre, de même

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

qu'Élien nous facilite l'intelligence des passages qu'il a extraits ou paraphrasés d'Aristote.

J'avois lu Philè dans l'édition qui en a été donnée à Utrecht en 1730, par J. Cor. de Pauw, *in*-4.°, et j'en étois assez peu satisfait, lorsqu'il y a quelques mois j'eus occasion d'entendre vanter et de voir deux beaux manuscrits de Philè, ornés de très-jolies peintures d'animaux. D'abord mon intention étoit seulement de décrire les deux manuscrits et de les comparer; le travail une fois commencé, et après la conviction acquise par ce travail même que l'ouvrage de Philè demandoit une édition absolument nouvelle, j'ai étendu mes recherches. Je n'ai ni le loisir, ni les moyens de publier une édition de Philè digne de mériter l'approbation des savans et des amateurs d'histoire naturelle; mais je me propose ici de donner à qui voudroit entreprendre une telle édition, la connoissance des variantes de manuscrits précieux, et des indications qui peuvent lui être utiles. On remarquera que je ne promets que des indications, et non des dissertations ni des développemens.

Manuel Philè, né à Éphèse, vivoit, au commencement du XIV.e siècle, à Constantinople, à ce qu'il paroît, ou au moins dans les états des empereurs d'Orient (1). Il a composé beaucoup de poëmes plus ou moins étendus : si cependant on doit appeler poëmes des lignes auxquelles on attribue le nom de vers, à raison de ce qu'elles contiennent un nombre de syllabes déterminé, presque sans aucun égard à la quantité. Ces sortes de vers sont appelés en grec πολιτικοί : on leur donne cette dénomination, disent quelques personnes, parce qu'ils ne sont que l'expression du langage commun des villes (2).

(1) *Voyez*, sur le temps où Philè a vécu, la dissertation *de Philæ vitâ, ætate et scriptis*, que Gottl. Wernsdorf a fait imprimer à la tête de l'ouvrage dont voici le titre : *Manuelis Philæ Carmina Græca ... excepto poëmate de Animalibus.* Lipsiæ, Breitkopf, 1768, *1 vol. in-8.°*; et Fabricius, *Bibl. Græca, tom. VII*, Hamburgi, 1715, *pag. 695 et seq.*

(2) Du Cange, *Gloss. med. et inf. Latin. verbo* Politici versus; *Gloss. med. et infimæ Græcit. præfat. p. 10*; et au mot Πολιτικοὶ στίχοι. = Dorville, *Miscellaneæ Observat.* imprimées à Amsterdam en 1733, *vol. 2, tom. III, p. 434.* = Léon Allatius, *de Simeonum scriptis Diatriba*, Paris, 1664, *in-4.° p. 166.* Voici le texte de ce dernier : *Politici (versus) ideò dicti quòd communes omnium*

De

Digitized by Google

Mss. et ÉDIT. DE PHILÈ.

De tous les poëmes de Philè, le plus considérable et le plus connu est celui où il décrit les propriétés, ou plutôt les traits singuliers propres à certains animaux : περὶ ζῴων ἰδιότητος. De ses autres poëmes, quelques-uns ont été publiés par Fabricius dans le septième volume de la Bibliothèque Grecque; un plus grand nombre l'a été par Wernsdorf, à Leipsik, en 1768; il en reste encore d'inédits, notamment dans un manuscrit de la bibliothèque de Florence, où Bandini a compté, indépendamment de ce qui appartient au traité des animaux, deux cent trente-trois pièces diverses (1). Ne parlons pas de ces pièces; c'est le recueil *des Traits particuliers aux animaux* qui doit seul nous occuper.

Philè présenta son livre à Michel Palæologue le jeune, qui fut associé à l'empire en 1295, et mourut en 1321. Cet intervalle de temps pendant lequel le livre dut être composé, le lieu même où il fut mis au jour, sont des circonstances à remarquer relativement à l'examen des manuscrits et au choix des variantes : mais avant de rendre compte des manuscrits, je crois devoir dire un mot des éditions répandues dans le public.

La première a été donnée en 1533, à Venise, par Arsene, archevêque de Monembasie, et dédiée au roi Charles, le même qu'on appelle ordinairement l'empereur *Charles-Quint* (2).

civium sunt, usuique eorum accommodati; sic quoque scorta et meretrices, quòd omnibus sunt obsequiosæ et peculiares et servitutem publicam faciunt, non alio addito, sed soluminodo πολιτικῶν nomine innotescunt.

(1) *Catal. Codicum Græcorum bibl. Laurentianæ.* Flor. 1768, *tom. II, pag. 147 et seq.*

(2) Il n'y avoit pas, à cette époque, d'autre tête couronnée qui portât le nom de *Charles*. *Voyez* aussi la préface de la première édit. de Bersman, *p. 12*. Voici le titre de l'édition donnée par Arsène : Τῦ σοφωτάτυ Φιλῆ στίχοι ἰαμβικοὶ περὶ ζῴων ἰδιότητος : et la souscription qui se trouve à la fin du poëme, Ἐτελέσθη παρὰ Στεφάνῳ Σαβίῳ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς αὐτῦ, χιλιοστῷ πεντακοσιοστῷ τεσσαρακοστῷ τετάρτῳ, μυνιχιῶνος ὀγδόῃ. Le mois de munichion répond à notre mois de mars. Fabricius, *Bibl. Gr. tom. VII, pag. 696*, et après lui les auteurs du Journal des Savans, 1731, *pag. 394*, se sont trompés en datant cette édition de 1530. Le format du volume est un petit *in*-8.°; les feuillets ne sont point numérotés; les cahiers sont signés, et l'on en trouve le registre avant la souscription. Il a été laissé une place pour dessiner la première majuscule à la main. Le caractère Grec est mauvais, de taille inégale. On n'a employé pour la ponctuation, que le point carré et la virgule; les lettres ont leurs accens et leurs esprits; l'iota souscrit n'est point employé dans les verbes, il l'est presque ordinairement dans les noms et les articles. Arsène, auquel on doit cette édition, étoit fils de *Michel Apostolès* ou *Apostolius*, un des Grecs qui se réfugièrent en Europe après la prise de Constantinople. Arsène lui-même a

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

Arsène expose dans son épître dédicatoire, qu'on ne connoissoit qu'un seul exemplaire de l'ouvrage de Philè, celui qui avoit été présenté à l'empereur Michel, et qui étoit en la possession de lui Arsène, mais que les feuilles de cet exemplaire se trouvoient dans le plus grand désordre : il y a, dit-il, rétabli l'arrangement convenable, et c'est en cet état qu'il le présente au roi (1).

transcrit plusieurs livres Grecs. *Voyez* la Palæogr. de Montfaucon, *pages 82, 87 et 88, 95 et 111*. On a de lui quelques épîtres aux papes Léon X, Clém. VII et Paul III. Humpfred Hodius, dans son recueil *de Græcis illustribus linguæ Græcæ instauratoribus*, cite les éditions qu'Arsène a données de divers ouvrages Grecs (*pages 318 et 319*). Il est surprenant qu'il ait oublié l'édition de Philè. Jean Lami a publié, dans le neuvième volume de ses *Deliciæ eruditorum*, Flor. 1740, *pag. 105 et suiv.* deux lettres d'Antoine Ἔπαρχος (a) à Arsène, et une réponse de celui-ci à Antoine, toutes trois en grec, datées de Venise. La ville appelée en latin *Monembasia*, dont Arsène étoit archevêque, est Napoli de Malvoisie, ville sur la côte orientale de la Morée. *Voyez* les Tables géographiques des évêchés, par Commanville. Le ton avec lequel Arsène sollicite les bienfaits de Charles V dans des vers qui suivent son épître dédicatoire, annonce ou l'excès des besoins, ou une grande bassesse de sentimens.

(1) Philes... ad duo fermè iamborum millia, de animalium proprietate librum condidit. Quod Michaeli utique imperatori nuncupavit..... Philæ id unicumque, ut perhibent, exemplar penès me : verumtamen conculcatum, atque in multa fragmenta discissum, incoibili serie, foliis ab invicem dissutis; et ut ita dixerim, velut alius Pelias ad instaurationem aliâ Medeâ indigens. Codicem igitur recidens, ac folia seriatim componens, perque artus coagmentans, in priorem statum studii ardore quum coëgissem, imprimendum statui.

(a) Antoine Éparque est un personnage connu dans la République des lettres, surtout pour les manuscrits Grecs qu'il a fournis à plusieurs grandes Bibliothèques. On lit dans le Mém. histor. placé à la tête du catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, *page 10*, qu'*Antoine Eparque, savant Grec de l'île de Corfou, établi à Venise..., envoya à François I.er plusieurs manuscrits.* Voyez aussi Montfaucon, *Palæogr. Grecque, p. 82*. Fabricius rapporte que la Bibliothèque d'Augsbourg acquit plusieurs manuscrits Grecs d'Antoine Éparque, évêque de Corfou, *ab Antonio Eparcho, episcopo Corcyrensi* (t. XIII, *p. 533*); et il a publié, même vol. *pag. 500*, une lettre écrite par Antoine Éparque à Melanchton sur des sujets de littérature, datée de Venise en 1543. Mais en supposant que tout ce que je viens de rapporter appartienne au même individu, devoit-on le dénommer *Antoine Éparque*, *Antonius Eparchus*, comme si le mot Éparque étoit un surnom ! J'ai quelque doute à cet égard. Ἔπαρχος est, dans la langue Grecque de cet âge, un nom de dignité ou office : du Cange le rend par le mot Latin *præfectus*. Je croirois qu'Antoine possédoit quelque dignité ou office de ce genre; il se nomme lui-même, en tête de ses lettres, Ἄντωνιος ὁ Ἔπαρχος, et l'archevêque de Monembasie, Arsène, le traite, dans la lettre qu'il lui adresse, de personnage grand et vénérable auquel il est totalement dévoué : Ἀρσένιος ὁ καλὰ πάντα τῆς σῆς μεγίστης αἰδησιμότητος : de maître et de seigneur, δέσποτα, κύριε. Un manuscrit Grec de la Bibliothèque nationale, cité par Montfaucon dans la Palæographie, *p. 88*, porte qu'il a été exécuté en 1541, διά τι δαπάνης ἠ ἀναλώματος τῆ εὐγενεστάτῃ ἀξιώματι τε ἠ καλλίστου ἄρχοντος κυρίου Ἀντωνίου καλιέργη ἐς Γορτύνην. Montfaucon cite un autre manuscrit de 1564, écrit de la main d'Antoine Éparque; c'est une tactique navale.

Digitized by Google

L'épître dédicatoire, ainsi que quelques vers d'Arsène par lesquels il sollicite les bienfaits de l'empereur, sont en grec et en latin; le poëme de Philè est purement en grec. Cette première édition est aujourd'hui d'autant plus précieuse, qu'on ignore ce qu'est devenu le manuscrit sur lequel elle avoit été préparée (1).

Mss. et édit. de Philè.

Quarante-deux ans après, Bersman publia à Leipsik une nouvelle édition de Philè. (J'ai déjà averti que je ne parlois que de son traité sur les animaux.) Il ne consulta aucun manuscrit nouveau; il fait lui-même, en ces termes, l'histoire de son édition (2). Jean Oporinus, le célèbre imprimeur de Bâle, avoit remis un exemplaire de Philè à Joachim Camérarius pour le traduire en latin. Camérarius, empêché par l'âge, les infirmités, les affaires, se déchargea de ce travail sur Grégoire Bersman, qui auroit voulu le faire revoir et corriger par Camérarius; mais la mort de celui-ci y mit obstacle (3). Camérarius avoit fait

(1) Les exemplaires de cette édition sont rares; celui dont je me suis servi appartient à la Bibliothèque du Corps législatif.

(2) Page 12 de l'Épître dédicatoire à Auguste, électeur de Saxe. Le titre du volume est : Τῦ Σοφωτάτυ Φιλῆ Σπχοὶ ἰαμβικοὶ περὶ ζώων ἰδιοτήτος, μετὰ παραφράσεως Ἰωαχείμυ τῦ Καμερσελλάδυ. *Phile sapientissimi versus iambici, de animalium proprietate, cum auctario Joachimi Camerarii. Exposita nunc primùm eodem metro versuum latinorum à Gregorio Bersmano Annæbergensi. Lipsiæ, cum privilegio.* A la fin du livre est la souscription suivante : *Lipsiæ imprimebat Andreas Schneider, typis Vœgelianis, anno 1575.* C'est un volume grand *in-4.°* de 191 pages, très-bien imprimé; le grec en est fort beau; le caractère de la traduction Latine est en italique, également beau. Fabricius s'est trompé en datant l'édit. de 1574; les auteurs du Journal des Savans, 1731, *p. 394*, édit. *in-4.°*, ont fait la même faute. Fabricius a daté exactement ailleurs la même édition, de 1575, *t. XIII, p. 527.* Les exemplaires de cette édition sont rares; celui dont je me suis servi est de la Bibliothèque nationale, n.° S. 358.

(3) Il est à propos de dire ici quelque chose de Camérarius et de Bersman.

Camérarius est un savant Allemand des plus célèbres. Il étoit né à Bamberg en 1500; il mourut en 1574. Ses compatriotes l'ont nommé *le Phénix de Germanie.* Entre le grand nombre d'écrivains qui ont parlé de lui, je remarque Jac. Burckhard, qui dans son traité *de linguæ Latinæ in Germaniâ fatis, cap. IV, p. 190*, nous donne son nom entier et sa qualité : *Joachim Camerarius Dalburgius Wormatiensis episcopus.* Cependant il auroit dû y ajouter encore que *Camerarius*, ou comme il a lui-même traduit ce nom dans une de ses lettres, ὁ παμίας, est un nom d'office que ses ancêtres avoient adopté au lieu du nom propre de leur famille, qui étoit *Liebhard.* Camérarius fut disciple de Reuchlin, et devint très-habile dans les langues Hébraïque, Grecque et Latine. Il composa ou donna des éditions d'un grand nombre d'ouvrages dont on peut voir la liste fort étendue dans la Bibliothèque Grecque de Fabricius, *tom. XIII, pag. 493-532*; et la notice de plusieurs dans l'*Adparatus litterarius* de Freytag, *tom. I, pag. 382 et suiv.* Quelques-uns de ses écrits n'ont été publiés

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

des additions, προσθήκας, *Auctarium*, au poëme de Philè : il y avoit décrit en vers grecs, à l'exemple de Philè, divers traits particuliers à certains animaux. Bersman a fait imprimer cet *Auctarium* à la suite de Philè, avec une traduction, tant de Philè que de Camérarius, en vers ïambes Latins.

Quoique l'on n'eût consulté aucun manuscrit pour préparer cette édition, on n'y fit pas moins des changemens considérables dans la disposition du texte. Camerarius n'étant pas satisfait de la mesure des vers de Philè, se permit de les reconstruire tels qu'il jugeoit qu'ils devoient être. Bersman ne se donna pas la même licence ; seulement il corrigea, d'après Élien, quelques expressions fautives. La publication de ce livre étoit le premier fruit des veilles de Bersman (1).

En 1596, Bersman fit réimprimer son Philè à Heidelberg, chez Henri Commelin (2). Cette seconde édition est dédiée à l'électeur de Bavière, et Bersman annonce qu'il a revu son premier travail. En effet, dès les premiers vers du texte Latin, on aperçoit une différence entre les deux éditions : il n'est d'ailleurs pas plus mention dans cette édition que dans la précédente, ni de manuscrits, ni de recherches qui aient été faites pour l'améliorer.

qu'après sa mort par Joachim et Louis ses enfans. Baillet en a parlé très-avantageusement dans ses *Critiques grammairiens* (Jugemens des savans, *tom. II, page 380*). Si l'on desire d'autres détails, il faut consulter Burckhard dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut, tant au *ch. IV, pag. 190*, qu'au *ch. V, pag. 369 et suiv.*, et les auteurs indiqués par Freytag, *Adparat. litterar. tom. I, pag. 403*.

Bersman étoit né à Anneberg, dans la Haute-Saxe, en 1538 ; il mourut en 1611. Il avoit été un des disciples de Camérarius auquel il succéda dans l'université de Leipsik, et il se fit principalement connoître par des poësies Latines. On peut consulter sur son sujet, Burckhard, *de linguæ Latinæ in Germaniâ fatis, cap. VI, pag. 496*, et Freytag dans son *Adparatus litterarius, tom. II, pag. 904*.

(1) *Voyez*, sur tout ceci, la note imprimée à la dernière page du livre, dans l'édit. de 1675. On y lit, entre autres observations, ce qui suit : *Neque hoc dissimulandum in præsentiâ duximus, in metro versuum Græcorum Philæ, si quæ non constabant, mutata esse corrigendo à præceptore meo Joachimo. Et nos quoque voces aliquas, quæ in editione Oporini mendosè legebantur, ex Æliano sanavimus : in metro autem nihil ipsi sanavimus.*

(2) Le titre de cette édition est le même que celui de la précédente, mais la différence est grande : le papier est mauvais ; les caractères et le tirage ne valent pas beaucoup. C'est un volume *in-8.°* de 160 pages. Le nom de la ville où l'édition s'est faite n'est pas exprimé ; mais on sait que Henri Commelin imprimoit à Heidelberg. *Voy.* Fabricius et les Catalogues, où cette édition est constamment annoncée comme sortie d'Heidelberg.

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

Philè a été compris dans la collection des poëtes Grecs, publiée à Genève en 1614, par Pierre de la Rouviere (1). On y a copié la seconde édition de Bersman, et on y a joint les additions de Camérarius.

La cinquième et dernière édition de Philè a été donnée en 1730, par J. Corn. de Pauw (2) : voici ce qui est à remarquer sur cette édition.

Abraham Gronovius, étant à Leyde, fit voir à de Pauw un exemplaire de Philè qu'il avoit collationné sur un manuscrit d'Oxford, de la main d'*Ange Bergèce* (c'est ainsi que de Pauw écrit ce nom). Gronovius, instruit que de Pauw se proposoit de travailler à une nouvelle édition de Philè, parce qu'il étoit mécontent des altérations que Camérarius avoit faites au texte, lui offrit son exemplaire. De Pauw l'accepta; mais la publication de son travail fut retardée par la difficulté qu'il eut à trouver l'édition originale d'Arsène. Il ne put même jamais se la procurer; il en obtint seulement les variantes, que le doyen de Rochester, nommé Clagget, lui envoya, d'après la comparaison de cette édition avec celle de Bersman. C'est donc sur les variantes de l'édition d'Arsène et sur celles du manuscrit d'Oxford, ces dernières contenant plusieurs articles qui manquent à l'édition d'Arsène, que de Pauw a publié le texte Grec de Philè. Quant à la traduction, il a réimprimé celle de Bersman; non qu'il la jugeât bonne, mais parce qu'il n'a point voulu, dit-il, perdre le temps à la corriger. Il a traduit les morceaux Grecs qui étoient publiés pour la première fois. Il a joint à son édition, des notes dont le principal objet est de remarquer les différentes leçons, quelquefois d'indiquer des passages correspondans d'Élien. Il n'a pas fait réimprimer les additions de Camérarius.

L'édition donnée par de Pauw n'a pas obtenu les suffrages des savans (3). On lui reproche d'avoir parlé avec peu de

(1) Tom. II, 2.e part. *p. 210-241.*

(2) *Phile de Animalium proprietate ex primâ editione Arsenii et libro Oxoniensi restitutus à Joanne Cornelio de Pauw, cum ejusdem animadversionibus et versione Latinâ Gregorii Bersmanni. Accedunt ex eodem libro Oxoniensi non pauca hactenùs inedita.* Trajecti ad Rhenum, Guil. Stouw, 1730, petit *in-4.°*

(3) *Voyez* les annonces qui en ont été faites dans les *Acta eruditorum* de Leipsik, 1730, juin, *pag. 377;* dans le Journal des Savans, juillet 1731,

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

considération d'un savant de l'ordre de Camérarius ; de ne s'être pas seulement donné la peine de lire ce que Fabricius a écrit sur Philè ; de n'avoir rien dit de la personne de Philè ; de n'avoir, en quelque sorte, fait que des renvois dans ses notes, où l'on rencontre à tout moment ces formules : *Plura suo loco ; videbimus aliàs accuratiùs*, &c. ; de n'avoir pas rapporté les textes des auteurs anciens d'après lesquels Philè a écrit ; de n'être entré dans aucune discussion sur les particularités rapportées par Philè, pour mettre en état de distinguer, d'après les observations des naturalistes, lesquelles de ces particularités méritoient ou non quelque confiance. Les notes sont arides et superficielles, tandis que les vers de Philè auroient pu servir de texte à un grand nombre d'observations utiles et curieuses.

Outre ces éditions entières du poëme (qu'on me pardonne cette expression puisqu'enfin l'ouvrage est écrit en une manière de vers) du poëme de Philè sur les animaux, il en a paru quelques parties détachées dans la Bibliothèque de Fabricius et dans les *Observationes Miscellaneæ*, publiées à Amsterdam en 1730 et années suivantes. Je ne les oublie point ; mais je remets à en parler lorsque je rendrai compte des manuscrits d'où elles ont été tirées.

Les manuscrits de Philè sont en assez grand nombre. Comme il s'agit ici d'un auteur qui n'est pas d'une antiquité reculée, on n'a pas à appréhender que ses conceptions aient été altérées par la négligence d'une suite de copistes qui auroient représenté infidellement des originaux perdus depuis longues années. Au défaut de l'autographe d'un livre écrit au XIV.e siècle, il est au moins très-possible d'en avoir des copies à-peu-près du même temps : ainsi ce n'est pas à l'égard de productions d'une telle époque, qu'il faut se livrer à de pénibles conjectures pour réparer les injures du temps.

J'ajoute qu'on ne doit pas s'étonner de trouver dans des écrits du XIV.e siècle des leçons qui laisseroient des incertitudes, ou

édit. *in-4.° pag. 394. Voyez* encore d'Orville dans les *Miscellaneæ Observationes*, publiées à Amsterdam en 1733, *vol. 2, tom. III, pag. 425 et seq.* ; et les Remarques données sous le nom de *Philetas*, dans le 6.e volume des mêmes *Miscellaneæ Observationes*.

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

qui paroîtroient fautives dans des manuscrits d'un meilleur âge. A cette époque, comme du Cange l'a remarqué d'après Crusius, on confond dans la manière d'écrire, aussi bien que dans la manière de prononcer, les lettres et les diphthongues ι, η, υ, ει, οι (1): souvent ces lettres et ces diphthongues sont employées où elles ne devroient pas l'être d'après les règles d'une orthographe pure : mais on les conservera telles qu'elles se trouvent placées, toutes les fois qu'en donnant l'ouvrage d'un auteur on voudra présenter ce qu'il a fait, et non entreprendre de le refaire à sa propre mode.

Après ces observations générales, je passe à l'indication des manuscrits de Philè : d'abord de ceux que j'ai vus, et dont la notice est l'objet spécial de cet article; ensuite de ceux qui ont été décrits par divers bibliographes ou philologues.

Manuscrit de la Bibliothèque nationale coté 1630.

Le volume contient cent quarante-quatre ouvrages divers, parmi lesquels le poëme de Philè est le 73.e Les auteurs du catalogue de la Bibliothèque nationale l'ont jugé du XIV.e siècle. Si l'on fait attention à cette date, et au grand nombre de pièces appartenant à l'histoire de Constantinople qui s'y trouvent recueillies, on sera porté à penser qu'il est du nombre des manuscrits que François I.er fit rechercher dans l'Orient, et dont plusieurs, tels que celui-ci, portent sur leur couverture les chiffres de Henri II (2). De là on conclura aussi, que ce manuscrit, du même siècle où Philè a vécu, doit être une des premières copies de son poëme. Je le jugerois tel encore d'après l'examen du manuscrit même : il est un peu moins ample que quelques autres que je citerai; on n'y trouve point de certaines corrections qui annoncent de secondes idées de l'auteur, ou bien ces corrections sont écrites d'une autre main.

Je pense donc que le manuscrit n.° 1630 est le meilleur de ceux que j'ai vus, et en général un des meilleurs que l'on puisse avoir de l'ouvrage de Philè : il est écrit, ainsi que le reste du

(1) *Præfatio ad Gloss. mediæ et infimæ Græcit.* pag. 9 et 10.

(2) Mémoire historique en tête du Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, *pag. 10 et 14.*

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

volume, sur papier de coton, et occupe les feuillets 148—162. Les vers sont rangés sur deux colonnes; mais pour les lire il ne faut pas suivre la première colonne entière et ne passer à la seconde qu'après avoir achevé la première : il faut lire une ligne de la première colonne, et de suite la ligne correspondante de la seconde. Quelquefois, rarement néanmoins, deux vers sont réunis dans une seule ligne. L'écriture n'est pas belle; elle est lisible cependant, à l'exception de quelques titres qui, ayant été écrits en rouge, ne se sont pas bien conservés. Les lettres portent leurs accens et leurs esprits; il y a ordinairement deux points sur l'*iota* et sur l'*upsilon;* mais l'*iota* souscrit n'y est pas employé.

Manuscrit de la Bibliothèque nationale coté 2737.

Il vient de la bibliothèque de Fontainebleau. Le volume contient trois ouvrages : le poëme de la chasse d'Oppien, le traité de la chasse de Xénophon, le poëme de Philè. Voici l'idée générale que le catalogue de la Bibliothèque donne de ce volume : *Is codex pulchritudine nulli concedit. Scripsit omnium suæ ætatis calligraphorum princeps Angelus Vergetius, Cretensis. Imagines ipsas ab Angeli filiâ pictas fuisse memoriæ proditum est, eas videlicet quæ insunt Oppiani Cynegæticis, nam in Manuelis Phile iambis alia est et melioris notæ pictura.* Cette description est exacte. J'y ajouterai que la reliure même est à remarquer et très-belle. Elle porte les chiffres et les emblèmes de Henri II : sur le plat sont deux écussons de forme ovale, fort légèrement peints; l'un représente les armes de France, l'autre une Diane accompagnée d'un chien qui poursuit un cerf; aux quatre angles sont des têtes de lions sur cuir doré : on peut juger par ce qui paroît encore, que cette dorure devoit, dans sa fraîcheur, être aussi belle que si le fond eût été une plaque de métal.

L'écriture de tout le manuscrit est très-belle : l'iota est ordinairement surmonté de deux points; il n'est pas souscrit aux temps des verbes où on le place aujourd'hui; mais il l'est aux cas des noms où il est en usage. Le point et virgule y est employé comme signe d'interrogation.

Je n'ai pas fait graver de *specimen* de l'écriture de Vergece, parce que tout le monde l'a, pour ainsi dire, sous les yeux, étant

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

étant parfaitement représentée, pour les lettres, les ligatures, les abréviations, dans les éditions de Robert et Henri Étienne. L'écriture de Vergece est si belle, qu'on a été jusqu'au point de lui attribuer la gloire d'avoir imaginé de nouvelles formes pour les caractères (1). Cet éloge peut être excessif; ce qui est certain, c'est qu'il surpassa ses contemporains par la netteté, la légèreté et la hardiesse de ses traits : c'est à ce titre que les hommes les plus éclairés de son siècle lui donnèrent leurs éloges (2). Ceux qui se piquoient de bien écrire le grec, s'efforçoient d'imiter la forme de son écriture. On peut s'en convaincre par l'examen d'un bel exemplaire de George Pisides sur l'Ouvrage des six jours, que Zacharie écrivit en 1563 (3). On fit un mérite à Henri Étienne d'approcher du goût d'Ange Vergece dans la manière dont il écrivoit le grec (4). François I.er voulant faire graver des poinçons Grecs pour son imprimerie, Vergece fut chargé d'en tracer les modèles et de les fournir à Garamond. Celui-ci les a fidellement copiés, et les éditions faites avec les caractères de Garamond ressemblent très-bien aux manuscrits de Vergece (5).

Pour ce qui regarde le poëme de Philè en particulier, la copie paroît avoir été faite sur un original semblable au manuscrit n.° 1630. Les additions qui se trouvent ailleurs, ne sont point ici. Il y a quelques légères variantes en marge. Le poëme n'est

(1) « Visne primos quosque typographos vel aliquos alios admirabiliter industrios diversæque sortis homines inter artis heroïcæ [typographiæ] conditores recensere, quòd novas quasdam litterarum species, emendatioresve modos atque compendia effinxerint, ac suâ cum laude posteritati communicaverint! Cujus posterioris meritò generis est.... Angelus Vergecius Cretensis qui tam ingeniosè pinxit græcè, ut manus ipsius characteribus efformandis pro archetypo nobis extiterit, jubente illo Musarum ocello Francisco I Galliorum rege optimo; illo, inquam, litteratorum parente charissimo et illustrissimo ». *Mentelii de verâ typogr. origine Paræsis, inter Monum. typograph. à Wolfio edita*, tom. II, p. 317.

(2) De Thou, dans son histoire, dit, en parlant de la mort d'Adrien Turnèbe, que plusieurs savans firent, à l'envi les uns des autres, des vers ou des écrits en prose à son honneur; entre autres *Nicolaus Vergetius, Angeli illius Cretensis elegantiorum Græcæ linguæ characterum ad omnem admirationem et oculorum jucunditatem formatoris, filius.* Histor. lib. XXXVIII ad ann. 1565; *edit. Londin. tom. II, pag. 467.*

(3) Ce manuscrit est à la Bibliothèque nationale, sous le n.° 2745.

(4) Maittaire, *Stephanorum Historia*, pag. 294.

(5) *Voyez* le texte de Mentel, rapporté ci-devant note (1); joignez-y Maittaire, *Stephanor. Historia*, p. 204.

Digitized by Google

MSS. et ÉDIT. DE PHILÈ.

pas divisé par livres; il forme une suite d'articles ou paragraphes dont le titre est en rouge. La première page du poëme est ornée d'une vignette; la première lettre du texte est sur un fond également orné, comme ce qu'on appelle *lettre grise.* Chaque article, un très-petit nombre excepté, est accompagné de la figure peinte de l'animal dont traite Philè. Le mérite de la peinture n'est pas le même dans toutes les figures, mais quelques-unes sont très-bien peintes. A la fin du poëme on lit une souscription en grec, qui atteste que « Ce présent livre a été écrit à Paris, sous le » règne de Henri II, de la main d'Ange Vergece, Crétois, » 1554 (1) ».

Je vais comparer ce manuscrit avec celui du Panthéon; et c'est ce qui me fait interrompre la suite des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Manuscrit de la Bibliothèque du Panthéon.

Il est écrit sur de beau papier comme le précédent, de la même main, du même caractère d'écriture, également orné de la peinture des animaux, relié dans le même genre, quoiqu'un peu moins richement.

Le format est *in-4.°*, au lieu que le manuscrit de la Bibliothèque nationale est *in-f.°* Le volume ne contient que le poëme de Philè. Il a été copié sur un original plus ample que le précédent; on y trouve même quelques vers de plus que dans l'édition de de Pauw. La souscription annonce qu'il a été écrit en 1566; au-dessous est le paraphe de Vergece. Le poëme entier est divisé en trois livres, et les livres en articles. Le commencement de chaque livre est décoré d'une vignette extrêmement délicate et fort riche. Il n'y a rien de si joli que la lettre grise du 1.er livre. A chaque article, tantôt avant, tantôt après les vers qui traitent d'un animal, l'animal même est peint des plus vives couleurs, souvent avec beaucoup de correction et de grâce : on y a remarqué l'attention de l'artiste à saisir les caractères propres de l'animal.

(1) Voici le texte de la souscription : Ἐγεγράφει τὸ παρὸν βιβλίον, ἐν λευκιλίᾳ | τῶν παρησίων, ἐπὶ βασιλέως ἑρρίκου β̄ϑ̄, χειρὶ ἀγγέλου βεργικίου τῶ κρητὸς, α̲φ̄ φ̄ω̄, ν̄ω̄.

Digitized by Google

Not. des Man. T. V, p. 654

Digitized by Google

Digitized by Google

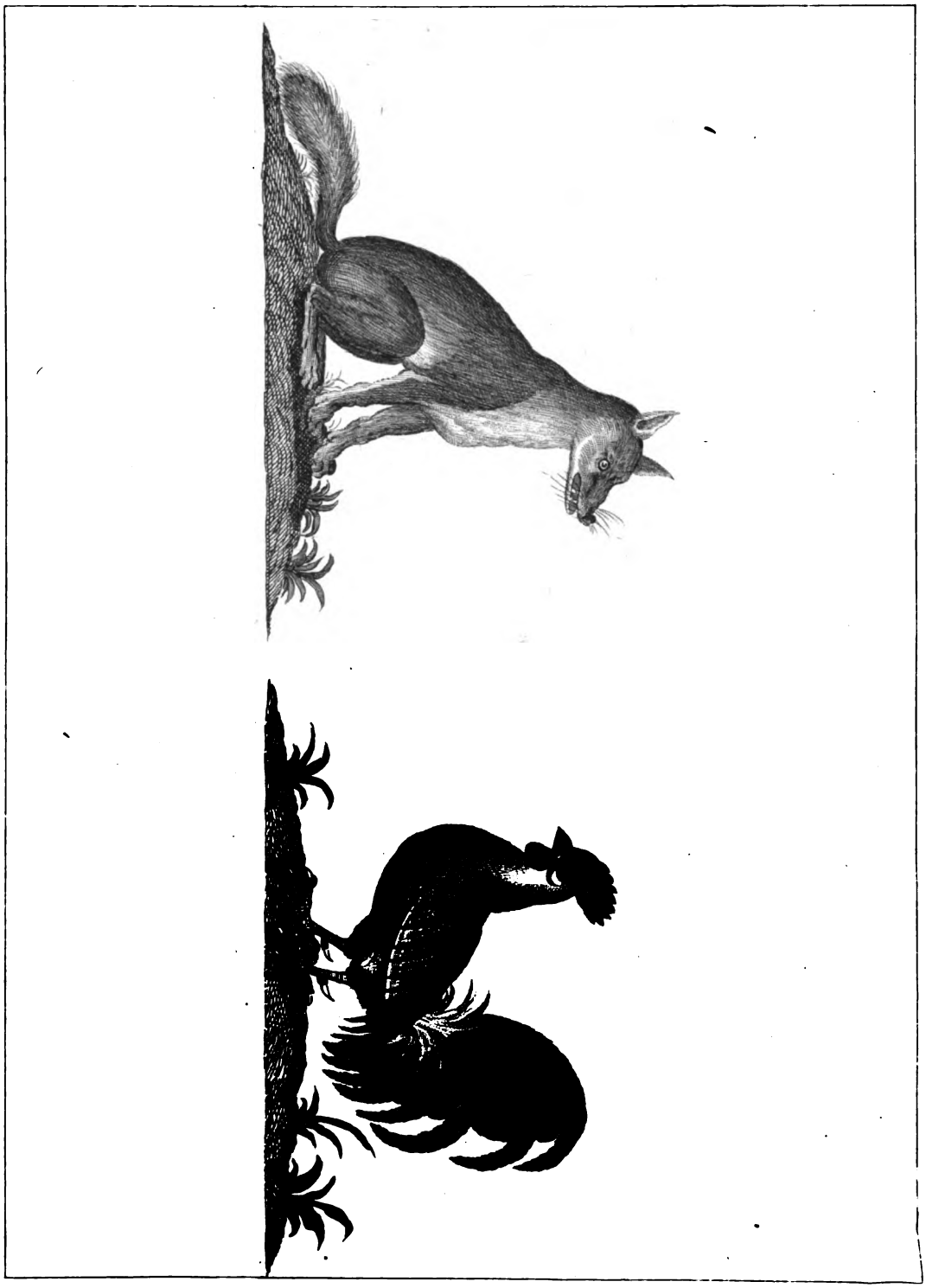

Not. des Manus. p. 634.

Digitized by Google

Digitized by Google

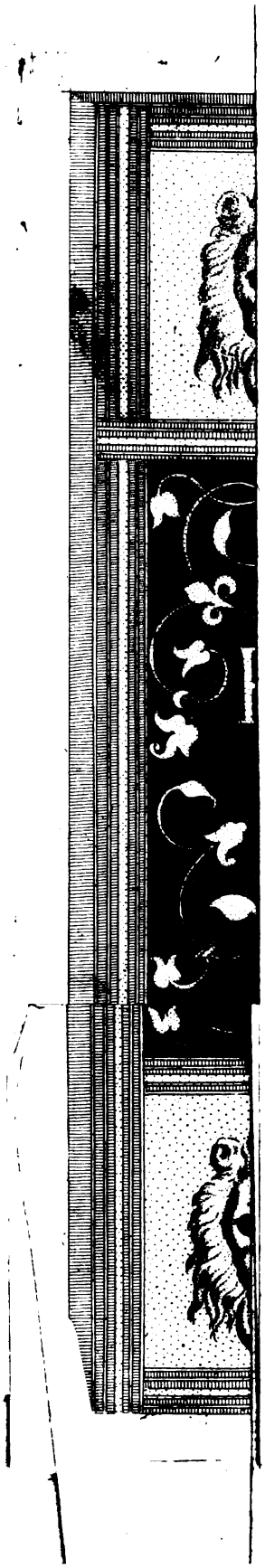

DIT.
L.

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philæ.

Ces peintures sont supérieures à celles du manuscrit de la Bibliothèque nationale, sur-tout pour les figures de poissons, très-mal exécutées dans ce dernier : il y a deux ou trois endroits où l'on ne voit pas de peinture; la cause en est écrite en marge : c'est qu'on n'avoit point de dessin à copier. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale est plus précieux, puisqu'il contient trois traités et que celui-ci n'en contient qu'un seul : mais, pris en lui-même, le manuscrit du Panthéon est ce que j'ai vu jusqu'ici de plus orné et de mieux exécuté. Pour mieux faire connoître ces deux beaux livres, j'ai fait graver deux animaux pris dans chacun des deux (on pourra comparer, juger du plus ou moins de correction); une vignette et la première lettre du manuscrit du Panthéon; un des côtés de la couverture du manuscrit de la Bibliothèque nationale. Il n'est pas indifférent pour les arts, de conserver la représentation de ces magnifiques reliures.

J'ignore pour qui le manuscrit du Panthéon a été écrit : vraisemblablement l'un ou l'autre des deux médaillons qui étoient encastrés dans le plat de la couverture, portoit l'écusson du riche amateur ou de l'homme puissant auquel il avoit été destiné : ces médaillons ont été enlevés. Le premier feuillet porte des armoiries, mais elles sont trop mal peintes pour qu'on les croie du même temps et du même artiste qui a peint les animaux. Il est donc très-vraisemblable que ce livre a changé de propriétaire. Je soupçonnerois qu'il vient de la bibliothèque du chancelier Seguier. Le catalogue des manuscrits de ce magistrat, imprimé en 1686, *in-12*, chez le Cointe, partie des manuscrits Grecs, énonce l'article suivant : *Philæ sapientis Historia animalium versibus iambicis, cum animalium imaginibus quæ coloribus expressæ sunt, manu Angeli Vergetii scriptus*, in-4.° Cette désignation s'applique parfaitement au manuscrit qui m'occupe en ce moment. Le manuscrit porté au catalogue de 1686, ne se retrouve point dans les catalogues postérieurs de la bibliothèque de Séguier, ou de Coislin auquel cette bibliothèque avoit passé : motif de croire qu'il avoit disparu dans l'intervalle.

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

Manuscrit de la Bibliothèque nationale numéroté 2526, venant de la Bibliothèque de Baluze.

C'est encore une copie de la main d'Ange Vergece, faite, selon la souscription, à Paris, en 1568 (1). Au-dessous de la date est le paraphe de Vergece. La copie paroît avoir été tirée du même original qui a servi pour le manuscrit du Panthéon. On y reconnoît toujours la main élégante de Vergece; cependant l'écriture est un peu moins nette; il y a quelques fautes, et les espaces qu'on avoit destinés pour peindre les figures des animaux, sont restés en blanc. Peut-être, quand le livre aura été écrit, ne l'aura-t-on pas jugé assez soigné pour mériter les ornemens qui distinguent celui de la bibliothèque du Panthéon. Ce manuscrit est d'ailleurs imparfait de quelques feuillets; le même volume contient un manuscrit de la Tactique d'Élien.

La description donnée dans le catalogue de la Bibliothèque nationale, d'un manuscrit Grec sous le n.° 1642, m'avoit fait espérer que j'y trouverois encore une partie du poëme de Philè. Après l'énumération des pièces comprises dans le volume, dont les deux dernières sont des vers de Philè sur Alexandre et sur un tableau qui représentoit les noces de ce prince, le catalogue indique la pièce suivante : *Fragmentum de variis animalium generibus, eodem, ut videtur, autore.* Vérification faite, ce n'est rien qui appartienne à son poëme ou qui en ait été extrait; ce sont des explications des noms génériques que les naturalistes Grecs attribuent à différentes classes d'animaux, et des exemples des individus compris sous ces noms; par exemple : σελάχια λέγεται ὅσα τῶν ἰχθύων λεπίδας οὐκ ἔχει· οἷον μύραινα, γόγγρος..... μαλάκια δὲ ὅσα κ. τ. λ. Ce morceau n'a qu'une demi-page : si on doit le regarder comme extrait de quelque livre, il semble tiré de l'Histoire des animaux d'Aristote. Il existe donc dans nos grandes bibliothèques de Paris, seulement les quatre manuscrits que je viens de faire connoître, et dont je donnerai les variantes après

(1) Ainsi il faut étendre les limites que Montfaucon, dans sa Paléographie, *pag. 94*, avoit données aux travaux de Vergece. Il a transcrit des livres, dit Montfaucon, depuis les environs de 1535 jusqu'en 1565 : on doit dire jusqu'en 1568.

Digitized by Google

que j'aurai dit un mot de quelques autres manuscrits que les catalogues de bibliothèques célèbres, ou d'autres circonstances nous font connoître. Mss. et édit. de Philè.

La bibliothèque Bodleïenne en Angleterre, possède deux manuscrits de Philè : l'un est sous le n.° 264-2, des livres venus de Thomas Roe, l'autre est sous le n.° 3078-89 des livres de Thomas Bodley; celui-ci est de format *in-4.°*, et orné des figures des animaux peintes au naturel (1). Fabricius a donné quelques morceaux inédits du poëme de Philè, d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodleïenne, qu'il compte 364. Je soupçonne qu'il y a erreur, et qu'il faut lire 264. Les vers que Fabricius a publiés concernent le γρύψ, le γύψ ou vautour, l'éléphant, et plusieurs sujets étrangers au poëme sur les animaux. Ce Ms. est bien désigné dans les *Miscellaneæ Observationes*, imprimées à Amsterdam en 1735, *vol. 6, tom. I, pag. 157 et suiv.*, et *tom. II, pag. 452 et suiv.* *Bibl. Græca, tom. VII, pag. 696.*

Un savant, qui a caché son nom sous celui de *Philetas*, a publié, dans les *Miscell. Observat. vol. 6, tom. I, pag. 166*, les variantes du manuscrit de Bodley et celles du manuscrit de Thomas Roe, comparé avec l'édition de 1596. Il paroît que le manuscrit de Roe ne contient que ce qui se lit dans l'édition première, et dans les manuscrits 1630 et 2737 de la Bibliothèque nationale, mais non les additions du Ms. 2526, du manuscrit du Panthéon et de l'édition de de Pauw. Cependant il s'y trouve quarante-trois vers sur le ver-à-soie, qu'on n'a pas ailleurs, et que *Philetas* a publiés. Les variantes sont entremêlées d'observations sur les notes de de Pauw.

Le manuscrit venant de Th. Bodley est celui dont Abraham Gronovius a fourni les variantes et les additions à J. Corn. de Pauw : l'indication qui en est faite dans les catalogues des manuscrits d'Angleterre est trop concise ; il faut y ajouter, d'après de Pauw, qu'il est écrit de la main d'Ange Vergece (2); Voy. ci-dev. p. 629.

(1) *Bibliot. Bibl. Mss. edente Montfaucon*, tom. I, pages 646 et 658. *Catalog. lib. Mss. Angliæ et Hiberniæ, Oxon. 1697, fol.* tom. I, pag. 36 et 155.

(2) Les deux auteurs Anglois ne disent point comme nous *Vergecius*, mais *Bergecius*. *Bergerius* dans les *Miscel. Observat.* est une faute d'impression.

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

d'après le soi-disant *Philetas*, qu'il a été exécuté à Paris en 1564. D'Orville a également décrit le manuscrit de Thomas Bodley, comme écrit par Vergece, orné de peintures, et formant une des raretés précieuses que l'on montre aux personnes qui visitent les bibliothèques d'Oxford. Ces observations de Dorville ont été faites à l'occasion des vers sur le nautile, tirés de ce manuscrit, publiés d'abord par de Pauw, et de nouveau dans les *Miscellaneæ Observ. vol. 2, tom. III, pag. 385.*

Miscell. Observat. vol. 2, t. II, p. 443.

Miscell. Observat. vol. 2, to. II, p. 445.

De Pauw a indiqué, sans aucun détail, un manuscrit de Philè dans la bibliothèque du Vatican. D'Orville nous apprend que ce manuscrit est encore un ouvrage de Vergece, qui l'a écrit à Paris en 1560, et l'a daté du 8 mai; qu'il est orné de peintures comme celui de la Bibliothèque alors royale (de Paris) et comme celui d'Oxford. Il ajoute qu'il croit se rappeler que le manuscrit du Vatican est un présent fait à un pape par le roi ou par Michel de l'Hospital. Ainsi l'on connoît cinq manuscrits de Philè écrits de la main de Vergece.

Voy. *ci-dev. p. 625.*

J'ai déjà eu occasion de dire que la bibliothèque de Florence possédoit un manuscrit renfermant un très-grand nombre de pièces de vers de Philè, parmi lesquelles est (sous le n.° 23) le poëme sur les animaux. Bandini a donné une notice très-détaillée de cette partie du manuscrit (1). Il ne me paroît pas copié d'après les exemplaires les plus étendus, et cependant il contient quelques vers qui ne sont pas ailleurs. Je les donnerai, ainsi que quelques autres variantes importantes du même manuscrit, dans des notes sur les variantes des manuscrits de Paris.

On indique un manuscrit de Philè dans la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, mais on ne spécifie pas ce qu'il contient. Montfaucon cite de la bibliothèque de Turin, *Philæ Carmina de naturâ et generatione animalium;* de la bibliothèque Ambrosienne à Milan, *Phili Carmina, codex unus;* de celle du duc de Bavière, *Manuelis Philæ Poëmata ad Michaëlem imperatorem.* Dans les catalogues des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande, parmi ceux d'Édouard Bernard, on annonce *Phile de animalibus.*

Bibl. Bibl. Mss. tom. II, p. 1400.

Tom. I, pag. 530.

Ibid. p. 591.

Mss. Angliæ et Hib. to. II, pag. 227.

Les conséquences qui résultent de ce que je viens d'exposer,

(1) *Bibl. Bibl. Mss. à Montfaucon edit.* tom. I, pag. 306. = *Catal. codd. Græcorum Bibl. Laurentianæ, edente Ang. M. Bandino,* to. II, p. 147 et seq.

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

sont, 1.° que nous n'avons point une bonne édition du poëme de Philè; 2.° qu'on a des secours abondans pour la faire. Voici ce qui me paroîtroit être convenable pour publier une édition du poëme sur les animaux, capable de servir de pendant à celle des poëmes divers du même auteur, publiée par Vernsdorf à Leipsik, en 1768.

On donneroit, dans des préliminaires, une notice de la personne de Philè, de son genre d'écrire, et en particulier de son poëme sur les animaux. Fabricius, d'Orville aux lieux que j'ai indiqués, Vernsdorf dans sa préface, Freytag (*Adpar. litterarius*, tom. II, pag. 901), fourniroient les secours nécessaires pour cette notice : on pourroit même, sur ce qui concerne la personne de Philè, renvoyer simplement à ce que Vernsdorf en a dit; on y joindroit quelques détails sur ses premiers éditeurs, Arsène, Camérarius, Bersman, de Pauw.

Le texte du poëme s'établiroit d'après les variantes dont je vais présenter le tableau, et d'après celles qui ont été publiées sous le nom de *Philetas* dans les *Miscellaneæ Observationes;* on consulteroit aussi les observations de Bandini.

On auroit à examiner si les morceaux qui ne sont point dans l'édition *princeps* et dans les manuscrits qui paroissent les plus anciens, sont réellement de Philè ou non : mais quelque jugement que l'on en portât, il ne faudroit pas les exclure du volume, sauf à indiquer les doutes que l'on a sur leur authenticité. Il seroit également à propos d'y joindre les autres vers de Philè qu'on pourroit recueillir, par exemple dans le manuscrit de Florence, et qui ont quelque rapport au sujet qu'il a traité dans son poëme; mais il ne seroit pas nécessaire de faire réimprimer ceux qui ont été publiés par Vernsdorf. On verroit encore s'il convient de joindre aux vers de Philè les additions ou *auctarium* de Camérarius, publiées par Bersman. Il peut être à propos de ne pas laisser à se plaindre que la nouvelle édition ne comprenne pas tout ce qui est dans les éditions antérieures.

La traduction Latine dont le texte Grec devroit être accompagné, seroit entièrement à refaire. Je n'impute pas à Bersman de n'avoir pas entendu son auteur; mais en voulant s'exprimer en vers dont le nombre fût égal à ceux de Philè, il s'est imposé

Digitized by Google

Mss. et édit. de Philè.

une gêne qui a influé sur l'exactitude de la traduction. Il ne faut pas se soumettre à un joug si difficile pour traduire des vers qui ont à peine la mesure et la cadence d'une bonne prose.

Le texte seroit accompagné de notes dont le plan est suffisamment indiqué par les reproches qui ont été faits à de Pauw sur la sécheresse, l'insuffisance et quelquefois l'inutilité des siennes.

Voy. ci-dev. pag. 629 et 630.

Variantes

Du Poëme de Philè sur les animaux, tirées de l'édition princeps, *des manuscrits de la Bibliothèque nationale et du manuscrit du Panthéon, comparées avec le texte de l'édition donnée par J. Corneille de Pauw.*

Je n'ai pas indiqué les variantes de l'édition de Bersman: lui ou Camérarius se sont permis, comme on l'a vu, des changemens arbitraires; ils ont refait le poëme, au lieu que ce je que propose c'est de le donner tel qu'il a été écrit par Philè.

Le tableau des variantes est divisé en sept colonnes: la 1.re indique les pages et lignes de l'édition de de Pauw; la 2.e le texte de cette édition; la 3.e les leçons du manuscrit n.° 1630; la 4.e les leçons du manuscrit 2737; la 5.e les leçons du manuscrit du Panthéon; la 6.e les leçons du manuscrit n.° 2526; la 7.e les leçons de l'édition de Venise en 1533. Lorsque la colonne est vide, ou n'est remplie que par des points, la leçon de l'exemplaire indiqué au haut de la colonne est la même que celle de l'édition de de Pauw; s'il y a le mot *idem*, cela indique que la leçon est semblable à celle qui a été marquée dans la colonne immédiatement précédente. Les notes sont des extraits de la notice que Bandini a donnée du manuscrit de Florence. J'ai marqué chacun des articles où il se trouve une figure peinte dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale n.° 2737, et dans celui du Panthéon.

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
1. 1-4. Les capitales sont sans esprit ni accent.	τυ σοφωτατυ και λογιωτατυ φιλη Σηχι θρος τον αυτοκρατορα κυριον Μιχαηλ πρεσ βυτερον ζωων ιδιοτητος.	στίχοι ἰαμϐ. πρὸς ζώων τῆς ἰδιότητος εἰς τὸν βάσιλεα μιχαὴλ παλαιόλογον τὸν νέον. (Le nom de Philè n'est pas employé dans ce titre, mais il l'est dans la table des pièces qui composent le volume; table de même écriture que celle du vol.)	τῷ σοφώτατῳ καὶ λογιώτατου κυρῷ Μανουήλου τοῦ φιλῆ στίχοι ἰαμϐικοὶ πρὸς τὸν αὐτοκράτορα μιχαὴλ τὸν παλαιολόγον, περὶ τῶ τῶν ζώων ἰδιότητος.	τῷ σοφοτατῷ μάνουηλῳ τῷ φιλῆ στίχοι ἰαμϐ. πρὸς τ αὐτοκράτορα Μιχαὴλ τ παλαιολόγον. περὶ ζώων ἰδιότητος, πηνῶν, χρυσαΐωντε καὶ ἐνυδρῶν. περὶ τῶν πηνῶν. α. προοίμιον.	Les premières feuilles manquent; la collation n'a pu se commencer qu'à la page 10.	Le titre comme dans le manuscrit 1630 (1).
6. 4.	φιλπάτως;	φιλτάτω	φιλτάτῳ	φιλπάτως.	. . . . .	φιλπάτως.
— 10.	αἰγυπτὸς	αἰγυπτὸς				
— 12.	λόγων	λόγον.				
8. 4.	φέρει	φέρει				
10. 1.	. . . . .	. . . . .	Une fig. d'aigle.	*Idem.*		
— 5.	παθὼν	. . . . .	. . . . .	En var. πασῶν		
— 7.	σητὸς	σητῶν	*Idem.*			
12. 4.	φιλπάτων τὶς	φιλπάτων εἷς	En var. φιλπάτων εἷς	φιλπάτων εἷς	*Idem.*	
— 10.	ἀφεσὸς	ἀφεσὼς, mais entre ligne ἀφεσὸς	ἀφεσὼς	*Id.* et ensuite σιτεύμενος, mais par corr. σιτύμενον.		
14. 3.	ἐπ' αὐτὰ	ὑπ' αὐτὰ				
— 5.	πτερωτὸς	πτερωτὴς	. . . . .	πτερωτὴς	*Idem.*	
— 9.	πτερὶ γρυπὸς.	περὶ γυπῶν	περὶ γυπὸς. Une fig. d'une sorte d'oiseau de nuit, roux, maillé.	Une figure d'un animal aigle par devant, lion dans sa partie postérieure; ailes, oreilles; en devant griffes d'aigle, en arrière pieds de lion.	. . . . .	περὶ γυπῶν
— 10.	γρυψ	γὺψ	*Idem.*	. . . . .	. . . . .	γὺψ
16. 1.	δέρριν μέλας	δέρρην μέλας	δέρειν μέγας	*Idem*, mais en var. μέλας	*Idem.*	δέρειν μέγας
— 4.	βλέπη	βλέποι	βλέπτη	. . . . .	. . . . .	βλέπῃ
18—1 jusqu'à 20—8.	ἀσπάζεται πλὴν	Manque 24 lig.	*Idem.*	. . . . .	. . . . .	Manque 24 lig.
18. 4.	τῶν ὀρῶν δ' ὑπερβάσεις	. . . . .	. . . . .	τ. ὀρ. ἢ δυσβάσεις	*Idem.*	
— 12.	Ηκοιεν	. . . . .	. . . . .	οἴκοιεν	*Idem.*	

(1) Le manuscrit de Florence porte, au rapport de Bandini, τῷ φιλῆ κυρῷ Μανυὴλ στίχοι ἰαμϐικοὶ περὶ ζώων ἰδιότητος εἰς τὸν βασιλέα κυρὸν Μιχαὴλ παλαιόλογον τὸν νέον.

Digitized by Google

Édition de de Pauw.			Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag.	Lig.	Texte.					
18.	13.	δεδοικότες ἦν	. . . . .	. . . . .	δεδ. δ' ἦν	*Idem.*	
—	17.	λαμβάνουσιν ἀφθόνως	. . . . .	. . . . .	λαμβ. σὺν πονῳ	*Idem.*	
20.	2.	περὶς αὐτῶν	. . . . .	. . . . .	παρ' αὐτῶν	*Idem.*	
—	3.	μέλαιναν	. . . . .	. . . . .	μέλαινα	*Idem.*	
					Une figure de vautour.		
—	4.	περὶ γυπός. (1)	. . . . .	. . . . .	περὶ γυπῶν	*Idem.*	
—	7.	πλὴν	. . . . .	. . . . .	τὴν	*Idem.*	
—	9.	μαχεμένοις	μαχομένοις.				
—	14.	ασπερᾶς	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	φθορᾶς
22.	4.	ἐξ ὀνύχων	Dans le texte, ἀπὸ μήτρας, en var. ἐξ ὀνύχων.				
—	6.	αἰγυπιὸς	αἰγυπίους	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
—	9.	ῥώμης ἀγαθῆς	ῥώμης γενναίης				
24.	1.	. . . . .	. . . . .	Une figure d'autruche; les pieds mal faits.	*Idem.*		
—	4.	τὸν δρόμον	τὸς δρόμους	*Idem.*			
—	5.	λαῖφος	. . . . .	λέφος	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
26.	1.	γιττιῶνλων	. . . . .	. . . . .	γιττιέν'λων	*Idem.*	*Idem.*
—	2.	ῥιπλεῖν	. . . . .	ῥειπλεῖ			
—	5.	εἰς ἀνέχυσαν	. . . . .	εἰσανέχυσαν			
—	9.	θεμύσι	παύσι	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
—	10.	περὶ ἐρωδιῶν (2)	. . . . .	. . . . .	Une figure de héron.	*Idem.*	
28.	5.	περσπνεῖς	. . . . .	Dans le texte, περσφιλεῖς, entre la ligne, d'une autre main, περσπνεῖς.			
—	9.	Στέργουσιν	στέγυσιν.				
—	12.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un corbeau.	*Idem.*		
30.	1.	μανλικὴν	μανλικὸν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
—	4.	χρὴ μὲν	χρὴ γοῦν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
—	9.	ἐξέλεψε	. . . . .	ἐξέλειψε			
—	11.	ταῖς γοναῖς	τῆς γονῆς				

(1) Dans le manuscrit de Florence, au rapport de Bandini, le titre du chapitre précédent (περὶ γρυπὸς) est περὶ γυπῶν. Le chapitre finit au septième vers: tout ce qui suit manque jusqu'au troisième vers de ce chapitre; à cet endroit on lit en titre, ἔπεροι περὶ γυπῶν, puis on lit les onze vers suivans :

Προγνωστικὴν ἔχουσι γῦπες φύσιν,
Οὓς μίξεως πλὴν γ' ασπερᾶς λοχὸς κύειν
Σπῶντας πνοῆς ὄλισθον ὠὸν τοῖς ἐγκάποις,
Ὅταν καὶ ἀνδρῶν ταχὶ κῶς ὠπλισμένον (sic)
Ἄλλος ὁ τῆς ἔριδος ὁπλίζη χρόνος
Σφεῖς ὠνίες αὐτοῖς τὸ καὶ' ἀλλήλων θεμένους.
Ἴσασι γὰρ δὴ τὴν ἑκατέρων τύχην,
Καὶ τὰς νικητὰς περὶ σφαγῆς ἢ τραυμάτων
Ὥσπερ πάλιν ἴσασι τὰς ἡττημένας,
Καὶ πῶν σαφὲς ἔκ πινων γνωσιμάτων
Οἷς εὐσόχως δίδωσιν ἡ πτῆσις κρίνειν.

(2) Ce chapitre manque absolument dans le manuscrit de Florence.

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag.	Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
30.	12.	περὶ πελαργῶν	. . . . .	Figure d'une cigogne.	Deux figures de cigognes en deux situations différentes.	Il y a ici une nouvelle lacune dans le Ms.; un feuillet a été perdu; un autre est déplacé.	
32.	9.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un paon.	Belle figure d'un paon.		
—	14.	τρέφων	φέρων	*Idem.*	*Idem.*	. . . . .	τρέφων.
34.	5.	παρέλθῃς	entre ligne παρῇ	παρῇ	*Idem.*		
36.	4.	Κινῶν	. . . . .	. . . . .	κοινῶν	. . . . .	κοινῶν
—	12.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un pélican qui se saigne pour ses petits.	*Idem.*		
Ibid.		περὶ πελεκάντων	. . . . .	περὶ πελεκάνος	*Idem.*	. . . . .	περὶ κόγχης
—	14.	αὐτὴν	αὐτοῖς				
38.	4.	. . . . .	. . . . .	Belle figure d'un cygne.	*Idem.*		
—	11.	τεραχήλῳ	. . . . .	. . . . .	. . . . .	τερχίλῳ	
40.	3.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une grue.	*Idem.*		
—	7.	εὐτύχως	. . . . .	. . . . .	En var. ἐντύχως	*Idem.*	
—	10.	ἐστομωμένον.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ἐστμωμένον;	
—	12.	παεισθμίοις	. . . . .	παειθμίοις	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
42.	1.	δεδοίκασιν	δεδοίκασι	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
—	4.	τείσοιχον	. . . . .	. . . . .	. . . . .	τείστιχον	
44.	3.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une perdrix.	*Idem.*		
46.	6.	Καὶ συνδιατείβουσιν κ. τ. λ.	Ce vers avoit été omis; il a été ajouté d'une autre main.				
—	8.	ἐκεραῶσιν	. . . . .	ἐκ ραγῶσιν	. . . . .	. . . . .	ἐκ ραγῶσιν
48.	dern.	διαπλέκει	διαπλέκοι	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
50.	7.	πορφυρᾶν	πορφυρᾶν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
52.	1.	. . . . .	. . . . .	Une seconde figure de perdrix les ailes en l'air.			
—	4.	τείβεται	θείβεται	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
—	8.	χορὸς	τεραὸς	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
54.	6.	χιονοτόφῳ	θηονοτόφῳ				
56.	3.	ὅταν γ' ἐναθλῇ	ὅταν ἐναθλῇ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
—	5.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un coq.	Très-belle figure d'un coq.		
Ibid.		περὶ ἀλεκτρυόνος	περὶ ἀλεκτρυῶνος	. . . . .	περὶ ἀλεκτρυῶνος	. . . . .	περὶ ἀλεκτρυῶνος

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
56. 11.	πύλην δὲ μακρὰν	. . . . .	παλὶν, en var. πύλην	. . . . .	παλὶν, une main plus nouvelle a mis ensuite, au lieu de μακρὰν, Σύρην qui est la leçon de Bersman.	πάλιν
— 12.	αὐτοκράτωρ	. . . . .	αὐτοκράτωρ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 14.	τύφον	τῦφον	. . . . .	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
58. 1.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un canard.	*Idem.*		
60. 5.	. . . . .	. . . . .	Figure d'une oie.	*Idem.*		
62. 5.	φθερεῖ	φθερρῖ				
— 7.	ὕπερ	ὔπερ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 8.	φασὶ	φησὶ				
— 10.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une ibis.	*Idem.*		
64. 7.	ἐξέρριψε	ἀπέρριψε	ἀπέρριψε	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 8 et 9.	ἐμφαγῶσα σκορπίων ἀνεῖλε χορτῶς	. . . . .	Ces quatre mots sont omis.			
— 10.	Αεραβίας	ἀρραβίας				
— 11.	νεοπλεύσα	νευοπλεύσασα				
— 15.	περὶ σαλαμανδρας	. . . . .	A la place de la figure, on lit : πὴν σαλαμανδρὰν εἰάσαμεν διὰ τὸ μήπω εἰδέναι σαφῶς τὴν περιγραφὴν αὐτῆς· οἱ μὲν γὰρ οὕτω φασὶν αὐτὴν, οἱ δὲ ἄλλως.	Ce qui regarde la salamandre n'est point en cet endroit, mais après le crocodile terrestre, *p.* 222. Là est une figure passable de salamandre.	*Idem.*	
66. 2.	λιτὸν	. . . . .	. . . . .	λιτὸν		
— 4.	φοβεῖ	φοβῆ	*Idem.*	*Idem.*	. . . . .	φοβῆ
— 8.	δεδεγμένη	δεδειγμένη	*Idem.*	δεδεγμένην. On a rayé le second γ et mis en var. δεδειγμένη		
68. 3.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un rossignol.	*Idem.*		
— 9.	εὐφραίνοι	εὐφρεῖνει				
— 16.	ἐργάζεται	ἐργάσηται				
70. 4.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Avant l'art. de l'hirondelle, il y a les 18 vers rapportés en note, avec le titre περὶ ἀκανθίδος ἢ ἀκαρθιλίδος, et une	*Idem*, mais point de figure.	

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW. Pag.	Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N°. 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
					très-jolie figure de chardonneret. (1)		
70.	4.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Une figure d'hirondelle.	*Idem.*	
—	6.	εὐπεραγῶσι	. . . . .	εὐπεραγώσης			
—	8.	σέπην	. . . . .	En var. λεπὴν	*Idem.*		
72.	2.	ἐναυπίαν	. . . . .	. . . . .	ἐναυπία	*Idem.*	
—	4.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un pigeon.	*Idem.*		
—	8.	ὑπαὶ	ὑπὸ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
—	10.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une tourterelle.	*Idem.*		
—	12.	τρυγόνας	. . . . .	τείγονας			
74.	4.	. . . . .	. . . . .	Figure d'une chouette.	*Idem.*		
—	5.	αἰμώλον	. . . . .	αἰμῶλον	*Idem.*	*Idem.*	
76.	1.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un coucou.	*Idem.*		
—	5.	κενὰς	. . . . .	γονὰς	γονὰς en var. κενὰς	*Idem.*	γονὰς
78.	6.	ἐκπυρῶς	ἐκπυρᾶς	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
—	9.	. . . . .	. . . . .	La fig. d'un petit oiseau bleuâtre, poitrine noire, ventre blanc, queue longue.	La figure d'un oiseau à ailes grises, ventre et extrémité de la queue jaunes.		
Ibid.		περὶ κιγκλων καὶ πυεργονων	. . . . .	περὶ κίγκλων, et rien de plus.	*Idem.*	*Idem.*	
10 et 11.		Τοιαῦτα κ. τ. λ. Καὶ κίγκλον κ. τ. λ.	Ces deux vers font suite au chapitre précédent; le titre περὶ κίγκλων καὶ πυρ. manque; mais la 1.re lettre du 3.e vers τὸ πῦρ est en rouge comme au commencement des autres chap.				

(1) Τέρπει δ' ἀκανθὶς ἡ παγεύμορφος μαλα
Τὰς εἰσακούειν ποικιλότεραυλαμέλη
Ὀρεπικῶς ἔχοντας ᾠδῶν ὀρνέων.
Μέλπει γὰρ ἡδὺ καὶ λιγύφθογγον μέλος,
Ἐπὶ τεραχέσι τῶν ἀκανθῶν ἡμένη.
Αἷς ἐνδιατρίβουσα τὸν βίᾳ χρόνον,
Τροφὴν παρ' αὐτῶν λαμβάνει ὀσημέραι.
Ὅθεν φασὶν πτῦνομα ὂν τύτε γ' ἔχειν,
Τὴ τῶν ἀκανθῶς * ἐκτρίφεσθαι εἰκότως.

Ταύτης δ' ὁμὸ τὸ αἷμα καὶ τῶ ὀρνέω,
Τὴ αἰγιθαλῶ, φησὶν ὁ σαγιείτης,
Εἰ μὴ πε ἄμφω ταῦτα συμμίζαι θέλοι,
Ἑς ταυτὸ ἀγγεῖον δὲ καὶ ἓν, ὡς ἴδοι
Ὅλως ἐνοῦσθαι ταῦτα γ' εἰς κρᾶσιν μίαν.
Ἀλλ' ὄψιται μὴ θατέρου τὸ θατέρω,
Χωεὶς δ' ὑπαρχεῖν, καὶ μένειν ἀσυγχύτως
Λόγῳ ἀπορρήτῳ τε τῆς πολυτρόπε,
Καὶ θαυματυργῦ φύσεως τῆς πραγματῶν.

* Dans le manuscrit 2526, ἀκανθῶν.

Digitized by Google

Édition de de Pauw.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
80. 4.	. . . . .	Point de titre, mais la 1.re lettre du vers τὰς ἄρρενας en rouge.	Fig. d'une grosse mouche, plutôt que d'une cigale.	Deux figures de cigales, vues l'une par le dos, l'autre par le ventre.		
— 6.	ἰξύδος	ἰξύος	En var. ἰξύος	*Idem.*		
82. 1.	ϖερὶ κιρκων	Le titre est presque effacé; on y aperçoit des vestiges du mot θεσκιῶν.	Point de figure. ϖερὶ τ῀ τ῀ θεσκιῶν θήρας κ῀ τ῀῀ κιωδάλων.	*Idem.*	*Idem.*	ϖερὶ κιωδάλων
— 11.	εἰ δ' ὐκ	εἰ δ' οὖν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 12.	ἥκοντες	. . . . .	En variante, ἥκον δ' ἄν	*Idem.*		
84. 1.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un oiseau à bec crochu, sur un amas de bûchettes placées entre les branches d'un arbre.	Point de figure, mais la note suivante: ὁ κιτταμώμος ὄρνις ὐκ ἔστι ὅτι ὐκ ἔστιν εὑρεῖν τὴν καταγεγραφὴν αὐτοῦ.		
Ibid.	ϖερὶ κιτταμωμις	. . . . .	ϖερὶ τοῦ κιτταμώμου ὄρνιθος	*Idem.*	*Idem.*	
— 7.	. . . . .	. . . . .	Trois figures d'abeilles.	Neuf figures d'abeilles.		
86. 2.	νωθῆς	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	νοθεῖς
— 7.	τέως γε μὴν	τέως μὲν οὖν				
— 8.	δειλὸς	δεινὸς	En var. δεινὸς	*Idem.*	*Idem.*	
88. 3.	σφεγγας	σύειγας	σύεγγας	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 4.	ἥδιστον	ἥδυστον	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 5.	σύντονος	σύντομος	. . . . .	En var. σύντομος	σύντομος	
— 6.	ὑποπίευσεν	ὑπώπτευσεν	*Idem.*	*Idem.*		
— 7.	τὴν ἐργάτην	τὸν ἐργάτην	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
— 11.	εἰσρυεῖς	. . . . .	εἰς ῥυεὶς	*Idem.*	*Idem.*	
— 15.	ποιεῖν	ποιεῖν				
90. 8.	παεισθμίοις	παρασθμίοις				
— 15.	φθόην	. . . . .	. . . . .	Dans le texte, φθόνην, en var. φθόην	*Idem.*	φθόνην
92. 7.	ἄν	*deest.*				
Ibid.	βλέπει	βλέποι	. . . . .	. . . . .	. . . . .	βλέπει
— 8.	τὸ κρυμὸν	τὸν κρυμὸν				
— 9.	ἀγρώταις	. . . . .	. . . . .	ἀγρώτας	*Idem.*	
94. 6.	πόρον	σπόρον	En var. σπόρον	*Idem.*	σπόρον	
— 7.	ῥοαῖς	ῥοπαῖς				
— 9.	πλάσιγξ	. . . . .	. . . . .	πλάσιξ	*Idem.*	

Digitized by Google

Édition de de Pauw.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
94. 12.	ὑποπήσει	ὑποπήσει				
96. 3.	σκιρτήσασαν	σκιρτήσασαν				
— 4.	συειγμὸν	συειγμὸς				
— 9.	πιερόν π ὺ χεὼς	πιερὸν δὲ ὺ χεὼς				
Ibid.	φέρει	φέρει				
98. 5.	τρυγῶσιν	τριγῶσιν				
— 8.	κἄκεντρος	ἄκεντρος	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 9.	ἐρυθροβαφὴς	. . . . .	ἐερυθροβαφὴς	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Ibid.	εὐσταθὴς	εὐστεφὴς				
98. 11.	ἐκφύγοι	ἐκφύγη				
— 14.	τὴν	*deest.*				
— 16.	σ' ἕν	χοῦν				
102. 6.	παρεμβολὴ	. . . . .	παρεμβολῆ sans virgule ensuite.	παρεμβολῇ sans virgule.	*Idem.*	*Idem.*
— 7.	τρυχωθῇ	. . . . .	τειχωθῇ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 9.	ὀξὺν	ὀξὺ				
104. 6.	Τὰ παῖς μελισσαῖς κ. τ. λ.	Point de titre ; cependant un signe indicatif que ce qui suit doit être séparé de ce qui précède.	Point de titre ; mais la première lettre de ὄφις est en rouge, et des lignes rouges semblent indiquer qu'on doit transporter ici le titre qui est avant Κίρκος δὲ λάρος.	*Idem.*	Point de titre ; la première lettre de ὄφις en rouge.	Point de titre ; mais la première lettre de ὄφις étant une capitale placée hors la ligne, indique une distinction de chap. ou d'art.
106. après la 5.e lig.	. . . . .	La première lettre de Κίρκος capitale rouge.	En titre, περὶ τῶν τὰ ζῶα φθειρόντων.	*Idem.*		
108. 3.	ψὰρ	. . . . .	. . . . .	χὰρ	χὰρ	χὰρ
— 4.	ἄγνος	ἄγνον	ἄγνον	ἄγνον, par correction ἄγνος	. . . . .	ἄγνον.
— 7.	καλαμοδύτης	. . . . .	καλαμοδύπης	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 9.	πίοι	Par correct. πίη				
110. 1.	κτείνει	. . . . .	. . . . .	. . . . .	κτίνει	κτίνει
— 4.	μυρσίναις	. . . . .	. . . . .	. . . . .	μυείναις	*Idem.*
— 8.	κρέκες	κρύκες	*Idem.*	κόρακες	*Idem.*	κρύκες
— 9.	ἑρωδιὸς δὲ μισεῖ	ἑρωδιὸς μισεῖ ϑ̈				
112. 1.	Κορυδαλὶς	κορυδαλὸς				
— 7.	βελίνθος	βρενθὸς	En var. βρενθὸς			
114. 4.	Κτείνει	. . . . .	. . . . .	Κτίνει	*Idem.*	*Idem.*
116. 2.	αἴγιθος	αἴγιδος	En var. αἴγιδος			
— 6.	σκορπίων	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	σκορπίπον
118. 3.	μυγαλῆ	μυγαλὴ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*

Digitized by Google

Édition de de Pauw.		Ms. N.° 1630.	Ms. N°. 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
118. 4.	κείνει	Par corr. κείνοι	κείνοι	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 6.	λάβεαξ	En variante, et d'une main postérieure, φάλαγξ	En var. φάλαγξ			
120. 3.	ἐκτρόπως	ἐκπίπως	. . . . .	Dans le texte, ἐκπό πως, en var. ἐκπίπως	*Idem.*	
122. 5.	ὑλακῆσαι	ὑλακτήσαι				
Après la 6.e lig.	. . . . .	Un nouveau titre : περὶ τῶν ἀλεξιτηρίων εἰς βασκανίας	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
— 10.	ἐρωδιὸς	. . . . .	ἐρρόδιὸς	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
124. 2.	κρόκον	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	κρόκκον
— 6.	ὁ νυκτάλωψ	ἡ νυκτάλωψ				
126. 2.	σελίνη	Par correction, σελίνη : il paroît qu'il étoit écrit σελήνη.	. . . . .	σελήνη	*Idem.*	*Idem.*
Après la 4.e lig.	. . . . .	En titre, περὶ μυίας	En titre, περὶ μυίας, et trois petites mouches.			
Après la 8.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Avant le chap. περὶ φρύνης, on trouve le chap. περὶ τῆ ἐν ἰνδοῖς ὀρνέω, qui est plus bas, p. 128.	*Idem.*	
Avant la 9.e lig.	. . . . .	. . . . .	Une fig. d'un petit oiseau rouge, ailes noires, tachetées de blanc.	Une figure d'oiseau aquatique, et d'une grenouille rouge.		
— 10.	περὶ φρυνης	. . . . .	περὶ φρύνης τῆ ὀρνέος	περὶ φρύνης καὶ χαραδριῆ	*Idem.*	
— 12.	αὐτὴν	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	αὐτὴν
— 13.	πλεῖν	πλὴν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
128. 2.	θέαν	χόαν, en variante, et d'une main postér. θέαν.	En var. χοάν	χόαν	*Idem.*	
Après la 7.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Il y a après le vers τὸ δὲ ξένον, les six vers transcrits en note (1).		

(1) Ἀλλ' εἴ πς αὖ μὴν τὴν ἐπάεραν λάβοι
Καὶ συνθλάσειεν ὡς φασι τείφας μάλα
Εἶτ' ἀπόμαξας ἐκβαλοι τ' εὐφυέως,
Ταύτης τὸ αἷμα ᾗ δόσειέ τῳ λάθεᾳ
Πινεῖν ἐν οἴνῳ ἤ τ' ἐν ἄλλῳ τῳ πόμα
Παρευθὺς ἀπέκτεινε τὸν πεπωκότα.

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
128. 8.	περὶ τῦ ὄρνιθος τῦ καλλάμενου δίκαιρου.	Cet art. jusqu'à la p. 132, lig. 4, n'est point dans le manuscrit.	*Idem.*	περὶ τῦ ἐν ἰνδοῖς ὀρνέου, ὁ καλῦσι δίκαιρον.	*Idem.*	Cet art. jusqu'à la p. 132, lig. 4, n'est pas dans l'édit. de 1533.
130. 6.	δίκαιον αὐδᾷν τὴν οἰκείᾳ φράσει	. . . . .	. . . . .	καλεῖν δίκαιον τῇ ἑαυτῶν φράσει	*Idem.*	
— 8.	κέγχρυ βάρος	. . . . .	. . . . .	κόκκον κέγχρυ	*Idem.*	
— 9.	λυθὲν τεχνήεντος ἢ δέον	. . . . .	. . . . .	λυθὲν ἢ τέχνην λαθραίως	*Idem.*	
Après la 10.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Après le vers οὐκ εἰς μακρὰν, deux vers de plus (1), et tout le reste de l'article jusqu'au vers ἔχωσιν inclusivement, n'est pas dans le Ms.	*Idem.*	
132. avant la 5.e lig.	. . . . .	Une forte ligne rouge qui annonce une grande division.	περὶ ζώων θηρείων Figure d'un lion.	περὶ ζώων τῶν χερσαίων, βιβλίον δεύτερον	Avant le titre il est resté un'espace blanc, et la première lettre de θηρῶν n'a pas été faite.	
— 10.	ἰχίον	ἰχύον	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
134. 5.	νεβρὸν	. . . . .	νευρὸν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Ibid.	βρύχον	. . . . .	. . . . .	. . . . .	βρύχων	
— 10.	ἔχοι	ἔχῃ				
— 12.	νομαῖς ἐναυλίοις	. . . . .	. . . . .	νομαῖς ἐναυλίῳς	νομεῖς ἐναυλίῳς	
Après la 12.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une lionne.	Figure d'un lion.		
136. 1.	περὶ λεαινῆς	Point de titre.				
— 4.	ἐφεξῆς	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ἐφεξεῖς	
— 9.	μετρίως	μετείοις	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 12.	φυσικὴν	γεννικὴν	*Idem.*	A la fin de l'article, fig. d'une lionne.		
— 13.	περὶ πάρκης κ.τ.λ.	Point de titre.	*Idem.*	παρατηρήσεις τῶν ζώων ἐνταῦθα	En marge, παρατηρήσεις τῶν ζώων	περὶ πάρκης, et rien de plus.
138. 4.	ἀλκυών	. . . . .	ἀλκηών			
— 7.	Σκίλλης	Il y avoit σκίλλοις: on a corrigé, et mis σκίλλης	*Idem.*	σκίλλοις	*Idem.*	*Idem.*
140. 1.	δὲ	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*deest.*
— 5.	ἐμφάσεις	ἐμβάσεις	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	

(1) Ἄνευ πόνυτε ᾗ λύπης βροτοκτόνυ
Ὡς ἄν ὕπνον νήδυμον εἶη καθεύδων.

Digitized by Google

Édition de de Pauw.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
142. 1.	γίνεται	γίνεται	. . . . .	. . . . .	γίνεται	*Idem.*
— 2.	τε	δὲ	. . . . .	. . . . .	δὲ	
— 5.	λευκάνοις	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	καλευκάνοις
— 14.	εἰ δ' ὅ	εἰ δ' οὖν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
144. 4.	τὸ	*deest.*				
Après la 7.e lig.	. . . . .	Ce qui suit, jusqu'au chapitre *du chien Indien*, n'est point dans le manuscrit.	*Idem.*	Fig. à-peu-près d'une panthère.		Ce qui suit, jusqu'au chapitre *du chien Indien*, n'est pas dans l'édit. de 1533.
— 9.	παρδάλις	. . . . .	. . . . .	En var. πάνθηρ μὲ	*Idem.*	
11 et 12.	εὐοδμίαν ὀζυσα	. . . . .	. . . . .	εὐωδίαν ἔχυσα	*Idem.*	
— 12.	λόγῳ	. . . . .	. . . . .	En var. φύσει		
146. 2.	συνήδεται κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	Ce vers n'est pas dans le Ms.	*Idem.*	
— 3.	ῥᾷσα	. . . . .	. . . . .	ῥᾷσα	*Idem.*	
— 10.	ὅσα	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ὅσ'	
— 11.	Ελκει δ' αὐτῆς κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	Dans le texte, ἕλκει δ' αὐτῆ, et en var. le vers entier comme suit : Ἕλκει θεὸς αὐτὴν τῷ λιγυρῷ ῥαδίως	La leç. est celle de la variante du manuscrit du Panthéon.	
— 12.	Καθάπερ	. . . . .	. . . . .	καθώσπερ		
— 13.	σύρυσιν	. . . . .	. . . . .	ἕλκυσιν	*Idem.*	
— 15.	θεσπεσιάσειεν	. . . . .	. . . . .	θεσπεσιάσυσιν	Dans le texte, θεσπεσιάσειεν, en var. θεσπεσιάσυσιν.	
148. 1.	Καὶ θὴρ	. . . . .	. . . . .	ἡ θὴρ	*Idem.*	
Après la 2.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Un vers de plus : Ὥσπερ κυνηγέτης τε ἀκρος τὴν τέχνην		
— 3.	μὲν ἤδη	. . . . .	. . . . .	En var. λαβοῦσα	*Idem.*	
Après la 3.e lig.	. . . . .	. . . . .	Deux figures de chiens, une espèce de basset et un grand chien levreté.	Fig. d'un chien assez ressemblant au mâtin.		
— 8.	συντόμως	συντένως.				
— 13.	ἐπελθὼν	παρελθὼν				
— 14.	γενάδαν	. . . . .	. . . . .	γενάδα.		
150. avant la 1.re lig.	. . . . .	. . . . .	Une figure d'imagination; quadrupède, de couleur rouge, tête	*Id.* avec le nom μαντιχώρας		

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
			humaine, mâchoire et crinière de lion, queue formée d'une suite de globes décroissans; à l'extrémité un harpon.			
150. 3.	δασὺς	Ϝρασῦς				
154. 1.	ἰσχίον	. . . . .	ἰσχύον	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 3.	ποιεῖ	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ποιῶ
— 4.	ὡδὶ ἐλέφαντος	L'article de l'éléphant n'est point dans le Ms.	*Idem.*	Fig. d'élephant; les pieds mal faits, la couleur fauve.	. . . . .	L'art. de l'éleph. n'est point dans l'édit. de 1533.
— 7.	πᾶσι βρωτοῖσι κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	βρωτοῖσι πᾶσι, τοῖς τε ἄλλοις θηείοις	*Idem.*	
— 8.	ἐξόχως	. . . . .	. . . . .	τ' ἔξοχον	*Idem.*	
— 9.	μέλη περίσια	. . . . .	. . . . .	περίσια μέλη	*Idem.*	
Après la 10.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Un vers de plus, Σὺν τοῖς ὑπερφυέσσιν ὠσὶ κ' ὄμασι	*Idem.*	
— 12.	μάχαις	. . . . .	. . . . .	μάχῃ	*Idem.*	
— 16.	τύπτει τ'	. . . . .	. . . . .	τύπτει γ'	*Idem.*	
156. 8.	μὲν	. . . . .	. . . . .	μὴν	*Idem.*	
— 12.	δενδρέων	. . . . .	. . . . .	δενδρίων	*Idem.*	
— 13.	κατακόρως	. . . . .	. . . . .	κατὰ κόρως	*Idem.*	
158. 4.	ὁπὸς βρωτείας	. . . . .	. . . . .	En var. φωνῆς	*Idem.*	
— 5.	χοῦν	. . . . .	. . . . .	δὲ	*Idem.*	
— 6.	ὅπη ἄν	. . . . .	. . . . .	ὅπη γ' ἄν	*Idem.*	
— 8.	Οτ' ϝκ	. . . . .	. . . . .	En var. ὡς τ' ϝκ	*Idem.*	
Ibid.	μὲν	. . . . .	. . . . .	μὴν	*Idem.*	
— 10.	ἄλος	. . . . .	. . . . .	ὅλος	*Idem.*	
— 11.	κατ' εὐθὺ	. . . . .	. . . . .	κατευθὺ	*Idem.*	
— 13.	μὲν	. . . . .	. . . . .	μὴν	*Idem.*	
160. avant la 7.e lig.	. . . . .	. . . . .	Une figure de cheval portant une corne qui part du haut du front, et qui est dirigée en avant.	Figure d'imagination, couleur jaune, tête de vache, barbe de chèvre; une longue corne droite sur le haut de la tête.		
— 12.	φθορὴν	φορὴν	En var. φορὴν	φορὴν	*Idem.*	
162. 9.	λεόντειον	. . . . .	λείπιον	*Idem.*	*Idem.*	
— 10.	ὀξεῖς ἀλλ' ἀνάρθρους	. . . . .	ὀξὺς, ἀλλ' ἀνάρθρους			

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
164. 3.	ἐκδαμάζων	εὐ (ou ἐν) δαμάζων				
Après la 4.e lig.	(1).	En titre, Ὅπως τοῖς ζώοις τὰ κέρατα φύεται.	La 1.re lettre du vers Τοῖς κ. τ. λ. en rouge comme après les titres.	Le même titre que dans le manuscrit 1630.	*Idem.*	
— 5.	κτήνεσιν	κτήνεσι	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 10.	περιλαμβάνει	. . . . .	. . . . .	περιλαμβάνει	*Idem.*	
168. 1.	περὶ ὀνάγρου καὶ τούτου κέρατος.	περὶ κέρατος ὀνάγρου.	περὶ τῆς κέρατος τῆς ὀνάγρου, avec la figure d'un âne gris-blanc, tête rouge, sur le haut du front une corne rayée en spirale, de trois couleurs.	περὶ κέρατος τῆς ὀνάγρου, fig. d'un quadrupède, corps blanc, tête fauve, queue courte, barbe, crinière; pieds de cheval; une corne droite en avant sur le sommet de la tête.	περὶ τῆς κέρατος τῆς ὀνάγρου.	Point de titre.
— 7.	πορφύρεον	πορφύρεον				
— 13.	εἴρηκα	. . . . .	εἴρηκας	. . . . .	εἴρηκας (on a rayé le ς).	
170. 1.	περιπίνοις	περιπίνης				
— 4.	καλῶσι	λέγουσι				
— 5.	φέρει	φέρων	. . . . .	φέρων	*Idem.*	*Idem.*
— 8.	κρέας	. . . . .	κέρας	*Idem.*	*Idem.*	
— 9.	κυρίπλειν	. . . . .	κυρίπλειν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Avant la 12.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un homme tout velu, peu sur le ventre; tête de chien; il tient d'une main un lièvre, de l'autre un bâton.	Fig. d'un homme dont le tronc seulement est très-velu; tête de chien, même attitude.		
— 12.	περὶ κυνοκεφάλων (2)	περὶ κυνοκεφάλω	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	Point de titre.
172. 4.	πόνων	πόνω				
— 7.	αἴγας δὲ ἢ οἵς τε, ὡς φασὶν ἔχαν	Ce vers manque.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem* (et dans le manuscrit de Florence).	*Idem* (et dans l'édit. de Bersman).
Avant la 10.e lig.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un scarabée alongé et pointu dans sa partie postérieure; il est placé sur un arbre; le corps rayé	Deux figures de scarabée dont les étuis des ailes sont jaune-verdâtre et or; la tête pointue; six pattes.		

(1) Dans le manuscrit de la bibliothèque de Florence, décrit par Bandini, il y a, après le vers Ἑως τὸ ῥεῦσον κ. τ. λ. ces deux vers:

Ἀλίσκεται δ' ἤν ὁ Θρασὺς ξενοτρόπως
Κόρης ἀπατῆς ὄψει καὶ μελῳδίᾳ.

Et après ces vers, le titre suivant: Αἰτιολογία, ὅπως γίνεται τοῖς ζώοις τὰ κέρατα.

(2) Dans le manuscrit de Florence, περὶ κυνοπροσώπων ἀνθρώπων.

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
			transversalem^t., brun et or.			
172. 10 et 11.	περὶ πινων ζωυφιων ινδικων επτηδειων προς βαφην.	περὶ ἠλεκτροχρωὸς ζώου.	*Idem.*	περὶ τοῦ ἠλεκτροχρωὸς ζώου.	*Idem.*	Point de titre.
— 12.	Η γῆ μὲν κ. τ. λ.	Ce vers manque.				
174. 9.	εὐφυῶς	εὐφυῶς				
Avant la 10.e l.	. . . . .	. . . . .	Une fig. d'imagination, marchant sur deux pieds par-derrière, deux mains par-devant; face humaine, barbe, deux grosses mamelles sur la poitrine; couleur grise.	Même figure; le gris moins foncé.		
— 10.	περὶ ὀνοκενταύρου	περὶ ἀνθρωπομόρφου θηρίου ἤτοι ὀνοκενταύρου.	περὶ ἀνθρωπομόρφου ἤτοι ὀνοκενταύρου.	περὶ ἀνθρωπομόρφου ζώου ἤτοι ὀνοκενταύρου.	περὶ ἀνθ. ζ. ὃ καλουσιν ὀνοκένταυρον.	Point de titre.
176. 4.	καθαρὸν	καθαρῶς				
— 11.	δουλειον	δουλίον	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
178. 3 et suiv.	περὶ καπρόβλεπος	Cet art. jusqu'à la pag. 182, lig. 3, n'est point dans le manuscrit.	*Idem.*	Avant le titre, figure d'imagination d'un quadrupède roux, portant crinière; la fumée lui sort par la bouche.	. . . . .	Cet art., jusqu'à la pag. 182, l. 3, n'est point dans l'édit. de 1533.
— 8.	ὀφρῦς	. . . . .	. . . . .	ὀφρεῖς		
— 10.	κατευθὺ	. . . . .	. . . . .	. . . . .	κατ' εὐθὺ	
— 12.	τοῖς πᾶσι	. . . . .	. . . . .	τῶπόγε	*Idem.*	
180. 4.	πεσοψαύσειε	. . . . .	. . . . .	πεσοψαύσειεν	*Idem.*	
— 5.	ἤ	. . . . .	. . . . .	En variante δὴ	δὴ	
— 6.	ταυρηδὸν τ' ἄφαρ	. . . . .	. . . . .	ταυρηδὸν ἄφαρ	*Idem.*	
182. 1.	ἐν ᾧ κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	ὃ τὰ ἀναπνέοντα ζῶα εἰ τύχοι	*Idem.*	
Avant la 4.e lig.	. . . . .	. . . . .	Mauvaise figure d'un loup.	Très-mauvaise fig. d'un loup.	. . . . .	Point de titre.
— 7.	μόνον	μόνας				
184. 6.	ἀκωκὰς	. . . . .	. . . . .	ἀκοὰς	*Idem.*	
— 13.	περὶ τῆς ἄρκτου	περὶ ἄρκου	*Idem;* figure d'un ours.	Fig. d'une ourse qui lèche son petit. περὶ ἄρκτου	. . . . .	Point de titre.
— 14.	ἀρκτὸς	ἄρκος	*Idem.*			
Ibid.	ὑποτεκοῦσα	. . . . .	ὑποτίκτουσα	*Idem.*	*Idem.*	
186. 5.	θηλὴν	θηλὺν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
186. 6.	περὶ ἀλώπεκος.	Cet art. jusqu'à la p. 190, n'est pas dans le Ms.	*Idem.*	Jolie figure d'un renard.	. . . . .	Cet art. jusqu'à la p. 190, n'est point dans l'édition de 1533.
— 8.	ἤ τ' ἄλλα πλέον	. . . . .	. . . . .	ἤ δὲ γ' ἐκπάγλως	*Idem.*	
12-13.	Πολλά τε κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	*Voy.* la note (1).	*Idem.*	
188. 15.	διαμένων	. . . . .	. . . . .	En var. δεινῶς φέρων	*Idem.*	
190. 1.	περὶ ὑαίνης κ. τ. λ.	περὶ ὑαίνης sans rien de plus.	*Idem* pour le titre; figure ressemblante à celle d'un chat, dont le museau seroit alongé; couleur gris foncé, marqué de taches noires.	*Idem* pour le titre; fig. d'un vilain animal gris, très-étroit du ventre, museau pointu.	*Idem* pour le titre.	Point de titre.
— 8.	ϖεσῆλθε	ϖεσῆλθε	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
— 9.	ἐντύνασα	ἐκτίνασα	ἐκτίνασα, en var. ἐκτύνασα	ἐκτίνασα	*Idem.*	
192. 5.	φασμάτων	. . . . .	φαρμάκων, en var. φασμάτων	*Idem.*	φαρμάκων	*Idem.*
— 6.	ϑηρατικῶν	. . . . .	ϑηρατίζων	. . . . .	ϑηλάκων	
— 10.	καπασιγάσασα	καπασιγάσασαι	En var. καπασιγάσασαι			
194. après la 2.e l. (2).						
Avant la 3.e l.	. . . . .	. . . . .	Une figure fort ressemblante à celle d'un chien; des taches noires sur un fond jaune-brun.	Figure d'imagination; les oreilles formant une pointe très-recourbée en avant.		
— 9.	περὶ αἰτναίου ἰχϑύος	. . . . .	περὶ αἰτνίας ϑοὸς	Point de titre.	*Idem.*	περὶ αἰτναίς
196. 1.	ἰταμῶν	ἰταλῶν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem* (3).
Avant la 2.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un bœuf.	Un bœuf, assez bien.		
Avant la 7.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Ici est placé le chapitre περὶ τῶν ὀπισθονόμων βοῶν ἐν Ἰνδίᾳ, qui est ci-après p. 248.	*Idem.*	

(1) Τέχνην παντοργον μηχανᾶται τῆ δόλου
Ὃς ἐντυχεῖν που τῆ τροφῆ τῆς κοιλίας
Καὶ δὴ παρακρύωσα τὰς ὄρνεις ποτε
Ἐξεῦρε πῖον ῥαδιούργημα τρόπω.

Ὕαινα φοιτᾷ τοῖς ϖεσαυλίοις νύκτωρ,
Καὶ τοὺς ἐμοῦντας καϑαρῶς μεμεμένη
Τοὺς κύνας πλανᾷ ϖεσόντας αὐτίκα,
Ἡ δὲ λαμβάνει ϰ' ἀϑεῖσι πάχος.

(2) A la suite du vers Ἀνεῖλε κ. τ. λ., le manuscrit de Florence a quatre autres vers précédés d'un titre ainsi qu'il suit : Ἔπεροι περὶ ὑαίνης.

(3) Dans l'édition de Bersman on lit κατ' ἄλλων.

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
196. avant la 7.e lig.	. . . . .	. . . . .	Une chèvre.	La figure d'une chèvre, assez bien.		
— 9. (1)						
10 et 11.	περὶ δορκὰς κ. τ. λ.	περὶ δορκὰς οἷος λυκοσαΐδος.	Point de titre.	En marge, où sont les var. περὶ τῆς αἰγὸς τῆς λυκοσαΐδος	*Idem.*	Point de titre.
198. avant la 5.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	En var. pour titre, παρατηρήσεις.	*Idem.*	
Après la 6.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	De suite, avant ἐπεὶ παράνδου les 7 vers qu'on lit à la note (2).	*Idem.*	
Avant la 7.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un animal ressemblant à un mouton à longs poils; un bois avec trois cornichons simples à chaque branche.	Figure d'imagination; un bois à-peu-près comme celui d'un daim, mais plus élevé.		
— 11.	χαμαιλεῶν	. . . . .	χαμελέων			
200. 2.	καρδίας	δορκάδος	En var. δορκάδος	*Idem.*	*Idem.*	
5 et suiv.	περὶ ἔλαφυ	L'article du cerf n'est point dans le manuscrit.	*Idem.*	Jolie figure d'un cerf.	. . . . .	L'art. du cerf n'est point dans l'édit. de 1533.
— 6.	δωρημάτων	. . . . .	. . . . .	δωεμάτων		
— 7.	Α ἡ	. . . . .	. . . . .	ἀγ' ἡ	*Idem.*	
— 10.	αὐτῷ	. . . . .	. . . . .	αὐτῇ	*Idem.*	
— 12.	τέχνῃ φυσικῇ	. . . . .	. . . . .	τρόπῳ φυσικῷ	*Idem.*	
— 13.	τῆ ἐξελαύνοντος	. . . . .	. . . . .	τῆς ἐξελαυνόσης	*Idem.*	
202. 4.	ἑαυτὸ	. . . . .	. . . . .	ἑαυτῆς	*Idem.*	
— 7-9.	Δίκην κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	*Voy.* la note (3).	*Idem.*	
— 11.	φασὶ, κεἴπης τῶδ'	. . . . .	. . . . .	φασὶν, εἰπὶς τῆς γ'		
— 15.	ἐκείνην	. . . . .	. . . . .	. . . . .	βαρεῖαν	
— 16.	περί ζωων κ. τ. λ.	περὶ λαγωῦ	Figures de deux lièvres, l'un posé, l'autre courant. Le titre : περὶ λαγωοῦ καὶ πῶκὸς.	Fig. d'un lièvre avec ces mots : πῶξ ἡ λαγὼς ἡ λαγώς. Le titre περὶ πῶκὸς, ἤτοι λαγωοῦ, ὀφεώς τε, ἢ λέοντος.	Le titre *idem.*	Le titre et les cinq vers qui composent cet article, ne sont point dans l'édition de 1533.

(1) Après le vers Αλγῦσαν κ. τ. λ. on lit dans le manuscrit de Florence ces deux autres vers :

Καὶ τὴν τελευτὴν αἴδεν αὐτῆς πανσόφως
Ἄλγεσιν τροφῆς ἑαυτὴν συντηρῦσα.

(2) Τοῖς καυδάρχις ᾗ τοῖς κακόσμοις θηείοις,
Εἴ πς γε μικρὸν τῦ μύρου ἐπῤῥάνοι,
Οὕτοι παῤ εὐδὺς μὴ φέροντες οὐ δόλως,
Ἐυωδίαν θηήσκουσιν οἰκτίσῳ μόρῳ.

Οὕτωγε φασὶ ᾗ πνας εἰωθότας,
Συνεκτρέφεσθαι * δυσοδεστάτ' ἀέρι,
Στυγεῖν ἅπασαν τῦ μύρου εὐωδίαν.

* En variante, ἐνεκτρέφεσθαι.

(3) Δίκην ἴυγγος τῆ πνοῆς αὐτῆς ὕπα
Κἀπειδ' ἀνέλθη ᾗ ἄκον τὸ θηρίον
Ἡ μὲν λαβῦσα δυσμενῶς καπεδίει.

Digitized by Google

Édition de de Pauw.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
204. 1.	ὦ πῶς καθεύδει	Πῶς ἐ καθεύδει	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
— 3.	ὀκπέπαται	ὀκπέπαται				
Ibid.	χλαμὼς	χλανὶς	χλανὺς	*Idem.*	*Idem.*	
— 6.	περὶ πλωκῶν	Point de titre.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
— 8.	ὠδίνουσιν	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ὠδύνουσιν	
— 9.	νωθεῖς	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	νοθεῖς
— 11.	ὑσίραν	. . . . .	γασίραν			
206. après la 1.re l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Les vers concernant le porc-épic se trouvent ici. *Voyez* plus bas, pag. 224.	*Idem.*	
Avant la 2.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un chaméléon, pas mal.	Fig. assez bonne d'un chaméléon.	Il y a ici une lacune, jusqu'à la pag. 252.	
— 5.	χίγνεται	γίνεται	*Idem.*			
208. 3.	ἐπισρέφων	ἐπιτρέφων				
— 5.	τὴν φοείνην	καὶ φοείνην	En var. ἐ au lieu de τὴν.			
210. 1.	περὶ σαύρα	περὶ σαύρα ἐ ἐχίνε θαλαπίου.	Figure d'un petit lézard jaune. Le tit. comme dans le Ms. 1630.	Fig. assez bonne d'un lézard vert. Le titre comme au Ms. 1630.		
— 2.	διαπαύσης	διαπαύσεις	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
— 6.	περὶ ἐχίνε ἐνύδρου	. . . . .	Point de titre; mauvaise figure d'un hérisson de mer.	Point de titre.	. . . . .	περὶ ἐχίνε.
— 7.	σκορπίσας	. . . . .	σκοπίσας			
— 8.	εἶδεν	οἶδεν				
212. après la 1.re l.	. . . . .	. . . . .	Figure passable d'un hérisson de terre.	Fig. d'un hérisson de mer; et fig. passable d'un hérisson de terre.		
— 2 et 3.	περὶ ἐχίνε χ. κ. λυγ.	περὶ ἐχίνε τῆ χερσαίου.	περὶ ἐχίνε χερσαίε	περὶ ἐχίνε τῆ χερσαίου.	. . . . .	περὶ ἐχίνου χερσαίε.
— 5.	ὀκκυλινδεῖται	ἐγκυλινδεῖται	En var. ἐγκυλινδεῖται			
— 6.	πὰς	. . . . .	πᾶς	*Idem.*	. . . . .	ταῖς
— 9.	ερέφει	τρέφει	En var. τρέφει			
— 10.	Καὶ τῆ ἀκανθῶν κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	Ce vers est omis.		
214. après la 3.e l.	. . . . .	En titre, περὶ λυγτὸς.	περὶ λίγδος.	περὶ τῆ οὔρου τῆ λυγτός, et une mauvaise fig.		
— 4.	λυγγὸς	. . . . .	λιγτὸς	. . . . .	. . . . .	λιγτὸς
— 7.	διαπείθει	διατρύθει	. . . . .	. . . . .	. . . . .	διαθρύθει
Après l. 7.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	τῆ χερσαίε φλοὸν	. . . . .	

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
214. 8.	ασσοδὸν	ασσοδὴν				
— 9.	πίπη	πίπην				
216. 1.	ψιλοῖς	. . . . .	ψιλὰς			
— 6 et 7.	περὶ τῆς τῶ ἱππ. κ. τ. λ.	περὶ ἱπποκάμπ.	περὶ ὑποκάμπ. Une fig. d'imagination; tête de cheval, corps sans pieds ni pattes; queue de lézard.	περὶ ἱπποκάμπ.	. . . . .	Point de titre.
— 8.	λαβὼν	φαγὼν	φαγὼν, en var. λαβὼν	φαγὼν.		
Ibid.	ἱπποκάμπ.	. . . . .	ὑπποκάμπ., et une note : καὶ ἱππόκαμπος διὰ τῶ ι.	. . . . .	. . . . .	ὑπποκάμπ.
218. 4.	λὺγξ	λὺξ	λὶγξ	*Idem.*	. . . . .	λὶγξ
— 11.	ῥεύμαπος	ῥεύσαντος	En var. ῥεύσαντος	ῥεύσαντος		
220. avant la 2.e lig.	. . . . .	. . . . .	Une figure; la mâchoire supérieure trop saillante sur l'inférieure.	Une figure assez bonne.		
— 6.	βεαδύνσα	βεαδύνασα	. . . . .	βεαδύνασα		
Après la 10.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un animal plus approchant du crocodile que du cordyle : le titre, περὶ κροκοδείλω χερσαίου	Fig. non de crocodile, mais d'un cordyle, espèce de lézard. Le titre comme au Ms. 2737.		
222. 2.	αὐτῶν	ἀυτὴ				
— 3.	ὑφ' ὧ	ἀφ' ὧ				
Après la 3.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	L'art. de la salamandre se trouve placé ici : il est ci-devant, p. 64.		
— 4 et 5.	περὶ δρακόντων κ. τ. λ.	. . . . .	Figure d'un animal ailé, à quatre pattes; corps de gros serpent; le titre : περὶ δρακόντων αἰθιοπίων.	Une mauvaise figure d'un gros serpent qui a des oreilles, et qui jette par la bouche de la fumée et du feu.	. . . . .	Point de titre.
— 11.	τὴν χαιέα	τὰς χαιέας				
224. après la 1.re l.	. . . . .	. . . . .	En titre, περὶ ὄφεως, et une figure de serpent dont le corps est enlacé sur lui-même.	Même titre. Une figure de serpent dont la tête est trop ronde.		

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
224. 3.	τύφης	. . . . .	τύφη			
— 8.	εἰσφερύσης	ἀνφερύσης				
Après la 11.e lig.	. . . . .	En titre, περὶ ὕσριχος	*Idem*, et une fig. de porc-épic. Cet article est placé avant celui du chaméléon.	*Idem*, une figure de porc-épic très-bien faite. *Idem.*		
— 11.	Ὑσριξ	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Ἠθειξ
226. 2.	εὐτυχων	εὐσοχῶν	*Idem.*	*Idem.*		
Après la 2.e lig.	. . . . .	En titre, περὶ δήγματος τῆς ἀσπίδος	Même titre; figure d'un reptile portant une aigrette de trois filets, chacun surmonté d'un globule.	περὶ τὸ δήγματος τῆς ἀσπίδος. Figure d'un reptile verdâtre; la tête trop ronde, langue rouge.		
— 4.	μηδὲ	. . . . .	μὴ δὲ	*Idem.*		
— 5.	σφυγμὸς	. . . . .	σφιγμὸς	*Idem.*	. . . . .	σφιγμὸς
Après la 7.e lig.	. . . . .	En titre, περὶ κεράστου ὄφεως	En titre, περὶ ὄφεως κεράστου. Figure d'un gros serpent; la peau fort variée; une grosse aigrette.	En titre, περὶ ὄφεως τοῦ κεράστου. Figure d'un petit reptile gris portant deux cornes.		
228. 6.	τρίμων	τρέμεις				
— 8.	αὐτοῦ	αὐτῆς	En var. αὐτῆς	αὐτῆς		
— 11.	ψύλλαν	ψίλλαν				
230. après la 2.e lig.	. . . . .	En titre, περὶ ὄφεως τῆς ἰνδοῦ.	En titre, περὶ ὄφεως ἰνδοῦ. Fig. d'un petit serpent rouge, tête ronde et blanche.	En titre, περὶ ὄφεως τοῦ ἰνδοῦ. Figure d'un petit serpent rougeâtre, tête blanche.		
— 7.	νεύβλυπον	νεόβλυσον				
— 10.	. . . . .	. . . . .	Une seconde figure de serpent, de même forme que le premier; mais le corps est de couleur brune, et il porte des lignes transversales noir et or.			
232. 6.	φθορὰς	φορὰς				
— 9.	ἐκεῖθεν	ἀντιῶθεν	*Idem.*			
— 10.	περίδρομον ἕν	περίδρομον δ' οὖν				
— 11.	φθόνην	. . . . .	φθόνην	*Idem.*	. . . . .	φθόνην
234. après la 2.e l.	. . . . .	En cet endroit, et dans quelques autres qui suivent, on aper-	En titre, περὶ χερσύδρου ὄφεως, avec la fig. d'un serpent blanc en	En titre, περὶ ὄφεος τοῦ χερσύδρου. Figure d'un serpent à tête plate;		

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
		çoit des vestiges de titres en couleur rouge ; ils sont trop effacés pour pouvoir être lus.	dessous, gris en dessus.	peau tachetée en quadrille, deux nuances de vert.		
234. 5.	φλυκταίνας	. . . . .	. . . . .	φλυκτάνας		
Avant la 6.e lig.	. . . . .	. . . . .	En titre, περὶ ὄφεως ἀρραβικοῦ, et figure d'un serpent ailé.	En titre, περὶ ὄφεως ἀραβικοῦ. Figure d'un gros serpent portant oreilles, barbes et ailes.		
— 6.	ἀρράβων	ἀράβων				
Avant la 11.e lig.	. . . . .	. . . . .	En variante, et pour titre : περὶ τῶν ἐν τῷ ἰνδῶν ποταμῷ λίθων.	*Idem.*		
236. 4.	πυκνόφυλλος	πικρόφυλλος				
— 7.	δρυμών	. . . . .	δρυμήν	. . . . .	. . . . .	δρυμήν
— 9.	δεῖγμα	δῆγμα				
Avant la 10e. lig.	. . . . .	. . . . .	En variante, pour titre : περὶ τοῦ ὸν τῷ αὐτῷ ποταμῷ σκώληκος.	*Idem.*		
— 10.	αὐτὸν	ἰνδὸν	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ἰνδὸν
240. avant la 6.e lig.	. . . . .	. . . . .	En titre, περὶ φαλαγγίου, et fig. d'une araignée brune, gros corps velu, petites pattes.	*Idem.*		
— 9.	δὲ	γὰρ	En var. γὰρ.			
242. 1.	ἰκμαίδος	αἰχμύνης				
— 3.	ὑποῤῥέει	ἀποῤῥέει				
Avant la 4.e lig	. . . . .	En titre, περὶ ζῴου ῥαγός.	En titre, περὶ ῥαγός. Fig. d'une araignée noire, gros corps, petites pattes.	Même titre, fig. semblable, mais le corps plus velu.		
— 5.	μικρόπους	μακρόπους	*Idem.*	*Idem.*	. . . . .	μακρόπους
— 7.	πλήθουσα	πλείπουσα				
— 8.	περὶ ἀραχνῶν	Le titre est illisible.	Figure de deux araignées communes.	Il n'y a point de figure, mais cette note : αἱ ἀράχναι γνωσταὶ εἰσὶ τοῖς πᾶσι.		
244. 1.	κρεμῶσιν	κρεμῶσιν				
— 9.	ἀραιὰς	. . . . .	ἀρεὰς	*Idem.*		
246. 4.	γίγνεται	γίνεται.				

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag.	Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
246.	6.	περὶ μωῶν ινδικῶν.	. . . . .	περὶ μωιῶν τῶν καταπάνων, point de figure.	Περὶ τῶν μωῶν τῶν καταπανῶν, et en note, ὁ μῶς τῶν καπαναῶν ὰα ἔστιν, ὅπ ὰα ἔχομεν τὴν περιγεαφὴν αὐτῦ.	. . . . .	Point de titre.
—	7.	Καταπάνων	. . . . .	. . . . .	καταπάων		
248.	6.	περὶ ὑπαδυόμων βοῶν.	. . . . .	Figure d'un fort bœuf; tête baissée, les cornes venant sur les yeux.	π. οπ. β. ἐν ινδιᾷ. Fig. d'un bœuf gros et lourd; très-brun, les cornes dirigées en avant, la tête basse. Cet article est placé plus haut à la p. 196.		
—	11.	ἐπίγε	ὅπ γέ	*Idem.*	*Idem.*	. . . . .	ὅπ γέ
250.	1.	περὶ ἔχιος	περὶ ἔχεως καὶ ἐχίδνης	περὶ ἔχιος ἢ ἐχίδνης	*Idem.* Figures de deux serpens entrelacés; couleur jaune-doré.		
—	4.	φονευθεὶς	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	φονευθὺς
—	5.	τύτυ	τύτῳ	*Idem.*	*Idem.*	. . . . .	*Idem.*
Avant la 11.e lig.		. . . . .	En titre, περὶ ἔχεως ἢ μυρμίνης	Même titre. Fig. de deux serpens en regard, l'un noir, l'autre jaune tacheté : celui-ci a des barbes sur le bout du nez.	Même tit. Deux fig.; l'une semblable aux précédentes, avec le nom ἔχις; l'autre bleuâtre, avec le nom μύρμινα.		
—	11.	συνδιαζέπην	. . . . .	συνδιαζέπην	. . . . .	. . . . .	συνδιαζέπην
252. après la 10.e l.		. . . . .	Une forte ligne rouge qui marque une grande division.	En titre, après une ligne dorée et ornée, περὶ τῶν κητῶν.	Une vignette, et en titre, περὶ ζώων τῶν ἐνύδρων, βιβλίον τείπον. En face de ce titre, sur le v.° du dernier feuillet du livre précédent, trois poissons et un double de la tête du 3.e, savoir : φρησὶς, φύσαλος, ζύγαινα φρυνὴς, ζύγαινα ὑπλία.		
—	11.	περὶ πινων μεγ. ἰχθυῶν	περὶ κητῶν	. . . . .	. . . . .	Point de titre.	Point de titre.
254.	1.	μέγιστος	μέγιστα				
256.	5.	ἀκροφῆ	. . . . .	ὰκροφῆ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*

Digitized by Google

Édition de de Pauw.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
258. 1.	δὲ	N'est point dans le manuscrit.				
— 2.	ἀναῤῥαγῇ	ἀναρραγῇ	. . . . .	En var. ἀναρραγῇ	*Idem.*	
— 5 et 6.	περὶ δελφῖνος κ. τ. λ.	Les vestiges d'un titre.	περὶ δελφῖνος seulement, et une fig. qui a quelque rapport à celle d'un dauphin.	περὶ δελφίνων. Fig. d'un poisson qui ne ressemble en rien au dauphin.	περὶ δελφίνων	περὶ δελφῖνος, rien de plus.
260. 1.	καθεύδει	καθεύδειν	*Idem.*	*Idem.*	. . . . .	*Idem.*
Après la 6.e lig.	. . . . .	En titre : περὶ λέοντος καὶ πιθήκου	Le même titre en variante.	En var. pour tit. περὶ λέοντος καὶ πιθήκου καὶ δελφῖνος καὶ πιθήκου.	*Idem.*	
— 7.	αὖ	οὖν	*Idem.*			
Après la 10.e lig.	. . . . .	En titre, περὶ δελφίνος καὶ πιθήκου	Le même titre en variante.			
262. 8.	αὐτῶ	. . . . .	αὐτὸν	. . . . .	αὐτὸν	
— 10.	φεσθεῖσα	. . . . .	. . . . .	. . . . .	παραθεῖσα	
— 12.	τύχαν	. . . . .	. . . . .	τέχνην		
264. 9.	εἰ πο᾽ ἀκούει	εἴπερ ἀκούει	*Idem.*	εἰ παρακούει	*Idem.*	*Idem.*
266. avant la 2.e l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson dont la bouche est absolument en dessous ; la mâchoire supérieure étant fort prominente.	Fig. d'un poisson portant des épines sur le dos. Il ne ressemble pas du tout au poisson du Ms. 2737.		
— 6.	εὐχρῶς	. . . . .	En var. δυσχρῶς			
— 8.	οὐ	οὖν				
— 9.	τραυμάτων	φραμμάτων	En var. φραγμάτων	*Idem.*	*Idem.*	
268. 4.	παραξίσας	παραξέας				
— 11.	τῆς τροφῆς	τῇ τροφῇ				
270. avant la 4.e l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson fort large.	Fig. d'un poisson à écailles, large eu égard à sa longueur, moins cependant que dans le Ms. 2737.		
— 8.	δόλον	. . . . .	En var. δοῦλον	. . . . .	. . . . .	δοῦλον.
— 10.	ἡδὺς ἔρως	εἰδύσερως				
— 12.	μάθοι	λάθοι	En var. λάθοι	λάθοι	*Idem.*	
272. avant la 5.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson à écailles.	Fig. d'un poisson long, corps épais, à écailles, rayé ; différent de celui du Ms. 2737.		

Digitized by Google

Édition de de Pauw.		Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
Pag. Lig.	Texte.					
272. 8.	φάγῃ	φάγοι				
274. 1.	ἀρχὴν ἔχει κ. τ. λ.	Après ce vers, et avant le titre περὶ γλαυκοῦ est le troisième vers de l'article suivant : ῥοφεῖ τε χανδὸν ὁπ φυγῆς το σκυμνίον.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Avant la 2.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson médiocrement épais et long.	Fig. d'un poisson épais et long, à écailles.		
— 7.	ἐγκάτων	. . . . .	ὀμμάτων, en var. ἐγκάτων	. . . . .	. . . . .	ὀμμάτων
276. avant la 1.re l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson sans écailles.	Fig. semblable.		
— 7.	πηλαῖον	. . . . .	Dans le texte, απηλαῖον, en var. πηλαῖον	En var. απηλαῖον	απηλαῖον	
278. 5.	πὸν	. . . . .	πὸ	*Idem.*	*Idem.*	
Avant la 9.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson mal fait, et qui ne ressemble pas à celui du Ms. du Panthéon.	Un poisson à écailles, portant quelques taches noires.		
280. 1.	σωφρόνως	. . . . .	σοφρόνως	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 6.	φελλῦ	. . . . .	φελῦ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Avant la 8.e lig.	. . . . .	. . . . .	Figure d'une éponge.	Mauvaise figure d'une éponge.		
— 10.	παῖδες ναυτίλων	ναυτίλων παῖδες	*Idem.*			
— 13.	καλινδήθραν	. . . . .	καλινδήεσαν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
282. 5.	συσσαμβάνει	συλλαμβάνει, entre ligne, περσλ.	En var. συλλαμβάνει			
— 10.	οἶδεν	οἶδε	*Idem.*	*Idem.*	. . . . .	οἶδε
284. 1.	περὶ δράκοντος	. . . . .	περὶ δράκοντος θαλατίου. Fig. d'un poisson long, les nageoires du dos et du ventre très-épineuses.	Même titre, fig. semblable.	Même titre.	
Avant la 8.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson tout rond du côté de la tête, et qui paroît avoir la bouche et les yeux absolument en dessous du corps; une queue alongée, et deux nageoires près de la queue.	Figures de deux corps oblongs et de forme ovale; sur l'un, une ouverture longitudinale colorée en vert; et le long de cette espèce de fente, sept houppes de poils. L'autre corps n'a		

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
				point d'ouverture, mais il a deux rangées de houppes semblables. L'un représente l'animal vu sur le dos, l'autre le représente vu sur le ventre.		
284. 8.	περὶ φυσάλω	. . . . .	περὶ φυσάλω ἰχθύος τῦ ἐρυθραίω.	περὶ φυσάλω τῦ ἰχθύος τοῦ ἐρυθραίω.	*Idem.*	
— 13.	αὐτῦ	. . . . .	αὐτὸν	αὐτὸν		
286. 5.	τὸν ὄγκον	εἰς ὄγκον	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
Avant la la 11.e l.	. . . . .	περὶ ἰχθύος ἰνδῦ	Même titre, et figure d'un poisson de médiocre grosseur, fort noir.	Même titre; fig. d'un petit poisson brun, dans l'eau.	Même titre.	
288. 5.	δεῖ	. . . . .	δὴ	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
Avant la 6.e lig.	. . . . .	. . . . .	Figure d'un crocodile.	Fig. d'un crocodile au bord de l'eau et auprès d'un palmier.		
— 6 et 7.	περὶ κροκοδείλω κ. τ. λ.	περὶ κροκοδείλω, rien de plus.	*Idem.*	περὶ κροκοδείλου ἐνύδρω.	*Idem.*	περὶ κροκοδείλω.
— 8.	νήχεται	. . . . .	. . . . .	νίχεται	*Idem.*	
— 10.	φορητὸν	φορυτὸν.				
290. 6.	ῥάμφος	. . . . .	. . . . .	ῥάφος	*Idem.*	
— 11.	περὶ ἰχνεύμονος.	Point de titre.	Le titre et une fig. mal faite d'une sorte de rat.	Ni titre, ni fig.	Point de titre.	
292. 4.	ἐπιτρέπων	. . . . .	ἐπιτρέπον	*Idem.*		
— 5.	ἐπιζέων	ἀναζέων	En var. ἀναζίων			
294. 4.	δειπνεῖ	δίπνει				
— 5.	ἀρύειν	ἀρύτιν				
— 6.	φυσικῆς	. . . . .	. . . . .	φυσικῇ	*Idem.*	
296. 9.	θλῶν	κλῶν	. . . . .	En var. κλῶν	*Idem.*	
Avant la 10.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson dont les lèvres sont recourbées en dehors.	Fig. d'un poisson long et noir, tout différent de celui ci-contre.		
— 10.	περὶ κοκτύφων	. . — . .	περί κοκ. θαλατ-λίων	*Idem.*	*Idem.*	
— 14.	ζητεῖν	. . . . .	σκοπεῖν	*Idem.*	*Idem.*	
300. avant la 1.re l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une sorte de raie.	*Idem.*		
— 1.	περὶ βοὸς	. . . . .	περὶ βοὸς θαλατ-λίω	*Idem.*	*Idem.*	

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
300. 3.	ἰλὺν	. . . . .	ὑλὴν	*Idem.*	*Idem.*	ὑλὺν.
— 9.	ἄγχεται.	. . . . .	ἀχθεται, en var. ἄγχεται	. . . . .	. . . . .	ἄχθεται
302. avant la 1.re lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson large, à écailles, rayé.	*Idem.*		
— 3.	πόας	. . . . .	En var. χλόης			
— 4.	ἠθροισμένος	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	οἰθροισμένος
Avant la 9.e lig.	. . . . .	. . . . .	Un polype assez bien.	*Idem.*		
304. 1.	ϛρογεῖ	ϛρογῆ				
— 8.	τὸ λαγθάνον	π λαγθάνον	π, et en var. τὸ λαγθ.	π λαγθάνον	*Idem.*	
306. 3.	τὺς καρκίνους	. . . . .	Il y avoit dans le texte, τὸν καρκίνον, et en var. τὺς καρκίνους. On a rayé τὸν ον	. . . . .	. . . . .	τὸν καρκίνον
308. 3.	θέλη	θέλοι				
Avant la 7.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson long à écailles.	*Idem.*		
— 7.	περὶ λάβρακος	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Point de titre.
Avant la 12.e l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson long, rond, sans nageoires; deux espèces de barbes.	*Idem.*		
— 13.	δόλον	βόλον	*Idem.*	*Idem*, et en var. δόλον	βόλον	
310. avant la 6.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une sèche.	Fig. d'une sèche, mieux que dans le Ms. 2737.		
— 10.	λαμβάνει	λαγθάνει				
312. avant la 4.e l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'une raie, armée d'un petit aiguillon.	Fig. d'une sorte de raie noire; la queue armée d'un aiguillon.		
— 4.	περὶ τρυγόνων	. . . . .	περὶ τρυγόνων θαλατίων	περὶ τρυγόνος θαλασσίας	*Idem.*	Point de titre.
314. après la 2.e l.	. . . . .	Ce qui suit n'est point dans le Ms. jusqu'au vers τὴν κερδαλῆν, p. 316.	*Idem.*	Il y a trois vers de plus après le vers ᾗ τῆς ἁλιεῖς. *V.* la note (1).	*Idem.*	Ce qui suit n'est point dans l'édition, jusqu'au vers τὴν κερδαλῆν, p. 316.
— 7.	φθορᾶς	. . . . .	. . . . .	. . . . .	φορᾶς	
316. 1.	αὖθις	. . . . .	. . . . .	λοιπὸν	λοιπὸν	
— 4.	τ' αὐτὺς	. . . . .	. . . . .	αὐτὺς τ'	*Idem.*	

(1) Οὕτωγ φασὶ καὔποτε ζῶων τυχὴ, Τρωθῆν ἀφειδῶς τοῖς ὅπλοις αὐτοῖς πάλιν, Οὐκ εἰς μακρὰν θέθνηκεν οἰκτίσῳ μόρῳ.

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
316 Avant la 5.e l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson dont les nageoires semblent des moignons.	Figure d'un poisson long, avec le nom κερδαλή.		
5.	περὶ ἀλώπεκος	. . . . .	περὶ κερδαλῶν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 6.	κερδαλῆν	κερδαλὴν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
320. avant la 1.re lig.	. . . . .	Il ne paroît presque point de vestige de titre en cet endroit, et dans plusieurs de ceux qui précèdent et qui suivent; mais la 1.re lettre de chaque art. est une capitale en rouge.	Fig. d'un poisson de couleur glauque, la nageoire du dos et celle du ventre fort épineuses.	*Idem.*		
— 1.	περὶ ἰουλίδων καὶ λαγωῦ	. . . . .	περὶ ἰουλίδων, et rien de plus.	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 2.	φύει	. . . . .	Κύει			
322. avant la 1.re l.	. . . . .	. . . . .	Poisson large eu égard à sa longueur.	Poisson tout différent de celui du Ms. 2737; à écailles; des raies transversales, obliques, couleur d'or; nageoire du dos très-piquante.		
— 2.	τῆς ἀνθίας	ταῖς ἀνθίαις	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 8.	μακροῖς καὶ τομοῖς	μικροῖς καὶ τομοῖς	*Idem.*	En var. μικροῖς καὶ τομοῖς	*Idem.*	
Avant la la 9.e l.	. . . . .	. . . . .	Deux pinnes assez bien peintes.	La pinne n'est ici qu'après le Ναυκράτης. Figure d'une pinne très-bien faite.	La pinne n'est qu'après le Ναυκράτης.	
324. 9.	ἔλαμψιν	. . . . .	ἔλαμψιν	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
— 10.	κινήμενος	κινήμενον				
326. 3.	ξανθοῖσι πλοχμοῖς	. . . . .	ξανθοῖς πλοκαμοῖς	*Idem.*	*Idem.*	
— 4.	ἀναργῶντας	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ἀναργοῦντας	
Ibid.	νυμφίους	. . . . .	En var. νυμφίοις			
Avant la 5.e l.	. . . . .	Point de titre, mais une capitale rouge.	Un titre, περὶ καρκίνων, et un crabe bien peint.	Même titre, et deux crabes bien peints.	Même titre.	
328. 8,	πλεῖον	πλεῖσον	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	
Avant la 13.e l.	. . . . .	. . . . .	Fig. d'un poisson long; il a une pointe qui sort en avant de la	Figure d'un poisson plat, presque rond, noir, armé de longs piquans		

Digitized by Google

Édition de de Pauw. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
		mâchoire inférieure.	sur le dos. Cet article est dans le Ms. après l'art. περὶ περσίων, p. 322.			
328. 13.	περὶ μυός.	. . . . .	περὶ μυὸς θαλαττίου.	*Idem.*	*Idem.*	
— 14.	σεσφυὲς	σεσφυὲν				
330. 6.	ψίχας	. . . . .	ψίχας	*Idem.*	*Idem.*	
Avant la 9.e lig.	. . . . .	. . . . .	Un poisson long, rayé, bleuâtre, à écailles.	Fig. à-peu-près semblable.		
332. 1.	εἰσρυεῖς	. . . . .	εἰς ῥυεὶς	*Idem.*	*Idem.*	
Après la 1.re lig.	. . . . .	Ce qui suit n'est point dans le manuscrit, jusqu'à περὶ ἀφυῶν, page 334.	*Idem.*	Un beau poisson, long, jaune doré.	. . . . .	Ce qui suit n'est pas dans l'éd. jusqu'à περὶ ἀφυῶν.
— 2 et 3.	περὶ κιχρέως κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	περὶ ἰχθύος τοῦ καλουμένου ἀδωνιδος	*Idem.*	
— 4.	ἰχθύς πίς ἐστι	. . . . .	. . . . .	. . . . .	ἐς' ἄλλος ἰχθῦς	
— 15.	τόπου τ'	. . . . .	. . . . .	τόπου γ'	*Idem.*	
334. 9.	Νέου	. . . . .	. . . . .	ἀνδρὸς	*Idem.*	
— 11.	κύμασί	. . . . .	. . . . .	κύμασι	*Idem.*	
Avant la 13.e lig.	. . . . .	. . . . .	Fig. de trois petits poissons sans nageoires.	Plusieurs petits poissons bleuâtres, trois isolés; deux paires entrelacés.		
336. 1.	δεδίκασιν	δεδίκασι	. . . . .	. . . . .	δεδίκασι	*Idem.*
Avant la 4.e lig.	. . . . .	. . . . .	Un poisson tout rouge; quelque ressemblance avec celui du Ms. du Panthéon.	Poisson à écailles, rayé, rouge; deux nageoires piquantes sur le dos.		
— 7.	θνησιδίοις	θνησειδίοις				
Avant la 9.e lig.	. . . . .	. . . . .	Un poisson long; deux nageoires à la poitrine; la mâchoire supérieure terminée en crochet.	Fig. d'un poisson semblable pour le corps; la lèvre supérieure se relève et forme un gros bourrel.		
338. 4.	τίμιν	. . . . .	. . . . .	τίμιν	*Idem.*	
— 6 et 7.	Τὰς δὲ κ. τ. λ. Ἴσησι κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Ces deux vers ne sont point dans l'édition.
— 9.	. . . . .	Le Ms. finit en cet endroit.	*Idem.*	. . . . .	. . . . .	L'édition finit en cet endroit.

Digitized by Google

ÉDITION DE DE PAUW. Pag. Lig.	Texte.	Ms. N.° 1630.	Ms. N.° 2737.	Ms. du Panth.	Ms. N.° 2526.	Édition de 1533.
338. avant la 10.e l.	. . . . .	Il n'y a plus rien dans le Ms.	. . . . .	Une coquille du genre de celles qui fournissent la pourpre; bien peinte.		Il n'y a plus rien dans cette édition.
— 11.	εὖ τ' ἄν	. . . . .	. . . . .	ὅταν	*Idem.*	
— 12.	τροφὴν δὲ κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	τροφὴν βρετίαν αὐτὴν θράσῃ	τροφὴν βρ. αὐτὴ θρ.	
340. 11.	δόλου	. . . . .	. . . . .	. . . . .	σοφίλου	
— 2.	μὴν	. . . . .	. . . . .	μὰν	*Idem.*	
— 3.	ὀσφάκοισι	. . . . .	. . . . .	ὀσφέκεσσι		
Avant la 12.e lig.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Un nautile voguant sur l'eau; très-bien peint.		
— 13.	πὶς πολύπων δ' αὖ	. . . . .	. . . . .	πὶς δ' αὖ πολύπων	*Idem.*	
342. 3 et 4.	Οἷα βιήρες κ. τ. λ. Οὐκ ἂν κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	Οἷα τριήρης ὁλκὰς ἠγλαισμένη, Οὐ ῥηθοσύνως ἔχε τῇ ξένῃ θέᾳ	*Idem.*	
— 6.	ἔλιξ' ἢ οἷον	. . . . .	. . . . .	ἕλιξιν οἷον	*Idem.*	
— 12.	δίκην	. . . . .	. . . . .	πίως δίκην	*Idem.*	
— 14.	ῥέμα	. . . . .	. . . . .	ῥέματι	*Idem.*	
344. 7.	λαῖφος	. . . . .	. . . . .	λέφος	*Idem.*	
— 8.	ἤδισα	. . . . .	. . . . .	ἥδισα	*Idem.*	
— 11.	ἄντλῳ	. . . . .	. . . . .	En var. αὔπου	*Idem.*	
— 12.	ἁλὸς	. . . . .	. . . . .	Πόντου	*Idem.*	
— 13 et 14.	Κίνδυνον κ. τ. λ. Παρεφραμόντ' κ. τ. λ.	. . . . .	. . . . .	Ὡς ἂν τὸν ἐχθρῖ κίνδυνον ἀποδράσῃ et en variante, Ὅς ἂν τὸν ἐχθρὸν τ' πανώλιν ἐκφύγῃ Καὶ μιν παρεφραμόντα ὡς ὅταν ἴδῃ	ὡς ἂν τὸ ἐχθρὸν (sic); le reste semblable. Même variante.	

Digitized by Google

NOTICE

D'un Recueil de pièces en turk, en arabe et en persan, formant le N.° 79 des Mss. Turks de la Bibliothèque nationale.

Par le C.en LANGLÈS.

CE recueil contient 233 feuillets, qui sont cotés depuis un jusqu'à 465 : l'écriture en est belle ; quoique en caractères Turks, elle est la même pour les pièces Arabes et Persanes. Ce sont des lettres et diplomes écrits de la part des empereurs Othomans, et de plusieurs monarques et princes d'Asie et d'Égypte, depuis le commencement de la monarchie Othomane. Ces pièces contiennent plusieurs traits d'histoire; on y voit le génie des différentes nations Musulmanes, et leur manière de penser sur-tout à l'égard des Chrétiens. Elles peuvent servir à l'éclaircissement de certains points de l'histoire. Voici une notice des principales pièces de ce recueil.

صورت ملك نامهٔ از سلطان اورخان

Pag. 1.re *Commandement,* en turk, *du sulthân Orkhân,* en faveur d'un nommé Hhamzeh, homme de loi, حمزه فقیه pour l'investiture d'une terre ; à Brousse en l'an 754 de l'hégire [1353].

از سلطان اورخان به پسر قرمان

Pag. 1. *Lettre,* en persan, *du sulthân Orkhân, au fils de Qaramân, prince du Qaramân,* par laquelle il lui fait part des conquêtes de son fils Soléïmân sur les Grecs, entre autres de la prise de Galypoly. La réponse, *pag. 2,* est dans la même langue. Ces deux lettres sont sans date.

صورت برات سلیمان شاه بن سلطان اورخان

Pag. 3. *Brevet,* en turk, *du gouvernement de Nicomédie* ازنیق,

Digitized by Google

donné par le sulthân Orkhân à son fils Soleïmân, au commencement du mois de reby'i êl-êwel, l'an de l'hégire 733 [1332].

عرض سلیمان شاه بسلطان اورخان

Pag. 7. *Lettre* (1), en turk, *du prince Soleïmân au sulthân Orkhân son père*, sur plusieurs nouvelles concernant la guerre contre les Grecs. Cette lettre est sans date, mais la réponse, *pag. 9*, est de l'an 760 de l'hégire [1358].

محبّت نامهٔ شیخ حسن جلایر دیکر بسلطان اورخان

Pag. 10. *Lettre d'amitié*, en persan, *de Cheykh Hhaçan djelaïr dyguér, roi de Perse, au sulthân Orkhân*, sur quelques expéditions militaires. Écrite au commencement du mois de cha'bân, l'an de l'hégire 704 [1304]. La réponse, *p. 13*, qui est aussi en persan, contient des détails sur la guerre contre les Grecs; elle est de la fin du mois de dzoûl-hhadjah de la même année.

از سلطان اورخان بپسر کرمیان

Pag. 16. *Lettre*, en persan, *du sulthân Orkhân au fils de Guermyân, prince de la Natolie*, par laquelle il lui fait part de plusieurs exploits et de quelques avantages remportés sur les Grecs. La réponse qui suit est en la même langue. Ces deux lettres sont sans date.

سلطان مرادخان غازی دروقت شکست قرآل بد فعّال بپسر قرمان فرستادهٔ

Pag. 18. *Lettre*, en persan, *du sulthân Mourâd, I.er du nom, au fils de Qaramân, prince du Qaramân*, par laquelle il lui fait part de ses exploits et de la défaite du *Qraâl* (l'empereur Grec). Il écrit de Brousse, در مقام بورسا au commencement du mois de reby'i êl-âkher, l'an de l'hégire 767 [1365]. La réponse, *pag. 20*, est en la même langue et sans date.

(1) Le mot original est عرض *i'rz* [requête], et non نامه *nâmeh*, [lettre]. Le premier est plus respectueux; le second, en style diplomatique, ne s'emploie que d'égal à égal.

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

سلطان مرادخان بسلطان اویس فرستاده

Pag. 21. *Lettre*, en persan, *du sulthân Mourâd au sulthân Ouvèïs, roi de Perse*, contenant des protestations d'amitié. Elle est sans date; mais la réponse qui suit, *p. 23*, en la même langue, est du commencement du mois de reby'i êl-êwel, l'an de l'hégire 763 [1361].

سلطان مرادخان براي فتح ادرنه بجانب سلطان اویس پادشاه عجم فرستادهٔ

Pag. 25. *Autre Lettre*, en persan, *du même au même*, par laquelle il lui fait part de la prise d'Andrinople; il lui donne la description de cette ville. La lettre est écrite à Brousse, au commencement du mois dzoûl-qa'deh, l'an de l'hégire 763 [1361]. La réponse, *p. 27*, qui est en la même langue, est du commencement du mois de djemâdy êl-êwel, l'an de l'hégire 764 [1362].

سلطان مرادخان ببسرش یلدرم بایزید را نوشته

Pag. 28. *Lettre*, en turk, *du sulthân Mourâd, au prince Bâyazyd, son fils, surnommé la Foudre*, par laquelle il lui ordonne quelques expéditions contre les Grecs. Écrite d'Andrinople, l'an 763 de l'hégire [1361]. La réponse, *p. 29*, en la même langue, est sans date, et signée بنك بایزید *esclave Bâyazyd.*

سلطان مرادخان براي صاوجي بیك به علي بیك ابن قرمان فرستادهٔ

Pag. 30. *Lettre*, en turk, *du sulthân Mourâd à A'ly bey, fils de Qaramân, prince du Qaramân, au sujet de Ssâoudjy bey, prince Othoman*, qu'il a vaincu en bataille rangée, pris et fait aveugler. Il écrit de Brousse, l'an 787 de l'hégire [1385].

عرض اینجه بلبان به سلطان مراد خان براي تسخیر صوفیه

Pag. 31. *Requête*, en turk, *d'Yndjeh-belbân, général d'armée, au sulthân Mourâd*, par laquelle il l'informe de la manière dont

Digitized by Google

il s'est rendu maître, en son nom, de la ville de Ssoufyeh [Sophie] et de toute la province. Par sa réponse, le sulthân Mourâd mande à ce général, qu'en récompense de ses services, il lui donne à vie le gouvernement de cette province, qu'il lui en envoie les provisions avec un beau cheval et deux robes d'honneur (1). Cette réponse est datée d'Andrinople ادرنه du milieu du mois de redjeb, l'an de l'hégire 788 [1386].

بسلطان مراد خان محمود بيك حاكم سيدي شهري فرستاده

Pag. 33. *Exposé,* en turk, *de Mahhmoud bey, gouverneur de Sydy chehery,* ville qui est aujourd'hui du gouvernement du Qaramân, *au sulthân Mourâd,* au sujet des invasions faites par A'ly bey, prince du Qaramân, dans son gouvernement. Il est sans date.

از سلطان مراد خان به قضاة اناطولي

Pag. 33. *Ordre du sulthân Mourâd aux Qâdhy de la Natolie.* Il leur enjoint de faire tous les préparatifs nécessaires pour l'expédition qu'il médite contre A'ly bey, fils de Qaramân, prince du Qaramân, qui a pillé et ravagé la province de Sydy chehery. Écrit à la fin de ramadhân, l'an de l'hégire 788 [1386].

معذرت نامهٔ بسر قرمان بسلطان مراد خان

Pag. 34. *Lettre d'excuse,* écrite en persan *par A'ly bey, prince du Qaramân, au sulthân Mourâd.* Elle est sans date.

در محاربهٔ قوس اوا سلطان يلدرم بايزيد خان بروجه خفا

اين نامه را بقاضئ برسوسا فرستادهٔ

Pag. 35. *Ordre,* en turk, *du sulthân Bâyazyd Ildrim* [la foudre], *qui contient la description de la victoire qu'il a remportée dans*

(1) خلعة *Khila't;* ce sont les robes fourrées que les souverains Asiatiques envoient à leurs officiers ou à leurs ministres quand ils veulent les récompenser ou leur faire couper la tête. Dans ce dernier cas, le *Khila't* est une espèce d'appât que l'on présente à l'homme en place dont on craint le crédit dans la ville qu'il habite; le respect dû aux présens du sulthân l'oblige de sortir pour aller le recevoir à quelque distance : aussitôt des émissaires s'emparent de sa personne, ou lui abattent la tête.

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

la plaine de Qous-âvâ [Cosavie]; adressée au Qâdhy de Brousse. Au milieu du mois de cha'bân, l'an de l'hégire 791 [1388].

سلطان يلدرم بايزيد خان بعد از شهادت سلطان مراد خان غازي بروجه خفا بقاضئ بروسا فرستادهٔ

Pag. 40. *Ordre*, en turk, *du sulthân Bâyazyd au Qâdhy de Brousse*, par lequel il lui fait savoir la mort du sulthân Mourâd son père, assassiné par un traître Grec. Il lui enjoint, en lui envoyant le corps de son père et celui du prince Yâ'qoub son frère, qu'il avoit fait étrangler, de les cacher à Brousse, de tenir la mort de son père secrète, et de ne paroître occupé que de réjouissances pour la victoire remportée sur les Hongrois. De Qous-âvâ, même date que celle ci-dessus.

سلطان الاعظم يلدرم بايـزيدخان به ملك الناصر سلطان محمد بن قلاون پادشاه مصر را فرستادهٔ

Pag. 41. *Lettre*, en arabe, *du sulthân Yldrim Bâyazyd à Mélik Nâsser, sulthân Mohhammed, fils de Qalâoun, roi d'Egypte.* Elle est pleine d'emphatiques protestations d'amitié; datée du 6 du mois de chawâl, l'an de l'hégire 793 [1390]. La réponse, *p. 44*, non moins emphatique, en la même langue, est sans date.

در ظهور تيمور مغرور از جانب قرا يوسف شاه تبريز بيلدرم خان آمد

Pag. 45. *Lettre*, en persan, *de Qarâ Youçouf châh, roi de Tauris, au sulthân Bâyazyd, sur l'agrandissement de Tymour* [Tamerlan]. Cette lettre, aussi bien que la réponse, *p. 46*, sont sans date (1).

(1) Sans la crainte d'étendre excessivement cette notice, qui est déjà assez considérable, je me serois un peu appesanti sur ce point d'histoire, et j'aurois fait des rapprochemens très-piquans entre le contenu de ces différentes lettres et certains passages de la *vie* et des *instituts politiques et militaires* de Tymour. Peut-être aurai-je occasion d'y revenir.

بيلدرم

Digitized by Google

سلطان احمد جلایر پادشاه بغداد برای خروج تیمور بیلدرم خان فرستاده

Pag. 47. *Lettre*, en persan, *du sulthân Ahhmed djélâïr, roi de Baghdâd, sur le même sujet, au sulthân Bâyazyd.* Cette lettre est sans date; mais la réponse est du mois de cha'bân, l'an de l'hégire 798 [1395].

نبیرهٔ شاه شجاع شاه منصور که پادشاه شیراز بود برای خروج تیمور مقهور بسلطان یلدرم خان فرستاده

Pag. 50. *Lettre*, en persan, *du sulthân Manssour roi de Chyrâz, au sulthân Bâyazyd, sur le même sujet.* Cette lettre et la réponse, *p. 58*, sont sans date.

در سفر قسطنطنیهٔ عظمی یلدرم خان هنربروغا بقضاة ممالک نوشته

Pag. 60. *Ordre*, en turk, *du valeureux sulthân Bâyazyd aux qâdhy de l'empire, pour les préparatifs du siége de Constantinople;* délivré à Andrinople sa capitale, ادرنه دار السلطنه dans le mois de reby'i êl-êwel, l'an de l'hégire 797 [1394].

عرض اورنوس بیك که در محاربه و محاصرهٔ قسطنطنیهٔ عظمی بیلدرم خان فرستاده

Pag. 61. *Relation*, en turk, *par Ournous bey au sulthân Bâyazyd*, des avantages qu'il a remportés sur les Grecs; écrit pendant le siége de Constantinople. Sans date.

در وقت محاصرهٔ قسطنطنیه بقضاة اسلام نوشته

Pag. 61. *Ordre*, en turk, *du sulthân Bâyazyd aux qâdhy de l'empire;* pour célébrer par des réjouissances la victoire qu'il a remportée le vendredi 11 de sséfer, l'an 798 [1395], sur le roi

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

de Hongrie, pendant le siége de Constantinople; il leur en fait le détail. Écrit au camp de Nykopoly, نيكبولي, le 15 du même mois.

بشارت نامهٔ يلدرم خان به سليمان شاهٔ براي انهزام قـــرآل بد فعال

Pag. 64. *Lettre,* en turk, *du sulthân Bâyazyd au prince Soleïmân son fils, sur le même sujet.* Il lui mande qu'il n'a pas voulu écouter les propositions de paix du qraâl [le roi de Hongrie]; qu'il a fait emprisonner à Brousse les ambassadeurs que celui-ci lui avoit envoyés : il lui enjoint de se rendre avec toutes ses troupes, au temps marqué, dans la plaine de Mykhâlydje ميخاليج Cette lettre est écrite de Brousse, au commencement du mois de djémâdy êl-êwel, l'an de l'hégire 798 [1395]. La réponse est sans date.

مكتوب تيمور بسلطان يلدرم بايزيد خان

Pag. 65. *Lettre,* en arabe, *de Tymour* [ou Tamerlan] *au sulthân Bâyazyd,* conçue en termes impérieux et menaçans. La réponse du sulthân Bâyazyd n'est remplie que d'invectives et d'injures atroces. Ces deux lettres sont sans date. Pag. 67, 73 et 81, lettres et réponses des mêmes princes, sans date.

تيمور جسور مغرور براي صلح بيلدرم خان نوشته

Pag. 86. *Autre lettre,* en persan, *du même au même,* par laquelle il témoigne au sulthân Bâyazyd le desir qu'il auroit de vivre en bonne intelligence avec lui. On voit, par ces lettres, le sujet de la rupture entre ces deux princes : orgueil et férocité dans les lettres du sulthân Bâyazyd; celles de Tamerlan, quoique impérieuses, sont écrites avec plus de dignité. Cette dernière lettre est sans réponse et sans date. Elle finit à la page 91.

مكتوب سلطان محمّد خان بملك النّاصر محمّد

Pag. 101. *Lettre,* en arabe, *du sulthân Mohhammed, I.er du nom, à Nâsser Mohhammed, sulthân d'Égypte,* pour le congratuler sur son avénement au trône; elle est pleine de protestations d'amitié, accompagnée d'une ambassade et de présens qui

Digitized by Google

consistent en cinq *neuvaines* de pièces d'étoffes de Grèce, trois de celles qui se fabriquent dans le pays des Francs, et en deux paquets d'étoffes de Perse. Il l'écrivit vers le milieu du mois de dzoûl-hhadjah, l'an de l'hégire 817 : par la réponse, qui est aussi en arabe, le sulthân d'Égypte annonce au sulthân Mohhammed, qu'il lui envoie, par son ambassadeur, deux beaux chevaux avec leurs selles garnies d'or et d'argent, cinq *neuvaines* de pièces d'étoffes d'Égypte, et quatre de celles des Indes et d'Alexandrie. Daté du commencement du mois de cha'bân, l'an de l'hégire 818 [1415].

نامهٔ حمزه بیك ولد ازمیر دروقت روکردان شدن ازموسی چلبی بسلطان محمّد خان فرستاده

Pag. 104. *Lettre*, en persan, *de Hhamzeh bey, fils d'Izmyr, au sulthân Mohhammed*, dans laquelle il lui parle de Mouça Tchéléby son frère, dont il a abandonné le parti. Cette lettre est sans date; la réponse, dans la même langue, est datée du mois de réby'i êl-sçâny, l'an de l'hégire 818 [1415], à Ssoufyeh.

حکم سلطان محمّد خان بقاضي بروسا برای قتل موسي چلبي

Pag. 106. *Ordre du sulthân Mohhammed au qâdhy de Brousse*; par lequel il lui apprend que son frère Mouça a été défait et mis à mort par son ordre; il lui enjoint de faire publier et divulguer cette nouvelle. Daté de Philippopoli, فلبه l'an de l'hégire 818 [1415], dans le mois de réby'i êl-âkher.

بسلطان محمّد خان از محمّد بیك پسر فرمان آمد

107. *Lettre*, en persan, *de Mohhammed bey, prince du Qaramân, au sulthân Mohhammed*, pour le féliciter de la victoire remportée sur Mouça son frère; il lui envoie deux chevaux. Cette lettre est sans date, aussi bien que la réponse du sulthân, qui est dans la même langue.

از شاهرخ بن تیمور بسلطان محمّد خان

Pag. 109. *Lettre*, en persan, *de Châh-rokh, fils de Tymour*,

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

au sulthân Mohhammed ; par laquelle il lui mande qu'il avoit appris qu'il s'étoit défait de ses trois frères les princes Soléïmân, Yça, et Mouça, en les faisant mourir suivant la coutume des Othomans ; il le désaprouve, et lui dit que ce n'est pas l'usage des empereurs Ilkhânyens ; il lui parle de Qarâ youçouf, l'ennemi de Tymour et de Châh-rokh. Cette lettre est écrite de Samarqand, à la fin du mois de chawâl, l'an de l'hégire 817 [1416]. Le sulthân Mohhammed par sa réponse, qui est en la même langue, tâche de justifier sa conduite. Cette lettre est sans date.

نامه قرا اسکندر بن قرایوسف بسلطان محمّد خان

Pag. 113. *Lettre*, en persan, *de Qarâ îskender, fils de Qarâ youçouf, au sulthân Mohhammed,* au sujet de Châh-rokh ; il en joint une que son père a interceptée, écrite à Châh-rokh, par O'sçmân Qarâ youlouk contre les intérêts du sulthân. *Pag. 114,* نامه عثمان قرایولك بشهرخ بن تیمورکه قرایوسف ببسس خود قرا اسکندررا کرفته ارسال کرده واونیزبسلطان محمد خان فرستاده

Ces deux lettres et la réponse du sulthân Mohhammed sont sans date et en persan.

معذرت نامه عثمان قرایولك بسلطان محمّد خان

Pag. 116. *Lettre,* en persan, *de O'sçmân Qarâ youlouk au sulthân Mohhammed,* par laquelle il désavoue la lettre que Qarâ îskender lui a envoyée, prétendant qu'elle est controuvée. Par sa réponse, qui est en la même langue, le sulthân Mohhammed lui mande qu'il est persuadé de tout ce qu'il lui dit et de la sincérité de son amitié. Ces deux lettres sans date.

نامهٔ سلطان خلیل شیروان شاه بسلطان محمّد خان

Pag. 118. *Lettre,* en persan, *du sulthân Khalyl, roi de Chyrvân, au sulthân Mohhammed,* au sujet de Châh-rokh, qui se préparoit à aller attaquer Qarâ youçouf. La réponse du sulthân Mohhammed est en la même langue. Ces deux lettres sans date.

Digitized by Google

فتح نامهٔ سلطان محمّد خان بقرایوسف شاه تبریز درکوفتاری ورها کردن محمّد بیك بسرقرمان

Pag. 122. *Lettre*, en persan, *du sulthân Mohhammed à Qarâ youçouf, roi de Tauris;* elle contient le détail de la victoire qu'il a remportée sur Mohhammed bey, prince du Qaramân, qu'il a fait prisonnier, ensuite élargi et rétabli dans ses états. La réponse et la réplique sont aussi en persan; les deux premières lettres sont sans date. La réponse est datée de Brousse, du commencement du mois de Mohharem, l'an de l'hégire 822 [1419].

نامهٔ شاه رخ بن تیمور بسلطان محمّد خان برای قره یوسف

Pag. 127. *Lettre*, en persan, *de Châh-rokh, fils de Tymour* [Tamerlan], *au sulthân Mohhammed, au sujet de Qarah youçouf,* écrite dans le mois de dzoûl-hhâdjah, l'an de l'hégire 823 [1420]. La réponse, qui est en la même langue, est sans date.

نامهٔ قرا اسکندر بن قرا یوسف بسلطان الاعظم محمّد خان برای انهزام عثمان قرا یولك

Pag. 131. *Lettre*, en persan, *de Qarâ îskender, fils de Qarâ youçouf, au sulthân Mohhammed,* sur la défaite de O'sçmân Qarâ youlouk. La réponse, *p. 134,* est dans la même langue, et écrite de Brousse. Ces deux lettres sont sans date.

نامهٔ سلیمان بیك ابن ذوالقدر برای افتادن سلطان محمّد خان از اسپ در ولایت انکروس منجوس

Pag. 135. *Lettre de Soleïmân bey, fils de Dzoûl-qadr, au sulthân Mohhammed,* sur sa chute de cheval dans la *profane Hongrie.* Cette lettre et la réponse sont sans date et en persan.

نامهٔ سلطان محمّد خان بملك المؤید شیخ محمود

Pag. 136. *Lettre*, en arabe, *du sulthân Mohhammed à Melik ûl-mouïed cheykh Mahhmoud, sulthân d'Égypte,* contenant des

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

protestations d'amitié, et écrite de Brousse le 4 du mois de chawâl, l'an de l'hég. 822 [1419]. La réponse, dans la même langue est du 17 du mois de sséfer, l'an de l'hég. 824 [1421].

صورت برات خطابت

Pag. 140. *Brevet,* en turk, *qui établit Hhâdjy Pâchâ, prédicateur d'une mosquée à Brousse;* donné à Andrinople, l'an de l'hég. 824 [1421], au commencement de Dzoûl-qa'deh.

تهنیهٔ جلوس سلطان مراد خان از میرزا جهانشاه

Pag. 141. *Lettre de complimens,* en persan, *de Mirzâ-djihân-châh, roi de Perse, au sulthân Mourâd,* sur son avénement au trône; il lui envoie, par son ambassadeur, quelques présens. Cette lettre et la réponse sont en persan, remplies de protestations d'amitié, et sans date.

نامهٔ سلطان مراد خان بفرزند قرمان

Pag. 145. *Lettre,* en persan, *du sulthân Mourâd au fils de Qaramân, prince du Qaramân,* par laquelle il lui annonce la défaite du faux Moussthafa, qui se disoit prince Othoman, et qu'il a fait prendre. Cette lettre et la réponse, *p. 147,* sont sans date, et en persan.

از پادشاهٔ شیروان بسلطان مراد خان

Pag. 147. *Lettre d'amitié,* en persan, *du roi de Chyrvân au sulthân Mourâd.* La réponse, la réplique, et la réponse à la réplique, sont aussi en persan. Toutes ces lettres sont sans date.

از عثمان قرایولك بسلطان مراد خان

Pag. 166. *Lettre,* en persan, *de O'sçman Qarâ youlouk au sulthân Mourâd,* sur les guerres et les conquêtes faites par Châh-rokh. La réponse est aussi en persan. Ces deux lettres sont sans date.

از ابراهیم بیك قرمان بسلطان مراد

Pag. 168. *Lettre,* en persan, *d'Ibrâhym bey, fils de Qaramân, prince du Qaramân, au sulthân Mourâd,* pour le congratuler sur

Digitized by Google

ses exploits et les avantages remportés sur les Chrétiens. La réponse est en la même langue. Ces deux lettres sont sans date.

از علي بيك بن عثمان قرايولك بسلطان مراد

Pag. 172. *Lettre d'amitié*, en persan, *de Aly bey, fils de Qarâ youlouk, au sulthân Mourâd.* La réponse est en la même langue. Ces deux lettres sont sans date.

از حمزه بيك بن عثمان قرايولك بسلطان مراد خان

Pag. 175. *Lettre d'amitié*, en persan, *de Hhamzeh bey, fils de O'sçmân Qarâ youlouk, au sulthân Mourâd.* La réponse est aussi en persan. Ces deux lettres sont sans date.

نامهٔ بسر قرمان براي فتح زغره وكملجنهٔ بسلطان مراد خان

Pag. 180. *Lettre*, en persan, *du fils de Qaramân, prince du Qaramân, au sulthân Mourâd*, pour le féliciter de la conquête de Zaghrah et de Kemeldjeneh. Cette lettre est sans date. La réponse, qui est aussi en persan, est du commencement du mois de redjeb, l'an de l'hégire 764 [1362].

نامهٔ جانيك خان بسلطان مراد خان براي تهنيه فتح زغره وكملجنه

Pag. 182. *Lettre de complimens*, en persan, *de Djânyk khân au sulthân Mourâd*, sur le même sujet que ci-dessus. Cette lettre est sans date. La réponse, en la même langue, est datée d'Andrinople de la fin du mois de dzoûl-hhadjah, l'an de l'hég. 770 [1368].

قرمان اوغلنه نكاح اولنان نفيسه سلطانك مهرنامه سي صورتي در

Pag. 185. *Contrat de mariage*, en arabe (1), *entre le fils de Qaramân A'ly bey, prince du Qaramân, et la sulthâne Néfyceh, fille de sulthân Mourâd, I.er du nom;* passé à la fin du mois de ramadhân, l'an de l'hégire 780 [1378].

(1) Le titre est cependant en turk comme on peut le voir ici; mais est-ce le titre original ou celui que le rédacteur du recueil a jugé à propos d'ajouter! J'adopterois volontiers cette dernière idée; car ce n'est pas l'unique exemple de ce genre qu'on trouve dans ce recueil.

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

نامهٔ شاهرخ بن تيمور براي توصيه بسر عثمان قرايولك

Pag. 188. *Lettre*, en persan, *de Châh-rokh, fils de Tymour* [Tamerlan], *au sulthân Mourâd*, par laquelle il lui recommande le fils de O'sçmân Qarâ youlouk, écrite de Samarqand, *capitale de l'empire Khâqânyen et Ylkhânyen.* La réponse est aussi en persan. Ces deux lettres sont sans date.

من السّلطان مراد خان الي الملك الاشرف برسباي سلطان المصر

Pag. 194. *Lettre*, en arabe, *du sulthân Mourâd, II.e du nom, à Melik êl-êchref bersbây, sulthân d'Égypte*, par laquelle il lui fait part de ses exploits et conquêtes sur les Chrétiens; cette lettre est du mois de dzoûl-hhadjah, l'an de l'hégire 831 [1427]. La réponse, qui est aussi en arabe, est sans date.

من السّلطان مراد الي الملك الاشرف برسباي وتعزية ولده

Page 199. *Autre lettre*, en arabe, *du même au même*, pour lui faire des complimens de condoléance sur la mort de son fils. En même temps le sulthân lui annonce qu'il a pris la ville de Salonique et fait quelques autres expéditions. Cette lettre est sans date et sans réponse.

مكتوب الملك الظاهر ابو سعيد محمّد جقمق الي السّلطان مراد خان في وقت جلوسه لسلطنة القاهرة المعزية

Pag. 205. *Lettre*, en arabe, *d'Elmelik âl-dhâher âbou-sa'yd Mohhammed Djaqmaq, sulthân d'Égypte, au sulthân Mourâd*, par laquelle il lui fait part de son avénement à la couronne. tous les *ordres* du royaume l'ayant obligé de l'accepter, à l'exclusion du fils du sulthân Bybars, qui étoit très-jeune. Écrite le 10.e du mois de djemâdy êl-êwel, l'an de l'hégire 842 [1438]. La réponse, aussi en arabe, est sans date, et contient le récit de plusieurs avantages remportés sur les Chrétiens.

نامهٔ اوزون حسن بسلطان محمّد خان ابوالفتح فرستاده

Pag. 223. *Lettre*, en persan, *d'Ouzoun Hhaçan au sulthân Mohhammed*

Digitized by Google

Mohhammed, II.e du nom, surnommé le Père de la victoire [le Conquérant], par laquelle il lui fait part de ses exploits en Perse, et de ses conquêtes. Cette lettre est sans date et sans réponse.

نامهٔ سلطان محمّدخان به اوزون حسن

P. 224. *Lettre*, en turk, *du sulthân Mohhammed khân à Oûzoun Hhaçan, roi de Perse*, par laquelle il lui déclare la guerre et lui fait savoir qu'il marche contre lui. Cette lettre, d'un style impérieux et en termes insultans; est sans date et sans réponse.

فتح نامهٔ ازجانب سلطان محمّد خان برای انهزام شروق شاه اوزون حسن درترجان بسلطان عبد الله نوشته

Pag. 225. *Lettre*, en turk, *du sulthân Mohhammed khân au sulthân A'bd-âllah*, par laquelle il lui fait part de la victoire qu'il a remportée sur Oûzoun Hhaçan. Cette lettre est sans date et sans réponse.

مکتوب محمود پاشا وزیر سلطان محمّد خان به اوزون حسن

Pag. 227. *Lettre*, en persan, *de Mahhmoud pachâ, grand vézyr du sulthân Mohhammed, à Oûzoun Hhaçan*, en réponse aux propositions de paix de celui-ci. Ce vézyr mande à Oûzoun Hhaçan que pour y parvenir, il faut qu'il commence par envoyer son fils baiser les pieds du trône du sulthân. Cette lettre est sans date.

مکتوب السلطان محمّد خان ابو الفتح الی الملك الاشرف اینال لاجل فتح القسطنطنیة

Pag. 229. *Lettre*, en arabe, *du sulthân Mohhammed le Conquérant au sulthân d'Égypte êl Mélik ûl-êchréf êynâl*, qui contient la description de la prise de Constantinople. Écrite au commencement du mois de cha'bân, l'an 857 de l'hég. [1453]. La réponse, *p. 235*, écrite dans la même langue, est sans date.

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

مكتوب سلطان محمّد خان بجانب شريف مكّه باخبر فتح قسطنطنيّه

Pag. 240. *Lettre*, en arabe, *du même au chéryf de la Mekke*, qui contient la même relation. La réponse, *p. 243*, est aussi en arabe. Ces deux lettres sont sans date.

مكتوب سلطان محمّد خان بسلطان جهانشاه حاكم اذربايجان براي فتح قسطنطنيّه

Pag. 246. *Autre lettre sur le même sujet, du sulthân Mohhammed au sulthân Djihân châh, gouverneur de l'Azerbâïdjân.* Cette lettre et la réponse sont partie en arabe, partie en persan et sans date.

نامهٔ جهانشاه بسلطان محمّد خان در وقت خصومتش با اوزون حسن

Pag. 266. *Lettre*, en persan, *de Djihân châh, au sulthân Mohhammed*, sur sa querelle avec Oûzoun Hhaçan. Cette lettre est sans date et sans réponse.

نامهٔ اوزون حسن بسلطان محمّد خان براي هزيمت سلطان جهانشاه

Pag. 268. *Lettre*, en persan, *d'Oûzoun Hhaçan au sulthân Mohhammed*, qui annonce qu'il a défait Djihân châh, le 13 de raby'i êl-sçâny 872 [1467].

سلطان محمّد خان اوغلي قرمان حاكمي سلطان مصطفي يه قرمان اوغللريله كلن اوزون حسن لشكري حربه كوندردكي نامه در

Pag. 269. *Ordre*, en turk, *du sulthân Mohhammed à son fils le prince Moussthafa, gouverneur du Qaramân*, par lequel il lui enjoint d'aller livrer bataille à Oûzoun Hhaçan, qui s'avance

Digitized by Google

avec le fils de Qaramân. Écrit au commencement du mois de sséfer, l'an de l'hégire 887 [1482], à Constantinople. Par la réponse, qui est aussi en turk, le prince Moussthafa annonce au sulthân la défaite des ennemis. Cette lettre est sans date.

مرحوم سلطان محمّد خان بسلطان حسين بيقرا نويشته

براي هزيمت اوزون حسن

Pag. 271. *Lettre*, en persan, *du sulthân Mohhammed au sulthân Hhocéin Baïqarâ*, pour lui apprendre qu'il a défait Oûzoun Hhaçan. Cette lettre est sans date et sans réponse.

مكتوب سلطان سليم خان بشاه اسمعيل

Pag. 279. *Lettre*, en persan, *du sulthân Sélym, I.er du nom, à Châh îsma'yl*, grand sofy. Elle est écrite d'un style impérieux, remplie de termes outrageans, et datée de Nicomédie نكميد au mois de sséfer, l'an de l'hég. 920 [1514]. Cette let. est sans réponse.

مكتوب سلطان قورقود بسلطان سليم خان

Pag. 283. *Lettre*, en turk, *du sulthân Qourqoud au sulthân Sélym son frère*, par laquelle il le conjure d'exécuter la promesse qu'il lui a faite de ne pas écouter les calomnies de ses ennemis. Cette lettre est sans date, ainsi que la réponse en turk, par laquelle ce sulthân l'assure qu'il n'a rien à craindre.

نامهٔ سلطان سليم خان بشاه اسمعيل

Pag. 286. *Lettre*, en persan, *du sulthân Sélym à Châh îsma'yl*, grand sofy. Cette lettre est d'un style impérieux, et conçue en termes insultans; elle est sans date et sans réponse.

نامهٔ سلطان سليم خان بشاه اسمعيل

Pag. 289. *Autre lettre*, en turk, *du même au même*, remplie de menaces, d'invectives et d'insultes, datée d'Erzendjân ارزنجان en Arménie, à la fin du mois de djemâdy êl-êwel, l'an de l'hégire 920 [1514].

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

مكتوب شاه اسمعيل بسلطان سليم خان

Pag. 291. *Lettre*, en persan, *de Châh îsma'yl au sulthân Sélym;* elle est sans date et écrite avec plus de dignité que celle du sulthân Sélym. La réponse de celui-ci, qui est du même style que la lettre précédente, est datée de la fin du mois de djemâdy êl-âkher de la même année.

نامهٔ سلطان سليم خان بسلطان سليمان خان براي انهزام شاه اسمعيل

Pag. 294. *Lettre*, en turk, *du sulthân Sélym au prince Soleïmân khân son fils*, dans laquelle il lui fait le détail de la victoire qu'il a remportée sur Châh îsma'yl. En date du commencement de redjeb, l'an de l'hégire 920 [1514].

مكتوب شاه اسمعيل بسلطان سليم خان براي مصالحه بعد از محاربهٔ جالدران

P. 297. *Lettre*, en persan, *de Châh îsma'yl au sulthân Sélym*, qui contient des propositions de paix. Écrite de Tauryz après le combat de Djâldérân, près cette ville; elle est sans date et sans réponse.

درشهزاده كي سلطان سليم ايـن نامه را سلطان يعقوب بطرب افزون فرستاده

P. 301. *Let. d'amitié*, en persan, *du sulthân Ya'qoub, fils d'Ouzoun Hhaçan, au prince Sélym*, avant son avénement à la couronne. Écrite de Qasdeq qarâ bâgh, بمقام قسدق قراباغ La réponse est aussi écrite en persan. Ces deux lettres sont sans date.

نامهٔ سلطان الوند بسلطان سليم خان بطرب افزون فرستاده

Pag. 303. *Lettre d'amitié*, en persan, *du sulthân Elvend, de la dynastie du Mouton blanc, au sulthân Sélym.* La réponse est aussi en persan. Ces deux lettres sont sans date.

مكتوب سلطان سليم خان بفرحشاد بيك اق قوينلو

Pag. 307. *Lettre d'amitié*, en persan, *du sulthân Sélym au*

Digitized by Google

prince Ferahh-châd, de la dynastie du Mouton blanc, écrite à la fin de sséfer; l'an de l'hégire 920 [1514]. La réponse, aussi en persan, est sans date.

سلطان سلیم خان به پادشاه سمرقند المخاطب بشیبك خان فرستاده

Pag. 310. *Lettre*, en persan, *du sulthân Sélym à Chéïbek khân*, qui régnoit à Samarqand dans la Transoxiane; ce prince étoit de la famille de Djenguyz-khân. Sélym ne parle dans cette lettre que de sa guerre contre le roi de Perse. Écrite à la fin de djemâdy êl-âkher, l'an de l'hégire 920 [1514]. Cette lettre est sans réponse.

مکتوب سلطان سلیم خان به سلطان احمد برادرش

Pag. 317. *Lettre*, en turk, *du sulthân Sélym au sulthân Ahhmed son frère*, par laquelle il lui fait des reproches sur sa conduite, et lui refuse l'apanage que celui-ci lui demandoit dans la Natolie pour y vivre sous sa dépendance. Cette lettre est sans date et sans réponse.

مرحوم سلطان سلیم خان شاه اسمعیله توجهنك غوری یه کوندردکی نامه در

Pag. 319. *Lettre*, en turk, *du sulthân Sélym à Ghaury, sulthân d'Égypte*, lors de son expédition contre Châh îsma'yl. Cette lettre est écrite d'un style impérieux : le sulthân Sélym mande au sulthân Ghaury, qu'il va attaquer Châh îsma'yl; elle est sans date et sans réponse.

دیاربکر بکلربکیسی بیقلی محمّد پاشاقرا خانی کسدکلك مرحوم مغفورله سلطان سلیم خانه یازدوغی عرضدر

Pag. 321. *Exposé de Mohhammed pâchâ, gouverneur du Dyârbekir, au sulthân Sélym;* il l'informe de la victoire qu'il a remportée sur Qarâ khân, général des armées du grand sofy,

Digitized by Google

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

auquel il a fait couper la tête qu'il lui envoie, avec celles de plusieurs autres de ses ennemis. Cet exposé est sans date, et en turk.

مرحوم سلطان سلیم خان این نامهٔ همایون را در عزیمت دوم قزلباش باسر قرا خان از اقشهریه سلطان غوری فرستاد

Pag. 323. *Lettre,* en arabe, *du sulthân Sélym à Ghaury, sulthân d'Égypte*, lors de sa seconde expédition contre la Perse; il lui fait le détail de la victoire que son général Mohhammed pâchâ, gouverneur du Dyârbekir, a remportée sur les Perses, et lui envoie la tête de Qarâ khân, leur général; cette lettre est datée du mois de ramadhân, l'an de l'hégire 921 [1515]. Par la réponse, qui est aussi en arabe et sans date, le sulthân Ghaury mande au sulthân Sélym, qu'il a fait faire des réjouissances publiques pour cette victoire, et qu'il lui envoie un éléphant et d'autres présens en étoffes. La réplique du sulthân Sélym à la réponse du sulthân Ghaury, est datée du mois de Djemâdy êl-âkher, l'an de l'hégire 922 [1516]. La réponse du sulthân Ghaury est sans date. Ces deux dernières lettres sont aussi en arabe : par la dernière du sulthân Ghaury, ce prince offre sa médiation pour accommoder les différens entre le sulthân Sélym et Châh îsma'yl. On voit par ces lettres, l'origine de la rupture entre le sulthân Sélym et le sulthân Ghaury.

Pag. 333. *Autre lettre*, en turk, *du même au même.*

Pag. 336. *Autre lettre*, en turk, *du même au même*, remplie de menaces et de défis, avec une déclaration de guerre, écrite au milieu de redjeb, l'an de l'hégire 922 [1516].

مرحوم سلطان سلیم خان ریدانیّه دن اهل مصره یازدغی امان نامه در

Pag. 337. *Lettre*, en arabe, *du sulthân Sélym, écrite du camp de Rey-dânyeh, près de l'Égypte, aux habitans du Caire*, par laquelle il les exhorte à se mettre sous son obéissance, écrite le 4.e de dzoûl-hhadjah, l'an de l'hégire 922 [1516].

Digitized by Google

بشارت نامهٔ سلطان سليم بسلطان سليمان

Pag. 340. *Lettre*, en turk, *du sulthân Sélym au prince Soleïmân son fils*, qui étoit resté à Constantinople; elle contient la relation de la conquête de l'Égypte. Écrite du Caire à la fin de mohharrem, l'an de l'hégire 923 [1517]. La réponse, en la même langue, est sans date.

مرحوم سلطان سليم خان ايالت مصر ايجون خاير بيكه ويردوكي بر اتدر

Pag. 347. *Brevet*, en turk, *du gouvernement de l'Égypte, en faveur de Kkâïr bey*, qui avoit trahi son prince le sulthân d'Égypte; délivré au Caire au milieu de Cha'bân, l'an de l'hégire (1023 ۱۰۲۳ lisez ۹۲۳) 923 [1517].

مكتوب سلطان سليم خان الي الغوري انشاء سعدي افندي تاج زاده بعد از انهزام شاه اسمعيل

Pag. 350. *Lettre d'amitié*, en arabe, *du sulthân Sélym à Ghaury, sulthân d'Égypte*, écrite après la défaite de Châh îsma'yl, à la fin de la lune de Reby'i el-âkher, l'an de l'hégire 922 [1516].

مكتوب السلطان سليم خان الي قانصوه الغوري انشاء سعدي افندي من ارزنجان في وقت توجهه الي محاربة شاه اسمعيل

Pag. 356. *Autre lettre d'amitié*, en arabe, *du même au même*, écrite d'Erzendjân, dans le temps que le sulthân Sélym alloit combattre Châh îsma'yl. Cette lettre est sans date.

سلطان سليم بن سليمان خان شهزاده ايكن سلطان بايزيد ايجون تسليم اولنوب سلطنت مقرّر اولد قدن

PIÈCES Turkes, Arab. et Persanes.

طرفیندن صلح اولادیوویرد کي عهد نامه در

Pag. 363. *Traité* ou *accord*, en turk, *entre le prince Sélym, II.d du nom, sous le règne du sulthân Soleïmân son père, et Tahmâsb Châh zâdeh, roi de Perse,* portant que ce dernier lui remettra le prince Bâyazyd, frère de ce même Sélym, qui s'étoit réfugié auprès de lui. Ce traité est sans date.

مرحوم سلطان بایزیدي شاه طهماسب تسلیم ایتدوکده سلطان سلیم کوندرمشدر

Pag. 370. *Lettre de remercîment*, en turk, *du sulthân Sélym à Tahmâsb, roi de Perse,* qui lui avoit remis son frère le prince Bâyazyd avec ses enfans. Cette lettre est sans date.

Les autres pièces contenues dans ce recueil, n'offrent rien d'intéressant; la plupart ne sont que des lettres de quelques particuliers, d'un style non moins élégant que celles dont j'ai fait l'analyse, qui paroîtra peut-être un peu trop abrégée; mais les articles en sont si nombreux, que pour le peu que je me fusse étendu sur chacun d'eux, ou si j'en eusse seulement traduit les plus intéressans avec les notes indispensables pour en faciliter l'intelligence, cette Notice auroit été d'une étendue démesurée : en outre, quelques pièces que j'eusse choisies, je n'aurois satisfait qu'un très-petit nombre de lecteurs. Un pareil recueil est pour les savans une espèce de magasin; il suffit de leur en indiquer l'existence, et de leur donner un aperçu des secours qu'ils peuvent y trouver. Je termine donc cette Notice, en observant que nous devons cette utile compilation au pauvre A'ly, qui paroît avoir fini sa copie le 26 de redjeb 1123 [1711].

NOTICE

Digitized by Google

NOTICE

De tous les différens articles qui se trouvent contenus dans le Manuscrit de la Bibliothèque nationale coté, parmi les Manuscrits Latins, MMMDCCCCXXXIV A.

Par F. J. G. LA PORTE-DU THEIL.

ARTICLE PREMIER.

Fragmens d'un Poëme Sur les vertus des Pierres précieuses, *écrit en langue Provençale; et, par occasion, Notice biographique* Sur Pierre des-Bonifaces, *Troubadour du XIV.e siècle.*

Le volume provenant de la bibliothèque de Colbert, et coté aujourd'hui dans la Bibliothèque nationale MMMDCCCCXXXIV A, est un *in-fol.* couvert en bois, composé de CXI feuillets de vélin, ou CCXXII pag. divisées chacune tantôt en deux, tantôt en trois ou même quatre colonnes. Dans ce nombre de CXI feuillets, j'en comprends deux qui étoient depuis long-temps collés sur l'intérieur de la couverture, et que j'en ai détachés afin de connoître tout ce qu'ils contenoient.

Le caractère, quoiqu'il ne paroisse point par-tout être de la même main, semble néanmoins, excepté dans les feuillets dont je viens de parler, appartenir constamment au XIV.e siècle; l'écriture, en général, est assez nette, mais si menue et tellement chargée d'abréviations, que l'on éprouvera toujours une fatigue extrême à la déchiffrer; et ce qui est plus fâcheux, c'est qu'ensuite presque rien ne dédommage de cette peine.

Le volume, il est vrai, n'avoit pas été suffisamment examiné par les rédacteurs du catalogue imprimé. Ce catalogue n'annonce

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

que cinq articles différens; le volume en contient au moins onze bien distincts, indépendamment de ce qui se lit sur les feuillets que j'ai trouvés collés à la couverture. Je commence par annoncer que de tous ces articles il n'y en a aucun qui ne soit ou déjà publié, ou peu digne de l'être. Mais on a établi ailleurs comme une vérité incontestable, même (nous pouvons le dire) il est resté démontré, qu'une pareille raison ne doit en aucune manière nous détourner de faire connoître en détail le contenu des manuscrits dont nous sommes dans le cas de nous occuper. Les circonstances m'ayant forcé d'examiner soigneusement celui-ci, j'ai dû constater une fois le degré d'utilité dont il pouvoit être à l'avenir. D'ailleurs, l'examen de ce volume est devenu pour moi la cause de beaucoup de recherches diverses, dont le résultat, qui sera mis successivement sous les yeux du lecteur, ne sera peut-être pas toujours destitué d'intérêt. La Notice des différens articles contenus dans ce manuscrit MMMDCCCCXXXIV, se trouvera être, si je puis m'exprimer ainsi, la clef de plus de trente autres Notices qui, déjà toutes prêtes, paroîtront tour à tour dans la suite.

Si je range décidément ce manuscrit parmi ceux dont il y aura dorénavant peu de profit à tirer, je veux que l'on ne puisse conserver aucun doute sur l'exactitude avec laquelle je l'ai examiné; et je ne négligerai point de faire connoître à fond, même ce que présentent les feuillets attachés depuis long-temps à la reliure.

Ces deux feuillets de vélin contiennent chacun huit colonnes écrites d'un caractère assez beau, et même assez lisible, mais seulement dans les endroits, peu nombreux, où la colle et la pourriture n'ont point mangé la couleur de l'encre.

Dans ce qui se lit sur ces seize colonnes, on reconnoît des fragmens d'un ou de divers ouvrages, en langue Provençale, sur la propriété des pierres précieuses de l'Orient. Je dis, d'un ou de divers ouvrages; parce qu'une portion de ce que présentent les seize colonnes, paroît assujettie à une espèce de mesure poëtique, et même à une sorte de rimes entrelacées, tandis qu'une autre portion paroît décidément écrite en prose. De plus, les mêmes articles reparoissent en différens paragraphes, comme

Digitized by Google

si ces paragraphes étoient une collection de passages à-peu-près semblables, extraits de divers traités. Quant à la portion décidément écrite en prose, j'y reviendrai à la fin de cet article; et je la réserve pour la dernière, parce que c'est précisément celle qui m'a insensiblement poussé à des recherches fort étendues et très-pénibles.

POËME sur les Pierres précieuses.

A l'égard de la portion qui peut paroître assujettie à un rhythme poëtique, un moment j'ai cru avoir deviné juste à quel ouvrage elle appartenoit, et de quel auteur étoit cet ouvrage.

En effet, d'un côté je savois que dans l'Histoire des poëtes Provençaux (1), écrite par Jean de Nostredame, il est fait mention d'un poëme sur la vertu des pierres précieuses de l'Orient, ouvrage que cet historien dit avoir été composé par Pierre des-Bonifaces *[P. de Bonifaciis]*. De l'autre côté, ni la Croix-du-Maine [a], ni du Verdier [b], ne parlent d'aucun ouvrage de ce genre connu de leur temps, sinon de ce même poëme attribué au même auteur. J'ai donc pu croire aisément que le fragment qui m'occupe ici, étoit précisément un lambeau du poëme de Pierre des-Bonifaces. Dès-lors, j'ai été curieux de savoir, avec précision, tout ce qui concernoit la personne de ce poëte Provençal; d'autant plus que la connoissance du personnel de l'auteur est toujours un moyen de juger mieux son ouvrage, et que d'ailleurs le nom de Pierre des-Bonifaces est, ce me semble, assez peu connu.

[a] *Bibl. Franç. de la Croix-du-Maine, édit. de 1772, t. II, p. 256.*

[b] *Bibl. Franç. de du Verdier; édit. de 1772, t. III, p. 180.*

L'article que Jean de Nostredame a consacré à ce troubadour, est de bien médiocre étendue. La Croix-du-Maine n'en dit que très-peu de mots (2); et, sur ce peu de mots, ni M. de la Monnoye n'avoit laissé, ni, en dernier lieu, M. Rigolet de Juvigny n'a ajouté aucune note. L'article, dans la Bibliothèque de du Verdier, paroît un peu plus long (3); toutefois ce n'est autre chose qu'une copie assez infidelle et même un peu tronquée du chapitre

(1) *Voyez* Jean de Nostredame, Vies des plus célèbres et anciens poëtes Provençaux, *chap. LXXIV, pag. 246.*

(2) Pierre *de Bonifaciis*, gentilhomme, natif de Provence, issu de la noble maison des Bonifaces, grand alchimiste, et fort entendu en la magie (selon ce que les auteurs de ce temps-là ont laissé par écrit). Il étoit fort bon poëte Provençal. Il a écrit en rhythme Provençal un traité de la vertu et propriété des gemmes et pierres précieuses. Il mourut l'an 1323. *La Croix-du-Maine*, loc. cit.

(3) Du Verdier, *loc. cit.* A comparer avec ce qui sera cité plus bas de l'ouvrage de Jean de Nostredame.

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

de Jean de Nostredame, concernant notre poëte; espèce de plagiat bien manifeste, et qui pourtant n'a point été remarqué dans la nouvelle édition de la Bibliothèque de du Verdier.

On auroit pu espérer de trouver plus de renseignemens dans l'ouvrage de M. l'abbé Millot sur les troubadours; mais Pierre des-Bonifaces n'y est seulement pas nommé, même dans la liste des troubadours inconnus [a]. J'en dis autant de l'histoire de Bouche [b], et de celle que nous a donnée en dernier lieu le C.en Papon [c]; je ne crois pas que ce dernier ait parlé de notre poëte, dans les articles consacrés aux troubadours. Il n'en est pas plus question dans l'ouvrage du P. Bougerel sur les hommes illustres de Provence. D'après cela, je ne m'arrêterai pas à faire observer que de nos dictionnaires historiques, les uns, tels que celui de Moréri, en parlent très-peu; les autres, comme celui de Bayle et celui de l'Advocat, n'en disent rien du tout. Mais je ne laisserai pas de m'étonner que ce personnage et ses poësies n'aient pas inspiré plus de curiosité : il semble que ce que J. de Nostredame rapporte de lui, devoit engager les écrivains modernes de l'histoire de Provence à s'en occuper davantage. Je sais que l'ouvrage de J. de Nostredame offre beaucoup de faits qui paroissent fabuleux : on pardonneroit volontiers au célèbre auteur de l'Histoire de la littérature Italienne, d'avoir révoqué en doute [d] jusqu'à l'existence des manuscrits originaux d'où le biographe Provençal a prétendu avoir tiré les Vies qu'il a publiées. Mais tous les savans, et même les compatriotes de M. l'abbé Tiraboschi, n'ont pas jugé J. de Nostredame aussi sévèrement. Crescimbeni [e], le Quadrio [f] et Baldinucci [g], l'ont regardé comme faisant autorité : le premier sur-tout; puisqu'il n'a pas dédaigné de traduire en Italien les Vies des poëtes Provençaux, et de les enrichir de notes assez curieuses. Mais malheureusement Crescimbeni lui-même, à l'article de Pierre des-Bonifaces, n'a rien ajouté qui nous apprenne sur ce troubadour et sur ses ouvrages, plus que ce qu'en dit J. de Nostredame.

Quoi qu'il en soit, je vais essayer de donner des notions nouvelles sur cet auteur Provençal : à force de fouiller dans les monumens historiques du temps, je n'ai pas laissé d'en rassembler quelques-unes.

[a] *Hist. litt. des Troubadours, t. III, p. 386-448.*

[b] *Bouche, Hist. de Provence, liv. IX, §. III, c. IV, p. 366-400.*

[c] *Hist. génér. de Provence, t. II, p. 381-474, et t. III, p. 437-469.*

[d] *Storia della Letterat. Italian. edit. Rom. 1783: tom. V, l. III, p. 409.*

[e] *Comment. intorno all' Istoria della volg. Poesia, vol. II, part. I.re, pag. 158.*

[f] *Stor. dell' ogni Poesia, t. II, p. 145.*

[g] *Notiz. de' Profess. del disegno, t. II, p. 176, edit. Fir. 1767.*

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

Pierre des-Bonifaces [*Petrus de Bonifaciis*] étoit issu d'une noble et très-ancienne race; je ne rencontre nulle part dans les livres proprement dits historiques, rien qui m'apprenne avec certitude le nom de son père; mais dans un mémoire manuscrit, curieux en son genre, et qui m'a passé sous les yeux, mémoire qui évidemment n'avoit pu être dressé que d'après les pièces les plus authentiques, j'ai vu relaté un acte original où, précisément vers l'époque à laquelle notre troubadour s'est fait connoître, on trouve mentionné Pierre des-Bonifaces, fils de Bernard.

Il m'a été pareillement impossible de constater la date précise de sa naissance; mais je conjecture qu'il dut naître, au plus tard, de 1320 à 1325. Voici sur quoi je fonde cette opinion:

Cibo (moine de Lérins, connu dans l'ancienne littérature Provençale sous le nom du *Monge des Isles d'or,* nom qui lui fut donné à cause d'un petit hermitage situé dans les îles d'Hières, où il avoit coutume de se retirer lorsqu'il vouloit travailler en liberté), Cibo, dis-je, dans son Recueil des vies des poëtes Provençaux, rapportoit que Pierre des-Bonifaces fut admis à la cour de la reine Jeanne, et que cette princesse lui donna une charge dans sa maison en Provence. A quoi Hugues de S. Césaire (autre compilateur de l'histoire littéraire de Provence) ajoutoit que Pierre aimoit extrêmement la propreté et la parure; tous les matins il employoit, à se farder le visage, plus de temps que la courtisane célèbre qui suivoit alors la cour des papes, mais que nos auteurs ne nomment point [a]. Ce reproche fait à Pierre des-Bonifaces est précisément ce qui me conduit à placer sa naissance de 1320 à 1325. Un homme d'esprit, tel que nos écrivains Provençaux s'accordent ensuite à nous dépeindre Pierre des-Bonifaces, ne peut guère avoir été susceptible de la foiblesse dont Hugues de S. Césaire l'accusoit, que dans sa première jeunesse, et dans cette saison de la vie où le desir irrésistible de plaire aux belles, fait quelquefois prendre un soin indigne de la maturité de l'âge. Il est donc apparent que Pierre des-Bonifaces, qui, comme il va être dit, renonça assez promptement à l'amour pour s'adonner aux sciences, ne put mériter le reproche en question que tout au plus jusqu'à l'âge

Du Verdier, t. III, p. 77. — Crescimbeni, ubi suprà, pag. 159, n.° LXXV.

J. de Nostre-dame, loc. cit. — Du Verdier, loc. cit. p. 80.

J. de Nostre-dame, ch. LXXVI, page 254. — Du Verdier, t. II, page 240. — Crescimb. ubi suprà, p. 162, n.° LXXVI.

[a] *J. de Nostre-dame, ch. LXXIV, page 247.*

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

de trente ans. Ensuite; nous parler d'une courtisanne fameuse, attachée publiquement à la cour d'Avignon, et qu'il surpassoit en coquetterie, c'est nous ramener, ce semble, au pontificat de Clément VI (1). Ce que l'histoire rapporte de la magnificence de ce pape, de son indulgence pour les cardinaux et les prélats, qui ne scandalisèrent que trop la Chrétienté sous son règne, tout concourt à faire conjecturer que c'est de lui qu'il est ici question. Plus austères en leurs mœurs, plus rigides dans le maintien de l'ordre, plus sévères à l'égard de leurs courtisans, les papes qui suivirent, et sur-tout Innocent VI (2) qui lui succéda immédiatement, semblent avoir dû souffrir moins aisément la publicité d'un pareil dérèglement dans le lieu de leur résidence. Or, le pontificat de Clément VI date, comme on sait, de 1342 à 1352, ce qui, en admettant que Pierre des-Bonifaces auroit eu alors de vingt à trente ans, permettroit de croire qu'il naquit en effet vers le temps que j'ai dit. Une autre combinaison, que je ferai ressortir un peu plus bas, appuiera ce calcul.

Pierre des-Bonifaces, qui avoit reçu une éducation très-soignée et parfaitement secondée par l'excellent naturel de son esprit, dès son jeune âge s'adonna fort à la poësie. Il exerça son talent sur-tout en l'honneur d'une dame de Montpellier, de la maison d'*Andrea;* il fut long-temps amoureux de cette belle, qui lui résista toujours; et ce fut en vain qu'il essaya de la toucher tant par ses vers que par le secours de la magie. Selon la noble franchise des troubadours, l'amour-propre ne l'empêcha point d'avouer publiquement dans ses poësies le peu de succès de ses efforts: mais en même temps il protestoit que, s'il avoit desir d'obtenir des faveurs, la constance de sa foi l'en rendoit trop digne.

(1) Pierre Roger, né au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges, moine de la Chaise-Dieu, archevêque de Rouen, cardinal en 1337, fut élu pape le 7 mai 1342, et couronné le 19, jour de la Pentecôte, dans l'église des Frères Prêcheurs d'Avignon.

Il mourut à Villeneuve-d'Avignon, le 6 décembre 1352.

(2) Étienne d'Albert, né au village du Mont, près de Pompadour, en la paroisse de Beissac, au diocèse de Limoges, pourvu successivement des évêchés de Noyon et de Clermont, puis cardinal évêque d'Ostie en 1342, fut élu pape le 18 décembre 1352, et couronné le 30 du même mois.

Il mourut à Avignon, le 12 septembre de l'an 1362.

Digitized by Google

Puisque je me trouve dans le cas de parler des amours d'un troubadour, qu'il me soit permis de placer ici quelques réflexions que j'avois consignées, il y a déjà près de vingt-cinq années, dans une espèce de dissertation, demeurée anecdote, sur les différens caractères de l'amour chez nos Français dans les différentes époques de notre histoire nationale. Si, après tant d'ouvrages roulant sur des matières à-peu-près de ce genre, publiés dans ces derniers temps, plusieurs de ces réflexions n'ont plus le mérite d'une entière nouveauté, peut-être du moins paroîtront-elles présentées avec plus de suite et de liaison qu'elles ne l'ont encore été, bien que le cadre où elles vont être renfermées, ayant dû originairement être beaucoup plus vaste, ici se trouve extrêmement rétréci.

Poëme sur les Pierres précieuses.

Dans tous les siècles et chez tous les peuples policés, l'amour, comme les autres passions, emprunta les formes et le langage qui, selon les mœurs et les usages du temps, lui paroissoient les plus propres à exprimer ses sentimens envers l'objet aimé. Lorsque les habitans de l'Europe entière étoient encore partagés en maîtres et en esclaves, le langage métaphorique de l'amour fut tiré des idées de l'esclavage; et ce premier fond de la langue amoureuse subsiste encore aujourd'hui. Dans le cours des recherches auxquelles j'ai dû me livrer pour parvenir à classer et à vérifier toutes les chartes Mérovingiennes et Carlovingiennes, j'ai eu occasion de remarquer et j'ai relevé dans les monumens historiques ou purement littéraires de ces temps anciens, un grand nombre de passages qui, enchâssés dans le traité complet que j'avois préparé sur cette matière, prouveroient en détail la vérité de ce que j'énonce aujourd'hui en général, ne pouvant présenter ici qu'une ébauche.

Sur la fin de la seconde race de nos rois, les hommes firent un pas vers la liberté. La féodalité s'établit, et la vassalité prit la place de la servitude. Cette révolution, jusqu'à ces derniers temps, avoit été la plus grande peut-être qui fût arrivée en Europe dans l'ordre politique et moral : elle devint bientôt générale. Alors les idées et les formes de la féodalité avoient été appliquées à l'amour. La maîtresse nommoit l'amant son *baron*, et il la nommoit sa *dame;* on demandoit à sa maîtresse *la bouche* et *les mains*, en forme d'*hommage*. Un troubadour du XII.e siècle

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

compare sa maîtresse à un *franc-aleu sans redevances*, auquel il voudroit qu'on attachât du moins *la redevance de quelques baisers.* L'amour prit le caractère comme le langage du vasselage; les obligations respectives étoient réglées; et l'amant avoué avoit ses droits reconnus : il devoit à sa dame *foi* et *services;* elle lui devoit *attachement* et *faveurs.*

Cependant la féodalité enfantoit la chevalerie. Les guerres privées, suites malheureuses du droit féodal, avoient tourné tous les esprits vers les armes. Les seigneurs, obligés de défendre sans cesse leurs possessions et celles de leurs vassaux, ne s'occupèrent plus que d'idées militaires; ils les portèrent jusque dans leurs amours.

La chevalerie, instituée à la fois comme preuve et comme prix de la valeur et de la générosité, s'imposoit pour principal devoir celui de protéger les dames; et la galanterie devint, presque autant que la bravoure, le caractère distinctif du chevalier : pour faire l'éloge du chevalier accompli, on disoit que *nul ne savoit mieux rompre une lance et baiser une dame.*

Les guerres contre les Infidelles avoient redoublé l'héroïsme des chevaliers, par une sorte d'enthousiasme, mêlé d'idées de gloire et de religion, qui les poussoit aux entreprises les plus hasardeuses. Cet enthousiasme s'empara aussitôt de l'amour. On se dévouoit pour sa maîtresse aux entreprises les plus périlleuses et quelquefois les plus bizarres. Si l'occasion ne se présentoit pas, on la créoit. On soutenoit, les armes à la main, que celle qu'on aimoit étoit la plus belle qui fût au monde, et on trouvoit des chevaliers qui acceptoient le défi. Rien n'étoit si commun que cette preuve d'amour dans le XIII.e siècle. On vouloit paroître le plus brave comme le plus amoureux, parce que la bravoure portée à l'excès, étoit alors la qualité la plus propre à se faire aimer : les dames devenoient amoureuses d'un chevalier sur le récit seul de ses exploits. La chevalerie avoit tellement ennobli l'amour, qu'elle l'avoit rendu une passion purement héroïque. Un de nos anciens poëtes assura que

Roman de Rou, manuscr. fol. 8o, v.°

Les chevaliers mieux en valoient,
Les dames meilleures étoient,
Et plus chastement en vivoient,

Loin

Loin de regarder l'amour comme une passion criminelle, on l'associoit aux idées et aux pratiques de la dévotion. Un troubadour du XIII.e siècle dit qu'il brûle des cierges et fait dire des messes, pour le succès de son amour. La maîtresse du seigneur de Craon, étant au lit de la mort, prête à recevoir le corps de Dieu, le prend à témoin, que jamais Craon *ne lui a fait ni requis plus que son père : non*, dit-elle, *qu'il ne couchât en mon lit, mais à fin sans vilenie et sans mal y penser.*

POËME sur les Pierres précieuses.

Au reste, l'amour n'étoit pas toujours aussi pur, même dans les temps où cette passion fut portée au plus haut point de l'héroïsme; il s'avilit insensiblement. Sous le règne de Charles VI, Eustache-des-Champs se plaignoit souvent que le luxe avoit amolli les chevaliers; qu'ils songeoient plus à plaire par leur parure que par leurs exploits et leurs vertus, et que la galanterie ainsi que la chevalerie étoient étrangement déchues. Cependant, sous ce règne, on se battoit encore, nation contre nation, pour l'honneur des dames : témoin ce combat de sept chevaliers Français contre sept chevaliers Anglois, qui eut lieu en 1402.

Juvénal des Ursins, ch. VI.

Enfin tout cet héroïsme s'éclipsa. Brantôme assure que, sous François I.er, l'amour n'étoit plus que libertinage. Ce fut le siècle des devises et des emblêmes amoureux. Depuis ce temps on ne vit plus d'amours héroïques. On vit encore des amours dévots, lorsque les mœurs communes prirent la livrée de la dévotion : alors les amans, dans des processions pieuses, se fustigèrent par galanterie sous les fenêtres de leurs maîtresses. Durant le règne de Henri III, les hommes portoient dans leurs Heures, sous la figure de la Vierge, le portrait de celle qu'ils aimoient, et les femmes avoient le portrait de leurs amans sous la figure de J. C. ou de quelque Saint.

Me bornant aujourd'hui à une simple esquisse, je ne suivrai pas l'ordre successif des divers caractères que l'amour prit sous les règnes suivans; il ne me seroit peut-être pas aisé de circonscrire les détails, pour des temps où les nuances furent moins fortes et plus variées : mais pour les siècles anciens, le peu de traits généraux que je viens de rappeler peuvent suffire. On a vu que l'amour fut simple et tendre dans le X.e siècle, sévère et passionné dans le XI.e, qu'il participa à l'enthousiasme héroïque

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

ou superstitieux des trois siècles qui suivirent, et qu'il s'y éleva quelquefois jusqu'à devenir une vertu ; qu'il déchut dans le XV.e siècle, qu'il y fut presque toujours un vice, et à peine une passion : dans le XVI.e siècle, l'esprit qui s'y mêla le rendit subtil et froid ; les idées de piété qu'on y allia de temps en temps, au lieu de le réchauffer et de l'ennoblir comme autrefois, achevèrent de l'avilir par toutes les bassesses de la superstition et de l'hypocrisie : et les autres formes qu'il prit dans les XVII.e et XVIII.e siècles, si je pouvois me permettre ici de les décrire, nous le montreroient constant à suivre les modifications de la société. Ainsi l'amour, en tout temps assujetti à la mode, qui sembleroit avoir si peu de droits sur les passions, n'a pas laissé d'éprouver les mêmes variations que les usages et les mœurs extérieures.

Sans doute il est plus que temps de revenir à mon sujet principal ; mais cette discussion ne m'en a pas tant éloigné qu'on pourroit le croire. L'un des traits du tableau que je viens d'ébaucher, ne pourroit que servir à expliquer comment, après n'avoir su pendant long-temps soupirer que des vers tendres, notre troubadour consacra sa muse à chanter les effets de la magie. Rebuté par les rigueurs de sa maîtresse, mais moins peut-être dans la volonté ferme de l'oublier que dans l'espoir de vaincre ses rigueurs par quelques charmes magiques, Pierre des-Bonifaces s'appliqua à l'alchimie. Il vivoit dans un siècle où cette science, quels qu'en soient la valeur et le fondement, alloit toucher presque au plus haut degré de sa célébrité ; et sans doute alors l'alchimiste le plus renommé, n'étoit pas l'amant le moins près de triompher d'une ame fière et rebelle à d'autres mérites. Quoi qu'il en soit, au rapport de Jean de Nostredame, Pierre des-Bonifaces fut plus heureux en cherchant le grand-œuvre qu'en prétendant au cœur d'une ingrate beauté : suivant cet auteur, il parvint à trouver une pierre qui avoit la vertu de convertir les métaux en or.

Bien vraisemblablement, ce fut dans le cours de cette recherche qu'il composa ce poëme sur la vertu des pierres précieuses, duquel je citerai bientôt l'extrait qui nous a été transmis par Jean de Nostredame.

Je regrette de n'être pas plus assuré que je le suis, de la date précise de cette composition.

Digitized by Google

Poëme sur les Pierres précieuses.

Je ne le suis pas davantage de l'époque à laquelle notre troubadour s'engagea dans les liens du mariage. Je dis affirmativement, s'engagea : non que j'aie à cet égard une preuve positive ; mais il y a la vraisemblance la plus forte que Pierre des-Bonifaces fut marié. L'acte authentique dont j'ai déjà parlé, nous montre un personnage nommé *Pierre des-Bonifaces,* qui avoit eu un fils appelé *Amiel des-Bonifaces.* Celui-ci devoit avoir cessé de vivre avant l'année 1384. En effet, selon la teneur de cet acte, on voit, en 1384, exister deux enfans mineurs, orphelins de leur père Amiel des-Bonifaces, et dont la tutelle venoit d'être laissée par leur grand-père paternel, Pierre des-Bonifaces, à sa belle-fille *Alasacie Vivaudet.* Comment se refuser à croire que ce Pierre des-Bonifaces, grand-père des deux mineurs, étoit notre troubadour, qui d'ailleurs, comme on verra tout-à-l'heure, est dit dans l'histoire avoir terminé sa carrière précisément vers l'époque de 1384? Maintenant on voit comme toutes les circonstances s'accordent à confirmer mon hypothèse relativement à l'époque de sa naissance, que j'ai placée vers 1320.

Le temps précis où Pierre des-Bonifaces put être admis à la cour et dans la maison de la reine Jeanne, est bien plus aisé à fixer. On sait que cette princesse, fuyant à l'approche de Louis, roi de Hongrie, qui venoit pour venger la mort de son frère, André, roi de Naples et premier époux de Jeanne, s'embarqua le 15 de janvier 1348, et arriva à Nice le 20 du même mois. Prenant la route d'Aix, elle y fut arrêtée par les barons Provençaux, qui craignoient que, dans le besoin d'acheter des secours pour recouvrer la couronne de Naples, elle ne démembrât la Provence. Ils l'enfermèrent au château d'Arnaud, d'où elle ne sortit que le 17 de février, à des conditions qui, pour le moment, rassurèrent les Provençaux.

De là elle poursuivit son chemin vers Avignon, où elle devoit donner cette scène mémorable dont il sera long-temps parlé dans l'histoire. Quel spectacle présentoit cette étrange affaire! Reine que son sceptre seul rendoit feudatrice d'un prêtre, le suzerain qui la citoit alors à son tribunal, étoit un simple gentilhomme, issu d'aïeux originairement vassaux de ses ancêtres à elle-même. Comtesse de Provence, c'étoit au sein de ses états

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

patrimoniaux, dans un asile prêté par elle, que résidoit le juge dont la clémence, bien plus que la justice, paroissoit lui être devenue nécessaire. Veuve parricide, ou du moins accusée, non sans fondement, d'avoir été complice du meurtre de son premier époux, elle couroit au pied de l'autel et dans le sanctuaire du Dieu scrutateur des consciences, nier son crime sur la foi d'un serment. Amante sans retenue et presque sans pudeur, elle prétendoit faire consacrer par le chef suprême de la religion, ses nouveaux nœuds inconsidérément formés, et dont le monde rougissoit pour elle. Pupille, à peine adolescente, et non encore maîtresse de sa propre existence, elle espéroit que son tuteur, au milieu du sénat le plus grave, le plus mesuré, le plus habile aux affaires, approuveroit sa conduite irréfléchie sur le trône. Que de circonstances, tout ensemble intéressantes et bizarres, difficiles et dangereuses ! Toutefois, son triomphe n'étoit pas douteux. Pouvoit-elle, en se montrant, ne point plaire? en parlant, ne point persuader? et lorsqu'elle alloit oser, jurant qu'elle étoit innocente, mentir au ciel même, quel juge impassible, sur la terre, pouvoit demeurer assez ferme pour la confondre et punir son parjure? Introduite en plein consistoire, elle y plaida une cause que sa beauté, son éloquence et ses grâces devoient immanquablement rendre bonne :

Vultus adest verbis, faciesque incesta perorat;

et ce tribunal, ordinairement inflexible, étonné lui-même de se trouver cette fois sensible à d'autres intérêts que ceux de sa politique (laquelle peut-être encore, heureusement pour Jeanne, s'accordoit avec la pitié) prononça bientôt l'arrêt qui l'absolvoit. Les États de l'Europe, attentifs à ce singulier procès, semblèrent avoir partagé l'émotion que les cardinaux avoient éprouvée, et ne se montrèrent ni indignés ni surpris du jugement. Comme si l'enchanteresse, répandant au loin la séduction, eût, jusque dans les cours étrangères, fasciné les yeux les plus éclairés, bien du monde crut ou feignit de croire qu'une créature ornée de tant d'attraits, n'avoit pu être capable de commettre un forfait; et dans son siècle, plus d'un écrivain habile, plus d'un historien judicieux, sans raison connue ni même apparente de

Digitized by Google

partialité pour elle, consacra son apologie. De sorte que les Ages suivans, pour ainsi dire également soumis au prestige, purent long-temps douter, même peut-être douteront toujours, si l'assassinat barbare du malheureux André ne fut pas uniquement l'ouvrage de la vengeance et de l'ambition de ses courtisans offensés, plutôt que le fruit des instigations et de la haine de son épouse voluptueuse et mal satisfaite; si le choix successif de tant de maris, qui tour à tour partagèrent la couche de sa veuve, ne fut pas une marque du respect intérieur que cette femme, naturellement tendre, sensible et passionnée en amour, conservoit pour les mœurs et la vertu, plutôt qu'une preuve de sa fureur et de son emportement dans le plaisir; si les malheurs que les sujets de Jeanne, en France comme en Italie, éprouvèrent habituellement sous son règne, ne tinrent pas aux circonstances impérieuses et imprévues qui maîtrisèrent toujours ses talens et ses efforts pour opérer le bien, plutôt qu'à l'inactivité et au désordre de sa conduite; enfin, si le supplice tragique qui trancha prématurément le fil de ses jours, ne fut pas l'une de ces injustices gratuites que l'on reproche au sort si souvent, plutôt qu'un de ces châtimens mérités que quelquefois évidemment Dieu lui-même inflige aux coupables.

POÈME sur les Pierres précieuses.

Ce qui est certain, est que les Provençaux se montrèrent les premiers disposés à l'absoudre. Ne pouvant résister aux charmes décevans de la syrène, malgré la crainte légitime qu'avoit dû leur inspirer le début de Jeanne sur son trône, ils lui prodiguèrent les signes de l'affection la plus vive. Mais leur dévouement ne put suffire à l'arrêter parmi eux, et son séjour en Provence ne fut pas long. Les affaires d'Italie ayant bientôt repris une tournure plus favorable, elle retourna dans ce pays; non sans avoir exécuté en partie ce que les barons Provençaux avoient tâché de prévenir. Dès le mois de juin, elle céda au pape, par un contrat de vente, soit réelle, soit simulée, la ville et le territoire d'Avignon. Quel fut le motif de cette cession? Voulut-elle seulement récompenser le juge prévaricateur qui l'avoit absoute contre le devoir de sa conscience? obtint-elle à ce prix un secours effectif et nécessaire pour reprendre sa couronne? c'est un autre problème que l'histoire n'a pu complétement résoudre, et de

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

nos jours encore on est partagé sur ce point : *ingens disputandi argumentum.*

Jeanne rentra dans Naples au mois d'août. Certainement Pierre des-Bonifaces ne l'y suivit pas; ou, du moins, si pour lors il y fut avec elle, il ne s'y fixa point : car, deux ans après, lorsque la ville de Marseille voulut députer quelques citoyens vers la reine, au sujet des difficultés qu'avoit fait naître la nomination d'un sénéchal, Napolitain de naissance, on voit que notre poëte fut l'un des trois ambassadeurs choisis pour cette négociation.

Ruffi, Hist. de Marseille, l. V, p. 176.—Papon, Hist. de Provence, tom. III, liv. VI, p. 189, note 1.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1351, il se trouvoit à Marseille lorsque le roi Jean II y vint. Les Marseillois avoient préparé pour ce prince une magnifique entrée, et Pierre des-Bonifaces fut l'une des six personnes qualifiées qui furent chargées de porter le dais.

Quel étoit le sujet de la venue du roi Jean II à Marseille? je l'ignore. Ruffi suppose que c'étoit un motif de dévotion qui avoit amené ce prince, et qu'il vouloit visiter les reliques de Saint-Louis, évêque de Toulouse. Véritablement, ce fils puîné du roi Charles II, mort en odeur de sainteté à Brignolles le 19 août 1299, avoit été canonisé en 1317; et, deux ans après, ses reliques, ainsi que lui-même en mourant l'avoit desiré, furent transférées à Marseille, pour y être déposées en l'église des Frères-Mineurs. Mais relativement au voyage même de Jean II à Marseille, je ne trouve rien dans les auteurs originaux les plus connus, tels que Froissart [a], et le continuateur de Guillaume de Nangis [b]. Je ne vois guère que la Chronique de Zanfliet qui en parle avec des détails, dans lesquels il est simple que l'auteur [c], Liégeois de naissance et habitant son pays natal, ait pu mettre de la confusion. Nos écrivains mordernes ont négligé ce fait particulier; Mezerai et le P. Daniel n'en parlent même pas. M. de Villaret [d] en a dit quelques mots, et dans ce peu de mots il se trouve beaucoup d'inexactitude. D'après cela, je ne m'étonne pas que dans le petit ouvrage intitulé *Itinéraire des rois de France*, résumé superficiel, mais qui ne laisse pas d'être souvent utile, il ne soit fait aucune mention [e] du passage de Jean II à Marseille. Ce dont je reste surpris, je l'avoue, est que Baluze [f], et sur-tout D. Vaissette [g], paroissent avoir totalement ignoré ce

[a] *Froissart, t. I, p. 160.*

[b] *Spicilegium. t. III, p. 112.*

[c] *Chronic. Cornel. Zanfl. ap. Martenn. veter. Anecdotor. Coll. ampliss. t. V, col. 255.*

[d] *Hist de Fr. t. IX, p. 29.*

[e] *Itinéraire des rois de France, pag. 90.*

[f] *Not. ad vitas Pap. Avenion.*

[g] *Hist de Languedoc, t. IV.*

Digitized by Google

fait particulier. Au premier coup-d'œil, j'en conviens, il ne présente pas un intérêt bien marqué. Toutefois D. Vaissette lui-même n'a point cru que le voyage de Jean II dans la Provence, en général, méritât peu d'attention, puisqu'il a consacré une très-longue note à examiner et en quel temps précisément ce prince put arriver près d'Avignon, et quels lieux il pouvoit avoir visités, durant son séjour dans la partie méridionale de la France. Ainsi, le desir de donner à mes Notices le mérite d'une exactitude scrupuleuse, a naturellement dû me porter, en suivant l'exemple du savant historien, à examiner ce qu'il pouvoit y avoir de vrai dans le récit de Ruffi, qui ne s'appuie que sur l'autorité d'un registre de l'hôtel de ville de Marseille, et qui, par ses expressions, permettroit de douter si le roi vint effectivement à Marseille. Cet examen m'a donné lieu de faire diverses remarques sur l'incertitude des dates de beaucoup d'ordonnances du roi Jean II, recueillies soit par M. de Laurières, soit après lui par M. Secousse. De la comparaison du recit de Zanfliet avec ces pièces, avec celles que cite D. Vaissette, et avec d'autres, publiées antérieurement par Baluze, j'ai vu naître plusieurs difficultés qui ont trait à des points d'histoire et de chronologie, bien autrement importans pour les vrais savans, que la certitude plus ou moins évidente du fait isolé dont j'ai occasion de parler en ce moment. Je donnerai dans une autre Notice, le résultat de mes recherches sur ce point. Ici je me borne à ce qui concerne Pierre des-Bonifaces.

POËME sur les Pierres précieuses.

On peut, je crois, assurer que, après son ambassade, Pierre des-Bonifaces ne resta point à Naples.

Ruffi, ibid. pag. 177.

Depuis l'époque 1351, et l'histoire générale ou civile de Provence, et l'histoire particulière ou biographique des poëtes Provençaux, se taisent également sur Pierre des-Bonifaces. Nulle part, il n'est plus fait mention de lui, jusqu'à sa mort. Jean de Nostredame la place sous l'année 1383, environ un an après la funeste catastrophe qui termina la vie et les malheurs de la reine, sa bienfaitrice et sa souveraine. Mais je reste persuadé que nous devons reculer la mort de Pierre des-Bonifaces, au moins jusqu'en l'année 1384. Dans le mémoire dont j'ai déjà parlé, il est questtion, comme on l'a vu, d'un acte testamentaire, émané, y est-il dit, du noble Pierre des-Bonifaces, fils de Bernard, et passé devant Aycardi, notaire,

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

le 11 juin 1384. Selon toutes les apparences, ce Pierre des-Bonifaces ne sauroit avoir été autre que notre troubadour. De plus, je trouve un autre acte original, daté du 28 mai 1390, portant une quittance consentie devant Étienne Venaissini, notaire de Marseille, par Jean et Vivaudet des-Bonifaces frères, à dame Alasacie Vivaudet leur mère, relaissée de N. Amiel des-Bonifaces leur père, de l'administration de leur tutelle, dont feu Pierre des-Bonifaces leur grand-père paternel l'avoit chargée. Comment ne se pas croire forcé de reconnoître ici la belle-fille restée veuve, et les petits-fils de notre troubadour, mort lui-même, au plutôt, en 1384, après avoir testé le 11 juin de cette même année?

Telles sont les notions biographiques que j'ai pu recueillir, en recherchant ce qui concernoit la personne de Pierre des-Bonifaces.

Voici maintenant d'autres notions qui concernent l'ouvrage que Jean de Nostredame, la Croix-du-Maine et du Verdier lui ont attribué : en comparant ce que ces auteurs en ont dit, avec les fragmens que présente le manuscrit de la Bibliothèque nationale, on pourra douter qu'aucun de ces fragmens appartienne à Pierre des-Bonifaces.

« Pierre des-Bonifaces (ce sont les propres termes de Jean de » Nostredame) dans son ouvrage, mect le diamant le premier, » disant qu'il a vertu de rendre l'homme invincible; que l'agatte » d'Inde ou de Crette, rend l'homme bien parlant et prudent, » amyable et agréable; que l'ametiste résiste à l'yvresse; que la » cornaline appaise l'ire, et le débat en la présence du juge; que » la jacynte provoque le dormir; que la perle donne liesse » au cueur; que le camayeu vault contre hydropisie, quand il » est gravé en images; que l'asuli, pendu au col des petits » enfans, les fait hardis; l'ovixe *(sic)* d'Arabie et d'Inde oste » la colère; que le rubys, pendu au col, déchasse toutes fan- » taisies en dormant; que si l'homme veut sentir la vertu et » experience du saphyr, fault qu'il tienne chasteté; et que la » sardoyne a semblable vertu; que l'émeraude fait bonne mé- » moire, et rend l'homme joyeux; que la topasse restreinct l'ire » et la luxure; que la turquoise garde l'homme de chûte; que » l'élyotroppe rend l'homme invincible; que l'aygue-marine

» mect

Digitized by Google

» mect l'homme hors de peril; que le corail resiste à la fouldre; » l'asbette ne se brusle poinct au feu; que le beril faict enamourer; » que le cristal esteint la soif aux fébricitans; que la calamithe » attire le fer; que le grenat donne contentement et joye ».

POËME sur les Pierres précieuses.

Des vingt-trois pierres dont il est ici parlé, il n'y en a que deux, la cornaline et le saphir, sur lesquelles il se rencontre des espèces de paragraphes dans le fragment que présente notre manuscrit; et, dans ce que j'ai pu déchiffrer de ces deux paragraphes, on ne retrouve point, ce semble, précisément, ce qui, d'après l'énoncé de Jean de Nostredame, devroit s'y retrouver, si elles étoient effectivement une portion de l'ouvrage même de Pierre des-Bonifaces. D'ailleurs, malgré l'impossibilité de les déchiffrer en entier, on reconnoît évidemment que ces deux paragraphes sont écrits en prose.

Il est vrai que Jean de Nostredame peut bien n'avoir pas prétendu rappeler toutes les pierres dont notre troubadour avoit traité dans son poëme; je suis même persuadé que Pierre des-Bonifaces en avoit décrit beaucoup plus. On pourroit donc croire que celles dont il est question dans les seize colonnes du Ms. sont du nombre de celles dont il avoit parlé, sans que Jean de Nostredame les rappelle dans son extrait. Mais, d'abord, à examiner la chose de plus près, je ne sais si l'espèce de rhythme poëtique que j'ai cru reconnoître dans certains paragraphes, et qui seroit une condition nécessaire pour que ces paragraphes appartinssent à l'ouvrage de Pierre des-Bonifaces, existe réellement. Il ne m'en coûte rien pour avouer que, sur-tout en ce moment, je n'ai pas, pour décider ce point, ce qu'il faudroit avoir de connoissances relativement à l'ancienne langue et à l'ancienne poësie Provençale. Pour mettre dans le cas d'en mieux juger que moi, ceux qui, plus instruits dans cette matière, y mettront de l'intérêt, j'ai transcrit celui de ces paragraphes qui m'avoit paru au premier aspect le plus suceptible d'être regardé comme rhythmique, et qui m'a été le moins difficile à déchiffrer, bien que j'aie été forcé d'y laisser encore quelque lacune : c'est celui qui concerne le jaspe.

Jaspis es una petra qui a XVII semblansas
e es de manhtas colors

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

e nayssen en manhs locs en aqst mon
e la mielher es ab color verda qui traslut
e qui mais solea aver de vertut
e tol fluxû de sane, e vere
e qui la te castamen, tol la febre et ydropisia
et ainde a femna qui la porta at aver effan
et quant es sagrada faiz home agradable e poderos
et segon que hom ditz tol.... aumarias
et quant es en argen, es plus forcz en valors.

Plus confiant en mes lumières, plus hardi dans mes décisions, j'aurois peut-être, sans erreur, tranché la question; car, d'après ce que je puis avoir acquis d'expérience ou de tact sur l'âge des manuscrits, je reste intimement persuadé que le caractère de ces fragmens est décidément antérieur au temps où a vécu Pierre des-Bonifaces, et je le rapporte, au plus tard, au XIII.e siècle. Dès-lors, que l'on dût ou non reconnoître ici un rhythme poëtique, on ne pourroit y chercher un fragment du poëme attribué à notre troubadour. Mais ce sera toujours avec la plus timide circonspection, que je consignerai mes opinions sur un point, souvent hasardeux et toujours singulièrement important, je veux dire la détermination précise de l'âge des caractères, par-tout, et principalement lorsqu'ils se présentent ainsi dans des feuilles isolées.

Quoi qu'il en soit, ce que je puis affirmer, sans crainte, je ne dis pas d'être jamais démenti, je dis de m'être trompé, est que les fragmens que présentent les deux feuillets sont absolument des espèces ou d'abrégés, ou même de traductions littérales de ce qui se lit aux articles respectifs des mêmes pierres dans le poëme Latin attribué à Marbode.

Personne n'ignore que ce Poëme, qui passe pour avoir constamment été composé vers la fin du XI.e siècle, dès le XII.e et le XIII.e siècle avoit été traduit plus d'une fois en vieux langage Français. On connoît la traduction que D. Beaugendre a publiée d'après le manuscrit de S. Victor, laquelle est décidément du XII.e siècle au plus tard; et parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, il y en a plusieurs qui contiennent des morceaux soit du même siècle, soit du suivant, non encore publiés, qui ne

Digitized by Google

sont autre chose que des traductions ou exactes, ou seulement amplifiées et paraphrasées, du poëme dont nous parlons : tel est *le Lapidaire* ou *Traité des Pierres précieuses*, que contient un manuscrit provenant de la Bibliothèque de Notre-Dame, *n.° 18, f.° 79*, dont je donnerai la notice à son tour; tel est sur-tout le *Bestiaire*, ouvrage que l'on sait, avec certitude, avoir été composé en 1209, et que je ferai également connoître en détail. Toutes ces traductions ou imitations, semblent avoir été ou le type, ou la reproduction de cette compilation écrite en langue Provençale, dont les seize colonnes du Ms. MMMDCCCCXXXIV A nous offrent des fragmens; et sans doute le poëme de Pierre des-Bonifaces, quel qu'il ait été, n'a guère été qu'une composition de ce genre. Pour se le persuader, il suffit de comparer l'extrait de ce poëme, que j'ai rapporté d'après Jean de Nostredame, avec le poëme donné à Marbode. Et certes, il est bien étonnant que cela n'aït point été remarqué plutôt; que sur-tout cela ait échappé à Crescimbeni et à Salvini, ces deux hommes dont le nom est si justement respecté dans la république des lettres. Crescimbeni, non content de s'être lui-même donné la peine d'examiner si les effets que, dans l'extrait donné par Jean de Nostredame, nous voyons attribués aux différentes pierres précieuses qui y sont nommées, étoient réels et véritables, a consulté sur ce point son illustre compatriote. Le résultat des recherches communes des deux savans Italiens, fut de penser que, à l'égard des pierres dont le nom dans la langue Grecque étoit significatif, l'auteur du poëme leur avoit attribué les vertus et les effets indiqués par ce nom : comme quand il avoit dit, que le diamant rendoit l'homme invincible, parce que le nom grec ἄδαμας signifie *indomptable;* que l'agate rendoit l'homme bien parlant, prudent, aimable et agréable, parce qu'il faisoit dériver le nom de cette pierre de l'adjectif féminin ἀγαθὴ qui signifie *bonne*, quoique (ajoute Crescimbeni) ce nom d'agate vienne plutôt du nom insignifiant ἀχάλης, &c. Quant aux pierres dont le nom en Grec ne signifie rien, nos littérateurs Italiens croyoient que le poëte leur avoit attribué des vertus relatives soit aux objets auxquels ces pierres ressemblent pour la couleur, telles que le saphir, qui devient salutaire aux hommes, à cause qu'il est bleu comme le

POËME sur les Pierres précieuses.

Crescimb. loc. cit. pag. 158, not. 11.

Digitized by Google

POËME sur les Pierres précieuses.

ciel même ; soit à l'effet même de leur couleur sur les yeux, telles que l'émeraude, qui rend l'homme joyeux et gai, à cause que le vert plaît aux yeux. Mais les deux savans ultramontains furent contraints d'avouer que, à l'égard de plusieurs des pierres mentionnées dans l'extrait donné par Jean de Nostredame, malgré leurs efforts, ils ne pouvoient expliquer sur quel fondement le poëte, c'est-à-dire Pierre des-Bonifaces, pouvoit leur avoir attribué les différentes vertus qu'il leur assigne.

Ce qui embarrassa si fort Crescimbeni et Salvini, étoit, j'oserai le dire, assez facile à expliquer. Pierre des-Bonifaces n'avoit fait autre chose que mettre en vers ce qu'avoit accrédité, depuis plusieurs siècles, une doctrine, imaginaire, sans doute, en presque tous les points et absolument visionnaire, mais, en quelques points aussi, fondée sur certaines notions physiques originairement moins erronées, et sur quelques expériences médicinales d'abord certaines et ensuite dénaturées : il avoit répété ce que le poëme latin de Marbode, les traductions soit Gauloises, soit Provençales, soit Italiennes de ce poëme, et peut-être aussi les ouvrages mêmes d'Albert-le-grand, lui avoient appris ; voilà tout le mystère.

Mais, quelle a donc été l'origine de cette doctrine ? fût-elle encore plus absurde en tous points, dès qu'on la voit, par une si longue succession, transmise et adoptée en tant d'endroits divers, ne devient-il pas curieux, ne pourroit-il pas même devenir utile, d'en connoître une fois la première source ? car il me semble que cette source est encore cachée : du moins suis-je maintenant certain que, de tous les ouvrages qui nous restent des temps anciens sur cette matière, il n'y en a aucun dont on ait encore parlé bien pertinemment, et qu'il y en a plusieurs sur lesquels on a eu jusqu'à présent des notions ou fausses ou très-confuses. Voilà précisément le motif de curiosité qui m'a entraîné dans les recherches, dont le résultat, comme je l'ai annoncé au commencement de cette notice, a été un recueil de plus de trente notices différentes, lesquelles seront successivement insérées dans les volumes suivans.

Digitized by Google

NOTICE ET EXTRAITS

D'un volume de la Bibliothèque nationale, coté MCCIX *parmi les Manuscrits Grecs, et contenant* les Opuscules *et* les Lettres *anecdotes de* Théodôre l'Hyrtacènien.

Par F. J. G. LA PORTE-DU THEIL.

LE volume coté aujourd'hui MCCIX dans la Bibliothèque nationale, est une de ces acquisitions modernes faites à Constantinople, sous le règne et par les ordres de Louis XV.

C'est un *in-4.°*, petit format, composé de 86 feuillets (en vélin), ou de 172 pages (de 28 lignes chacune).

Il contient un Recueil d'OPUSCULES et de LETTRES de THÉODÔRE L'HYRTACÈNIEN. Toutes les pièces qui composent ce Recueil sont absolument anecdotes : je ne sais si même l'exemplaire appartenant à la Bibliothèque nationale n'est pas unique en Europe.

Vu le temps où l'auteur vivoit et la date de la composition de ses divers Opuscules, le caractère (ou écriture) de ce qui forme le corps du volume ne sauroit être antérieur aux premières années du XIV.e siècle; mais aussi je crois pouvoir affirmer que ce caractère n'est point postérieur aux dernières années du même siècle. Notre manuscrit des Opuscules et Lettres de Théodôre l'Hyrtacènien, a donc l'avantage, sinon d'être, comme je pencherois à le croire, le seul qui existe en Europe, du moins d'être d'un temps très-voisin de celui où l'auteur a fleuri.

D'un autre côté, notre exemplaire, à ce qu'il me semble, ne sauroit passer pour un manuscrit autographe. A la marge, on aperçoit des *variantes* écrites du même caractère, et presque évidemment de la même main, que le corps de l'ouvrage : preuve, selon moi, que notre exemplaire aura été transcrit assez long-temps après la mort de l'auteur; preuve, encore, que cet

Digitized by Google

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

exemplaire n'a été transcrit ni d'après le manuscrit autographe, ni même, peut-être, d'après un apographe bien authentique.

Dans le cours du volume, en plus d'un endroit, on rencontre des restes de pages déchirées. Ailleurs, l'interruption du sens et de la phrase, de l'extrémité d'une page au commencement de celle qui suit, annonce des lacunes dont il est impossible de calculer l'étendue. Enfin, les derniers feuillets étant mutilés à leur extrémité inférieure, rien ne nous assure que ce recueil des Opuscules et Lettres de Théodôre l'Hyrtacènien, originairement ne fut pas beaucoup plus considérable.

Quelque lecteur moderne, fort attentif, a corrigé certaines fautes qui se rencontrent çà et là dans le texte; mais en respectant la leçon du manuscrit, et en se contentant de représenter dans l'espace interlinéaire la leçon légitime.

La liste des articles qui composent ce recueil, telle qu'on la lit dans le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ*, tom. II, pag. 253, col. 2, n.° MCCIX (1), doit avoir été donnée

(1) Voici l'énoncé de cet *Index*, dans lequel, comme on verra, il y a quelque inexactitude. (*Voyez* Catalog. codic. manuscriptor. Biblioth. reg. *tom. II, edit. ann. MDCCXL, pag. 253, col. 2.*)

« MCCIX. Codex chartaceus (*il faut lire*, membranaceus), Constantinopoli nuper in Bibliothecam Regiam illatus. Ibi continentur :

» 1.° Theodori Hyrtaceni, scriptoris hactenùs inediti, qui, imperante Andronico seniore, instituendæ juventuti præfectus Constantinopoli floruit, Homilia elegantissima in laudem beatæ Mariæ Virginis;

» 2.° Ejusdem Descriptio, omnino commentitia, horti quem sancta Anna beatæ Mariæ Virginis mater, prope oppidum Nazareth possedisse fingitur;

» 3.° Ejusdem Homilia in laudem Aninæ Thaumaturgi, cui ab editorum miraculorum numero et magnitudine id nominis inditum;

» 4.° Ejusdem Homilia nuncupatoria ad Andronicum imperatorem;

» 5.° Ejusdem Monodia in mortem Michaëlis Palæologi imperatoris designati;

» 6.° Ejusdem Monodia in mortem Irenes Augustæ;

» 7.° Ejusdem Monodia in mortem Nicephori Chumni, Canicleo præfecti, et Andronici imperatoris soceri;

» 8.° Ejusdem Epistolæ ad Andronicum imperatorem; Joannem Gliceum (*c'est ainsi qu'on lit dans l'imprimé, mais il faut lire*, Glycym), Constantinopolitanum patriarcham; ejusque filium, Nicephorum Chumnum; Theodorum Metochitam; Sclerum grammaticum; Phocam discipulum; Lucitam (*il faut lire*, Luciten), aulæ Trapezuntinæ protovestiarium; magnum Cubicularium; et alios imperii proceres. Ibi de rei familiaris angustiis ad nauseam usque conqueritur. Sunt tamen nonnulla quæ ad illustrandam temporum illorum historiam conducunt. Is Codex sæculo decimo tertio (*c'est ainsi qu'on lit dans l'imprimé; il faut lire*, decimo quarto) exaratus videtur ».

Digitized by Google

d'après la rédaction de feu M. l'abbé Sévin; car, en tête de notre manuscrit, on trouve un *Index* absolument semblable, écrit de la main du savant académicien.

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

J'observe (sans toutefois attacher beaucoup d'importance à cette remarque), j'observe, dis-je, que M. l'abbé Sévin a négligé de mettre au nombre des divers articles séparés dont se compose le volume, un fragment qui occupe quatre pages divisées chacune en deux colonnes. Le caractère, dans ce fragment, est fort différent du caractère qui règne dans le reste du volume. Ici l'écriture est beaucoup plus ancienne; on peut bien la rapporter, pour le moins, au XI.e siècle. Une pareille ancienneté fait naturellement regretter, d'abord que le fragment soit si court, ensuite qu'il soit maltraité comme il l'est. Dans les quatre pages dont je parle, d'une part l'écriture est à moitié effacée, sur les bords, par le changement de couleur du vélin, qui là paroît comme brûlé; et de l'autre part, ce qu'on appelleroit, en terme d'imprimerie, la *justification* de la page écrite, est mutilé, tant pour la largeur que peut-être aussi pour la longueur. A chaque page, évidemment, l'une des colonnes est tronquée dans toute sa largeur; et, vu l'altération de la couleur sur tous les bords, en haut, sur le côté, et en bas, il est impossible de s'assurer si l'autre colonne est restée entière. J'ai cru devoir recueillir ce fragment, quels qu'en fussent la nature et le mérite. C'est un reste de composition hymnique et métrique de l'un de ces poëtes lyriques du moyen âge, connus sous la dénomination de *Mélodes*. Mais, comme j'ai eu occasion d'entrer dans des discussions fort étendues, et peut-être assez intéressantes, au sujet de plusieurs pièces de ce genre composées par Jean Eugénique, et contenues au volume coté MMLXXV, dont la notice et les extraits paroîtront bientôt à leur tour, je ne m'arrêterai pas ici davantage sur cet article, et je passe au Recueil des Opuscules et Lettres de Théodôre l'Hyrtacènien.

Ce recueil est composé de huit articles; et, sur ce point, il n'y a point d'erreur dans le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ*. Ces huit articles, selon l'ordre où ils se trouvent dans le manuscrit, sont:

1.° Un Panégyrique de la Sainte-Vierge;

Digitized by Google

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

2.° Une Description oratoire du jardin de Sainte Anne (mère de la Sainte Vierge), situé près de Nazareth;

3.° Un Panégyrique du bienheureux Aninas le Thaumaturge;

4.° Une Allocution congratulatoire à l'empereur Andronic, lors de sa rentrée à Constantinople;

5.° Une Oraison funèbre de l'empereur *désigné*, Michel Palæologue II;

6.° Une Oraison funèbre de l'impératrice Irène;

7.° Une Oraison funèbre de Nicèphore Chumne, préfet de l'écritoire *[caniclei]*;

8.° Un recueil de Lettres adressées à divers personnages : elles sont au nombre de XCIII.

Si, originairement, j'eusse espéré pouvoir jamais publier ces Opuscules, dont la première lecture m'avoit assez intéressé pour que je me sois fait ensuite un plaisir de les transcrire, sans doute je me serois attaché en même temps à les traduire (soit en Latin, soit en Français), à les éclaircir par des notes, à fixer précisément l'époque où chaque pièce doit avoir été composée, enfin à faire connoître, s'il étoit possible, tous les divers personnages auxquels s'adressent les quatre-vingt-treize Lettres qui terminent le volume. Mais, lorsque je m'occupois de la transcription de ce manuscrit, je ne pressentois nullement que le moment fût proche où je pourrois en faire jouir les véritables amis de la littérature Grecque. L'occasion s'en présente inopinément aujourd'hui. Elle s'offre, il est vrai, dans des circonstances où je me trouve à peine le loisir d'en profiter. Toutefois je pense devoir la saisir, et ne pas remettre à un temps plus éloigné, et par conséquent incertain, la publication d'un recueil de pièces qui me paroissent dignes d'attention. Je me hâte donc de les faire paroître, quoique dénuées de version et de toutes notes; des considérations assez fortes m'y engagent; des exemples respectables m'y autorisent :

1.° Il est bon d'essayer à ranimer parmi nous l'étude, maintenant négligée, des monumens littéraires du moyen âge. Il est avantageux (j'ai presque dit, il est instant), ou de rappeler à ceux qui, ne l'ayant pas toujours ignoré, semblent aujourd'hui l'avoir totalement oublié, ou d'apprendre à ceux qui, dans le déclin actuel de la solide érudition, doivent ne l'avoir jamais

su,

Digitized by Google

su, que l'on peut encore acquérir, en fait de littérature Grecque, bien des connoissances nouvelles et faciles à se procurer; que nombre des matériaux, encore intacts, peuvent s'utiliser pour la perfection de l'histoire.

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

2.° Le texte Grec des Opuscules de Théodôre l'Hyrtacènien ne présente point de grandes difficultés. Le style de l'auteur est assez clair, pour que l'on puisse aisément se passer d'une version soit Latine, soit Française; d'autant plus que, selon toute apparence, ce genre de lecture intéressera seulement les personnes versées, au moins jusqu'à un certain point, dans la langue Grecque.

3.° Avant que tous les Opuscules de Théodore aient pu être insérés dans le recueil des Notices et Extraits des Manuscrits, où ils ne doivent entrer que successivement, peut-être me trouverai-je en état d'y joindre les éclaircissemens que l'on pourroit desirer.

4.° Enfin, dussé-je me borner toujours à publier simplement le texte Grec de ces pièces anecdotes, les bons littérateurs ne laisseront pas de m'en savoir gré. Sans parler des différens recueils publiés de cette manière dans le cours des deux derniers siècles, n'a-t-on pas, de nos jours, accueilli, avec plaisir et avec reconnoissance, ceux que les Villoison et les Brunk ont donnés sans y joindre ni version ni remarques? Assurément, je suis loin de prétendre me comparer à de pareils hommes; mais leurs noms, si justement célèbres, faisant autorité, je puis me permettre de suivre leur exemple.

Je ne rougis donc point de ne faire autre chose, pour ce moment, que donner une édition du texte Grec des Opuscules et Lettres de Théodôre l'Hyrtacènien.

Je sais que, en publiant tous ces Opuscules, il pourroit être bon de leur conserver le rang dans lequel le manuscrit les présente: lorsque rien n'indique le contraire, il est permis de supposer que, originairement et dans le manuscrit autographe, ce rang aura tenu à la date de la composition de chaque pièce. Aussi aurai-je soin de ne point intervertir l'ordre des sept premiers articles, à moins que, par un examen attentif et des rapprochemens historiques, je ne trouve des motifs suffisans pour

Digitized by Google

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

m'engager à les placer différemment. Mais quant à la collection des Lettres, j'ai pensé que l'on pouvoit, sans inconvénient, la présenter à volonté, soit avant, soit après tous les autres morceaux. Or, comme, pour la confection du cinquième volume des Notices et Extraits des Manuscrits, on s'est fait une loi et de varier les genres, et de ne donner à aucun article une trop grande étendue, j'ai cru devoir, dans la publication des Opuscules et Lettres de Théodôre l'Hyrtacènien, commencer par les Lettres; cette partie étant susceptible de division, selon ce qu'exigeroit l'arrangement des articles destinés à former soit le cinquième volume, soit les volumes suivans.

On trouvera donc ici le texte de 29 Lettres; c'est tout ce que l'espace qui restoit à remplir dans ce cinquième volume a permis d'y insérer. Il y a en tout 93 Lettres; les 64 autres seront placées à la tête du volume suivant. Mais avant de présenter ce texte, je vais donner quelques notions préliminaires, tant sur le personnel de l'auteur, que sur son style et sa manière.

TOUT ce que je pourrai dire sur la personne de Théodôre l'Hyrtacènien, vraisemblablement se réduira toujours aux particularités qui se tireront de ses propres écrits; je ne crois pas qu'il soit connu d'ailleurs.

Dans le titre du volume, Théodôre est qualifié l'Hyrtacènien: cette qualification paroît bien annoncer qu'il étoit né dans une ville appelée *Hyrtacè*. La seule ville, ce me semble, qui ait jamais porté ce nom, est celle qui se voyoit jadis dans l'île de Crète, mais qui a été aussi nommée, tantôt *Hyrsacina* (1), tantôt

(1) Meursius et Holstenius sont restés dans la persuasion que, là où le texte de Scylax offre ces mots, Πρὸς νότον δὲ Ὑρσαχῖνα, il falloit lire Ὑρτακῖνα.

Conf. Meurs. Cret. *lib. I, cap. XI, (ed. nov. t. III, ed. ann. M. DCC. XLIII, col. 375* B.): « Hyrtacus, *sive* Hyrtacinus, » Stephanus : Ὑρτακὸς, ἢ καὶ Ὑρτακῖνος, » πόλις Κρήτης : Hyrtacus, *sive etiam* » Hyrtacinus, urbs Cretæ. Non rectè » apud Ptolemæum Ἀρτακίνα, neque apud » Scylacem Ὑρσαχίνα scribitur. Rescribo » apud utrumque auctorem Ὑρτακίνα. »

Conf. Luc. Holsten. *Not. et Castig. posthum. in Steph. Byz. M. DC. LXXXIV, pag. 338.*

Conf. Scylac. Caryand. *Peripl. p. 18, lin. 17.* Πρὸς νότον δὲ Ὑρσαχίνα. Ubi in not. [a] *Geogr. vet. script. Gr. min. vol. I.* « Ὑρτακῖνα rescribendum existimat Cl. Meursius, in Cretâ, loco » citato. »

Digitized by Google

Artacina (1), tantôt *Hyrtacus*, tantôt enfin *Hyrtacinus* (2). S'il faut croire que notre auteur étoit en effet natif ou originaire de cette ville, on sera forcé d'admettre qu'il n'étoit point directement sujet des empereurs Grecs : à l'époque où il florissoit, l'île de Crète étoit soumise aux Vénitiens [a].

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

Mais peut-être un examen attentif, et le rapprochement de toutes les particularités éparses dans plusieurs des Lettres de Théodôre, nous feroient pencher à croire plutôt qu'il étoit né sur les côtes de la Propontide. On sait que dans le voisinage de Cyzique, il y avoit un promontoire appelé le cap Artacè. Cette portion de la côte semble avoir été un endroit fort habité, même un séjour très-agréable : du moins on est tenté d'en juger ainsi, d'après le récit de Moncada [b] et de Zurita [c], qui en parlent, à l'occasion des différentes expéditions des fameux *Catalans ;* et cela précisément vers l'époque où notre auteur dut se fixer à Constantinople.

Ce sont principalement les Lettres de Théodôre qui fourniront des détails propres à faire bien connoître la vie qu'il put mener à Constantinople, où il fut chargé de la direction des écoles publiques, pour la partie des belles-lettres et de la rhétorique. Je l'ai déjà dit : peut-être, dans la suite, serai-je dans le cas de rapprocher et de réunir ces détails sous les yeux du lecteur; mais aujourd'hui, à peine il me reste le loisir d'ajouter ici quelques

[a] *Conf. Niceph. Gregor. l. VI, cap. XI. — Pachymer. in Andron. lib. III, cap. XVIII et XIX.*

[b] *Moncada, cap. IX.*

[c] *Conf. Zuritam Annal. Aragon. part. I, lib VI, c. I.*

(1) Conf. Ptolem. lib. III, c. XVII, pag. 92, lin. 6. Ἀρτάκινα, γγ ιϛ′ λϛ καὶ ἥμισυ, δ′. Ad quæ conferendi sunt Meursius et Cellarius.

« *Artacina* inter urbes Mediterraneas » à Ptolemeo recensetur. Vide *Hyrta-* » *cus.* » Meurs. *ubi suprà, cap. VII, col. 359,* C.

« Quæ sequitur, *Artacina* Ptolemæi, » pravatum videtur Meursio ex *Hyrta-* » *cinâ :* quia Scylax Ὑρσακίνα itidem » pravè, σ pro τ. Stephanus Ὕρτακος, » Hyrtacus. » Cellar. Geogr. antiq. *lib. II, cap. XIV, §. XCIX, tom. I, pag. 1034, edit. M. DCC. XXXI.*

(2) Conf. Steph. Byzant. Gentil. per Epitom. *pag. 730.* « Ὑρτακὸς, ἡ (sic, » sed legendum ἡ) καὶ Ὑρτακῖνος, πόλις » Κρήτης.

» Ὁ πολίτης, Ὑρτακῖνος. Πολύβιος καὶ τὸ » θηλυκὸν Ὑρτακίνη, ἀπὸ τοῦ Ὑρτακῖνος ἐθνικοῦ. » Ἀπὸ Ὑρτάκης δὲ, Ὑρτάκιος.

» *Hyrtacus,* vel etiam *Hyrtacinus,* » urbs Cretæ. Civis *Hyrtacinus.* Poly- » bius verò fœmineum *Hyrtacina,* ab » gentili *Hyrtacinus.* Ab *Hyrtaco* verò, » *Hyrtacius.* »

Ad quæ sic Lucas Holstenius, *loc. cit.* « Ὑρτακὸς, ἡ καὶ Ὑρτακῖνος, πόλις Κρήτης. » Scribe, ἡ καὶ Ὑρτακῖνος. — Πολύβιος δὲ » τὸ θηλυκὸν Ὑρτακίνη ἀπὸ τοῦ Ὑρτακῖνος » ἐθνικοῦ. Apud Scylacem (loc. cit.) : » Πρὸς νότον δὲ Ὑρσακίνα· corruptè pro » Ὑρτακῖνα. »

Digitized by Google

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

lignes, pour donner une idée du mérite de Théodôre l'Hyrtacènien, considéré comme écrivain, ainsi que de la nature de ses différens Opuscules.

On reconnoît, à chaque page, combien Théodôre étoit rempli de la lecture des poëtes qui avoient eu le plus de réputation chez les anciens Grecs. A tout instant, on trouve chez lui des *citations*, des *applications*, des *parodies* de vers qui nous sont connus. Je puis annoncer que même il nous a conservé quelques fragmens qui, du moins à ce qu'il me semble, ne se rencontrent point ailleurs; j'aurai soin en temps et lieu de les faire remarquer. La tournure de ses phrases, son style, sa couleur, sa manière, tout est calqué sur l'antique. Jusqu'en son *Panégyrique de la Sainte-Vierge*, par fois, on croit lire des centons d'Homère, de Pindare, de Callimaque : dans la peroraison de ce discours, l'invocation à la Sainte-Vierge, sous une foule de noms divers, rappelle, sur-le-champ et par la ressemblance la plus frappante, l'invocation à Diane, qui se trouve dans l'hymne composé par Callimaque en l'honneur de cette déesse.

Ms. pag. 35, lign. 2 et suiv.

Théodôre, quoique rempli de piété et n'écrivant sur aucun sujet qui ne tienne intrinséquement à la religion, ne laisse pas de mêler aux sujets même de pure dévotion, des faits, des allusions, et jusqu'à des expressions qui appartiennent exclusivement à la mythologie Grecque. On s'étonne, par exemple, de voir dans une pièce destinée à célébrer les vertus et le mérite de sainte Anne, on s'étonne, dis-je, de voir rappeler la fable de Niobè, et des traits relatifs aux Muses. Ailleurs, faisant le panégyrique d'un solitaire (on pourroit croire que c'étoit un de ses contemporains) mort en odeur de sainteté, il se permet de retracer ce que les poëtes Grecs ont dit de Minerve, sortie toute armée du cerveau de Jupiter, et de Bacchus, tiré de la cuisse du même dieu. Cette citation me donne lieu de confirmer ce que j'ai dit un peu plus haut sur le commerce intime de notre auteur avec les poëtes Grecs : indubitablement, il avoit beaucoup lu et même étudié à fond le poëme des Dionysiaques de Nonnus; je puis affirmer que l'on retrouvera souvent les tournures propres à Nonnus, dans la plupart des pièces qui composent le recueil des Opuscules de Théodôre.

Ms. pag. 49.

Digitized by Google

Opuscules de Théodore l'Hyrtacènien.

Au reste, le morceau, sur lequel tombe la remarque précédente, et qui est le panégyrique d'Aninas le Thaumaturge, offre dans plus d'un passage une sorte de plaisanterie. Peut-être doit-on dire qu'en général Théodôre est enclin au badinage : assez souvent on le voit jouer sur le mot (1).

On ne peut se dissimuler que, par fois, il se répète lui-même. Plein, comme je l'ai dit, de citations, de parodies, d'allusions, de proverbes, fréquemment il fait revenir ce qu'il a déjà présenté ailleurs; particulièrement à l'égard des proverbes, il est sujet à ce défaut. *Ms. p. 77, vers la fin.*

Je lui reprocherois encore de faire trop habituellement usage de la parenthèse.

Malgré toutes ces taches, on peut dire que, dans son style, quelquefois très-animé, souvent incisif, et en général fort métaphorique, la phrase, presque par-tout, est exactement soignée.

Telle est l'idée générale que je me suis faite des qualités caractéristiques de Théodôre l'Hyrtacènien, considéré comme écrivain. J'ai lieu de croire que cette idée paroîtra juste à tout lecteur impartial et studieux qui se donnera la peine de lire attentivement tous les Opuscules de notre auteur. Je regrette de n'avoir point, dès-à-présent, assez de loisir pour détailler tous les motifs de mon jugement : forcé, je le répète, d'en retarder l'entier développement, je ne puis aujourd'hui que placer ici encore une observation.

Cette observation tombe, en général, sur les pièces oratoires de Théodôre qui tiennent du panégyrique. Il semble que tous les discours de ce genre qui se trouvent dans notre manuscrit, aient été composés à l'occasion de quelque concours public d'éloquence ou de rhétorique, dans lequel les rhéteurs ou professeurs en titre et en charge, disputoient le prix. Ce qui me le persuaderoit presque, n'est pas uniquement l'usage habituel du terme, Ἀγών, que l'écrivain emploie souvent, soit dans le discours sur la vie de la Sainte-Vierge, soit dans le morceau qui concerne sainte Anne, soit enfin dans le panégyrique d'Aninas le Thaumaturge : cette remarque ne seroit point décisive. En

(1) *Voy.* le Manuscrit, *pag. 12, lin. 26.* Κ' ἀν γὰρ πάσῳ διωελιξάσην, τρύπῳ συνεβαινέτην.

Digitized by Google

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

effet, le terme Ἀγων, en général, ne doit s'entendre que d'une fête, d'une solennité quelconque, dans laquelle il se prononce un discours oratoire indépendamment de toute espèce de concours. Mais ce qui pourroit fonder solidement ma conjecture, est le retour encore plus fréquent de l'apostrophe Ἄνδρες διαιτηταὶ; et véritablement, je ne sais si on peut donner au mot διαιτηταὶ d'autre sens que le sens d'*arbitri, judices.* Or, si c'est ainsi que, chez Théodôre, nous devons expliquer le διαιτηταὶ, ne faut-il pas croire que, dans les occasions où les discours dont il est ici question furent prononcés, il s'agissoit de disputer un prix, en présence de juges nommés pour l'adjuger à l'orateur le plus habile?

Ms. pag. 9. liv. 20.

Quelques remarques sur certains passages de la pièce qui, dans le volume, se présente la première, je veux dire le panégyrique de la Sainte Vierge, appuieront la conjecture que je viens d'exposer, et serviront, pour la suite, comme de notice préliminaire à ce morceau.

D'après la manière dont l'orateur s'exprime en un endroit de la peroraison, on peut, à ce qu'il me paroît, présumer que ce discours fut une de ses premières compositions. Il semble énoncer positivement, que ce panégyrique fut l'essai et comme une sorte de prémices de l'emploi de ses talens (1). Sa modestie lui fait ajouter, que l'on n'y trouvera rien de ce qui caractérise les productions frappantes des habiles rhéteurs et orateurs. Je ne crains point d'avancer que, tout au contraire, il n'y manque aucune de ces beautés d'élocution et de ces grâces de diction, qui font le mérite des discours oratoires les plus vantés. Sans doute, il y a bien quelques légères taches, du genre de celles que je n'ai point dissimulées, comme on a vu plus haut: mais, à parler en général, dans la pièce dont il est ici question, la netteté et la pureté du style, le choix et l'arrangement des mots, l'exactitude et la symétrie des périodes, le mouvement et la variété des figures, tout annonce l'un des rhéteurs les plus habiles dans leur profession; tout porte, pour ainsi dire, à regretter que, avec tant de connoissance des ressources de son art, et tant d'habileté à les

(1) *Voy.* le Manuscrit, *p. 35, l. 13.* Ἔχεις δὲ καὶ τὸν ἡμέτερον τοῦτον λόγον, ἀπαρχὴν καὶ πεῖραν τῆς περὶ λόγους δυνάμεως.

Digitized by Google

employer, l'auteur ne se soit point exercé sur quelque sujet moins austère et moins étranger aux passions; on reste persuadé que, au lieu d'un morceau destiné peut-être à rester ou complétement oublié, ou relegué parmi les productions ascétiques, il eût pu nous laisser une composition très-attachante, disons même un modèle de plus de cette éloquence Grecque, dont nul orateur, dans aucune langue qui nous soit connue, n'a pu encore ni atteindre la hauteur, ni égaler la force, ni s'approprier la finesse.

OPUSCULES de THÉODORE l'Hyrtacènien.

Peut-être ne seroit-il pas impossible de déterminer avec justesse le temps, même l'année, où ce discours fut prononcé. La peroraison semble fournir un indice chronologique assez certain; non parce que l'orateur y fait mention de l'association de deux empereurs au trône de Constantinople : ce qui est dit à ce sujet pourroit convenir également, soit au temps où Andronic II Palæologue n'étoit encore qu'associé à son père Michel Palæologue I.er, c'est-à-dire, du dimanche 8 de novembre 1273 (1), au vendredi 11 décembre 1282 (2); soit au temps où ce même Andronic II, devenu possesseur effectif du trône, l'avoit, à son tour, partagé avec son fils aîné du premier lit Michel Palæologue II, c'est-à-dire, du samedi 21 de mai 1295 (3), au dimanche 12 octobre 1320 (4); soit enfin au temps où, celui-ci étant mort, Andronic II avoit fait couronner son petit-fils Andronic III Palæologue, qui ainsi régna conjointement avec son aïeul, depuis le samedi 2 de février 1325 (5), jusqu'au mardi 24 de mai 1328 (6). On ne sauroit donc, pour fixer le temps où le discours fut prononcé, tirer aucune induction sûre, de ce qu'il y est fait mention de l'association de deux empereurs,

Ms. pag. 35, lin. 19.

(1) Ann. 1273, indict. 1, concurr. 6, lettr. domin. A. Pâques tomboit au 9 avril; épact. 29.

(2) Ann. 1282, indict. 10, concurr. 3, lettr. domin. D. Pâques tomboit au 29 mars; épact. 9.

(3) Ann. 1295, indict. 8, concurr. 5, lettr. domin. B. Pâques tomboit au 3 avril; épact. 3.

(4) Ann. 1320, indict. 3, concurr. 2, lettr. domin. F E. Pâques tomboit au 30 mars; épact. 9.

(5) Ann. 1325, indict. 8, concurr. 1, lettr. domin. F. Pâques tomboit au 7 avril; épact. 4. C'est par erreur que du Cange fait concourir cette année avec l'indiction 4. (*Vid.* Famil. Byzant. *pag. 236.*)

(6) Ann. 1328, indict. 11, concurr. 5, lettr. domin. C B. Pâques tomboit au 3 avril; épact. 7.

Digitized by Google

OPUSCULES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien. *Ms. pag. 35, lin. 23.*

qui, de plus, n'y sont point nommés. Mais dans le même passage, Théodôre parle, comme d'un malheur tout récent, d'une irruption nouvelle et, si je puis m'exprimer ainsi, actuelle, *d'un enfant d'Agar et d'Ismaël*, qualification qui ne sauroit convenir qu'à un prince Mahométan. Il sera donc facile de reconnoître dans l'histoire du Bas-Empire, à quelle époque une pareille circonstance peut et doit se rapporter (1).

Terminons, en remarquant que, d'après divers passages, ce panégyrique convient évidemment à la fête de *la Nativité*.

J'ai dit que les Lettres de Théodôre l'Hyrtacènien étoient au nombre de quatre-vingt-treize. Ces quatre-vingt-treize Lettres s'adressent à vingt-neuf personnages différens, dont voici les noms :

1. ANDRONIC (dit L'ANCIEN) empereur de Contantinople.
2. JEAN GLYCYS, patriarche de Constantinople.
3. NICÈPHORE CHUMNE, préfet de l'écritoire.
4. THÉODÔRE METOCHITE, grand logothéte.
5. PHOCAS, disciple de Théodôre l'Hyrtacènien.
6. DOUCÆTES (si toutefois il ne faut pas entendre par ce nom le grand diœcète, ou grand œconome. *Voy.* n.° 17).
7. N..., primat ou abbé du Saint-Mont.
8. N..., prôtopsalte [*ou* premier psalliste] de l'empereur.
9. ANDRONIC PALÆOLOGUE, beau-frère de l'empereur.
10. SCLÈRUS, grammairien patriarchal.
11. PHIALITES, lecteur (de l'empereur, à ce qu'il paroît).
12. NICOLAUS, ami de Théodôre l'Hyrtacènien.
13. BARDALES.
14. N... préfet des prières [*ou* maître des requêtes].
15. LOUCITES, prôtovestiaire de la cour de Trébizonde.
16. NICÈPHORE METOCHITE, fils du grand logothéte.
17. N... grand diœcète [*ou* œconome. *Voyez* n.° 6].
18. OPSICIAN.
19. ACROPOLITES.
20. PATRICIÔTES.
21. PEPAGÔMÉNE.

(1) En suivant le récit de M. le Beau, on verra que ce doit être à l'année 1295 ou 1297.

Digitized by Google

22. N..., noble Acarnanien, rhéteur et savant.
23. GALÈSIÔTES [*ce nom peut signifier*, un moine de Galèse].
24. CANTACUZÈNE, grand domestique.
25. N..., préfet du vestiaire.
26. BASILE, fils du patriarche Jean Glycys.
27. APOCAUQUE, paracœmômène [*ou* grand chambellan].
28. MANUEL, juge.
29. N..., préfet du lit.

Quant à l'ordre dans lequel ces Lettres sont rangées, le voici :

1. A l'empereur.
2. Au même.
3. Au patriarche (Jean Glycys).
4. Au même.
5. Au préfet de l'écritoire (Nicèphore Chumne).
6. Au même.
7. Au même.
8. Au grand logothéte (Théodore Metochite).
9. Au même.
10. A Phocas, son disciple.
11. Au grand logothéte.
12. A Doucætes (*V.* la lettre 43).
13. A N..., primat *ou* abbé du Saint-Mont.
14. Au prôtopsalte de l'empereur.
15. A Andronic Palæologue, beau-frère de l'empereur.
16. Au grand logothéte.
17. Au même.
18. Au même.
19. Au même.
20. Au même.
21. Au même.
22. Au même.
23. A Sclèrus, grammairien patriarchal.
24. A Phialites, lecteur (de l'empereur).
25. Au même.
26. A Phocas, son disciple.
27. A Nicolaüs, l'un de ses amis.
28. Au préfet de l'écritoire.
29. A Bardales.
30. Au même.
31. A N..., préfet des prières.
32. A l'empereur.
33. Au même.
34. Au même.
35. Au grand logothéte.
36. Au même.
37. A Loucites, prôtovestiaire de Trébizonde.
38. Au grand logothéte.
39. Au même.
40. A Loucites, prôtovestiaire de Trébizonde.
41. Au même.
42. A Nicèphore Metochite.
43. A N..., grand diœcète [*ou* œconome; *V.* la lettre 12],
44. A Nicèphore Metochite.
45. A Opsician.
46. A Acropolites.
47. A Patriciôtes.
48. A Pepagômène.
49. A Nicèphore Metochite.
50. A N...., noble Acarnanien, rhéteur et savant.
51. A Pepagômène.
52. A Galèsiôtes.

Digitized by Google

OPUSCULES de THÉODORE l'Hyrtacènien.

53. A l'empereur.
54. A Cantacuzène, grand domestique.
55. Au même.
56. A Loucites, prôtovestiaire de Trébizonde.
57. Au grand logothéte.
58. A l'empereur.
59. Au même.
60. A Phocas, son disciple.
61. A N..., primat ou abbé du Saint-Mont.
62. Au grand logothéte.
63. A N..., préfet du vestiaire.
64. A l'empereur.
65. Au grand logothéte.
66. Au même.
67. A Basile, fils du patriarche Jean Glycys.
68. A N..., préfet du vestiaire.
69. A Apocauque, paracœmôméne.
70. A N..., préfet du vestiaire.
71. A Nicèphore Metochite.
72. A Phocas, son disciple.
73. A Loucites, prôtovestiaire de Trébizonde.
74. Au grand logothéte.
75. A l'empereur.
76. Au même.
77. Au préfet de l'écritoire.
78. A Loucites, prôtovestiaire de Trébizonde.
79. A Manuel, juge.
80. A N..., préfet du lit.
81. Au grand logothéte.
82. A N..., préfet du vestiaire.
83. A l'empereur.
84. Au même.
85. A Loucites, prôtovestiaire de Trébizonde.
86. Au préfet de l'écritoire.
87. A Basile, fils du patriarche Jean Glycys.
88. A l'empereur.
89. Au même.
90. Au grand logothéte.
91. Au préfet de l'écritoire.
92. A l'empereur.
93. A Basile, fils du patriarche Jean Glycys.

Digitized by Google

ΘΕΟΔΩΡΟΥ ΤΟΥ ΥΡΤΑΚΗΝΟΥ ΕΠΙΣΤΟΛΑΙ.

α. ΤΩ ΒΑΣΙΛΕΙ.

Opem ad res suas sublevandas implorat. Equo, qui ipsi ab Imperatore datus fuerat, victum dari postulat.

Τολμηρως ἀναφέρω ὁ δοῦλος τῷ θεοσεφεῖ κρέτει τῆς ἁγίας βασιλείας σοῦ, ἄγιε δέσποτά μου. Ἐγὼ παιδόθεν ἐκδεδομένος μουσείοις ἐγγυμνάζεσθαι προσῳδίαις, οὐτ' ἤδειν ὅ, τί ποτ' εἰσὶν, οὐθ' ὅ, τι τοὔνομα βεβούλητο ταύταις· ὤμην δὲ προσόδους, καὶ κέρδη. Ταῦτ' ἄρα, καὶ παιδεύομενος, ἔχαιρον, καὶ σπουδῇ προσεῖχον αὐταῖς· αὐτὸς ἐγώτε καρδοκῶν ὀνήσεσθαι, καὶ οὓς προσεδόκων παιδεύσειν. Ἐπαιδευόμην δὲ, καὶ σιτοδείαν· οὐδ' αὐτὴν ταύτην εἰδὼς οἵά τις, οὐθ' ὅπως ποτ' ἔστιν ἔχουσα φύσιν. Τρεφομένῳ γὰρ τοῖς πατρῴοις ἀπόνως, οὐκ ἔνδειάν μοι σίτου καὶ σπάνιν, ὅπερ ἐστὶν, ἐπῄει λογίζεσθαι· πρᾶγμα δέ τι κοῦφον καὶ ῥᾴον ὑπενεγκεῖν. Εἰ γὰρ ἂν εἰδὼς, τάχ' ἂν καὶ τοῦ βιβλίου θᾶττον ἀπήλειφα· καὶ τὸ σύμφορον προσενόησα. Νυνί δ' εἰς τοῦθ' ἡλικίας ἐληλακὼς, καὶ γέρων γεγονὼς σιτοφάγος, ἐπιλέλησμαι μὲν προσῳδιῶν, συνίσχημαι δὲ σιτοδείᾳ· καὶ τόγε, προὶ πείρας δοκοῦν κοῦφον, εἰς πεῖραν ἦκον, ἀνιαρόν. Ῥεχθὲν δέ τε, Νήπιος ἔγνω· φησὶν Ὅμηρος. Ἀλλ' ἦν γεωργίᾳ προσεῖχον, τάχ' ἂν, καὶ τὰ δεινά γε ἀπῆν· καὶ τἀναγκαῖα παρῆν. Νυνὶ δὲ, γηπονίας ἀπούσης, τοῦτο δὴ σιτοδεία, τὸ πάντων δεινῶν παραπέφυκεν ἐξωλέστατον, καὶ οἷα ταῦρος ταυρῶς καταμυκᾶται τε, καὶ καταμωκᾶται μου. Ἀλλὰ βρυχήσαιτ' ἂν καὶ λέων ὑμὸς βασιλεὺς, καὶ ταῦρος οὗτος ἔργον γένοιτο βρυχηθμοῦ. Ἔχει γὰρ καὶ φύσιν καὶ τέχνην, ἐξ ἀμηχάνων εὑρεῖν μηχάνας, καὶ πόρους ἐν ἀπόροις. Οὐ μόνον δ' ἄρα τοιαῦτά με δρᾷ σιτοδεία, θειότατε βασιλεῦ· ἀλλὰ καὶ ἵππος, ᾧ με συμπαθῶς ἐδωρήσω, οἷα καὶ

LETTRES de THÉODORE l'Hyrtacènien.

αὐτὸς συνδραῖν ἀνατείνεται; κατεδηδοκὼς μὲν βιβλία· κατεσπαθηκὼς δὲ θοιμάτια, οὐδὲ σαρκῶν αὐτῶν φείσεσθαι· ὅπι μὴ καὶ ταύτας διαλαφύξειν, καὶ νεῦρα καὶ χόνδρους διαμασήσεσθαι, καὶ ὁσᾶ κατάξειν, καὶ σέαρ ἐκμυελίσειν. Μὴ γὰρ εὐπορῶν ἀκοσᾶν· τί δ' ἀκοσᾶν φημι; ὁπότε μηδ' ἀχύρεις κύφοις τοῖσπλύειν· καλὰ τοὺς τοῦ Γλαύκου, ἐκμέμηνεν, οἷς παρ' Ἀρκάσι γεγευμένοις ἱππομανοῦς ἔργον Γλαῦκος γέγονε παραγμοῦ. Κἂν μὲν ἀκοσᾶν σχοίη. Εἰδ' οὖν, οὐκ ἐς' ὅπως μὴ δυοῖν θάτερον· ἢ καταβεβρωθίσειν ἐμέ· ἢ σαλὸς ἀπὸ φάτνης, μικρὸν διοίσειν τῶν ἐν γλυφαῖς.

β. ΤΩ ΒΑΣΙΛΕΙ.

De eodem ferè argumento.

Τολμηρῶς ἀναφέρω ὁ δοῦλος τῷ θεοσεβεῖ κράτει τῆς ἁγίας βασιλείας σου, ἄνακτα δέσποτά μου. Πρὸς δύο οὐδ' Ἡρακλῆς, παροιμία φησὶ· καὶ ταῦθ' ἥρως τῶν παρ' Ἕλλησιν ἀνδρειότατος, καὶ τοσούτους καὶ τηλικούτους ἆθλους κατωρθωκώς· εἰ μήτοι παῖδες Ἑλλήνων, καὶ ποιητῶν μῦθοι, τοῖς χάειν εἰδόσι λέγειν, εἰκῇ καὶ μάτην τερατολογοῦσι τὰ καθ' ἐκεῖνον καὶ ἐκθειάζουσιν. Ἐγὼ δὲ μηδέν τοι τρὸς Ἡρακλέα παραβαλλόμενος, ποῦ δίκαιος ἂν εἴην δυοῖν ἐξωλεσάτοιν θηρίοιν μαχόμενος; ὁπότε μὴ δὲ τοῖς ἓν ἐξαρκῶ. Σιτοδεία ταῦτα καὶ ἵππος· ἡ μὲν, οὐδὲν ἀπεοικυῖα χιμαίρας· οὐ περὶ ἧς Ὅμηρος ἐρραψῴδησε,

Πρόσθε λέων, ὄπιθεν δὲ δράκων, μέσση δὲ χίμαιρα,

θηρίον ἀλλόκοτον, τριφυές τε καὶ τρίμορφον· ἀλλ' ἡ κατεσθίειν οἶδε καὶ συνρίβειν, καὶ λεπλύνειν [χρηστέον δὲ πάλιν Ὁμήρῳ]

Τάπι ἑόντα, πάτ' ἐοῦσιν, τοί τ' ἐόντα,

καὶ τῇ τριμερείᾳ τοῦ βίου διαλυμαίνεσθαι. Ὁ δ' ἵππος· ἐπειδὴ μὴ δ' αὐτὸς ἐπλέρωται, κατὰ Πήγασον, μὴ δὲ σκιρίᾳν μεμάθηκεν ἐναέρια, μήδ' ἐπ' ἄκρων ἀνθερίκων θέειν, ὡς οἱ τὴν τοῦ γένυς σειρὴν ἀπὸ Βορέου καλάζοντες· ἔρηκεν ἀπὸ φάτνης, οὐκ ἀκοσῶν, οὐδὲ πηγὸς, καὶ τριχώσει χαίρων λεπίῃ· πολλῷ δὲ τοὐναντίον, λειποχρέως πηγεσίμαλλός τε καὶ πεπηγὼς ἀντίχρυς, καὶ σφοδροῦ βορέᾳ δεόμενος ἐφ' ᾧπερ ἐμπνευσθεὶς κινηθῆναι· τούτῳ μόνῳ Πηγάσῳ προσεοικώς,

Digitized by Google

τῷ γυμνὸν με, καθὼς ἐκεῖνος Βελλεροφόντην, ἐπὶ νώτων φέρειν ὀχούμενον, κατεσαθηκώς μοι τὸν βίον· τί λέγω βίον; ὁπότε καὶ σάρκας αὐτοῖς ὀστέοις, καὶ πᾶσαν τὴν ἔνδον οἰκονομίαν τῆς φύσεως κυνηδὸν διαλαφύξειν ἐπαναλείνεται. Δεῖ δὴ πρὸς τοιαύτην ὕδραν οὐχ' Ἡρακλέους, οὐδὲ μολίβδου· χρυσίου μέν τοι, καὶ βασιλέως, τοῦ μόνου τῶν ἁπάντων εἰδότος τοιῶνδ' ἀπιθάνων θηρίων κατασοφίζεσθαι.

Γ. ΤΩ ΠΑΤΡΙΑΡΧΗ ΚΥΡΙΩ ΙΩΑΝΝΙ, ΤΩ ΓΑΤΚΕΙ.

Conqueritur quòd ipsi Patriarcham invisere cupienti aditus à janitoribus denegatus fuerit.

Εἰμαρτό μοι καὶ τοῦτο· οὐκ οἶδ' ὅπως· δοκοῦν δ' οἶμαι τοῖς πυλωροῖς· ἀποκεκλεῖσθαι τῆς πατριαρχικῆς προσκυνήσεως, καὶ τὴν αὐτὴν δυσχίαν ἤδη δὶς δεδυσχηκέναι· Προσιόντα με τὴν πρώτην κλίμαξ εἶχεν, ἡ τοῦ προτεμενίσματος· ἡ γὰρ εἴσοδος ἀποκέκλειστο, καὶ ἡ θύρα μοχλοῖς καὶ ὀχεῦσι σιδηροῖς ἐπεζύγωτο. Τοῖς οὖν ἐκλὸς ἀνακειμένοις προσανακείμενος, ἐπαίταις οὖσιν ἀνιωμένοις, προσηνιώμην ἀνίαν οὐ φορητὸν· τῷ δοκεῖν τοῖς ἐπαιτοῦσι προσεπαιτεῖν, οὐ μὴν ἠ'ἀφῖχθαι προσομιλήσων τῷ πατριάρχῃ. Ἀμέλει καὶ σκοποῦ γενόμενον ἀπίεναι τοῦτ' ἐπεῖχε, μὴ προσανιάσειν γεγονὸς τὸν πατριάρχην πυθόμενον, μακρόθεν φίλον τυγχάνοντα. Ἐπεῖχε δ' οὖν ὅμως, φανταζόμενον ὅσον οὐκ ἤδη τὴν θύραν ἀνεζυγῶσθαι, καὶ ῥᾳον γενέσθαι τὴν εἴσοδον· ἐλάνθανον δ' ἄρα τἀναντία πεισόμενος. Ὡς γὰρ μόγις ὀψὲ, τῶν ἱερῶν ἀπηχηκότων κωδώνων, ἐφ' ᾧ τοὺς ἑσπερίους ὕμνους ἀφοσιωθῆναι θεῷ, ἀναμεμόχλευτο μὲν τὰ ζύγωτρα, ἀνέῳκτο δὲ ἡ θύρα παραχωροῦσα τὴν εἴσοδον, συνεισιέναι τοῖς εἰσιοῦσι κἀγώ· καὶ παρελάμβανε μὲν ὁ δῆμος· ἡ πρὸς τὸν πατριάρχην δ'ἐπιφέρουσα κέκλειστο. Ἡμέρας δ'ἤδη φθινούσης· καὶ γὰρ βουλυτὸς ἦν ὁ καιρὸς, καὶ τῶν οἴκοι μεμνῆσθαι ἀνέπειθεν· ἐξιέναι ἀνίας μεστός· πολλὰ μὲν τῆς ἀκαιρείας, ἐμαυτοῦ δὲ πλείω καταμεμφόμενος. Εἶεν. Ἐξ ἐκείνου πεντεκαιδεκάλης παριππασάσης, πάριμεν αὖθις, ὥσπερ φιλίας κέντρῳ νυττόμενοι, καὶ πεῖραν αὖθις λαμβάνοντες· καί τοι τῆς προτέρας σωφρονιζούσης· πάριμεν δ' οὖν τὴν πρώτεραν ἀναπαλαίσοντες ἦπαρ. Ἀφικόμενοι δὲ, καὶ ποδὶ δρομαίῳ παρὰ τὰς τῆς ἐκκλησίας πρώτας πύλας γενόμενοι, ἐπεζυγωμένην ἐντετυχήκειμεν. Καὶ τὴν αἰτίαν τῆς ἐπιζυγώσεως πυνθανομένων, τῶν τις

LETTRES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

πυλωρούντων· Εἰ παρὰ τὸν πατριάρχην ἀπιέναι βούλει, φησίν, ἴθι παρὰ τὴν ξυλίνην· πύλη δ' αὕτη τῶν πατριαρχικῶν οἰκημάτων· ταύτῃ γὰρ ἐφεῖσθαι τὴν εἴσοδον τοῖς νῦν εἶναι. Ὁ μὲν οὖν εἴρηκε πρὸς ἀπάτην. Ἡμεῖς δ' ἀληθίζειν οἰόμενοι, τὸν λόγον ἔργον ἐτίθεμεν. Ἰόντων δὲ, κἀνταῦθα τῶν ἐλπίδων ἐψεύσμεθα. Ἡ μὲν γὰρ πύλαις ὅλαις ἀνεπέπτατο· καὶ εἰσήειμεν ἄν, καὶ παρὰ τὸν πατριάρχην ἀνήειμεν, εἰ μὴ δρομαῖος ὁ πυλωρὸς ἐπεζύγωσέ μοι καὶ πρόσωπον· Ἀπ' ἐμῆς πύλης, εἰπὼν, ἀπ' ἐμῆς. Καταλειφθεὶς οὖν θυρεῖος, μετὰ αἰσχύνης ἐπάνειμι, οὐ τὸν χόλον καταπέψας αὐτῆμαρ, ἀλλὰ καὶ ἐς δεῦρο μελαγχολῶν, τῆς τε κενῆς ὁδοιπορίας, τῆς τ' αἰσχύνης ἣν ὁ πυλωρὸς ἐμοὶ προσετρίψατο. Ἆρ' οὖν ἀνεκτὰ ταῦτα τῷ πεπεισμένῳ· ἢ μὴν δύμος δεσπότης καὶ πατριάρχης ἡγήσαιτο; Καὶ τίς ἄν γε φαίη; ὅτι μὴ ὅσιος τὸ παλαιαρχικὸν οὐκ εἰδὼς ἔστι φιλάνθρωπον.

Δ. ΤΩ ΑΥΤΩ ΠΑΤΡΙΑΡΧΗ.

De eodem ferè argumento.

Ἡμᾶς δὲ τί ποτ' ἄρα πασχεῖν δοκεῖς· οἷον δ' ἂν ἀσχάλλειν, παναγιώτατε δέσποτά μου, καὶ τῆς οἰκουμένης κοινὲ πατριάρχα; μὴδ' ἐφάπαξ, καίτοι δέον ὅν καθάπαξ, ὁμιλεῖν, πολλῶν ἀνέκαθεν δικαίων πειθόντων. Ἀλλ', ἣν μὲν ἀφ' ἡμῶν ἐτερπόμεθ' ἂν ἀπόντες, καὶ οὐδ' ἂν ἀσχάλλειν ἔξῆν· οὐδὲ γὰρ οὐδ' ἔστιν, ἐφ' ὅτῳ τὶς ἥδεται ὁρῶν, ἀνιᾶσθαι. Ἀνιῶτο δ' ἂν ἐξ ἀνάγκης, ἐφ' ὅτῳ πάσχων οὐχ ἥδεται· ἀνιᾷ γὰρ τὸ παρὰ γνώμην. Εἰ δὲ μηδὲν ἠνιώμεθα, δῆλον, ὡς ἡδόμεθ' ἂν πάσχοντες. Ἡδόμενοι δὲ, ἐσιγῶμεν, καὶ μήτ' ἂν ἀπολογεῖσθαι γράμμασιν ἡμᾶς αὐτοὺς ὑπεβάλλομεν· οὔτ' οὖν ἀπολύειν αἰτίας ἠγωνιζόμεθα. Εἰ γὰρ μὴ πολλάκις προσιόντες οὐδὲν ἠνυκότες τοσάκις μὴ τετυχηκότες ἐξήειμεν, ἦμεν ἂν δικαίως νεμεσητέοι, καί γε καθ' ἑαυτῶν κεκινηκότες τὸν τῆς παροιμίας ἀνάγυρον. Νυνὶ δὲ, τοιούτων προπειραμένοι δρωμένων, δευτέρῳ πλῷ, τῷ δηλ. γραμμάτων, προσέσχομεν, ὡς μὴ παντελῶς δοκοῖμεν ἀνέρασοί τινες καὶ ἀγνώμονες, ἐρεῖν δὲ μᾶλλον μισόκαλοι. Εἰσὶ γὰρ οἷς ἂν ῥᾴστα τοιοῦτοι χριθείημεν, αἰτίαν σοχαζομένοις τὴν ἀπουσίαν. Ἀλλ' ἴσθι πατριαρχικὴ μεγαλόνοια οἵδεν ὅπως τε καὶ παρόντες φιλοῦμεν, καὶ μακρὰν ὄντες εὐγνωμονοῦμεν.

Digitized by Google

ε. ΤΩ ΚΑΝΙΚΛΕΙΟΤ.

Librum ab ipso scriptum laudat : suadet ut apographos exscribi curet.

Ἀνεγνώσκετο μὲν ὁ λόγος· ἡδόμεθα δ' ἡμεῖς ἀκροώμενοι, καὶ ἦμεν ἐκθειάζοντες, ὅσοις ἦν ἔργον τοῖς ἀναγινωσκομένοις συννοίᾳ προσέχειν. Ἐξιοῦσι δὲ τοῦ συλλόγου, καὶ προσιοῦσιν οἰκαδε, οὐκ ἔλαθ' ὅπως οὐκ ἦν κοινὴν πεποιημένοις τὴν ὁμιλίαν. Ἦδ' ἦν ἅπασα περὶ τοῦ λόγου, μὴ ταὐτὰ δρᾶν τοῖς προτέροις· οὐδεὶς γὰρ ἦν ὃς οὐκ ἐκρότει, καὶ ἐπῄνει, καὶ ἐνεθουσία ὑφ' ἡδονῆς· οὕτω μὲν γενναίου, οὕτω δὲ θαυμασίου προενηνεγμένου, καὶ τοῦ χρείττονος ἡμμένου. Καὶ δῆθ' οὕτως ἔχουσιν ἡδονῆς καὶ εὐφημίας, ψῆφος ἐξηνέχθη, καὶ δέλτοις ἀντιγράφοις δοθῆναι, καὶ πλαξὶ καρδιῶν ἐγχαραχθῆναι, ὡς μήποθ' ἅν ἐξίτηλα τῷ χρόνῳ γένοιτο τὰ καλὰ, μὴ δὲ παραῤῥυῇ λήθης ἀμαυρωθέντα βυθῷ, παντὶ δὲ βίῳ συντηρηθείη· ὥς γ' ἐξεῖναι καὶ πρὸς τοὺς ἐσομένους διαπορθμεύεσθαι. Εἰ δὲ τοὺς ἄλλους πρεσβεῖς αἰτῶ λαβεῖν πρῶτος, θαῦμα γ' οὐδὲν· οὕτω γὰρ ἂν συγκήσαιμι μᾶλλον τῶν ἄλλων φιλεῖν, τῷ καὶ πρῶτος ἠτηκέναι τῶν ἄλλων.

ς. ΤΩ ΚΑΝΙΚΛΕΙΟΤ.

Laudat eum de libro, quem *De animâ* scripsisse dicebatur. Rogat ut dona sibi ab Imperatore promissa mitti curet.

Φήμη πειθέει τοὺς λογίους, οὐκ ἄχαρις· ἦδ' ἔστι, τὴν σὴν μεγαλόνοιαν ἐξεννοχέναι λόγον γενναῖον, Περὶ ψυχῆς· ὃν φασιν, εἰ περιόντες Πλάτων τε καὶ Πλωτῖνος, καὶ ὅσοι τοῦ φιλοσόφου κόμματος, ἐπῆσαν, τάχ' ἂν αἰδεσθέντες ἀπῆσαν. Τοῦτον οἱ μηδένες περὶ λόγους ἡμεῖς ἀναγνῶναι, καὶ τῆς αὐτόθεν φιλοσοφίας ἀπόνασθαι, πῶς δοκεῖς ἐφιέμεθα; Εἰ γὰρ, εἴ τις ἄλλος, τοῦ γεννησαμένου παλαιὸς ἐξηρτήμεθα, πῶς ἂν μὴ καὶ τὸν παῖδα γνησίον φιλοῖμεν; καὶ πρὸς οὐκ ἐπιόντας ἐπιέναι διαπορθμεύοιμεν; Τὰ γὰρ ἔγχυλα καλλίστως, οὐκ ἔλαθ' ὅπως νοῦν ἔχων τις, οὔτ' ἂν αὐτὸς μὴ φιλεῖν, καὶ, φιλῶν, φθονεῖν καὶ λοιποῖς μεταδιδόναι τοῦ χρείττονος· ὥσπερ τις ἐρασιχρήματος, ἑαυτῷ μόνῳ θησαυρίζων τὸν ὄλβον· οὐκ εἰδὼς ὡς τοσούτους ἔστιν ἀποστερῶν, ὅσους εὖ

Digitized by Google

LETTRES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

ποιεῖν ἠδύνατο (sic). Κέλευσον πεμφθῆναι τὸν λόγον· ἴν' εὐφράνας παῖς ὁ καλὸς, θᾶττον ἀναλύσῃ παρὰ πάτερα τὸν καλλιγόν. Τὴν μέντοι γ' αἰτίαν τῆς ὑπερημέρου ἀφίξεως ἣν ἐνεκάλεσας, λόγος φθάσας ἐδήλωσεν. Εἰ δὲ φραγμάτων ὄχλος περιεσοιχίζων ἴσως μνήμης ἔξω βαλεῖν ἀναπέφεικεν, αὖθις αὖ ἀναμνήσω· καὶ, πείθομαι, συγγνώσῃ, χρηστότατε. Οἷς ἡ ἐρῶ, φρόσχες. Ἵππος ἐκεῖνος, ᾧ με βασιλεὺς ἐδωρήσατο, πάνυ μου κατεσπαθηκὼς ἄλφιτα, καὶ λοιπὴν περιουσίαν ἐδηδοκὼς, ἐπειδὴ μηδὲν ἀκοσᾷν περιλέλοιπε,

Δεσμὰ διαῤῥήξας, καὶ γὰρ ἐπίεζε τὸ πεινῆν (sic in codice),
Ῥίμφα ἑ γοῦνα φέρει μετά τ' ἤθεα ᾗ νομὸν ἵππων.

Καὶ νῦν σκιρτῶν χροαίνει καλὰ πεδίον· ἐμοὶ δὲ περίεστι τῷ πεζεύειν ἀχθεσθαι. Ἀνεκαλεσάμην δ' ἂν οἴκοι, καὶ δεσμοῖς περιέβαλον, εἰ μὴ δέος ἦρει, καὶ χείρω δράσειν ἐμέ. Οὐδὲ γὰρ, οὐδὲ βιβλίων ὀλίγων ἄπλα περιέσῃν. Οὐδενὸς ἂν φείσαιτο, εἰωθὼς ἔδμεναι ἄδδην, ἐφ' ἱπποσάθμου βασιλικοῦ, καὶ φάτνης σατός· ἀλλὰ καὶ ταῦτα καταβροχθίσειεν, οἷά τις χάρυβδις ἄπλητος. Ἦν οὖν τι κήδῃ, μᾶλλον δ' ἐπειδὴ κήδῃ τῶν λόγων, κέλευσον τὴν χάρυβδιν ἀκοσίᾳν· ἴσως γὰρ ἂν φείσαιτο τῶν βιβλίων. Ἐμὲ δὲ φραγμάτων ἀπάλλαξον· καὶ πάνυ ἔποχον ὄψει παρὰ τὰς σὰς θαμίζοντα θύρας, καὶ τὴν ὀφειλὴν ἀποτινύσα. Ἀλλ' ἢν μὴ δοκῶ φορτικὸς, δέομαί σου καὶ τρίτην δέησιν παυσηνί. Παρὼν ὅτε με βασιλεὺς βασιλεὺς (sic) εὐεργέτει, ταῖς εὐεργεσίαις ἐφήδου, καὶ τοῦ Ἑρμαικοῦ ὁ λόγος ὑπερηγόρευς Ἑρμῆς. Ἡ δ' ὑπερηγορία, καὶ δευτέρας εὐεργεσίας ὑποθεσις, ἐσθὴς ἐπηγγελμένη τοῖς βασιλέως. Καὶ δῆτα τὴν ἐδῆτα σὺ μὲν κερκίσι λόγων ἐξύφαινες, ὁ χρηστὸς δὲ κεφαλῇ κατένευσε βασιλεύς. Ἀπόδος ἐμοὶ θᾶττον τὸ ὕφασμα, καὶ σοὶ Χριστὸς τὸ σωτήριον σόλισμα.

ζ. ΤΩ ΚΑΝΙΚΛΕΙΟΥ.

De argumento simili.

Ἀνέγνων τὸν, Περὶ ψυχῆς, γενναῖον σου λόγον· καὶ γε πολλάκις· καὶ οὐκ ἐδ' ὅπως οὐκ ἦν ὅ, τι τοῦ λόγου μέρος μὴ μεθ' ὑπερβάλλοντος θαύματος, καὶ πολλῆς ἡδονῆς ἀνέγνων, τῆς τ' ἐπιστήμης, τῆς τε δεινότητος

δεινότητος ὅσον οἷόν τ' ἀγάμενος. Καί γε τήν, Πρὸς δύο ὦ Ἡρακλῆς, παροιμίαν, ἀληθῆ δοκοῦσαν πρότου, ψευδῆ σαφῶς ὁ λόγος ἐλήλεγχεν. Οὐχ ὅτι καὶ δύο μόνων, Πλάτωνος καὶ Πλωτίνου, ὅτι μὴ καὶ πάντων ὅσοι τοῦ φιλοσόφου κόμματος περὶ ψυχῆς ἐδογμάτισαν, τὸ κράτος ἀνέζωσο. Ὦ γενναίου νοῦ, τοιαῦτα περὶ ψυχῆς ἐπιχήσαντος. Ὦ ψυχῆς φιλοσόφου, περὶ νοῦ τηλικαῦτα παιδευτάσης· καὶ δι' ἀμφοῖν μεγίστην καὶ καλλίστην διδασκαλίαν ἐξευρηκυίας τῷ βίῳ. Ὦ σοφῶν ἀποδείξεων, μᾶλλον δ' ἐρεῖν, ἐπιχημονικῶν πίστεων· ἅπαξ γλώττας οὕτως ἐπεσόμισεν ἀντιθέτους. Δεῦρ' ἴτε, Πλάτων γε, καὶ Πλωτῖνε, καὶ εἴ τις ἄλλος ἐπισφαλῶς περιλοσοφήκει περὶ ψυχῆς, ἀσφαλῶς ἀκροᾶσθε· καὶ πάντως ἂν τὸ πρὸς ἀλήθειαν λημῶν ὄμμα καθάρασθες, πρὸς τὸν ἐκείνης ἥλιον ἐνβανίσητε· καὶ ῥήσεσιν ἀναντιῤῥήτοις πειθείητε. Εἰ δ' οὖν, δόξαις αὐλαῖς, αὐλαῖς γλώτταις, ἐς κόρακας. Τάχ' ἂν καὶ χάριν εἰδεῖμεν ὑμῖν, πρανὲς ἡμῖν τὰληθὲς συγχωροῦσιν ὁρᾶν ὀφθαλμίαν νοσοῦσιν αὐτοῖς. Ἀλλ', οἱ μὲν, οὐδὲν ὑγιὲς ἐξελπλεγμένοι, δοξαζόντων ὅπως ποθ' αἱρούντο· σοὶ δὲ, καὶ τῇ σῇ φύσει, γίγνοιτ' ἂν χάρις πρὸς τοῦ θεοῦ. Ἐμὲ δὲ πῶς δοκεῖς τὸν ἵππον δάκνειν λιμώττοντα, καὶ τῶν σῶν πυραμίδων ἀκοσίᾳν ἀναγκάζοντα; Οὐδὲ γὰρ, οὐδ' ἔστι κατ' ἐκείνους δὲ τοὺς Ἡσιόδους· τοῖσιν ἀμβροσίην Σιμόεις ἀνέτειλε νέμεσθαι· ἀλλ' οἱ κρῖ λευκὸν καὶ ὀλύρας ἐρέπτονται. Τὰ γὰρ δὴ τῶν Ἑκτορείων, τί χρὴ καὶ λέγειν; οἷς Ἀνδρομάχη παρὰ πρόμοις μελίφρονα πυρὸν ἔθηκεν· οἶνον τ' ἐγκεράσασα πινεῖν ὅτε θυμὸς ἀνώγοι· ἢ Ἕκτορι, ὅς περ οἱ θαλερὸς πόσις εὐχέλος εἶναι. Ὅδ', οὐκ οἶδ' ὅ, τι μαθὼν; καλὰ τοὺς Γλαύκους ἐκμέμηνεν, ἱπποκορυστὰς δεδειπνηκότας καὶ τὸν σφῶν αὐτῶν διεσταφυλακότας δεσπότην. Κἂν μὴ περιδύσαις τούτῳ τὸ σῶμα, Ἡρακλῆς ἐλθὼν ἀλεξίκακος, Ἡράκλεις, οἷον ἂν ἐγὼ πειραθείην. Εἶτα, περιΐδοις ἄν, ὁ φιλάνθρωπος, ἐλεεινὰ πάσχοντα· καὶ τούτῳ μᾶλλον τῶν ἄλλων πλεονεκτῶν, τῷ εὖ ποιεῖν δηλαδή. Μὴ σύγε. Ἀλλὰ, πρὸς τῷ σεσωκέναι, καὶ τὴν ἐπηγγελμένην ἐδῆτα πρὸς βασιλέως ὑφάναις μοι. Οὐδὲ γὰρ ὁ φιλέρμαιος ἀνάσχοιτ' ἂν βασιλεὺς, μὴ Ἑρμῆ τε καὶ Μούσαις εὐσολόν τινα τὸν σφῶν αὐτῶν συρῆσαι θεράποντα. Οὔτ' οὖν ἔργον σὸν, τὸ λογίου Ἑρμοῦ τὸν Ἑρμαϊκόν γε περιϊδεῖν, ἐρρικνωμένον τριβώνιον ἀμπεχόμενον. Ἀλλώς τε, καὶ τὸ περὶ τὰ βασίλεια διαλείβειν, οὕτω δόξαν τῷ βασιλεῖ, οὐ συγχωρεῖ μὴ οὐχ ὑφῆφθαί με τῶν μαλακῶν. Ἀτρακλὸς

LETTRES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

ἐστὶν ἡ γλῶσσα τῷ βασιλεῖ, ἀληθῶν ἐπαγγελιῶν περιεκλώθουσα νήματα· κἰνει δή μοι καὶ περιείλει τοῦτον τὸν ἀτραχηλον, καὶ κλωθοῦς μίτοις λαμπρὸν τὴν ἐσθῆτα θᾶττον ἐξυφανεῖς.

π. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ.

Conqueritur de suâ egestate; nec non de ingratitudine procerum, qui filios ipsi educandos tradiderant.

Ὁ τῆς ἐπιστολῆς μοι λόγος ἀναγκαῖος, καὶ περὶ ἀναγκαίων ἐρῶν ἥκει, καὶ πάντως πειστέον, κἂν δοκῇ τὸ τῆς ἀνάγκης σθένος ἀδήριτον. Θέρους ἐφειστήκει ἀκμή. Καὶ, τοῖς εὖ μὲν ἔχουσι δαιμονίου, πλήρεις μὲν αἱ ἄλῳ θημώνων· πλήρεις δ' αἱ πυραμίδες σίτων. Ἐμοὶ δὲ τἀγχεναὶ, καὶ ἀραχνίων μεσά· ὅπερ Ἡσίοδος ἀπηγόρευσεν. Ἡ τε σιπύη κενὴ, καὶ ἡ γαστὴρ γενή· τό, τε πεινῆν, παραπόδας, καὶ θάνατος ἐπὶ κεφαλῆς. Τρυγητός ἐστιν ὁ χαιρὸς· καὶ τοῖς μὲν βοτρύων ὑπερστεφεῖς αἱ ληνοὶ, τάθ' ὑπολήνια ἀναχαλάζοντά τε καὶ ἀναζέοντα· καὶ Διόνυσος ὁ Δίος, εἰωθὼς ἐλευθεριάζειν καὶ συμβακχεύειν Νύμφαις ἐν ὄρεσι, πίθοις νῦν καθειρχθεὶς, ὥσπερ φερυραῖς, βρέμει μὲν μανικὸν, ἐνθουσιᾷ δὲ δεινὸν· βρασμούς τε ψοφώδεις ἀναφυσᾷ· καὶ χείρισα δρᾷν ἀπειλεῖ· ῥηγνύναι μὲν τοὺς πυθμένας τοῖς πίθοις· σχάζειν δὲ τὰς γαστέρας τοῖς ἀμφορεῦσι· καὶ διαλαικίζειν τοὺς παλαιοὺς τῶν ἀσκῶν· οὐ πυρὸς ὀρησίπεδος, οἰνηροὺς δὲ κραιπνᾶς, Τυφῶνος δίκην, ἀνερευγόμενος. Ἀπιὼν ἤδη καὶ οὗτος, ὦ χέλο, μεσά μοι παρεικὼς ἀνέμων τὰ πνεύματα· καὶ, τοῦ πίθου τῶν ἐλπίδων ἐκπωμαθέντος, αἴθ' εἰς αἰθέρος ἀνέπτασαν. Δέος οὖν, δέος μὴ, δριμέος χειμῶνος ἐνοσκήψαντος, λαπτῇ χειρὶ πιέζω πόδα παχύν· ὅπερ πάλιν ἀπεῖπεν Ἡσίοδος. Ἀλλ', ἢν μὲν, ὡς αὐλός φησιν, ἀνεβαλόμην ἐργάζεσθαι ἔς τ' αὔριον, ἔς τ' ἔννηφι, δίκας ἂν ὤφλον, καὶ δικαίως ἐπάλαιον ἄτησιν, ἀνὴρ ὢν ἀμβολιέργης. Νυνί δ', ἐφιεὶς ῥυτῆρας ὅλους ἔργοις οὐδαίοις, πῶς δίκαιος πάσχειν ἄτ' ἂν ἀμβολιέργης; Πάσχω γε δή, παρεωραμένος· καὶ τοῦτο πρὸς τῶν πλουτούντων, οἷς θητεύω, καὶ ὧν παιδεύειν τὰ φίλτατα τὸ δεινὸν δαιμόνιον κατεδίκασεν· ὥσπερ εἰργασμένους τοὺς ἄνδρας τὰ χείρισα, δέον δίχα τιμῆς ἄγειν με πάσης. Ἀλλ', ἢν μὲν

χρυσίτιν γῆν ἐμελάλλευον, ἀλλ', ἣν ἀργυρίτιν, περιερρεόμην ἂν ἀργυρίοις τε καὶ χρυσίοις. Νυνί σ', ἀνιχνέυων καὶ διδάσκων λόγους καὶ μαργάρων καὶ λίθων τιμιωτέρους, ἀπιμότερος τῶν μετάλλα γεωρυχούντων καθέστηκα, καὶ γυμνοτέρος ὑπέρου, καὶ Ἴρου πενέστερος. Ἦσαν ἄρα εὐδαίμονες καὶ παῖδες εὐδαιμόνων, φυτικόμοι καὶ γεωργοί· παρ' οἷς καὶ βαλάντιον ἐμβεβιθὲς, καὶ γαστὸς θύλακος ἐμβριθέστερος. Ἑρμῆς δὲ καὶ Μοῦσαι, καὶ λόγοι, οὐδὲν ἱερὸν, οὐδέν τι πρὸς ἄλφιτα. Ἵν' οὖν μὴ λιμοῦ θᾶττον ἔργον γενοίμεθα, δεῖ δὴ καταστρίσασθαι τοῦ δεινοῦ. Τό σ' ἔστι, πρὸς φρέαρ πρεσβύτα, ζώων κοιλίας πλύνειν· ἵν' εὐθέως δοκοῖμεν ἂν διακονικοὶ, καὶ κοιλίας ἡμελέρας θεραπευταί· ταὐτὰ δρῶντες τῷ τῆς Κωμῳδίας Ἑρμῇ. Ἦν γὰρ ἄλλως προσίωμεν, ἠτιμένοι γαστρὸς, οἷς θηλεύομεν ἀπαιτήσοντες· οἱ δὲ, δέον φαιδρῷ πρεσώπῳ προσήσεσθαι, τὸ ναυτίλιον εὐθὺς συνήγαγον τὰς ὀφρῦς, καὶ τὸ τυπισκύνιον καταστάσαντες, σκυθρωπάζειν ὑπεκρίναντο. Εἰσὶ δ' οἱ καὶ καπυρὸν ἀνεκάγχασαν· ταυτὰ ταῖς ἀληθείαις ἐγκαλοῦντες ἡμῖν, ἅπερ οἱ τοῦ μύθου τοὺς τέττιγας μυρμήκες. Καὶ πεπονθότες ἴσμεν, εἰς κενὸν νευρᾶς κλύπον ψαλάττοντες, καὶ μέλη φορμίζοντες ἄσιτα καὶ ἀδώρητα· οὐκ οἶδ' ὁπότερον περὶ ἡμῶν δοκοῦν τοῖς ἀνδράσιν, εἴτε περιεῖναι, εἴτε τεθνάναι· τεθνάναι μὲν οὖν, ὡς ἐγῷμαι, μᾶλλον δὲ ταῖς ἀληθείαις δοκεῖ καὶ τοῖς πράγμασιν. Εἰ μὲν οὖν μεταβάλοιεν, εἰ δ' οὖν, ἐγὼ μὲν οὐκ ἂν εἰδείην· αὐτὸς δ' ἂν εἰδείης, ὁ διαιτᾷν ὀρθῶς ἐπιστάμενος.

θ. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ.

De eodem argumento.

Ἰοὺ, ἰοὺ, φθεγξαίμην ἂν ἤδη προσφόρως. Παρῴχηκε μὲν ἀμητὸς· παρερρύηκε δὲ τρυγητὸς· καὶ τοῖς μὲν πυραμίδες πλήρεις καὶ πίθοι, ἀμφορεῖς καὶ ἀσκοί· ἄγγη τε καὶ σκεύη εὐρυχανδῆ καὶ εὐρύχωρα· καὶ ἀποθῆκαι, μείους μὲν καθαιρούμεναι, μείζους δὲ ἀνοικοδομούμεναι, πρὸς ὑποδοχὰς πλειόνων. Ἐμοὶ δὲ καὶ σιπύη καὶ πιθάκνη, ἡ μὲν, κενὴ, ἡ δὲ, πλήρης, καὶ ἄμφω κοῦφα· καὶ λιμὸς ἀγχιθυρῶν, καὶ θανάτῳ θύραν παρανοιγύς. Παρεμυθεῖτο δ' ἂν ἴσως τὴν ἔνδειαν, εἰ παρακαθήμενος Ἥφαιστος χωλεῦον κόμμα καὶ κίβδηλον ἡμῖν

LETTRES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

παρεχάραττεν. Ἦ γὰρ ἂν καὶ ὕπως ἦσαν ἀγαπητὰ τὰ ναγκαῖα κυδήλῳ κόμματι ποιεζόμενα, κἂν ασανίζονλά τε, καὶ ὑποσκάζονλα. Νυνὶ δὲ κἀκεῖνος, παρεὶς ἐφ' ἡμῖν ἀργυροκοπεῖν καὶ παραχαράττειν, δρομαῖος ὁ χωλὸς ἀπιὼν ᾠχετο, καὶ παρὰ Ταύρεις καὶ Σκύθαις τὴν χειρωναξίαν ἀσκεῖ· καὶ, σκύτος ἐνημμένος δῖπκον ἐς γύναλα, γυμναῖς χερσίτε πυράγραν φέρων καὶ σφύραν, καὶ γυμνοσκελῶν ἕσλως ἐν λάκκῳ, μυδροκλυπεῖ, θερμοῦς καπομβρῶν ἱδρῶτας ἐπ' ἄκμονος· οὐχ' ἥλους κόπλων καὶ σφῆνας, ἐφ' ᾧ τὸν ἑαυτοῦ συγγενῆ τε καὶ κλέπλην ἀνασκολοπίσας περσπλώσειν ἐπὶ Καυκάσου· κατ' ἐμοῦ δὲ κλωὰ χαλκεύων περιαυχένια, περιβαλεῖν τε καὶ καθείρξειν ἐν Ἅδου ἀναλεινόμενος. Οὐδὲ γὰρ, οὐδ' ἐκεῖσε τις Κάυκασος ὑψηλός τε καὶ ὑπηνέμιος, καὶ αὔραις Ὠκεανίσι καταπνέομενος· οὐδὲ Προμηθεὺς ἐπῳωρησόμενος· ἀλλ' ὑποβρύχιος Τάρταρος, Ἀχέρονλες τὲ, καὶ Κωκυτοὶ, καὶ Πυριφλεγέθονλες, καὶ Τυποὶ καὶ Ἰξίονες κολαζόμενοι. Καὶ δράσειεν ἄν με δεινὰ, εἰ μὴ σύ γε δύσεαι ἀλκὴν, Ἡρακλῆς τροφθὰς ἀλεξίκακος. Οὐ μόνον δ' ἄρα τοιαῦθ' Ἥφαιστος. Ἀλλὰ καὶ ἵππους, ᾧ με βασιλεὺς ἐδωρήσατο, οὐκέτι δάκνει καθὰ μορμὼ, λύκιόν τι θηρίον· ἀλλὰ κατεσσαθηκὼς βιβλία μὲν, τρῶτα, εἶθ' ἱμαλία κατεβροχθικὼς, ἔπειτα καὶ σάρκας διαλαφύξειν, καὶ νεῦρα καὶ χόνδρυς διαμασήσεσθαι, καὶ ὀζᾶ συντείψειν, καὶ σέαρ ἐκμυελίσειν, καὶ λιμοῦ, καὶ Ἡφαίσου, καὶ θανάτου χείρω με δράσειν ἐπαπειλεῖ. Ἑσὼς γὰρ ἀπὸ φάλνης κενὸς, τῷ μὴ ἀκοσλᾶν, μηδὲ τροσπτύειν ἀχύρις ξηροῖς εὐπορεῖν, καλὰ τοὺς τοῦ Γλαύκου ἐκμέμηνεν, οἷς παρ' Ἀρκάσιν ἱπτομανοῦς γεύμενοις ἔργον Γλαῦκος γέγνε παραγμοῦ. Ἐγὼ δὲ, τρὶν ἀρκυῶν εἴσω πεσεῖν, κἂν ἀπεδόμεν ἀργυριδίου, καὶ εἰσίαθην. Τίς δ' ὠνήσαιτ' ἂν ὕδραν τοιαύτην, ἢ χάρυβδιν; Ἀλλ', οὐδὲ τῶν ἀπογόνων ἔσι Βορέου, οὐδ' ἐπ' ἄκρων ἀνθερίκων ἰχνεύειν μεμάθηκεν· οὐδ' ὁμοῖος θέειν ἀνέμοισιν· ἀλλά τις ἐσλὶ σατὸς, ἐοικὼς χειρὶ γελυμμένῳ τεχνίτου. Ἦν δὲ καὶ κινηθῆναι δεήσειε πώποτε, δεῖ δὴ Βορέου σφοδροῦ μικρὸν ὑπανακουφίσοντος. Αἱρεῖ δέ με καὶ δέος, μὴ, τῷ πάντη πεζεύειν, τῆς βασιλέως ἀποφοίλᾶν τροσκυνήσεως. Σὸν ἔργον οὖν ἂν εἴη τοῦ τοεμωτάλου νοῦ, ἢ τρὸς ὅ, τι βέλτιον ἐπαρκέσαι, ἢ μὴν ἀνασχέσθαι τοῦτο δὴ φθεγγομένου μοῦ, τὸ· Ἰού, ἰού.

Digitized by Google

LETTRES de THÉODORE l'Hyrtacènien.

ι. ΦΩΚΑ ΦΟΙΤΗΤΗ.

De eodem argumento.

Ἐπαγγέλλῃ μὲν τῷ διδασκάλῳ πολλά· πράττεις δὲ οὐσῇ ὀλίγα· δέον πράξει τὴν ἐπαγγελίαν νικᾷν. Σπεῦδε τοίνυν ὑπὲρ φιλοῦντος πάτερος, οὐ λόγοις, ἀλλ' ἔργοις· προσέτι δὲ καὶ παιδεία μακρὰ καμόντος ὑπὲρ σοῦ. Καὶ τὸ τῷ γήρᾳ καταπίπτον ὑπάνεχε τῷ πατρί· καὶ τὰ τὴν ὑμνουμένην ἀντιπελάργωσιν. Εἰ δὲ μή, λειτουργήσω μὲν ἐγὼ τῷ χρέων, σιτοδείᾳ· ἀπερεύξεται δὲ καὶ ὁ ἵππος τὸ πνεῖν, καὶ πεσὼν δουπήσει, καὶ τὰ τὴν ποίησιν. Εἰ δὲ βούλει, ἀποδοθήσεται μὲν αὐτὸς ἀργυρίου· τραφήσομαι δὲ ἐγὼ· εἶτ' ὢν γονίᾳ καθεδοῦμαι, καὶ παραβύσω, ἀνέκφορος μικροῦ καὶ ἀπρόϊτος· σοὶ δὲ πόνων μελήσει πολλαπλῶν ἀνθ' ἁπλοῦ, περί τε σίτου καὶ χριθῆς ἀναφέροντι. Πρὶν οὖν πειραθῆναι δεινῶν, σπεῦσον λύσαι προφθὰς τὰ δεινά.

ια. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Choniatæ nomine, librum Aristotelis, ipsi Metochitæ à Choniatâ missum, reposcit.

Χωνιάτης· ὢν χρηστόπαλον μὲν ὁ τρόπος, δυσλυχέστατον δὲ ὁ χρόνος συνίσησι, καὶ δαιμόνιον τὸ δεινόν· οὐδὲ γὰρ, οὐδὲ συμβαῖνον ἔστι τῷ τρόπῳ· οὗτος δὴ Χωνιάτης, ὁ καλὸς κἀγαθὸς, βίβλον Ἀριστοτέλους τῇ περιφανείᾳ σοῦ πέπομφε· σοῦ μὲν ἠτηκότος, ἐμοῦ δὲ κεκομικότος. Ταύτην ὠέλο θᾶττον, ἐφ' ὅ, τι περ ἦκεν ἐπανήξειν ἐνεργηκυῖαν. Ὑπερημερεύσης δ' ἐς δεῦρο, προσανιᾶται· οὐκ ἀποβαλεῖν δεδίως, ἀπεμπολήσων δὲ τραφησόμενος. Εἰς τοσοῦτο γὰρ εὐδαιμονίας ὁ σοφὸς περιέσηκεν· οὐ μὴ ὅτι γε μία βίβλος Ἀριστοτέλους, ὅτι μηδ' ἂν αὐτὸς ἐκεῖνος, εἰ περιὼν, ἀπεμποληθεὶς βίβλοις ἁπάσαις, ἱκανῶς ἂν τὸν ἄνδρα διέθρεψαν.

Digitized by Google

LETTRES de THÉODORE l'Hyrtacénien

ιβ. ΔΟΥΚΑΙΤΗ.

Commendat ei sacerdotem quemdam.

Ἐγὼ καὶ πάλαι τὸν χρησὸν Δυκαίτην φιλῶν, οὐχ' ἧττον καὶ νῦν ἥδη φιλῶ, καί γε φιλήσοιμι, ὅτι τὲ καλλίων καλῶν, καὶ χρηθῶν χρησοτέρος, καὶ ῥᾴων τοῖς φίλοις παρέχειν ἄπ' ἂν καλῶς ἐπαγγέλλοιεν. Τοιγαροῦν δεῖται σου τίς δι' ἐμοῦ, ἐγὼ δὲ δι' αὐτοῦ θεοῦ· ὁ δεόμενος γὰρ, ἱερεύς· ᾧ δίκαιος εἶης ἂν, ἐφ' ὅτῳ τυγχάνει δεόμενος, βοηθῆσαι· πείθοντος μὲν τοῦ δικαίου, πείθοντος δὲ τοῦ ἀξιώματος· προθείην δ' ἂν κἀμοῦ· οὐχ ἧττον δὲ καὶ τῆς σῆς καλοκαγαθίας. Εὖ γὰρ δράσας τὸν ἱερέα, σὲ δράσεις αὐτόν· ἐπιμᾶλλον μὲν σέβων θεόν, εὐλαβούμενος δὲ ἱερωσύνην, ὡρῃσέπι δὲ καὶ τὸν Φίλιον αἰδεσθείς.

ιγ. ΤΩ ΠΡΩΤΩ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΟΡΟΥΣ.

Gratias agit, ob munera sibi ab eo missa.

Ἧσας· ἀλλὰ πῶς δοκεῖς; ἧσας, οἷς ἐπεπόμφεις· ὅτι τὲ τὰ πεμφθέντα ἐξ Ὄρους ἁγίου, καὶ ἡ τοῦ πεπομφότος πνευματικὴ τῷ ὄντι διάθεσις. Ἀνθ' ὧν, ἀντὶ μὲν τοῦ ἱεροῦ σκεύους, σκεῦος ἐκλογῆς χρηματίσαις, καὶ τὰ Παῦλον τὸν μέγαν ἀπόστολον· ἀντ' ἐλαίου, τῷ ἐπὶ κεφαλῆς Ἀαρὼν μύρῳ χριθείης· ἀντὶ κρόκου, μὴ λωτὸν ἐρσήεντα, μηδ' ὑάκινθον, ὀσμὴν δ' εὐωδίας σχοίης πνευματικῆς, καὶ τὴν ἐν Παραδείσῳ χλόην ἀμάραντον καὶ ἀκήρατον. Νεμέτωσάν τι καὶ οἱ δοίδυκες, ἀξιόλογόν τε καὶ πρόσφορον. Εἴη δ' ἂν ἀντ' αὐτῶν, ἀμφωλέραιν χεροῖν τὰς ἀκενώτους καὶ διαιωνιζούσας τρυφὰς ἀρισταῖν.

ιδ. ΤΩ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΡΩΤΟΨΑΛΤΗ.

Munus pro munere petit.

Ἐγὼ πρὸς τὸν καλὸν καγαθὸν Πρωτοψάλτην πιστῆς φιλίας τρέφων ὑπόθεσιν, καὶ χάριν ἐπαγγέλλω μικράν. Ἡ δ' ἐστὶν, ὀλύνθων πέμψις,

Digitized by Google

ἐφ' ᾧ πὰς ἐμὰς ἐρινεάσαι συκᾶς. Ἀντιπεμφθήσονται δέ οἱ σύκα γλυκάζοντα· πάντως οὐκ ἄχαρι τὸ ἀνθάλλαγμα· ὅτι μηδὲ Διομήδει χάλκεια χρυσείων ὅπλων πρὸς Γλαῦκον ἀμείβονται.

ιε. ΤΩ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΞΑΔΕΛΦΩ ΚΥΡΙΩ ΑΝΔΡΟΝΙΚΩ ΠΑΛΑΙΟΛΟΓΩ.

Laudat ejus opera, eloquentiam et ingenium. Equum sibi ab eo promissum reposcit.

Ἦν μὲν, ὡς λόγος, ἔργον Δαιδάλου, δαιμονίως ἑαυτὸν σὺν Ἰκαρίῳ πτερώσαντα τῷ παιδὶ, δεῖξε πελάγεσι ἐναερίως πέτεσθαι, πρὸς τὴν ἤπειρον Κρήτηθεν, ἀποδρᾶναι μηχανωμένους τὸν Κρήτης τύραννον Μίνω· ὃν ἐπὶ Πασιφάῃ, τῇ παιδὶ μὲν ἡλίου, Μίνῳ (sic) δὲ γυναικὶ, δολίως ἠδίκησε Δαίδαλος· κἂν, Ἡλίου Δαίδαλον ἀμυναμένου, πελάγους ἔργον ὁ παῖς Ἰκάριος γένοιτο, τὴν κλῆσιν ἐπωνυμίαν ἀφεὶς τῷ πελάγει. Ἐμοὶ δὲ, τίς ἂν χρήσειε πτέρυγας πεπασθῆναι κατὰ πειστέραν, καὶ καταπαῦσαι πρός σε, τὸ ἐμὸν μέλημα [Σαπφὼ φησιν ἡ σοφή]; Τίς δ' ἂν ποτε καὶ γένοιτο μηχανὴ, ἢ γῆν διαπεραιωθέντα μακρὰν, ἢ θάλατταν διαβάντα πολλὴν, ἐκ Βυζαντίδος ἐς Ἀλβανίδα καλᾶραι, κἀκεῖ τὴν λῆξιν ποιήσασθαι· καὶ τῇ ἐφέσει χαρίσασθαι· ἐπεὶ, μάλα πολλὰ μεταξὺ, οὔρεά τε σκιόεντα θάλασσά τε ἠχήεσσα; Εἰ δὲ καὶ τὴν Σειρηνείαν ἀκλὴν ἐφ' ἱστοῦ δεδεμένος παρήμειβεν Ὀδυσεὺς, ὡς ἐμφορηθῆναι μὲν τῆς ἐκείνων μελιχρᾶς μουσικῆς, περιεῖναι δὲ καὶ τῷ βίῳ· πόσου με δοκεῖς ἐφεῖσθαι, λελυμένον καὶ ταῦτα, μακρὰν ἐκπλῆναι, τῆς ἐμμελοῦς σου Σειρῆνος ἀκροασόμενον; Οὐδὲ γὰρ, οὐδὲ τὸν Μέλητος οἶμαι, τὸν ὂν τῷ λέγειν ἀμίμητον, τοσοῦτον τὸν ἡδυεπῆ θαυμάζειν Νέσορα, ὅσον ἐμὲ τῆς σῆς Καλλιόπης ἐξῆφθαι· γλυκίῳ μέλιτος ἀπορρεούσης αὐδήν. Τὸν Παλαμήδην δὲ, τί τίς ἂν, τῷ ἐφ' ἑαυτοῦ, φαίη σοφώτερον, ἐπ' ἐξευρέσει γραμμάτων κυβευμάτων τε καὶ γραμμάτων σοφῶν; Εἴ τις βούλοιτ' ἂν τοῖς τῶν καθ' ἡμᾶς παρεμβῆναι τὰ σά· ἦν δ' ἂν ἠρημένῳ μοι καὶ πάλιν εἰς μνήμην ἐπανελθεῖν Ὀδυσέως, καὶ τῆς τῶν ἐπῶν τ' ἀνδρὸς ἐπομβρίας, νιφάδεσιν ἐοικότων χειμερίῃσι. Τό τ' ἀγχίνουν καὶ ποικίλον, καὶ πολυμήχανον, οὐκ ἂν ἐκδεδράμηκα, εἰ μὴ καὶ δεινόν τι τἀνδρὶ προσῆν, ὑπειλημμένῳ ζάκολον τέ τιν'

LETTRES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

ἔμμεναι, ἄφρονά τ' αὔτως. Ἐπεὶ δὲ μήθ' οἷόν τε πέρωθῆναι, μῆτ' ἐκπλάντι τὸ τῆς ψυχῆς ἐφιέμενον ἀπόλισαι, πλοῦν ἄλλον χρῶμαι τοῖς γράμμασι· πέρωτοῖς οὖσι, τῷ μακρὰν ἀφίπλασθαι· καὶ μέντοι καὶ πλέρόεσι κεκλημένοις τῷ ποιητῇ, οὐχήκιστα δὲ πῶς, καὶ τῷ δοκεῖν δι' αὐτῶν πέτεσθαι καὶ συνεῖναι τοῖς φίλοις καὶ ὁμιλεῖν. Εἰσὶ' ἐγκαλεῖς μοι λήθην, τῷ μὴ καὶ πρότερον ἠκέναι σοι γράμματα, κἀγὼ τοῖς σοῖς ἀντεγκαλέσω θεράπουσιν· οἳ, τὴν Κωνσταντίνου πολλάκις καταλαβόντες, οὐδ' ἐφάπαξ παρ' ἡμᾶς ἀφίκοντο· κἂν μὴ γράμματα κομίσοντες, κἂν ἀπὸ στόματος ἐρεῖν. Οὐκοῦν οὐδ' ἐδέξαντο· πῶς γὰρ ἄν; οὐς, οὐκ ὄμμασιν, ἀλλ' ὠσὶν ἑωράκαμεν. Αἰτῶ δὲ δοῦναι δίκην αὐτοὺς τὸ, συγνώμης τυχεῖν· μηδὲν ἐρήμον καταδικασθέντας. Ἦν ταῦτα τε, καὶ γραμμάτων ἀξιώσαις ἡμᾶς τοῦ λοιποῦ· Ἡράκλεις τῆς ἡδονῆς. Ἦν δὲ καὶ μετ' εὐεργεσίας ἐπηγγελμένης· βαβαὶ τῆς ἀποτίσεως τοῦ ὀφλήματος. Οἶδα τὴν ὀφειλήν, ἤτις, εἰ μὴ λήθαιον πέπωκας. Εἰ δὲ καὶ πέπωκας, ἀντικεράσω σοι τὸ τοῦ μνήμονος. Ἐμνημόνευσας, οἶδα, πιὼν τὸ πόμα, ἵππου τὸ Ἀλβανοῦ, ὃν ἠτησα μὲν ἐγὼ, σὺ δὲ πέμψειν κατένευσας, κεφαλῇ τὴν ἐπαγγελίαν ἀσφαλιζόμενος· τοῦτον σὺν γράμμασιν ἐλθεῖν ἀπαιτῶ.

ιϛ. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Significat ei, se rusticam vitam amplecti voluisse. Quàm adversâ fortunâ usus fuerit, enarrat.

Ἐγὼ μὲν, ἄειστε καὶ μεγίστε λογοθετῶν, ὡς μὴ τὸν βασιλέα πράγμασιν ἀπείροις κοπτόμενον κόπτοιμ' ἂν καὶ αὐτὸς, τῇ τε σῇ περιφανείᾳ δι' ὄχλου γιγνοίμεν, ἐμαυτῷ δ' ἂν τἀναγκαῖα περιποιοίμην, δόξαν ἀπερρωγέναι παίδων τειβῆς, σχολάσαι τε καὶ συνεῖναι, περὶ γῆς ἐργασίαν τετράμμενον (sic)· ἵν', ἐκπορίζουσης τὰ ἑαυτῆς, τὴν ἀνάγκην παραμυθοίμην τῆς φύσεως, καὶ τὴν λύτταν τῆς γαστρὸς ἀναστέλλοιμι. Ἐλάνθανον δὲ τὰ ναυτία πεισόμενος. Ἀντιπεριέσχηκε γὰρ τὸ δαιμόνιον μήνιμα· ἕτερα μὲν κεῦθον ἐνὶ φρεσὶν, ἄλλα δὲ βάζον. Καὶ γὰρ οἱ γῆς ἐξ αὐτῶν χρηπίδων ἀνεγηγέρατό μοι οἰκοδομήματα, ἥ τε τῶν ἀναγκαίων ἡτοίμασο πανοικία, ἐπὶ χρέει

τε

τε χρέος ἀνάλωντο (sic)· ὑπεξηρέθω γὰρ πόνος ἐπὶ πόνῳ. Βίαιον ἐνέσκηψε, ῥύμναν ἀντιχρουσάμενον, καὶ πάνυ' ἀναλύσαν ἀνέζησε. Καί τοι, τοῖς λοιποῖς μὲν, οἵπερ ἐκεῖθεν ἀπαρέντες μετῳκίσθησαν, Δήμητρος ἄλλη, πλέθρα, ἀρόσεις τὲ, ἥδὲ καὶ ἔργα βοῶν ἀρητήρων. Ἐμοὶ δὲ, ποῖποτε γῆς ἰτέον; Τὸ δὲ, καὶ βοώτην ἀρηγὸν τρέφειν, καὶ βοῦς οὐκ ἀρτιώσας, καὶ πάνθ' ὑπὲρ πῦρ κεῖσθαι γεωργίας ἄρμενα, φάναι δὴ καθ' Ἡσίοδον, καὶ κινδυνεύειν ἐπιτρίφθαι παντάπασι· τί τοῦθ' ἕτερον, ὅτι μὴ γῆν ἀρῶν Περσεφόνης καὶ Πλούτωνος;

ιζ. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Spes suas omnes in ipso repositas esse declarat.

Εἰ μὲν ἦν τῶν ἄκραν καρτερίαν φιλοσοφούντων, ἠνεσχόμην ἄν, καὶ περαιτέρω, θέλων εἶναι φιλοσοφωτέρος. Ἐπεί δε, μήτ' ἐκείνου τοῦ κόμματος, μήτε τοῦ τῶν μηδαμῆ φιλοσοφίαν ἀσκούντων, μεμῆσθαι τὴν μέσην, ἀσφαλεστέραν κρίνων τῶν παρ' ἑκάτερα, περιδεδιὼς ὑπερβολῆ καὶ ἐλλείψει. Ἐπειδὴ δὲ μηδὲ ταύτης ὠνάμην, ποίαν τραποίμην ἀμηχανῶ. Οἵ τε γὰρ τῆς προσδοκίας λιμένες ἐκλείσθησαν· ὅ τε τῶν χρηστῶν ἐλπίδων πίθος ἐκπεπωμάτισται, αἱ δὲ Φρούδοι πρὸς ἀέρα πεπότηνται· καὶ κακοδαίμων ἐγὼ, οὐχ' ὅτι τέλρακις, ἀλλὰ καὶ μυριάκις· καὶ Ἰοὺ, ἰού. Ταῦτα δὴ τὰ τῆς Κωμῳδίας. Ἀλλ' ἦν, σοῦ τὴν βασιλέως ἐρυθροδόκην ἀναπετάσαντος, καὶ τὸν ὑπογραφέα κάλαμον ἐξερύσαντος, ὁ βασιλεὺς εὐεργετῶν ἐρυθρογραφήσειεν, ἐγὼ καὶ Κόδρῳ, φασὶν, εὐγενέστερος, καὶ Μίδου πολυολβότερος (sic). Εἰ δὲ μὴ, Διογένη τὸν κύνα θαυμάσομαι, σαλαγμὸν τύχης μᾶλλον ἢ πίθον φρενῶν προτιμήσαντα.

ιη. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Librum ab ipso scriptum sibi mitti postulat.

Γλυκεῖα μὲν ἡ γεῦσις τῷ μέλιτι, ὦ καὶ τοῦ Πυλίου Νέστορος μελιχρότερε, καὶ γλυκίων μέλιτος ῥέων ἀοιδὴν, ἥπερ ἐκεῖνος. Τότε δ' ἂν τὸ μέλι γλύκιστον κρίνοιτο, ὅτ' ἂν οὐκ ἄκρῳ δακτύλῳ τις

LETTRES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

γεύσαιτο, ἀλλ' ἱκανῶς ἐμφορηθείη. Τί βούλεταί μοι τὸ αἴνιγμα; Ἥδυνε μὲν ὁ λόγος, οὐκ ἐς κόρον δὲ, ὡσὶ γὰρ ἄκροις ἐνήχητο. Πεμφθήτω δή· φιλοπονώτερον γὰρ ἀναγνωσθεὶς, ὅσῳ μᾶλλον γνωσθήσεται, τοσούτῳ καὶ μᾶλλον ἥσει, καὶ θαυμασθήσεται.

ιθ. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Ipsum de pravâ filii agendi ratione certiorem facit.

Ἔδει μὲν αὐτὸν ἐμὲ παρεῖναι, καὶ λόγοις μᾶλλον ἢ γράμμασιν ἐγκαλέσαι σῷ τῷ παιδί. Ἐπεί σ' οὐχ' οἷόν τε, ὀχλῶ σε φραγμάτων περισοιχίζοντος, ὡς μὴ, παρὼν, γενοίμην προσθήκη τις, γράμμασιν ἀπὼν ὁμιλῶ. Ἴσθι σοι τὸν Φίλταλον ὀλιγωρεῖν μὲν παιδείας, ἐπιμέλεσθαι δὲ ἱππεύσεως· ἀμέλει, κελητίζοντά τε, καὶ ῥυτῆρσιν ὅλοις ἐφίενται, περιελαύνειν τὰς ἀγυιάς· ἱπποδρόμους τε καὶ θέαθρα περιθεεῖν, ἀγερωχοῦντα καὶ θεαμβεύοντα, καὶ, ὥσπερ παρασήμοις, τοῖς ἐσολισμένοις πομπεύοντα. Ἐπειδὴ δὲ, νυθετηθεὶς πολλάκις, οὐκ ἠρυθρίασεν, οὐδὲ σεσωφρόνισο, μαστιγωθῆναι δεῆσαν, καὶ μεμαστίγωτο. Πεμπταία σήμερον αὕτη, μετὰ τὴν μάστιγα· ἐν αἷς οὔτε παρὰ τὸ Μουσεῖον πεφοίτηκε, οὐθ', ὅ φασιν, ἄκρῳ δακτύλῳ λόγων ἐγεύσατο· χαίρει δ' ἱππείαις καὶ θυμελικοῖς ὀργάνοις. Ἀλλ', ἣν ἀπῆσαν ἐαθημάτων λαμπρότητες, καὶ ζώνη δερματίνη τὴν ὀσφὺν περιέζωσο, καὶ μήθ' ἵπποις ἐποχεῖτο χρυσηνίοις, ποσί δ' ἐχρῆτο πεζεύουσιν, ἐκράτει μὲν αὐλὸς ἀληθείας, οὐ κατεξωρχεῖτο δ' αὐλοῦ ἀλογία. Ἐμὸν ἦν ἔργον ἀγγεῖλαι· σοὶ δὲ καὶ τῇ σῇ ψήφῳ τοῦ λοιποῦ μελήσει περὶ τοῦ σοῦ.

κ. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Rogat ut Imperatoris erga se promissa adimpleri curet.

Οὔτε τὸ αἰτεῖν, ἀδεὲς, ἡνίκ' ἂν μὴ δέοι· οὔτ' αὖ, τὸ μὴ αἰτεῖν, ἀσφαλὲς, ἐπειδὰν ἐνδεχόμενον. Ἔχει δὲ παρ' ἑκάστῳ χώραν εὑρεῖν, ὁπότ' ἂν δεόντως τίς χρῷτο καιρῷ. Τοιγαροῦν, ἡνίκα μὲν ἐγκαίρως ἐγὼ· σὺ δὲ κατένευες κεφαλῇ· καὶ τῷ βασιλεῖ πλεισάκις ὡμίλεις περὶ ἐμοῦ· ὁ δὲ, χρηστὸς ὢν, ἐπηγγέλλετο τὴν δόσιν. Νῦν οὖν παύτῃ καιρός· ὁπόθ' ὁ

μέγας ὢν λογισαῖς, οὐ περὶ τὰς ἐν θαλάμοις νύμφας, οὐδ' ἐν γαμηλίοις κρότοις· ἀλλ' ἐν νύμφαις τῷ χωρίῳ, πλέθροις τε καὶ ὅροις γεωργικοῖς, ἐξόδοις τε καὶ προόδοις, καὶ ποιμνίων ἐπισκέψεσι, καὶ οἰκονομίαις ἀρχοντικαῖς ἐπιδόσεσί τε καὶ παραδόσεσιν, ὁ τῆς ἱερεῦς γεωδαισίας καθηγεμών. Γενέσθω δὴ καὶ περὶ ἐμοῦ λόγος, ἐπαγγελίας δὲ μᾶλλον συμπέρασμα, δόξῃ σοῦ τὴν ἀρχὴν καταβαλόντος τὸν ἀσόφον· ἐφέψεται γὰρ δικαίως τὸ θέρος τῷ εἰραυλι.

κα. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Rogat ut pro Varancato medico, ad persequendum generum, qui uxorem dimittens in Peloponnesum migraverat, proficiscendi licentiam ab Imperatore impetret.

Ἐγὼ τῷ καλῷ καὶ ἀγαθῷ Βαραγκάτῳ χάριτας ὀφείλων μακράς· ὅτι με πολλάκις νοσοῦντα παραλαβὼν, ἀρίστῃ τέχνῃ χρησάμενος, τοῦ τῶν ὑγιαινόντων συνέσπησε κόμματος, Ἀσκληπιὸς σὺν Θεῷ δόκιμος ὀφθεὶς καὶ σωτήριος· νυνί γ' ἂν καὶ μείζους εἰδείην, ἀφορμῇ καθεστῶτι μοι γραμμάτων πρὸς λογοθέτην τὸν μέγιστον. Οὗτος, ὑποζεύξας ἀνδρὶ τὸ ζυγάτειον· ἦν γὰρ μόνον θῆλυ, τριῶν ἐνόντων ἀρρένων· ὑπέστη μὲν ἕδνα τῷ κηδεστῇ, ὅσ' ἂν παλὴρ ὑποσταίη φιλότεκνος· ἀπέτισε δὲ οὐδ' ἡμίσεα· ποῦ γὰρ ἂν εὑπόρησε τῶν ὅλων, ἀνὴρ δεδυσλυχηκὼς, ἀπελαθεὶς μὲν παλείδος Βαρβάρων ληϊσαμένων, γυμνὸς δὲ χρημάτων τε καὶ κλημάτων ἐπ' ἀλλοτρίας ἀλήτης; Ἐπειδή γ' ἐφεῖτο τῶν προίκων ὁ κηδεστὴς, ὁ πενθερὸς γ' ἐνδεία πιεζέσθαι, ἀμύνεται τὸν κηδευσάμενον ὁ γαμβρός· καὶ ἡ ἄμυνα θαυμασία, σχετλία δὲ μᾶλλον. Ἀπολύσας ἔφη τὴν γυναῖκα ἀπᾶραι παρὰ νῆσον τὴν Πέλοπος, γαμετὴν ἑτέραν ἐκεῖ μνηστευσόμενος. Καὶ οὐκ ἠπείλησε μὲν, οὐκ ἐποίησε δέ· ἀλλ' ἦν ὁ λόγος ἔργον, οὐ λόγος. Τὸν δυστυχῆ δὲ Βαραγκάτον, πῶς οἴει, περιφανέσατε, βάλλεσθαι, ἀφορῶντα πρὸς τὸ φρύαγμα τοῦ δραπέτου; Διώκειν καλόπιν ἠπείγετο, εἰ μὴ τὴν ἐκ βασιλέως ὑφωρᾶτο ῥοπήν. Δεῖται τοιγαροῦν, βασιλέως μὲν δόξῃ σοῦ, σοῦ δὲ δι' ἐμοῦ. Ἐμοί γ' ἠρημένῳ μικρόν τι συνάρασθαι τῷ πολλάκις συναρεσμένῳ μοι πρὸς ἐπίῤῥωσιν, χεὶρ γένοιο συνέργος.

Digitized by Google

LETTRES de THÉODÔRE l'Hyrtacènien.

κβ. ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΛΟΓΟΘΕΤΗ, ΤΩ ΜΕΤΟΧΙΤΗ.

Opem implorat, ut à Decurione quodam, cujus apud ipsum mansio ipsi valdè gravis et molesta erat, liberetur.

Οὐδὲν Ἑρμῇ καὶ Ἄρει κοινόν· παροιμία φησί. Νυνίδε, καὶ χεῖρον· ὁπότε καὶ ὑπὸ Διονύσῳ Ἑρμῆς. Αἴνιγμα δοκῶ λέγειν. Ἀλλὰ λύεταί μοι τὸ αἰνιττόμενον. Δάκνει μέ τις Δήμαρχος ἐκ τ γραμμάτων. Δεῆσαν γὰρ, ἐπί τινων γραλευσομένων καταξῆναι λοχαγοὺς καὶ δεκάρχους, καί τις καλέσῃ τῶν ἐγγειλόντων μοι· εἰ μὲν εὖ εἰδὼς καὶ μάχης, εἰδεῖεν ἂν ἄλλοι· ὅπως δ' ἂν Διονυσίων ἔχων ἐσὶ, καπηλείων τὲ, καὶ κύβων, καὶ τηλιῶν, δισκιδίων τὲ, καὶ αἰγανέης καὶ παλὸς ἄλλου τῶν ἐκδεδιητημένων, εἰδὼς ἔχω μᾶλλον ἐγὼ, τῷ καλῷ τούτῳ παροικῶν δεκάρχῳ. Ὑπὸ τῷ λόχῳ τούτου ἐννέα λελογχότων ὑπασπισῶν· οἳ μηδὲν ὑγιὲς, ὅτι μὴ τελῶναι, σιτῶναι, καὶ οἰνοπῶλαι, καπηλοί τε, καὶ βάναυσοι, καὶ σκυλεῖς, καὶ ὅσοι τοῦ πονηροῦ κόμματος, καὶ τοιῶδε προσάδοντες λοχαγῷ· παῦσαι, λοχὼν ὑποτάττομαι δέκαλος· ὡς ὁ τῶν Ἀθήνησι δικαστῶν τῶν πινακίων τῷ πάλῳ τυχὼν ἔσχαλος. Καί τοι, κἂν ῥήτωρ, κἂν φιλόσοφος, κἂν Ἑρμῆς αὐλὸς δύμος οὗτος ἦν λοχαγὸς, ἐδακνόμην ἂν ὑποκείμενος. Νυνί δ', οὐχ' Ἕλληνος ὄντος, οὐ σοφιστοῦ, οὐχ' Ἑρμῆν θεραπεύοντος, Ἀντρωνίου δ' ἀντίκρυς ὄνου, ἢ Βοιωτίας υἱὸς, ἀλλώς τε μηδ' ἐν Σαλαμῖνι νεναυμαχηκότος, μήτ' ὄντος Μαραθωνομάχου, ὑποκείμην ἂν ἀγελαίᾳ Κρομμυωνίᾳ συί; Οἶδ' ὅτι σοὶ μελήσει, τὸν Ἑρμῆν ἀναπνέοντι, Ἑρμῆ συζήσαντι τὸν Στωφήτην. Εἰ δὲ μὴ, κατεξορχήσαιντ' ἂν Ἑρμοῦ καὶ Μουσῶν Ἄρης τὲ καὶ Διόνυσος.

κγ. ΣΚΛΗΡΩ, ΓΡΑΜΜΑΤΙΚΩ ΠΑΤΡΙΑΡΧΙΚΩ.

Rogat ut Panaretum, amicum ægrotantem, invisere dignetur.

Πανάρετος· ὁ καλὸς κἀγαθὸς, καὶ τὴν ἐπωνυμίαν ταύτην ἐκ πάσης μὲν συνειλοχὼς ἀρετῆς, τοῖς τρόποις δὲ συζήσας αὐτὴν, ἢ, μᾶλλον, δι' αὐτῆς ῥυθμίσας τοὺς τρόπους· ἦν μὲν καὶ πρὶν τῶν πάνυ φίλων ἐμοὶ, καὶ παρῶτα τῶν ἑταίρων. Ἔσι δ' οὐχήκιστα νῦν· σὲ

Digitized by Google

μὲν διὰ πάντων ἄγων ἐπαίνων, πλερῶν δὲ πρὸς τοῦτο καμὲ, καὶ φιλεῖν σε μᾶλλον ἐπαίρων, πλείω συνειδότας οἱ τῶν καλῶν, ἅπερ σὺ μὲν ἔργοις δίδως, συνίσησι δ' αὔξων ὁ χρόνος. Ἀλλ', οἷα δὴ τὰ περὶ τὸν ἄνδρα· οἷον δ' ἂν ἐκραίης, ἰδὼν ἐρριμμένον ἐπὶ κλίνης, φορτίον ἐλεεινὸν, ὅσων οἴει δακρύων ἄξιον; κατεργάσηται γὰρ, ἐξετάζεται δὲ, μᾶλλον, νόσοις δριμυτάταις ὁ σῶμαι (sic). Φαίης ἂν, ἰδὼν, εἴδωλον ἀνθρώπου τὸν ἄνδρα, ἢ, μᾶλλον, εἰκάσαις εἰδώλου σκιᾷ. Ἔστι δὲ τῶν δεινῶν αὐτῷ τὸ παγχάλεπον, τὸ μηδ' ἐξεῖναι οἱ παρὰ τὸν Πατριάρχην ἰέναι, μήτε μὴν παρὰ σέ· φαίην' ἂν Ὁμηρίδης, ὃν περὶ κῆρι φιλεῖ. Ἠκουτά με τήτες ἐπισκεψόμενον ἡλίκον ἠξίωσε, πάντα κάλων κινήσειν πείσειν ὡς ἐκεῖνον παραγενέσθαι; οἰήσεται γὰρ, παρόντος, παρεῖναι αὐτὸν ἐκεῖνον Ἀσκληπιὸν ἀναῤῥώσοντα. Πρὸς τοῦ Φιλίου, νεῖμον τῷ φίλῳ τὴν ἔφεσιν· γένοιτο γὰρ ἑκατέρῳ συμμίξαντι βέλτιον.

κδ. ΦΙΑΛΙΤΗ.

Rogat ut litteras suas ad imperatorem Phialites, tempore opportuno, ferat et legat.

Πρὸ τρίτης ταύτης ἡμέρας, ἢ δ' ἦν ἕκτη φθινούσης ἑβδομάδος, γράμματα καὶ πόπανα πεπόμφειν (sic) τῷ βασιλεῖ, ἃ δὴ προσαγήοχε χρόνος. Ἀλλ' ἔχω μαθὼν, τὰ πόπανα μὲν ἡδέως ἐδηδοκέναι τὸν βασιλέα, μήπω δ' ἀναγνωσθῆναι τὰ γράμματα· καὶ τοῦτ' ὂν ἀναγκαῖον. Ἵν' οὖν μὴ χρόνῳ τὰ 'μὰ καταποθείη γεννήματα, τῶν φιλτάτων δὲ στερηθείην ἐγὼ, δεῖ δὴ Φιαλίτην τὸν ἄκρατον κρατῆσαι φιλίας, πεῖσαι χρόνον, τῷ βασιλεῖ προσενηνοχέναι τὰ γράμματα (sic), Φιαλίτην δὲ ἀναγνῶναι, καμὲ δι' αὐτοῦ γνῶναι τὴν περὶ αὐτῶν ψῆφον τοῦ βασιλέως.

κε. ΦΙΑΛΙΤΗ.

Mittit ei, ut de illo judicet, librum à se scriptum et emendatum.

Ἠτηκότι σοι τὸν λόγον, ἧκει μελὰ θαῤῥῦς· ἧκει δ' οὖν οὐ καλὰ τ' αὐλὰ τῷ προτέρῳ. Ἐπιὼν γὰρ τεχνικώτερον, καὶ περιτυχὼν τίνι συρφετῷ, καθ' Ἡσυχλῆν, ἀπέξεσα καθήρας· ἐμοὶ δοκεῖν. Εἰ δὲ καὶ

Digitized by Google

LETTRES de THÉODORE l'Hyrtacènien,

σοὶ δοκεῖν, τῷ διαγνώμονι Ῥήνῳ τῶν τε γνησίων καὶ νόθων λόγων· εὖ γ' ἂν ἔχοι. Πλὴν, ὁπότερα δυοῖν ψῆφος ἐξοίσεται, μηδὲν ἀμφισβητήσας ἀπόφηναι.

κς'. ΦΩΚΑ ΦΟΙΤΗΤΗ.

De suscriptione Imperatoriâ ænigmaticè et allegoricè loquitur.

Κονδύλους ἀπὸ καλάμων ὑπογραφέας τῆς βασιλικῆς χειρὸς τοῖς κονδύλοις ἁρμόττουσας, ἐφ' ᾧ τὰ προτεταγμένα δι' ἐρυθρῶν γραμμάτων κυροῦν, ᾔτησε μὲν ὁ τῶν Βλαχερνῶν ἐπώνυμος τρεῖς· σεπτὸς γὰρ καὶ θεῖος· ὁ τρία. Πέπομφα δ' ἐγὼ δύο συμβολικῶς. Εἰ γὰρ, ἅπερ ὑπογράφων ὁ βασιλεὺς, ἐξ ὕλης ἐστὶ καὶ εἴδους, ἀναλογεῖν ἂν οἱ δύο δυοῖν. Τὸν ἕνα δὲ, καὶ πρῶτον, Θεῷ τῷ ἀΰλῳ καὶ ἀνειδέῳ τετήρηκα· ἵν' ἄνωθεν ἀΰλως καὶ ἀοράτως τὰ βασιλέως ἐπισφραγίζοι Θέος. Ὁ δὲ, χρηστὸς ὤν, καὶ Κυρίᾳ χρηστὸς, τοὺς δύο προσήσεται· ὡς ἐκεῖνος τὰ δύο τῆς χάριτος λεπτά. Τούτους κομισαμένους ἀφοσιώσον, ὡς ἂν τὸ σεπτὸν τῆς εὐεργεσίας ὑπογραφεῖν μοι πρόσταγμα.

κζ'. ΝΙΚΟΛΑΩ ΦΙΛΩ.

Ne, monasticam vitam amplexus, prava consilia sequatur.

Ἀκήκοά σε μετιέναι ποθοῦντα τὸν μονήρη βίον, ἐφ' ᾧ θεῖα φιλοσοφῆσαι. Καὶ τῆς γνώμης ἀγάμενος, τῶν συμβιούλων (sic) οὐκ ἄγαμαι. Τὸ καλὸν γὰρ, οὐ καλὸν, ἢν μὴ καὶ καλῶς γένηται. Πέπυσμαι γὰρ ὥς τίνες τῶν αὐτονόμων καὶ αὐθαιρέτων ἀνδρῶν πειρῶσι τοῦ ἐκκλησιαστικοῦ σε διαῤῥηγνύναι πλήρωματος, καὶ μέρος τοῦ σφῶν αὐτῶν ποιήσασθαι κόμματος· ὅπερ, πρὸς ἡλίκον κίνδυνον φέρον ἐστὶν, ἐρῶ μὲν ὀκ ἐγὼ, ἐρεῖ δέ σοι ὁ χρυσοῦς τὴν γλῶτταν Ἰωάννης, καὶ κοινὸς τῶν Ἐκκλησίων καθηγητὴς καὶ διδάσκαλος. Ἅτινα δέ φησιν, ἄκουσον. « Εἰ βουλόμεθα τοῦ Πνεύματος ἀπολαύειν τοῦ ἀπὸ τῆς κεφαλῆς, ἀλ- » λήλων ἐχώμεθα. Δύο γάρ εἰσι διαιρέσεις ἀπὸ τοῦ Ἐκκλησιαστικοῦ » σώματος. Μία μὲν, ὅταν ψύξωμεν τὴν ἀγάπην· δευτέρα δὲ, » ὅταν ἀνάξια τελεῖν εἰς ἐκεῖνο τὸ σῶμα τολμήσωμεν. Ἐκπέφευγεν » γὰρ χωρίζομεν ἑαυτοὺς τοῦ πληρώματος. Εἰ δὲ καὶ ἄλλους εἰς

Digitized by Google

» τοῦτο οἰκοδομεῖν τείαγμεθα, οἱ τοσοῦτον σχίζοντες, τί οὐκ ἂν
» πάθοιεν; Οὐδὲν οὕτως Ἐκκλησίαν διαιρεῖν ὡς φιλαρχία δεδύνηται.
» Οὐδὲν οὕτω παροξύνει Θεὸν, ὡς τὸ Ἐκκλησίαν διαιρεθῆναι. Κἂν
» μυρία καλὰ ἐργασώμεθα, τῶν τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ διατεμόν-
» των, οὐκ ἐλάττονα δώσομεν δίκην οἱ τὸ Ἐκκλησιαστικὸν καταλέ-
» μοντες πλήρωμα. Ἐκεῖνο μὲν γὰρ ἐπὶ κέρδει τῆς οἰκουμένης
» ἐγένετο· εἰ καὶ μὴ ἀπὸ διανοίας τοιαύτης. Τοῦτο δὲ οὐδὲν οὐδαμοῦ
» τὸ χρήσιμον ἔχει· ἀλλὰ πολλὴν τὴν βλάβην· τί λέγω πολλήν;
» οὐδὲ μαρτυρίου αἷμα ταύτην δύναται ἐξαλείφειν τὴν ἁμαρτίαν. »
Καὶ τοσαῦτα μὲν ἡ χρυσῆ τῷ ὄντι γλῶττα. Οἷα δὲ καὶ ὁ μέγας
τῆς οἰκουμένης φωστὴρ καὶ διδάσκαλος, Παῦλος, ὁ κορυφαῖος Ἀπόστο-
λος, τὸ τοῦ Κυρίου σῶμα, ἡ τῶν θείων δογμάτων κρηπὶς, ὁ στερρὸς
θεμέλιος τῶν Ἐκκλησιῶν; « Οὐκ εἰμί, φησιν, ἄξιος καλεῖσθαι
» Ἀπόστολος· ἐδίωκον γὰρ τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ, καὶ ἐπόρθουν
» αὐτήν. » Ὁρᾷς ἡλίκον κακὸν, τὸ σχίζειν τὴν Ἐκκλησίαν· ὅρα τὸ
συνάπτειν, ὁπόσον καλόν. « Ὅπου, [φησὶ Χριστὸς, ἡ τῆς Ἐκκλησίας
» κεφαλὴ] δύο ἢ τρεῖς εἰσι συνηγμένοι εἰς τὸ ἐμὸν ὄνομα, ἐκεῖ εἰμι
» ἐν μέσῳ αὐτῶν. » Μὴ τοίνυν συναπαχθῇς ἀνδράσιν ἀγελαίοις, αὐτο-
νομοῦσι, πλανωμένοις καὶ πλανῶσι· μηδὲ δοίης εἰς σάλον τὸν πόδα
σοῦ· καὶ οὐδ' ἂν ἄγγελος νυστάξειεν ὁ φυλάττων σε. Ἴσι γὰρ ὡς,
εἴπερ ποτε, καὶ νῦν ὀρθὰ τὴν Ἐκκλησίαν φρονεῖν, ὀρθοτομεῖν τε, καὶ
τῶν ὀρθῶν ἀντιποιεῖσθαι γνησίως δογμάτων· εἰ μόνον ἀπεῖεν οἱ βάσ-
κανοι. Πείθητι, τοίνυν, ἐμοὶ τῷ φίλῳ συμβούλῳ χρησάμενος, ὡς
ἂν μὴ μόνον εἴης ἀθλῶν, ἀλλὰ καὶ νομίμως· ἐξ ὧν καὶ οἱ στέφανοι.

κη. ΤΩ ΚΑΝΙΚΛΕΙΟΥ.

Angustiâ miseriarum undequaque pressus, ad eum confugit.

Μορμὼ δάκνει· φησὶν ἡ παροιμία. Ἐγὼ δὲ, μικρὸν ὑπαλλάξας,
φαίην ἄν· Ἵππος δάκνει. Καί τοι, βοὶ μὲν φύσις κερατίζειν, ἵππῳ
δὲ λακτίζειν, ὥσπερ ἄρα μορμοὶ δάκνειν. Ἀλλ' ὑμὸς ἵππος, οὐκ
οἶδ' ὅ, τι μαθὼν, ὥσπερ ἐπιλελησμένος τοῦ τῆς φύσεως ἰδιώματος,
τὴν τῶν ποδῶν ἐνέργειαν ἐπὶ τοὺς ὀδόντας μετήνεγκε. Τῷ γὰρ, μὴ

Digitized by Google

LETTRES de THÉODORE l'Hyrtacènien.

εὐπορεῖν ἀκοσᾶν, πεινῆν δὲ, καὶ τοῦ σφετέρου δεσπότου ἐκμέμηνε, καὶ ταῦτα δρᾶν αὐλὸν ἅπερ οἱ τοῦ Γλαύκου Γλαῦκον, ἐπανατείνεται· οἷς, ἱππομανοῦς γευσαμένοις, ἔργον Γλαῦκος γέγονε παραγμοῦ. Ἀλλ', ἢν μὴ τὰ τῶν βιβλιῶν πρόσωπα μοι κατεσπάθηκεν, ἢν μὴ θοιμάτια κατεδήδοκεν, οὐσῆ οὕτως ἂν ἦν ὁ γενναῖος. Νυνί σῆ, ὀργῶν συνεδηδοκέναι καμὲ, ποῖ ποτ' ἂν τραποίμην φυγών; καὶ αφύγοιμι δὲ πρὸς τίνα; ποίαις δ' ἂν πυρφορίοις ἐπενεγκοίσαιμι; ὅτι μὴ ὡς σὲ, καὶ παῖς σαῖς· ὃς δὴ μόνος, οἷα λόγιος Ἑρμῆς, τῶν Ἑρμαϊκῶν κήδηι θεραπευτῶν, καὶ τούτων μᾶλλον τῶν ἄλλων, τῶν ἀδόλως καὶ ἀσκήνως φιλούντων.

κθ. ΒΑΡΔΑΛΗ.

Promissorum effectum ab ipso reposcit.

Ἦν δὲ τὶς ἄρα ὀφείλων, ὁμολογοίη μὲν ὀφείλειν, ὀκνοίη δὲ τὴν ἀπότισιν, ὀκνῶν δὲ ἀναβάλλοιτό πως· οὐκ ἂν καθ' ἑαυτοῦ δεόντως κινοίη τὸν τῆς παροιμίας ἀνάγυρον; Ἦν δὲ, καὶ παιδείας μετεσχηκὼς ἢ καὶ νοῦν ἔχων ἀνὴρ, καὶ τῷ παιδευτῇ προσοφείλων ὑπισχνοῖτο μὲν, οὐ δρῴη δὲ, καὶ, τοῦτο βλέπων ἐφ' ἑτέρῳ τῳ γιγνόμενον, οὐκ ἀνάσχοιτο, ἐφ' ἑαυτῷ σῆ ἂν ἀνάσχοιτο· οὐκ ἂν αὐτοκατήγορος κρίνοιτο; Ἐγὼ μὲν, οἶμαι, αἴνιγμά σοι λέγειν δοκῶ, ἢ μὴν διεξιέναι ἐνύπνιον· ἀλλ' ὅγε φημι. Ἐγὼ, πρὸς ὃν θεραπεύειν εἵμαρτό σοι, καὶ εἵμαρτό γ' εὐδαιμόνως, μεσίτῃ χρησάμενος, οὔποτ' ἂν γενοίμην ἀπ' ἐλπίδων, οὔτ' αὐτὸς ἂν ἐξ ὑποσχέσεων· τυγχάνεις γὰρ ὢν ὀφειλέτης ἑκατέρῳ πράγματι, δεσποτείᾳ δηλαδὴ καὶ παιδείᾳ. Ὁποτέρῳ τοιγαροῦν χρήσῃ· ὅτῳ δὲ, μᾶλλον, χαείσῃ δυοῖν· ἀμφοῖν ἴσθι κεχαρισμένος, τῷ τε δεσποτῇ τῷτε παιδευτῇ. Καὶ νῶϊν' ἀμφω σοὶ χάριν εἰσόμεθα, ὁ μὲν εὖ ποιεῖν ἠρημένος, ὅ σῆ αὖ εὖγε πάσχειν· τὸν μὲν γὰρ, ὅπερ ἐστὶν, εὐεργέτην εἶναι συγήσαις· τὸν σῆ αὖ ἐπαινέτην εὐχάριστον καὶ ἐγκωμιαστήν. Οὐχήκιστα δὲ καὶ αὐτὸς Ἑρμῆς ἀγάσαιτό σε, σπουδὴν θέμενον συντηρηθῆναί μοι τὰς βίβλους, αἷς ὁ βίος κεκόσμηται, μή ποτ' ἂν, πρὸς ἵππου μηδὲν ἀκροᾶσθαι, καταποθεῖσαι, ἔρημόν μοι τὸν βίον ἑαυτῶν ἀπολίποιεν.

FIN DU TOME V.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

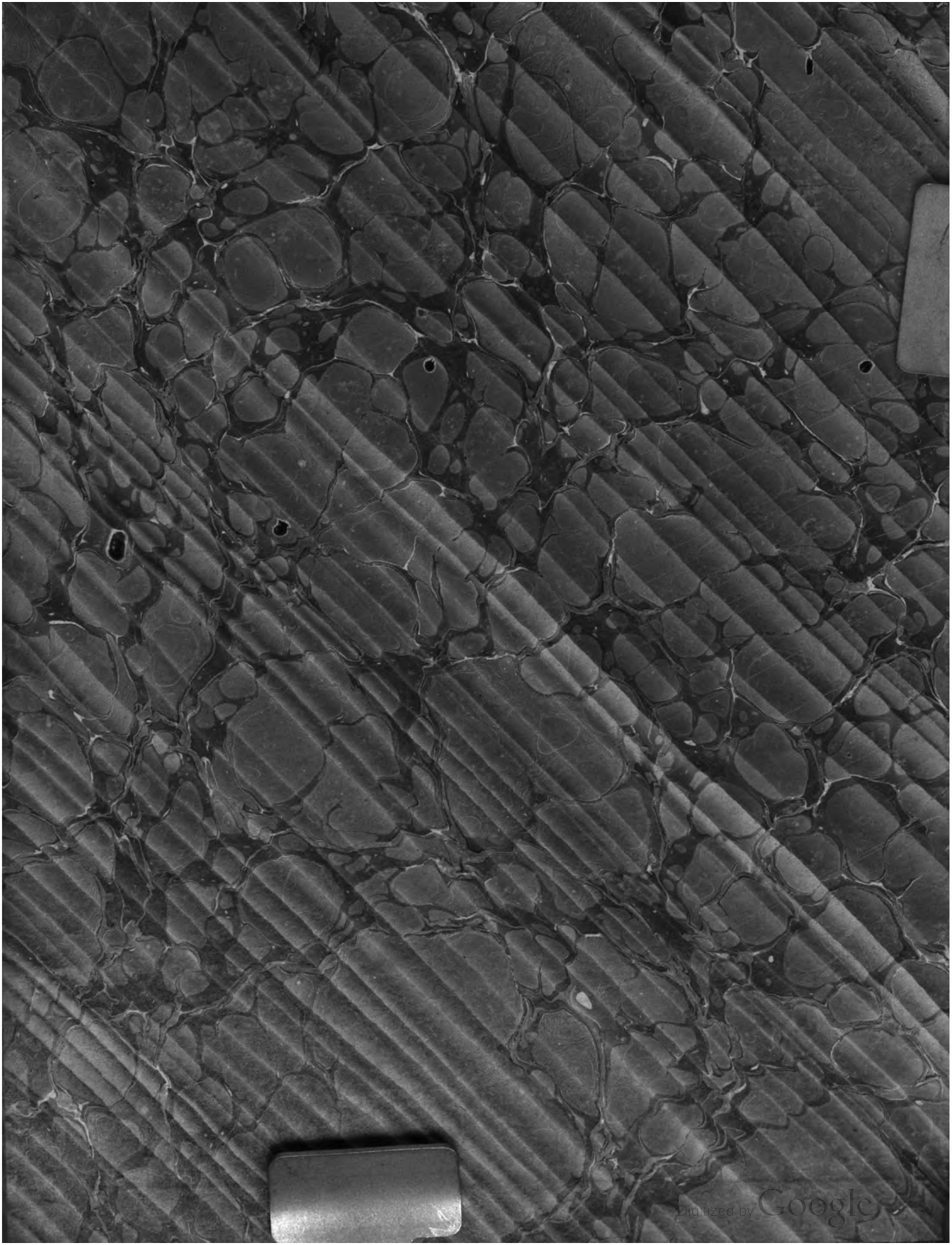
Digitized by Google

Digitized by Google

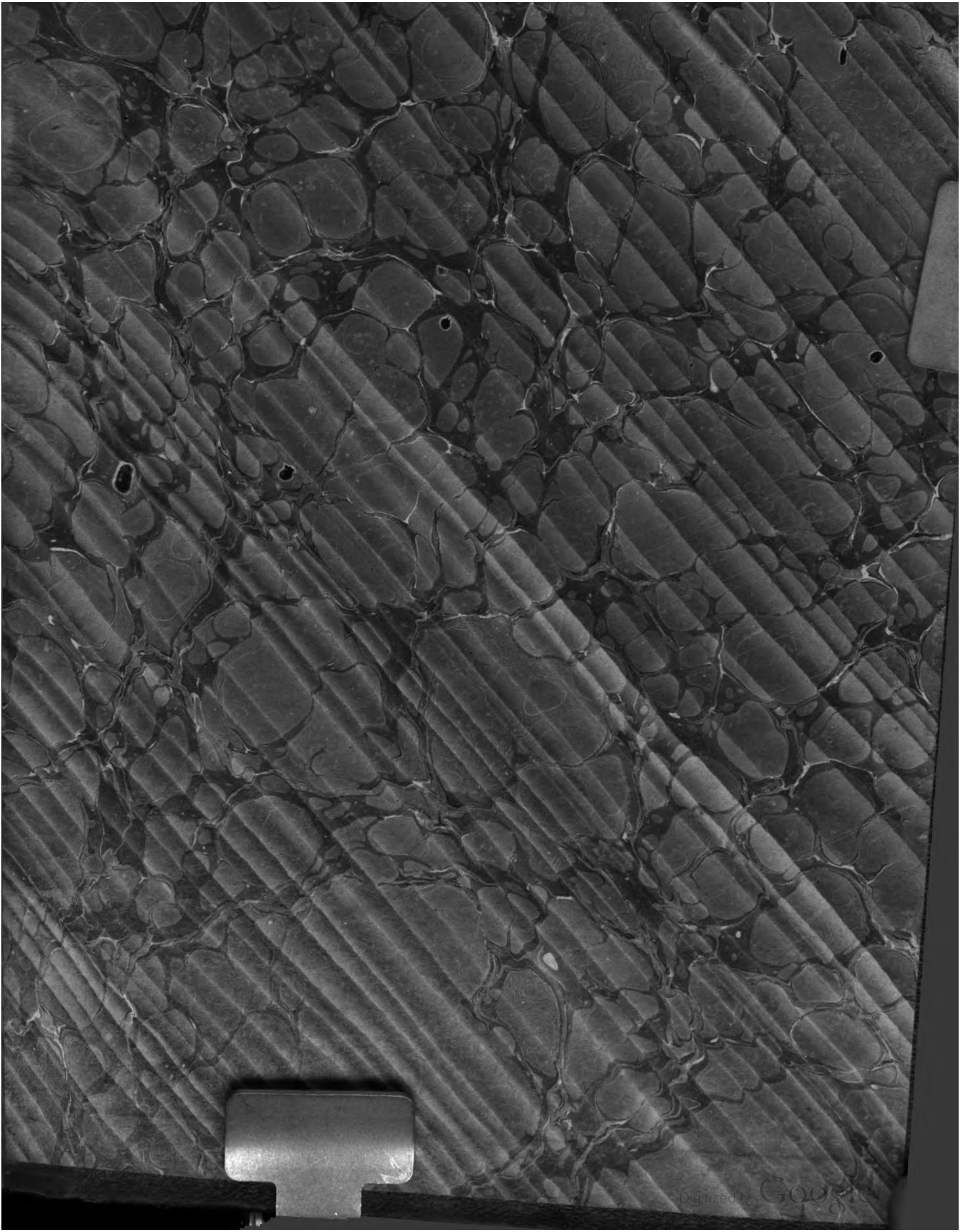
Digitized by Google

Digitized by Google

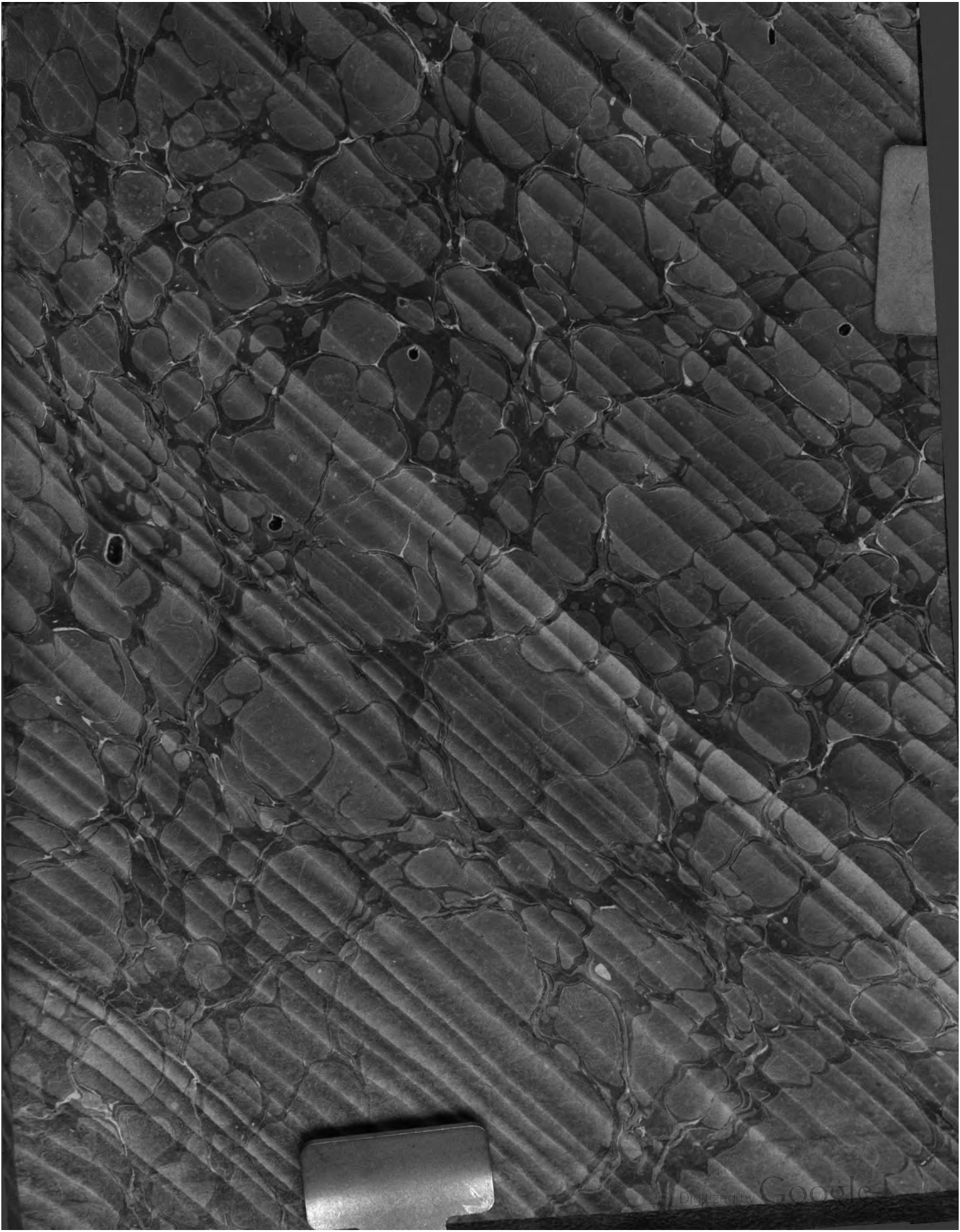
Digitized by Google